LE JUBILÉ NATIONAL DE







LE JUBILÉ NATIONAL

DE

1905



S. M. LÉOPOLD II

ROI DES BELGES

75e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE

LE JUBILÉ NATIONAL

DE

1905

COMPTE RENDU DES FÊTES ET CÉRÉMONIES QUI ONT EU LIEU DANS LES VILLES ET COMMUNES DE BELGIQUE A L'OCCASION DU JUBILÉ NATIONAL

PAR A.-TH. ROUVEZ
Secrétaire adjoint de la Commission nationale des Fêtes de 1905



VROMANT & C°, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

BRUXELLES

Dans ce Mémorial de l'année jubilaire, les pages consacrées au Congrès d'Expansion économique mondiale sont dues à la plume de M. Cyr. VAN OVERBERGH, directeur général de l'Enseignement supérieur, des Sciences et des Lettres au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, secrétaire général de ce Congrès.

MM. A. MABILLE, directeur général à l'Administration communale de Bruxelles, secrétaire du Comité brabançon, pour le Cortège historique et les Fêtes de ce Comité ; J. CUVELIER, sous-chef de section aux Archives du Royaume, pour le Tournoi de Chevalerie ; J. DESTRÉE, conservateur adjoint des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, pour l'Exposition de l'Art ancien bruxellois ; G. MACOIR, attaché aux mêmes Musées, pour l'Exposition rétrospective de l'Art belge ; F. LIVRAUW, pour la correction du texte ; A. DELCROIX et E. LIBOTTE, chefs de division au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; E. DUYSTERS, secrétaire du Comité Frédéric de Merode, apportèrent l'aide de leur collaboration à la publication des comptes rendus spéciaux.

Les clichés illustrant ce livre sont dus aux Établissements JEAN MALVAUX de Bruxelles,

d'après les dessins de M. TITZ pour la couverture, de M. C. MICHEL pour le Tournoi et de MM. A. CRESPIN, V. CRABBE, DELESCLUZE, IS. DE RUDDER, A. DUBOSCQ, FABRY, CILLARD, C. MICHEL, C. KUFFERATH, F. KHNOPFF et P. WOLFERS pour le Cortège historique,

ainsi que d'après les photographies de MM. GÉRUZET, ALEXANDRE, BOUTE, BUYLE, FABRONIUS, DEGREEF, DELVAUX, GAUTIER, PARDON, PEUTEMANS, VAN GÈLE, VERSTRAETE, GANZ, KLARY, PIRON, KRIEGSMANN, JACQUES et LAGAERT; de MM. DEGREEF, DEMUENYNCK, GECELE et VYNCKE (Bruges); de MM. BASTYNS, VAN HORENBERCK et VAN NECK (Anvers); de MM. DECLERCQ et VAN HORENBERCK (Gand); de MM. CATY, MESSIAEN et RUYS-MOREL (Mons); de MM. SACRÉ, STOUFFS et VAN DEN BOORN (Liége); de MM. GHUYS et WILLEMS (Hasselt); de M. HÜHN (Arlon); de MM. GILLES-LEDOUX et SUARS (Namur); de nombreux professionnels et amateurs, qui mirent avec empressement des documents à la disposition de l'auteur.

Ce volume a été imprimé par la maison VROMANT & Co sur du papier de la maison OLIN.

PRÉFACE

IL est dans les traditions de nos provinces — traditions séculaires — d'exprimer par des fêtes et des réjouissances publiques les sentiments de joie ou de gratitude que les événements heureux éveillent ou ravivent dans le cœur des populations, de marquer par l'éclat de solennités commémoratives la persistance des souvenirs reconnaissants.

Nos anciens chroniqueurs nous ont transmis des descriptions enthousiastes des cérémonies et particulièrement des fastueux cortèges organisés à l'occasion des *Joyeuses entrées* des Princes, qui venaient confirmer, à leur inauguration, le maintien des chartes octroyées à nos communes.

Ces manifestations de l'allégresse générale attestaient le prix que nos pères attachaient aux franchises, aux privilèges qu'ils avaient vaillamment conquis et dont le Prince Souverain leur garantissait la jouissance.

Combien plus étendues et mieux affermies sont, aujourd'hui, ces franchises, ces libertés, orgueil de nos antiques cités : ce qui n'était que privilège est devenu le Droit même, hautement reconnu et proclamé.

1830 a été, pour notre Pays, le point initial d'une ère nouvelle, ère d'absolue autonomie politique, ère de paix profonde, de prospérité sans pareille.

Affranchie de la tutelle étrangère, la Belgique a prouvé aux Puissances qui avaient présidé à son émancipation qu'elle était digne de l'obtenir et capable d'en retirer tous les fruits. La charte constitutionnelle, sage et prévoyante, qu'elle s'est donnée était la consécration de ses aspirations : elle en a été l'éclatante justification.

En associant aux destinées de la Nation naissante un Prince éclairé qui lui

apportait, avec l'influence précieuse des sympathies qu'il avait acquises dans les Cours d'Europe, la force féconde d'une haute intelligence et le concours du plus patriotique dévouement, nos premiers constituants ont mis le sceau à leur œuvre. Ils pouvaient désormais envisager avec confiance l'avenir qui s'ouvrait devant le jeune Etat.

Les années se succédant ont vu se réaliser les fières espérances des premières heures.

Le bilan de la Belgique intellectuelle, morale, industrielle, commerciale, à la fin du siècle qui l'a vu naître, est l'hymne de sa gloire.

En deux circonstances mémorables — en 1856, lors du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de l'Auguste Fondateur de la Dynastie ; en 1880, lors de la célébration du cinquantenaire de notre nationalité — le peuple belge a manifesté, par des fêtes grandioses, ses sentiments d'attachement à nos Rois et à nos institutions. L'émouvante cérémonie politique et religieuse du 21 juillet 1856 à la Place de la Société Civile, l'imposante démonstration patriotique du 16 août 1880 dans l'hémicycle de l'ancien champ des manœuvres ont laissé des traces ineffaçables dans les mémoires.

1905 — soixante-quinzième année d'existence de la Belgique indépendante, quarantième année du règne de Léopold II, le chef aimé et vénéré de la grande famille belge — amenait le moment de renouveler plus chaleureusement encore les effusions de l'âme nationale.

L'échéance était impatiemment attendue.

Dès le 11 avril 1903, le Roi instituait, sous la présidence d'honneur des présidents des deux Chambres législatives et la présidence effective du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, une Commission centrale chargée d'élaborer le programme des fêtes du nouveau Jubilé de la Nation. La Commission centrale comprenait — outre plusieurs membres de la Législature — les gouverneurs des neuf provinces, les bourgmestres des grandes villes, les chefs des principales institutions du Royaume, des fonctionnaires supérieurs des différents Départements ministériels, des personnalités marquantes du haut enseignement, du clergé, du monde des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts. Le vénérable président des Combattants décorés de 1830 était appelé à en faire partie et prit part à ses délibérations.

La Commission centrale s'étant répartie en sections — section politique, section militaire, section artistique, section scientifique et littéraire, section industrielle et agricole, section d'administration — se mit aussitôt à l'œuvre. Des comités créés au chef-lieu de chaque province sous la présidence du

gouverneur, un comité de la Presse siégeant à Bruxelles, des sous-comités dans lesquels des compétences spécialisées furent adjointes aux membres de la Commission centrale, complétaient la première organisation.



S. M. Léopold Ier, premier Roi des Belges (1790-1865).

Les grandes lignes du programme général des fêtes avaient été tracées par le Ministre de l'Intérieur ; elles se précisèrent dans les travaux des sections et des comités. Avant l'expiration de l'année 1904, le Gouvernement se trouvait en possession d'un projet complet, mûrement étudié, embrassant les neuf provinces, lorsqu'il sollicita de la Législature l'allocation des crédits nécessaires.

Des paroles de loyale entente se sont élevées en cette occasion au sein du Parlement. Elles ont montré résolument unis — dans la commune pensée de

glorifier la Patrie — les représentants des grands partis qui, depuis 1830, se sont succédé dans les responsabilités du pouvoir.

Les larges subventions généreusement accordées par l'État, les provinces et les communes ont permis de donner au plan général des fêtes toute l'ampleur que comportait l'importance de l'événement à commémorer et d'en assurer l'exécution dans des conditions exceptionnelles de splendeur.

La caractéristique de ces fêtes considérées dans leur ensemble est, à la fois, leur généralité — le Pays tout entier, jusqu'en ses plus humbles villages, a été le théâtre des joies populaires — et leur diversité, diversité voulue dès le début et assurée par l'action centralisatrice de la Commission nationale ; c'est aussi, c'est surtout, l'unanimité des sentiments de loyalisme dont elles ont révélé l'ardeur.

Le 21 juillet a été la grande journée de l'année jubilaire.

Elle s'est ouverte par la solennité d'un *Te Deum* chanté par S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines, assisté du corps épiscopal de Belgique, en l'église collégiale des Saints-Michel et Gudule. Le chœur de l'église avait été agrandi par l'adjonction de hautes tribunes, d'une architecture riche et sévère, s'étendant au-dessus des galeries latérales, de manière à permettre aux fonctionnaires supérieurs de nos provinces de se joindre aux grands corps de l'Etat, aux dignitaires et aux autorités civiles et militaires de la capitale entourant le Roi et les membres de la Famille Royale au pied des autels.

Cette imposante cérémonie, où la Nation, heureuse et fêtée, élevait vers le Ciel un chant d'action de grâces, était le prélude des manifestations patriotiques qui allaient se poursuivre en de plus larges espaces.

C'est dans la vaste enceinte de la Place Poelaert, transformée en un parc fleuri entouré d'estrades et de constructions monumentales et décoratives, que se sont déroulées les phases principales de la Fête nationale, mais cette fête eut son prolongement dans les rues de la cité par le déploiement des cortèges se rendant au lieu de la cérémonie.

Ces cortèges étaient nombreux et brillants :

C'étaient, d'abord, partant du Parc, les députations de la garde civique et de l'armée ; les délégations des provinces et des communes, précédées de cartels armoriés et des drapeaux d'honneur décernés aux communes en 1832 et encadrées dans la double haie mobile des bannières des anciennes gildes et corporations ; les députations des grandes administrations et des corps savants ;

Après elles arrivaient, en voitures découvertes, les vénérables survivants des

Combattants de 1830, escortant le drapeau des blessés de Septembre et soulevant sur leur passage des acclamations émues ;

C'était ensuite la magistrature — cours et tribunaux de Bruxelles et de la



S. M. Marie-Louise, première Reine des Belges (1812-1850).

province — se rendant processionnellement, en robe, du Palais des Beaux-Arts à la Place Poelaert.

Puis, encore, les Chambres législatives venant, à pied, du Palais de la Nation, accompagnées d'escortes, et le groupe des drapeaux et étendards de la garde civique et de l'armée, auxquels étaient solennellement rendus les honneurs dus au Drapeau national.

C'était, enfin, le cortège royal. Sur son parcours — très étendu — étaient alignées les troupes de la garde civique et de l'armée. Il s'avançait lentement

— par les rues pavoisées, décorées et transformées en voies triomphales — au milieu des ovations sans cesse répétées d'une population vibrante d'enthousiasme.

Les ovations éclatèrent avec plus de véhémence encore lorsque le cortège royal fit son entrée dans la Place Poelaert, annoncé par les sonneries de clairon du haut des tours florentines et salué par l'hymne national, auquel faisaient écho, dans le lointain, les cloches de toutes les églises et les salves d'artillerie. Aux fortes émotions que soulevait cette communion du Roi avec son peuple se mêlait une note attendrissante causée par la grâce enfantine du jeune Prince Léopold, que le Roi, dans une pensée touchante, faisait participer à la fête de la Patrie.

La loge royale — formant le centre de l'hémicycle des estrades réservées au corps diplomatique, au Parlement, à la magistrature et aux représentants des grandes institutions et administrations du Pays — encadrait ses tentures somptueuses dans le haut portique du Palais de Justice.

Les estrades faisant face au Palais réunissaient, d'un côté, les délégations des provinces et des communes : notamment plus de dix-huit cents bourgmestres revêtus de leur uniforme ou ceints de l'écharpe ; de l'autre côté, les députations de la garde civique et de l'armée. Derrière elles s'élevaient les tribunes assignées aux invités n'appartenant pas au monde officiel ; l'une de ces tribunes était occupée par deux mille cinq cents ouvriers et anciens ouvriers — les vétérans du travail — porteurs de croix et médailles attestant toute une carrière de vaillant labeur.

Au centre de la Place — sur des plates-formes étagées en larges gradins dans un parterre de verdure et de fleurs orné d'attributs militaires — s'échelonnaient les groupes armés entourant les drapeaux et étendards de l'armée et de la garde civique.

C'était la personnification de l'emblème de la Patrie : le Drapeau national.

Lorsque le Roi eut pris séance, le cérémonial des discours commença : adresses des Chambres législatives présentées par les présidents de ces hautes Assemblées ; discours du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique offrant au Roi la médaille commémorative du Jubilé ; adresse du premier président de la cour de cassation au nom du Pouvoir judiciaire ; adresse au nom des conseils provinciaux ; adresse au nom des conseils communaux.

Successivement, les membres des assemblées dont les adresses allaient être lues venaient se grouper au pied du Trône. A ces mouvements d'ensemble correspondaient, dans un ordre parfait, des déplacements et rassemblements des cartels et drapeaux. Ainsi se dégageait une impression d'animation silencieuse du grand spectacle qui s'offrait aux regards pendant le recueillement des discours.

Le Roi, après avoir répondu par des paroles d'une éloquence brève et saisissante aux adresses qui lui avaient été remises, descendit les marches du Trône, accompagné du Prince Albert et des Ministres, et s'approcha des vieux Combattants de 1830 qui, revêtus des costumes de l'époque, occupaient une rangée de fauteuils au pied de la tribune royale. Adressant à chacun d'eux quelques mots d'affectueuse bienveillance, il attacha sur leur poitrine la croix de son Ordre.

Cet acte spontané du Souverain avait une haute signification et produisit une vive sensation. C'était — au moment suprême de l'apothéose de la Nation réunie en de grandioses assises — l'évocation des glorieux événements d'où naquit son affranchissement. C'était l'hommage public rendu aux vieux braves, témoins et acteurs de ces événements. Ils s'étaient, en des temps anciens, dévoués à l'œuvre de libération ; ils assistaient à son couronnement, et le geste royal les associait à la glorification de la Belgique.



S. M. Marie-Henriette, Reine des Belges (1836-1902).

Tandis que les représentants et sénateurs, les magistrats, les délégués provinciaux et communaux retournent prendre place dans leurs tribunes, les députations de la garde civique et de l'armée, précédées de leurs drapeaux, se forment en colonnes. Contournant le parterre central, elles défilent devant le Roi aux accents d'une marche jubilaire, de fière allure, exécutée par deux mille chanteurs et musiciens.

A la marche chantée succède l'hymne patriotique : *Jubelgalm* en langue flamande, magistralement exécuté par les chœurs et par l'orchestre.

Les masses compactes et chatoyantes des bannières et étendards des gildes et corporations, qui fermaient la Place Poelaert à l'entrée de la rue de la Régence, se divisent en deux groupes qui, s'avançant l'un à gauche, l'autre à droite du square central — où les drapeaux de la garde civique et de l'armée ont repris leur position, — viennent s'aligner en rangs épais sur toute la largeur de l'hémicycle. A ce moment s'élève le chant majestueux de l'hymne national *la Brabançonne :* un couplet en langue française, un couplet en langue flamande.

Toute l'assistance se lève. Les drapeaux s'inclinent. Une émotion patriotique intense étreint tous les cœurs et se traduit bientôt par un déchaînement d'acclamations. La solennité se termine par le double défilé, simultané, des bannières des gildes s'entre-croisant devant la tribune royale, tandis que les musiques militaires font entendre le chant national de l'Expansion belge : *Vers l'Avenir*.

Au moment de leur départ, le Roi, le Prince Albert et les Princesses Elisabeth et Clémentine sont l'objet d'une ovation prolongée, enthousiaste, impressionnante, qui se renouvelle sur tout le parcours du cortège royal.

Un banquet offert à tous les bourgmestres du Royaume dans le hall central du Palais de Justice et les brillantes illuminations, à l'électricité, des grands boulevards de la ville complétaient la journée du 21 juillet, journée radieuse, journée inoubliable, appelée à s'inscrire dans les fastes de la Nation.

Les fêtes et cérémonies les plus importantes parmi celles qui devaient se donner à Bruxelles avaient été rapprochées de la date du 21 juillet de manière à former un ensemble des principales « attractions » du Jubilé ; et cela surtout par égard pour le monde de la province et de l'étranger affluant dans la capitale du Royaume à l'occasion des solennités officielles.

Du 15 au 23 juillet, Bruxelles ne cessa d'être en fête ; mais c'était aux dates des 20 et 22, veille et lendemain de la grande démonstration patriotique, qu'étaient réservés les numéros les plus sensationnels du programme général : le tournoi et le cortège historique organisés par la section militaire de la Commission nationale.

Les représentations du tournoi de chevalerie eurent lieu dans le hall nord du Palais du Cinquantenaire, décoré de bannières, d'écussons armoriés et de guirlandes fleuries. A la représentation du 20, — la première, — honorée de la présence du Roi et de la Famille Royale, assistait tout le monde officiel : le corps diplomatique, les ministres, les membres des Chambres législatives, de la magistrature, etc. Douze mille invités avaient pris place dans les tribunes, estrades et galeries construites ou agrandies en vue de la fête.

Le tournoi était la reproduction d'une fête de chevalerie à la cour de Philippe le Bon. Il débutait par la reconstitution de la *joute* célèbre qui eut lieu le 20 février 1452 à la Grand'Place de Bruxelles et dans laquelle le comte de Charolais — plus tard, Charles le Téméraire — fit ses premières armes et rompit seize lances. Reconstitution fidèle dans l'ordonnance des cortèges, dans la précision des mouvements et jusque dans le détail des nuances des cos-

tumes. Reconstitution brillante à raison même de cette exactitude. Il se terminait par la *distribution des prix* faite dans les formes à la fois gracieuses et solennelles de l'antique cérémonial.

La magnificence des costumes, des armures et des harnachements, la fougue chevaleresque des jouteurs, le charme étrange des mélodies du xve siècle et des sonneries de « bazuinen », l'archaïsme des chants, des discours, des proclamations donnaient aux scènes qui se déroulaient dans la lice une puissance d'évocation pénétrante, une saveur exquise.

Le succès de la fête de chevalerie fut éclatant. Il ne fit que se confirmer aux trois représentations suivantes données au bénéfice d'œuvres de bienfaisance. La dernière fut, par l'extrême modicité des prix d'entrée, une représentation essentiellement populaire. Deux mille cinq cents places étaient réservées aux vieillards des hospices, aux enfants recueillis dans les orphelinats, aux sourds-muets des établissements charitables de l'agglomération bruxelloise.



S. A. R. Madame la Princesse Clémentine de Belgique.

Il était impossible d'admettre dans l'enclos du tournoi la grande masse de la population, mais il lui fut donné d'en admirer, dans tout leur apparât, les somptueux cortèges. Ceux-ci formèrent l'un des groupes du cortège historique qui parcourut, à trois reprises, les rues de la ville.

La première sortie du cortège historique se fit le samedi 22 juillet. Son itinéraire traversait le superbe amphithéâtre de la Place Poelaert, dont la décoration architecturale et florale avait été conservée. (Elle a été maintenue intégralement et soigneusement entretenue pendant un mois.) Les autorités et invités qui, la veille, avaient assisté à la fête patriotique reprirent leurs places sur les estrades. De nouvelles invitations avaient été lancées. Quatorze cents enfants des écoles communales ou libres de Bruxelles et des faubourgs occupèrent l'une des hautes tribunes faisant face au Palais de Justice.

Aussitôt après l'arrivée du Roi, accompagné du Prince Albert et des Princesses, le cortège, venant de la rue de la Régence, s'avança, longeant le parc du centre, et défila devant la loge royale.

Il comprenait deux parties :

La première présentait, en tableaux vivants et animés, une succession

d'épisodes puisés dans l'histoire de notre Pays et caractérisant les différents régimes par lesquels il a passé depuis le XIV[e] siècle, époque des luttes communales, jusqu'à la proclamation de l'Indépendance de la Belgique.

La seconde partie, consacrée à la commémoration des principaux événements des soixante-quinze dernières années, était surtout allégorique. De nombreux groupes et chars rappelaient l'œuvre du Congrès national et l'avènement de la Dynastie, la création des chemins de fer, l'abolition des octrois, l'affranchissement de l'Escaut, l'expansion coloniale, le développement des arts, des sciences et des lettres, les grandes inventions modernes, pour se terminer par l'apothéose de la Patrie.

L'éclat des fanfares sonores et des marches militaires alternait avec la mélodie des chansons anciennes et des airs de musique savamment appropriés.

La figuration du cortège comptait plus de deux mille personnages, cavaliers et piétons. La pureté des lignes, la délicatesse et l'harmonie des couleurs donnaient à la fresque vivante qui se déroulait sous les yeux le prestige d'une œuvre d'art. Aussi les applaudissements ne lui furent-ils pas ménagés.

Ils accueillirent avec une faveur marquée le char du Congrès de Vienne, aux multiples rubans de couleur orange, remémorant l'ancienne réunion des provinces de Belgique et de Hollande, de 1815 à 1830. Ils mettaient en évidence les sympathies sincères qui, dans le cœur de nos populations, ont remplacé les ressentiments d'autrefois à l'égard de nos frères du Nord. Le char de Léopold I[er] et du Congrès national, le char du Congo qui, dans le groupe de l'expansion coloniale, symbolisait l'action civilisatrice des Belges en Afrique, enfin le char apothéotique de la Belgique furent salués par des clameurs d'enthousiasme.

Le cortège historique fit encore deux sorties, les 6 et 15 août, et les estrades de la fête patriotique furent mises à la disposition du public, moyennant perception d'un droit d'entrée au profit d'œuvres de bienfaisance. Une large place, là aussi, fut réservée aux hospitalisés des établissements publics et privés de l'agglomération bruxelloise.

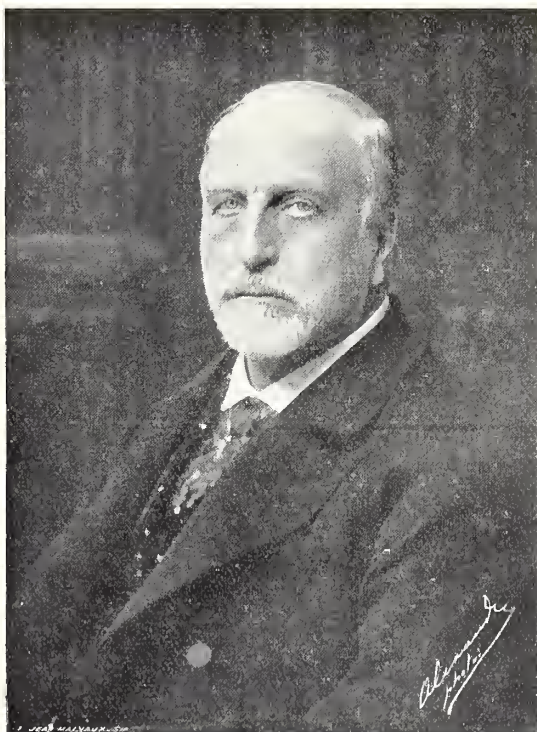
La journée du 22 juillet s'acheva dans l'animation joyeuse d'une fête de nuit, illuminant les frondaisons du Parc de Bruxelles, fête précédée d'un banquet offert aux gardes civiques du royaume, dans le hall du Palais de Justice.

Si les dates des 20, 21 et 22 juillet concentrèrent à Bruxelles les plus importantes des fêtes jubilaires, elles furent loin d'en épuiser le programme. Les grandes villes, les chefs-lieux de province — entre lesquels se répartissait une fraction notable des crédits votés par les Chambres législatives et par les conseils provinciaux — rivalisèrent d'entrain pour célébrer dignement l'anniversaire national. Les villes de moindre importance et même les plus petites communes

ne furent pas les dernières à s'imposer de généreux sacrifices dans la même pensée. Les fêtes se succédèrent sur tous les points du Pays pendant une durée de près de six mois.

Elles eurent leur première expression, le 27 avril, dans la cérémonie d'ouverture, par le Prince et la Princesse Albert de Belgique, de l'Exposition universelle et internationale de Liége.

Ce n'est point ici le lieu de décrire les merveilles de la *World's Fair* étalant ses palais, au milieu des parcs et des jardins fleuris, sur les rives de la Meuse et de l'Ourthe. Favorisée de la participation de trente-huit Nations et du concours de seize mille exposants, parcourue par près de six millions de visiteurs, Belges et étrangers, elle a fait le sujet de multiples publications qui en ont détaillé les mérites et les beautés, qui en ont raconté le succès.



S. A. R. Mgr le Comte de Flandre (1837-1905).

C'est par Liége, le 11 juin, que le Roi commença la série des visites dont il avait consenti à honorer tous les chefs-lieux de province.

Successivement, les villes de Gand (le 18 juin), de Namur (le 9 juillet), d'Anvers (le 27), de Bruges (le 30), de Hasselt (le 3 septembre), d'Ostende (le 4), d'Arlon (le 10) et de Mons (le 24) reçurent le Souverain dans leurs murs et lui apportèrent — avec les hommages des magistrats de la cité et des autorités provinciales et communales, avec le spectacle de manifestations imposantes et de fêtes superbes — l'élan unanime et spontané des ovations populaires. Ces témoignages fervents de l'amour de son peuple, dans toutes les régions du Pays, touchèrent profondément le Roi, qui, plusieurs fois, en exprima sa joie.

Les Souverains des pays voisins saisirent l'occasion de la présence du Roi près de leurs frontières pour Lui faire présenter leurs salutations et leurs compliments. Le Roi reçut, à Liége, les missions envoyées par l'Empereur d'Allemagne et par la Reine des Pays-Bas ; à Arlon, les délégués du Grand-Duc de Luxembourg ; à Mons, Sa Majesté reçut la mission chargée par le Président de la République française de lui offrir ses félicitations à l'occasion du Jubilé de la Nation.

A côté des fêtes politiques ayant pour objet de magnifier la Patrie, il y eut, en divers points du Pays, des cérémonies ayant plus spécialement le caractère de solennités commémoratives.

La première fut la cérémonie touchante du 16 juillet, à laquelle assistaient le Roi et la Princesse Clémentine, au Parc de Laeken. Les enfants des écoles vinrent en cortège déposer au pied du monument de Léopold Ier une couronne de bronze, hommage de reconnaissance offert par la population de la résidence royale.

Dans la matinée du 20 juillet, un service solennel à la mémoire des Princes défunts de la Famille Royale fut chanté en l'église monumentale de Laeken par S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines, entouré des Évêques de Belgique. Les grands corps de l'Etat s'unirent au Roi et aux membres de la Famille Royale dans cette pieuse cérémonie.

Un second service funèbre à la mémoire des Reines Marie-Louise et Marie-Henriette eut lieu dans la même église, le 11 octobre, en présence du Roi, de la Comtesse de Flandre et de la Princesse Clémentine, et fut suivi d'absoutes dites par S. Em. le Cardinal Archevêque, à l'intention des citoyens qui ont trouvé la mort dans les combats de 1830.

Des couronnes et des palmes en bronze et en fer forgé furent déposées, en grande solennité, le 23 septembre et le 1er octobre, dans la crypte du monument de la place des Martyrs, tombeau des premiers défenseurs de notre nationalité, ainsi qu'au pied de la colonne du Congrès et de la statue de Charles Rogier, en souvenir du Congrès national et du Gouvernement provisoire.

La commémoration des journées de la Révolution belge s'est faite aussi par l'inauguration, en grande pompe, de monuments édifiés en l'honneur des Combattants de 1830.

Ces cérémonies inaugurales furent, à Berchem et à Liége, de véritables démonstrations nationales.

A Berchem, terre des collisions meurtrières d'octobre 1830, s'évoque douloureusement la grande ombre du noble martyr de l'Indépendance, du comte Frédéric de Merode. C'est lui, c'est le héros des luttes sanglantes pour la libération de notre territoire que représente — au moment où il tombe mortellement blessé dans les bras de ses compagnons d'armes — le groupe sculptural dont l'inauguration s'est faite, par le Prince Albert de Belgique, au milieu d'une foule respectueuse et attendrie. A Liége, c'est Charles Rogier, l'ardent patriote, que glorifie le monument de l'Indépendance; c'est l'illustre homme d'Etat qui, fondateur de la Nation belge, eut le bonheur et la gloire de poursuivre et de réaliser pendant cinquante années ses rêves de grandeur de la Patrie émancipée.

Parmi les monuments célébrant la mémoire des Belges qui se sont distin-

gués par leur bravoure dans les combats pour la liberté, il convient de citer encore ceux qui ont été érigés en l'honneur du major Rolliers, à Saint-Nicolas, et du commandant Martin, à Jodoigne, ainsi que les monuments aux Combattants de 1830 élevés à Tirlemont, à Verviers, à Nivelles, à Grez-Doiceau et à Perwez.

La garde civique et l'armée ont prêté à l'organisation des fêtes jubilaires le concours de leur activité la plus dévouée ; un rôle important leur a été réservé dans la solennité nationale du 21 juillet et dans la plupart des fêtes patriotiques ou commémoratives. L'armée a fourni, presque dans son entièreté, la figuration du tournoi de chevalerie et du cortège historique. En outre, plusieurs fêtes, parmi les plus remarquées, ont été des fêtes militaires.

La variété de leurs programmes n'en était pas le moindre charme.

A *Anvers*, c'était une reconstitution historique : les transformations de l'infanterie et de l'artillerie depuis 1830 jusqu'à nos jours, tant au point de vue des uniformes et de l'armement, qu'au point de vue des exercices et des manœuvres.

A *Namur*, la fête militaire sur la haute esplanade de la citadelle était le rappel du XVIIe siècle : exercices de piquiers du régiment de Beauvoisis et de hallebardiers et simulacre de l'assaut, en 1692, du fort de Terre-Neuve, épisode du siège de Namur par Louis XIV.



S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre.

A *Bruges*, c'étaient le défilé et les exercices des armées aux époques des périodes communale, bourguignonne, espagnole, autrichienne et hollandaise.

A *Arlon*, l'attaque d'un retranchement succédait à des assauts et des quadrilles d'armes. A *Gand*, comme à *Hasselt*, des manœuvres variées des temps modernes : combats, charges, évolutions de cyclistes armés, se terminaient par un carrousel de batteries d'artillerie.

Dans la plupart de ces villes, ainsi qu'à Bruxelles et à Liége, de brillantes retraites militaires animaient l'une des soirées de la période des fêtes.

La diversité recherchée et obtenue dans les fêtes militaires données en des villes différentes a été réalisée aussi dans le plan et le sujet principal des cortèges qui, généralement, constituaient l'un des plus importants articles du programme provincial.

Il fallait empêcher que le spectateur, se transportant d'un point à l'autre du Pays pour goûter les aspects divers de la Belgique en fête, éprouvât l'ennui des répétitions. D'ailleurs, le faste déployé dans le cortège historique du 22 juillet devait inévitablement nuire, par comparaison, au succès d'autres cortèges qui auraient été conçus d'après un thème semblable. L'écueil devait être évité. Il l'a été. Les organisateurs des cortèges dans les villes de province, pénétrés de cette nécessité, se sont inspirés — pour les traduire en groupes et en chars symboliques — des particularités de la province même, de ses traditions, de ses ressources naturelles, des spécialités de son industrie.

Les cortèges y ont gagné plus d'originalité.

A *Liége,* le cortège des XXXII bons métiers, escortant le « groupe magistral » et parcourant les rues de l'ancienne cité, retraçait les scènes — pittoresques et non dépourvues de grandeur — de l'élection, au XVI[e] siècle, des bourgmestres de Liége.

A *Arlon*, le cortège célébrait le commerce et l'industrie du Luxembourg : la brasserie, la pisciculture, la chasse, l'industrie du tabac, la boissellerie, les ardoisières, etc.

A *Hasselt,* c'étaient les progrès accomplis depuis 1830 dans le domaine de l'agriculture et du commerce, c'était l'avenir industriel du Limbourg que figuraient les groupes emblématiques; c'étaient le défrichement de la bruyère, la vannerie, la laiterie, l'aviculture; c'étaient enfin les grandes espérances éveillées par la découverte des gisements houillers.

A *Namur,* le cortège des saisons amenait, en des groupes d'une exquise fraîcheur : le *printemps,* avec la floraison première, les papillons, les cloches et les œufs de Pâques ; l'*été :* le soleil, le zéphyr, l'éventail, la ruche et les abeilles ; l'*automne :* les chrysanthèmes, les forêts, la chasse, les plaisirs de la table ; enfin, l'*hiver,* avec ses théâtres, ses jeux, les contes de la veillée, la neige, Noël et le carnaval.

A *Mons,* le cortège personnifiait, en de longues théories d'enfants délicieusement costumés entourant de nombreux chars, la « fête des fleurs », fête qui se complétait par l'abondante décoration florale des rues parcourues.

A *Ostende,* ville des réunions estivales mondaines, le cortège des « danses ancestrales » donnait l'image vivante des danses d'autrefois : la sarabande, la bourrée, la gaillarde, la pavane, la farandole, le menuet, le cramignon, etc.

A *Anvers*, le cortège — dont les chars présentaient une suite d'allégories : la Paix, les Arts, la Civilisation, la Gloire de la Patrie, etc. — était une fête de nuit, étincelante de lumières.

A *Gand,* c'était un cortège nautique, aux multiples embarcations transformées en monuments flottants de haute et élégante structure. Les bateaux du Jubilé, des Sports et de l'Horticulture, superbement décorés, étaient particulièrement applaudis.

Bruges — la Venise du Nord — faisait resplendir sur ses canaux un cortège lumineux. Fête vénitienne s'harmonisant à merveille avec son cadre de vieux palais gothiques.



S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique.

Les villes disposant d'une vaste étendue d'eau — fleuves, canaux, bassins — n'ont d'ailleurs pas manqué de l'utiliser pour leurs fêtes.

Liége surtout — où la ville prodiguait à la foule, toujours renouvelée, des visiteurs de sa splendide Exposition, mille fêtes et divertissements — a su tirer parti des ressources que lui offrait son beau fleuve. Tantôt c'était un corso fleuri sur la Meuse, exposant en tableaux mouvants l'histoire de la navigation ; tantôt c'étaient des concours de régates, des combats navals, une fête de nuit sur l'eau, l'illumination des ponts et des rives. Des fêtes vénitiennes sur la Meuse, à Namur, et dans les nouveaux bassins à Laeken ; des courses de régates à Bruxelles, à Anvers, à Gand et à Namur ont ajouté l'attrait des fêtes nautiques aux réjouissances populaires

Les fêtes sportives — concours hippiques, fêtes de gymnastique, d'escrime,

courses, tirs, etc.—ont été nombreuses et ont revêtu, en cette année jubilaire, un éclat inaccoutumé. Le concours national et international de tir, dont l'ouverture s'est faite en grand appareil le 11 juin, dans les locaux du Tir national, a réuni plus de six mille tireurs belges, auxquels se sont jointes les équipes venues de la France, des Pays-Bas, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Suisse et de l'Italie, pour participer aux matches internationaux. Les vainqueurs de la joute se sont partagé 150,000 francs de prix.

Indépendamment des fêtes proprement dites dont il vient d'être parlé, — cérémonies patriotiques ou commémoratives, fêtes militaires, cortèges historiques ou allégoriques, fêtes nautiques et fêtes sportives, — il y eut, en quelques villes, des expositions artistiques qui méritent d'être mentionnées.

Différentes expositions spéciales — d'art industriel, d'art ancien liégeois, ou autres — devant se greffer sur la *World's Fair* de Liége, le Gouvernement et la Commission nationale avaient été d'accord, dès l'origine, pour écarter du programme général toute exposition pouvant, en quelque manière, faire double emploi avec elles. Ce n'est donc qu'en considération de leur intérêt local ou d'une limitation nettement définie de leur objet que l'ouverture d'autres expositions fut admise.

A *Bruxelles,* une exposition rétrospective de l'art belge réunissait, dans le hall sud du Palais du Cinquantenaire, les œuvres de marque produites, depuis 1830, par nos meilleurs peintres, sculpteurs, architectes et graveurs actuellement décédés. Une autre exposition — L'art ancien bruxellois — ouverte dans les locaux agrandis du Cercle artistique présentait le merveilleux assemblage de riches tapisseries, célèbres, des XVe et XVIe siècles et d'antiques retables délicatement sculptés. A *Anvers,* une exposition ouverte au Musée des Beaux-Arts rassemblait les œuvres de Jacob Jordaens, dispersées dans les musées du Pays et de l'étranger. A *Bruges,* c'était, dans le palais des anciens seigneurs de Gruuthuuse, une exposition d'art ancien, remarquable surtout par l'exactitude de la reconstitution du mobilier, l'authenticité des tapisseries, orfèvreries, porcelaines et tableaux du XVe siècle.

Ces expositions ont été honorées de la visite du Roi et, pendant plusieurs mois, ont attiré et retenu l'élite des amateurs des choses d'art.

De même que les expositions, les congrès avaient été réservés à la ville de Liége. Les congrès sont le complément intellectuel obligé de ces vastes exhibitions qui, embrassant tous les domaines de l'activité humaine, marquent les progrès accomplis ; ils en sont le prolongement vers l'avenir dont ils préparent les voies.

Une exception fut faite pour le plus important d'entre eux.

Le *Congrès international d'Expansion économique mondiale* s'est ouvert à Mons en présence du Roi, le 24 septembre. La haute portée des questions soumises à ses délibérations, les résultats pratiques considérables auxquels ont abouti ses débats, la notoriété des hommes d'Etat, des hommes d'étude et des savants venus en foule du Pays et de l'étranger apporter le fruit de leur expérience, ont fait du Congrès de Mons un événement du Jubilé national.

L'objet de ce congrès répondait à l'une des préoccupations constantes du Roi : l'expansion de la Belgique industrielle et commerciale à l'étranger et dans les pays neufs. Déjà, dans le cours de l'année, cette pensée s'était traduite en fait par la création d'un institut colonial, — École destinée à développer et à outiller les aptitudes orientées vers les carrières mondiales. Le Roi avait procédé, le 2 juillet, à la pose de la première pierre de cet institut dans le Parc de Tervueren, au milieu des fêtes que Lui offrait la Fédération des cercles coloniaux de Belgique.



S. A. R. Madame la Princesse Albert de Belgique.

En d'autres points du Pays encore, le début ou l'achèvement de grands travaux d'art ou d'utilité publique ont été solennisés par des cérémonies inaugurales généralement accompagnées de fêtes publiques. L'inauguration du port d'Ostende et de l'église des Saints-Pierre et Paul en la même ville; la pose de la première pierre de la Basilique du Sacré-Cœur à Koekelberg ; l'inauguration des travaux de transformation de l'avenue de Meysse, à Laeken ; l'inauguration de l'arcade monumentale du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, des nouvelles installations universitaires de Gand, de la salle échevinale, restaurée, de l'Hôtel de Ville de Bruges, se sont faites par le Roi au cours de la période des fêtes nationales. De leur côté, LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique ont présidé à la pose de la première

pierre d'un hôpital à Charleroy et à l'inauguration, à Tournai, de la distribution d'eau et des bassins du Parc.

A Soignies, l'inauguration d'un monument glorifiant l'industrie des carrières de granit, source de prospérité de la Ville, a été le principal objet d'un ensemble de fêtes très réussies.

L'inauguration du monument du Travail, dont le Conseil provincial du Brabant avait décrété l'érection à l'occasion du Jubilé national et pour lequel il avait voté un crédit de 50,000 francs, était portée au programme général des fêtes et devait coïncider avec la fête de la mutualité. La mort de l'éminent et regretté statuaire Julien Dillens, qui avait été chargé de l'exécution du monument, vint empêcher la réalisation de ce projet.



S. A. R. Mgr le Prince Leopold de Belgique.

Les fêtes célébrant le Travail et la Prévoyance sociale n'en furent pas moins imposantes et animées.

Liége — où l'œuvre du Travail s'épanouissait en une admirable synthèse — était la ville toute indiquée pour la fête du Travail. C'est dans la Salle des Fêtes de l'Exposition que se fit la remise des décorations industrielles et agricoles méritées par les artisans et les ouvriers qui se sont distingués par leurs aptitudes professionnelles. Cette cérémonie fut suivie d'un banquet offert, dans un vaste hall construit pour la circonstance, aux cinq mille travailleurs porteurs de l'insigne qui venait de leur être conféré.

Quant à la fête de la mutualité, elle eut lieu à Bruxelles. La distribution des décorations spéciales de mutualité, de prévoyance, de coopération et d'union professionnelle se fit au Palais des Académies en présence du Roi. Après la cérémonie, Sa Majesté ayant pris place dans une tribune élevée sur la terrasse du Palais, un cortège imposant de sociétés mutualistes se mit en marche. Quinze cents sociétés, rangées par province, entourant leurs drapeaux et formant un effectif de 50,000 participants, défilèrent devant la tribune royale pour se rendre ensuite à la Grand'Place. Un banquet réunissant les délégués des sociétés et l'exécution, à la Grand'Place, d'une cantate complétaient l'ensemble des fêtes de la mutualité.

A Namur aussi, les sociétés mutualistes de la province défilèrent en un brillant cortège, dans l'une des journées des fêtes jubilaires.

Innombrables ont été — depuis les plages de la côte maritime jusqu'aux sommets de l'Ardenne, depuis les landes de la Campine jusqu'aux confins du Pays noir — les manifestations de l'allégresse populaire : fêtes civiques, fêtes religieuses; fêtes musicales: festivals, concerts et cantates ; chœurs patriotiques ; représentations lyriques populaires en français, en flamand et en wallon ; cortèges de sociétés; fêtes scolaires; fêtes aérostatiques, vélocipédiques, cinématographiques ; jeux, concours et récréations populaires ; banquets ; arcs de triomphe, décoration des rues, illuminations et feux d'artifice.

La période des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale s'était inaugurée par l'ouverture de l'Exposition de Liége. Elle se termina par la cérémonie clôturant cette grandiose expression de l'effort industriel et artistique du Pays. La distribution des récompenses aux participants de l'Exposition universelle et internationale, présidée par le Prince et la Princesse Albert de Belgique, se fit avec la solennité et le joyeux éclat d'un chant de victoire.



S. A. R. Mgr le Prince Charles de Belgique.

Le jubilé de la Nation a fait éclore de nombreuses publications — recueils, revues, albums, monographies — parmi lesquelles se distinguent quelques œuvres de haute valeur littéraire, scientifique, documentaire ou artistique. Il faut citer, entre autres, *La Belgique, 1830-1905*, exposé magistral de nos institutions, du développement de notre industrie et de notre commerce, publié par le Ministère de l'Industrie et du Travail et enrichi d'illustrations judicieusement choisies ; *La Garde civique et ses origines*, où l'historique de nos milices citoyennes s'accompagne d'une superbe collection d'aquarelles ; *Notre Pays, 1905*, ouvrage de grand luxe, traçant le tableau de nos mœurs, de notre art et de notre littérature ; *L'Album commémoratif de 1905*, où les dessins originaux et

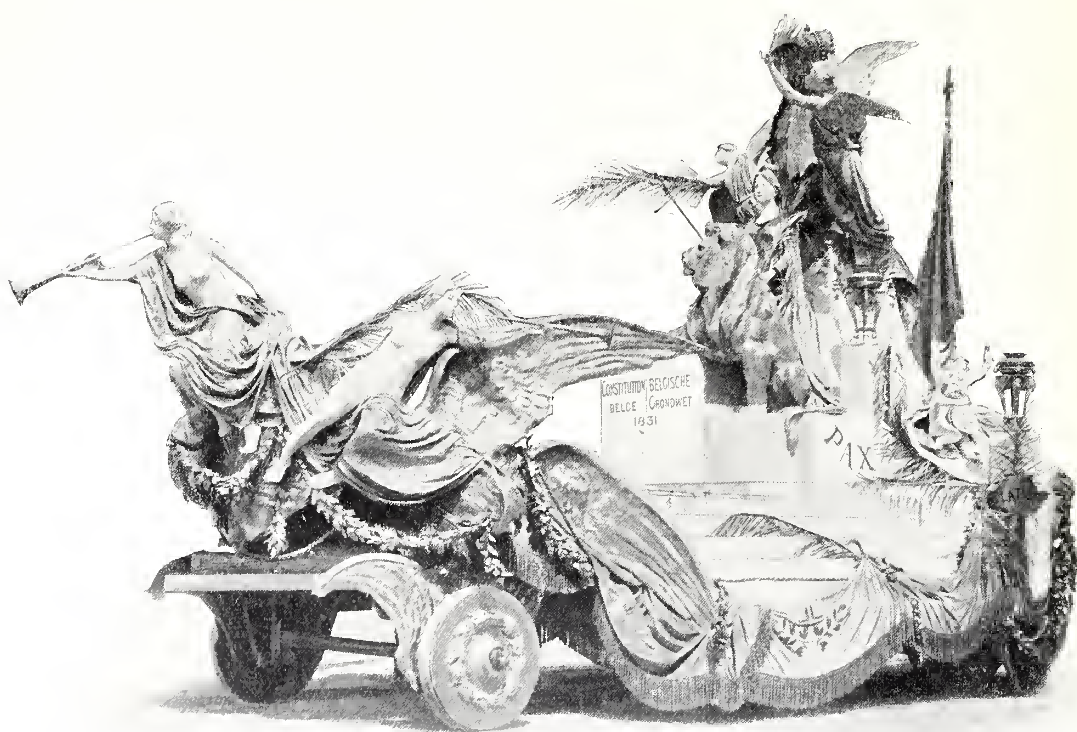
pittoresques d'artistes d'élite font revivre des aspects intéressants de nos fêtes et de l'Exposition de Liége.

Il a paru qu'il était bon de fixer aussi et de conserver par l'image et par la plume le souvenir de l'ensemble des cérémonies et fêtes si générales et si variées par lesquelles se sont affirmés hautement, à une époque mémorable de l'histoire moderne de notre Pays, les sentiments de patriotisme du peuple belge et son profond attachement aux institutions qu'il s'est données et à la Dynastie qui en est le plus ferme soutien.

Tel est l'objet du livre auquel ces quelques pages servent d'introduction.

M. Sauveur.

23 mai 1906.



Le char de l'apotheose de la Patrie
(Cortége historique).



M. JULES de TROOZ

Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique
Président de la Commission des Fêtes de 1905

75[e] ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION

DE L'INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE

FÊTES JUBILAIRES DE 1905



Quelques survivants des Combattants de 1830.

LES PRÉLIMINAIRES

Pour le passé, c'est l'union qui a fait notre force aux jours de triomphe de notre nationalité, comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée.

(Réponse de LÉOPOLD Ier aux adresses des deux Assemblées législatives. Fêtes patriotiques du 21 juillet 1856.)

CONSTITUTION DE LA COMMISSION NATIONALE

DÈS 1903, la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance de la Belgique préoccupait le Gouvernement. C'est ainsi que le *Moniteur* du 16 avril de la même année publiait un rapport de M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, adressé au Roi, ainsi qu'un arrêté royal constituant une Commission nationale chargée de l'élaboration d'un programme de fêtes pour le jubilé de 1905.

Voici le texte de ces documents :

SIRE,

La Belgique accomplira, en 1905, la soixante-quinzième année de son existence indépendante.

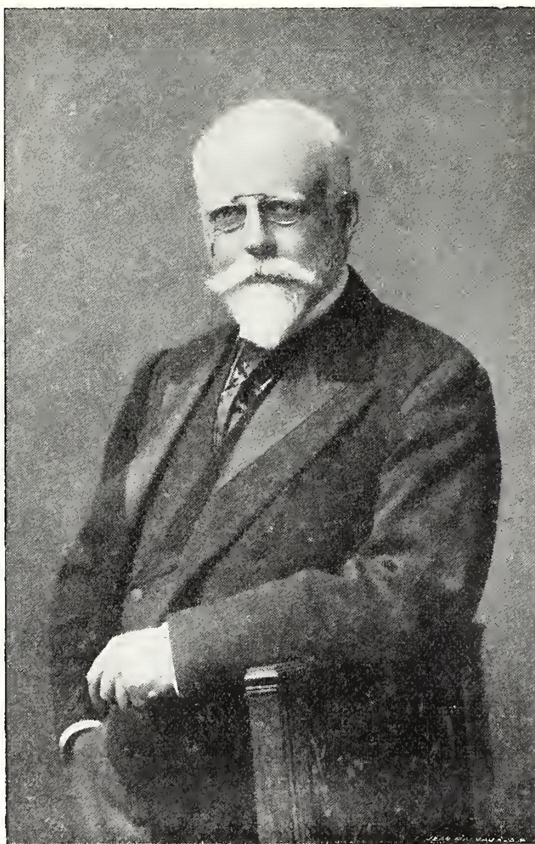
Elle a — au lendemain de son émancipation politique — affirmé sa vitalité de nation jeune et vaillante par l'adoption d'une Charte constitutionnelle imprégnée des plus larges idées de liberté et par une forte organisation des diverses branches de l'administration publique.

Dans le cours de trois quarts de siècle, elle a élargi ses institutions, réalisé d'importantes réformes d'ordre social, multiplié ses installations économiques, étendu son champ d'action au delà des mers; elle aura réorganisé, il faut l'espérer, les différents éléments qui permettront aux Belges de prendre leur part dans l'industrie des transports maritimes.

La Belgique marche sans arrêt vers une prospérité croissante, vers un plus complet épanouissement de ses richesses intellectuelles, morales et matérielles.

Comme en 1856, comme en 1880, le Pays, ayant franchi une nouvelle étape d'un quart de siècle, se recueillera dans les souvenirs d'un passé brillant, et, jetant un regard sur le chemin parcouru, il pourra se féliciter des progrès réalisés dans tous les domaines ouverts à son activité.

Le Gouvernement du Roi estime qu'il convient de célébrer par des solennités patriotiques,



M. le duc d'Ursel,
Président d'honneur de la Commission nationale des fêtes de 1905,
Président des Sections politique et artistique.

tant à Bruxelles que dans les chefs-lieux de province, le jubilé de soixante-quinze ans d'indépendance et de liberté.

Pour que ces cérémonies répondent, par leur éclat, à la grandeur de l'événement qu'elles sont appelées à glorifier, il faut que le plan général de leur organisation soit, dès maintenant, étudié.

Il y aura lieu d'y comprendre, outre la visite, par le Roi, des grands travaux publics dont l'achèvement coïncidera avec le Jubilé ou qui seront encore en cours d'exécution, l'ouverture, par Sa Majesté, de l'Exposition internationale de Liége et d'autres expositions locales intéressant l'agriculture, le commerce, l'industrie, la navigation et les arts, et, enfin, l'inauguration, par le Roi, du nouveau bassin houiller de la Belgique.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté un projet d'arrêté tendant à instituer une Commission à qui sera confié le soin d'élaborer le programme des cérémonies et des fêtes de 1905 et d'en diriger l'organisation.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,
le très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur,

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,

J. de Trooz.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Une Commission est instituée à l'effet d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui auront lieu, en 1905, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale.

Art. 2. — Sont nommés présidents d'honneur de cette Commission :
MM. le duc d'Ursel, président du Sénat ;
Schollaert, président de la Chambre des Représentants.

Art. 3. — Sont nommés vice-présidents :
MM. Vergote, gouverneur de la province de Brabant ;
De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles ;
le comte de Merode Westerloo.

Art. 4. — Sont nommés membres :
MM. Baeyens, gouverneur de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale ;
Bormans, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége ;
Braun, bourgmestre de la ville de Gand ;

MM. le colonel Capouillet, chef d'état-major du lieutenant général commandant supérieur des gardes civiques des provinces d'Anvers et de Brabant ;
le lieutenant général Chapelié, aide de camp du Roi, chef du corps d'état-major ;
Claeys (H.), homme de lettres ;
Corty, président de la Chambre de commerce d'Anvers ;
De Bruyn, ancien Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics ;
de Neeff, directeur, chef du cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
De Potter (A.), échevin de la ville de Bruxelles ;
de Potter (F.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande de Langue et de Littérature ;
De Vriendt, artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers ;
Dillens, artiste statuaire ;
Dubois (J.), directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail ;
Dubois (J.-B.), président de la Société centrale des Combattants décorés de 1830 ;
Dupont, second vice-président du Sénat ;
Ensch, bourgmestre de la ville d'Arlon ;
Evenepoel, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
le chanoine Evrard, curé des Saints-Michel et Gudule, doyen de Bruxelles ;
Gevaert, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles ;
Giron, président à la Cour de cassation ;
Graux, administrateur-inspecteur de l'Université libre de Bruxelles ;
Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain ;
Heynen, premier vice-président de la Chambre des Représentants ;
Janssens (R.), procureur général près la Cour de cassation ;
Kleyer, bourgmestre de la ville de Liége ;
Lamarche (R.), commissaire général du Gouvernement près l'Exposition universelle et internationale de Liége, en 1905 ;
le baron Lambermont, Ministre d'État ;
Lepage, échevin de la ville de Bruxelles ;
Leurs, échevin de la ville de Bruxelles ;
le colonel Libbrecht, directeur général du cabinet du Ministre de la Guerre ;
le capitaine commandant Liebrechts (C.) ;
Maquet, architecte ;
le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique ;
Melot, bourgmestre de la ville de Namur ;
Nerincx, second vice-président de la Chambre des Représentants ;
le lieutenant général Pontus, inspecteur général des gardes civiques du Royaume ;
Portmans, bourgmestre de la ville de Hasselt ;
Ramaeckers, secrétaire général du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ;
le lieutenant général Rouen, commandant la 4e circonscription militaire ;
Sainctelette, bourgmestre de la ville de Mons ;
Sauveur, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
Simonis, premier vice-président du Sénat ;
Van Cutsem, directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique au Ministère des Finances et des Travaux publics ;
le chevalier van der Elst, directeur général, chef du cabinet du Ministre des Affaires étrangères ;
Vanderlinden, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand ;
Van Hoegaerden, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique ;
Van Overloop, conservateur en chef des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels ;
Van Rijswijck, bourgmestre de la ville d'Anvers ;
Verhaeren (E.), homme de lettres ;
Verlant, directeur des Beaux-Arts au Ministère de l'Agriculture ;
le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur des gardes civiques des provinces d'Anvers et de Brabant ;

M. le comte Visart de Bocarmé, bourgmestre de la ville de Bruges.

Art. 5. — Est nommé secrétaire général de la dite Commission :
M. Sauveur, préqualifié.

Art. 6. — Sont nommés secrétaires :
MM. le chevalier van der Elst, le colonel Libbrecht, de Neeff, le colonel Capouillet et Evenepoel, préqualifiés.

Art. 7. — Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Wiesbaden, le 11 avril 1903.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. de Trooz.

Cet arrêté royal était suivi d'un autre arrêté, contresigné par M. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics, nommant président de cette Commission M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Voici le texte de cet arrêté :

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu Notre arrêté de ce jour instituant une Commission chargée d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui auront lieu, en 1905, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est nommé président de cette Commission.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Wiesbaden, le 11 avril 1903.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
P. de Smet de Naeyer.

Par arrêté ministériel du 10 juin 1903, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président de la Commission nationale des fêtes de 1905, instituait auprès de cette Commission un Comité de la presse, composé comme suit :

Président : M. Léon Mallié.

Vice-présidents : MM. E. Heinzmann-Savino, Jean Huyghe, Gustave Lemaire et Guillaume Verspeyen.

Membres : MM. Paul Billiet, Edmond Cattier, Antoine Croonenberghs, Paul de Laveleye, Victor Delvaux, Roland de Marès, Joseph Demarteau, Pierre De Mey, Hadelin Desguin, Georges



M. Schollaert,
Président de la Chambre des Représentants,
Ancien Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
Président d'honneur de la Commission nationale des fêtes de 1905,
Président des Sections politique, littéraire et scientifique.

Dubosch, Hermann Dumont, Louis Gille, Gérard Harry, Félix Hecq, Gustave Hirsch, Julius Hoste, Victor Jourdain, Edouard Neut, Edmond Patris, Fritz Rotiers, Joseph Van Hoorde, Auguste Van Nylen, Félix Verhoeven et Charles Vinche.

MM. Roland de Marès, Hermann Dumont, Edouard Neut et Edmond Patris étaient désignés pour remplir les fonctions de secrétaires.

La séance d'installation de la Commission nationale des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique eut lieu le samedi 13 juin 1903, à 2 heures, au Palais des Académies. M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, présidait, ayant à ses côtés, au bureau, MM. le duc d'Ursel, Vergote, De Mot, le comte de Merode Westerloo, Sauveur, le chevalier van der Elst, le colonel Libbrecht, de Neeff, le colonel Capouillet et Evenepoel.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique invite M. J.-B. Dubois, président de la Société centrale des Combattants décorés de 1830, à prendre place au bureau.

Sont, en outre, présents : MM. Bormans, le lieutenant général Chapelié, Claeys, Corty, De Brayn, A. De Potter, F. de Potter, De Vriendt, Dupont, Ensch, le chanoine Evrard, Graux, Mgr Hebbelynck, MM. R. Janssens, Kleyer, R. Lamarche, le baron Lambermont, Lepage, Leurs, le capitaine commandant C. Liebrechts, Maquet, le chevalier Marchal, Melot, Nerincx, Portmans, le lieutenant général Rouen, Sainctelette, Van Cutsem, Verlant et le lieutenant général Verstraete.

En ouvrant la séance, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, prie M. Sauveur, secrétaire général du Département et secrétaire général de la Commission nationale, de donner lecture des arrêtés instituant cette Commission.

M. de Trooz prononce ensuite le discours suivant :

Messieurs,

Je suis profondément sensible à l'honneur



M. le comte de Merode Westerloo,
Président du Sénat,
Ancien Ministre des Affaires étrangères,
Président d'honneur de la Commission nationale des fêtes de 1905,
Président de la Section politique.

qui m'échoit de prendre la parole devant vous en cette première séance de la Commission nationale chargée d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique.

La tâche qui nous incombe est la plus digne qui puisse solliciter notre zèle et notre dévouement.

Il nous appartient de magnifier la Patrie, cette Belgique superbement drapée dans les gloires du passé, fière de son indépendance et de ses libertés, confiante dans la haute intelligence et la sagesse de son Roi, riche des inépuisables ressources de son sol, riche plus encore de la probe et persévérante activité de ses enfants !



M. le comte de Smet de Naeyer,
Ministre des Finances et des Travaux publics,
Chef de Cabinet.

L'histoire proclame que notre nationalité, dont les fêtes jubilaires vont affirmer le plein épanouissement, n'est point une nationalité de hasard, née du caprice des événements ou des calculs de la diplomatie, et vouée à périr au premier souffle du large.

Aux dates les plus reculées, nous retrouvons les origines de cette nationalité que nous aimons passionnément, nous la voyons se manifestant à travers les âges, malgré les heurts et les contrastes des événements, franchissant les frontières linguistiques et les limites politiques.

1905 évoquera la vie d'un peuple dont le génie brilla dans toutes les sphères de l'activité humaine, dont le courage se signala sur tant de champs de bataille, d'un peuple qu'illustrèrent Charlemagne, Godefroid de Bouillon et Charles-Quint.

L'unité gouvernementale apparut chez nous comme le couronnement et la définitive consécration de l'unité nationale, cimentée par des siècles de luttes et de communes aspirations, ainsi que le démontrait encore tout récemment l'un de nos meilleurs historiens.



M. De Mot,
Sénateur,
Bourgmestre de Bruxelles,
Vice-président de la Commission nationale des fêtes de 1905.

La Belgique est reconnaissante à l'Europe d'avoir confirmé son émancipation, et nous avons le droit de dire que les générations qui se sont succédé ont été dignes de sa confiance.

Il était noble et grand, cet incomparable spectacle qu'offrit la Belgique au lendemain même de la libération définitive de son territoire, quand, toute frémissante encore de l'ivresse du triomphe, elle sut prudemment résister aux appels de la démagogie comme aux conseils de la réaction. C'est son éternel honneur de s'être donné les institutions les plus libérales de l'Europe, d'avoir réalisé la plus large application des libertés modernes et des principes fondamentaux du gouvernement constitutionnel. Il est juste de saluer ici la grande mémoire de notre premier Roi, dont le long règne devait si pleinement justifier cette belle parole : « Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux ! »

Heureux, le peuple belge le fut en ces trois quarts de siècle qui bientôt vont nous séparer des Journées de Septembre. Quelle prospérité ininterrompue que celle de nos provinces à dater de cette époque mémorable !

Circonscrite en d'étroites frontières, la Belgique fait vivre près de 7,000,000 d'habitants sur un territoire qui, en 1831, n'en comptait que 3,785,814, et sa population, devenue la plus dense de l'Europe, recueille les fruits d'un développement

moral, intellectuel et matériel sans exemple. Développement moral et intellectuel : les illettrés diminuent de 21 p. c. de 1886 à 1900 dans l'ensemble du royaume ; le nombre des habitants sachant lire et écrire est, en 1900, de 75 p. c. parmi les habitants de 45 à 55 ans ; la proportion des lettrés s'élève à 82 p. c. dans la catégorie des habitants de 35 à 45 ans, à 87 p. c. dans celle de 25 à 35 ans et à 90 p. c. parmi ceux de 15 à 25 ans.

Le nombre des élèves des écoles primaires soumises à l'inspection de l'État était de 399,628 en 1857, il est de 588,814 en 1881 et s'élève aujourd'hui à 793,916. Il y avait 5,931 instituteurs en 1857 ; 8,328 en 1881 ; il y en a 16,632 en 1900.

En 1901, l'épargne scolaire est enseignée dans 6,974 écoles ; 159,374 élèves des établissements d'instruction primaire sont affiliés aux mutualités scolaires ; 302,444 élèves possèdent un livret de la Caisse d'épargne. Le montant de l'épargne scolaire dépasse 8,000,000 de francs.



M. Vergote,
Gouverneur de la province de Brabant,
Vice-président de la Commission nationale des fêtes de 1905.

Les mêmes progrès se manifestent dans l'enseignement moyen et supérieur. Diverses spécialisations, répondant à des besoins nouveaux, y donnent naissance à un enseignement professionnel et technique organisé avec le plus grand soin.

Le nombre des étudiants des universités belges était de 1,071 en 1830 ; il s'élève, en 1900, à 5,265.



M. Sauveur,
Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,
Secrétaire général de la Commission nationale des fêtes de 1905,
Président de la Section d'administration.

Développement matériel si intense et si rapide que les études statistiques parviennent avec peine à en suivre et à en marquer toutes les phases.

En 1846, le premier recensement industriel constate la présence, en Belgique, de 114,751 industriels et artisans et de 314,842 ouvriers. D'après le recensement de 1896, il y a 326,089 établissements industriels en activité, occupant 1,102,244 personnes et employant 628,253 chevaux-vapeur.

Pour ne parler que de l'industrie houillère, la quantité de houille produite par les charbonnages belges, qui était en 1835 de 2,600,000 tonnes, d'une valeur de 25 millions de francs, est, en 1900, de 23 millions et demi de tonnes, valant 408 millions de francs.

L'agriculture, de son côté, a fait d'incessants progrès, malgré les conditions défavorables qui ont pesé sur elle en Belgique comme dans tous les pays d'Europe.

Le produit moyen par hectare des principales denrées alimentaires s'est considérablement accru. Signe non équivoque de prospérité, le cheptel national, qui comptait 2 millions de têtes en 1846, en présente près de 3 millions en 1900.

Les routes pavées et empierrées, dont le réseau importe tant aux intérêts économiques, se sont développées dans une proportion considérable. Elles mesuraient 3,000 kilomètres en 1830 ; elles s'étendent aujourd'hui sur plus de 9,000 kilomètres.

Les voies ferrées, que la Belgique fut la première à établir sur le continent européen, s'étendaient, en 1856, sur 714 kilomètres. Notre réseau compte, en 1900, 4,560 kilomètres et il est le

plus serré de l'Europe. A travers les mailles de ce réseau s'étendent, depuis 1885, les lignes des chemins de fer vicinaux, qui parcourent aujourd'hui 1,819 kilomètres et rendent aux intérêts locaux les plus signalés services.

Les recettes nettes des chemins de fer à grand écartement ont été de 63 millions en 1900 ; les recettes des chemins de fer vicinaux sont près d'atteindre la somme de 10 millions.

Faut-il insister sur le développement du commerce extérieur de la Belgique ? Nos importations, qui étaient de 199 millions en 1835, sont de 3,594 millions en 1900. Nos exportations ont passé de 160 millions en 1835 à 3,297 millions en 1900.

L'accroissement de la richesse nationale a permis aux pouvoirs publics de consacrer des sommes considérables à l'amélioration de l'outillage économique du pays, aux grands travaux



La Fête patriotique de 1856 à la place de la Société civile, à Bruxelles.

d'intérêt général, ainsi qu'à l'œuvre de l'enseignement. Plus de 3 milliards y ont été dépensés depuis 1830.

Toutes les classes de la société ont bénéficié de l'amélioration des conditions matérielles de l'existence.

En cinquante années, l'élévation du taux des salaires, portés au double de leur importance primitive, et la diminution constante du prix des objets d'usage courant et des denrées de consommation générale ont relevé en une très large mesure la situation des classes laborieuses. Le logement, le vêtement, l'alimentation de l'ouvrier ne sont pas comparables à ce qu'ils étaient à l'origine de notre indépendance.

Le goût de l'épargne, inculqué, je le montrais à l'instant, à la jeunesse des écoles, a largement pénétré au sein des masses populaires. La Belgique s'est couverte de sociétés de secours mutuels, d'œuvres de prévoyance, revêtues de cent formes diverses et également ingénieuses, répondant à tous les besoins du cultivateur comme du travailleur de l'usine, et apportant à son foyer la sécurité et le bien-être en même temps que l'économie.

Quelques chiffres montreront toute l'importance de l'épargne populaire. En 1880, il existait 197,956 livrets de la Caisse d'épargne au profit des particuliers, représentant une valeur de

109 millions. En 1901, il existe 1,855,770 livrets d'un import de 716 millions et demi. Et 80 p. c. de ces livrets accusent des dépôts inférieurs à 500 francs !

Pour la Caisse de retraite, je me bornerai à citer le nombre total des livrets nouveaux créés de 1891 à 1901 : il s'est élevé à 295,947. Sur ces nouveaux affiliés, il y en a 259,399, soit 88 p. c., qui appartiennent à la classe des travailleurs manuels.

Le montant annuel des versements, qui était en 1890 de 916,000 francs, s'est élevé en 1900 à plus de 5 millions.

Les gouvernements qui ont successivement occupé le pouvoir, avec le concours éclairé du Parlement, soutenus par les autorités provinciales et communales, encouragés par l'opinion publique, ont cherché loyalement à améliorer les conditions d'existence de la classe ouvrière.



La Fête patriotique de 1880 au parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Témoin l'organisation de la Caisse générale d'épargne et de retraite dont la fondation remonte à 1865, la création des conseils de prud'hommes et des conseils de l'industrie et du travail, les lois sur la réglementation du travail et le payement des salaires ; témoin encore les sociétés pour la construction de maisons ouvrières, les pensions de vieillesse, les subsides aux œuvres de prévoyance, pour ne citer que les réformes les plus importantes.

La coopération de toutes les classes de la nation aux progrès réalisés établit entre elles un lien de solidarité étroite, qu'augmente encore la participation de tous à la chose publique.

Les fêtes du soixante-quinzième anniversaire doivent mettre en relief, à travers le pays, tous les éléments de la vitalité nationale ; elles doivent traduire les élans de tout un peuple : il faudra des œuvres durables pour en perpétuer le souvenir.

C'est à ce titre que, dans le rapport au Roi qui précède l'arrêté instituant votre Commission, j'ai cru pouvoir indiquer déjà, parmi les solennités qui devront être inscrites au programme de 1905, l'inauguration, par Sa Majesté, des travaux publics si nombreux et si importants entrepris sur divers points du royaume, l'ouverture solennelle de l'Exposition internationale de Liége, où le merveilleux développement de notre commerce et de notre industrie s'affirmera avec tant de puissance.

J'ai signalé aussi les travaux d'exploitation du nouveau bassin houiller du Limbourg, dont la mise en valeur apparaît, au point de vue économique, comme l'un des faits les plus saillants de l'histoire de notre pays à l'époque actuelle. Des expositions artistiques, des congrès scientifiques et littéraires pourront être organisés.



M. le lieutenant-général Pontus,
Ancien Ministre de la Guerre,
Inspecteur général de la Garde Civique,
Président de la Section militaire.

Ce n'est là qu'une esquisse, Messieurs, et non point un projet complet. C'est à l'établir et à le développer que vont tendre nos communs efforts et ceux des Comités provinciaux.

Dieu protège la Belgique, et les Belges reconnaissants le proclameront par des actions de grâces.

En une grande solennité patriotique, la Nation acclamera l'auguste Souverain dont le règne atteindra précisément quarante années à l'heure du jubilé.

Quarante années d'inlassable persévérance à assurer la sécurité du Pays, à le placer toujours plus haut dans la confiance et dans l'estime des peuples, à le faire connaître au delà des mers, à développer ses relations commerciales et industrielles.

La Belgique doit à Léopold II d'avoir tiré du néant cet État du Congo, création toute personnelle, réalisée au prix des plus grands sacrifices, de l'énergie la plus tenace et saluée des sympathies universelles dès avant l'instant où le jeune État pouvait, avec une légitime fierté, notifier à la Conférence de Berlin la reconnaissance dont il avait été l'objet de la part des Puissances.

Laissez-moi, Messieurs, me féliciter de votre patriotique concours. Votre initiative, votre expérience, votre intelligence sont la garantie du succès avec lequel vous accomplirez le travail d'ensemble d'où sortira la glorification de la Belgique !

Je remercie aussi la presse de son efficace collaboration, et je vous assure tous, Messieurs, de la gratitude du Gouvernement.

Je déclare la Commission installée.

Ce discours, et particulièrement l'éloquent exposé de la situation de la Belgique, furent vivement applaudis.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président, convie ensuite la Commission, en réglant sa façon de travailler, à décider sa division en plusieurs Sections, ayant chacune une compétence spéciale.

La première s'occuperait des fêtes politiques et, entre autres, de l'organisation du *Te Deum,* de la grande manifestation patriotique et d'autres cérémonies se rattachant au même ordre d'idées.

Dans toutes les réjouissances publiques, la Belgique escompte à bon droit le concours de la garde civique et de l'armée. Il leur est assuré, une fois de plus, par la présence, au sein de la Commission, de plusieurs membres mili-



M. le lieutenant général Ninitte,
Commandant la 4e circonscription militaire,
Président de la Section militaire.

taires et de plusieurs officiers de la garde civique. Groupés en une Section spéciale, ils pourraient activement s'occuper de la participation de la garde civique et de l'armée aux fêtes jubilaires, notamment, avec la collaboration d'historiens et d'artistes, de la formation d'un cortège qui retracerait, en un triomphal défilé, l'histoire et les progrès de la Belgique, ainsi que de l'organisation d'un tournoi de chevalerie.



M. Dupont,
Second vice-président du Sénat,
Président de la Section industrielle et agricole.

En 1905 s'ouvrira, à Liége, une Exposition internationale. Il serait utile, à différents points de vue, d'entretenir des relations directes entre les organisateurs de l'Exposition et notre Commission. Il ne faut pas que les fêtes se contrarient et il conviendra de se mettre d'accord sur l'organisation d'expositions ayant un caractère particulier et qui, sans faire tort à l'entreprise liégeoise, pourront être ouvertes à Bruxelles et dans d'autres villes du pays. Tel pourrait être le rôle d'une Section industrielle et agricole.

Une Section artistique s'impose également ; la Belgique a le culte des Arts, et parmi les membres de la Commission figurent des personnalités dont la compétence et le renom assureront aux fêtes un cachet artistique fastueux.

Une Section scientifique et littéraire permettrait aux savants de joindre leurs efforts pour susciter et organiser des congrès.

Ces différentes Sections examineraient toutes les idées se rattachant à leur sphère d'activité et leur faciliteraient aussi la rédaction d'un avant-projet de programme.

La proposition de M. de Trooz, président, tendant à créer cinq Sections au sein de la Commission centrale, à savoir : une Section politique, une Section militaire, une Section industrielle et agricole, une Section artistique et une Section littéraire et scientifique, est mise en discussion.

M. le comte de Merode Westerloo demande quelques explications sur ce qu'il faut entendre par la Section industrielle.

Cette Section s'occupera-t-elle directement de l'Exposition de Liége, dit-il, et s'occupera-t-elle également des sous-expositions, si je puis m'exprimer ainsi, et notamment des expositions agricoles, plus marquantes et plus étendues que les expositions annuelles ?



M. le marquis de Beauffort,
Sénateur,
Président de la Section artistique.

M. de Trooz, *Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président.* — Dans ma pensée, la Section industrielle aura pour devoir d'entretenir des relations avec la direction de l'Exposition internationale de Liége.

En ce qui concerne les diverses branches de l'industrie, je pense aller au-devant des vues de l'honorable Commissaire général, M. Lamarche, en disant que rien ne doit être fait qui puisse nuire au succès de l'Exposition liégeoise. Cette réserve faite, je crois pouvoir donner satisfaction à M. le comte de Merode Westerloo en lui disant qu'il appartiendra à la Section dont il a bien voulu s'occuper d'organiser, notamment, des expositions agricoles auxquelles on pourrait donner une importance plus considérable que celle qui s'attache aux expositions annuelles.

Il y a encore un autre objet rentrant dans les attributions de la section industrielle : c'est ce qui est relatif au bassin houiller du Limbourg.

M. LE COMTE DE MERODE WESTERLOO. — Merci, Monsieur le Ministre.

M. DE TROOZ, *Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président.* — Nous sommes donc d'accord sur le principe du sectionnement de la Commission.

Escomptant votre adhésion, nous avons cherché à constituer des groupements que je vais me permettre de vous indiquer. Il va de soi que ce sont de simples propositions et il vous appartiendra de les modifier comme bon vous semblera.

Pour la Section politique, qui organisera le *Te Deum* et les fêtes patriotiques, nous avons pensé qu'il était convenable de réclamer le concours des membres du Parlement, des neuf bourgmestres de nos chefs-lieux de province, des magistrats, d'y adjoindre des officiers de l'armée et de la garde civique, des membres du Collège échevinal de Bruxelles et d'y comprendre aussi notre brave survivant des Combattants de 1830, qui sera le témoin vivant des événements que nous voulons commémorer. *(Applaudissements.)*

Affiche générale des Fêtes jubilaires. (CASSIERS.)

Cette Section serait ainsi composée : MM. le duc d'Ursel, Schollaert, Vergote, De Mot, le comte de Merode Westerloo, Braun, Chapelié, De Bruyn, de Neeff, Dubois (J.-B.), Dupont, Ensch, Evenepoel, Evrard, Giron, Graux, Heynen, Janssens, Kleyer, le baron Lambermont, Lepage, Maquet, Melot, Nerincx, Pontus, Portmans, Rouen, Sainctelette, Sauveur, Simonis, le chevalier van der Elst, Van Rijswijck et le comte Visart de Bocarmé.

Quant à la Section militaire, sa composition s'indique d'elle-même. La voici : MM. Capouillet, Chapelié, de Neeff, Leurs, Libbrecht, Liebrechts, Pontus, Rouen et Verstraete.

Je me permets aussi de faire une fois de plus appel à M. Dubois, ancien militaire, resté très vaillant.

Voici comment nous proposons de composer la Section industrielle et agricole : MM. Baeyens, Corty, De Bruyn, J. Dubois, Dupont, Heynen, Lamarche, Nerincx, Ramaeckers, Simonis, Van Cutsem et Van Hoegaerden.

La Section artistique comprendrait : MM. le duc d'Ursel, De Mot, A. De Potter, De Vriendt,

Dillens, Evenepoel, Evrard, Gevaert, Lepage, Maquet, le chevalier Marchal, Van Overloop et Verlant.

La Section littéraire et scientifique serait composée de MM. Schollaert, Bormans, Claeys, F. de Potter, Graux, Mgr Hebbelynck, MM. le chevalier Marchal, Sauveur, Vanderlinden et Verhaeren.

Telles sont les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre. Nous pensons avoir tenu compte des compétences particulières de chacun des membres de la Commission nationale. Si cependant il en était parmi vous qui préféreraient faire partie d'une autre Section que celle pour laquelle ils sont proposés ou qui voudraient collaborer au travail de plus d'une Section, ils pourraient signaler ce désir au bureau, qui s'empresserait d'y faire droit.

Il importe d'établir un lien entre ces Sections. Nous vous proposons de le trouver en un Comité d'administration, qui serait composé de délégués des différentes Sections. C'est à ce Comité qu'il appartiendrait de distribuer et de centraliser les affaires; c'est lui qui aurait la charge de dresser notre budget et de l'administrer. Nous voulons faire bien les choses et, pour cela, nous aurons à créer les voies et moyens. J'ai la conviction que nous pouvons escompter le généreux et patriotique concours du Parlement.



Affiche générale des Fêtes jubilaires.

Je propose de composer ce Comité de M. Sauveur, secrétaire général du Département de l'Intérieur, président ; de MM. Capouillet, de Neeff, J. Dubois, Evenepoel, Lepage, Libbrecht, Ramaeckers, Van Cutsem, le chevalier van der Elst, Van Overloop et Verlant. Tous les Départements ministériels, toutes les Sections et tous les intérêts sont ainsi représentés.

Je proposerai à toutes les Sections de se réunir à bref délai. Chacune d'elles examinera les fêtes et cérémonies qu'elle désire voir inscrire au programme, ainsi que les idées nouvelles qui pourraient être utilement réalisées.

Le Comité d'administration fera de tout cela l'objet d'un travail approfondi au point de vue de la dépense, notamment, et nous mettra ainsi à même de réunir la Commission nationale pour soumettre à ses délibérations un premier avant-projet.

Nous marcherons ainsi utilement et rapidement.

Dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer tout à l'heure, j'ai fait allusion aux Comités provinciaux. Déjà, dans le rapport au Roi, j'ai indiqué cette idée que des fêtes devaient avoir lieu non seulement dans la capitale, mais aussi dans les chefs-lieux de province.

Certes, nous avons la confiance que le patriotisme des 2,600 communes du Royaume s'affirmera en 1905 et que partout des réjouissances seront organisées, mais je dois faire des réserves budgétaires, en ce qui concerne l'intervention éventuelle de l'État.



M. le baron Lambermont,
Ministre d'État.

Il est évident que les subventions du Gouvernement devront se borner aux fêtes qui seront données dans les chefs-lieux de province. Il y a d'excellents motifs pour cela. D'abord, quelle que soit la certitude du Gouvernement d'obtenir de la Législature de larges crédits, il y a cependant une limite qui ne peut être franchie.

D'autre part, si nous devions répandre la manne dans les 2,600 communes du Royaume, aucune d'elles n'en recevrait assez pour bien faire les choses.

Il faut donc de toute nécessité limiter les subventions gouvernementales à la capitale et aux huit autres chefs-lieux de province.

Le Comité du Brabant se confondra avec celui de la capitale ; il aura, par suite, une grande importance.

Vous ne l'ignorez pas : chaque fois qu'il s'agit de manifestations patriotiques, on peut compter sur le concours de la capitale du Royaume, et nous avons la certitude qu'en 1905, elle tiendra à affirmer une fois de plus avec éclat le rang qu'elle doit à la Constitution elle-même. Dans le Comité brabançon, la part de Bruxelles sera nécessairement considérable.

Il y aura à Bruxelles des fêtes de caractères différents. Les unes seront des fêtes nationales au sens le plus étendu du mot, des fêtes intéressant l'ensemble de la Belgique. J'ai parlé tout à l'heure d'un *Te Deum*, de fêtes patriotiques, d'un cortège retraçant l'histoire de la Belgique, etc.

Il appartiendra à la Commission nationale de les diriger.

Mais si, à côté du cortège historique, la ville de Bruxelles voulait organiser un tournoi dans ce cadre merveilleux dont elle dispose — son incomparable Grand' Place — nous lui en serions très reconnaissants.

Nombreuses seront les fêtes revêtant un caractère moins important et que Bruxelles tiendra à honneur d'organiser, son passé répond de cela.

Le Gouvernement désirant vivement provoquer les initiatives — et étant convaincu que la Commission nationale partage ce sentiment — j'ai l'honneur de vous proposer de décider qu'il appartiendra aux Comités provinciaux de grouper les idées et de rédiger un projet de programme pour chaque province.

Ces Comités comprendront des gens compétents et connaissant bien tout ce qui se rattache à l'organisation de fêtes publiques. Nous n'avons pas la prétention d'imposer des idées arrêtées; nous demandons, au contraire, la collaboration de tous, afin de faire le mieux possible. Ces projets de programme seront transmis au Comité d'administration ; nous soumettrons à chacune des Sections les objets rentrant dans le cadre de sa compétence et finalement la Commission nationale sera appelée à statuer.

Si la Commission se ralliait à ce système, tout le monde pourrait apporter sa part à l'organisation des fêtes. Le programme ne serait pas imposé ; il refléterait les idées de tous.

Voilà, dans leurs grandes lignes, les quelques propositions que nous avons à vous faire. Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir les discuter, heureux de mettre à contribution des lumières dont nous avons certainement besoin.

Personne ne demandant la parole, je puis en conclure que le bureau marche d'accord avec la Commission quant aux grandes lignes que je viens de tracer. *(Marques d'adhésion.)*

Très prochainement, d'ici à trois semaines, j'espère, les différentes Sections pourront se réunir à l'effet de se constituer. D'autre part, je chercherai à instituer, à bref délai, les Comités provinciaux, de façon qu'avant le 21 juillet, si c'est possible, et par conséquent deux années avant la célébration du jubilé, tout le mécanisme organisateur puisse être mis en mouvement.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur un point quelconque relatif à cette organisation ?

Il me reste à constater notre complet accord et à vous remercier, Messieurs, du concours que vous avez bien voulu nous apporter.

La séance est levée à 2 heures 50 minutes.

Les diverses Sections de la Commission nationale se réunirent ensuite, chacune séparément, sous la présidence de M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président de la Commission nationale, assisté de M. Sauveur, secrétaire général, et constituèrent comme suit leur bureau :

SECTION POLITIQUE : (27 juin 1903)	*Présidents :* MM. le duc d'Ursel et Schollaert ; *Vice-président :* M. le baron Lambermont ; *Secrétaire :* M. le chevalier van der Elst.
SECTION MILITAIRE : (13 juin 1903)	*Présidents :* MM. les lieutenants généraux Pontus et Rouen ; *Secrétaires :* MM. les colonels Capouillet et Libbrecht.
SECTION ARTISTIQUE : (27 juin 1903)	*Président :* M. le duc d'Ursel ; *Vice-président :* M. Gevaert ; *Secrétaire :* M. Evenepoel ;
SECTION SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE : (27 juin 1903)	*Président :* M. Schollaert ; *Vice-président :* M. Graux ; *Secrétaire :* M. Sauveur.
SECTION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE : (27 juin 1903)	*Président :* M. Dupont ; *Vice-président :* M. De Bruyn ; *Secrétaire :* M. Van Cutsem.
SECTION D'ADMINISTRATION :	*Président :* M. Sauveur ; *Secrétaire :* M. Evenepoel.

Plusieurs modifications furent apportées à la composition de la Commission nationale et des Sections par suite de décès, démission et nominations.

La mort du duc d'Ursel (15 novembre 1903) fut une très grande perte pour la Commission nationale de 1905. La haute situation politique du défunt, ses prédilections artistiques l'avaient tout naturellement porté à la présidence d'honneur, en même temps qu'aux présidences actives des Sections politique et artistique. Sa disparition soudaine provoqua des regrets unanimes dans le pays.

A la Section politique (séance du 22 février 1904), M. le comte de Merode Westerloo se fit l'interprète de ces sentiments, en rendant hommage au caractère élevé et aux éminentes qualités du duc d'Ursel. Le bureau fut chargé de porter à la famille d'Ursel l'expression de ses vives condoléances.

A la Section artistique (séance du 21 juin 1904), M. le chevalier Marchal, doyen d'âge, fit l'éloge du disparu, que son caractère élevé et ses qualités d'artiste désignaient si parfaitement pour présider les travaux de cette Section.

Le 15 août 1904, est décédé M. F. de Potter, le distingué secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande de Langue et de Littérature.

La Section artistique fut encore éprouvée par la mort de M. Dillens, le grand statuaire, décédé inopinément le 24 décembre 1904. Dans la séance du 28 janvier 1905, M. le marquis de Beauffort, président, rendit hommage au défunt et dit combien la Section estimait cet artiste sincère, qui avait mis son beau talent et sa profonde expérience au service de la Commémoration nationale.

Le 4 mars 1905, mourut subitement M. le baron Lambermont, Ministre d'État, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, grand cordon de l'Ordre de Léopold.

Tel un chêne altier, la mort le foudroya, mais elle ne put le surprendre qu'au travail. L'éminent homme d'État avait assisté, l'après-midi, à une séance de la Section politique, où il avait fait entendre des paroles sages, des avis éclairés. Rentré au Ministère des Affaires étrangères, il fut frappé, dans son bureau, d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva au pays.

M. le comte de Merode Westerloo, dans la séance du 26 mai suivant, rappela ces circonstances, en saluant une dernière fois, d'un éloge ému, le grand citoyen qui voua toute une vie de labeur à la prospérité de sa patrie.



M. Van Hoegaerden,
Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique.

Le dimanche 18 juin 1905, mourut, à Bruxelles, M. Van Hoegaerden, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, membre de la Commission nationale des fêtes de 1905 (Section industrielle et agricole). M. Van Hoegaerden était un homme distingué, parfaitement aimable, d'une courtoisie raffinée, très versé dans les questions financières et qui dirigeait avec une grande autorité, depuis 1880, le premier de nos établissements financiers.

M. Sainctelette, sénateur et bourgmestre de Mons, est décédé le lundi, 3 juillet, des suites d'une maladie qui lui laissait peu d'espoir de guérison. Très dévoué à sa ville natale, le regretté défunt s'était employé, tant à la Commission nationale que dans le Comité provincial, au succès des fêtes jubilaires du Hainaut.



La Ville de Bruxelles.
Monument Anspach, par Julien Dillens.

Par arrêté royal du 11 novembre 1903, M. le lieutenant général Ninitte, commandant de la 4e circonscription militaire, est nommé membre de la Commission nationale des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. Il est désigné pour faire partie des Sections politique et militaire. Dans la séance du 14 juin, la Section militaire l'appelle aux fonctions de président, en remplacement de M. le lieutenant général Rouen, dont la démission avait été acceptée.

Par arrêté royal du 12 décembre 1903, M. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat, est nommé président d'honneur de la Commission nationale des fêtes de soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, en remplacement de M. le duc d'Ursel, décédé. Il est désigné pour recueillir la succession de celui-ci en qualité de président de la Section politique.



Le Pouvoir communal.
Monument Anspach, par Julien Dillens.

Par arrêté royal du 27 avril 1904, M. Lagasse-de Locht, inspecteur général des Ponts et Chaussées au Ministère des Finances et des Travaux publics, est nommé membre de la Commission nationale des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. Il est désigné pour faire partie de la Section politique.



Julien Dillens

Par arrêté royal du 23 juillet 1904, M. le marquis de Beauffort, sénateur, est nommé membre de la Commission nationale des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. Il est appelé par la Section artistique aux fonctions de président, en remplacement de M. le duc d'Ursel, décédé.

Par arrêté royal du 16 janvier 1905, M. Edw. Gailliard, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, est nommé membre de la Commission nationale des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de



M. Sainctelette,
Bourgmestre de Mons.

l'Indépendance de la Belgique, en remplacement de M. de Potter, décédé.

Par arrêté royal du 23 janvier 1905, M. T.-J. Vinçotte, artiste statuaire, membre de l'Académie royale de Belgique (classe des Beaux-Arts), est nommé membre de la Commission nationale des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, en remplacement de M. Dillens, décédé.

Par arrêté ministériel du 10 juillet 1903, M. le lieutenant colonel, adjoint d'état-major de Witte, du 1er régiment des guides ; M. Mabille, directeur à l'administration communale de Bruxelles, et M. le capitaine adjoint d'état-major, du régiment des grenadiers, Remy, aide de camp de M. le lieutenant général Rouen, sont nommés secrétaires adjoints de la Section militaire de la Commission nationale des fêtes de 1905.

Par arrêté ministériel du 8 mars 1904, M. H. Costermans, chef de division au Ministère des Affaires étrangères, est nommé secrétaire adjoint de la Section politique de la Commission nationale des fêtes de 1905.

Par arrêté ministériel du 31 octobre 1904, M. A. Rouvez, homme de lettres, est nommé secrétaire adjoint de la Commission nationale des fêtes de 1905.

Par arrêté ministériel du 1er février 1905, M. le major adjoint d'état-major Van den Bogaerde, du régiment des grenadiers, est nommé secrétaire adjoint de la Section politique de la Commission nationale des fêtes de 1905.

LES SECTIONS.

Dès le début de l'organisation, le Gouvernement avait tracé en ses grandes lignes le programme des fêtes. Avant d'en arrêter la réalisation, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, d'accord avec la Commission nationale, consulta les diverses Sections. Il s'assura ainsi de précieux concours.

La Section politique constitua en son sein une sous-commission, chargée plus spécialement d'examiner les questions se rattachant à la fête patriotique qui eut lieu place Poelaert, à Bruxelles, le 21 juillet. Cette sous-commission se composait de MM. le comte de Merode Westerloo, Schollaert, baron Lambermont, De Mot, Evenepoel, Maquet, Ninitte, Sauveur, chevalier van der Elst et Costermans.

M. Acker, architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, fut chargé de dresser le plan d'appropriation et de décoration de la place Poelaert. M. Bouvard, l'éminent directeur des services d'architecture de la ville de Paris, voulut bien lui prêter le concours de son indiscutable expérience, notamment pour la partie centrale des tribunes officielles. L'exécution des motifs décoratifs fut confiée à M. Henri Baes, peintre à Bruxelles ; MM. Ed. François et fils et Oscar Dewaele, entrepreneurs à Bruxelles, furent déclarés adjudicataires pour les travaux de charpente ; l'ornementation florale fut l'œuvre de M. E. Maricq, horticulteur à Ixelles.

La Section militaire assuma l'organisation d'un cortège : « La Belgique à travers

les âges » et la reconstitution du tournoi de chevalerie, de 1452, auquel prit part le comte de Charolais, plus connu dans l'histoire sous le nom de Charles le Téméraire.

Dans l'accomplissement d'une tâche aussi grande et aussi difficile, par la multiplicité des détails, la Section militaire s'est entourée de gens de l'art et de spécialistes ; citons parmi eux : pour le cortège, MM. Crabbe, Crespin, de Rudder, Khnopff, Hannon, Lynen, Gilson, Agniez, Lecail, Barbier ; pour le tournoi, MM. Cuvelier et Michel.

Ces fêtes remarquables, dont on trouvera plus loin la relation, furent annoncées par deux affiches spéciales dessinées par MM. Michel et Toussaint, éditées l'une par la maison De Rycker et Mendel et l'autre par la maison C. Gouweloos et Cie.

La Section artistique a surtout prêté ses bons offices en ce qui concerne le côté esthétique des fêtes.

Le choix pour la composition de *l'hymne patriotique* (paroles flamandes) et de la *marche jubilaire* (paroles françaises) se porta, d'une part, sur MM. Jan Blockx et Nestor de Tière et, de l'autre, sur MM. Paul Gilson et Auguste Vierset. M. Edgar Tinel fut chargé d'écrire une partition originale du *Te Deum* pour la cérémonie du 21 juillet, en l'église des Saints-Michel et Gudule, à Bruxelles.

La Section organisa deux concours restreints, décidés par le Gouvernement : l'un, pour la frappe d'une médaille commémorative du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance ; l'autre pour la confection d'une affiche artistique destinée à la publicité en Belgique et à l'étranger.

Le jury de la médaille fut composé de :

MM. le marquis de Beauffort, président de la Section artistique de la Commission nationale des fêtes de 1905, président.
Alvin, conservateur du Cabinet des médailles à la Bibliothèque royale ;
De Groot, statuaire, membre de l'Académie royale de Belgique ;
de Witte, président de la Société hollandaise-belge des amis de la Médaille d'art ;
Meunier, statuaire, membre de l'Académie royale de Belgique ;
Verlant, directeur des Beaux-Arts au Ministère de l'Agriculture, membre de la dite Section ;
Evenepoel, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, membre-secrétaire de la dite Section, secrétaire.

Le jury, dans sa séance du 17 mars 1905, examina les quatorze projets qui lui étaient soumis et prit les décisions suivantes :

1er prix (7,000 francs) à M. G. De Vreese ;
2e prix (1,500 francs) à M. Ch. Samuel ;
3e prix (1,000 francs) à M. Vermeylen ;
4e prix (500 francs), en partage, à MM. P. Dubois et J. Jourdain.

Ce classement fut approuvé par le Gouvernement et le public put lui-même se convaincre combien le jugement du jury était juste en visitant les projets exposés, dans la grande salle du Palais des Académies, les samedi 18, dimanche 19 et lundi 20 mars.

La frappe fut assurée par MM. Alphonse Michaux, graveur, et Paul Fisch aîné, fabricant.

La médaille commémorative fut modelée en un



M. Constantin Meunier.



M. G. De Vreese,
Auteur de la Médaille commémorative.

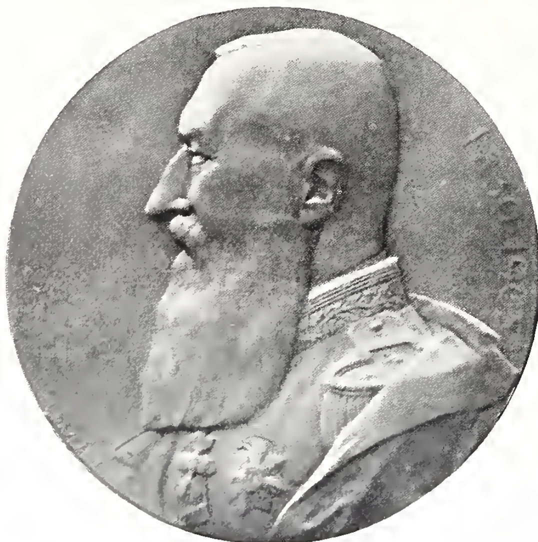
exemplaire sur ivoire et frappée à 27 exemplaires en or, 1,000 exemplaires en argent et 10,100 exemplaires en bronze.

La maison De Rycker et Mendel exécuta une affiche, d'après un croquis primé de M. Henri Cassiers, artiste-peintre ; une autre sortit des presses de la maison Desclée-De Brouwer et C[ie], de Tournai.

Une large publicité fut organisée ; c'est ainsi que plus de 40,000 affiches furent placardées tant en Belgique qu'à l'étranger.

La Section littéraire et la Section artistique émirent l'avis favorable de faire paraître une publication illustrée, populaire, relatant les fêtes et cérémonies du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale. Ce projet fut réalisé par *L'Illustration Belge,* éditée par la maison Vromant & C°, de Bruxelles.

La Section industrielle et agricole s'est principalement occupée de l'organisation de trois solennités : une fête du travail à Liége, lors de la distribution annuelle des récompenses industrielles et agricoles ; une manifestation mutualiste à Bruxelles ; enfin, la participation des vétérans du travail à la grande fête patriotique du 21 juillet 1905.





La Médaille commémorative du soixante-quinzième anniversaire de l'Independance nationale.

La Section d'administration établit un lien entre les différentes Sections par la distribution et la centralisation des affaires.

Ce court aperçu établit la part active des Sections dans l'organisation des fêtes de 1905. Leur rôle consultatif a permis au Gouvernement de réaliser plus aisément l'œuvre considérable qu'il avait entreprise, tout en permettant à d'heureuses initiatives de se produire.

LES COMITÉS PROVINCIAUX.

La participation des provinces, et spécialement de leurs chefs-lieux, aux fêtes jubilaires fut l'objet de différentes mesures de la part du Gouvernement. Le 28 octobre 1903, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président de la Commission nationale des fêtes de 1905, adressait à ce sujet aux gouverneurs des provinces la circulaire suivante :

En installant la Commission nationale chargée d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui auront lieu, en 1905, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, j'ai rappelé le passage du rapport au Roi qui précède l'arrêté royal du 11 août dernier (*Moniteur* du 16), attestant l'intention du Gouvernement de célébrer ce jubilé non seulement à Bruxelles, mais dans les autres chefs-lieux de province.

Les fêtes du soixante-quinzième anniversaire, ai-je dit, doivent mettre en relief, à travers le pays, tous les éléments de la vitalité nationale ; elles doivent traduire les élans de tout un peuple.

L'idéal serait que chacune des villes du royaume pût avoir des fêtes particulières, de manière à coopérer ainsi à l'élan patriotique de toute la nation.

Mais il est à peine besoin d'insister sur l'impossibilité pour le Gouvernement d'intervenir dans la dépense qu'une telle décentralisation aurait pour conséquence.

Quelle que soit la certitude d'obtenir de la Législature de larges crédits en vue des fêtes de 1905, il y a cependant une limite qui ne peut être franchie.

D'autre part, éparpiller les ressources votées serait enlever aux grandes villes toute possibilité de faire convenablement les choses.

Les subventions du Gouvernement devront donc forcément se restreindre aux fêtes qui seront données dans la capitale et dans les huit chefs-lieux de province.



M. Ch. Graux,
Ministre d'État,
Ancien Ministre des Finances,
Vice-président de la Section scientifique et littéraire.

Il appartiendra aux Comités provinciaux qui vont être institués de rédiger un projet de programme pour chaque province. Le Gouvernement n'entend pas imposer un choix quelconque à ces Comités : il fait, au contraire, appel à leur initiative et il croit pouvoir compter sur leur active et loyale collaboration en vue de réaliser au mieux les vœux du pays.

Les projets qu'élaboreront les Comités provinciaux seront, par mon intermédiaire, communiqués aux Sections de la Commission nationale, qui les examineront, chacune selon sa compétence spéciale.

Ils seront ensuite présentés, en séance plénière, à la Commission nationale, appelée à statuer.

Il importe que les Comités provinciaux soient formés exclusivement de personnes que leur patriotisme, joint à leur situation ou à leurs aptitudes spéciales, désigne tout naturellement pour une telle mission.

Il faudrait que leur composition reflétât, autant que possible, les conditions politiques et économiques de chaque province et que, tout en représentant les intérêts généraux de ses divers arrondissements, ceux du chef-lieu ne fussent pas en minorité.

Il y a là, dans la circonstance actuelle, un juste équilibre qui s'impose, que je désire voir atteindre et que le Gouvernement s'est efforcé d'obtenir dans la constitution de la Commission nationale et du Comité de la presse institué auprès de cette Commission.

En suite de cette circulaire, le *Moniteur* du 1er janvier 1904 publiait l'arrêté ministériel suivant :

FÊTES NATIONALES DE 1905. — COMITÉS PROVINCIAUX.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté royal du 11 avril 1903, instituant une Commission nationale chargée d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui auront lieu, en 1905, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué, pour la province de Brabant, un Comité dont la mission spéciale sera de préparer le programme et de diriger l'organisation des fêtes et réjouissances qui auront lieu, en 1905, à Bruxelles, indépendamment des cérémonies et des fêtes nationales.

ART. 2. — Des Comités institués dans les autres provinces, à l'initiative et sous la présidence des gouverneurs, organiseront le concours de chacune d'elles à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

ART. 3. — La Commission nationale correspondra avec les comités provinciaux.

Bruxelles, le 30 décembre 1903. J. DE TROOZ.

Le Comité de la province de Brabant fut nommé par un arrêté du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Les membres des autres Comités provinciaux furent désignés par les gouverneurs. On trouvera plus loin la composition de ces Comités.

L'idée maîtresse de la constitution de la Commission nationale se retrouve dans l'institution des Comités provinciaux : les autorités civiles, la magistrature, la garde civique et l'armée s'y rencontrent avec des représentants autorisés du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et des arts et s'emploient, d'un commun accord, pour magnifier la patrie.

Les arrondissements, les cantons, les villes et les communes populeuses y possèdent leurs délégués. Ainsi chaque région du royaume a apporté sa contribution à la commémoration nationale et l'on peut affirmer que toutes les forces vives de la nation coopérèrent à l'œuvre d'ensemble d'où devait sortir la glorification de la Belgique.



M. Nerincx,
1er vice-président de la Chambre des Représentants.

Le 22 février 1904, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique adressait aux gouverneurs-présidents des Comités provinciaux une circulaire rappelant la raison d'être de ces Comités et les conviant à presser leurs travaux pour permettre promptement l'élaboration du programme général des fêtes. Cette circulaire était conçue dans les termes suivants :

Monsieur le Gouverneur,

Le Comité chargé de préparer le programme et de diriger l'organisation des fêtes jubilaires qui auront lieu en 1905 étant institué dans votre province, il conviendra de le réunir sans tarder et de donner à ses travaux toute l'impulsion désirable.



M. De Bruyn,
Membre de la Chambre des Représentants,
Ancien Ministre de l'Agriculture
et des Travaux publics,
Vice-président de la Section industrielle et agricole.

La raison d'être et le but des Comités provinciaux ont été indiqués au cours de la séance d'installation de la Commission nationale des fêtes, dont vous trouverez ci-joint le procès-verbal.

La Commission nationale reconnaît qu'il est désirable que le pays tout entier soit appelé à participer aux fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

Les réjouissances publiques ne doivent donc pas être restreintes à la capitale du royaume et aux chefs-lieux de province, ni même aux villes et communes de quelque importance : il convient qu'elles aient leur écho jusque dans les plus modestes hameaux et que, nulle part dans le pays, cet anniversaire ne puisse passer inaperçu.

Afin d'aboutir à ce résultat patriotique, nous croyons pouvoir compter sur le concours des Comités provinciaux : ce sera là, en quelque sorte, la partie morale de leur tâche.

Leur rôle consistera aussi à préparer un projet de réjouissances dont il leur appartiendra d'assurer ou de faciliter l'exécution.

Les Comités provinciaux correspondront directement avec la Commission nationale, qui me soumettra, avec son avis, leurs propositions. La nécessité d'une certaine centralisation n'a pas à être démontrée. Il faut à la fois éviter la coïncidence des dates pour la célébration des fêtes ayant lieu en des points éloignés du pays et il faut réaliser la diversité de ces fêtes de manière à conserver à chacune d'elles son attraction spéciale.

La concentration et l'étude comparative, dans des vues d'ensemble, des divers projets contribueront à assurer à la fois l'unité et la diversité du programme général des fêtes par lesquelles la Belgique entière célébrera le soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de son Indépendance, en même temps qu'elles fourniront au Gouvernement les bases, les éléments comparatifs d'après lesquels s'exercera son intervention par voie de subsides.

Il est hautement désirable, Monsieur le Gouverneur, que la Commission nationale puisse être saisie, dans les trois mois, des propositions des Comités provinciaux de manière que — après examen et arrêt définitif des projets dans leurs grandes lignes — le Conseil provincial soit mis à même, au cours de sa session ordinaire de juillet, de se prononcer en connaissance de cause sur l'inscription éventuelle au budget de la province de la part d'intervention de celle-ci dans les frais occasionnés par la célébration du jubilé de 1905.

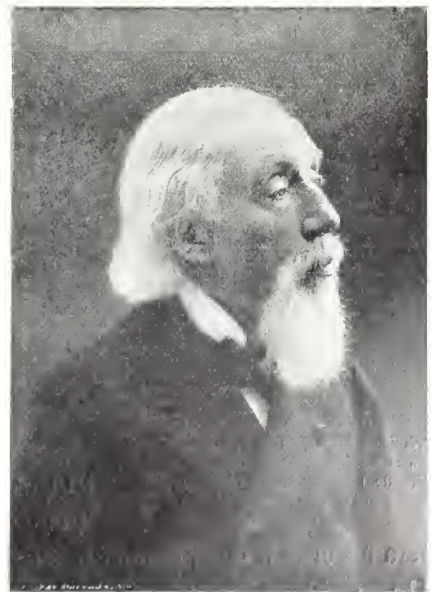
Je vous prie de vouloir bien y tenir la main en ce qui concerne le Comité dont vous avez la présidence.

Tout en souhaitant de voir célébrer partout en Belgique le jubilé national et tout en comptant sur le patriotique concours des Chambres législatives, on ne peut songer à éparpiller les crédits dont le Gouvernement disposera entre toutes les communes du Royaume.

C'est dans cet ordre d'idées que la Commission nationale a dû admettre en principe que la capitale et les chefs-lieux de province seront seuls à se partager les subventions de l'Etat.

Vous jugerez comme moi, sans doute, Monsieur le Gouverneur, qu'il y a lieu de publier au *Mémorial administratif* la composition le votre Comité provincial, ainsi que la présente circulaire.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. DE TROOZ.



M. Gevaert,
Directeur du Conservatoire royal de Bruxelles,
Vice-président de la Section artistique.

Les Comités provinciaux se mirent résolument à la tâche. Les hommes d'initiative s'unirent aux hommes d'expérience et, grâce à une heureuse division du travail, grâce aussi à la vive impulsion donnée par MM. les gouverneurs-présidents, les premiers programmes furent élaborés. Ceux-ci furent examinés par la Commission nationale et ainsi s'opérèrent la coordination, la refonte d'ensemble auxquelles faisait allusion la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Ces programmes, très bien composés, accusaient cependant des coïncidences de dates, des répétitions de fêtes, à côté de projets d'une réelle originalité et d'une louable initiative. Certains Comités provinciaux semblaient manquer d'indications sur la part d'intervention financière du Gouvernement dans les fêtes aux chefs-lieux de province.

Afin de s'entendre à cet égard, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique convoqua, le 20 août 1904, en son hôtel, les présidents des Sections de la Commission nationale, les présidents des Comités provinciaux et les bourgmestresd es chefs-lieux de province. La réunion eut le caractère d'une consultation.

Elle eut pour principaux résultats d'introduire plus d'unité dans les programmes, de spécifier nettement la nature des fêtes, de préciser les dates, de pousser à l'originalité et à la diversité des réjouissances en leur faisant refléter le caractère propre et traditionnel des provinces, d'empêcher les coïncidences fâcheuses, les répétitions inutiles ou les concurrences néfastes, de faire connaître aux présidents les ressources dont leur Comité pouvait disposer au moyen du subside de l'État ; enfin, de donner au programme général un ensemble harmonique.

Dans cette réunion, l'époque des fêtes jubilaires fut fixée du 1er mai au 31 octobre 1905.



M. le chevalier van der Elst,
Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères,
Secrétaire de la Commission nationale des fêtes de 1905.

On y apprit aussi que les conseils provinciaux avaient alloué les subventions suivantes à titre de quote-part dans les frais d'exécution des programmes projetés : Anvers, 50,000 fr. ; Brabant, 100,000 francs ; Flandre Occidentale, 30,000; Flandre Orientale, 25,000 francs; Hainaut, 50,000 francs ; Limbourg, 3,000 francs ; Luxembourg, 5,000 francs ; Namur, 25,000 francs. Le Conseil provincial de Liége, sans voter de crédit spécial pour l'exécution des fêtes, alloua pourtant un subside de 100,000 francs pour l'Exposition universelle, qui figure au programme général des fêtes jubilaires, ainsi que divers subsides pour l'érection de monuments commémoratifs, pour des expositions agricoles, etc.

L'intervention financière de l'État dans les dépenses faites aux chefs-lieux de province avait été fixée, en 1880, à une somme égale à celle que l'administration communale du chef-lieu avait votée, sans que le subside pût excéder 100000 francs. M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique proposa de remplacer cette base unique par une triple base établie de la manière suivante :

Il sera accordé à chaque chef-lieu de province :

1° Un subside proportionnel égal à la moitié de la dépense qui y sera effectuée pour les fêtes de l'Indépendance nationale figurant au programme général, sans que l'intervention de l'État puisse dépasser la somme de 150,000 francs, comprenant les trois facteurs

réunis, et sans qu'il y ait lieu de distinguer si les fonds ont été votés par la province ou s'ils l'ont été par la commune. A cette intervention viendront s'ajouter :

2° Un subside égal pour chaque chef-lieu de province fixé à 10,000 francs ;

3° Un subside proportionnel de 1 centime par habitant de la province (1).

A la suite de cette consultation, les Comités provinciaux refondirent leurs programmes selon les règles établies et les nécessités budgétaires ; ils en élaguèrent les numéros superflus, en ajoutèrent de nouveaux et arrêtèrent des projets définitifs.

Le 16 janvier 1905, une nouvelle réunion des gouverneurs, des bourgmestres des chefs-lieux de province et des présidents des Sections de la Commission nationale des fêtes de 1905 fut tenue, sous la présidence de M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à l'effet — les programmes provinciaux étant revisés et les dates des fêtes et cérémonies principales de la capitale étant fixées — de prendre un certain nombre de mesures d'ensemble.



M. de Neeff,
Chef du cabinet du Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,
Secrétaire de la Commission nationale
des fêtes de 1905.

Trois objets furent examinés dans cette séance :

1° Pour déterminer la participation financière de l'État dans les fêtes projetées aux chefs-lieux de province à l'initiative des comités provinciaux, les trois bases arrêtées dans la séance du 2 août 1904 furent maintenues. Toutefois, le minimum, à résulter de l'application de la seconde base, fut porté à 5,000 francs pour faire droit à certains vœux formulés, au cours de la précédente réunion, en faveur des chefs-lieux de province qui ne peuvent s'imposer de lourds sacrifices.

Le Gouvernement admit, dans leur ensemble, les projets de programme présentés par les Comités provinciaux et acceptés par la Section d'administration, sans distinguer entre les fêtes devant figurer au programme général et celles ne présentant qu'un intérêt local. Cette décision, très favorable aux chefs-lieux de province, augmenta de fait l'inter-

---

(1) Voici le tableau des subsides accordés aux provinces pour la célébration des fêtes jubilaires en 1880 et 1905 :

	1880	1905
	—	—
Anvers . . .	100,000	150,000
Bruges . . .	23,891	74,641
Gand	125,000	85,283
Mons	27,000	51,857.50
Liége	100,000	144,230.50
Hasselt . . .	17,550	37,811
Arlon	—	37,750
Namur . . .	47,500	65,500
	440,941	647,073.00

A ce chiffre, il faut ajouter les 350,000 francs alloués au Comité provincial du Brabant, ainsi que différents subsides accordés pour des fêtes spéciales en province, pour l'érection de monuments en l'honneur des combattants de 1830, des congrès, etc., soit plus de 130,000 francs. Au total, environ 1,125,000 francs.

vention de l'État, mais il fut entendu que les subsides de l'État seraient exclusivement acquis aux fêtes qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement à la date du 16 janvier 1905.



M. le général Libbrecht,
Chef du cabinet du Ministre de la Guerre,
Secrétaire de la Commission nationale
des fêtes de 1905.

Le mode de liquidation du subside de l'État fut établi d'un commun accord. Certaines avances furent admises ;

2° Pris dans leur ensemble, les Comités provinciaux ne disposaient pas de moyens suffisants pour assurer l'organisation des fêtes dans les chefs-lieux. Une entente entre les bureaux des Comités provinciaux, présidés par les gouverneurs et le collège des bourgmestre et échevins des villes intéressées, s'imposa d'autant plus que l'intervention pécuniaire de l'État, de la province et de la commune était acquise. En outre, celle-ci disposa d'un personnel dont le concours était indispensable pour l'organisation des fêtes et cérémonies publiques ;

3° L'accord s'établit ensuite sur l'époque des fêtes dans les chefs-lieux.

Une date, le 21 juillet, fut arrêtée. C'est celle de la fête patriotique, à Bruxelles, à laquelle seront conviés les grands corps de l'État, le clergé, les hauts fonctionnaires du pays, les délégations des provinces et des communes, la garde civique, l'armée, etc.

Le banquet des bourgmestres aura lieu le même jour, afin de ne pas astreindre ces magistrats à plusieurs déplacements.

Un *Te Deum* solennel sera célébré, le 21 juillet, à l'église des Saints-Michel et Gudule. Les hautes autorités de province y seront conviées.

LE BUDGET DES FÊTES.
L'INTERVENTION DES CHAMBRES LÉGISLATIVES.

Dès le budget de 1903, des crédits furent prévus pour la célébration du jubilé national. C'est ainsi que le Gouvernement, par voie d'amendement, demandait au chapitre XV (services divers), l'ajoute d'un article 127 nouveau, ainsi conçu :

Un arrêté royal du 11 avril 1903 avait nommé la Commission nationale chargée d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui auront lieu, en 1905, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale. Installée le 13 juin dernier, cette Commission s'est subdivisée en diverses Sections qui se sont mises à l'œuvre.

Le crédit sollicité doit faire face aux dépenses de 1903.

Au budget de 1904, l'art. 123 (Fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale) prévoyait un crédit de 20,000 francs. Il paraît peu probable en ce moment, disait la note du Gouvernement, que les dépenses occasionnées par les préliminaires des fêtes de 1905 dépassent 20,000 francs en 1904.



M. Evenepoel,
Directeur au Ministère de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,
Secrétaire de la Commission nationale des fêtes de 1905.

Le 9 novembre 1904, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, déposait sur le bureau de la Chambre des Représentants un projet de loi ouvrant un crédit spécial pour la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

L'exposé des motifs s'exprimait en ces termes :

Messieurs,

L'année 1905 verra le retour des fêtes grandioses qui, à deux reprises déjà, marquèrent les jubilés de l'Indépendance nationale.

Le peuple belge s'apprête à participer aux fêtes prochaines avec l'enthousiasme et la fierté qu'il apporta aux solennités émouvantes de 1856 et de 1880.

Il relèvera les traces glorieuses et fécondes de l'étape nouvelle, franchie dans l'histoire nationale; il donnera au monde le spectacle de son ardente activité, de son énergie, de sa vitalité ; il affirmera son inébranlable volonté de garder intact le patrimoine de son indépendance et de ne relever que de lui-même.

L'autonomie politique, si impatiemment attendue pendant des siècles et conquise au prix de généreux efforts, a donné à la Belgique bien au delà de ce que les plus ardents patriotes n'eussent osé espérer d'elle.

Une paix profonde règne en ce pays que la guerre avait tant de fois ensanglanté et couvert de ruines ; l'unité nationale, solidement cimentée, a amené la complète disparition des rivalités locales et fait tomber toutes les barrières d'autrefois ; la liberté demeure sans entraves, sous l'égide des garanties constitutionnelles ; le niveau moral et intellectuel du peuple s'élève et ses horizons s'élargissent ; les sciences, les lettres, les beaux-arts brillent d'un incontestable éclat ; l'agriculture, le commerce, l'industrie ont pris un essor merveilleux ; enfin, l'expansion économique à l'étranger, ce rêve grandiose que caressait déjà l'imagination de nos ancêtres, fait connaître le drapeau national sur les rives les plus lointaines, permet aux Belges d'introduire en des continents nouveaux les bienfaits de la civilisation et ouvre de larges débouchés à leurs relations commerciales.

Les progrès que la Belgique a réalisés durant le dernier quart de siècle dépassent notablement ceux que l'honorable M. Thonissen signalait déjà en son rapport sur le projet de loi allouant un crédit spécial pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale.



M. le colonel Capouillet,
Chef d'état-major du commandant supérieur de la Garde Civique des provinces d'Anvers et de Brabant,
Secrétaire de la Commission nationale des fêtes de 1905.

« ... Nos villes, écrivait-il, agrandies, assainies, reconstruites, ornées de monuments superbes, jouissent d'une prospérité qu'elles n'ont jamais connue sous le règne des dynasties étrangères. Les chemins de fer, les canaux, les routes de toute nature sillonnent nos campagnes, abrègent les distances, répandent le mouvement et la vie dans tous les districts du Royaume. Un travail persévérant a utilisé toutes les richesses du sol national. L'industrie a centuplé ses ressources et nous occupons dans le commerce général de l'Europe un rang qui a dépassé toutes les prévisions.

» La population s'est accrue dans une proportion considérable.

» D'immenses travaux législatifs ont organisé toutes les branches de l'administration publique.

» Une armée instruite, brave et fidèle, entoure le Trône constitutionnel.

» Les lettres, les sciences et les arts ont jeté un éclat inespéré.

» L'intelligence, le travail et le courage des générations contemporaines ont obtenu des résultats qui seront glorifiés dans les annales de la patrie. »

Le bilan de soixante-quinze années d'existence de la Belgique libre et indépendante est, pour elle, un légitime motif de gloire.

Après avoir constaté, comme en inaugurant les travaux de la Commission nationale des fêtes jubilaires de 1905, la situation brillante du Royaume, l'exposé des motifs rappelle les fêtes de 1880.

Les fêtes de 1880 ont coûté plus de six millions et demi de francs, y compris les frais de l'Exposition de l'industrie nationale ; défalcation faite de ces frais, les dépenses se sont élevées à un peu plus de trois millions de francs.

Le Gouvernement croit devoir fixer à ce dernier chiffre le montant du crédit qu'il a l'honneur de solliciter en vue des fêtes de 1905.

La Commission nationale et le Comité brabançon n'ont pas arrêté définitivement le programme des fêtes qui seront organisées dans la capitale ; mais leur tâche est suffisamment avancée pour qu'on puisse considérer comme décidée l'inscription à ce programme des fêtes suivantes, qui auront essentiellement un caractère national : *Te Deum*, fête patriotique, cérémonies commémoratives à la place des Martyrs et à Laeken, banquet des bourgmestres, cortège historique, tournoi, grand concours national et international de tir, fête du travail ; on espère, en outre, une exposition des anciennes industries d'art, exposition rétrospective de l'art belge, etc.

On doit également prévoir les frais d'illumination, feu d'artifice, décoration des rues, arcs de triomphe, représentations dramatiques, festivals, fêtes d'escrime et de gymnastique, la frappe de médailles commémoratives, les impressions, les indemnités et salaires, etc.

Enfin, de même qu'en 1880, il importe que le Gouvernement intervienne dans les frais des fêtes données aux chefs-lieux de province, tout en laissant aux conseils provinciaux le soin d'accorder des subsides aux autres communes. Les programmes de ces fêtes ont été élaborés par des Comités spéciaux institués dans les neuf provinces ; ils feront l'objet d'un examen d'ensemble de la part de la Commission nationale et du Gouvernement, de telle sorte qu'ils complètent le programme général.

Celui-ci comprend naturellement l'Exposition de Liége, dont le Gouvernement se réjouit de voir le succès assuré dès à présent ; mais les ressources nécessaires à cette entreprise sont distinctes de l'allocation prévue au projet de loi ci-joint, que, d'après les ordres du Roi, le Gouvernement a l'honneur de soumettre aux délibérations du Parlement.

Comme il est impossible d'attendre jusqu'au début de l'année prochaine pour approuver divers contrats à conclure avec certains entrepreneurs ou fournisseurs, il importe que les dépenses à effectuer en exécution de contrats conclus en 1904 puissent être imputées à charge du crédit sollicité. Le paragraphe final du présent projet accorde l'autorisation nécessaire à cette fin.

Le Gouvernement croit pouvoir compter sur le concours patriotique des Chambres législatives pour lui permettre de donner aux fêtes de 1905 tout l'éclat que comporte ce glorieux jubilé national.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

Voici le texte du projet de loi :

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut !

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique un crédit de trois millions de francs (fr. 3,000,000), pour la célébration, en 1905, du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale.

Ce crédit sera rattaché au budget de l'exercice 1905 (Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles).

Est autorisée l'imputation sur le dit crédit des dépenses à effectuer en exécution de contrats conclus en 1904.

Donné à , le 1904.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. DE TROOZ

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
Cte DE SMET DE NAEYER.

Distribué aux membres de la Chambre, le projet de loi fut examiné par une Commission composée de MM. Schollaert, président, de Sadeleer, Hymans, Tack, Vandervelde, Woeste et Beernaert. Ce dernier déposa, dans la séance du 29 novembre 1904, un rapport que nous croyons intéressant de reproduire ici :

Messieurs,

La Belgique a célébré la vingt-cinquième et la cinquantième année de son existence nationale par des fêtes dont l'éclat n'est pas encore oublié et le Gouvernement était certain de répondre aux sentiments du pays en proposant de commémorer de même le nouvel anniversaire qui datera de 1905.

Pour les nations, comme pour les individus, il est bon de regarder de temps en temps derrière soi et de mesurer l'effort accompli. Et il en est ainsi surtout dans un pays comme le nôtre qui, après avoir subi dix dominations sans rien perdre de son esprit national et ses libertés maintenues, n'est vraiment maître de ses destinées que depuis soixante-quinze ans.

Les résultats obtenus ont été plus d'une fois déjà mis en relief et M. le Ministre de l'Intérieur ne pouvait saisir d'occasion, à la fois plus favorable et plus solennelle, d'en dresser le bilan complet. Il n'y a rien à reprendre, rien à ajouter aux chiffres en lesquels il a résumé le développement ininterrompu de toutes les forces du pays. Le progrès s'étend à toutes les sphères. C'est d'une part, le bien-être et la richesse croissants dans toutes les classes, la population doublée, nos villes rebâties et ornées, les voies de communication de tout genre décuplées, le mouvement des affaires centuplé ; c'est, d'autre part, le progrès de l'instruction, l'épargne répandue, le sentiment

de la dignité humaine de plus en plus général, le développement ininterrompu de la pratique de l'association, la solidarité des intérêts, l'effort progressif de la législation en vue du bien de tous et plus spécialement des classes ouvrières, l'efflorescence de nos œuvres artistiques et littéraires.



M. Van den Heuvel,
Ministre de la Justice.

Ces bienfaits, que M. le Ministre de l'Intérieur met éloquemment en relief, nous les devons surtout à l'indépendance péniblement obtenue, — à la paix profonde qui, depuis soixante-quinze ans, nous a fait oublier ces batailles d'autrefois, où nos campagnes étaient ravagées pour le service d'intérêts presque toujours étrangers, — à la Dynastie vraiment nationale dont l'intérêt se confond avec celui du pays.

Nous avons donc une grande dette envers les fondateurs de notre nationalité, et il est juste de saisir l'occasion de ces anniversaires patriotiques pour leur réitérer l'expression d'une filiale reconnaissance.

A constater ainsi les progrès déjà accomplis, le pays trouve, d'autre part, un encouragement à de nouveaux efforts. En soixante-quinze ans, il a fait plus que les longues générations qui ont précédé la nôtre ; son développement économique a dépassé celui de très grandes nations, et voici que l'opinion publique, encouragée par l'initiative du Souverain, s'oriente vers l'immense domaine des choses de la mer, aujourd'hui ouvert pour nous, et trop longtemps négligé.

Il y a un autre enseignement encore, Messieurs, à déduire de ces bilans dressés au terme des grandes périodes de notre vie nationale, c'est la nécessité d'une certaine entente, c'est le danger des animosités et des haines de parti trop vives. Sans doute, on a pu dire avec raison que les luttes politiques sont la vie honorable des nations, mais on peut être adversaire sans être ennemi ; les majorités ne doivent pas opprimer les minorités, d'ailleurs aujourd'hui justement appelées à une part légitime d'influence, — et la Constitution y a sagement pouvu en cherchant à assurer l'union de tous par les larges libertés garanties à chacun. Comment ne pas apprécier le prix de ces libertés, en se reportant aux misères des anciennes servitudes ; qui voudrait les compromettre par des divisions poussées jusqu'à l'excès; qui oserait tenter de mettre en péril le bienfait de cette vie de nation à laquelle nos pères ont si longtemps aspiré ?

Mais c'est trop insister pour justifier notre adhésion à un projet de loi qui ne semblait pas devoir rencontrer de contradiction.

Il a été adopté par la Commission spéciale à la majorité de six voix.

Un membre s'est abstenu, parce « qu'il estime que la classe ouvrière ne peut s'associer à des fêtes qui ont pour but de célébrer un régime qui lui refuse l'égalité politique, l'égalité des charges militaires et les avantages d'une instruction primaire égale pour tous ».



M. le baron de Favereau,
Ministre des Affaires étrangères.

Un membre, tout en adoptant le projet de loi, fait des réserves au sujet de la phrase du rapport se réjouissant de ce que « les minorités sont aujourd'hui justement appelées à une part légitime d'influence ».

Sans vouloir rouvrir à propos du projet de loi une discussion sur la représentation proportionnelle, il persiste à croire que cette réforme a été malheureuse et qu'avant son adoption les minorités étaient représentées.

Le 2 décembre 1904, M. Paternoster, appuyé par MM. Warocqué, Jourez et J. Descamps, proposa, par voie d'amendement, de rédiger l'article unique comme suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert, au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, un crédit de *trois millions cinq cent mille francs (fr. 3,500,000)* pour la célébration, en 1905, du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance *du pays, et pour accorder, à titre de récompense nationale, cinq mille francs à chacun des décorés de la Croix commémorative des Combattants de 1830, et mille francs à chacun des enfants des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre, qui seront encore en vie le 1er janvier 1905.*

(Le reste comme au projet de loi.)



M. Paul Hymans,
Membre de la Chambre des Représentants.

Le 23 décembre 1904, le Gouvernement présenta la rédaction définitive suivante :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique :

1° Un crédit de trois millions de francs (fr. 3,000,000) pour la célébration, en 1905, du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale ;

2° Un crédit de 200,000 francs à l'effet d'allouer, à l'occasion du Jubilé national, des subventions extraordinaires à ceux qui participent annuellement à la répartition du crédit inscrit en faveur des Combattants de 1830, de leurs veuves et orphelins.

Ces crédits sont rattachés au Budget de l'exercice 1905. (Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.)

Est autorisée l'imputation sur le premier crédit des dépenses à effectuer en exécution de contrats conclus en 1904.

Dans sa séance du 22 décembre 1904, la Chambre des Représentants aborda l'examen du projet de loi.

Le débat montra au Pays les partis historiques unis dans une trêve patriotique pour célébrer la Patrie.

Voici, d'après les *Annales parlementaires,* quelques extraits des principaux discours prononcés à cette occasion.

M. Mansart prit le premier la parole et fit connaître les motifs pour lesquels les socialistes n'entendaient pas participer aux réjouissances du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale. S'il y a une certaine amélioration entre la situation actuelle des travailleurs et celle qui leur était faite en 1830, il prétend que la classe ouvrière, qui a toujours été sacrifiée sur l'autel de la société capitaliste, est encore plus lésée aujourd'hui qu'il y a soixante-quinze ans. Les fêtes célébreront les institutions et la dynastie ; il ne convient pas aux socialistes de s'incliner ni devant les unes ni devant l'autre. L'orateur énumère les griefs des socialistes sur le terrain économique et sur le terrain politique et conclut pour ces raisons à leur abstention.

M. HYMANS. — Messieurs, il me semble que cet objet doit être discuté hors de l'atmosphère des passions de parti et il convient que l'approche de l'anniversaire qu'on se propose de célébrer

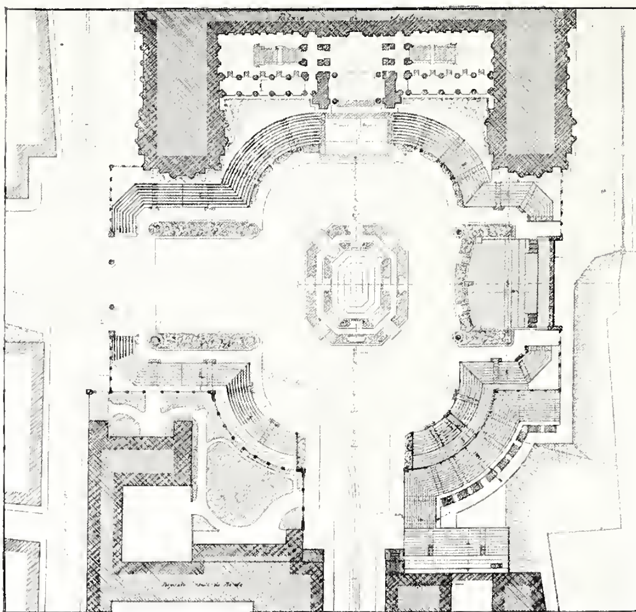
apporte en cette occasion, dans notre langage, plus de sérénité et de modération qu'on n'y a mis jusqu'ici. *(Interruptions.)*

Ce n'est pas l'occasion de formuler des programmes politiques et de discuter ceux de ses adversaires. Pour tout le monde, l'année 1905 marque une étape mémorable dans l'histoire de notre Pays. Trois quarts de siècle, c'est une courte période dans la vie des vieilles nations. Combien elle paraît, au contraire, longue et remplie pour la Belgique, née à la vie indépendante en 1830 ! La Belgique a grandi, s'est affirmée, organisée, outillée, et ce qu'elle a pu faire atteste, en même temps qu'une maturité précoce, ses ressources profondes d'énergie et de vitalité.

Elle n'a pas connu les horreurs de la guerre. Elle n'a pas connu les souffrances des convulsions civiles; elle a atteint, par ses efforts pacifiques, le premier rang parmi les grandes puissances productrices qui se disputent le marché mondial. Elle a eu de grands artistes, des savants, des penseurs, des écrivains. Elle a eu une admirable classe ouvrière à laquelle nul n'a jamais refusé hommage.

M. Vandervelde. — Mais on lui a refusé le suffrage.

M. Hymans.— Elle a eu des industriels et des ingénieurs pleins d'initiative et de hardiesse, qui ont porté au loin son nom et ses capitaux, d'illustres hommes d'Etat et deux Princes éclairés, fidèles à leur serment, et dont la collaboration éclatante à l'œuvre nationale a cimenté les liens qui unissent la Dynastie au Pays. *(Très bien ! à droite et sur les bancs libéraux.)*



Plan des estrades de la place Poelaert. (Architecte M. Acker.)

Cependant, Messieurs, à l'approche de ces réjouissances, un nuage pourrait assombrir nos âmes. Les luttes politiques, dans ce pays, n'ont jamais été plus âpres et plus ardentes. Nous avons des griefs profonds qui nous dictent une opposition irréductible à la politique et à l'administration qui règnent depuis 1884. Et cependant, nous ne croyons pas devoir imiter l'exemple de cette fraction du parti catholique, qui, en 1880, sous l'empire d'un incroyable esprit de parti, s'est abstenue de participer à la célébration du Cinquantenaire.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Je demande la parole.

M. Hymans. — Nous ne renonçons à aucun de nos griefs ; nous ne renonçons pas à la poursuite infatigable de nos revendications, mais nous pensons que, sans y renoncer et sans faire violence à nos consciences, nous pouvons consentir une trêve nationale consacrée à la glorification de la Patrie, de cette grande communauté familiale à laquelle nous sommes tous attachés par les liens du sang, par les souvenirs du passé et, j'ajouterai, par des espérances communes.

Car chacun ici poursuit certes son idéal, chacun cherche à faire triompher ses principes, mais tous ont un but identique : c'est le bien commun, c'est la grandeur du Pays. *(Très bien ! sur les bancs libéraux et catholiques.)*

Le bien le plus précieux que nous glorifions, c'est nos libertés constitutionnelles. Elles ont été, en un temps où leur principe était encore dans de grands pays ignoré ou méconnu, affirmées par nos ancêtres de 1830, vers qui, en ce moment, nos cœurs s'élèvent dans un mouvement de respect et de gratitude. Elles ont donné à la société belge son caractère fondamental; elles ont permis à toutes les forces nationales de s'épanouir au grand air de la publicité, dans l'atmosphère de la légalité et du droit. Elles ont été et restent la garantie suprême du progrès et de la paix sociale. *(Très bien ! sur les bancs libéraux et catholiques.)*

Je sais que beaucoup de choses restent encore à faire. Nul dans cette Chambre, à quelque parti

qu'il appartienne, ne méconnaît qu'il y ait encore dans la société des injustices à réparer et de grandes souffrances à soulager. Mais qu'il me soit permis de protester contre le langage excessif et passionné qu'a tenu tout à l'heure l'honorable M. Mansart. A l'en croire, les travaux de nos soixante-quinze premières années d'existence indépendante n'auraient abouti qu'à créer de la richesse en haut et de la misère en bas. Et cependant il venait de reconnaître lui-même, après l'honorable M. Bertrand, que de vastes améliorations ont été réalisées dans tous les domaines et dont la classe ouvrière a largement bénéficié. Les conditions de la vie ouvrière sont transformées. Le niveau moral et matériel s'est élevé.



M. Acker,
Architecte, auteur des plans d'aménagement de la place Poelaert.

De grandes réformes ont été accomplies, dont on ne peut méconnaître, sans parti pris, ni l'importance, ni l'équité.

Pour ma part, j'ai la conviction que le cadre de nos institutions est assez souple pour que, dans l'avenir, tous les problèmes qui restent à résoudre puissent être étudiés, discutés et résolus, de bonne foi, dans l'ordre et dans la paix.

J'aurais voulu qu'au lieu de ces dissonances, un élan universel se manifestât parmi tous les Belges pour affirmer, devant l'étranger, l'unité de la nation, trop petite, en vérité, pour qu'on puisse impunément la diviser.

M. Vandervelde. — On nous met hors la loi.

M. Mansart. — Et d'une façon systématique.

M. Hymans. — J'aurais voulu que l'on comprît que notre Patrie belge, que vous aimez au fond de vos cœurs...

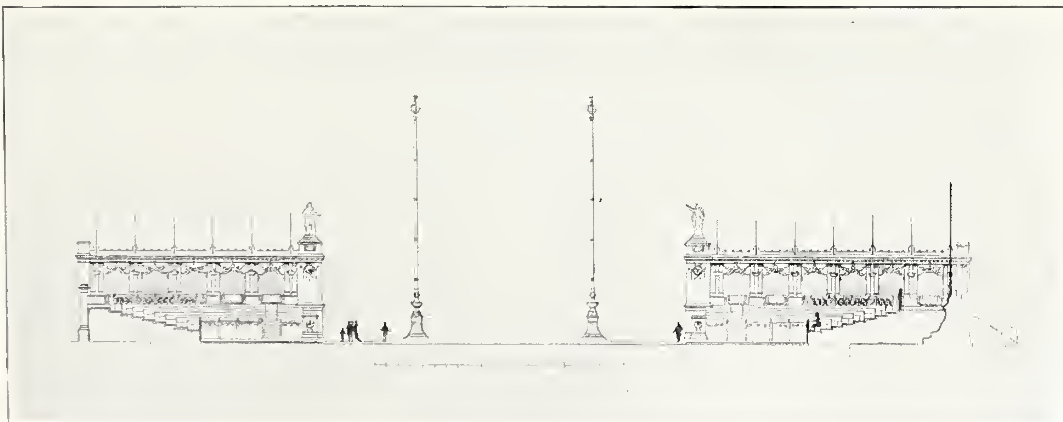
M. Mansart. — Nous l'aimons plus que ceux qui nous mettent hors la loi.

M. Demblon. — C'est clair !

M. Hymans. — ...est assez bonne, assez tendre, assez généreuse, pour que tous trouvent place autour du foyer dans la maison commune.

M. Demblon. — Nous l'aimons ; c'est nous qu'on n'aime pas ! *(Hilarité.)*

M. Hymans. — La Belgique, en 1905, attirera sur elle les yeux du monde entier. On sait quelle est son histoire, on sait les richesses qu'elle recèle. On viendra de loin pour les admirer. On viendra visiter nos trésors d'art, contempler le fruit de notre labeur, de notre activité économique



Entrée de la place Poelaert, rue des Quatre Bras. — Profil par l'architecte Acker.

et industrielle ; je souhaite qu'à côté de ce spectacle, la Belgique donne à l'étranger celui d'un peuple uni et libre, fier de son passé, conscient de ses destinées, résolu à marcher d'un pas ferme dans les voies lumineuses du progrès et de la justice. *(Vifs applaudissements sur les bancs de la droite et de la gauche libérale.)*

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Messieurs, je suis heureux de pouvoir souscrire à l'éloquent et patriotique discours qui vient d'être prononcé par l'honorable M. Hymans. Je ne dois y faire qu'une réserve, mais elle est essentielle.

L'honorable M. Hymans a cru devoir dire qu'en 1880 un grand parti, celui auquel j'ai l'honneur d'appartenir, aurait refusé de s'associer au Gouvernement d'alors pour célébrer, pour magnifier la Patrie au jour du cinquantième anniversaire des Journées de Septembre.

L'honorable M. Hymans a eu tort d'articuler contre le parti catholique, contre la droite parlementaire, des griefs injustifiés.

M. Bertrand. — Ce sont des faits historiques.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — L'honorable M. Hymans, avant de prendre la parole, au sein de cette Chambre, aurait dû relire le rapport que feu M. Thonissen déposait sur le bureau à la date du 24 juillet 1879 et dans lequel il demandait à ses collègues de voter les subsides réclamés par le gouvernement libéral pour la célébration du jubilé national.

L'honorable M. Thonissen disait notamment :

« Le pays s'est transformé sous l'influence féconde des institutions généreuses de 1830.

» Le Gouvernement a cru, avec raison, que les fêtes qui se célébreront à cette occasion doivent être dignes de la Nation et en harmonie avec la grandeur des résultats obtenus par un travail persévérant de cinquante années.

» ... Toutes les sections, moins une, ont voté l'adoption de ce projet à l'unanimité.

» La section centrale est certaine de se conformer aux intentions du Gouvernement et des Chambres en exprimant le vœu que, malgré des dissensions inévitables dans un pays libre, tous les Belges soient unanimes à acclamer, en 1880, trois grandes choses qui se trouvent en dehors et au-dessus des passions et des querelles des partis : la Dynastie nationale, la Constitution et la Patrie. Groupés autour du Trône constitutionnel, sans distinction de croyances religieuses ou politiques, nous prouverons aux peuples étrangers que les Belges, malgré l'ardeur de leurs luttes intestines, n'ont pas brisé les liens sacrés qui les attachent à la Patrie commune... »

Tel était, Messieurs, le langage élevé que tenait l'homme qui a illustré ce banc, en même temps que la science.

Ce que M. Thonissen disait en 1879, la droite l'a réalisé en 1880 et l'honorable M. Hymans a eu tort d'oublier que, quand les Chambres se sont réunies pour recevoir ici les anciens membres du Congrès national, il n'y avait plus dans cette assemblée ni droite ni gauche; il n'y avait que des patriotes pour dire leur reconnaissance à ceux qui avaient contribué à fonder la Patrie belge ! *(Très bien ! à droite.)*

Il aurait dû se souvenir qu'au jour de la grande fête nationale du mois d'août, les catholiques et les libéraux se trouvaient groupés autour du Trône dans une commune pensée de reconnaissance et de fidélité. Nous avions bien cependant quelque mérite à prendre cette attitude, alors que déjà le parti libéral avait marqué son passage aux affaires par deux actes qui avaient profondément indigné la Belgique catholique : le vote de la loi scolaire en 1879 et la rupture de nos relations avec le Vatican en juin 1880. *(Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.)*

M. Mansart. — Nous avons des centaines de choses à vous reprocher.

M. Paternoster. — Nous avons bien des choses à reprocher aussi au Gouvernement.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Eh bien, Messieurs, nous avons su oublier nos griefs, nous vous avons tendu une main fraternelle. Et le peuple massé sur le parcours du cortège qui conduisait nos Constituants du Palais de la Nation au Parc du Cinquantenaire acclama Rogier et le chanoine de Haerne, marchant côte à côte. Vous nous reprochez aujourd'hui je ne sais quelle abstention qui n'a jamais existé.

M. Huysmans. — Ce n'est pas exact.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — J'ai tenu à préciser très nettement quelle a été l'attitude de la droite parlementaire.

M. Janson. — Quelle a été l'attitude du clergé ?

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — J'ai répondu au reproche ormulé par l'honorable M. Hymans.

M. Janson. — Je vous parle du clergé.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — En faisant aujourd'hui appel à l'opposition constitutionnelle, le Gouvernement n'a pas songé un instant à l'atteler à son

char. Il s'appuye sur la droite du Parlement ; il ne connaît pas les compromissions politiques ; jamais il n'y a eu recours. Il s'agit, en 1905, de magnifier la Patrie, non de célébrer le triomphe d'un parti.

Le Gouvernement a répondu à un sentiment de justice en demandant aux représentants de groupes qui ont ensemble fondé notre Belgique de s'unir en une pensée de reconnaissance envers les hommes de 1830 et en une affirmation d'indéfectible patriotisme, d'attachement sincère à nos institutions constitutionnelles et avant tout à la Dynastie.



Avant la Fête patriotique. — La tribune des bourgmestres.

La liberté que réclame le parti libéral pour l'avenir, nous la revendiquons avec autant de fierté que lui-même et, pas plus que l'opposition, nous ne songeons à solidariser nos aspirations, ni nos espérances avec les siennes.

Au jour heureux de la commémoration des événements mémorables dont est sortie la Belgique indépendante, nous proclamerons une trêve honorable pour tous, quitte à reprendre le lendemain le bon combat dans l'intérêt supérieur de la Nation, tel que nous le comprenons. *(Vive approbation à droite.)*

Deux mots seulement du discours de M. Mansart. Je l'ai entendu avec la même angoisse que M. Hymans et je me suis demandé comment il était possible qu'un pareil langage retentisse de cette tribune, au risque de provoquer jusqu'à l'indignation de l'étranger.

M. Anseele. — Est-il vrai, oui ou non ?

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Comment, Messieurs, vous prétendez avoir des griefs contre nous et vous les confondez avec ceux que vous ne pouvez avoir contre la Patrie ! Vous auriez dû vous élever plus haut et vous souvenir de ce que nous devons tous à la Belgique.

M. Demblon. — Mais il n'y a que nous qui la défendions ! Quelle plaisanterie amère ! Ce sont les réactionnaires qui ne vont pas à la caserne !

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Si au moins M. Mansart avait été exact en ce qu'il a dit contre cette bourgeoisie égoïste et capitaliste ; mais non : il n'y a dans son discours que des attaques injustes et inconsidérées. Ainsi donc nos classes laborieuses seraient malheureuses et abandonnées ?

Et cependant, les salaires depuis 1848 n'ont-ils pas doublé ? Et l'épargne, Messieurs, n'atteste-t-elle pas une amélioration sensible dans la situation de nos ouvriers ?

L'épargne scolaire s'élève, à elle seule, à plus de 8 millions de francs.

Quant à la Caisse générale d'épargne, cette admirable institution qui se développe tous les jours, voici quelques chiffres dont l'éloquence fera impression sur la Chambre.

Tandis qu'en 1880, il y avait 197,856 livrets comportant des versements jusqu'à concurrence de 110 millions, il y a, en 1903, 2,081,000 livrets avec plus de 718 millions de francs. Et il y a lieu de remarquer que 80 p. c. de ces livrets constituent des dépôts inférieurs à 500 francs, par conséquent, des dépôts faits par des ouvriers économes, dont je suis heureux de pouvoir saluer l'indiscutable mérite.

M. Mansart. — Allez-vous donner les chiffres de l'augmentation des fortunes des capitalistes ?

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Le nombre des livrets

de la Caisse de retraite s'est élevé pendant la période 1891-1901 à 295,947 et le montant des versements, qui était de 916,000 francs en 1890, atteint plus de 5 millions de francs en 1900.

Et les habitations ouvrières ? Au 31 décembre 1902, 183 sociétés ont construit 20,000 maisons et le total des opérations consenties par la Caisse d'épargne, à ce point de vue, s'est élevé à 53 millions.

Enfin, quant aux sociétés mutualistes...

M. Léonard. — Nous sommes exclus de ce côté-là !

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — ... en 1902 les primes et les subventions se sont élevées à près de 3 millions de francs et si j'y ajoute le pensions de vieillesse, l'intervention de l'Etat a été, en cette même année 1902, de 12,780,000 francs.

Voilà des faits qui répondent péremptoirement aux déclamations de l'honorable M. Mansart.

M. Mansart. — Vous n'avez rien répondu du tout.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Je dirai encore à l'honorable membre que, lorsqu'il nous reproche d'avoir tenu l'ouvrier écarté des urnes, il nie la vérité.

M. Mansart. — Je n'ai pas dit que vous l'aviez tenu écarté des urnes ; j'ai dit que vous lui avez donné une voix contre 3 ou 4 aux riches.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — En fait, vous savez, comme moi, quelle était la situation de la Belgique, au lendemain de 1830, au point de vue électoral. Vous savez qu'il fallait, en vertu de la Constitution, pour avoir le droit électoral législatif, payer un minimum de contributions de 42 fr. 32 c., et vous oubliez que, grâce au Gouvernement que vous attaquez, tous les Belges prennent part actuellement aux élections politiques et administratives.

M. Caeluwaert. — Quatre voix aux riches et une aux pauvres.

M. Mansart. — Donnez-nous le suffrage universel !

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Après cela, il y a votre idéal ; cherchez, par les voies légales, à organiser autrement la société, c'est votre droit ; mais en combattant un parti, ne niez donc pas la Patrie : c'est tout ce que je vous demande. *(Vifs applaudissements à droite.)*

M. Verhaegen, répliquant aux orateurs socialistes, disait :

Incontestablement, et je viens de répéter qu'il y a encore beaucoup de choses à faire ; mais croyez-vous, mon cher collègue, que, si un jour le pouvoir vous échoit, tout sera parfait ? Tout ce qui est humain est condamné à demeurer imparfait.

La situation des ouvriers a été grandement améliorée ; aussi je tiens, pour ma part, à repousser les appels de M. Mansart aux haines sociales, ces appels à la guerre des classes qui ont retenti tout à l'heure dans cette enceinte. L'ouvrier belge est intelligent, il est actif, il est honnête, il est économe, il est moral et il est incontestablement l'un des facteurs les plus importants de la prospérité nationale. Il s'abstiendrait des fêtes jubilaires lorsque cette prospérité doit y être glorifiée ? Non, cela n'est pas possible ! Il faut qu'en 1905, au lieu de s'effacer, au lieu de protester, l'ouvrier belge vienne occuper la place qui lui revient dans les festivités nationales !

M. Carton de Wiart. — C'est ce que les ouvriers feront, malgré eux.

M. Smeets. — Vous verrez qu'il n'en sera pas ainsi.

M. Verhaegen. — C'est ce que feront tous les ouvriers qui n'écoutent pas exclusivement la voix des chefs politiques qui siègent ici. Je suis convaincu que l'ouvrier belge ne faillira pas à ce devoir et qu'il affirmera, par sa participation aux fêtes nationales, son patriotisme, son attachement à la patrie et à la Dynastie, ainsi que sa ferme volonté de conquérir au travail sous toutes ses formes une place toujours plus grande et plus respectée au sein de notre chère Patrie belge. *(Très bien ! à droite.)*

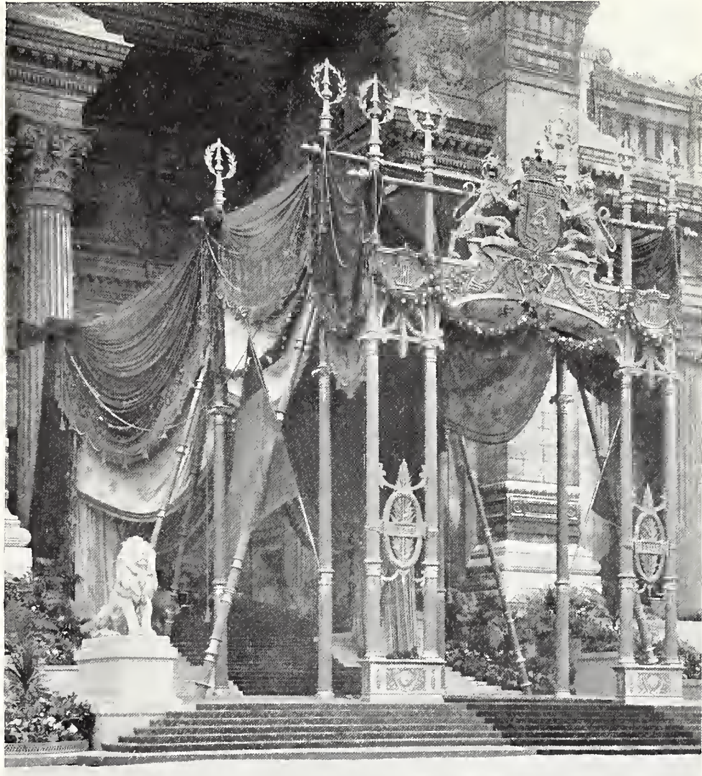
M. Beernaert, rapporteur, revint en ces termes, dans la séance du 23 décembre, aux critiques de M. Hymans.

Messieurs, dans le patriotique discours d'hier, auquel, de ce côté de la Chambre, nous avons tous applaudi, M. Hymans a commis une erreur que M. le Ministre de l'Intérieur a relevée déjà, mais sur laquelle je veux revenir en quelques mots.

Sur la foi de je ne sais quelle légende, il a dit que naguère, à l'occasion des fêtes nationales antérieures, la droite se serait abstenue. Il n'en a été ainsi, ni en 1853, ni en 1856, ni en 1880.

En 1853, la Belgique célébra dans le même temps le souvenir des membres du Congrès national, auteurs de sa Charte constitutionnelle, et celui de notre première Reine, que le pays venait de perdre. On érigea une colonne en l'honneur du Congrès et l'église de Laeken en souvenir de la Reine.

Des souscriptions avaient été recueillies, mais le montant en était de loin insuffisant et il fallut que le cabinet d'alors — il était libéral — sollicitât du Parlement un crédit important. Il fut voté à la quasi-unanimité.



Avant la Fête patriotique. — La loge royale.

En 1856, le Pays a fêté le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de Léopold Ier, et cette fois encore, les propositions du cabinet libéral ne rencontrèrent guère d'opposition, même quand il fallut apprendre à la Chambre, médiocrement satisfaite, que les ressources d'abord mises à la disposition du Gouvernement avaient été dépassées du quadruple

En 1880, on l'a dit avec raison, la situation était plus difficile. Le ministère Frère-Orban était arrivé aux affaires avec un programme de guerre : guerre à l'enseignement libre, guerre à l'autonomie communale, guerre à nos sentiments religieux. Même, au point de vue électoral, des lois successives étaient venues réduire, toujours à notre détriment, le nombre des électeurs, et M. Janson, qui, dès cette époque, demandait le suffrage universel, les avaient combattues avec nous. Lors de la demande de crédits pour les fêtes jubilaires, on aurait donc pu comprendre qu'il y eut sur nos bancs certaines résistances, ou tout au moins certaines abstentions. Il n'en fut rien.

A la Chambre, il n'y eut que trois votes négatifs, dont un de gauche, celui de M. Willequet. On a rappelé déjà que le rapport, tout pénétré d'un ardent patriotisme, fut l'œuvre de l'un des nôtres, M. Thonissen ; et en séance publique, ce fut le chanoine de Haerne qui expliqua et justifia notre vote approbatif.

Au Sénat, le vote fut unanime : le rapporteur, M. de Selys Longchamps, se borna à déclarer qu'il s'appropriait le rapport de M. Thonissen et, au nom de la droite, M. le comte de Merode Westerloo prononça ces mots, que M. Hymans a, pour ainsi dire, textuellement repris pour son propre compte :

« Nous voulons oublier ce qui nous divise et nous afflige, pour ne nous rappeler que de ce qui nous unit, comme citoyens de notre chère Patrie. »

J'ai tenu à rectifier ces faits, parce que je sais, de vieille expérience, que les légendes ont la vie dure. Mais cela ne m'empêche assurément pas d'applaudir l'attitude de M. Hymans, et il me permettra d'ajouter que j'étais certain d'avance qu'elle serait telle.

L'orateur, après avoir rencontré les griefs socialistes pour en établir l'inanité, terminait en ces termes :

Mais j'ai tort de m'attarder ainsi. On l'a dit avec raison, ce n'est pas de nos luttes de parti, ce n'est pas de la supériorité de votre idéal ou du nôtre qu'il est aujourd'hui question. Il s'agit de choses plus chères et plus hautes. Il s'agit de la Patrie, de cette terre aimée qui est nôtre à tous...

M. Hubin. — Et que tous devraient défendre.

M. Beernaert, rapporteur. — ... qui a abrité notre histoire aux bons comme aux mauvais jours, qui est comme pétrie de la poussière des ancêtres, — Vaderland ! Jamais, dans le cours des siècles, cette terre n'a connu période plus longuement pacifique, heureuse, prospère. *(Très bien ! très bien ! à droite.)* Et lorsqu'il s'agit de fêter ces joies, de rendre hommage à ceux à qui elles sont dues, nous devrions, enfants du même Pays, n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. Sur les bancs de cette Chambre, comme jusqu'aux extrémités du Pays, pour un jour du moins l'image de la Patrie devrait s'imposer à tous. Je plains ceux chez qui l'esprit de parti ne permet pas de le comprendre. *(Très bien ! très bien ! et salve d'applaudissements à droite. — L'orateur reçoit les félicitations de ses amis.)*



M. Beernaert,
Ministre d'État.

M. Paternoster défendit ensuite l'amendement, majorant de 500,000 francs le crédit des fêtes, afin d'accorder une récompense nationale aux décorés de la Croix commémorative des combattants de 1830 et aux enfants des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre.

Ce sera la dernière fois, disait-il, qu'à l'époque d'un jubilé national nous pourrons témoigner notre sympathie à ceux, encore vivants, qui ont affronté tous les dangers et tous les périls de la révolution à laquelle nous devons notre liberté.

Je vous conjure, Messieurs, de ne pas laisser échapper cette occasion, qui ne se représentera plus.

L'acte de gratitude auquel je vous convie honorera la patrie même et l'agrandira encore, et les braves combattants de 1830 ne nous quitteront pas sans avoir pour la Patrie, à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir, une parole de reconnaissance et de bénédiction.

Je place mon amendement sous l'égide de l'accord patriotique, auquel il a été fait un si pressant appel : j'estime qu'il n'est pas de circonstance plus favorable pour le réaliser. *(Très bien ! sur les bancs libéraux.)*

M. de Trooz marque son accord avec l'honorable préopinant sur cette pensée qu'il est légitime, à l'occasion de la commémoration de Septembre 1830, de songer à ceux qui ont pris les armes pour assurer l'Indépendance de la Belgique, mais préfère le texte proposé par le Gouvernement.

M. Woeste. — On vient de vous rappeler — l'honorable M. Beernaert l'a fait avec raison — les lois que nous avons portées. Mais ce que l'honorable M. Vandervelde a oublié surtout, ce sont les œuvres nombreuses émanées de l'initiative individuelle, de notre initiative, œuvres religieuses, œuvres sociales, œuvres scolaires, œuvres de charité, œuvres qui ne cessent d'améliorer à tous les points de vue la situation sociale des ouvriers.

Et ne sommes-nous pas en droit de demander au parti socialiste ce que lui, il a fait, il fait pour la classe laborieuse ?

M. Vandervelde. — Venez voir nos Maisons du Peuple.

M. Woeste. — Venez voir, me dit-on. Je réponds : Si l'honorable M. Vandervelde a la tentation d'opposer à cet égard l'action de son parti à celle du parti catholique...

M. Vandervelde. — Voyez les statistiques de nos coopératives.

M. Woeste. — ... je lui oppose ce qu'écrivait un de ses amis dans une brochure récente. L'honorable M. Bertrand, parlant des lois sociales, a dit : « Une fois le projet devenu loi, nous continuons à parler de lois de façade. Mais nos partisans ne font rien pour en tirer profit...

M. Vandervelde. — Voyez nos mutualités, voyez nos syndicats.

M. Woeste. — ... Pendant ce temps, continue M. Bertrand, les cléricaux fondent les mutualités de retraite par milliers et y embrigadent ouvriers et paysans... Où sont les nôtres ? Elles sont rarissimes. »

L'honorable membre reconnaissait donc que, sur le terrain des œuvres, il n'y a pas ou presque pas d'action de la part du parti socialiste, alors qu'il y a une action constante de notre part. Et ce sont les catholiques que l'on vient accuser !

Mais je ne veux pas retenir plus longtemps l'attention de la Chambre. Je n'entendais que formuler quelques mots de protestation.

Sans doute, nous pouvons regretter et nous regrettons tous que les Belges ne soient pas unanimes à prendre part aux fêtes de notre Indépendance nationale. Mais il appartient au parti socialiste d'apprécier les choses comme il l'entend ; il en portera la responsabilité. Et si, dans les circonstances présentes, il prétend devoir s'abstenir sous le prétexte qu'une classe de la Nation serait en quelque sorte traitée en ilote, personne n'attachera à cette imputation le moindre crédit.

M. Smeets. — De quoi vous plaignez-vous alors ?

M. Woeste. — La vérité, c'est que le régime actuel est un régime d'ordre et de liberté, et que le parti socialiste n'est ni pour l'ordre, ni pour la liberté ! *(Violentes protestations à l'extrême gauche.)*

Il ne cesse d'en donner la preuve ici et au dehors, et c'est ce que le pays comprendra de plus en plus à raison de l'attitude même qu'il a prise dans la discussion présente ! *(Aux voix ! Aux voix !)*

M. Bertrand étant revenu à la charge, après MM. Mansart et Vandervelde, pour étayer les griefs qui empêchent les socialistes de prendre part aux fêtes jubilaires, M. Janson lui riposta au nom de la gauche progressiste.



M. Woeste,
Ministre d'État.

Pour moi, Messieurs, je regrette profondément que le parti socialiste, faisant valoir ses griefs, refuse de s'associer aux fêtes nationales.

Ce n'est pas l'heure de faire le procès aux différents Gouvernements qui se sont succédé en Belgique ; ce n'est pas l'heure d'examiner si toutes les réformes qui auraient pu être accomplies ont été réalisées ; ce n'est pas l'heure de discuter cela ; c'est l'heure d'honorer un fait considérable, énorme dans notre histoire ; c'est l'heure d'honorer le jour où, on peut le dire à juste titre cette fois, le peuple sortit de la légalité pour rentrer dans le droit et accomplir la révolution de 1830.

M. Vandervelde. — Ce n'est pas précisément le commentaire qu'on en dit à droite.

M. Janson. — Qu'importe ! c'est le mien et c'est pour ce motif que je serais heureux de vous voir revenir sur une délibération qui n'est pas suffisamment mûrie et nul ici ne vous ferait grief d'un revirement pareil. Toute la Chambre y applaudirait : nous le saluerions tous comme un gage donné à la grandeur et à l'indépendance du Pays ! *(Très bien ! très bien ! à gauche.)*

Nous voulons aussi, Messieurs, célébrer cette Constitution de 1830 qui, à l'époque où elle fut promulguée par ses immortels auteurs, était considérée comme une œuvre tellement démocratique

que beaucoup prétendaient que ses jours seraient comptés, et qu'après quelques années, les principes si beaux qu'elle a consacrés périraient dans le désordre et l'anarchie.

N'est-ce donc rien, Messieurs, que d'avoir vu pendant soixante-quinze ans notre indépendance respectée et maintenue par les Puissances qui l'avaient garantie ? ce dont je les remercie.

N'est-ce rien de l'avoir vue, à l'heure du péril, défendue par la France, à laquelle nous rattachent les liens d'une reconnaissance spéciale ?

N'est-ce rien que d'avoir traversé heureusement pendant soixante-quinze ans toutes les vicissitudes de la vie politique d'un peuple sans que nous ayons vu se produire chez nous les commotions politiques qui se sont produites presque partout ailleurs en Europe ?

N'est-ce rien que d'avoir vu toutes ces classes concourir à accroître, à accentuer la richesse du pays ? Ces résultats considérables, nous les devons à l'œuvre du Congrès.

Sans doute, cette œuvre n'était pas parfaite. Vous imaginez-vous, par hasard, que les œuvres que nous accomplissons aujourd'hui, si grandes, si belles qu'elle puissent être, atteignent à la perfection ? Vous imaginez-vous, par hasard, que, dans trente ans peut-être, un esprit nouveau ne règnera pas dans cette assemblée et ne déterminera pas des réformes auxquelles nous ne pouvons même pas songer ?



M. Janson,
Membre de la Chambre des Représentants.

Il y avait dans la Constitution de 1830 une tare : c'était le système censitaire ; mais l'excuse du Congrès est qu'alors la notion de l'égalité politique ne s'était pas encore propagée dans le monde et n'avait pas conquis les esprits.

Cette tare a été effacée dans une large mesure ; mais, grâce à la bourgeoisie et à ses tendances généreuses, elle n'a pas été telle que la voix de la démocratie n'ait pu se faire entendre dans cette enceinte.

Je rappelle ici le souvenir d'éminents collègues, dont je salue la mémoire en passant, qui, alors qu'il n'y avait pas ici de parti socialiste, défendaient à cette tribune les droits et les intérêts du peuple. Et pour moi, Messieurs, je ne suis entré dans cette enceinte que pour les revendiquer. *(Mouvement.)*

Ne sont-ce pas là des résultats énormes? Sans doute, si, ce qu'il ne faut pas faire, vous jetez les yeux par delà la frontière, vous pourrez indiquer quelques réformes qui se sont accomplies ailleurs et qui n'ont pas été réalisées ici.

Mais quel est celui d'entre vous qui voudrait changer sa nationalité contre celle d'un pays étranger où ces réformes sont accomplies ? *(Très bien ! sur les bancs libéraux.)*

A l'extrême gauche : Pour la Suisse !

M. Hymans. — Faites-vous Suisse.

M. Janson *(se tournant vers la gauche socialiste).* — Jamais, et c'est votre honneur, c'est le gage de votre patriotisme et je vous remercie, vous ne prêterez la main à la suppression de notre indépendance.

M. Anseele. — Pour la Suisse, je change de suite.

M. Janson. — C'est autre chose, cela.

A droite : De la naturalisation. Vous êtes un mauvais patriote.

M. Mansart. — Allez à la caserne.

M. Hubin. — Quel est encore ce grand patriote qui parle à droite ?

M. Janson. — J'ai pour preuve de ce que j'avance ce discours si bon, si patriotique — et qui n'était pas l'opinion personnelle de son auteur, mais qui traduisait vos sentiments — prononcé par l'honorable M. Destrée.

En défendant le service personnel, il disait : Nous avons des griefs nombreux et considérables, mais si le pays était un jour menacé, nous serions les premiers à courir à la frontière ! Voilà les sentiments qui sont au fond de vos cœurs !

M. Mansart. — Mais nous espérons améliorer nos institutions, c'est pourquoi nous aimons notre pays.

M. Janson. — Je crois pouvoir dire que j'ai rendu quelques services à la démocratie, et

c'est à ce titre que je veux vous montrer que vous vous égarez et je veux essayer, pendant qu'il en est temps encore, de vous ramener à la vérité et au patriotisme. Reconnaissez-le vous aussi.

Voilà, Messieurs, les raisons pour lesquelles, quant à moi, je voterai de grand cœur la proposition qui nous est soumise.

Est-ce à dire que je me déclare satisfait du régime actuel ? Absolument pas...

J'ai été un des premiers dans cette enceinte à montrer que la liberté du travail pouvait et devait être restreinte dans un intérêt d'hygiène sociale et qu'elle n'excluait pas la protection des faibles contre les forts ; et j'ai réussi à faire voter, avec le concours de l'honorable M. Beernaert, une modeste loi sur le travail des enfants dans les mines. C'était le point de départ.

Nous avons fait du chemin depuis, et M. Bertrand rappelait alors avec infiniment de raison des discours de M. Woeste qui condamnait alors *ex cathedra* des idées qui ont aujourd'hui conquis l'opinion. Voilà comment le progrès se réalise !



Avant la Fête patriotique. — Le parc central.

Fêtons notre indépendance et notre Constitution, fêtons-les de tout cœur en oubliant le programme et les divergences des partis ! Nous ferons ainsi une œuvre grande et belle.

Ayons tous le ferme espoir de voir ces institutions démocratiques se maintenir, se développer encore dans l'avenir. *(Très bien ! à droite.)*

Le projet de loi fut voté par 112 oui contre 25 non.

Ont répondu oui :

MM. Van de Venne, Vandewalle, van Limburg Stirum, van Merris, Van Naemen, Van Reeth, Verhaegen, Verheyen, Woeste, Beernaert, Begerem, Biart, Borboux, Brabant, Braun, Buisset, Busschaert, Buyl, Carton de Wiart, Cartuyvels, Claes, Colaert, Colfs, Cooreman, Coremans, Cousot, A. Daens, P. Daens, Dallemagne, Davignon, De Becker, de Béthune, Debontridder, De Brabandere, de Broqueville, De Bruyn, De Coster, de Ghellink d'Elseghem, Degroote, De Jaer, De Lantsheere, A. Delbeke, J. Delbeke, F. Delvaux, De Meester, De Ponthière, Derbaix, de Sadeleer, Desmaisières, de Smet de Naeyer, de Theux de Meylandt, de Trooz, Dewandre, de Winter, d'Huart, Dohet, Drion, Feron, François, Francotte, Gielen, Gillès de Pelichy, Giroul, Gravis, Hambursin, Harmignie, Helleputte, Heynen, Hoyois, Hubert, Huysmans, Hymans, Janson, Jourez, Lefebvre, Lemonnier, Le Paige, Levie, Liebaert, Lorand, Mabille, Maenhaut, Masson, Mechelynck, Melot, Nerincx, Nolf, Ouverleaux, Paternoster, Petit, Pil, Pirmez, Pitsaer, Polet, Raemdonck, Renkin, Rens, Rosseeuw, Ruzette, Segers, Snoy, Termote, Terwangne, Tibbaut, Trasenster, Van Brussel, Van Cauwenbergh, Van Cleemputte, Van Damme, Vanderheyde, Van Der Linden et Schollaert.

Ont répondu non :

MM. Vandervelde, Van Langendonck, Allard, Anseele, Berloz, Bertrand, Brenez, Caelu-

waert, Delbastée, Delporte, Demblon, Denis, Fossion, Hubin, Lambillotte, Léonard, Malempré, Mansart, Maroille, Meysmans, Pepin, Pirard, Schinler, Smeets et Terwagne.

Le projet de loi fut transmis au Sénat et soumis à la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Voici le rapport qui fut déposé, en son nom, dans la séance du 27 décembre 1904 :

Présents : MM. Léger, président ; Paul Vandenpeereboom, le baron Whettnall, Georges Vercruysse, le baron Gaston de Vinck, le comte Goblet d'Alviella et le baron d'Huart, rapporteur.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer, au nom de votre Commission, de voter le crédit de 3 millions demandé pour les frais des fêtes nationales de 1905.

Ces fêtes sont dans les vœux du Pays, elles ont la haute approbation du Roi et du Gouvernement ; la Chambre des Représentants a voté, à une très grande majorité, ce crédit qui en permettra l'exécution, la Nation tout entière s'y associera avec élan ; je ne doute pas que le Sénat ne veuille, par son vote, consacrer cet accord patriotique.

Faut-il rappeler la haute signification de ces fêtes nationales renouvelées à chaque vingt-cinquième anniversaire de notre indépendance ? Elles sont comme les jalons de l'histoire de notre Patrie, histoire glorieuse et surtout heureuse.

En effet, depuis soixante-quinze ans que la Belgique jouit de son autonomie, elle n'a cessé de marcher dans la voie du progrès et les vingt-cinq dernières années surtout en marquent une recrudescence admirable ; son activité s'est déployée dans tous les domaines.

Par d'incessants travaux, les Chambres législatives se sont appliquées à multiplier, à perfectionner les lois, surtout celles qui tendent à améliorer le sort des classes ouvrières ; elles ont édifié des lois sociales si multiples qu'on a pu les qualifier de véritable code du travail. Partout d'immenses travaux d'utilité publique ont été accomplis. Les moyens de transport et de communication ne cessent de se développer, facilitant le sort du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans toutes les branches auxquelles la science apporte chaque jour des éléments nouveaux de progrès.

L'initiative privée, stimulée, encouragée par des Gouvernements éclairés, a fait des merveilles, et le commerce de la Belgique occupe un rang enviable, non seulement dans toute l'Europe, mais aussi dans les autres parties du monde. Et, ici, comment passer sous silence cette œuvre congolaise qui, ignorée encore en 1880, entoure aujourd'hui le nom Belge d'un éclat envié ! Seule, elle suffirait à glorifier le Souverain dont le génie en a conçu l'idée grandiose et l'a menée à travers tous les obstacles à une rare prospérité, avec le concours d'une pléiade de Belges à l'esprit civilisateur et au cœur valeureux dont la Nation peut s'enorgueillir à juste titre.

Des territoires immenses et ignorés naguère se sont vu arracher aux horreurs de la barbarie, tandis que des débouchés nouveaux ont été conquis avec une sûreté de vues qui appelle l'admiration de l'étranger.

Telle est l'œuvre grandiose d'une nation née d'hier sur un sol limité par d'étroites frontières.

Que de chemin parcouru avec honneur en ces vingt cinq dernières années ! L'instruction publique a fait des progrès incessants, réduisant, dans une proportion remarquable, le nombre des illettrés et s'étendant à toutes les branches de l'activité humaine : aux arts, à l'industrie, à l'agriculture.

La Belgique est partout honorée et respectée et nous verrons parmi nous, pendant les fêtes qui se préparent, des représentants de toutes les puissances européennes et (nul ne contestera l'importance significative d'un tel fait dans le domaine moral comme dans le domaine matériel) des représentants des pays lointains de l'ancien et du nouveau monde : Chine, Japon, Etats-Unis et tant d'autres.

L'armée, forte, instruite, prête à accepter les sacrifices qui pourraient lui être demandés pour la défense de la Patrie, dévouée à son Roi, profondément attachée à la Dynastie et à nos institutions nationales, inspire à tous le respect et la confiance.

Voilà, Messieurs, en un rapide tableau, auquel on pourrait ajouter bien des traits, ce que nous voulons rappeler dans ce glorieux anniversaire, et nous voulons le fêter grandement, afin que ce passé si fécond nous soit le gage d'un avenir plein de promesses.

Oui, nous confiant dans la Providence qui toujours a veillé sur la Belgique, nous serrant autour du Trône où une Dynastie vraiment nationale dirige nos destinées avec une sagesse, une hauteur de vues sans exemple, nous avons l'espoir de voir notre chère Patrie toujours plus grande, plus forte, plus heureuse.

Comme je le disais en commençant, Messieurs, le projet de loi soumis à vos délibérations a été favorablement accueilli par la Chambre des Représentants, qui l'a voté par 112 voix.

De son côté, votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Un membre, tout en donnant son vote approbatif au projet de loi, fait ses réserves en ce qui concerne les appréciations du rapporteur au sujet de la situation satisfaisante de l'instruction publique et de l'armée.

Le Rapporteur, Baron d'Huart. — *Le Président,* Léger.

La discussion générale fut ouverte dans la séance du mercredi 28 décembre 1904.

M. Dupont prit le premier la parole :

Messieurs, c'est avec un élan de reconnaissance que la gauche votera unanimement, je pense, le projet de loi qui nous est soumis. Nous rendrons ainsi un juste hommage aux Fondateurs de cette indépendance que les efforts séculaires de nos ancêtres n'ont pu conquérir ; nous témoignerons notre reconnaissance aux glorieux membres du Congrès national qui nous ont doté de cette Constitution libérale, à laquelle nous devons, en grande partie, la période de progrès et de prospérité que nous venons de parcourir.

Que de progrès accomplis, depuis 1830, par notre Patrie, dans tous les domaines ! Que d'améliorations morales et matérielles apportées au sort de toutes les classes de la société et spécialement au sort de la classe ouvrière ! Nous voterons les crédits qui nous sont demandés comme un encouragement à persévérer dans la voie ouverte par nos devanciers et à réaliser de nouveaux progrès. Toutefois, le rapport de M. d'Huart nous oblige à certaines réserves.



Avant la Fête patriotique. — Les estrades de la place Poelaert.

Ces réserves sont du même ordre que celles soulevées à la Chambre des Représentants par M. Hymans. Cependant, disait en terminant l'honorable vice-président du Sénat, « nous nous associerons, je le répète, de tout cœur aux fêtes de l'année prochaine ; nous conclurons avec vous une trêve patriotique pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la Liberté et de l'Indépendance de la Patrie ». *(Applaudissements à gauche.)*

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, répliqua en ces termes :

Je ne doutais pas que la gauche libérale ne s'associât au Gouvernement et à la droite pour célébrer, dans un élan patriotique, le soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance.



M. le baron d'Huart,
Sénateur.

C'est avec raison que l'honorable M. Dupont a parlé de la reconnaissance que nous devons au Congrès national et aux combattants de 1830.

Mais, Messieurs, c'est avec surprise que j'ai entendu l'honorable sénateur formuler les réserves de la gauche libérale.

Certes, Messieurs, il n'est jamais venu à la pensée du Gouvernement de croire qu'à l'occasion des fêtes nationales la gauche allait confondre ses aspirations avec celles de notre parti. Et je comprends parfaitement que le parti libéral revendique sa complète liberté d'action et déclare qu'après la trêve, à laquelle il a été fait allusion, il continuera à nous combattre et cherchera à nous renverser. C'est l'essence même du régime parlementaire, c'est la conséquence naturelle des luttes politiques et nous ne pouvons rien trouver à y redire.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique revient ensuite sur les arguments de fait qu'il opposa à la Chambre des Représentants aux assertions de M. Hymans.

M. Libioulle formula les raisons de l'opposition socialiste. M. le baron d'Huart défendit son rapport et ses conclusions et termina en ces termes :

Je disais donc que j'applaudis au discours de l'honorable M. Dupont, mais je m'associe entièrement aux protestations que vient de faire entendre M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, au sujet des paroles que l'honorable sénateur a cru devoir prononcer relativement à l'attitude de la droite lors des fêtes nationales de 1880.

D'autre part, je ne puis que regretter profondément la décision que vient de prendre l'honorable M. Libioulle au nom du groupe socialiste de cette assemblée.

J'avais, je l'avoue, Messieurs, espéré que le Sénat aurait unanimement approuvé le projet de loi sollicitant un crédit pour les fêtes de 1905.

Quelle est, en effet, Messieurs, la signification de l'anniversaire que l'on nous propose de célébrer ? N'est-ce pas de glorifier la Belgique elle-même ? Et, sur ce point, ne sommes-nous pas tous d'accord ? Qui, ici, n'aime sa Patrie ? Qui ne reconnaît quel bien, au-dessus de tous, a été, pour elle, son indépendance, cette indépendance qui a été pour la Belgique la source d'une prospérité que l'on ne peut contester ?

Pour nous, Messieurs, que l'âge rapproche des temps où nos pères ont conquis cette indépendance, nous, les fils de ceux qui l'ont obtenue, qui l'ont consolidée par une sage Constitution, comment ne ferions-nous pas trêve à des querelles de parti pour acclamer, comme le disait jadis M. Thonissen, ces trois grandes choses : la Dynastie nationale, la Constitution, la Patrie ? *(Très bien ! très bien ! — Applaudissements.)*

M. le comte de Kerchove de Denterghem, après avoir marqué son accord, quant aux conclusions du rapport de la Commission, appuie les quelques réserves de M. Dupont et regrette ensuite l'abstention socialiste :

Je la regrette d'autant plus, dit-il, que le moment auquel tous les Belges auraient été unis pour acclamer septante-cinq années de liberté était certes favorable pour exprimer le vœu de voir disparaître tous les griefs pour l'époque à laquelle nous fêterions le centenaire de notre indépen-

dance et pour souhaiter de pouvoir fêter alors, non seulement ces trois grandes choses que vient de rappeler l'honorable baron d'Huart : la Dynastie nationale, la Constitution et la Patrie, mais aussi cette trilogie nationale : le suffrage unique, le service personnel et l'instruction obligatoire. *(Applaudissements à gauche.)*

M. le baron Descamps clôture le débat par le discours suivant :

Je crois, Messieurs, que si nous voulons essayer de résoudre aujourd'hui la question militaire, celle de l'enseignement et une série d'autres sur lesquelles nous sommes assez divisés, nous n'en viendrons pas à bout.

M. Magis. — Il ne fallait pas les soulever.

M. le baron Descamps.— Pour ma part, je ne veux relever dans les déclarations de nos honorables collègues de la gauche libérale qu'une seule chose : leur adhésion, donnée avec des réserves que nous devons considérer comme légitimes. Ces réserves attestent la vivacité de nos luttes, mais elles ne dénaturent pas le caractère de nos grandes fêtes ; elles accusent, au contraire, à mon sens, leur caractère purement national.

Il n'en est malheureusement pas ainsi de la déclaration faite par l'honorable M. Libioulle au nom du parti socialiste. L'abstention de ce parti à nos fêtes me paraît une faute lourde, dont je pourrais me réjouir comme homme de parti, mais que je déplore comme patriote. L'honorable membre a dit tout à l'heure que le parti socialiste était un parti de classe. On pourrait dire aussi que c'est un parti qui se classe lui-même, et qui se classe en dehors du courant national.

L'honorable M. Libioulle est un passionné des études historiques, un érudit en histoire nationale. Il doit savoir qu'il n'y a pas de peuple qui, au sein de vicissitudes plus longues et plus douloureuses, ait mieux mérité que le nôtre de posséder ce bien par excellence des nations : la paix dans l'indépendance. Dans des conditions géographiques, ethnographiques et politiques défavorables, nous avons définitivement conquis ce bien. Nous avons pris énergiquement possession de nous-mêmes et, depuis trois quarts de siècle, nous poursuivons, sous une Dynastie de notre choix, le cours de notre destinée indépendante. Comment le cœur de tous les membres de la grande famille belge ne battrait-il pas à l'unisson pour célébrer ceux à qui nous devons la nationalité reconquise, et avec eux la lignée énergique de ces ancêtres qui, en veillant sous tant de dominations à la conservation des coutumes et franchises d'un peuple libre, ont gardé fidèlement, avec notre caractère national, le germe de notre émancipation ?

Et qu'est-ce donc qui pourrait, en de tels jours jubilaires, effacer ou obscurcir l'image rayonnante de la Patrie? Qu'est ce qui pourrait nous empêcher de nous souvenir, au foyer patrial, que nous sommes tous Belges?

Il y a, dit-on, des griefs et, sous ce rapport, l'honorable M. Libioulle n'a épargné ni le parti catholique, ni le parti libéral.

Tous les Gouvernements qui se sont succédé en Belgique jusqu'à ce jour auraient forligné.

Gauche libérale et droite catholique, pour notre honorable contradicteur, nous serions tous, ou peu s'en faut, logés à la même enseigne.

M. Fris. — Nous sommes mieux logés qu'eux.

M. le baron Descamps. — C'est peut-être aussi mon sentiment, mais pourquoi parler de ce qui nous divise quand nous voulons faire œuvre d'union nationale?

Il ne s'agit pas ici de fêter un gouvernement catholique ou de dresser le bilan de ce qu'a fait tel ou tel gouvernement libéral. Il s'agit de célébrer, après trois quarts de siècle, l'anniversaire de notre indépendance, d'honorer, avant tout, ceux à qui nous la devons et de rendre hommage à tout ce qui a été fait, loyalement, sincèrement, pour le bien du Pays.



M. le baron Descamps,
Ministre d'État de l'État Indépendant du Congo.

Un peuple indépendant doit se remémorer parfois les événements libérateurs de son histoire et c'est un devoir pour lui de glorifier les héros qui ont scellé de leur sang l'indépendance nationale. *(Très bien ! sur plusieurs bancs.)*

Notre honorable collègue a fait, hors de propos, des digressions bien malheureuses. Il a rappelé tel mot qu'il a attribué à l'honorable M. Woeste, bien que celui-ci ne l'ait jamais prononcé, je crois. C'est ainsi qu'on crée trop souvent des légendes en vue d'essayer de discréditer auprès du gros public l'honorable Ministre d'Etat.

L'honorable M. Libioulle a donc rappelé, en l'endossant à M. Woeste, le mot de M. Nothomb : « Nous sommes les maîtres, nous vous le ferons bien voir. » Messieurs, il ne peut être question de maîtres à propos de nos fêtes nationales. Nul ne revendique, dans cet ordre, la domination ni le monopole du patriotisme. Il ne peut y avoir ici de vainqueurs trainant, derrière leur char, des vaincus. Ce que nous voulons, c'est affirmer que nous sommes tous membres de la même famille nationale indépendante, c'est montrer au monde notre attachement unanime et indéfectible à notre Patrie.

M. Flechet. — A la Patrie et à la Constitution, toute la Constitution !

M. le baron Descamps. — A la Patrie, à la Constitution et à la Dynastie, qui forment pour nous une trilogie inséparable.

M. Fléchet. — *Le Bien public* de Gand, un des grands organes du parti catholique, a traité la Constitution belge de charretée d'ordures et de tombereau d'immondices. *(Rumeurs, protestations à droite.)*

A gauche : C'est vrai !

M. le baron Descamps. — Laissez donc ces vieux clichés et ne nous décochez pas des traits qui tombent avant d'arriver jusqu'à nous. Nous aimons notre Constitution.

Je ne crois pas avoir dit une seule parole qui puisse blesser un seul de mes collègues et réveiller des sentiments qui doivent être loin de nous en cet instant où nous allons procéder au vote. Je n'ajouterai plus qu'un mot pour rencontrer une prophétie de l'honorable M. Libioulle. Notre collègue nous a dit que nos fêtes manqueront d'élan populaire et vraiment national. Je n'en crois rien et j'augure, au contraire, que les abstenants d'aujourd'hui, qui assisteront en spectateurs à ces fêtes, comprendront ce jour-là la faute irréparable qu'ils ont commise.

Comme dans toutes les grandes circonstances nationales, le peuple, uni à son Souverain et à tous les pouvoirs publics, acclamera la Patrie, ses luttes vaillantes, ses progrès, ses enfants illustres, toutes ses gloires. Et nous verrons se renouveler le grandiose spectacle qui a ravi l'âme du peuple belge lorsque toutes les classes de la société, dans un spontané et inoubliable élan de loyalisme, ont célébré la joyeuse entrée d'Albert et d'Elisabeth de Belgique. *(Applaudissements à droite).*

L'article unique du projet de loi est adopté par 82 oui contre 3 non et 3 abstentions :

Ont répondu oui :

MM. Magis, Melot, Mertens, Mesens, Meyers, Mulle de ter Schueren, baron Orban de Xivry, Piret, Poncelet, Raepsaet, Roberti, Sainctelette, Selb, Stiénon-Du Pré, Van den Nest, J. Vandenpeereboom, P. Vandenpeereboom, Vanderkelen, Vandevelde, Van de Walle, comte van de Werve, Van Ockerhout, Van Vreckem, Verbeke, A. Vercruysse, G. Vercruysse, Verspreeuwen, baron Whettnall, Wiener, Allard, baron Ancion, Bergmann, Boël, Boëyé, Braun, Capelle, Claeys-Bouüaert, Cools, d'Andrimont, marquis de Beauffort, comte de Brouchoven de Bergeyck, baron de Favereau, comte de Hemricourt de Grunne, vicomte de Jonghe d'Ardoye, comte de Kerchove de Denterghem, baron de Kerchove d'Exaerde, de Kerchove d'Ousselghem, de Lanier, Delannoy, De Lantshcere, baron della Faille d'Huysse, comte de Limburg Stirum, de Meester de Betzenbroeck, baron de Pitteurs Hiegaerts, de Ramaix, comte de Renesse, comte de Ribaucourt, De Ridder, baron Descamps, baron de Steenhault de Waerbeek, baron Gaston de Vinck de Winnezeele, Devolder, Devos, baron d'Huart, Dumont, Dupont, Fiévé, Finet, Fris, comte Goblet d'Alviella, Hanrez, Henricot, Houzeau de Lehaie, Hubert, Keesen, Lamarche, Lambiotte, Le Clef, Léger, Lippens et Simonis.

Ont répondu non :

MM. le baron de Selys Longchamps, Henderickx et Libioulle.

Se sont abstenus :

MM. Clément, Fléchet et Keppenne.

Soumise à la sanction royale, la loi parut en tête du *Moniteur belge* du dimanche 1er janvier 1905 :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Loi ouvrant un crédit spécial pour la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. — Il est ouvert au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique :

1° Un crédit de trois millions de francs (fr. 3,000,000) pour la célébration, en 1905, du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale ;

2° Un crédit de 200,000 francs à l'effet d'allouer, à l'occasion du Jubilé national, des subventions extraordinaires à ceux qui participent annuellement à la répartition du crédit inscrit en faveur des combattants de 1830, de leurs veuves et orphelins.

Ces crédits sont rattachés au budget de l'exercice 1905. (Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.)

Est autorisée l'imputation sur le premier crédit des dépenses à effectuer en exécution de contrats conclus en 1904.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 31 décembre 1904.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. de Trooz.

Vu et scellé du sceau de l'État.

Le Ministre de la Justice,
J. Van den Heuvel.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION NATIONALE

Le 16 janvier 1905, la Commission nationale des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique tenait une assemblée générale.

Voici le procès-verbal de cette séance :

Séance du 16 janvier 1905, au Palais des Académies.

La séance est ouverte à 2 heures 20 minutes.

Prennent place au bureau :

MM. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président de la Commission nationale ;

le comte de Merode Westerloo, président d'honneur de la Commission nationale ;

MM. le baron Lambermont, vice-président de la Section politique de la Commission nationale ;
De Mot, vice-président de la Commission nationale ;
le lieutenant général Rouen, président de la Section militaire de la Commission nationale ;
le marquis de Beauffort, président de la Section artistique de la Commission nationale ;
le lieutenant général Ninitte ;
Sauveur, secrétaire général de la Commission nationale ;
le colonel Libbrecht, le colonel Capouillet, le chevalier van der Elst, de Neeff et Evenepoel, membres-secrétaires de la Commission nationale ;
Rouvez, secrétaire adjoint de la Commission nationale ;
Costermans, secrétaire adjoint de la Section politique de la Commission nationale ;
le lieutenant-colonel de Witte et Mabille, secrétaires adjoints de la Section militaire de la Commission nationale.

Assistent également à la séance :

MM. Braun, le lieutenant général Chapelié, Claeys, A. de Potter, J. Dubois, Ensch, le chanoine Evrard, Giron, R. Janssens, Leurs, le chevalier Marchal, Nerincx, Portmans, Sainctelette, Van Cutsem, Vanderlinden, Van Overloop, van Rijswijck, Verlant, le lieutenant général Verstraete, membres de la Commission nationale.

Les autres membres s'étaient fait excuser.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, expose dans quelle mesure il a été donné suite aux décisions prises par la Commission nationale des fêtes, en sa séance du 13 juin 1903.



M. le lieutenant-colonel Van den Bogaerde,
Secrétaire adjoint de la Section politique.

En cette séance, la Commission nationale avait résolu de se subdiviser en cinq Sections : la Section politique, la Section militaire, la Section artistique, la Section scientifique et littéraire et la Section industrielle et agricole.

La première de ces Sections s'est particulièrement occupée, jusqu'ici, de l'organisation d'une fête patriotique qui, à l'exemple des fêtes similaires de 1856 et de 1880, groupera autour du Roi, en une assemblée solennelle, les Chambres législatives, les grands corps de l'État, les délégations des provinces et des communes, celles de la garde civique et de l'armée.

La Section militaire a arrêté avec un soin extrême le programme d'un brillant cortège, appelé à évoquer le souvenir des grands faits de notre histoire, et celui d'un tournoi de chevalerie.

La Section industrielle a dû mettre des limites assez étroites au domaine où allait se déployer son activité, car il lui a fallu tenir compte de toutes les manifestations de notre activité économique auxquelles l'Exposition de Liége va servir de cadre. Cette Section propose d'organiser une fête des vétérans de la mutualité, qui aura lieu à Bruxelles, à la date qui sera fixée pour la pose de la première pierre du Monument du Travail, érigé à l'initiative du conseil provincial du Brabant. Il y aura également une Fête du Travail, à l'Exposition de Liége, à laquelle participeront les décorés industriels.

La Section artistique organisera à Bruxelles une exposition rétrospective, dans laquelle seront réunies les œuvres des artistes belges décédés de 1830 à 1905.

Il y aura aussi à Bruxelles une exposition des anciennes tapisseries.

Des expositions spéciales se tiendront à Anvers, Bruges, Gand et dans d'autres villes du pays. L'Exposition d'Anvers sera consacrée aux œuvres de Jordaens.



M. Costermans,
Chef de division au Ministère des Affaires étrangères,
Secrétaire adjoint de la Section politique.

Les cinq Sections de la Commission nationale ont travaillé séparément, et leur travail a été coordonné par la Section d'administration. Celle ci comprenait des délégués de toutes les Sections.

Le 13 juin 1903, la Commission nationale a décidé de confier à des Comités régionaux l'organisation des fêtes qui auront lieu au chef-lieu de chaque province. Ces Comités ont été institués par arrêté ministériel du 30 décembre suivant.

Les membres du Comité de la province de Brabant ont été nommés par arrêté ministériel du 27 janvier 1904; les autres Comités provinciaux ont été formés par les soins de MM. les gouverneurs.

A côté de la Commission nationale et des Comités provinciaux, divers organismes ont encore été constitués. C'est ainsi qu'une Commission est chargée de l'organisation du grand concours de tir et du match international. D'autre part, un Comité s'occupe de l'organisation du banquet qui sera offert aux bourgmestres du Royaume.

Une médaille, mise au concours entre artistes belges, commémorera, si la Commission nationale y adhère, le jubilé de 1905.

Il dut être avisé également à la désignation des œuvres musicales à interpréter aux fêtes jubilaires. Les Sections politique et artistique de la Commission nationale proposèrent à celle ci de confier respectivement à MM. de Tière et Blockx le poème en langue flamande et la composition musicale d'un hymne patriotique, de charger M. Gilson de composer une marche jubilaire avec paroles françaises et, enfin, de demander à M. Tinel d'écrire la musique du *Te Deum* qui sera chanté à Sainte-Gudule, le 21 juillet.



M. le lieutenant-colonel adjoint d'état-major de Witte,
Secrétaire adjoint de la Section militaire.

Le 13 juin 1903, dit M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, j'avais déclaré que je comptais sur le concours patriotique des Chambres pour l'organisation des fêtes jubilaires. Ce concours a été accordé avec empressement. Les Chambres ont voté le crédit de 3 millions qui leur était demandé par le Gouvernement, à l'unanimité des voix de leurs membres appartenant aux deux grands partis historiques dont le commun effort a assuré l'indépendance et la liberté du pays.

Les Chambres ont voté également un crédit spécial de 200,000 francs en faveur des combattants de 1830, de leurs veuves et de leurs orphelins.

Le Gouvernement n'attendra pas l'époque des fêtes pour appeler les vétérans des

luttes de l'Indépendance à bénéficier de ce vote des Chambres. Il les y conviera immédiatement.

Cette déclaration de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chaleureusement applaudie par les membres de la Commission nationale.

M. le secrétaire général de la Commission, ajoute M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, va vous donner lecture du projet de programme des fêtes jubilaires. Les dates qui s'y trouvent indiquées ne peuvent évidemment pas être considérées comme définitives. Il importe, au préalable, de les soumettre à l'approbation du Gouvernement.

M. Sauveur, secrétaire général, donne lecture du projet de programme des fêtes :

Fin avril. — Liége. Ouverture de l'Exposition universelle et internationale. Au début du mois de mai, visite officielle du Roi.

ROYAUME DE BELGIQUE
Fêtes Jubilaires

KONINKRIJK BELGIE
Jubelfeesten

TOURNOI DE CHEVALERIE
du XVe Siècle
dans le HALL du CINQUANTENAIRE à BRUXELLES
LES 20, 30 JUILLET et 13 AOÛT 1905

RIDDERSSTEEKSPEL
der XVe Eeuw
in de HAL van het JUBELPARK te BRUSSEL
OP 20, 30 JULI en 13 AUGUSTUS 1905.

Affiche du Tournoi de Chevalerie. (MICHEL.)

4 juin. — Gand. Fête patriotique ; cortège nautique ; fête militaire ; feu d'artifice.

En juin-juillet. — Bruxelles. Concours de tir et match international.

En juin. — Liége. Fête nautique : corso fleuri sur la Meuse avec le concours de sociétés nautiques ; ornementation des rives du fleuve; fête des ponts de la Meuse, symbolisant dans son ensemble la glorification de la ville de Liége et comportant une fête de jour et une fête de nuit. Cette dernière comprendrait un combat naval sur la Meuse, l'illumination des ponts et se terminerait par un feu d'artifice sur le pont Maghin et par l'embrasement du plateau de Cointe.

En juin-juillet. — Bruxelles. Exposition des anciennes industries d'art : ouverture. Exposition rétrospective de l'art belge : ouverture.

Première semaine de juillet. — Namur. Séance solennelle et manifestation patriotique ; fêtes militaires à la citadelle ; cortège des Saisons ; grande fête vénitienne sur la Meuse ; feu d'artifice.

9 juillet. — Gand. Fête vénitienne.

11 juillet. — Bruxelles. Festival des sociétés de musique.

Deuxième quinzaine de juillet. — Liége. Retraite militaire.

18 ou 19 juillet — Bruxelles. Fête mutualiste ; inauguration du Monument du Travail (conseil provincial).

20 juillet. — Bruxelles. Concours et grand cortège de drapeaux.

20 juillet. — Bruxelles. Tournoi de chevalerie (première représentation).

20 juillet. — Bruxelles. Retraite militaire aux lumières.

Avant le 21 juillet. — Bruxelles. Fêtes à Laeken : cérémonie commémorative en l'église de

Laeken, fête au monument de Léopold Ier, inauguration de routes, achèvement de l'église, etc.

21 juillet. — Bruxelles. *Te Deum* en l'église des Saints-Michel et Gudule.

21 juillet. — Bruxelles. Banquet des bourgmestres.

21 juillet. — Bruxelles. Fête patriotique à la place Poelaert : cortège des autorités, hymne patriotique, marche jubilaire, participation de la garde civique et de l'armée ; remise des adresses.

21, 23 juillet. — Bruxelles. Illuminations.

21 juillet. — Liége. Fêtes populaires.

22 juillet. — Bruxelles. Cortège historique (première sortie).

22 juillet. — Bruxelles. Distribution des récompenses au Palais des Académies.

22 juillet. — Anvers. Retraite militaire aux flambeaux ; défilé devant la statue de Léopold Ier.

23 juillet. — Bruxelles. Illumination ; feu d'artifice.

23 juillet. — Anvers. Revue et défilé de la garde civique et de l'armée, des sociétés populaires, des délégations des écoles communales et privées des villes et des communes de la province. Manifestation patriotique à la Bourse de Commerce : ouverture ; *Brabançonne* chantée ; orchestre ; discours de M. le bourgmestre d'Anvers ; manifestation devant l'image symbolique de la Patrie ; cantate patriotique (paroles de Verhulst, musique de Wambach). *Te Deum* en l'église Notre-Dame. Banquets des bourgmestres et des délégations des écoles de la province. Concerts ; illumination générale ; promenades musicales.



M. Van Cutsem,
Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,
Secrétaire de la Section industrielle et agricole.

24 juillet. — Anvers. Cantate jubilaire de Blockx.

24, 25-26 juillet. — Anvers. Grandes régates internationales pour yachts de plaisance. Cortège naval. Exposition Jordaens : ouverture.

24 ou 25 juillet. — Liége. Fête du Travail : remise des récompenses industrielles aux ouvriers, lunch, visite de l'Exposition.

30 juillet. — Anvers. Fête patriotique dans toutes les communes de la province.

30 juillet. — Bruxelles. Tournoi de chevalerie (deuxième représentation).

30 juillet. — Bruges. Fête patriotique ; exposition rétrospective de Bruges et de la West-Flandre à l'hôtel de Gruuthuuse ; exposition horticole ; inauguration de la grande salle de l'hôtel de ville.

En juillet. — Bruges. Fête vénitienne ; fête militaire.

En juillet. — Bruxelles. Exécution d'œuvres chorales et instrumentales ; fête aérostatique.

En août. — Anvers. Exposition maritime rétrospective (août-septembre) : ouverture.

6 août. — Bruxelles. Cortège historique (deuxième sortie).

13 août. — Bruxelles. Tournoi de chevalerie (troisième représentation).

En août. - Bruxelles. Fêtes militaires organisées par la garde civique ; fêtes militaires.

13, 14, 15-17 août. — Anvers. Cortège aux lumières (cinq sorties) ; illumination générale ; inauguration éventuelle de la gare centrale ; grande fête vénitienne (au Parc).

15 août. — Bruxelles. Cortège historique (troisième sortie).

17 août. — Anvers. Exécution d'une œuvre de Peter Benoit.

En août. — Anvers. Représentations lyriques flamandes populaires (dix représentations).

Fin août. — Berchem-lez-Anvers. Inauguration du monument Frédéric de Merode.

2 septembre. — Hasselt. Retraite aux flambeaux.

3 septembre. — Hasselt. Exposition horticole. Cortège représentant : *a)* le Limbourg agricole, commercial et industriel ; *b)* l'introduction de l'industrie houillère. Illumination.

4 septembre. — Revue des écoles ; fête de gymnastique ; fête militaire ; feu d'artifice.

Entre le 4 et 10 septembre. — Arlon. Première journée : Fête patriotique ; défilé des sociétés ;

cantate ; illumination. — Deuxième journée : Cortège industriel ; concert ; illumination ; feu d'artifice.

17 septembre. — Liége. Fête commémorative du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale ; inauguration du monument Charles Rogier.

24 septembre.— Bruxelles. Cérémonie commémorative au monument de la place des Martyrs.

24, 25 septembre. — Mons. Fête patriotique ; réception à l'hôtel de ville ; présentation des autorités ; défilé de la garde civique et de l'armée ; défilé des délégations, des conseils communaux de la province avec les drapeaux remis par l'Etat en 1831 (pour ceux qui en possèdent), des sociétés de la province ; banquet ; illumination de la ville ; concerts publics ; fête musicale en plein air ; cortège aux lumières ; fêtes populaires ; fête militaire avec le concours de la garde civique et de l'armée ; tableaux vivants représentant diverses époques de l'histoire de Mons et du Hainaut à organiser en plein air sur la Grand'Place ; feu d'artifice.

Fin septembre. — Bruxelles. Inauguration de l'Arcade du Cinquantenaire. — Inauguration des nouvelles salles du Musée d'histoire naturelle.

Octobre. — Liége. Distribution des récompenses de l'Exposition universelle et internationale.

La Commission nationale adopte, à l'unanimité des voix, le projet de programme qui vient de lui être présenté.

A la demande de M. le président, M. Sauveur, secrétaire général, donne également lecture des notes transmises par la Section militaire concernant le cortège historique et le tournoi.

Le cortège historique rappellera, par treize groupes allégoriques, les périodes de nos annales qui constituent en quelque sorte la source de nos tendances nationales et des institutions actuelles, c'est-à-dire les Communes au XIV[e] siècle (l'union de la Flandre et du Brabant pour les intérêts économiques; — traité du 3 décembre 1339) ; — la période bourguignonne (cortège se rendant au tournoi auquel prit part le comte de Charolais en 1452) ; — la période espagnole (l'entrée d'une Chambre de Rhétorique — les Violieren d'Anvers et l'Ecole flamande); — la période autrichienne (renaissance de l'agriculture, des arts et du commerce sous le gouvernement de Charles de Lorraine) ; — la période franco-hollandaise (le Code civil et le Congrès de Vienne) ; — l'Indépendance nationale (1830) ; — la création des chemins de fer ; — l'abolition des Octrois ; — l'affranchissement de l'Escaut ; — l'expansion coloniale ; — les arts, sciences, lettres et grandes inventions, ainsi que l'apothéose de la Patrie sous le règne de Léopold II.



M. le capitaine adjoint d'état-major Remy,
Secrétaire adjoint de la Section militaire.

La figuration de ce cortège dépassera en richesse et en nombre tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans notre pays. Alors qu'en 1880, lors des grandes fêtes nationales du Cinquantenaire de l'Indépendance de la Belgique, le cortège ne comprenait que 1,153 personnages, celui de 1905 aura une figuration de près de 2,000 personnes, se répartissant de la manière suivante : 64 trompettes à cheval, 6 trompettes-clairons à pied, 53 tambours, 85 musiciens à cheval, 315 musiciens à pied, 353 cavaliers, 958 hommes à pied, 46 conducteurs d'artillerie, 17 attelages d'importance différente, deux groupes de chœurs et d'autres personnages pour la surveillance et la conduite des différents groupes.

Le reconstitution du tournoi a nécessité des études nombreuses dans les archives de Lille, Utrecht, Dusseldorf, Nuremberg, Londres, etc., pour la recherche de données

rigoureusement historiques et la reconstitution de toutes pièces, tant des personnages et de leur suite, que des fêtes et réjouissances qui accompagnaient habituellement ces solennités.

Le tournoi de chevalerie comprendra, comme participation effective, environ 522 personnages, dont 310 à cheval. En voici le détail : Philippe le Bon, le comte de Charolais, 40 chevaliers (dont 20 bannerets) prenant part aux joutes et tournois, 40 chevaliers non combattants et 40 écuyers, 80 pages, 1 chevalier d'honneur, 1 roi d'armes, 1 chevalier de la lice, 4 juges diseurs, 8 valets (dont 4 à cheval et 4 à pied), 40 hérauts et poursuivants d'armes, 20 jongleurs, 200 domestiques, 50 musiciens, 30 dames et damoiselles et 10 vieux chevaliers, plus des gens du



Affiche du Cortège historique. (TOUSSAINT.)

peuple, serfs, etc., ainsi que trois orchestres de 20 musiciens chacun, composés conformément aux renseignements puisés dans des documents de l'époque et d'anciens manuscrits.

Pour mener à bien une tâche aussi considérable, pour organiser de toutes pièces des festivités comme celles que la Section militaire a entreprises, avec le souci de la vérité et le soin qu'il convient d'y apporter, il a fallu s'entourer de gens de l'art, de spécialistes autorisés en la matière. La Section a donc fait appel, pour le cortège, à un groupe d'artistes tels que MM. Crabbe, Crespin, De Rudder, Khnopff, Hannon, Lynen, Gilson, Agniez, Lecail, Barbier et, pour le tournoi, à MM. Cuvelier et Michel.

La Commission nationale adopte aussi les propositions qui lui sont faites concernant la frappe d'une médaille commémorative et se rallie au choix des littérateurs et artistes pour la composition des œuvres lyriques dont l'interprétation figurera au programme des fêtes jubilaires.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique remercie la Presse de l'appui qu'elle accorde avec un si réel empressement à l'organisation des fêtes jubilaires. Dès le début de cette organisation, un Comité de la Presse fut adjoint à la Commission nationale. M. le Ministre propose à celle-ci d'accorder, en témoignage de sa gratitude, un subside exceptionnel au Congrès international de la Presse, qui se tiendra en Belgique pendant les fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

A l'unanimité des voix, la Commission nationale adopte cette proposition.



M. Rouvez,
Homme de lettres,
Secrétaire adjoint de la Commission nationale des fêtes de 1905.

M. Janssens, procureur général près la Cour de cassation, exprime le vœu que les membres de la magistrature ne soient pas invités à revêtir la robe pour faire, comme en 1880, un long trajet à travers la capitale.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique répond que la fête patriotique se donnera place Poelaert, à proximité du Palais de Justice ; il ajoute que le trajet à parcourir éventuellement par les magistrats sera extrêmement court. Rien ne sera, d'ailleurs, décidé à cet égard avant d'avoir pris l'avis de M. le Ministre de la Justice.

Après avoir constaté que personne ne demande plus la parole, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique déclare la séance levée, à 3 heures 30.

Peu de temps après, le programme fut définitivement arrêté comme suit :

27 avril. — Liége. Ouverture de l'Exposition universelle et internationale par LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique.

11 mai. — Liége. Visite officielle du Roi à l'Exposition universelle et internationale.

11 juin. — Bruxelles. Concours de tir et match international.

18 juin. — Gand. Visite du Roi. — Fête patriotique; inauguration des nouvelles installations universitaires; cortège nautique; illumination et décoration générale de la ville.

22 juin. — Gand. Fête militaire.

25 juin. — Liége. Fêtes nautiques : Corso fleuri sur la Meuse; ornementation des rives du fleuve; illumination des ponts.

25 juin. — Mons. Fête musicale en plein air, réservée à l'exécution des œuvres des maîtres de l'école belge depuis 1830.

2 juillet. — Bruges. Ouverture de l'Exposition rétrospective de Bruges et de la West-Flandre, à l'hôtel Gruuthuuse.

2 juillet. — Bruxelles. Pose de la première pierre d'un Institut colonial au parc de Tervueren. Fêtes offertes au Roi par la Fédération des Cercles coloniaux de Belgique.

2 juillet. — Mons. Fête des fleurs avec cortège; concours de façades fleuries, etc.

2 et 3 juillet. — Namur. Régates internationales sur la Meuse.

9 juillet. — Gand. Fête vénitienne.

9 juillet. — Namur. Visite du Roi. Fête de la mutualité; cantate; fêtes militaires à la Citadelle; illumination générale.

9 juillet. — Bruxelles. Festival international de sociétés de musique vocale et instrumentale.

9 et 10 juillet. — Bruxelles. Grandes régates internationales.

15 juillet. — Bruxelles. Ouverture par le Roi de l'Exposition rétrospective de l'art belge.

16 juillet. — Bruxelles. Fête mutualiste.

16 juillet. — Laeken. Manifestation patriotique, honorée de la présence du Roi, au monument de Léopold I[er].

17 juillet. — Bruxelles. Retraite militaire aux lumières.

17 juillet. — Laeken. Inauguration de l'avenue de Meysse et du tramway vers le Bois de la Cambre. Manifestation cycliste. Grande fête vénitienne.

19 juillet. — Bruxelles. Ouverture par le Roi de l'Exposition des anciennes industries d'art au Cercle artistique et littéraire.

20 juillet. — Laeken. Pose par le Roi de la première pierre de l'achèvement de l'église. Cérémonie commémorative en la même église.

20 juillet. — Bruxelles. Concours et grand cortège de drapeaux.

20 juillet. — Bruxelles. Tournoi de chevalerie (1[re] représentation).

21 juillet. — Bruxelles. *Te Deum*, honoré de la présence du Roi, en l'église des Saints-Michel et Gudule.

21 juillet. — Bruxelles. Fête patriotique honorée de la présence du Roi, à la place Poelaert : cortège des autorités ; remise des adresses ; marche jubilaire ; hymne patriotique ; participation de la garde civique et de l'armée.

21 juillet. — Bruxelles. Banquet des bourgmestres du pays au Palais de Justice.

21 juillet. — Bruxelles. Illuminations.

21 juillet. — Liége. Retraite militaire ; concours de cramignons ; illuminations ; feux d'artifice.

22 juillet. — Bruxelles. Distribution solennelles des récompenses pour actes de courage et de dévouement, au Palais des Académies. Cette cérémonie sera honorée de la présence du Roi.

22 juillet. — Bruxelles. Cortège historique (première sortie).

22 juillet. — Bruxelles. Banquet de la garde civique. Fête de nuit au Parc.

22 juillet. — Anvers. Retraite civile et militaire aux flambeaux ; défilé devant la statue de Léopold I[er].

23 juillet. — Bruxelles. Grande fête de gymnastique. Cortège des sociétés d'ex-militaires.

23 juillet. — Bruxelles. Fête aérostatique au Parc du Cinquantenaire.

23 juillet. — Bruxelles. Illumination générale.

23 juillet. — Anvers. Revue de la garde civique et de l'armée ; défilé des sociétés populaires, des délégations des écoles communales et privées des villes et des communes de la province. Manifestation patriotique à la Bourse de Commerce. Banquet des bourgmestres et des délégations. Concerts ; promenades musicales ; illumination générale.

23 juillet. — Grez-Doiceau. Inauguration d'un monument commémoratif.

23 et *30 juillet.* — Liége. Fête historique des XXXII métiers.

24 juillet. — Anvers. Cantate jubilaire de R. Verhulst et Jan Blockx.

24, 25 et *26 juillet.* — Anvers. Grandes régates internationales pour yachts de plaisance organisées par la Société Royale Nautique Anversoise et le Royal Yacht Club de Belgique.

26 juillet. — Liége. Fête du travail : remise des récompenses industrielles aux ouvriers.

27 juillet. — Anvers. Visite du Roi. — Ouverture de l'Exposition Jordaens (27 juillet-15 octobre).

30 juillet. — Anvers. Fête patriotique dans toutes les communes de la province.

30 juillet. — Bruxelles. Tournoi de chevalerie (deuxième représentation).

30 juillet. — Bruxelles. Concert d'œuvres belges à la Grand'Place ; illumination générale de la Grand'Place.

30 juillet. — Bruges. Visite du Roi. Fête patriotique ; ouverture de l'Exposition nationale horticole ; inauguration de l'ancienne salle échevinale à l'hôtel de ville. Illuminations ; fête de nuit.

Royaume de Belgique. — Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique

Commission Nationale des Fêtes du

75e ANNIVERSAIRE

DE

l'Indépendance de la Belgique



1830-1905

Koninkrijk België. — Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs

Nationale Commissie der Feesten van de

75e VERJARING

VAN

België 's Onafhankelijkheid

Programme des Fêtes et Cérémonies

Programma der Feesten en Plechtigheden



Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
Président de la Commission nationale des Fêtes de 1905,
J. de TROOZ

De Minister van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs,
Voorzitter van de Nationale Commissie der Feesten van 1905,
J. de TROOZ

Affiche du programme définitif des Fêtes Jubilaires.

30 juillet. — Namur. Cortège patriotique organisé par la Société royale des Ex-Sous-Officiers de l'armée belge, de Namur.

31 juillet. — Bruges. Grande fête militaire.

6 août. — Bruges. Fête vénitienne.

6 août. — Bruxelles. Cortège historique (deuxième sortie). Grande fête offerte aux sociétés de secours mutuels.

6 août. — Tirlemont. Inauguration d'un monument commémoratif.

6 et 7 août. — Namur. Fêtes vélocipédiques.

13 août. — Bruxelles. Tournoi de chevalerie (troisième représentation).

13 août. — Namur. Cortège des saisons (première sortie).

Du 13 au 27 août. — Anvers. Cortège aux lumières (cinq sorties).

14 août. — Anvers. Illumination des quais ; feu d'artifice.

15 août. — Anvers. Grande fête vénitienne au Parc et aux avenues du centre

15 août. — Bruxelles. Cortège historique (troisième sortie) ; grand feu d'artifice.

17 août. — Anvers. Exécution d'une œuvre de Peter Benoit.

20 août. — Anvers. Grande fête militaire.

20 août. — Namur. Cortège des saisons (deuxième sortie).

27 août. — Namur. Festival artistique (première journée).

27 août. — Berchem-lez-Anvers. Inauguration du monument Frédéric de Merode.

27 août. — Gand. Championnat officiel d'aviron de la fédération d'Europe. — Feu d'artifice.

En août et septembre. — Anvers. Représentations lyriques flamandes populaires (dix représentations).

2 septembre. — Hasselt. Retraite aux flambeaux.

3 septembre. — Hasselt. Visite du Roi. Exposition horticole. Cortège représentant : *a)* le

Limbourg agricole, commercial et industriel ; *b)* l'introduction de l'industrie houillère. Illumination.

3 septembre. — Namur. Fête vénitienne sur la Meuse.

4 septembre. — Hasselt. Revue des écoles ; fête de gymnastique ; fête militaire ; feu d'artifice.

4 septembre. — Ostende. Visite du Roi ; inauguration de la nouvelle église des Saints-Pierre et Paul, des nouvelles installations maritimes, de l'avenue de Smet de Naeyer et du Parc Marie-Henriette ; concert ; représentation de gala ; illumination.

9 septembre. — Arlon. Retraite aux flambeaux.

10 septembre. — Arlon. Visite du Roi ; fête patriotique ; défilé des sociétés ; cantate ; concert ; illumination.

10 septembre. — Laeken. Ouverture de l'Exposition horticole ; cortège fleuri ; fête de gymnastique.

10 septembre. — Namur. Festival artistique (2e journée).

11 septembre. — Arlon. Fête militaire ; concert ; illumination ; feu d'artifice.

11 septembre. — Ostende. Fête militaire.

17 septembre. — Saint-Nicolas. Inauguration d'un monument commémoratif.

17 septembre. — Bruxelles. Régates nationales.

17 septembre. — Arlon. Cortège industriel ; concert ; illumination.

17 septembre. — Liége. Fêtes commémoratives du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale ; cortège ; inauguration du monument Charles Rogier ; illumination du Parc d'Avroy ; feu d'artifice.

17 et *18 septembre.* — Namur. Fête de gymnastique.

23 septembre. — Bruxelles. Service funèbre à la mémoire des citoyens morts pour la Patrie ; cérémonie commémorative au monument de la place des Martyrs.

23 septembre. — Bruges. Cortège militaire aux flambeaux.

24 septembre. — Mons. Visite du Roi ; Fête patriotique ; ouverture du Congrès de l'expansion économique mondiale et de l'Exposition des œuvres et institutions de la province de Hainaut ; banquet ; illumination de la ville.

24 septembre. — Namur. Fêtes populaires.

25 septembre. — Mons. Concerts publics ; cortège aux lumières ; fête militaire avec le concours de la garde civique et de l'armée ; feu d'artifice.

Octobre. — Bruxelles. Inauguration de l'Arcade du Cinquantenaire ; inauguration des nouvelles salles du Musée d'histoire naturelle.

Octobre. — Liége. Distribution des récompenses de l'Exposition universelle et internationale.

27, 28, 29 octobre. — Bruxelles. Exposition d'art floral.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
Président de la Commission nationale des fêtes de 1905,

J. de Trooz.

Avant de clore ces préliminaires et d'aborder la relation des nombreuses fêtes et cérémonies qui ont commémoré, en l'année 1905, le troisième jubilé de l'Indépendance nationale, il est utile de marquer une fois encore leur nature et ce qui les distingue :

Les unes — que nous appellerons *nationales*, parce qu'elles s'adressaient au pays tout entier — furent directement organisées par la Commission nationale à l'initiative du Gouvernement et exclusivement au moyen du crédit spécial voté par les Chambres législatives pour les fêtes de 1905.

Les autres *mixtes* sont dues à l'initiative des Comités provinciaux ; le Gouvernement n'y est intervenu que par voie de subside.

Les autres *locales* furent organisées par les administrations communales des villes et des communes, qui ont tenu ainsi à coopérer à la célébration du jubilé national.

C'est ainsi que la relation de ces fêtes et cérémonies, en suivant leur division et leur ordre chronologique, prouvera que le vœu de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique fut entendu : les réjouissances de la capitale et des chefs-lieux eurent leur écho dans les villes, dans les communes de quelqu'importance et jusque dans les plus modestes hameaux.



Porte-Étendard de Flandre et de Brabant.

LES FÊTES NATIONALES

Quel puissant stimulant pour les générations qui s'élèvent que l'étude de cette première période de notre histoire nationale et des progrès accomplis ! Que de chemin parcouru dans toutes les directions ! Combien de branches de l'activité humaine ont pris d'extension ! La richesse publique s'accroît d'une manière continue et elle grandira plus rapidement encore le jour où les produits de nos industries se seront frayé des routes nouvelles. Tel est le champ admirablement préparé où notre laborieuse jeunesse est appelée à porter ses efforts.

LÉOPOLD II.

(Fête patriotique du 16 août 1880.)



Le Pont de Fragnée à l'Exposition de Liége.

OUVERTURE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE LIÉGE

Depuis le Val-Benoît jusqu'à Vivegnis, toute cette plaisante vallée où s'allonge et s'étage la ville opulente s'emplit d'une lumière douce, encore tamisée de vapeur. Les cent rivelettes par où se perdent les eaux confluentes scintillent, argentines et rieuses. Les coteaux de Saint-Maur, de Cointe, de Bois-l'Évêque, de Saint-Gilles luisent sous la verdure. Tout au nord, les vastes prairies basses de Droixhe brillent de la rosée qui les emperle. Ainsi nourrie par la fraîcheur des eaux et la tiédeur des collines tutélaires, cette nature liégeoise a toute la beauté d'une parure de déesse.

A ce réveil des choses, d'une éternelle sérénité, répond celui des êtres. Les eaux, le ciel, les montagnes, ces éléments toujours jeunes, dont la puissante uniformité domine nos passions et nos inquiétudes, ont des matins majestueux comme l'harmonie des sphères. En contraste avec cette activité calme, la sève humaine, après le repos d'une nuit, retrouve sa fébrile agitation.

H. Carton de Wiart. *(La Cité Ardente.)*

A l'aube du jubilé national de 1880, Bruxelles étala dans une exhibition grandiose les progrès du peuple belge. C'est à Liége, la doyenne de nos villes industrielles, qu'échoit l'honneur, en 1905, de glorifier le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale par une Exposition universelle.

Ainsi, en commémorant l'étape glorieuse accomplie dans le calme et le travail, la Belgique impose au monde non seulement la sagesse de ses institutions, la grandeur et la vaillance de sa race, mais elle entend présenter les résultats obtenus à côté de ceux du monde entier. Sans crainte d'être amoindrie, elle provoque la comparaison immédiate.

Une pareille tentative, si osée qu'elle pût paraître, devait enflammer d'émulation les Liégeois et tous les Belges. Aussi fut-elle la préoccupation constante du Gouvernement comme de tous les pouvoirs publics.

L'ouverture de l'Exposition universelle et internationale de Liége fut inscrite en tête du programme des fêtes jubilaires.

L'Exposition ouvrit ses portes le jeudi 27 avril, avec toute la pompe qui convient à une aussi importante solennité.

L'antique cité mosane s'est parée, elle rutile, ses rues resplendissent; sur ses maisons aux fraîches couleurs, se profilent des drapeaux multicolores. Ils surgissent en forêts. Personne ne s'est abstenu. Et tandis que, du haut de la citadelle, le canon mêle sa voix grave à la turbulence des cloches et des bourdons, chacun s'aborde radieux. Le grand jour est arrivé. Les rues s'encombrent, la fièvre gagne les Liégeois : ils affluent en colonnes serrées vers l'Exposition, vers la gare des Guillemins, où tantôt arriveront LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique.



M. Digneffe,
Président du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége.

Les trains de banlieue déversent une foule innombrable, qui se fraye difficilement un passage. Ce sont des groupes familiaux, des délégués de sociétés qui accompagnent des emblèmes historiques, des drapeaux célèbres. Voici qu'à l'Exposition arrivent les trains spéciaux : fonctionnaires, haut personnel des administrations centrales, piliers de l'État et encore le Corps diplomatique dans tout son apparat, les présidents des Chambres législatives, les Ministres à portefeuille et les Ministres d'Etat, les membres de la haute magistrature, du Sénat et de la Chambre des Représentants. La profusion de tous ces personnages, chamarrés et imposants, donne un aspect avant-coureur de la cérémonie solennelle qui se prépare. Et si le soleil, par un accès d'humeur, s'est caché derrière des nuages qui bruinent, la ville de Liége, sous sa parure hilarante de couleur, l'Exposition, dans la fraîcheur de ses atours, apparaissent éclatantes de lumière, débordantes de joie et d'exubérance. Les coteaux verdoyants rehaussent de leur ligne dentelée la grisaille des cieux et le large drapeau tricolore du plateau de Cointe, franchement déployé, semble quelque étoile radieuse d'espoir, annonciatrice du triomphe.

Devant la gare des Guillemins, un escadron de lanciers et un détachement de la garde civique à cheval ont pris place, un peu avant 2 heures. A l'intérieur est rangé un détachement du 14e de ligne avec drapeau et musique. Tout le hall est orné d'oriflammes, de cartouches aux couleurs belges, liégoises et bavaroises. Sur le quai, attendent le train princier : MM. le lieutenant général Londot, commandant la garde civique des provinces de Liége, Limbourg et Luxembourg ; le général Pioch, commandant la circonscription militaire ; Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége ; le général de Saint-Mortier ; Kleyer, bourgmestre de la ville de Liége ; Digneffe, président du Comité exécutif de l'Exposition ; Richard Lamarche, commissaire général du Gouvernement près l'Exposition ; Gody, secrétaire général, entourés des membres du Comité exécutif.

Le train spécial amenant LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique entre en gare à 2 heures précises. Les clairons sonnent aux champs, la musique du 14e de ligne égrène les notes d'une vibrante *Brabançonne*, des vivats retentissent. Le Prince, en grande tenue de général, et la Princesse descendent de wagon, suivis de Mme la comtesse d'Oultremont, du général Jungbluth, du capitaine du Roy de Blicquy et du baron de Woelmont. Leurs Altesses Royales sont congratulées par MM. Kleyer, Digneffe et Londot. Le Prince répond par quelques paroles heureuses, passe ensuite devant le front des troupes et gagne le portail de la gare. Tandis que les fanfares des trompettes de cava-

lerie éclatent, de la foule partent et se propagent des acclamations sans fin, et ni la pluie, ni les poussées d'une bruyante cohue ne parviennent à amoindrir l'enthousiasme.

Les Augustes Visiteurs montent en voiture, pour gagner, en cortège, l'Exposition par la rue des Guillemins, l'avenue Blonden et le quai de Fragnée.

A la porte de l'Exposition se trouvent massées la musique des lanciers et près de 200 sociétés qui forment la haie, depuis le pont jusqu'au Palais des Fêtes. L'entrée de Leurs Altesses Royales est vraiment triomphale : à leur passage, les drapeaux s'inclinent et des hourras partent en fusées et se renouvellent constamment.

Le service d'ordre est assuré par les chasseurs éclaireurs et la division d'artillerie de la garde civique.

Les Princes se rendent au Salon royal, situé à l'aile droite du Palais des Fêtes, où ils sont reçus par S. Em. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines; le Corps diplomatique ayant à sa tête S. Exc. Mgr Vico, Nonce du Saint Siège; MM. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat, et Schollaert, président de la Chambre des Représentants; le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail; Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes; le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture; Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre; Beernaert, Devolder et Graux, Ministres d'État; le baron Descamps, Ministre d'État de l'État Indépendant du Congo; M. R. Janssens, procureur général de la Cour de cassation; S. G. Mgr Rutten, Évêque de Liége; les hautes autorités provinciales.

La Salle des Fêtes est remplie depuis longtemps, égayée par la multitude d'uniformes chatoyants et de brillantes toilettes féminines.

Au fond, faisant face à l'entrée, sur une estrade, sont placées les masses chorales : une profusion de robes blanches et de minois enfantins. Au centre du mur de droite, un trône est adossé. A gauche de celui-ci ont pris place les sénateurs et les représentants. Dans la salle, les corps constitués, les autorités supérieures des diverses provinces du Royaume, les administrations centrales, le conseil communal de Liége, les états-majors de la garde civique et de l'armée, les membres des administrations provinciales, le Comité exécutif de l'Exposition, les délégués et les consuls des Nations étrangères, etc. Le long des murs, les étendards des sociétés improvisent une belle décoration.

Au moment où le Prince et la Princesse Albert de Belgique font leur entrée, suivis des autorités qui ont pris part à la réception du Salon royal, une formidable ovation s'élève, tandis qu'une *Brabançonne,* chantée par 800 exécutants, salue leur bienvenue.

Quand Leurs Altesses Royales ont pris place, une députation de vingt-cinq jeunes filles s'avance vers la Princesse. Des fleurs sont offertes par M[lle] Denise Orban. Pendant cette cérémonie touchante, l'orchestre joue le *Menuet,* de Grétry.

M. Digneffe, président du Comité exécutif, prend aussitôt la parole.

Monseigneur,
Madame,
Messieurs les Membres du Gouvernement,
Messieurs les Représentants des Nations étrangères,
Mesdames et Messieurs,

La Belgique fête cette année les soixante-quinze ans d'un régime sous l'égide duquel elle vit, depuis 1830, libre, heureuse, prospère.

De toutes les manifestations destinées à commémorer cette ère de félicité, nulle n'affirmera,

sans doute, avec autant d'éclat, que l'Exposition de Liége, de quel pas la Belgique, rendue à elle-même, a marché dans la voie du progrès, nulle ne mettra en lumière, de façon plus frappante, l'ampleur de l'évolution accomplie depuis le jour où la Nation put conformer sa vie à ses aspirations, à son caractère, à ses traditions, donner libre essor à son énergie créatrice.



M. Lamarche,
Commissaire général du Gouvernement près l'Exposition universelle et internationale de Liége.

Cette manifestation n'aura d'ailleurs toute sa portée que si elle consacre la part considérable du Roi et des Princes de la Maison Royale dans l'œuvre nationale et met une fois de plus en relief l'union intime scellée entre la Belgique et une Dynastie qui, profondément dévouée à l'existence du Pays, confond sa vie avec la sienne.

Et c'est pourquoi nous saluons avec tant de joie la venue de Vos Altesses Royales, en ce jour solennel où l'élite de la Nation assemblée célèbre cette première fête de l'année jubilaire.

Au moment où vous allez inaugurer cette Exposition, qui résume et synthétise pour nous six années d'un labeur qui fut souvent ingrat et qui, pour aboutir, dut être irréductiblement persévérant, qu'il me soit permis d'évoquer le souvenir des années du début, années de luttes longues et difficiles, au cours desquelles nous connûmes plus d'une fois les heures amères de la désespérance, dont notre foi, dans la grandeur du but poursuivi, nous fit sortir vainqueurs.

Ce que j'en veux rappeler fera mieux apprécier les sentiments qui nous animent aujourd'hui à l'égard de ceux qui répondirent à notre appel, alors que notre cause n'avait pour séduire que sa hardiesse, de ceux dont nous obtînmes les premiers encouragements d'autant plus précieux qu'ils frappèrent plus vivement l'opinion encore sceptique et incrédule, de ceux qui rendirent réalisables des desseins que nous avions conçus pour le plus grand bien de nos compatriotes et de nos concitoyens.

Quand fut lancée l'idée de faire une exposition à Liége par deux hommes dont il importe de rappeler aujourd'hui les noms : MM. Dumoulin et Pholien, la difficulté parut à tous insurmontable, au point que la peur du ridicule arrêta plus d'un de ceux auxquels s'adressèrent ses promoteurs.

Quelqu'un eut alors le courage d'engager son nom et son autorité personnelle dans ce que d'aucuns qualifiaient d'aventure et osa prendre ouvertement la tête d'un mouvement dans lequel tant d'autres appréhendaient de se compromettre.

J'ai nommé M. Ernest Nagelmackers.

Véritable initiateur du groupement d'hommes et de capitaux que comportait l'entreprise à son point de départ, il sut rassembler autour de lui tous ceux qui, séduits par le côté patriotique du projet, résolurent d'en tenter la réalisation.

Et c'est sous sa conduite que, depuis 1897, nous avons été de l'avant, insensibles aux railleries qui accueillirent nos débuts, soutenus par cette pensée que si nous ne parvenions pas à surmonter les obstacles entrevus, il resterait à tout le moins de notre tentative le souvenir d'un grand effort fait pour une belle idée !

Successivement il fallut nous concilier l'opinion publique, convaincre le conseil communal de Liége et le Gouvernement, décider ce dernier à prendre vis-à-vis de l'Étranger la responsabilité morale de notre entreprise, amener les diverses administrations publiques en cause à réaliser ou à laisser réaliser par l'initiative privée un ensemble de grands travaux, dont la dépense globale dépasse 20 millions et qui présentaient ce côté caractéristique que certains d'entre eux, comme la rectification de l'Ourthe, sortaient de cartons vieux d'un siècle, que tous devaient être exécutés simultanément et achevés pour une date irrévocable, sous peine de faire tout avorter.

La tâche fut ardue !

Pour vaincre l'indifférence du plus grand nombre, pour venir à bout du scepticisme persistant de quelques-uns, pour galvaniser les inerties, pour briser les résistances auxquelles nous nous heurtâmes parfois, il fallut une volonté inlassable.

Mais au jour où s'affirme la victoire, on perd le souvenir de ceux contre qui la lutte fut nécessaire.

Ma pensée ne va plus qu'à ceux qui nous aidèrent, à qui il me tarde de dire notre reconnaissance.

Qu'aurions-nous pu sans l'aide de S. M. le Roi, qui, appréciant nos projets avec son ordinaire hauteur de vues, se fit, à l'heure des démarches décisives, notre champion auprès des hautes autorités du Pays, notre répondant vis-à-vis des chefs d'Etats étrangers.

Un appui non moins puissant nous vint de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre et de Vous, Monseigneur !

Quelle autorité nous valurent aussi les adhésions de LL. AA. RR. Mme la Princesse Clémentine et Mme la Comtesse de Flandre et la vôtre, Madame !

Je dois rappeler, au même titre, le large concours que nous accorda le Gouvernement, et tout spécialement M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et son collègue des Chemins de fer, ainsi que certains fonctionnaires éminents des divers Départements.

J'ai réservé, pour le citer spécialement, le nom du Ministre de l'Industrie et du Travail : une mention particulière est due à l'aide vraiment puissante qu'il nous prodigua personnellement et que nous apportèrent, en son nom, le commissaire général du Gouvernement et le commissaire général adjoint, que je confonds avec lui dans un même sentiment de reconnaissance.

C'est spécialement aussi que je tiens à parler de l'administration communale de Liége, qui, du jour où elle eut formé sa conviction sur le sérieux de nos efforts, ne nous marchanda pas les très importants subsides que nous réclamions d'elle, en échange d'avantages dont nous lui assurions d'ailleurs le bienfait immédiat et inespéré.

Mais je n'ai point encore épuisé la liste de ceux auxquels il faut faire remonter, pour une part, l'honneur de notre réussite, envers lesquels doit se marquer notre gratitude.

L'Étranger participe à notre Exposition comme jamais encore il ne l'avait fait à une exposition en Belgique.

Aux Nations qui nous accordèrent ce témoignage de confiance, d'estime et de sympathie, nous devons un tribut de reconnaissance, dont je prie ceux qui les représentent ici de bien vouloir trouver dans mes paroles d'aujourd'hui l'expression sincère et empressée.



Ouverture de l'Exposition de Liege par LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique.

A tous ceux que je viens de citer, j'adresse, au nom des Liégeois, des remerciements chaleureux. Je leur souhaite cordialement la bienvenue dans notre cité et je les convie à acter aujourd'hui des résultats que l'on peut considérer maintenant, je pense, comme dûment acquis.

La ville de Liége s'est transformée. Parée des séductions de son site pittoresque, animée de cette fièvre d'activité que lui imprime le mouvement de son commerce et de son industrie, vivifiée

par un courant intense d'intellectualité et d'art, fière des souvenirs d'un passé qui ne fut pas sans gloire et dont des soins pieux ont fait revivre des vestiges remarquables, elle s'apprête à faire accueil au grand public, elle souhaite de donner à tous la sensation d'une cité en pleine voie de développement.

Pour l'Exposition proprement dite, nous avons, dans une enceinte de 70 hectares, construit, outre le bloc des halls, plus de 100 palais, pavillons ou installations diverses, représentant un ensemble d'espace couvert de plus de 130,000 mètres carrés.

Dans ceux-ci, la participation belge et les divers compartiments formés par 38 Nations étrangères rassemblent plus de 16,000 exposants !

Ces résultats dépassent toutes nos espérances : ils autorisent peut-être des visées d'une envolée plus haute que celles du début.

Aurons-nous réussi à inculquer à nos concitoyens ce sentiment.

Puissent-ils, puissent les hommes qui présideront à ses destinées futures ne pas rester réfractaires à ces suggestions.

Nous nous étions donné pour tâche de travailler dans l'intérêt de la ville de Liége.

Nous voudrions aujourd'hui que celle que nos ancêtres s'enorgueillissent d'entendre appeler la noble cité de Liége s'efforçât de devenir plus grande, plus belle, mieux connue, mieux appréciée au dehors.

Nous avons ambitionné de donner à notre œuvre un caractère vraiment national.

Nous croyons qu'elle pourrait contribuer à rapprocher nos deux races, à faire disparaître les préventions que tous les patriotes déplorent.

Puissent les souvenirs de ces jours de fraternisation ne propager, entre Flamands et Wallons, que des sentiments de sincère estime, de durable sympathie.

Nous avions rêvé de faire mieux connaître et apprécier notre Pays par delà ses frontières.

Puissions-nous, au lendemain de ces jours mémorables, voir se fortifier dans l'esprit de nos voisins le bon renom de la Belgique, ce bon renom auquel nous tenons pour la satisfaction morale qu'il nous procure et aussi pour la sauvegarde que nous croyons pouvoir y trouver si jamais un événement venait quelque jour mettre en péril notre indépendance ou nos libres institutions.

Puissent ces vœux, que je forme aujourd'hui, être exaucés comme le furent ceux d'autrefois, et que ce soit sous l'empire de tous ces sentiments, Monseigneur, qu'il plaise à Votre Altesse Royale de déclarer ouverte l'Exposition de Liége !

Monseigneur,

En vous exprimant tout à l'heure le plaisir que nous cause votre présence, je n'obéissais pas au seul sentiment de la reconnaissance.

Ceux que préoccupe l'avenir de la Patrie ne demeurent point insensibles aux témoignages d'intérêt que porte à toutes les manifestations du progrès national un Prince appelé, dans l'ordre de la nature et de par la loi du Pays, à jouer un jour un rôle prépondérant dans ses destinées.

En des circonstances comme celles-ci, tous ceux qui ont ces destinées à cœur sont heureux de voir se nouer plus étroits et plus forts les liens déjà formés entre la Nation et Vous.

C'est de ce sentiment surtout que je prie Votre Altesse Royale d'agréer l'expression et de garder le souvenir.

Madame,

Le jour où Votre Altesse Royale, elle aussi, daigna accepter de collaborer à notre entreprise, elle nous apporta le talisman du succès.

La Princesse, qui, depuis sa venue, porte bonheur à la Belgique, devait être la bonne fée de l'Exposition de Liége.

Mais les Liégeois, comme tous les Belges, Madame, ne voient pas seulement en vous la Princesse qui auréole toute œuvre qu'elle protège de l'enthousiasme que suscitent ses grâces de femme.

Ils considèrent aussi la mère qui, en assurant à la Patrie une nouvelle lignée dans la descendance de ses Rois, a illuminé notre horizon d'un rayon de jeunesse et d'espérance, et rendu plus vive dans le cœur de tous la foi dans l'avenir.

C'est dans cette double pensée, Madame, que je prie Votre Altesse Royale de daigner me

permettre de déposer à ses pieds l'hommage respectueux des sentiments qu'Elle a eu le don de faire si spontanément éclore autour d'Elle, depuis le jour où elle a fait de notre Pays sa patrie d'adoption.

Et puisque c'est par Vos Altesses Royales que l'Exposition de Liége va être inaugurée, puisque nous célébrons la réussite de l'œuvre dont vous fûtes des premiers, Monseigneur et Madame, à percevoir l'importance et à seconder le succès, que tous ceux qui pensent ce que je viens de chercher à exprimer unissent maintenant leur voix à la mienne pour pousser d'un seul élan ce cri qui, longtemps encore, je le souhaite et je l'espère, fera vibrer le cœur de tous les Belges : Vive le Prince Albert ! Vive la Princesse Elisabeth ! *(Vifs applaudissements.)*

M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, prononce le discours suivant :

Monseigneur,
Madame,
Messieurs,

Un homme de grand talent a tenté d'exprimer les joies de la vie et, tour à tour, son pinceau a glorifié le mouvement et la lumière, l'art et le travail.

Quand la Belgique s'est résolue à rendre témoignage des clartés de son génie en même temps que de l'activité de son labeur, elle a eu pour dessein de dévoiler sa vie : en plaçant côte à côte les produits de son industrie et les œuvres charmantes ou vigoureuses de ses artistes, c'est la joie de vivre qu'elle proclame, c'est la fierté d'avoir vécu !



M. Francotte,
Ministre de l'Industrie et du Travail.

Nul ne prendra ombrage d'une ambition si légitime; et, au moment où la Belgique va se montrer parée de tous les joyaux dont ses fils l'ont enrichie, tandis qu'elle descend dans un champ clos où la valeur ne se mesure pas à la puissance des armées, elle sent autour d'elle les sympathies fidèles à ses destins.

Le vrai danger pour les petits pays comme le nôtre, c'est que, dans le vaste monde, ils ne restent ignorés ou méconnus ; à eux de justifier leurs droits à une existence nationale, et dans les occasions où les peuples se rencontrent, à eux de prendre et de garder leur place.

La prétention serait vaine si elle ne se fondait sur l'assentiment des esprits, sur l'accord des volontés ; si elle ne réunissait, dans la pensée et dans l'action, les diverses classes de la société.

Les Belges font trêve aux controverses passionnées; en ce moment, ils n'ont d'autre souci que d'affirmer le caractère indépendant d'une race qui sait vivifier les traditions du passé; et s'ils pensent en deux langues, ils n'ont qu'une voix pour dire leur attachement à la Patrie, leur fidélité à ses institutions, leur foi dans les destinées communes de la Nation et de ses Rois. Ils veulent qu'en des jours mémorables le Pays se révèle tout entier, qu'il se dresse debout, agissant et vivant.

Le Gouvernement a été heureux de se rencontrer, dans cette pensée, avec les promoteurs de

l'Exposition. En accordant son patronage à une entreprise hardie, il savait que les hommes venus à lui étaient les mieux qualifiés pour la mener à bonne fin : il ne s'est mépris ni sur leur clairvoyance, ni sur leur savoir faire, et l'assurance non plus n'a pas été déçue que lui inspira, dès le premier jour, le concours du commissariat général.

La vieille cité des Princes-Evêques rompt ses barrières : devant la grande ville industrielle s'ouvrent, dans l'ordre intellectuel et moral, de nouvelles et plus vastes perspectives. Nul plus que moi ne désire sa prospérité et sa grandeur, et lorsque, dans le cadre de ses collines baignées d'eau et de verdure, elle m'apparaît renouvelée par des travaux grandioses, je sens quelque fibre en moi qui tressaille d'espérance et d'émotion.

Les hommes ont beaucoup de choses à apprendre les uns des autres ; ils aiment à connaître ce qui s'achète et ce qui se vend ; mais leur souci est plus encore de profiter de ce qui n'a pas de prix : des idées, des conseils et des exemples.

Nous sommes touchés de l'empressement et de la confiance que tant de peuples accourus à notre invitation témoignent à ce Pays. C'est d'une main amie que la Belgique leur tend le vert laurier, sachant bien que l'hommage est peu de chose, si la cordialité ne s'y mêle avec la reconnaissance.

Le peuple, honoré de leur présence, les honorera à son tour en s'inspirant de leurs leçons ; il ne peut déplaire à personne que la graine échappée au semeur aille fleurir dans le jardin d'autrui.

Fidèle évocation du passé, image vivante du présent, l'Exposition ouvre ses portes : elle sera le mouvement et la lumière ; elle sera l'art et le travail !

Aux humbles et aux puissants, qu'elle fasse goûter la douceur de vivre ; qu'elle soit pour tous une distraction et un repos.

Et que, bien longtemps encore après le terme des spectacles éphémères, cette émanation de l'âme belge étende au loin son rayonnement. *(Nouveaux et vifs applaudissements.)*

Le Prince Albert de Belgique se lève. Le silence se fait complet. Son Altesse Royale prononce le discours suivant, en accentuant les différents passages :

Messieurs,

Le devoir qui m'incombe aujourd'hui me remplit de joie.

En présidant à l'inauguration solennelle de l'Exposition universelle et internationale de Liége, je suis heureux de me solidariser avec les collaborateurs de cette manifestation brillante de nos activités nationales.

C'est avec empressement que, la Princesse et moi, nous avons accepté de prendre rang parmi les membres du Comité de l'Exposition.

Nous avons une ambition : celle de pouvoir toujours nous associer à tous les efforts qui tendent à rendre la Patrie plus heureuse, plus prospère et plus grande.

L'époque contemporaine se caractérise par le souci que, partout, l'on apporte aux intérêts économiques.

La situation particulière de la Belgique donne à ces intérêts une importance prépondérante.

La Belgique est le pays le plus peuplé de l'univers par rapport à son étendue.

Son industrie, favorisée par un riche sous-sol, a acquis, grâce à beaucoup d'initiative, à un travail assidu, une place primordiale.

La vie de la Nation est indissolublement liée à ses destinées économiques.

Celles-ci doivent être l'objet des préoccupations de tous, et c'est un devoir patriotique de veiller à l'avenir de notre industrie.

Il faut être prévoyant et vigilant, s'armer de tous les perfectionnements possibles, améliorer les conditions du travail et la situation des travailleurs, s'assurer la paix et la force en faisant profiter harmoniquement du progrès tous les facteurs de la production.

Réjouissons-nous de l'influence bienfaisante que pourra avoir l'Exposition.

On y trouvera le beau et l'utile, on pourra y admirer les productions artistiques du passé et du présent ; s'initier au côté pratique des sciences comme à tout ce que la culture et la civilisation réalisent dans les différentes parties du monde.

Puissent les millions de visiteurs, qui bientôt afflueront ici, profiter de cet enseignement mis à leur portée !

Puisse-t-il en ressortir un grand encouragement pour nos activités !

Quel cadre pouvait être mieux approprié à ce tableau de vie intense que celui qui représente la ville de Liége, la doyenne de nos cités industrielles, la cité ardente dont les habitants sont les continuateurs infatigables d'un passé de labeur et de la vaillance séculaire !

En glorifiant le travail, cette manifestation unit les habitants du Pays dans un même sentiment de mutuelle confiance; elle leur fait sentir davantage les liens de la grande famille patriale.

Elle resserrera, par une cordialité nouvelle, nos rapports avec les nombreux Pays qui ont bien voulu se faire représenter ici.

Nous avons été heureux de voir les étrangers répondre en aussi grand nombre à notre appel et nous saluons ici avec joie les représentants de toutes les Nations qui prennent part à ce concours.

J'adresse à messieurs les commissaires étrangers l'expression de notre reconnaissance pour le précieux appoint qu'ils nous ont apporté avec un aussi gracieux empressement.

Nous connaissons tous et nous tenons à honneur de pratiquer nos devoirs à l'égard des Nations dont la confiance et l'estime nous ont permis de prospérer et de progresser depuis trois quarts de siècle.



Exposition de Liége. — Pavillon de l'Afrique française.

Le président du Comité exécutif a parlé en termes heureux de l'élaboration de cette grande entreprise, dont nous fêtons aujourd'hui l'achèvement.

En rendant hommage aux hommes qui ont contribué à mener à bien l'Exposition de Liége, je suis certain d'être l'interprète de ceux qui les ont vu à l'œuvre, qui savent ce qu'ils ont déployé de patient et de tenace labeur.

Le grand succès de l'Exposition, objet de tous nos vœux, sera l'éloge le plus éloquent de leurs efforts.

De longs applaudissements soulignent le discours du Prince et se renouvellent lorsque Son Altesse Royale déclare, au nom du Roi, ouverte l'Exposition universelle et internationale de Liége.

La cérémonie s'est terminée par l'exécution d'une cantate, paroles de M. Jules Sauvenière, musique de M. Radoux. L'auteur dirigeait son œuvre. Les masses chorales étaient fournies par les Sociétés renommées *La Légia*, *Les Disciples de Grétry* et *Liége Choral*, ainsi que par les Dames amateurs et les élèves de la classe d'ensemble du Conservatoire royal de musique de Liége. Les soli étaient assurés par Mme Paquot-d'Assy du Théâtre royal de la Monnaie. L'orchestre permanent de l'Exposition de Liége et la musique du 12e régiment de ligne prêtaient leur concours à cette solennité. M. Radoux avait écrit une musique ample et dont les effets grandioses sont produits par des moyens simples. L'hymne est chanté par le chœur général pendant que se combinent à l'orchestre la *Brabançonne* avec les airs populaires : *Où peut-on être mieux* et *Valeureux Liégeois*.

Voici le poème de M. Sauvenière :

Sur nos toits, la Colombe a mis les rameaux verts,
Puis joyeuse, éployant la blancheur de ses ailes,
Aux Tournois de la Paix, convia l'Univers...
Grondez airains ! Sonnez trompettes fraternelles !
Cloches des temples saints, chantez dans vos tourelles !...

Peuples et Nations, salut à vos drapeaux,
Salut à leurs couleurs dont l'éclat pacifique
Rayonne fièrement au grand soleil magique
Du printemps qui renaît avec des chants nouveaux !

Coteaux, vertes campagnes,
Forêts au sol vermeil,
Sentiers, vallons, montagnes,
Parez-vous de soleil !

Et vous, flammes ardentes
Où se forge l'acier,
Mêlez vos voix géantes
Aux chansons des halliers !

Toi, Meuse, orne tes bords de fleurs et d'harmonie,
Mollement conduis-nous, berce-nous et dis-moi
L'Histoire et la Légende et la Loi qui relie
Les pensers du présent aux pensers d'autrefois !
Conduis-nous, bonne fée,
Partout en un rêve enchanté
Comme aux calmes jardins que célébrait Orphée,
Bercés par les flots bleus au sein des voluptés...

Hourrah ! La patrie éburonne

Voit à ses pieds le monde ému qui l'environne
Et, vers son sol fertile, attire les regards !...
Plus de chaînes ; plus de remparts.
Mais tandis qu'en ces jours, dans les champs généreux,
Se moissonnent les fruits de lointaines semailles,
Cueillons pour nos aïeux dans les tombeaux qui tressaillent
Les symboliques fleurs des souvenirs pieux.

« O valeureux martyrs des âges héroïques
« Qui luttiez pour le peuple et pour ses libertés,
« Soyez magnifiés au seuil de ces portiques ;
« Que vos noms enlacés au nom de la Cité
« S'auréolent de gloire et d'immortalité ! »

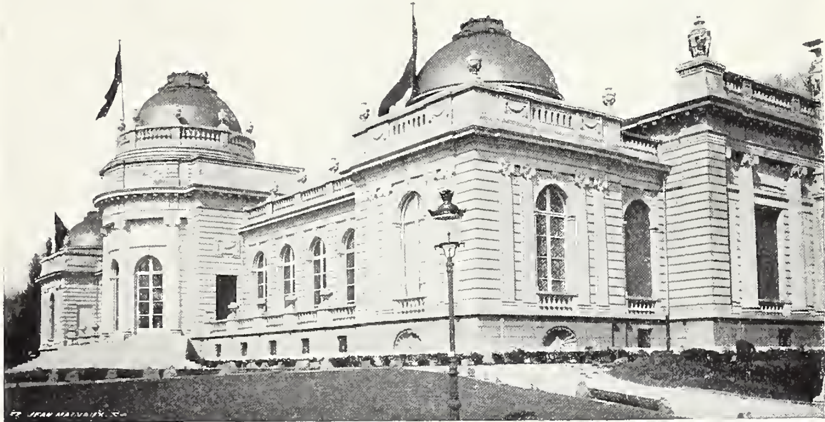
Franchissant terre et mers, mus par la même flamme,
Frères, venez unir votre âme avec notre âme,
Communier vos cœurs au cœur de notre foi
Et fêter, avec nous, la Belgique et son Roi !

Le Prince et la Princesse, après avoir félicité l'auteur et le compositeur de la cantate, se retirent un instant au Salon royal, où les attend un thé. Leurs Altesses Royales ont ensuite visité les Sections belges et étrangères. Elles se sont particulièrement attardées

aux Sections française, chinoise et autrichienne, à la galerie des machines, à la Section maritime, etc.

A la sortie des halls, le beau soleil fit son apparition et intensifia la joie universelle.

Les Princes et leur suite inaugurent la nouvelle ligne des tramways de l'Exposition. Des voitures fleuries et pavoisées sont mises à la disposition de Leurs Altesses Royales et de leur suite. Le cortège franchit ainsi le pont de Fragnée pour aller s'embarquer sur des bateaux-mouches et repasser la Meuse avant d'aboutir au Parc de la Boverie, où le conseil communal reçoit les Augustes Visiteurs au Palais de la Ville. C'est au Palais de la Femme, dont l'exposition est placée sous la présidence d'honneur de la Princesse Albert, que lui sont présentées les présidentes de Sections, à la tête desquelles se trouve Mme la comtesse John d'Oultremont.



L'Exposition de Liége. — Le Palais des Beaux-Arts.

A 6 h. 1/2, le Prince et la Princesse ont quitté Liége, et leur départ se fait au milieu des acclamations enthousiastes d'une foule émerveillée et heureuse.

A 7 heures, un banquet était offert aux autorités par le Comité exécutif de l'Exposition dans la grande salle du Conservatoire.

M. Digneffe présidait la table d'honneur, ayant à sa droite : S. Em. le Cardinal Goossens; MM. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Simonis, vice-président du Sénat ; Pioch, général circonscriptionnaire ; à sa gauche : MM. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; Dupont, vice-président du Sénat ; Kleyer, bourgmestre de Liége ; Mgr Vico, Nonce apostolique ; Mgr Rutten, Évêque de Liége, et de nombreux représentants des Puissances étrangères.

Dans la salle sont réunis 500 convives.

Un seul toast fut porté au Roi et aux souverains et chefs d'Etats étrangers qui ont pris part à l'Exposition. L'honneur en revint à M. Digneffe, qui s'exprima ainsi :

Messieurs,

Je me lève pour vous proposer un double toast en l'honneur de S. M. le Roi Léopold II, haut patron de l'Exposition de Liége, en l'honneur des souverains et chefs d'Etats de tous les Pays qui participent à celle-ci.

Une œuvre comme la nôtre est essentiellement une œuvre de paix, une œuvre consacrée à la glorification du travail dans toutes ses manifestations, à la glorification de l'art et de la pensée humaine dans ce qu'ils ont de plus noble et de plus élevé.

Comme toutes ses devancières, notre Exposition marquera, je l'espère, une étape appréciable

dans l'histoire de la fraternisation internationale, dans la marche du progrès général des choses et des idées.

Elle sera le point de départ de rapprochements plus intimes entre des peuples que des situations géographiques, des résultats historiques ou des conceptions politiques séparent peut-être, mais que des raisons économiques et sociales, chaque jour plus nombreuses, plus pressantes, tendent à mettre plus fréquemment en contact.



L'entrée du Palais de l'Exposition de Liege.

Travailler aux œuvres fécondes de la paix, pousser à l'expansion de la Belgique au dehors, au développement de ses relations extérieures, fut, peut-on dire, et continue à être la grande pensée du règne de Léopold II.

Honneur au Souverain qui comprend aussi admirablement son rôle !

Ce fut, sans doute, dans un même désir de travailler au progrès général, de contribuer à développer entre les peuples qu'ils représentent des idées de concorde et de lutte sur le terrain du travail productif, que les souverains et les chefs d'États étrangers ont répondu à l'invitation du Roi des Belges.

En se rencontrant dans cette pensée avec notre Roi, ces souverains, ces chefs d'États étrangers s'acquittent de la tâche la plus noble de leur rôle de conducteurs d'hommes. Honneur à eux aussi !

Je lève mon verre, Messieurs, à la santé du Roi Léopold II, à la santé des souverains et chefs d'Etats étrangers et je bois à la grande pensée de paix, de concorde, de fraternité internationale dont ils se sont faits les apôtres en patronnant ou en participant à l'Exposition de Liége. *(Salve d'applaudissements.)*

A l'issue du banquet, les invités se sont rendus à l'Hôtel de Ville, où M. Kleyer, bourgmestre, leur fit les honneurs d'un raoût

Dès la brune, les bâtiments publics et le plus grand nombre de maisons particulières sont brillamment illuminés. Une foule compacte parcourt les rues et, en certains endroits, la cohue est si intense, que la circulation devient difficile.

Ainsi s'ouvrirent magnifiquement les fêtes jubilaires : glorification apothéotique du travail et manifestation enthousiaste des sentiments loyalistes de la Nation.

LA VISITE DE S. M. LE ROI

Le 11 mai, le Roi se rendit, pour la première fois, à Liége pour visiter l'Exposition. La ville de Liége fit une triomphale réception à S. M. Léopold II.

Il faisait un temps merveilleux : le soleil, resplendissant, s'était mis de la partie et une douce brise ondulait gracieusement les drapeaux et les oriflammes dont toutes les rues étaient pavoisées. L'enthousiasme des Liégeois était à son comble.

Dès midi, les abords de la gare des Guillemins sont occupés par la garde civique et

l'armée. Les honneurs militaires sont rendus à l'intérieur par 120 hommes du 14e de ligne et deux compagnies de la garde civique. Sur le quai attendent : MM. Pety de Thozée, gouverneur de la province ; Kleyer, bourgmestre ; le lieutenant général Londoz, les généraux Pioch, de Saint-Mortier et de Menten de Horne, etc.

A 1 heure précise, le train s'arrête devant le Salon d'honneur. Le Roi descend le premier, suivi du Prince Albert. D'un coupé voisin de la berline royale sortent M. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, et M. Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ; puis la suite de Sa Majesté : M. le comte John d'Oultremont, grand maréchal de la Cour ; MM. les lieutenants généraux Chapelié et Bricoux ; M. le général Jungbluth, M. le capitaine du Roy de Blicquy, M. le lieutenant Binjé.



Les envoyés étrangers.

Quand, après avoir traversé le Salon royal aménagé à l'intérieur de la gare, le Roi et le Prince Albert montent en voiture, la population leur fait une indescriptible ovation.

La foule est énorme : elle déborde de partout. Elle s'écrase sur la voie publique, elle est perchée sur les réverbères, elle occupe toutes les fenêtres, elle est juchée sur les toits,



Le Roi sortant de la Salle des Fêtes.

elle se montre entre tous les drapeaux qui claquent au vent. Elle s'agite, elle crie, elle exulte, et son vibrant concert se traduit en d'interminables louanges en l'honneur du Roi.

Escortés par la garde civique à cheval et un escadron du 2me lanciers, Sa Majesté et le

Prince Albert se dirigent vers l'Exposition. Le canon tonne, les cloches des grands jours sonnent à toute volée et les acclamations populaires éclatent de toutes parts.

A l'entrée du quai de Fragnée, deux cents jeunes gens, élèves du Collège Saint-Servais, se sont massés autour de leur drapeau et saluent de vivats enthousiastes le passage du Souverain.

Le cortège entre à l'Exposition par le nouveau pont de Fragnée et s'avance vers le Palais des Fêtes, au milieu des plus sympathiques ovations. Le Roi se rend immédiatement dans le Salon royal, où il reçoit les missions allemande et hollandaise envoyées par S. M. l'Empereur d'Allemagne et par S. M. la Reine des Pays-Bas pour le saluer.



Exposition de Liége. — Le Vieux-Liége.

Sa Majesté s'est entretenue longuement avec l'envoyé de Guillaume II, le général von Deines, commandant du 8e corps, à Coblence, à qui Elle a décerné le grand cordon de l'Ordre de Léopold, et avec l'ambassadeur de la Reine Wilhelmine, M. Ruys de Beerenbroek, gouverneur du Limbourg hollandais, auquel Elle a décerné la plaque de grand officier de son Ordre. Ces envoyés étaient accompagnés de MM. von Hartmann, président de la résidence d'Aix-la-Chapelle, de M. von Bulöw, conseiller de légation, de M. von Winterfeld, attaché militaire, et de M. von Bergen, secrétaire de légation.

Dans le Palais des Fêtes s'étaient groupés les membres du Corps diplomatique, des membres des Chambres législatives, de hauts fonctionnaires, les autorités provinciales et communales, le Comité exécutif de l'Exposition, le Commissariat général du Gouvernement, les délégués des Nations étrangères.

M. Digneffe congratule Sa Majesté en ces termes :

Sire,

Au moment où Votre Majesté franchit pour la première fois le seuil de ces palais élevés pour l'Exposition de Liége, qu'il me soit permis de saluer respectueusement sa venue au nom de tous les collaborateurs et de tous les participants que l'œuvre a fini par grouper autour d'elle.

Notre entreprise fut lourde et lente à mener à bien !

Maintenant qu'il semble que le succès s'en affirme et qu'il apparaît que la Belgique pourra retirer quelque profit du grand mouvement d'hommes, de choses et d'idées que nous avons réussi à provoquer, notre pensée reconnaissante va à Celui qui, le premier et longtemps seul, comprit toute la portée du but poursuivi par nous, nous témoigna, en dépit du scepticisme général, une confiance qui fut notre plus grande force et nous accorda un patronage, sans lequel nous ne nous faisons pas l'illusion de croire que nous eussions dû réussir !

Aussi est-ce aujourd'hui pour nous une satisfaction profonde que de pouvoir faire à Votre

Majesté les honneurs de nos installations et de voir acter par Elle les résultats auxquels ont abouti nos efforts.

L'Exposition de Liége affirme la puissance créatrice de la Belgique.

Elle montre le développement harmonique de toutes les classes de la Nation.

Elle atteste le perfectionnement de son organisation économique.

Elle marque sa fécondité dans les œuvres de la pensée.

Elle éclaire l'efflorescence de son génie dans le domaine des arts.

Elle témoigne que de nombreuses et très puissantes Nations d'Europe et d'outre-mer nous jugent dignes d'entretenir avec elles des relations dont nous sentons l'importance pratique et la valeur morale.

Elle contribuera vraisemblablement aussi à nous placer au rang des peuples qui peuvent aspirer à jouer un rôle honorable dans le monde.

La marche du progrès provoque dans la situation des nations des transformations inattendues.



L'Exposition de Liege. — Le Vieux-Liége : l'Hôtel de Ville.

Pendant des siècles, ce fut à la seule étendue du territoire, à la seule puissance des armées que s'apprécia l'importance des États.

Aujourd'hui, la lutte entre les peuples se concentre sur le terrain économique et d'autres criteriums d'appréciation entrent en jeu.

L'équilibre des rapports entre les classes sociales, le développement de l'organisation économique, la puissance des capitaux, l'habileté de la technique, la fécondité intellectuelle et la valeur morale de cette élite qui, en dépit des conceptions parfois vaines de la politique, concentre et concentrera toujours en elle seule toute la force d'une nation, sont les facteurs modernes de la puissance des États.

Il est acquis, grâce à leur action, que dans le *struggle for life* international, d'autres que les grandes nations armées pour la guerre peuvent survivre, prospérer et grandir.

Dans des conditions de vie nouvelle, les qualités propres d'un peuple, son énergie au travail, son esprit d'initiative, sa virilité de caractère, les impulsions qu'il reçoit de ses dirigeants constituent les éléments prépondérants de sa valeur, ceux qui l'imposent surtout au respect de l'étranger, qui donnent la véritable mesure de l'estime dans laquelle il sera tenu, du souvenir qui en survivra.

C'est vraisemblablement pour avoir compris assez tôt cette vérité et s'en être suffisamment imprégnée que la Belgique a pu, au cours de cette ère heureuse dont nous fêtons une étape mémorable, atteindre au haut degré de félicité et s'assurer cette bonne renommée dont l'Exposition de Liége est une consécration éclatante.

Or, ces résultats, le Pays les doit pour beaucoup (ce n'est pas faire œuvre de courtisan, je pense, que de le dire dans la circonstance actuelle) au Souverain qui, depuis tantôt quarante années, inspiré et préoccupé du seul et constant souci du bien de la Nation, a su l'acheminer d'une main toujours sagement avisée dans un magnifique épanouissement de toutes ses forces vers des destinées chaque jour plus belles.

Sire,

Pour concevoir et réaliser une œuvre qu'ils crurent utile à la Patrie, les organisateurs de l'Exposition de Liége n'eurent qu'à méditer vos paroles, à s'inspirer des enseignements de votre exemple.

Leur entreprise est le fruit des préoccupations dont Votre Majesté se montra constamment imbue et dont Elle s'est donné pour mission d'inculquer à tous les Belges le noble et patriotique souci.

C'est pour rendre hommage aux grands desseins de Votre Majesté que nous avons voulu tenter de mettre en lumière les progrès de la Belgique et d'apporter notre pierre à l'édifice de son expansion au dehors.

C'est en vue de populariser des idées qui sont Vôtres, que nous nous sommes appliqués à développer dans notre Exposition l'importance des participations étrangères, spécialement celles de certains pays d'outre-mer, dans l'espoir d'ouvrir les yeux à nos compatriotes sur des pays qu'ils ne connaissent pas encore suffisamment, et de leur suggérer la pensée que, par delà l'Océan, sur des continents lointains, vers lesquels la mer leur assure une route que nul ne pourra leur barrer, des débouchés abondants s'offrent à eux, des champs féconds sollicitent l'activité de ceux que menace de paralysie le désordre économique grandissant du vieux monde.

Sire,

A un point de vue peut-être moins général, mais particulièrement cher aussi au Liégeois, l'Exposition, qui doit sa réussite au patronage de Votre Majesté, fut un immense bienfait pour la ville de Liége.

Au lendemain de cette grande manifestation, notre vieille cité apparaîtra transformée, agrandie, embellie, le regard désormais tourné vers un avenir auquel beaucoup n'avaient pas osé songer pour elle !

En nous aidant à vaincre les obstacles, à briser les résistances qui, si longtemps, s'accumulèrent sur notre chemin, Votre Majesté a puissamment contribué à nous ouvrir ces horizons nouveaux.

Les Liégeois qui vous reçoivent aujourd'hui rendent grâce à Votre Majesté de cette intervention bienfaisante, et la satisfaction qu'ils ressentent d'avoir coopéré à une œuvre d'intérêt national se double chez eux de la reconnaissance qu'ils gardent au Souverain qui sut prendre si énergiquement en mains la cause de leur avenir.

C'est sous l'empire de tous ces sentiments que je prie Votre Majesté de bien vouloir agréer, avec l'hommage réitéré de notre gratitude, nos très respectueux souhaits de bienvenue.

Sa Majesté répond en ces termes :

J'ai écouté attentivement le discours que M. Digneffe a bien voulu m'adresser. Je le remercie de l'avoir émaillé de paroles aimables, trop élogieuses à mon égard. Ce qui est certain, c'est que l'œuvre entreprise était une œuvre hardie, qu'il a fallu beaucoup de courage, de zèle, de persévérance, de dévoûment et de foi pour la mener à bonne fin.

Je m'y suis toujours intéressé, et mon Gouvernement a tout fait pour faciliter votre œuvre.

Je suis très impatient de voir tout de suite ce que vous êtes parvenu à réaliser.

J'ai, avant cela, un double devoir à accomplir : remercier les Belges et les étrangers pour ce qu'ils ont fait en s'associant à vos efforts.

Je forme des vœux pour le succès de votre entreprise.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler quels sentiments m'unissent à votre valeureuse population. Je sais la part qu'elle a prise à la fondation de notre indépendance, je sais qu'elle sera toujours à l'avant-garde de ceux qui veulent fortifier cette indépendance et travailler à la prospérité et à l'expansion du pays.

Ce discours est chaleureusement applaudi.

A l'invitation du Roi, M. Digneffe présente à Sa Majesté les membres du bureau de la Commission supérieure de patronage de l'Exposition, les commissaires généraux étrangers, les commissaires spéciaux belges, les membres du Conseil d'administration de la Société de l'Exposition, les chefs de service, les directeurs des Sections étrangères, etc. La visite des Sections commence ensuite.



Médaille de l'Exposition de Liége, [redacted]

Conduit par MM. Digneffe et Lamarche, le cortège royal pénètre dans le premier pavillon de la Section belge; le Roi et le Prince Albert y sont reçus par M. l'architecte Brunfaud. Le cortège franchit ensuite le seuil de la Section allemande, traverse la Section chinoise, puis la Section japonaise, la Section italienne. Après un long arrêt au Compartiment dominicain, les visiteurs passent dans la Section internationale, la Section espagnole et dans les exhibitions hollandaise, russe, autrichienne, suédoise, suisse.

Le coup d'œil du hall des machines, où le cortège pénètre vers 5 heures, est magnifique. Mais le temps presse : le Roi ne peut que traverser les expositions de la Collectivité des brasseurs, des armes, des cuirs et des tabacs, et s'arrêter un moment à la Collectivité des bijoutiers.

A chaque instant, la foule des visiteurs ménage des ovations au Royal Visiteur.

Sa Majesté est reçue à la Section française, puis remonte en voiture et, longuement acclamée, se rend au Parc de la Boverie, où a lieu la visite du Palais de la Ville de Liége.

M. Kleyer présente au Souverain les souhaits de bienvenue au nom de la ville de Liége.

Sa Majesté répond :

Je suis heureux de cette occasion qui me permet de me trouver au milieu de Liégeois qui connaissent mon sentiment à leur égard.

Je vous félicite de la belle Exposition que vous avez réalisée par votre courage et votre travail. Mon Gouvernement a favorisé votre œuvre, à laquelle je me suis moi-même intéressé, et je souhaite son plein succès.

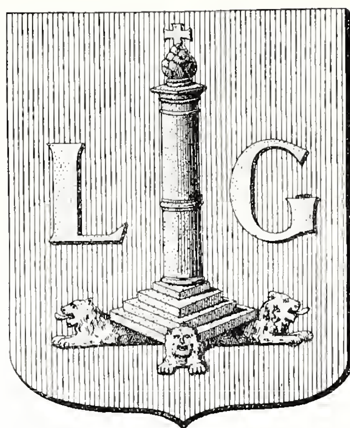
Je vous remercie de l'accueil aimable qui m'a été réservé et j'exprime aux mandants Liégeois ma gratitude.

Le Roi se rend ensuite au Palais de l'Art ancien et au Palais des Beaux-Arts. Au moment de pénétrer dans ce dernier, le Roi s'est arrêté au haut du perron pour saluer la foule. Celle-ci lui fit une longue et enthousiaste ovation.

Il est 6 h. 30 quand le Roi et le Prince Albert quittent l'Exposition par la sortie de l'Acclimatation.

Le cortège se rend à la gare, recueillant sur tout son parcours les bruyantes acclamations d'une foule compacte. Le train royal ramenant le Roi et sa suite à Bruxelles quitte Liége à 6 h. 45.

La ville de Liége, en fête, se réjouit de la réalisation d'un rêve audacieux et déjà se dégage l'impression que son Exposition sera la plus belle et la plus importante de celles qui marquèrent en Belgique.





La garde civique au Camp de Beverloo.

GRAND CONCOURS DE TIR DE 1905 OFFERT AUX TIREURS BELGES ET ÉTRANGERS

MATCHES INTERNATIONAUX

La garde civique est composée de citoyens se réclamant de partis opposés ; dans son sein se trouvent des hommes de conditions différentes, luttant, par ailleurs, avec la volonté et l'ardeur qui sont la caractéristique de notre peuple indépendant et fier, pour assurer, par les voies légales, le triomphe de leurs aspirations propres.

Mais, lorsqu'à l'appel de l'autorité, les gardes sont réunis, ils n'ont, et c'est leur honneur, qu'un cœur et qu'une âme : tous, ils ne veulent être que Belges, Belges comme on l'était en 1830 ; ils sont, eux encore, animés de ce souffle puissant qui a marqué d'une inoubliable empreinte la grande époque de notre reconstitution nationale.

Discours de M. DE TROOZ à la distribution des prix du Grand Concours de Tir de 1903.

DANS le remarquable discours qu'il prononça le 8 novembre 1903, au Palais des Académies, à l'occasion de la distribution solennelle des prix aux lauréats du Concours de Tir, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, conviait les gardes civiques, les militaires et les civils aux grandes joutes nationales et internationales qui devaient constituer l'une des solennités du jubilé de notre Indépendance.

S'inspirant des intentions que M. le Ministre avait ainsi exprimées, la Commission nationale des fêtes commémoratives du soixante-quinzième anniversaire décida, d'accord avec la Commission du concours de 1904, de donner un éclat particulier au Grand Concours de Tir de 1905 et d'organiser un match international digne de l'événement qu'il s'agissait de glorifier.

Pour assurer le succès de cette solennité, M. de Trooz, par arrêté ministériel du 24 novembre 1904, institua, sous sa présidence, un Comité de patronage, qui fut composé comme suit :

Vice-présidents : MM. le lieutenant général Pontus, inspecteur général des gardes civiques du Royaume ;
le lieutenant général Ninitte, commandant de la 4e circonscription militaire ;
Vergote, gouverneur de la province de Brabant ;
De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles.

Membres :

MM. le lieutenant général honoraire comte Adrien d'Oultremont, ancien commandant supérieur de la garde civique ;
le lieutenant général Londot, commandant supérieur de la garde civique des provinces de Liége-Limbourg-Luxembourg ;
le lieutenant général Tournay, commandant supérieur de la garde civique des provinces de Hainaut-Namur ;
le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers-Brabant ;
le lieutenant général baron Greindl, commandant supérieur de la garde civique des deux Flandres ;
le général-major Willaert, chef de la garde civique d'Anvers ;
le général-major baron de Menten de Horn, chef de la garde civique de Liége ;
le général-major Ligy, chef de la garde civique de Gand.

PROVINCE D'ANVERS

MM. E. Albrecht, major, commandant le bataillon des chasseurs à pied de la garde civique d'Anvers ;
J. Baesens, major, chef de la garde civique de Borgerhout (groupe) ;
L. Baesens, colonel, commandant la division d'artillerie de la garde civique d'Anvers ;
A. de Vicq de Cumptich, major, chef de la garde civique de Turnhout ;
J. Meer, colonel, commandant le 1[er] régiment d'infanterie de la garde civique d'Anvers ;
A. Mols, colonel, chef d'état-major de la garde civique d'Anvers ;
L. Pardoen, major au demi-régiment d'infanterie de la garde civique de Malines ;
C. Quaeyhaegens, major, chef de la garde civique de Lierre ;
F. Steenackers, major, chef de la garde civique de Boom ;
R. Van den Abeele, capitaine commandant l'escadron de chasseurs à cheval de la garde civique d'Anvers.

PROVINCE DE BRABANT

MM. A. Anspach-Puissant, lieutenant-colonel, commandant le 2[e] demi-régiment de chasseurs à pied de la garde civique de Bruxelles ;
G. Biebuyck, colonel, chef de la garde civique d'Ixelles (groupe) ;
M. Bisschops, lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie de la garde civique d'Ixelles ;
P. Capouillet, colonel, chef d'état-major du commandement supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers-Brabant ;
E. Capron, colonel, chef de la garde civique de Saint-Gilles (groupe) ;
E. Coenen, capitaine adjudant-major, chef de la garde civique de Tirlemont ;
E. Delcommune, colonel, commandant le 2[e] régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles ;
A. de Neeff, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Louvain ;
G. de Ro, capitaine, commandant l'escadron de chasseurs à cheval de la garde civique de Bruxelles ;
E. Despa, lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie de la garde civique de Saint-Josse-ten-Noode ;
J. Dujardin, lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie de la garde civique d'Anderlecht ;
L. Gheude, major, chef de la garde civique de Nivelles ;
C. Goffinet (baron), colonel, commandant le 1[er] régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles ;
A. Hannay, colonel, chef de la garde civique de Schaerbeek (groupe) ;

MM. J. Leurs, colonel, commandant les chasseurs à pied de la garde civique de Bruxelles ;
Ch. Meul, lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie de la garde civique de Saint-Gilles ;
L. Moumal, lieutenant-colonel, commandant l'infanterie de la garde civique d'Etterbeek ;
P. Ruttiens, major, commandant le bataillon d'infanterie de la garde civique de Laeken ;
O. Tahon, lieutenant-colonel, commandant le 1[er] demi-régiment de chasseurs à pied de la garde civique de Bruxelles ;
D. Tempels, capitaine, commandant la compagnie des chasseurs cyclistes de la garde civique de Bruxelles ;
A. Tonglet, colonel, chef d'état-major de la garde civique de Bruxelles ;
F. Van Halen, colonel, chef d'état-major du lieutenant général inspecteur général des gardes civiques du Royaume ;
F. Van Hemelryck, lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie de la garde civique de Schaerbeek ;
G. Verstraeten, lieutenant-colonel, commandant la division d'artillerie de la garde civique de Bruxelles ;
A. Wéry, lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie de la garde civique de Molenbeek-Saint-Jean.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE

MM. G. Dhont, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Bruges ;
A.-J. Fonteyne, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Courtrai ;
A. Ligy, major, chef de la garde civique d'Ypres ;
J. Mahieu, major, chef de la garde civique de Roulers ;
L. Nuttin, major, chef de la garde civique de Mouscron ;
C. Van Imschoot, lieutenant-colonel, chef de la garde civique d'Ostende.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

MM. J. Cardon, colonel, chef d'état-major du commandement supérieur de la garde civique des deux Flandres ;
F. De Bruyn, major, chef de la garde civique de Termonde ;
P. De Clippel, major, chef de la garde civique de Grammont ;
J. de Scheppere, major, chef de la garde civique d'Eecloo ;
C. De Vis, lieutenant-colonel, chef de la garde civique d'Alost ;
V. D'hanens, major, chef de la garde civique de Saint-Nicolas ;
C. Stassinet, major, commandant la division d'artillerie de la garde civique de Gand ;
E. Suppes, capitaine, commandant le demi-escadron de chasseurs à cheval de la garde civique de Gand ;
J. Teirlinck, major, chef d'état-major de la garde civique de Gand ;
Th. Timmermans, major, commandant le demi-bataillon de chasseurs à pied de la garde civique de Gand ;
J. Van de Velde, major, chef de la garde civique de Wetteren.

PROVINCE DE HAINAUT

MM. A. Aubry, major, chef de la garde civique de Gosselies ;
V. Ballieux, major, chef de la garde civique de Marchienne-au-Pont (groupe) ;
L. Busine, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Mons ;
N. Cheruy, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Jumet (groupe) ;
L. de Cannart d'Hamale, colonel, chef d'état-major du commandement supérieur de la garde civique des provinces de Hainaut-Namur ;

MM. L. Detry, major, chef de la garde civique de Gilly ;
E. Devadder, capitaine, commandant la compagnie des chasseurs à pied de la garde civique de Mons ;
M. Fauconnier, capitaine, commandant la batterie d'artillerie de la garde civique de Mons ;
E. Fourcault, major, chef de la garde civique de Lodelinsart ;
E. Liénard, major, chef de la garde civique de Courcelles ;
A. Masureel, major, chef de la garde civique de Châtelet (groupe) ;
P. Mestdag, colonel, chef de la garde civique de Tournai ;
L. Moyaux, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Morlanwelz ;
A. Philippot, major, chef de la garde civique de Marcinelle ;
A. Semaille, major, chef de la garde civique de La Louvière ;
A. Thiry, major, chef de la garde civique de Montigny-sur-Sambre ;
E. Vandamme, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Charleroi ;
E. Van Hoegaerden, capitaine, commandant le demi-escadron de chasseurs à cheval de la garde civique de Mons.

PROVINCE DE LIÉGE

MM. M. de Selys Longchamps (baron), major, commandant la division d'artillerie de la garde civique de Liége ;
E. Dupont, major, chef d'état-major de la garde civique de Liége ;
L. Fraigneux, colonel, commandant le 2e régiment d'infanterie de la garde civique de Liége ;
A. Fréson, colonel, chef d'état-major du commandement supérieur de la garde civique des provinces de Liége-Limbourg-Luxembourg ;
C. Libion, major, chef de la garde civique de Huy ;
G. Puck Chaudoir, capitaine, commandant le demi-escadron de chasseurs à cheval de la garde civique de Liége ;
J. Raskin, colonel, commandant le 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Liége ;
L. Simonis, colonel, chef de la garde civique de Verviers ;
P. Van Hoegaerden, major, commandant le bataillon de chasseurs à pied de la garde civique de Liége.

PROVINCE DE LIMBOURG

MM. P. Leynen, major, chef de la garde civique de Hasselt ;
E. Serrure, major, chef de la garde civique de Saint-Trond.

PROVINCE DE LUXEMBOURG

M. E. Reding, major, chef de la garde civique d'Arlon.

PROVINCE DE NAMUR

MM. E. Dupiéreux, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Namur ;
J. Lhoest, lieutenant, commandant la garde civique de Jemelle ;
P. Mouton, major, chef de la garde civique de Dinant.

COMITÉ EXÉCUTIF

Président : M. le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers-Brabant.

Vice-présidents : MM. le général major Willaert, chef de la garde civique d'Anvers ;
le colonel Guiette, commandant le 9e régiment d'infanterie, à Bruxelles.

Membres :

MM. L. de Cannart d'Hamale, colonel, chef d'état-major du commandement supérieur de la garde civique des provinces de Hainaut-Namur ;
P. Capouillet, colonel, chef d'état-major du commandement supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers-Brabant ;
A. Ligy, général major, chef de la garde civique de Gand ;
C. Goffinet (baron), colonel, commandant le 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles ;
E. Capron, colonel, chef de la garde civique de Saint-Gilles (groupe) ;
J. Leurs, colonel, commandant les chasseurs à pied de la garde civique de Bruxelles ;
A. Goffinet (baron), lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major du commandement supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers-Brabant ;
A. de Neeff, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Louvain ;
N. Warnez, lieutenant-colonel, chef de la garde civique d'Ath ;
P. Van Hoegaerden, major, commandant le bataillon de chasseurs à pied de la garde civique de Liége ;
J. Delin, major au régiment d'infanterie de la garde civique de Molenbeek-Saint-Jean ;
Tournay, major au régiment du génie, à Bruxelles ;
Bihin, major au régiment du génie, à Bruxelles ;
Troffaes, président de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique ;
Verleysen, vice-président de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique ;
Heyn, capitaine commandant d'artillerie, à Bruxelles ;
Leconte, président de la section du revolver de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique.



M. le lieutenant général Verstraete,
Commandant supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers et de Brabant, Président du Comité exécutif.

Secrétaire général : M. Wouters, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Secrétaire adjoint : M. Bremer, lieutenant, adjoint d'état-major au 9e régiment d'infanterie, au Ministère de la Guerre.

Trésorier : M. Boutelier, directeur du Tir National.

CONCOURS NATIONAL

COMITÉ CHARGÉ DE L'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL

Président : M. le général major Willaert, chef de la garde civique d'Anvers.

Vice-présidents : MM. E. Capron, colonel, chef de la garde civique de Saint-Gilles (groupe) ;
N. Warnez, lieutenant-colonel, chef de la garde civique d'Ath.

Membres :

MM. J. Delin, major au régiment d'infanterie de la garde civique de Molenbeek-Saint-Jean ;
G. De Bie, capitaine commandant adjudant-major dans la garde civique de Louvain ;
V. Delhez, capitaine adjudant-major au 2e régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles ;

MM. J. De Bremaeker, capitaine adjudant-major au 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles ;
C. Kimpe, capitaine commandant adjudant-major dans la garde civique de Gand ;
L. Masquillier, capitaine commandant adjudant-major dans la garde civique de Tournai ;
Ad. Bouckaert, capitaine commandant au demi-bataillon de chasseurs à pied de la garde civique de Gand ;
A. Troffaes, capitaine commandant du 2e régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles ;
J. Baelde, capitaine commandant au demi-régiment d'infanterie de la garde civique de Bruges ;
E. Triffaux, capitaine commandant la batterie d'artillerie de la garde civique de Namur ;
F. Greffin, capitaine commandant au 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Liége ;
J. Garsou, capitaine commandant au régiment d'infanterie de la garde civique de Verviers ;
H. Verleysen, capitaine adjudant-major de la division d'artillerie de la garde civique de Bruxelles ;
J. Berlo, lieutenant quartier-maître de la garde civique de Huy ;
J. Bury, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde civique de Liége ;
Ch. Paumier du Verger, artilleur à la division d'artillerie de la garde civique de Bruxelles, prix d'honneur du Grand Concours de Tir de 1904.

Trésorier : M. Boutellier, directeur du Tir National.

Secrétaire : M. A. Siret, greffier du Tir National.

CONCOURS INTERNATIONAL

COMITÉ CHARGÉ DE L'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNATIONAL

Président : M. le baron C. Goffinet, colonel, commandant le 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles.

Vice-présidents : MM. A. Hertogs, colonel, commandant le 2e régiment d'infanterie de la garde civique d'Anvers ;
A. Troffaes, président de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique.

Membres :

MM. J. Baelde, capitaine commandant au demi-régiment d'infanterie de la garde civique de Bruges ;
Bartholeyns, président de la section flobertiste de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique ;
Bayens, délégué de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique pour la province Anvers ;
A. Bouckaert, capitaine commandant au demi-bataillon de chasseurs à pied, à Gand ;
A. Buchholz, capitaine à l'escadron de chasseurs à cheval de la garde civique de Bruxelles ;
J. Bury, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde civique de Liége et délégué de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique pour la province de Liége ;
J. De Bremaeker, capitaine adjudant-major au 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles ;
J. Delin, major au régiment d'infanterie de la garde civique de Molenbeek-Saint-Jean ;
J. Egerickx, président de la Fédération des Sociétés bruxelloises de Tir à la carabine Flobert ;
J. Franck, capitaine quartier-maître de la division d'artillerie de la garde civique de Bruxelles ;
Geeroms, capitaine adjoint d'état-major au 9e régiment d'infanterie à Bruxelles ;
F. Greffin, capitaine commandant au 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Liége ;
Ch. Hemleb, capitaine d'armement de la garde civique de Namur (groupe) ;
Heyn, capitaine commandant au 3e régiment d'artillerie, à Bruxelles ;
Huterau, président de la société *Les Carabiniers réunis*, à Bruxelles ;

MM. Kerfyzer, président du *Revolver Club* de Gand, membre de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique ;
C. Kimpe, capitaine commandant adjudant-major au régiment d'infanterie de la garde civique de Gand ;
Lambert, président de la société *Les Carabiniers liégeois* et membre de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique ;
Leconte, capitaine au 9e régiment d'infanterie, à Bruxelles.
L. Masquillier, capitaine commandant adjudant-major de la garde civique de Tournai ;
E. Myin, membre du Comité régional de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique, à Anvers;
Smets, major au 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles ;
Tombeux, délégué de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique pour la province de Brabant ;
J. Van Asbroek, vice-président de la section du revolver de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique ;
Van der Auwera, président de la société *Les Francs Tireurs bruxellois*, à Bruxelles ;
Van Zuylen, président du comité régional de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique de la province de Liége ;
Vrydag, délégué de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique pour la province d'Anvers.

Secrétaires : MM. le comte R. de Ribaucourt, président de la section des armes de guerre de l'Union de la province de Liége ;
Bocage, secrétaire général de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique.

Délégués aux matches : MM. A. Troffaes, président de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique ;
H. Verleysen, vice-président de l'Union des Sociétés de Tir de Belgique.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique procéda à l'installation du Comité exécutif et des Comités du Concours national et international, et traça, aux divers Comités, les grandes lignes du programme à réaliser.

De nombreux exemplaires d'une affiche artistique, due au crayon de l'artiste peintre Broerman, firent connaître, tant à l'étranger qu'en Belgique, la date d'ouverture du match national et international et l'importance des prix affectés aux différentes catégories.

Des programmes complets du Concours de Tir furent également adressés aux sociétés belges et étrangères, ainsi qu'aux différents corps de la garde civique et de l'armée.

L'OUVERTURE DU CONCOURS DE TIR

L'ouverture solennelle du Grand Concours national et international de Tir eut lieu le dimanche 11 juin ; elle inaugura la série des fêtes qui se sont données à Bruxelles, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

Pour donner un grand éclat à cette cérémonie et afin de ne pas priver le public d'un beau spectacle, M. le Ministre de Trooz avait accepté, sur les instances du lieutenant général Verstraete, que les honneurs prévus par le décret de Messidor lui fussent rendus.

Dès 9 h. 1/2, les troupes arrivent, musique en tête, à la plaine du Tir National, où elles forment bientôt un immense carré. Le 1er demi-régiment des chasseurs-éclaireurs fait face aux bâtiments du Tir, le 2e demi-régiment occupe le côté droit, l'artillerie prend place sur la gauche, à côté de ses pièces, l'escadron de cavalerie se place entre l'artillerie et le 1er demi-régiment des chasseurs-éclaireurs, la compagnie des sapeurs-pompiers de Schaerbeek prend position à la gauche de l'estrade, tandis que des pelotons de tireurs de différentes gardes et les Sociétés de Tir se groupent à la droite.

Dans ce quadrilatère se trouvent les états-majors et de nombreux officiers de la garde civique et de l'armée.

A 10 heures précises, des salves de canon retentissent, les clairons sonnent aux champs, les troupes présentent les armes. M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique arrive en landau découvert, accompagné du directeur général de la garde civique, M. Wouters, et du lieutenant-colonel de Neeff, commandant la garde civique de Louvain, son chef de cabinet.



M. Wouters,
Directeur général de la garde civique,
Secretaire général du Concours de tir.

Devant la garde d'honneur formée par un piquet de chasseurs éclaireurs avec le drapeau du corps, M. le Ministre met pied à terre ; il est reçu par le bourgmestre de Schaerbeek et par la Commission administrative du Tir National.

M. le Ministre, suivi des nombreux officiers généraux et officiers supérieurs, passe alors devant le front des troupes, qui lui sont présentées par le colonel Leurs.

M. de Trooz prend ensuite place sur l'estrade, adossée au Tir, entouré des lieutenants généraux Ninitte, commandant la 4e circonscription militaire ; Verstraete, Londot et Tournay, commandants supérieurs de la garde civique ; des généraux majors Willaert et de Menten de Horn, ainsi que de nombreux officiers supérieurs, pour assister au défilé des troupes.

Pompiers, chasseurs-éclaireurs, artilleurs et cavaliers défilent avec une allure et une correction très remarquées, pendant que leurs musiques inondent l'air d'accents harmonieux.

A l'issue du défilé, M. le Ministre descend de l'estrade pour exprimer au colonel Leurs toute la satisfaction qu'il éprouve de la bonne tenue des troupes ; l'ordre est donné de licencier celles-ci.

Le lieutenant général Verstraete prend le premier la parole :

Monsieur le Ministre,

Lorsque, le 13 juin 1904, dans un discours inoubliable par son langage élevé et par le souffle patriotique qui l'animait, vous nous exposiez le désir de voir célébrer, dans le pays entier, par de nombreuses fêtes, les soixante-quinze années de labeur inlassable, de progrès constants, de bonheur mérité, vécues sous l'égide de nos grands Rois, nous ne pouvions espérer que, dans la capitale, la première des manifestations dont vous êtes, à la fois, le promoteur et l'âme ardente, serait précisément celle que nous désirions le plus vivement voir briller d'un éclat particulier.

Car, Monsieur le Ministre, pour nous qui avons le grand honneur d'appartenir aux forces publiques du pays, aucune des cérémonies comméroratives rentrant dans notre sphère d'action ne nous semble plus significative, ni plus heureuse dans ses résultats, que ces joutes brillantes qui vont s'ouvrir et qui appellent les délégués du monde à constater les efforts, couronnés de tant de succès, qui se font chez nous pour développer l'adresse et la sûreté dans le maniement des armes.

Que l'on ne se méprenne pas pourtant sur le fond de notre pensée. Hier, lors de la séance d'ouverture du Congrès olympique, M. Marcel Prévost, le distingué président de la Société des Gens de lettres de Paris, nous faisait voir l'influence heureuse des sports, y compris le sport du tir, sur l'intelligence, sur l'esprit.

Les sports, concluait-il, incitent à la persévérance dans le travail ; ils développent la volonté ; ils apprennent à apprendre !

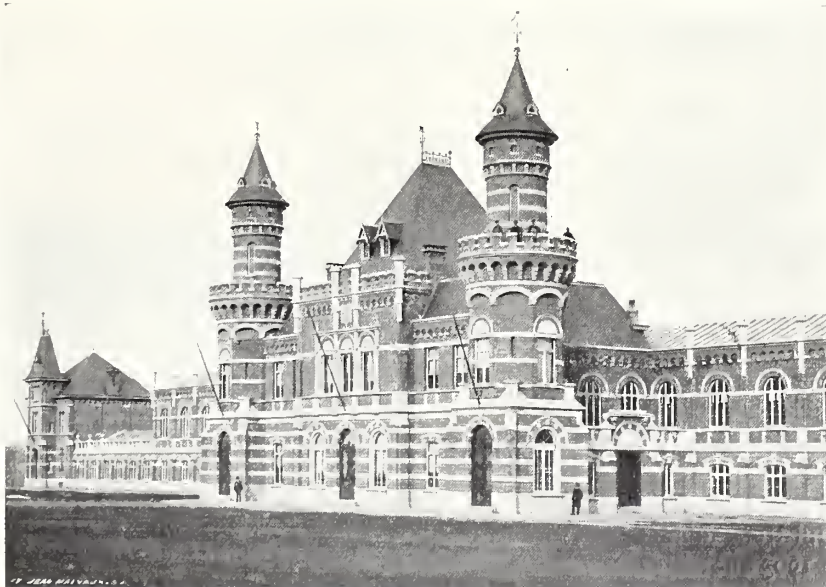
Qu'il me soit permis d'ajouter que le sport du tir, qui décuple la force individuelle, donne aux relations des hommes entre eux de la réserve et du calme, et fait naître une généreuse tolérance pour autrui. S'il a, comme le prouve le brillant orateur que je viens de citer, une action réflexe, heureuse et féconde sur l'esprit, il agit aussi sur le cœur. Le tir moralise les hommes et les peuples !



La garde civique se rendant à la plaine des manœuvres.

Si la lutte des peuples entre eux est demeurée partie intégrante de l'ordre inéluctable des choses, la lutte entre les individus, les armes à la main, sport passionnant qui fut, pendant des siècles, le privilège bien cher d'une caste et auquel nos ancêtres s'entraînaient avec tant d'ardeur, est aujourd'hui condamnée par tout homme de bon sens ; et elle sévira d'autant moins que le citoyen pourra, en des joutes loyales et publiques, témoigner de sa force dans l'usage des armes et puiser, dans cette acuité du « moi », élément primordial de la dignité humaine, la tranquillité sereine qui permet d'affronter, sans crainte de meurtrissures, les aspérités inséparables de la vie sociale. L'homme conscient de sa force est enclin à la mansuétude.

Et puis, il n'y a plus, à proprement parler, de castes : la lutte — sous la forme qui en est la plus haute expression : la guerre — est entrée dans le domaine de tous ; à l'égalité des droits est venue se joindre, en toute logique, l'égalité des charges : se préparer à la lutte, à la noble lutte pour la liberté et l'indépendance de la Patrie, est, à présent, le premier des devoirs de tous !


Bruxelles. — Le Tir National.

Ainsi, le métier de soldat — métier, car on ne s'improvise pas soldat — n'est plus dans nos sociétés modernes la vocation de quelques-uns, mais le lot de la généralité ; à son apprentissage consciencieux, tous les hommes valides de la Nation doivent se vouer !

Il semblerait que, plus que par le passé, en dépit des efforts des idéalistes qui caressent le rêve de paix universelle, la guerre soit, sans cesse, à l'ordre du jour des préoccupations du monde, qu'elle soit constamment imminente. Il n'en est rien : se préparer à la guerre, s'entraîner à la lutte, n'implique pas nécessairement, de nos jours, le désir de combattre : « Il est des heures dans la vie des nations, disait le général Pierron, où toutes richesses de la terre ne valent pas une bonne armée. » « A Dieu ne plaise que cette heure ne sonne, pensent les peuples; mais, si elle vient, n'ayons pas à regretter un

manque de virilité. » Et les peuples, s'armant à outrance, font sortir de terre des puissantes fortifications, perfectionnent leurs engins de guerre et enseignent à la masse l'art de les utiliser.



Avant la cérémonie.
M. le lieutenant général Verstraete donnant ses ordres.

Alors se retrouve, plus fappant en ses manifestations et plus heureux dans ses effets, quant aux conflits entre les peuples, ce phénomène que nous signalions tantôt au sujet des dissentiments entre les individus : plus ces peuples sont puissants, mieux ils sont préparés à la lutte ; plus leur force est connue d'eux-mêmes et appréciée des autres, plus ils peuvent, sans craindre aucune atteinte à leur dignité, faire preuve de calme, de sang-froid dans leurs compétitions et plus aussi ils sont pénétrés du devoir de recourir à l'admirable institution contemporaine, la Cour d'arbitrage, dont le rôle va grandissant et dont la bienfaisante action tend à amoindrir sans cesse les risques de guerres calamiteuses et fratricides.

Développer et fortifier la puissance combative de chacun par l'emploi parfait et raisonné des armes de guerre est donc une des obligations les plus graves des hautes personnalités auxquelles les chefs d'État confient la direction des peuples.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, au nom de tous ceux qui nous écoutent, au nom de tous ceux qui, comme nous, aiment ardemment leur Pays, de vous témoigner, avec respect, notre profonde reconnaissance pour votre attachement à remplir cette tâche si noble et si grande, pour vos efforts constants, éclairés et judicieux dans la voie du perfectionnement, à tous les points de vue, de l'art du tireur.

Aujourd'hui vont s'ouvrir sous vos auspices, Monsieur le Ministre, les grandes joutes internationales qui seront le couronnement de travaux sérieux, d'efforts incessants.

Elles montreront à la face du monde — car déjà il nous vient des équipes officielles de France, d'Autriche, d'Espagne, de Hollande, de Suisse et même d'au delà des mers, de la République Argentine — elles montreront, ces joutes, la virilité, l'habileté, le jugement, l'austère travail des tireurs belges. La virilité dont dépendent l'aisance et la performance dans le maniement des armes ; l'habileté qui se manifeste dans la perfection des résultats obtenus ; le jugement nécessaire à l'emploi des armes actuelles, si délicates, si compliquées et qui exigent que l'on tienne compte des circonstances si variables du moment ; l'austère travail, enfin, sans lequel l'homme ne dispose pas de toutes ses facultés physiques, facultés indispensables à la réalisation du but poursuivi.



Groupe d'officiers devant la Tribune.

Vous avez voulu, Monsieur le Ministre, donner aux Concours de 1905 une ampleur, un éclat inaccoutumé et vous les avez dotés largement.

Aux 135,000 francs que vous avez mis à notre disposition sont venus s'ajouter des prix brillants offerts par S. M. le Roi, qui, grand et précieux encouragement, ne cesse de témoigner aux tireurs sa haute et bienveillante sollicitude, par S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, président d'honneur du Tir National, qui a tenu à attribuer également aux concours de beaux

dons, fournissant ainsi, comme chaque année, les marques généreuses de sa sympathie pour le sport du tir.

Et puis encore, d'autres prix magnifiques offerts par M. le baron Goffinet, par M. le major Vanden Corput, par le M. le sous-lieutenant comte de Ribaucourt, par M. le colonel Hannay, par l'*Union des Sociétés de Tir de France*, par les sociétés *Les Francs-Tireurs et les Carabiniers Réunis de Bruxelles*, par la *Société de Tir de l'Artillerie Civique de Bruxelles*, par M. Quersin, président du *Gun-Club*, et bien d'autres encore, sont venus montrer que notre but est hautement apprécié dans toutes les sphères sociales et même à l'Étranger, chez la sympathique et aimable Nation française, chez nos frères de la Néerlande, en Italie, en Espagne !



L'arrivée de M. le Ministre de Trooz.

Nous espérons enfin une large et généreuse intervention pécuniaire de la province de Brabant, qui tiendra par là à prouver l'intérêt qu'elle porte aux efforts que vous dirigez avec tant de talent.

A ces marques non équivoques de la volonté de donner au Concours de Tir une extension inusitée dans notre pays, il est juste d'ajouter encore que, grâce aux mesures bienveillantes prises par le Gouvernement, sous l'impulsion de votre haute et légitime influence, il nous a été permis d'apporter au Tir National d'importants changements, mettant le stand en rapport avec les exigences actuelles du Tir et les besoins des matches internationaux.

C'est ainsi que nous avons pu y installer plusieurs cibles à indication automatique, donnant instantanément au tireur le résultat exact de son feu, la trace de sa balle dans la cible.

Cet engin nouveau est dû à un jeune officier de notre armée, M. le lieutenant d'infanterie Bremer, adjoint d'état-major. Il marque, sur les instruments similaires, une supériorité incontestable tant au point de vue de la sûreté de ses communications, que par sa simplicité et sa rusticité. Il fera connaître au Pays et à l'Étranger le sens pratique des études de nos officiers.

C'est ainsi encore que le nombre de cibles en usage a été augmenté, que le stand de tir de chasse a été notablement amélioré.

Tous ces travaux ont exigé des dépenses considérables, que le Gouvernement a assumées, marquant par là, une fois de plus, la haute importance qu'il attache et que vous, en particulier, Monsieur le Ministre, attachez aux choses de tir, comme aussi sa sollicitude pour les tireurs du Pays.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous en remercier et vous en louer en leur nom !

Dans une heureuse improvisation, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, remercie M. le lieutenant général Verstraete et lui dit combien il est heureux des progrès réalisés dans la garde civique. Il prononce ensuite l'éloquent discours suivant :

Messieurs,

Je me réjouis de l'honneur qui m'échoit de procéder à l'ouverture solennelle du Grand Concours de Tir de 1905, et je remercie de leur participation la garde civique et l'armée, ainsi que ceux

de nos compatriotes qui, sans appartenir à ces grandes institutions, s'appliquent au sport du tir. Je remercie particulièrement les tireurs de l'Étranger, qui, en cette année jubilaire, ont voulu fraterniser avec nous. Nous les accueillons avec chaleur et nous faisons le vœu que, sur notre terre hospitalière, ils se trouvent chez eux, au point de la considérer comme une seconde patrie.



M. le lieutenant général Verstraete
et son chef d'état-major M. le colonel Capouillet.

La Belgique indépendante et libre, justement fière de ses institutions, reconnaissante envers les Puissances qui ont présidé à son baptême, respectueuse de la souveraineté des États, qui tous sont des amis pour elle, est bien placée pour être le lieu de réunion de ce tournoi international.

Pays neutre, désintéressé des conflits qui peuvent s'agiter autour de lui, mais ayant gardé l'honneur et le devoir de défendre l'intégrité de ses frontières, la Belgique, autrefois le champ de bataille de l'Europe, aime passionnément la paix et, jamais, elle ne la troublera !

La paix, Messieurs, nous savons tous combien elle a été féconde et bienfaisante pour notre Patrie. Déjà, en procédant à l'installation de la Commission des fêtes de l'Indépendance, j'ai eu l'occasion de mettre en lumière — par des chiffres — les progrès accomplis pendant ces dernières années dans tous les domaines de l'activité nationale.

Nous applaudissons aux efforts généreux et humanitaires de ceux qui, en un pays voisin et ami, élèvent un temple à la paix, et nous saluons comme une chose heureuse l'arbitrage, qui, on peut l'espérer, résoudra un jour les conflits entre les Nations.

Prévoyants et sages, nous n'en devons pas moins consentir aux sacrifices nécessaires pour conserver, à travers toutes les éventualités, les avantages de la paix.

Pour augmenter l'effet utile des forces défensives d'une nation, il n'est pas de meilleure école que la pratique du tir ; elle tend à assurer la précision et, par conséquent, l'efficacité des armes.



Le général Willaert. Le général baron de Menten de Horn. Le colonel baron Goffinet.

Un groupe d'officiers.

Les institutions militaires n'échappent pas plus que les autres à la nécessité de se modifier, si elles veulent demeurer à la hauteur de la science et profiter des résultats de l'expérience.

Les perfectionnements de la balistique ont exigé dans l'armement et, comme conséquence, dans les établissements consacrés au tir, des transformations considérables.

Il y a un siècle, la balle du fusil ne portait guère à plus de 200 mètres et le fantassin, en présence de son adversaire, était considéré comme désarmé dès qu'il avait fait feu.

Aujourd'hui, la force vive d'une balle, tirée par certaines armes, reste dangereuse à 4,000 mètres et le tireur habile utilise plus de quinze balles par minute.

Les divers Gouvernements qui se sont succédé n'ont pas hésité à faire face aux exigences révé-

lées par ces perfectionnements successifs. Pendant de longues années, les concours de tir se firent à Bruxelles dans des stands provisoires. En 1859, un concours, subsidié par l'État, fut organisé au champ des manœuvres, qui est aujourd'hui le Parc du Cinquantenaire. Il y avait 22 cibles : 11 à 225 mètres, 9 à 100 mètres et 2 à 60 mètres.

C'est à Charles Rogier que revient l'honneur d'avoir fait décréter le premier Tir National; il comportait 35 cibles, dont 17 à 100 mètres et 18 à 225 mètres ; il entraîna une dépense de 365,724 francs.

En 1866, à l'occasion de l'arrivée des riflemen, la Commission directrice, désirant leur offrir un concours de tir à longue portée et leur rappeler ainsi le camp de Wimbledon, appropria un terrain où furent établies 5 cibles à 500 mètres. Ces installations provisoires furent utilisées en 1867 et 1868.

Le prolongement du champ de tir s'imposait. Des études consciencieusement faites démontrèrent que la sécurité des personnes exigeait qu'un autre emplacement fût choisi.

Une commission mixte fut nommée en 1866 par Thonissen qui, comme Rogier, était un



La Tribune d'honneur.

ardent patriote, profondément dévoué à nos institutions nationales. C'est à l'initiative de mon éminent prédécesseur et aux travaux éclairés de la Commission que vous devez, Messieurs, l'établissement actuel.

La superficie totale du tir est de vingt hectares ; il a coûté 1,168,000 francs et comprenait, à l'origine, 54 guichets, dont 12 à 100 mètres, 12 à 200 mètres, 12 à 300 mètres, 6 à 400 mètres, 6 à 500 mètres, 6 à 600 mètres.

L'inauguration solennelle du Tir eut lieu en 1889. Depuis lors, des modifications et des améliorations y ont été apportées ; je citerai l'aménagement d'un tir de chasse bien outillé, d'un tir à la carabine Flobert, l'installation de nouvelles cibles, etc.

Par suite des nécessités du Grand Concours de cette année, le tir au revolver a été porté à 50 mètres.

Je signalerai encore une heureuse innovation, dont il y a lieu d'être reconnaissant à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics : il a été établi, à 600 mètres, six cibles électro-automatiques, dont l'invention appartient à un officier distingué de notre armée, le lieutenant adjoint d'état-major Bremer.

Certes, il reste encore des progrès à realiser. La Commission du Tir est vigilante et les pouvoirs supérieurs, le passé le prouve, sont disposés à l'encourager dans ses efforts.

Le Gouvernement, voulant donner cette année une importance exceptionnelle aux concours de tir et recevoir avec cordialité les champions d'élite de plusieurs Nations qui ont reçu nos compatriotes avec tant de sympathie, a porté, à titre extraordinaire, la dotation à 135,000 francs et a chargé plusieurs Commissions de déterminer les programmes des diverses catégories du concours.

Désormais, l'armée aura, comme la garde civique, un prix d'honneur permanent, que les corps de troupe se disputeront chaque année. Il en résultera une noble émulation, dont bénéficiera l'instruction du tir dans nos régiments.

Les amateurs de la chasse au fusil et les flobertistes sont également appelés, cette année, à des concours spéciaux.

S. M. le Roi et S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, président d'honneur du Tir National, ont daigné, une fois de plus, faire acte de munificence et ont mis des prix importants à votre disposition. Je me fais l'interprète de vos sentiments en adressant à Sa Majesté et à Son Altesse Royale l'expression respectueuse de notre gratitude.

Je remercie les Sociétés de Tir et ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont suivi ce noble exemple; je félicite la Commission du Tir National du zèle et du dévouement qu'elle apporte dans l'exercice de sa mission et j'exprime ma gratitude aux organisateurs de ce Concours, au Comité de patronage, aux diverses Commissions chargées du Concours national et du Concours international, à l'*Union des Sociétés de Tir* qui a noué de si excellentes relations avec les tireurs étrangers.

Messieurs, notre but commun est de travailler, de travailler toujours davantage, pour que notre noble Patrie marche d'un pas assuré dans la voie de tous les progrès.

« Servir la Nation, disait le Roi, au jour de l'inauguration de ce Tir, en 1889, c'est le sentiment patriotique qui doit, dans un pays comme le nôtre, affirmer la liberté, l'indépendance et la neutralité. » Il appartient à tous les Belges, Messieurs, de s'inspirer de ce superbe langage et de se montrer pleins de gratitude pour l'Auguste Monarque qui en a fait la devise de son règne et à qui la Belgique est redevable de tant de bienfaits.

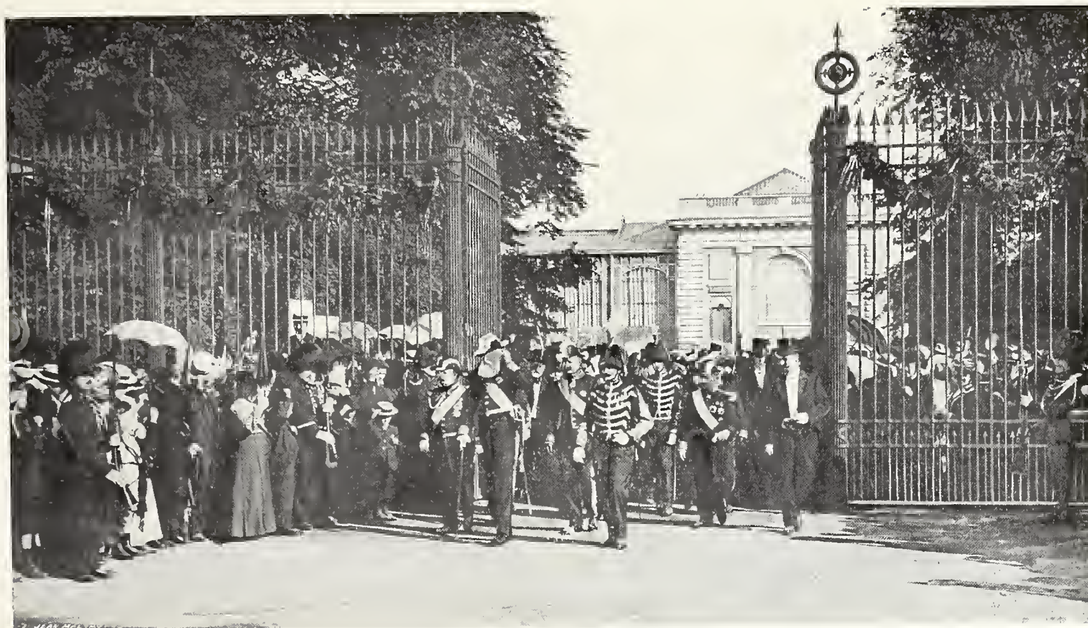
Vive le Roi !

L'assistance répète ce cri patriotique et applaudit longuement.

M. le Ministre pénètre ensuite avec son entourage dans les locaux du Tir National et visite successivement les différents stands.

Il est midi quand M. le Ministre quitte le Tir National.





Le Roi et sa suite au Parc de Tervueren.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE D'UN INSTITUT COLONIAL, AU PARC DE TERVUEREN. FÊTES OFFERTES AU ROI PAR LA FÉDÉRATION DES CERCLES COLONIAUX DE BELGIQUE

> Voyez l'État du Congo. Bien que tout n'y ait pas marché à souhait, l'autorité y règne souveraine. Il y a deux courants d'opinion; mais ce qui est incontestablement vrai, c'est que la Belgique, un pays moins puissant que la Grande-Bretagne, a été à même de maintenir l'autorité de son Souverain sur un territoire beaucoup plus vaste que le Soudan.
>
> Lord SALISBURY, 1899.

> La postérité placera parmi nous le nom de Léopold II à la tête de ceux des bienfaiteurs les plus insignes de l'humanité, pour l'initiative souveraine, la persévérance, les sacrifices mis par Lui au service d'une telle cause.
>
> Cardinal LAVIGERIE, 1889.

LA Fédération des cercles coloniaux de Belgique a voulu célébrer, les 1er et 2 juillet, le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale en même temps que le quatrième lustre de prospérité du Cercle africain.

C'est ainsi que le samedi 1er juillet 256 convives se pressaient autour des tables de l'*Hôtel Métropole* à Bruxelles et préludaient, en un grand banquet, à la manifestation qui devait avoir lieu, le lendemain, à Tervueren, en l'honneur du Roi-Souverain. Tous les coloniaux étaient là, aussi bien ceux qui apportèrent à l'œuvre de civilisation africaine l'appui de leurs talents et de leurs efforts, que ceux qui travaillèrent sur le continent noir à l'éclosion et à l'organisation du vaste empire. Ils se mêlent dans une fraternité enthousiaste et les visages bronzés par le soleil ardent de l'Equateur semblent, dans ce décor pimpant et luxueux, plus énergiques et comme nimbés d'une auréole de grandeur et d'héroïsme.

M. le colonel Fivé présidait la table d'honneur, ayant à ses côtés MM. le bourgmestre De Mot; le lieutenant général Ninitte; le chevalier de Cuvelier, secrétaire général du Dépar-

tement des Affaires étrangères de l'État Indépendant du Congo ; Camille Janssen, ancien gouverneur général ; les généraux Timmermans, Cuvelier et Gilson ; Carton de Wiart, secrétaire du Roi ; Begerem, ancien Ministre de la Justice ; Galopin, ancien recteur de l'Université de Liége, professeur de droit administratif ; Nyssens, d'Anvers ; Baert, chef de cabinet à l'État Indépendant du Congo ; l'architecte Girault (de Paris), l'auteur des plans de l'Institut colonial ; Alexandre et Emile Delcommune ; le commandant Georges de Ro ; Edouard et François Empain ; Arnold, directeur général à l'État Indépendant du Congo ; De Keyzer, directeur à l'État Indépendant du Congo ; les colonels Hanneuse, Van Gèle, Storms, Thys, Wouters ; le major Chaltin ; les commandants baron Dhanis, Hanolet, Georges Le Marinel, Jacques ; Du Bois, directeur de l'Institut commercial d'Anvers ; Wouters-Dustin, l'entrepreneur de l'Institut colonial ; Paul Le Marinel ; Kessels, directeur des tramways économiques ; Goffin, l'ingénieur qui a conduit les travaux du chemin de fer du Congo ; le commandant Le Clément de Saint-Marc ; Hinck, qui a commandé la première expédition antiesclavagiste ; le major Fiévez ; Montigny, de la firme Best d'Anvers ; Kervyn, directeur aux Affaires étrangères de l'État Indépendant du Congo ; Freitag, directeur de la compagnie du Katanga.

Pendant la durée de ce banquet très animé, un excellent orchestre, dirigé par M. E. Simar, s'est fait entendre et applaudir.

M. le colonel Fivé a porté un toast en l'honneur de S. M. Léopold II.

Messieurs,

Ma première parole, à ce banquet, sera pour vous prier de lever vos verres à la santé de S. M. le Roi-Souverain de l'Etat Indépendant du Congo. *(Longs applaudissements.)* Nous fêtons le vingtième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance du Congo par notre réunion de ce soir et la solennité de demain. Nous préludons également aux fêtes de juillet qui vont donner naissance, j'en ai la conviction, au déploiement d'un ardent patriotisme, affirmant une fois de plus les sentiments qui unissent la Patrie et le peuple belge au Roi. Mais aucun souverain n'a acquis plus de titres à la gratitude de la Nation. Aussi lorsque, le jour de l'an, le chef de l'État, répondant aux discours des présidents du Sénat et de la Chambre, a fait appel au patriotisme des Belges pour réaliser pendant les vingt-cinq années qui vont suivre ce que, dans un langage imagé, il a appelé « des miracles patriotiques », ses paroles ont trouvé un écho sensible en nos cœurs et nous nous sommes sentis honorés et fiers, comme si notre commun désir de voir se réaliser les royales paroles pouvait aussi mettre en commun les nobles pensées qui les avaient inspirées. Aujourd'hui, nous voudrons donner à nos acclamations une double signification. A l'affirmation de notre profond attachement, nous joindrons une réponse à l'appel du Roi, en lui disant : Sire, nous vous avons entendu et compris, vous pouvez compter sur nous en toute circonstance, car nous sommes prêts à vous seconder.

De longues acclamations accueillent ces paroles. On crie avec enthousiasme : « Vive le Roi ! » tandis que l'orchestre joue l'hymne congolais : *Vers l'Avenir,* de Gevaert.

Cependant, le silence se rétablit et le colonel Fivé, reprenant la parole, poursuit en ces termes :

C'est toujours une heure de grande joie lorsque, chaque année, fêtant l'anniversaire du Congo, nous pouvons constater les nouveaux progrès réalisés dans notre colonie et affirmer l'heureuse vitalité et la forte constitution de l'enfant, de notre enfant, qui a grandi, qui va devenir un beau jeune homme, que, pour l'instant, on reluque assez bien. *(Rires et applaudissements.)*

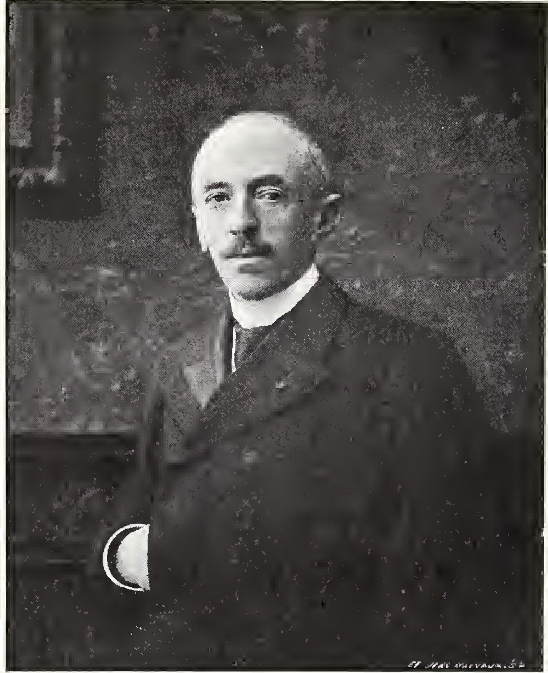
Cette année, notre petite fête de la camaraderie et de l'amitié conserve, je le constate avec satisfaction, son caractère d'intimité, malgré la présence à notre table de hautes personnalités qui, en toutes circonstances, nous marquent un intérêt très vivace. Je ne puis, Messieurs, vider ma

coupe en trinquant avec chacun de vous, mais laissez-moi choquer mon verre contre celui de mes plus proches voisins. Je bois à M. le bourgmestre De Mot, au général Ninitte, au chevalier de Cuvelier et au commandant Liebrechts. *(Bravos.)* Je bois aussi à M. l'architecte Girault, l'auteur des plans de l'Institut colonial, qui a bien voulu assister à notre banquet. *(Applaudissements.)* Je le répète, je ne puis boire à toutes vos santés, mais je veux faire une exception cependant pour notre ancien gouverneur, M. Camille Janssens, et le doyen de nos protecteurs, M. Nyssens.

On applaudit chaleureusement et les ovations se renouvellent lorsque le colonel Fivé salue de mots aimables les représentants de la Presse.

M. le bourgmestre De Mot se lève et s'exprime en ces termes :

Messieurs, au bas d'un petit bout de carton que j'ai là sous les yeux, je lis cette recommandation : « Les toasts ont été réglés par la commission. » Vous m'excuserez, j'en suis convaincu, mais je m'insurge contre cette mesure, parce qu'il me paraît qu'il n'est pas possible de lever cette séance sans que celui qui a été à la peine soit aussi à l'honneur. Je porte la santé du colonel Fivé, qui préside si dignement cette fête. Il rappelait tout à l'heure le Jubilé national que nous allons fêter. Permettez-moi, à ce propos, de vous dire que nous Belges — qui ne fûmes pas des Congolais — nous saluons *1* respect ceux de nos compatriotes qui sont allés là-bas, en Afrique, porter toutes les énergies, travailler à la prospérité de la colonie et collaborer ainsi à la grandeur de la Patrie.


M. le baron van Eetvelde,
Ministre d'État de l'État Indépendant du Congo.

Mon colonel, vous avez été parmi les premiers pionniers de l'œuvre du Roi. Croyez qu'en ces jours des fêtes, la gratitude de la Nation ira à ceux qui ont porté au loin l'expansion belge.

Ces paroles donnent lieu à une manifestation sympathique en l'honneur du colonel Fivé.

La fête s'est continuée très gaiement et l'on se quitta en se donnant rendez-vous le lendemain à Tervueren.



Tervueren, bourg coquet, accroché comme un nid à l'orée de la forêt de Soignes, résidence d'été privilégiée de nos anciens princes, est devenu, grâce tout autant à ses ombrages qu'à son château ducal, transformé par la munificence du Roi en palais colonial, un but de promenade pour les citadins. Les tramways qui y conduisent par un boulevard, voie triomphale, les visiteurs épris des choses lointaines ou les simples mortels amoureux des dômes feuillus et de la surprise des clairières, sont pris d'assaut chaque dimanche ensoleillé. Mais ils ne le furent jamais autant que le 2 juillet 1905.

Il s'agissait, avait-on annoncé, d'une cérémonie simple. Le Roi devait, ce jour-là,

entouré des personnalités qui l'avaient le plus secou dans ses entreprises de civilisation, poser la première pierre de l'Institut colonial, dû son initiative et dont le but est de permettre la culture et le développement des aptitudes colonisatrices des Belges. Et voici que cette cérémonie se transforme en une démonstration grandiose. Les adhésions affluent sans qu'on eût fait appel à personne. A la veille de célébrer son jubilé par de fastueuses solennités, la Nation voulut saisir l'occasion pour fêter le Roi et glorifier son œuvre.

Dès la première heure du jour, Tervueren est envahi : les trains, les tramways, les automobiles et les vélos y amènent une foule considérable, venue expressément pour acclamer le Roi et que les journaux évaluent à 60,000 personnes. Jamais Tervueren, à l'apogée de sa grandeur, ne vit fête pareille.

Il est 3 h. 15 quand le train royal amène S. M. Léopold II, qu'accompagnent MM. le comte John d'Oultremont, grand maréchal de la Cour ; les lieutenants généraux Chapelié et Strauch, aides de camp du Roi ; le commandant Cumont, officier d'ordonnance ; le docteur Thiriar, médecin du Roi. Descendent du même train MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président d'honneur du Comité organisateur ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ; le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre ; les barons van Eetvelde et Descamps, Ministres d'État de l'État indépendant du Congo ; Girault, architecte, membre de l'Institut de France ; François Empain, banquier.

Sa Majesté est reçue par le colonel Fivé, qui lui présente les membres du Comité organisateur : MM. le lieutenant général Donny et Emile Delcommune, vice-présidents ; les majors Ghislain et Lebrun, Ed. Hinck et V. Lacourt, secrétaires ; Berson, Dubois, général Gilson, Lagouge, commandant Mardulier, major Pètillon, Victor Pourbaix et capitaine Tielemans, membres.

Sur le quai de débarquement s'est massé un peloton de 112 braves qui se sont illustrés en Afrique. Ils sont là, officiers, missionnaires et fonctionnaires, venus non seulement de la ville et de province, mais encore de l'étranger pour escorter le Roi-Souverain et l'encadrer d'une garde d'honneur dans sa marche triomphale vers le palais colonial.

Les invités et les nombreuses sociétés d'anciens militaires avec leurs drapeaux, dont les couleurs rutilent, se sont massés le long des allées que suit le cortège pour se rendre au lieu de la cérémonie. Des acclamations s'élèvent, se répercutent, rebondissent d'échos en échos ; les trompettes des 1[er] et 2[e] régiments des guides sonnent aux champs ; une *Brabançonne* fantastique éclate, exécutée par toutes les musiques de la garnison ; les *Artisans réunis*, l'*Orphéon*, les *Mélomanes*, la *Réunion lyrique*, le *Choral mixte* ripostent par le deuxième couplet. Les canons viennent mêler leurs rudes accents aux mille voix qui vibrent, tandis que les grands arbres séculaires, impassibles, encadrent cet imposant spectacle de leurs resplendissantes frondaisons.

Et pendant cette chaleureuse ovation, délirante même, tant la foule s'anime, le Roi est arrivé à la tribune qui lui est réservée.

On remarque dans l'assistance des gouverneurs de province, de nombreux membres des Chambres législatives, des conseils provinciaux et communaux, du conseil supérieur du Congo, des cercles coloniaux fédérés, des compagnies congolaises, des missions, des officiers de la garde civique et de l'armée, etc.

M. le colonel Fivé s'avance al et prononce le discours suivant :

Sire,
Messieurs,

La solennité de ce jour va consacrer le vingtième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance de l'État du Congo. Elle inaugure la série des fêtes nationales et jubilaires de juillet.

L'idée de cette cérémonie est née du profond attachement qui lie à leur Souverain ses anciens serviteurs en Afrique.

Au début, ces fêtes devaient se borner à des manifestations organisées par les membres de la



Le Roi descendant de la Tribune royale pour poser la première pierre.

Fédération des cercles coloniaux. Elles prirent un caractère plus général aussitôt que le public belge connut les intentions des initiateurs. Ceux-ci, en effet, avaient décidé d'utiliser l'heureuse coïncidence des fêtes jubilaires belges et du vingtième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance de l'État du Congo pour rendre un respectueux hommage au Souverain créateur de cet Etat.

Et, de toutes parts, en apprenant cette décision, nos compatriotes, mus par une pensée commune, avaient exprimé l'ardent désir de se grouper, de s'associer, pour assurer la réalisation de la manifestation.

Cependant, le Cercle africain restait l'inspirateur. Aussi, les pouvoirs du président de cette modeste société s'en sont singulièrement accrus, et c'est pour ainsi dire au nom du Pays qu'il prend la parole pour tâcher d'exprimer à Votre Majesté les sentiments qui animent la grande majorité de la Nation.

Sire,

Il y a trente ans à peine, les régions côtières de l'Afrique étaient seules connues ; un troublant point d'interrogation renseignait sur les cartes le cœur du pays, qui passait pour une contrée stérile et peu habitée.

Aucun être civilisé n'avait contemplé ses riches plaines, ses luxuriantes forêts. Aucun voyageur n'avait reconnu les cours si importants de ses eaux. Aucun explorateur n'avait été en contact direct avec ses populations primitives et sauvages.

Votre Majesté cependant veillait et ne se lassait pas de songer à l'expansion de la Belgique ! Elle supputait l'essor intellectuel, économique et social qui en devait résulter, et ses études sur les moyens propres à réaliser ce problème, d'où dépendait, à son avis, la prospérité de son cher Pays, attirèrent plus particulièrement son attention sur les régions du Congo... C'est là qu'elle résolut d'agir tout d'abord.

La période de tâtonnements ne fut pas longue ; les premières tentatives, habilement et énergiquement menées, provoquèrent bientôt, vers ce centre africain que l'Europe ignorait, ce magnifique élan qui devait mettre en lumière, non seulement les immenses richesses à exploiter, mais encore la grandeur de l'œuvre civilisatrice à accomplir.

La tâche se présentait des plus ardues ! L'exploration, la mise en valeur rationnelle, la civilisation e ces vastes territoires constituaient un travail gigantesque, aussi audacieux que sublime : audacieux, parce qu'il exigeait, avant tout, une très considérable mise de fonds ; sublime, par la pensée même qui l'avait inspiré.

Il fallut les inspirations généreuses, la foi inébranlable et la ténacité de Votre Majesté, son énergie, son activité sans bornes, pour poursuivre ce vaste programme, surmonter les difficultés de toute nature qui découlaient inévitables de sa réalisation ; combler de ses propres deniers, dans des proportions de générosité qui n'avaient jamais été atteintes, le gouffre béant qui réclamait sans cesse des ressources nouvelles et mener à bien, enfin, cette grandiose entreprise, qui allait doter la Belgique, par son Roi, d'une dépendance d'outre-mer incomparable.

Aujourd'hui, nous pouvons nous retourner et contempler, avec un légitime orgueil, le chemin parcouru, constater les progrès accomplis. Les plus indifférents comme les plus sceptiques doivent s'incliner ! L'État est définitivement délimité, ses provinces sont soumises et régulièrement administrées ; de nombreuses voies de communication sillonnent le pays ; la justice et l'armée sont organisées ; les sociétés savantes, le commerce, l'industrie rivalisent de zèle et d'entrain, pour le plus grand bien de tous.

Cet état prospère, c'est à vous seul, Sire, que nous le devons ! Il exerce, sur la fortune publique belge, une influence considérable, dont chacun vous est reconnaissant.

Aussi, groupés au pied du Trône, nous inclinons nos fronts devant Votre Majesté ; et, élevant vers elle nos pensées, dans un élan de pur et sincère patriotisme, nous rendons un éclatant hommage à Celui qui, depuis quarante ans, éveille les énergies et stimule les activités de son peuple, en lui montrant du doigt, en toutes circonstances, le sillon généreux qui attend la semence féconde.

Il a plu à Votre Majesté de consacrer le vingtième anniversaire de la proclamation d'Indépendance de cet État, qui est entièrement son œuvre, par la pose de la première pierre d'une École mondiale. Cette école est appelée à former et à tremper le caractère de nos enfants par de fortes et sérieuses études coloniales. Elle va doter des qualités indispensables aux colonisateurs les générations futures, et celles-ci, orientées vers des horizons nouveaux et bien documentées, s'emploieront à maintenir pour le pays des débouchés commerciaux en rapport avec sa production, sans cesse grandissante.

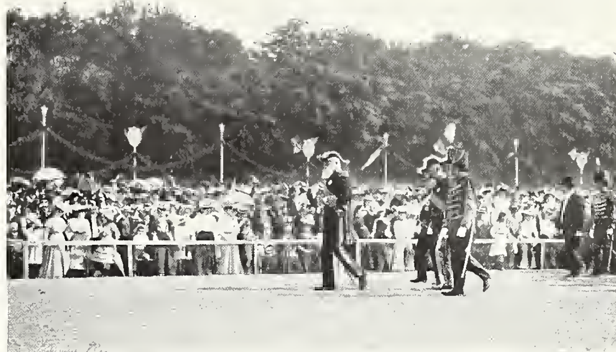
Et c'est ainsi, Messieurs, que notre Roi éclairé complète, avec une générosité sans exemple, le programme qu'il s'était tracé et qu'il a si heureusement poursuivi jusqu'à ce jour pour le bonheur de ses sujets !

Et son peuple, vibrant de patriotisme et clamant son indéfectible et respectueux dévouement à la Dynastie, s'apprête à célébrer avec éclat le soixante-quinzième anniversaire de son indépendance en remerciant son Roi !

Ce peuple, Sire, vous acclame. De tout cœur, il vous acclame ! Il est fier de son grand Roi ! Il est heureux d'avoir l'occasion de le lui dire.

Des applaudissements chaleureux, des « Vive le Roi ! Vive le Souverain de l'État Indépendant du Congo ! » apportent leur approbation finale à ces éloquentes paroles, comme elles avaient ponctué de nombreux passages de cette belle allocution, prononcée avec une chaleur très communicative.

Le Roi est si vivement impressionné des manifestations de la foule, qu'Il ne se sent point la force de répondre de façon à être entendu. Sa Majesté remet au colonel Fivé le texte de son discours. Le voici :



Le Roi passant devant les tribunes.

Je remercie le colonel Fivé du discours, beaucoup trop élogieux, qu'il vient de m'adresser ; je remercie le Cercle africain et la Fédération des cercles coloniaux d'avoir pris l'initiative de cette fête, ainsi que les nombreuses personnes qui ont bien voulu s'y associer. Je suis heureux de voir groupés autour de moi beaucoup de ceux qui, dans notre dépendance en Afrique centrale, ont bien servi les intérêts belges et la noble cause de la civilisation. Honneur leur en soit rendu ; qu'ils me permettent de les féliciter de l'idée qu'ils ont eue de se réunir, eux et leurs amis, pour célébrer avec la Nation le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance belge. Je ne doute pas que la Belgique, de son côté, fêtera, de même, dans cinq ans le vingt-cinquième anniversaire de l'Indépendance de l'Etat du Congo et qu'elle multipliera de plus en plus les liens déjà existants entre elle et le Congo.

L'École mondiale, dont nous allons poser la première pierre, n'est pas destinée à prendre place parmi les établissements d'instruction existants et encore moins à leur faire concurrence. Son but s'écarte du cadre des programmes actuels d'études, en ce que l'École aura pour mission de compléter l'instruction générale au point de vue mondial et de former, par une préparation spéciale, des éléments capables et aptes, dans les diverses branches de l'activité intellectuelle et professionnelle, à remplir, dans notre possession d'outre-mer, leurs fonctions, professions ou métiers.



Le Roi et sa suite.

Notre territoire en Europe est d'étendue restreinte. Pour vivre et prospérer, la Belgique doit s'efforcer de participer, dans les limites de son modeste rôle, à ce remarquable mouvement mondial qui, de nos jours, s'affirme et s'impose de plus en plus impérieusement. Semblable tentative est difficile, surtout pour un pays à frontières étroites et sans marine ; il ne peut espérer y réussir qu'en s'attachant à élever le niveau de culture intellectuelle et de formation professionnelle de ceux de ses nationaux qui se destinent aux carrières mondiales.

Si j'ai créé l'État Indépendant du Congo et si, comme vous venez de le rappeler, j'ai soldé ses dépenses de mes deniers, c'est que je voulais que le nouvel État pût être utile à la fois à la cause de la civilisation et à la Belgique. La fondation de l'École mondiale procède aussi de cette double préoccupation : assurer à l'œuvre civilisatrice africaine un nombre de plus en plus grand de concours éclairés, instruits et expérimentés, et travailler par là-même à la grandeur de la Patrie. L'École mondiale rentre naturellement dans la réalisation du programme qui était le nôtre il y a vingt ans, qui le reste aujourd'hui et le restera d'une manière immuable.

Ces paroles produisent une vive impression sur l'assistance.

Les musiques militaires exécutent alors la *Grande Marche jubilaire* de M. Paul Lebrun et les masses chorales interprètent *Vers l'Avenir* de M. Gevaert. Dans ce cadre magnifique, les chants patriotiques prennent une ampleur grandiose, les cuivres éclatent en fanfares prodigieuses et leur harmonieux accord donne à la fête un cachet vraiment féérique.

Il est procédé ensuite à la pose de la première pierre de l'Institut colonial. Le Roi quitte la tribune et se dirige vers l'endroit où se trouve un énorme bloc de pierre prêt à être placé. M. Wouters-Dustin, l'entrepreneur, remet au Souverain une truelle confectionnée pour la circonstance. On dépose, dans la maçonnerie, un coffret renfermant, en monnaie belge : trois pièces de 5 francs, trois pièces de 2 francs, trois pièces de 1 franc, trois pièces de 50 centimes, cinq pièces de 10 centimes, cinq pièces de 5 centimes et dix pièces de 2 centimes, et en monnaie congolaise : trois pièces de 5 francs, trois pièces de 2 francs, trois pièces de 1 franc, trois pièces de 50 centimes, trois pièces de 10 centimes, trois pièces de 5 centimes, trois pièces de 2 centimes et trois pièces de 1 centime. On place également dans le coffret le procès-verbal de la cérémonie, signé par le Roi.

Voici ce document :

PROCÈS-VERBAL DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉCOLE MONDIALE DE TERVUEREN

Sa Majesté le Roi ayant décidé que la pose de la première pierre de l'École mondiale, dont l'État Indépendant du Congo assume les frais d'établissement et d'entretien, serait faite le dimanche 2 juillet 1905, le dit jour, à 3 heures de l'après-midi, se sont trouvés sur les lieux : MM. les présidents et membres des bureaux du Sénat et de la Chambre des Représentants, les Ministres du Roi, les Ministres d'État et les secrétaires généraux de l'État Indépendant du Congo, les autorités civiles et militaires invitées à la cérémonie, le bourgmestre de Tervueren, le président de la Fédération des cercles coloniaux du pays, les membres de la surveillance des travaux et l'architecte Girault, membre de l'Institut, auteur du plan adopté.

Sa Majesté est reçue à la gare de Tervueren par M. le bourgmestre de la commune et par le colonel Fivé, président de la Fédération des cercles coloniaux du pays.

Le colonel Fivé présente au Roi un groupe de ses anciens serviteurs du Congo et qui ont été appelés à l'honneur d'escorter Sa Majesté, depuis la gare de Tervueren jusqu'à l'endroit où sera posée la première pierre de l'École mondiale.

Le colonel Fivé prononce un discours, auquel Sa Majesté répond.

Le chevalier de Cuvelier, secrétaire général du Département des Affaires étrangères de l'État Indépendant du Congo, après avoir pris les ordres du Roi, donne lecture d'un décret fondant l'Ecole mondiale de Tervueren.

Il est procédé ensuite au dépôt, dans un coffret en plomb, à ce préparé :

1° D'une collection de monnaies du Royaume ;
2° D'une collection de monnaies de l'État Indépendant du Congo ;
3° D'une copie sur parchemin du procès-verbal.

Le coffret, ayant été fermé et soudé, est déposé à son tour et scellé dans la première pierre, à la pose de laquelle il est procédé par Sa Majesté le Roi.

La cérémonie étant terminée, Sa Majesté le Roi est reconduite par les autorités précitées.

Le présent procès-verbal, revêtu de la signature de Sa Majesté le Roi, est ensuite signé par MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; le baron van Eetvelde et le baron Descamps, Ministres d'État de l'État Indépendant du Congo ; les secré-



SA MAJESTÉ LE ROI ET SA SUITE
DANS LE PARC DE TERVUEREN

taires généraux et le trésorier général de l'Etat Indépendant du Congo; le bourgmestre de Tervueren, le colonel Fivé et Girault, membre de l'Institut, auteur du plan de l'École mondiale.

(S.) LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
(S.) Comte de Smet de Naeyer.

Les Ministres d'Etat de l'État Indépendant du Congo,
(S.) Baron van Eetvelde.
(S.) Baron Descamps.

Les secrétaires généraux des Départements des Affaires étrangères, des Finances et de l'Intérieur de l'État Indépendant du Congo,
(S.) Chevalier de Cuvelier.
(S.) H. Droogmans.
(S.) Liebrechts.

Le trésorier général de l'État Indépendant du Congo,
(S.) Pochez.

Le Président de la Fédération des cercles coloniaux de Belgique,
(S.) Fivé.

Le bourgmestre de Tervueren,
(S.) Th. Coosemans.

L'architecte, auteur des plans,
(S.) Girault.

Le Roi quitte la tribune, tandis que les trompettes thébaines sonnent aux champs et que les musiques militaires renouvellent la *Brabançonne*. Sa Majesté, en regagnant la station, passe devant les sociétés d'anciens militaires et devant les sociétés congolaises et salue les drapeaux.

La foule énorme et envahissante ne cesse d'acclamer l'Auguste Souverain.

Il était tard quand le calme revint hanter les dômes immenses de verdure et les paisibles carrefours du parc de Tervueren.



Les drapeaux des Sociétés militaires.



Le Char de la Mutualité.

LA FÊTE NATIONALE DE LA MUTUALITÉ

Les membres de la mutualité sont tous des travailleurs. Mieux que cela, ils sont les ouvriers de l'œuvre sociale qui forme, pour ainsi dire, la trame de la vie matérielle et morale du pays, sans laquelle le pays ne pourrait pas poursuivre la tâche civilisatrice qu'il s'est assignée dans le monde. C'est leur humble épargne, c'est leur dévouement de chaque jour, qui assurent la continuité de la tradition nationale, la prédominance de bien-être et la sélection que supposent le souci et l'exercice de la haute culture, la solidarité qui est nécessaire en bas pour que l'unité se fasse en haut.

Ce sont, pourrait-on dire, les abeilles de la ruche nationale, dont le miel est extrait par les savants, les artistes, les philosophes, les hommes d'État et sert à nourrir et à embaumer le monde pour la plus grande gloire du pays.

L. Mabilleau, directeur du Musée social de Paris.

La Section agricole et industrielle de la Commission nationale des fêtes, afin de donner aux solennités du Jubilé de 1905 un caractère social, avait proposé un plan de cérémonies auquel il a déjà été fait allusion.

C'est ainsi qu'une grande manifestation glorifia, le 16 juillet, les institutions de prévoyance et spécialement la mutualité. Un Comité spécial avait été formé pour organiser ce projet de la Commission nationale. Il était composé comme suit : *président :* M. J. Dubois, directeur général de l'Office du Travail, membre de la Commission nationale des Fêtes jubilaires de 1905 ; *vice-présidents :* MM. A. Judenne, président de la Fédération libre des Sociétés de secours mutuels de Bruxelles et de ses faubourgs, et Possoz, président de la Fédération mutualiste Saint-Michel ; *secrétaires :* MM. H. Borremans, secrétaire de la Société coopérative des Pharmacies populaires, et E. Ver Hees, chef de division à l'Office du Travail ; *membres :* MM. C. Cauchie, administrateur de la Fédération mutualiste Saint-Michel, F. de Myttenaere, secrétaire de la Société royale des Ex-sous-officiers de l'armée belge ; G. Dulier, président de la Caisse de réassurance de la Fédération libre des Sociétés de secours mutuels de Bruxelles et de ses faubourgs ; J. Lefebvre, président de la Fédération provinciale des Sociétés de retraite du Brabant, et Ch. Mousset, secrétaire adjoint de la Fédération mutualiste Saint-Michel, secrétaire des Œuvres sociales de l'arrondissement de Bruxelles.

L'appel lancé par le Comité fut entendu et, le 16 juillet, l'un des plus imposants cortèges, qu'on vit pendant les journées des fêtes, parcourut les rues de Bruxelles.

La fête nationale de la mutualité débuta par la remise solennelle des décorations spéciales de mutualité, de prévoyance, de coopération et d'union professionnelle. Elle eut lieu à 10 h. 1/2 du matin, dans la grande salle du Palais des Académies, en présence de MM. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail; baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture; le comte t' Kint de Roodenbeke, sénateur, président de la Fédération des Sociétés de mutualité ; le général baron de Heusch ; Dubois, directeur général de l'Office du Travail, chef du cabinet du Ministre de l'Industrie et du Travail ; Wouters, directeur général de la garde civique et de la milice au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Cartuyvels, inspecteur général de l'Agriculture ; Stevens, directeur de l'enseignement professionnel ; Ver Hees, chef de division à l'Office du Travail, et de nombreuses notabilités sympathiques aux œuvres de mutualité.



M. Dubois,
Directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail,
Président du Comité de la fête de la Mutualité.

A l'ouverture de la séance, M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, prononce un substantiel discours, où il se félicite du développement incessant des institutions de prévoyance.

La Commission du Travail instituée en 1886 signalait, dit-il, au Gouvernement le peu de progrès que les Belges avaient réalisé dans le domaine de la mutualité.

Il a suffi de dégager la mutualité des quelques entraves qui arrêtaient son essor pour voir la liberté susciter partout la plus généreuse émulation.

Un chroniqueur du moyen âge montrait la France couverte de la blanche toison des églises.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance peut avec fierté montrer la riche toison dont les associations mutualistes ont couvert le Pays tout entier.

Le Gouvernement vient de publier la statistique des mutualités.

Elle relève, au 31 décembre 1904, 6,760 sociétés reconnues, embrassant 750,000 membres.

Les sociétés non reconnues, au nombre de 800, ne sont pas comprises dans ce tableau, non plus que les sociétés agricoles d'assurances contre la mortalité du bétail et contre la grêle.

De telle sorte qu'il approche du million le chiffre des citoyens belges qui se sont donnés à la mutualité.

A quoi le Pays doit-il le merveilleux résultat qu'il lui est donné de constater, les espérances plus vastes encore qu'il lui est permis d'envisager ?

A l'action des lois, au zèle des Gouvernements qui se sont succédé, mais plus encore à l'initiative individuelle, à ceux qui les premiers ont compris la grandeur de la tâche, à ceux dont l'effort personnel a provoqué l'action des lois et le zèle des Gouvernements, à ceux qui, sans se lasser, poursuivent de jour en jour la plus utile des propagandes, ceux-là ont vu la contagion du bon exemple, ceux-là, il convient, en ces moments solennels, de les mettre à l'ordre du jour et quand je pense à ce qu'ils ont déployé de vaillance, je me sens impuissant à exprimer comme il conviendrait la gratitude qui leur est due.

En plaçant sur la poitrine de quelques-uns des meilleurs mutualistes la plus noble décoration à laquelle un citoyen puisse aspirer, le Gouvernement se plaît à glorifier deux vertus essentielles : l'intelligence de la liberté et la pratique de la fraternité.

Honorée dans ses chefs, fortifiée par l'évocation du passé, consciente de sa puissance et de son rôle, l'armée mutualiste, l'armée qui déploiera tantôt ses nombreux bataillons, l'armée mutualiste va reprendre sa marche ; son élan grandissant entraîne le pays vers des jours meilleurs ; elle lui promet la paix bienfaisante et féconde.

75 Fédérations reconnues consacrent leur activité à l'existence et au progrès des œuvres mutualistes. On leur doit l'organisation des services médicaux, de la mutation, du conseil d'arbi-

trage, de la réassurance; la fondation de bureaux permanents de renseignements et de propagande. Leur zèle et leur intelligence se sont affirmés avec tant d'éclat que le Gouvernement a pu se décharger sur elles, tout au moins pour partie, du contrôle des comptabilités et les encourager par des subsides importants dans l'établissement de la réassurance.

De récents débats parlementaires ont fait apparaître les nouvelles réformes qu'appelle le progrès de la mutualité.

La proposition, déposée au Sénat par l'honorable M. De Mot, permettra de constituer des mutualités pour l'assurance contre le chômage.

Le Gouvernement, de son côté, qui s'attache à faire accepter la pratique du bilan technique, se prépare en même temps à reviser la loi de façon à permettre aux sociétés qui le voudraient ainsi d'introduire dans leurs statuts la constitution de la réserve individuelle. *(Vifs applaudissements.)*

M. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture, prend ensuite la parole :

'T is een edel en kiesch gedacht de verheerlijking van den arbeid en van de zelfopoffering gepaard te hebben met de herinnering der groote dagen des Vaderlands.

België heeft het geluk gehad in hare twee Koningen verlichte leidsmannen te vinden, met een breed vooruitzicht, met een stoutmoedig initiatief en eene waakzame wijsheid.

In de Nijverheids-, handels- en landbouwkringen telt ons Land talrijke uitgelezene personen, die de bewondering van den vreemde verwekt hebben. Maar het schoonste initiatief blijft vruchteloos, wanneer het niet verstaan wordt ; de beste opvattingen mislukken, indien zij niet ondersteund worden door bekwame mannen.

Dank haar verstandsvermogen en hare vasthoudendheid aan het werk, heeft de belgische arbeidersbevolking aan de groote ondernemingen eene medewerking verzekerd, die ons Land onder de voorspoedigste gerangschikt heeft.

De behendige, werkzame bevolking, ik groet ze in U, Mijne Heeren, die hier hare vertegenwoordigers zijt.

Ik groet ook met eerbied de brave lieden, die na een lastigen werkdag hunne overblijvende stonden ten beste stellen om het lot der arbeiders te verbeteren.

Gij hebt allen recht met fierheid dit eereteeken te dragen ; 't is het teeken uwer bijzondere medewerking tot de ontwikkeling van het stoffelijk en zedelijk erfdeel van ons lieve België.

De XIXe eeuw heeft den wonderbaren voorspoed van onze nijverheid bijgewoond ; het voortbrengingsvermogen van het land groeit onophoudend aan. Terzelfder tijd legden wij de eerste grondslagen van eene maatschappelijke inrichting, gesteund op het grondbegin der vereeniging, bestemd om de arbeidersklassen te verheffen.

Onder Landbouwopzicht was het werk voortreffelijk : op 31 December 1904 telde men :

890 maatschappijen of syndikaten voor het aankoopen van zaden, handelsmeststoffen, veevoeder en landbouwmachienen ;

540 maatschappijen of syndikaten voor het verkoopen van melk, het vervaardigen en verkoopen van boter en kaas ;

401 kredietmaatschappijen van het Raiffeisenstelsel ;

1295 onderlinge maatschappijen tot verzekering van runderen, paarden, geiten en varkens ;

2130 landelijke beroepsvereenigingen.



M. le baron van der Bruggen,
Ministre de l'Agriculture.

Daak aan U en uwe voorgangers, Heeren propagandisten, vindt men nog zelden eene belgische gemeente waar niet eene landelijke onderlinge- of samenwerkende maatschappij bestaat.

De Regeering aanziet het als een eer, eene openbare hulde van erkentenis te brengen aan

uwe verlichte medewerking. Zij rekent nog op U voor het toekomende : Dat uwe leus zij : *Rust roest ! Nooit gerust !*

Verzekerd door den onderlingen bijstand tegen de ziektegevallen, tegen het verlies van vee en het vernielen van den oogst, verschaffen zich de arbeiders en de landbouwers, tegen geringen prijs in de samenwerkende verkoopingsmaatschappijen, machienen en alle gebruikelijke voorwerpen welke de kredietkassen hun helpen aankoopen.

De veiligheid van den voortbrenger, de benuttiging van verbeterd gereedschap, maken het leven gelukkiger en winstgevender. Vrij van bekommeringen en doelmatiger bijgestaan, verdubbelt zijne werkskracht en de verbetering van zijnen toestand laat hem toe, voor zijnen ouden dag, een pensioen te bekomen dat hem eene welverdiende rust zal verschaffen.

Het vaderlandsch gevoelen der Natie schittert op eene luisterlijke wijze in die feesten waarvan wij allen een onvergaanbaar geheugen zullen behouden ; zij bewijzen eens te meer hoe diep de Belgen met hunne Vorsten verbonden zijn.

Gelieve God nog lang onzen Koning en zijne Hooggeprezene Familie in 't leven te bewaren ! *(Levendige toejuiching.)*

M. le directeur général Dubois donne ensuite lecture du palmarès, qui compte 1,600 décorés. Ceux-ci vont sur l'estrade recevoir les médailles qui leur sont décernées. Leur long défilé est salué de fréquentes ovations, qui s'adressent spécialement aux huit dames qui ont été distinguées parmi les mutualistes.

Pendant la distribution des décorations, la musique des guides donne un très beau concert.

Il est 11 heures quand les premiers accents de la *Brabançonne* retentissent.

Le Roi fait son entrée, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, accompagné de MM. le comte J. d'Oultremont, grand maréchal de la Cour, les lieutenants Binjé et de Liedekerke, officiers d'ordonnance.



Le Défilé des Mutualistes devant le Roi, au Palais des Académies.

Puis la distribution des récompenses continue.

Parmi les décorés, on note : MM. le comte van der Straten-Ponthoz, le comte de Smet de Naeyer, chef du Cabinet ; De Mot, bourgmestre ; le baron de Vinck de Winnezeele, A. Vande Velde et Le Clef, sénateurs ; Jules Brabant, Van Merris, le baron Ruzette, Gustave Terwangne, députés ; Edg. Hulin, président du Conseil provincial du Brabant ; Cornesse, greffier provincial à Liége ; E. Deroover, directeur à la Caisse générale d'épargne et de retraite, etc.

La cérémonie terminée, le Roi se rend, avec sa suite, à la tribune qui a été aménagée devant la statue de Quetelet. De toutes parts, une immense acclamation éclate. Le spectacle est réellement impressionnant.

LE DÉFILÉ

Les sociétés mutualistes s'étaient rangées par province, dès 10 heures du matin, aux boulevards du Régent et Bisschoffsheim.

Se trouvaient sur la voie pavée qui longe l'allée des cavaliers : la province d'Anvers,

à partir de l'angle du boulevard et de la rue Ducale jusqu'à la rue Lambermont; la province de Brabant, à partir de cette dernière rue jusqu'à la porte de Louvain ; la province de Flandre occidentale, à partir de cet endroit jusqu'à la petite rue du Nord ; la province de Flandre orientale suivait. Sur l'allée des boulevards réservée aux piétons, s'étaient groupées la province de Hainaut, depuis la rue du Luxembourg jusqu'à la rue de la Loi ; la province de Liége, depuis la rue de la Loi jusqu'à la chaussée de Louvain; la province de



Le Cortège des Mutualistes, rue de la Loi.

Limbourg, depuis la chaussée de Louvain jusqu'à la rue de Bériot; la province de Luxembourg, le long du jardin de l'ancien Observatoire, et enfin la province de Namur.

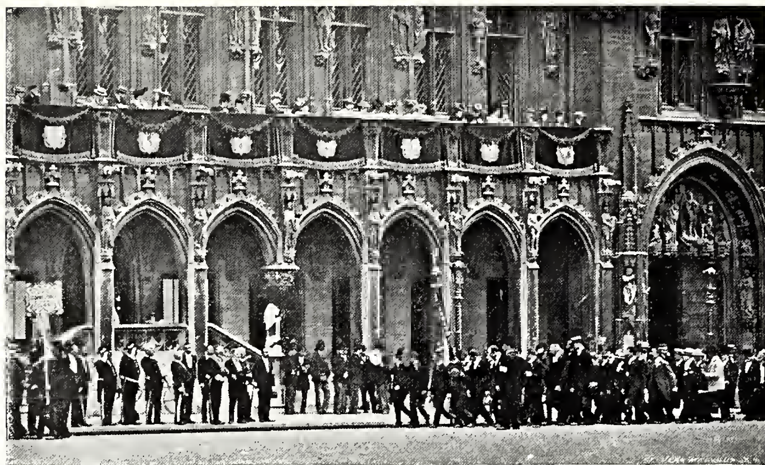
Le cortège, précédé du drapeau national, défile devant le Roi, vers 11 h. 25. Plus de 1,500 sociétés y prennent part et leurs drapeaux (1,400), leurs cartels (200), leurs masses imposantes, groupant 50,000 personnes, donnent aux verdures du parc un encadrement truculant de couleurs.

Le défilé est long, mais si varié que les impressions se renouvellent sans cesse. Tantôt des fanfares accélèrent le pas aux sons de joyeuses marches, tantôt le chant énergique du *Leeuw van Vlaanderen,* s'élève largement scandé; voici encore les Wallons, qui ripostent par l'hymne du *Valeureux Liégeois.* Les uns entonnent une fière *Brabançonne* en passant devant la loge royale; les autres ovationnent et saluent; enfin les sonneries de clairons corsent l'exubérance de vie de ces phalanges sans cesse renouvelées. Ce fut une véritable manifestation. Les cartels le proclamaient avec leurs devises, qui imposent par leurs mots brefs des lois formelles ou des avis précieux : *La mutualité est l'antidote de l'égoïsme ; La puissance de la mutualité est sans limite.* Et encore cette constatation d'un statisticien de la criminalité : *Sur 500 prisonniers, il n'y a pas un seul mutualiste.*

Un char, représentant une ruche entourée d'enfants, d'adultes, de vieillards, tous béné-

ficiaires de la prévoyance, et flanqué de cavaliers portant les drapeaux des neuf provinces, fermait le cortège.

Sa Majesté assiste, debout, à ce défilé des plus intéressants, auquel la variété des drapeaux et les nombreuses musiques enlèvent toute monotonie.



Le Cortège des Mutualistes devant l'Hôtel de Ville.

Par la rue Ducale, la rue de la Loi, la rue Royale, la rue de la Régence, la place Royale, la place du Sablon, les boulevards du Centre, le cortège se rend Grand'-Place. Dans ce cadre merveilleux, s'il en fût, et que nous envient les étrangers, cette accumulation de drapeaux pittoresques est d'un grand effet. Pendant que les notes les plus affriolantes montent aux nues, les sociétés mutualistes défilent devant le Conseil communal de Bruxelles au grand complet.

La dislocation a lieu ensuite et les délégués des sociétés se rendent au Marché de la Madeleine, où leur est servi un banquet.

LE BANQUET

L'aspect de la salle est très vivant et très pittoresque. Les délégués des sociétés participantes sont là au nombre de 1320.

Il est 3 heures environ quand M. le Ministre de l'Industrie et du Travail fait son entrée, salué par la *Brabançonne*.

M. Francotte préside la table d'honneur, ayant à sa droite : MM. De Mot, bourgmestre de Bruxelles ; Cooreman, ancien Ministre ; Lepage, échevin ; Dupret, sénateur; Lemonnier, échevin ; Dubois, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail ; le colonel Wouters, directeur général de la garde civique; Possoz, conseiller provincial ; Soenens, conseiller provincial ; à sa gauche : MM. le comte t' Kint de Roodenbeke, sénateur, président de la Fédération des sociétés de mutualité ; le général Donny ; M. Delannoy, sénateur ; Grimard, De Potter, échevins ; Van Cutsem, directeur général de la Trésorerie ; Lepreux, directeur de la Caisse d'épargne ; Judenne, vice-président du Comité organisateur ; le commandant de Roo ; M. Manneback, chef du cabinet du Ministre de l'Agriculture ; Scheers et Borremans, secrétaires du Comité organisateur. Voici le Menu du banquet :

Potage Julienne d'Arblais.
Quartier de Durham bouquetière.
Pommes persillées.
Poularde de Bruxelles a la Broche.
Salade de Saison.
Gateau Indépendance.



Monument de la Mutualité.
Vignette du Menu.

M. le Ministre Francotte porte un toast en l'honneur du Roi, le Prince qui n'a jamais fait de distinction entre les Belges, auxquels il a voué une égale affection et qui incarne l'esprit national. Une longue ovation salue ces paroles.

Le soixante-quinzième anniversaire, continue l'orateur, procurera peut-être des spectacles plus somptueux, mais pas qui aient une portée plus haute et plus retentissante. Plaisir des yeux et joie de l'âme. Il remercie le Bourgmestre de la capitale de la réception qui a été faite aux mutualistes du Pays ; il remercie ceux-ci du réconfortant spectacle qu'ils ont donné à Bruxelles. La mutualité, dit-il dans un mouvement d'entraînante éloquence, est la concorde. C'est le cœur et l'âme de la Nation. Unissons-nous dans l'affection qui déclarera la paix au monde. *(Acclamations.)*

M. De Mot salue, à son tour, les sociétés mutualistes du Pays en les invitant à revenir souvent à Bruxelles, « ce salon commun de la grande famille belge ». M. le lieutenant général Donny fête M. Francotte ; M. Ph. Scheere remercie les autorités présentes au nom des mutuellistes et M. J. Dubois associe les femmes mutualistes et la Presse au concert de remerciements et d'éloges qui viennent d'être prodigués.

LA CANTATE

A 6 h. 1/2, les mutuellistes se retrouvaient à la Grand'Place pour l'audition d'une cantate : *La Mutualité*, paroles de M. H. Teirlinck et musique de M. Van Perck fils, interprétée par un millier d'exécutants, membres du *Cercle Meyerbeer*, du *Cercle Instrumental*, de l'*Orphéon*, du *Choral Mixte « A Capella »*, des *Artisans Réunis*, de la *Muse Musicale*, etc., sous la direction de M. W. Van Perck père.

Cette cantate, écrite en un style large, se termine par un beau mouvement, qui fut chaleureusement applaudi.

Voici les paroles de la cantate :

Chœur des Jeunes Femmes.

O joie !
O clarté de nos yeux,
Lumière enchanteresse,
Sourire radieux,
Qu'argente notre ivresse,
Rayonne en nous et chante
La fête de nos cœurs.

Chœur des Jeunes Hommes.

Beauté des blonds soleils
Qui vient charmer et dore,
De tes faisceaux vermeils,
Notre irradiante aurore,
Rayonne en nous et chante
La fête de nos cœurs.

Les sentiers sont bordés de fleurs nouvelles
Et les taillis sont pleins de chants d'oiseaux.
L'aube à l'entour de mille feux ruisselle
Et vient perler la surface des eaux.

Tout vit et fête le plaisir de vivre,
Et la splendeur des éternels beaux jours,
Tout est bonheur et joie et tout enivre
Les doux désirs de nos jeunes amours.

CHŒUR DES ENFANTS.

Dansons, dansons la ronde,
Et lon lan lair et lon lan la,
Dansons,dansons la ronde,
Les méchants seuls ne dansent pas.

Et si la soif nous gagne,
Et lon lan lair et lon lan la,
Et si la soif nous gagne
Le ruisseau nous abreuvera,
Dansons, dansons, etc.

Et si le froid nous pique,
Et lon lan lair et lon lan la,
Et si le froid nous pique,
Le soleil nous réchauffera.
Dansons, dansons, etc.

Et si la faim nous presse,
Et lon lan lair et lon lan la,
Et si la faim nous presse,
Le cerisier nous nourrira.
Dansons, dansons, etc.

CHŒUR DES VIEILLARDS.

Cessez vos innocents ébats,
Jeunesse imprévoyante,
Car le malheur n'annonce pas
Sa venue immanente.
Il vient et frappe, sans égard,

Les enfants et les hommes.
Nous voulons nous garer trop tard,
Imprudents que nous sommes.

CHŒUR DES ENFANTS.

Pourquoi briser l'élan si doux
De notre belle insouciance,
Et pour être heureux devons-nous
Souffrir et pleurer par avance?

CHŒUR DES VIEILLARDS.

Les cœurs meurtris sont sans espoir
Si les maux restent sans remède,
Pour prévenir, il faut prévoir.

Chœur des Enfants.

Allez, allez, vieille prudence,
Que nous importent vos émois !
La joie est un royaume immense,
Nous en sommes les heureux rois.
Dansons, dansons, etc.

Chœur des Vieillards.

Silence !
Fixez vos esprits emportés,
Jeunesse inabordable.
Voici les fléaux déchaînés
Et leur cortège lamentable !
Les ouragans s'élancent dans l'espace,
Tels des chevaux échevelés qui passent
Impétueux !

Un long frisson fait s'ébranler la terre,
Qui tremble sous l'étreinte du tonnerre.
Le ciel entr'ouvre ses flancs formidables
Et crache ses éclairs impitoyables
En flots furieux.
Voici le feu !

L'airain éclate et la flamme incendiaire
Abat partout sa trombe tortionnaire.
Ses fourches trop ardentes
Tracent au loin sa course foudroyante
En traits affreux !
Et sans pitié sa morsure mutile
Les champs féconds et va broyer les villes.
Voici le feu !

Chœur des Jeunes Hommes.

Désespoir effrayant, douleur insoupçonnée,
O spectacle navrant des veuves éplorées !

Chœur des Vieillards.

Les cœurs meurtris sont sans espoir,
Si les maux restent sans remède.
Pour prévenir, il faut prévoir.

Une ombre rampe et se blottit
Et lentement traîne sans bruit
Son échine meurtrie.
Elle allonge sa maigre main
Et fixe au loin ses yeux éteints.
Voici la maladie !

Ses doigts marquent d'un signe noir
Les maisons qu'elle veut revoir
En maîtresse ravie.

Elle viendra sucer le sang
Des grands et des petits enfants.
Voici la maladie !

Elle y viendra briser les bras
Des gars qui ne connaissent pas
Sa soif inassouvie.
Voici le monstre au dos courbé,
Ivre de sang et de santé.
Voici la maladie !

Désespoir effrayant, ô douleur inconnue !
La cité dort et le glas sonne,
Tout bruit, toute joie l'abandonne,
La cité dort.
Au-dessus passe, dans le vide,
Une ombre encor blême et livide.
Voici la mort !

Entendez-vous l'éclat des voix joyeuses,
Des gais clairons, des renouveaux prochains !
C'est le salut d'une espérance heureuse,
Rompant partout l'effroi des douloureux destins !

Les temps nouveaux, unissant nos tendresses,
Confirmeront l'effort de la fraternité ;
Et fortifiant nos humaines faiblesses,
A jamais régnera la Mutualité !

Unissons-nous les uns aux autres,
Partageons nos plaisirs en commun
Et que vos peines soient les nôtres.
Un pour tous et tous pour un !

Cette journée, consacrée à la glorification de la mutualité, fut l'une des plus réussies des fêtes jubilaires. Elle montra, par le nombre de ses adhérents, combien les idées de sage prévoyance ont fait de progrès dans le peuple. Leçon de choses, elle attesta la culture sociale et la sagesse des Belges.



La Mutualité scolaire.



Le Roi et sa suite se rendant au Monument de Léopold Ier.

MANIFESTATION PATRIOTIQUE A LAEKEN (1)

> Les Belges doivent à Léopold Ier plus de trente-quatre années de paix, de prospérité et de considération ; ils ne peuvent mieux honorer sa mémoire qu'en montrant que son esprit est encore avec eux.
>
> J. Nothomb.

SA situation privilégiée de résidence royale, ses monuments commémoratifs et de reconnaissance ont fait de Laeken, pendant cette année jubilaire, un lieu de pèlerinage et lui ont valu de belles manifestations.

Le dimanche, 16 juillet, une première cérémonie, à la fois pieuse et patriotique, eut lieu dans le magnifique parc royal : les enfants des écoles de Laeken, attifés de costumes patriotiques, parés d'insignes, de fleurs et de guirlandes, massés en rangs serrés derrière de coquettes bannières et de jolis cartels, allèrent déposer une couronne au pied du monument de Léopold Ier. Cet hommage de reconnaissance au premier Roi des Belges fut entouré d'une grande pompe. C'était le salut cordial du Présent et de l'Avenir au Passé.

Une foule énorme s'était portée vers le parc pour témoigner de ses loyaux sentiments envers la Dynastie.

A 4 h., le conseil communal reçoit, à la grille du parc, S. M. le Roi et S. A. R. la Princesse Clémentine de Belgique, qu'accompagnent MM. Van den Heuvel, Ministre de la Justice ; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre. La suite du Roi se compose de M. le comte John d'Oultremont, grand maréchal de la Cour ; de Mme la comtesse d'Ursel, dame d'honneur de Mme la Princesse Clémentine, et des officiers d'ordonnance.

---

(1) Comité exécutif : MM. E. Bockstael, bourgmestre ; A. Du Bois, juge de paix ; E. Salu, conseiller communal ; H. Chotteau, L. Sterk, H. Guyot, O. Artus, H. Stiernet, J. Maes, F. De Moor, J. Duysburgh, Cl Losange, F. Nuylus, Ch. Regnier, P. Thomas.

Commission : MM. E. Delva, Ch. De Meer, P. Bols et R. Neybergh, échevins ; Ch. Nyssens, A. Ectors, E. Goossens, J. Coelst, J. Lepage, E. Claeys, Ch. Bogaerd, J.-B. Naples, E. Draguet et F. Grimonpont, conseillers communaux ; A. Bilaut, P. Borsson, G. Bouhon, A. Brunet, A. Cruls, P. De Pauw, J. Dumortier, Duysburgh fils, L. Groulard, X. Mellery, J.-B. Nagels, J. Renard, F. Reper.

Le Roi est conduit en cortège au dais de velours brodé, édifié en avant du monument de Léopold I[er].

Sur tout le parcours, les enfants des écoles, les invités, la foule acclament le Roi et la Princesse Clémentine.

La cérémonie débute par une cantate : *Les Cloches Jubilaires,* poème de M. Stiernet, musique de M. Duysburgh, exécutée par les membres de la Société royale *Union et Fraternité,* de la Société royale philharmonique et de la Société symphonique l'*Aube de Laeken*, avec le concours de nombreux chanteurs.

M. Bockstael, bourgmestre de Laeken, prononce ensuite le discours suivant :

Sire,

C'est aujourd'hui la fête de la Patrie.

La Belgique célèbre le soixante-quinzième anniversaire de son Indépendance. Dans une puissante manifestation, où tous les citoyens confondent leurs sentiments patriotiques dans une mutuelle effusion, elle affirme glorieusement son existence, au milieu des prospérités que soixante-quinze années de paix, d'ordre, de travail, de patriotisme ont fait éclore, elle se réunit autour de cette Dynastie nationale dont le Chef vénéré a guidé les premiers pas d'un gouvernement à son berceau.

Le beau règne de Léopold I[er] fut pour la Belgique celui d'un sage, et du jour où Votre Majesté succéda à Son Auguste Père, sa préoccupation constante fut de maintenir les traditions du premier règne, de consacrer son existence, sa prodigieuse activité, au bien-être du peuple belge.

Les sentiments d'affection, de reconnaissance et de respect, dont Votre Majesté recueille aujourd'hui les témoignages, ne sont nulle part plus vivement sentis qu'à Laeken.

Lorsque les Belges eurent résolu d'élever un monument qui apprit aux générations futures ce que fut pour la Belgique l'éminent Fondateur de la Dynastie nationale, les Laekenois réclamèrent et obtinrent l'insigne honneur de voir ériger la statue du premier Roi dans la commune où il a passé de si belle années et où il repose, entouré de la vénération de tous.

Dès le début du règne de Votre Majesté, le conseil communal, en approuvant unanimement les plans du magnifique parc qui entoure ce monument, déclarait que le Roi a droit à la reconnaissance des habitants de la commune de Laeken, que dès cette époque déjà il avait bien voulu doter de splendides travaux d'embellissement.

Monument de Léopold I[er] à Laeken.

Depuis lors, la population de Laeken n'a cessé de constater que Votre Majesté, au milieu des graves préoccupations que lui donne la magistrature suprême du pays, n'est jamais demeurée étrangère à aucun intérêt particulier à la résidence royale ; elle sait qu'elle doit surtout à la sollicitude éclairée de son Roi, à la haute protection dont elle a toujours été spécialement l'objet, son assainissement, son embellissement, sa prospérité. Au moment où se célèbre cette grande fête de la Nation, elle a la satisfaction de voir mis en œuvre, et près d'être achevés, les grands travaux de transformation qui en feront une des plus belles communes du pays et qui sont dus à la généreuse initiative de Votre Majesté.

Sire,

Tant de bienfaits ont maintenu chez nos habitants une vénération, une profonde gratitude,

dont le conseil communal est aujourd'hui heureux et fier d'être le fidèle interprète ; résidence des Souverains du pays, la commune de Laeken s'est toujours plus directement associée aux joies de la Famille Royale ; aussi, dans le mouvement national où, de toutes parts, on apporte des félicitations à Votre Majesté ; dans la manifestation d'allégresse que provoque, dans toute la Belgique, la célébration de l'anniversaire de soixante-quinze années de paix et de prospérité, notre population réclame une part privilégiée.

C'est l'insigne honneur de déposer au pied de la statue de l'illustre Fondateur de la Dynastie



Le Roi et la Princesse Clementine dans la Tribune royale.

nationale cette couronne, témoignage d'affection, de reconnaissance et de respect des habitants de Laeken pour leur Roi et pour la Famille Royale.

Au nom du conseil communal, au nom des autorités civiles, religieuses et militaires de la commune, au nom de la population de Laeken tout entière, je prie respectueusement Votre Majesté de daigner agréer ce modeste gage de fidélité et d'attachement, ainsi que l'expression des vœux qu'ils forment pour le bonheur et la conservation de Votre Majesté et de son Auguste Dynastie.

Ils résument leurs sentiments dans le cri de : Vive le Roi !

L'assistance répète à plusieurs reprises : « Vive le Roi ! »

Le voile qui cachait le bas du socle de la statue de Léopold I[er] est enlevé. On aperçoit alors une couronne de bronze, scellée dans la pierre, œuvre de M. Salu. Cette couronne, formée d'un entrelacement de chêne et de laurier, entoure un écusson aux armes de Laeken, sommé de la couronne royale. Au bas, une grande palme et une banderolle, portant deux millésimes : 1830-1905.

Un orage contraria malheureusement la suite de la fête. Au moment où se terminait le discours de M. Bockstael, une averse vint à tomber. La débandade fut générale : les

4,000 enfants qui devaient se joindre au personnel de la cantate pour exécuter le chant patriotique — paroles et musique de M. A. Du Bois, juge de paix — sont dispersés. Chacun cherche un abri.

Dans la tribune royale, le Roi remercie le bourgmestre de l'hommage rendu au grand patriote qu'était son vénéré père. Il remercie particulièrement les Laekenois de n'avoir pas oublié que Léopold I[er] avait passé une grande partie de son existence au milieu d'eux. Il vante les transformations de Laeken et lui souhaite de devenir une des plus grandes communes du pays.

Le discours royal est accueilli par des hourras prolongés.

S. M. le Roi, S. A. R. la Princesse et leur suite rentrent ensuite dans le domaine.

On licencie les sapeurs pompiers volontaires, la garde civique et le détachement de grenadiers qui formaient la haie et que le Roi, vu le mauvais temps, n'a pu passer en revue.

Le soir, le ciel s'étant rasséréné, une superbe fête vénitienne eut lieu sur les nouveaux bassins maritimes : une multitude de jolies embarcations parées des couleurs les plus variées développèrent leurs théories et se livrèrent à un combat naval où l'adresse nautique rivalisa avec l'astuce pyrotechnique. Un feu d'artifice a clôturé cette profusion de joutes et de lumière.

INAUGURATION DES TRAVAUX

Le 17 juillet, a eu lieu l'inauguration des travaux de transformation de l'avenue de Meysse et de la ligne des tramways électriques entre le Gros-Tilleul et le Bois de la Cambre.

Le Roi, accompagné de MM. Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ; du comte John d'Oultremont, grand maréchal de la Cour et des lieutenants Binjé, d'Ursel et de Liedekerke, a présidé à cette cérémonie, qui s'est accomplie à la grille du parc, vers 5 heures.

Le programme des « festivités » indiquait encore une revue vélocipédique et automobiliste, ainsi qu'un carrousel cycliste.

Sa Majesté a passé la revue des automobilistes et des cyclistes et s'est rendue ensuite à la tribune officielle, élevée dans la plaine, à droite de la route.

M. Bockstael a exprimé les sentiments de profonde gratitude que la population éprouve pour le Souverain, auquel elle doit le développement merveilleux de la commune. Des acclamations ont salué la fin de ce discours.

Le Roi a répondu qu'il désirait que Laeken devînt une véritable grande ville, aux accès faciles. Actuellement, les promenades superbes, qui ont déjà été créées, ne sont pas fréquentées comme elles devraient l'être. Le Département des Chemins de fer étudie un projet de raccordement direct à la gare de Schaerbeek ; mais il faut, à côté de cela, une ligne de tramways électriques amenant les promeneurs au Gros-Tilleul.

Vous savez, a ajouté Sa Majesté, que l'avenue Van Praet sera bientôt achevée. C'est un endroit charmant, bien que la foudre y tombe parfois ; on pourra y jouer aux quilles, à la balle, au polo, à tous les jeux. Un restaurant y existe déjà ; il ne manque plus que des promeneurs, et j'espère que nos efforts les y amèneront. Mais mon Gouvernement a la ferme volonté d'activer les travaux du port ; le boulevard de ceinture sera bientôt achevé. Laeken ne pourra que bénéficier de ces entreprises importantes.

Ce discours, prononcé d'une voix très forte, a fait partir les *Brabançonne* aussi nombreuses que patriotiques.

Puis les cyclistes et les automobilistes ont défilé sur la route. La compagnie des carabiniers cyclistes a exécuté les divers exercices du carrousel et s'est vivement fait applaudir. La fête s'est terminée sans que le moindre accident l'eût troublée.

Le soir, une grande fête vénitienne et un feu d'artifice ont clôturé cette seconde et brillante journée.

La troisième journée des fêtes laekenoises a eu lieu, le 10 septembre, par l'ouverture de l'Exposition d'horticulture dans le manège de la caserne, rue Médori. A cette occasion, un grand cortège fleuri et agricole a parcouru les rues de la commune ; une belle fête de gymnastique a réuni les athlètes, et différentes artères de la commune furent éclairées définitivement à l'électricité.

Le mercredi 13, le Roi a visité l'Exposition horticole. Il a été reçu par le bourgmestre, M. Bockstael, entouré des échevins et des conseillers communaux, et par le Comité de la Société royale d'horticulture de Laeken, ayant à sa tête M. Van Dievoet, ancien bourgmestre de Meysse, président de la société.

M. Van Dievoet a adressé à Sa Majesté un discours fort bien dit, dans lequel il a fait l'historique de la Société d'horticulture, fondée en 1854 et dont la première Exposition eut lieu, dès l'année suivante, en l'établissement *Aux Trois Mousquetaires*. Le Roi a répondu en exprimant tous ses vœux pour la prospérité de la société.

La visite de l'Exposition s'est prolongée durant deux heures.

SERVICE FUNÈBRE

Le jeudi, 20 juillet, à 11 heures du matin, en l'église monumentale et royale de Laeken, le Gouvernement fit célébrer un service funèbre à la mémoire des membres défunts de la Maison Royale.

Ce fut une touchante cérémonie. Au moment où tous les apprêts des fêtes étaient terminés et avant que la grande joie populaire, dont les symptômes se manifestaient partout, n'éclatât, la Nation se recueillit un instant, songeant aux membres disparus de la Dynastie : elle voulut ainsi unir aux fêtes nationales le souvenir des princes qui contribuèrent si merveilleusement à la prospérité de la Patrie.

L'église de Laeken avait reçu une décoration d'un goût parfait : le chœur était garni de tentures noires, lamées d'argent, et au centre du vaisseau était dressé le catafalque.

Tous les corps constitués : le Sénat, la Chambre, la magistrature et les différentes autorités civiles et militaires, avaient été conviés à cette cérémonie.

Des détachements de la garde civique de Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Laeken, le corps des pompiers armés de Laeken, les grenadiers, les carabiniers et le 9e régiment de ligne assuraient le service d'ordre.

Un peu avant 11 heures, S. Ém. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, s'avance vers le chœur, conduit par un clergé nombreux et accompagné de NN. SS. Stillemans, Évêque de Gand; Waffelaert, Évêque de Bruges; Walravens, Évêque de Tournai; Heylen, Évêque de Namur; Rutten, Évêque de Liége ; van den Branden de Reeth, Archevêque de Tyr, et van der Stappen, Évêque de Jaffa. Puis, après avoir revêtu les ornements pontificaux et coiffé la mitre blanche, Son Éminence se porte processionnellement à la rencontre du Roi.

A l'entrée de l'église, vers l'aile droite, une tribune élégante, garnie de velours grenat frangé d'or, abrite une table, où sont déroulés les plans de l'achèvement de l'édifice.



Statue de Léopold Ier à Laeken.

De nombreuses autorités : les dignitaires des maisons civiles et militaires de Sa Majesté; MM. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat ; Schollaert, président de la Chambre des Représentants ; le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics; Van den Heuvel, Ministre de la Justice ; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre ; Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ; le comte John d'Oultremont, grand maréchal de la Cour, y attendent le Roi et les membres de la Famille Royale.

Le Prince et la Princesse Albert de Belgique arrivent les premiers ; ils sont suivis de la Princesse Clémentine, qui pénètre directement dans l'église, et, à quelques minutes d'intervalle, par Mme la Comtesse de Flandre, en grand deuil. Le comte de Merode Westerloo et le Ministre de l'Intérieur les reçoivent à leur descente de voiture et les conduisent à l'estrade.

Il est 11 heures lorsque le coupé du Roi s'arrête devant le porche. Les clairons sonnent aux champs. Sa Majesté est reçue par M. le comte de Merode Westerloo, M. Schollaert et M. Bockstael.

Le Roi exprime au président du Sénat toutes ses condoléances pour le malheur qui vient de le frapper en la personne de Mme la comtesse douairière de Merode Westerloo. Puis, ayant salué les membres de la Famille Royale, le Roi se dirige vers la tribune.

A ce moment, S. Em. le Cardinal Goossens harangue le Roi en ces termes :

Sire,

Je ne puis me défendre d'une profonde et patriotique émotion en introduisant Votre Majesté et la Famille Royale en l'église de Laeken, sanctuaire national vénéré, monument sacré qui rappelle à tous les Belges les plus augustes souvenirs.

Répondant à une touchante inspiration de votre cœur de fils, d'époux et de père, vous avez voulu, Sire, qu'une manifestation de piété envers les Princes défunts de votre maison fût comme le prélude des solennités jubilaires qui vont se dérouler dans la capitale.

Ce nous est une consolation de nous associer aux religieuses pensées de Votre Majesté et d'appeler, par l'offrande du Saint Sacrifice, les divines miséricordes sur ces chers et illustres morts.

Aussi bien est-il juste d'évoquer, en ces jours de triomphe national, la mémoire du grand Roi, dont le règne a procuré à la Belgique tant de bonheur et de gloire, et des deux Princesses, objet d'éternels regrets, qui ont donné successivement, sur le Trône, l'exemple des plus hautes vertus.

Sire, dans un sentiment de tendresse filiale, vous avez conçu le généreux dessein d'achever les travaux de l'église de Laeken. La Nation entière, émue et reconnaissante, applaudit à cette œuvre, et j'ose, en terminant, féliciter respectueusement Votre Majesté de donner au cœur de ses sujets une satisfaction si haute et si désirée.

Le Roi, visiblement ému, répond :

Je suis bien touché de votre affectueux discours et je vous remercie de tout cœur de votre présence à cette cérémonie. Je remercie aussi NN. SS. les Évêques qui ont bien voulu se joindre à Son Éminence pour prier pour nos chers défunts. C'est comme fils, comme époux et comme père que j'ai désiré que cette cérémonie précède toutes celles qui ont lieu aujourd'hui et demain. Je tenais beaucoup à ce service, je suis très heureux que ce soit Son Éminence qui veuille bien officier en cette circonstance.

Son Éminence a parlé de mon vif désir de voir l'achèvement de cette église, élevée, comme toutes les autres, à la gloire de Dieu. Vous savez qu'elle possède un caveau spécialement destiné aux membres de la Famille Royale. Je souffre depuis de longues années de la voir dans l'état où elle se trouve actuellement. J'ai tenu, avant d'y aller prendre ma place, selon la loi commune, à faire tout ce qui dépendrait de moi pour hâter son achèvement. La présence du Cardinal et des Évêques à cette cérémonie fera faire, je l'espère, un pas décisif à notre désir commun.

Je remercie encore le Cardinal et les Évêques de Belgique d'honorer de leur présence cette cérémonie.

Le Roi prend ensuite connaissance des plans de l'achèvement de l'église, qui lui sont présentés par M. le baron von Schmitt, architecte.

Un cortège se forme immédiatement.

Le Roi et Leurs Altesses Royales pénètrent dans l'église et vont occuper les cinq sièges disposés sur un trône, élevé vers la gauche du sanctuaire. Les cloches sonnent le glas, les tambours battent, les troupes présentent les armes.

Le Roi occupe le centre. Il a à sa droite la Comtesse de Flandre et le Prince Albert ; à sa gauche, la Princesse Albert et la Princesse Clémentine. Les dignitaires de la Cour se rangent autour du trône. Vis-à-vis de la tribune royale est le trône étroit où le Cardinal s'agenouille. Les Évêques, en costume de chœur, prennent place dans les stalles du haut, vis-à-vis des Ministres. Les dignitaires ecclésiastiques de leur suite s'installent dans les petites stalles du dessous. Les corps constitués, législatif et judiciaire, se trouvent dans le chœur, à la place que leur assigne le protocole. Notons encore la présence de MM. le baron de Borchgrave, Ministre de Belgique à Vienne; le baron Guillaume, Ministre de Belgique à La Haye ; Verhaeghe de Naeyer, Ministre de Belgique à Rome; le baron Beyens, Ministre de Belgique à Bucharest, et le vicomte de Beughem de Houtem, Ministre de Belgique à Mexico. Dans la nef de gauche, près de l'autel, se trouve la tribune des dames.

Le catafalque monumental, à trois rangs de cierges, est au milieu du transept, surmonté de la couronne royale. Sur sa face regardant la nef : le grand écusson national en *obiit*, avec la devise ; six petits écussons, présentant le lion belgique surmonté de la couronne royale, sont disposés des deux côtés du grand, en double ligne descendante. A la clef de voûte du transept est suspendu le dais noir bordé de blanc, dont les draperies se séparent en quatre et descendent le long des colonnes qui entourent le catafalque. Les colonnes qui séparent les nefs et la chaire de vérité sont entourées de draperies noires

lamées d'argent. Dans les entre-colonnements, des torchères en triangle portent des cierges. L'ensemble de la décoration est grandiose et imposant.

S. Ém. le Cardinal Goossens officie. Les chanteurs de la *Schola Cantorum,* composée de quatre-vingts séminaristes de Malines, sous la direction de l'abbé Willems, interprètent magistralement la messe de *Requiem.* La cérémonie emprunte à cette exécution un caractère de réelle grandeur. Son Éminence dit les absoutes devant le catafalque. Puis le Cardinal, les Évêques aux camails violets, le clergé paroissial, en tête duquel prend place M. l'abbé Cooreman, curé-doyen, reconduisent le Roi et la Famille Royale jusqu'au parvis de l'église, tandis que M. De Bondt, un organiste de talent, exécute magistralement le mélancolique *Choral,* de Bach, en ut mineur.

Il était midi.





Cortège des Juges Diseurs.

LE TOURNOI DE CHEVALERIE

A celle jouste fit le duc préparer son seul fils et héritier, Monseigneur Charles, comte de Charolais, pour jouster pour sa première fois, et lequel n'avait que seize à dix-sept ans d'aage; et se prepareren t les josnes seigneurs qui avecques luy avoyent esté nourris, pour jouster avecques luy et aussi plusieurs aultres princes, chevalliers et escuyers, rudes jousteurs et accoustumez du métier... Le comte rompit seize ou dix-huict lances, donna et receut de tres bonnes atteintes et fit si bien le debvoir que chascun luy donna le bruict di celle jouste, et luy fut le soir presenté le prix par deux princesses et fut crié « Montjoye » par les héraults moult hautement. Et certes, le dit comte continua la jouste longuement depuis et fut tenu pour moult puissant et rude jousteur et gaigna plus de bruict à la jouste que grand maistre que l on sceut.

Olivier de la Marche.

DÈS le jour de l'installation de la Commission nationale des fêtes de 1905, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avait assigné à la Section militaire le soin de s'occuper spécialement de l'organisation d'un tournoi de chevalerie. La Section mit à la réalisation de ce projet un zèle et une activité qu'on ne saurait assez louanger. Elle procéda à des études minutieuses et patientes, afin de ressusciter du passé, comme par le charme d'une baguette de fée, une fête de la cour de Bourgogne, dans son apparat fastueux et toute sa vérité historique.

La Section militaire fut particulièrement bien inspirée en désignant M. le lieutenant-colonel adjoint d'état-major de Witte pour assumer la direction du tournoi. Celui-ci s'adjoignit M. J. Cuvelier, sous-chef de section aux Archives du Royaume, pour la reconstitution de la fête.

Quel était le programme des organisateurs ?

Reproduire l'image fidèle d'une fête de chevalerie à la cour de Philippe le Bon. Plusieurs motifs les déterminèrent à faire choix de ce séjour de la magnificence et du bon ton, de ce rendez-vous de tous les galants amateurs de prouesse et de renommée.

Mieux que tout autre, il se prêtait à un déploiement de faste et de luxe à jamais inégalés dans nos provinces.

Les tournois, bien que s'étant dépouillés des côtés un peu frustes et trop souvent sanglants de la chevalerie primitive, ne revêtaient pas encore le caractère purement représen-

tatif de ces images de la guerre aux siècles suivants. Eclairées à la fois par le soleil couchant de la chevalerie, qui jeta sur la maison de Bourgogne la splendeur de ses derniers rayons, et par l'aurore d'une ère nouvelle, les fêtes de la cour du grand-duc d'Occident résumèrent, en quelque sorte, l'histoire de l'esprit chevaleresque à travers les âges.

C'est le moment où le roi René d'Anjou écrivit son célèbre *Traité des Tournois,* qui peut être regardé comme la codification la plus parfaite des lois en usage dans les jeux de chevalerie.

C'est enfin l'époque — et cette considération historique avait ici son importance — où les diverses provinces de la Belgique se trouvèrent enfin réunies sous un seul sceptre et où commença, pour la « Nation belge », cette commune destinée qui devait la conduire, après bien des épreuves, à l'heureuse indépendance dont nous fêtons le glorieux soixante-quinzième anniversaire.



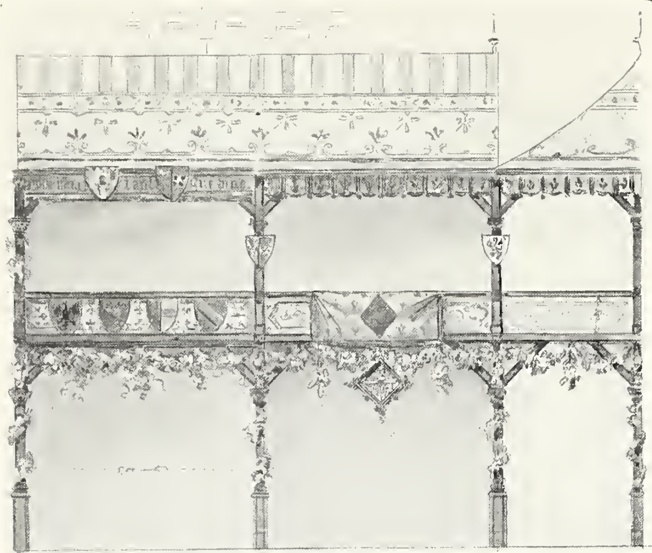
M. Cuvelier,
Sous-chef de section aux Archives du Royaume.

Dans ce XVe siècle, qui s'imposait ainsi au choix des organisateurs, une fête leur a paru mériter les honneurs d'une reconstitution : ce fut la joute où le comte de Charolais reçut le baptême des armes. Le 10 novembre 1451, le fils de Philippe le Bon, sur qui l'Europe entière avait les yeux fixés, atteignit ses dix-huit ans. A cette occasion, le duc de Bourgogne fit crier une joute à laquelle fut conviée la fleur de la chevalerie de l'époque. La fête eut lieu à la Grand'Place de Bruxelles, le dimanche du Carnaval ou 20 février 1452. Le jeune prince, dont l'adolescence austère et sérieuse avait été occupée en grande partie par la lecture des anciens et la pratique des arts, se révéla, en ces circonstances, homme d'armes accompli. Toutefois, sa fougue impétueuse, son aveugle obstination dans la poursuite du but à atteindre, son mépris absolu du danger, qui excitèrent l'admiration des « belles inhumaines » chargées de couronner, le soir, le jeune vainqueur, n'échappèrent pas aux vieux conseillers de Philippe le Bon. Et qui sait si, au milieu de l'enivrement de ce premier triomphe du comte de Charolais dans la lice du tournoi, dont l'influence dut être profonde sur cette âme d'impulsif, Nicolas Rolin ne pressentit pas les tristes exploits de Charles le Téméraire !

La reconstitution d'une fête aussi nettement déterminée imposait l'obligation d'épuiser les sources historiques. Ce fut surtout le rôle de M. Cuvelier, qui fit preuve d'autant de science et d'érudition que de dévouement. Pour la joute, furent principalement utilisés le récit circonstancié d'Olivier de la Marche, les comptes de Philippe le Bon et les documents conservés aux Archives du pays et de l'étranger, relatifs aux personnages qui y ont pris part.

En ce qui concerne le pas d'armes, la quintaine et le tournoi proprement dit, qui ont été ajoutés au programme afin de permettre aux spectateurs de se faire une idée d'une fête de chevalerie à cette époque, leurs personnages ont réellement vécu dans l'entourage du

duc et dans nos provinces. La seule latitude prise a été de choisir, à côté des personnages que Philippe le Bon avait un intérêt politique à « cultiver », — tel, par exemple, le prince-évêque de Liége mis en présence de son futur successeur, Louis de Bourbon, le neveu du duc, — des représentants des familles dont les descendants vivent encore parmi nous et qui, par conséquent, peuvent être qualifiées, à juste titre, de grandes familles nationales.



Croquis de M. Dubois pour la décoration du Hall du Cinquantenaire.

Quant à l'action en elle-même, les multiples éléments en ont été trouvés dans les nombreux chroniqueurs du XVe siècle, qui furent les témoins oculaires et les narrateurs fidèles des brillants faits d'armes de leurs contemporains. C'est ainsi que, pour faire revivre le tournoi, il fallut consulter non seulement les trésors de la Bibliothèque nationale de Paris et des archives de Lille, mais encore les archives d'Utrecht, Dusseldorf, Nuremberg, Londres, Bruxelles, etc. De tout ce que l'on a vu et entendu, il n'est pas un coup de lance ou d'épée qui n'ait été donné, pas un discours qui n'ait été tenu, au cours du XVe siècle, dans notre pays. N'est-ce point le plus bel éloge que l'on puisse faire des organisateurs et la preuve même de leur scrupuleux désir d'art et de sincérité ?



Croquis de M. Dubois pour la décoration du Hall du Cinquantenaire.

Faut-il ajouter que, si ce souci de vérité historique les a préoccupés à ce point dans la reconstitution de l'action, ils ont eu à cœur de ne pas s'en écarter un instant, lorsqu'il

s'est agi de faire confectionner les blasons, les armes défensives et offensives, les costumes, les harnachements, les instruments de musique et, dans la mesure du possible, la lice avec ses accessoires ? Ne recourant qu'exceptionnellement aux grands recueils classiques de costumes, qui se rapportent trop souvent indifféremment à tous les pays, ils ont préféré aller droit aux sources inédites et étudier les manuscrits à miniatures de notre admirable Bibliothèque de Bourgogne. L'habile pinceau de M. Charles Michel a scrupuleusement reproduit, avec le soin d'un artiste enlumineur, les dessins de tous les costumes destinés à la fête.

Pour ce qui est de la musique, ce sont les plus belles mélodies médiévales, conservées dans nos recueils de chansons flamandes et françaises, qui ont servi de base à l'orchestration de M. Léon Walpot, le distingué chef de musique du 1[er] régiment de guides.

Un arrêté ministériel du 5 décembre 1903 adjoignit à M. le lieutenant-colonel de Witte MM. les lieutenants Lauwers et comte de Beauffort du 1[er] régiment de guides, le capitaine en second comte de Merode et le lieutenant chevalier Wouters d'Oplinter du 2[e] régiment de guides. Le comte de Beauffort et le chevalier de Wouters d'Oplinter furent remplacés, dans la suite (arrêté ministériel du 5 décembre 1904), par MM. le capitaine commandant Haegeman du 2[e] régiment de guides, le lieutenant comte de Meeus du 1[er] régiment de guides et le sous-lieutenant comte de Lannoy du 3[e] régiment d'artillerie.

Les autorités militaires donnèrent tout leur appui à la fête, soit en permettant l'usage de certaines salles de casernes pour les préparatifs, soit pour assurer la figuration et la partie musicale. Les habiles et hardis cavaliers de la brigade des guides et du 3[e] régiment d'artillerie méritent, à cet égard, une mention toute spéciale.

Les armures furent fabriquées par M. Colle, armurier du Théâtre royal de la Monnaie; les costumes, les bannières et les pennons furent confectionnés par la Maison Faignaert.

Ainsi, le spectacle projeté devait atteindre le summum d'exactitude et de faste recherché par ses organisateurs.

La Section militaire de la Commission nationale des fêtes avait été amenée, après examen de la question, à reconnaître l'impossibilité de donner le spectacle dans le cadre merveilleux de la Grand'Place de Bruxelles ; le grand hall du Cinquantenaire fut choisi. M. Dubois, décorateur, fit à titre de projet les croquis de la décoration des estrades et le service des Bâtiments civils, sous la direction de M. l'architecte Théo Serrure, appropria celles-ci, les transforma et parvint, en les augmentant, à mettre à la disposition du Gouvernement et du public un plus grand nombre de places.

Le 15 juillet, une répétition générale eut lieu dans le hall du Cinquantenaire; un nombreux public y assistait et les membres de la Presse retracèrent, dans leurs journaux, l'excellente impression d'art qu'ils avaient conservée de ce spectacle magnifique.

La première représentation par invitation fut donnée le 20 juillet, à 2 heures.

Grâce à l'empressement que M. Wouters-Dustin mit à aider les organisateurs, les abords du hall furent libres des matériaux qui servent à la construction de l'Arcade. Aussi l'entrée du public put facilement se faire.

Les nouvelles tribunes, édifiées au rez-de-chaussée et à l'étage du hall, avaient permis au Gouvernement d'étendre ses invitations. Le monde officiel fut convié à cette fête et s'y rendit au grand complet, accompagné de dames, dont les fraîches toilettes s'harmonisaient délicieusement avec ce milieu à la décoration chatoyante. Trois mille places

avaient été réservées pour les invités des membres des Chambres législatives, des bourgmestres de l'agglomération bruxelloise, etc.

Les loges du rez-de-chaussée, à droite de la tribune royale, étaient occupées par les membres du Corps diplomatique, ayant à sa tête le Nonce du Pape, et par les sénateurs; dans celles de gauche se trouvaient M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants, (M. de Merode Westerloo, président du Sénat, retenu par un deuil de famille récent, n'assistait pas à la fête), les Ministres, les plénipotentiaires belges, le 1er président de la Cour de cassation, le procureur général à la Cour de cassation, le président de la Cour des comptes, le général circonscriptionnaire, le président de la Cour militaire, l'auditeur général et les membres de la Chambre des Représentants. Dans les tribunes de piste avaient pris place les membres de la magistrature, à gauche de la loge royale, et à droite les officiers supérieurs de la garde civique et de l'armée. Les tribunes latérales avaient été réservées aux anciens sénateurs et membres de la Chambre des Représentants et aux sénateurs et députés suppléants, aux dignitaires des cultes et aux fonctionnaires supérieurs, en uniforme, des Départements ministériels et des institutions publiques.

Dans les loges de balcon, on remarquait d'anciens diplomates et d'anciens ministres, les invités de marque, les gouverneurs de province, les présidents des conseils provinciaux, les secrétaires généraux et les chefs de cabinet des Départements ministériels, le collège échevinal de Bruxelles, les présidents, secrétaires perpétuels et députations des Académies, les conseillers des Mines et des membres des Commissions des fêtes nationales.

La tribune au-dessus de la loge royale était occupée par les dignitaires des Maisons Royales. Les membres du conseil provincial du Brabant et des députations provinciales, les greffiers provinciaux, les commissaires d'arrondissement, les bourgmestres et échevins des faubourgs de Bruxelles, les directeurs des institutions scientifiques et des établissements d'enseignement publics étaient rangés dans la galerie est. Les galeries ouest et latérales avaient été réservées aux invités des Ministres, des sénateurs, des membres de la Chambre des Représentants et des bourgmestres de l'agglomération bruxelloise.

La première représentation du tournoi réunit plus de 12.000 personnes, qui, grâce au service d'ordre confié à des commissaires choisis parmi les fonctionnaires des différents Départements ministériels et les élèves de l'École militaire, eurent facilement accès aux places qui leur étaient destinées. Un service médical avait été organisé par la Croix Rouge de Belgique.

L'immense hall est éblouissant. La décoration en pare toute l'armature. Les drapeaux, les cartouches, les banderolles et les guirlandes se marient et forment un ensemble merveilleux. Le soleil lui-même promène sur cette profusion de couleurs des rayons étincelants, fouille l'arène et fait resplendir les moindres détails. Les uniformes, les habits brodés, les ors ardents et les riantes toilettes apportent un surcroît de luxe à ce cadre magnifique et l'on attend, en ce milieu d'où montent des rumeurs puissantes qui s'enflent et roulent, un spectacle à la fois grandiose et unique

I. — LA JOUTE DU 20 FÉVRIER 1452

En attendant le commencement du spectacle, le public examine attentivement la scène où, tout à l'heure, vont se dérouler les prouesses des chevaliers du XVe siècle.

Le grand hall du Cinquantenaire — sous notre capricieux climat il a bien fallu choisir un local fermé — a été admirablement transformé. Des bannières immenses pendent du

haut de la voûte et émergent des fermes, décorées des écus armoriés des villes, reliées entre elles par des guirlandes de verdure et de fleurs.



Jean de Heinsberg,
Prince-Évêque de Liége.

Dans la piste même se dresse la lice : elle est délimitée par deux barrières parallèles, peintes en rouge. Sur le vaste tapis de sable se trouvent dessinées en couleurs, au centre, en face de la tribune royale, les armoiries des deux chefs du tournoi, le comte de Charolais et le duc de Clèves ; aux quatre coins, les blasons des quatre juges diseurs : Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, et Michel de Ligne, pair et maréchal du Hainaut, juges chevaliers ; Jean de la Marck, seigneur d'Arenberg, et Gérard de Looz, comte de Blankenheim, seigneur de Juliers, juges écuyers. Vis-à-vis de la tribune royale se dressent les « hourts » ou tribunes destinées aux juges diseurs, au duc de Bourgogne et à sa suite, ainsi qu'aux dames. Les blasons des chefs du tournoi, ainsi que ceux des juges diseurs, sont reproduits sur la tribune du milieu, tandis que l'écusson ducal, surmonté de la devise « Aultre naray, tant que je vive », décore la tribune de droite, destinée à Philippe le Bon et à sa cour.

Aux quatre coins de la lice, d'immenses mâts portent les bannières des quatre juges diseurs, tandis qu'au dehors s'élèvent, de part et d'autre, deux riches tentes ou pavillons dans lesquels s'habilleront tantôt les jouteurs.

N'oublions pas de mentionner la barrière de joute, longue de 40 mètres et haute de 1m50, qui se dresse au milieu de la lice et qui est destinée à empêcher les chevaux des jouteurs de se rencontrer dans leurs courses.

Il est 2 heures ! Voici qu'on entend dans le lointain une sonnerie stridente. C'est le cortège de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui fait son entrée.

Avant d'aller occuper les places qui leur sont destinées, les personnages qui le composent font le tour de la lice, ce qui permet aux spectateurs d'admirer de près la beauté, la richesse et la fidélité historique de leurs costumes somptueux.

Voici d'abord douze sergents d'armes, à pied, aux pourpoints blancs ornés de rouges croix de Bourgogne ou de saint André. Ils défilent fièrement, leurs masses couchées sur l'épaule. Ils sont suivis de huit « bazuinen » flamands, à cheval, ayant à leur tête Jehan Janssone, trompette des ménestrels du duc [tte br Maeck] (1).

Les vingt ménestrels, à cheval, conduits par Jehan Karesme, roi des ménestrels du duc [Biévelez], et qui composent l'orchestre de hautbois et de fagots, quittent le cortège à l'entrée de la lice et vont se placer contre la barrière de joute.

Comme les « bazuinen », ils portent des jaquettes de couleur violet « en greinne », la couleur préférée du fils de leur seigneur, qui fait aujourd'hui ses premières armes, et des écussons aux armoiries de Philippe le Bon.

(1) Les noms des principaux acteurs sont placés entre crochets.







PHILIPPE LE BON
DUC DE BOURGOGNE

Dès que les sonneries des « bazuinen » sont finies, la musique suave des hautbois remplit le hall, et c'est avec une religieuse attention que le public écoute la transcription orchestrale de la délicieuse chanson de 1415 de Charles, duc d'Orléans : *Dieu qu'il fait bon regarder*.



Nicolas Rolin,
Chancelier de Bourgogne.

Mais quels sont ces deux êtres bizarres, habillés mi-partie de bleu et de jaune, qui précèdent l'écuyer porte-étendard de Bourgogne [1er m. d. l. Brocquesoy], en faisant mille contorsions, capables de dérider le front du plus austère des spectateurs ? Ce sont les fous de cour du duc de Bourgogne, Coquinet et Willequin [Leers et Samson], que Philippe le Bon affectionnait particulièrement.

Aujourd'hui, cependant, leurs folies semblent laisser indifférent le grand-duc d'Occident. Des préoccupations plus graves hantent son esprit, et c'est dans sa majesté sereine et imposante, tel qu'il nous apparaît dans la célèbre miniature des *Chroniques du Hainaut,* qu'il s'avance lentement, provoquant l'admiration sur son passage. Son fier coursier est caparaçonné d'or, de velours, de soie, de broderies fines ; les pierres précieuses abondent dans le riche harnachement. De l'avis de tous les connaisseurs, le maréchal de logis Renier a rempli supérieurement le rôle du duc de Bourgogne.

A une distance respectueuse, chevauchent les principaux seigneurs de la suite de Philippe le Bon. Voici son chancelier sexagénaire, le célèbre Nicolas Rolin [1er m. d. l. Mariens] ; son amman de Bruxelles, Jean d'Enghien, seigneur de Kestergat [1er m. d. l. ch. Kahn]; un de ses conseillers les plus attachés, Baudouin de Humières, dit le Liégeois, souverain bailli du comté de Namur [adjt btrie Wiriex] ; un groupe d'invités, à la tête desquels marche Jean de Heinsberg, prince-évêque de Liége [m. d. l. cte d'Oultremont], suivi d'Eustache Chabot, seigneur d'Omezée, grand mayeur de Liége [m. d. l. ch. Landuyt], et de Fastré Baré Surlet, seigneur de Chokier, maistre de la cité de Liége [1er m. d. l. ch. Vegauwen].

Comme par hasard, mais, en réalité, par un acte de fine diplomatie, le jeune Louis de Bourbon, neveu du duc [Casteels], se trouve également dans ce groupe avec son compagnon d'études à l'Université de Louvain, Gérard de Rochebaron [Podevyn], et le gouverneur de ce dernier, Jehan Dore [1er m. d. l. ch. Walthoff].



Jean Lefèvre de Saint-Remy,
Roi d'armes de la Toison d'Or.

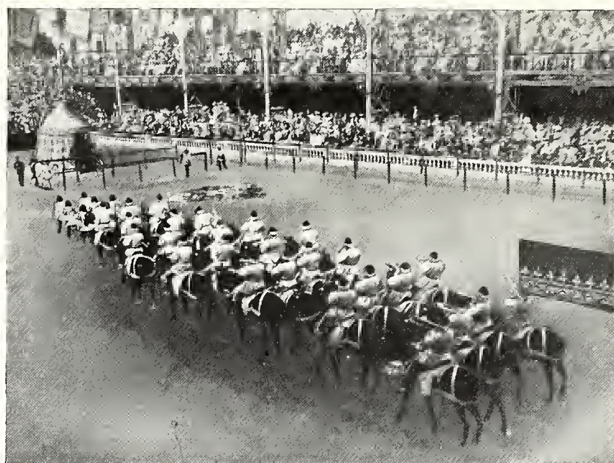
Philippe le Bon a déjà échoué une fois dans sa tentative d'obtenir, pour son neveu, une prébende à la Cathédrale de Saint-Lambert. Il profitera de l'occasion pour présenter le jeune Louis au prince-évêque et pour insister à nouveau en sa faveur. Mais, de gré ou de force, Heinsberg réservera mieux qu'une prébende au protégé de son puissant ami, dont le brillant entourage l'éblouissait tant. Trois ans plus tard, Louis de Bourbon le remplace sur le siège épiscopal : il n'avait pas dix-huit ans.

Laissez jouer jeunes gens... Écoutez la jolie ronde du XVe siècle, orchestrée par M. Gevaert, que viennent d'entonner les hautbois.

Et puisqu'il vous est donné de charmer à la fois vos oreilles et vos yeux, admirez la luxueuse toilette d'Isabelle de Portugal, la duchesse de Bourgogne, qui défile devant vous, suivie de ses deux che-



CHARLES DE BOURGOGNE
COMTE DE CHAROLAIS


La musique du comte de Charolais.

valiers d'honneur, Ayres Gomes [adj^t de b^trie Deschodt], un de ses anciens compatriotes, et Guillaume de Lalaing [m. d. l. ch. Hernet], le père du « bon chevalier Jacques », qui va être appelé, dans quelques instants, à l'honneur de se mesurer avec le fils de la duchesse. Son cœur de mère, qui, deux jours avant la fête, lors de la répétition qui eut lieu au Parc, a été si douloureusement éprouvé en voyant la lance de Jacques de Lalaing se briser sur le bouclier de joute du comte de Charolais, ne lui a-t-il pas fait insister, malgré la défense du duc, auprès de son chevalier d'honneur, pour qu'il engage son fils à épargner le jeune Charles au moment suprême ?

Et Isabelle de Bourbon qui suit, accompagnée de deux pages, dont un « More de Moriane », ne s'est-elle pas jointe à sa tante, elle qui, dès ce moment, doit avoir ressenti, pour son futur époux, plus qu'une vulgaire sympathie ?

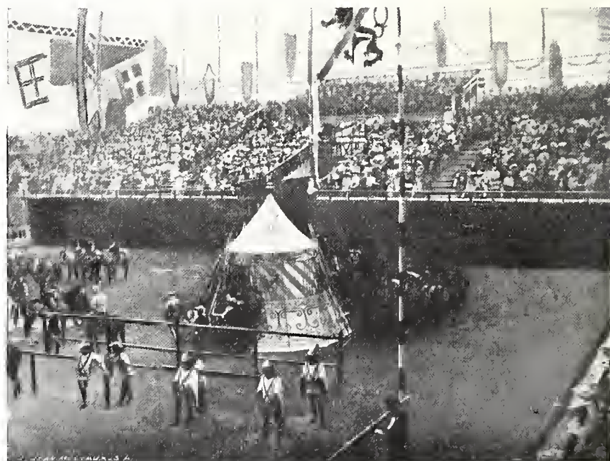
Ces réflexions nous viennent, tandis que défilent encore, devant nos yeux éblouis par la magnificence des costumes, Isabelle d'Etampes, la fille du comte d'Etampes, cousin germain de Philippe le Bon ; Béatrice de Coïmbre, la nièce de la duchesse de Bourgogne ; des dames d'honneur ; des pages ; des valets à pied, tenant par la bride les chevaux des dames et des pages ; d'autres dames et valets à pied qui complètent ce premier cortège, composé de cent dix-sept personnages, dont cinquante-neuf à cheval et cinquante-huit à pied.

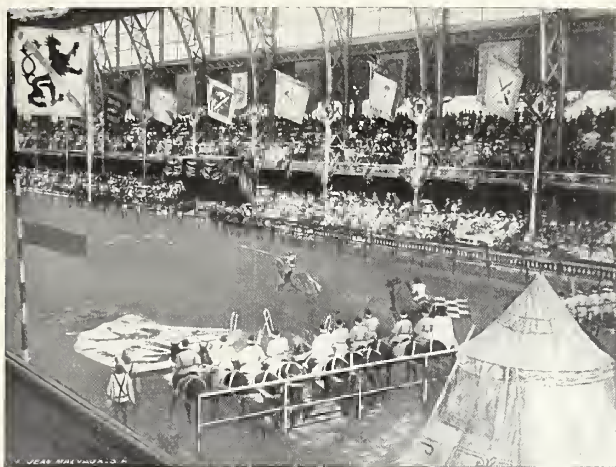
Pendant qu'ils vont prendre place dans leurs tribunes respectives et entre les deux barrières de la lice, arrive un cortège, dont l'apparition est saluée par les sonneries des « bazuinen » du duc de Bourgogne.

Ce groupe, qui fait également le tour de la lice, est composé de trente personnages, se répartissant comme suit :

Thiébaud de Neufchâtel, seigneur de Blamont, maréchal de Bourgogne, maréchal de la lice, à cheval [m. d. l. ch. Muller]. Ce personnage, qui est suivi de quatre valets à pied, a dans ses attributions la police de la lice. Il indique à chacun la place qu'il doit occuper et veille à ce que tout soit en ordre.

Derrière lui, s'avance Jean Lefèvre de Saint-Remy, roi d'armes de la Toison d'Or, à cheval [m. d. l. f^r Siccard], accompagné de quatre hérauts d'armes et de quatre poursuivants d'ar-


Un coin de la lice.



Un combat à la lance.

mes, à pied. Quatre « bazuinen » flamands à cheval, à savoir : Andrieu Jambe (1) [Depoorter], Polin d'Alexandrie [Ralet], Jacquot Jansone [Defacq] et Laurent Vache [Defrenne], trompettes de guerre du duc de Bourgogne, et quatre poursuivants d'armes à cheval [b^rs France, Parsy, Danckaert et Allard] précèdent les quatre valets à pied conduisant les chevaux des quatre juges diseurs, qui sont : Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, chevalier de la Toison d'Or, juge chevalier [m. d. l. ch Petit]; Michel de Ligne, pair et maréchal du Hainaut, juge chevalier [m. d. l. ch. Wuyts]; Jean de la Marck, seigneur d'Arenberg, de Lummen, etc., juge écuyer [m. d. l. de Fabribeckers]; Gérard de Looz, comte de Blankenheim, seigneur de Juliers, etc., juge écuyer [m. d. l. Lefébure].

Pendant que les juges diseurs passent devant l'orchestre, celui-ci entonne la musique d'une ravissante chanson du XVe siècle : *Ils sont bien pelés, ceux qui font la guerre.* Comme elle s'adresse à des juges, à des hommes de paix, on voudra bien n'y voir nulle ironie à l'adresse des tournoyeurs.

En passant devant la tribune ducale et devant celle des dames, les nouveaux personnages s'inclinent profondément. Les juges diseurs montent dans la tribune du milieu, de même que le roi d'armes. Les autres personnages se répandent dans la lice et entre les barrières.

A ce moment, l'orchestre du duc quitte la piste, après avoir joué la délicieuse mélodie médiévale *Het daghet in den Oosten.*

Les musiciens vont prendre place au haut de la tour crénelée contre laquelle sont adossés les « hourts » du duc, des juges diseurs et des dames, et de là, pendant toute la cérémonie, ils feront entendre leur suave musique, dont les sons moelleux tranchent si

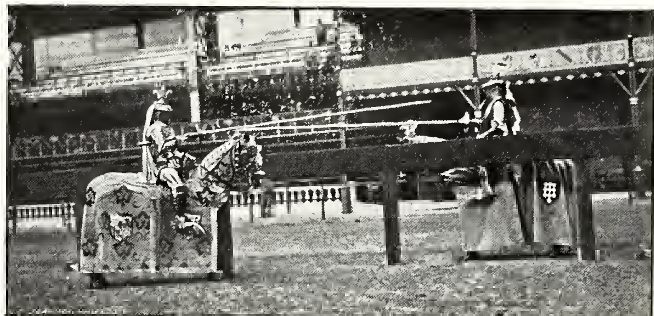


Jacques de Lalaing, joutant.

(1) Quelques mois avant cette fête, Philippe le Bon avait accepté d'être parrain de l'enfant du trompette Andrieu Jambe et chargé son amman de Bruxelles, Jean d'Enghien, seigneur de Kestergat, de le représenter à la cérémonie. Comme étrennes baptismales, le nouveau-né reçut, de son illustre parrain, un gobelet d'argent doré. [Archives générales du Royaume, Chambre des Comptes, registre 1921, fol. 398, verso.]

fortement sur les sonorités plus stridentes des « bazuinen » et des autres instruments en cuivre.

Dans le lointain, on perçoit les sons d'une fanfare guerrière. Ce sont les « bazuinen » du comte de Charolais qui annoncent l'arrivée du jeune jouteur, dont le cortège apparait, bientôt, dans l'ordre suivant :



Le comte de Charolais contre Jacques de Lalaing.

Deux hérauts et six poursuivants d'armes à pied, aux pourpoints brodés aux armes de leur seigneur. Ils sont suivis d'un groupe de ménestrels à cheval, se composant de six « bazuinen » flamands, ayant à leur tête Jehan van Ertinghe, ménestrel du duc [t^{te} b^{r} Goovaerts], et de vingt joueurs de trombones et de cornets à bouquin, conduits par Pietre Claissone, dit le Brun, ménestrel du duc [Sterckx, tr^{tte} m^{r} au 1er guides].

Encore un personnage historique que cet Andrieu de la Plume, « fol-joyeux » du comte de Charolais, accompagné d'un autre fou de cour à pied [Bouchat et Liem]. Le vaillant adversaire de Charles de Bourgogne, Jacques de Lalaing, ne se doutait probablement pas à ce moment que, quelques mois plus tard, dans la guerre contre les Gantois, le courage d'Andrieu de la Plume le sauverait de la mort.

Mais voici le héros du jour, Charles de Bourgogne, comte de Charolais, à cheval (1) [adj^{t} s.-off. b^{on} de Trannoy], celui qui deviendra un jour célèbre sous le nom de Charles le Téméraire.

Quatre pages, dont les montures sont conduites à la main par quatre valets à pied, le suivent de près, tandis que Jean de Bourgogne, comte d'Etampes [adj^{t} de b^{trie} Detilleux], le cousin germain de Philippe le Bon, ainsi que Jean, beer d'Auxy [1er m. d. l. ch. Van Calsteren], et Jean de Rosimbos, seigneur de Fromelles [m. d. l. Gruls], qui ont nourri et gouverné le comte de Charolais depuis son enfance, ne le quittent pas des yeux.

Parmi les autres seigneurs qui chevauchent dans sa suite, nous remarquons Jean de Coïmbre, neveu de la duchesse de Bourgogne [m. d. l. ch. Cuvelier], qui a cherché un refuge à la cour de Philippe le Bon ; Guillaume de Montbléru, écuyer d'écuyerie du comte de Charolais [m. d. l. Van Loocke] ; Jean de Montferrant, son écuyer panetier [m. d. l. Nuss], et Olivier de la Marche, son écuyer tranchant [m. d. l. Hartmann], le verbeux chroniqueur qui devait faire passer à la postérité les prouesses de son jeune maître.

Les deux graves personnages qui suivent à pied sont Boquet de Lattre, le maître d'hôtel [Van de Velde], et maître Josse Brunine, le fameux chirurgien [Chavatte], à l'art duquel il faudra probablement recourir au cours de cette journée.

(1) Les étoffes qui servirent à la confection des vêtements de joute du comte de Charolais, de sa suite et de la plupart de ses adversaires, et dans lesquels prédomine la couleur de prédilection du jeune prince, le « violet en greinne », furent livrées par le célèbre marchand lucquois de Bruges, Jean Arnolphini, dont les traits ont été immortalisés par Jean van Eyck. La détermination exacte de la couleur « violet en greinne » a demandé de longues recherches. C'est la maison Coopman aîné, de Verviers, qui, après de multiples essais, est parvenue finalement à trouver la nuance précise.

Cette première partie du cortège est fermée par quatre pages à cheval, suivis de Thomassin, valet de pied, et de onze autres valets à pied.

Un poursuivant d'armes à pied, portant la livrée des bâtards de Bourgogne, ouvre un nouveau groupe, qui sera du côté de Charolais pendant toute la joute, celui de Corneille, bâtard de Bourgogne, à cheval [m. d. l. Van der Aa]. Trois pages à cheval, conduits par trois valets à pied, l'accompagnent. Sa suite se compose, en outre, de deux chevaliers, Antoine de Rochebaron [b^r Debacker] et Jean de Wesemael [b^r Capiaux], et de deux écuyers, Antoine et Philippe, bâtards de Brabant [m. d. l. Neutjens et Colinet].

Le troisième et dernier groupe de ce cortège est précédé d'un héraut d'armes à pied,



Les Jouteurs avant le combat.

que l'on reconnait pour être celui d'Antoine, le grand bâtard de Bourgogne, à cheval [1er m. d. l. ch. Pierre Verhelle].

Trois valets à pied conduisent les chevaux de ses trois pages. Comme chevaliers accompagnants, il a choisi Jean, bâtard de Renty [m. d. l. Koonen], et Guillaume, bâtard de Brabant [Roupin], tandis que Philippe Pot, seigneur de la Roche [m. d. l. Willems], et Philippe de Crevecœur [m. d. l. Wouwermans] le servent en qualité d'écuyers accompagnants.

Ce cortège, composé de nonante-quatre personnes, dont cinquante-huit à cheval et trente-six à pied, fait le tour de la lice, tandis que les sonneries des « bazuinen » alternent avec les transcriptions orchestrales des plus ravissantes mélodies médiévales flamandes : *Wel op, laet ons gaen riden* et *Wech op ! Wech op ! Dat herte mijn*, cette dernière devenue tout à fait populaire depuis le tournoi.

Les principaux personnages vont saluer le duc, les juges et les dames, puis sortent de la lice du côté où se trouvent les pavillons de Charolais et des deux bâtards de Bourgogne. Ils prennent place dans ces pavillons, à l'intérieur et à l'extérieur de la lice et entre les deux barrières.

A ce moment, le cortège des adversaires du comte de Charolais, à la joute, fait son entrée. Il est composé comme suit :

Six « bazuinen » flamands, à cheval, conduits par Etienne de la Bongarde, ménestrel du duc [t[te] b[r] Nestergael]; deux poursuivants d'armes à pied, aux cottes armoriées; Adolphe de Clèves, sire de Ravestein, à cheval [1[er] m. d. l. b[on] de l'Epine], et Jacques de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, à cheval [1[er] m. d. l. ch. Eugène Verhelle].

Six pages à cheval, conduits par six valets à pied, portent les livrées de leurs seigneurs, dont la suite se compose en outre de : Jacques, sire de Hornes [m. d. l. Calloens], Jean, sire d'Escornaix [m. d. l. Meersdom], Simon de Lalaing [b[r] Delattre], Pierre de Hennin [b[r] Pirson], chevaliers accompagnants, à cheval ; et d'Englebert Dourlay [m. d. l. Jorens], Jean de Monet [b[r] Vendry], Guillaume de Saint-Songne [m. d. l. f[r] Georgen] et Hervé de Mériadec [m. d. l. Hoolans], écuyers accompagnants, à cheval.

Un second groupe est conduit par deux autres poursuivants d'armes à pied de Wolfart de Borssele, comte de Buchan, seigneur de Vere, à cheval [1[er] m. d. l. ch. Massart], et Philippe de Croy, fils d'Antoine de Croy, à cheval [m. d. l. Charles Moulron].

De nouveau six pages à cheval et six valets à pied, suivis de quatre chevaliers accompagnants, à cheval [b[rs] Verwilst, Goovaerts, Latran et Leclercq], et de quatre écuyers accompagnants, à cheval [m. d. l. Charlier, m. d. l. f[r] Van Geyt, m. d. l. ch. Bulteau et m. d. l. Viselé].

Un dernier groupe, composé d'un héraut et d'un poursuivant d'armes à pied, au service respectivement de Jean de la Trémoïlle, fils de Georges de la Trémoïlle, à cheval [m. d. l. f[r] Morsain], et de Charles de Ternant, fils de Philippe de Ternant, à cheval [m. d. l. Thys]. Les six pages à cheval qui le suivent voient conduire leurs montures par six valets à pied.

Enfin, quatre chevaliers accompagnants, à cheval [b[r] Harchy, b[r] Smets, m. d. l. Weenen et b[r] Paridaens], et quatre écuyers accompagnants, à cheval [m. d. l. Volckaert, m. d. l. Van Opstal, adj[t] s.-off. Stroobants de Ruescas et m. d. l. f[r] Verbert], ferment ce dernier cortège, composé de septante-huit personnes, dont cinquante-quatre à cheval et vingt-quatre à pied.

Après avoir fait le tour de la lice aux sons de la musique, ce cortège va saluer, à son tour, les personnages placés dans les tribunes et sort du côté où se trouvent les pavillons des adversaires de Charolais. Les personnages qui le composent prennent place dans les pavillons, à l'intérieur et à l'extérieur de la lice et entre les deux barrières.

Puis les quatre « bazuinen » des juges diseurs, accompagnés chacun d'un poursuivant d'armes, se dirigent chacun vers un des coins de la lice et, après que les « bazuinen » ont sonné l'ouverture du ban, les poursuivants font la proclamation suivante, entrecoupée de sonneries :

« Messeigneurs, les juges commis à ce combat font savoir à chascun que nul ne demeure en la lice close, s'il n'est commis par eux ou par le maréchal de la lice, ou s'il n'a de sa personne combattu en lices ou champ clos. Ils défendent, sur peine d'estre corporellement puni, à leur volonté, que nul, de quelque état qu'il soit, ne parle, tousse ou fasse signe, pour avantager ou avancer nul des champions en faisant et fournissant la bataille de leurs armes. »

Les poursuivants d'armes et valets vont ensuite chercher les lances, qu'ils apportent au maréchal de la lice. Celui-ci les examine, s'assure si elles sont toutes de même longueur, puis les fait rapporter aux combattants des deux camps.

Tout étant prêt pour le combat, les « bazuinen » sonnent et le comte de Charolais sort de son pavillon, tout armé. Il monte à cheval et, suivi du bâtard de Bourgogne et des chevaliers et écuyers qui portent les lances, il pénètre dans la lice pour saluer les personnages placés dans les tribunes.

En même temps, apparaissent, de l'autre côté, les adversaires du comte de Charolais avec leurs suites, qui vont également saluer les personnages des tribunes.



Le comte de Charolais
portant le Casque de Tournoi.

Puis chacun se retire de son côté de la lice et, après une nouvelle sonnerie, le comte de Charolais et Adolphe de Clèves courent l'un sur l'autre. Ils se rencontrent trois fois. Puis Wolfart de Borssele court, à son tour, trois courses contre le comte de Charolais.

Du côté de Charolais, entre en lice Corneille, bâtard de Bourgogne, tandis que, de l'autre côté, apparaît Philippe de Croy, tous deux accompagnés de leurs suites. Après la seconde course, le bâtard de Bourgogne perd une des pièces de son armure et les juges font arrêter le combat. Mais, bien qu'il se trouve dans un état d'infériorité manifeste, le valeureux écuyer veut continuer à se battre. Ses parents et amis s'y opposent et, après une discussion assez vive, dans laquelle ils finissent par déclarer que, dans ces conditions, ils refusent de le servir, le bâtard de Bourgogne se résigne et dit : « Vous voyez mieulx mon honneur et ma honte que moy, je les remets à vous et à voz mains. » Puis tous se retirent.

Le comte de Charolais revient pour courir trois fois contre Jean de la Trémoïlle et autant de fois contre Charles de Ternant.

Puis Antoine, bâtard de Bourgogne, court contre Jacques de Lalaing et rompt sa lance. Celle de Lalaing se fend depuis le fer jusqu'à la poignée. On donne une nouvelle lance à Antoine. Mais lorsque les écuyers de Lalaing en réclament une pour leur maître, ceux qui accompagnent le bâtard de Bourgogne protestent, en disant que la lance du « bon chevalier » n'était pas rompue et que, d'après les chapitres, chacun devait courir de sa lance jusqu'à ce qu'elle fût rompue. Jacques de Lalaing veut continuer le combat, mais ses amis s'y opposent, lui enlèvent la lance et vont la montrer aux juges, en disant : « Nobles seigneurs, voyez comment ceste lance est fendue, jamais elle ne pourra plus souffrir coup. » Mais les amis du bâtard de Bourgogne sont arrivés à leur tour et demandent aux juges d'ordonner selon les chapitres et que la lance n'était ni rompue ni tronçonnée. Tout le monde attend avec impatience la décision des juges, qui se consultent et demeurent perplexes. Alors intervient le maréchal de la lice. Il prend un bâton et, demandant la lance, il fixe le bâton en croisée dans la fente et l'apporte à Antoine, en lui disant : « Noble escuyer, voulez-vous que l'on coure contre vous de ceste lance dont l'on ne vous peut malfaire ni grever ? » Antoine

examine la lance et presque aussitôt la jette et ordonne, aux applaudissements de tous, qu'on donne une nouvelle lance à Jacques de Lalaing. Puis ils font leur seconde course.

Le comte de Charolais revient pour courir trois fois contre Jacques de Lalaing.

Puis Wolfart de Borssele requiert de Charolais la lance des dames, ce qui donne encore lieu à trois courses. Le comte de Charolais aura couru en tout dix-huit courses et brisé seize lances.

Après la rupture de la dernière lance, les sonneries de « bazuinen » et les cris de joie des assistants sont plus longs que pour la rupture des lances précédentes ; et lorsque tous les combattants sont finalement amenés près du duc, qui, du haut de sa tribune, les complimente et les fait toucher ensemble, l'orchestre des trombones entonne la jolie chanson militaire du XVe siècle, dont voici les paroles :

Il fait beau voir ces hommes d'armes
Quand ils sont montés et bardés !
Il fait beau voir luire ces armes
Dessus ces étendards dorés !
Et archers de l'autre côté
Pour ruer sus Lombards par terre !
Entre nous, joyeux compagnons,
Suivons la guerre.

Ruez, faucons, ruez, bombardes,
Et serpentine et gros canons ;
Percez, épieux et hallebardes,
Sonnez trompettes et clairons ;
Afin que bon butin gagnions
Et que fassions grand bruit sur terre !
Entre nous, gentils compagnons,
Suivons la guerre !

Les fanfares joyeuses continuent jusqu'à ce que les deux cortèges — les adversaires de Charolais en premier lieu — aient quitté la lice.

Le public, qui avait manifesté son enthousiasme maintes et maintes fois, applaudit à tout rompre. Sous le vaste hall, ses manifestations éclatent tumultueuses et affirment le succès de la joute.

II. — LE PAS D'ARMES

La salve d'applaudissements, qui a éclaté sur tout le défilé des vaillants jouteurs, n'est pas terminée, que déjà commence le second numéro du programme : le pas d'armes.

Avant de passer à la relation de cette partie de la fête, il ne sera pas inutile de rappeler brièvement ce que l'on entendait par « pas d'armes » au moyen âge.

Primitivement, on désignait sous ce nom la défense d'un passage difficile par un ou plusieurs chevaliers contre tous venants. Au XVe siècle, on se contentait généralement ou bien de porter pendant un certain temps une « emprise » quelconque, ou bien d'attacher les targes à un arbre ou à des mâts placés le long d'un chemin fréquenté, et la lice, où les

combattants allaient faire montre de leurs prouesses et de leur valeur chevaleresque, était préparée dans le voisinage. Pendant des semaines, des mois, parfois pendant plus d'un an, le chevalier entrepreneur du pas faisait de cet endroit, à certains jours de la semaine, le rendez-vous galant des très belles dames et des preux chevaliers.

Les pas d'armes de l'Arbre Charlemagne, de la Pèlerine, de Notre-Dame des Pleurs, pour n'en citer que quelques-uns de cette époque, sont demeurés célèbres. Les organisateurs de la fête de chevalerie s'en sont largement inspirés pour ce qui concerne les divers combats à pied et à cheval, à la lance, à la dague, à l'épée ou à la hache. Toutefois, la trame générale du pas d'armes que l'on a représenté a été empruntée au fameux pas d'armes de la Dame Sauvage, qui eut lieu à Gand, en janvier 1470. Les noms des personnages seuls ont été changés. A la place de Claude de Vauldray et de ses compagnons, on a donné le rôle d'entrepreneurs du pas à Jean de Lannoy et à ses amis, Jean de Merode et Frédéric de Renesse, avec trois autres chevaliers ou écuyers.

Ils seront combattus, successivement, puis collectivement, par Philippe de Glymes, Philippe de Hornes et Louis de Gruuthuse avec trois de leurs amis.

Voici un premier cortège, qui fait son entrée aux sons de la musique. Il est composé de vingt-quatre sergents d'armes à pied, leurs masses couchées sur l'épaule. Ils se répandent, par groupes, entre les deux barrières de la lice. Le capitaine des archers à cheval, qui les suit, portant un bâton blanc [1er m. d. l. ch. Smekens], va garder les entrées avec ses huit archers à cheval, munis de demi-lances sans fer. Le maréchal de la lice à cheval [m. d. l. ch. Muller], accompagné de ses quatre valets à pied, et le roi d'armes à cheval [m. d. l. f^r^ Siccard], avec ses quatre hérauts et ses quatre poursuivants d'armes à pied, viennent ensuite. Un héraut d'armes, de Lannoy, et deux poursuivants d'armes, de Merode et de Renesse, à pied, portant respectivement une targe noire, une targe blanche et une targe violette [m. d. l. Devreese, Langlet et Graré], vont attacher les targes, en forme de triolet, à trois mâts placés devant le pavillon de Lannoy et apprennent à tous venants qu'on touche la targe noire pour les combats à la lance, la targe blanche pour les combats à la hache et la targe violette pour les combats à l'épée.

Le cortège est fermé par dix valets à pied.

A peine ont-ils fait le tour de la lice, qu'arrive le cortège des gardes du pas, dont la composition a le don d'exciter au plus haut point la curiosité du public. En tête, chevauchent deux hommes sauvages, munis de « bazuinen », et quatre autres joueurs de « bazuinen », conduits par Antoine Jambe, trompette de guerre du duc de Bourgogne [t^te^ b^r^ Nestergael]. Leurs gonfanons sont aux armes de Lannoy, de même que la bannière que tient l'écuyer porte-bannière de Jean de Lannoy, qui suit également à cheval [m. d. l. Seegers].

Voici Jean, seigneur de Lannoy, Lys, Rume, etc., tout armé, sauf la tête, et portant sa bannerole de dévotion [1er m. d. l. ch. Fossoul]. Le gouverneur de la Hollande, de la Zélande et de la Frise porte le collier de la Toison d'Or, qui lui fut octroyé



Thiebaud de Neufchâtel,
Marechal de Bourgogne,
Costume de Marechal de la lice.

au chapitre général de l'Ordre, tenu à Mons en mai 1451. Il est suivi de deux hommes sauvages à pied, portant chacun un pennon à ses armes et menant à la main deux blanches haquenées, montées par deux femmes sauvages. Celle de droite porte au cou une targe d'azur peinte à la dame sauvage, le prix du plus beau coup de lance ; celle de gauche porte un beau bracelet, prix des armes à pied.

Ont-elles intrigué le public, ces femmes sauvages ! Et que de fois les organisateurs n'ont-ils pas dû recommencer leurs explications sur ce sujet. Au moyen âge, où la poésie jouait un rôle jusque dans les moindres événements de la vie, les premières armes d'un écuyer, ou même une simple prise d'armes, se faisaient rarement sans être accompagnées de certaines cérémonies allégoriques, où l'on voyait parfois les croyances mythiques et chrétiennes se mêler dans un étrange assemblage. Ce sont les chapitres que fit lire à Bruxelles, au mois de décembre 1469, Claude de Vauldray, par le roi d'armes de Brabant, qui nous fournissent la clé de la présente énigme. L'entrepreneur du pas d'armes raconte que, à la recherche de sa première bonne aventure, il a, après avoir erré longtemps, abouti à un royaume où régnait une dame sauvage « couverte naturellement par toutes les parties de son corps de cheveux et de longs poils, les plus beaux et les plus blonds que l'on pourrait voir... ». Blessé à mort dans un combat, il a été recueilli par un ermite et la dame sauvage lui a prodigué des consolations. Il veut rester à son service ; mais, pour mériter cet honneur, il faudra que d'abord il se signale par quelques actions d'éclat. Pour faire rapport sur ses prouesses, la dame sauvage délègue deux de ses demoiselles, qui accompagnent ici l'aspirant chevalier de leur maîtresse.



Jean de Lannoy.

Cette explication ne doit pas nous empêcher d'admirer la suite de Lannoy, qui se compose d'un chevalier combattant, portant une lance, à cheval [m. d. l. Delfosse], de deux chevaliers et de deux écuyers non combattants, portant le heaume, la lance, l'épée et la hache de Lannoy, à cheval [b[rs] Hennard, Van Grembergen, Quick et Temler], et de trois pages, dont les chevaux sont conduits par trois valets à pied.

Le groupe de Merode est composé comme suit : l'écuyer porte-pennon de Jean de Merode, à cheval [m. d. l. f[r] Tronquo], Jean de Merode, sire de Pietersheim, Leefdael, etc., portant sa bannerole de dévotion, à cheval [m. d. l. Fernand Moulron]. Ce jeune seigneur venait de se marier, quelques semaines auparavant, avec Aleyde de Hornes. C'est la dame qui, tantôt, au cours du combat à la hache de Merode contre Gruuthuse, s'évanouira dans la tribune des dames. Dans la suite, nous remarquons un écuyer combattant sous Jean de Merode, portant une lance, à cheval [m. d. l. Van Damme] ; deux chevaliers et deux

écuyers non combattants, qui portent le heaume, la lance, l'épée et la hache de Merode, à cheval [b^r Gilliard, b^r Joassin, m. d. l. f^r Gerbos et b^r Van den Steen]; trois pages à cheval et trois valets à pied.

C'est le groupe de Frédéric de Renesse qui ferme le cortège des entrepreneurs du pas. Il se compose d'un écuyer porte-bannière à cheval [m. d. l. Varnhagen], suivi de Frédéric de Renesse, seigneur de Renauwen et de Hellenburg, portant sa bannerole de dévotion [1er m. d. l. ch. Nees]. Ce vaillant descendant de Jean de Renesse, le glorieux combattant de 1302, ne devait guère survivre longtemps à la prise d'armes de 1452. Il mourut, le 20 septembre de cette année, à son château de Hellenburg.

Viennent ensuite un chevalier combattant sous de Renesse, portant une lance, à cheval [1er m. d. l. ch. Henriette]; deux chevaliers et deux écuyers non combattants, portant le heaume, la lance, l'épée et la hache de Renesse, à cheval [b^r Hervent, b^r Canivet, m. d. l. Antoine et b^r Fievez]; trois pages à cheval et trois valets à pied.

Pour finir, huit écuyers à cheval, portant des bouts de lance, chargés de séparer les combattants [m. d. l. Bouchard, m. d. l. Domermuth, m. d. l. Gillis, m. d. l. ch. Bal, 1er m. d. l. Demeuse, m. d. l. Cosse, m. d. l. f^r Jacques et m. d. l. f^r Duez].

Ce cortège fait le tour de la lice, aux sons de la musique, puis se dirige vers l'entrée, encore fermée.

Le maréchal de la lice et le roi d'armes vont à sa rencontre.

Arrivé à portée de parole, le maréchal s'adresse aux nouveaux venus : « Qui êtes-vous? Que venez-vous faire ici ? »

Jean de Lannoy s'avance alors et répond : « Monseigneur le Maréchal, je suis Jehan, seigneur de Lannoy, de Lys et de Rume, venu avec mes amis aux jour et heure que mon très redoubté et souverain seigneur le duc cy présent, comme vray juge compétent, a bien voulu me fixer pour faire, fournir et accomplir mes armes contre tous venants, selon le contenu de mes chapitres. »



Jean de Merode.

Le maréchal va rapporter ces paroles au duc, qui ordonne d'ouvrir les barrières de la lice.

Jean de Lannoy entre alors, en se signant de sa bannerole, et est conduit avec son cortège devant la tribune du duc, qui a pris place maintenant au milieu des juges diseurs. Ici le roi d'armes s'adresse au duc : « Mon très redoubté seigneur, les damoiselles de la dame sauvage vous font très humble révérence, et je vous présente messire Jehan de Lannoy, le chevalier de leur maitresse, vous suppliant que le ayez pour recommandé. »

Philippe le Bon répond : « Messire Jehan de Lannoy, vous soyez le très bien venu. »

En passant devant les tribunes, les chevaliers s'inclinent profondément, puis le cortège sort de la lice. Les combattants et quelques personnages de leurs suites entrent dans les pavillons.

Les femmes sauvages et les « bazuinen » prennent place devant le pavillon de Lannoy, auquel la bannière et les pennons sont attachés.

Les écuyers chargés de séparer les combattants restent dans la lice.

L'orchestre des hautbois joue le lied du XVe siècle : *Wie wil hooren singhen van een timmerman,* pendant qu'arrive le premier des chevaliers qui relèveront le défi des entrepreneurs du pas.

C'est Philippe de Glymes, le noble seigneur de Grimberghe [m. d. l. Requilez]. Il porte sa bannerole de dévotion, et son cheval est conduit par deux poursuivants d'armes à pied ; la housse du cheval, tout aux armes du chevalier, qui sont de sinople à trois mâcles d'argent, au chef, à senestre, d'or chargé de trois pals de gueules, au franc quartier de sable chargé d'un lion d'or armé et lampassé de gueules, est portée aux quatre bouts par quatre pages à pied. Deux chevaliers chevauchent ensuite, qui portent le heaume et la lance de Philippe de Glymes [b^{rs} Lecoq et Rimbert]. Son écuyer porte-bannière à cheval [m. d. l. f^{r} Demeyer] est suivi de deux autres écuyers à cheval, portant l'épée et la hache de Glymes [b^{rs} Jooris et Potier]. Voici encore un chevalier combattant, armé d'une lance [m. d. l. Albert] et portant, comme les trois valets à pied qui suivent, les couleurs de Glymes.



Fredéric de Renesse.

Arrivé devant le pavillon de Lannoy, Philippe de Glymes s'arrête et demande des explications au héraut d'armes de Lannoy, qui garde les targes. Après que le héraut a satisfait à sa demande, de Glymes touche à la targe violette.

Pendant que le héraut va faire rapport à son maître, le cortège de Glymes pénètre dans la lice et se rend devant la tribune du duc.

Un des poursuivants d'armes le présente à Philippe le Bon : « Mon très redoubté seigneur, voicy Philippe de Glymes, seigneur de Grimberghe, vostre humble serviteur, qui se présente devant vous pour, à l'ayde de Dieu et de saint Georges, fournir et accomplir à ce jour les armes par luy emprises et requises, à l'encontre de l'entrepreneur de cestuy noble pas, selon les conditions des chapitres et de la violette targe à quoy il a faict toucher. »

Le duc répond : « Messire Philippe de Glymes, vous soyez le très bien venu. »

Puis de Glymes se retire avec les siens dans son pavillon.

COMBAT A PIED A L'ÉPÉE

Le duc envoie le maréchal de la lice avec les huit écuyers chargés de séparer les combattants vers le pavillon de Lannoy. Celui-ci apparaît et, accompagné de sa suite, se dirige vers la tribune ducale. Arrivé devant le duc, il met un genou en terre, en attendant l'arrivée de Glymes, qui est amené avec le même cérémonial, puis il dit à de Glymes : « Monseigneur et mon frère, sans préjudice de nulluy, je prie à Dieu qu'il vous donne bien et honneur. »

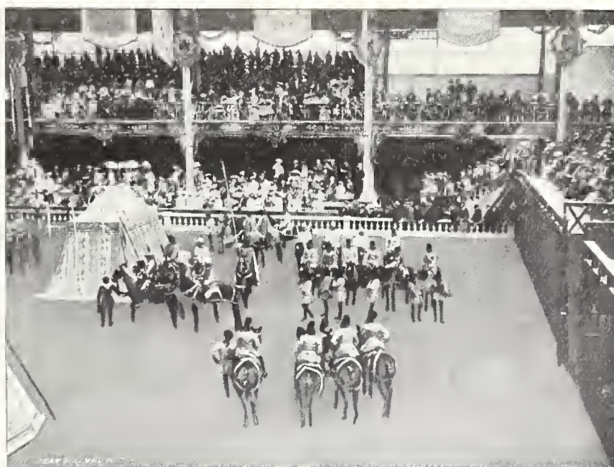
« Et à vous aussy, mon frère, » répond de Glymes.

Puis, sur l'ordre du duc, le maréchal de la lice leur fait prêter serment, en levant deux doigts de la main droite et en touchant de la main gauche les saints Évangiles (1).

Puis, les deux combattants retournent dans leurs pavillons pour mettre leurs bassinets.

Le maréchal de la lice se dirige alors vers le pavillon de Lannoy pour demander les armes. Deux épées semblables lui sont fournies et portées par deux poursuivants d'armes, qui vont les montrer d'abord au duc. Celui-ci délègue deux écuyers pour les visiter. On les apporte ensuite à de Glymes, qui en choisit une, tandis que l'autre est rapportée à de Lannoy.

Entre-temps, les poursuivants d'armes des juges diseurs, accompagnés chacun d'un « bazuin » flamand, vont faire aux quatre coins de la lice les cris et défenses : « Nostre très puissant et très redoubté seigneur le duc, cy présent, défend que nul ne demeure en la lice close, s'il n'est commis de nostre très redoubté seigneur ou de son maréchal, ou s'il n'a de sa personne combattu en lices ou champ clos. Il défend aussy, sur peine d'estre corporellement puni à sa volonté, que nul, de quelque état qu'il soit, ne parle, tousse ou fasse signe pour avantager ou avancer nul des champions en faisant et fournissant la bataille de leurs armes. »



Arrivée de Philippe de Glymes.

Les huit écuyers-gardes se placent en bonne ordonnance pour séparer les champions.

Le duc, leur montrant sa flèche, leur demande s'ils connaissent le signal. Ils répondent : « Oil, Monseigneur ! »

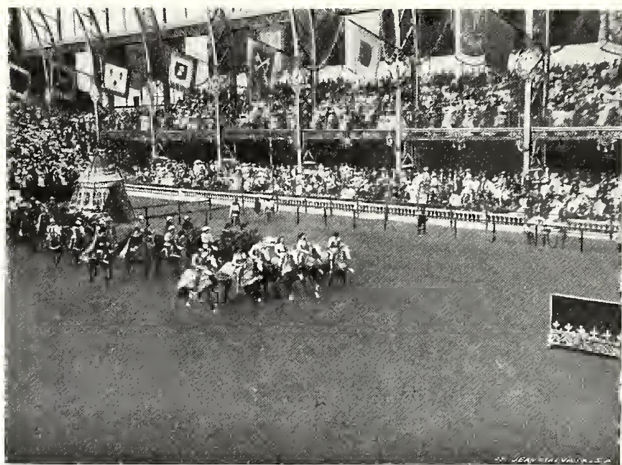
Une sonnerie de « bazuinen » éclate, les deux combattants sortent de leurs pavillons et, tout en se dirigeant vers la lice, se signent de leurs banneroles de dévotion. A l'entrée de la lice, ils les remettent aux gens de leurs suites, qui leur donnent leurs épées.

Le maréchal de la lice crie : « Laissez-les aller ! » Les « bazuinen » sonnent et, la visière

(1) Voici quelle était la formule de ce serment : « Sur la foi que nous tenons de Dieu, sur nostre vie, sur nostre honneur, nous ne portons ni savons porter choses sur nous, ni entendons porter, comme briefves parolles, charmes, herbes, conjuracions ni aultres diabolicques opérations de mal engin, pourquoy l'ung contre l'aultre ne puissions offendre ni deffendre, et sans nulles haynes ni envyes ou mal tallent, fors seulement pour acquérir honneur et bonne renommée et les tres désirées grâces de nos dames. »

baissée, les deux adversaires marchent résolument l'un sur l'autre, tandis que de Lannoy crie, en se tournant vers la tribune des dames : « A ma très doulce dame, à qui je suis ! »

Après avoir été séparés une première fois par les gardes, des hérauts d'armes arrivent avec une corde longue de cinq pas, chaque pas de 2 1/2 pieds, marqués par des nœuds sur la corde. C'est la distance dont les combattants doivent être éloignés l'un de l'autre dans les combats à l'épée.



L'entrée dans la lice.

Ils s'attaquent de nouveau et, de part et d'autre, des coups vigoureux sont donnés.

Finalement, le duc jette sa flèche en criant : « Ho ! Ho ! »

Ils sont pris pour la dernière fois, amenés devant le duc et désarmés de la tête.

Tous deux s'offrent à recommencer si faute il y avait, mais le duc leur dit : « Vous, messire Philippe de Glymes et vous messire Jehan de Lannoy, vous avez tous deux si haultement et si vaillamment fait voz armes, voz devoirs et voz honneurs que on ne pourroit mieulx. Et maintenant, touchez ensemble et soyez bons amis. »

Ils ôtent leurs gantelets, se serrent la main et s'embrassent, pendant que la musique joue.

Puis chacun sort de son côté, de Glymes quittant la lice en premier lieu.

Un poursuivant d'armes de Philippe de Hornes se présente devant le garde des targes et dit : « Noble héraut, je demande ouverture pour aller toucher deux des trois targes qui sont en vostre garde pour et au nom d'un noble escuyer, nommé Philippe de Hornes. »

Le héraut de Lannoy le reçoit joyeusement et dit : « Noble héraut, soyez le très bien venu. »

Le poursuivant de Hornes va toucher aux targes noire et violette en disant : « Je touche à la noire et à la violette targe, pour et au nom de Philippe de Hornes, seigneur de Beausignies, et affirme en parolle de vrai, disant qu'au jour qui lui sera baillé, il fournira de sa personne les armes conditionnées et ordonnées pour lesdictes targes, selon le contenu des chapitres du noble entrepreneur. Si Dieu le garde d'encombrier et de loyale ensongne ! »

Le héraut de Lannoy va faire rapport à son maître, qui lui ordonne de dire que de Hornes pourra venir quand bon lui semblera.

Le héraut de Lannoy va annoncer cette nouvelle à son confrère, qui part pour en avertir de Hornes.

En attendant qu'il arrive, le duc va procéder à la

CRÉATION D'UN CHEVALIER

Frédéric de Renesse, qui aura à combattre Philippe de Hornes, est amené par les siens auprès du duc. Il ne porte que son armure de jambes et est revêtu d'un long manteau blanc. Il est nu-tête, a son épée ceinte et tient en main sa bannerole de dévotion, dont il se signe à

diverses reprises. Arrivé devant la tribune du duc, il se met à deux genoux. Philippe le Bon descend de sa tribune, entouré de divers personnages de sa suite. Le roi d'armes s'adresse au duc : « Très excellent et très puissant prince et redoubté seigneur, voyez-cy vostre humble serviteur, Frédéric de Renesse, seigneur de Renauwen et de Hellenburg, qui se présente par devant vous pour garder et deffendre l'emprise de cestuy pas et pour de sa part fournir et accomplir les armes emprises et requises par Philippe de Hornes, selon le contenu des chapitres à ce ordonnéz. Mais que d'abord il plaise à vostre seigneurie lui accorder chevalerie au nom de Dieu et de saint Georges. »


La création d'un chevalier.

Le duc demande à de Renesse quel est son but en requérant chevalerie et si ses désirs se bornent à protéger et honorer la religion et la chevalerie. De Renesse répond et jure que tels sont ses seuls désirs. Alors divers chevaliers lui apportent toutes les marques de sa nouvelle dignité. L'un après l'autre, on lui présente les éperons d'or, en commençant par le pied gauche, la cuirasse, les brassards, les gantelets, la cotte d'armes. Il tire ensuite son épée du fourreau, en baise la poignée et, se remettant à genoux, il demande de nouveau chevalerie en remettant son épée au duc. Philippe le Bon la prend, lui donne trois coups de plat d'épée sur les épaules, en lui disant : « Bon chevalier puissiez-vous estre au nom de Dieu, de Nostre-Dame et de saint Georges ! » Il le baise ensuite sur la bouche, et pendant qu'il remonte dans sa tribune et que la musique entonne un air de triomphe, on apporte au nouveau chevalier son casque et sa lance. Il remonte en selle et, pour se montrer digne de son nouvel état, il fait caracoler son cheval dans la lice, en brandissant sa lance et son épée, aux applaudissements des assistants, puis il retourne avec les siens vers son pavillon.

A ce moment, arrive Philippe de Hornes avec ses amis. Son groupe est composé d'une façon bizarre. En tête chevauche un fou de cour, vêtu d'un long manteau de soie, rouge et bleu. Il fait l'office de chancelier. Suivent trois valets à pied et deux pages à cheval, ceux-ci représentant les conseillers.

Philippe de Hornes, seigneur de Beausignies, à cheval, avec sa bannerole de dévotion [m. d. l. Snelders], s'avance gravement ensuite. Le bonnet d'hermine qui surmonte son casque, et qui a la forme d'une tiare, lui donne l'apparence d'un chevalier oriental. On sait que ce personnage fut le bisaïeul du comte de Hornes qui mourut si héroïquement, au siècle suivant, avec le comte d'Egmont.

Deux chevaliers le suivent de près, portant sa lance et son heaume [Hendrick et Van Craeynest] ; un écuyer à cheval porte la bannière aux armes de Hornes [m. d. l. Roets]. Le poursuivant d'armes [b^r Lapierre], que nous avons déjà vu tantôt, vient ensuite.

Voici enfin deux écuyers accompagnants, portant l'épée et la hache de Hornes, à cheval [m. d. l. Deboeck et Neuckens], et un écuyer combattant, à cheval [m. d. l. Bogaerts].

Tous ces personnages font le tour de la lice aux sons de la musique. Lorsqu'ils arrivent près de la tribune du duc, le poursuivant d'armes s'exprime en ces termes :

« Très haut et très puissant prince, icy est messire Philippe de Hornes, seigneur de Beausignies, qui se présente par devant vous comme son juge en ceste partie, pour faire et accomplir les armes, selon le contenu des chapitres et les devises ordonnées pour les escus noir et violet, à l'encontre du noble chevalier, garde de cestuy noble pas, vous suppliant que luy et moy veuillez avoir pour recommandéz. »

Le duc répond : « Messire Philippe de Hornes, soyez le très bien venu et je le ferai volontiers. »

COMBAT A CHEVAL, A LA LANCE ET A L'ÉPÉE

De Hornes et sa suite se retirent pour habiller leur chef dans son pavillon. Puis le roi d'armes et deux poursuivants se rendent auprès des juges, qui leur remettent deux lances et deux épées. Ils vont présenter ces armes à de Hornes, qui fait choisir par ses deux pages. Ils prennent une lance et une épée. Le roi d'armes lui demande s'il veut combattre de ces armes et, sur sa réponse affirmative, il se rend avec les deux armes restantes auprès des juges d'abord, ensuite auprès de Renesse.

Deux écuyers sont commis avec le maréchal de la lice pour aller visiter les armes, prendre les serments de Hornes et de Renesse, examiner s'ils ne sont pas attachés à leur selle. Comme il n'y a aucune observation à faire, les deux combattants sont placés en face l'un de l'autre aux deux bouts de la lice, armés de la lance et de l'épée.

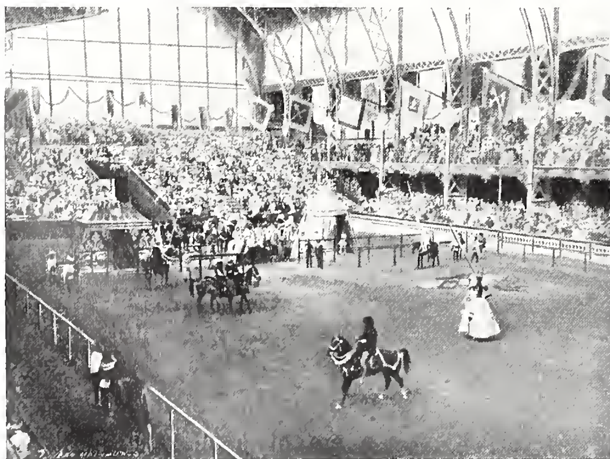
Aux sonneries des « bazuinen », les chevaliers baissent leurs lances et courent l'un sur l'autre.

A la première passe, de Renesse brise sa lance et décloue le garde-bras de Hornes, puis ils reviennent l'un sur l'autre et s'attaquent vigoureusement avec leurs épées.

A la fin, le duc jette sa flèche en criant : « Ho ! Ho ! » Les « bazuinen » sonnent et les écuyers-gardes séparent les combattants. Ils sont amenés devant le duc, qui leur dit : « Je tiens vos armes pour accomplies et les avez faictes bien et vaillamment. »

Alors de Renesse dit à de Hornes : « Monseigneur et mon frère, tant et de si bon cœur comme je puis, vous remercie du grand honneur que vous m'avez faict ! »

Mais de Hornes répond : « Et que dictes-vous, mon frère, c'est vous que je doy mercier de ce que vous m'avez très bien battu : si prie à Dieu et à monseigneur saint Georges qu'ils vous doivent faire de bien en mieulx persévérer ; et aussi à vostre très belle dame, qu'elle le vous veuille mériter, à laquelle humblement je me recommande; que, en tesmoing de toutes ces parolles, vers elle je m'acquitte de ce ruby, qu'elle vous a fait loyaulment gaigner, lui priant qu'elle le vueille prendre en gré. »


Combat à cheval.

De Renesse s'incline, prend le rubis, le pique au bout d'une lance

qu'un des siens lui a donnée et le tend à une des dames placées dans la tribune.

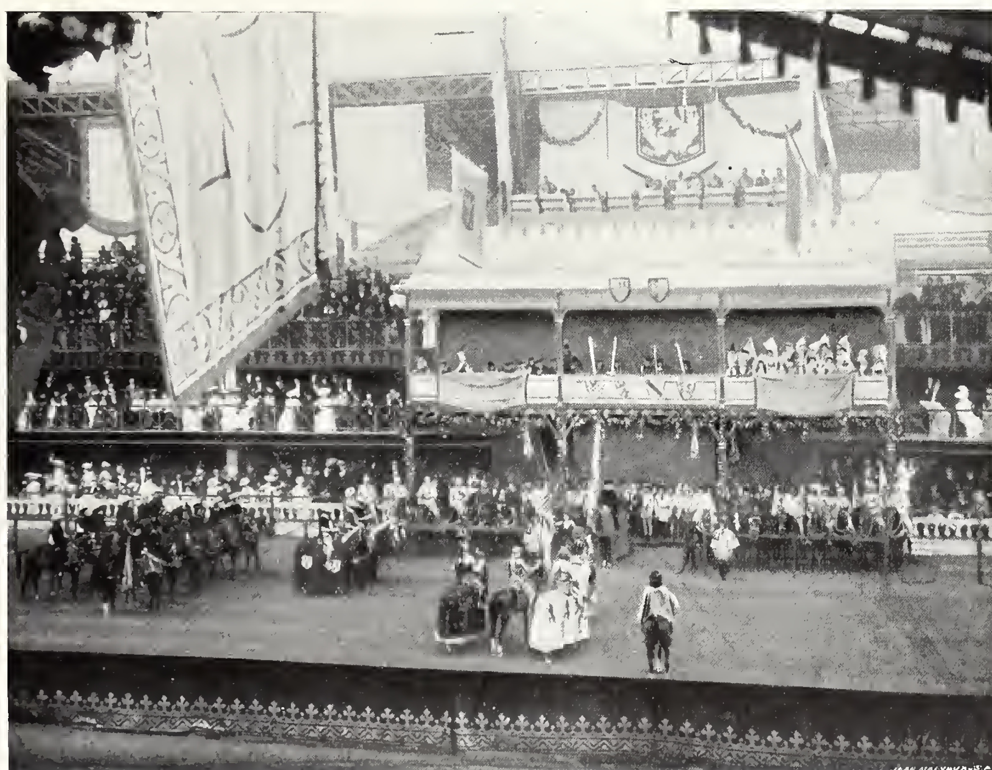
Pour témoigner à de Hornes sa reconnaissance, de Renesse l'accompagne avec sa suite jusqu'à l'entrée de la lice, puis sort de son côté.

CRÉATION DE BANNERET

Avant d'accepter le combat contre Louis de Gruuthuse, Jean de Merode demande à relever la bannière de son seigneur, ce qui donne lieu à la cérémonie suivante :

Accompagné d'une nombreuse suite, de Merode arrive devant la tribune du duc. Jean Lefèvre de Saint-Remy le présente en ces termes :

« Mon très redoubté et souverain seigneur, voyez vostre humble subject, messire



La création de Banneret.

Jehan de Merode, seigneur de Petersheim et de Leefdael, issu d'ancienne bannière à vous subjecte. Par quoy, il vous supplie, considérée la noblesse de sa nativité et les services faicts par ses prédécesseurs, qu'il vous plaise de le relever en bannière : et il vous présente son pennon armoyé, suffisamment accompagné de vingt-cinq hommes d'armes pour le moins, comme est et doit estre l'ancienne coustume. »

Le duc répond : « Messire Jehan de Merode, soyez le très bien venu et je le ferai volontiers. »

Le roi d'armes prend le pennon et le présente au duc, qui roule la queue du pennon autour d'une main et, de l'autre, coupe le pennon, qui devient carré; puis il dit : « Messire Jehan de Merode, voyez cy vostre bannière : Dieu vous en laisse vostre preu faire. »

Le roi d'armes transmet la bannière à de Merode, en disant : « Noble escuyer, recevez

l'honneur que vous faict aujourd'huy vostre seigneur et prince. Soyez bon escuyer et conduisez vostre bannière à l'honneur de vostre lignage. »

Recevant la bannière, Jean de Merode se tourne vers sa suite et la remet à son écuyer porte-bannière, en disant : « Seigneurs, voyez-cy ma bannière et la vostre : si la gardez ainsi qu'il appartient. »

Les seigneurs de la suite répondent : « S'il plaist à Dieu et à saint Georges, nous la garderons bien et nous en acquitterons en nostre pouvoir. »

La musique joue et le cortège de Merode se retire.

A ce moment, arrive Louis de Gruuthuse avec son groupe, composé comme suit :

Un poursuivant d'armes à pied, deux écuyers accompagnants, portant la lance et le heaume de Gruuthuse, à cheval [m. d. l. Vermandere et Mousquet]. Louis de Gruuthuse, portant sa bannerole de dévotion, à cheval [m. d. l. Fondu].

Est-il nécessaire de faire connaître davantage le Brugeois célèbre, l'homme de ce siècle qui honora le plus la Flandre par son illustre origine, son dévouement au pays et son amour des lettres ? Dans tous ces domaines, son nom reste immortel.

Trois valets à pied conduisent les chevaux de ses trois pages. Son écuyer porte-bannière, à cheval [m. d. l. Geenens], précède deux chevaliers, qui portent l'épée et la hache de leur seigneur [Van Bever et Ruweden], et un écuyer combattant, armé d'une lance [m. d. l. Lemur].

Louis de Gruuthuse va toucher à la targe blanche, puis pénètre avec les siens dans la lice. Il se présente ensuite lui-même au duc en ces termes : « Mon très redoubté et souverain seigneur, je me présente par devant vous comme mon seigneur et mon juge, pour, à l'aide de Dieu, faire, fournir et accomplir mes armes à l'encontre du chevalier entrepreneur de cestuy pas, selon le contenu des chapitres et selon les conditions de la blanche targe, vous suppliant en toute humilité que luy et moy vueillez avoir pour recommandéz. »

A ce discours, le duc répond : « Messire Louis de Gruuthuse, soyez le très bien venu et je le ferai volontiers. »

Puis de Gruuthuse se retire avec sa suite dans son pavillon.

COMBAT A PIED A LA HACHE

Le maréchal de la lice, accompagné de deux poursuivants d'armes, se rend auprès de Merode pour lui demander les armes du combat. Il revient avec deux haches, qu'il va montrer d'abord au duc, puis à Gruuthuse, qui en choisit une, tandis que l'autre est rapportée à de Merode.

On fait ensuite prêter aux combattants le serment habituel ; les « bazuinen » sonnent et les deux combattants sortent de leurs pavillons. Ils se signent de leurs banneroles, qu'ils remettent à leurs écuyers servants, reçoivent d'eux leur hache et, après une nouvelle sonnerie des « bazuinen », ils marchent résolument l'un contre l'autre, les visières levées.

A un moment donné, Gruuthuse est blessé à la main et tombe. Une dame s'évanouit dans la tribune. Le duc jette sa flèche en criant : « Ho ! Ho ! » Les écuyers-gardes se précipitent pour séparer les adversaires ; on reconduit Gruuthuse dans son pavillon, où le chirurgien va lui donner ses soins. De Merode aussi est reconduit dans son pavillon.

COMBAT COLLECTIF A PIED

Une brusque sonnerie de « bazuinen » met fin au trouble provoqué par cet incident. Une seconde sonnerie ne tarde pas à se faire entendre, au bout de laquelle, de chaque côté de la lice, six combattants sortent prestement des pavillons, tous armés de lances et de dagues, la moitié d'entre eux de haches et l'autre moitié d'épées. Ils se placent aux extrémités de la lice. Après une troisième sonnerie, ils courent lestement les uns contre les autres et, arrivés à quelques mètres de distance, ils se jettent leurs lances. Ils se rapprochent et s'attaquent successivement à l'épée ou à la hache et à la dague. Ce dernier combat est une véritable lutte corps à corps, très émouvante.



Combat collectif a pied.

Ce combat prend fin sur l'ordre du duc. Les « bazuinen » sonnent. Les combattants sont séparés et amenés devant Philippe le Bon, qui les complimente en masse. Ils se donnent la main et sortent, chacun de leur côté, pour aller se reformer en cortège.

C'est le cortège de Glymes, Hornes et Gruuthuse qui revient le premier et, passant devant les tribunes, il salue profondément les personnages qui s'y trouvent ; aux sons de la musique, il sort de la lice du côté opposé.

Puis de Lannoy arrive entre les deux dames sauvages, qui portent toujours la targe et le bracelet. On se dirige vers les tribunes et l'on remet aux juges la targe et le bracelet. D'autre part, les poursuivants d'armes ont détaché les targes noire, violette et blanche et viennent se joindre au groupe devant les tribunes. Le héraut d'armes de Lannoy dit alors au duc : « Mon très redoubté seigneur, les damoiselles de la dame sauvage vous remerchient en toute humilité du grand honneur et de la bonne justiche que vous avez fait à messire Jehan de Lannoy, son serviteur et vostre subject, et de ce que par vos juges leur a été délivré le noble pavois, duquel ensemble, de vostre bonne grâce, les dictes damoiselles feront rapport et devoir, comme il appartient. »

Puis, s'inclinant humblement, Jean de Lannoy et sa suite se retirent, dans l'ordre dans lequel ils sont arrivés.

Après les multiples péripéties de ce second numéro du programme, dans lequel les organisateurs se sont efforcés de faire entrer la plupart des épisodes et combats que l'on rencontre dans les jeux de l'espèce au XVe siècle, il fallait un intermède reposant.

C'est la quintaine qui l'a fourni.

III. — LA QUINTAINE

On sait que ce jeu était fort en honneur au moyen âge. C'était une excellente école d'adresse pour les jeunes écuyers.

Des valets apportent un mannequin bardé de fer, qu'ils montent vers le milieu de la


Départ des entrepreneurs du Pas d'Armes.

lice. Lorsque tout est prêt, seize écuyers tout armés arrivent au galop de leurs montures, accompagnés de valets et de fous de cour. Ils sont armés de lances. L'un après l'autre, ils courent sur le faquin. Les uns parviennent à le faire pivoter sur lui-même, les autres, moins adroits, le frappent à faux et le faquin, à son tour, les bat de sa gaule.

Cette scène est à la fois animée et amusante, les fous de cour imitant les jeunes écuyers et se moquant des maladroits.

Elle se termine par la formation d'un cortège, qui réunit tous les personnages présents à ce moment dans la lice. Quatre valets portent le mannequin sur leurs épaules, tandis que les accents plaintifs des hautbois, sur un mode en mineur, imitent une marche funèbre et que les fous de cour suivent en pleurant le corps du... faquin.

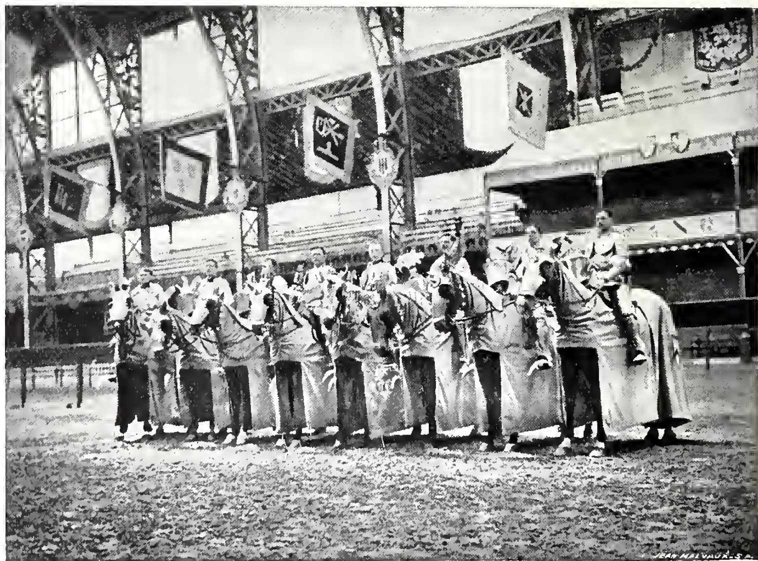
L'ARRIVÉE DE S. M. LE ROI

Mais voici que la lice se vide tout à coup... Les spectateurs sont anxieux ; on s'interroge, on sonde du regard l'entrée principale du hall, où un grand mouvement se produit. Soudain, éclate une retentissante sonnerie « aux champs ». De bouche en bouche, aussitôt, circulent ces mots : C'est le Roi !

Aux chevaliers, bannerets, hérauts d'armes succède un détachement de guides, sabre au clair, suivis d'un piqueur de la Cour et d'une berline de gala. Le Roi et le Prince Albert s'y trouvent côte à côte. La *Brabançonne* marque ses accords. Toute la salle est debout : douze mille personnes couvrent de leurs cris : « Vive le Roi ! Vive le Prince ! » la tonitruance des cuivres. Les mouchoirs s'agitent, on applaudit, on acclame, on ovationne : ce sont des hourras sans fin. Le spectacle est vraiment impressionnant.

Une deuxième berline amène les Princesses Élisabeth et Clémentine, qui recueillent, à leur tour, de chaleureuses marques de sympathie.

La suite de Sa Majesté et de Leurs Altesses Royales se composait de M. le comte J. d'Oultremont, grand-maréchal de


Un groupe de combattants.

la Cour, des généraux Chapelié et Bricoux, aide de camp de service et écuyer d'honneur du Roi, des lieutenants Binjé, de Selliers de Moranville, de Liedekerke et d'Ursel; des comtesses d'Ursel et d'Oultremont, dames d'honneur.

Le Roi a été reçu par M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, entouré des membres de la Section militaire de la Commission nationale des fêtes de 1905, organisatrice du tournoi.

Dans la loge royale ont pris place MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; le baron de Favereau, Ministre des Affaires étrangères ; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre, et le lieutenant général Ninitte, président de la Section militaire.

Quand les applaudissements prennent fin, le spectacle continue.

C'est la pièce de résistance du spectacle, le tournoi proprement dit, qui commence.

IV. — LE TOURNOI

Un premier cortège fait son entrée :

C'est le capitaine des archers, à cheval [1er m. d. l. ch. Smekens], à la tête de huit archers, à cheval, qui l'ouvre. Ils sont suivis de douze sergents d'armes à pied et d'autant de « bazuinen » flamands à cheval, ayant à leur tête Antoine Jambe, trompette de guerre du duc [tte br Maeck]. Dix valets à pied précèdent Antoine de Croy, comte de Porcien, le chevalier d'honneur [adjt s.-off. Hardy]. Nous sommes encore à l'époque de la toute-puissance de ce personnage, qui reçut le surnom de *Grand*, à cause de « son grand crédit et prééminence, comme l'oreiller sur quoi reposait le bon duc Philippe ». On sait qu'il fut le parrain du comte de Charolais et qu'il eut l'insigne honneur de faire ce prince chevalier à son baptême, en lui donnant l'accolade et le baiser. Sur son cheval caparaçonné à ses armes, tenant en main la bannière du chevalier d'honneur, ce grand vieillard est vraiment superbe et impose le respect et l'admiration.



Comte Antoine de Croy,
premier chambellan de Philippe le Bon,
Chevalier d'honneur.

Sa suite se compose de quatre valets à cheval et de quatre valets à pied. Dix pages, dont les montures sont conduites par dix valets à pied, l'accompagnent.

Voici une ancienne connaissance : Thiébaud de Neufchâtel, maréchal de la lice [m. d. l. ch. Muller].

Les quatre valets à pied sont armés maintenant d'une hache.

Voici encore deux fous de cour, à pied [Leers et Samson], précédant Jean Lefèvre de

Saint-Remy, roi d'armes à cheval [m. d. l. f^r Siccard], accompagné de ses quatre hérauts et de ses quatre poursuivants d'armes, à pied.

Huit valets à pied ferment le cortège, qui comprend en tout nonante-six personnages, dont trente-huit à cheval et cinquante-huit à pied.

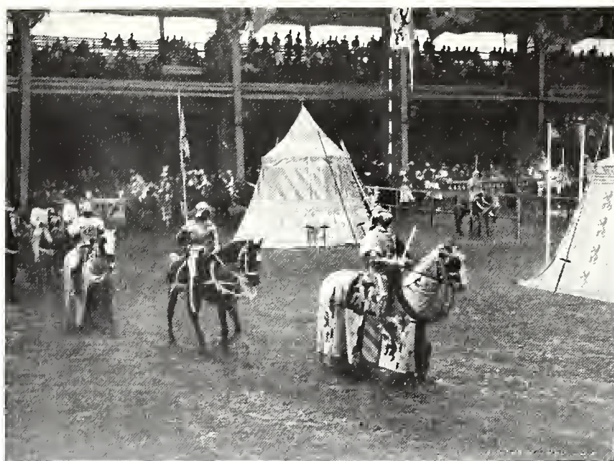
Le cortège va saluer les personnages placés dans les tribunes, puis chacun s'installe à la place qui lui est réservée, tandis que la musique des hautbois alterne avec les sonneries des « bazuinen ». Le chevalier d'honneur porte au bout de sa bannière le gage de merci. A son arrivée, les juges diseurs descendent de leur tribune pour le décoiffer.

Ils donnent son heaume au roi d'armes, qui le porte devant eux lorsqu'ils rentrent dans leur tribune, et ensuite dans la tribune des dames, où il tient ce discours :

« Mes très redoubtées et honorées dames et damoiselles, voyez-là vostre humble serviteur et chevalier d'honneur, monseigneur Antoine de Croy, qui s'est rendu sur les rengs, prest pour faire ce que lui avez commandé, duquel voyez cy le tymbre que vous ferez garder dedans vostre chaffault, s'il vous plaist. »

Un gentilhomme de la suite de Philippe le Bon prend le heaume, l'arbore sur un tronçon de lance et le tient élevé, de façon qu'il puisse être aperçu par les combattants pendant toute la durée du tournoi.

Ces cérémonies ayant pris fin, des sonneries annoncent l'arrivée du cortège du comte de Charolais, qui apparaît bientôt et fait le tour de la lice dans cet ordre :


L'entrée du comte de Charolais.

En tête, douze sergents d'armes à pied.

Les hérauts et poursuivants d'armes du comte de Charolais et de ses bannerets sont au nombre de quinze. Ils feront un vacarme d'enfer, tantôt, quand ils exciteront leurs maîtres au combat.

En attendant, ce sont les six « bazuinen » flamands, à cheval, ayant à leur tête Jehan van Ertinghe, ménestrel du duc [t^te b^r Goovaerts], qui remplissent l'air de leurs stridentes sonneries.

L'orchestre de trombones et de cornets à bouquin, composé de vingt ménestrels à cheval, conduits par Pietre Claissone, dit le Brun, ménestrel du duc [Sterckx, tr^tte m^r au 1er guides], se rapproche davantage de nos fanfares modernes et obtient un vif succès auprès du public.

Celui d'Andrieu de la Plume et d'un autre « fol-joyeux » du comte de Charolais, [Bouchat et Liem], n'est guère moindre. Le rire ne perd jamais ses droits.

Voici huit valets à pied, avec Boquet de Lattre, maître d'hôtel, et maître Josse Bruninc, chirurgien du comte de Charolais, à pied [Van de Velde et Chavatte], que nous avons déjà rencontrés dans la foule. Le pennon du comte de Charolais est porté par un écuyer tranchant, à cheval [m. d. l. Hartman].

Charles de Bourgogne, comte de Charolais [adj^t s.-off. b^on de Trannoy], a changé de cotte d'armes. Ce n'est plus le « violet en greinne » qu'il portait à la joute, c'est une tunique entièrement aux armes du fils aîné de Philippe le Bon, et son fier coursier lui-même est caparaçonné à ces armes.



Le seigneur de Rubempré.

Voici, du reste, encore sa bannière, portée par un écuyer à cheval [m. d. l. Cosse], et le chevalier qui combat sous lui [m. d. l. 't Felt] porte ses couleurs avec son écusson.

Arborent encore ces couleurs, les quatre chevaliers qui l'accompagnent [b^r^ Verfaillie, b^r^ Fontaine, b^r^ De Coster et m. d. l. Hendrickx], ainsi que Jean de Coïmbre, Guillaume de Montbléru et Jean de Montferrant, ses écuyers accompagnants [m. d. l. Cuvelier, Van Loocke et Nuss].

En tête des bannerets qui combattront sous le pennon du comte de Charolais chevauchent Jacques de Lalaing, seigneur de Bugnicourt [m. d. l. ch. Eugène Verhelle], grand et droit, au visage frais et coloré, et Jean IV, beer d'Auxy [1er m. d. l. ch. Van Calsteren], le premier chambellan de Charles de Bourgogne, revêtu, comme de Lalaing, du collier de la Toison d'Or. Leurs bannières sont portées par deux écuyers à cheval [m d. l. Bouchard et Bourdon], suivis de deux chevaliers combattants [m. d. l. Manderfeld et Thys], de quatre chevaliers accompagnants [br Delattre, br Pirson, m. d. l. Weenen et br Paridaens] et de quatre écuyers accompagnants [m. d. l. fr Georgen, m. d. l. Hoolans, m. d. l. Verbert et adjt s.-off. Stroobants de Ruescas].

Le chevalier banneret qui suit est Antoine, seigneur de Rubempré [m. d. l. Roevens]. On ne sera guère étonné de trouver dans le camp de Charolais ce noble de vieille souche, qui était, à ce moment, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, qui reçut de Charles le Téméraire le collier de la Toison d'Or et qui mourut aux pieds de son maître, à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477. Un écuyer [m. d. l. fr Duez] porte sa bannière d'argent à trois jumelles de gueules.

Dans sa suite, nous trouvons encore un chevalier combattant [1er m. d. l. ch. Massart], deux chevaliers accompagnants [brs Verwilst et Goovaers], deux écuyers accompagnants [m. d. l. Charlier et Van Geyt]. Les deux personnages suivants sont deux écuyers bannerets, Jean de Rosimbos, seigneur de Fromelles, à cheval [m. d. l. Viselé], un des gouverneurs du comte de Charolais, déjà rencontré à la joute, et Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, à cheval [adjt d. brie Detilleux], dont nous avons fait connaissance à la même occasion. Ils ont, comme les précédents, chacun un écuyer porte-bannière, à cheval [m. d. l. Domermuth et Gillis], un écuyer combattant [m. d. l. Charles Moulron], quatre chevaliers [br Latran, br Leclercq, br Harchy et m. d. l. Smets], quatre écuyers accompagnants [m. d. l. ch. Bulteau, br Dorchies, m. d. l. Volkaert et Van Opstal].

Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, à cheval [m. d. l. Cauchie], qui chevauche à côté de Jean de Merode, seigneur de Pietersheim, à cheval [m. d. l. Fernand Moulron], est célèbre dans l'histoire de notre pays. Pendant l'adolescence du comte de Charolais, il lui faisait la lecture. Plus tard, il devint son lieutenant général dans la principauté de Liége, et lorsque la réaction éclatera, après la mort du Téméraire, il sera décapité à Gand (3 avril 1477), malgré les supplications de Marie de Bourgogne.



Chevalier combattant sous le beer d'Auxy.

Les bannières de Brimeu et Merode sont portées par deux écuyers [m. d. l. Jentjens et m. d. l. fr Tronquo].

Deux chevaliers combattant sous eux [m. d. l. Van der Aa et Van Damme], quatre chevaliers [brs De Backer, Capiaux, Gilliard et Joassin] et quatre écuyers [m. d. l. Neutjens, m. d. l. Colinet, m. d. l. Gerbosch et br van den Steen] les accompagnent.

Le cortège est fermé par vingt-neuf pages à cheval, dont huit du comte de Charolais et trois de chacun de ses bannerets, dont les montures sont conduites par vingt-neuf valets à pied des mêmes personnages.

Ce cortège, qui se compose de cent quatre-vingt-quatre personnages, dont cent seize à cheval et soixante-huit à pied, fait le tour de la lice, aux sons de la musique ; puis les personnages non combattants se placent de telle sorte que les combattants puissent arriver jusque tout contre la lice, encore fermée. Une fois en place, les combattants lèvent leurs épées à la hauteur de la tête en faisant le geste de vouloir frapper. C'est le salut.

Puis, l'un des hérauts d'armes du comte de Charolais s'avance au pied de la tribune des juges diseurs et leur dit : « Mes honoréz et doubtéz seigneurs, très hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur le comte de Charolais, mon maistre, qui cy est présentement, comme appelant, se vient présenter devant vous avecques tout le noble bernage que cy-voyez, lequel avez parti soubs sa bannière, très désirant et prest de frapper le tournoy pour vous aujourduy a luy assigné, à l'encontre de mon très redoubté seigneur le duc de Clèves, et le noble bernage que soubz lui avez pareillement paré ; vous requérant que vostre plaisir soit lui délivrer place propre ad ce faire, adfin que les dames qui cy-sont présentement en puissent tantost veoir l'esbatement. »

A ce discours, un poursuivant d'armes des juges va répondre :

« Très hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur, messeigneurs les Juges icy présens ont bien oy et entendu ce que vostre hérault leur a dit de par vous. Sur quoy font response qu'ils ont vostre présentacion pour agréable et apperçoivent bien le grant et hault vouloir d'onneur et désir de valoir qui est en vous et en la baronnie soubz vous ycy présente ; pour laquelle cause et adfin que le tournoy, ja par plusieurs jours cy-devant proclamé, puisse en bonne heure estre joyeusement acomply, ils vous assignent place là-dedens cestes lices vers la partie droite ; pour ce vous y povez entrer de par Dieu, quant bon vous semblera. »

Les barrières de la lice sont ouvertes. Les chevaliers combattants, en y entrant, saluent de l'épée, comme précédemment, et vont se placer près des cordes tendues dans l'ordre suivant, en commençant du côté de la tribune ducale : de Merode, de Brimeu, d'Estampes, de Rosimbos, de Rubempré, d'Auxy, de Lalaing, le comte de Charolais.

Immédiatement derrière les bannerets, leurs écuyers porte-bannière.

Derrière ceux-ci, les chevaliers combattant sous les bannerets.

Les chevaliers et écuyers accompagnants, de même que les pages, pénètrent aussi dans la lice. Ils en sortent quelques instants avant le commencement du combat.

Lorsque tout le monde est en place, arrive, du côté opposé, le cortège de Jean de Clèves, qui fait le tour de la lice, aux sons de la musique et des « bazuinen ». L'orchestre des hautbois salue l'entrée du duc de Clèves, en jouant la mélodie *De drie Lantsheren*, chant composé à l'occasion du voyage en Terre Sainte, en 1450, de Jean de Clèves, du comte de Hornes, du seigneur de Batenburg et de divers autres nobles de ce pays.

Voici les paroles du premier couplet de ce « lied » célèbre :

Met luste willen wi singhen
Schoon lief, al bi der hant
Van drie lantsheren dingen
Geboren al uut Nederlant
Cleef, Hoorne ende Batenborch
(Haer naemen sijn wel becant :
Met sangh willen wise prisen !)
Gaen wandelen al door dat lant (1).

En tête du cortège de Clèves marchent douze sergents d'armes à pied, suivis de quinze hérauts et poursuivants d'armes de Jean de Clèves et de ses bannerets. Ses six « bazuinen » flamands, à cheval, sont conduits par Etienne de la Bongarde [t[te] b[r] Nestergael], tandis que vingt ménestrels à cheval, ayant comme chef Thiébaud de Strasbourg, ménestrel du duc de Bourgogne [Delhaye], composent un orchestre de trompettes et de timbales.



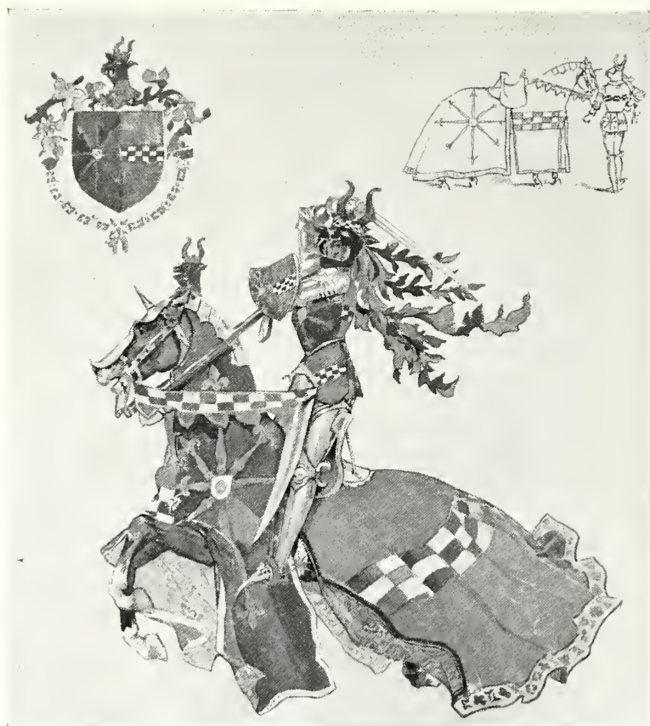
La musique de Jean de Clèves.

L'adversaire du comte de Charolais au tournoi s'est fait également accompagner de deux fous de cour, à pied. Les huit valets à pied qui suivent leur servent quelque peu de têtes de Turc.

Mais voici le magnifique pennon de Jean de Clèves, porté par un écuyer tranchant, à cheval [m. d. l. Putz].

Jean, duc de Clèves, comte de la Marck et seigneur de Gennep, à cheval [m. d. l. Wauty], le suit à une petite distance. Elevé, depuis l'âge de neuf ans, à la cour de son oncle, Philippe le Bon, envoyé aux études à Gand, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, Jean de Clèves

(1) Van Duyse. *Het oude Nederlandsche lied*, afl. 25, bl. 1544.



Jean de Clèves.

devint « l'homme du monde le plus propre pour les dames entretenir, car estoit haut et beau langagier et belle personne entre mille ». Il eut l'insigne honneur d'être créé chevalier en Terre Sainte et, à son retour de Jérusalem, Philippe le Bon lui fit donner, à Mons, le collier de la Toison d'Or (4 mai 1451).

Le duc de Clèves est suivi de son écuyer porte-bannière, à cheval [m. d. l. f^r Jacques], d'un chevalier combattant, à cheval [m. d. l. Servais], de quatre chevaliers accompagnants, à cheval [b^rs Verpoort, Delestré, Callens et Dormaels], et de trois écuyers accompagnants, à cheval [m. d. l. Schaeys, b^rs Demollin et Seyssens].

Parmi ses bannerets, nous rencontrons tout d'abord deux personnages dont nous avons fait connaissance au pas d'armes : Jean de Lannoy, gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise [1er m. d. l. ch. Fossoul], et Philippe de Glymes, seigneur de Grimberghe [m. d. l. Requillez] ; leurs bannières sont portées par deux écuyers, à cheval [m. d. l. Seegers et m. d. l. f^r Demeyer], et au nombre de leurs amis nous remarquons deux chevaliers combattants, à cheval [m. d. l. Delfosse et Albert], quatre chevaliers accompagnants, à cheval [b^rs Henrard, Van Grembergen, Lecocq et Rimbert], et quatre écuyers accompagnants, à cheval [b^r Quick, m. d. l. Temler, b^rs Jooris et Potier].

Un personnage que nous voyons pour la première fois est Louis de Bavière, dit le Noir, comte palatin de Veldenz [m. d. l. Janssen]. On sera peut-être étonné de rencontrer ici cet ancêtre en ligne directe de la princesse Albert de Belgique. Mais lorsqu'on aura appris que ce petit-fils de l'empereur Robert III était le neveu d'Adolphe II, duc de Clèves, le père de Jean ; lorsqu'on saura qu'il épousa Jeanne de Croy, la fille aînée d'Antoine, notre chevalier d'honneur ; lorsque nous aurons dit, enfin, que ce fut ce prince qui fut chargé plus tard, par l'empereur Frédéric III, de demander la main de Marie de Bourgogne pour son fils Maximilien, on ne sera plus surpris de constater la présence de Louis le Noir au tournoi de 1452.

A côté de lui chevauche Frédéric de Renesse, seigneur de Renauwen et de Hellenburg [1er m. d. l. ch. Nees], le nouveau chevalier, qui s'est si vaillamment battu au pas d'armes ; les deux écuyers porte-bannière de Louis le Noir et de Frédéric de Renesse, à cheval [m. d. l. Bal et Varnhagen], marchent derrière leurs seigneurs et sont suivis, à leur tour, de deux chevaliers combattants [1ers m. d. l. ch. P. Verhelle et Henriette]. Le reste de leur suite se compose de quatre chevaliers [m. d. l. Koonen, b^rs Roupin, Meuleman et Canivet] et de quatre écuyers accompagnants [m. d. l. Willems, m. d. l. Wauwermans, m. d. l. Antoine et b^r Fiévez].

L'écuyer-banneret qui suit seul est Adolphe de Clèves, sire de Ravestein, à cheval [1er m. d. l. bon de l'Epine], que nous avons déjà vu, dans un autre costume, à la joute. C'est Jacques de Chasteleer [1er m. d. l. Demeuse], un nom qui sonne bien aux oreilles des Belges, qui porte sa bannière ; son écuyer combattant est Guillaume d'Espinoy [m. d. l. fr Hédo] et, dans sa suite, nous distinguons Jacques, sire de Hornes, et Jean, sire d'Escornaix, deux chevaliers célèbres [m. d. l. Calloens et Meersdom], avec Englebert Dourlay et Jehan de Monet, deux jeunes écuyers [m. d. l. Joorens et br Vendry].



Écuyer accompagnant Philippe de Clèves, seigneur de Grimberghe.

Enfin, voici encore deux écuyers déjà rencontrés, Philippe de Hornes, seigneur de Bausignies [m. d. l. Snelders], et Louis de Bruges, dit de Gruuthuse, à cheval [m. d. l. Fondu], suivis de leurs porte-bannière, à cheval [m. d. l. Roets et Geenens], et de leurs deux écuyers combattants, à cheval [m. d. l. Bogaerts et Lemur], qu'accompagnent quatre chevaliers [brs Hendrickx, Van Graeynest, Van Bever et Ruweden] et quatre écuyers à cheval [m. d. l. Neuckens, br De Backer, m. d. l. Vermandere et m. d. l. Mousquet].

Comme au cortège de Charolais, nous rencontrons, pour finir, vingt-neuf valets à pied, conduisant les montures de vingt-neuf pages, dont huit de Jean de Clèves et trois de Lannoy, Glymes, Louis le Noir, Renesse, Adolphe de Clèves, Hornes et Gruuthuse.

A ce moment, cinq cent trente et un personnages participent à l'action.



Louis le Noir

Après avoir fait le tour de la lice, le cortège se rend vers le côté qui lui est réservé, et les personnages non combattants se rangent de façon à permettre aux combattants d'arriver jusque tout contre les barrières de la lice, encore fermée de ce côté. Les combattants saluent de l'épée, et un héraut d'armes de Jean de Clèves s'avance pour tenir ce discours : « Mes honoréz et doubtéz seigneurs, très hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur le duc de Clèves, mon maistre, qui cy est présentement, comme deffendant, se vient présenter devant vous avec tout le noble barnage que cy voyez, lequel avez parti soubs sa bannière, très-désirant et prest de frap-

per le tournoy pour vous aujourd'hui à lui assigné, à l'encontre de mon très redoubté seigneur le comte de Charolais et le noble barnage que soubs lui avez pareillement paré ; vous requérant que vostre plaisir soit lui délivrer place propre à ce faire, adfin que les dames qui cy sont présentement en puissent tantost veoir l'esbatement. »

A ce discours, un poursuivant d'armes des juges diseurs va répondre : « Très hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur, messeigneurs les juges icy présens ont bien oy et entendu ce que vostre hérault leur a dit de par vous ; sur quoy font response qu'ils ont vostre présentacion pour agréable et apperçoivent bien le grant et hault vouloir d'onneur et désir de valoir qui est en vous et en la baronnie, soubz vous ycy présente, pour laquelle cause et adfin que le tournoy ja par plusieurs jours cy devant proclamé puisse en bonne heure estre joyeusement accomply, ils vous assignent place là-dedens cestes lices vers la partie gauche. Pour ce vous y povez entrer de par Dieu, quand bon vous semblera. »

On ouvre les barrières. Les combattants saluent de l'épée au moment de leur entrée et vont se placer près des cordes tendues, dans l'ordre suivant, en commençant du côté de la tribune ducale : de Gruuthuse, de Hornes, Adolphe de Clèves, de Renesse, Louis le Noir, de Glymes, de Lannoy et Jean de Clèves.

Derrière eux, leurs écuyers porte-bannière.

Derrière ceux-ci, les chevaliers combattant sous les bannerets.

Les chevaliers et écuyers accompagnants, de même que les pages, pénètrent dans la lice, où ils restent jusqu'au moment où le combat va commencer.

Les deux camps ainsi rangés, le roi d'armes s'avance au milieu de la lice et lève la main. Les « bazuinen » sonnent et Jean Lefèvre de Saint-Remy dit : « Soyez prest pour cordes couper, vous qui estes à ce commis. Si hurteront batailles pour faire leurs devoirs ! »

Puis, lorsqu'il voit que tout est prêt, il rappelle aux chevaliers leur serment et les règles du combat en ces termes :

Or ouez, or ouez, or ouez !

« Messeigneurs les juges prient et requièrent entre vous, messeigneurs les tournoyeurs, que nul ne frappe autre d'estoc ni de revers, ni depuis la sainture en bas, comme promis l'avez, ni ne boute ni tire, s'il n'est recommandé. Et aussi que si, d'avanture, le heaulme cheoit à aucun de la teste, qu'on ne luy touche jusques ad ce que on le lui ait remis ; et que nul d'entre vous aussi ne vueille frapper par haine sur l'ung plus que sur l'autre, si ce n'estoit sur aucun qui pour ses démérites fust recommandé. Oultre plus, je vous advise que depuis que les trompettes auront sonné retraite et que les barrières seront ouvertes, ja pour plus longuement demourer sur les rengs ne gangnera nul l'emprise. »

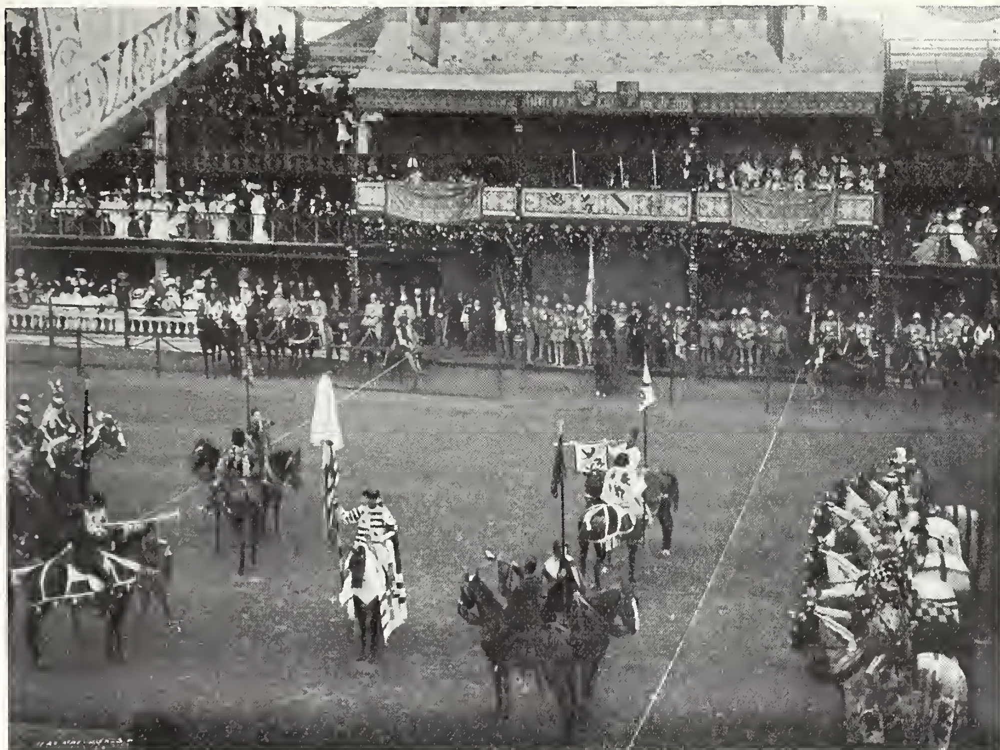


Jacques de Chasteleer,
Porte-pennon d'Adolphe de Clèves

Puis les juges font un signe, et quatre pour-

suivants d'armes, accompagnés chacun d'un « bazuin » flamand, vont aux quatre coins de la lice faire la proclamation suivante :

« Messeigneurs les juges commis à ce combat font savoir à chascun que nul ne demeure en la lice close, s'il n'est commis par eux ou par le maréchal de la lice, ou s'il n'a de sa personne combattu en lices ou champ clos. Ils défendent, sur peine d'estre corporellement puni, à leur volonté, que nul, de quelque état qu'il soit, ne parle, tousse ou fasse signe pour



Le Tournoi.

avantager ou avancer nul des champions en faisant et fournissant la bataille de leurs armes. »

A ces mots, tous les non-combattants sortent de la lice.

Tout étant prêt pour le combat, le roi d'armes crie : « Coupez cordes et hurtez bataille quand vous vouldrez ! »

Pendant que les quatre valets assis sur les barrières coupent les cordes à coups de hache, les serviteurs des combattants poussent le cri de leurs maitres et le combat commence.

Au moment où les cordes sont coupées, les cavaliers ont reculé chacun de leur côté, de façon à se trouver séparés d'environ quarante pas. Après les sonneries des « bazuinen », les cavaliers de la première ligne de chaque camp, suivis de leurs porte-bannière, baissent la main de la bride de trois doigts, haussent le bras qui tient l'épée et courent les uns sur les autres. Au moment de se rencontrer, il y a un petit arrêt, pendant lequel ils se donnent mutuellement des coups d'épée, puis ils continuent jusqu'à l'endroit d'où leurs adversaires sont partis pour foncer sur eux. Ils font volte-face et courent de nouveau les uns sur les autres, en partant en même temps et en se donnant de nouveau des coups d'épée. Après un petit arrêt, ils vont occuper leur première place et une troisième fois courent l'un sur

l'autre. Mais, cette fois-ci, ils ne se dépassent plus. Ils se donnent des coups d'épée en tournant sur place jusqu'à trois fois. Puis ils se séparent, vont reprendre leur position première et se retournent, comme s'ils voulaient de nouveau courir les uns sur les autres. Toutefois, ce n'est qu'un faux départ, et ce sont les cavaliers de la troisième ligne qui recommencent le même jeu.

Enfin, voici les vingt-quatre cavaliers de chaque camp qui en viennent aux mains et combattent tous ensemble.

C'est le moment solennel. Les chevaux se cabrent et bondissent avec un bruit de tonnerre. Les combattants s'attaquent, reculent, s'entraînent et se repoussent : à peine si, dans ce tourbillonnement, les spectacteurs peuvent les suivre du regard. Les fanfares guerrières qui éclatent achèvent de porter au paroxysme la fièvre qui s'est emparée de la foule. On crie, on bat des mains, les dames lancent à leurs chevaliers leurs rubans, leurs colliers, leurs couvre-chefs, leurs manchettes, sans s'apercevoir qu'elles restent demi-nues. Mais voici que les juges jettent leur bâton blanc et que les trompettes sonnent la retraite.

Le combat est fini. La lice est évacuée.

On va délibérer pour désigner le héros du jour.

V. — LA DISTRIBUTION DES PRIX

Des valets apportent une estrade, qu'ils placent vers le milieu de la lice.

Les personnages placés dans les tribunes descendent. Philippe le Bon, les principaux seigneurs de sa suite, les juges diseurs et quelques dames prennent place sur la partie la plus élevée de l'estrade.

D'autres seigneurs et dames se tiennent une marche plus bas.

Les combattants des deux camps, accompagnés de leurs suites, rentrent dans la lice et entourent l'estrade en hémicycle.

Lorsque tous sont en place, les « bazuinen » flamands et l'orchestre des hautbois se forment en cortège et passent devant les deux camps, rangés comme nous venons de le dire. Ils sont suivis des hérauts et poursuivants d'armes, du roi d'armes, du chevalier d'honneur. Puis s'avance Isabelle de Bourbon, qui doit présenter le prix au comte de Charolais. Elle le porte couvert du couvre-chef de merci et est soutenue par les deux juges chevaliers, Jean de Luxembourg et Michel de Ligne. A ses côtés, tenant les deux bouts du couvre-chef de merci, marchent Isabelle d'Etampes et Béatrice de Coïmbre, soutenues par les deux juges écuyers, Jean de la Marck et Gérard de Looz.

Ce cortège fait le tour de la lice. Isabelle de Bourbon s'arrête devant chacun des chevaliers vainqueurs, qu'elle salue, puis chacun va reprendre sa place ; l'orchestre et les « bazuinen » de Philippe le Bon se placent derrière l'estrade.

La musique cesse, les juges lèvent la main et un héraut d'armes, à forte voix, crie : « Silence de par le duc, affin que chascun le puist ouyr ! »

Le roi d'armes s'avance vers le comte de Charolais et s'exprime en ces termes : « Mes seigneurs jousteurs, qui estes cy presens, nos seigneurs juges ont bien veu vos chevalereuses armes, si très bien faictes et accomplies par chascun que nul au monde porroit mieulx faire. Et pour ce que, monseigneur de Charolais, vous avez bien rompu seize lances, les seigneurs juges vous adjugent le prix de la joute. »

Au milieu des cris de joie et d'une fanfare triomphale, le comte de Charolais met pied



LE COMTE DE CHAROLAIS
COSTUME DU TOURNOI

à terre et, accompagné de ses hérauts et poursuivants d'armes, il arrive jusqu'à l'estrade. Il s'agenouille devant les princesses qui tiennent le prix. Isabelle de Bourbon se penche vers lui et, tout en lui remettant le prix, lui dit : « Monseigneur, Dieu vous croisse vos honneurs ! » Le comte de Charolais se lève, embrasse la princesse et retourne à sa place, tandis que la musique joue et que les assistants crient : « Montjoie Charolais ! »



La Distribution des Prix.

De nouveau le roi d'armes prend la parole, et s'adressant à de Renesse et de Hornes, placés l'un près de l'autre, il dit :

« Monseigneur de Renesse et vous, messire Philippe de Hornes, le duc mon souverain seigneur cy présent m'a commandé de vous dire, l'ung et l'aultre, que tous deux avez si haultement et honnorablement faictes vos armes du jour d'hui, qu'ilz ne sont hommes nulz qui mieulx les sceussent faire ; mais pour vostre garde-bras, messire de Hornes, du coup de lance désarmé, à vous, Frédéric de Renesse, le duc, par le contenu de la lectre, vous adjuge de ces armes le pris. »

Frédéric de Renesse vient chercher le prix avec le même cérémonial que plus haut. Trois autres dames lui remettent la targe d'azur, peinte à la dame sauvage, qu'il attache au cou, et après avoir embrassé la dame du milieu, il va reprendre sa place, pendant que les assistants l'applaudissent.

Le roi d'armes prend la parole pour la troisième fois et s'adresse à de Gruuthuse et à de Merode :

« Vous messire Louis de Gruuthuse et vous seigneur Jehan de Merode, le duc vous mande que tous deux avez si haultement et si vaillamment fait voz armes, voz devoirs et voz honneurs que on ne pourroit mieulx. Selon le contenu de la lectre de voz armes, le seigneur duc, qui cy est, dit qu'elles concluaient combattre de voz haches, tant que l'ung fût porté par terre ou sa hache perdue de ses deux mains, dont le comprins d'icelles, Jehan de Merode, le seigneur duc vous adjuge le prix. »

De Merode vient chercher son prix, le bracelet porté par la dame sauvage, qui lui est remis avec le même cérémonial par trois autres dames, puis regagne sa place au milieu des applaudissements de la foule.

Enfin on va remettre le prix du tournoi. S'adressant à tous les combattants, le roi d'armes leur dit :

« Messeigneurs les ducs, comtes et aultres seigneurs de Clèves et de Bourgogne, tous qui estes cy : messeigneurs les juges diseurs, qui sont cy, m'ont commandé vous dire que vous tous, tant d'un cousté que d'aultre, avez aujourd'hui si haultement combatu et honnourablement faictes voz armes et voz devoirs, que ne sont aucuns qui l'eussent peu mieulx faire ; et tant que, à paine quand fustes prins, povoit on juger lequel de vous tous ne lequel party avoit du meilleur ; et pour ce, voult et ordonne que les ungs aux aultres, chascun à son compaignon, donne courtoisement et amiablement son pris, comme s'il avoit gaigné ; mais pour ce que vous, messeigneurs de Bourgogne par voz vaillances avez sans desmarcher tenue la bataille sur le party et terrain de messeigneurs de Clèves, les juges diseurs veulent, jugent et ordonnent que, pour ce, ilz s'acquictent et vous paient les premiers, et puis vous à eulx, affin que voz tres belles dames ne perdent mie leurs drois, et encore que, au saillir des lices, soiez deux à deux per à per, et vous messeigneurs de Bourgogne, pour l'honneur de voz armes, ystrez à la main dextre. »

Ce discours est suivi d'une manœuvre de mouvements gracieux, où les combattants des deux camps vont à la rencontre l'un de l'autre. Ils se croisent et se remettent des objets précieux, et après une charge finale, ils quittent la lice au galop de leurs montures et aux sons joyeux de la musique.

Cette folle galopade se termine au milieu des applaudissements d'une foule émerveillée.

Le détachement des guides vient encore une fois opposer le présent au passé.

Le Roi fait appeler les organisateurs du tournoi et les complimente sur le merveilleux spectacle qu'ils lui ont offert. Sa Majesté se fait présenter aussi le baron de Trannoy, qui a si admirablement rempli le rôle du comte de Charolais, et que Sa Majesté a tenu à féliciter.

Les berlines de la Cour s'avancent. Dans le bruit d'une ovation formidable et des acclamations sans fin, le Roi, le Prince et les Princesses quittent le hall du Cinquantenaire.

La première représentation du tournoi a obtenu le succès énorme qui devait s'attacher à un tel spectacle d'art et de beauté.

DEUXIÈME ET TROISIÈME REPRÉSENTATIONS DU TOURNOI

Désireux d'associer la bienfaisance aux fêtes jubilaires, le Gouvernement décida que les deux autres représentations du tournoi de chevalerie (30 juillet et 13 août) seraient payantes et que la recette serait abandonnée à des œuvres philanthropiques ayant un caractère national. Le choix se porta sur la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, la Croix Rouge de Belgique, la Croix Rouge africaine, la Ligue nationale belge contre la tuberculose et la Société protectrice des enfants martyrs.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique institua une Commission chargée d'organiser ces représentations et de percevoir le produit des places.

Cette Commission, présidée par M. le lieutenant général Donny, président de la Caisse de prévoyance en faveur des victimes des accidents du travail, était composée de MM. le lieutenant général retraité de Coune, le général major baron de Heusch, le docteur de Vaucleroy, l'avocat Gedoelst, représentant respectivement les quatre autres œuvres bénéficiaires; le colonel Capouillet, secrétaire de la Commission nationale des fêtes de 1905; le lieutenant colonel de Witte, secrétaire adjoint de la Section militaire de la dite Commission ; Van Cutsem, directeur général au Ministère des Finances et des Travaux publics; Lagasse, inspecteur général de l'Administration des Ponts et Chaussées; Dupuich; Bourgeois, commissaire de police en chef de la ville de Bruxelles ; de Neeff, chef du cabinet de M. Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Evenepoel, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Serrure, architecte à l'Administration des Bâtiments civils, et Edg. Libotte, chef de division au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargé des fonctions de secrétaire. La Commission s'adjoignit M. le capitaine Remy et M. le lieutenant Delfosse, du régiment des grenadiers.

Avec l'assentiment de M. le Ministre de Trooz, les prix des places furent fixés à 20, 10, 6, 5 et 2 francs.

Les deux représentations eurent un succès considérable. Bien que M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique eût réservé 500 places pour les membres du Congrès international de la Presse, la première rapporta 44,725 fr. ; la deuxième produisit 46,497 fr.

REPRÉSENTATION POPULAIRE

A la demande de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, la Commission des représentations payantes du tournoi organisa, de commun accord avec la Section militaire de la Commission nationale, une dernière représentation — populaire, celle-ci — qui eut lieu le 17 août, et à laquelle furent invités, au nombre de 2500 environ, les vieillards, orphelins et sourds-muets des établissements charitables de l'agglomération bruxelloise. Les loges et les tribunes de piste leur étaient réservées. Chacun des sous-officiers qui participaient au tournoi reçut trois invitations. Environ 10,000 places furent mises en location à 2, 1 et 0,50 fr. au profit des œuvres philanthropiques que nous avons déjà citées.

Cette représentation, qui eut plus de succès encore que les précédentes, rapporta 7,518 francs.

La somme de fr. 62,381.52, à laquelle s'est monté le bénéfice net des représentations du tournoi et de la location des tribunes de la place Poelaert pour les deuxième et troisième sorties du cortège historique, prouve que le Gouvernement a été heureusement inspiré lorsqu'il prit la décision d'associer la philanthropie à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance.

En recevant les délégués des œuvres bénéficiaires pour leur faire remise de leur quote-part de la recette, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, attribuant à l'esprit d'organisation des membres de la Commission des représentations payantes du tournoi une large part du succès, a complimenté M. le lieutenant général Donny au sujet de la belle recette qui avait été réalisée. Les délégués ont exprimé à M. de Trooz les sentiments de vive reconnaissance des œuvres et lui ont remis un exemplaire en or de la médaille commémorative qu'elles avaient fait frapper, en argent, à l'intention des sous-officiers qui avaient participé au tournoi. Un exemplaire en or a été offert également à M. le lieutenant général Donny et à M. le lieutenant-colonel de Witte.

Les officiers, M. J. Cuvelier et les membres de la Commission qui s'étaient dévoués au succès des représentations ont reçu un exemplaire en vermeil de cette médaille. Celle-ci a été gravée et exécutée par MM. Fisch et Cie. Elle reproduit en relief les figures de Léopold Ier et Léopold II et porte au revers l'inscription suivante : « 1830-1905. Représentations philanthropiques du Tournoi. Souvenir reconnaissant. »

Joute d'un autre âge, spectacle de luxe où le faste et la pompe des anciennes cours se mêlaient à la grâce des belles manières et aux prouesses du noble métier des armes, le tournoi de chevalerie fut l'un des clous des fêtes jubilaires. Sa superbe tenue, sa richesse, son organisation minutieuse et artistique lui ont valu un succès inoubliable.



LE 21 JUILLET

> Toutes les libertés inscrites dans le Pacte national, respectées et développées, sont exercées sans aucune entrave, et le plus bel éloge qui puisse être fait du peuple belge, c'est de dire qu'il s'est montré digne de la Constitution.
>
> Si la Belgique est restée pendant vingt ans paisible et forte, c'est qu'elle a eu foi dans ses institutions et dans son gouvernement ; si le gouvernement, à son tour, s'est maintenu à l'abri de tout ébranlement, c'est qu'il a cherché son appui dans les institutions et dans les sentiments sympathiques de la Nation.
>
> Que rien n'altère cette confiance réciproque ; que la Nation continue de pratiquer ses libertés avec la même sagesse ; que la Constitution soit transmise intacte à ceux qui nous suivront, et ce vingtième anniversaire ouvrira pour la Belgique une nouvelle ère de grandeur véritable et de prospérité.
>
> Léopold Ier.
>
> (Inauguration de la Colonne du Congrès, 24 septembre 1850.)

21 juillet ! la grande journée des Fêtes jubilaires ! La Belgique entière célébra dans la capitale, par des solennités imposantes, le soixante-quinzième anniversaire de son Indépendance et manifesta fièrement ses sentiments patriotiques et dynastiques. Fêtes des yeux et du cœur, elles furent grandioses par l'accumulation des cérémonies, tantôt pieuses et touchantes, tantôt solennelles et d'une pompe fastueuse. Inoubliables, elles resteront la preuve irréfragable de l'attachement du Pays aux institutions qu'il s'est librement données.



A la Collégiale des Saints-Michel et Gudule.

LE « TE DEUM »

Te Deum laudamus ..
Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hereditati tuae
(Cantique d'actions de grâces.)

LA grande journée du 21 juillet, illuminée par un radieux soleil, débute par une cérémonie religieuse. En présence du Roi, de la Famille Royale, des hauts dignitaires et des grands Corps de l'État, des représentants de la Force publique, S. Ém. le Cardinal Goossens, assisté des Évêques et des Prélats belges, rend grâce à Dieu de la prospérité du Pays.

Imposante solennité, que les pompes du culte, des cours et du monde officiel rendent plus impressionnante, le *Te Deum*, au matin d'un jour de joie et d'enthousiasme, semble non seulement un prière de reconnaissance, un cri d'espérance, mais aussi l'ouverture d'une marche triomphale, un chant d'apothéose.

La magnifique Collégiale des Saints-Michel et Gudule s'était parée. Ses grisailles apparentes étaient rehaussées par les tons chatoyants de trophées, de cartouches aux couleurs belges et pontificales; des massifs de verdure aux capricieuses délicatesses brisaient la sévérité des lignes architecturales. Quatre vastes tribunes, recouvertes de draperies rouges frangées d'or, encadrées de somptueux Gobelins, élargissaient le chœur et le sanctuaire, en empiétant sur la nef du pourtour.

Du côté de l'Évangile, s'élevait le trône du Roi; celui de S. Ém. le Cardinal-Archevêque de Malines se dressait, en face, du côté de l'Epitre. Le maître-autel, simplement éclairé, s'impose au centre et sa croix propitiatoire plane au-dessus de tout cet apparat.

Dès 9 heures, des détachements de grenadiers et des chasseurs de la garde civique, chargés de rendre les honneurs dans l'église, et une compagnie des carabiniers, désignée pour le service d'ordre extérieur, prennent leurs positions.

Les invités pénètrent dans le temple, sans discontinuer, à partir de 9 h. 30. C'est un défilé ininterrompu de personnages officiels. Ils y sont bientôt tous : les membres du Corps diplomatique, les hauts dignitaires, les membres des Chambres législatives, des cours et tribunaux, les fonctionnaires, les académiciens, les autorités provinciales et communales, les officiers de la garde civique et de l'armée. Les invitations ordinaires aux *Te Deum*

de la capitale ont été étendues : les gouverneurs des provinces, les commissaires d'arrondissement, de nombreux bourgmestres, les délégués des Universités et de tous les corps de la garde civique et de l'armée sont présents. Ainsi, par ces participations, cette manifestation religieuse revêt un caractère nettement national.



Vue extérieure de l'Eglise des Saints-Michel et Gudule.

Prennent place dans le sanctuaire et sur l'estrade du côté de l'Évangile : le Corps diplomatique ; du côté de l'Épître : les présidents du Sénat, de la Chambre des Représentants et les Ministres ; sur l'estrade : les Ministres d'État, les Ministres plénipotentiaires belges, le président de la cour de cassation, le procureur général, le président de la cour des comptes, l'inspecteur général des gardes civiques, les généraux commandant les circonscriptions militaires, les présidents des cours d'appel, les procureurs généraux près ces cours, le président de la cour militaire et l'auditeur général, le président du conseil des Mines, le commandant supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers et de Brabant, le gouverneur du Brabant, le président du conseil provincial du Brabant, le général commandant la province, le bourgmestre de Bruxelles.

Dans le chœur, le côté de l'Évangile est réservé au Sénat, au conseil des Mines, au conseil provincial du Brabant, aux commissaires d'arrondissement, au conseil communal de Bruxelles, aux bourgmestres des chefs-lieux de province et des faubourgs de Bruxelles, aux combattants de 1830. Le côté de l'Épître rassemble les membres de la Chambre des Représentants, les Envoyés extraordinaires et Ministres plénipotentiaires belges, les lieutenants généraux de la garde civique et de l'armée et les Ministres résidents belges.

Les tribunes du chœur sont occupées : à gauche, première tribune, par la cour de cassation, la cour d'appel de Bruxelles ; deuxième tribune, par la cour des comptes (premier rang), la cour d'appel (suite), le tribunal de 1re instance ; à droite, première estrade, par les gouverneurs des provinces, les présidents des conseils provinciaux, les secrétaires généraux, les directeurs généraux des départements ministériels et secrétaires généraux de l'État Indépendant du Congo ; deuxième estrade, par les généraux - majors, les inspecteurs généraux, les académiciens, les corps professoraux des Universités, les directeurs, les chefs de division, etc.



Vue intérieure de l'Eglise des Saints-Michel et Gudule

La grande nef centrale est destinée, du côté de l'Évangile, au conseil des prud'hommes, juges de paix, directeurs en province, ingénieurs, inspecteurs, fonctionnaires divers, conseil des hospices, commission provinciale d'agriculture, commission médicale, décorés de l'Ordre de Léopold, officiers de la garde civique et de l'armée ; du côté de l'Épître, aux officiers supérieurs ainsi qu'aux délégations de tous les corps de la garde civique et de l'armée du pays.

Les nefs latérales sont envahies par le public, qui ne se lasse pas d'admirer cet imposant spectacle de brillants uniformes, de robes écarlates, d'habits brodés, formant un tableau unique.

A 10 heures, le gros bourdon de la Collégiale se met en branle ; les commandements : *Garde à vous !* retentissent. C'est l'annonce de l'arrivée du Roi.

Six carrosses de grand gala amènent Sa Majesté, la Famille Royale et leur suite.

MM. le comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour, et le lieutenant général Chapelié, aide de camp du Roi, ont pris place dans la première voiture.

Le deuxième carrosse est réservé au Roi, en grande tenue de général en chef de l'armée, et au Prince Albert, en grande tenue de général. A la portière, de droite, chevauche le lieutenant général Donny ; à la portière de gauche, le colonel baron d'Oldenneel, qui commande l'escorte d'honneur, formée par un escadron du 1er régiment des guides avec l'étendard.



S. Ém. le Cardinal Goossens,
Archevêque de Malines.

La troisième berline est celle de LL. AA. RR. les Princesses Albert et Clémentine de Belgique.

Les autres voitures sont occupées par la suite de Sa Majesté et de Leurs Altesses Royales : Mme la comtesse A. d'Ursel, Mme la comtesse E. d'Oultremont, le lieutenant général Bricoux, commandant du Département du grand-écuyer, écuyer d'honneur du Roi ; le colonel baron Snoy, aide de camp du Roi, commandant du Palais; le lieutenant général Daelman, chevalier d'honneur de S. A. R. Madame la Princesse Clémentine ; le lieutenant Binjé, attaché à la Maison militaire du Roi, et le capitaine du Roy de Blicquy, officier d'ordonnance de S. A. R. le Prince Albert.

Du Palais à l'Église, sur tout le parcours du cortège royal, des acclamations retentissent sans discontinuer. Aux abords de l'église des Saints-Michel et Gudule, la foule est particulièrement compacte ; massée derrière les barrières Nadar, elle ovationne le Roi et les Princes à leur descente de voiture. Les cris de « Vive le Roi ! Vive le Prince ! Vivent les Princesses ! » se répercutent, tandis que les tambours roulent et que les clairons sonnent.

Sous le portail de l'église, S. Ém. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, entouré de NN. SS. les Évêques de Gand, Bruges, Tournai, Namur et Liége, de Mgr van den Branden de Reeth, Archevêque de Tyr, de NN. SS. de t'Serclaes et Mercier, ainsi que du clergé paroissial, en tête duquel a pris place M. l'abbé Evrard, curé-doyen, reçoit Sa Majesté.

Le Cardinal, après les salutations d'usage, prononce l'allocution suivante :

Sire,

Au moment où Votre Majesté franchit le seuil du temple témoin de toutes nos grandes solennités patriotiques, je me fais un devoir de Lui offrir tout d'abord l'expression des sentiments qui animent l'Épiscopat et le Clergé belges envers la personne auguste du Roi : profond respect, sincère dévouement et fidélité inviolable, sentiments qui s'avivent aujourd'hui et se fortifient des émotions et des joies de notre Jubilé national.

Sire,

Dans un discours dont tous les Belges gardent précieusement le souvenir et qui forme une des belles pages de notre histoire, Votre Majesté exprimait un vœu, révélation de Son âme religieuse et royale : « Puisse Dieu me rendre le digne successeur de mon Père et, je le lui demande du fond de mon âme, continuer à protéger notre chère Belgique ! »

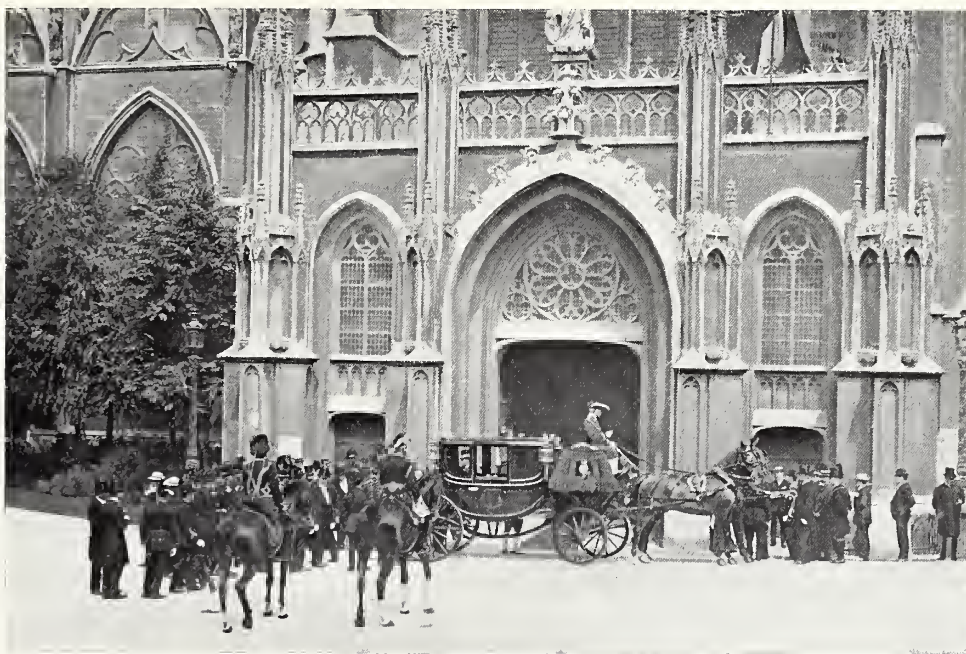
Ce vœu, la Providence divine l'a exaucé en comblant notre Pays, durant les quarante années d'un règne glorieux, d'une série de bénédictions et de bienfaits, tels qu'on en trouve rarement dans la vie des peuples.

L'heure de la reconnaissance a sonné ! Encore un instant et, sous ces voûtes séculaires, l'action de grâces jaillira des lèvres des Pontifes et, passant par le cœur de cette vaste assemblée, elle s'élèvera vers le Ciel, portant au pied du Trône du Très-Haut le tribut de notre gratitude, de nos adorations, de nos louanges. La présence de Votre Majesté donne à ce national hommage de religion une consécration suprême et elle scelle à nouveau, en face des autels, l'alliance qui existe entre la Belgique et son Souverain bien-aimé.

Sire,

En montant sur le Trône, Vous avez promis à la Belgique « un Roi belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient ».

Jamais engagement n'a été plus fidèlement tenu. Toute Votre ambition, toutes Vos



La voiture du Roi.

entreprises n'ont eu qu'un but : procurer la gloire de la Patrie et le bonheur de vos sujets. Si notre cher Pays est prospère et uni au dedans, honoré et respecté au dehors, s'il a accompli des choses et acquis un développement que le monde admire, c'est à la sagesse, à la persévérance et à l'habileté de ses Princes que sont dus, pour une large part, ces merveilleux résultats.

Par une œuvre hardie autant que généreuse, Votre Majesté ouvre à l'activité de la Nation un champ immense de travail, une source féconde de richesses ; et, avide d'une gloire plus haute encore, Elle aide l'apostolat chrétien à faire pénétrer, au sein de populations déshéritées, les lumières de la Foi et les biens qui l'accompagnent.

Il n'est aucun cœur belge qui ne jouisse, en ces jours solennels, de ces pacifiques triomphes et n'éprouve une légitime fierté à les voir célébrer partout avec éclat.

Évêques et prêtres, enfants de cette terre privilégiée, nous partageons ces émotions patriotiques. Dans le domaine plus spécial que notre ministère nous assigne, nous continuerons à travailler à la grandeur et à la félicité de la Belgique, nous dévouant sans compter à ses intérêts, enseignant et pratiquant le respect de l'autorité, base de l'ordre social, prêchant la paix et l'union des citoyens, réservant nos meilleurs soins à l'éducation de l'enfance, à la protection des petits et des faibles, au soulagement des malheureux.

Sire,

Daignez agréer l'hommage des sentiments que ma parole est impuissante à traduire dans toute leur vivacité, et puisse le Dieu du Ciel, attentif à nos prières, prolonger les jours de Votre Majesté, affermir la Dynastie et assurer à notre chère Patrie la continuation des biens qui font les nations fortes, prospères et durables !

Le Roi répond par le discours suivant :

Éminence,

Je suis profondément ému du très beau et excellent discours que vous venez de m'adresser. En entrant dans cette noble et antique église, je suis heureux, tout d'abord, de saluer Votre Éminence, Nos Seigneurs les Évêques et le Clergé qui les entoure, et de les remercier des



Le départ des Princes.

sentiments d'attachement qu'ils m'expriment, qui correspondent si bien à ceux qui, de mon côté, m'unissent à notre vénéré et bien-aimé Cardinal et aux dignes Évêques et Prêtres de notre Sainte Religion.

Qu'il me soit ensuite permis de citer et de mettre en relief ce beau passage de la remarquable lettre pastorale de Votre Éminence et des Évêques belges :

« L'homme se doit à la Patrie ! En tout temps, il lui doit ses services, son or et ses bras, le concours désintéressé de ses talents, de son activité et de son influence ; à l'heure où elle est en péril, où ses frontières sont menacées, il lui doit le tribut de son sang et même le sacrifice de sa vie. En vrai citoyen digne de ce nom, il identifie ses destinées et ses intérêts avec les destinées et les intérêts de sa Patrie. Tour à tour humilié et exalté avec elle, il partage ses épreuves et s'associe à ses joies ; il pleure ses deuils et gémit sur ses infortunes comme il se glorifie de ses grandeurs et de ses triomphes. C'est une mère : il l'aime et il l'assiste ! C'est une bienfaitrice : il la respecte et il l'honore !

» L'amour de la Patrie a fait la force des peuples les plus célèbres de l'antiquité. Malgré l'abaissement moral dont ils ont donné trop souvent l'affligeant spectacle, il est des pages de leur

histoire qui reposent et réconfortent : ce sont celles qui ont été écrites par le sentiment national et le courage des héros que l'amour de la liberté et de la Patrie rendait invincibles. »

Et puis encore cet appel à l'union qui, comme l'hommage au patriotisme, ne saurait trop être répété : « Un devoir sacré s'impose à notre patriotisme, c'est de nous montrer dignes de nos pères en nous efforçant de conserver, d'accroître même, s'il est possible, une gloire et une prospérité qui sont l'ouvrage commun de la protection divine, du dévouement de nos Rois et des généreux efforts de la Nation. »



M. Tinel,
professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.

Pour le passé, c'est l'union qui a fait notre force aux jours de triomphe de notre nationalité comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée.

Imprimons dans nos esprits ces paroles de l'Auguste Fondateur de la Dynastie ; elles expriment une des formes les plus importantes de notre devoir de citoyens. Qu'en ces jours mémorables se scelle à nouveau l'union de tous les membres de la grande Famille belge dans une même pensée de dévouement à notre Patrie ! Ne l'oublions pas : c'est par la défiance et la division que les gouvernements tombent, que les institutions périssent et que les peuples souffrent.

L'œuvre de 1830 a été vivement soutenue à son début par le patriotisme du Clergé, dont bien des membres ont été les ouvriers de la première heure de notre Indépendance. Ce patriotisme du Clergé, que Votre Éminence affirme avec éloquence, a aidé à fonder, il aidera aussi à soutenir, à affermir, à développer la noble conquête faite il y a soixante-quinze ans ; il est un concours précieux pour le Pays et pour le Chef constitutionnel de l'État.

Comme vous le rappelez dans le discours si émouvant que vous venez de m'adresser, Belge de cœur et d'âme, je n'ai jamais travaillé que pour le bien de ma Patrie et je n'ai jamais cherché à obtenir d'elle que ce que j'étais persuadé pouvoir lui être utile. Je le fais encore aujourd'hui et le ferai tant que Dieu me laissera force et vie.

Votre Éminence a parlé, et qu'elle me permette de l'en applaudir, de la dépendance que nous avons créée dans l'Afrique centrale. Elle doit beaucoup à Votre Éminence, à Nos Seigneurs les Évêques et au Clergé. Nos missionnaires et nos sœurs se dévouent à la civilisation de nos frères noirs sous l'Équateur avec un zèle admirable et évangélique, auquel, avec une profonde gratitude et admiration, j'aime à rendre justice.

Et maintenant, Éminence, Messeigneurs et Messieurs, nous allons ensemble nous agenouiller au pied de l'autel et nous adresser au Tout-Puissant, afin, comme le disait si bien le Cardinal, il y a peu de minutes, que Dieu accorde à la Belgique « la continuation des biens qui font les nations fortes, prospères et durables ».

Processionnellement, le Souverain et les Membres de la Famille Royale sont conduits au trône, tandis que la musique des carabiniers exécute la *Brabançonne*.

S. Ém. le Cardinal Goossens, assisté de M. le curé-doyen Evrard, entouré, au pied de l'autel, des Évêques et des Prélats, entonne le *Te Deum*.

Aussitôt, les quatre cents exécutants — soutenus par un orchestre de quatre-vingts musiciens — massés sur le jubé agrandi du fond de l'Église entonnent, sous la direction de M. Marivoet, maître de chapelle, le *Te Deum* composé, spécialement pour la circonstance, par M. Tinel, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles. Le compositeur a écrit une superbe page de musique religieuse. Elle restera comme la prière d'une âme catholique et fera l'admiration des écoles. D'une grande pureté de style, elle ne cherche pas la déclamation pathétique, elle n'est ni dramatique ni sentimentale : c'est une invocation solennelle, affirmant hautement la gloire de la divinité. Rompant avec les anciens

procédés, le *Te Deum* de Tinel n'est pas l'assemblage de plusieurs morceaux. L'unité de sa conception, la variété constante des rythmes, la part laissée à la prière liturgique et celle réservée à la solennité nationale en font une œuvre majestueuse.

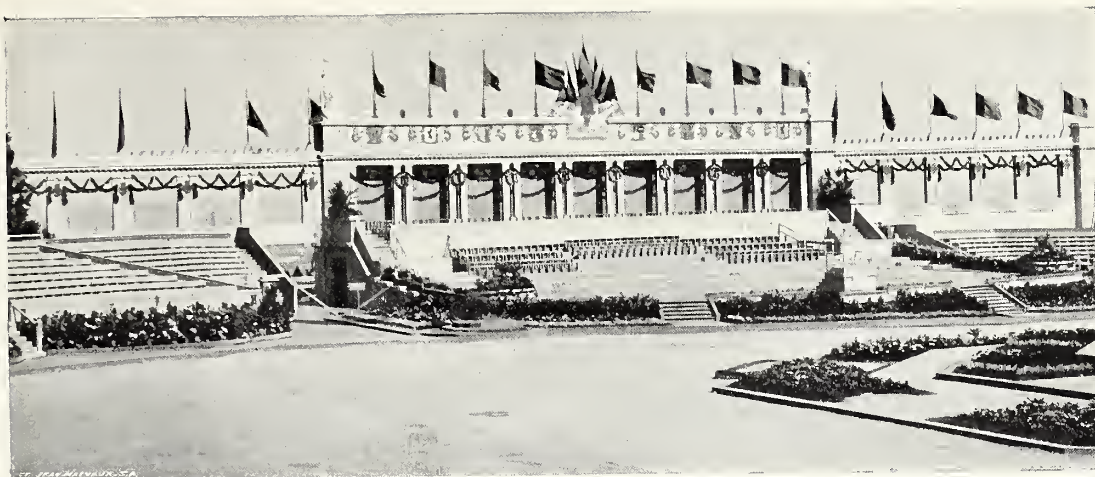
L'impression produite sur l'auditoire a été considérable et les éloges ne tarissent pas sur le chef-d'œuvre du maître et sur l'excellence de l'interprétation.

A l'issue du *Te Deum,* la musique du 9ᵉ régiment de ligne, sous la direction de M. Waucampt, exécute la *Brabançonne,* soulignée par l'orgue, les trompettes thébaines et les tambours. Les troupes présentent les armes, tandis que, ouvrant la marche, les Prélats, les Évêques, l'Archevêque, crosse en main et mitre en tête, reconduisent jusqu'au porche le Roi et les Princes. Les orgues jouent *Vers l'Avenir,* de Gevaert. Le gros bourdon, les cloches sonnent à toute volée.

A la sortie de l'Église collégiale, la foule est énorme. Aux fenêtres, sur les toits, derrière les barrières Nadar, c'est un entassement prodigieux. Quand le Roi apparaît, une immense acclamation retentit : « Vive le Roi ! » Les Princes et les Princesses sont tour à tour ovationnés. Les mouchoirs, les ombrelles s'agitent. C'est un peuple enthousiaste qui acclame. Ses explosions de joie et de fervent loyalisme se prolongent, redoublent sur tout le parcours du cortège royal jusqu'à sa rentrée au Palais.

En ce jour de magnificence, la solennité religieuse du *Te Deum* mettait, pour la première fois, le Roi et la Famille Royale en contact avec le peuple belge. Ses cris, ses hourras, exultant de patriotisme, proclamaient ses sentiments de loyale reconnaissance pour les Princes dont la sagesse fut le principal artisan d'une ère de prospérité et de grandeur.





L'attique de l'orchestre.

LA FÊTE PATRIOTIQUE

Conservez l'esprit national, et c'est là un bel avenir que vous pourrez avoir et que vous aurez.

LÉOPOLD Ier (21 juillet 1856).

POUR commémorer un événement illustre de son histoire et célébrer le triomphe de sa nationalité, la Belgique étala avec orgueil, en 1905, sa prospérité. Elle manifesta aussi son allégresse par des fêtes qui atteignirent l'apparat et l'harmonie des œuvres d'art.

Un spectacle brillant, comme celui du tournoi de chevalerie, rappelait une époque ruisselante de luxe : celle-là même d'où jaillit la première expression de la Nation belge. Les emblématiques théories du cortège historique faisaient défiler en épopée émouvante les fastes du Pays et semblaient la marche d'un passé de gloire ressuscité, soudain, pour saluer le présent à l'étape.

La manifestation patriotique du 21 juillet, dans le magnifique décor moderne de la place Poelaert, restera la solennité jubilaire par excellence, la fête suprême d'exaltation de l'esprit national. Elle correspondait aux sentiments de notre époque; elle s'inspirait des croyances présentes. La Nation en saisit le sens et la pensée : rassembler toutes les forces vives de la Patrie pour glorifier ses institutions libres. Sa grandeur, sa beauté, sa splendeur s'amplifient, puisque ses éléments esthétiques sont ceux que la vie actuelle met à la portée de tous.

Les toilettes, les uniformes officiels, les costumes populaires s'y mariaient comme les tons éclatants d'une palette gigantesque. Les cantates s'élevaient comme l'orchestration des multitudes sonores et tumultueuses. La foule, comme en des arènes fabuleuses, formait une frise agissante au décor de pierre. Au centre, trônaient la Royauté et les espérances dynastiques. A leurs côtés, étaient rangés les représentants des Nations, les grands dignitaires, les législateurs, les représentants des administrations centrales, des provinces et des communes, les délégations de la force publique, des universités et des académies, le clergé, les citoyens décorés des ordres nationaux; l'élite des ouvriers du travail manuel coudoyaient les personnages illustres. Tous, groupés dans le cadre d'une architecture colos-

sale, qu'égayaient, comme en un jardin mirifique, un soleil radieux, les couleurs des drapeaux tricolores et les parterres riants des fleurs les plus gracieuses, n'avaient qu'une pensée : magnifier la mère Patrie.

Ce fut une apothéose unique et inoubliable. On comprend le frisson d'émotion supérieure et collective qui passa sur cette foule. L'enthousiasme souffla impétueux, parce que, au moyen de clairs symboles, dans la réalité, s'imposa à elle la puissance de la poésie, de la musique, de la couleur, de la force, avec les grandes notions de justice, de solidarité et de travail.

Fête unanime, ce spectacle engendra des émotions généreuses et, par l'art qui y présida, servit merveilleusement à la fécondation sociale et patriotique.

LES PRÉPARATIFS

Avant d'en retracer les phases principales, rappelons que la Commission nationale avait arrêté les grandes lignes de son programme. M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, institua, au mois d'avril 1905, par arrêté ministériel, un Comité chargé d'en préparer l'organisation sous le contrôle du Gouvernement.

Ce Comité était constitué comme suit :

Président : M. Sauveur, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, secrétaire général de la Commission nationale des fêtes jubilaires.

Membres :

MM. Acker, architecte, membre de l'Académie royale de Belgique ;

Bourgeois, commissaire de police en chef de la ville de Bruxelles ;

Dubois, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail, membre de la Commission nationale ;

Engels, architecte principal des Bâtiments civils, conservateur du Palais de Justice de Bruxelles ;

Evenepoel, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, secrétaire de la Commission nationale ;

le capitaine adjoint d'état-major Remy, du régiment des grenadiers, secrétaire adjoint de la Section militaire de la Commission nationale ;

le lieutenant-colonel adjoint d'état-major Van den Bogaerde, du régiment des grenadiers, secrétaire adjoint de la Section politique de la Commission nationale.

Secrétaire : M. Rouvez, secrétaire adjoint de la Commission nationale.

M. Mabille, directeur à l'administration communale de Bruxelles, fut ensuite adjoint à ce Comité.

M. Hellemans, pour l'organisation des cortèges de la garde civique, et M. le Dr Robinet, pour celle du service médical confié aux soins de la Croix Rouge de Belgique, se mirent également à la disposition du Comité.

M. le lieutenant-colonel Van den Bogaerde assuma les fonctions de commissaire général, assisté de M. Rouvez. M. le major Maiser fut le commissaire des cortèges. M. Willame, chef de division au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, fut placé à la tête des commissaires civils. M. le capitaine Gerooms dirigea les commissaires militaires à la place Poelaert.

La fête patriotique célébrant le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale fut annoncée, dès le 20 juillet, à 8 heures du soir, par la sonnerie des cloches de toutes les églises de l'agglomération bruxelloise et par une salve de 21 coups de canon. La capitale était déjà en fête : l'après-midi avait eu lieu la première représentation

du tournoi, le cortège des drapeaux et des gildes avait sillonné les rues et, le soir, dans les superbes salons de l'Hôtel de Ville, l'administration communale de Bruxelles avait reçu les bourgmestres du Pays en un raoût fastueux.

Le 21, dès 8 heures du matin, une nouvelle salve d'artillerie annonçait la grande journée.

Vers 12 h. 15, la garde civique de Bruxelles et des communes de l'agglomération bruxelloise, placée sous les ordres du lieutenant général Verstraete, ainsi que l'armée, sous le commandement supérieur du lieutenant général Ninitte, forment la haie depuis le Palais du Roi jusqu'à la place Poelaert (rue de Bréderode, place du Trône, boulevards du Régent et Bischoffsheim, rue Royale, place Royale et rue de la Régence). La garde civique occupe la droite avec l'artillerie et l'infanterie de Saint-Gilles, d'Ixelles, d'Etterbeek, de Schaerbeek, de Saint-Josse-ten-Noode, de Laeken, les pompiers de Laeken et de Molenbeek, l'infanterie de Molenbeek et d'Anderlecht, les 1re et 2e légions de Bruxelles, les chasseurs volontaires et les chasseurs éclaireurs. L'armée tient le côté gauche, avec la musique des pupilles, deux compagnies de l'école militaire, une compagnie de l'école des cadets, deux bataillons de l'école des pupilles ; le 3e régiment d'artillerie, avec ses canons, en colonne serrée, par section ; le 2e régiment des guides, le 1er régiment des lanciers, le 1er régiment des chasseurs à cheval, rangés en bataille, sous les ordres du général Belinne ; les grenadiers et le 9e régiment de ligne, le 2e régiment des chasseurs à pied et les carabiniers, ayant à leur tête le général baron de Heusch.



L'entrée du public.

Dans la rue Royale, sur le trottoir, le long du Parc, la haie est formée par les sociétés d'anciens militaires avec leurs drapeaux.

La circulation est bientôt interdite au public, et une foule énorme s'entasse sur les trottoirs, aux carrefours des rues. Elle s'est juchée sur les plates-formes des voitures ; elle s'accroche aux colonnes des réverbères, elle s'agrippe à des échelles ; les maisons, du rez-de-chaussée jusqu'au toit, regorgent de monde. C'est un entassement de milliers de personnes qui veulent voir. Ce public est excessivement pittoresque. Il est houleux et déjà haletant d'enthousiasme ; il acclame les groupes de sociétés, les délégations qui se rendent à leur lieu de rendez-vous. Les costumes des campagnards et les robes élégantes des citadines forment un ensemble bariolé qui papillote au soleil et semble un jardin aux mille fleurs.

A 12 h. 15, les présidents des sociétés ayant pris part, la veille, au cortège des drapeaux et des gildes, organisé par la Commission provinciale des fêtes du Brabant, pénètrent dans le Parc, accompagnés des bannières et drapeaux, et vont s'aligner dans l'allée longeant la rue Royale. Ils se rangent en cortège sous la direction du Comité d'organisation et rééditent, en une triomphale escorte, leur ensemble ruisselant de couleurs et d'ors.

A 12 h. 30, les députations de la garde civique et de l'armée, les délégations des communes et des provinces, des grandes administrations publiques, des corps savants se réunissent dans les allées du Parc. Elles y arrivent par les différentes issues et leur va-

et-vient donne au Parc, décoré d'arcades à l'armature légère et enluminée, une animation extraordinaire.

Les députations de la garde civique et de l'armée se portent vers l'allée longeant la place des Palais. Elles comprennent, pour la garde civique de chacune des communes où elle est active, un officier de chaque grade, trois sous-officiers dont un adjudant, deux caporaux et deux soldats.



Le cortège de la garde civique et de l'armée.

Les députations de l'armée comprennent :

Par régiment d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie de campagne et de génie : le colonel, le lieutenant-colonel, un major, un capitaine commandant, un capitaine en second, un lieutenant, un sous-lieutenant, trois sous-officiers dont un adjudant, deux caporaux ou brigadiers et deux soldats ;

Pour l'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers : des députations par secteur, formées de sept officiers et sept sous-officiers ;

Pour l'artillerie de forteresse des positions fortifiées de Liége et de Namur : sept officiers et sept sous-officiers, brigadiers et soldats ;

Pour la gendarmerie : sept officiers et sept sous-officiers, brigadiers et soldats ;

Pour le régiment du train : sept officiers et sept sous-officiers, brigadiers et soldats.

Les députations des communes sont reçues par un Comité institué par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique (22 juin 1905) et composé de :

Présidents : MM. De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles ;
Mahiels, directeur général des affaires provinciales et communales au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Membres :

MM. Bockstael, bourgmestre de Laeken ;
Bruylant, échevin de la ville de Bruxelles ;
Cappellen-Smolders, commissaire de l'arrondissement de Louvain ;
De Potter, échevin de la ville de Bruxelles ;
Bon de Royer de Dour, commissaire de l'arrondissement de Bruxelles ;
Duray, bourgmestre d'Ixelles ;
Frick, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode ;
Grimard, échevin de la ville de Bruxelles ;
Hollevoet, bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean ;
Huart-Hamoir, bourgmestre de Schaerbeek ;
Lemonnier, échevin de la ville de Bruxelles ;
Lepage, échevin de la ville de Bruxelles ;
Moreau, bourgmestre d'Anderlecht ;
Plissart, bourgmestre d'Etterbeek ;
Vanham, commissaire de l'arrondissement de Nivelles ;
Van Meenen, bourgmestre de Saint-Gilles.

Les bourgmestres se forment en dix groupes, derrière des pancartes qui ont été fixées dans la seconde allée longeant la rue Royale : le premier comprend les bourgmestres et échevins de Bruxelles et des communes de l'agglomération bruxelloise, ainsi que les conseils communaux de Bruxelles et de Laeken ; à la tête de chacun des neuf autres groupes, classés selon l'ordre alphabétique des provinces, se trouvent le collège échevinal du chef-lieu de la province et les bourgmestres des chefs-lieux de canton ; les autres bourgmestres de la province viennent ensuite.


Le cortège des fonctionnaires.

Chaque groupe est précédé d'un cartel aux armes de la province, entouré des drapeaux d'honneur décernés, en 1832, aux communes de la province. Les drapeaux des sociétés ayant pris part au concours du 20 juillet forment, de chaque côté, une haie mobile pour accompagner les délégations communales.

Les drapeaux de 1832 sont nombreux. Notons ceux de Gheel, Hérenthout, Westerloo, Lierre, Moll, Meerhout (prov. d'Anvers) ; Aerschot, Anderlecht, Diest, Hal, Leeuw-Saint-Pierre, Molenbeek-Saint-Jean, Overyssche, Perwez, Rebecq-Rognon, Wavre, Braine-l'Alleud, Watermael-Boitsfort, Genappe, Nivelles, La Hulpe, Héverlé, Grez-Doiceau, Tirlemont, Bruxelles (prov. de Brabant) ; Menin, Roulers, Thielt, Ostende, Courtrai, Bruges (prov. de Flandre Occidentale) ; Alost, Renaix, Gand (prov. de Flandre Orientale) ; Binche, Châtelet, Dour, Enghien, Fayt-lez-Seneffe, Gosselies, Jemappes, Leuze, Meslin-l'Évêque, Morlanwelz, Seneffe, Soignies, Tournai, Thuin, Péruwelz, Quiévrain, La Hestre, Mons, Fontaine-l'Évêque, Charleroi, Braine-le-Comte (prov. de Hainaut) ; Ensival, Herve, Huy, Montegnée, Dison, Herstal, Liége, Ans, Verviers (prov. de Liége) ; Hasselt, Maeseyck (prov. de Limbourg) ; Bastogne, Neufchâteau, Bouillon (prov. de Luxembourg) ; Couvin, Philippeville, Gembloux, Sclayn (prov. de Namur).

Tous les bourgmestres des chefs-lieux sont là. Dans l'allée, qui part de l'angle du Parc à la place Royale vers le grand bassin, les délégations des provinces se rassemblent. Elles sont composées du conseil provincial du Brabant, des députations permanentes et des bureaux des autres conseils provinciaux.

Les délégations des Administrations centrales forment, dans l'allée centrale, huit groupes distincts, précédés de cartels et rangés dans l'ordre suivant :

a) *Ministère des Finances et des Travaux publics :* l'Administration centrale (directeurs généraux, inspecteurs généraux, directeurs, sous-directeurs, chefs de division, inspecteurs) ; des délégations des grandes institutions financières (Banque Nationale, Société Générale, Caisse générale d'épargne et de retraite, etc.).

b) *Ministère de la Justice :* l'Administration centrale (secrétaire général, directeurs généraux, inspecteurs généraux, directeurs et chefs de division) ; les présidents des commissions administratives des prisons, des comités d'inspection des établissements de bienfaisance, des commissions de bourses d'études, etc.

c) *Ministère des Affaires étrangères :* le Corps diplomatique belge ; l'Administration centrale du Département ; les consuls généraux, les consuls et vice-consuls ; le Conseil héraldique ; le Conseil des tarifs douaniers, etc.



Le cortège de la magistrature.

d) *Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique :* les gouverneurs de province ; l'Administration centrale ; les Académies royales ; les Universités ; les commissaires d'arrondissement ; le haut personnel des établissements scientifiques relevant du Département.

e) *Ministère de l'Agriculture :* l'Administration centrale du Département ; les inspecteurs en province ; l'Académie royale de médecine ; le conseil supérieur d'Hygiène publique ; les commissions médicales provinciales ; l'Institut des Beaux-Arts, les Académies des Beaux-Arts, les directeurs des Conservatoires royaux ; les délégués de l'Institut agricole, de l'École de médecine vétérinaire, des écoles d'horticulture, des instituts chimiques et du Jardin botanique.

f) *Ministère de l'Industrie et du Travail :* le conseil des Mines ; l'Administration centrale du Département ; le conseil supérieur du Travail ; le conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce ; le conseil de prud'hommes de Bruxelles ; les présidents des conseils de prud'hommes.

g) *Ministère de la Guerre :* les lieutenants généraux ; les directeurs généraux ; les généraux majors ; les colonels ; les majors ; les officiers supérieurs de l'Administration ; les délégués des Instituts cartographiques, de l'École militaire et de l'École de guerre ; les délégués des sociétés d'anciens militaires.

h) *Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes :* l'Administration centrale (inspecteurs généraux, directeurs d'administration, inspecteurs de direction, chefs de division, contrôleurs principaux, inspecteurs) ; les fonctionnaires des services extérieurs ; les fonctionnaires supérieurs de l'Administration des Chemins de fer vicinaux.

A l'issue du *Te Deum,* les membres du Sénat se réunirent dans les salles des commissions et le fumoir de la haute Assemblée, où, par une aimable attention, M. le comte de Merode Westerloo, président, offre un déjeuner à ses collègues. Les Ministres à portefeuille et le bureau de la Chambre des Représentants assistent également à ce repas (135 couverts). M. le comte Werner de Merode, préside, en l'absence de son cousin, retenu par un deuil récent.



Avant la cérémonie. — La tribune des chœurs et de l'orchestre.

Les membres de la Chambre des Représentants se réunirent dans leurs locaux.

Afin de ne point amener d'encombrement au Palais de Justice,

où se dressaient déjà les tables du banquet des bourgmestres, et en vue de permettre aux membres de la magistrature de prendre part au cortège, une salle du Palais des Beaux-Arts avait été mise à leur disposition. C'est là qu'ils se rendirent après le *Te Deum* et c'est là que sont venus les retrouver les magistrats qui n'avaient pas assisté à cette cérémonie.

A 9 h. du matin. par trois trains spéciaux, étaient arrivés d'Anvers les 1880 exécutants de la cantate. La phalange des interprètes du *Jubelgalm* peut se décomposer comme suit : 902 chanteurs et chanteuses; 570 enfants; 208 instrumentistes appartenant aux musiques militaires des 5e, 6e, 7e et 8e régiments de ligne; 150 instrumentistes civils; 50 solistes. Ils arrivent en bon ordre, et, sous la conduite de MM. Jan Blockx, Verhammen, Joris-De Bom, Constant Lenaerts et Florent Alpaerts, se rendent à la place Poelaert, où a lieu une dernière répétition. Celle-ci terminée, les musiciens militaires gagnent la caserne Prince Albert, où ils vont déjeuner, tandis que la grande masse des exécutants est conduite à l'école, en construction, de la rue de Rollebeek, où un lunch monstre les attend. Vingt-quatre immenses tables occupent le préau vitré. Chaque convive a devant lui un plat contenant tout un déjeuner. Des petits pains s'alignent derrière une file de bouteilles : vin, bière, eau minérale.



Dans la tribune royale, le Corps diplomatique. La tribune des senateurs.

Au cours de ce lunch très joyeux, M. Jan Blockx a prononcé un speech, qui lui a valu une ovation retentissante, à laquelle il a voulu associer ses collaborateurs, et notamment les chefs de musique militaire, MM. De Grez, Delaet, Beyls et Martin.

A midi, le lunch terminé, les chanteurs et les musiciens retournent directement à la place Poelaert pour occuper l'estrade qui leur est destinée, en face de l'entrée de la rue des Quatre-Bras.

Toute la journée du jeudi 20 juillet, les délégations de la garde civique et de l'armée, venant de province, s'étaient rendues au Palais de la Nation pour y remettre leurs drapeaux et leurs étendards. Les honneurs leur furent rendus devant le péristyle. Les drapeaux et étendards furent déposés dans les salles des sections de la Chambre, sous la garde du capitaine commandant de Broux, des carabiniers, commandant militaire du Palais de la Nation. Le 21, vers 1 heure, les porte-drapeau, accompagnés chacun de deux sous-officiers, se groupent au Palais de la Nation.

LA PLACE POELAERT

La place Poelaert, parée et transformée en Colisée, offre bien le décor grandiose qu'il fallait pour la manifestation solennelle que la Nation prépare.

Le soleil darde ses rayons verticaux et sème de la poudre d'or sur tout ce qu'il atteint. Les drapeaux flamboient et des tons ardents courent le long des estrades de ce cirque immense.

Au pied du Palais de Justice, cachant à demi le portique, se dresse le trône royal, d'une beauté vraiment imposante. Il est en velours mousse et crème, à crépines d'or. Huit lances dorées, hautes de dix-huit mètres, le soutiennent et deux grands drapeaux tricolores en soie l'ornent. Il est gardé par deux lions belgique à l'allure altière. Un large tapis rouge couvre le perron et la tribune ; huit carrés de plantes exotiques y apportent la décoration fine et dentelée de feuillages variés.

La colonnade du Palais de Justice est festonnée de guirlandes de fleurs et de feuillages, surmontant des draperies vertes. Une forêt de palmiers et d'arbustes masque, de chaque côté, les bas étages des deux avant-corps du Palais. Le pied des tribunes est paré de grands massifs d'hortensias, de lauriers-cerises, de géraniums qui resplendissent, bordés de gazon en talus.

Au centre, une estrade polygonale, surélevée de quelques marches, est flanquée de quatre plates-bandes extérieures, se composant de géraniums rouges, bordées de cinéraires et de gazons ; quatre autres plates-bandes décorent la partie intérieure et forment un heureux mélange de fleurs multicolores : hortensias, rosiers, capucines sur tige, bégonias, géraniums aux couleurs éclatantes (1). A chaque angle est braqué un canon avec ses écouvillons et ses obus ; tout autour se dressent des faisceaux de fusils, des pyramides de tambours et de sacs, des trophées de sabres et de clairons ; en face de la tribune royale sont aussi groupées quelques touffes de lances, de sagaies et de boucliers africains.



Les Combattants de 1830. Derrière, le Sénat.

L'entrée par la rue des Quatre-Bras est formée de deux colonnades, laissant entre elles un large espace ; des drapeaux, des statues allégoriques et deux grands mâts avec étendards claquant au vent la complètent. Une haie de barrières Nadar et de hauts pavois, derrière laquelle le public a eu accès, court des deux côtés de la rue des Quatre-Bras.

Des estrades sont adossées aux jardins de l'hôtel de Merode. Des corbeilles de fleurs, des festons de feuillage, soutenus par des lances dorées, surmontent ces tribunes.

(1) La décoration florale a été exécutée d'après le plan et sous la surveillance de M. Gentil, chef de culture au Jardin botanique de Bruxelles.

Deux hautes tours florentines, ajourées au sommet et couronnées de drapeaux, sont élevées à l'entrée de la rue de la Régence et masquent les pignons des maisons. Un décor théâtral, composé d'une colonnade et d'un pan de forêt formant la vision d'un parc lointain, dissimule la maison Bruylant et ses ateliers. Encore des estrades, celles-ci immenses et hautes, aux lignes courbes. Le côté qui domine la ville basse est réservé à l'estrade des choristes et des instrumentistes. Un attique de trente mètres, qu'ornent les écussons des provinces, les armes du Royaume, deux statues gigantesques et des drapeaux, ferme l'horizon.

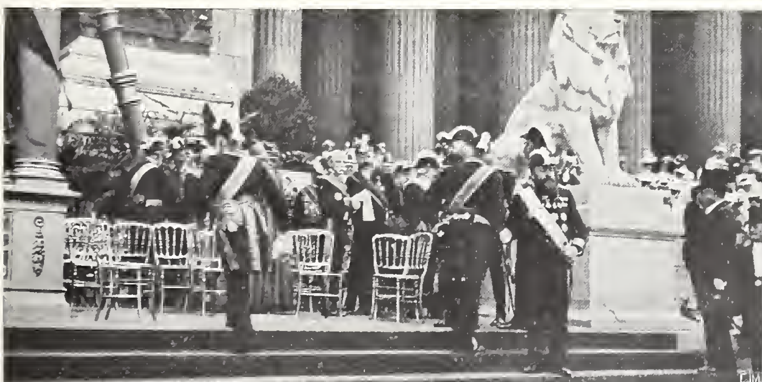


La tribune des magistrats.

Plus de 13,000 personnes peuvent prendre place dans ce pourtour, d'où se dégagent une impression de grandeur et un charme incomparable.

Dès midi, les invités affluent vers la place Poelaert par l'entrée de la rue des Quatre-Bras. Le service d'ordre est parfaitement réglé par les commissaires, choisis parmi les officiers de la garnison, les élèves de l'école d'application, les fonctionnaires des Départements ministériels. Tout se passe sans heurt, avec calme. Beaucoup de dames prennent place dans les tribunes ; leurs toilettes claires, leurs ombrelles chatoyantes semblent de jolies fleurs piquetées de-ci de-là pour embellir le majestueux ensemble.

Bientôt arrivent les invités officiels qui ne font pas partie des cortèges : les membres du Corps diplomatique étranger et les anciens diplomates belges ; les Ministres à portefeuille; les Ministres d'État; les Ministres d'État de l'État Indépendant du Congo ; l'inspecteur général de la garde civique ; les officiers généraux et supérieurs retraités ; S. Ém. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, et NN. SS. les Evêques ; Mgr van den Branden de Reeth, Archevêque de Tyr; Mgr van der Stappen, Évêque de Jaffa ; le Grand Rabbin de Belgique, le haut clergé; les anciens Ministres à portefeuille ; les membres suppléants et les anciens membres des Chambres législatives ; les membres de la Commission natio-



de Smet de Naeyer. Graux. Tack. de Trooz. Hulin.
Bon Goffinet. Liebaert. Francotte. De Mot.

Les hauts dignitaires.



Lt génl Cousebant d'Alkemade. Baron Guillaume. S. E. le cardl Goossens. Liebaert, Francotte.
Bon A. Goffinet. Bon C. Goffinet, Beernaert.

Les hauts dignitaires.

nale des fêtes de 1905 et des différents Comités. Les dames des membres du Corps diplomatique, des présidents des corps constitués, des Ministres, etc., prennent place dans les loges aménagées entre les colonnes du Palais de Justice, à droite et à gauche du dais royal.

A 12 h. 50, par la porte latérale de la terrasse de la rue des Minimes, pénètre dans l'enceinte un long et imposant cortège de vieux ouvriers endimanchés : ce sont les invités du Gouvernement, qui a voulu, dans une pensée de fraternisation et de solidarité nationale, associer la classe ouvrière à la grande fête patriotique. Pouvait-il mieux faire que de placer à côté de l'élite intellectuelle du Pays l'élite des travailleurs, de ceux qui ont collaboré, par une vie de labeur manuel, à la gloire et à la prospérité de la Patrie ! Ils sont 2,500 : ouvriers et anciens ouvriers porteurs de la décoration industrielle ou agricole de première classe, vétérans jouissant de l'allocation de vieillesse et sur la poitrine desquels brille une distinction conférée par le Gouvernement (décoration industrielle ou agricole de 2e classe, croix ou médaille civique, décoration militaire, médaille spéciale de la garde civique, décoration pour actes de courage et de dévouement, décoration mutualiste, etc.), attestant des services qu'ils ont rendus.

Ils sont venus de tous les coins du Pays, transportés par les soins du Gouvernement ; des frais de séjour leur ont été octroyés (5 fr.) et une distribution de vivres leur a été faite. Un exemplaire de la médaille commémorative a été remis à chacun d'eux à l'issue de la cérémonie, sur l'estrade même, et ainsi 2.500 exemplaires de ce souvenir de la solennité nationale, à laquelle ils prirent part, furent réservés à la classe ouvrière.

Toute cette partie de la fête fut réglée par les soins du Département de l'Industrie et du Travail. M. Jean Dubois, directeur général de l'Office du Travail et membre de la Commission nationale des fêtes de 1905, assisté de fonctionnaires et d'un service d'honneur, composé d'officiers de l'armée, fut spécialement chargé par le Gouvernement de recevoir les vétérans du travail.



Le Corps diplomatique.

Au moment de l'entrée des ouvriers dans l'hémicycle, les trompettes thébaines placées au sommet des tours florentines sonnent. La foule des invités, déjà massée place Poelaert, ovationne les ouvriers, tandis que le téléphone installé par la compagnies des télégraphistes

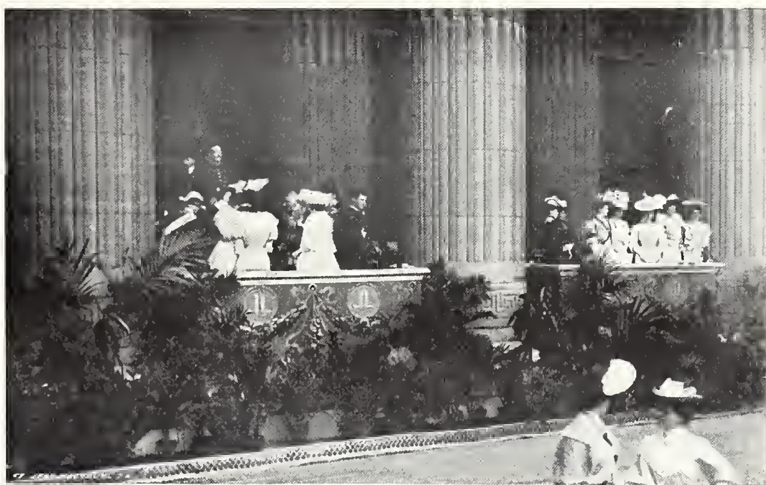
du génie (1[t] Bouty) annonce aux différents lieux de rassemblement que le moment du départ est arrivé.

LES CORTÈGES

Par la grille du Parc, à l'angle de la place des Palais et de la place Royale, sort le cortège.

Viennent d'abord les délégations des gardes civiques de Bruxelles et de la province, puis celles de l'armée : infanterie, cavalerie, train, gendarmerie. Ces phalanges représentant la force publique, à l'allure martiale, s'avancent au milieu des ovations du public.

Voici les innombrables délégations communales, en tête desquelles prend place le groupe des bourgmestres de Bruxelles et des faubourgs, ainsi que les échevins. Les drapeaux de 1832 et les cartels séparent les provinces; les drapeaux et les cartels des gildes les encadrent. Le spectacle de ces légions, marquant la vie communale si intense, si forte du Pays, est éblouissant. C'est un tableau inénarrable, qui atteste combien les institutions communales tiennent au cœur des citoyens.



Les tribunes d'entre-colonnes.

Le groupe des députations provinciales suit.

Viennent, après elles, les hauts fonctionnaires de chacun des Ministères et des établissements y ressortissant. Les habits brodés et chamarrés se mêlent aux toges des professeurs, aux habits verts des académiciens. Toutes ces autorités sont regardées et saluées avec respect, mais le succès le plus grand va aux braves vieux Combattants de 1830, qui s'avancent en landaus.

Tous les anciens Combattants de 1830 avaient été invités à la fête du 21 juillet, le Gouvernement prenant à sa charge les frais de leur déplacement et des personnes chargées de les accompagner. Douze d'entre eux avaient répondu à cette invitation. Avant la cérémonie, un banquet leur avait été offert; il était présidé par M. Dubois, président de la Société des Combattants de 1830. M. Wouters, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, y représentait le Gouvernement.

Au moment où les landaus passent devant le Palais des Beaux-Arts, les magistrats, en tête desquels se trouve M. Giron, premier président de la cour de cassation, se portent en avant sur le perron et, dans une manifestation spontanée, lèvent leur toque, aux acclamations de la foule. Les ovations se renouvellent dans toute la rue de la Régence.

La magistrature, à laquelle s'est jointe la cour des comptes, suit ce cortège, qu'escorte un piquet de lanciers, à pied.

Un groupe de lanciers, à pied, précède les sénateurs, en grand costume, conduits par

leur président, M. le comte de Merode Westerloo, entouré du bureau de la haute Assemblée.

C'est le tour de la Chambre des Représentants, précédée de ses huissiers.

Voici maintenant les drapeaux et étendards de la garde civique et de l'armée, accompagnés de deux sous-officiers armés. Ce dernier groupe est précédé d'un corps de musique et d'une compagnie de la garde civique et fermé par une compagnie de l'armée.

Le coup d'œil de la rue de la Régence est prestigieux. Tout étincelle et ruisselle de dorures. Les drapeaux, les panaches, les uniformes forment un fouillis des plus pittoresques. A toutes les fenêtres flottent des drapeaux aux couleurs nationales et congolaises. Les fleurs



La tribune des députations de la garde civique et de l'armée. Derrière, les invités officieux.

et les riches étoffes corsent la décoration, des mâts superbes s'élèvent aux carrefours et les réverbères ont reçu une décoration artistique.

L'arrivée de chacun des cortèges est annoncée, place Poelaert, par des sonneries de trompettes thébaines, que soulignent les applaudissements des invites venus individuellement.

Les députations de la garde civique et de l'armée se portent à droite, vers la tribune qui leur est réservée à gauche de l'orchestre, jusque près des tours florentines de l'entrée.

Les gardes se placent au pied de la tribune.

La tribune au-dessus est réservée aux invités officieux.

La tribune surélevée adossée à la maison Bruylant est occupée par les vétérans du travail.

Tandis que les trompettes thébaines signalent l'arrivée des délégations communales et provinciales, les drapeaux et bannières des gildes et des sociétés qui avaient formé une haie



L'arrivée du Roi devant les drapeaux d'honneur.

mobile de chaque côté du cortège des délégations s'arrêtent à l'entrée de la place Poelaert et se groupent sur les trottoirs de la rue de la Régence jusqu'aux rues Joseph Dupont et Van Moer.

Les députations des communes tournent à gauche et prennent place dans les tribunes adossées aux jardins de l'hôtel de Merode. Les drapeaux d'honneur de 1832 se massent au pied de la première. C'est dans celle-ci que prennent place les députations des provinces.

Le cortège des Administrations centrales s'éparpille dans les différentes tribunes où des places ont été réservées aux fonctionnaires, etc.

L'entrée des voitures des Combattants de 1830 soulève une ovation enthousiaste, tandis qu'éclatent à l'orchestre les accents de l'hymne national. Les vieux braves vont s'asseoir sur des fauteuils, au pied de la tribune royale, côté droit. Le côté gauche correspondant est réservé aux représentants de la Presse.

Les honneurs sont rendus à la magistrature et aux Chambres législatives. Les trompettes thébaines retentissent encore, des sonneries de clairons prolongent leurs appels. Voici l'arrivée des drapeaux et étendards de la garde civique et de l'armée. Ils prennent place avec leurs servants aux emplacements ménagés dans le parc central et parent ainsi cette estrade d'une décoration superbe. Les honneurs dus au drapeau national leur sont rendus. La *Brabançonne* est exécutée par les musiques militaires de l'orchestre.



L'arrivée du Roi devant la tribune des bourgmestres.

Tous les invités à la fête patriotique occupent maintenant leur place.

Dans la tribune royale, à droite des fauteuils réservés au Roi et à la Famille Royale, se trouve au complet le Corps diplomatique, ayant à sa tête S. Ex. le Nonce du Pape; à gauche se sont groupés les hauts dignitaires : S. Ém. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines; M. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat; M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants; M. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics, président du Conseil; M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président de la Commission nationale des fêtes de 1905; les Ministres de la Justice, de l'Agriculture, de l'Industrie et du Travail, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, de la Guerre, les Ministres d'État, les Ministres plénipotentiaires belges en fonctions; les Ministres d'État de l'État Indépendant du Congo; le premier président de la cour de cassation; le président de la cour des comptes; l'inspecteur général des gardes civiques; le lieutenant général commandant la circonscription militaire; les premiers présidents des cours d'appel de Bruxelles, de Gand et de Liége; les procureurs généraux près les cours d'appel de Bruxelles, de Gand et de Liége; le président de la cour militaire; l'auditeur général près la cour militaire; le président du conseil des Mines; le lieutenant général commandant supérieur des gardes civiques des provinces d'Anvers et de Brabant; les généraux commandant les circonscriptions militaires; le président du conseil provincial du Brabant; le général commandant la province; le bourgmestre de Bruxelles; M. Sauveur, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, secrétaire général de la Commission nationale des fêtes de 1905.



L'arrivée du Roi dans l'hemicycle.

Dans le fond, les tribunes de la garde civique et de l'armée. Au-dessus, la tribune des vétérans du travail. Au milieu, les drapeaux de la garde civique et de l'armee.

Dans le fond de la tribune royale, sur une estrade surélevée, sont groupées les personnes attachées aux Maisons Royales et qui ne sont pas de service. Un piquet de lanciers s'échelonne des deux côtés.

Les membres du Sénat occupent les estrades à droite de la tribune royale, ayant à leur

droite, dans les autres tribunes, les membres de la magistrature (cour de cassation, cour des comptes, cours d'appel, tribunaux, etc,); le conseil supérieur du Congo, les délégations de l'ordre des avocats, des chambres des avoués, des notaires, etc.; les délégations des universités, comprenant les administrateurs, les recteurs, les secrétaires du conseil académique,



La voiture des Princesses et du Prince Léopold.

les doyens et trois professeurs par faculté; les membres des Académies royales, le personnel supérieur de l'Observatoire royal et du Musée royal d'histoire naturelle, de la Bibliothèque royale, des Archives du royaume, de l'Institut cartographique militaire, des Écoles militaire et de guerre; des délégués du corps académique d'Anvers, des Académies royales des Beaux-Arts du Pays, des conservatoires royaux, des instituts agricoles, de l'école vétérinaire; les membres de la Commission nationale et des Comités des fêtes de 1905; le Comité exécutif et le Secrétariat général de l'Exposition de Liége.

Les membres de la Chambre des Représentants occupent les estrades à gauche de la tribune royale, puis viennent : les lieutenants généraux, les anciens sénateurs et membres de la Chambre des Représentants, les gouverneurs, les Évêques, les vicaires généraux, les secrétaires généraux des Départements ministériels, les chefs du cabinet des Ministres, le conseil des Mines, les directeurs généraux des Ministères, les secrétaires généraux de l'État Indépendant du Congo, les inspecteurs généraux, les directeurs et les censeurs de la Banque Nationale; le gouverneur, les directeurs et les commissaires de la Société Générale; le directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, les Ministres résidents belges retraités, les consuls généraux, le président du conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie, le directeur général de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, le président et le secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, le président et le secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, le président de l'Académie royale de médecine, le président du conseil supérieur d'Hygiène, les directeurs de l'Administration centrale, les colonels, les majors, les chefs de division et les inspecteurs des



L'entrée de la place Poelaert (côté de la rue de la Régence, pendant la cérémonie).

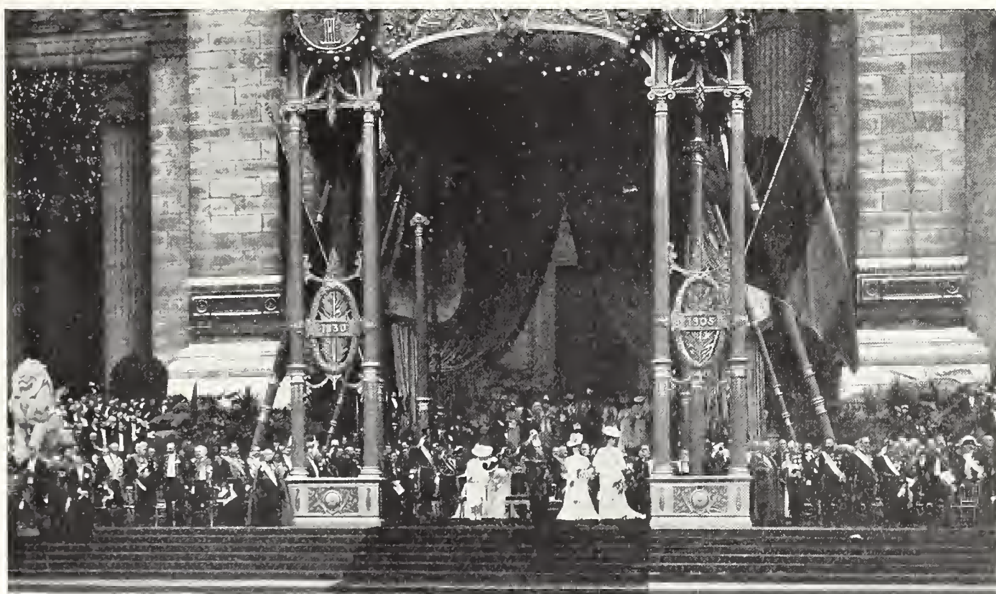
Ministères, les fonctionnaires des Chambres législatives, les chefs de division de la Banque Nationale, le secrétaire de la Société Générale, le directeur de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers, les directeurs à l'administration de l'État Indépendant du Congo, les directeurs et chefs de division à la cour des comptes, les membres du conseil supérieur du Travail, les membres du conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie, les membres du conseil supérieur d'Hygiène, les préfets des athénées royaux, les inspecteurs de l'enseignement moyen, les inspecteurs principaux de l'enseignement primaire, les inspecteurs principaux de l'enseignement libre, les délégués des sociétés d'anciens militaires.

Une tribune avait aussi été réservée, à la gauche de l'estrade des chœurs, aux décorés de l'Ordre de Léopold, de la croix civique ou de la croix militaire, porteurs de leur croix attachée au ruban, ainsi qu'aux officiers de la garde civique et de l'armée en activité ou retraités.

Les dames des différentes catégories d'invités prennent place dans les tribunes réservées à ceux-ci, hormis les dames des membres du Corps diplomatique et des hauts dignitaires, pour lesquelles, comme il a été dit, des loges spéciales ont été aménagées. La tribune des invités officieux comprenait plus de 4,000 personnes. Deux vastes enceintes étaient encore mises à la disposition du public rue des Quatre-Bras. De telle sorte que l'on peut évaluer à 20,000 les personnes qui purent suivre les différentes phases de la grande solennité patriotique.

Le coup d'œil, à ce moment, est magnifique. C'est un panorama vivant de la Patrie qui s'étale à la vue de tous et provoque l'émotion générale. Les places sont maintenant toutes occupées. L'effet décoratif est d'une splendeur sans égal. La tribune de la garde civique et de l'armée est vivante de couleurs : c'est une vraie fanfare d'or et d'argent qui scintille au soleil. L'estrade de l'orchestre, avec ses théories de choristes et d'enfants en blanc, semble un lac de lumière reposante et la riposte du chatoiement de couleurs vives environnantes. La tache rouge des robes écarlates des cours de cassation et d'appel s'harmonise avec la profusion des ors des sénateurs. L'immense bloc noir des tribunes communales et

provinciales semble la réplique des toilettes féminines semées à profusion dans les autres tribunes. Le reflet des tentures, la forêt des palmiers, la gamme harmonieuse des fleurs, la décoration habile, les drapeaux multicolores et l'importante architecture du temple de la Justice que couronne son dôme élevé, tout cela forme un ensemble prodigieux, un mélange de couleurs splendides qui donne une impression de grandeur inoubliable. La perspective de la rue de la Régence est éblouissante. Jusqu'à perte de vue s'aperçoivent les ors des drapeaux qui rutilent, les baïonnettes des soldats qui lancent des éclats de feu et puis l'entassement des curieux qui cherchent à voir et dont les têtes émergent de partout. Enfin, se silhouettant sur les verdures du Parc, dont les hautes frondaisons ferment l'horizon, tandis que le canon tonne sans répit et que les cloches des églises sonnent à toute volée, s'aperçoit un groupe de voitures précédées de cavaliers : c'est le Roi qui s'avance. L'émotion est à son comble. Le cortège royal, après avoir quitté le Palais de Bruxelles par la rue de Bréderode, a suivi la ligne des boulevards jusqu'à la porte de Schaerbeek, entre deux haies de garde civique et de soldats, dont la tenue martiale, la correction et, disons-le, l'endu-

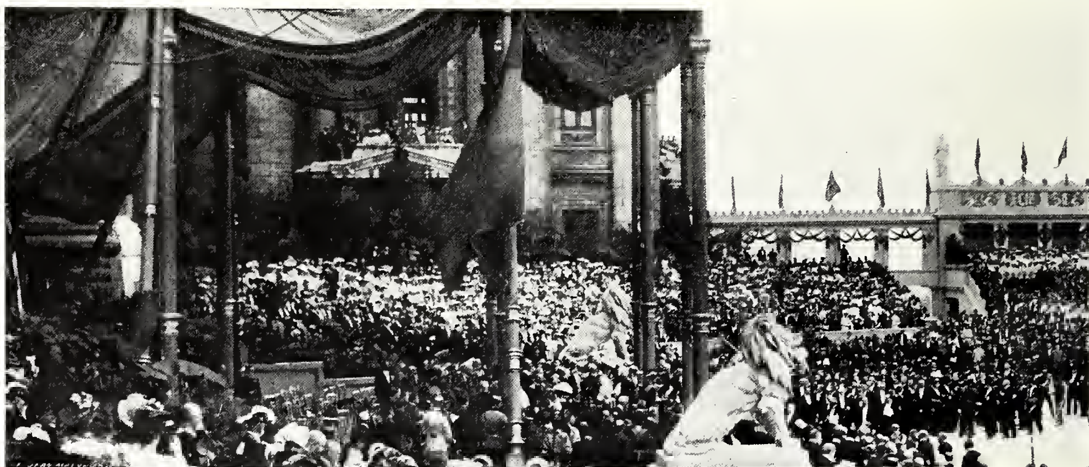


La tribune royale pendant la « Brabançonne ».

rance sous l'ardeur d'un soleil de plomb font l'émerveillement général. Sur tout le parcours royal, aussi bien sous les grands arbres des boulevards que dans le cadre splendide de la rue Royale et de la rue de la Régence, le passage du Roi et des Princes soulève une explosion d'acclamations. On crie : « Vive le Roi ! Vivent les Princes ! Vivent les Princesses ! » On agite les chapeaux, les mouchoirs, on jette des fleurs vers la voiture des Princesses. C'est un délirant concert de joie et d'enthousiasme, qu'accompagnent le fracas des canons, les clameurs des bourdons et les appels des clairons et des tambours.

LA CÉRÉMONIE

A la place Poelaert, les trompettes thébaines éclatent en fanfares, les tambours battent aux champs. C'est un branle-bas général, une rumeur qui s'insinue et s'impose. Les invités, dans leurs tribunes, sont dans l'attente. Voici que des ordres militaires plus précis parviennent jusqu'à la place Poelaert, le bruit des ovations et des acclamations de la rue vient y jeter son écho. Les drapeaux oscillent sur les trottoirs, les trompettes sonnent et leurs appels s'entre-croisent. Les cavaliers de la garde civique envahissent l'hémicycle et en font le tour, les piqueurs de la Cour suivent. Voici la voiture du Roi. Le moment est solennel :



Les Chambres législatives se portant vers la tribune royale.

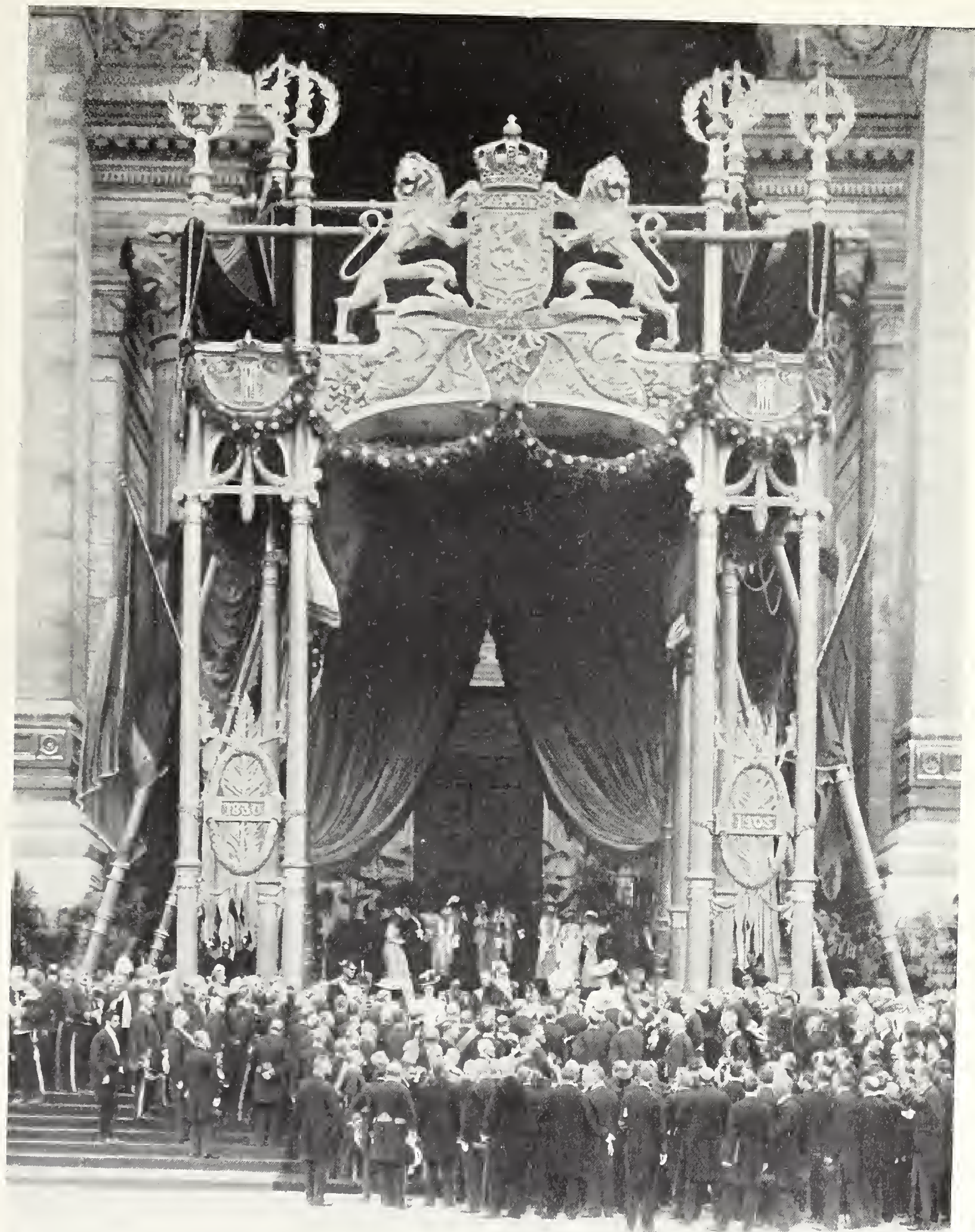
tout le monde est debout. Les musiques militaires entonnent l'hymne : *Vers l'Avenir*. Mouchoirs, chapeaux, toques, éventails, ombrelles s'agitent, tandis que cette foule loyaliste, émue par la magnificence et la beauté du spectacle, applaudit frénétiquement, acclame, acclame encore. C'est un enthousiasme délirant, qui se renouvelle à chaque instant.

Le Roi et le Prince Albert occupent la première voiture. Dans la deuxième ont pris place les Princesses Élisabeth et Clémentine, ainsi que le petit Prince Léopold, tout résolu dans la grâce mignonne de ses quatre printemps, qui sourit au public et lui envoie des baisers en réponse à ses ovations. Les berlines suivantes sont occupées par le comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour, et les dignitaires des Maisons civiles et militaires du Roi et de la Famille Royale. Un détachement du régiment des guides avec le drapeau ferme le cortège. Aux côtés de la voiture royale chevauchent le lieutenant général Ninitte, commandant la 4e circonscription militaire, et le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur des gardes civiques des provinces d'Anvers et de Brabant.

Au pied de la tribune royale, Sa Majesté est reçue par les présidents des Chambres, les Ministres à portefeuille, le premier président de la cour de cassation, le procureur général près cette cour.

Mlle Cousebant d'Alkemade, fille du Ministre de la Guerre et Mlle De Mot, fille aînée du bourgmestre de la capitale, s'approchent des Princesses et leur offrent de magnifiques gerbes d'orchidées.

A ce moment, les drapeaux des gildes, qui formaient la haie sur les trottoirs de la rue de



LA TRIBUNE ROYALE AU
MOMENT DES DISCOURS

la Régence, se déploient en ligne et se massent à l'entrée de la rue de la Régence, qu'ils clôturent d'un cordon resplendissant d'ors, de soieries, de velours aux couleurs les plus chatoyantes. Les élèves de l'école militaire, de l'école des cadets et de l'école des pupilles se mettent en ligne pour fermer l'entrée de la rue des Quatre-Bras.

Le Roi jette un long regard sur le somptueux décor et paraît émerveillé.

Sa Majesté prend place dans la tribune, ayant à sa droite le petit Prince Léopold et le Prince Albert. La Princesse Albert et la Princesse Clémentine se placent à la gauche du Roi. L'orchestre exécute l'hymne national, que l'assistance acclame.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, ayant pris les ordres du Roi et remis aux membres de la Famille Royale des exemplaires, richement reliés, du programme de la fête, la solennité commence.

Les membres des Chambres législatives quittent leurs tribunes et se massent sur les gradins de la tribune royale.

M. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat, ayant à ses côtés le bureau et les membres de la haute Assemblée, présente à Sa Majesté, au nom de celle-ci, l'adresse suivante :

Sire,

La Belgique a-t-elle été fidèle aux promesses que faisaient ses émissaires à l'Auguste Père de Votre Majesté en Lui offrant la couronne d'un royaume récent ?

Nos Rois ont-ils tenu la foi jurée pour notre Pays ?

C'est la double question à laquelle tout patriote a l'incommensurable joie de pouvoir répondre aujourd'hui par une large et, j'ose le dire, une fière affirmation.

Si notre race, assoiffée de sages progrès, n'a cessé de s'outiller au dedans pour mieux étendre au dehors le trop-plein des produits de son activité et le nombre sans cesse croissant de ses enfants, nos Rois ont toujours tenu pour le premier de leurs devoirs et d'asseoir plus sûrement l'édifice de notre nationalité et de se placer à la tête de nos pacifiques entreprises.

Admirablement dotée par la Providence de toutes les richesses nationales, la Belgique n'avait qu'à les faire fructifier ; elle l'a fait, j'ose l'affirmer. Nos campagnes présentent l'image de ce que la science d'adaptation sait faire croître non seulement en vue de l'alimentation directe, mais encore pour répondre à la demande grandissante de nombreuses industries agricoles, dont nos concours démontrent la prospérité.

Nous avons appris à exploiter rationnellement nos forêts.

De notre sous-sol s'extraient journellement d'incalculables richesses et nous avons eu le bonheur de découvrir récemment de nouvelles et plantureuses réserves. L'avenir de nos usines est, sous ce rapport, assuré pour longtemps et la splendide exhibition organisée par la vieille cité liégeoise, grâce aux précieux concours de Votre Majesté, de nos Princes et du Gouvernement, ne fera que marquer pour notre industrie la date d'un nouvel essor.

Par notre réseau si serré de voies ferrées, par nos canaux, par nos rivières, nous nous rattachons directement à la mer, dans laquelle — Votre Majesté n'a cessé de le répéter — nous n'avons qu'à creuser des sillons pour récolter au centuple le fruit de nos efforts. Un fleuve est là surtout, libéré depuis longtemps de toute entrave commerciale ; des colosses construits sur les chantiers du monde entier le remontent à l'envi, nous invitant à leur faciliter encore l'accès de notre métropole commerciale. D'autres ports intérieurs et maritimes se creusent et se perfectionnent. Mais notre activité a trouvé d'autres débouchés.

Une conférence européenne, où la Belgique faisait entendre sa voix par la bouche de l'éminent baron Lambermont, dont elle eût été heureuse d'acclamer aujourd'hui les soixante-deux années de carrière diplomatique, déclarait, il y a vingt ans, l'indépendance d'une riche portion du continent africain. Il n'est point de sacrifices, il n'est point de veilles, que le Roi n'ait consacrés à cette création, d'une si immense portée civilisatrice et économique. Elle fit naître chez les Belges l'esprit colonial ; à nos vaillants officiers et pionniers, elle donna l'occasion de faire valoir leur courage et leur esprit organisateur ; à nos légions de missionnaires, elle ouvrit une voie nouvelle.

Et, dans le domaine intellectuel, nos universités fleurissent ; l'instruction se répand à tous les degrés ; nos arts et nos industries d'art maintiennent notre vieille réputation flamande.

Confiants dans la parole des garants de notre neutralité, les gouvernements qui se sont succédé ont tous jugé qu'il était de la dignité de la Belgique d'être prête à seconder efficacement ceux qui, au jour du danger, ne manqueraient pas de venir à son secours.

Quant à l'œuvre sociale accomplie, qu'il me suffise de dire que, si le respect de l'initiative privée a toujours fait le fond de notre législation en ces matières, les encouragements que prodiguent à cette initiative les pouvoirs publics l'ont constamment conduite à de nouvelles et



Le discours de M. le comte de Merode Westerloo.

vitales institutions, et que l'ouvrier, qui a aujourd'hui une part directe aux affaires, peut aussi, s'il le désire, bénéficier librement d'avantages identiques à ceux qu'on eût pu lui imposer.

Sire,

Voilà ce que, Dieu aidant, ont fait de la Belgique et pour la Belgique ses deux Rois éclairés, ses hommes d'État et ses législateurs prudents, ses fonctionnaires experts, ses officiers dévoués, ses savants, ses travailleurs.

Avais-je raison de dire au début que c'est avec une joie intense et une légitime fierté que le Roi et la Nation peuvent aujourd'hui se regarder l'un l'autre et remercier ensemble le Ciel ?

Mais, au milieu de sa fièvre de progrès, la Belgique a gardé ses croyances, ses traditions et ses coutumes. C'est le secret de sa force de ne point renier ses vieux sentiments, dont un des plus nobles est certes la constance dans le culte de ceux qui ne sont plus. Je suis certain de répondre au vœu de tous en associant à l'expression de la reconnaissance du Sénat pour Votre Majesté et à l'hommage rendu à la mémoire de Son illustre Père le souvenir de deux Reines bien-aimées, de deux Princes chéris.

Sire,

Le Sénat, dont Votre Majesté a plus d'une fois daigné souligner l'action marquée dans le développement du Pays, tient à honneur de rappeler en ce jour solennel les paroles que prononçait l'héritier du Trône, le 9 avril 1853, en prenant possession de son siège sénatorial :

« Vous savez que, sincèrement dévoué à l'existence du Pays, je la confonds avec la mienne. Vous trouverez toujours en moi un compatriote heureux et fier de pouvoir contribuer au maintien de notre indépendance et de notre prospérité.

» Tel a toujours été mon vœu le plus cher. »

Après bientôt quarante ans de règne, le Pays est heureux et fier de proclamer que, conformément au souhait exprimé par Votre Majesté en montant sur le Trône, l'« édifice dont le Congrès a jeté les fondements s'est élevé encore » et que « Dieu a continué à protéger notre chère Belgique ».

Sire,

Le Sénat saisit avec joie l'occasion que lui donnent les fêtes jubilaires pour offrir à Votre Majesté l'hommage de son inaltérable fidélité, de son respectueux dévouement, de son affectueuse reconnaissance. Puisse la Providence continuer de répandre ses bienfaits sur la Dynastie et sur le Pays !

Vive le Roi !

Vive la Famille Royale !

Votre Majesté me permettra, je n'en doute point, d'ajouter quelques mots personnels à ce discours. La mère, que j'ai eu l'immense douleur de perdre, il y a peu de jours, m'a enseigné que rien ne devait me détourner jamais des devoirs de ma charge, quelle que fût cette dernière. C'est ce qui explique ma présence ici, malgré mon deuil profond.

M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants, entouré des membres de cette assemblée, lit, en son nom, l'adresse suivante :

Sire,

C'est sous l'empire d'une profonde et patriotique émotion que la Nation belge, fière du passé, confiante dans l'avenir, célèbre le soixante-quinzième anniversaire de son Indépendance !

Soixante-quinze ans de paix ininterrompue, de bien-être grandissant, de progrès incessants et merveilleux dans tous les domaines de l'activité : arts, sciences, lettres, enseignement, industrie, commerce, agriculture.

Soixante-quinze ans de labeur obstiné amenant la transformation de notre petit territoire en un des coins du monde les plus riches, les plus séduisants et les plus admirés !

Soixante-quinze ans de liberté donnant l'essor à toutes les initiatives et garantissant à chacun la plénitude de ses droits !

Ah ! combien était juste l'appréciation du tempérament belge par les fondateurs de notre nationalité. Ils eurent confiance dans le bon sens de notre peuple et dans son culte de la liberté : ils nous octroyèrent la Charte la plus libérale du monde et, après soixante-quinze ans de vie politique intense, l'arche sainte a été respectée, nos libertés constitutionnelles sont demeurées intactes !

C'est que nous poursuivons un même but, nous différons seulement sur les moyens de l'atteindre. Nous travaillons à réaliser le même idéal : la grandeur et la prospérité de la Patrie, le bonheur et le développement intellectuel et moral de ses enfants.

Dans ce travail commun, nos deux Rois ont pris une part prépondérante. Elle leur a valu l'inaltérable reconnaissance, l'indéfectible attachement, la loyale fidélité du Pays.

Sire,

Votre Auguste Père a conduit les premiers pas de notre peuple, Il a affermi nos intentions, Il nous a acquis le respect et la sympathie des autres nations.

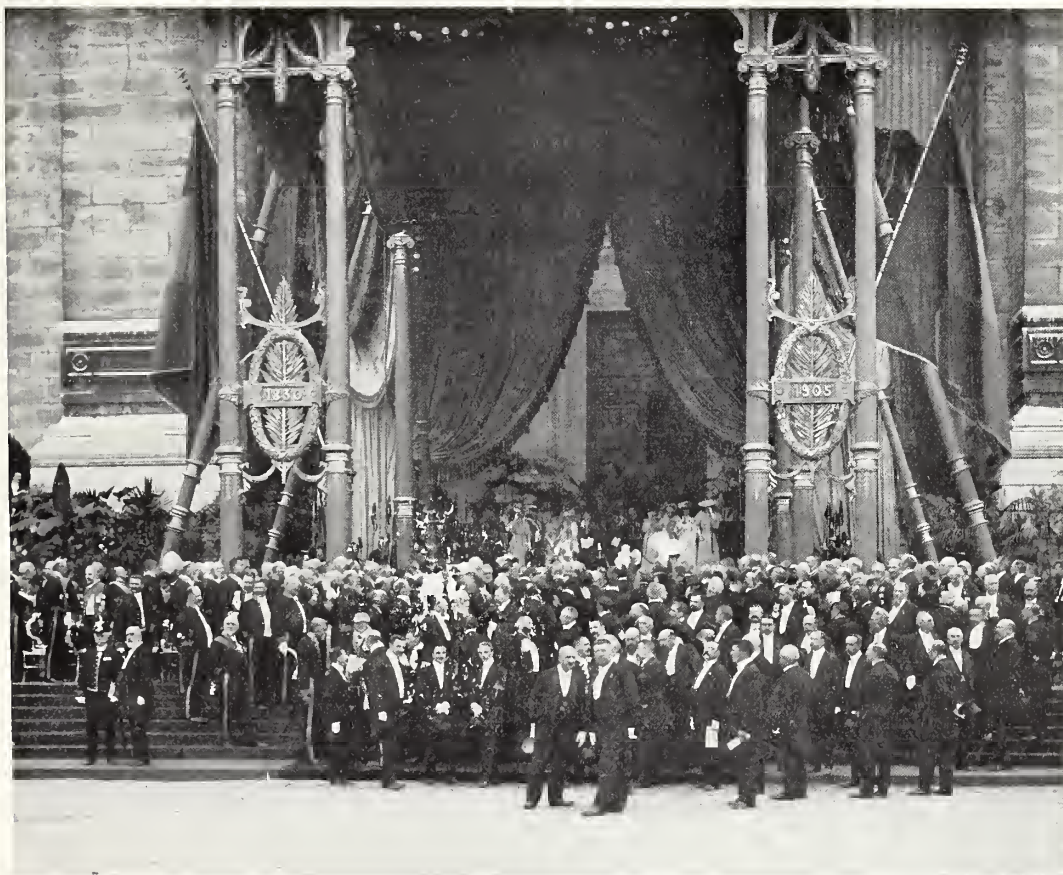
Votre Majesté, avec une hauteur de vues et une persévérance admirables, nous a donné confiance en nous-mêmes ; — nous a appris que l'exiguïté du territoire n'empêchait pas un petit peuple de prendre place au premier rang des nations ; — nous a fait désirer une expansion mondiale et pacifique, indispensable à l'écoulement de nos produits et à l'utilisation de notre exubérante activité.

Depuis bientôt quarante années, Votre Majesté, sans se lasser jamais et sans jamais se rebuter, consacre toutes les ressources de sa vive intelligence et de sa ferme volonté à faire une Belgique plus belle, plus heureuse et plus prospère.

Les fruits de ce labeur sont en partie recueillis et nous sommes réunis pour les admirer et nous en réjouir.

D'autres s'annoncent brillants et l'avenir nous sourit.

Aussi les liens si forts qui unissent la Dynastie à la Nation sont-ils devenus indestructibles et le peuple confond dans un même attachement le Roi et tous les Princes de la Famille Royale.



Pendant le discours de M. Schollaert.

Cette mutuelle confiance, cette union intime entre le Roi et le peuple belge est, pour notre Pays, une bénédiction et, pour son avenir, une garantie de plus. La Providence nous a comblés de bienfaits. Nous La remercions et nous La prions de protéger la Belgique et de lui conserver, durant de longues années encore, notre Roi bien-aimé.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, au nom du Gouvernement, présente l'adresse suivante :

Sire,

C'est la troisième fois que la Belgique célèbre le jubilé de son Indépendance.

En 1856, des fêtes, dont le souvenir n'est pas perdu, confondirent l'anniversaire national avec celui du règne de l'Auguste Fondateur de la Dynastie. Votre Majesté y prit part, en qualité de Prince Royal. En 1880 et aujourd'hui, c'est sous les auspices du Roi Léopold II que la Nation, réunie au pied du Trône, en de grandioses assises, proclame combien elle est jalouse de son auto-

nomie, combien elle est fière de la place qu'elle a conquise parmi les peuples, combien elle est heureuse des puissantes et unanimes sympathies qui l'entourent. Sa joie s'augmente encore en constatant les liens fraternels et affectueux qui l'unissent aux pays dont elle partagea jadis les destinées.

L'Histoire dira que les fêtes jubilaires de 1905 marquèrent un puissant épanouissement de notre nationalité, qu'elles mirent en un magnifique relief l'essor que donnèrent à la Belgique l'intelligente activité de son peuple et la patriotique sagesse de ses Rois.

Soixante-quinze années ont passé depuis l'heure où les Belges résolurent d'assurer à leurs provinces une existence libre.

Votre Majesté, s'inspirant des vœux du Pays, a daigné accorder un nouveau témoignage de Sa bienveillance aux survivants de cette grande époque que Dieu semble avoir voulu réserver pour en faire les témoins de notre troisième jubilé national. En même temps qu'elle s'incline respectueusement devant les vieux Combattants de 1830, la Belgique évoque avec reconnaissance le souvenir des membres du Gouvernement provisoire qui, au milieu du tumulte et des périls, proclamèrent l'indépendance du Pays, s'appliquèrent à faire régner l'ordre parmi un peuple en armes et abdiquèrent ensuite, si loyalement et si généreusement, les pouvoirs dont les circonstances les avaient investis et qu'ils avaient exercés avec tant de noblesse, d'intégrité et de désintéressement.

Hommage, aussi, au Congrès national, auquel le Pays confia la redoutable tâche d'assurer son avenir. En quelques semaines, cette illustre assemblée élabora une Constitution qui répond si parfaitement aux traditions et aux vœux du Peuple belge, et dont on a pu dire justement qu'elle était pour le nouvel État «la formule la plus large du progrès», comme aussi «la condition du plus énergique développement».

Le Congrès couronna ses travaux et se créa un droit imprescriptible à la gratitude publique en décrétant que la forme du Gouvernement serait la Monarchie constitutionnelle et héréditaire, et en appelant au Trône l'Auguste Père de Votre Majesté.

Léopold Ier a dit que la Belgique avait fondé ses institutions « en dehors de toute intervention de la Royauté » ; il nous appartient d'affirmer que c'est à elle que le Pays doit d'être sorti de son funeste isolement et d'avoir vu le nouvel état de choses accepté par les puissances.

L'action bienfaisante et efficace de notre premier Roi fut telle que, un quart de siècle plus tard, la Belgique Lui décernait de superbes ovations. Elle Le remerciait d'avoir affermi son organisation politique, d'avoir cimenté l'unité nationale, d'avoir provoqué l'efflorescence de son génie, d'avoir fait triompher le Pays des plus redoutables épreuves, d'avoir sauvegardé pleinement son autonomie, de l'avoir enfin représenté avec éclat devant l'étranger.

Le 21 juillet 1831, le Roi Léopold Ier disait au Congrès : « Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte qu'en vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à consolider les institutions d'un peuple généreux et de maintenir son indépendance. Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous rendre heureux. »

Jamais déclaration royale n'a été mieux et plus religieusement observée et, à travers les âges, le nom de Léopold Ier sera béni !

Sire,

Il y quarante années que Votre Majesté règne sur la Belgique.

Au jour de son avènement, Elle a promis au Pays un Roi belge de cœur et d'âme, qui lui vouerait sa vie entière.

La Nation, fière de son Roi, atteste que Votre Majesté a noblement dépensé pour elle les trésors de sa haute intelligence, de sa raison supérieure, de son énergique et inlassable activité. L'Exposition Universelle et Internationale de Liége témoigne du mouvement, du travail, du progrès qui se sont affirmés dans tous les domaines ouverts à la vaillance des Belges.

Le développement moral de la Nation a marché de pair avec son développement intellectuel et matériel. L'instruction, à tous les degrés, s'est étendue considérablement, l'agriculture a perfectionné ses méthodes, l'industrie et le commerce ont pris un essor gigantesque : la Belgique, dont la population a doublé depuis 1830, est devenue l'une des principales puissances économiques du monde.

Les pouvoirs publics se sont appliqués à développer sans cesse l'outillage national, pour qu'il puisse répondre aux nécessités de notre vie agricole et industrielle. D'énormes sacrifices ont été consentis, afin de multiplier les voies de communication, de créer et d'améliorer nos ports et toutes nos installations.



Le discours de M. de Trooz, Ministre de l'Interieur et de l'Instruction publique.

Le travail est honoré en notre Pays, et c'est justice.

Depuis le savant jusqu'au plus humble de nos ouvriers manuels, chaque Belge a apporté son effort à l'œuvre grandiose dont les résultats s'affirment sous nos yeux.

Votre Majesté, le premier et le plus énergique travailleur d'entre les Belges, a placé son Pays à l'avant-garde du colossal mouvement d'expansion mondiale qui entraîne les nations européennes et qui s'imposait à un pays tel que le nôtre, où l'accroissement incessant de la population n'a d'égal que le développement de la production industrielle.

Créateur et Souverain de l'État Indépendant du Congo, le Roi a réservé à la Belgique un débouché immense au centre de l'Afrique, en même temps qu'il faisait pénétrer les clartés de la civilisation là où l'ignorance et la barbarie avaient régné sans partage jusqu'ici.

Sire,

Les plus importantes solennités du Jubilé ont été fixées au 21 juillet pour affirmer, une fois de plus, l'indissolubilité des liens qui attachent la Dynastie à la Belgique.

Le même enthousiasme qui accueillait naguère notre premier Roi, au jour de son avènement, éclate aujourd'hui autour de Votre Majesté, et c'est d'un seul cœur, d'une seule âme que l'acclament les descendants de ceux qui, en une heure de patriotique union, ont fondé la Patrie !

Altesses Royales,

Nos hommages, nos vœux ardents s'élèvent vers Vous, que nous entourons d'une respectueuse affection. Qu'il me soit permis de dire la joie toute particulière que nous éprouvons à voir le jeune Prince Léopold, le royal enfant de Belgique, prendre part à cette solennelle manifestation. Il est pour nous une espérance. L'exemple de nos Rois et de nos Princes sera son guide : il ne démentira pas de tels enseignements.

Sire,

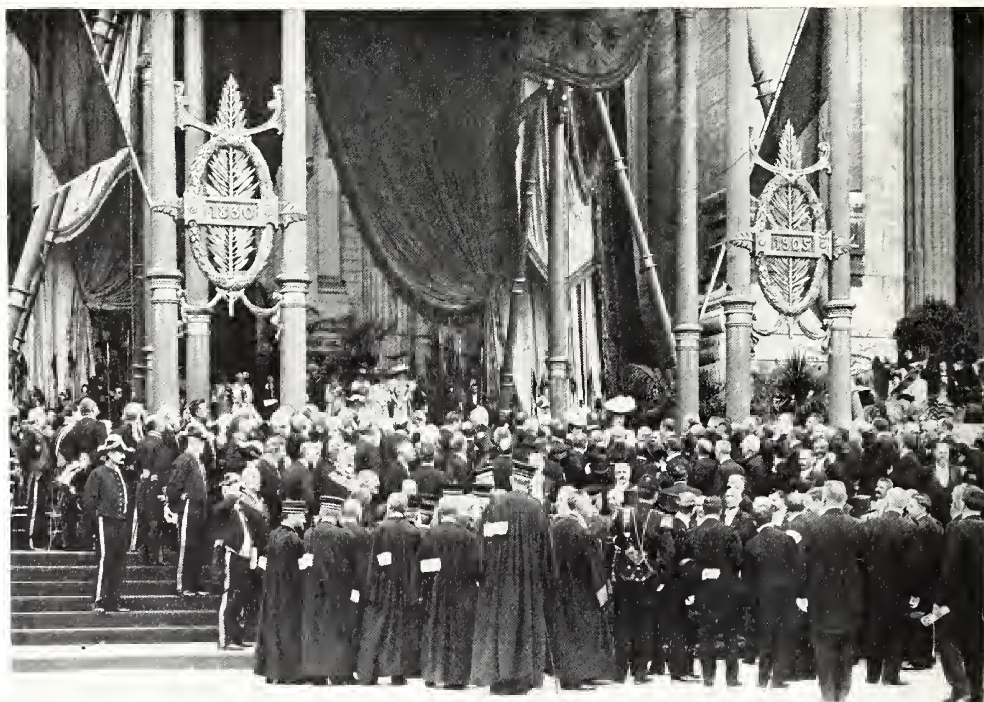
La Belgique, que Dieu a visiblement secondée, prie la Providence de continuer à veiller sur ses destinées. Elle Lui demande aussi de protéger la vie et le glorieux règne de son Roi, afin que Léopold II poursuive et achève les grandes œuvres qu'il a entreprises pour la gloire et la prospérité de son peuple !

Sire,

Au nom du Gouvernement de Votre Majesté et de la Commission Nationale des Fêtes de l'Indépendance, j'ai l'honneur d'offrir au Roi les premiers exemplaires de la médaille commémorative de ce Jubilé. Elle est due au burin de De Vreese, que ses œuvres ont classé parmi nos meilleurs artistes.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président de la Commission nationale des fêtes de 1905, remet au Roi, dans un magnifique écrin, quatre exemplaires (en ivoire, en or, en argent et en bronze) de la médaille commémorative frappée à l'occasion du jubilé national.

Entre-temps, les membres de la cour de cassation, ainsi que les présidents et procureurs généraux des cours d'appel, se sont groupés au pied du trône.



Pendant le discours de M. Giron, président de la Cour de cassation.

M. Giron, premier président de la cour de cassation, présente au Roi une adresse au nom du pouvoir judiciaire :

Sire,

La Magistrature tout entière, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, s'associe en ce jour solennel aux sentiments qui animent tous les cœurs belges.

Elle apporte au Roi, en qui se personnifient les joies et les espérances de la Patrie, l'expression de son inaltérable dévouement à la Dynastie nationale, gage de notre existence indépendante.

Depuis qu'elle est affranchie du joug étranger, la Belgique consolide chaque jour ses libres institutions et les pouvoirs publics travaillent sans relâche au développement du bien-être moral et matériel des populations.

Notre activité industrielle, commerciale et agricole nous a placés au premier rang des nations.

Les deux principaux facteurs de cette prospérité sont la paix et la liberté dont la Belgique jouit depuis de si longues années.

Cette prospérité durera aussi longtemps que nous saurons défendre notre indépendance et mériter ainsi la garantie des Puissances.

Il n'est pas téméraire de penser que cette garantie s'est fortifiée grâce aux progrès accomplis dans ce dernier quart de siècle par le droit public international.

A la Conférence de la paix, réunie à La Haye, vingt-huit États souverains se sont engagés à recourir, en cas de dissentiment grave ou de conflit, aux bons offices ou à la médiation de puissances amies, et ils ont institué une Cour permanente d'arbitrage, accessible en tout temps et fonctionnant conformément à une procédure déterminée : éclatant hommage rendu par les Puissances à l'autorité du Droit !

Depuis ce moment, les conventions qui ont pour objet de régler par les voies juridiques les différends entre les peuples deviennent de plus en plus nombreuses, et le régime de l'arbitrage étend sur le monde entier une trame de plus en plus serrée.

C'est un des motifs qui nous permettent d'envisager l'avenir avec sécurité.

Les libertés constitutionnelles, à l'ombre desquelles s'épanouit la prospérité du Pays et l'exacte application des lois que la Nation s'est données, sont confiées à la garde du pouvoir judiciaire. Les magistrats ici présents donnent à Votre Majesté, tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs collègues, l'assurance qu'ils en seront toujours les gardiens fidèles et consciencieux.

Tandis que M. Giron lit son discours, les délégations des provinces et des communes, occupant la grande tribune adossée aux jardins de l'hôtel de Merode, se disposent à se rendre à leur tour au pied du trône et se forment en cortège.

Les membres des délégations provinciales ouvrent la marche, précédés des drapeaux d'honneur de 1832 et se dirigent, par la droite, vers la loge royale.

Dans un mouvement simultané, par les neuf escaliers de la tribune communale correspondant aux neuf provinces, descendent les bourgmestres des chefs-lieux de canton, qui se joignent, pour porter l'adresse au Roi, aux bourgmestres et échevins de l'agglomération bruxelloise, ainsi qu'aux conseillers communaux de Bruxelles et de Laeken. Ce groupe, précédé des neuf cartels aux armes des provinces, suit les délégations provinciales.

Au moment où se termine la lecture de l'adresse présentée au nom du pouvoir judiciaire, les drapeaux d'honneur de 1832 s'avancent et se rangent en ligne contre le parc central, en face de la tribune royale.

M. Hulin, président du conseil provincial du Brabant, entouré des délégations provinciales, lit, en leur nom, l'adresse suivante :

Sire,

Parlant au nom des provinces que j'ai l'insigne honneur de représenter ici, je puis apporter au Chef de l'État le témoignage que chacune d'elles a pris vaillamment sa part dans le travail collectif dont aujourd'hui la Patrie belge est heureuse de célébrer les splendides résultats.

Conscientes de leur mission, chacune de nos provinces s'est appliquée à satisfaire aux obligations que les besoins de notre époque imposent aux pouvoirs publics.

Sans doute, elles ne l'ont pas fait dans une mesure égale ; toutes n'ont pas suivi une voie uniforme, car, chacune ayant son tempérament particulier, a sa manière d'agir et de penser. Mais c'est là la vie provinciale dont l'intensité et la variété font à la fois, pour ceux qui l'observent et la peuvent comprendre, la beauté et la grandeur de notre Pays.

Anvers, avec son port, ne peut être identique au Hainaut, avec ses mines, et le rude puddleur du pays de Liége est aussi différent du tisserand gantois, que le carrier des bords de la Meuse

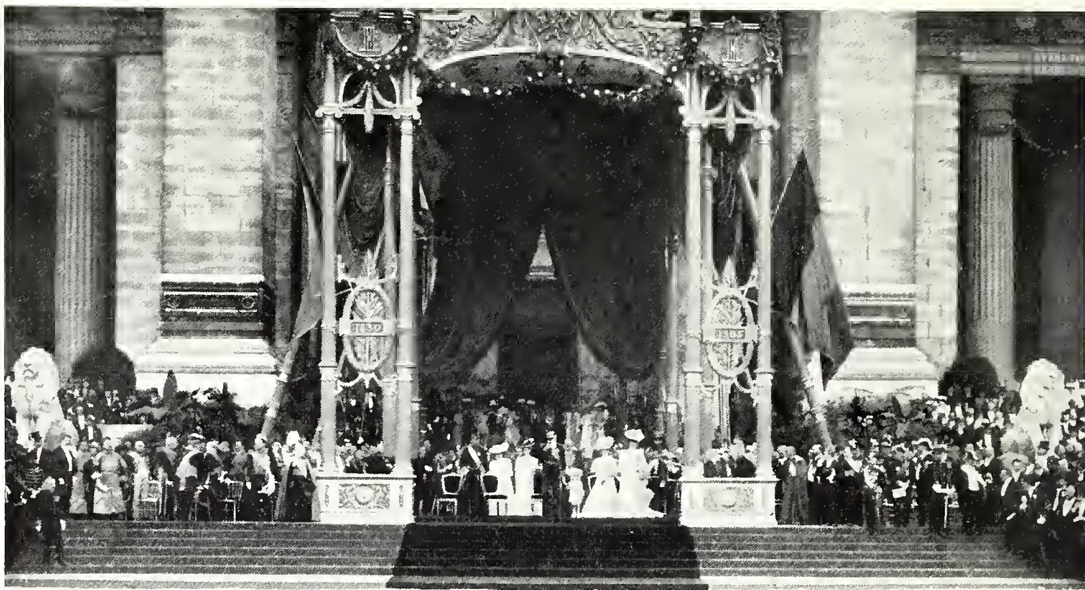
s'écarte de nos marins des côtes. Nos Ardennes boisées forment un poétique contraste avec la Campine, dont les étendues de sable scintillent au soleil, mais ni l'une ni l'autre ne pourraient convenir à la culture brabançonne.

Ainsi chacune de nos provinces a son caractère propre ; quoique différentes, elles ont au total réalisé ce qu'on était en droit d'attendre d'elles.

Si l'on dégage ce qu'elles ont accompli dans la sphère de leur activité, on peut dire qu'aucun des grands intérêts, qui sont les principes directeurs de toute vie sociale, n'a été méconnu, et s'il reste beaucoup à faire, il serait injuste de nier ce qui a été accompli.

L'instruction primaire a reçu les encouragements que mérite cette base essentielle de tout développement ultérieur.

L'enseignement professionnel et technique, qui en est le complément nécessaire et indispen-



La tribune royale.

sable, a pris une grande extension. A cet égard, certaines provinces, par les sacrifices considérables qu'elles se sont imposés, ont montré le prix qu'elles attachent à cette branche de l'éducation populaire, qui doit permettre à nos ouvriers et, par conséquent, à nos industriels de lutter avec avantage sur le marché du monde. Armer notre population pour la lutte de la vie ne peut suffire à notre idéal : il faut aussi orner son esprit et lui montrer dans tout l'éclat de leur beauté les œuvres des maîtres d'autrefois. Nos provinces n'ont pas failli à cette tâche : si elles veillent à l'éducation artistique des générations présentes, elles préservent de la destruction les monuments de nos pères ; en même temps qu'elles restaurent les flèches de nos cathédrales, elles maintiennent intactes les tours de nos beffrois.

La voirie fut de tout temps l'objet de la sollicitude des conseils provinciaux : beaucoup de progrès ont été accomplis. Chacune de nos provinces s'applique à améliorer le réseau de ses routes et de celles constituant la voirie vicinale.

Les travaux d'hygiène sont à bon droit largement subsidiés par les provinces, qui, toutes, se rendent compte qu'avant tout la santé publique doit être sauvegardée.

Plusieurs d'entre elles, comprenant les devoirs de solidarité qui nous lient envers les infortunés, victimes de la nature ou de l'état social, ont créé des établissements qui, refuges des malheureux, constituent pour les pouvoirs publics qui les ont fondés un titre de plus à la gratitude de leurs administrés.

En contemplant ainsi l'œuvre du passé, nous sentons notre cœur déborder de reconnaissance envers tous ceux qui ont concouru à l'œuvre commune.

Parmi ceux-là se trouve le peuple travailleur, et la même idée qui a amené le Brabant à lui dédier une statue l'a fait associer à la fête de ce jour.

Mais si la gratitude d'un pays doit se mesurer à l'étendue des services rendus, c'est au Trône surtout que doit aller notre reconnaissance.

Faisant la part de chacun, l'Histoire dira combien fut grande et féconde celle de la Dynastie que la Belgique s'est donnée. Dans son jugement impartial, elle inscrira sur ses tablettes que, si le premier règne fut la période de recueillement avec son lent travail de libération et de reconstitution de l'âme belge, le règne actuel est la période de l'affirmation et de l'expansion de notre nationalité.

Cette expansion, nous la devons à Votre Majesté. Ayant la claire vision des choses, l'esprit toujours en éveil sur les événements qui se déroulent autour de nous, disposant d'une haute intelligence mise au service d'une inlassable volonté, Votre Majesté nous a fait comprendre que, quelque attrayant qu'il puisse être, nous ne pouvons indéfiniment rester les yeux fixés sur le tableau du passé. C'est vers l'avenir qu'il faut tourner nos regards. De vastes horizons s'ouvrent devant nous, imposant ainsi de nouveaux devoirs à notre vigilance : il s'agit non seulement de défendre, pour le conserver, ce que nous avons acquis, mais d'étendre encore et toujours le cercle de notre activité.

A cette tâche, les provinces ne failliront pas ; elles ont pour les guider le noble exemple de Votre Majesté.

Les députations provinciales ovationnent longuement le Roi et se retirent pour céder la place aux députations communales. Les cartels, aux armes des provinces, viennent se placer en ligne devant les drapeaux d'honneur de 1832.

M. De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles, présente au Roi l'adresse suivante, au nom des communes du Pays :

Sire,

Au jour où la Belgique célèbre un glorieux anniversaire, l'opinion du monde atteste que les espérances les plus hardies des fondateurs de notre Indépendance se sont grandement réalisées. Nous croyons même que lorsque le Régent, déposant ses pouvoirs, le 21 juillet 1831, disait à notre premier Roi *qu'il avait vu l'aurore du bonheur se lever sur son pays*, nous croyons que le vénérable constituant n'osait entrevoir une ère de progrès et d'expansion aussi brillante que celle à laquelle nous assistons.

Sire, un élément essentiel de cette enviable situation, c'est notre régime politique, édifice de contrôle et de sage démocratie, qui, comme le proclamait Votre Majesté à Son avènement, *peut s'élever et s'élèvera encore*. Sous l'égide d'une Constitution libérale. dont nos Princes furent les gardiens et les interprètes fidèles, toutes les énergies se sont épanouies au fier soleil des libertés publiques !

Ces libertés, Sire, sont notre raison d'être et notre force ; elles jaillissent des sources les plus reculées de notre histoire. Purement municipales naguère, et réputées « privilèges », elles s'harmonisent et s'étendent graduellement dans l'évolution qui conduit à la formation de l'État.

C'est, en réalité, du développement lent, mais sûr, des anciennes organisations urbaines, parfois si différentes et si variées, mais toutes animées d'un même esprit, que sont issus ces droits et ces garanties, que tous les Belges ont à cœur de défendre comme le sol sacré de la Patrie.

Les « communiers » de jadis ont eu pour descendants ceux qui firent la Belgique, et l'on peut répéter que, chez nous, la commune fut l'école du citoyen !

Loin d'avoir été importés, les principes décrétés par le Congrès tenaient leurs origines de nos institutions séculaires ; ils étaient, alors comme aujourd'hui, de notre race et de notre sang !

Voilà pourquoi, Sire, nous affirmons, plus que jamais, notre foi profonde dans notre régime constitutionnel ; nous célébrons l'éclat de la Belgique dans le domaine des sciences et des arts, et nous applaudissons à l'essor du travail national fécondé par la Concorde et la Paix !

La postérité se souviendra que, comme son Auguste Père d'illustre mémoire, Votre Majesté a noblement dirigé l'œuvre magnifique que nous fêtons ; — elle dira que, par les initiatives généreuses de Son incessante sollicitude, Elle a royalement tracé la voie de tous les progrès.

C'est pénétrées de ces sentiments, Sire, que les Communes belges s'unissent, dans un élan



Le Roi se rendant auprès des Combattants de 1830.

de patriotique et respectueuse gratitude, pour acclamer le Souverain qui consacre son Règne à la grandeur et à la prospérité du Pays !

A la fin de la lecture de chacune de ces adresses, l'assistance qui entoure la tribune royale applaudit et crie : « Vive le Roi ! »

Chacune des adresses est habillée d'une reliure de grand style, due au talent de M. Paul Claessens fils, relieur-doreur de S. A. R. M[me] la Comtesse de Flandre.

S. M. le Roi répond aux adresses par le discours que voici :

« Je suis profondément touché des paroles grandement trop élogieuses qu'il ne M'a guère été » donné jusqu'ici de mériter et qui viennent cependant de M'être adressées à l'occasion du Jubilé » national et de la quarantième année de Mon règne. A côté des discours, quelle que soit leur » éloquence, il faut des actes. Ce sont ces derniers seuls qui assurent la vie des peuples et leur » permettent de surmonter les difficultés de l'existence.

» Si les hommes de 1830 n'avaient pas agi, aucun de nous ne serait ici en ce moment.

» Puisse le soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance être marqué par l'adoption » du beau projet soumis aux Chambres, le plus utile qui ait été présenté depuis 1834, depuis la loi » décrétant nos chemins de fer, les premiers du continent ! Ce projet donne une base moderne à » notre prospérité commerciale et garantit sa sécurité sans augmenter les impôts d'un centime ni » le contingent d'un homme.

» Que Dieu protège la Belgique, que les Belges, par des actes, sachent consolider leur indé- » pendance et augmenter leur prospérité ! Telle est mon ardente prière au Ciel et à ma Patrie. »

Les paroles royales sont longuement applaudies. On crie : « Vive le Roi ! » L'enthousiasme est indescriptible.

Les Ministres d'État et les hauts dignitaires sont présentés à Sa Majesté.

Les députations communales et provinciales défilent devant le Roi.

Tout à coup, un mouvement se produit dans la foule. C'est le Roi qui descend de la tribune royale, accompagné de S. A. R. le Prince Albert et suivi par les Ministres. Sa Majesté se rend auprès des Combattants de 1830 et complimente chacun d'eux. Le Roi attache sur la poitrine de M. Jean-Baptiste Dubois, président de la Société des Combattants de 1830 et membre de la Commission nationale des fêtes de 1905, la croix d'officier de l'Ordre de Léopold et remet les insignes de chevalier du même Ordre aux Combattants volontaires de 1830 qui assistent à la fête : MM. Charles-Louis Duymelinck, Eugène-Dominique Hespeel, Jacques-Marin Janssens, Charles-Joseph Prevost, Pierre-Auguste Rheel. Sa Majesté remet ensuite la croix commémorative de 1830 aux miliciens qui se sont trouvés dans les rangs de l'armée, du 25 août 1830 au 2 février 1831 : MM. Baudouin Alexandre, Jean-Joseph Depière, François-Grégoire Leglain, Pierre-Joseph Messelis, Emmanuel Preissaux, Charles-Louis Tiho, David Van den Bussche (1).



Le Roi décorant les Combattants de 1830.
Dans le fond, à gauche, la Cour de cassation ; à droite, le Sénat.

Ce fut une surprise pour l'assistance et l'un des moments les plus émotionnants. Les acclamations partent en fusées, se prolongent, reprennent de plus belle, chacun voulant s'associer à cette manifestation de reconnaissance et comprenant dans une même et vibrante acclamation la Personne royale et les vieux braves.

---

(1) Des arrêtés royaux du 21 juillet 1905 ont, en outre, nommé chevaliers de l'Ordre de Léopold : MM. Paslecq et Albert Verriest, combattants volontaires de 1830, et accordé la croix commémorative à MM. Adolphe Decroly, Philippe-Joseph Demoulin, Frédéric Goderis, Félicien-Joseph Latinis, Antoine Lemoine et Guillaume Vanderhaeghen, miliciens qui se sont trouvés dans les rangs de l'armée du 25 août 1830 au 2 février 1831.

Après la cérémonie, une collation fut offerte aux Combattants de 1830. Un pli de 500 francs a été remis à chacun des anciens volontaires et un pli de 250 francs à chacun des miliciens.

Les Combattants, dont plusieurs, brisés par l'âge, ne peuvent quitter leur fauteuil, lèvent leurs bonnets et crient : « Vive le Roi ! » S. A. R. le Prince Albert, puis les Ministres leur adressent également des félicitations.

Le Roi ayant repris place dans la tribune royale, les députations de la garde civique et de l'armée se forment en colonne. Chaque drapeau est porté en tête de son unité. Les délégations défilent devant Sa Majesté, puis viennent reprendre leur place ; les drapeaux regagnent leur position au centre.

Pendant que s'exécutent ces mouvements, les chœurs et l'orchestre entonnent une marche chantée, composée, par M. Paul Gilson, sur des paroles françaises de M. Auguste Vierset, ainsi que les fragments, en langue française, puis en langue flamande, de l'œuvre de M. Gevaert : *Vers l'Avenir* (1).

L'œuvre de M. Paul Gilson est conçue dans une note large et sonore; graduellement,



L'arrivée du cortège des drapeaux.

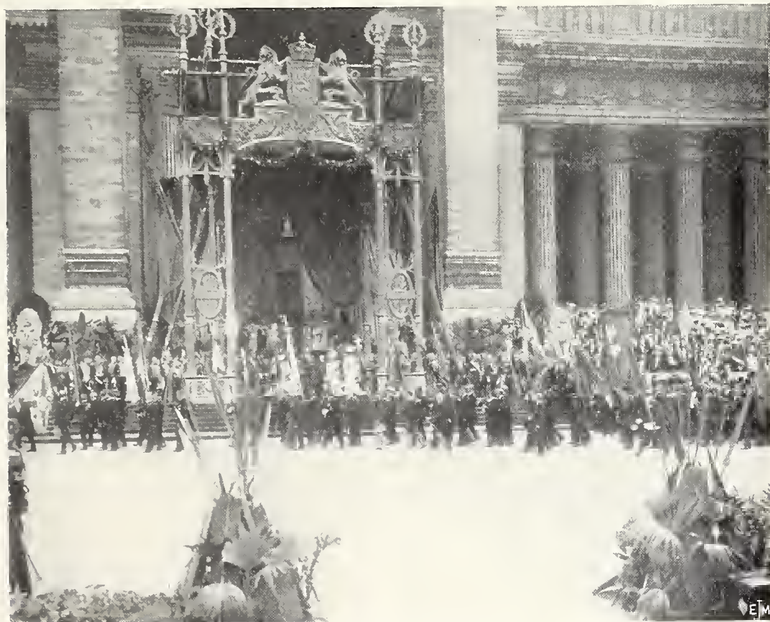
elle provoque l'enthousiasme et, quand les deux mille exécutants clament le cri de « Vive le Roi », tandis que les cuivres éclatent, une émotion indicible gagne l'assistance. Les derniers accords sont couverts par des applaudissements unanimes.

Chaque groupe ayant repris sa place, un hymne jubilaire, *Jubelgalm*, musique de M. Jan Blockx, paroles flamandes de M. Nestor De Tière, est exécuté par les chœurs et par l'orchestre (2).

L'œuvre de M. Jan Blockx a fort belle allure : c'est le cri de joie d'une Nation, c'est ce cri de joie qu'il a voulu redire et répandre. Le motif : *Ons land is klein, zijn naam is groot* a servi de base au thème initial et, périodiquement, revient, se développe jusqu'au finale pour se terminer par une explosion des forces instrumentales, d'un effet réellement grandiose.

(1) Voir *Marche patriotique*, pages 209-210 et *Vers l'Avenir*, pages 210-211

(2) Voir les paroles de *Jubelgalm*, pages 211-218.


Le cortege des drapeaux.

Écrite pour symphonie, cette cantate a été réduite, par M. Strauwen, pour harmonie.

Une formidable acclamation salue la fin de la cantate.

Le Roi fait appeler M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour le remercier, ainsi que ses collaborateurs

Sa Majesté se fait présenter les auteurs de l'hymne et de la cantate.

A ce moment, du haut des tours florentines, un appel des trompettes thébaines annonce la dernière phase de la solennité.

Les délégués des gildes, corporations et sociétés, qui étaient groupés en masses compactes à l'entrée de la rue de la Régence, s'avancent lentement, accompagnés de leurs étendards, bannières et drapeaux. En deux colonnes serrées, contournant à la fois à gauche et à droite le parterre central, leurs théories se développent et viennent former, en face de la loge royale et sur toute la largeur de l'hémicycle, une haie touffue, un décor vivant de couleurs et de lumière. Les flammes des hampes s'érigent en forêt étincelante. Les soieries chamarrées, les broderies, les torsades, les franges harmonisent leur drapure et leurs arabesques. Les ors rutilent. Le soleil avive de reflets éblouissants cette polychromie somptueuse.

Pendant que s'opère ce mouvement, les chœurs chantent, avec l'accompagnement de musique de l'orchestre, deux couplets, l'un en langue française, paroles de Charles Rogier, l'autre, en langue flamande, paroles de Victor Ceulemans, de l'hymne national, que l'assistance debout, étreinte d'émotion, écoute religieusement. L'instant est solennel.

Les drapeaux, les cartels, les bannières défilent et s'entre-croisent devant le Roi ; ils s'inclinent devant Sa Majesté. C'est l'apothéose !

On applaudit avec


Le cortège des drapeaux

fracas. Le tumulte des applaudissements succède aux cris, aux hourras. L'enthousiasme est à son comble.

Les ovations se renouvellent et perdurent, tandis que le Roi et les Princes quittent la tribune et remontent en voiture.

C'est au milieu d'acclamations délirantes que Sa Majesté et la Famille Royale regagnent le Palais de Bruxelles par la rue des Quatre-Bras, le boulevard de Waterloo, la place du Trône et la rue Bréderode.

Les escortes entourent leurs voitures. La haie est formée par les élèves de l'école militaire, de l'école des cadets et de l'école des pupilles à l'entrée de la rue des Quatre-Bras; par la garde civique et l'armée sur le parcours royal.

Les délégations de la garde civique et de l'armée suivent le cortège royal jusqu'au boulevard du Régent et se rendent ensuite au Palais de la Nation pour y déposer leurs drapeaux.

Les Chambres législatives retournent, escortées de détachements de l'armée, au Palais de la Nation. Les membres du Corps diplomatique, les Ministres, les hauts dignitaires et la magistrature se retirent par l'intérieur du Palais de Justice.

Le retour des autres cortèges se fait avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Les drapeaux des sociétés ouvrent le cortège, descendent la rue de la Régence entre les haies formées par l'armée et la garde civique et l'entassement de curieux. Ils se rendent au Parc, où des médailles commémoratives de la cérémonie leur sont remises par un Comité institué par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique (1).

Le cortège des fonctionnaires suit et se disloque au Parc. Les vétérans du travail, après avoir reçu la médaille commémorative, se retirent par la terrasse du Palais de Justice.

Les bourgmestres se dirigent vers le Palais de Justice pour assister au banquet.

La fête patriotique laissera, dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté, un souvenir ineffaçable.

---

(1) MM. Remy, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et Mabille, directeur à l'administration communale de Bruxelles, *présidents*. MM. Eug. Keym et L. Deveene, *membres*. M. P. Hansen, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, *secrétaire*.



Le départ du Roi.


ST. JEAN MALVAUX S.A.



MANIFESTATION PATRIOTIQUE DE LA PLACE POELAERT. L'ARRIVÉE DU ROI



Les musiciens pendant l'exécution de la cantate.

MARCHE PATRIOTIQUE

Paroles d'Auguste Vierset. *Musique de Paul Gilson.*



M. Auguste Vierset.

Sur la terre bénie où dorment nos aïeux
Rayonne une aube de victoire
Chantant l'éveil d'un jour qui date dans l'Histoire,
Car c'est le jour d'un peuple heureux.

Un seul nom a suffi pour forger le lien,
Groupant les cœurs de Flandre et ceux de Wallonie,
Et ce nom, ô Patrie !
Ce nom magique, c'est le tien !

Depuis trois quarts de siècle, à l'ombre des beffrois,
La Paix mûrit ses fruits dans nos cités prospères ;
Et l'œuvre de nos pères
Marqua de ses progrès les règnes de nos Rois.

O Prince clairvoyant dont nous guide la main !
Voici l'heure où, n'ayant qu'une âme,
Le Pays tout entier t'acclame
Pour ses lauriers d'hier et pour ceux de demain.

Tous ceux dont le labeur
Fait notre force et notre gloire,
De tous les points du territoire
Sont venus des aïeux célébrer la mémoire
Et joindre, ô Roi, ton nom au leur.

Sincère garant de la paix,
Par ta prudence et ta sagesse,
Tu nous assuras la richesse ;
Et l'hommage ici qu'on t'adresse
Dit la grandeur du rôle auquel tu te complais.

Tandis qu'en épaisses phalanges,
Au fier claquement des drapeaux,
De libres citoyens t'offrent leurs cœurs loyaux,
Chacun dit tes louanges
Dans les moindres hameaux.



M. Paul Gilson.

Pour fêter la Patrie
Le Belge, en un seul cri, la confond avec Toi ;
Et c'est Elle qu'en Toi notre élan magnifie,
Cri triomphal auquel Ton peuple se rallie :
« Vive le Roi ! »

VERS L'AVENIR

L'Expansion Belge, chant national

Paroles de G.-Th. Antheunis. *Musique de F.-A. Gevaert.*

Le siècle marche et pose ses jalons,
Nous marquant une étape nouvelle ;
Nous le suivons et nous nous rappelons
Nos aïeux et leur gloire immortelle.
Si ton sol est petit, dans un monde nouveau
L'avenir, qui t'appelle, a planté ton drapeau :
Marche joyeux, peuple énergique,
Vers des destins dignes de toi ;
Dieu protège la libre Belgique
Et son Roi !

Ta longue paix, autant que longs combats,
Au travail exerçait ta vaillance ;
Et tes progrès disaient à chaque pas
Ton génie et ta fière endurance.
Si ta force déborde et franchit ses niveaux,
Verse-la comme un fleuve en des mondes nouveaux
Marche hardi, peuple énergique,
Vers des destins dignes de toi ;
Dieu protège la libre Belgique
Et son Roi !

O terre sainte, ô terre des aïeux !
Leurs sueurs et leur sang l'ont pétrie ;
Et loin ou près, sauront leurs fils pieux
Honorer, élargir la Patrie.
Si des frères s'en vont, il en est par milliers
Qui, fidèles gardiens, défendront tes foyers :
Va sans faiblir, peuple énergique,
Vers des destins dignes de toi ;
Dieu saura protéger la Belgique
Et son Roi !

NAAR WIJD EN ZIJD !

Belgisch Volkslied

Woorden van G.-Th. Antheunis. *Muziek van .F-A. Gevaert.*

De tijd spoedt heen en bakent reeds de laan,
Waar ook nieuwere tijden ons wenken ;
Wij volgen fier en zullen langs de baan
Onze roemrijke vaadren gedenken.

Is uw bodem hier klein, ginds toch wacht u een strand,
Als een wereld zoo groot, waar uw vlag staat geplant :
Immer vooruit, dappere telgen,
Moedig en vrij, vast hand in hand ;
God omsluite in zijn zegen, der Belgen
Vorst en Land !

Uw lange vrêe, zoowel als kamp en strijd,
Heeft uw vuisten verhard bij het werken,
En wat ge schiept en bouwdet wijd en zijd
Draagt uw eerlijken naam en uw merken.
Zwelt uw ader, te nauw voor uw bruisende bloed,
Laat het stroomen alom als een vruchtbare vloed :
Immer vooruit, dappere telgen,
Moedig en vrij, vast hand in hand ;
God omsluite in zijn zegen, der Belgen
Vorst en Land !

O heilige grond, der vaadren erve en bouw,
Door hun zweet en hun bloed ons verkregen ;
Of verre of na, hem zullen, hou en trouw,
Hunne zonen bewaren in zegen.
Wijken kinderen uit, hier toch vaardig geschaard,
Zijn er duizenden steeds en beschermen den haard :
Immer vooruit, dappere telgen,
Moedig en vrij, vast hand in hand ;
God omsluit in zijn zegen, der Belgen
Vorst en Land !

JUBELGALM

Gedicht van Nestor De Tière. *Muziek van Jan Blockx.*

Kanonschoten begroeten de feestvierende menigte. Feestklokken klinken. Bazuinen schallen. Muziek valt levendig, luchtig in, speelt het « volksrefrein » van den Jubelzang.

DE MENIGTE *(losbarstend)*

MANNEN

Hoera ! Hoera ! Hoera !

VROUWEN

Heil ! Heil ! Heil !

KINDEREN

Jochei ! Jochei ! Jochei

DE MENIGTE

Ons land ! Ons land !
Ons Belgenland !

MANNEN

Hoera
Duizenden stroomen te zaam !



M.Jan Blockx.

Duizenden loven den naam :
Belgenland !
Belgenland, het Vaderland !

VROUWEN

Heil !
Open, open gaan de zielen !
Dankend wou eenieder knielen !
O Belgenland !
O Vaderland !

KINDEREN

Jochei !
Men viert het feest van heil en vree :
Wij juichen en zingen lustig mee !
Lief Belgenland !
Lief Vaderland !

DE MENIGTE

Hoera !
Heil ! Heil !
Jochei !

(Muziek vangt het volksrefrein aan.)

DE MENIGTE *(invallend)*

(Volksrefrein.)

Ons land is klein, zijn naam is groot,
Bekend de gansche wereld door !
Het leeft in vree, wint 't daaglijksch brood,
Bij vrijheids milden, zachten gloor ;
't Mint kunst en handel, wetenschap,
Teelt mannen, vrouwen, kloek en knap !
Ons land is klein, zijn naam is groot :
't Bevat een wereld in den schoot !
Hoera !
Heil ! Heil !
Jochei !

(Bazuinen schallen.)

DE GENIËN VAN 'T VADERLAND

(Groep mannen en vrouwen.)

Gezegend zij het al !
En land, en volk en vorst !
Hier weert men elk verval,
En houdt het al getorst
Door noeste vlijt en levensdaden,
Van volk en vorst de puiksieraden !
Een zelfde band
Omsluit de harten,
Een zelfde band
In vreugden, smarten,
Leidt alles, stil en krachtig,

Tot welvaart allemachtig !
Gezegend zij het al !
En land, en volk en vorst !

(Bazuinen schallen. Kanonnen donderen.)

DE MENIGTE

Blij ! Blij !
't Is feestgetij !
De jubelklokken klinken !
Kanonnen dondren mee !
Geen wee kan men gedinken :
Zij zwelt de vreugdezee !
Zij zwelt en woelt,
En bruischt en joelt
In vol accoord.
Bij 't eeuwig schoon, begeestrend woord :
Vaderland !
Belgenland !

(Volksrefrein.)

Ons land is klein, zijn naam is groot,
Bekend de gansche wereld door !
Het leeft in vree, wint 't daaglijksch brood,
Bij vrijheids milden, zachten gloor ;
't Mint kunst en handel, wetenschap,
Teelt mannen, vrouwen kloek en knap !
Ons land is klein, zijn naam is groot :
't Bevat een wereld in den schoot !
Hoera !
Heil ! Heil !
Jochei !

DE GENIËN VAN 'T VADERLAND

Ziet : vreugdetranen blinken !
Voelt : bitterhêen verzinken,
Bij deez' geweldige vreugdezee !
Galm,
Zielepsalm,
O dankbre, vaderlandsche bee !

DE MENIGTE

(Hymnus.)

Heere, dank !
Jaren lang,
Na eeuwen strijden, lijden,
Liet gij het al gedijen !

O leven wekkend heden !
O vruchtvolle velden, o werkzame steden !
O mijnen met uw rijken schoot !
O Noordzee met uw toekomst groot !
En gij,
Vol heerschappij,
Pas ontstaan, reeds machtig pand,
Overzeesch nieuw Belgenland, —
Zegen, zegen,
Allerwegen !

Jochei !
Wij staan
Vooraan
De volkenrei.
Met eel een vorst,
Die enkel dorst
Naar roem en grootheid voor zijn volk !
Jochei ! Jochei !

Wij duchten geene storremwolk :
We rukken hooger, hooger op,
Met stoute ideëen in den kop !
Omhoog, omlaag, 't moet alles mede,
Gesterkt door macht van licht en rede !
Bezield door voorspoed, broedermin,
Gelijkheids breeden christen zin !

(Bazuinen schallen machtiger.)

O heilige liefdebrand,
O liefde voor het vaderland !
Uw zielejacht is toovermacht :
Eens dreunt het nog met forscher kracht :

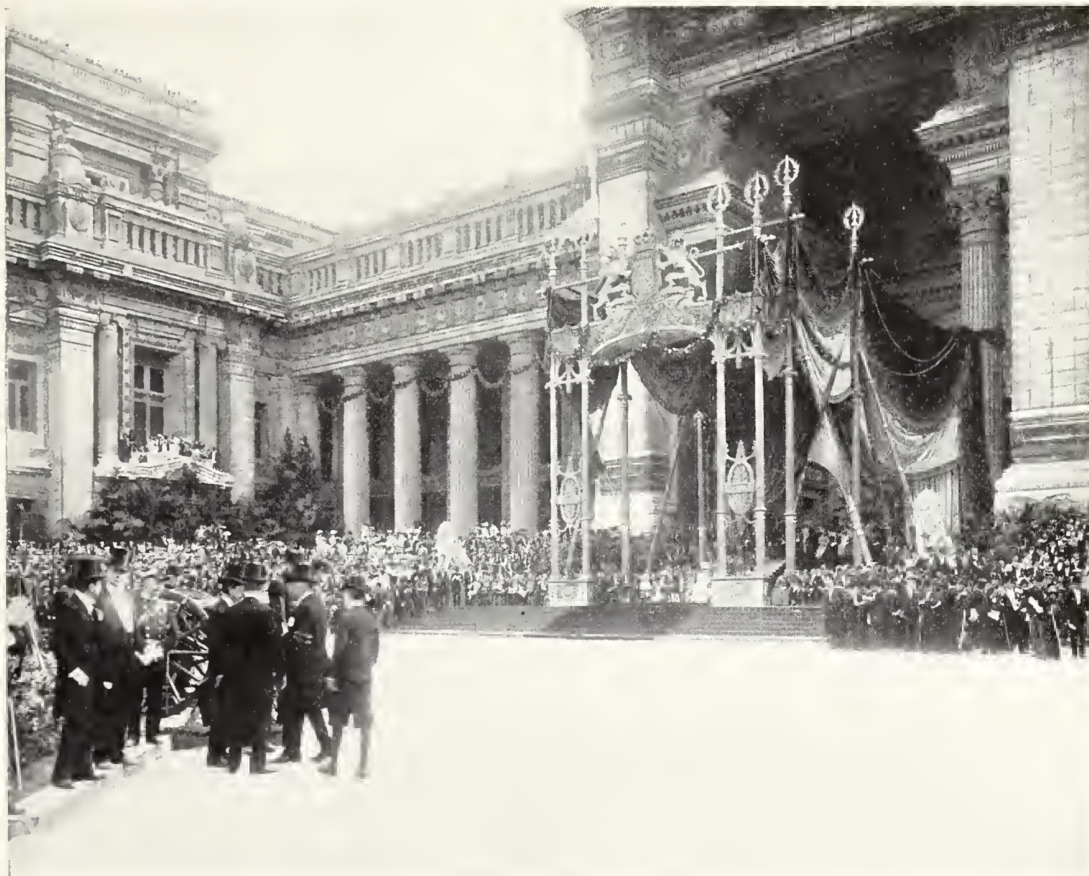
(Volksrefrein.)

Ons land is klein, zijr naam is groot,
Bekend de gansche wereld door !
Het leeft in vree, wint 't daaglijksch brood,
Bij vrijheids milden, zachten gloor ;
't Mint kunst en handel, wetenschap,
Teelt mannen, vrouwen kloek en knap !
Ons land is klein, zijn naam is groot :
't Bevat een wereld in den schoot !
Hoera !
Heil ! Heil !
Jochei !

(Hier ontplooien statig de geniën van 't vaderland groote vaderlandsche vlaggen, verheffen de kinderen, de mannen, de vrouwen honderden driekleurige vlaggetjes zwaaiend boven de hoofden ; tevens schallen de bazuinen, donderen de kanonnen.)



M. De Tière.



Pendant la cantate.

CHANT JUBILAIRE

Poème de Nestor De Tière. (Traduction littérale.) *Musique de Jan Blockx.*

Des salves d'artillerie accueillent la foule festoyante. Des cloches, des sonneries de trompettes retentissent. La musique résonne vibrante et joyeuse, entonnant le refrain du chant jubilaire.

LA FOULE *(pleine d'allégresse)*

LES HOMMES

Hourrah ! Hourrah ! Hourrah !

LES FEMMES

Salut ! Salut ! Salut !

LES ENFANTS

Noël ! Noël ! Noël !

LA FOULE

Patrie ! Patrie !
Notre Belgique !

LES HOMMES

Hourrah !
Des milliers d'hommes se rassemblent !

Des milliers célèbrent ce nom :
Belgique !
Belgique, la Mère Patrie !

LES FEMMES

Salut !
Toutes les âmes s'ouvrent !
Reconnaissants, tous voudraient se prosterner !
O Belgique !
O Mère Patrie !

LES ENFANTS

O joie !
On célèbre la fête du bonheur, de la paix ;
Nous clamons et chantons avec tous :
Chère Belgique,
O Mère Patrie !

LA FOULE

Hourrah !
Salut !
Noël ! Noël !

(La musique reprend le refrain populaire.)

LA FOULE *(entonnant soudain le refrain)*

La Patrie est petite, mais son nom est grand,
Célébré par tout l'univers !
Elle vit en paix, travaillant pour le pain du jour,
Dans le doux rayonnement de sa liberté généreuse !
Elle aime l'art, l'industrie, la science ;
Elle produit des femmes, des hommes habiles et forts !
La Patrie est petite, mais son nom est grand !
Elle contient tout un monde en son sein !
Hourrah !
Salut !
Noël ! Noël !

LES GÉNIES DE LA PATRIE

(Groupes d'hommes et de femmes.)

Que tout soit béni,
Le pays, le peuple, le Roi !
Ici, l'on écarte toute déchéance :
Le grand ensemble est soutenu
Par tenaces labeurs et actions vitales,
Du peuple et du Roi apanages glorieux...
Un même lien unit les cœurs,
Une même main, en joie et douleur,
Guide tout, tranquille et vigoureuse,
Au bien-être, à la puissante grandeur.
Que tout soit béni,
Le pays, le peuple, le Roi !

(Les trompettes sonnent. Salves d'artillerie.)

LA FOULE

Noël ! Noël !
C'est jour de fête !
Les cloches triomphales sonnent,
Les canons grondent, tonnent !
Tout souvenir douloureux disparaît :
Un océan de joie monte et se meut
En débordante vie,
Et bruit et s'épanouit
En pleine harmonie !
Tout s'enivre
De la pensée éternellement belle :
Belgique !
Mère Patrie !

(Refrain populaire.)

La Patrie est petite, mais son nom est grand,
Célébré par tout l'univers !
Elle vit en paix, travaillant pour le pain du jour,
Dans le doux rayonnement de sa liberté généreuse !
Elle aime l'art, l'industrie, la science ;
Elle produit des femmes, des hommes habiles et forts !
La Patrie est petite, mais son nom est grand !
Elle contient tout un monde en son sein !
Hourrah !
Salut !
Noël ! Noël !

LES GÉNIES DE LA PATRIE

Voyez ! Des larmes joyeuses brillent !
Voyez ! Toutes les amertumes disparaissent
En cet océan de hautes félicités !
Chantez.
Psaumes de l'âme,
O reconnaissance de patriale joie !

LA FOULE

(Hymne.)

Seigneur, merci !
Après de longues années,
Des siècles de luttes et de peines,
Vous avez permis à ce qui est d'être...

O vie intense et active du présent !
O champs fertiles, ô citées travailleuses !
O mines au sein inépuisable !
O mer du Nord au grand avenir !
Et vous,
Nouvelle Belgique au delà des océans,
A peine née, mais gage déjà
De puissance future, —
Bénédiction, prospérité,
En tout, partout !...

O joie ! fierté !
Nous sommes au premier rang
De toutes les nations,
Avec un Roi
Qui n'eut qu'un désir :
Le renom et la grandeur de son peuple !
Noël ! Noël !

Nous ne craignons aucun orage !
Nous avançons plus haut, toujours plus haut,
Le cerveau plein d'idées hardies !
En haut, en bas,
Toute la Nation suivra,
Fortifiée par l'action de la lumière et de la raison,
Inspirée par le progrès, par la fraternité,
L'égalité d'un large esprit chrétien !

(Les trompettes sonnent plus fort.)

O sainte flamme de l'amour,
Amour pour la Patrie,
L'énergie de l'âme est puissance magique :
Un jour, elle s'affirmera avec plus d'éclat,
Un jour nous chanterons avec plus de force encore.

(Refrain populaire.)

La Patrie est petite, mais son nom est grand,
Célébré par tout l'univers !
Elle vit en paix, travaillant pour le pain du jour,
Dans le doux rayonnement de sa liberté généreuse !
Elle aime l'art, l'industrie, la science ;
Elle produit des femmes, des hommes habiles et forts !
La Patrie est petite, mais son nom est grand !
Elle contient tout un monde en son sein !
Hourrah !
Salut !
Noël ! Noël !

(Les génies de la Patrie déploient de grands drapeaux tricolores. Hommes, femmes et enfants élèvent de petits drapeaux, qu'ils agitent au-dessus de leurs têtes. Les trompettes sonnent, les canons grondent.)





La Justice, de Dillens.

LE BANQUET DES BOURGMESTRES

La commune seule forme un tout, un véritable être moral ; la commune, c'est la famille. Là, en effet, vous trouverez tout ce qui constitue la famille, tout ce qui en établit les liens. Là est le temple destiné à unir les époux, à voir bénir les fruits de leur union ; là est le dépôt des archives des familles, leur généalogie, leurs souvenirs. Là est le cimetière où reposent les ossements des ancêtres ; là, enfin, est le clocher, le beffroi qui rappelle et réunit tous les habitants.

DUMORTIER. (Rapport sur l'organisation communale, 23 juin 1834.)

L'ORGANISATION

LE Gouvernement, en décidant de réunir en un grand banquet, le 21 juillet, tous les bourgmestres du Pays, voulait associer plus intimement les communes à la commémoration de l'anniversaire national. La pensée était heureuse et sa réalisation fut couronnée de succès.

Après avoir fait ratifier ses projets par la Commission nationale, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique confia l'organisation du banquet à un Comité spécial.

Ce Comité se composait de MM. Mahiels, directeur général des affaires provinciales et communales au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, *président ;* Wouters, directeur général de la garde civique et de la milice au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; le colonel Leurs, échevin de la ville de Bruxelles ; Engels, conservateur du Palais de Justice, *membres ;* Bonet et François, chefs de bureau au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, *membres-secrétaires.*

Par sa situation à proximité de la place Poelaert, où devait être célébrée la fête patriotique, ainsi que par les grandes proportions de sa salle des pas perdus et de ses galeries, le Palais de Justice était tout indiqué pour abriter le banquet des bourgmestres. M. le Ministre de la Justice autorisa très obligeamment le Comité à disposer du monument.

De son côté, M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à la demande de son collègue de l'Intérieur et de l'Instruction publique, décidait que les bourgmestres, se rendant au banquet, obtiendraient un billet d'aller et retour pour Bruxelles au prix du billet simple.

Tous les restaurateurs et traiteurs importants de Bruxelles répondirent à l'appel qui leur avait été adressé en vue de l'organisation du banquet. Le choix s'arrêta sur M. Smedt, propriétaire du Restaurant de la Monnaie, à Bruxelles.

Dès le mois de mai, les invitations au banquet furent adressées à tous les bourgmestres, à MM. les Ministres à portefeuille et les anciens ministres de l'Intérieur, les gouverneurs des provinces, les présidents des conseils provinciaux, les commissaires d'arrondissement.



M. Mahiels,
Directeur général des affaires provinciales et communales,
Président du Comité organisateur.

Le Comité contracta alors avec des entrepreneurs pour l'installation des tables et des chaises et pour l'ornementation de la salle du banquet. Il confia également à la maison Fisch, après examen des différents modèles qui lui avaient été soumis, l'exécution d'une médaille-breloque, dont la frappe avait été décidée en commémoration de la fête.

Le 15 juin, toutes les réponses aux invitations étaient rentrées et, des 2,500 bourgmestres que comptait le Pays à cette époque, 1,807 déclaraient accepter l'invitation.

Le Comité résolut de classer les invités par province, par arrondissement et par canton, de placer chaque commissaire d'arrondissement en tête de son arrondissement et de réserver les places se trouvant en face de lui aux bourgmestres des communes émancipées.

Comme la salle des pas perdus ne pouvait contenir un aussi grand nombre de convives, il fut arrêté qu'une partie des invités occuperait les galeries. Le sort désigna la répartition des places entre les provinces. Un second tirage eut lieu pour chaque province, afin de désigner l'arrondissement qui représenterait celle-ci dans la salle des pas perdus.

Un plan des tables ayant été dressé, chaque convive reçut alors une carte d'identité avec indication du numéro de la table et de la chaise qu'il devait occuper dans la salle du banquet.

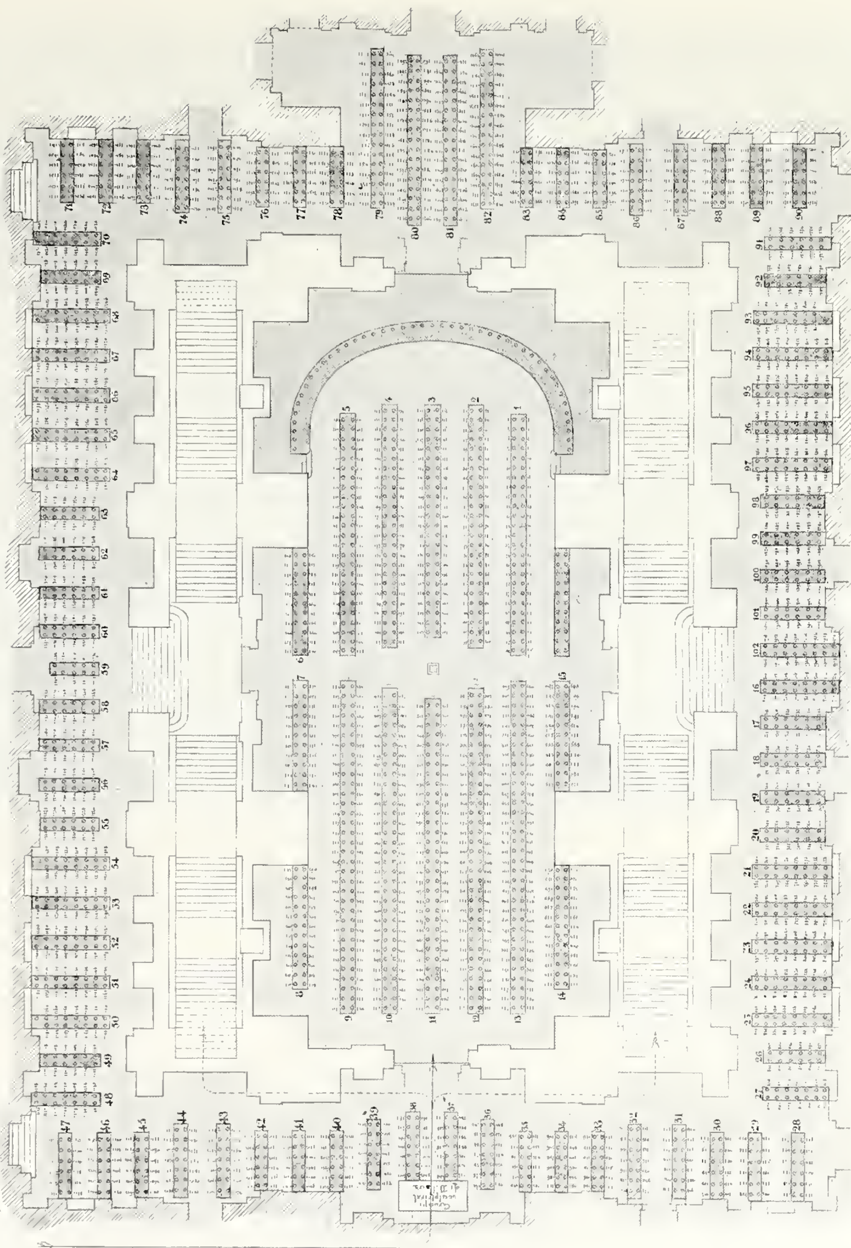
Il lui fut également envoyé une reproduction du plan de la salle, renseignant sa place, ainsi que l'itinéraire à suivre pour arriver de la place Poelaert à la salle du banquet.

LE BANQUET

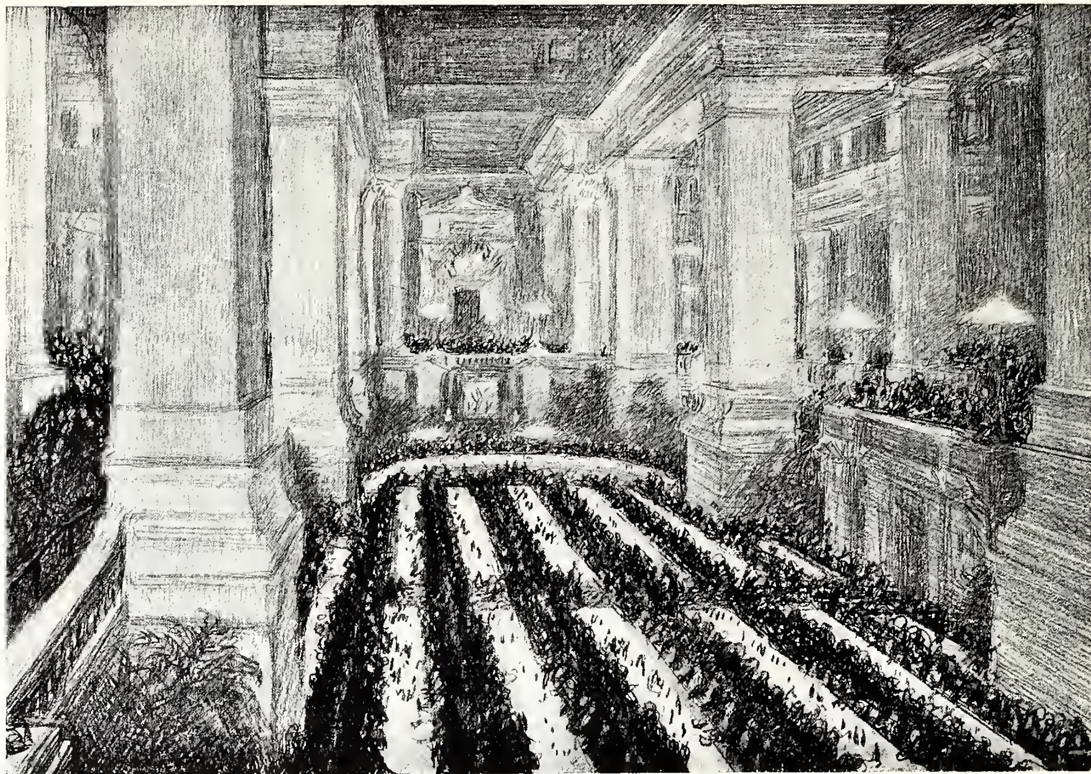
Le banquet eut lieu le 21 juillet, à 5 heures. Il fut le digne couronnement de cette grande journée patriotique.

La salle du banquet présentait un aspect féerique. Toutes les fenêtres ayant été voilées, un éclairage électrique, habilement distribué, répandait dans la salle une vive clarté et, par les jeux de lumière, faisait ressortir toutes les beautés de l'architecture. Les tables étaient richement parées de corbeilles de fleurs, et partout des plantes ornementales harmonisaient la décoration au style du vaste hall.

La table d'honneur, superbement dressée au fond de la salle, était surmontée du surtout exécuté pour la ville de Bruxelles par le sculpteur Vander Stappen. Derrière se détachaient, sur des massifs de palmiers et de verdure, les bustes de Léopold Ier et de Léopold II.



LE PLAN DES TABLES DU
BANQUET DES BOURGMESTRES



Vue d'ensemble du Banquet. (Dessin de Renouard.)

A leur entrée au Palais de Justice, les bourgmestres recevaient la médaille commémorative ; ils étaient dirigés par de nombreux commissaires vers leur place respective.

Dès que les bourgmestres eurent pris place, une *Brabançonne* annonça l'entrée des invités à la table d'honneur.

Celle-ci était présidée par M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, ayant à sa droite : MM. Schollaert, président de la Chambre des Représentants ; Van den Heuvel, Ministre de la Justice ; Devolder, Ministre d'État, ancien Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre ; Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége ; Liebaert, Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes ; Mélot, sénateur, bourgmestre de la ville de Namur, ancien Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; le baron de Pitteurs-Hiégaerts, gouverneur de la province de Limbourg ; Hulin, président du conseil provincial du Brabant ; Cogels, gouverneur de la province d'Anvers ; Sauveur, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Braun, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Gand ; le baron de Béthune, gouverneur de la province de Flandre Occidentale ; Huart, président du conseil provincial de Namur ; Kleyer, bourgmestre de Liége, et de Neeff, chef du cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

A la gauche de M. de Trooz avaient pris place : MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; Janssens, procureur général près la cour de cassation ; le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province de Flandre Orientale ; De Mot, sénateur, bourgmestre de Bruxelles ; le baron du Sart

de Bouland, gouverneur de la province de Hainaut ; Van Rijswijck, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre d'Anvers ; Van Hal, président du conseil provincial d'Anvers; le comte de Briey, gouverneur de la province de Luxembourg ; le comte Visart de Bocarmé, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Bruges; Mahiels, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président du Comité organisateur; Van Hee-Faure, président du conseil provincial de la Flandre Occidentale ; Ensch-Tesch, bourgmestre d'Arlon ; De Riemaeker, président du conseil provincial de la Flandre Orientale ; Portmans, bourgmestre de Hasselt, et Guelton, secrétaire du cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

S'il est un spectacle curieux, c'est bien celui que présentait, au soir du 21 juillet, le Palais de Justice de Bruxelles. 2,000 bourgmestres en avaient chassé les toques et les robes et s'y étaient implantés en maître, non point pour distribuer la Justice, mais pour y fêter, en un banquet monstre, le Jubilé national.

Ils étaient là, ceints de leur écharpe tricolore : les bourgmestres des grandes villes, portant fièrement l'uniforme brodé d'argent et le chapeau claque, coudoyaient des bourgmestres de village exhibant la redingote des grands jours ou l'antique costume des fiers campagnards.

L'aspect de la salle, aux grandes tables parées de corbeilles de fleurs, constituait un régal à lui seul, tant il régnait d'entrain dans le vaste hall.

On parlait français, wallon et flamand. En quelques instants, toute la salle fraternisait au bruit des fourchettes et des assiettes entre-choquées.

Bientôt une grande animation règne dans la salle; les convives font honneur au menu, qui comprend :

Darnes de Saumon
Sauce Gribiche
Filet de Durham piqué en Belle-Vue
Poulardes de Bruxelles roties
Compote de Mirabelles
Paté de Gibier
Salade Romaine
Chester — Cakes
Gateaux — Dessert

VINS :

Pomerol 1895
Saint-Marceaux Carte Blanche
Eau de Genval.

Sur la carte du menu remise à chaque invité, un dessin, exécuté par l'artiste-peintre Broerman, symbolise l'affranchissement des communes.

Tous les services marchent militairement. Les serveurs sont plus de 300. Ils portent tous le frac, le gilet rouge et les boutons d'or, c'est-à-dire les trois couleurs nationales.

Du haut d'une galerie, l'orchestre du Waux-Hall arrosait l'assemblée de flots d'harmonie.


L'affranchissement des Communes.
Vignette du Menu.

Les archets avec les fourchettes, les cuivres avec la vaisselle ont coopéré à former un concert d'un art nouveau, dont n'auraient peut-être pas été satisfaits les esthètes authentiques, mais qui ne manquait cependant pas d'originalité.

Une sonnerie de clairon annonce les discours.

M. de Trooz se lève :

Messieurs,

Je vais au-devant de vos vœux en vous proposant d'acclamer chaleureusement l'Auguste Souverain qui, depuis quarante ans, règne sur la Belgique.

Héritier d'un Roi illustre, Léopold II s'est créé des titres à la reconnaissance publique par l'inlassable dévouement qu'il a apporté à assurer le bien-être de son Pays.

C'est à Lui que la Belgique doit son admirable développement économique, c'est à son génie que notre petit peuple doit d'occuper dans le monde une situation privilégiée, supérieure à celle de grandes nations.

Les Belges savent ce qu'ils doivent à leur Roi et ils ont saisi avec empressement les fêtes du jubilé pour faire monter vers le Trône les échos de leur reconnaissance.

Vous avez assisté aujourd'hui, Messieurs les bourgmestres, à d'inoubliables manifestations de loyalisme. Vous redirez dans vos communes ce que vous avez vu et vous leur rapporterez l'écho de ces cris d'allégresse universelle.

Ces manifestations s'adressent à la Monarchie, la clef de voûte de nos institutions, et au Roi Léopold II, qui la personnifie avec autant de gloire que d'éclat.

J'associe aux vœux que je forme la Famille Royale, en laquelle notre peuple voit, avec raison, la meilleure sauvegarde de ses destinées.

Au Roi, à la Famille Royale ! *(Ovation.)*

M. de Trooz, après que l'orchestre eut exécuté l'hymne national, prononce un toast aux bourgmestres.

Messieurs les bourgmestres,

Aussi loin que l'on se reporte dans l'histoire de notre Pays, on voit les hommes libres se réunir en de solennelles agapes pour marquer les grands événements de la vie nationale.

Vous vous êtes conformés à cette tradition ancestrale, en venant, à l'appel du Gouvernement du Roi, vous asseoir aux tables de ce banquet et y commémorer l'événement le plus glorieux de nos annales.

Il y a soixante-quinze ans, pour la première fois, grâce à la vaillance des Belges, le drapeau tricolore flottait aux beffrois et aux clochers des différentes parties de ce Pays et le Gouvernement provisoire rendait le fier décret qui proclamait l'Indépendance nationale.

Le sol de nos provinces était à nous; désormais, il ne sera plus la proie d'un conquérant ou l'appoint des partages de l'Europe.


Motif decorant le fond de la table d'honneur.

1830 marque l'heure de la rénovation communale.

A peine la Patrie est-elle fondée, que le Gouvernement provisoire publie un décret qui constitue la véritable Charte de l'affranchissement de nos villages, en même temps qu'il rétablit la liberté des villes. D'un seul coup, nous revenions aux plus belles années de l'histoire de nos communes.

Nulle part, mieux que chez nous, on n'a eu conscience, à toute époque, des droits, des intérêts, des devoirs qui unissent les familles dont le groupement a constitué la société communale.

Le Belge a toujours voulu que la population de la commune participât, par l'organe de ses délégués, à la défense de ses droits, à la sauvegarde de ses intérêts, à l'accomplissement de ses devoirs.

Tout notre droit communal est là !

Il est sorti des entrailles du Pays ; il a imprimé à notre civilisation un caractère distinctif, aussi bien dans nos Flandres que dans la Wallonie.

La fidélité aux Princes s'alliait chez nos pères à un besoin de liberté ; ils voulaient leurs communes autonomes : ils ont prodigué pour elles leurs trésors et leur sang.

Cette autonomie, les événements de 1830 nous l'ont rendue et, à travers ces soixante-quinze années, les communes belges ont montré qu'elles étaient dignes de la conserver ; c'est l'honneur des magistrats communaux, et je me flatte de pouvoir leur adresser ces paroles d'un chef d'État d'un grand pays voisin : « Si vous êtes profondément attachés aux communes qui vous ont élus, vous êtes plus attachés encore à la grande Patrie ; vous savez que le meilleur moyen de faire respecter l'autorité qui est en vous, c'est de donner l'exemple de la déférence due à l'autorité qui est au-dessus de vous. »

En Belgique, grâce à l'entente des pouvoirs publics, de vastes travaux d'agrandissement, d'assainissement, d'embellissement ont transformé nos villes et nos villages ; la prospérité matérielle est revenue partout ; partout aussi, il a été pourvu aux besoins moraux des populations.

Messieurs les bourgmestres,

Chacun de vous, au jour de son entrée en fonctions, jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

Toujours, les bourgmestres de Belgique ont jalousement respecté ce serment. Vous continuerez d'être, parmi vos concitoyens, les gardiens de la paix et de l'ordre. Vous vous appliquerez à conduire vos communes dans le chemin du progrès, vous contribuerez à rendre aussi la Patrie toujours plus belle et plus heureuse.

Je bois, Messieurs, aux bourgmestres de Belgique. *(Applaudissements prolongés.)*

Un second toast est porté par M. De Mot, bourgmestre de Bruxelles :

Messieurs,

Vous venez d'acclamer le toast porté par M. le Ministre au Roi, au Roi qui, plus que jamais, dans ces jours de fête, personnifie le Pays. Et le Pays est fier de son premier citoyen !

Mais M. le Ministre nous a fait l'honneur de boire aux bourgmestres de Belgique. Je l'en remercie. *(Applaudissements.)*

Messieurs, nous sommes parfois divisés et nous voulons le bien public par des voies différentes, car c'est le propre des peuples libres de permettre à toutes les opinions, à toutes les espérances de se manifester. Par ces conflits même s'affirme la vitalité d'une nation et s'accentuent souvent les progrès.

Mais aujourd'hui, Messieurs, les partis font trêve ; ils célèbrent la grandeur et la prospérité de la Patrie, et les Belges s'unissent pour rendre hommage à tous ceux qui, depuis soixante-quinze ans, ont travaillé à l'œuvre splendide que nous fêtons.

Aussi est-ce de tout cœur que, m'adressant à des citoyens et des patriotes, je les convie à lever leur verre en l'honneur de M. le Ministre de Trooz, qui représente ici le Gouvernement.

Je bois à vous, Monsieur le Ministre, et j'invite tous mes collègues à s'associer au toast que je vous porte, au cri de : « Vive la Belgique ! » *(Nouveaux et vifs applaudissements.)*

On voit ensuite M. De Mot s'approcher de M. de Trooz et lui donner l'accolade, ce qui provoque une longue ovation.

Ovation encore, quand M. de Trooz annonce que tous les élus de la province et de la commune ayant vingt ans de mandat vont recevoir la médaille commémorative créée par le Roi à l'occasion du quarantième anniversaire de son règne.

Après une dernière *Brabançonne*, écoutée debout, les convives de la table d'honneur se retirent. Les bourgmestres assiègent alors les vestiaires et le flot des convives descend la rue de la Régence pour admirer la superbe illumination de la capitale.

Le banquet des bourgmestres fut le digne couronnement de la grande journée patriotique du 21 juillet. Il laissera un souvenir impérissable dans le cœur de tous ceux qui y assistèrent.



Medaille commémorative du banquet des bourgmestres.



Motif du Diplôme des Récompenses.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

Quelques hommes sont nés pour l'action désintéressée ; ils labourent le champ dont l'humanité recoltera la moisson.

OCT. PIRMEZ.

CETTE cérémonie annuelle a revêtu, le 22 juillet 1905, un caractère particulièrement solennel. Elle ouvrit la troisième des Journées glorieuses par une séance tenue, à 11 heures du matin, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Le bureau était présidé par M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, ayant à sa droite : MM. le lieutenant général Dony, aide de camp du Roi; Wouters, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Moreau, directeur général au Ministère de la Justice ; Stouse, directeur au Ministère de l'Agriculture ; Verschaeve, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Bonet, chef de bureau au même Département. A sa gauche : MM. De Mot, bourgmestre de Bruxelles ; Lefevre, conseiller des Chemins de fer; le général baron de Heusch; Arendt, directeur général au Ministère des Affaires étrangères; Robert, directeur au Ministère des Finances, et Bourgeois, commissaire de police en chef de la ville de Bruxelles.

Derrière le bureau avaient pris place des fonctionnaires des divers Départements ministériels et de nombreux présidents de sociétés de décorés.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique se lève et, devant l'assistance debout, prononce une patriotique allocution, dont voici la péroraison :

La Patrie est en fête; la Belgique célèbre le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation; elle rend hommage aux vaillants patriotes qui ont combattu pour l'Indépendance du Pays. Vous êtes, vous aussi, des courageux, et la cérémonie de ce jour pourrait, avec raison, s'intituler l'apothéose de la bravoure. Ce fut en 1844 que Charles Rogier, le grand citoyen, institua cette émou-

vante cérémonie de la distribution des récompenses pour actes de courage et de dévouement. Depuis lors, chaque année, un contingent nombreux de Belges, appartenant à toutes les conditions sociales, viennent défiler ici devant le Roi et recevoir la récompense de leur bravoure. Je salue cette élite, qui montre les réserves d'énergie et de solidarité sociale qui font la force et la grandeur morale de la Nation.

Je vous félicite d'avoir pris rang parmi les soldats du bien. *(Longues acclamations.)*

M. Bonet, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, lit ensuite le palmarès des récompenses. Cent et quinze croix de 1re et de 2e classe et médailles de 1re classe sont décernées. Les décorés viennent recevoir leurs récompenses des mains des membres du bureau. On les applaudit tous, mais tout spécialement les jeunes gens qui ont sauvé d'imprudents camarades, les femmes dont l'héroïsme égale la présence d'esprit, les braves dont la poitrine est déjà constellée et qui viennent cueillir de nouvelles médailles.

A 11 h. 15, le Roi fait son entrée dans la salle, salué par la *Brabançonne,* exécutée par l'harmonie du 1er régiment d'infanterie de la garde civique de Bruxelles, et que toute l'assistance écoute debout. Sa Majesté, en grande tenue de lieutenant général, est accompagnée du comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour, et des lieutenants Nypels et Binjé, officiers d'ordonnance. Le Roi est vivement acclamé et la cérémonie, momentanément interrompue, continue.

A midi, la cérémonie est terminée et S. M. le Roi se retire au milieu des ovations.





Période communale. — Groupe de 25 musiciens en costume de gens du peuple.

LE CORTÈGE HISTORIQUE
ET ALLÉGORIQUE

L'art résume la vie.
H. Taine.

LES PRÉPARATIFS

La Belgique s'entend à commémorer les événements illustres de son histoire par des fêtes fastueuses. On y excelle dans l'organisation des cavalcades. Sans remonter jusqu'à la Renaissance flamande, époque où se retrouve l'expression la plus artistique de cet art dans l'exécution des costumes et des chars, on peut rappeler [illegible] grands et merveilleux cortèges qui parcoururent, à la fin du XIXe siècle, les rues de Bru[illegible] d'[illegible] e de Malines, de Louvain, de Bruges, de Gand [illegible] ui témoignèrent du goût persistant des Be[illegible] estations grandioses, où se retrouve le génie [illegible]ixante-quinzi[illegible]

Le s[illegible]our être fé[illegible]me anniversaire de l'Indépendance nationale, p[illegible]a foule, [illegible]té complètement, exigeait un cortège historique. [illegible] voir [illegible] séduite par les spectacles parlant aux yeux, aime à resq[illegible] défiler devant elle les symboles et les allégories pittore[illegible]es rappelant un passé de gloire.

Le Gouvern[illegible]ent et la Commission nationale des fêtes résolurent de complaire aux Belges en leur offrant un de leurs spectacles aimés.

Ce fut encore la Section militaire qui présida, comme pour le tournoi, à l'organisation et aux sorties du cortège historique.

M. Mabille, directeur de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Administration communale de Bruxelles,



M. Mabille,
Directeur de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts
à l'Administration communale de Bruxelles,
Secrétaire adjoint de la Section militaire.

secrétaire adjoint de la Section militaire de la Commission des fêtes de 1905, fut chargé de la direction de ce cortège.



Période communale.
L'amman de Bruxelles.

La Section avait tout d'abord soumis à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique un programme général pour la composition du cortège, qui peut se résumer ainsi :

Le cortège du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale devrait comporter deux parties, dont la première serait en quelque sorte la préface de la partie principale.

Dans la première partie, on rappellerait, par des groupes historiques, les périodes de nos annales qui constituent la source de nos traditions nationales et des institutions actuelles ou dont la trace est restée profonde dans l'histoire de la Belgique.

La seconde partie, qui serait reliée à la première par le groupe de l'Indépendance nationale et le char de Léopold I[er], devrait être plutôt allégorique.

Elle serait la glorification de nos soixante-quinze ans de progrès. Il semble, en effet, que ce soit surtout le but à atteindre dans ce cortège jubilaire, puisqu'il s'agit, avant tout, de rappeler et de fêter la Belgique indépendante en ce qui doit unir tous les citoyens dans un élan de légitime fierté.

Chaque groupe rappellerait un des grands événements qui, sous nos deux Rois, ont marqué tout particulièrement dans la vie nationale : la création des chemins de fer, l'abolition des octrois, l'affranchissement de l'Escaut, l'expansion coloniale, les grandes inventions du XIX[e] siècle, le grand essor artistique et scientifique qui se manifesta en Belgique depuis 1830.

Ce programme fut adopté en principe; il s'agissait d'en assurer la réalisation.

Il ne pouvait suffire de s'inspirer uniquement de ce qui avait été fait auparavant. Dans les précédents cortèges, le souci archéologique avait dominé toute chose. L'excellent et délicat artiste Den Duyts avait démontré, dans les derniers cortèges organisés à Bruxelles, que la couleur pouvait devenir un élément principal et que ses combinaisons, étudiées et méthodiquement agencées, pouvaient donner des résultats très appréciables sur le grand public.

« Le peuple aime à voir passer quelque chose » est un mot attribué à Mirabeau. Si le mot est vrai, il l'est surtout pour le peuple belge, qui a l'amour et la tradition des cortèges et qui a l'instinct de la couleur.

Somme toute, un cortège est une longue fresque qui se déroule dans les rues et dont la composition doit s'inspirer de la grande peinture décorative, chercher comme



Période communale. — Cavaliers portant l'étendard de Bruxelles et l'étendard de Gand.


Chef de milice communale. — Homme des milices entourant le char. — Homme des milices entourant la pièce d'orfèvrerie.
Periode communale.

elle à graduer et à varier la couleur et la silhouette, tout en conservant dans l'ensemble l'harmonie et l'unité.

Deux éléments importants exigeaient également des modifications dans la composition habituelle des différents groupes.

Le premier, c'est l'établissement à Bruxelles des fils du trolley des tramways électriques : les chars qui, jadis, formaient la partie essentielle des cavalcades et constituaient, à la fin de chacune des parties, comme une masse terminale dont la hauteur avait parfois des proportions inquiétantes, ne pouvaient plus atteindre, au maximum, que 5m60 au-dessus du pavé. Dès lors, le char était réduit au rôle d'accessoire, un accessoire de quelque importance, certes, mais il disparaissait dans l'ensemble et ne se dénonçait plus au loin comme une synthèse apothéotique de la partie du cortège qu'il terminait.

Le second élément, c'est la largeur des voies publiques : anciennement, dans les rues étroites, un groupe de douze hommes costumés, quelques cavaliers, un dra-


Periode communale. — S. Sebastien, patron des confreries ou serments des archers.

peau, formaient un ensemble décoratif d'un effet suffisant. Le public massé sur les côtés, le mince ruban de voie publique sur lequel passait le cortège, entre les vieilles maisons dressant leurs façades à pignons, donnaient, par le fait même, une impression de foule, ce qu'il faut pour donner aux masses l'animation et la gaîté.

Mais nos avenues et nos boulevards sont décevants à ce point de vue : les groupes peu nombreux y disparaissent et, dans ces larges espaces, le côté décoratif est nul, s'il n'est pas largement étoffé, s'il n'est pas représenté par une autre foule qui regarde la foule. De là, les contingents toujours plus nombreux qu'exigent nos cortèges, le renforcement nécessaire des groupes de cavalerie qui forment l'ossature massive et essentielle de chacun



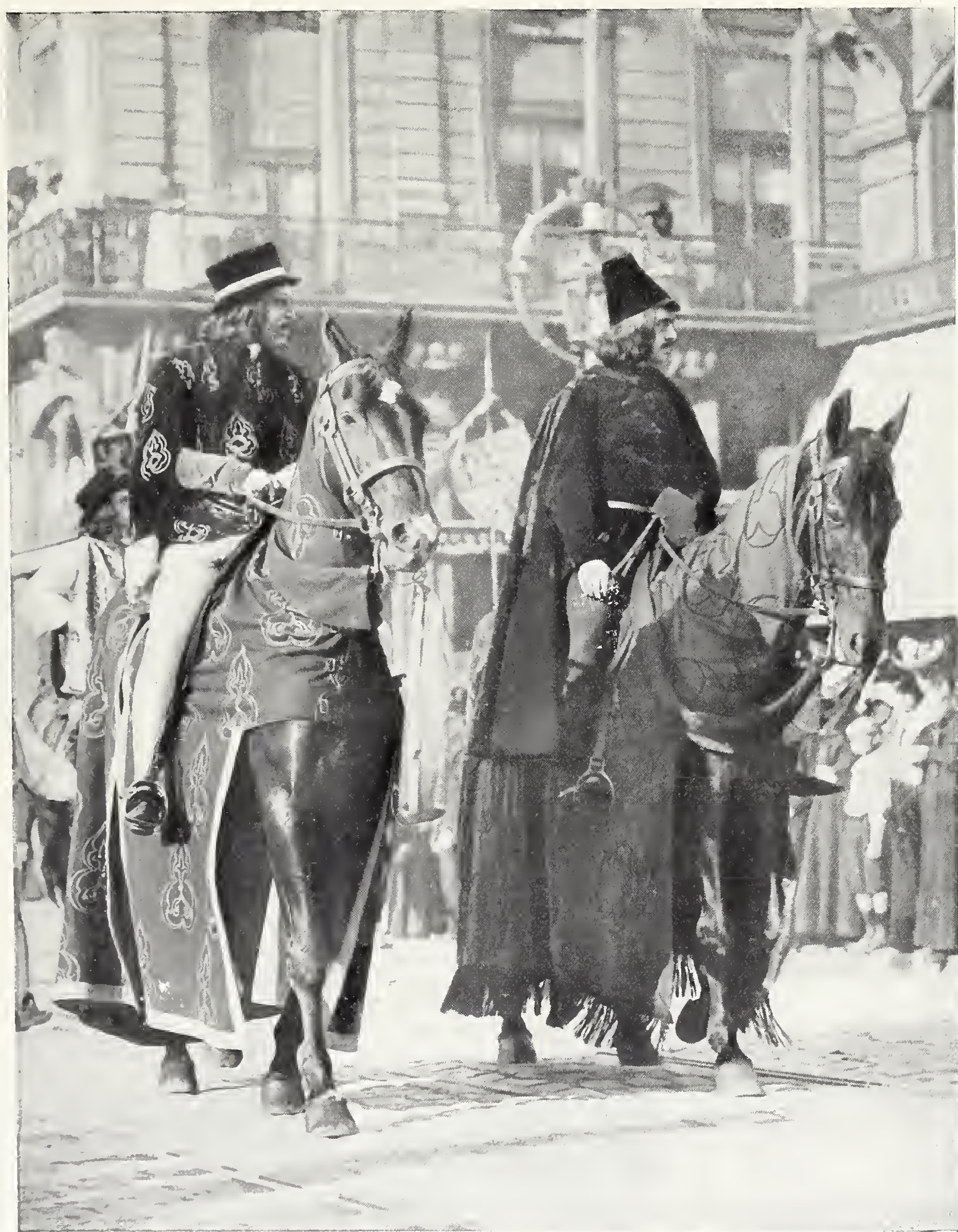
Période communale. — Char de l'union de 1339 entre la Flandre et le Brabant.

des groupes ; de là aussi, la multiplication indispensable des accessoires décoratifs : étendards, pavois, trophées, blasons, fleurs, etc.

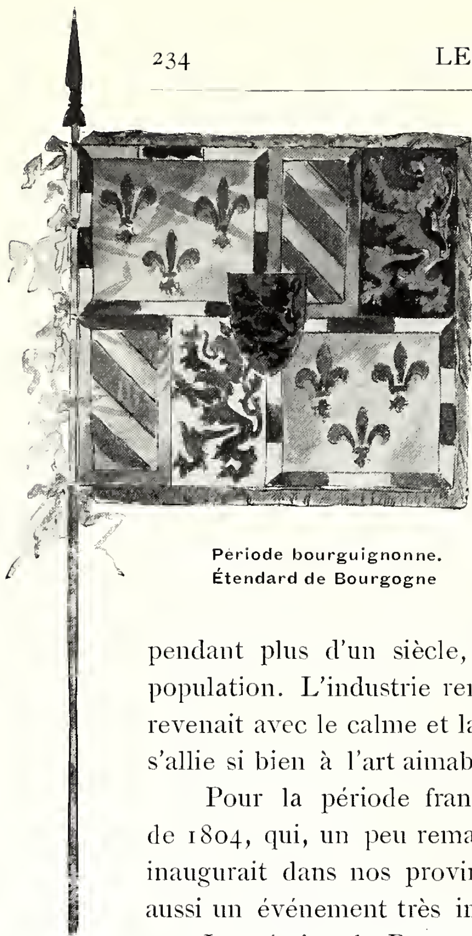
C'est en tenant compte de ces considérations que la Section militaire élabora un programme détaillé du cortège, qui fut soumis à l'approbation du Gouvernement.

Dans ses grandes lignes, ce programme était conforme à l'avant-projet. Toutefois, le Gouvernement y introduisit des modifications heureuses. C'est ainsi que, dans la première partie qui rattache le passé à la période moderne, détaillée dans la seconde partie, la fresque historique fut complétée par l'introduction de la période espagnole et de l'union temporaire des dix-sept provinces des Pays-Bas. Par une délicate pensée, on s'attacha, dans la conception des groupes historiques, à des événements ou à des traditions qui touchaient à la vie morale ou matérielle du peuple, ses fêtes, ses occupations, ses intérêts.

C'est ainsi que le groupe des communes représentait le magistrat des deux villes de Bruxelles et de Gand, fêtant le traité conclu à Gand, le 3 décembre 1339, entre la Flandre et le Brabant et contractant l'union des intérêts économiques des deux Etats. Ce



PÉRIODE BOURGUIGNONNE
LE MARÉCHAL DE LA LICE


Période bourguignonne.
Étendard de Bourgogne

traité, qui fut l'un des premiers assurant la liberté et la protection du commerce, l'arbitrage en cas de contestation, est un des événements les plus intéressants de notre histoire nationale.

Le régime bourguignon était représenté par le cortège du comte de Charolais se rendant au tournoi qui eut lieu le 20 février 1452, sur la Grand'Place de Bruxelles, en présence de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Une entrée de la célèbre Chambre de Rhétorique les *Violiren*, d'Anvers, caractérisait la période espagnole.

Pour le régime autrichien, on voulut marquer la paix qui régna dans nos provinces pendant le gouvernement de Charles de Lorraine ; elle succédait à des temps troublés qui, pendant plus d'un siècle, avaient fait du pays un amas de ruines et avaient décimé la population. L'industrie renaissait, de grands travaux publics se réalisaient, la confiance revenait avec le calme et la tranquillité. Il était attrayant de caractériser cette situation, qui s'allie si bien à l'art aimable du XVIIIe siècle.

Pour la période française, il était nécessaire de noter l'apparition du Code civil de 1804, qui, un peu remanié et complété, forme encore la base de notre législation et qui inaugurait dans nos provinces l'unité de la loi. L'unification des poids et mesures était aussi un événement très important.

La création du Royaume des Pays-Bas, en 1815, était également rappelée.

Nous voici au seuil de l'histoire de la Belgique indépendante et, après l'hommage dû aux hommes de la Révolution, à l'œuvre du Congrès national, à notre premier Roi, venaient les groupes allégoriques dont nous avons parlé plus haut : la création des chemins de fer, l'abolition des octrois, l'affranchissement de l'Escaut, l'expansion coloniale, les arts, les sciences, les lettres et les grandes inventions, l'apothéose de la Patrie, le règne de Léopold II.

Le personnel nécessaire à la figuration se composait de 470 cavaliers, 1506 hommes à pied, 190 femmes, 24 enfants, soit 2190 personnes au total.

La Section s'adressa aux artistes suivants pour les dessins des costumes et les projets des chars : MM. A. Crespin, V. Crabbe, Delescluze, Is. De Rudder, A. Dubosceq, Fabry, F. Khnopff, C. Kufferath, Cillard, Ch. Michel et Ph. Wolfers.


Période bourguignonne. — Les archers.

La confection des accessoires fut, pour la plus grande partie, confiée à MM. F. Dubois et Ed. Govaerts.

Enfin, MM. Em. Agniez, Paul Gilson et C. Lecail furent chargés de la partie musicale, car il fallait, pour compléter l'œuvre, fournir aux 7 groupes de tambours, aux 10 groupes de fanfares, aux 12 musiques et aux 2 groupes de chœurs, les batteries, sonneries, morceaux à exécuter, le tout approprié à l'époque à laquelle appartenait le groupe ou sa signification.

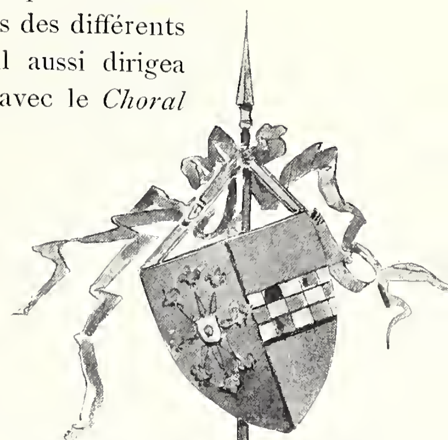


Periode bourguignonne.
Coulevrinier a cheval.

MM. Agniez, Gilson et Lecail ont eu à réaliser un travail considérable, où le goût qui a présidé au choix, la science et l'ingéniosité de l'harmonisation des thèmes choisis, le charme archaïque qui se dégageait de la plupart de ces ensembles, ont été, à juste titre, l'objet des plus grands éloges.

Il est juste de signaler la part due à MM. Ed. Simar, Waucampt, Turine et Walpot, ainsi qu'à M. Preekher, qui ont préparé les exécutions des différents groupes instrumentaux. M. Lecail aussi dirigea les répétitions. C'est M. Bauvais, avec le *Choral A Capella,* qui fournit les groupes d'hommes, de femmes et d'enfants qui figuraient dans le cortège.

LA PREMIÈRE SORTIE DU CORTÈGE



Periode bourguignonne. — Écu de Jean de Clèves.

Le 22 juillet, jour de la première sortie du cortège historique et allégorique, la capitale, comme la veille, regorgeait de monde. De tous les coins du Pays étaient accourus les amateurs de beaux spectacles ; de nombreux étrangers se mêlaient à la foule. L'animation régnait dans le dédale des vieilles rues des quartiers populeux, aussi bien que dans les larges artères du cœur de la ville. La gaieté semble redoublée : hommes, femmes et enfants se pressent, consultent les programmes que vendent les camelots et discutent l'emplacement à choisir sur le parcours du cortège pour le mieux voir, sans en perdre un détail. C'est surtout rue Royale, rue de la Régence, le long des trottoirs de la rue de la Loi, que les curieux s'accumulent en masse. Beaucoup d'entre eux ont apporté des chaises, des échelles, des tables et bientôt se juchent derrière les premières haies, pour contempler le défilé du cortège, que le peuple appelle *sa fête.*

Le temps restait à beau fixe ; le soleil avait inondé la capitale de ses rayons les plus ardents. On pouvait peut-être craindre l'orage ; mais personne n'y songeait, tant chacun était avide d'assister à un déploiement de faste, de couleurs et d'allégories.

C'est dans les locaux de la nouvelle école militaire, avenue de Cortenberg, mis obligeamment à la disposition des organisateurs par M. le Ministre de la Guerre, que

se sont réunies les phalanges qui devaient prendre part au défilé. Une animation fébrile y règne : c'est l'heure du dernier astiquage. Les organisateurs déploient une activité étourdissante; mais tout a si bien été prévu par M. Mabille, assisté du capitaine Remy et du lieutenant de Kuyper, que rien ne rate. Bientôt, le cortège se met en route, vers 3 heures. Il dévale par la rue de la Loi, la rue Ducale, la place des Palais, la rue de la Régence pour pénétrer dans l'hémicycle de la place Poelaert, à 4 heures.



Periode bourguignonne. — Philippe le Bon et son fils.

A LA PLACE POELAERT

Comme la veille, la place Poelaert est comble : toutes les tribunes sont occupées. Les invités à la fête patriotique ont repris les places qu'ils occupaient le jour précédent.

Le Corps diplomatique, les membres du Gouvernement, les hauts dignitaires du Royaume sont dans la tribune royale.

Un plus grand nombre d'invitations officieuses ont pu être lancées et la tribune de l'orchestre a été réservée à cet effet.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique avait décidé que la tribune occupée la veille par les vétérans du travail serait mise à la disposition des élèves des écoles primaires de Bruxelles : 1,368 enfants, appartenant aussi bien aux écoles communales qu'aux écoles adoptées ou privées, subsidiées, sous la conduite de leurs maîtres, eurent ainsi la joie d'admirer le défilé du cortège devant le Roi. La participation de cette jeunesse jette une note de fraîcheur dans les immenses arènes (1).

(1) M. Remy, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avait été chargé par M. le Ministre de recevoir les enfants des écoles et de présider, assisté de fonctionnaires de son Département, à leur installation.



Période espagnole. — 6 tambours et 18 musiciens.

Les toilettes féminines dominent. Le spectacle de la veille se retrouve, un peu moins solennel sans doute, mais tout aussi coloré et magnifique.

A 3 h. 50, le Roi arrive place Poelaert, accompagné du Prince et de la Princesse Albert, ainsi que de la Princesse Clémentine.

Le Souverain et les Princes sont conduits à la tribune royale dans des landaus attelés à la daumont. L'escorte d'honneur est fournie par un escadron du 1er régiment de guides avec l'étendard.

L'arrivée du cortège royal soulève de longues ovations.

Le Roi est reçu, au pied de la tribune royale, par M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants ; M. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics; M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et les autres membres du Gouvernement.



Période espagnole. — Le groupe des Violiren.

Mlle Cousebant d'Alkemade et Mlle De Mot offrent des fleurs aux Princesses, et des programmes richement reliés sont remis au Roi et aux Princes.



Période espagnole. — Le prince de la Chambre de Rhétorique sous un dais fleuri de violettes.

Le temps, un instant incertain, se rassérène, et c'est dans un décor tout ensoleillé que les membres de la Famille Royale, entourés d'une assistance considérable, ont vu se développer les longues et chatoyantes théories du cortège historique et allégorique de 1905.

LE CORTÈGE

Dans ce réseau mélodique qui rythmait la marche du cortège, les fanfares, sur des thèmes appropriés, éclataient en notes stridentes et annonçaient les groupes; les vieux airs d'allure psalmodique du XVe et du XVIe siècle se mêlaient aux chansons pimpantes et d'allure preste du XVIIIe siècle, tandis que les morceaux extraits des opéras de l'époque romantique évoquaient des souvenirs d'un répertoire qui s'en va et



Période espagnole. — L'âne du fou des Violiren. — Les étendards des Chambres de Rhétorique.

les noms de maîtres bien connus. Des groupes de chanteurs, des femmes et des enfants accompagnés par des flûtes et des hautbois s'en allaient en chantant de ces vieilles chansons,

dont certains airs ont survécu jusqu'à nous dans la mémoire populaire ; des cors de chasse sonnaient les belles fanfares classiques des chasses de Versailles et de Chantilly, et les vieux



Rubens. Jordaens. Van Dyck.

Periode espagnole.

bazuinen flamands s'entendaient de loin annonçant la venue du « Grand-Duc » et du Charolais.

Bien des détails échappent évidemment au passage d'un cortège, où tous les sens doivent être à la fois en éveil au spectacle de ce kaléidoscope vivant qui défile au milieu du bruit des musiques et des rumeurs de la foule; mais tant de soins ne sont pas perdus néanmoins, car il en résulte une impression générale de vie, de gaîté et d'art qui, malgré tout,



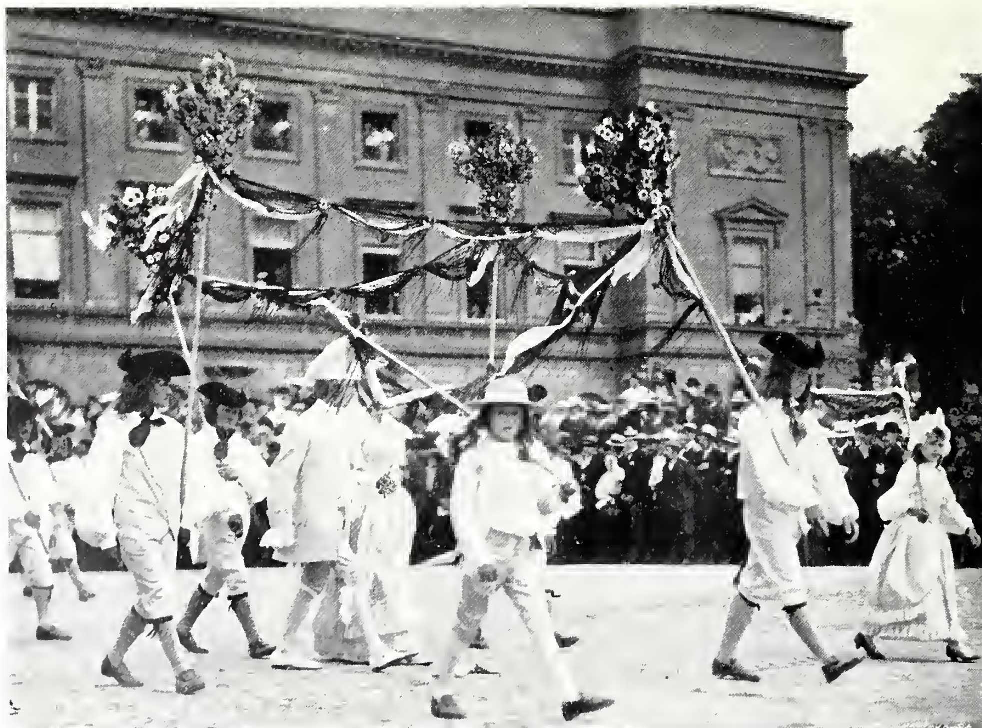
Periode espagnole. — Char d'Albert et Isabelle.


Période autrichienne. — Régiments wallons.

pénètre le spectateur et lui laisse le souvenir d'une chose qu'il sent attrayante et qu'il devine être harmonieuse et belle.

Le cortège s'annonçait par un groupe important à cheval, vêtu de blanc et de teintes claires, où seules les couleurs nationales apportaient une note un peu plus appuyée. M. Khnopff avait dessiné pour ce groupe des costumes de très beau caractère. Douze trompettes et quatre timbaliers sonnaient et accompagnaient les fanfares d'appel. L'étendard de la Belgique, porté par un cavalier, était entouré des drapeaux des provinces et des cartels portant les dates jubilaires de 1830 et de 1905.

Puis venait le groupe des communes. Ici nous sommes à la rude époque des luttes incessantes, de la conquête des privilèges de nos villes; les rouges, les bruns, les noirs se


Période autrichienne. — Le cortège des mariés.

mêlent à l'acier des armes et forment des masses de couleurs robustes qui symbolisent bien cette période brutale et forte.

Les milices au surcot rayé escortent les magistrats brabançons et gantois aux longues robes, les patriciens aux riches costumes, les doyens des métiers. Les étendards lourdement exécutés et attachés à une pique symbolisent les chefs-villes de Bruges, d'Alost, d'Ypres, de Courtrai, de Louvain, de Bruxelles et de Gand. Les serments, la grande gilde bour-



Periode autrichienne. — Char de Marie-Therèse et de Charles de Lorraine.

geoise de la draperie, les doyens des métiers, tout ce qui caractérise la vie complexe de nos vieilles communes se trouve représenté pour fêter ce traité de 1339, qui unissait la Flandre et le Brabant, non pour une œuvre de guerre, mais pour une œuvre de paix et de prospérité. Les deux Etats sont représentés sur le char par deux femmes assises sous un dais et étendant la main sur la grande épée qui, fichée dans le sol, semble la garante de la sincérité de leurs engagements. Le char, tout en bois sculpté et qu'entoure une riche draperie en velours rayé noir et or, sur laquelle s'attachent deux énormes écussons de la Flandre et du Brabant, est l'œuvre de M. Alb. Duboscq. Les costumes ont été dessinés par M. Ch. Michel.

Ensuite arrive sonnant, faisant cliqueter les armures et les caparaçons, le groupe de Bourgogne. C'est la cour luxueuse de Philippe le Bon qui s'avance au son des bazuinen, des cornets à bouquins et des cuivres. Un peuple de valets, de sergents d'armes et de hérauts entourent le roi d'armes, le maréchal de la lice, les chevaliers combattants, fleur de la noblesse de nos provinces, le porte-étendard de Bourgogne, enfin le riche



Periode autrichienne. — Choristes : Jeune fille, garçonnet et chef de chœur.

dais sous lequel chevauchent le duc et son fils, le futur Téméraire.

Ce groupe se complète par la reconstitution « en raccourci » d'une de ces fameuses bandes d'ordonnance que le Téméraire créa en 1471. Les lances, les archers à cheval, suivis des pages, et les coulevriniers précédaient les haquebutiers, les arquebusiers, les arbalétriers et les piquiers à pied. Sous leurs armures et le beau costume de cette époque, nos soldats avaient vraiment grand style et belle prestance. Ce groupe eut, avec raison, un grand succès de curiosité et d'admiration auprès des artistes.

C'est M. Michel qui est l'auteur des dessins de ce groupe, qui était formé, sauf la bande d'ordonnance, d'éléments empruntés au tournoi de chevalerie.

Le char était dominé, sous une sorte de portail gothique, par la figure de la Bourgogne, inspirée du dessin de la sainte Catherine de Van Eyck, qui se trouve au musée d'Anvers.



Periode autrichienne. — Char de l'Architecture.



Périodes française et hollandaise.
Un législateur.

Les chevaliers de la Toison d'Or lui faisaient une garde de pourpre et d'or. Les écus des provinces réunies sous le sceptre des ducs bourguignons mettaient des émaux aux couleurs vives le long des colonnettes.

Le cortège de la Chambre de Rhétorique des *Violiren* représente la période espagnole. La note du groupe est blanche et violette : le prince de la Chambre, à cheval, sous un dôme fleuri, s'avance, précédant le landjuweel qui sera le prix du concours auquel vont participer les Chambres et la bannière de soie brodée ornée des emblèmes des *Violiren.* Les blasons de celles-ci font partie du cortège : ils portent les jolis noms si poétiques : *de Goubloeme* (la Fleur d'Or) et *de Olijftack* (la Branche d'Olivier) d'Anvers, *de Pioene* (la Pivoine) de Malines, *de Groeyenden Boom* (l'Arbre croissant) de Lierre, *de Lelikens uuten Dale* (les Lis de la Vallée) de Léau, *de Vierighen Doern* (l'Epine brûlante) de Bois-le-Duc, *de Marien Cransken* (la Guirlande de Marie) de Bruxelles, et bien d'autres.

Le fou de la Chambre est là avec son âne et sa devise : « Ick ben soo fray, ick en kenne my selven niet. »

Le groupe est encadré par un détachement de gardes wallons (grenadiers et fusiliers), qui ouvre la marche, et une troupe de mousquetaires du capitaine Michel, au costume vert relevé de rouge et portant le morion garni de fourrure.

Le char représente Albert et Isabelle recevant les artistes de la grande Ecole flamande : Rubens, Van Dyck, Jordaens, etc.

M. A. Crespin, l'auteur du groupe, a conçu les dessins et exécuté le char.



Périodes française et hollandaise.
Un Incroyable, porte-cartel.

M. Isid. De Rudder avait réalisé de façon charmante le groupe autrichien, représentant le règne de la Paix dans nos provinces sous le gouvernement de Charles de Lorraine. C'est le moment où débute la grande industrie : le papier, le verre, la fabrication et la teinture de la soie, la porcelaine et la faïence, la construction des bateaux, etc. Tout un petit peuple de travailleurs, portant des pavois, des attributs, des outils, représente ce mouvement pacifique, et les costumes de couleurs vives, où la réalité, tant soit peu interprétée, se pare de cet art si joli du XVIII[e] siècle, forment un groupe d'une éclatante variété et d'une animation amusante pour l'œil.



Periodes française et hollandaise. — Tambours du 112e de ligne.

Les bannières claires des nations, celles des serments, portant les cartouches de leurs patrons ou le blason de la gilde, laissent flotter leurs plis souples.

Des femmes et des enfants chantent les ponts-neufs et les cramignons de l'époque. Une noce, précédée de ménétriers, termine joyeusement le groupe, avec ses porteurs de hampes fleuries et les paysannes qui tiennent dans leurs bras des corbeilles de fruits, symboles de la fécondité.

Des dragons de Latour, dont le souvenir est demeuré légendaire, avec leur uniforme à retroussis, leurs grandes bottes et leur tricorne aux bords hautement relevés, précèdent le char où, sous un dais de velours, trône l'impératrice Marie-Thérèse, ayant auprès d'elle Charles de Lorraine, tandis que, devant elle, siègent des membres de l'Académie de Belgique, que l'Impératrice a créée.

Un roulement de tambours, une musique militaire jouant *Veillons au salut de l'Empire,* nous annonce la période française. C'est le 112e régiment de ligne — la demi-brigade belge — qui défile.



Périodes française et hollandaise. — Les hussards.

Puis, dans ce costume qui caractérise les dernières années du Directoire et du Consulat et le début de l'Empire, s'avancent des porteurs de cartels rappelant l'unification des poids et mesures et les principes fondamentaux du Code civil de 1804.

Des licteurs, conformément aux préoccupations classiques de l'époque, précèdent des membres de la Législature, en costume d'apparat.

Puis arrive, pour représenter le régime d'après 1815, un détachement du 8e régiment de hussards, avec leur uniforme bleu clair, tout passementé de noir et de jaune, le haut shako cylindrique à



Période française. — Grenadiers.

l'énorme pompon et la vaste sabretache battant le flanc du cheval.

Le char du Congrès de Vienne montre une colonne faite d'un grand faisceau surmonté du lion des Pays-Bas et d'où partent des rubans oranges reliant à la partie centrale les dix-huit provinces belges et hollandaises. Chaque province est représentée par une jeune fille portant la coiffure caractéristique de l'époque : le bonnet campinois voisine avec le chapeau ardennais, la coiffure brabançonne se trouve très bien à côté des plaques d'or et des vrilles précieuses qui encadrent le visage des représentantes de la Frise ou de la Zélande.

Dans tout ce groupe, composé par M. Is. De Rudder, le vert et l'or de la période française se marient harmonieusement à la couleur orange qui domine dans le char.

1830 est une époque d'art classique. Après le groupe des Combattants, qui entourent leur vieux drapeau troué par les balles, celui des cosaques de la Meuse au lourd bonnet de loutre, la musique de la première garde civique, arrivent des femmes vêtues du costume antique, portant des palmes et des fleurs, les attributs des libertés, et entou-



Périodes française et hollandaise. — Char du Congrès de Vienne.

rant les porteurs des cartels où se trouvent inscrits les grands principes de la Constitution de 1831.

Puis des représentants des différents corps de l'armée, avec l'uniforme de 1845, encadrent le char de Léopold Ier, où la Belgique, entourée des quatre libertés, met le manteau royal sur les épaules de notre premier Souverain. M. Fabry, qui est l'auteur de ce char, l'a conçu dans le style classique, en y ajoutant une note personnelle du plus bel effet.



Indépendance nationale.
Jeune fille porteuse de fleurs, entourant les libertés nationales.

C'est M. V. Crabbe qui a dessiné les costumes de ce groupe et ceux du groupe suivant, qui rappelle la création des chemins de fer. Les travailleurs de la mine, du fer et du bois y mettent tout d'abord leur note sombre, qu'éclaire aussitôt après la théorie des jeunes filles qui symbolisent l'Eau et le Feu. Le globe terrestre, d'où partent, prolongées dans l'espace, les lignes ferrées qui aboutissent à tous les Etats du monde, arrive ensuite. Des porteurs de roues ailées, couverts de peaux de lion, figurent la puissance et la force; enfin un superbe char, d'une lourdeur d'aspect voulue, avec son imposante locomotive, dont les cuivres étincellent au soleil, et ses pesantes guirlandes de feuilles d'or, symbolisant la richesse qu'amène le chemin de fer, dresse à l'avant une jolie figure de De Rudder, représentant une femme portant la main à la hauteur des yeux, comme pour juger de l'étendue et de l'espace à parcourir.

C'est M. Delescluze qui est l'auteur de ce char.

L'abolition des octrois a permis de former un groupe pittoresque entre tous : c'est la ruée des campagnes vers la ville qui a ouvert ses portes et renversé ses grilles. Les bûcherons avec leurs chariots de bois, les campagnards et les paysannes avec les produits de la terre, le bétail, les chars de la moisson, le foin, les haquets des brasseurs, les chasseurs et leur gibier, tout cela déambule en un désordre apparent, en un fouillis animé pour gagner la ville devenue libre, tandis que les préposés à l'octroi, en un symbole doucement ironique, deviennent les musiciens, qui, avec des airs joyeux, conduisent toute la bande.

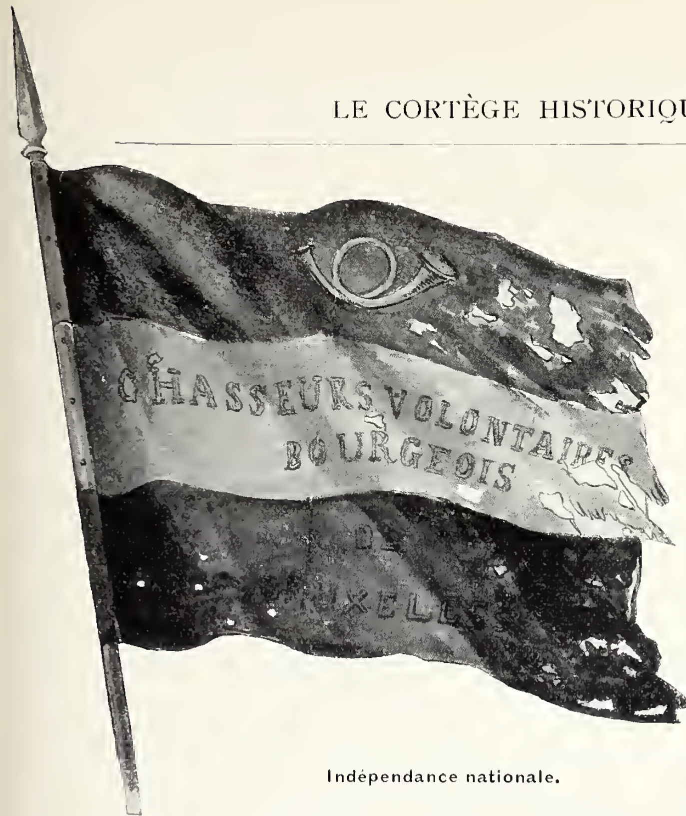
Une théorie de porteurs de hampes forme la haie de chaque côté. Chaque hampe rappelle un des produits frappés par les octrois : les céréales, la viande salée ou fumée, les bestiaux, les fruits, le houblon et le raisin représentant la bière et le vin, le gibier et la volaille, le bois et le charbon, etc.



Indépendance nationale.
Tambours des grenadiers de 1845.

Le char nous montre la Cité surgissant d'une des portes de la ville dont les grilles sont culbutées et brandissant les tronçons d'une chaîne brisée.

Le groupe et le char ont été dessinés par M. Is. De Rudder.



Indépendance nationale.

Un joli groupe de jeunes filles, vêtues d'étoffes aux teintes amorties, allégorise les fleurs des eaux : les iris, les myosotis, les nénuphars, les roseaux, etc. C'est le groupe de l'affranchissement de l'Escaut qui commence. Les pêcheurs de Philippine coiffés du suroît, les débardeurs d'Anvers, les marins portant des caducées, les hommes des Nations escortant les lourds chariots portant des ballots, donnent une impression de la richesse du trafic que nous amène notre grand fleuve aux eaux blondes. M. Michel a joliment réalisé le programme de vêtir la réalité d'une pointe de poésie.

Le char, dû à MM. De Rudder et Ph. Wolfers, est un gigantesque bijoux : une nef en or, toute garnie de cabochons précieux et ciselée de la pointe à la poupe, semble s'incliner pour le départ sous la poussée d'un vent favorable, tandis que le Vieil-Escaut la pousse doucement du pied comme pour lui dire : « Va, la route est libre ! »

Le groupe de l'expansion coloniale est éclatant. Après la musique de la Force publique, viennent des chefs arabes, d'un superbe caractère, tandis que la Civilisation, la Bonté, la Justice symbolisent les effets de l'arrivée des Européens. Puis une troupe nombreuse de résidents et d'explorateurs, vêtus de blanc et tenant des grandes feuilles de latanier, montées sur des hampes légères, semble une forêt en marche. Un palanquin, sur lequel se trouve une délicieuse figure de l'Afrique, que modela M. Ch. Samuel, est porté au milieu du groupe.

Le char a été exécuté par M. Samuel, d'après les données de M. Crespin, qui est l'auteur des dessins de tout le groupe. La Belgique accueille une négresse couchée à ses pieds et lui tend la main, tandis que de l'autre main elle élève le flambeau de la civilisation. Le char, double cadre décoratif, conçu en un style moderne savamment approprié et exécuté en bois du Congo, constitue un superbe morceau de sculpture, dont l'exécution et la conception méritent de grands éloges.


Indépendance nationale.

Une tache bleue — du bleu dit électrique — une tache délicieuse, qui va former la transition entre le blanc cru du groupe colonial et les ors de la fin, tel est le groupe des arts, des sciences, des lettres et des inventions modernes. L'électricité n'est-elle pas la maîtresse superbe de notre temps? Ne la retrouve-t-on pas partout mêlée aux problèmes qui agitent et préoccupent notre époque? Aussi, c'est elle ou du moins sa couleur symbolique qui va constituer la dominante du groupe. M. Michel, qui a dessiné les costumes, a pris comme forme générique la toge universitaire, ample, étoffée, ennoblissant aisément la stature et la marche. Les porteurs d'étendards, les porteurs de blasons où se trouvent inscrits les noms célèbres de ceux qui illustrèrent la Belgique dans les arts, les sciences et les lettres revêtent ce costume avec des variantes de détail.



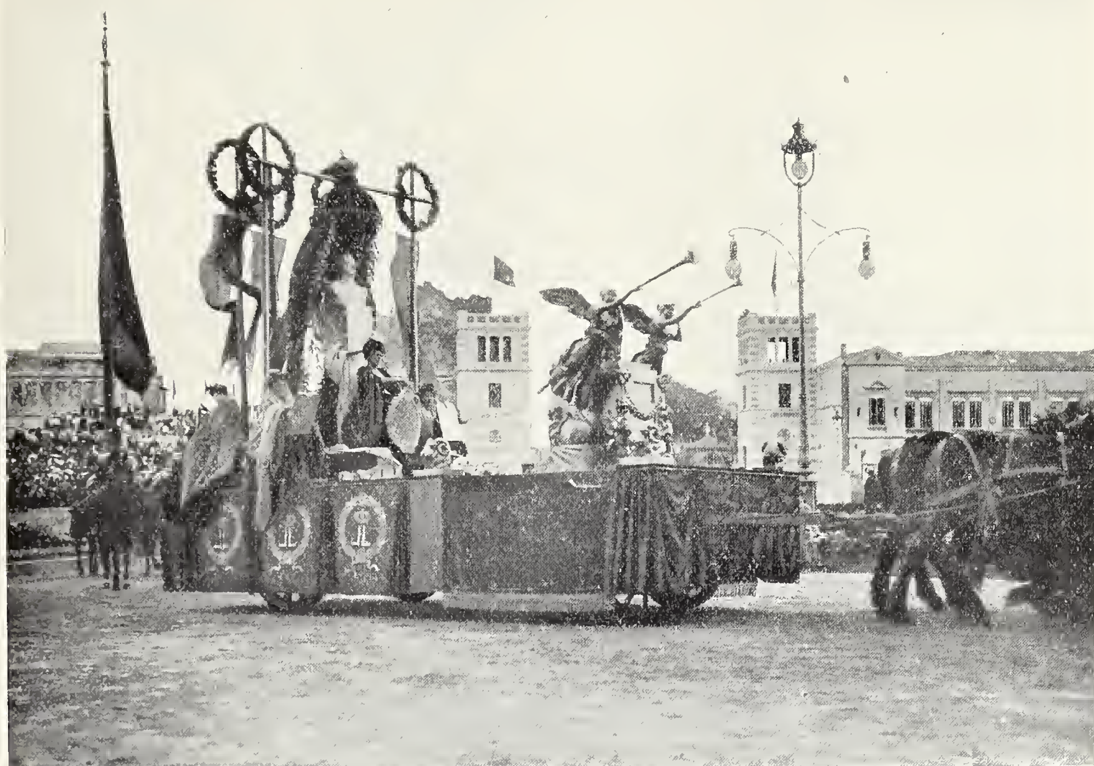
Indépendance nationale.
Partisan volontaire de Bruxelles.

Le char de l'électricité, exécuté par MM. Kufferath et Cillard, est bleu et blanc; il a pour motif principal un de nos beffrois de téléphone, d'où part un réseau de fils allant porter le courant de toutes parts. Des organes de dynamos stylisés, des roues de machines forment les accessoires décoratifs de ce char, qu'enveloppent d'énormes ailes, symbole de la rapidité.

Une fanfare éclatante de blanc et d'or, à laquelle vient se mêler le rose clair des guirlandes fleuries, tel est le groupe final, composé de porte-étendard précédant les provinces, dont les robes d'amazone sont richement brodées à leurs armes, et les renommées aux palmes d'or. Un groupe de trompettes et de musiciens, vêtus par tiers de costumes rouges, de costumes or et de costumes noirs, forment, au début, comme un immense drapeau aux couleurs nationales de l'effet le plus pittoresque.

Le char de M. Duboscq, blanc et or, est une envolée de renommées, d'un mouvement intense et harmonieux; au centre, le lion belgique tient, de sa griffe puissante, les tables de la Constitu-


Indépendance nationale.
Les Combattants de Septembre.



Indépendance nationale.

tion, tandis que le médaillon du Roi Léopold II domine le char et forme l'apothéose du règne.

A diverses reprises, Sa Majesté a donné le signal des applaudissements. Au moment où le char de Léopold Ier s'est arrêté devant la tribune royale, les musiques ont joué l'hymne national, tandis que le Roi s'est incliné profondément devant le buste de Léopold Ier, qui surmontait le char. La foule, impressionnée, applaudit à tout rompre.

Lorsque le dernier char venait de passer, Sa Majesté, s'adressant à M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et président de la Commission nationale, lui exprime toute sa satisfaction et se fait présenter les membres de la Commission militaire, auxquels il n'a pas ménagé ses félicitations.

Dans une ovation immense de l'assistance, le Roi et les Princes remontent dans leurs landaus pour regagner le Palais de Bruxelles.



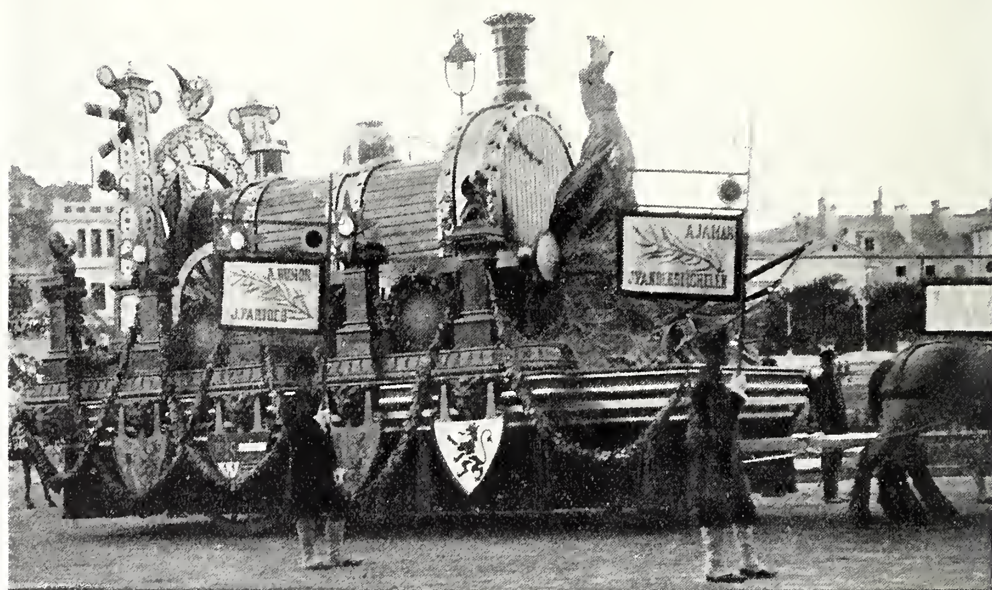
Création des chemins de fer.
8 figurants soutenant un trophée représentant le globe terrestre sillonné de lignes ferrées.

La foule s'écoule lentement. Le cortège continue son itinéraire par la rue des Quatre-Bras, l'avenue de la Toison d'Or, le boulevard du Midi, le boulevard du Nord, le boulevard du Jardin Botanique, la rue Royale et la rue de la Loi.

LES DEUXIÈME ET TROISIÈME SORTIES DU CORTÈGE

Deux autres sorties du cortège ont eu lieu les 6 et 15 août, à 2 heures. L'itinéraire de la seconde sortie fut celui-ci : Rue de la Loi, rue Royale, place Royale, rue de la Régence, place Poelaert, rue des Quatre-Bras, avenue de la Toison d'Or, rue Haute, rue Steenpoort, rue de l'Escalier, place de la Vieille-Halle-aux-Blés, place Saint-Jean, rue de la Violette, rue des Chapeliers, Grand'Place, rue au Beurre, rue du Midi, rue des Fripiers, place de la Monnaie, rue Neuve, boulevard du Jardin Botanique, rue Royale, rue de la Loi.

Le cortège parcourut les rues suivantes à sa troisième sortie : Rue de la Loi, rue Royale, place Royale, rue de la Régence, place Poelaert, rue des Quatre-Bras, avenue de la Toison d'Or, boulevard du Midi, boulevard de l'Abattoir, boulevard Barthélemy, rue de l'Education, rue de la Cuiller, place du Nouveau-Marché-aux-Grains, rue Jéricho, rue du



Création des chemins de fer. — Char des chemins de fer.

Vieux-Marché-aux-Grains, rue Antoine Dansaert, rue Auguste Orts, place de la Bourse, boulevard Anspach, place de Brouckere, boulevard de la Senne, boulevard du Jardin Botanique, rue Royale, rue de la Loi.

Les trois itinéraires des sorties du cortège lui ont permis de passer à la place Poelaert. Le Gouvernement avait ainsi voulu faire profiter le plus grand nombre de personnes possible des estrades qui y étaient élevées. Rien n'avait été changé à la décoration de la place, et les parcs de fleurs, entretenus jusqu'au lendemain de la troisième sortie, permirent à tous ceux qui n'avaient pas été de l'assistance de la fête patriotique, ainsi qu'à ceux qui aimaient à assister au passage du cortège dans un cadre somptueux, de jouir d'un beau spectacle.

Comme pour les représentations du tournoi, le Gouvernement permit d'utiliser les estrades de la place Poelaert, les 6 et 15 août, au profit des œuvres philanthropiques bénéficiaires de la recette du tournoi de chevalerie. Cette généreuse pensée eut un plein succès. La Commission des représentations payantes du tournoi s'employa pour l'organisation de la location des places, dont les prix furent fixés à 2 francs, 1 franc et 50 centimes.



CRÉATION DES CHEMINS DE FER
PORTEUR DE ROUES AILÉES,
A CHEVAL



Abolition des octrois. — Porteurs de hampe.

La location des places produisit pour les deux journées une recette de 11,635 francs.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président de la Commission nationale des fêtes de 1905, voulut encore associer à la joie générale de ces jours jubilaires les vieillards, les orphelins et les sourds-muets pauvres. C'est ainsi que, lors de la deuxième sortie du cortège, les hospitalisés des établissements publics et privés de Bruxelles et de ses faubourgs furent invités à prendre place sur les estrades de la place Poelaert. Vingt-neuf institutions répondirent à cette invitation, et les nombreuses lettres de remerciement qui furent adressées à l'auteur de cette généreuse pensée témoignent combien les 2,300 vieillards, orphelins et sourds-muets des deux sexes qui se rendirent à la place Poelaert ont été heureux de l'attention dont ils furent l'objet et profondément impressionnés par le spectacle grandiose auquel ils ont pu assister.

Le cortège historique et allégorique de 1905 avait à lutter contre les souvenirs de nombreuses et magnifiques cavalcades. Il en est sorti triomphant : la réussite a été complète, tant au point de vue de la réalisation artistique, qu'au point de vue de l'ordonnance.

L'impression générale fut celle d'une parfaite harmonie. Tout avait été étudié minutieusement, les groupements comme les costumes, chaque ensemble et chaque détail. Tout y était riche et somptueux, rien n'y était criard ni vulgaire. Les couleurs aux tons éclatants étaient délicates et l'ensemble formait une immense fresque animée, où chaque élément à sa place atténuait les transitions et contribuait à un ensemble de bon goût et d'homogénéité.

Il faut en louer ceux qui furent à la peine et reporter également le mérite de ce spectacle d'art à son inspirateur, aux dévoués organisateurs et à leurs zélés collaborateurs.



Abolition des octrois. — Laitière, campagnarde et gabelou.



La Musique. La Poésie. La Peinture. La Sculpture. L'Architecture.
Arts, Sciences, Lettres, Grandes Inventions.

PROGRAMME OFFICIEL DU CORTÈGE

Il nous a paru utile de compléter cette narration par l'énumération, d'après le programme officiel, des différents groupes que nous donnons ci-après :

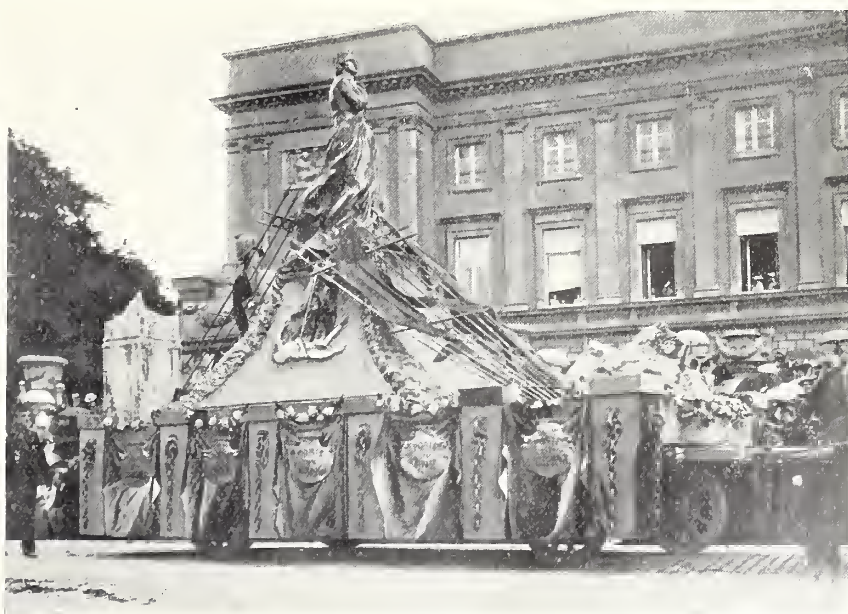
I. — LA NATIONALITÉ BELGE

12 trompettes à cheval. — 4 timbaliers. — 1 cavalier élevant l'étendard de la Belgique. — 2 conducteurs. — 2 cavaliers tenant des cartels : « 1830 » (Indépendance nationale) et « 1905 ». — 9 cavaliers porteurs des cartels des provinces : Brabant, Anvers, Limbourg, Liége, Luxembourg, Namur, Hainaut, Flandre Occidentale, Flandre Orientale.

Costumes de M. Fernand Khnopff.

II. — PÉRIODE COMMUNALE (XIVe SIÈCLE)

2 porte-cartel à cheval : « Communes », «Gemeenten ». — 2 cavaliers portant les étendards de la Flandre et du Brabant, dont cette partie du cortège rappelle spécialement l'union pour les intérêts économiques conclue le 3 décembre 1339. — 5 cavaliers porteurs des étendards de Bruges, Ypres, Alost, Courtrai, Louvain, villes qui figurèrent parmi les signataires de ce traité. — 29 musiciens en costume de gens du peuple. — 1 chef de milice communale. — 20 hommes des milices des corporations de métiers. —



Char de l'abolition des Octrois.


Affranchissement de l'Escaut.
Homme des Nations entourant un chariot.

8 porteurs d'une image de saint Sébastien, patron des confréries ou serments d'archers. — 10 archers. — 10 arbalétriers. — 6 valets de la Ville portant des buires contenant le vin d'honneur. — 3 doyens ou chefs des tisserands, des foulons, des petits métiers de Gand et 3 doyens des métiers de Bruxelles, entourés de 20 porteurs d'emblèmes des métiers. — 2 cavaliers portant les étendards de Gand et de Bruxelles. — 6 membres de la gilde de la draperie de Bruxelles, la plus importante de la cité. — 7 membres des lignages ou *geslachten* bruxellois, ces grandes familles qui constituaient un patriciat où se recrutèrent longtemps les titulaires des fonctions publiques : les Serhuyghs-Kint, les Serroelofs, les Sweerts, les Van Coudenberg, les Van Rodenbeke, les Steenwegs, les Sleeuws. — 8 hommes des milices. — 4 porteurs d'une pièce d'orfèvrerie contenant le traité du 3 décembre 1339. — 4 sergents de l'amman de Bruxelles, qui représentait auprès de la commune le duc de Brabant et présidait les assemblées des échevins. — Le premier échevin de la Keure ou magistrat de Gand, « bourgmestre » de jadis, et l'amman de Bruxelles. — 12 échevins de la Keure de Gand. — Les 7 échevins de Bruxelles. — 20 hommes des milices. — Char représentant la Flandre et le Brabant contractant l'union des intérêts économiques par le traité du 3 décembre 1339. — 6 conducteurs.

Costumes ae M. Charles Michel. — Char de M. Albert Duboscq.

III. — PÉRIODE BOURGUIGNONNE (XVe SIÈCLE)

2 porte-cartel à cheval : « Bourgogne », « Burgondië »; les premiers groupes évoquent le cortège se rendant au tournoi qui eut lieu le 20 février 1452 sur la Grand'Place de Bruxelles et où le comte de Charolais (le futur Charles le Téméraire) reçut le baptême des armes. — 6 trompettes. — 10 valets à pied. — 4 hérauts. — Le porte-étendard de Bourgogne, à cheval, accosté de 2 chevaliers. — 4 hérauts. — Jean Lefèvre de Saint-Remy, roi d'armes de l'Ordre de la Toison d'Or créé par Philippe le Bon, à cheval. — 32 valets portant les écus des chevaliers combattants. — Le maréchal de la lice Thiébaud de Neufchâtel, à cheval. — 6 sergents d'armes. — 4 juges diseurs, chargés, avec le maréchal de la lice, de la direction des joutes. — Antoine de Croy, chevalier d'honneur, à cheval. — 20 musiciens à cheval. — 4 valets à pied. — 4 valets à cheval. — Philippe le Bon et son fils, le comte de Charolais, sous un dais, avec 8 porteurs. — 5 dames à cheval et 5 valets conduisant leurs chevaux. — Les 31 chevaliers combattants entourés de 20 pages. — 12 sergents d'armes. — 6 trompettes et 2 timbaliers venant en tête d'un nouveau groupe représentant une de ces bandes d'ordonnance de Charles le Téméraire qui jouèrent un si grand rôle dans les expéditions des ducs de Bourgogne et furent l'embryon de l'armée permanente. — 4 chefs. — 20 lances à cheval. — 10 archers à cheval. — 10 pages à cheval. — 5 coulevriniers (coulevrine=canon) à cheval. — 10 haquebutiers (haquebute=arquebuse) à pied. — 10 arbalétriers à pied. — 20 piquiers à pied. — Char représentant la Maison de Bourgogne réalisant sous son sceptre l'unité des provinces. — 6 conducteurs.


Affranchissement de l'Escaut.
Homme des Nations entourant un chariot,

Costumes de M. Charles Michel. — Char de M. Albert Duboscq.

IV. — PÉRIODE ESPAGNOLE (XVIe ET XVIIe SIÈCLES)

2 porte-cartel à cheval : « Espagne », « Spaniën » ; cette partie du cortège rappelle l'apogée des Chambres de Rhétorique, les vieilles sociétés où se cultivait le « gay sçavoir » : la poésie, le

théâtre, et la splendeur artistique de l'École flamande : peinture, gravure, sculpture, architecture. — 6 tambours, 18 musiciens, 1 officier, 10 grenadiers et 10 fusiliers des gardes wallonnes. — 6 trompettes à pied. — 11 porteurs de blasons des Chambres de Rhétorique se rendant au grand concours ouvert par les *Violiren* d'Anvers en 1561, sous le règne de Philippe II. — Le fou ou bouffon des *Violiren* avec la devise : « Ick ben soo fray, ick en kenne my zelven niet », et le conducteur de l'âne. — 8 porte-étendard des Chambres de Rhétorique. — Le porte-drapeau de la Chambre des *Violiren*, à cheval. — 2 massiers. — Le prince de la Chambre, à cheval, sous un dais fleuri de violettes. — 12 porteurs du dais et de hampes fleuries. — Le bedeau. — 4 porteurs du landjuweel, le « joyau du pays », principal prix du concours. — 4 porte-devise : « Wt jonsten versaemt » et 50 rhétoriciens des *Violiren* (chœur). — 9 musiciens. — 4 trompettes à cheval. — 1 officier. — 18 mousquetaires à cheval. — 10 artistes du XVIIe siècle, en groupe, entourés de 20 porteurs de cartels avec les noms des principaux maîtres de l'École flamande et d'attributs des arts. — Char représentant les archiducs Albert et Isabelle rendant visite à Rubens, à Anvers. — 9 conducteurs.

Costumes et char de M. A. Crespin.


Affranchissement de l'Escaut.
Homme entourant un chariot.

V. — PÉRIODE AUTRICHIENNE (XVIIIe SIÈCLE)

2 porte-cartel à cheval : « Autriche ». « Oostenrijk ». — 12 tambours et fifres. — 24 musicienss (gens de métiers). — Les étendards des 9 nations de Bruxelles, qui groupaient tous les métiers de la ville : Nations de Notre-Dame, de Saint-Gilles, de Saint-Géry, de Saint-Jean, de Saint-Jacques, de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas, de Saint-Laurent, de Saint-Christophe. — 5 étendards des serments. — 1 horloger et 1 chaudronnier. — 4 céramistes portant une pièce de céramique. — 1 tisserand. — 2 porte-attributs : tailleur et boulanger. — 4 porteurs d'une pièce de verrerie. — 1 luthier et 1 carrossier. — 1 boucher et 2 porte-pennon. — 2 conducteurs du char de l'Architecture. — Groupe de l'architecture : 9 figurants. — 5 tonneliers et vignerons. — 2 marchands d'habits. — 4 constructeurs de bateaux. — 2 aiguiseurs. — 4 tanneurs. — 2 luthiers. — 5 tapissiers. — 40 chanteuses. — 20 enfants chanteurs. — 10 musiciens. — 4 porteuses de couronnes d'olivier. — La Paix, avec 8 porteurs — 3 ménétriers. — Marié et mariée. — 1 garçonnet et 1 fillette. — 11 porteurs de hampes fleuries. — 12 paysannes portant des corbeilles. — 4 tambours et 6 fifres. — 1 officier. — 10 soldats. — 1 officier à cheval. — 20 dragons de Latour. — Char de Marie-Thérèse et de Charles de Lorraine entourés d'artistes et de savants (fondation de l'Académie de Belgique). — 6 conducteurs.

Costumes et char de M. Isidore De Rudder.


Le Myosotis. Le Nenuphar. Le Roseau. L'Iris.
Affranchissement de l'Escaut.

VI. — PÉRIODE FRANÇAISE ET PÉRIODE HOLLANDAISE (1795-1830)

2 porte-cartel à cheval : « France et Pays-Bas », « Frankrijk en Nederlanden ». — 8 tambours, 20 musiciens (fanfare), 1 offi-

cier et 30 soldats du 112e de ligne. — 3 porteurs d'un cartel rappelant l'unification des poids et mesures. — 4 porte-cartel à cheval, évoquant les grands principes du Code civil. — 4 huissiers. — 4 législateurs. — 4 licteurs. — La Loi, avec 12 porteurs. — 6 licteurs. — 6 nouveaux porte-cartel à cheval. — 1 officier et 20 hussards du régiment hollando-belge. — Char des XVII Provinces réunies par le Congrès de Vienne, chacune étant représentée par une femme portant le costume local de l'époque. — 6 conducteurs.

Costumes et char de M. Isidore De Rudder.

VII. — L'INDÉPENDANCE NATIONALE (1830)

2 porte-cartel à cheval : « Indépendance nationale », « 's Lands onafhankelijkheid ». — 10 tambours. — 20 Combattants des Journées de Septembre avec un drapeau. — 10 cosaques de la Meuse, appartenant à ce corps franc qui devint plus tard le 1er régiment de guides. — 24 musiciens



Char de l'affranchissement de l'Escaut.

gardes civiques revêtus du premier uniforme). — 4 porte-cartel à cheval et 8 porte-cartel à pied, évoquant les quatre libertés fondamentales : cultes, association, presse, enseignement, et les grands principes de la Constitution. — 14 porteuses de palmes et 6 porteuses de fleurs, entourant les quatre libertés avec leurs attributs. — 1 officier. — 25 cavaliers et 30 fantassins des régiments belges. — Char du Congrès national et de Léopold Ier. — 6 conducteurs.

Costumes de M. V. Crabbe. — Char de M. Fabry.

VIII. — CRÉATION DES CHEMINS DE FER (1835)

5 sapeurs, 1 tambour-major et 5 tambours du régiment des grenadiers (ancien uniforme). — 45 musiciens. — 2 porte-cartel à cheval : « Création des chemins de fer », « Stichting der spoorwegen ». — 6 sonneurs de cornet de poste, à cheval. — 12 travailleurs du bois, 12 mineurs et 12 forgerons, entourant 12 femmes portant les emblèmes de l'eau et du feu. — 12 porteurs de roues ailées, à cheval. — 8 figurants soutenant un trophée représentant le globe terrestre sillonné de lignes ferrées et d'où partent les liens tenus par 12 femmes portant sur leurs robes les couleurs



EXPANSION COLONIALE
UN ARABE

des principaux Etats. — 12 porteurs de roues ailées à cheval. — 12 porte-cartel, rappelant la loi du 1er mai 1834 qui décréta le premier railway belge, Charles Rogier et les autres Ministres qui se sont succédé à la direction du réseau national : J.-B. Nothomb, L. Desmaisières, Ad. Dechamps, C. d'Hoffschmidt, G. Debavay, W. Frère-Orban, H. Rolin, E. Vanhoorebeke, A. Dumon, J. Partoes, J. Vanderstichelen, A. Jamar, V. Jacobs, A. Wasseige, F. Moncheur, A. Beernaert, C. Sainctelette, X. Olin, J. Vandenpeereboom, J. Liebaert. — Char des chemins de fer. — 6 conducteurs.

Costumes de M. V. Crabbe. — Char de M. Delescluze.



Expansion coloniale. Un tambour.

IX. — ABOLITION DES OCTROIS (1860)

2 porte-cartel à cheval : « Abolition des octrois », « Afschaffing der oktrooien ». — 6 sonneurs de trompe. — 12 chasseurs avec un trophée. — 24 musiciens (préposés de l'octroi). — 6 bûcherons avec un chariot de bois, couvert de feuillage. — 6 marchands. — 30 porteurs de hampes. — 3 femmes du peuple. — 6 laitières. — 5 campagnardes. — 24 campagnards. — 1 chariot de la moisson chargé de blé, avec 2 conducteurs. — 1 trophée de tonneaux de bière, fleuri de houblon, et 8 porteurs. — Troupeau de bœufs conduits par 6 bouviers. — Troupeau de



Expansion coloniale. — Char du Congo.

moutons conduit par 3 bergers. — 6 porte-cartel, rappelant les noms des villes et communes où les octrois furent supprimés. — 6 conducteurs. — Char représentant la Cité délivrée, les grilles des portes brisées, etc. — 6 conducteurs.

Costumes et char de M. Isidore De Rudder.

X. — AFFRANCHISSEMENT DE L'ESCAUT (1863)

2 porte-cartel à cheval : « Affranchissement de l'Escaut », « Bevrijding der Schelde ». — 6 sonneurs de conque à cheval. — 24 musiciens (pêcheurs de Philippine, Zélande). — 12 jeunes



Arts, Sciences et Lettres, grandes Inventions. — Char de l'électricité.

filles représentant les fleurs des eaux : iris, myosotis, nénuphars, roseaux, etc. — 18 hommes portant les attributs du commerce et des principaux objets transportés : céréales, fers, peaux, etc. — 6 porte-caducée. — 12 hommes des Nations anversoises entourant un chariot chargé de ballots et mené par 2 conducteurs. — 4 marins portant un navire. — 30 marins. — 6 cavaliers portant les attributs de la navigation : ancres, proues, cordages, boussole, etc. — Char de l'affranchissement de l'Escaut. — 6 conducteurs.

Costumes de M. Charles Michel. — Char de MM. Ph. Wolfers et Is. De Rudder.

XI. — EXPANSION COLONIALE (1876-1905)

2 porte-cartel à cheval : « Expansion coloniale », « Koloniale uitbreiding ». — 12 tambours et 18 musiciens de la force publique de l'Etat Indépendant du Congo. — L'Afrique en un palanquin, avec 8 porteurs. — 20 chefs arabes. — 6 porteurs



Arts, Sciences, Lettres et grandes Inventions.
Sonneurs de fanfares.

d'étendards arabes. — 8 serviteurs arabes. — La Civilisation, la Bonté, la Justice, entourées de 20 explorateurs. — 20 porteurs d'armes et de produits congolais entourant 12 porteurs de trophée. — 30 explorateurs. — Char de l'Afrique se dégageant de la barbarie et accueillant les Belges civilisateurs. — 6 conducteurs.

Costumes et char de M. A. Crespin.

XII. — ARTS, SCIENCES, LETTRES, GRANDES INVENTIONS (1830-1905)

2 porte-cartel à cheval : « Arts, Sciences, Lettres, grandes Inventions », « Kunsten, Wetenschappen, Letteren, groote Uitvindingen ». — 6 sonneurs de fanfares. — 30 musiciens. — 5 porteurs d'étendards des Arts et des Lettres, à cheval. — 5 femmes portant les attributs des Arts et des Lettres et entourées de 30 porteurs de blasons avec les noms des artistes et des littérateurs célèbres décédés. — 8 porteurs d'un trophée représentant les Sciences. — 20 porteurs de cartels, à cheval, avec les noms des inventeurs et des savants célèbres. — Char de l'Electricité et des grandes Inventions. — 6 conducteurs.



Char de la Patrie.

Costumes de M. Charles Michel. — Char de MM. Camille Kufferath et H. Cillard.

XIII. — APOTHÉOSE DE LA PATRIE. — LE RÈGNE DE LÉOPOLD II.

6 trompettes à cheval. — 30 musiciens à cheval. — 10 porteurs d'étendards à cheval : Arts, Sciences, Lettres, Industrie, Enseignement, Armée, Commerce, Justice, Cultes, Agriculture. — Les 9 Provinces, à cheval, avec 9 conducteurs. — 20 porteurs de hampes, de guirlandes de roses, entourant 2 cavaliers portant des cartels : « 1865 » (inauguration de Léopold II) et « 1905 ». — 6 Renommées à cheval, avec 6 conducteurs. — 12 sonneurs de fanfares. — Char de la Patrie en fête, entouré de 25 cavaliers portant les uniformes actuels de la garde civique et de l'armée. — 8 conducteurs.

Costumes de M. Charles Michel. — Char de M. Albert Dubosq.



Voici le programme des différentes sociétés de musique et fanfares qui ont pris part au cortège historique :

TÊTE DU CORTÈGE.

Trompettes et timbaliers. Fanfares composées par C. Lecail.

PÉRIODE COMMUNALE.

Musiciens (harmonie). Musique écrite d'après des thèmes anciens, par Paul Gilson.

PÉRIODE BOURGUIGNONNE.

Bazuinen flamands. Sonneries composées par L. Walpot. Orchestre de trombones et de cornets à bouquin :

Wel op, laet ons gaen riden, mélodie du XVe siècle.
Wech op ! Wech op ! Dat herte mijn, mélodie du XVe siècle.
Die Nachtegael die sanck een liedt, mélodie du XVe siècle.
Il fait beau voir ces hommes d'armes, chanson militaire du XVe siècle.
Nu is doch heen des winters strijt, chanson du XVe siècle.
Sorghe, ghi moet besiden staen, mélodie du XVe siècle.

PÉRIODE ESPAGNOLE.

Musique (fanfare). Orchestration de C. Lecail.

Oud nederlansch volkslied (XVIe siècle).
Meilied.
La Statue du duc d'Albe, chanteurs satiriques du XVIe siècle.
Le Départ du duc d'Albe, chanteurs satiriques du XVIe siècle.
M. de la Palisse, chanson du XVIe siècle.
Renzelied (XVIe siècle).
Veldrang (XVIe siècle).

Chœur des Rhétoriciens *(de Violiren).* Musique instrumentale de Paul Gilson.

Het was een Clercsken, ancien chant de rhétoriciens.
Anne-Marie, chant populaire flamand.
Schoon lieveken, waar waarde gij den eersten meiennacht? chant populaire brabançon.
Te Kieldrecht, chant populaire flamand.
Jan mijne man, chant populaire flamand.
De Rommelpot, chant populaire flamand.
Valentin, chant populaire du pays de Liége.
En revenant de la foire, cramignon.
J'ai rencontré la vieille mère Grégoire, cramignon.
Commençons la semaine, commençons-la bien, cramignon.
Le meunier revenant du champ, cramignon.
Ah ! c'était une fillette qui avait très mal aux dents, cramignon.

PÉRIODE AUTRICHIENNE.

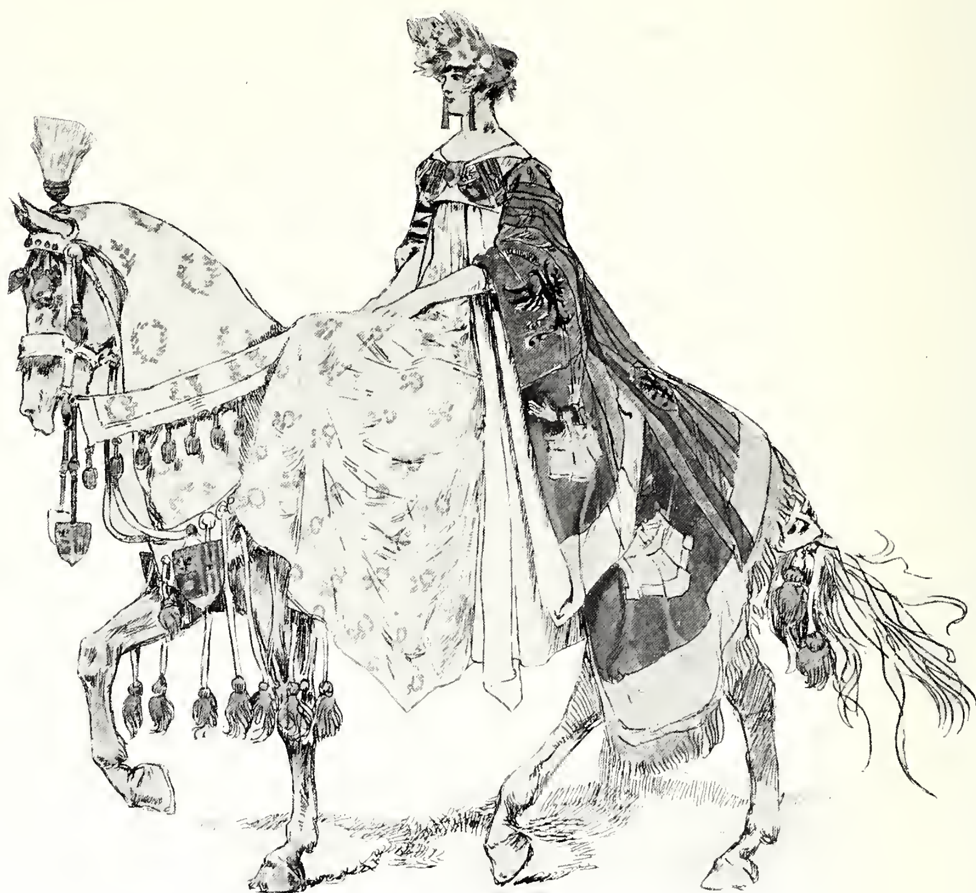
Musique (fanfare). Orchestration de C. Lecail.

Reuzelied-Pierlala, chanson du XVIIe siècle.
Des winters als het reghent.
Er was een oorlogschip.
Het Kwezelken.
De Koekoek.
Air des Géants de Douai.
Patrouille ancienne.
Friedrich der Grosse (XVIIIe siècle).

Chœur de femmes et d'enfants.

Le Rosier, paroles de Leyre, musique de J.-J. Rousseau.
La Curieuse (commencement du XVIIIe siècle).
Nous n'avons qu'un temps à vivre, musique du comte de Bonneval.
Dans les gardes françaises (1760).

Nous étions trois filles, chanson de Lefèvre, sur un air de 1660.
Giroflé-Girofla (1650).
La mère Bon-Temps (XVIe siècle).
Zénéïde, chansons extraites du livre « Amusement des compagnies » et recueillies par L. Soubre.



Apothéose de la Patrie. — La province d'Anvers.

La Savoyarde, chansons extraites du livre « Amusement des compagnies » et recueillies par L. Soubre.
C'est des as, c'est des limosas, cramignon, chansons extraites du livre « Amusement des compagnies » et recueillies par L. Soubre.

Musique instrumentale :

Ballade (vieux thème flamand).
Judentanz (1360).
Les fêtes d'Hébé, de Rameau.
Tambourin, de Rameau.
Marche gaie, de Rameau.
Courante du Roy (1645).
Tambouria, de Grétry.
Gigue de l'*Épreuve villageoise,* de Grétry.
Schotch réel (XVIIe siècle).
Sarabande, de E. Agniez.
Rigodon, de E. Agniez.

Période Française.

Musique (harmonie).

Pas de charge de la Garde consulaire.
Marche des pupilles de la Garde Chirubine.
La Victoire est à nous.
Pas de charge de la Marche impériale.
Ancienne retraite.
Le Chant du départ. Méhul.
Le Père Martin, chanson militaire.
Marche sur « Cadet Roussel, le roi Dagobert, Bon voyage M. Dumollet, etc. ».

Indépendance Nationale.

Musique (harmonie) :

La Muette de Portici. Auber.
Guillaume Tell. Rossini.
Le Barbier de Séville. Rossini.
Le Postillon de Lonjumeau. Adam.
Le Cheval de bronze. Auber.

Chemins de Fer.

Musique (harmonie) :

Le Guerillero. A. Thomas.
Les Monténégrins. Limnander.
Gayant, air douaisien.
Le Finlandais. Istonnère.
La Fête du village. Gossec.
Tivoli. Schröder.
Valeureux Liégeois.
Où peut-on être mieux ? Grétry.
Retraite. * * *.

Abolition des Octrois.

Sonnerie de cors de chasse. Fanfares du marquis de Dampierre, grand veneur des chasses de Louis XV. (Sous la direction de M. E. Jacquemain.)

Le rendez-vous de chasse. Rossini.
Grand retour de chasse. Lanzi.
Le repos des chasses impériales. Lagard.

Affranchissement de l'Escaut.

Sonneries de conques. Sonneries arrangées par C. Lecail, sur des thèmes de :

La Mer. Paul Gilson.
Obéron. Weber.
Lohengrin. Wagner.
Vaisseau-Fantôme. Wagner.

Musique (fanfare).

Den tiende Penninck (XVIIe siècle).
Heb Loose veschertje.

Lochte Gentenaars.
Daar vloog een schelvisch, chanson hollandaise.
Kinderlied (XVIIe siècle).
Hip! hip! hourra! (XVIIe siècle).

Anciens airs communaux de Gand et de Bruxelles.

EXPANSION COLONIALE.

Musique (fanfare).

5 marches sur les thèmes recueillis au Congo, arrangés par C. Lecail.
Vers l'Avenir. F.-A. Gevaert.

N. B. — Les autres groupes musicaux, Arts, Sciences et Lettres, et le groupe terminal exécutaient de la musique moderne du répertoire courant.



Apothéose de la Patrie.
La province de Liège.



LES FÊTES DE LA GARDE CIVIQUE

LE BANQUET

Le banquet des gardes civiques du Royaume a eu lieu, le 22 juillet, dans le hall du Palais de Justice de Bruxelles.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, présidait cette réunion, extrêmement animée et joyeuse, de deux mille gardes civiques aux uniformes argentés.

M. de Trooz avait à sa droite : MM. Schollaert, président de la Chambre des Représentants; le lieutenant général Ninitte; le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre; le lieutenant général d'Oultremont; Van den Heuvel, Ministre de la Justice; les lieutenants généraux Pioch et Lannoy; Simonis, 1[er] vice-président du Sénat; Harmignie, 2[e] vice-président de la Chambre des Représentants; de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province de Flandre Orientale; le général Willaert, chef de la garde civique d'Anvers; baron de Royer de Dour, commissaire de l'arrondissement de Bruxelles; le commandant Magnanini, secrétaire des Sociétés de Tir italiennes; Van Meenen, bourgmestre de Saint-Gilles; le commandant Moreau, de l'artillerie française, etc.

A sa gauche : MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics; le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur des gardes civiques des provinces d'Anvers et de Brabant; Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes; De Mot, bourgmestre de Bruxelles; Mérillon, président de l'Union des Sociétés de Tir de France; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail; le lieutenant général Tournay, commandant supérieur des gardes civiques des provinces de Hainaut et de Namur; Nerincx, 1[er] vice-président de la Chambre des Représentants; le baron de Béthune, gouverneur de la province de Flandre Occidentale; Dubois, président de la Société des Combattants de 1830; le colonel de Leave, de l'armée espagnole; Kleyer, bourgmestre de Liége; Vandenberghe, président de l'Union des Sociétés de Tir de

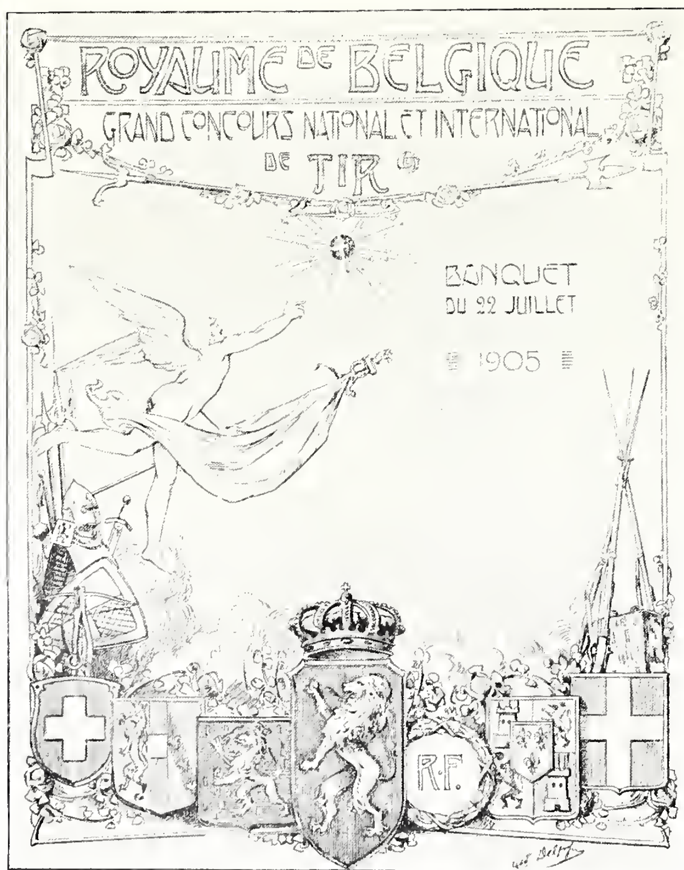
Hollande ; Frick, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode ; Duray, bourgmestre d'Ixelles ; Bockstael, bourgmestre de Laeken, etc.

Le Menu était ainsi composé :

Timbale nationale
Saumon de Hollande
Contrefilet piqué a la gelée
Poulets de Bruxelles
Gateaux
Cateau-Talon, Ségur, Saint-Marceaux.

Tout cela, servi à merveille, a défilé en une heure, au commandement de sonneries électriques, au milieu d'une animation générale et grandissante.

Soudain, une sonnerie de trompettes éclate. M. de Trooz se lève et prononce le discours suivant :



Menu du Banquet.

Messieurs,

En notre pays de Belgique, le toast au Roi est attendu par tous avec la plus vive impatience et chacun s'empresse de saisir cette circonstance pour acclamer l'auguste Chef de l'État. *(Applaudissements.)*

Nous, Messieurs, que des liens particuliers unissent plus intimement à la Royauté, nous qui sommes rattachés à elle par le serment constitutionnel, nous sommes fiers et heureux de pouvoir affirmer notre foi et notre fidélité. *(Longs applaudissements.)*

Je connais les sentiments patriotiques qui animent notre brave armée et notre garde civique, dont j'apprécie la belle vaillance.

Je sais le respect et l'admiration dont vous entourez le grand Roi, belge de cœur et d'âme, qui est l'honneur de notre Pays.

En vous proposant de boire à Léopold II, j'acquitte, en votre nom à tous, une dette de reconnaissance.

Léopold II veut la Belgique prospère et heureuse, nous l'aimons et nous le vénérons comme le meilleur des rois et nous acclamons en lui le serviteur le plus ferme et le plus dévoué des intérêts de la Patrie.

Au Roi, à la Famille Royale.

Une unanime et vibrante ovation se produit en l'honneur du Chef de l'État. On agite les serviettes ; on crie : « Vive le Roi ! » et la *Brabançonne* mêle ses accents à cet inoubliable spectacle.

Lorsque le calme se trouve rétabli, M. de Trooz poursuit en ces termes :

Messieurs,

C'est une joie pour moi de me trouver au milieu de l'élite de nos tireurs, dont un grand nombre appartiennent à la force publique de notre Pays.

Je salue la garde civique et l'armée, vers lesquelles, en ces jours d'enthousiasme patriotique, monte la confiante reconnaissance de la Nation. *(Acclamations.)*

Je retrouve en vous, Messieurs, les descendants des patriotes de 1830 qui donnèrent à la Belgique son indépendance et lui rendirent ses libertés.



Fête de nuit. La décoration du Parc.

Je sais ce que nous devons aux grandes Puissances, j'ai foi en les traités, mais j'affirme que nous devons notre Patrie à l'énergique volonté, au courage, à la bravoure de nos pères. Je sais aussi que vos vertus civiques seraient à la hauteur des événements si, ce qu'à Dieu ne plaise, les circonstances l'exigeaient. Aide-toi et le Ciel t'aidera ! C'est parce que nous, peuple neutre, nous ne rêvons pas de conquêtes, c'est parce que nous ne voulons pas la guerre, que nous devons nous appuyer sur des forces militaires appropriées à nos ressources et à nos devoirs. La bravoure des Belges, nul ne la conteste, et votre force se développe par une instruction militaire approfondie. *(Bravos.)*

De plus en plus, vous tirez des armes mises à votre disposition tout l'effet utile ; le magnifique concours, qui est à la veille de prendre fin, montre les progrès réalisés et justifie les encouragements que vous devez aux Pouvoirs publics.

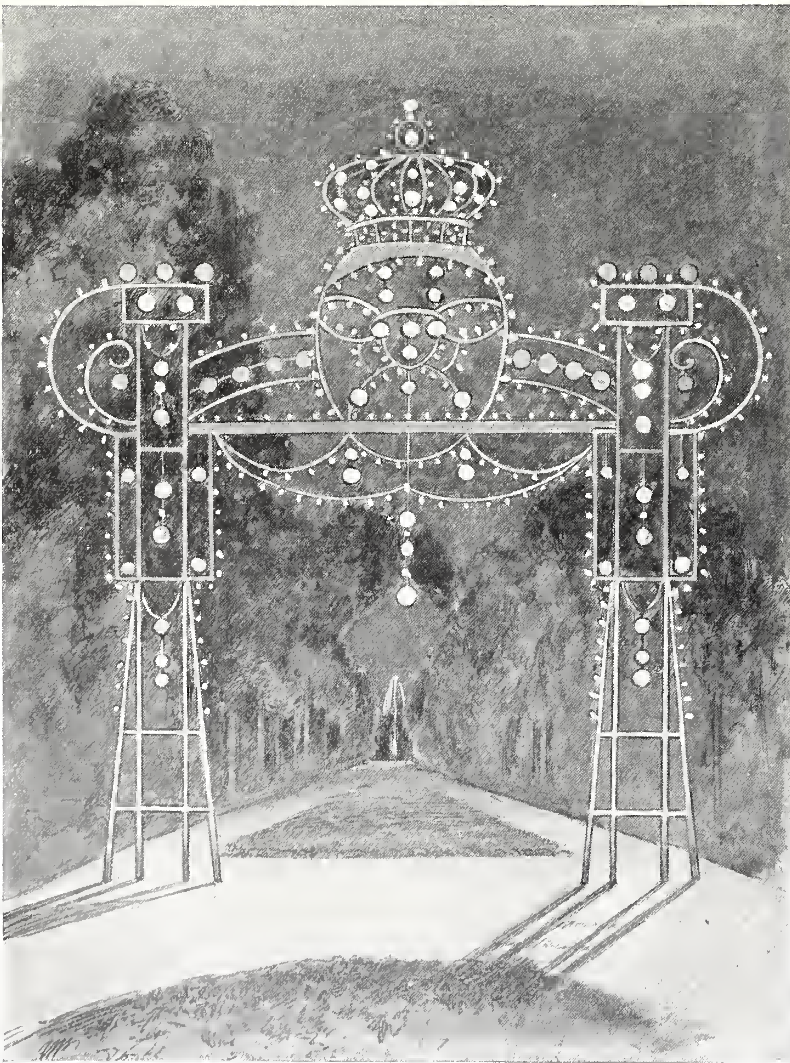
Je rends hommage aux officiers de la garde civique et de l'armée qui ont formé les tireurs habiles que comptent nos régiments, et je félicite cordialement les jeunes qui ont la volonté d'être les défenseurs décidés et de l'ordre public et de l'intégrité de notre territoire. Je me plais à reconnaître, une fois de plus, le mérite des nombreuses Sociétés de Tir du Royaume et je m'applaudis d'avoir pu encourager à ses débuts l'Union des Sociétés de Tir, qui a réalisé toutes nos espérances. Je remercie les Nations étrangères, qui, toutes, sont unies à notre Pays par des liens d'une sincère affection, de nous avoir envoyé des tireurs de valeur, dont la participation a

rendu si intéressant le match international qui couronne notre concours. C'est avec les élans de la plus chaude camaraderie qu'ils ont été reçus par vous, mes chers compatriotes : ils rediront chez eux, j'en ai la certitude, avec quelle sympathie les Belges s'inclinent devant le drapeau de leur Pays.

Messieurs, je lève mon verre à nos hôtes de l'étranger ; je bois à la garde civique et à l'armée, que cette fête unit en une manifestation d'ardent patriotisme ; je bois à nos tireurs, aux organisateurs et aux lauréats du grand concours de 1905.

On applaudit encore et longuement.

Mais voici le lieutenant général Verstraete qui se lève. Le commandant supérieur des gardes civiques des provinces d'Anvers et de Brabant remercie M. de Trooz au nom de la garde civique. A diverses reprises, on applaudit l'officier supérieur. On acclame tout particulièrement ce passage de la réponse du général :



Fête de nuit. La décoration du Parc.

On veut la Nation grande pour tout ce qui la rend digne, brillante et noble ; on la veut puissante et forte ; seulement, pour qu'elle soit capable de maintenir son indépendance contre des attaques possibles, les hommes doivent être puissants et forts, afin aussi d'être dignes et respectés, pour mériter la liberté et l'indépendance.

En terminant, le commandant circonscriptionnaire propose de boire au Ministre de l'Intérieur et cette proposition est ratifiée par de chaleureux bravos.

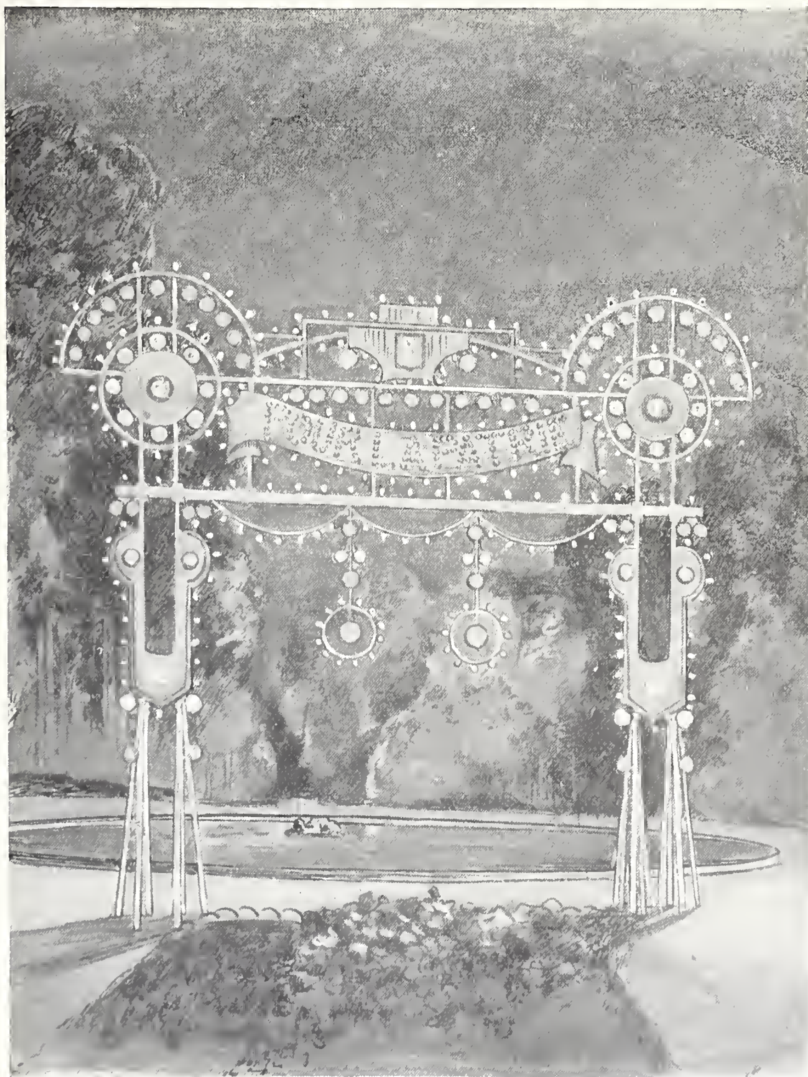
M. Mérillon, président de l'Union des Sociétés de Tir de France, exprime la gratitude des étrangers envers les Belges. Il dit combien tous ont été heureux de leur accueil cordial et fraternel. M. Mérillon félicite les organisateurs du Concours de Tir et il lève sa coupe à la Belgique. « Sa prospérité, la Belgique la doit, dit-il, en grande part à l'intelligence et au travail d'un Souverain qui veut en être non seulement le premier citoyen, mais le plus utile. Les nations ont répondu

à votre appel et conserveront le plus touchant souvenir de votre hospitalité. C'est de tout cœur que je bois à la Nation belge, à son Roi et à ses libertés. » Les Belges répondent en criant : « Vive la France ! » L'enthousiasme est à son comble.

Les personnalités de la table d'honneur se lèvent et se retirent. Leur exemple est suivi par tous les convives. Il est 8 heures quand se termine cet imposant banquet.

LA FÊTE DE NUIT

L'aspect du Parc de Bruxelles fut féerique pendant la nuit du 22 juillet. Les officiers de la garde civique, au sortir du banquet, s'y étaient donné rendez-vous à 8 h. 1/2. Quelque vingt mille invitations avaient été lancées pour cette fête, organisée par la garde civique de l'agglomération bruxelloise. Si bien qu'on peut évaluer, sans exagération, à 30,000 le nombre de personnes qui se sont entassées dans les allées et les quinconces du Parc, afin d'assister aux concerts donnés dans cinq kiosques différents par *la Fanfare de la Garde civique de Schaerbeek,* sous la direction de M. Théo Mahy (kiosque n° 1, près de la Montagne du Parc) ; par *l'Harmonie de la Garde civique d'Ixelles,* sous la direction de M. R. Jacobs (kiosque n° 2, près de la rue Zinner) ; par *la Fanfare de la Garde civique de Saint-Gilles,* sous la direction de M. F. Jadot (kiosque n° 3, au petit bassin) ; par l'*Harmonie,* sous la direction de M. Marteaux (kiosque n° 4, grand quinconce); par la Société Royale l'*Orphéon,* sous la direction de M. J. Duysburgh, et la Société *les Artisans Réunis,* sous la direction de M. A. Goossens (kiosque permanent).



Fête de nuit. Le grand bassin du Parc.

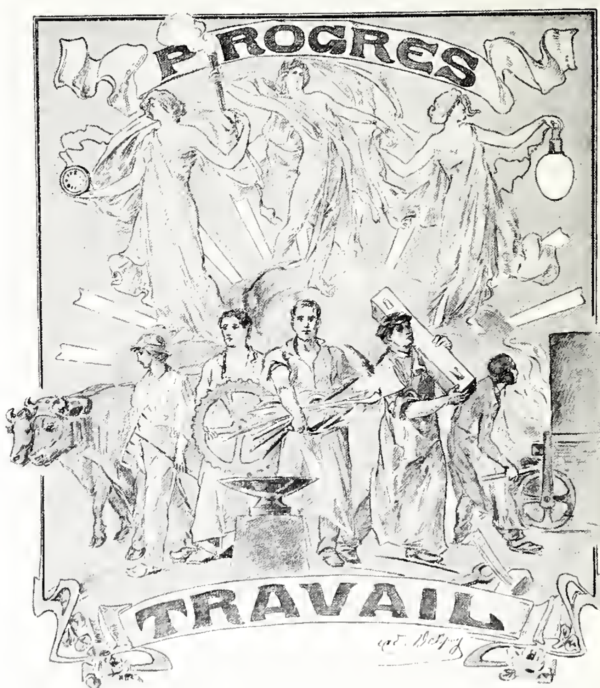


Le Parc avait reçu une décoration des mieux réussies. Les arcs de triomphe aux carrefours, les arcades suivant le cordeau des allées, parés de ballonnets et de fleurs aux couleurs variées, étaient illuminés par des lampes électriques. Les feux de Bengale éclairaient, à chaque instant, les feuillages et les hautes frondaisons de reflets divers; des fontaines lumineuses agitaient de leurs capricieuses flammes les miroirs somnolents des bassins et les eaux du grand bassin lançaient, comme en jouant, leurs gerbes fantastiquement colorées.

Vers 9 h., MM. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Schollaert, président de la Chambre des Représentants; Simonis, 1er vice-président du Sénat; baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province de Flandre Orientale; baron de Béthune, gouverneur de la province de Flandre Occidentale; le colonel Capouillet, etc., ont fait leur entrée dans le Parc. Conduits par le major Berckmans et précédés d'officiers de la milice citoyenne, ils se sont promenés longuement dans la foule.

A 9 h. 1/2, une sonnerie de clairons annonce le feu d'artifice. Les flammes de Bengale embrasent le Parc, puis trois motifs pyrotechniques, exécutés d'après les dessins du lieutenant-colonel Delpy, étalent dans les pétarades leurs allégories. L'un de ces motifs représente la Belgique couronnant Léopold II et soulève d'interminables acclamations.

La fête se termine par *la Brabançonne*, paroles de Charles Rogier, et *Vers l'Avenir*, *l'Expansion belge*, exécutés par les Sociétés l'*Orphéon*, les *Artisans Réunis* et les corps de musique de la garde civique de Schaerbeek, d'Ixelles et de Saint-Gilles. Ces couplets patriotiques ont été bissés.



Motifs pyrotechniques.



Le Hall du Banquet

LA FÊTE DU TRAVAIL A LIÉGE

Un plan général de la participation ouvrière aux fêtes jubilaires de 1905 avait été étudié, sous l'inspiration du Gouvernement, par la Section industrielle et agricole de la Commission nationale des fêtes. On se rappelle qu'il comportait la Fête de la mutualité (16 juillet), la participation des vétérans du travail à la Fête patriotique du 21 juillet et la Fête du travail à Liége (26 juillet).

Ces deux dernières manifestations furent spécialement organisées par le Ministère de l'Industrie et du Travail, à l'intervention d'un Comité composé comme suit :

Président : M. J. Dallemagne, membre de la Chambre des Représentants.
Secrétaires : MM. Amelin et Dubois, directeurs généraux au Ministère de l'Industrie et du Travail.
Membres :
MM. F. Bériaux, chef d'atelier, à Bruxelles ;
De Coninck, membre-ouvrier du Conseil supérieur du Travail, à Bruxelles ;
H. Francotte, professeur à l'Université de Liége ;
E. Hellemans, architecte, à Bruxelles ;
E. Mahain, professeur à l'Universite de Liége ;
Ed. Peltzer, sénateur, à Verviers.

L'organisation de la Fête du travail, qui fut célébrée à Liége le 26 juillet, avait été spécialement confiée à M. Amelin, directeur général de l'Industrie.

Cette fête comprenait deux parties : la distribution solennelle des décorations industrielles et agricoles dans la Salle des Fêtes de l'Exposition, et un banquet qui réunit les 5,000 décorés dans une vaste tente, construite à cet effet sur un terrain du quai Marcellis.

Dès 10 h. 1/2, la grande Salle des Fêtes était littéralement envahie : 5,000 citoyens belges, 5,000 artisans et ouvriers appartenant aux administrations de l'Etat, à l'industrie, à l'agriculture, étaient là, joyeux et fiers, attendant, des mains du délégué du Roi, la décoration industrielle ou agricole qu'ils avaient méritée et conquise à la sueur de leur front.

M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, présidait, entouré de MM. Beco, secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, représentant M. le baron van der Bruggen; Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége ; Dallemagne, membre de la Chambre des Représentants ; Kleyer, bourgmestre de Liége ; R. Lamarche, commissaire général du Gouvernement à l'Exposition ; Digneffe, président du Comité exécutif de l'Exposition ; Amelin et Dubois, directeurs généraux au Ministère de l'Industrie et du Travail ; Polain, directeur du banc d'épreuves ; Braffort, Cartuyvels et Crahay, du



Le Banquet des 5,000 Décorés.

Département de l'Agriculture ; Stevens et Goossens, du Ministère de l'Industrie et du Travail, etc.

M. le Ministre Francotte, s'adressant aux artisans et ouvriers, prononce le discours suivant, qui établit la haute portée de cette cérémonie :

Messieurs,

La fête qui vous réunit en ce moment est un éclatant témoignage des vertus domestiques dont la classe ouvrière garde le culte, des aptitudes professionnelles qui la distinguent. Et quand le représentant du Roi vient au peuple de la sorte, quand, tout à l'heure, il s'assiéra avec vous, à la même table, c'est le travail qu'il entend honorer, c'est l'humble effort qui se répète sans cesse et qui, dans son obscurité, est la vraie force du Pays, la raison d'être de sa vitalité.

La cérémonie de ce jour emprunte aux circonstances une signification plus haute que de coutume ; le lieu et le moment ajoutent à la beauté du spectacle, à la noblesse de la démonstration.

Ce fut une inspiration heureuse qui, pour cette fois, fixa à Liége le rendez-vous des citoyens appelés à l'honneur de la décoration industrielle ou de la décoration agricole.

L'Exposition atteste le génie d'un Souverain dont toute la vie a donné l'exemple du travail ; elle montre les pouvoirs publics préoccupés, sous l'impulsion du Roi, de développer l'outillage économique et d'ouvrir les voies nouvelles à l'activité nationale ; elle révèle les progrès qu'a réalisés l'initiative des chefs d'entreprise et la science des ingénieurs; mais, plus que tout autre chose, éclate et resplendit la supériorité de la main-d'œuvre qui a permis à la Belgique de soutenir la lutte dans les conditions inégales et de garder intact le bon renom de ses produits.

L'Exposition elle-même n'est qu'un épisode dans l'ensemble des commémorations qui fait de l'année 1905 une date historique. Les jours que nous venons de vivre, ces jours favorisés de tous les dons du ciel et de toutes les joies de la terre, ont vu la Nation s'exprimer en des solennités inoubliables : toutes les classes y avaient leurs représentants; les meilleurs d'entre les ouvriers, les vétérans des usines et des champs y prenaient place à côté des grands corps de l'Etat, et l'on peut dire que l'immense acclamation qui a retenti devant la majesté des souvenirs et la splendeur du présent a vraiment emporté et mêlé toutes les âmes.



Diplôme.

Il faut croire à la vertu de l'enthousiasme, il faut se réjouir de ce que le puissant ressort des âges prospères agisse encore sur les hommes de notre temps.

Quand un peuple se plaît à acclamer les derniers survivants des luttes libératrices ; quand il s'émeut et s'attendrit sur le passage de l'Enfant royal en qui se prolongent ses espérances; quand il vibre aux frissonnements des drapeaux et aux accents des chants patriotiques, on peut tout demander à sa fidélité, on peut attendre tout de sa vaillance.

Les décorés d'aujourd'hui appartiennent à la promotion du soixante-quinzième anniversaire. Cette rencontre mémorable ne leur impose pas plus de devoirs qu'à d'autres ; mais elle donne à la faveur obtenue une portée particulière.

Nul ne se séparera des souvenirs à jamais confondus; nul n'attachera sur sa poitrine l'insigne qui le distingue, sans se rappeler des belles heures de foi, d'union et d'allégresse.

L'enthousiasme qui, un moment, a enlevé les âmes vers les sphères sereines de l'idéal, ne se dissipera point sans laisser au cœur plus d'attachement à la Patrie, plus d'amour pour le foyer, plus de courage au travail.

Les 5,000 décorés applaudissent avec enthousiasme et la cérémonie de la remise des décorations se continue dans un ordre parfait. A midi, tous se dirigèrent vers le hall du quai Marcellis, où de longues tables étaient dressées, proprement et abondamment servies. Le hall était décoré de drapeaux, d'oriflammes et d'inscriptions, qui le transformaient en une brillante salle de festin.

La table du fond, placée sur une estrade, était présidée par M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, entouré de MM. Pety de Thozée, gouverneur de la province ; Kleyer, bourgmestre de Liége, et des autres notabilités qui avaient assisté, le matin, à la remise solennelle des décorations.

Le Menu, froid, était composé comme suit :

JAMBON D'ARDENNE A LA GELÉE
SALADE DE POMMES DE TERRE ET DE LÉGUMES
FROMAGE
« GOZETTE » LIÉGEOISE
BOUTEILLE DE BIÈRE.

Vers la fin du repas, M. le Ministre se lève et, d'une voix vibrante qui porte jusqu'aux extrémités du hall, prononce le toast suivant, que tous les convives écoutent debout :

Mesdames et Messieurs,

Je bois à la santé du Roi. C'est le premier travailleur du Pays et le plus sûr ami de la Belgique. Vive le Roi ! *(Acclamations prolongées.)*

Buvons aussi en l'honneur du travail : c'est la grande force et la principale d'un peuple.

Je bois enfin à la santé des héros de cette fête, les décorés du travail. C'est l'élite de la Nation et l'espoir de la Patrie. Honneur à eux ! et encore une fois : Vive le Roi !

Ce toast soulève une ovation indescriptible. Le cri de : « Vive le Roi ! » est poussé à plusieurs reprises par toute l'assistance, qui agite frénétiquement les petits drapeaux tricolores en papier dont les couverts étaient garnis.

Une vigoureuse *Brabançonne* est exécutée pendant ce temps par la musique du 14[e] régiment de ligne, qui prêtait son gracieux concours à cette fête.

Le signal du départ étant donné, les décorés se retirèrent en groupes joyeux, emportant tous le plus agréable souvenir de la *Fête du Travail* de l'année jubilaire.



Diplôme.



Au cimetière de Berchem. La tombe.

MANIFESTATION FRÉDÉRIC DE MERODE

A BERCHEM (ANVERS)

L'ombre des temps obscurcit toutes choses,
Tout est néant dans ce monde mortel.
Mais pour qui sert la plus sainte des causes,
Gloire, tu fais de toute âme un autel.

ANDRÉ VAN HASSELT.

LOUIS-FRÉDÉRIC-GHISLAIN, comte de Merode, naquit à Maestricht, le 9 juin 1792.

Comblé de tous les dons de la fortune, heureux au foyer domestique, il n'hésita pas un instant, lorsqu'éclata la révolution de septembre 1830, à quitter les siens pour répondre à l'appel de la Patrie.

Il s'occupa d'abord activement, à Bruxelles, de l'organisation de la défense nationale. Il fut successivement inspecteur des maîtres des pauvres et membre de la commission chargée d'examiner les titres des personnes qui postulaient un emploi dans l'armée belge. Bientôt, il s'enrôla lui-même, comme simple volontaire, dans les rangs du corps des chasseurs formé par le marquis de Chasteleer, et rejoignit, près de Heyst-op-den-Berg, l'armée de Niellon. Celui-ci plaça l'illustre partisan à la tête des tirailleurs de l'avant-garde.

Le 16 octobre, à 4 heures de relevée, le corps d'armée de Niellon s'empara, sans coup férir, de la ville de Lierre. Aidés des Lierrois, les vaillants patriotes s'occupèrent toute la nuit à élever des barricades, tandis que de Merode organisait un comité de sûreté publique. Le lendemain, un ennemi fort de 8,000 hommes attaqua la ville par trois portes différentes et des combats acharnés se livrèrent jusqu'au 24 octobre. Frédéric de Merode ne quitta pas les avant-postes et excita l'admiration des habitants de la ville et de ses compagnons d'armes par sa bravoure et son courage héroïque.

Non content de prendre, le jour, une part active aux engagements, tous les soirs, avant de goûter un repos bien mérité, le comte Frédéric faisait le tour de la ville pour s'assurer, par lui-même, que rien ne manquait à ses compagnons d'armes.

Le dimanche 24 octobre, l'ennemi s'étant retiré, les volontaires décidèrent de le pour-

suivre par la route d'Anvers, de rejoindre le corps d'armée de Mellinet venant de Waelhem et d'attaquer la position d'Anvers.

La jonction avec Mellinet s'opéra à Vieux-Dieu, et le plan de campagne fut aussitôt arrêté. Nos patriotes, déployés en tirailleurs, arrivés en vue de Berchem, voulurent déloger l'ennemi des maisons de campagne où il s'était retranché et une lutte acharnée s'engagea. Le comte Frédéric, combattant au premier rang et se trouvant à peine à trente pas de l'ennemi, fut grièvement blessé : une balle lui avait fracassé l'os de la cuisse droite.



Frédéric de Merode.

Le comte Félix de Merode, son frère, prévenu, arriva le lendemain avec deux chirurgiens, MM. Vleminckx et Seutin. L'amputation de la jambe ayant été jugée nécessaire, le comte Frédéric supporta l'opération avec un courage stoïque, sans pousser la moindre plainte. Le même soir, il fut transporté à Malines, où il fut reçu dans la maison de M. Op de Beeck, avoué.

Le prince de Méan, archevêque de Malines, envoya son grand vicaire, qui devint plus tard le Cardinal Sterckx, et auquel le noble blessé se confessa.

Bientôt, il fallut renoncer à tout espoir de sauver l'intrépide volontaire, et le 4 novembre, à 4 heures du matin, Frédéric de Merode s'éteignit doucement, entouré des membres de sa famille et de nombreux amis.

Ses restes mortels furent ensevelis à Berchem.

Au cours de l'année 1903, MM. William Solvyns, ancien conseiller provincial, et Edm. Duysters, avocat et conseiller communal à Berchem, conçurent le projet d'ériger, dans leur commune, un monument grandiose à la mémoire de ce héros. L'inauguration devait coïncider avec la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

Ce projet ayant été favorablement accueilli de toutes parts, un Comité exécutif fut constitué au commencement de l'année 1904. Il se composait comme suit :

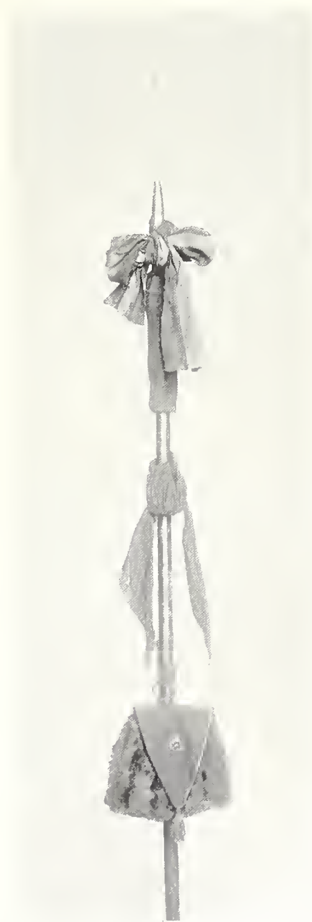
Président : M. William Solvyns.
Vice-Présidents : MM. Joseph Janssens, notaire ;
Auguste Baugniet, négociant.
Secrétaire : M. Edmond Duysters, avocat.

Trésorier: M. Frans Schepens, armateur.
Membres :
MM. le comte Vincent Legrelle ;
J.- B. Lenglez, lieutenant-colonel ;
V. Marinus, médecin ;
J. Moorkens, médecin et échevin ;
R. Peten, industriel ;
G. Rullens, capitaine commandant la compagnie de la garde civique de Berchem ;
J. Theunen, négociant ;
Ch. Van Nyen, conseiller provincial ;
Fr. Wachsmuth, industriel.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre daigna accepter le haut patronage et S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique la présidence d'honneur de cette grandiose manifestation nationale.

Un Comité d'honneur fut constitué comme suit :

Présidents: MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et Travaux publics ;
Jules de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
Vice-Présidents : MM. le baron Lambermont, Ministre d'Etat ;
Timmermans, général major, commandant la 2e circonscription militaire et la 2e division d'armée ;
Cogels, gouverneur de la province d'Anvers ;
Verstraete, lieutenant général, commandant supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers et de Brabant ;
Van Hombeeck, bourgmestre de Berchem ;
Roucourt, curé-doyen de Berchem ;
van Rijswijck, bourgmestre d'Anvers ;
De Cocq, bourgmestre de Malines ;
Van Hal, bourgmestre de Turnhout.
Membres :
MM. Ed. Albrecht, major commandant le bataillon des chasseurs à pied de la garde civique d'Anvers ;
Alph. Aerts, président de la Fédération maritime, Anvers ;
C.-L. Baesens, colonel commandant la division d'artillerie de la garde civique d'Anvers ;
J.-F. Baesens, major, chef de la garde civique de Borgerhout (groupe) ;
E. Bergmann, sénateur, Lierre ;
A. Berré, procureur du Roi, Anvers ;
Ed. Biart, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
J. Blockx, directeur du Conservatoire royal flamand, Anvers ;
L. Cambresy, auditeur militaire des provinces d'Anvers et de Limbourg, Anvers ;
Aug. Cools, sénateur, Ryckevorsel ;
Coquilhat, major adjoint d'état-major, commandant le détachement du 2e régiment d'artillerie, Anvers ;
Ch. Corty, président de la Chambre de commerce, Anvers ;
le baron Ch. de Broqueville, membre de la Chambre des Représentants, Postel ;
le comte de Brouchoven de Bergeyck, sénateur, Beveren-Waes ;


Souvenir
de Frederic de Merode
(Musee de la Porte de Hal).

MM. Aug. Delbeke, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
Fréd. Delvaux, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
H. Delvaux, président des Cercles militaires de Belgique, Bruxelles .
Demany, colonel commandant le 5e régiment de ligne, Anvers ;
Emm. de Meester, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
de Meester de Betzenbroeck, sénateur, Malines ;
P. De Mey, président de la section Anvers-Limbourg de l'Association de la Presse belge, Anvers ;
le vicomte A. de Nieulant et de Pottelsberghe, président de l'Association congolaise de la Croix Rouge ;
L. Denis, général major, président du Comité d'études de la position fortifiée d'Anvers ;
de Ramaix, sénateur, Anvers ;
le baron de Vinck de Winnezeele, sénateur, Anvers ;
J. De Vriendt, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers ;
J. de Winter, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
le baron Dhanis, vice-gouverneur général de l'Etat Indépendant du Congo, Bruxelles ;
L. Dierckx, commissaire d'arrondissement, Anvers ;
Donny, lieutenant général, aide de camp du Roi, inspecteur général d'artillerie, Bruxelles ;
J.-B. Dubois, président des Combattants de 1830, Bruxelles ;
le baron Durutte, auditeur général, Bruxelles ;
E. Duvivier, major commandant le détachement du train, Berchem ;
Fourcault, général major, président de la Société patriotique des officiers retraités, Berchem ;
François, colonel, directeur de l'arsenal de construction, Anvers ;
V. Fris, sénateur, Malines ;
George, colonel commandant le régiment du génie, Anvers ;
C. Goemaere, président du tribunal de commerce, Anvers ;
P. Heimburger, colonel commandant d'artillerie du 2e secteur, Anvers ;
J. Henri, lieutenant-colonel, commandant d'artillerie du 4e secteur, Anvers ;
Alph. Hertoghs, colonel commandant le 2e régiment de la garde civique d'Anvers ;
Laheyne, colonel adjoint d'état-major, commandant le 7e régiment de ligne, Anvers ;
A. Lantonnois, colonel adjoint d'état-major, commandant le 8e régiment de ligne, Anvers ;
Lauwick, général major, chef d'état-major de la position fortifiée d'Anvers, Berchem ;
L. Leclef, sénateur, Anvers ;
A. Lefebvre, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Blaesvelt ;
R. Le Paige, membre de la Chambre des Représentants, Hérenthals ;
J. Lombaerts, juge de paix du canton de Borgerhout ;
Malengreaux, lieutenant-colonel, commandant d'artillerie du 3e secteur, Anvers ;
Mascart, général major, commandant la 3e brigade d'infanterie, Anvers ;
J. Meer, colonel, commandant le 1er régiment de la garde civique, Anvers ;
Merchie, intendant divisionnaire dans la 2e circonscription militaire, Anvers ;
Mercier, major, commandant le détachement du 3e chasseurs à pied, Anvers ;
E. Montens d'Oosterwyk, membre de la députation permanente, Anvers ;
A. Naets, conseiller provincial, Westerloo ;
Paris, général major, commandant la 4e brigade d'infanterie, Anvers ;
J. Peeters, membre de la députation permanente, Borgerhout ;
Poplimont, colonel commandant d'artillerie du 1er secteur, Anvers ;
P. Segers, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
Oct. Selb, sénateur, Anvers ;
Th. Smeekens, vice-président de la Commission royale des Monuments, Anvers ;
Mgr Solvyns, vice-président des Cercles militaires de Belgique, Berchem ;
G. Tonnelier, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
Fl. Van Cauwenbergh, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Lierre ;
L. Van Cutsem, président du tribunal de 1re instance, Anvers ;
L. Van den Broeck, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
R. Van den Abeele, capitaine commandant l'escadron de cavalerie de la garde civique d'Anvers ;

MM. A. Van den Nest, sénateur, Anvers ;
V. Van de Walle, membre de la Chambre des Représentants, Malines ;
Eug. Van de Walle, sénateur, Anvers ;
le comte van de Werve, sénateur, Anvers ;
le baron G. van de Werve et de Schilde, conseiller provincial, Anvers ;
le baron van Eetvelde, ministre d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo, Bruxelles ;
Fr. Van Kuyck, échevin des Beaux-Arts, Anvers ;
E. Van Reeth, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Boom ;
A. Van Sprang, général major, commandant d'artillerie de la position fortifiée d'Anvers, Anvers ;
Van Wetter, colonel commandant du 6e régiment de ligne, Anvers ;
J. Verheyen, membre de la Chambre des Représentants, Anvers ;
E. Verlant, directeur de l'Administration des Beaux-Arts, Bruxelles ;
Ad. Verspreeuwen, sénateur, Anvers ;
Alph. Versteylen, membre de la Chambre des Représentants, Turnhout ;
Waffelaert, général major, directeur des fortifications dans la 2e circonscription militaire, Anvers ;
le baron Wahis, gouverneur général de l'État Indépendant du Congo, Schaerbeek ;
Willaert, général major, commandant la garde civique d'Anvers ;
Zboinski, major commandant le détachement du 1er régiment d'artillerie, Anvers.

Le Comité exécutif s'adjoignit, en qualité de membres consultatifs, trois artistes : MM. L. Blomme, architecte, à Anvers ; le comte J. de Lalaing, statuaire, à Bruxelles, et J. De Vriendt, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

M. Josué Dupon, statuaire et professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, fut chargé d'exécuter le monument.

M. Emile Thielens, architecte, à Anvers, dressa les plans du piédestal, qui fut construit par M. Jules Michiels, marbrier, à Berchem.

L'emplacement pour le monument, au centre de la plaine qui s'appelle actuellement place Frédéric de Merode, fut choisi d'accord avec les membres consultatifs.

Le Comité s'adressa d'abord aux pouvoirs publics et obtint, tant pour l'érection du monument que pour les fêtes qui devaient marquer son inauguration, d'importants subsides du Gouvernement, de la province et de la ville d'Anvers, ainsi que de la commune de Berchem.

La Commission nationale des fêtes de 1905, sur la proposition de son président, décida que l'inauguration des monuments de Merode à Berchem et Rogier à Liége feront partie des fêtes nationales et seront, ainsi que l'inauguration des monuments élevés dans diverses communes à la mémoire des Combattants de 1830, exceptionnellement subsidiées.

Le Comité adressa ensuite à toutes les communes et à tous les citoyens belges l'appel suivant :

Berchem (Anvers), juillet 1904.

La Belgique commémorera, l'an prochain, par des fêtes grandioses, le soixante-quinzième anniversaire de son Indépendance. C'est avec une patriotique fierté que nous pouvons jeter un regard sur ces trois quarts de siècle, écoulés dans la paix et la prospérité, sous l'égide de notre Charte constitutionnelle et sous le gouvernement éclairé de nos deux Rois.

Si la Belgique est petite par l'étendue du territoire, elle est grande par les souvenirs glorieux de son passé ; et la féconde vitalité dont elle a fait preuve dans toutes les sphères de l'activité

humaine, l'essor inouï de son commerce, le développement de son industrie, son merveilleux outillage économique, ses progrès rapides dans la voie de l'expansion coloniale, l'efflorescence magnifique des arts, des lettres et des sciences et, par-dessus tout, ses libertés, chèrement conquises et jalousement conservées, la placent au premier rang des nations.



M. W. Solvyns,
Président du Comité de Merode.

S'il importe, à l'occasion de ce mémorable anniversaire, de payer un tribut d'hommage au glorieux Fondateur de notre Dynastie, qui sut donner à notre jeune nationalité le prestige, la cohésion, la stabilité et la confiance dans ses destinées, — à son successeur Léopold II, dont la généreuse initiative a ouvert à notre activité des horizons et des débouchés nouveaux, — aux hommes d'Etat qui ont, à travers des vicissitudes diverses, mené le char du Gouvernement, — nos pensées et notre reconnaissance doivent aller tout d'abord aux héroïques martyrs de notre épopée nationale, dont l'effort sublime n'a pas été stérile et dont le rêve enthousiaste est devenu réalité. Il y en eut d'humbles et d'ignorés, sortis de l'obscurité de la plèbe, d'autres qui portent un nom mêlé aux fastes de notre histoire : tous accourus au premier appel de la Patrie et communiant dans une même soif ardente d'Indépendance et de Liberté.

Parmi ceux-ci, une des plus belles et des plus nobles figures est certes celle du comte Frédéric de Merode, qui, aux premières nouvelles des événements de Septembre, n'hésita pas à s'arracher aux douceurs du foyer et, fidèle à sa noble devise : « Plus d'honneur que d'honneurs », à venir prendre place dans les rangs de nos volontaires, où il se signala par sa bravoure et son mépris du danger. Blessé mortellement au combat de Berchem, le 24 octobre 1830, il succomba quelques jours plus tard en murmurant les mots de Patrie et de Liberté, et sa dépouille fut transférée en notre vieux cimetière paroissial, où un modeste mausolée perpétue son souvenir.

L'idée s'est fait jour, dans notre commune, à l'occasion des fêtes jubilaires de l'Indépendance, d'ériger sur une de nos places publiques, à la mémoire de Frédéric de Merode, un monument grandiose, qui demeurera à jamais comme un symbole de la reconnaissance de la Nation, et où les jeunes générations viendront puiser les grandes leçons de patriotisme, de courage civique et d'amour de la liberté.

Le projet, aussitôt connu, reçut de toutes parts les plus chaleureuses approbations : S. A. R. Mgr le Comte de Flandre daigna accepter le haut patronage et S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique la présidence d'honneur du Comité ; les pouvoirs publics nous promirent leur appui et toute notre population, sans distinction d'opinions ni de partis, s'apprête, dès maintenant, dans un unanime élan d'enthousiasme, à célébrer par des fêtes somptueuses l'inauguration du monument.



M. E. Duysters,
Secrétaire du Comité de Merode.

Désireux d'associer la Belgique entière à cette manifestation patriotique, le Comité a décidé de faire appel aux administrations publiques, aux communes et aux particuliers et d'ouvrir une souscription nationale à laquelle chacun — riche et pauvre — serait invité à apporter son obole.

Nous sommes persuadés que l'évocation de ces grands et patriotiques souvenirs trouvera de l'écho dans le cœur des Belges et que tous, mus à la fois par une pensée de gratitude et par un sentiment de légitime fierté, tiendront à contribuer, autant

qu'il est en leur pouvoir, à la glorification de l'intrépide volontaire et de ses compagnons d'armes tombés avec lui au champ d'honneur.

LE COMITÉ EXÉCUTIF.

A cet appel était jointe une jolie brochure illustrée, intitulée : *Le comte Frédéric de Merode. — Une page des événements de 1830,* due à la plume de M. EDM. DUYSTERS, secrétaire du Comité, et éditée par J.-E. Buschmann. L'auteur y relate, d'après le *Journal de la campagne du comte Frédéric de Merode pendant la guerre de l'Indépendance de la Belgique en 1830,* par PIERRE PEETERS, son compagnon d'armes, la glorieuse part prise par le comte Frédéric à la conquête de notre nationalité.

25,000 appels aux Belges et autant de brochures furent distribués dans le Pays.

D'accord avec l'administration communale de Berchem, une Commission des fêtes fut organisée et composée comme suit :

Président : M. Flor. Cootmans, échevin, en remplacement de M. Franz Van Hombeeck, bourgmestre, qu'une pénible maladie a empêché de participer à l'organisation de la manifestation.

Secrétaire-trésorier : M. L. Van Sull, secrétaire communal.

Membres : MM. Solvyns, Janssens, Duysters et Lenglez, du Comité de Merode; MM. A. Mortelmans, D'Espallier, De Roeck et Verhaeghen, délégués de la commune ; MM. De Vroey, architecte, Fr. Mortelmans, P. Steyaert et E. Wante, artistes-peintres.

Grâce aux subsides de l'État et de la commune de Berchem, grâce à la pleine réussite de la souscription nationale, des fêtes grandioses purent être organisées.

On décida successivement :

1° De faire frapper une médaille commémorative par M. J. Strymans, sculpteur, professeur à l'école de dessin, à Berchem. Elle représente, d'une part, le portrait de Frédéric de Merode et, d'autre part, la Patrie, libre grâce au concours de tous ses enfants sans distinction de classes. Il fut frappé : 6 exemplaires en vermeil, 65 en argent et 711 en bronze ;

2° D'organiser un concours pour une affiche artistique et pour une série de cartes postales illustrées. Un jury d'artistes fut composé pour chacun de ces concours et les œuvres primées furent : pour l'affiche, celle de M. Wiethase, artiste-peintre, à Berchem, et pour les cartes postales, celle de M. Alfred Ost, de Zwijndrecht-Waes ;

3° D'éditer un timbre réclame à 150,000 exemplaires ;

4° D'organiser un concours pour l'ornementation des façades.

Le Prince Albert de Belgique fit savoir au Comité qu'il présiderait la cérémonie de l'inauguration du monument. La date de cette inauguration fut fixée au 27 août, et le programme de cette journée et des dimanches suivants fut arrêté comme suit :

Dimanche 27 août : à 11 heures, *Te Deum* solennel, chanté par S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines. — 11 h. 1/2, visite au mausolée du comte Frédérie de Merode ; discours et dépôt de palmes. — 14 h., arrivée de S. A. R. le Prince Albert de Belgique, à la gare de Berchem. — 14 h., réception de Son Altesse Royale et des autorités à la maison communale. — 15. h., inauguration du monument, discours, cantate, défilé des sociétés. — 17 h., banquet. — 20 h., illumination générale. — 22 h., feu d'artifice.

Lundi 28 août : à 11 heures, service funèbre pour le repos de l'âme du comte Frédéric de Merode, en l'église paroissiale de Berchem.

Dimanche 3 septembre : Fête nationale de gymnastique.

Dimanche 10 septembre : 16e fête fédérale des corps de pompiers.

Dimanche 17 septembre : Fête militaire.

Nous avons dit que la souscription nationale organisée dans le pays pour aider le Comité à couvrir les frais de la manifestation patriotique avait pleinement réussi. Qu'on en juge : 764 communes, 8,233 particuliers, 6,226 officiers et soldats, 1,562 gardes civiques y prirent part. Les sommes ainsi recueillies, en y ajoutant les souscriptions de plusieurs conseils provinciaux, s'élèvent à 54,522 fr. 68.

L'INAUGURATION DU MONUMENT

Le samedi 26 août, à 8 heures 1/2 du soir, une grande retraite aux flambeaux, organisée avec le concours des troupes de la garnison, parcourut les rues de Berchem, pendant que des salves d'artillerie et la sonnerie des cloches annonçaient au loin les solennités du lendemain.

Le dimanche 27 août, dès 6 heures du matin, de nouvelles salves furent tirées, tandis que toutes les cloches carillonnaient.

A 11 h., les autorités religieuses, civiles et militaires, les membres de la famille de Merode, les invités, les membres des Comités organisateurs et une grande partie de la population se pressaient dans l'antique église paroissiale pour assister au *Te Deum* solennel chanté par S. Em. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, entouré de tout le clergé du second district d'Anvers.

On y remarquait : quatre survivants des glorieux Combattants de 1830; MM. le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur des gardes civiques des provinces d'Anvers et de Brabant; le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire ; Simonis, 1er vice-président du Sénat; Cogels, gouverneur de la province d'Anvers; de Ramaix, le baron de Vinck de Winnezeele, Selb et Cools, sénateurs ; Segers, de Meester, H. Delvaux, Versteylen, etc., représentants ; les députés permanents de la province d'Anvers ; Schobbens, secrétaire du gouverneur ; De Cocq et Van Hal, bourgmestres de Malines et de Turnhout; le conseil communal de Berchem, etc.

La famille de Merode était représentée par :

M. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat, Mme la comtesse de Merode Westerloo, née princesse de Croy, et leurs enfants : les comtesses Marie et Henriette de Merode et le prince de Rubempré ;

Mme la comtesse Louis de Merode, veuve de l'ancien sénateur pour Bruxelles ;

M. le comte Werner de Merode, sénateur pour Charleroi ; Mme la comtesse Werner de Merode, née La Rochefoucauld, et leurs enfants : le comte Louis et les comtesses Elisabeth et Marguerite ;

M. le comte Jean de Merode, capitaine au 2e régiment des guides ;

M. le comte Hermann de Merode et Mme la comtesse Hermann de Merode, née La Rochefoucauld, et leurs enfants : les comtes Frédéric et Félix de Merode et la comtesse Thérèse de Merode ;



LE MONUMENT DE MERODE
A BERCHEM (ANVERS)

M. le comte de Ribaucourt, sénateur ; Mme la comtesse de Ribaucourt, née du Bois d'Aissche, et leurs enfants et beaux-enfants : les abbés Philippe et Xavier de Ribaucourt, les comtes Adrien et Gaston de Ribaucourt, la comtesse Gaëtane de Ribaucourt, le vicomte Desmaisières ;

M. le comte François de Grunne, major d'artillerie ; Mme la comtesse François de Grunne, née de Montalembert, et leurs enfants : les comtes Charles et Eugène de Grunne, le comte Ferdinand de Grunne, sous-lieutenant au 1er régiment des guides ; la comtesse Marie de Grunne, dame de S. A. R. Mme la Comtesse de Flandre ; la comtesse Anne de Grunne ;

M. le comte de Linange-Billigheim, ancien capitaine aux dragons pontificaux, ancien camérier secret des Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII ;

M. le marquis de la Boëssière Thiennes et Mme la marquise de la Boëssière Thiennes, née comtesse de Lannoy, leurs enfants et beaux-enfants : le comte de la Boëssière Thiennes, les comtes Gaëtan et Jacques de la Boëssière Thiennes, la comtesse Elisabeth, le baron et la baronne van de Werve et de Schilde.

A l'issue de la cérémonie, qui se termina par une vibrante *Brabançonne*, on se rendit en cortège, S. Em. le Cardinal en tête du clergé, à l'ancien cimetière paroissial, pour visiter le mausolée du comte Frédéric de Merode, érigé par souscription nationale en 1832 et entretenu par les soins de la famille.

La simple pierre tombale dans la forêt des monuments, tantôt bizarres et tantôt somptueux, qui entourent l'église est bien, si humble qu'elle paraisse, la plus belle et la plus grande. Le temps y a mis sa patine, l'eau du ciel en a effacé les inscriptions : il a fallu les redorer. Les lettres brillent sur la pierre noire, elles fascinent la foule et, au milieu de la richesse des sépultures, elle semble à tous la plus précieuse et la plus irradiante.

Deux superbes palmes en fer forgé, œuvres du grand artiste Louis Van Boeckel, de Lierre, sont déposées sur la tombe, l'une par le Comité exécutif, l'autre par les enfants des Combattants de 1830.

M. William Solvyns, président du Comité, prononce le discours suivant :

Soixante-quinze ans se sont écoulés depuis le jour où vous êtes tombé comme martyr de la liberté, comme héros chrétien, comme membre éminent de la famille de Merode, qui toujours s'est distinguée par son noble dévouement à notre Patrie.

Notre reconnaissante prière s'est élevée vers Dieu, qui, en votre personne, nous a donné un des plus grands bienfaiteurs de la Belgique, et nous voici réunis au silencieux champ de repos, où notre commune conserve avec un saint respect vos restes précieux. Le cœur rempli de gratitude, nous entourons votre tombeau, nous rappelant avec une vive émotion ce que vous et vos compagnons d'armes avez fait pour nous mettre en possession de notre liberté qui, soixante-quinze ans durant, a fait notre bonheur.

Aujourd'hui, Berchem aura l'honneur, non seulement de montrer votre tombeau, mais encore votre statue, coulée dans l'impérissable bronze. Ici continueront à reposer vos cendres, mettant sur les lèvres du passant une prière pour le repos éternel de votre âme ; là-bas, nous pourrons désormais contempler vos traits ; nous y lirons votre ardent patriotisme et, à votre exemple, nous nous sentirons portés à contribuer, selon nos moyens, à l'honneur et à la prospérité de notre Pays.

Votre vie a été courte, il est vrai, mais toutefois assez longue pour vous assurer une gloire éternelle auprès de Dieu et des hommes.

Vous avez combattu, vous êtes tombé pour Dieu et la Patrie ; Dieu conserve votre âme, la Patrie votre nom.

Tant que la Belgique sera la Belgique, les cœurs des Belges s'uniront dans le cri : Honneur à Frédéric de Mérode ! Honneur à un des plus grands héros de 1830 !

Puisse la palme que nous déposons sur votre glorieux tombeau être l'interprète de nos sentiments d'admiration et de reconnaisance.



La médaille de Merode.

M. le président de la Société des enfants des Combattants de 1830 s'exprime ensuite comme suit :

Éminence,
Monsieur le Comte,
Messieurs,

C'est inspiré par une joie filiale profonde et une patriotique reconnaissance qu'au nom des enfants des Combattants de 1830 je salue la mémoire des vaillants compagnons d'armes de nos pères qui, ici même, à Berchem, il y a soixante-quinze ans, firent le sublime sacrifice de leur vie pour l'affranchissement de leur Patrie !

En évoquant ces glorieux souvenirs, un nom, qui en est inséparable, monte naturellement à nos lèvres : Frédéric de Merode !

Ce nom, une longue lignée d'aïeux l'avait déjà rendu aussi populaire que respecté, tant par leurs vertus que par leurs chevaleresques exploits ; mais c'est ici que devait l'illustrer à jamais, ce digne descendant des preux d'autrefois, en tombant sous la blouse d'un volontaire campinois !

« Ses derniers moments furent ceux d'un héros que la Belgique aura à placer parmi les plus illustres de son histoire, » dit le général Niellon, son chef, en rendant hommage à cet autre Bayard, et jamais la postérité n'aura à enregistrer un jugement mieux rendu et plus mérité.

Il faudrait, en effet, remonter bien haut dans l'histoire de l'antiquité pour trouver un précédent au stoïcisme et à la modestie de ce patriote doublement noble et par sa naissance et par ses actes, et qui, frappé à mort, réunit ses forces expirantes pour prononcer ces mots pour lesquels l'on ne trouvera jamais de bronze ni de marbre trop purs pour perpétuer le sublime exemple qu'ils enseignent : *Consolez-vous, le sacrifice de ma jambe sera compensé par la victoire que nous allons remporter. Mais j'entends la voix du canon qui redouble. Partez, il vous appelle ; nous nous reverrons à un autre moment. Mettez à votre drapeau cette cravate que j'ai portée pendant nos combats, de cette façon je me croirai toujours avec vous.* Lorsqu'une âme s'élève à des hauteurs aussi inaccessibles, ce n'est pas diminuer la valeur de ceux qui tombèrent pour la même cause que de payer un tribut spécial de reconnaissance admirative à celui qui incarna si noblement et si simplement l'amour sacré de la Patrie. C'est à cette pensée qu'ont obéi les enfants des Combattants de 1830, en déposant cette palme sur ce mausolée.

Elle rappellera aux générations présentes et futures l'inaltérable gratitude de ceux dont les pères eurent l'honneur de combattre aux côtés d'un héros tel que Frédéric de Merode, qui fut aussi généreux de son sang que modeste dans l'accomplissement de ce qu'il considérait comme le plus impérieux de ses devoirs : Combattre jusqu'à la mort pour l'indépendance de son pays !

Vers 2 heures de l'après-midi, les autorités se rendent à la gare de Berchem pour recevoir S. A. R. le Prince Albert, qui doit présider à la cérémonie d'inauguration. Les rues sont encombrées : une foule énorme s'est donné rendez-vous à Berchem.

A l'intérieur de la gare, deux compagnies des chasseurs de la garde civique d'Anvers, avec musique et drapeau, sous le commandement du major Albrecht, rendent les honneurs.

Attendent sur le quai d'arrivée : MM. Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ; le général Timmermans, commandant la circonscription militaire ; le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers et de Brabant; Cogels, gouverneur de la province d'Anvers ; le général Willaert, commandant la garde civique d'Anvers ; le général Pâris, commandant la place d'Anvers ; le colonel George ; le major chef d'état-major Monthaye; Cootmans et Verspreeuwen, échevins, représentant les bourgmestres et les administrations communales de Berchem et d'Anvers.

Il est 2 heures quand le train princier s'arrête en gare. Les clairons retentissent, les tambours battent, la musique joue la *Brabançonne*, les gardes présentent les armes.

Le Prince Albert est accompagné du général Jungbluth, son aide de camp, et du capitaine du Roy de Blicquy, son officier d'ordonnance. Son Altesse Royale salue les autorités, passe devant le front des troupes et se rend ensuite dans le salon d'honneur, où elle est complimentée par M. Cootmans. Le Prince répond par quelques paroles cordiales et s'informe de la santé du bourgmestre de Berchem, qu'une indisposition tient éloigné de la fête.

Au moment où le Prince Albert apparaît sur la place de la gare, le canon tonne, les musiques répètent l'hymne national, les acclamations partent de toutes parts.

Sur la place, devant la gare, était rangé l'escadron de la garde civique à cheval chargé de former l'escorte d'honneur du Prince.

Les délégations de la garde civique et de l'armée, les sociétés patriotiques, les sociétés civiles et les enfants des écoles forment la haie de la gare à l'hôtel communal dans l'ordre suivant :

1. Détachement de la garde civique de Borgerhout (groupe), compagnie de Berchem, faisant le service d'honneur ;

2. Détachement du bataillon des chasseurs éclaireurs de la garde civique d'Anvers ;

3. Une délégation du 3e régiment de chasseurs à pied, avec le drapeau de Niellon, qui porte à sa hampe la cravate de Frédéric de Merode et qui est conservé au Musée de la Porte de Hal ;

4. Une compagnie de chasseurs de Chasteleer avec le glorieux drapeau de Chasteleer ;

5. Une délégation du 1er régiment de ligne, escortant le drapeau qui a figuré à l'église Sainte-Gudule, lors du service célébré, le 20 novembre 1830, à la mémoire du comte Frédéric de Merode ,

6. L'artillerie de la garde civique d'Anvers ;

7. La musique du 8e régiment de ligne d'Anvers ;

8. Les Combattants de 1830 en voiture ;

9. L'Association des enfants des Combattants de 1830, avec les drapeaux de Tirlemont et de Fleurus (de 1830) ;
10. Les officiers retraités d'Anvers ;
11. L'harmonie pratriotique *Apollon ;*
12. La société patriotique de Berchem ;
13. La fédération Brialmont, groupant tous les Léopoldistes de la province d'Anvers ;
14. Les sociétés patriotiques du pays ;
15. La fanfare royale *De Volksvrienden*, de Berchem ;
16. Les sociétés civiles de Berchem ;
17. Les sociétés civiles de la province ;
18. Les délégations des écoles avec drapeaux.

Le cortège princier était composé comme suit :

1. Peloton de gendarmes à cheval ;
2. Voiture du commissaire de police en chef ;
3. Voiture du ff. de bourgmestre de Berchem et le secrétaire communal ;
4. Escadron de la cavalerie de la garde civique ;
5. La voiture du Prince ;
6. Escadron de cavalerie de la garde civique ;
7. Voiture du Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et le général circonscriptionnaire ;
8. Voiture du gouverneur de la province et son greffier ;
9. Voiture du lieutenant général commandant la garde civique des provinces d'Anvers et de Brabant ;
10. Voiture du général commandant la garde civique d'Anvers et le bourgmestre d'Anvers ;
11. Peloton de gendarmes à cheval.

Partout, les rues et les maisons avaient été superbement ornées et la population tout entière salua le Prince Albert sur son passage avec un enthousiasme indescriptible.

Son Altesse Royale fut reçue à l'hôtel communal par M. Cootmans, ff. de bourgmestre, entouré du conseil communal. S. Em. le Cardinal Archevêque, M. le Ministre Liebaert, M. le président du Sénat et d'autres membres de la famille de Merode, les membres du Comité exécutif et de la Commission des fêtes et tous ceux qui se trouvaient à la gare étaient présents à la réception.

M. Cootmans, s'adressant au Prince Albert, prononce le discours suivant :

Monseigneur,

De grootste steden zooals de kleinste gemeenten van ons vaderland, vierden in verheven praal en edele vreugde, het 75 jarig jubelfeest van België 's Onafhankelijkheid : zijne vrijheid, zijnen voorspoed.

Vandaag is Berchem aan de beurt en onze gemeente verlangt op plechtige wijze lucht te geven aan hare diepgewortelde gevoelens van vaderlandsliefde en van erkentenis voor de helden van onzen vrijheidskrijg.

Op onzen grond is het dat een deel werd afgespeeld van het drama van 1830 ; Berchem 's grond is het, die het kostbaar bloed heeft gedronken van den heldhaftigen vrijwilliger Graaf Frederik de Merode.

En hoezeer zijne edele gedachtenis hier ook in eere weze, het mocht niet, zooals in de cantate gezegd wordt :

Het mocht niet dat Berchem, bespat door zijn bloed,
Alleen met een kerkhof zijn deugden vergoedt.

Daarom zullen wij heden het nationaal gedenkteeken, zijn bronzen standbeeld onthullen, dat aan Hem en zijne koene strijdmakkers de onsterfelijkheid zal verzekeren.

Het heeft Uwe Koninklijke Hoogheid behaagd deze vaderlandsche plechtigheid met Uwe hoogst vereerende tegenwoordigheid op te luisteren. 't Is de eerste maal dat aan Berchem het uitstekend voorrecht vergund wordt eenen Prins van Koninklijken bloede binnen zijne muren te onthalen.

Laat mij toe, Monseigneur, U in naam van het gemeentebestuur, in naam van gansch de bevolking, hartelijk welkom te heeten en U onze warme dankbaarheid te verzekeren. Met diepgevoelde vreugde nemen wij deze gelegenheid te baat, om U namens het Berchemsche volk, onaangezien stand of partij, de oprechte uitdrukking aan te bieden van den diepen eerbied, de rechtzinnige liefde, de onwankelbare trouw die zij U, Monseigneur, en gansch uw Doorluchtig Stamhuis, toedraagt.

Met gouden letteren zal uw goedgunstig bezoek op dezen heuglijken dag voor immer geboekt blijven.

Gedenk, Hoogheid, dat ons volk de deugd van erkentelijkheid in hooger mate bezield, en nooit de koninklijke eer zal vergeten, die Uwe doorluchtigheid haar vandaag gelieft aan te doen.

Ook hier heeft de kreet geklonken, onlangs te Antwerpen uitgeroepen door onzen welbeminden Vorst Leopold II : « Antwerpen boven ».

En daardoor weten wij aan wien Berchem het vooral zal verschuldigd zijn als weldra de banden zullen verbroken worden die den weelderigen wasdom onzer gemeente omknevelen en zijne uitbreidingsvlucht versperren.

Op « Anwerpen boven » volgt natuurlijk « Berchem vooruit ». En op dien koningskreet antwoordt hier alles in vollen geestdrift, met juichenden mond en met erkentelijke baren :

« Lang leve de Koning,
» Lang leve Prins Albrecht,
» Leve België ! »

(Toejuichingen.)

Son Altesse Royale répond en ces termes :

Ik ben U dankbaar, heer Schepen, voor Uw hartelijk welkom en ben tevens getroffen over het schoon onthaal dat mij vanwege uwe medeburgers ten deele viel.

Met genoegen kon ik vaststellen dat uwe werkzame gemeente zich eensgezind aansluit bij deze, onze levendige betooging.

Berchem, zijn verleden bewust, zijn verleden trouw, geeft alzoo een sprekend bewijs zijner vaderlandsche gevoelens.

Mijnheeren,

België viert blijgemoed, door praal en pracht, de verjaring van zijn kostbaar zelfbestaan.

De edelmoedige opoffering der strijders van 1830 heeft de schoonste vruchten doen ontstaan.

Daarom is het dat alle Belgen, met vreugde en geestdrift, op heden de glorierijke herinnering vereeren van eenen moedigen Patriot, die zijne zonnige jeugd ten beste gaf voor het heil onzer onafhankelijkheid.

Het was eene verhevene en erkentelijke gedachte dit jaar eene openbare hulde te brengen aan den stouten held, aan een der grondleggers onzer vrijheid, den lieveling der vrijwilligers van 1830.

Gedenkteekens door 't dankbaar vaderland zijnen helden toegewijd, zijn bezielde bladen uit onze geschiedenis, die hartelijk tot het volk spreken als zoovele bewijzen van burgerdeugd en mannenmoed.

Het gedenkteeken door uw comiteit opgericht, dat krachtig de edele begeestering van Frederik de Merode doet herleven, is waardig van Hem die, uitstekend door zijn stamhuis, immer de eerste aan het hoofd stond zijner strijdgenooten, die door zijnen geestdrift een opwekkend voorbeeld gaf aan alle vrijzuchtige Belgen.

Graaf de Merode beminde diep zijnen geboortegrond ; nauwelijks was de vrijheid van zijn land in gevaar of hij vloog koen en vast beraden ten strijde.

Als volksheld is en blijft hij een der treffendste figuren uit onze geschiedenis, een aanbeden krijgsmakker, een toonbeeld van plicht en vaderlandsliefde.

Mijnheeren,

Door bewondering en eerbied getroffen zooals wij, zal het nageslacht nimmer vergeten dat Frederik de Merode zijne onwrikbare hoop in de toekomst van België, edelmoedig en oprecht door zijn bloed bezegelde.

Ce discours est longuement applaudi.

Le Prince Albert signe au livre d'or de la commune.

Le cortège princier se reforma bientôt pour se rendre à la place Frédéric deMerode.

Cette place, en forme de trapèze, s'ouvre, comme une surprise, sur la chaussée de Malines. Elle est petite: on dirait qu'on vient de l'improviser comme l'échancrure d'un coup de pioche dans un pâté de maisons. Elle existait cependant en forme d'anse, de refuge, le long de la route fréquentée ; on l'a élargie, mais pas trop et, au beau milieu, en biais, avec à-propos, on y a élevé le monument. Il est d'une belle venue, avec des lignes de fière allure, il semble bien conçu et s'harmonise avec l'endroit qu'on lui a destiné. M. Josué Dupon, un artiste consciencieux et de réel talent, en est l'auteur. Il a rappelé l'épisode historique au moment où le comte Frédéric de Merode vient d'être mortellement blessé par une balle ennemie. Le héros, vêtu de la blouse bleue des Combattants, s'affaisse dans les bras d'un compagnon d'armes, qui, de la main droite, agite un drapeau enroulé pour attirer l'attention des Combattants ; un autre compagnon ramasse le fusil qui vient de glisser des mains du blessé, tandis que celui-ci, dans un dernier et suprême effort, tente encore d'armer son pistolet. Au pied de la statue est couché le lion belge dans une attitude de veille et de garde.

Quatre bas-reliefs en bronze ornent le piédestal du monument.

Sur l'un d'eux, on lit :

1830

—

AAN

GRAAF FREDERIC DE MERODE

GEBOREN DEN 9 JUNY 1792

GEKWETST TE BERCHEM

DEN 24 OCTOBER 1830

EN GESTORVEN TE MECHELEN

DEN 4 NOVEMBER 1830

—

BELGIË VRIJ

Le second bas-relief porte ces mots dans les deux langues :

AAN	AU
DEN HELD	HÉROS
GESTORVEN	MORT
VOOR DE VRIJHEID	POUR LA LIBERTÉ
ZIJNE	SES
DANKBARE	COMPATRIOTES
LANDGENOOTEN	RECONNAISSANTS

1830-1905

Le troisième bas-relief représente la rencontre, à Bruxelles, de Frédéric de Merode, de

19

Peeters de Turnhout et de Jenneval. C'est dans ce rendez-vous que le comte engage vivement ses amis à rejoindre, coûte que coûte, le gros de l'armée belge. Sa parole entraînante parvient à les convaincre et ils se dirigent vers la diligence qui les attend.



M. Liebaert,
Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

La quatrième face du piédestal nous rappelle la mort et l'enterrement du héros. La foule est massée autour de la fosse encore ouverte et Charles Rogier dit le suprême adieu à celui qui mourut glorieusement pour la Patrie.

Des estrades ont été élevées des trois côtés de la place. Au fond (face à la chaussée de Malines), celle des exécutants de la cantate ; à gauche du monument, celle du Prince Albert et des autorités ; à droite, celle des invités. Ceux-ci, particulièrement nombreux, encombrent la place, ovationnent le Prince à son arrivée, ainsi que M. Dubois, président de la Société des Combattants de 1830, qu'accompagnent trois vieux braves en costume de volontaires.

La décoration de la place est heureuse et du meilleur goût : les couleurs nationales, des guirlandes de fleurs aux tons tendres courent le long des mâts et s'agitent au caprice du vent.

Le service d'honneur était fait par la garde civique de Borgerhout-groupe.

Le drapeau national recouvrait le monument.

M. Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, s'avance le premier et prend la parole en flamand au nom du Gouvernement. L'orateur, en termes très éloquents rappelle les acclamations qui avaient salué les Combattants de 1830 à la fête patriotique du 21 juillet. Les mêmes acclamations vont maintenant à Frédéric de Merode, un des plus glorieux représentants du mouvement de 1830. De Merode appartenait à une famille qui, depuis des siècles, se dévoua partout où il s'agissait de servir la Patrie. Profondément pénétré de ces traditions, il fut au premier rang des Combattants et trouva, à quelques pas d'ici, une mort glorieuse, dont on ne pourra jamais célébrer assez la grandeur. Si jamais un danger grave menaçait encore notre Patrie, c'est le nom et l'exemple de Frédéric de Merode qu'invoqueront les jeunes Belges pour la défense de la Patrie.

Tandis que la foule souligne de chaleureux applaudissements ces patriotiques paroles, le voile qui cache le monument tombe : les musiques jouent la *Brabançonne,* les sonneries de clairons éclatent, les tambours battent aux champs, des salves d'artillerie retentissent et les cloches des églises et chapelles de Berchem sonnent à toute volée. Une puissante ovation s'élève.

M. William Solvyns, président du Comité exécutif, prononce en langue flamande le discours suivant :

Je vous salue, ô vaillant héros, honneur et gloire de notre chère Belgique !

Je vous salue, ô patriote, grand par la noblesse de votre naissance, plus grand encore par le courage, le cœur et les vertus civiques !

C'est avec une légitime fierté que nous contemplons vos traits, où il nous semble voir briller encore le feu des premiers ans, le feu sacré qui brûlait en vous pour le bien-aimé sol natal, pour sa liberté et son indépendance, pour sa prospérité et sa grandeur.

Le cœur ému, nous vous considérons au moment où une balle meurtrière vous frappe, désarme votre main héroïque, vous ravit à la patriotique armée et répand le deuil et la tristesse parmi vos compagnons d'armes, heureux et fiers de vous voir combattre à leurs côtés.

Honneur à vous, illustre héros ! Votre nom brille en caractères d'or sur la page la plus glorieuse de notre histoire nationale. Entouré d'une éclatante auréole de vénération et de gratitude, ce nom resplendira à côté des noms de nos pères, qui, dans le cours des siècles, ont combattu et souffert pour nous mettre en possession du bien le plus précieux : la liberté du sol natal.

Si aujourd'hui la Nation belge afflue ici de toutes parts, c'est pour rendre hommage à votre mémoire. Enflammée d'un saint enthousiasme, elle vient payer un juste tribut de vénération et de reconnaissance à celui qui a si puissamment contribué à ouvrir sur le Pays la source large et généreuse de la liberté et du progrès.

Soixante-quinze années ont passé depuis votre noble sacrifice, mais chacune de ces années a plus et mieux fait comprendre aux Belges la grandeur de votre œuvre. Aussi, c'est à juste titre que la Patrie salue en vous et en vos compagnons d'armes ses fils les plus méritants, ses bienfaiteurs insignes.

Homme généreux, nous nous représentons le moment où vous avez fait le sacrifice de votre repos et de votre bonheur domestique. Nous vous voyons au moment où vous vous êtes arraché aux bras d'une épouse adorée, où vous avez dit adieu à votre noble et vieux père. Nous vous admirons le jour où vous avez délaissé le luxe et les attraits d'un somptueux palais pour endosser la blouse des volontaires et aller au-devant des fatigues et des dangers des combats.

Oui, nous nous représentons ce grand jour et, pleins d'admiration en présence d'un aussi noble dévouement, nous sentons une larme mouiller notre paupière et nous rendons grâces à Dieu, qui a suscité des héros de votre trempe pour le salut de notre chère Belgique.

Oh ! non, ce n'est point votre intérêt personnel, ce n'est point l'ambition qui a été le mobile de votre héroïque entreprise. Vous aimiez le sol natal comme toujours les de Merode l'ont aimé. Votre désir le plus ardent, le rêve de votre vie, était l'indépendance et la prospérité de la Belgique.

Vous avez renoncé à tout grade : c'est comme simple volontaire que vous avez voulu servir la cause de la Patrie. Vous n'avez point ambitionné les honneurs, vous n'avez recherché qu'une seule gloire : celle de contribuer à la conquête de notre liberté. *Plus d'honneur que d'honneurs !* Jamais la devise de la noble famille de Merode n'a été mieux justifiée que par votre noble et généreuse conduite.

Comme simple volontaire, vous avez combattu ; comme simple volontaire, vous êtes tombé. Mais si vous vous faisiez petit avec les petits, grande fut votre influence sur vos compagnons d'armes. Ils savaient qui vous étiez ; ils connaissaient les sacrifices que vous vous étiez imposés pour l'honneur de la Patrie ; ils sentaient le feu qui brûlait votre poitrine de héros. Toujours ils vous trouvaient aux avant-postes, le plus exposé aux balles meurtrières ; toujours ils entendaient votre parole vibrante de patriotisme. Aussi, rien d'étonnant si, partout où vous étiez, on n'éprouvait aucune crainte, on se riait des dangers et de la mort, on combattait avec la ferme conviction que la victoire ne pouvait échapper.

Noble héros, vous avez formé des héros remplis de votre mâle énergie, de votre ardent patriotisme ! Jusqu'à votre lit de mort, vous avez, en esprit, suivi vos compagnons au combat, et de votre voix mourante, ils vous entendaient demander encore : « Sommes-nous victorieux ? »

Ah ! c'est avec une patriotique fierté que nous voyons aujourd'hui se dresser votre statue, qui vous représente si bien comme martyr de la liberté, comme victime de votre saint et pur amour de la Patrie.

A l'ombre de notre humble église paroissiale, nous avons le bonheur de conserver vos restes comme une relique sacrée. Depuis de longues années, me découvrant respectueusement à la vue de votre tombe glorieuse, mon cœur disait : Quand donc le héros qui dort ici depuis son sacrifice aura-t-il parmi nous un monument digne de sa valeur ? Quand donc sera-t-il honoré parmi les hommes les plus méritants de la Belgique ?

Aujourd'hui, le rêve de ma vie est devenu une réalité. Noble héros, au soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance nationale, fruit de votre vaillance et de celle de vos frères

d'armes, il m'est donné d'admirer votre statue ; et ces traits coulés dans le bronze, que nous avons le bonheur de contempler, rediront aux générations futures votre inoubliable parole : « Non, les braves ne meurent pas ! »

Non, vous ne mourrez pas, vaillant Frédéric : vous vivrez toujours dans notre sainte affection, dans notre profonde vénération, dans notre reconnaissante admiration, tant qu'un cœur patriotique battra dans une poitrine patriotique. Non, vous ne mourrez pas, mais toujours vous vivrez dans la glorieuse phalange des hommes qui se sont immortalisés par leur courage et par leur noble dévouement. A travers les siècles, vous vous dresserez dans notre chère commune de Berchem comme un apôtre du patriotisme le plus pur, comme le plus noble représentant des Combattants de 1830 et, à jamais, le Pays tout entier entendra cette parole sortir de votre bouche : Aimez la Belgique ! Pour sa liberté et sa grandeur, sachez vous sacrifier, corps et biens ! C'est là votre honneur, c'est là votre devoir !

Non ! non ! Frédéric, votre appel ne restera pas sans écho. Massés au pied de votre statue, nous jurons solennellement d'aimer le sol qui a bu votre sang et le sang de nos pères, nous le défendrons et nous contribuerons, chacun selon ses forces, à rendre la petite Belgique toujours plus grande et à ses propres yeux et aux yeux de l'étranger.

Nous nous montrerons dignes de vous, de Merode, dignes de vos inoubliables compagnons d'armes ; nous demeurerons fidèles à la devise de nos pères, qui fut aussi la vôtre : Pour Dieu et la Patrie !

Avec la protection de Dieu, nous maintiendrons notre liberté forte et inébranlable, comme la pierre de ce piédestal, comme le bronze de votre statue.

A vos pieds et surmontant la devise : « België vrij ! » (La Belgique est libre !) le lion veille. Malheur à qui s'aviserait de l'irriter ! Il secouerait sa large crinière et, rugissant, s'élancerait vers les ennemis de notre précieux héritage !

Monsieur le bourgmestre, Messieurs les échevins et conseillers de Berchem, au nom du Comité, je remets entre vos mains la statue de Merode. Vous l'environnerez de toute la sollicitude qu'elle mérite. Vous et vos administrés, vous considérerez cet endroit comme un lieu sacré, et ce monument, comme l'honneur et la gloire de la commune de Berchem.

Nous avons accompli notre tâche, vous saurez accomplir la vôtre !

Et maintenant, sous l'œil de Merode, laissons échapper de nos poitrines le cri puissant et patriotique : Vive la Belgique ! Vive la Liberté ! Vive le Roi ! Vive la Famille Royale !

M. Cootmans, échevin, au nom de la commune, remercie le Comité exécutif et tous ceux qui ont travaillé pour élever ce monument, à la conservation duquel l'administration communale de Berchem veillera avec un soin jaloux.

M. le général Timmermans, au nom de l'armée, s'exprime ensuite comme suit :

Monseigneur,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'armée, j'ai l'insigne honneur de venir, à mon tour, rendre hommage à la mémoire du plus illustre de nos Combattants de 1830.

Issu d'une des premières familles du Pays et portant un nom qui, depuis longtemps, appartient à l'histoire, le comte Frédéric de Merode avait reçu en partage tous les dons de la fortune et il vivait heureux au milieu des siens quand éclata la révolution. Sans hésiter, il accourt, s'enrôle dans l'armée, le 16 octobre, comme simple volontaire et est immédiatement envoyé aux avant-postes. Le 24 octobre, il est mortellement frappé à Berchem et, le 4 novembre, il succombe en héros, victime de son amour pour son Pays et sa liberté. Il fut pleuré, non seulement par les siens et par ses frères d'armes, mais, on peut le dire, par le Pays entier.

Telle est dans toute sa simplicité, mais aussi dans toute sa grandeur, la part que prit Frédéric de Merode à notre émancipation.

Inclinons-nous avec respect, Messieurs, devant le monument que la gratitude nationale a fait élever à ce grand citoyen.

Inclinons-nous avec respect devant ce bronze, qui nous apparaît ici comme la personnification du patriotisme dans son expression la plus haute.

Et saluons, en même temps, la famille du glorieux martyr de Berchem, car, respectueux

de leur fière devise, les comtes de Merode ont gardé le culte des traditions ancestrales, voulant que toujours, dans leur maison, l'honneur, l'esprit de devoir et de sacrifice soient placés au dessus de tout. — Oui, eux aussi, ont bien mérité du Pays.

Pour caractériser le rôle joué par notre héros en 1830, un des fondateurs de notre Indépendance disait que le sacrifice de cette grande existence avait sanctifié la Révolution.

De même, il est permis de dire de la manifestation de ce jour qu'elle est la consécration des fêtes jubilaires de 1905. Et, en effet, il semble, en ce moment, que la belle âme de Frédéric de Merode, que l'âme d'une époque, que l'âme de 1830 plane au-dessus de nous. Et c'est cette impression indéfinissable qui nous secoue tous ici en un même frisson patriotique.



Pendant le discours du général Timmermans.

Oui, elle est belle, elle est grandiose, la cérémonie à laquelle nous assistons.

Elle honore Anvers et en particulier Berchem, où elle a été conçue et préparée avec une sollicitude digne des plus grands éloges par un Comité spécial, dont LL. AA. RR. le Comte de Flandre et le Prince Albert de Belgique avaient daigné accepter le haut patronage. — Elle honore l'artiste, qui a si bien idéalisé son sujet. Elle honore le Pays et le Gouvernement qui, d'un élan unanime, se sont associés à la noble cause du Comité berchemmois.

Enfin et surtout, elle honore l'armée, car c'est un des nôtres que nous glorifions aujourd'hui. Et, en ma qualité de commandant de la circonscription d'Anvers, je suis fier de voir la Patrie belge élever un monument au milieu de mes troupes, à la mémoire d'un soldat qui fut un modèle de bravoure, en même temps que le plus grand des patriotes.

Monseigneur,

Qu'il me soit permis, au nom de l'armée, de remercier respectueusement Votre Altesse Royale d'avoir daigné rehausser par Sa présence l'éclat de cette solennité.

Désormais, Anvers, la capitale militaire du Pays, sera, comme Bruxelles, un lieu de pèlerinage pour tous les patriotes de Belgique. Périodiquement, nous verrons sur cette place les drapeaux vénérés des Combattants de 1830 et ceux de nos belles sociétés d'anciens militaires s'incliner avec nous devant l'illustre Frédéric de Merode.

Et chaque année, à l'époque où arrivent dans les régiments les miliciens de la nouvelle levée, leurs chef les conduiront ici et leur diront : « Soyez fiers, camarades, d'être soldats. Celui que vous voyez là était le comte Frédéric de Merode. Il entra volontairement au service pour la défense de nos libertés et tomba en héros, ici même, les armes à la main. La Patrie reconnaissante lui a érigé ce monument. Que sa conduite vous serve d'exemple et de réconfort. »

Et, en effet, l'image qui se dresse devant nous constitue un grand, un fécond exemple, non seulement pour nos soldats, mais pour la population anversoise et pour le Pays tout entier. Une longue ère de paix et de prospérité matérielle ne saurait, en effet, nous faire oublier qu'il est des moments dans la vie des peuples, où la Patrie doit pouvoir compter sur l'élite de ses enfants et que ce n'est pas à l'instant du danger que ce concours peut s'improviser.

« Si j'étais militaire, disait notre héros à ses compagnons d'armes, je pourrais mieux vous conduire à la victoire. »

Puissent la grande figure et le nom illustre que nous célébrons en ce jour, puisse le solennel hommage rendu à ce brave, à ce martyr du devoir, faire aimer l'armée plus encore qu'elle n'est aimée aujourd'hui et montrer que, dans nulle carrière, notre belle et opulente jeunesse ne saurait acquérir plus de titres à la reconnaissance de la Patrie.

C'est dans ces sentiments que je termine et que, élevant ma pensée jusqu'au Chef suprême de l'armée, je vous convie, Messieurs, à pousser avec moi le cri de ralliement cher aux Belges : Vive le Roi ! Vive le Prince Albert ! Vive la Famille Royale !

M. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat, remercie en ces termes :

Monseigneur,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,

Chargé par tous ceux qui portent le nom de Merode ou qui tiennent à ma famille par les liens du sang d'offrir l'expression de leur vive émotion et de leur profonde gratitude à Votre Altesse Royale, à ceux qui ont pris aujourd'hui la parole, à ceux surtout qui, depuis de longs mois, ont préparé, avec un dévouement sans bornes, la fête d'aujourd'hui, je sens combien cette tâche est délicate et combien il m'est difficile d'être à la hauteur de ce que je voudrais dire. Je sens aussi combien grand est l'honneur qui m'est échu.

Et tout d'abord, la présence, ici, d'un Prince bien-aimé, sur qui reposent les espérances de la Patrie, m'autorise à dire que la Dynastie veut bien prendre sa part de cette fête.

La Dynastie! Elle se confond pour nous avec l'idée du Pays même, que nous ne pouvons concevoir sans elle. Et si, aux origines de la Belgique actuelle, un des frères de celui dont vous voulez bien aujourd'hui commémorer la mort sur le champ de bataille a eu l'insigne honneur d'aller à Londres offrir au Prince Léopold la couronne du Royaume naissant, nous sommes fiers de dire que les traditions de ces premiers artisans de nos institutions nous ont été léguées comme un héritage sacré et jalousement conservé par les trois générations qui leur ont succédé ; nous sommes heureux aussi d'offrir à la Maison Royale, en la personne du Prince Albert, l'expression la plus respectueuse de notre gratitude pour les marques de haute bienveillance dont nous avons été l'objet de Sa part. Votre Altesse Royale voudra bien, nous L'en prions, agréer l'expression pour Elle et la gracieuse Princesse et S'en faire l'interprète auprès de S. M. le Roi, de ses Augustes Parents et de toute Sa Famille.

Voici longtemps qu'un groupe de patriotes a formé le dessein d'élever un monument à un ouvrier de la première heure de notre Indépendance, à l'endroit même où les hasards de la guerre le firent tomber.

Le Gouvernement, la province, la commune de Berchem ont adhéré à cette pensée pieuse et n'ont point hésité à y souscrire avec une généreuse largesse, que le puissant génie d'un artiste de Berchem sut traduire de son ciseau vigoureux.

M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, malgré ses multiples occupations, est accouru ici, suivi par les autorités provinciales, communales et parlementaires, pour ratifier une fois de plus et personnellement l'entreprise de ces ardents citoyens, que n'ont arrêtés ni peines ni fatigues.

Ceux-ci ont eu une inspiration aussi grande que délicate : ils ont voulu associer à leur entreprise, par une souscription publique couverte de milliers et de milliers de signatures, tous ceux, grands et petits, qui ont désiré prendre leur part de la fête d'aujourd'hui.

Messieurs, à la vue de cette grandiose manifestation, il nous faudrait une humilité plus qu'humaine pour que nous n'éprouvions point une fierété légitime, qui n'a d'égale que notre reconnaissance.

Mais ce ne sont pas ces sentiments-là seulement que nous voulons emporter d'ici dans nos foyers : faisant abstraction du nom de celui que vous fêtez, nous voulons y voir un hommage rendu à l'amour de la Patrie, à celui qui inclut l'oubli de soi-même ; nous voulons y trouver l'expression d'une éternelle gratitude pour tous ceux qui, nobles, bourgeois et paysans, gradés ou simples soldats, ont su quitter leurs foyers et leurs intérets à l'appel de ceux qui voulaient la liberté ; pour tous ceux qui, confondus sous la blouse uniforme des volontaires, animés d'une même



Le defile des Sociétés

pensée, enlevés par un même élan, ont formé cette Belgique dont nous célébrions naguère, par des fêtes magnifiques, les pacifiques progrès et que la Providence a comblée de ses bénédictions.

Ils sont rares, Messieurs, les survivants de cette génération désintéressée. L'âge les a emportés tour à tour. Dieu les appelle à recevoir la récompense des braves. Découvrons-nous avec respect devant ceux qu'on ne saurait trop montrer en exemples.

La manifestation d'aujourd'hui nous autorise à dire que, dans la mémoire des Belges, les braves ne meurent pas. Oui, pendant soixante-quinze ans, les Belges ont su se montrer les dignes héritiers de ceux qui leur avaient laissé le précieux héritage de la liberté. Ils ont su en bénéficier sagement, ils ont su se concilier l'estime de leurs voisins, et si, entre eux, les luttes ont été vives souvent, s'ils se sont fait toujours un honneur de chercher à s'arracher les uns les autres le Gouvernement du Pays fondé il y a soixante-quinze ans, il y a une chose qui jamais n'a cessé de primer aux yeux de tous : c'est la conservation, c'est le progrès du patrimoine commun. Aussi, la reconnaissance aux fondateurs du patrimoine, voilà, Messieurs, la signification qu'avant tout, à nos yeux, a la manifestation d'aujourd'hui, et c'est parce que tous, de la famille, nous avons juré fidélité au Pays, que nous vous remercions tout particulièrement, Messieurs les organisateurs, d'avoir donné à ces sentiments une occasion si belle d'éclater chez nous comme chez vous.

Ces sentiments de foi, ces sentiments de fidélité, ces sentiments de reconnaissance, ces mâles résolutions pour l'avenir, permettez moi de les résumer en ces mots : Leve het Vaderland!

Enfin, M. Dubois, président de la Société centrale des Combattants décorés de 1830, après avoir salué en quelques mots émus l'ancien compagnon d'armes tombé et glorifié à Berchem, fait lire le discours suivant par M. Emile Stockman, secrétaire du Comité administratif des Combattants de 1830 :

Messieurs,

Dieu, qui protégea toujours et si visiblement la Belgique, a voulu que quelques témoins oculaires, acteurs de ces scènes épiques de 1830, survécussent pour chanter ses louanges et élever vers Lui leurs humbles prières.

Ce sont aussi des actions de grâces que nous élevons vers le Roi Léopold II, notre éminent Souverain, digne fils de l'illustre fondateur de la Dynastie nationale, qui s'est ressouvenu des « Vieux Braves », en une récente et mémorable fête de la Patrie ; nous croyons pouvoir ajouter, sans fausse modestie, que c'est aux acclamations de la Nation entière que, sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, l'éminent M. de Trooz, toujours plein d'intérêt pour nous, Sa Majesté, en personne, nous a décerné à tous, rares survivants d'une époque mémorable, la croix d'honneur.

Nos cheveux blanchis, nos membres glacés par l'âge, notre faible voix, représentent ici le passé lointain : au seuil du tombeau, nous assistons à l'épanouissement de la Patrie qui marche résolument vers l'avenir dans la voie du progrès, épanouissement qu'avait en quelque sorte prédit le Régent, lorsqu'en remettant les rênes chancelantes du Gouvernement au Roi Léopold Ier il s'était écrié : « J'ai vu l'aurore du bonheur se lever sur mon Pays ; désormais, je puis mourir heureux. »

Tous nos vœux sont maintenant exaucés. Honneur, trois fois honneur à nos deux Souverains et à leurs Gouvernements successifs !

Messieurs,

Il y a soixante-quinze ans, vint tomber ici en héros, revêtu de l'humble blouse de volontaire, le représentant d'une des plus anciennes et des plus illustres familles aristocratiques du Pays, le comte Frédéric de Merode.

Noble victime offerte en holocauste aux efforts de la Révolution naissante, il avait, comme le bon pasteur, donné sa vie pour son troupeau et mêlé son sang de gentilhomme de race à celui des plébéens ; mieux que ne le feraient des phrases fallacieuses, il proclamait ainsi l'égalité devant la mort. Cet exemple de sacrifice librement consenti, renouvelé des d'Assas et des Latour d'Auvergne, étonna l'Europe, encore sceptique et incrédule, fixa sur nous l'attention des puissances, méditant déjà sur les conditions acceptables pour notre Indépendance et les chances d'existence du nouvel État libre. Cette révolution, sortie des entrailles de la Nation, mêlait ainsi tous les partis et toutes les classes de la société.

La Belgique ne fut pas ingrate à la mémoire de Frédéric de Merode : depuis trois quarts de siècle, dans toutes les solennités patriotiques, dans toutes les grandes circonstances de la vie d'un peuple, dans toutes les fêtes de l'État et des communes, ce nom fut évoqué et le récit de ses exploits enseigné aux nouvelles générations. Geefs, au ciseau délicat, tailla dans le marbre blanc un monument somptueux, qui orne l'une des chapelles latérales de la collégiale des Saints-Michel et Gudule ; une stèle de granit, due à la pieuse pensée de l'administration communale de la ville de Bruxelles, inaugurée plus récemment, décore l'un des terre-pleins de la place des Martyrs, faisant face à celle de Jenneval ; aujourd'hui, comme couronnement de l'œuvre de reconnaissance nationale, s'élève enfin une statue monumentale en cette plaine de Berchem, qu'il vivifia de son sang. Nul souvenir n'est plus populaire ni mieux gardé. Dans cette famille de Merode, composée d'hommes d'État et de guerriers, les traditions du dévouement au Pays, de travail assidu, de l'esprit de sacrifice se sont toujours perpétuées, notamment en la personne du comte de Merode, président du Sénat, jeune encore, destiné à devenir un jour l'un de nos hommes d'État les plus écoutés et l'un des plus vaillants conseillers de la Couronne, qui a voué une espèce de culte aux Combattants de 1830 ; jamais il ne nous a marchandé ses bons offices, ni ses soins filiaux, ni tout ce qui peut assurer notre bien-être, pour le peu d'années que Dieu daignera encore nous accorder.

Nous ne l'oublierons jamais dans les élans de notre reconnaissance. Le passé le salue, l'avenir est à lui pour l'expansion du Pays.

Messieurs,

Les vieillards du temps jadis étaient élevés aux mâles accents d'airs patriotiques, au récit des poésies épiques dues aux grands maîtres de la langue, poésies et airs guerriers qui les exaltaient au moment critique du combat.

Souffrez que, fidèle à ces anciennes traditions de bonne compagnie, je répète, en l'honneur du vaillant Frédéric de Merode, ces vers du grand Corneille, qui sont ici « Chanson de circonstance » :

Il a fait noblement ce que l'honneur conseille,
Sous les drapeaux sacrés tomber enseveli,
Et c'est au premier rang que le héros sommeille,
Dans la sérénité du devoir accompli.

M. Solvyns remet ensuite à S. A. R. le Prince Albert un exemplaire en or et à tous ceux qui avaient pris place dans la tribune royale un exemplaire en argent de la médaille frappée en souvenir de l'inauguration du monument.

A ce moment, la musique du 8e régiment de ligne prend la tête du cortège, formé des délégations scolaires et des groupes patriotiques, d'une délégation du 2e régiment des chasseurs à pied, des détachements des gardes civiques d'Anvers, de Berchem, de Bruxelles, etc., du drapeau de Niellon, portant à la hampe la cravate historique de Frédéric de Merode, des délégations des chasseurs Chasteleer avec leur drapeau, du 1er régiment de ligne, du drapeau qui a figuré, le 20 novembre 1830, au service célébré à Sainte-Gudule à la mémoire du héros, des drapeaux de Tirlemont et de Fleurus, des enfants des Combattants de 1830, de nombreux groupes d'anciens militaires venus de la province d'Anvers et du Pays, etc.

Les groupes défilent devant le Prince Albert, tandis que les présidents et porte-drapeau vont se ranger autour du monument. Beaucoup de sociétés y déposent des couronnes et des palmes.

Après cet imposant cortège a lieu l'exécution d'une cantate, musique de M. L. Mortelmans, compositeur à Anvers, paroles de M. L. Vissenaeken, instituteur communal à Berchem. 1,500 chanteurs, soutenus par un orchestre, y prennent part et assurent le succès de cette belle œuvre, dont voici les paroles :

DE MERODE-CANTATE

Gedicht van Loa. Vissenacken. *Muziek van Lod. Mortelmans.*

(Nota. — Wat schuins gedrukt is wordt niet gezongen.)

1830.

Een rilling voer den bodem rond der beide Nederlanden,
Tenauwernood aaneen gesnoerd door perkamenten banden....
Een dof gemor, verward *gemompel* en gerucht
Wast, snel en dreigend, in de *vaderlandsche* lucht...
Het losgebreideld volk, in eed'le woede ontstoken,
Jaagt Vrede op de vlucht...

De Tweedracht wet heur zwaard ; het Oproer ligt te koken ;
De fakkel van den Krijg wordt allerwege ontstoken ;
De bliksem splijt het zwerk : De Storm is losgebroken !...

KOOR VAN BELGEN.

Mannen, op ! den degen aan !
't Vaderland eischt zijne zonen...
Voorrecht mag vóór recht niet gaan ;
En « het Vrijë Volksbestaan »
Zal uw koene poging loonen !
Adel, Volk en Burgerij,
Allen op ! en vecht U vrij !
Weg met vrijdom in voogdij !
Halve vrijen, — heele knechten,
Gansch de volheid onzer rechten
Willen wij !

VROUWEN.

Gaat broeders, zonen en gemaal,
Ten kamp voor 't eeuwig ideaal,
Der Volkren weeldezonne !...
Gaat, want de stem van plicht gebiedt ;
Keert weder met 't Verlossingslied...
En... keert ge niet...,
Gij laat ons wis de Vrijheid na !...
Dit kleinood zonder wederga
Is nooit te duur gewonnen !

KINDERREI.

Vrijheid adelt man en Volk ;
Dienstbaarheid teelt boozen !
Trooste dan dit onderpand,
Met den dank van 't Vaderland,
De arme vaderloozen...

TRIOMF EN WEE !

NOORD-NEDERLANDERS.

Wie is Hij daar, zoo zacht van oog,
Met vrouwenleest en meisjeswangen,
Wiens hart zijn zoet gelaat beloog :
Die geestdrift zaait bij U, — verderf, in onze rangen ?
Een draak bekroont zijn aad'lijk schild ;
Hij jaagt ons voort als vluchtend wild,
En voert U aan met zegezangen !...

BELGISCHE VRIJWILLIGERS.

Hoezee ! Hoezee ! De Vaderlandsche Held,
— *Van tachtig mijlen ver*, kloekmoedig toegesneld,
Op 't éérste noodgeschrei *van Belgie, zijne Moeder ;*
Zit, als gesmeed, op 't zwarte ros,
Stort op den vijand wakker los,
Zóó drakenfel, en stond na stond verwoeder !...
Wie kent er DE MERODE niet,
Die gade en weelde en rust verliet,
En op een voorgeslacht van helden kan verwijzen ;

Die stont den dood in de oogen ziet,
Belangloos, voor « het Vrije Diet »,
En, « meer gesteld op Eer, dan wel op Eerbewijzen ! » [1]

ANDERE KRIJGERS.

Wie vijand is leerde allereerst Hem kennen :
Hij kwam, — wij volgden Hem, — Gij weekt ! —
Van stof waaruit men Vorsten kweekt,
Was Hij als voorbeschikt, om Volkeren te mennen !

De strijd woedt buldrend voort *in teugellooze vaart...*
Het Noorden geldt het Zuid ; *zij zijn elkander waard :*
Slag volgt op slag ; het schroot weerspreekt het schroot...
't Kanon, met zijn metalen gramschap, spuwt den dood... —
Graaf Frederik, ootmoedig-trotsch in zijnen adelglans,
Bestormt zeeghaftig wal, en barricade en schans !
Te Berchem waagt Hij zich zóó ver, dat de onversaagdsten rillen...
— « Terug, Graaf ! deins terug ! *of hebt Gij levens te verspillen ?...* »
Een schot !... Hij wankelt... valt, naast de allerlaatste bloem des velds....
Maar Belgie's bodem dronk zich vrij aan 't offerbloed des Helds !...

HET BELGISCHE LEGER.

Hoezee ! Hoezee .
Triomf ! en... Wee !...

HULDE.

HET VADERLAND.

Onsterflijkheid zal uwen dood, uw roemvol sterven loonen :
Neem plaats in den benijd'bren stoet van mijn doorluchte zonen.
Wie U en uwe makkers eert, verheerlijkt tevens Ons.
Vereeuwigd weze uw heldendaad in onverganklijk brons !

HET BELGISCHE VOLK.

Gegroet ! *Ons dank en huldelied mag zegevierend schallen !*
O, Held, *wat klomt Gij machtig hoog.....*
door zóó te vallen !...

VROUWENREI.

Blijf eeuwig in onzen geest geplant ;
O stalen ziel, o heldenhart,
Die zingen kon bij eigen smart,
En juichende stierf voor 't Vaderland

BELGIE'S JEUGD.

(Meisjes en Knapen.)

Pas ontglipt der kinderwiege,
Wees men ons uw mann'lijk graf :
— « Hier ligt Hij, die, voor den Lande,
» Rust en jeugd en leven gaf...
» Die ons boeiën heeft verbroken ;
» 't Rijk der Vrijheid aangelegd ! » —

---

[1] « *Plus d'Honneur que d'Honneurs* » is de wapenspreuk van het adellijk geslacht DE MERODE.

Zóó heeft vader van U gesproken ;
Zóó heeft onze meester 't gezegd.

— « Hij en velen zijn bezweken...
» Blijft die dappren steeds verkleefd !
» Leert, dat eerst de knop moet breken,
» Eer hij bloem en vruchten geeft...
» Laat, als Zij, den boezem koken
» Voor uw Volk, uw Land, uw Recht ! » —
Zóó heeft vader van U gesproken ;
Zóó heeft onze meester 't gezegd.

— « Dank voor 't heil dat Ge ons liet erven !
» Vocht Gij Volk en Bodem vrij,
» Wist Gij voor het Land te stérven,
» Daarvoor léven willen wij !
» Smaadt men U, — Gij wordt gewroken !
» Niemand onzer daalt tot knecht ! » —
Zóó hebben WIJ tot vader gesproken ;
Zóó, tot onzen meester gezegd !

BERCHEM.

Uw asch rustte lang reeds in onze gewelven ;
Maar 't mocht niet dat Berchem, bespat met uw bloed,
Alleen met een kerkhof uw deugden vergoedt,
Een graf, om uw verminkte stof te delven...
Uw beeld, dat thans uit uw groeve klom,
Wij zullen het hoeden als heiligdom !

ZEGEZANG.

Heil, DE MERODE !
Onsterf'lijke Doode ;

Ginds rust uw asch, hier rijst uw beeld, en in ons hart uw naam !...
Komt, zweren wij, bij 's Konings troon, te schutten Belgie's faam.
Op, kloeke Belgen ! jubelt, juicht ! laat fier de driekleur wapp'ren,
Bij 't feest der Onafhanklijkheid, het feest van onze dapp'ren,
De vruchtb're Vrede sproot vol glans uit hunnen heldenstrijd ;
Vandaag wordt onze welvaartszon de wereld dóór benijd !
Vooruit ! en hoog de toorts van Bloei, van Voorspoed, Kunst en Weten .
Doch, varen wij op breeden stroom, zij nooit de bron vergeten :
Dus binden wij, in hoofd en hart, met onverbreekbren band,
De Helden van den Vrijheidskrijg aan 't Vrije Vaderland !

Avant de se retirer, Son Altesse Royale s'est dirigée vers la tribune des invités, au premier rang de laquelle avaient pris place Mesdames de Merode et de nombreux membres de leur famille, et s'est entretenue pendant quelques instants avec eux.

Le Prince Albert fit appeler et félicita chaleureusement M. Josué Dupon et MM. L. Mortelmans et L. Vissenaeken.

Le Prince Albert, escorté par les ovations d'une foule enthousiaste, regagna ensuite la gare de Berchem. Il était 5 heures, quand fut donné le signal du départ du train, ramenant Son Altesse Royale à Bruxelles.

LE BANQUET

La manifestation patriotique de ce jour s'est terminée par un banquet qui réunissait, à 5 h. 1/2, dans la grande salle du *Volkslust*, 200 convives. La table d'honneur était présidée par M. William Solvyns, président du Comité exécutif, entouré de MM. Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes; le lieutenant général Verstraete; Simonis, 1er vice-président du Sénat; Cogels; Biart, représentant; le comte Werner de Merode, sénateur; le major de Grünne; Van Cutsem, président du tribunal; Schepens, trésorier du Comité; Cootmans, échevin ff. de bourgmestre de Berchem; le comte Herman de Merode; le général Pâris; le comte de Ribaucourt, sénateur; Duysters, secrétaire du Comité, etc.

A l'heure des toasts, M. le président Solvyns se lève et, tandis que tous les convives sont debout, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer un toast, qui, sans aucun doute, trouvera écho dans vos cœurs patriotiques.

A S. M. Léopold II, dont le nom, dans chaque circonstance solennelle, est acclamé respectueusement par tous les vrais Belges ;

A notre sage Roi, qui, à son avènement au trône, assura hautement que, de cœur et d'âme, il était dévoué à notre Patrie et qui, durant les quarante années de son règne, n'a cessé de montrer qu'il ne vit et ne respire que pour le bonheur de son peuple et n'a point d'autre ambition que de rendre la petite Belgique toujours plus grande aux yeux du monde ;

Au digne fils et successeur de Léopold Ier, toujours se préoccupant, comme son Auguste Père, des moyens de nous conserver intactes notre liberté et notre indépendance et se signalant, parmi les rois, par ses vertus princières ;

Au protecteur éclairé des sciences et des arts, du commerce et de l'industrie, ces sources généreuses de la grandeur et de la prospérité de notre chère Belgique ;

Au Roi chrétien qui jamais n'oublie que l'amour de la religion, autant que l'amour de la liberté, a caractérisé en tout temps nos ancêtres et qui voit avec bonheur le sentiment chrétien se répandre parmi son peuple, convaincu que ce sentiment constitue le rempart le plus solide de notre nationalité ;

Au Roi magnanime, qui, au prix des plus lourds sacrifices, répand dans l'infortunée Afrique la lumière de la civilisation, tout en y cherchant de nouveaux moyens d'étendre le commerce et l'industrie de notre Pays ;



Motif du Menu et du Diplôme.

A la Famille Royale, qu'il nous a été donné d'acclamer aujourd'hui dans la personne de S. A. R. le Prince Albert ;

A l'auguste président d'honneur de notre Comité, qui, formé à l'école de son oncle glorieux, présidera aux destinées de la Belgique avec la même sagesse, la même autorité et le même dévouement :

A notre Roi bien-aimé, à l'auguste Famille Royale, au salut de la Patrie ! *(Longues acclamations et cris :* « Vive le Roi ! Vive la Famille Royale ! »)

De nombreux toasts furent ensuite prononcés :

M. Baugniet s'exprime ainsi :

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

En ma qualité de vice-président du Comité exécutif de la manifestation Frédéric de Merode, j'ai l'honneur de remplir la mission bien agréable d'exprimer, au nom de notre Comité, les sentiments de gratitude que nous éprouvons pour le Gouvernement de notre chère Belgique.

Nos Ministres, en acceptant la présidence d'honneur de notre œuvre, ont appuyé de leur haute bienveillance l'initiative de notre manifestation patriotique, assurant ainsi la réussite de notre entreprise nationale.

Aussi avons-nous à cœur de leur adresser ici, en la personne de M. le Ministre présent, l'hommage de nos remercîments les plus vifs et les plus respectueux.

Messieurs,

L'appel que nous avons lancé dans le Pays entier en faveur de l'émancipation de notre idée a rencontré dans plusieurs provinces un courant des plus sympathiques, et il est incontestable que MM. les conseillers ne nous ont ménagé ni leur protection ni leur influence pour la réalisation de notre œuvre patriotique.

En leur témoignant notre reconnaissance, qu'il me soit permis de citer ici tout particulièrement le conseil provincial d'Anvers, auprès duquel nous avons rencontré une bienveillance et un appui pleins de la plus parfaite urbanité.

Les édilités des villes et des communes du Pays, dont plusieurs ici présentes et auxquelles nous nous sommes adressés en vue d'obtenir leur participation à notre idée, se sont empressées de répondre à notre voix avec le désir de contribuer à l'œuvre que nous couronnons aujourd'hui. En les remerciant de tout cœur, nous nous faisons un devoir de reconnaître d'une manière toute spéciale l'appui entièrement dévoué que nous avons trouvé auprès de MM. les bourgmestres, échevins et conseillers de la commune de Berchem et de la ville d'Anvers. Et je crois, Messieurs, pouvoir refléter ici la pensée de tous, en confondant dans un même sentiment de gratitude les édilités et les concitoyens de Berchem et d'Anvers, dont la courtoisie réciproque est si grande et dont les intérêts communs sont si nombreux.

Messieurs,

Les corps spéciaux, les deux régiments de la garde civique d'Anvers et la milice citoyenne du groupe Berchem-Borgerhout ont, à juste titre, droit à nos plus vifs et nos plus sincères remercîments, et nous sommes heureux de pouvoir affirmer ces sentiments au chef sympathique de la garde, le lieutenant général Verstraete, que nous avons le plaisir de voir parmi nous.

C'est avec un réel empressement que les chefs de ces différents corps ont répondu à notre appel amical et, d'autre part, c'est avec une spontanéité marquée du désir le plus vif de nous seconder à l'occasion de l'inauguration du monument élevé, par la reconnaissance publique, à Frédéric de Merode, que nos soldats citoyens ont tenu à cœur de se grouper aujourd'hui autour de nos drapeaux et de nos bannières.

Quant à l'armée, Messieurs, représentée ici par plusieurs officiers de tous grades, à la tête desquels nous avons l'honneur de saluer un des généraux les plus en vue et les plus sympathiques, le général Timmermans, ai-je besoin de vous dire que, comme toujours, lorsqu'il s'agit d'une œuvre patriotique, elle nous a encore prêté en ce jour son concours le plus généreux, en nous adressant de toutes les garnisons et places fortes du Pays sa collaboration pour l'érection de ce monument dédié à la glorification d'un de ses plus illustres soldats, dont le souvenir restera impérissable dans le cœur de tout Belge.

Merci, Monsieur le général, pour la participation à la manifestation de ce jour de vos troupes, qui ont donné à celle-ci un caractère grandiose et imposant.

Nous sommes intimement convaincus qu'à l'occasion de la fête que la commune de Berchem donnera, le 17 septembre prochain, pour glorifier aux yeux de toute la population la grande figure de Frédéric de Merode, nous pouvons encore compter sur la haute bienveillance du commandant de la circonscription militaire et sur le dévouement des troupes placées sous son commandement.

Messieurs, pour perpétuer la mémoire du grand patriote, de l'intrépide volontaire tombé avec ses compagnons d'armes au champ d'honneur, vous avez tous, en un magnifique élan national, dans un sentiment de patriotisme et d'admiration, coopéré largement à l'œuvre si réussie qui forme aujourd'hui un symbole de notre liberté, de notre indépendance.

A vous tous, Messieurs, toute notre gratitude et nos remerciements.

M. le Ministre Liebaert répond le premier :

Messieurs,

Le Gouvernement a été heureux de prendre part à cette fête, où la gloire du vaillant Frédéric de Merode est intimement unie aux grands souvenirs de la fondation de notre Indépendance.

En revivant ces jours d'énergie pendant lesquels nos pères allaient bravement au feu, nous sentons monter dans nos âmes, avec le sentiment de la reconnaissance, celui d'une légitime fierté.

Les Patriotes de 1830 nous ont donné deux grandes leçons.

Ils nous ont appris que rien ne résiste à la solidarité des bonnes volontés, et cet enseignement nous l'avons inscrit dans notre devise : *L'Union fait la Force.*

Ils nous ont dit par leur exemple ce que coûtent d'abnégation et de vaillance l'existence de notre petite Patrie et l'édifice de nos libertés constitutionnelles.

Gardons-en le souvenir aux heures de paix et de prospérité, ne nous bornons pas à saluer d'acclamations enthousiastes le bonheur dont nous jouissons, sachons ne rien négliger dans aucun domaine pour maintenir et transmettre intact aux jeunes générations le précieux patrimoine qui nous a été confié.

C'est dans ces sentiments que vous avez élevé un monument à celui qui, fidèle aux nobles traditions de sa famille, courant à un poste modeste, mais périlleux, plus soucieux d'honneur que d'honneurs, a scellé de son sang et de son nom les premiers sacrifices qu'appelait notre nationalité.

Le Pays vous remercie, messieurs les membres du Comité exécutif, de votre initiative éclairée; il vous félicite d'avoir cherché et d'avoir rencontré en M. Dupon le grand artiste capable de donner une expression matérielle à votre pensée.

La voilà perpétuée dans cet admirable groupe, donnant l'intention émouvante, la représentation pathétique du sacrifice, de la solidarité, de la vaillance synthétisés dans le drapeau de la Patrie libre.

Je lève mon verre en l'honneur du Comité exécutif de cette patriotique manifestation, de l'artiste qui en fut l'interprète éloquent, de tous ceux qui, par leur participation active et généreuse, ont bien voulu s'y associer.

M. le général Timmermans prend à son tour la parole :

Le distingué vice-président du Comité vient de lever sa coupe en l'honneur de la garde civique et de l'armée. En termes très aimables, il a rendu hommage au concours prêté par elles à la belle et émouvante manifestation d'aujourd'hui.

Au nom du lieutenant général Verstraete comme au mien, je le remercie des paroles éloquentes et chaleureuses qu'il a prononcées à l'adresse des deux grandes institutions que nous avons l'honneur de représenter ici.

A notre tour, nous buvons aux patriotes de Berchem, d'Anvers et du Pays tout entier, que personnifie si dignement cette famille de Merode. Oui, Messieurs, nous vous convions à vous joindre à nous pour boire à tous les patriotes de Belgique, dont la garde civique et l'armée ne

constituent qu'une émanation, qui sont notre raison d'être, en même temps que les inébranlables soutiens du Trône et de notre Indépendance, car, sans patriotisme, il ne saurait y avoir d'armée, il n'y aurait pas de garde civique, il ne saurait y avoir de Gouvernement.

La cérémonie qui vient de se dérouler sous nos yeux, de façon si imposante, a été la glorification, en la personne de Frédéric de Merode, de ce sentiment national, noble entre tous. Le nom vénéré du héros de cette journée est désormais un symbole ; l'armée le salue, en s'écriant par ma voix : Vivent la Patrie et les Patriotes belges ! Vive la famille de Merode !

M. E. Duysters, secrétaire du Comité, s'adresse à la famille de Merode :

Je crois être votre interprète, Messieurs, en saluant tout d'abord avec respect le chef de cette noble famille qui, frappé dans ses plus chères affections, n'a pu malheureusement se rendre à ce banquet. Je prie M. le comte Werner de Merode d'exprimer à M. le comte de Merode Westerloo nos sentiments de vive sympathie.

La famille de Merode, Messieurs, a depuis des siècles illustré l'histoire de notre Pays et, bien avant 1830, elle a acquis des droits multiples à la profonde reconnaissance de nos compatriotes. Le cadre de ce toast ne me permet pas de vous le rappeler en détail.

Je me bornerai à rendre un hommage ému à deux noms indissolublement liés à la conquête de notre Indépendance.

Au comte Félix de Merode, le principal artisan de cette Indépendance.

Ce fut en grande partie grâce à son intervention que le peuple, enivré de ses victoires, s'abstint de commettre des excès dont les conséquences eussent pu être irréparables. Ce fut grâce à son patriotisme et à celui de ses collègues que notre Gouvernement provisoire triompha de tous les obstacles. Homme d'État et diplomate éminent, il joua un rôle prépondérant dans les préliminaires qui aboutirent à la consécration de notre Indépendance et au choix de notre Souverain.

Quand le Congrès national vota une récompense nationale au Gouvernement provisoire, parce qu'il avait bien mérité de la Patrie, le comte Félix de Merode remit généreusement sa part à la Commission chargée d'ériger un monument à la mémoire des victimes de la Révolution.

Pendant plus de vingt-cinq ans, il brilla comme une étoile dans nos assemblées législatives.

Au comte Frédéric de Merode, ce vaillant qui n'hésita pas un instant, lorsqu'il entendit l'appel du Pays. Il quitta une épouse chérie, abandonna une existence brillante et facile pour se mettre au service de la Patrie et s'enrôler comme simple volontaire, refusant tout commandement, mais électrisant ses compagnons d'armes par son courage, parfois téméraire.

Hélas ! il n'eut pas le bonheur de voir le succès final et il tomba, victime de sa bravoure, la veille de la prise d'Anvers.

Messieurs, quand on lit l'histoire de cette illustre famille, on est frappé de ce fait que chacun de ses actes, le plus glorieux et le plus modeste est dicté par le sentiment du devoir et que la constante préoccupation de chacun de ses membres est de rester fidèle à cette noble et fière devise : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

Vous tous, descendants de cette lignée de braves, qu'un sentiment de légitime fierté vous anime ce jour. « Les ossements de vos ancètres doivent tressaillir dans leurs tombes, à l'heure où tout un peuple vient honorer la mémoire d'un comte de Merode, mort pour la défense de tout ce qu'ils ont eux-mêmes aimé et protégé sur la terre : la Religion, la Patrie, l'Indépendance et les Libertés nationales. »

La Belgique ne cessera jamais de placer les noms des comtes de Merode au premier rang de ceux de ses fils qui l'ont rendue grande et libre, malgré l'exiguïté de son territoire.

Nous, qui célébrons soixante-quinze années d'Indépendance, de paix et de prospérité et qui payons un tribu de reconnaissance aux fondateurs de notre nationalité, n'oublions jamais que nous avons de grands devoirs à remplir. Suivons l'exemple de ceux dont j'ai été fier d'évoquer la mémoire, travaillons sans relâche, chacun dans notre sphère, pour conserver notre chère Patrie grande et prospère, et si jamais l'heure du danger venait à sonner, soyons dignes du noble volontaire dont le nom symbolise la vertu, l'honneur, le courage, le dévouement et le patriotisme.

Je bois, Messieurs, à la noble famille de Merode : que Dieu la bénisse pour le bien de notre chère Patrie !

M. le comte Werner de Merode répond en ces termes :

Messieurs,

Je déplore plus que personne le deuil qui m'oblige aujourd'hui à remplacer le comte de Merode Westerloo, car c'est à lui que serait échue la tâche délicate de remercier le Comité, au nom de tous ceux qui sont issus des Merode, pour la manifestation splendide qu'il a organisée.



La fête de gymnastique du 3 septembre.

Ma tâche est difficile entre toutes, en effet, car si notre ancêtre a payé généreusement de sa vie son amour pour la Patrie, jamais sacrifice n'a été plus continuellement et plus magnifiquement reconnu. C'est par le Pays tout entier que la mémoire de Frédéric de Merode a été honorée en ce jour : nos Princes, le Gouvernement, les pouvoirs publics, le clergé, la magistrature, l'armée, les citoyens riches et pauvres se sont associés pour fêter un nom par lequel ils ont voulu symboliser la Patrie indépendante et libre. Et c'est soixante-quinze ans après cet événement qu'il s'est trouvé un groupe d'hommes, une commune, une province, un pays pour exalter la mémoire d'un Belge, dont le mérite le plus grand a été de savoir donner l'exemple à ses concitoyens.

Messieurs, si je ne considérais pas que vous avez voulu prendre pour symbole des fondateurs de notre Indépendance le nom de Frédéric de Merode, j'aurais bien de la peine, surtout après ce que vous avez dit d'aimable pour ceux de mon sang, à ne pas concevoir quelque orgueil. Mais je sais, et le Pays sait comme moi, combien de dévouements se sont manifestés à cette époque de notre histoire : ces dévouements, pour être plus obscurs, n'en ont pas moins contribué à placer la Belgique dans la situation quasi unique qu'elle occupe au sein des nations et si je revendique un privilège pour les miens, au nom desquels je parle en ce moment, c'est celui de servir notre Pays de toutes les manières et en toutes circonstances, comme l'ont fait nos prédécesseurs, sans souci des conséquences.

Messieurs, laissez-moi vous demander de terminer ma réponse au cri de : Vive la Belgique ! Belgenland boven !



La fête federale des pompiers du 10 septembre.

On entend encore un toast de M. Frans Schepens, trésorier, en l'honneur de M. Dupon, l'auteur du monument.

Le banquet clôture les festivités du 27 août, car le mauvais temps ne permet ni d'illuminer la commune, ni de tirer le feu d'artifice.

Cette belle fête, par la haute pensée qui l'inspirait, par la parfaite organisation qui en rehaussa

le charme et en étendit le retentissement, laissera dans le cœur de tous ceux qui y assistèrent un souvenir puissant.

Malgré la pluie qui contraria le projet d'illumination et força de remettre à huitaine le feu d'artifice, tout réussit à souhait. Les averses successives n'attiédirent pas l'enthousiasme, tant l'impression était forte et le programme d'une préparation impeccable.

Le lendemain, 28 août, à 11 heures, la famille de Merode, les autorités et une foule compacte étaient de nouveau réunies dans l'église paroissiale de Saint-Willibrord, où un service solennel funèbre était célébré, avec l'assistance pontificale de S. Em. le Cardinal, pour le repos des âmes du comte Frédéric de Merode et de ses compagnons d'armes tombés à Berchem.

LA FÊTE DU 17 SEPTEMBRE

Les festivités des dimanches suivants — fête nationale de gymnastique (3 septembre) et XVI[e] fête fédérale des corps des pompiers (10 septembre) — réussirent pleinement, tout comme celles du jour de l'inauguration.



La fête militaire. M. Hespeel, Combattant de 1830.

Une mention spéciale doit être faite de la fête militaire du 17 septembre, donnée au polygone du génie, et dont l'organisation fut confiée à un comité composé comme suit :

Président : M. le lieutenant-colonel Pittors, du génie ;
Vice-président : M. le lieutenant-colonel Duvivier, commandant le régiment du train ;
Secrétaire : M. le capitaine commandant Dermul, de l'artillerie ;
Trésorier : M. le lieutenant comptable du matériel Anthoon ;
Membres :
MM. les capitaines commandants Toint, commandant la compagnie de pontonniers ; chevalier Le Clément de Saint Marcq, commandant la compagnie d'ouvriers et d'aérostiers ; le capitaine commandant, adjoint d'état-major Funcken, du 7[e] régiment de ligne ; le capitaine commandant Degols, du génie ; le capitaine Buisseret, du 6[e] régiment de ligne ; le lieutenant Baekelmans, de l'état-major des places ; le lieutenant Delalieux, du régiment du train.

MM. le major Albrecht, commandant le bataillon de chasseurs-éclaireurs de la garde civique d'Anvers ; le capitaine commandant Soetens et le lieutenant adjudant-major Rousseaux, du même corps ; le capitaine commandant Leclef et le lieutenant adjudant-major Aerts, de l'artillerie de la garde civique d'Anvers, ainsi que le capitaine commandant la garde civique de Berchem, représentaient la milice citoyenne dans ce comité, auquel M. Lenglez, colonel d'artillerie en retraite, membre du comité Frédéric de Merode, avait fort obligeamment offert son bienveillant concours.

Les 6[e] et 7[e] régiments de ligne, les troupes du génie, le régiment du train, ainsi que le

bataillon de chasseurs-éclaireurs et l'artillerie de la garde civique d'Anvers participèrent à cette manifestation patriotique, dans laquelle figurèrent également, à titre représentatif, des groupes d'élèves de l'école militaire, de l'école des cadets, de l'école des pupilles de l'armée, de l'école des mousses d'Ostende et des écoles de Berchem.



La fête militaire.

La partie musicale fut interprétée par les orchestres des 6ᵉ et 7ᵉ régiments de ligne et celui de la société *Fanfare des Douanes et Accises d'Anvers.*

A 14 h. 1/2 précises, des salves d'honneur, tirées par l'artillerie civique d'Anvers, annoncèrent l'ouverture de la fête; en même temps, les musiques des 6ᵉ et 7ᵉ régiments de ligne exécutèrent la *Marche triomphale,* de Van Remoortel.

Les divers numéros du programme se déroulèrent ensuite dans l'ordre suivant :

Un assaut d'escrime au fleuret et les différentes leçon de la gymnastique suédoise furent exécutés respectivement par les sous-officiers et par les caporaux et soldats du 6ᵉ régiment de ligne.

Cependant le bataillon de chasseurs-éclaireurs de la garde civique d'Anvers procéda à l'installation d'un bivouac sur la crête du glacis du front 8-9.

Les soldats du 7ᵉ régiment de ligne entamèrent ensuite les mouvements d'ensemble de l'escrime à la baïonnette.

Après ces exercices de l'infanterie, les cavaliers du régiment du train firent leur entrée sensationnelle dans la piste, où ils exécutèrent un carrousel, à la première reprise, et un double tandem, à la seconde.

Dans l'intervalle de ces évolutions équestres, la compagnie d'aérostiers avait organisé l'ascension d'un ballon captif, dont le câble était orné de nombreux fanions aux couleurs nationales.



La fête militaire. Le groupe symbolique.

Les opérations continuèrent par une attaque simulée du rempart de la lunette 8-9 et du fossé aquatique qui en défend l'accès ; par l'explosion de torpédos automatiques et de mines sous eau, les soldats du génie firent sauter des mannequins affublés d'uniformes, qui figuraient les pseudo-victimes de ces engins destructeurs.

A peine cet émouvant numéro fut-il terminé, que du-haut du ballon captif un feu d'arti-

fice japonais sema, dans la direction des tribunes, une profusion de petits papiers multicolores, produisant ainsi un spectacle des plus divertissants pour le public.

La dernière partie de cette brillante fête fut consacrée à la réalisation d'un tableau allégorique symbolisant, depuis l'époque de notre affranchissement jusqu'à nos jours, le passé, le présent et l'avenir.

Les pontonniers jetèrent sur le fossé de la lunette 8-9 un pont en pente de chevalets sur bateaux, appuyé par une de ses travées à la partie supérieure du rempart, où s'élevait un groupe artistique, œuvre de M. J. Strymans et représentant la Belgique récompensant Frédéric de Merode.

Au pied de la statue avait pris place le vénérable M. J. Hespeel, Combattant de 1830, et sur la passerelle se rangèrent des délégations de tous les régiments de la garnison d'Anvers, ainsi que le bataillon de chasseurs-éclaireurs et de l'artillerie de la garde civique. Une portière de bateaux portant des élèves de l'école militaire, de l'école des cadets, de l'école des pupilles de l'armée et de l'école des mousses d'Ostende vint, à un signal convenu, s'unir à la passerelle flottante. A cet instant, les drapeaux tricolores qui enveloppaient la statue allégorique tombèrent, les jeunes mousses sonnèrent aux champs, les musiques entonnèrent la *Brabançonne* et l'artillerie de la garde civique d'Anvers exécuta un salve d'honneur de 21 coups de canon, cependant que les enfants des écoles de Berchem, gravissant la passerelle, allaient déposer les palmes sur le buste du comte Frédéric de Merode.

Cette apothéose, pleine de grandeur, provoqua l'admiration et l'enthousiasme des spectateurs innombrables qui avaient suivi les divers épisodes de cette inoubliable journée.

La fête se termina par un défilé et le salut final devant la tribune d'honneur, occupée par les autorités civiles et militaires et la famille de Merode, de tous ceux qui avaient participé aux exercices et manœuvres de cette brillante manifestation patriotique. Le défilé se poursuivit par le pont flottant devant le groupe allégorique.

Des discours furent prononcés au nom des sociétés *Fanfare des Douanes et Accises d'Anvers,* par M. Authelet, et l'*Union des commis des Accises de la province d'Anvers,* par M. Swinnen.



La fête militaire. Une fougasse.



Les drapeaux des anciens militaires.

INAUGURATION DU MONUMENT CHARLES ROGIER

Oh ! le spectacle est grand ! Chante, libre Belgique,
. . . .
Chante ! nul ressort vil ne provoque ou n'entraîne
L'elan de tes transports ;
Tu puises en toi seule, ô Vierge souveraine,
Tes fiers et purs accords.

CHARLES ROGIER, 1853.

LES fêtes commémoratives du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale furent marquées spécialement à Liége, le 17 septembre, par l'inauguration du monument Charles Rogier. La pensée qui guida l'*Union patriotique des Sociétés d'anciens militaires de la province de Liége* était heureuse.

Cette fédération s'était constituée dans le but d'organiser annuellement le pèlerinage à la tombe des Combattants de 1830 à Liége. Aussi, son comité forma-t-il le projet d'ériger en cette ville, en 1905, un monument commémoratif de l'Indépendance nationale.

Les artistes belges furent conviés à un concours : vingt-huit projets de monument furent examinés par un jury composé de huit membres (quatre artistes et quatre délégués des pouvoirs publics). Le premier prix fut attribué au groupe représentant Rogier assis, contemplant l'œuvre accomplie par la Nation ; la Belgique étend derrière lui les plis du drapeau national, à ses pieds repose le lion populaire. M. Sturbelle, de Bruxelles, en était l'auteur. Des primes supplémentaires furent accordées à deux projets.

Inspiration patriotique par excellence que d'élever un monument à Charles Rogier à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale !

Son nom n'est-il pas intimement lié aux événements de 1830 ? N'est-ce point de Liége que partit le jeune Français, alors âgé de 30 ans, qui devait être l'un des fondateurs de notre nationalité et aussi l'un des premiers hommes d'État belges ?

Le Gouvernement et la Commission nationale des fêtes, les autorités provinciales et

communales voulurent patronner le projet au moyen de subsides et inscrire cette manifestation parmi les fêtes nationales.

Un Comité de patronage fut constitué comme suit :

Président d'honneur : S. A. R. le Prince Albert de Belgique.
Vice-Présidents d'honneur : MM. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique;
Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail.
Membres d'honneur :
MM. Thorn, lieutenant général ;
Pioch, général major, commandant la 3e circonscription militaire ;
Ruys de Beerenbrouck, premier président de la cour d'appel de Liége ;
Faider, procureur général à Liége ;
Londot, lieutenant général, commandant supérieur de la garde civique de Liége ;
Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége ;
Mgr Rutten, Évêque de Liége ;
Loumaye, président du conseil provincial de Liége.


M. De Schepper.

Président : M. Kleyer, bourgmestre de Liége.
Membres :
MM. Algrain, lieutenant-colonel, commandant du génie (rive gauche), à Liége.
le baron Ancion, sénateur, à Liége ;
Canon, colonel, chef d'état-major de la 3e circonscription militaire ;
Dallemagne, membre de la Chambre des Représentants ;
Davignon, membre de la Chambre des Représentants ;
Delaite, président de la Ligue Wallonne ;
De Saint-Mortier, général major, commandant la 6e brigade ;
Fraigneux, président de la Société Liége-Attractions ;
Gratry, lieutenant-colonel, commandant du génie (rive droite), à Liége ;
Grégoire Gaston, député permanent ;
Greiner, directeur général de la Société John Cockerill ;
Goldstein, ministre du culte israélite, à Liége ;
Keppenne, sénateur, à Liége ;
Lamarche, R., commissaire général du Gouvernement près l'Exposition de Liége ;
Lemarchal, colonel du génie, directeur des fortifications, à Liége ;
Malengreau, colonel, commandant l'artillerie de forteresse, à Liége;
Mertens, recteur de l'Université de Liége ;
Micha, échevin des Beaux-Arts ;
Misonne, major, commandant le 3e bataillon du génie ;
Mullendorff, membre de la Chambre des Représentants ;
Ogez, colonel, commandant le 3e régiment de ligne ;
Pitsaer, membre de la Chambre des Représentants ;
Radoux, Th., directeur du Conservatoire royal de Liége ;
Rey, ministre du culte protestant, à Liége ;
Saillez, lieutenant-colonel, commandant le 2e régiment des lanciers ;
Schouteten, président de la Fédération nationale des anciens militaires de 1870-71 ;
Simonis, sénateur, à Verviers ;
Thys, officier d'ordonnance du Roi ;
Van Wetter, colonel, commandant le 12e régiment de ligne.

On forma ensuite un Comité exécutif, composé ainsi qu'il suit :

Président : M. le général retraité De Schepper, président de l'Union patriotique, quai Mativa ;
Vice-Présidents : MM. le général baron de Menten de Horn, commandant de la garde civique de Liége ;
G. Dupont, vice-président de l'Union Patriotique, thier du Cornillon ;
Secrétaire : M. Th. Collin, président de la Société des ex-militaires de tous grades, Liége ;
Secrétaires adjoints : MM. E. Delpérée, secrétaire adjoint de l'Union patriotique ;
J. Houtain, secrétaire adjoint de l'Union patriotique ;
Van den Hove, vice-président de l'Union nationale des ex-sous-officiers, à Liége.
Trésorier : M. Prévost, président de la Société des anciens militaires de 1870-71, à Liége.
Trésoriers adjoints : MM. Bernimolin, membre de la Société royale des ex-sous-officiers, à Liége ;
Latour, président honoraire de la Société des anciens militaires de 1870-71.
Membres :
MM. Batta, secrétaire de la Societé des anciens mobilisés de 1870-71, à Liége ;
Brassine, vice-président de la Société des anciens mobilisés de 1870-71, à Liége ;
Chanet, vice-président des ex-militaires, à Liége ;
A. Deltour, capitaine, adj[t]-major de la garde civique ;
Fabry, membre de la Société des anciens défenseurs de 1870-71, à Grivegnée;
Houssa, vice-président de la Société des ex-caporaux et brigadiers, à Liége ;
Janssen, président de l'Union nationale des ex-sous-officiers, à Liége ;
Jamotte, président de la Société des ex-sous-officiers du bassin de Seraing ;
Lesage, secrétaire de l'Association royale des ex-sous-officiers, à Liége ;
Maghin, vice-président de la Société des ex-caporaux et brigadiers, à Liége ;
Minguet, président de la Société des anciens militaires de 1870-71, à Grivegnée ;
Missoten, président de la Société royale des ex-sous-officiers, à Liége ;
Mouchette, président de la Société des anciens mobilisés de 1870-71, à Liége ;
Olivier, président de l'Association royale des ex-sous-officiers, à Liége ;
Ronchesne, président de la Société des ex-militaires du Val-St-Lambert ;
Willem, président de la Société des ex-sous-officiers, de Huy.

La fête d'inauguration fut fixée au dimanche 17 septembre.

De grand matin, la foule gagne la ville où bientôt la cohue est énorme. Les trains sont bondés. De tous les wagons sortent, à la gare des Guillemins, des gens décorés de médailles de service, d'insignes particuliers multicolores, qui se groupent bien vite autour d'un drapeau. Ce sont des sociétés, des délégations de sociétés d'anciens militaires, d'ex-sous-officiers, d'ex-militaires, d'ex-caporaux et brigadiers. Il en vient de partout, du pays flamand comme du pays wallon. La bonne ville de Liége, en train de devenir cosmopolite, grâce à son Exposition, reprend en ce beau jour son aspect de cité belge, pavoisée et réjouie, recevant dans ses murs moult sociétés, aux drapeaux multicolores, aux musiques retentissantes.

Vers 9 h. 1/2, M. le lieutenant général Pioch, commandant la circonscription militaire, et M. le général De Schepper, président de l'*Union patriotique des sociétés d'anciens militaires,* se rendent à la gare des Guillemins pour recevoir M. le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre.

M. le Ministre des Affaires étrangères et M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, voulant rendre hommage à la mémoire de Charles Rogier, qui, pendant sa carrière ministérielle, fut à la tête de leurs départements respectifs, avaient tenu à se faire représenter à la fête de Liége.

Du même train que M. le Ministre de la Guerre descendent les représentants de M. le baron de Favereau : MM. le comte Pierre van der Straten-Ponthoz, directeur général; Seeger, directeur, et Costermans, attaché au cabinet du Ministre; ainsi que les représentants de M. de Trooz : MM. Sauveur, secrétaire général ; Mahiels, directeur général, et Guelton, secrétaire du cabinet du Ministre.

M. le Ministre de la Guerre et les délégués officiels sont conduits à l'Hôtel de Ville, où ils sont reçus par M. Kleyer, bourgmestre de Liége, entouré de ses échevins,



Les Combattants de 1830 saluant le monument.

MM. Micha, Falloise et Fraigneux. Se trouvaient également à l'Hôtel de Ville : MM. Pety de Thozée, gouverneur de la province ; le lieutenant général major Londot et le général major de Menten de Horn de la garde civique ; le général de Saint-Mortier, Cornesse, greffier de la province ; le colonel d'état-major Canon ; Delgeur, président du tribunal de première instance ; Neujean, membre de la Chambre des Représentants, etc.

La Société des Combattants de 1830 avait envoyé une délégation, conduite par M. Dubois, son président, et composée de MM. Pierseaux et Rayé, en costume de combattant.

Ce trio de vétérans représente un total de 95 + 96 + 93 années, soit 284 ans !

Une délégation de chasseurs et une délégation d'officiers de la garde civique rendaient les honneurs à l'Hôtel de Ville.

Pendant la réception, les sociétés se sont massées sur la vaste place Saint-Lambert et sur les boulevards pour le défilé. Les drapeaux tricolores émergent, frangés d'or, de

la foule compacte. Le soleil a percé le brouillard. Il en triomphe avec éclat et jette la gaîté dans tout ce monde qui l'attend et qui ne demande qu'à s'agiter et à s'amuser.

Il est 10 h. 30 quand le cortège se met en marche. Il s'ouvre par un peloton de gendarmes. Viennent ensuite les dix landaus dans lesquels ont pris place les autorités, suivies par les délégations de plus de cent sociétés d'anciens militaires appartenant à *la Fédération nationale Brialmont*, à *la Fédération nationale*, à *la Fédération verviétoise*, à *la Fédération royale des ex-sous-officiers*, à *la Fédération de Bruxelles*, à *la Fédération des Sociétés de 1870-71* et à des Sociétés non fédérées.

Le cortège se fraye un chemin entre deux haies de curieux, où se trouvent mêlés, comme de vieilles connaissances, les types du plus pur liégeois et du plus parfait exotisme, et se dirige par la place Verte, la place du Théâtre, le boulevard de la Sauvenière, le boulevard d'Avroy jusqu'à hauteur de la rue des Guillemins.

C'est là, à l'angle de l'ancien quai d'Avroy, antique promenade du vieux Liége, et de l'avenue Blonden, le boulevard de la ville neuve, qu'est érigée la statue Rogier. L'emplacement est heureusement choisi : la statue, ainsi placée, évoque un rapprochement entre le passé et le présent : elle en marque le trait d'union et grandit encore l'hommage rendu au patriote, puisqu'elle signale le progrès accompli depuis les événements mémorables auxquels Charles Rogier prit une part prépondérante.

Le monument est caché par un drapeau tricolore. Tout autour, des parterres de plantes, le fouillis verdoyant d'élégants arbustes ; comme fond, le square ombreux.

Deux estrades ont été aménagées : pour les autorités et les exécutants de la cantate.

M. le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre, prend place sur la première estrade, ayant à sa droite : MM. Sauveur, Pioch, Londot, De Schepper ; à sa gauche : MM. le comte van der Straten-Ponthoz et Pety de Thozée.

Aux autorités qui s'étaient rendues à l'Hôtel de Ville étaient venus se joindre MM. Ruys, premier président de la cour d'appel ; Mgr Schoolmeesters, vicaire général ; Dupont, vice-président du Sénat ; Beernaert, Ministre d'État ; Grégoire, député permanent ; Cornesse, greffier provincial ; Sturbelle, artiste-sculpteur, etc. L'armée et la magistrature avaient envoyé de nombreux représentants à cette fête.

La famille de Charles Rogier est représentée par M. Ch. de Grelle-Rogier ; M. le comte Ed. de Grelle, conseiller de légation à Saint-Pétersbourg ; M. Radoux, Mme Radoux, née de Grelle-Rogier ; Mme Cutsaert-de Grelle ; M. Louis de Grelle-Rogier ; Mme Puissant-de Grelle ; M. et Mme van der Stichelen-Rogier ; M. et Mme Guinotte ; M. et Mme François Clesse ; Mlle Técla de Grelle-Rogier ; Mlle Marguerite Radoux, Mlle Marie van der Stichelen ; Mmes Ch. et Ed. Radoux.

Avant le défilé des sociétés devant les autorités, le général De Schepper prend la parole en ces termes :

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux et fier d'être appelé à l'honneur de prendre la parole devant le chef de l'armée au nom de l'Union patriotique des Sociétés d'anciens militaires de la province de Liége, qui comprend des Sociétés d'officiers, sous-officiers, caporaux et soldats ayant fait partie de l'armée ; c'est en leur nom que je tiens à affirmer nos sentiments de dévouement absolu à la Famille Royale et à la Patrie.

Il y a soixante-quinze ans que furent poursuivies, pendant ce mois de septembre, les revendications des patriotes belges pour obtenir la liberté ! Dix-huit cent trente ! C'est déjà bien loin derrière nous ! Les Combattants qui prirent part à ces luttes sont passés à la postérité ; très peu d'entre eux survivent encore.

Les idées pour lesquelles ils ont combattu et triomphé sont le legs glorieux dont nous jouissons, et notre reconnaissance envers ces pères de la Patrie ne doit pas s'éteindre.

Pour accomplir ce devoir de reconnaissance, nous voulons transmettre à nos descendants les sentiments de pur patriotisme qui animent ceux qui ont conquis notre indépendance.

Les sociétés d'anciens militaires ont toutes été fondées dans le but d'entretenir ce feu sacré de l'amour de la Patrie et de fidélité au Roi. Les sentiments unanimes de tous les anciens militaires du Pays sont imbus de ce principe, que leur séjour au régiment n'a fait que confirmer et accroître dans leur cœur. Rentrés dans la vie civile, ils restent animés de ces nobles sentiments ; tous sont fiers d'avoir passé par l'armée ; un très grand nombre d'entre eux occupent un rang honorable dans l'industrie, dans le commerce, dans les administrations publiques, grâce aux habitudes d'ordre et de régularité que le régiment leur a inculquées. C'est dans ces dispositions d'esprit qu'ils ont à Liége décidé d'ériger un monument destiné à rappeler aux générations futures ce que nous devons à nos ancêtres de 1830, et à laisser à celles-ci un enseignement : savoir que la défense de la Liberté et de la terre natale est un devoir primordial pour chaque citoyen.

Le monument, Monsieur le Ministre, commémore donc le passé, que notre reconnaissance personnifie en un seul nom : Charles Rogier !

Partis de Liége, lui et ses volontaires, pour aller soutenir à Bruxelles le mouvement populaire, ils ont précipité ce mouvement par leur initiative, suivie bientôt par le pays tout entier. D'autres volontaires liégeois, restés dans leur ville, eurent à défendre la cité ; leur tombe se trouve au faubourg de Sainte-Walburge, où nous nous rendons tous les ans en pèlerinage pour rendre hommage à leurs vertus civiques.

Le monument symbolise aussi les temps présents par l'allégorie : La Belgique, grande et forte, de par son industrie et son commerce, dont les développements en ces soixante-quinze ans ont dépassé toutes les prévisions les plus optimistes ; le lion couché devant le socle, calme, mais non endormi, prêt au combat, personnification des sentiments patriotiques de tous les Belges pour la défense de nos libertés et de notre indépendance.

Voilà ce que le monument représente : Gloire à ceux qui ont créé la Patrie indépendante, remémoration de leurs hauts faits aux contemporains, indication de la route à suivre par tous, présents et futurs, dans les moments où la Patrie si chèrement reconquise pourrait encore être menacée.

L'auteur, M. Camille Sturbelle, a parfaitement rendu la pensée qui a guidé le Comité de l'œuvre et nous lui en rendons justement hommage en cette solennité de l'inauguration.

Nous ne pouvons manquer de dire, Monsieur le Ministre, que dans l'expression des sentiments patriotiques que je viens de rappeler est comprise la profonde reconnaissance que le Pays entier garde envers notre premier Roi, dont la mémoire est toujours vénérée. C'est lui qui a consolidé la Nation naissante ; sans lui, sans sa clairvoyance et son énergie, tous les efforts des patriotes restaient stériles.

En même temps que nous rendons hommage à l'illustre Fondateur de la dynastie, nous exprimons notre respectueuse admiration pour les généreux efforts que S.M. le Roi Léopold II continue à prodiguer pour nous tracer la voie à suivre, afin que le Pays aille toujours plus avant vers le progrès dans les arts, les sciences, l'industrie, le commerce et tout ce qui contribue au bien-être de la Nation.

Bientôt vont sonner le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Etat Indépendant du Congo et le quarantième anniversaire du règne de notre Roi Léopold.

Puissions-nous marcher encore pendant de nombreuses années sous son égide si sage et si pondérée, qui conduira le Pays au sommet qu'il doit atteindre : Patriotisme, Liberté, Richesse !

Monsieur le Ministre, au nom des Sociétés d'anciens militaires de la province de Liége, je remets ce monument à la ville de Liége, qui a bien voulu soutenir nos efforts, ainsi que le conseil provincial et le Gouvernement ; à eux aussi, notre sincère et profonde gratitude.

Vive le Roi ! Vive la Patrie belge !

De chaleureux applaudissements accueillent ce discours, puis M. Kleyer, bourgmestre de Liége, s'exprime ainsi :

Trois quarts de siècle se sont écoulés depuis les grands événements qui ont rendu à la Belgique son indépendance et qui ont fait de notre pays un Etat souverain, occupant sa place à part dans le concert des nations.

Fière, aujourd'hui, des progrès accomplis par elle dans toutes les branches de l'activité humaine, puissante par son industrie et son commerce, assurée de l'estime des puissances qui l'environnent, la Nation belge reporte avec reconnaissance ses pensées vers ceux qui luttèrent en 1830 pour la conquête de son autonomie politique et à qui elle est redevable de cette longue période de paix et de prospérité.

Au nombre des plus illustres d'entre eux fut Charles Rogier.

L'un des premiers, il avait pris parti contre le régime arbitraire que nos provinces se voyaient



Le monument Rogier.

imposer. Avec son frère Firmin et ses amis Deveaux, Lebeau et Van Hulst, il publia, en 1824, le journal *le Mathieu Laensbergh*, dans lequel il soutint courageusement les griefs des Belges contre le gouvernement hollandais.

Le 4 septembre 1830, à la nouvelle du soulèvement qui venait de se produire à Bruxelles, Rogier harangua les volontaires liégeois qui s'étaient réunis dans la cour du Palais, et sa parole enflammée les entraîna bientôt avec lui vers la capitale.

Pendant les mémorables journées des 23, 24, 25 et 26 septembre, il communique à tous l'enthousiasme et l'audace qui l'animent.

Son énergie, son sang-froid, sa bravoure triomphent de tous les obstacles.

Le 27, les troupes hollandaises abandonnent le Parc et la ville, et, peu de temps après, elles évacuent entièrement le territoire belge.

Rogier fut l'âme du Gouvernement provisoire, qui, après avoir organisé la résistance, rétablit ensuite l'ordre et l'autorité, jusqu'au moment de la réunion du Congrès national.

Le 4 novembre, Rogier est élu député au Congrès par le district de Liége.

L'Assemblée nationale s'ouvre le 10 novembre et, le 12, Rogier remet entre les mains du président, Surlet de Chokier, les pouvoirs extraordinaires que ses collègues et lui ont exercés, depuis le 24 septembre, dans l'intérêt et avec l'assentiment du Pays.

Le 18 novembre, le Congrès proclame l'Indépendance du peuple belge.

Le 7 février 1831, s'inspirant à son tour des traditions nationales et des principes généreux formulés par le Gouvernement provisoire, le Congrès décrète cette admirable Constitution qui, devançant la plupart des institutions contemporaines, garantit définitivement aux Belges leurs plus précieuses libertés : la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, la liberté d'association.

Enfin, le 4 juin 1831, le Congrès proclame Roi des Belges le prince Léopold de Saxe-Cobourg, et celui-ci prête le serment d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.

La Révolution belge est terminée.

A partir de ce moment, la Belgique, désormais seule maîtresse de son sort, marchera résolument, sous l'égide de ses Rois, vers les destinées brillantes que l'avenir lui réserve.

Mais la tâche de Rogier n'était point achevée.

Il fallait compléter et consolider l'œuvre du Gouvernement provisoire et du Congrès national.

Rogier consacre à cette nouvelle et difficile entreprise ses exceptionnelles qualités d'administrateur et d'homme d'État.

Depuis 1831 jusqu'en 1868, pendant une carrière presque ininterrompue de trente-sept années, il ne cesse de s'occuper de la gestion des intérêts les plus graves du Pays.

Nommé d'abord administrateur de la Sûreté publique, puis, à deux reprises, gouverneur de la province d'Anvers, il fit ensuite partie des différents cabinet libéraux qui arrivèrent au pouvoir successivement comme Ministre de l'Intérieur, Ministre des Travaux publics, Ministre de la Guerre, Ministre des Affaires étrangères.

Il participe aux actes les plus importants de la vie nationale.

C'est lui qui fait voter par les Chambres la loi du 1er mai 1834, décrétant qu'il sera établi un réseau de chemins de fer ayant pour point central Malines et rayonnant vers les frontières du Royaume, à l'Est, au Nord, au Sud et à l'Ouest.

Il vient au secours de la Flandre en détresse, lorsque l'industrie linière est menacée de ruine et que la population ouvrière est réduite à la misère.

Quand des pays voisins sont livrés aux agitations politiques et sociales les plus violentes, il sait, par sa prudence et sa fermeté, préserver la Belgique de secousses funestes et de bouleversements inutiles.

Il propose les lois sur l'enseignement supérieur (15 juillet 1849) et sur l'enseignement moyen (1er juillet 1850).

Revenu une dernière fois au pouvoir avec Frère-Orban, il fait décréter, le 8 septembre 1859, les fortifications d'Anvers, avec l'agrandissement de la ville.

Enfin, il obtint le vote de la loi du 21 juillet 1863, qui approuve le traité pour le rachat du péage de l'Escaut ; cette convention affranchissait la navigation des entraves mises en 1839 et mettait fin du même coup à nos différends avec la Hollande ; le port d'Anvers devint l'un des plus importants du monde entier, et notre riche métropole commerciale atteint un degré de splendeur inconnu jusqu'ici.

Il m'est impossible de rappeler, même sommairement, parce que l'énumération en serait trop longue, tant d'autres mesures législatives ou administratives dues à l'initiative de Rogier.

Son activité infatigable se porte sur les objets les plus divers : administration des provinces et des communes, développement de l'instruction populaire, protection des arts, bienfaisance publique, organisation de la défense nationale.

Son nom est mêlé à toutes les réformes et à tous les progrès politiques ou économiques, jusqu'au jour où il crut devoir laisser à d'autres, plus jeunes, le soin de continuer l'œuvre par lui entreprise, satisfait du moins d'avoir, dans la limite de ses forces, assuré l'avenir de son Pays.

Le désintéressement de Rogier était proverbial. Il vécut presque pauvre.

Quand il quitta les hautes dignités dont il avait été revêtu, une souscription publique fut

ouverte pour lui acheter la modeste maison de Saint-Josse-ten-Noode, où il avait pris sa retraite.

Il est mort le 27 mai 1885, chargé d'ans et de gloire, entouré de la vénération de ses concitoyens.

Le monument que la Belgique reconnaissante vient d'ériger, en ce lieu, à la mémoire de Charles Rogier rappellera aux générations futures celui qui était un grand citoyen.

La figure de Rogier est l'une des plus nobles et des plus pures de notre histoire.

Elle symbolise à nos yeux les grandes vertus civiques : le dévouement à la Patrie, l'amour de la liberté, l'énergie pour le bien, l'intégrité, le courage, l'abnégation et le sacrifice dans l'accomplissement de son devoir.

Ce monument évoque aussi en nos âmes l'époque déjà lointaine où la Belgique vit se briser ses chaînes et renaître sa liberté. A ce moment sacré, nous tous, Belges, sans distinction de partis, tous fils de la même famille, confondus dans une même émotion, unis dans un même respect et une même admiration pour les grands ancêtres, nous élevons ensemble nos cœurs vers l'idée sublime de la Patrie.

Et, quels que soient les sacrifices que le salut du Pays puisse exiger de nous, nous promettons et jurons solennellement de garder avec fidélité l'héritage qui nous a été transmis, nous promettons et jurons, nous aussi, de maintenir à jamais l'Indépendance nationale et l'intégrité du territoire.

Le voile tombe aussitôt et la statue apparaît, saluée par les applaudissements de la foule, dans un somptueux décor de verdure automnale. Le monument est dû au ciseau de M. Sturbelle, artiste qui fut désigné à la suite d'un concours. Charles Rogier est représenté assis dans un fauteuil. Au pied du monument, le lion belgique est couché dans une attitude pacifique. La Patrie étend les bras vers le patriote et semble le proposer en exemple.

M. le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre, prend ensuite la parole au nom du Gouvernement :



M. le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre.

Messieurs,

La vie ne devient clémente aux hommes et aux peuples qu'après un rude labeur ; elle ne donne rien de grand, ni de durable, à ceux qui n'ont point aiguisé leur génie ou leurs talents, fortifié leur énergie à combattre l'adversité.

Cette pensée me retient aujourd'hui. Nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance enfin obtenue après des luttes séculaires, et nous rendons hommage à l'un de ceux qui la personnifient et qui atteint le sommet des honneurs publics après s'être heurté dans sa prime jeunesse aux difficultés de l'existence ; nous le faisons en un endroit où nos pères, plus qu'ailleurs, ont souffert pour la Liberté.

Liége, cité ardente, bouillonnante d'enthousiasme et de générosité, a versé à flots, dans le passé, le sang de ses enfants; les pires désastres ne l'ont point abattue et elle a semblé y puiser des forces nouvelles pour reconquérir et augmenter des privilèges et des franchises que symbolise encore son vieux *Perron*. Liége a connu de tout temps d'héroïques dévoûments et de grands citoyens.

En 1830, Liége fut des premières à s'enflammer pour la cause de la Patrie. Rogier fut l'âme du mouvement : il multiplie ses écrits et ses discours, organise un corps de volontaires et l'entraîne à Bruxelles. Il s'expose au premier rang, reçoit le baptême du feu à Dieghem, puis, au milieu des

coups de fusil et de la mitraille, il prodigue son activité et, servi par une parole embrasée, communique partout sa décision, fait partager à tous ses espérances. Le Gouvernement provisoire est institué ; il y prend place et contribue à nous doter des libertés constitutionnelles. C'est l'un des pères de la Patrie.

Le nom de Rogier, inséparable de la fondation de notre Indépendance, l'est aussi, pendant tout le temps qu'il vécut, de notre histoire nationale. C'est sous son ministère, en 1834, que fut décrété l'établissement de notre premier chemin de fer et il compta parmi les signataires de la convention assurant l'affranchissement de l'Escaut. Protecteur des lettres et des arts, il soutint les artistes et stimula leur zèle ; ami des classes laborieuses, il ne cessa de s'intéresser à leur sort et y remédia plusieurs fois, notamment lorsque l'industrie périclita dans les Flandres. Je suis fier, Messieurs, d'apporter, au nom du Gouvernement, un tribut de respectueux hommage à cet illustre enfant de la Belgique, dont vous voyez les traits sur ce superbe monument, que, au nom de l'Union patriotique des Sociétés d'anciens militaires de la province de Liége, le général De Schepper vient de remettre à la ville.

Général ! l'Union patriotique a fait preuve d'une louable initiative, que le Gouvernement s'est plu à encourager et à aider de ses subsides. Il faut applaudir à l'idée de glorifier dans une même solennité l'Indépendance nationale et Charles Rogier, citoyen de Liége, qui en fut l'un des principaux auteurs et de le faire aux portes d'une Exposition Universelle qui témoigne de la richesse de notre commerce et de notre industrie et en un moment où la vieille cité wallonne voit s'ouvrir devant elle de nouvelles perspectives de développement et de prospérité. Ainsi, nous mesurons mieux le chemin parcouru, nous apprécions davantage l'œuvre féconde de 1830.

Le général De Schepper le disait avec raison : Ce monument doit nous suggérer d'utiles résolutions. Sous la direction perspicace et patriotique de ses deux premiers Rois, la Belgique a marché d'un pas ferme et rapide sur le chemin de la civilisation et son activité a débordé ses frontières ; elle est connue aujourd'hui sur les rivages les plus lointains et elle a colonisé un immense empire, dont l'éveil à la vie moderne est l'un des événements les plus surprenants du siècle dernier. Mais, Messieurs, soyons vigilants pour que rien ne puisse menacer notre sécurité, troubler notre expansion économique, diminuer ou ravir les biens que nous devons aux efforts accumulés de tous ceux qui, à des époques difficiles ou agitées, ont foulé le même sol que nous et respiré la même atmosphère.

Il vient un temps où l'homme se repose, et c'est la mort ; mais les nations ne peuvent se reposer : elles sont la succession d'activités individuelles qui se remplacent et se transmettent une tâche jamais achevée ; elles n'existent aussi, ne l'oublions pas, Messieurs, car c'est notre devise nationale, que par l'union de tous pour leur prospérité. Soyons unis ! Soyons solidaires les uns des autres ! Les sociétés d'anciens militaires, que j'ai eu l'honneur à l'instant de passer en revue, en sont un bel exemple. Soyons jaloux des libertés constitutionnelles que nous ont léguées les grands citoyens de 1830 et, pour les défendre, rangeons-nous autour de nos Princes. Fortifiés par le spectacle du passé, puisant, avant tout, notre aide en nous-mêmes, nous pouvons avoir confiance dans l'avenir.

On applaudit les paroles du Ministre, tandis qu'une *Brabançonne* retentit.

M. Gonne, vice-président de la *Société des enfants des Combattants de 1830*, parle au nom de ceux-ci :

Monsieur le Ministre,
Mon Général,
Messieurs,

Après les éloquentes paroles qui viennent d'être prononcées, qu'il soit permis aux enfants des Combattants de 1830 d'exprimer, en quelques mots, combien ils sont heureux et fiers des honneurs rendus à l'illustre patriote Charles Rogier, compagnon d'armes de leurs pères.

En déposant cette palme sur ce superbe monument commémoratif de l'Indépendance belge, ils font, par ma voix, la solennelle promesse de continuer à inculquer dans l'esprit de leurs descendants le culte de la Patrie et de se lever tous comme un seul homme si un jour notre cher Pays devait encore, comme en 1830, faire appel à ses enfants.

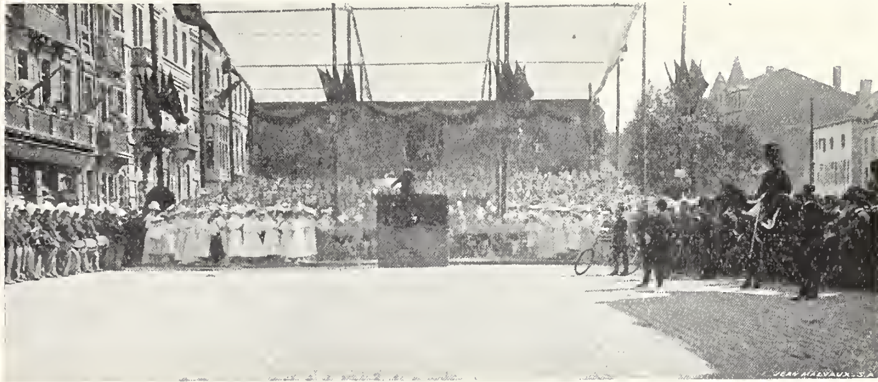
Vive la Belgique libre et indépendante !

Honneur et dévouement à la Dynastie qu'elle s'est choisie !

Tandis que M. Gonne prononce ces paroles patriotiques, les vieux Combattants de 1830 s'avancent derrière leur drapeau jusqu'au monument et saluent profondément l'image de Rogier. La foule les ovationne.

Le défilé des sociétés d'anciens militaires commence vers 11 h. 55. Il dure longtemps. Les musiques des 8ᵉ, 9ᵉ, 11ᵉ, 12 et 14ᵉ régiments de ligne, des 1ᵉʳ et 2ᵉ régiments de chasseurs à pied, du 2ᵉ régiment de lanciers, du 2ᵉ régiment de chasseurs à cheval et des artilleurs de la garde civique y prennent part.

Au son de gais pas redoublés, les anciens militaires, aux traits énergiques, se rappelant leur éducation militaire, passent devant la tribune des autorités, tenant, au port d'armes, leurs cannes, leurs badines, voire leurs parapluies. Ce cortège est original.



La Cantate.

Les drapeaux des sociétés se sont groupés autour de la statue. Quinze mille médailles commémoratives sont alors remises aux participants à cette belle fête.

Quand le défilé est terminé, les sociétés la *Royale Légia*, *Liége-Choral*, le *Cercle des Dames*, ainsi que la *Philharmonie liégeoise* et des amateurs de la ville, exécutent une fort belle cantate, poème de M. Rodolphe de Warsage, musique de M. Emile Mawet.

LES TEMPS SONT RÉVOLUS.

Poème de M. Rodolphe de Warsage. *Musique de M. Émile Mawet.*

Les Temps sont révolus... Auréolé de gloire,
Le Passé désormais appartient à l'Histoire,
L'Histoire à la Postérité ;
Et soixante-quinze ans ont passé sur la terre
Depuis que notre sol fécondé par la guerre
Mit au monde la Liberté !

Ce fut un jour unique, où brisant toute chaîne,
La Belgique à son front mit la feuille de chêne,
La couronne de laurier ;
Où remettant l'épée au fourreau, souriante,
Elle se déclara soudain indépendante
A la face du monde entier.

Mais soixante-quinze ans ont passé sur le monde...
Des braves de l'an Trente, en la terre profonde,
Chaque jour le nombre s'accroît.
Et la Patrie aimante et pensive à cette heure
De leur tertre verdi s'approche en deuil, et pleure
Sur la tombe du Premier Roi.

Mais la fanfare éclate et la poudre détonne,
Le peuple rassemblé joyeusement entonne
L'hymne vibrant du souvenir
Et sa voix lentement sur le Pays s'élève
Pour chanter à la fois le Passé qui s'achève
Et les rêves de l'Avenir.

L'avenir, ô Belgique, est rempli d'espérance
Pour ton peuple viril, fier de l'Indépendance
Que lui garde un Roi respecté ;
Car soixante-quinze ans ont passé sur la terre
Depuis que notre sol fécondé par la guerre
Mit au monde la Liberté.

L'exécution fut parfaite et suscita l'admiration générale par son élan et sa correction. Les autorités se plurent à féliciter le poète et le compositeur.

Les musiques militaires, massées autour du monument, entonnent une vibrante *Brabançonne*, et, dans une immense acclamation venue de la foule des invités, comme de celle du public, qui a envahi les abords du lieu de la cérémonie, se clôture cette solennité émouvante, grande par sa leçon, impressionnante par sa simplicité.

LE BANQUET

A 2 h. 1/2, environ 750 convives étaient réunis dans la salle des fêtes du Conservatoire royal.

A la table d'honneur, présidée par le général De Schepper, se trouvaient MM. le Ministre de la Guerre, le secrétaire général Sauveur le directeur général comte Pierre, van der Straten-Ponthoz, le gouverneur Pety de Thozée ; le général circonscriptionnaire



La Medaille.

Pioch, le général major de Saint-Mortier, le bourgmestre Kleyer, le vicaire général Schoolmeesters, P. Cornesse, Fraigneux, Falloise, G. Grégoire, Polet, le colonel Canon, Mahiels, Seeger, Guelton, Costermans, Léon Chômé et Th. Collin.

Dans la salle, on remarque les vieux Combattants de 1830, bon nombre d'officiers de l'armée et de la garde civique et la plupart des chefs de délégations des sociétés d'anciens militaires qui ont participé au brillant cortège de la matinée.

Pendant le repas, un orchestre, dissimulé derrière un massif de verdure, s'est fait discrètement et agréablement entendre.

Voici le Menu :

Crème Princesse
Croustades Nationales
Turbot sauce mousseline
Filet de bœuf Renaissance
Poulets de Bruxelles a la Broche
Cœur de Laitues
Glace Plombière
Fruits

A l'heure des toasts, le général De Schepper porte la santé du Roi :

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer de vider vos verres à la santé de notre Roi, le Souverain vers qui se portent tous nos sentiments de dévouement, de respect et de fidélité, parce qu'Il est l'expression la plus haute de la Belgique indépendante.

Au Roi, Messieurs, au Roi qui, dans ses paroles et dans ses actes, n'a en vue que la grandeur et la prospérité de notre cher Pays, dont Il aime à se déclarer le premier citoyen. Au Roi, qui nous a toujours soutenus, nous les anciens militaires, et a encouragé nos efforts tendant à obtenir une efficacité toujours plus grande dans les moyens de défense de territoire national. Vive le Roi ! *(Ovation et cris :* Vive le Roi !)

Le général De Schepper, se tournant alors vers M. le Ministre de la Guerre, le remercie ainsi que les pouvoirs publics :

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de prendre encore la parole, au nom de l'*Union patriotique des Sociétés d'anciens militaires de la province de Liége,* pour vous exprimer nos chaleureux remerciements pour le témoignage de sympathie que vous êtes venu nous donner aujourd'hui en venant présider à l'inauguration du monument commémoratif du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale, et donner à notre fête l'éclat qui devait en assurer la réussite. Messieurs, à la santé de M. le Ministre de la Guerre !

Messieurs,

Nos sentiments de sincère et profonde reconnaissance vont aussi aux pouvoirs publics qui ont donné les subsides nécessaires pour la réalisation de l'œuvre. Le Gouvernement, la province, l'administration communale nous ont hautement approuvés dès l'origine ; et encore, jusqu'en ce jour, tous, mais principalement l'administration communale, nous marquent leur accord avec les sentiments de patriotisme qui nous ont inspirés.

Nous devons également donner le témoignage de notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'œuvre par leurs souscriptions et par leur présence à la cérémonie de ce jour : les diverses administrations publiques, le clergé, la garde civique, l'armée.

A tous, Messieurs, nous disons du fond du cœur : Merci ! et vidons nos verres en faisant des vœux pour votre santé et votre satisfaction personnelle.

M. le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre, prononce un vigoureux toast patriotique dans lequel il félicite les anciens militaires de leur belle tenue pendant le défilé de la matinée. « Le Pays peut toujours compter sur votre dévouement et votre patriotisme, ajoute-t-il. J'emporte de la ville hospitalière de Liége le meilleur souvenir. » *(Applaudissements.)*

M. Kleyer, bourgmestre, dans un speech bien tourné, remercie le Gouvernement, l'administration provinciale et l'Union patriotique des Sociétés d'anciens militaires de la province de Liége d'avoir doté la ville du beau monument qui perpétuera d'une façon impérissable les traits du célèbre patriote Rogier.

« Je vous convie à boire à la Belgique indépendante et libre. » *(L'orchestre joue le* Valeureux Liégeois.)

M. Tassart, président de la Fédération des ex-sous-officiers, porte la santé du général De Schepper, dont il loue le dévouement et le zèle inlassables. *(Bravos enthousiastes. On crie :* « Vive le général ! »)

M. le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre, fait acclamer les vieux Combattants, qui, très émus, viennent *trinquer* avec les personnes qui siègent à la table d'honneur, tandis que la salle tout entière éclate en applaudissements.

M. Dubois, président des Combattants de 1830, remercie le Ministre de ses paroles affectueuses. *(Longue ovation.)*

Le général De Schepper associe tous ses collaborateurs du Comité aux félicitations que M. Tassart lui a adressées. *(Applaudissements.)*

M. Dubois lève son verre au bourgmestre de Liége, à l'armée et à la garde civique. *(Bravos chaleureux.)*

M. le lieutenant général Cousebant d'Alkemade fait donner ensuite lecture du télégramme que les organisateurs de la fête viennent de recevoir d'Arlon. En voici le texte :

> Empêché de me rendre à Liége aujourd'hui, comme je l'aurais vivement désiré, je tiens à m'associer d'ici à la fête célébrant la mémoire de ce patriote illustre.
>
> ALBERT DE BELGIQUE.

L'assistance acclame longuement le nom du Prince.

Le banquet se termine à 5 heures, au milieu du plus vif enthousiasme patriotique.



La palme des enfants des Combattants de 1830.



Le Roi et les maîtres de carrières, contremaîtres et ouvriers.

INAUGURATION DE L'ARCADE MONUMENTALE DU CINQUANTENAIRE

C'est la ville ! océan de briques et de tours
Qui emplit la vallée, escalade les monts.

LÉON SOUGUENET. *(Le Chemin du soleil.)*

MERCREDI 25 septembre, à 11 heures, sans pompe, a été inaugurée, par le Roi, l'Arcade triomphale du Parc du Cinquantenaire.

Vers les 11 heures, au pied de l'Arcade, s'étaient réunis tous les collaborateurs de l'œuvre.

En tête de ceux-ci se trouvaient : MM. le duc d'Ursel, Beyens, Victor Allard, Hippert, Léon Janssens, le comte Eugène d'Oultremont, le marquis de Beauffort, Montefiore Levi, Van den Nest, le comte John d'Oultremont, les lieutenants Nypels et Binjé. Puis l'architecte Girault. Plus loin, le groupe des artistes chargés de la décoration du monument et, parmi eux, MM. Vinçotte, Van der Stappen et Jef Lambeaux. Puis encore le groupe des maîtres de carrières, l'entrepreneur général, M. Wouters-Dustin, le groupe des officiers du génie qui furent chargés de la démolition du gros œuvre, parmi lesquels citons le lieutenant-colonel Tournay, le capitaine Thirifay ; enfin, le groupe compact des ouvriers qui ont travaillé avec un zèle digne de tous les éloges.

Sur le coup de 11 heures, un coupé automobile amène Sa Majesté. Après s'être entretenu quelques instants avec MM. Beyens, le duc d'Ursel, Allard, Janssens, le marquis de Beauffort et le comte van der Burcht, le Roi passe à l'examen du monument, et il le fait longuement, en connaisseur. Il s'approche, s'éloigne, examine l'Arcade de la base au sommet, sur toutes ses faces, la détaillant, l'envisageant de près et de loin pour juger de l'effet produit, échangeant de nombreuses réflexions avec les personnes de sa suite.

Il était près de 1 heure quand, ayant tout bien vu et bien examiné, le Roi a repris le chemin du Palais.



Le Roi s'entrenant avec les artistes.

Au moment où le Roi se retire, dans la traversée des jardins, on crie : « Vive le Roi ! »

Les barrières sont ouvertes et le public se précipite dans une course folle, chacun voulant pouvoir passer le premier sous l'Arcade.

L'inauguration de l'Arcade terminée, M. Wouters-Dustin, à la demande du Gouvernement, réunit en un lunch, dans la salle de la Grande Harmonie, le bataillon compact de ses collaborateurs : ingénieurs, industriels, contremaîtres et ouvriers.

Se trouvaient à la table d'honneur : MM. Girault, Vinçotte, Van der Stappen, De



Le départ du Roi.

Groot, le capitaine Thirifay, le lieutenant Dujardin, Henri Wouters, Marin, directeur des Carrières du Hainaut, Eugène Tardieu, Velge, etc.

Les convives, au nombre d'environ 300, avaient pris place aux tables dressées dans la grande salle.

Chaque invité avait devant lui un fort beau Menu, dessiné par M. Flasschoen.

Par une attention des plus délicates, M. Wouters-Dustin fit remettre à chacun une médaille en souvenir de l'inauguration.

A l'heure des toasts, le président, porte en ces termes la santé du Souverain :

C'est à la bienveillante initiative du Roi que nous devons la pensée d'une fête réunissant les collaborateurs de cette œuvre grandiose, comme c'est au puissant appui qu'il a accordé au projet que nous devons d'avoir pu la mener à bonne fin.

Dans tous les domaines où peut s'exercer sa haute influence ou sa libre initiative, le Roi ne

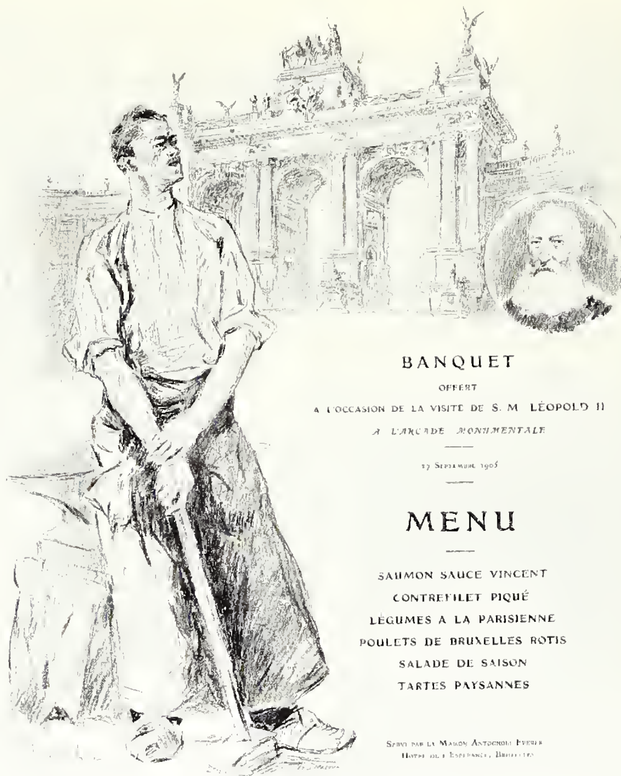


L'Arcade monumentale.

cesse de donner des preuves de son attachement aux libres institutions du Pays, pour son renom artistique et sa prospérité industrielle. Il semble s'inspirer de la généreuse pensée de l'empereur Titus et considérer comme perdue toute journée qui ne lui fournit pas l'occasion d'accomplir une œuvre propre à accroître la grandeur de la Patrie.

Profitons de l'occasion qu'il nous a offerte, en nous réunissant en ce fraternel banquet, organisé par les soins du Gouvernement, pour lui exprimer notre profonde reconnaissance et notre fervent désir de le voir longtemps encore présider aux destinées d'un pays, dont sa sagesse et sa munificence ont su faire, malgré l'exiguïté de son territoire, l'une des nations les plus éclairées et les plus heureuses du monde civilisé.

Des acclamations enthousiastes accueillent ce toast, et la *Brabançonne* est exécutée par la musique du 9[e] régiment de ligne, qui prêtait son concours à la fête.



Menu du Banquet.

M. Wouters-Dustin porte ensuite la santé de M. Girault, dont il décrit l'œuvre dans ce charmant croquis :

Les arches, d'un élan hardi, se découpent nettement sur la clarté du ciel. Elles semblent de gigantesques portes, ouvertes à la lumière, dont les flots éclairent les moindres recoins des voûtes et vivifient les motifs les plus délicats de leur ornementation.

Tout est beau dans cette œuvre : l'élégance du dessin, la majesté de l'aspect, la splendeur du coloris !

S'il est vrai qu'un des principaux mérites d'une œuvre d'art est de rendre idéalement la pensée qu'elle doit exprimer, il faut proclamer, mon cher maître, que vous avez fait un chef-d'œuvre, car ce colossal amas de granit chante vraiment l'hymne d'allégresse et de triomphe à la glorification de la Patrie, qu'il a pour but de commémorer ! *(Ovation.)*

M. Wouters-Dustin porte finalement la santé de ses nombreux collaborateurs, artistes et ouvriers, disant fort justement que leur œuvre symbolisait magnifiquement notre vieille devise : « L'Union fait la Force. » *(Applaudissements.)*

M. Girault répond en portant la santé de M. Wouters-Dustin, ce qui provoque de nouveaux et vifs applaudissements, et M. Vinçotte boit à la Presse. M. Mallié, président du Comité de la Presse, répond au nom des journaux représentés. Se faisant l'interprète de ses compagnons de travail, un ouvrier prononce un speech d'allure simple, qui est très acclamé.

Et la fête — vraie fête de famille — se termine par une vibrante *Brabançonne*.





Le drapeau de 1830. Départ de l'Hôtel de Ville.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES A LA MÉMOIRE DES CITOYENS MORTS POUR LA PATRIE

Un vieux soldat, en inclinant la tête,
Vient appuyé sur le bras de son fils ;
Un enfant chante, et le vieillard s'arrête :
C'est un refrain qu'il a connu jadis !
C'est un bouquet fait de fleurs immortelles.
ANTOINE CLESSE.

LE pèlerinage annuel au monument de la Place des Martyrs fut remis, par suite du mauvais temps, du 23 septembre au 1er octobre.

Cependant, plusieurs manifestations eurent lieu le 23 septembre : celles des enfants des Combattants de 1830, du Comité de Merode et des officiers du 1er régiment de la garde civique d'Anvers.

La Société Les enfants des Combattants de 1830 s'est rendue au monument de la Place des Martyrs pour y déposer une couronne en fer forgé.

M. Gonne, intendant militaire, faisant fonctions de président de la Société des enfants des Combattants de 1830, prononce le discours suivant :

Messieurs,

C'est avec une légitime fierté que les enfants des Combattants de 1830, dont j'ai l'honneur d'être l'interprète, assistent pendant ces jours jubilaires aux manifestations de patriotique reconnaissance à la mémoire de ceux à qui la Belgique doit son émancipation.

Qu'il me soit permis d'en exprimer ici notre profonde reconnaissance et nos bien vifs et sincères remerciements.

Inspirés par un autre sentiment, celui de la piété filiale, il nous est donné d'accomplir un cher devoir, pieux entre tous : celui de consacrer à nos pères un souvenir ému, en leur dédiant cette couronne, comme gage du culte impérissable que nous avons voué à leur mémoire.

Puisse ce faible témoignage de nos regrets et de notre affection rappeler à la postérité que les grands patriotes dont on vient de remémorer les hauts faits ne furent pas seulement des serviteurs dévoués à leur Pays jusqu'à la mort, mais aussi des époux et des pères admirables. Le sacrifice qu'ils firent de leur vie fut la source première de la prodigieuse expansion de notre chère Belgique ; il a assuré à leurs enfants et à leurs concitoyens une Patrie libre, prospère et respectée.

Que leurs veuves et leurs orphelins se rassurent : nous avons devant les yeux, gravé sur ce marbre, le décret du Gouvernement provisoire les plaçant sous la protection de la Nation.

Fils et filles des Combattants de 1830, venus de tous les points du Pays, inclinons-nous devant ces cendres vénérées et jurons solennellement que, nous aussi, nous saurons faire notre devoir, tout notre devoir, pour sauvegarder la grande œuvre née des efforts de nos glorieux pères !

M. Solvyns, président du Comité de Merode, à Berchem, prononce ensuite quelques paroles émues, puis les manifestants, accompagnés des drapeaux de Fleurus et de Grammont, se rendent à l'Hôtel Villégiature, où un banquet a réuni les membres de la Société des enfants des Combattants de 1830.

Le 23 septembre, les officiers du 1er régiment de la garde civique d'Anvers envoyèrent à Bruxelles une délégation de vingt d'entre eux pour déposer une palme en fer forgé au pied du monument. A 9 heures du matin, les officiers en grande tenue se groupèrent dans la crypte et le colonel Meer, qui les conduisait à ce pieux pèlerinage, prononça le discours suivant :

Messieurs,

La Belgique vient de fêter, d'une manière inoubliable, trois quarts de siècle d'Indépendance, de prospérité et de paix. Avant que s'éteigne l'écho des réjouissances publiques, avant que prenne fin cette année jubilaire, il convient que tous les Belges, dignes de ce nom, se recueillent et reportent leur pensée vers ceux qui nous ont conquis tant de biens !

Le corps des officiers du 1er régiment de la garde civique d'Anvers ne pouvait faillir à ce devoir, et c'est la gratitude envers ceux qui sont morts pour la Patrie qui nous réunit aujourd'hui autour de ce monument, élevé par le Pays à la mémoire des Combattants de 1830.

S'il est des Belges qui pensent que la Révolution fut faite par une caste à son profit exclusif, opposons-leur les nombreux martyrs de notre Indépendance, sortis des rangs du peuple et dont les noms se lisent ici.

Si, niant l'éblouissant éclat de notre prospérité sans cesse croissante, ils estiment que les humbles n'y ont pas eu une part suffisante, qu'ils viennent, dans le silence recueilli de cette crypte, songer aux lois du bien-être général et au progrès sociaux que notre liberté nous a valus !

S'il est des Belges qui regrettent la séparation des deux peuples, opposons-leur l'opinion, toute de bons sens, de cette nation si sage, jadis notre adversaire, actuellement la meilleure et la plus fidèle de nos amies et voisines, et rappelons-leur que la Hollande est unanime aujourd'hui à reconnaître que la réunion des deux pays ne pouvait être qu'une union mal assortie, pleine de dangers et sujette à des crises constantes ; que notre Pays, par un labeur et des progrès incessants, a su conquérir l'estime et l'affection de la nation sœur, en même temps que celle de toutes les nations du monde.

Saisissons cette occasion solennelle, Messieurs, pour dire à nos voisins du nord combien nous leur sommes reconnaissants de ces déclarations et donnons-leur la nouvelle assurance des vœux ardents que nous faisons pour la prospérité de la Néerlande, pour le bonheur de son peuple et pour celui de sa gracieuse Souveraine !

Quant à nos compatriotes égarés, peu nombreux, j'aime à le constater, qu'ils le sachent : la Belgique est bonne mère, elle pardonne et oublie aisément les erreurs de ses enfants et son drapeau est si ample qu'à l'abri de ses plis les plus ingrats de ses fils trouvent la liberté de tout dire.

Au nom du régiment, je dépose dans cette crypte cette palme de fer forgé, que le temps et nulle chose ne pourront ternir, et maîntenant, Messieurs, recueillons-nous et que, du fond de nos cœurs, notre reconnaissance monte vers ceux dont le glorieux souvenir est ici perpétué !

Le colonel Meer déposa contre le monument la palme enrubannée aux couleurs nationales et de la ville d'Anvers — rouge et blanc — et sur laquelle se détache en lettres dorées cette inscription : « Les officiers du 1er régiment de la garde civique d'Anvers, 1830-1905. »

Le banquet traditionnel réunit le même jour en l'Hôtel Cosmopolite les anciens Combattants. Ce banquet était présidé par M. Dubois, président de la Société des Combattants

de 1830, ayant à ses côtés MM. le bourgmestre De Mot, les échevins Lepage, Bruylant et De Potter, le lieutenant général Verstraete, le général de Ketelaere, le colonel Capouillet, l'intendant militaire Gonne, l'échevin Mettewie, Cruyplants, Stockman, secrétaire des anciens Combattants.



A la Colonne du Congrès.

Onze vieillards, qui avaient pris part aux combats des glorieuses Journées de 1830, entouraient leur vénérable président, M. Dubois. Voici leurs noms : Janssens, de Winckel-Ste-Croix, âgé de 93 ans; Prévot, de Beuzet, 93 ans; Hespeel, d'Anvers, 92 ans; Depierre, de Bruges, 95 ans; Demoulin, de Feluy-Arquennes, 96 ans; Rayé, de St-Gilles, 93 ans; Godevis, de Zonnebeke (Ypres), 93 ans; Craye, de Bruges, 96 ans; Legain, de Marbais, 96 ans; Piersaux, de Schaerbeek, 96 ans, et Messelis, de Hulst, près de Courtrai, 97 ans.

Le banquet était très animé. Un orchestre exécuta des airs entraînants et MM. Forgeur, du Théâtre royal de la Monnaie, et Glauden ont chanté le duo de la *Muette de Portici*.

Plusieurs toast furent portés, tout d'abord par M. De Mot, qui rappela que c'est au cours d'une des fêtes jubilaires de cette année que le Roi accorda des décorations à tous les survivants des Combattants de la Révolution. L'honorable bourgmestre a levé son verre en l'honneur du Roi et des Combattants. On a aussi entendu M. Dubois, au nom de ses anciens frères d'armes, remerciant M. De Mot et les autorités communales de la ville et des faubourgs.

M. Cruyplants a salué les quelques derniers survivants des glorieuses Journées de Septembre.

Au nom des Sociétés d'anciens militaires, le général de Ketelaere a prononcé un discours patriotique.

La fête prit fin vers 5 heures.

La cérémonie du 1er octobre eut, cette année, un éclat inaccoutumé, en raison du Jubilé national. La foule, accourue en masse, s'écrasait dans les rues étroites qui préservent de l'envahissement du modernisme la calme Place des Martyrs. Le Gouvernement s'était plus particulièrement associé à la manifestation, en l'inscrivant au programme des fêtes jubilaires et en priant l'administration communale d'en assurer l'organisation.

Dès 9 heures, affluaient vers la Grand'Place les enfants des écoles, les gardes civiques, les pompiers, tous les éléments qui devaient prendre part au cortège.

Précédé par un détachement de police à cheval, le cortège, au milieu d'une haie

compacte de curieux, attentifs et respectueux, se rend place du Congrès par les rues au Beurre et de la Bourse, les boulevards Anspach, du Nord et du Jardin Botanique et la rue Royale.

M. De Mot, bourgmestre de Bruxelles, et MM. les échevins Lepage, De Potter et Bruylant ouvrent la marche. MM. les bourgmestres Frick, Bockstael et Moreau, de Saint-Josse-ten-Noode, de Laeken et d'Anderlecht, suivent, accompagnés de nombreux échevins et conseillers communaux de la capitale et des faubourgs. Des délégations d'officiers de la garde civique, conduites par le lieutenant général Verstraete, viennent ensuite.

Voici les trois landaus où ont pris place les Combattants de 1830 : MM. Rayé, Hes-



L'arrivée des drapeaux Place des Martyrs.

peel, Piersaux, Craye, Depierre et Legain ; M. Dubois, leur président, indisposé, a dû se faire excuser.

Prennent également part au cortège les sociétés d'anciens militaires, des enfants des Combattants de 1830, etc.

Devant le cortège marchent un officier des chasseurs-éclaireurs portant le glorieux drapeau percé de balles des Combattants de 1830 et un lieutenant des pompiers tenant l'étendard de Fleurus.

Il est 10 h. 3/4 quand le cortège arrive place du Congrès. Les personnages officiels déposent au pied de la colonne une couronne en bronze avec cette inscription : « Au Congrès national, la ville de Bruxelles reconnaissante, » ainsi qu'une palme, au nom des vieux Combattants.

Le cortège se dirige vers la place de la Liberté. Une même couronne en bronze avec l'inscription : « Au Gouvernement provisoire » et une palme sont déposées au pied de la statue de Charles Rogier.

Le cortège reprend sa marche par les rues de l'Enseignement et du Treurenberg, la place Sainte-Gudule, les rues d'Arenberg, de Loxum, de l'Ecuyer et des Fripiers, la place de la Monnaie, les rues Neuve et Saint-Michel, pour arriver Place des Martyrs.

Sur tout ce parcours, la foule est considérable. Elle applaudit frénétiquement nos vieux Combattants, qui répondent en saluant de la main.

Les drapeaux des écoles vont se masser au pied du monument de la Place des Martyrs et le cortège se range autour de celui-ci.

A remarquer parmi les couronnes celle de l'administration communale de Bruxelles avec le concours du Gouvernement ; la couronne en fer forgé de deux mètres de diamètre, œuvre de l'artiste ferronnier Van Boekel, déposée au nom de la Société les enfants des Combattants de 1830.

Les enfants des écoles communales chantent la *Brabançonne*, accompagnés de l'*Harmonie communale*.

M. De Mot prend le premier la parole :



Place des Martyrs. — Dans la crypte.

Messieurs,

En inaugurant, le 24 septembre 1838, le monument de la Place des Martyrs, le Ministre de l'Intérieur rendait un légitime hommage aux héros de la Révolution ; il affirmait que le Pays apprécierait sans cesse davantage les bienfaits de l'Indépendance conquise en 1830.

Je crois que si la prédiction du comte de Theux s'est grandement accomplie, le vénérable patriote ne pouvait en rêver une réalisation aussi éclatante que celle que, sur tous les points du Pays, les fêtes jubilaires viennent de célébrer.

Et ce sentiment est plus profond encore dans nos cœurs au moment où nous accomplissons le pieux pèlerinahe qui, chaque année, nous réunit.

Organes de la gratitude nationale, nous venons de placer des couronnes au pied de la colonne du Congrès, que surmonte l'image de Léopold Ier, et sous la statue de Charles Rogier, honorant ainsi, avec notre premier Roi et nos Constituants, le Gouvernement provisoire.

Mais, Messieurs, la reconnaissance nationale, elle, va surtout à ceux qui reposent sous ces dalles, — car ils furent les premiers fondateurs de la Patrie. Et c'est dans cette pensée que nous déposons aujourd'hui sur les tombes un souvenir durable, — une couronne de bronze commémorative d'un glorieux jubilé.

Le temps a fauché les hommes de la grande époque : ils appartiennent à l'histoire, et nous-mêmes sommes déjà, pour eux, la postérité ! Quelques-uns survivent ; il en est parmi nous, et très respectueusement je les salue.

Honneur à eux, Messieurs. Leur bataillon sacré personnifie tous nos bienfaiteurs.
Les enfants de nos écoles s'associent à l'hommage pour célébrer cet anniversaire aux cris de : Vive la Belgique ! et de : Vive le Roi ! *(Vifs applaudissements.)*

Le major Cruyplants, au nom de M. J.-B. Dubois, président de l'association des Combattants de 1830, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Les quelques vétérans valides survivants des Journées de Septembre 1830 se réunissent ici peut-être pour la dernière fois ; ils viennent célébrer en commun le soixante-quinzième anniversaire de ces immortelles « trois glorieuses », auxquelles nous devons l'indépendance et la liberté de nos chères provinces.

A mes frères d'armes perclus, que l'âge et la maladie clouent sur leur lit de douleur, j'adresse mon souvenir cordial et attendri ! Nous nous rappelons avec émotion le temps où, pleins de force et de vigueur, nous combattions ensemble pour l'honneur et la gloire future de la Patrie.

Soixante-quinze années de paix et de prospérité se sont écoulées depuis; presque tous les anciens sont descendus au tombeau et sont allés rejoindre les camarades morts dans les rues de Bruxelles et dans les combats livrés sur la ligne de Bruxelles-Walhem-Anvers.

Chaque année, re réduit le nombre des présents et, avant peu, hélas ! les vieux Combattants auront rejoint les martyrs qui reposent ici.

Que Dieu continue à protéger la Belgique ! Jurons de revenir à cette place sacrée chaque année, aussi longtemps que le dernier n'aura pas obéi à loi commune et que, jusqu'à notre souffle suprême, notre cri de ralliement soit celui de : Vive la Belgique ! Vive notre grand Roi Léopold II !

Les chœurs des écoles entonnent ensuite, sous la direction de M. Louis Hoyois, une cantate d'Antheunis : *Mijn Vlaanderen heb ik hartelijk lief ; Patrie,* d'Emile Agniez, et *Waar de Maas en de Schelde vloeien,* de Blockx.

Les autorités descendent dans la crypte pour y déposer une couronne en bronze, tandis que le défilé recommence.

Les manifestations sympathiques de la foule attestaient, après les jours de fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale, qu'elle ressentait plus profondément ce que les hommes de 1830 ont donné à leur Patrie.



La Cantate, Place des Martyrs.



Le Palais du Roi, à Laeken.

A L'ÉGLISE DE LAEKEN

Nous garderons au meilleur de notre âme
Le souvenir de ces jours glorieux
Et des héros qu'un peuple en fête acclame,
Comme autrefois ses chefs victorieux.

VICTOR GALAND

LE Roi a fait célébrer le mercredi 11 octobre 1905, en l'église paroissiale de Laeken, le service anniversaire à la mémoire des Reines Louise-Marie et Marie-Henriette. L'église était toute tendue de noir. Le catafalque, orné de cartouches aux armes de Belgique, était recouvert du drapeau tricolore.

Un peu avant 11 heures, la Comtesse de Flandre pénètre dans l'église. La Princesse Clémentine suit, accompagnée de Mlle de Bassompierre. Leurs Altesses Royales portaient des toilettes de deuil. Le Roi arrive, en coupé, à 11 heures.

Sous le porche, où le comte John d'Oultremont était venu recevoir Sa Majesté, S. Em. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, mitre en tête, crosse en main, s'avance, entouré des chanoines Van Olmen et Proost, de M. l'abbé Cooreman, doyen de Laeken, et du clergé en surplis. S. Em. le Cardinal Goossens souhaite la bienvenue au Souverain, rappelant le souvenir des deux Reines et formant des vœux pour la santé du Roi et de la Famille Royale. Le Souverain remercie. Le cortège religieux se dirige aussitôt vers l'autel, précédant la Famille Royale pour la conduire aux sièges qui lui sont réservés dans le chœur. Près de l'autel avaient pris place les Ministres à portefeuille, les dignitaires de la Cour, Mgr Van den Branden de Reeth, Archevêque de Tyr, le bourgmestre de Laeken, le commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles et les officiers de son état-major, de nombreux officiers de la garde civique, des officiers généraux, les officiers des régiments de la garnison, ayant à leur tête les chefs de corps.

M. le doyen Cooreman célèbre la messe. Au jubé, la maîtrise chante la messe de *Requiem* et un fragment de *Godelieve*, de Tinel: *le chœur des Pauvres*. L'orgue, tenu par M. De Bondt, joue, à la sortie, la *Marche funèbre*, de Théodore Solvay.

A l'issue du service funèbre, et conformément au désir exprimé par le Roi, des absoutes sont chantées par S. Em. le Cardinal à l'intention des Belges morts en combattant pour l'Indépendance nationale.

S. Em. le Cardinal Goossens reconduit Sa Majesté jusqu'au seuil de l'église, où le Souverain remonte en voiture pour rentrer au Palais.

La cérémonie a pris fin à 11 heures 3/4.

Le public a été admis dans la crypte, où le service d'honneur était fait par un détachement de grenadiers.



Médaille frappée à l'occasion de la mort de la première Reine.





Médaille de P. Dubois.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE LIÉGE

> Sur les villes d'où la fièvre flamboie,
> Règnent sans qu'on les voie,
> Mais évidentes, les Idees.
>
> ÉMILE VERHAEREN.

SAMEDI 21 octobre, eut lieu, en présence de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique, la proclamation des récompenses aux participants de l'Exposition universelle et internationale de Liége.

Dans son annonce brève, ce simple écho tinte, comme un glas, le signal de la fermeture. Que de retentissantes fanfares s'élevèrent pour célébrer, en sus du tableau merveilleux de Liége, l'activité nationale, la valeur des Belges et la place marquante qu'ils ont conquise dans le monde. Les étrangers trouvèrent des mots vibrants pour aviver leurs éloges. Chaque Belge chanta son couplet pour proclamer sa joie et les espérances communes. Le printemps prometteur a passé, l'été a fait place à l'automne, l'arrière-saison, avec la pluie et les vents, amène l'épilogue de l'exhibition fantastique du labeur de l'humanité.

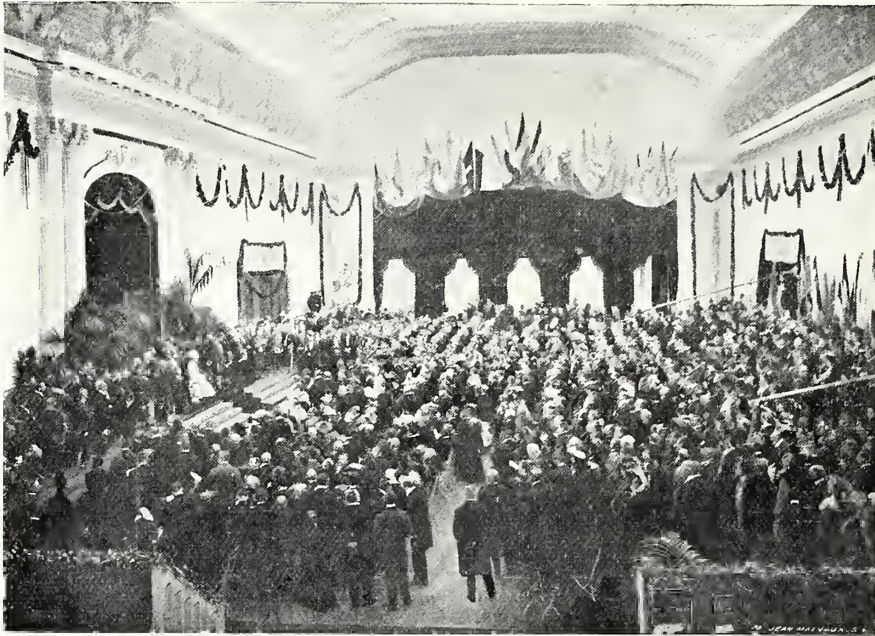
Samedi 21 octobre, ceux-là mêmes, qui vinrent solennellement ouvrir l'Exposition se retrouvaient à Liége pour y proclamer les récompenses.

Dès 2 heures, les trams avaient amené à l'Exposition un fort contingent de Liégeois et bientôt les trains spéciaux, venant de Bruxelles, y déversaient de nombreuses autorités.

A 2 h. 10, le Prince et la Princesse Albert de Belgique arrivent à la gare de Liége-Exposition. Leurs Altesses Royales sont accompagnées de MM. le général Jungbluth,

le capitaine du Roy de Blicquy, le chevalier de Wouters d'Oplinter et de M[lle] la comtesse d'Oultremont.

Entre deux haies de curieux enthousiastes, maintenus par le régiment des chasseurs de la garde civique, Leurs Altesses Royales sont conduites au Palais des Fêtes par MM. Pety de Thozée, gouverneur de la province; Kleyer, bourgmestre de Liége; Digneffe, président du Comité exécutif; Lamarche, commissaire général du Gouvernement; Pioch, lieutenant général, commandant la circonscription militaire; le général George, commandant la position fortifiée; le lieutenant général Londot, commandant supérieur de la garde civique des provinces de Liége, Limbourg et Luxembourg, et le général de Menten de Horn, chef de la garde civique de Liége.



La proclamation des récompenses.

Après avoir tenu cercle pendant quelques instants dans le Salon de réception — où les attendaient le Corps diplomatique, ayant à sa tête le Nonce; MM. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail — le Prince et la Princesse Albert de Belgique se rendent dans la grande Salle des Fêtes. Une sonnerie de trompettes thébaines éclate; l'orchestre joue la *Brabançonne,* les acclamations partent de toutes parts. Leurs Altesses Royales montent à la tribune royale, tendue de velours rouge et garnie des écussons nationaux. Leurs Altesses Royales ont à leur droite le Corps diplomatique, à leur gauche le président du Sénat; les Ministres, MM. le baron Descamps, Ministre d'État de l'État Indépendant du Congo; Simonis et Dupont, vice-présidents du Sénat; Nerincx, vice-président de la Chambre des Représentants; le lieutenant général Pioch; Ruys, premier président de la cour d'appel; Faider, procureur général près la cour d'appel; le lieutenant général Londot; Pety de Thozée, gouverneur; le général George; Mgr Rutten, évêque de Liége, et Kleyer, bourgmestre de Liége. Puis viennent les sénateurs et les membres de la Chambre des Représentants. Les commissaires généraux à l'Exposition et leurs adjoints prennent place en face de la loge royale. Près de l'orchestre sont groupées les autorités civiles et militaires: ministres plénipotentiaires belges, lieutenants généraux, magistrats des cours, gouverneurs

des provinces, présidents des conseils provinciaux, secrétaires généraux, titulaires des grands prix, hauts fonctionnaires, ministres résidents, etc. Le centre de la salle est réservé à la députation permanente, aux conseils provincial et communal, entourés par les fonctionnaires, les exposants, les artistes, les invités (3,000 personnes).

La Salle des Fêtes est superbement ornée. Au plafond, les écussons des Nations, ornés de guirlandes de fleurs, soutenaient un velum blanc. Aux murs, des cartouches, portant cette inscription : « 1830-1905 », supportaient de lourdes tentures. L'estrade de l'orchestre était dominée par un trophée de drapeaux liégeois, au centre duquel un lion belgique tenait dans ses griffes la hampe du drapeau national. Les étendards des Nations ayant participé à l'Exposition ornaient les portes d'entrée. Une profusion de plantes et de tapis rehaussait cette décoration.

La cérémonie commence par le défilé des Nations. Les pays ayant exposé, officiellement ou officieusement, se suivent dans l'ordre alphabétique. Les groupes se composent du drapeau de la Section, du Commissaire général, puis d'une délégation de nationaux.

Voici d'abord l'Allemagne, puis l'Angleterre, l'Autriche, la Bulgarie et le Canada.

Les Chinois et les Japonais sont très remarqués, ainsi que la délégation américaine.

Le groupe des Français est précédé de deux Muses exquises, portant des palmes. Suit une sphère portée à bras d'hommes et sur laquelle une France glorifie le Travail et les Arts. Puis, défilent dix bannières des métiers de France, portées chacune par quatre hommes.

Le cortège s'arrête devant la loge royale et, aux applaudissements de l'assistance, le drapeau s'incline devant les Princes, tandis qu'une superbe corbeille de fleurs, ornée de rubans tricolores, est déposée aux pieds de la Princesse Elisabeth.

Viennent ensuite les Grecs, les Hongrois, en tenue de Magyar, les Hollandais et deux drapeaux, celui des Orange-Nassau et celui des Pays-Bas.

On remarque le drapeau du Maroc, en velours, et la délégation persane, aux uniformes superbes ; enfin, le drapeau belge et un soldat de chaque régiment de notre armée ferment la marche.

Le défilé est passé.

Les drapeaux vont se ranger en face de la loge royale et les Commissaires généraux prennent place dans la salle.

Cette procession des uniformes les plus curieux, chargés de broderies, où l'or et les couleurs se marient à profusion, excite la curiosité et soulève des acclamations sans cesse renouvelées.

Quand le calme est rétabli, M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, s'avance vers la tribune royale et prononce le discours suivant :

Monseigneur,
Madame,
Messieurs,

Les Belges aiment leur Pays ; mais savent-ils combien ce Pays leur est cher, à quel point la Dynastie est mêlée à leur vie ? Etaient-ils assez fiers de la Belgique, de ses traditions, de ses vertus ? Etaient-ils assez sûrs de sa puissance économique et sociale ?

La Patrie n'est pas seulement un coin de terre enserré dans des frontières plus ou moins étendues : c'est l'ensemble des affections, des travaux, des intérêts d'un peuple ; c'est tout ce qui les réunit dans le souci du même avenir.

Oui, tout cela, c'est la Patrie, et nous l'avons senti à chaque moment de ces fêtes inoubliables où les âmes se sont confondues dans une émotion solennelle et où, par instant, elles ont touché au sublime.

L'Exposition, elle aussi, fut une évocation de la Patrie : elle en a été la vivante image, et ceux qui l'ont voulue, et tous ceux qui y ont travaillé firent œuvre vraiment de bons citoyens. Quel contentement remplit leurs cœurs ! Comme ils se réjouissent d'avoir exalté le Pays dans la beauté de ses paysages, dans la fertilité de ses campagnes, dans le génie de ses habitants !

Il était nécessaire d'affirmer que l'industrie belge ne s'est pas laissée devancer par ses rivales. Grâce à de bons citoyens, nos usines ont pu prouver qu'elles étaient prêtes à aborder, de front, ces problèmes qui, toujours, se renouvellent : elles sont de taille à se mesurer avec les difficultés qui attendent les exploitations charbonnières du Limbourg, à réaliser les innombrables applications que l'électricité tient en réserve ; elles se disposent à seconder l'effort génial que le Roi poursuit sur les mers et au delà des mers.

Aux artisans, aux petits bourgeois, il était bon de faire voir les ressources que l'art industriel détient encore, les puissants moyens de défense que fournit un outillage perfectionné. Le passé, dans ce domaine, est glorieux et le Palais de l'Art ancien justifie notre fierté ; mais ils sont nombreux encore les artisans qui perpétuent la séduisante originalité d'autrefois ; ils sont légion les habiles ouvriers qu'une longue pratique a familiarisés avec les engins modernes.

Les richesses de la nature ni les prestiges de l'art n'ont manqué au tableau. L'agriculture n'a pas cessé de mériter l'hommage que lui rendait Emile de Laveleye : « elle est la plus avancée qui soit », et, dans le Palais des Beaux-Arts, qui restera pour les Liégeois le monument commémoratif de leurs fêtes, l'Ecole belge a glorieusement tenu sa place.

Ce n'était pas assez d'étaler le génie et la richesse : il restait à prouver que le peuple belge est humain, dans le sens large du terme.

Dans le Palais si heureusement placé sous le patronage de la Princesse Elisabeth, les femmes ont réuni ce qu'elles ont fait pour leurs semblables, pour assurer leur dignité, pour donner à celles qui doivent gagner leur pain un travail libre et indépendant.

Les sections de l'enseignement et de l'économie sociale disent, à leur tour, que rien de ce qui touche à l'humanité n'est étranger à l'homme de bien.

Quelle bonne fortune pour notre Pays que cette Exposition, puisqu'en le faisant connaître davantage, elle incite à l'aimer plus encore et à le mieux servir !

Quelle heureuse fortune aussi, puisqu'elle a permis aux Belges d'épancher la cordialité qui est en eux et de faire connaître leur antique renom d'hospitalité !

Sans doute, une Exposition entend l'écho de la concurrence qui agite toutes les nations du monde. Certains hommes considèrent la vie comme une lutte où il n'y a place que pour le plus fort ; d'autres, heureusement, y voient un continuel échange qui emprunte au plus faible comme au plus fort la sève qui circule partout et partout vivifie.

Ils veulent vivre et laisser vivre.

Non ! les hommes ne peuvent exister les uns sans les autres ; les peuples non plus ne se passent pas facilement des ressources que chacun d'eux recèle pour le profit commun de l'humanité.

L'histoire, depuis des siècles, enseigne cette vérité : l'Exposition la fait toucher du doigt. Nous lui devons une démonstration qui sera utile à tous ceux qui souhaitent une plus complète entente, et ce sera la plus belle de ses victoires si elle donne plus de prix à ces deux biens inestimables : la paix qui enfante la richesse, la liberté des échanges qui en répand partout le bienfait.

« Nous ne voyons d'un peu loin, disait Fontenelle, qu'en montant sur les épaules les uns des autres. »

L'horizon s'est élargi ; le regard embrasse de plus vastes espaces. Et s'il est vrai que chaque fois que s'apprend une nouvelle langue, on vit une nouvelle vie, n'est-il pas vrai aussi que nous vivons autrement, d'une vie plus abondante, depuis que tant de peuples, ici inconnus, nous ont révélé des âmes pareilles aux nôtres, depuis que nous avons pénétré la grâce et l'animation de leurs cités, le charme des souvenirs dont elles sont peuplées, depuis que nous connaissons les fruits de leur sol, les produits de leur industrie, les œuvres de leurs artistes ! Nous sommes touchés de la confiance qui nous est marquée, de l'honneur rendu à notre sagesse, quand nous voyons ainsi les Nations étrangères s'accorder pour faire de la Belgique le lieu d'une rencontre internationale. Ne devons-nous pas sentir une foi plus grande dans l'avenir de notre Pays et dans la sécurité de ses destinées ?

Que l'Exposition de Liége soit un succès, la voix universelle le proclame. Elle a réuni plus de 16,000 exposants ; 5,600,000 visiteurs lui sont venus de toutes parts, et ces chiffres ont leur éloquence aussi.

La distribution des récompenses est la consécration finale d'un succès éclatant. Rien n'a troublé l'harmonie des travaux qui l'ont préparée ; les jurys ont accompli leur œuvre dans l'estime et le bon vouloir réciproques ; leur décision ne laissera, j'espère, ni amertume ni regrets.

Cette journée dernière marque le terme d'une entreprise qui fut hardie, qui connut les jours difficiles et qui n'a triomphé qu'au prix d'efforts sans nombre et de sacrifices généreux.



Médaille de Samuel.

Nous n'oublierons jamais ce que nous devons à tous ceux qui y ont pris part.

L'automne vient et fait penser aux choses qui passent ; pensons aux choses qui demeurent. Les bons sentiments qui s'y donnèrent carrière ne s'effaceront pas ; les amitiés qui s'y sont formées dureront toujours !

De longues salves d'applaudissements saluent ce discours.

M. Digneffe, président du Comité exécutif, prend ensuite la parole en ces termes :

Monseigneur,
Madame,
Messieurs les Membres du Gouvernement,
Messieurs les Représentants des Nations étrangères,
Mesdames et Messieurs,

Il y a cinq mois, Vos Altesses Royales venaient, dans un apparat solennel, inaugurer l'Exposition.

Les splendeurs rassemblées dans ce cadre que la nature avait fait magique brillaient de l'éclat de choses inattendues.

Fasciné, le visiteur contemplait cette cité de rêve, que nous avions bâtie comme pour un acte de féerie, resplendissante sous la parure d'un printemps prometteur.

Et les Liégeois rêvaient des succès qui paraissaient ne pouvoir se réaliser qu'au royaume des chimères.

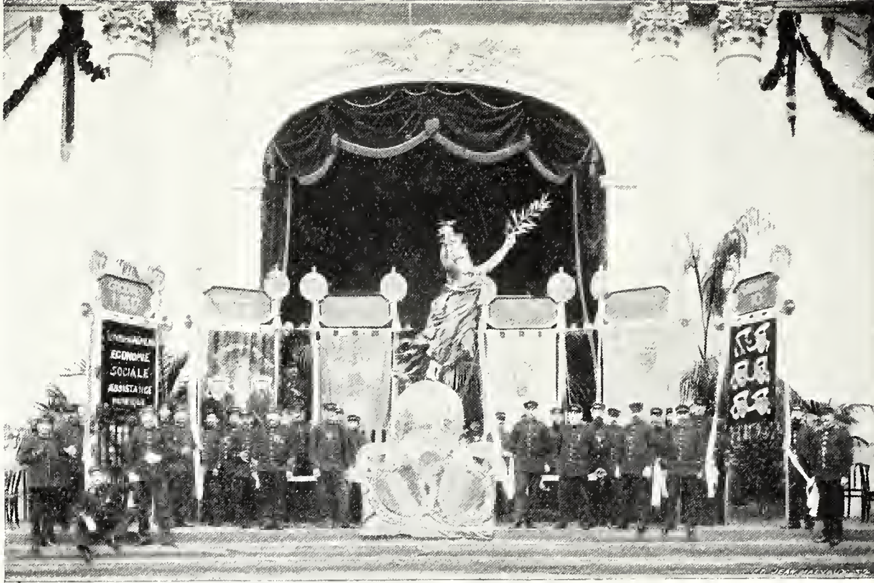
Aujourd'hui, Vos Altesses Royales nous reviennent pour acter des résultats qui dépassent toutes nos espérances.

Et les Liégeois, Madame, vous répètent que c'est sans doute à la bonne fée apparue au berceau de leur Exposition qu'ils doivent tous les bonheurs, toutes les chances heureuses qui leur échurent.

Mais ce jour où s'affirme le triomphe voit aussi sonner l'heure de la fin.

Au déclin d'un beau jour, le soleil descendant sur l'horizon empourpre de ses feux rougeoyants les sommets qu'atteignent encore ses rayons. Ainsi l'Exposition, sous l'éclat de la réussite, s'illumine, au moment de se clore, de lueurs d'apothéose !

Pour ceux qui y travaillèrent, cette fin se voile de la mélancolie des choses qui passent.



Le groupe et les bannières de la France.

Ce merveilleux ensemble va disparaître !

Ces chefs-d'œuvre de l'art, de la science et du travail vont être dispersés !

Ces palais vont tomber et, comme le dit un vieux poète wallon, « leurs ruines vont périr » !

Toutes ces choses, qui longtemps alimentèrent nos rêves, n'occuperont plus que nos souvenirs.

Mais ces souvenirs vivront, parce que notre cité vient de vivre des jours inoubliables !

Son nom a retenti de par le monde.

Drapée dans le retentissement de la renommée nouvelle, elle a vu passer dans un grand bruit de surprise, d'admiration et de louanges, des millions de visiteurs venus de partout.

La beauté de son site, la puissance de son industrie, la valeur de ses artistes ont été célébrées comme une révélation.

Puis, maintes fois, en cette année mémorable, elle fut l'endroit du monde vers lequel l'élite des penseurs se tourna, attentive au spectacle de ces Congrès où des hommes éminents se rencontrèrent comme en un champ clos ouvert à la bataille des idées pour y faire germer la semence féconde du Progrès, pour y marquer la date de résolutions destinées à faire époque, d'initiatives peut-être décisives dans le domaine de la Science, du Droit, de la Culture générale ou de l'Art.

La mémoire de tous ces faits restera, parce qu'elle se vivifiera au spectacle des progrès dont l'histoire inscrira la date d'origine à la page de cette année heureuse.

Elle vivra aussi, Monseigneur, Madame, parce qu'elle restera indissolublement associée dans la pensée des Liégeois, au souvenir ineffaçable de l'aide qu'apportèrent à la réalisation de leurs desseins le Roi et Vos Altesses Royales !

Quoi que l'avenir réserve, les Liégeois n'oublieront jamais que, pour cette grande entreprise qui, aujourd'hui, tourne si heureusement à la gloire de leur cité, ce fut auprès du Souverain, ce fut auprès des Princes de la Famille Royale qu'ils trouvèrent les premiers encouragements.

Ils n'oublieront jamais, Monseigneur, que pour beaucoup de ceux dont la coopération était indispensable, ce fut l'impulsion partie de Votre Altesse qui décida leur intervention.

Ils n'oublieront jamais, Madame, que lorsque notre demande de concours parvint à Votre Altesse Royale, à peine devenue Princesse belge depuis quelques mois, tout de suite elle fut accueillie et que, par la seule vertu du rayonnement de sympathie que Votre Altesse Royale a l'art de faire naître autour d'Elle, son appui, sitôt annoncé, nous valut d'immédiates adhésions.

La reconnaissance que Vous ont vouée les Liégeois devait se manifester au jour où se proclame un succès dont Vos Altesses Royales peuvent revendiquer une bonne part, éprouver personnellement quelque fierté.

C'est pourquoi je vous demande, Monseigneur, d'accepter les remerciements chaleureux que je me permets de formuler à l'adresse de Votre Altesse Royale.

C'est pourquoi, Madame, je prie Votre Altesse Royale de souffrir que je dépose à ses pieds l'hommage de la reconnaissance enthousiaste de mes concitoyens.

Dans la cérémonie d'aujourd'hui, je n'ai d'autre rôle que celui de formuler l'expression des sentiments dont je viens de m'efforcer de me faire l'interprète et qui devaient se manifester dans cette occasion solennelle.

Ma tâche sera terminée, lorsque j'aurai constaté que, de toutes les démonstrations organisées pour célébrer cette année jubilaire, l'Exposition de Liége aura mieux que toute autre peut-être montré la Nation, unie à ses Princes, s'engageant avec confiance et courage dans les voies qui doivent l'acheminer jusqu'au centenaire de son Indépendance.

Fortifiée des impressions d'un passé dans l'évocation duquel elle s'est retrempée, consciente





Médaille de Devreese.

de la puissance de son énergie créatrice, la Belgique envisage avec sérénité les champs nouveaux qui sollicitent ses efforts et aborde sans arrière-pensée cette nouvelle épreuve.

Confiante dans le Pilote dont elle sent la main si sûre gouverner ses destinées, elle s'oriente hardiment vers de nouveaux labeurs.

Et comme, sur le champ de bataille, les soldats courant au combat acclament le chef aimé qui a su gagner leur confiance, ainsi la Nation belge, au seuil de cette étape nouvelle de sa carrière, se serre autour de ses Princes et Les salue d'un cri qui dit sa confiance et affirme son attachement : Vive le Prince Albert ! Vive la Princesse Elisabeth !

Une longue ovation salue la péroraison de ce discours.

M. Richard Lamarche, commissaire général du Gouvernement, donne lecture du palmarès des récompenses.

Voici la liste des titulaires de diplômes de Grands Prix :

A Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges, Haut Protecteur de l'Exposition.

A Son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Flandre, président d'honneur de la commission supérieure de patronage.

A Son Altesse Royale M[me] la Comtesse de Flandre, présidente d'honneur du groupe II (Œuvres d'art).

A Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert de Belgique, président de la commission supérieure de patronage.

A Son Altesse Royale Mme la Princesse Albert de Belgique, présidente du groupe XVII (Enseignement pratique, industries et travail manuel de la Femme).

A Son Altesse Royale Mme la Princesse Clémentine de Belgique, présidente du groupe XII (Arts décoratifs).

A M. le comte P. de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics, président du conseil des Ministres.

A M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, vice-président d'honneur de la commission supérieure de patronage, président du jury supérieur des récompenses.

A M. le baron de Favereau, Ministre des Affaires étrangères.

A M. J. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

A M. le baron Maurice van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture.

A M. Jules Van den Heuvel, Ministre de la Justice.

A M. le lieutenant général A. Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre.

A M. Jules Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

A M. Richard Lamarche, sénateur, commissaire général du Gouvernement belge.

A M. J. Gody, commissaire général adjoint du Gouvernement belge, commissaire pour le jury et les récompenses.

A M. Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége, président d'honneur du conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition de Liége.

A M. Gustave Kleyer, bourgmestre de la ville de Liége, président d'honneur du comité exécutif de la Société anonyme de l'Exposition de Liége.

A M. Emile Digneffe, président du comité exécutif de la Société anonyme de l'Exposition de Liége.

A M. le colonel E. Keppel, commissaire général de la Section allemande, qui obtient 466 récompenses, dont : 60 grands prix et 58 diplômes d'honneur.

A M. Imre Kiralfy, commissaire général de la Section britannique, qui obtient 120 récompenses, dont : 24 grands prix et 18 diplômes d'honneur.

A M. Gustave Hartberger, commissaire délégué de la Section autrichienne, qui obtient 105 récompenses, dont : 7 grands prix et 12 diplômes d'honneur.

A M. G. Vernazza, commissaire général de la Section bulgare, qui obtient 612 récompenses, dont : 18 grands prix et 38 diplômes d'honneur.

A M. William Hutchison, commissaire général de la Section canadienne, qui obtient treize récompenses, dont : 12 grands prix et un diplôme d'honneur.

A S. Exc. M. Yang Tsao Yung Toatai, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Chine, commissaire général de la Section chinoise, qui obtient 100 récompenses, dont : 29 grands prix et 10 diplômes d'honneur.

A M. le chevalier Le Clément de Saint-Marcq, commissaire délégué de la Section de l'Etat Indépendant du Congo, qui obtient 109 récompenses, dont : 15 grands prix et 19 diplômes d'honneur.

A M. J. Penso, commissaire général de la Section dominicaine, qui obtient 67 récompenses, dont : 4 diplômes d'honneur.

A M. J.-H. Gore, commissaire général de la Section des Etats-Unis d'Amérique, qui obtient 174 récompenses, dont : 20 grands prix et 18 diplômes d'honneur.

A M. F. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français, qui obtient 5,755 récompenses, dont : 864 grands prix et 619 diplômes d'honneur.

A M. P. Mulle, commissaire général de la Section hellénique, qui obtient 63 récompenses, dont : 1 grand prix et 1 diplôme d'honneur.

A M. le sénateur J.-E. Scholten, commissaire général de la Section néerlandaise, qui obtient 110 récompenses, dont : 9 grands prix et 14 diplômes d'honneur.

A M. Andor Saxlehner, commissaire général de la Section hongroise, qui obtient 52 récompenses, dont : 8 grands prix et 4 diplômes d'honneur.

A M. Alexandre Uttini, commissaire général de la Section italienne, qui obtient 52 récompenses, dont : 16 grands prix et 28 diplômes d'honneur.

A M. Minoru Oka, commissaire général de la section japonaise, qui obtient 296 récompenses, dont : 44 grands prix et 32 diplômes d'honneur.

A M. Maurice Pescatore, commissaire général de la Section luxembourgeoise, qui obtient 42 récompenses, dont : 3 grands prix et 7 diplômes d'honneur.

A l'Amin Cid Abderrhaman Bennani, commissaire général de la Section marocaine, qui obtient 7 récompenses, dont : 1 grand prix et 1 diplôme d'honneur.

A M. Giuseppe Volpi, commissaire général de la Section monténégrine, qui obtient 8 récompenses, dont : 3 grands prix.

A M. Maurice Braconier, commissaire général de la Section norvégienne, qui obtient 51 récompenses, dont : 4 grands prix et 5 diplômes d'honneur.

A M. Louis Coetermans, commissaire général de la Section persane, qui obtient 70 récompenses, dont : 6 grands prix et 8 diplômes d'honneur.

A M. Georges Simonis, commissaire délégué de la Section roumaine, qui obtient 15 récompenses, dont : 5 grands prix et 1 diplôme d'honneur.

A M. de Bilbassoff, commissaire général de la Section russe, qui obtient 330 récompenses, dont : 30 grands prix et 22 diplômes d'honneur.

A M. J. Hogge-Fort, commissaire général de la Section serbe, qui obtient 158 récompenses, dont : 7 grands prix et 8 diplômes d'honneur.

A M. Maurice Braconier, commissaire général de la Section suédoise, qui obtient 57 récompenses, dont : 17 grands prix et 14 diplômes d'honneur.

A M. J. Boillot-Robert, commissaire général de la Section suisse, qui obtient 151 récompenses, dont : 5 grands prix et 16 diplômes d'honneur.

A M. Mihram Effendi Caraffian, commissaire général de la Section ottomane, qui obtient 33 récompenses, dont : 4 grands prix et 4 diplômes d'honneur.

A M. Ed. Guérette-Douxchamps, commissaire général de la Section internationale, qui obtient 76 récompenses, dont : 4 grands prix et 7 diplômes d'honneur.

La Belgique, représentée par 3,898 exposants, obtient 446 grands prix, 453 diplômes d'honneur, 716 diplômes de médailles d'or, 727 diplômes de médailles d'argent, 451 diplômes de médailles de bronze et 269 diplômes de mentions honorables, soit un total de 3,390 récompenses.

Le nombre total des exposants était de 15,318, dont : 12,331 à titre nominatif; 966 étaient hors concours, et il a été distribué 1,662 diplômes de grands prix, 1,414 diplômes d'honneur, 2,941 médailles d'or, 3,032 médailles d'argent, 1,818 médailles de bronze, 716 mentions honorables, soit un total de 12,549 récompenses.

On applaudit vivement. Les diplômes d'honneur sont remis, par le Prince Albert de Belgique, aux personnes présentes.

Après la distribution des diplômes, tandis que l'orchestre exécute la *Marche des Nobles*, du *Tannhäuser*, le Prince et la Princesse ont regagné le salon des réceptions royales, où le thé leur est offert. Les Ministres et quelques hautes autorités avec leurs dames avaient été invités à ce five-o'clock tea.

Après un tour par la Section française et à la lueur de quelques torches, les Princes ont regagné la gare de Liége-Exposition. A 4 h. 30, le train princier quittait la gare, salué par les autorités.

La journée s'est clôturée par un banquet offert, dans la Salle des Concerts du Conservatoire, par le commissariat général du Gouvernement à l'Exposition. Six cents convives avaient pris place autour des nombreuses tables dressées. Le banquet était présidé par M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, ayant à sa droite : MM. le Ministre de Chine à Bruxelles; Richard Lamarche, commissaire général du Gouvernement; le lieutenant général Pioch; Simonis, vice-président du Sénat; Pety de Thozée, gouverneur; le lieutenant général Donny, aide de camp du Roi, inspecteur général de l'artillerie; le géné-

ral Le Marchal; Gody, commissaire général adjoint; le général Waffelaert; Ch. Berryer; Fl. Pholien; N. Goblet. A sa gauche: MM. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Digneffe; le général Georges, commandant la place fortifiée; Nerincx, vice-président de la Chambre; Dupont, vice-président du Sénat; le général de Menten de Horn; Kleyer, bourgmestre de Liége; Paul Forgeur; le général de Saint-Mortier, etc.

L'Exposition de Liége fut louée et magnifiée par MM. Francotte, Digneffe et Chapsal, et ce fut dans le plus grand enthousiasme que se fit la clôture officielle d'une œuvre audacieuse par sa conception et grandiose par sa réalisation et son succès.





Les prix de Tir

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX AUX VAINQUEURS DU GRAND CONCOURS INTERNATIONAL DE TIR DE 1905

Nous savons tous qu'il existe dans la garde civique autant de patriotisme et de bravoure personnelle que dans l'armée ; qu'en suite de son organisation, il y a même dans ses rangs plus de baïonnettes intelligentes que chez nous ; nous connaissons de ses officiers subalternes et supérieurs qui possèdent de brillantes aptitudes militaires et qui, s'ils s'étaient voués à la carrière des armes au lieu de suivre la voie des professions civiles, seraient certainement parvenus à se faire ranger parmi les officiers les plus capables.

Général VANDER SMISSEN.

LA grande joute que le Gouvernement avait organisée cette année entre les tireurs belges et étrangers, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, s'est clôturée le dimanche 29 octobre, à 11 heures du matin, par la distribution solennelle des prix aux lauréats des différents concours.

La cérémonie s'est déroulée dans la grande salle du Palais des Académies, avec un éclat digne des belles fêtes commémoratives du jubilé national.

Dès 10 heures, les abords du Palais des Académies présentent une animation inaccoutumée. De nombreuses députations d'officiers de la garde civique et de l'armée, en grand uniforme, arrivent tant de la province que de l'agglomération, pour applaudir aux succès des vainqueurs et témoigner ainsi de l'intérêt qu'ils portent au développement du tir.

Des officiers de la garde et des agents du Département de l'Intérieur assurent le service d'ordre dans le Palais des Académies.

La grande salle est bientôt comble ; elle est envahie par les lauréats, leurs parents et amis, tandis que les officiers de la garde et de l'armée se pressent dans les galeries qui leur ont été réservées.

Les officiers généraux et les officiers supérieurs de la garde civique et de l'armée sont introduits dans la Salle des Marbres.

A 10 h. 45, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, fait son entrée, accompagné de M. Wouters, directeur général de la garde civique au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et de son chef de cabinet, M. le colonel de Neeff, chef de la garde civique de Louvain. Il est reçu en haut de l'escalier d'honneur par MM. les lieutenants généraux Verstraete, Ninitte, Londot, Tournay et Greindl.

M. le Ministre se rend dans la salle, suivi de tous les officiers supérieurs, pour présider la cérémonie.

Tandis que la musique du 2e régiment de la garde civique de Bruxelles exécute la *Brabançonne*, M. le Ministre prend place au bureau, ayant à sa droite : MM. le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur de la garde civique des provinces d'Anvers et de Brabant ; le lieutenant général Londot, commandant supérieur de la garde civique des provinces de Liége, Limbourg et Luxembourg ; le lieutenant général baron Greindl, commandant supérieur de la garde civique des deux Flandres ; le directeur général Wouters ; le colonel Leurs, commandant les chasseurs à pied de la garde civique de Bruxelles, et le colonel Legros, commandant le 3e régiment des chasseurs à pied de l'armée. A sa gauche : MM. le lieutenant général Ninitte, ancien commandant de la 4e circonscription militaire ; le lieutenant général Tournay, commandant supérieur de la garde civique des provinces de Hainaut et de Namur ; le général major Beline, commandant la province de Brabant ; le général major Willaert, chef de la garde civique d'Anvers ; le colonel baron C. Goffinet commandant le 1er régiment de la garde civique de Bruxelles ; le colonel Guiette, commandant le 9e régiment de ligne ; le lieutenant-colonel Keucker des grenadiers ; le général major de Menten de Horn, chef de la garde civique de Liége, et le général major Ligy, chef de la garde civique de Gand.

Dès que la musique a jeté ses dernières notes, M. le Ministre prononce le discours suivant, que les applaudissements de l'assemblée interrompent à différentes reprises :

Messieurs,

La Belgique vient de célébrer par de grandioses solennités le soixante-quinzième anniversaire de son émancipation nationale.

Dans toutes les villes du Pays et jusque dans les plus petits villages, les populations, entraînées par un généreux souffle de patriotisme et d'union, ont affirmé leur inébranlable attachement à notre Dynastie et à nos libres institutions.

La garde civique a donné, à l'occasion de ces fêtes, un nouveau témoignage de l'excellent esprit qui l'anime. Partout, elle s'est dépensée sans réserve : le grand concours de tir a obtenu un succès sans précédent ; les prises d'armes extraordinaires, les services d'honneur et d'escorte ont été suivis avec un grand empressement. Honneur en soit rendu à nos officiers, sous officiers et gardes.

Grande est donc la joie que j'éprouve de me trouver aujourd'hui parmi vous pour applaudir à vos succès et vous féliciter des progrès constants que vous réalisez dans cette pratique du tir qui doit doubler votre force, si un jour il devait être fait appel à votre courage civique pour la défense de la Patrie.

Le concours de tir de 1905 a été aussi important que brillant. S. M. le Roi, S. A. R. le Comte de Flandre ont daigné lui accorder les plus précieux encouragements. De son côté, le Gouvernement a tenu à majorer, à titre exceptionnel, en cette année jubilaire, la dotation du concours de tir.

Dès 1903, j'annonçais ici même, au cours de votre distribution annuelle de prix, combien le Gouvernement s'attacherait à donner d'éclat aux joutes de tir de 1905. Je disais que le concours aurait un caractère international et qu'il marquerait parmi les solennités du jubilé national.

Messieurs, le Gouvernement a tenu parole. Il a porté exceptionnellement à 125,000 francs la dotation du concours de tir de 1905, et telle a été l'affluence de tireurs qu'il a été possible, grâce au subside de l'Etat et au montant des recettes, de distribuer des prix pour une valeur de plus de 150,000 francs, c'est-à-dire 40,000 francs de plus que ne l'annonçait le programme du concours.

Le Gouvernement français et le Gouvernement italien, par l'intermédiaire de l'Union des sociétés de tir de ces pays, ont fait parvenir à notre concours, à titre de prix, des œuvres d'art remarquables. Nous leur en exprimons toute notre gratitude.

L'Union des sociétés de tir de Belgique a fait preuve d'heureuse initiative en instituant des concours à longue échéance, et elle a tenu à offrir au concours plusieurs prix importants.

D'autres dons ont encore été offerts par des sociétés et par de généreux citoyens, qui ont droit à notre vive gratitude.

L'affluence des tireurs a dépassé nos espérances. Près de 6,000 concurrents se sont présentés devant les cibles, et nous avons eu la vive satisfaction de rencontrer parmi eux de nombreux étrangers. Ils venaient ici, selon cette belle parole de notre Roi, que j'ai déjà rappelée devant vous: « Resserrer les liens de fraternité des peuples, seconder la grande expansion de notre temps vers la pacification du monde et la sécurité des droits de tous. »

La Hollande, l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Italie, la Suisse nous ont envoyé des équipes officielles pour participer aux matchs internationaux. Je réitère ici les remerciements que j'ai déjà adressés à ces nations lors du banquet du 22 juillet, et je me félicite d'avoir eu l'heureuse fortune de contribuer à établir des liens de bonne et féconde camaraderie entre les tireurs des divers pays qui ont participé au concours.

En comparant les statistiques des années antérieures aux résultats du concours de cette année, on s'aperçoit non seulement de l'augmentation considérable du nombre de participants, mais également des progrès marquants réalisés dans l'habileté des tireurs.

Ce double résultat est dû aux soins apportés à l'enseignement du tir dans toutes les unités de la garde, aux nombreux exercices qui y ont lieu, aux concours organisés périodiquement dans chaque compagnie. Ce résultat est dû également aux efforts des sociétés de tir, dont je constate avec plaisir la situation prospère.

Enfin, je me plais à féliciter les administrations communales qui, répondant au vœu du Gouvernement, ont déjà établi des stands de tir sur leur territoire.

J'espère que cet exemple sera suivi partout et que, bientôt, il n'y aura plus en Belgique de ville de garnison ou de localités possédant une garde civique active qui se trouveront dépourvues d'un stand parfaitement approprié au tir des armes de guerre en usage dans notre Pays.

Parmi les divers concours dont le succès a été le plus marquant, je désire signaler le concours de feux de tirailleurs.

Le nombre de détachements qui ont participé à ce concours a été de 113, dont 69 détachements armés du fusil Comblain et 44 détachements armés du fusil Mauser.

En 1904, ce concours n'avait réuni que 97 détachements.

Parmi les 113 détachements de cette année, 101 figurent au palmarès et ont mis plus de 50 p. c. de balles en cible.

La deuxième compagnie du deuxième bataillon de l'infanterie de Bruxelles, capitaine commandant Baelde, a été classée première entre les compagnies armées du Comblain. Elle a mis 90 p. c. de balles en cible.

La compagnie de chasseurs à pied de Chapelle-lez-Herlaimont, capitaine commandant Briart, a obtenu le premier prix des détachements armés du Mauser, avec 88 p. c. de balles en cible.

Les corps de troupe que je vais nommer ont eu toutes leurs compagnies représentées au concours : Gand: chasseurs à pied, deux compagnies, et artillerie, deux batteries; Huy : infanterie, quatre compagnies ; Liége : chasseurs à pied, quatre compagnies ; Louvain : infanterie, six compagnies ; Morlanwelz : infanterie, deux compagnies.

Parmi les compagnies qui ont concouru, il en est qui ont envoyé plusieurs détachements au concours, à savoir : Anvers : infanterie, 2e régiment, 2e bataillon, 1re compagnie, capitaine commandant Braeckmans, deux détachements; Bruxelles : infanterie, 1er régiment, 1er bataillon, 1re compagnie, capitaine commandant Beer, trois détachements ; Louvain : infanterie, 1re et 3e compagnie du premier ban et compagnie d'instruction, capitaines commandants Goux, Van Tassel et Coen, chacune deux détachements ; Molenbeek-Saint-Jean : infanterie, 1er bataillon, 4e compagnie, capitaine commandant De Coster, deux détachements.

Je félicite vivement les capitaines commandants et les officiers de ces compagnies d'un aussi beau résultat. Je félicite particulièrement le capitaine commandant Beer, de Bruxelles, qui, pour la troisième fois, parvient à présenter au concours trois détachements de sa compagnie.

C'est là, Messieurs, un sujet de légitime satisfaction pour les officiers qui apportent un soin particulier à l'enseignement du tir dans l'unité à laquelle ils appartiennent.

Cette année, 143 compagnies ont participé au concours de délégations formées de cinq tireurs d'une même unité. Il y avait eu 133 délégations au concours de 1904.

Parmi les 143 compagnies qui ont concouru cette année, les 86 compagnies armées du Comblain ont tiré à 200 mètres, debout, et ont mis en moyenne 83 p. c. de balles en cible. La 3e compagnie du 3e bataillon de l'infanterie de Saint-Gilles, capitaine commandant Vanderpaelt, a été classée première avec 100 p. c. de balles en cible et 154 points sur un maximum de 225.

Les 57 compagnies armées du Mauser ont tiré à 300 mètres, debout; elles ont mis en moyenne 92 p. c. de balles en cible. La 2e compagnie du deuxième ban de l'infanterie de Louvain a été classée première avec 100 p. c. de balles en cible et 167 points sur un maximum de 225. Cette compagnie, commandée par le capitaine Roberti, emporte la coupe en argent offerte par l'Union des sociétés de tir de Belgique. Il convient de mentionner que cette même compagnie a obtenu trois premiers prix au concours de cette année. Le lieutenant Hodru et le sous-lieutenant Dewaels, qui appartiennent à son cadre, ont, en effet, respectivement remporté le premier prix du concours au revolver d'ordonnance et le premier prix du concours au Mauser entre gradés.

L'armée prend chaque année une part plus importante au concours national. Elle s'est fait représenter, en 1905, par 1,456 tireurs de tous grades, qui ont obtenu des résultats vraiment brillants.

Le 3e régiment de chasseurs à pied, en garnison à Tournai, a été particulièrement favorisé Il a remporté la coupe de l'armée, offerte par l'Union des sociétés de tir, et le premier sergent-major Lavacherie, du même régiment, a remporté la médaille d'or, don de S. M. le Roi, pour avoir obtenu le meilleur résultat dans le tir entre les délégations. Je lui adresse de chaleureuses félicitations.

Si les troupes de l'armée, en garnison à Tournai, se sont particulièrement distinguées au concours réservé aux militaires, c'est à la garde civique de cette ville qu'est attribuée la plus haute distinction au concours d'honneur entre gardes civiques belges.

L'artilleur Braquaval, de la garde de Tournai, est placé premier à ce concours et sera dépositaire, pour la durée d'un an, de la coupe en argent, offerte, en 1867, par l'Association du Tir national d'Angleterre. J'adresse à M. Braquaval de vives félicitations.

Je constate également avec plaisir le succès d'un jeune tireur d'avenir, M. Salmon, du 1er régiment d'infanterie de Bruxelles, qui, parmi tant de lutteurs émérites, est classé second au concours d'honneur.

Dès 1903, et pour faire participer notre Pays aux matchs internationaux, j'autorisais et je facilitais l'envoi d'une équipe belge au concours organisé à Lyon pour 1904. Les débuts brillants de cette équipe furent constatés ici l'année dernière.

Cette année, grâce aux démarches faites avec l'appui du Gouvernement par l'Union des Sociétés de tir, les matchs internationaux ont eu lieu au stand de Bruxelles. L'équipe belge y a été très honorablement classée.

Six nations ont bien voulu répondre à notre appel, et la lutte entre les diverses équipes a donné les résultats suivants :

I. Macth au fusil : 1re Suisse ; 2e Belgique ; 3e France ; 4e Italie; 5e Hollande ; 6e Autriche ; 7e Espagne.

II. Macth au revolver libre. Les cinq équipes qui ont concouru ont été classées de la manière suivante : 1re Belgique ; 2e Suisse ; 3e France ; 4e Italie ; 5e Hollande.

M. Paumier du Verger a été déclaré champion du monde, au fusil. Il avait amené 1004 points, maximum du résultat obtenu jusqu'à présent dans les divers concours.

M. Julien Van Asbroeck a été proclamé champion du monde au revolver, avec 507 points sur un maximum de 600.

Qu'il me soit permis de rappeler que M. Van Asbroeck, cet excellent tireur, qui pratique

depuis 40 ans, s'est distingué dans tous les concours organisés dans notre pays et dans de nombreuses joutes qui eurent lieu à l'étranger. Il a remporté trois fois la coupe de Wimbledon, en 1881, 1883 et 1886. En 1884, il répondit à un défit lancé par des tireurs étrangers et fut assez heureux pour vaincre ses adversaires deux fois : à Bruxelles et à Amsterdam. En 1889, M. Julien Van Asbroeck remporta le prix d'excellence. M. Van Asbroeck a largement contribué à répandre le goût du tir en notre pays; il a formé un grand nombre d'excellents tireurs, parmi lesquels je citerai deux distingués lauréats de cette année : M. Paumier du Verger et M. Van Asbroeck, fils du vétéran dont vous venez d'applaudir le nom.

Les concours de tir à la petite carabine et de tir de chasse ont donné de très bons résultats cette année.

Messieurs, je ne saurais laisser, en cet exposé du résultat du concours de 1905, de vous dire qu'une brillante distinction vient d'échoir à un officier de l'armée, à l'intelligence et au savoir duquel nous devons les nouvelles cibles électriques, installées au Tir national, et qui ont obtenu



La médaille du grand concours de Tir.

toute votre faveur. La médaille d'or a été attribuée à M. le capitaine adjoint d'état-major Bremer, du 9e régiment de ligne.

Il m'appartient aussi de remercier les diverses commissions qui se sont acquittées avec tant de dévouement de la mission qui leur était confiée. Le succès obtenu par le concours de 1905 est leur œuvre.

Le conseil d'administration du Tir National a également contribué à ce succès par les nouveaux aménagements effectués au stand, grâce à la généreuse intervention de mon honorable collègue des Finances et des Travaux publics.

La distribution des prix obtenus pendant le concours de 1905 vient clôturer les fêtes jubilaires de l'Indépendance. J'espère que ce concours donnera une nouvelle impulsion à l'enseignement du tir en notre pays.

« Pour augmenter l'effet utile des forces défensives d'une nation, laissez-moi vous le répéter, il n'est pas de meilleure école que la pratique du tir qui tend à assurer la précision et, par conséquent, l'efficacité des armes. Pays neutre, désintéressé des conflits qui peuvent s'agiter autour de lui, mais ayant gardé l'honneur et le devoir de défendre l'intégrité de ses frontières, la Belgique, autrefois le champ de bataille de l'Europe, aime passionnément la paix et jamais elle ne la troublera. »

Le devoir de défendre l'intégrité de nos frontières, nous l'accomplirions, Messieurs, s'il le fallait, avec la dernière énergie. Nous défendrions, en même temps que le sol de la Patrie, nos institutions et la Dynastie.

Vive le Roi !

Le lieutenant général Verstraete prend ensuite la parole. Il se félicite du succès qu'a obtenu le grand concours de tir et congratule, à son tour, les tireurs des brillants résultats qu'ils ont remportés. Ce discours se termine par un éclatant hommage à M. le Ministre de Trooz, à qui revient l'honneur de l'impulsion donnée à la pratique du tir en Belgique. De longues acclamations ratifient les paroles du général.

Le capitaine Bremer donne alors lecture du palmarès. Tous les lauréats sont vigoureusement applaudis. Une ovation toute spéciale est faite à l'artilleur Braquaval, de la garde civique de Tournai, qui a remporté la coupe d'argent offerte par l'Association du Tir national d'Angleterre.

Grand succès aussi pour les lauréats du concours d'honneur. On acclame le 1[er] sergent-major Lavacherie, du 3[e] régiment de chasseurs à pied, qui a remporté le prix décerné au militaire ayant obtenu le meilleur résultat dans le tir entre délégations.

A l'issue de la cérémonie, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est l'objet d'une manifestation de sympathie de la part des comités organisateurs du grand concours de tir.

Le lieutenant général Verstraete, se faisant l'organe des différents comités, adresse de chaleureux remerciements à M. le Ministre pour l'appui tout spécial qu'il a prêté aux organisateurs du concours de tir. Il le prie de vouloir bien accepter le souvenir que les comités lui offrent en reconnaissance de sa sollicitude.

M. J. de Trooz remercie le lieutenant général Verstraete, qui, dit-il, a parlé plus en ami qu'en général. Il ajoute que le succès du grand concours de tir est dû au dévouement des comités et à l'union de la garde civique et de l'armée.

Le lieutenant général Ninitte s'associe, au nom de l'armée, aux sentiments de gratitude exprimés par le lieutenant général Verstraete et il demande pour les représentants de l'armée de pouvoir signer avec la garde civique les remerciements qui sont adressés à M. le Ministre.

Il est 12 h. 45, quand M. le Ministre quitte le Palais des Académies.

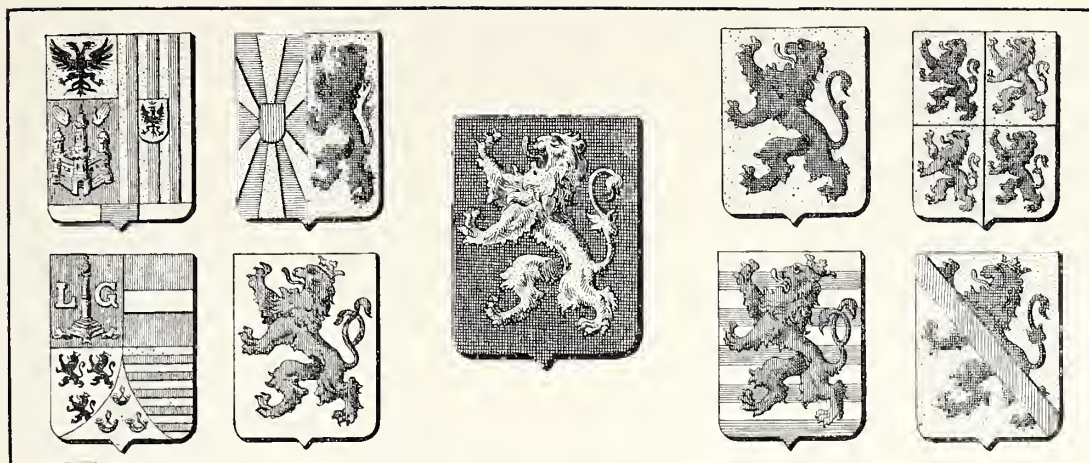


La coupe du concours d'honneur
entre gardes civiques belges.

LES FÊTES AUX CHEFS-LIEUX
DE PROVINCE

A les parcourir aujourd'hui, de la Meuse à la mer, des îles hollandaises aux dernières pentes des Ardennes, on s'aperçoit vite que ces provinces se complètent utilement et que leur rapprochement, pour laborieux qu'il ait été, n'est pas œuvre factice ; ce n'est pas un simple caprice de la diplomatie qui a créé le lien. Là où affleure, pour ainsi dire, le minerai, une population industrielle trouve dans sa vigueur plus nerveuse, dans ses cours d'eau plus rapides, et surtout dans la proximité de trois nations voisines, le moyen d'écouler les produits d'une activité qui diffère totalement de celle des tisserands de la Belgique occidentale. Ceux-ci, déjà fameux au siècle d'Artevelde, ont perfectionné sans cesse un labeur qui occupe plus d'un tiers des habitants de la Flandre. Les deux autres tiers y sont voués à l'agriculture et ont fait de leur sol le jardin de l'Angleterre. Anvers, d'autre part, garde son rang dans le transit mondial ; à côté de ce grand port, Bruges, Heyst s'outillent peu à peu pour seconder un trafic, dont la prospérité industrielle de tout le pays se ressent. En un mot, il y a une Belgique économique au regard du monde, aussi sûrement qu'il y a une Belgique politique inscrite sur la carte européenne.

MAURICE WILMOTTE.



De quelque province qu'ils soient, ils se tiennent tous pour frères.
JEAN SARAZIN.

A côté des fêtes nationales célébrées, la plupart, dans la capitale, siège du Gouvernement et des pouvoirs publics, une série de fêtes mixtes furent organisées, à l'intervention du Gouvernement et des administrations provinciales et communales, dans chacun des chefs-lieux de province.

La commémoration nationale se prolongea ainsi, dans les différents centres du Pays, en une suite de cérémonies joyeuses et de solennités imposantes. Ces manifestations rapprochèrent heureusement les populations et les représentants de l'autorité ; elles fournirent l'occasion aux unes et aux autres de témoigner, en des fêtes plus particulières à chaque région, leur ardent patriotisme et leur fervent loyalisme.

Les Comités provinciaux des fêtes jubilaires et les administrations communales des chefs-lieux de province avaient prié M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de transmettre au Roi leur vif désir d'obtenir que Sa Majesté honorât ces villes de sa visite, en l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

Le Roi accéda à ces requêtes, et c'est ainsi qu'en 1905 la Belgique eut, en ménageant à Sa Majesté des réceptions triomphales dans les grandes villes, l'indicible joie d'attester son profond attachement à la Dynastie.

Des villes, des villages, des bourgades accoururent au centre de la province d'importantes délégations qui y vinrent acclamer le Souverain et témoigner de leurs profonds sentiments patriotiques.

L'affluence de population fut énorme, si bien qu'à chacun de ses déplacements, le Roi fut en communion intime avec son peuple.

D'autres cérémonies, en montrant la grande part prise par les provinces

dans la célébration de l'anniversaire national, complétèrent le programme des manifestations patriotiques.

La relation détaillée des fêtes mixtes fait l'objet de cette partie du compte rendu des fêtes jubilaires.

On y a adopté l'ordre alphabétique des provinces et, pour chacun des chefs-lieux, l'ordre chronologique des festivités.





L'arrivée de l'« Alberta », à Anvers.

ANVERS

Et de vaisseaux, et de vaisseaux,
Et de voiles, et tant de voiles,
Mes pauvres yeux allez en eaux,
Il en est plus qu'il n'est d'étoiles.

MAX ELSKAMP.

LE 7 janvier 1904, le gouverneur de la province d'Anvers, se conformant à l'arrêté ministériel du 30 décembre 1903 (*Moniteur* du 1er janvier 1904), institua, sous sa présidence, un Comité provincial, chargé d'organiser le concours de la province d'Anvers à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

Furent nommés membres de ce Comité :

MM. Alphonse Aerts, président de la Fédération maritime d'Anvers ;
G. Albrecht, conseiller communal, secrétaire général de la Chambre de commerce d'Anvers ;
E. Bergmann, sénateur, à Lierre ;
Jan Blockx, directeur du Conservatoire royal flamand, à Anvers ;
E. Bunge, négociant, à Anvers ;
Cardon de Lichtbuer, secrétaire de la Société royale d'horticulture et d'agriculture, trésorier de la Chambre d'industrie, à Anvers ;
Edgard Castelein, négociant, à Anvers ;
Paul Cogels, bibliophile et archéologue, à Deurne ;
A. Cools, sénateur, à Ryckevorsel ;
Charles Corty, président de la Chambre de commerce d'Anvers ;
Victor de Borrekens (baron), bourgmestre de Halle ;
Alphonse de Cock, président de la Société royale d'horticulture et d'agriculture, à Anvers ;
Édouard De Cocq, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Malines ;
Ferd. de l'Arbre, bourgmestre de Merxem ;
Aug. Delbeke, membre de la Chambre des Représentants, à Anvers ;
Armand de Nieulant et de Pottelsberghe (vicomte), à Anvers ;
Juliaan De Vriendt, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers ;
D.-F. De Witte, conseiller provincial, à Anvers ;
Fernand Donnet, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers ;

MM. Edmond Duysters, avocat, conseiller communal, à Berchem ;
Ed. Gailliard, conservateur des archives de l'État, à Anvers ;
Gittens, bibliothécaire de la ville d'Anvers ;
Paul Heimburger, colonel du 6e régiment d'artillerie, à Anvers ;
Alphonse Hertogs, colonel de la 2e légion de la garde civique d'Anvers, président du Cercle royal artistique, littéraire et scientifique d'Anvers ;
Hertogs, fils, négociant, à Anvers ;
H. Jacobs, archiviste de la province, à Anvers ;
Jos. Janssens, notaire, à Berchem ;
Louis Kintsschots, trésorier de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts, membre correspondant de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, à Anvers ;
Ad. Kockerols, président de la ligue *Anvers en avant ;*
Joseph Lambo, à Anvers ;
R. Le Paige, membre de la Chambre des Représentants, à Hérenthals ;
L'Hoëst, directeur de la Société royale de zoologie d'Anvers ;
Isidore Mesmaekers, à Turnhout ;
Emmanuel Montens, membre de la députation permanente du conseil provincial, à Anvers ;
L. Moorkens, bourgmestre de Borgerhout ;
Nyssens, président de la ligue *Anvers en avant ;*
J. Ortegat, membre de la députation permanente du conseil provincial, à Malines ;
Robert Osterrieth, président du Yacht-Club royal de Belgique ;
J. Pierrot, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées, à Anvers ;
Aug. Possemiers, secrétaire de la ville d'Anvers ;
Max Rooses, conservateur du Musée Plantin, à Anvers ;
Rosier, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Malines ;
Joseph Schobbens, chef du cabinet du gouverneur de la province, à Anvers ;
Octave Selb, sénateur, membre du conseil administratif du Conservatoire royal flamand, président de la Société royale d'harmonie d'Anvers ;
William Solvyns, à Berchem ;
Daniel Steinmann, président de l'Union pour la protection du travail au port d'Anvers ;
Stroobant, directeur de la colonie de bienfaisance de Merxplas, archéologue, président de la Société *Taxandria ;*
Tiberghien, secrétaire général de la ligue *Anvers en avant,* vice-président de la Fédération des sociétés d'attractions du pays ;
Timmermans, général commandant la 2e circonscription militaire, à Anvers ;
Chanoine Van Caster, membre de la Commission royale des monuments, à Malines ;
F. Van Cauwenbergh, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Lierre ;
Van den Abeele, président de la Chambre d'industrie d'Anvers ;
F. Van den Branden, archiviste de la ville d'Anvers ;
A. Van den Nest, sénateur, président de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts, président du *Club africain,* à Anvers ;
A. van der Beken-Pasteel, greffier de la province d'Anvers ;
J. Van de Walle, membre de la Chambre des Représentants, à Malines ;
V. Van Hal, président du Conseil provincial, bourgmestre de la ville de Turnhout ;
Fr. Van Hombeeck, bourgmestre de Berchem ;



M. Cogels,
Gouverneur de la province d'Anvers.

MM. J. Van Kerckhoven-Donnez, conseiller communal, à Anvers ;
F. Van Kuyck, échevin des Beaux-Arts de la ville d'Anvers, membre du conseil administratif du Conservatoire royal flamand, membre de la commission administrative de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts ;
Fr. Van Reeth, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Boom ;
Jan Van Rijswijck, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville d'Anvers ;
Jos. Verachtert, membre de la députation permanente du conseil provincial, à Gheel ;
von Bernuth, président de la Société royale nautique anversoise ;
William von Mallinckrodt, négociant à Anvers ;
G. Willaert, général major, commandant la garde civique d'Anvers.



M. Van Rijswijck,
Bourgmestre d'Anvers.

Le bureau du Comité provincial fut composé comme suit :

Président : M. Cogels, gouverneur de la province d'Anvers ;
Vice-présidents : MM. le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire ;
Jan Van Rijswijck, bourgmestre d'Anvers ;
Secrétaires : MM. A. Van der Beken-Pasteel, greffier provincial ;
Aug. Possemiers, secrétaire communal d'Anvers.

Le Comité provincial se subdivisa en quatre sections pour préparer le programme. L'organisation des fêtes fut confiée au collège échevinal, assisté du bureau du Comité provincial.

Voici la relation des fêtes nombreuses et splendides qui, grâce au zèle des organisateurs et au patriotisme de la population anversoise, eurent lieu à Anvers en 1905 à l'occasion du jubilé national.

LA RETRAITE CIVILE ET MILITAIRE AUX FLAMBEAUX
DÉFILÉ DEVANT LA STATUE DE LÉOPOLD Ier

Les fêtes jubilaires ont débuté à Anvers, le samedi 22 juillet, par une retraite aux flambeaux.

La foule, en ville, dès 8 heures, était énorme. Place de Meir, rue des Tanneurs, il y avait une quadruple haie de spectateurs ; aux boulevards, les curieux étaient juchés sur des fiacres, sur les voitures des tramways arrêtés. Des grappes de gamins s'accrochaient aux arbres, se massaient sur les châssis de fenêtres des hôtels et sur les terrasses.

Le cortège, formé dès 7 h. 1/2, débouche, à 9 heures, rue Leys, après avoir parcouru les avenues au milieu d'une véritable cohue.

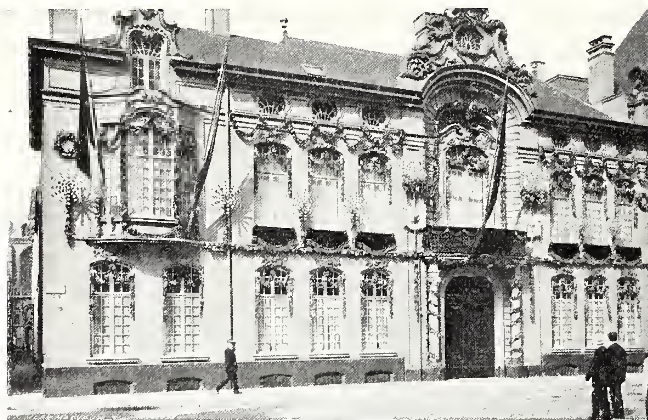
La police à cheval ouvre la marche, suivie par les délégations de gendarmes à cheval, en une double ligne, et de gendarmes à pied porteurs de superbes palmes. Ensuite viennent les deux pièces d'artillerie : le canon de 1830, du Musée de la Porte de Hal, traîné par six chevaux, complètement enguirlandé, entouré de ses huit servants à pied, en uniforme de l'époque et marchant sur deux rangs. Aussitôt après, la pièce correspondante moderne forme contraste.

Voici les délégations de l'armée, toutes munies de palmes et de gerbes : les tambours

et la musique du 5e régiment de ligne battant la retraite, soixante hommes de ce régiment en uniforme de fantassins de 1830, avec le haut shako, les buffleteries blanches et le briquet leur battant les jambes ; les délégations des régiments d'artillerie ; le 6e régiment de ligne et sa musique avec un très beau cartel lumineux : *Pour le Roi et la Patrie ;* la musique du 7e régiment de ligne et la délégation du régiment en uniformes de 1848 ; les compagnies spéciales du génie, l'intendance, et enfin le 8e régiment de ligne et les chasseurs, et le train, dont le superbe char illuminé et enguirlandé récolte d'unanimes bravos.

La garde civique participe aussi à ce cortège : l'escadron de cavalerie est en tête, suivi de la musique et des délégations de l'infanterie, la musique de l'artillerie et les délégations des chasseurs et des artilleurs. Le défilé se complète par un grand nombre de sociétés de tout genre. Une dizaine de musiques, dont la fanfare des douanes et accises, cadencent de leurs pas redoublés la marche de ces délégations. Ce cortège obtient un succès très vif non seulement par son ensemble parfait, mais pour le zèle et l'imagination de chacun des groupes.

Dès 8 heures, la place Léopold et les environs sont envahis par une foule énorme, que la police contient à grand'peine. La Banque et plusieurs maisons particulières sont illuminées. Les drapeaux flottent partout. De minute en minute, le monde afflue par les rues barrées et se heurte aux cordes qui les traversent.



Décoration des rues. — Hôtel Osterrieth.

Peu à peu arrivent les autorités : MM. Cogels, gouverneur de la province ; le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire, entouré d'un brillant état-major, en tête duquel se trouve le major d'état-major Monthaye ; baron de Vinck de Winnezeele, Le Clef, Van de Walle, de Ramaix, sénateurs ; Van den Broeck, Aug. Delbeke, Fréd. Delvaux, membres de la Chambre des Représentants; Van Rijswijck, bourgmestre ; les généraux Lauwick, Pâris, Mascart, Van Sprang et Waffelaert ; Desguin, Van Kuyck, Verspreeuwen, Ceulemans, échevins ; des conseillers communaux ; Corty, président de la chambre de commerce ; de nombreux consuls, etc.

Les ors des uniformes jettent leur éclat sur les habits, et l'ensemble forme, sous la clarté douce des lampions, un tableau d'un très bel effet.

A 9 h. 1/2, des sonneries de clairon annoncent l'arrivée du cortège. Les autorités ont pris place sur une estrade et assistent au défilé, qui soulève des acclamations répétées. Elles se changent en véritable ovation, unanime et impressionnante, lorsque le Combattant de 1830, M. E.-D. Hespeel, chevalier de l'Ordre de Léopold, descend de voiture et va se placer au pied du monument de Léopold Ier.

M. Van Rijswijck, bourgmestre de la ville d'Anvers, s'approche alors du monument et prononce le premier discours. L'orateur rappelle les événements qui marquèrent l'aube de l'Indépendance du Pays, il dit toute la sollicitude de Léopold Ier et de Léopold II pour le développement de la ville d'Anvers. « Notre port, ajoute-t-il, va recevoir l'extension qui

en fera, pour cent ans, le plus beau port de l'Europe. Enfin, le démantèlement prochain de l'enceinte décuplera le territoire de la commune et assurera pour toujours le développement ininterrompu. Fidèles à leurs traditions ancestrales, Anvers et la Belgique continueront à remplir leur noble mission. » *(Applaudissements.)*

La musique du 8e régiment de ligne, sous la direction de M. Degrez, entonne l'air célèbre de Grétry.

M. Cogels, gouverneur de la province, prend ensuite la parole :

Messieurs,

Hier, la Belgique célébrait, dans sa capitale, le Jubilé de soixante-quinze ans de son Indépendance nationale.

S. M. le Roi, entouré de la Famille Royale et de toutes les autorités, a entendu, en l'église Sainte-Gudule, monter vers Dieu des chants d'allégresse et de reconnaissance.

Dans l'inoubliable cérémonie de la place Poelaert, Elle a vu défiler devant son trône, devant ses Ministres et devant les distingués représentants des Nations étrangères toutes les forces vives de la Belgique : les Chambres législatives, la magistrature, la garde civique, l'armée, les corps savants, les autorités administratives, les délégations des provinces et des communes, et cette pléiade d'anciens braves, porteurs de décorations gagnées au prix de toute une existence de travail et de dévouement.

Les bannières nationales de tout âge et de toute forme sont venues saluer le Chef de la Nation. D'innombrables phalanges artistiques, en des chants puissants et admirables, ont fait vibrer les airs et chanté la gloire de la Patrie.

Demain, la province d'Anvers, à son tour, célébrera la fête jubilaire. Nous verrons défiler dans nos rues d'innombrables sociétés. La garde civique et l'armée seront passées brillamment en revue par leurs chefs. Des délégations de toutes les administrations communales prendront part à nos réjouissances.

Des milliers d'écoliers et d'écolières, venus non seulement des villes, mais des plus petits villages de la province, se joindront aux enfants de nos écoles d'Anvers, et tout ce jeune monde, l'avenir de la Belgique, acclamera la Patrie belge.

Des chants patriotiques célébreront notre Roi, nos institutions nationales, nos libertés constitutionnelles.

La Commission provinciale des fêtes jubilaires que j'ai l'insigne honneur de présider, mue par un sentiment des plus louables, a décidé que cette belle fête provinciale devait avoir un réveillon. Nous avons jugé qu'avant de nous réjouir, il y avait lieu d'acquitter ici une dette de reconnaissance.

C'est pourquoi nous nous trouvons réunis au pied de la statue équestre de S. M. Léopold Ier. C'est pourquoi ce cortège si brillant, malgré les ténèbres de la nuit, vient déposer ici l'hommage de notre génération reconnaissante envers les braves qui, en 1830, ont combattu pour l'Indépendance nationale, envers les membres du Gouvernement provisoire, envers les membres du Congrès national, qui ont doté la Belgique d'une Constitution sage et libérale, et surtout envers ce Monarque illustre entre tous, qui, choisi par la Nation pour présider à ses destinées, s'acquitta si admirablement de cette si noble, mais si délicate mission.

A l'occasion du premier jubilé national de 1856, un homme politique des plus en vue, un jurisconsulte des plus illustres, M. Thonissen, écrivant l'histoire des premières années de notre nationalité, exaltait la grandeur de la Belgique en ces termes :

« Le règne de Léopold Ier figurera avec éclat dans nos annales.

» L'organisation politique du Pays, la marche régulière et calme de ses institutions, les progrès accomplis dans le domaine des arts et des lettres, la création d'une armée nationale, les rapports établis avec les puissances étrangères, le développement de l'industrie manufacturière, l'extension prodigieuse de tous les travaux d'utilité générale, l'église catholique trouvant un appui dans les libertés modernes, la royauté conservant son prestige sous l'égide d'une Constitution démocratique, tous ces résultats d'une nationalité pleine de sève forment un tableau historique qui n'est pas dépourvu de grandeur. »

Certes, ce premier bilan est tout à l'honneur de nos pères, qui surent jouir en paix et sagement des libertés conquises en 1830. Il est surtout à l'honneur de Léopold I[er].

C'est lui qui, grâce à sa grande influence personnelle sur les cours et les cabinets étrangers, sut faire prendre à la Belgique indépendante et lui garder un rang honorable parmi les Nations européennes.

Certes, les relations si intimes qu'il entretenait avec la cour d'Angleterre et son alliance avec S. M. la Reine Marie-Louise, fille du Roi des Français, facilitèrent sa tâche. Mais l'histoire nous a montré déjà avec quelle correction et quelle maëstria il sut mener les rapports diplomatiques de la Belgique avec toutes les Nations garantes de notre nationalité, et même avec les Pays-Bas.

Notre génération n'a pas suffisamment conscience des difficultés adhérentes à la politique intérieure de notre Pays, au cours des premières années qui suivirent la conquête de son Indépendance.



Décoration des rues. — L'hôtel Mayer-van den Bergh.

Il fallait vraisemblablement à nos pères et surtout à leur Roi une énergie et une persévérance des plus remarquables. Tout était à organiser : l'armée, l'administration, la justice, l'enseignement, les institutions provinciales et communales.

Les arts, les sciences, les lettres, aussi bien que l'agriculture, l'industrie et le commerce, devaient être encouragés et sortir du marasme dans lequel les avait plongés un demi-siècle de bouleversements politiques de tout genre. Les finances nationales passèrent par des crises des plus intenses et il fallut à nos premiers gouvernants une grande dose d'audace et de prudence pour établir enfin sur des bases solides le crédit de la Belgique. Ils surent se montrer à la hauteur de leur tâche aride.

Dans l'opinion publique, dans la Presse et dans les Chambres législatives, se formèrent, comme il fallait s'y attendre, des partis politiques aux aspirations diverses.

Les luttes entre les partis furent parfois bien vives sous le règne de Léopold I[er]. En Monarque constitutionnel, il sut remplir toujours un rôle pondérateur des plus salutaires.

L'union, qui est inscrite comme une force dans notre devise nationale, s'est manifestée plus d'une fois en vue des intérêts majeurs de la Nation.

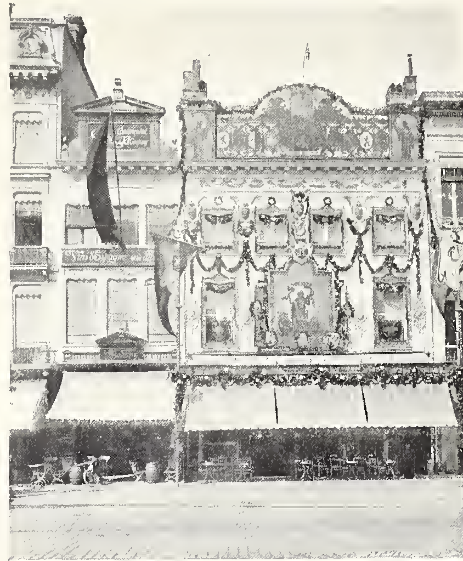
Je ne vous en donnerai qu'un exemple :

Quand, le 25 février 1848, un mouvement révolutionnaire renversa le trône de Louis-Philippe, Roi des Français, un vent de démagogie et de trouble souffla sur toute l'Europe. Dans toutes les capitales, la Révolution leva son drapeau redoutable.

En Belgique, il n'en fut rien !

Comme le proclama fièrement alors M. Delfosse, un représentant de Liége : « Pour faire le tour du monde, la Liberté n'a plus besoin de passer par la Belgique. »

L'illustre Ministre Rogier disait, dès le 1er mars 1848, avec le calme le plus parfait : « Il s'est manifesté un si vif sentiment de nationalité, d'indépendance, que l'esprit politique du Pays nous laisse dans la plus entière sécurité. »



Decoration des rues. — Le Café de l'Empereur.

Le lendemain, M. Dechamps faisait, au nom de la minorité, un éloquent appel à tous les Belges dévoués au trône constitutionnel.

La sagesse et le patriotisme du peuple belge au milieu de cette tempête révolutionnaire vinrent donner comme une consécration nouvelle à notre Indépendance nationale. L'épreuve était décisive et solennelle. Les Belges se montraient dignes de jouir, sous le sage gouvernement de Léopold Ier, des institutions éminemment libérales qu'ils avaient conquises en 1830.

Je termine, Messieurs, et vous invite à vous incliner tous devant cette statue, devant cette royale et noble figure.

Saluons surtout Léopold Ier, le fondateur de la Dynastie nationale, le Père, le Guide, l'Éducateur de notre Roi Léopold II.

Léopold II nous gouverne depuis bientôt quarante ans. Sous son règne, la Belgique a pris un essor qui fait l'admiration universelle.

Dans quelques jours, Anvers aura l'insigne honneur d'acclamer une fois de plus son Roi bienaimé. Nous lui donnerons une preuve nouvelle et éclatante que nulle part ses sujets ne lui sont plus fidèles et plus dévoués que dans la ville et la province d'Anvers.

Que la Providence divine daigne protéger la Dynastie nationale !

Vive le Roi ! Vive la Famille Royale ! *(Longs applaudissements.)*



Décoration des rues.
Dans les quartiers populaires.

La musique militaire exécute *Vers l'Avenir*, de Gevaert.

M. le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire, prononce le dernier discours.

« C'est un spectacle grandiose, dit-il, que celui de la Patrie belge se développant ainsi avec une énergie opiniâtre et invincible. C'est un beau spectacle que celui d'un petit peuple qui apporte son concours à l'œuvre de la civilisation universelle ! Ce spectacle-là, la Belgique l'a offert à l'Europe, grâce à ses Souverains. »

L'orateur célèbre les qualités de diplomate, d'homme d'État et de stratège de Léopold Ier, l'œuvre congolaise créée par Léopold II : « Une extension de la Patrie belge telle que nos pères n'eussent jamais osé la rêver. » Il exalte le rôle de l'armée, si magnifiquement développée par Léopold II.

« L'armée, dit-il en terminant, s'associe à la célébration de l'anniversaire de l'Indépendance. Elle proclame qu'elle est prête à défendre ce que la Patrie a de plus cher : sa liberté, ses institutions, sa Dynastie. Vive le Roi ! »

Ce cri est répété par des milliers de voix, tandis que quatre cents soldats chantent les couplets de la *Brabançonne*.

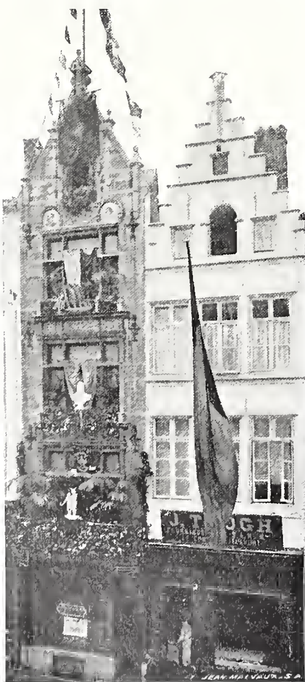
Il est 11 heures quand la cérémonie prend fin. La foule se répand par les rues et donne à la ville, en ces heures tardives, une animation toute de gaieté et de patriotisme.

LE 23 JUILLET

La journée du 23 juillet fut marquée, à Anvers, par de grandes manifestations patriotiques auxquelles prirent part la garde civique, l'armée, les autorités de la province et toutes les communes. Le temps ne fut point constamment favorable au développement complet du programme. Malgré le ciel gris, la bruine insinueuse ou la pluie mélancolique, la joie régna dans tous les cœurs et ses manifestations constituèrent comme un chant apothéotique de louange et de reconnaissance envers la Patrie.

LES REVUES

Les gardes civiques furent sous les armes de grand matin, ce jour-là. Dès 9 heures, leurs théories se développaient le long des avenues et étaient passées en revue par leur chef, M. le général Willaert. Le défilé eut lieu à la place de Meir. A 9 h. 1/2, M. le général Willaert vint se placer près des tribunes élevées au centre pour les autorités. Beaucoup de personnalités y prirent place : le collège échevinal, des sénateurs, des membres de la Chambre des Représentants, le gouverneur de la province, le commissaire d'arrondissement, des députés permanents, des conseillers provinciaux, le conseil communal, de nombreux bourgmestres des villes et communes de la province.



Décoration des rues.
Une maison flamande.

La police à cheval précède la colonne et fraye le passage. Les chasseurs marchent en tête ; la 1re légion et la 2e légion défilent ensuite ; les corps spéciaux de l'artillerie et l'escadron de cavalerie ferment la marche. On admire beaucoup la crânerie de la milice citoyenne, et leur chef, en saluant les autorités, en reçoit l'expression par des manifestations sympathiques.

A 10 h. 35, les sonneries de clairon annoncent l'armée. M. le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire, après avoir passé en revue les troupes placées sous son commandement, vient à son tour, suivi d'un brillant état-major que commande le major d'état-major Monthaye, se placer près des tribunes.

Bientôt les troupes s'avancent au pas rythmé par la cadence de gais pas redoublés.

M. le général Lauwick, président du Comité d'études de la position fortifiée, commande les troupes. Les deux brigades d'infanterie défilent : la première brigade, ayant à sa tête le général Mascart, comprend le 3e bataillon du 3e régiment de chasseurs à pied,

le 5e et le 6e régiment de ligne ; la seconde brigade, commandée par le général Pâris, comprend le 7e et le 8e régiment de ligne. Le génie et l'artillerie sont placés sous les ordres du général van Sprang.

La tenue impeccable, le défilé parfait de toutes ces troupes font grande impression.

DÉFILÉ DES SOCIÉTÉS POPULAIRES, DES DÉLÉGATIONS DES ÉCOLES COMMUNALES ET PRIVÉES DES VILLES ET DES COMMUNES DE LA PROVINCE

Chaque année, l'administration communale de la ville d'Anvers organise, à l'occasion de la fête nationale du 21 juillet, une manifestation devant la statue de la Patrie, élevée pour la circonstance à la Bourse de Commerce. Tous les enfants des écoles y prennent part.

Le Comité provincial d'Anvers conçut le projet d'étendre cette fête communale en conviant toutes les villes et communes de la province à y participer.

C'est ainsi qu'à 11 h. 30 devait avoir lieu, à la place de Meir, le défilé des sociétés d'anciens sous-officiers, des sociétés de gymnastique, des sociétés populaires de la ville et de la province, des délégations des écoles officielles de la ville d'Anvers, des délégations des écoles privées d'Anvers, des délégations des écoles communales et privées de toutes les villes et communes de la province d'Anvers, sous la conduite de membres du personnel enseignant, précédées de leurs drapeaux, bannières ou cartels.

La délégation de chaque commune se composait d'un instituteur en chef, d'une institutrice en chef, de 5 élèves garçons et de 5 élèves filles. Les élèves de chaque commune étaient habillés uniformément. Un élève garçon et une élève fille portaient, chacun, un cartel aux armes de la commune, cartels remis au moment de la formation du cortège. Le nombre d'enfants ainsi délégués étaient de 20 pour les communes de 5 à 10,000 habitants, de 30 pour celles de 10,000 à 20,000 et de 40 pour celles de plus de 20,000 habitants.

Les délégations devaient passer en cortège devant la grande estrade établie place de Meir, sur laquelle avaient pris place les autorités civiles et militaires d'Anvers, les sénateurs, les membres de la Chambre des Représentants, les conseillers provinciaux et communaux d'Anvers, les membres du Comité provincial des fêtes, les bourgmestres et les secrétaires communaux des communes représentées dans le cortège, les échevins des communes émancipées, les délégués de la Presse, etc.

Les enfants qui prennent part à l'exécution de la cantate, les enfants formant les délégations des communes et leurs instituteurs ou personnes déléguées devaient se détacher du cortège et se rendre au local de la Bourse.

La pluie a lamentablement désorganisé ce cortège, qui promettait d'être magnifique, puisque plus de 2,000 enfants y prenaient part. Aussi l'ordre fut-il donné de conduire directement dans le temple de Mercure les enfants qui participent à la seconde partie de cette manifestation. Quelques groupes défilent cependant : ce sont ceux d'Hove, Bornhem, Emblehem, Stabroeck, Bouchout, Lillo, Hérenthals, Oolen, Lierre, Veerle. Les fillettes sont en toilettes claires, les garçons en noir ou en blanc, portant en sautoir le ruban tricolore ; des drapeaux, des gymnastes, des fanfares traversent l'ondée, mais le cortège, malgré la bravoure des participants, n'a point l'apparat, ni la régularité qu'on entendait lui donner : la pluie, tombant sans répit, jette la désorganisation dans ses rangs et sème la désillusion dans bien des jeunes cœurs.

MANIFESTATION PATRIOTIQUE A LA BOURSE DE COMMERCE

La cérémonie de la Bourse de Commerce fut une heureuse compensation. Ce vaste local est habitué aux séances tumultueuses : quotidiennement, les rumeurs fébriles y circulent et témoignent de l'activité humaine. Aujourd'hui, dans la corbeille, s'érige une grande statue symbolisant la Patrie. Le long des murs courent les festons nuancés de guirlandes de chêne, piquées de glands d'or et rattachées par des rubans aux couleurs anversoises. Des drapeaux de gildes, de sociétés, assemblent en forêts leurs symboles ; des cartouches rappellent à la jeunesse les noms des membres du Gouvernement provisoire ; des écussons éveillent le souvenir des Puissances qui se sont portées garantes de notre neutralité ; des inscriptions redisent les grandes libertés constitutionnelles. Le tout forme un ensemble lumineux et chaud, qui se pare de la grâce des fillettes aux attifements clairs, que rehaussent des couronnes allégoriques, et de la crânerie des garçons, dont les costumes sont barrés des trois couleurs belges. Le coup d'œil est charmant et le bruissement des joyeux gazouillis rappelle le prélude d'un concert d'oiseaux à l'aube d'un beau jour.

En haut, dans les galeries, ont pris place les 85 délégations scolaires de la province.

Les écoles d'Anvers occupent le rez-de-chaussée. A droite et à gauche de la statue sont alignées les fillettes, tout de blanc vêtues, ceintes des couleurs belges, françaises, allemandes, anglaises, austro-hongroises et russes. Les bourgmestres de la province ont pris place à l'un des côtés de l'estrade ; l'autre côté est réservé aux autorités et aux invités.

Soudain, l'appel des trompettes thébaines éclate impérieusement et ramène le silence. La *Brabançonne* étend ses accents. M. Van Rijswijck, bourgmestre, s'avance entouré de MM. Cogels, gouverneur de la province, des généraux Timmermans, Pâris, Waffelaert, des sénateurs, des membres de la Chambre des Représentants, des commissaires d'arrondissements de la province, des conseillers provinciaux et communaux, des consuls à Anvers, de nombreux officiers, etc.

Un autre cortège attire l'attention : c'est celui de la Pucelle d'Anvers, accompagnée de ses deux pages et suivie d'une cour de jeune filles porteuses de fleurs. La Pucelle, toute charmante dans sa robe de brocart, garnie de fleurs symboliques, prend place devant la statue de la Patrie, tandis que l'orchestre exécute la mélodieuse *Mijn Moederspraak,* paroles de Klaus Goth, de Peter Benoît.

M. Van Rijswijck, au pied de la statue, adresse ensuite un patriotique discours aux enfants. Il dit que la cérémonie annuelle en l'honneur de la Patrie groupe, en 1905, non plus la seule jeunesse scolaire anversoise, mais tous les enfants de la province : qu'ils soient tous les bienvenus dans la ville de l'Escaut. L'orateur conte à son jeune auditoire, en une fresque rapide et enlevée, les événements de 1830 ; « mais, ajoute-t-il, il n'a fallu réellement qu'une génération pour faire oublier ces sanglantes journées, et la paix a tôt fait de rétablir la fraternité parmi les deux peuples. Ce que nous fêtons aujourd'hui, ce n'est pas le souvenir de nos luttes, c'est le tableau des progrès que notre Pays a accomplis. »

L'orateur retrace le développement matériel de la province d'Anvers ; il signale la pénible situation de la ville en 1830 et lui oppose celle de 1905, en une fulgurante comparaison. « Nous ne comptions alors, dit-il, que 75,000 âmes, nous étions encerclés dans des fortifications étroites ; nos rues n'étaient point pavées ni éclairées et l'herbe y croissait ; l'Escaut n'avait point de quais. Il n'y avait point de commerce, point de marine, deux bassins seulement creusés par Napoléon. Voyez aujourd'hui, sur le fleuve, quel changement, et nos maisons sont devenues des palais. »

M. Van Rijswijck exhorte ensuite les enfants à suivre l'exemple qui leur est donné : « C'est la voie de l'avenir. » En terminant, l'orateur parle des devoirs envers la Patrie et redit la reconnaissance que la Belgique doit à la Monarchie et spécialement à Léopold II.

Le vibrant discours du bourgmestre d'Anvers soulève des applaudissements chaleureux.

Voici le texte flamand de ce discours :



Décoration des rues. — L'avenue de Keyzer.

Lieve kinderen,

De redenaar die hier op andere jaren het woord voert, wendt zich tot Antwerpens schooljeugd in engeren zin. Heden, bij gelegenheid van dit plechtig feest, waarop wij vertegenwoordigers van al de deelen der provincie genoodigd hebben, knapen en meisjes van den boschkant en van den heikant, uit de Kempen en uit Klein-Brabant, heb ik tot gehoor heel de Antwerpsche schooljeugd. Aan allen die gekomen zijt, roep ik uit volle borst : Weest welkom in de Scheldestad !

Wij hebben u genoodigd om met ons het Vaderland te vieren, het vrij en onafhankelijk België, wiens 75-jarig bestaan wij heden herdenken.

Wis heeft men u op school gesproken van de omwenteling van het jaar '30 en u geleerd, ten gevolge van welke gebeurtenissen het Koninkrijk der vereenigde Nederlanden, na een vijftienjarig bestaan, geweldig vaneen gereten werd. Eere aan hen die toen hun bloed vergoten voor de vrijheid ! Dan, het stichten van het koninkrijk België was een waagstuk en menigeen vreesde voor de onzekere, donkere toekomst. Met moed en betrouwen echter stapten wij voort ; weldra was de troon bevestigd en de toekomst gewaarborgd.

Het Nederlandsche volk, na verloop van een geslacht was zoo grootmoedig de vredebreuk te vergeten om zich nog enkel te herinneren welke banden, trots alles, ons aan elkander knoopten. Twee volkeren behoorende tot de kleinste, maar ook tot de meest vrijheidlievende van Europa, éen van afkomst, gedeeltelijk éen van taal, konden niet anders dan zich herinneren wat al zij gemeens hadden. Hun belang zelf noopte hen, waar het huwelijk mislukte, voortaan toch als goede buren te leven. Het was een Nederlandsch dichter die het eerst, na verloop van een geslacht, de woorden aanhief bestemd om later zoo dikwijls herhaald te worden :

Oude veeten
Zijn vergeten
En gedempt de bron van twist.

Toen in 1883 Leopold II den koning van Holland te Amsterdam bezocht, bezoek dat Neerlands vorst het volgend jaar te Brussel terugbracht, toen was de verzoening, die lang in de harten bestond, voor eenieder veraanschouwelijkt. Op de Groote Markt, te Brussel, en voor het Stadhuis, te Amsterdam, was geen wanklank meer in het koor van twee volkeren die om prijs hunne koningen toejuichten en die voelden dat ook de naties vrienden waren.

Ook het is de herinnering aan het jaar '30 niet die ons thans vervult. Wat wij vieren is 75 jaar vreedzame ontwikkeling. Drie kwart eeuws vrede, weet gij, kinderen, wat het zeggen wil ? Neen, gelukkigen die gij zijt, gij geniet die gaven en kunt ze niet beseffen. Doch ondervraagt uwe grootouders ; uit hun mond zult gij de verhalen uit lang vervlogen tijden nog hooren, zooals zij des winters rondgingen bij den haard. Want eeuwen lang is deze grond, nu zoo vreedzaam en blijde, het tooneel geweest van het gruwzaamst oorlogsgeweld. Van hen zult gij vernemen, hoe de vader 's morgens vroeg zijn geweer van den haak nam met een vloek, terwijl de

moeder haar aangezicht achter haar voorschoot verborgen hield en hoe 's avonds, in een verlaten kant, de gekwetste lag te sterven, terwijl dronken soldaten, met woeste kreten, de hoeven plunderden en de dorpelingen mishandelden. Zoo is het bij ons geweest eeuw na eeuw, tot het land, uitgeput en leeggeplunderd, lag te zieltogen.

Hoe anders is het nu ! Slaat de blikken omhoog en aanschouwt de stoere vrouw, pal staande in het volle bewustzijn harer kracht en harer vrijheid. O moest ooit de vreemdeling pogen haar geweld aan te doen, niet waar, gij zoudt haar verdedigen ? Moest ooit de vijand den heiligen grond der vaderen bespringen, niet waar, gij zoudt u niet te klein of te luttel achten om hem te beschermen ? Het is uw plicht ; wat zeg ik : het is uw voorrecht.

Eenmaal, kinderen, zal de tijd aanbreken dat allen het zullen begrijpen ; dat geen gegoede meer zich voor een handvol geld van dien plicht zal willen vrijkoopen. Dan eerst, als allen gelijk zullen zijn voor den dienst des lands, zullen wij het recht hebben het vaderland te noemen de liefste plek op aarde.

Ondertusschen leven wij met ieder in vrede en niets laat voorzien dat een buurman het wagen zou een wingewest te maken van de plaats waar onze wiege stond en eens ons graf zal staan.

Het past ons een oogenblik te herdenken wat die 75 jaar ons aangebracht hebben. Om ons bij de provincie te bepalen : sedert het jaar dertig is de bevolking meer dan verdubbeld ; van 350,000 inwoners is zij geklommen tot 900,000. Overal hebben de dorpen zich uitgebreid en zijn in verbinding gesteld door steenwegen et buurtspoorwegen die als de bloedvaten van het lichaam, weelde en rijkdom verspreiden te allen kant. 14,000 hectaren grond zijn, sedert 1847 tot 1900 in onze provincie alleen ontgonnen en voor bosch- en landbouw bestemd.

En gij, kinderen van Antwerpen, in engeren zin, herinnert u uwe geschiedenis. In 1830 was Antwerpen eene provinciestad, ternauwernood van 73,500 zielen. Met wallen besloten binnen den engen gordel der Spaansche vesting, met ouderwetsche, brokkelende gebouwen, met beslijkte ruien en vlieten, zonder noemenswaardige kasseiing of verlichting — aldus was Antwerpen. De Schelde had geen kaaien en het gras groeide in de straten. Dat gaf een schilderachtig zicht, ja, zooals een bouwval een schilderachtig zicht geeft. Er was haast geen handel, geen scheepvaart, geen beweging ; maar twee dokken waren er, door Napoleon gegraven en de Schelde was geopend. Door eene wondere kracht gedreven, werd ons volk weer groot. Ziet, nog eer handel en scheepvaart hersteld waren, werd de oude genius uit zijn sluimer gewekt : dicht- en schilderkunst begonnen te bloeien. Weldra ook waren handel en scheepvaart hergeboren ; bij elke tij bracht de Schelde ons eene vloot van schepen aan, beladen met den rijkdom van elk gewest. De oude vesting viel en op een uur afstand werd een nieuwe ringmuur gebouwd, breed genoeg om zes maal de ruimte der vroegere stad te omsingelen. Velen van ons hebben die oude wallen nog geweten en gejuicht, toen zij gesloopt werden ; in minder dan een menschenleven gaat nu ook de nieuwe vesting verdwijnen. Men zal ze ditmaal ruimer maken ; geen nood dat zij zoo spoedig gevuld zal zijn.

Wij en gij, kinderen, zullen lang verdwenen zijn en ons stof met de moederaarde vermengd hebben; maar eenmaal toch zal de tijd aanbreken dat het volk gaat tornen en kloppen aan dien nieuwen muur en ook dien omver stooten. Moge de nakomelingschap dan van hem getuigen, zooals wij van de tegenwoordige vesting, dat hij, tot onze verdediging bestemd, in werkelijkheid niet gediend zal hebben.

En op de rivier, welke verandering ! De tijden zijn niet meer dat de gansche Fransche vloot bezuiden Antwerpen het anker kwam werpen midden in den stroom. In plaats van schepen van 500 en 1000 ton, is het nu 5000 en 20.000 ton dat wij schrijven moeten en zelfs ontstond het stout gedacht, om de bochten der Schelde beneden Antwerpen af te snijden en een nieuwen stroom te graven, waar men de waters zou in over storten

Burgershuizen zijn geworden tot paleizen en overal ziet men tempels van de kunst. Trouwens zoo is het over gansch België. Steden rijzen en zetten zich uit ; spoorwegen doorboren de bergen ; dammen versperren het dal ; mijnen storten hun ingewanden uit ; fabrieken gonzen en ronken. Er zijn geen afstanden meer. Ja, men mag het wel zeggen : wie in deze eeuw geleefd heeft, heeft veel beleefd, meer dan in tien menschenlevens van andere tijden. En nog steeds moeten wij vooruit ; de prikkel drijft ons, de zucht naar meer en beter is den mensch aangeboren.

Kinderen van stad en dorp, met moed en met betrouwen dien weg op, het is de weg der toekomst. Nu trekken wij door vruchtbare landouwen, dan weer door dorre streken, maar wij moeten steeds verder, er is geen oponthoud. Naarmate wij voortgaan verschijnen in de verte

andere horizonten en dan weer andere ; wij moeten verder, zeg ik u, want niet in het bereiken van een ideaal, maar in het streven naar een ideaal, daarin ligt het geluk.

Ik wil eenige woorden richten tot de landjeugd. Gij kinderen, die in de stad zijt gekomen op een dag als heden wanneer het feest is alom, denkt waarschijnlijk : wat is het in de stad toch plezierig en schoon. Zij die in de stad wonen denken er anders over : er is geen lucht in die enge, muffe straten, laat ons naar buiten gaan.

Waar dan toch is het best om leven, hoor ik u vragen ? Mijn antwoord is ; blijft waar gij zijt en doet er uw plicht. Kinderen van den buiten, welk onwaardeerbaar voorrecht is het uwe, steeds te leven in het aanschijn der natuur. De afwisselende jaargetijden, de hemelen zoo beweeglijk, de akkers zoo lieflijk en de bosschen zoo plechtig — welk schouwspel van menschenhanden haalt daarbij ! Of zijt gij geen dichters, maar kleine prozamenschen, denkt dan : ieder moet werken voor zijn brood, op een klein getal uitzonderingen na, die zich doodelijk vervelen. Leven zonder werken bestaat enkel in tooversprookjes en gij zijt nu groot genoeg om te beseffen dat gij niet op den schoot eener gravin gewiegd zijt, zoo min als de steedsche kinderen. Op een fraaien morgen hebt gij hier alles gezien en is uwe nieuwsgierigheid bevredigd, dan heet het : naar buiten in de frissche lucht, of op de kaden, tusschen stapels koopwaren, of erger nog, in de fabriek. Neemt mijn raad, komt het getal stedelingen niet vergrooten. De honger nijpt hier nog eens zoo fel. Blijft op uw dorp en leeft er blijmoedig.

Blijmoedig leven, dat wensch ik u allen toe, kinderen van den buiten en kinderen van de stad. Blijmoedig leven is geen roes van plezier, is geen gedurige lachbui — het is kalme, ingetogen tevredenheid met uw lot, het reinste genoegen dat men rapen kan. Wellicht verstaat ge 't eenmaal, later, als angst en kommer u kwellen en gij toevallig mijn woorden nog eens herleest ; wellicht verstaat ge t' ook niet en ik wensch u niet toe het te verstaan. Blijmoedig te leven tot het einde en zonder het te weten, ziedaar voor allen mijn wensch.

Intuschen, de tijd der jeugd is een tijd van genieten ; van werken ook en van voorbereiding tot de zware levenstaak. Maar heden hebben wij u niet genoodigd om een zedepreek te hooren, wèl omdat het feest is in de Scheldestad. De plechtigheid gaat hervatten ; doch eer gij uw aandacht weer schenkt aan de vreugdehymnen het vaderland ter eere, wijden wij een dankbare gedachte aan hem die aan die spits staat, aan onzen Vorst, den eersten burger des lands, beschermer van de vrijheden der anderen. Nu 40 jaar heeft hij het bewind in handen ; hij is nu een grijsaard maar een grijsaard met nog jeugdige kracht. Veel heeft hij voor zijn volk gedaan ; en ook voor u, kinderen, al merkt gij dat niet. Eenmaal toch zult gij begrijpen wat België aan het grondwettelijk koningdom verschuldigd is. Wij eeren hem, niet met slaafsche onderwerping, maar uit vrijen wil als den besten der koningen ; wij danken hem ook en wenschen hem toe : hij leve nog lang voor het heil van land en volk.

L'orchestre prélude au *Hulde aan België*, de Verhulst et Leenaerts. Les jeunes filles, qui entourent la Pucelle d'Anvers, déposent, au pied de la statue, les bouquets dont elles sont fleuries. Les enfants s'adressent, en chœur, à la statue : « Vous trônez, lui disent-ils, en pleine gloire et nous venons vous faire l'offrande de nos fleurs. »

Tout à coup, l'orchestre éclate en lamentations : le chœur des enfants souligne des phrases de reconnaissance à la mémoire de ceux qui ont fait le renom de la Patrie, tandis que les voix de MM^mes^ Soetens et Flament les étayent en soli. « Ils rêvaient, disent-ils en des phrases musicales d'une ampleur et d'un sentiment incomparables, ils rêvaient de grandeur pour le plus beau des pays. » Les bambins ajoutent que « ces héros reposent dans les champs où les vents d'automne disent leur éloge ». C'est à ce moment que la Pucelle dépose une grande couronne tressée d'immortelles, de roses et de lauriers, au pied de la statue. On y lit cette inscription : *De Stad Antwerpen aan de helden des Vaderlands.*

Voici que deux jeunes filles, portant un drapeau belge, s'en vont à droite et à gauche chercher d'autres jeunes filles porteuses de drapeaux des Puissances garantes de notre neutralité. Ces fillettes, par un raffinement touchant dans l'organisation de cette belle fête, sont originaires du pays dont elles portent l'emblème. Elles s'avancent sur l'estrade, et l'appa-

rition des cinq drapeaux, français, allemand, anglais, autrichien et russe, provoque une formidable ovation. L'orchestre interprète le *Vaderlandsche Helden Herdacht* de Hubert Melis, musique de Jan Blockx. La Pucelle couronne le drapeau de la France, tandis que retentit la *Marseillaise*. Le drapeau français salue. Tour à tour, les autres drapeaux sont couronnés avec le même cérémonial et les hymnes nationaux des Puissances sont chacun salué de salves d'applaudissements. Cette manisfestation de reconnaissance est émouvante et le public, grands et petits, ne cache point combien il en est vivement touché.



Decoration des rues. — Le rond point de la Banque.

Celle de la fraternisation, qui suit, met le comble à l'émotion. Les jeunes filles vont reconduire les cinq drapeaux étrangers à leur place et quérir dans un coin, où il semble caché, celui des Pays-Bas pour l'emmener sur l'estrade. Quand il paraît, ce sont des acclamations sans fin. L'assistance est debout, frissonnante d'enthousiasme. La Hollande reçoit une branche d'olivier, symbole de paix, ornée de giroflées, symbole de l'amour, de l'amitié et de la fraternité; la Pucelle l'embrasse. L'émotion est indicible. La foule est subjuguée. C'est un immense cri de vibrante allégresse qui s'élève impétueux, couvrant les accents de *Wien Neerlandsch Bloed* que joue l'orchestre ; les chapeaux et les mouchoirs s'agitent, on ovationne, on exulte : la scène est émouvante, majestueuse et apparaît dans une radieuse auréole d'apothéose.

Les consuls à Anvers, dont la Nation a été l'objet de cette attention, se hâtent de remercier M. Van Rijswijck et l'on remarque spécialement la démarche et l'émotion de M. van den Berg, consul des Pays-Bas.

La fête symbolique est suivie de *Den Volkeren Heil* de Peter Benoit, accompagné seulement de trompettes thébaines.

Et le programme se termine par le *Prinskensdag,* paroles de Raf. Verhulst et musique d'Emile Wambach. Cette jolie cantate pour enfants est empreinte de fraîcheur, des motifs délicieux la parsèment et elle fait des voix jeunes le plus harmonieux emploi. C'est la glorification de l'enseignement qu'a cherché à écrire l'auteur; il l'a fait avec succès et a su y jeter des parcelles d'émotion et de mélodie pour terminer par une finale puissante.

Cette remarquable exécution fait honneur, comme celles qui l'ont précédée, au chef d'orchestre, M. Constant Lenaerts, à MM^mes^ Soetens et Flament, les solistes, qui ont accompli leur tâche avec une perfection au delà de tout éloge.

M. Emile Wambach, après cette première officielle, a reçu les chaudes félicitations du bourgmestre et des autorités.

Une *Brabançonne* encore et la fête est terminée.

Cette imposante manifestation laissera une impression impérissable dans l'âme de tous ceux qui y ont assisté. Elle honore ses inspirateurs et ses organisateurs : le Comité provincial, MM. Van Kuyck, échevin de la ville d'Anvers ; Van Hoof et Peeters, inspecteurs

de l'enseignement ; Lenaerts, chef d'orchestre ; Grégoire Baeyens, secrétaire du cabinet du bourgmestre, ont droit à des félicitations toutes spéciales.

Afin que les Anversois pussent y assister et dans le but d'étendre son action patriotique, cette fête fut répétée le lendemain 24 juillet.

Voici les paroles des cantates et des chœurs qui y furent chantés.

MIJN MOEDERSPRAAK

Gedicht van Klaus Groth.
Altdietsch van Dr Hansen.

Muziek van Peter Benoit.
Nederlandsche vertaling van Julius Sabbe.

O moederspraak, mij lief als geen,
Diep roert m' uw zoet geluid !
Waar' ook mijn hart als staal en steen
Gij dreeft den trots eruit.

Gij buigt mijn stijven nek zoo licht
Als moeder aan heur hart,
Uw vleien streelt me 't aangezicht
En stil is alle smart.

Ik voel me nog een dartel kind :
Geen booze wereld meer !
Gij koost mij als een voorjaarswind :
Daar blooit de vreugde weer !

Mijn oudje zegt me nog : « Komaan »,
En vouwt mijn hand : « Uw bêe ! »
En « Onze Vader » vang ik aan
Lijk ik wel vroeger dêe !

Dat voel ik diep, dat wordt verstaan :
Zoo spreekt ons hartebloed ;
En hemelvrede waait mij aan,
En weer is alles goed.

Mijn moederspraak, zoo rein en recht,
Gij tolk van 't oude diet,
Als bloot een mond « mijn vader » zegt,
Dat klinkt m' als englenlied.

Zoo heerlijk streelt me geen gezang,
Zoo kweelt geen nachtegaal !
En tranen vloeien langs mijn wang,
Gelijk de beek ten daal' !

HULDE AAN BELGIË !

Betooging voor het Allegorisch Beeld des Vaderlands.

Woorden van Raf. Verhulst.

Muziek van Constant Lenaerts.

In glorie rijst Gij voor ons oogen,
O Beeld van 't dierbaar Vaderland !
En bloemen strooien wij, bewogen,
Voor U, met liefdevolle hand ;

Want eer zoo fier uw beeld kon rijzen,
Wat smarten hebt Gij doorgestaan !
Wat eeuwen strijd moet Gij ons wijzen
Eer vrij uw kindren tot U gaan !
O Vaderland, wij brengen bloemen,
En snoeren onze harten saam,
Voor U, zoo lief ons, dat we U noemen
Naar vaders eigen zoeten naam :
O Vaderland !

DE VADERLANDSCHE HELDEN HERDACHT.

(Fragment uit de Cantate van 1902 « Het Vaderland ».)

Woorden van Hubert Melis. *Muziek van Jan Blockx.*

Zij droomden de grootheid
Voor het schoonste der landen.
Waar het vuur der dierbre vrijheid
Eeuwig bleef branden.
Bij dreigend onheil, zij vlogen te weer
En dankbaar, 't hart eerbiedig bewogen,
Brengen wij kronen, hun ter eer...

Zij liggen begraven
Onder ruischende velden,
En de voorjaarswinden fluistren
't Loflied der helden ;
En de Schelde wiegt de vrome schaar,
Die sneefde, eer dan ootmoedig te knielen,
En dekt hen met een doodenbaar...

DEN VOLKEREN HEIL !

Muziek van Peter Benoit uit « De Genius des Vaderlands ».

« Heil, heil, driemaal heil ! »
Zij thans onze groet.
Dat eedle broedermin
Gansch de menschheid hoed' !
Geen krijgsgeschal, maar vredetaal
Blijft voor een volk de reinste zegepraal.

PRINSKENSDAG.

Kinderkantate voor 't Vaderlandsch jubeljaar 1905.

Woorden van Raf. Verhulst. *Muziek van Emiel Wambach.*

EERSTE DEEL

Met bloemen getooid, en met zijden banieren,
Door 't gejoel en 't gejubel van 't volk begroet,
Zoo trekken ons scharen van flinke scholieren
Langs straten en pleinen in feestelijken stoet.

En de lucht hangt vol zangen,
Vol geklingel van vreugd ;
En uit onze rangen
Stijgt het lied van de jeugd.
Het galmt zoo machtig,
Het dreunt zoo luid :
't Klinkt boven de klokken
En den beiaard uit.

LIED (MEISJES)

'T Is Prinskensdag,
Ontplooit de vlag
En laat haar banen zwieren !
't Is vreugd in 't land en hooggetij !
De burgers staan in feestkleedij
Om Prinskensdag te vieren.

Wie Prinskensdag
t' Antwerpen zag,
Zag ons en ons banieren.
Wanneer we gaan de straten door,
Op maat en stap, muziek van voor,
Om Prinskensdag te vieren.

En Prinskensdag
Thans heeten mag
Het feest van de scholieren.
De driekleur fier op borst en hoed,
Zoo gaat ons blijde kinderstoet
Om Prinskensdag te vieren.

DE MAAGD VAN ANTWERPEN

Wij zien met blijde hoop in d' oogen,
Uw lieve scharen aangetogen
En brengen voor het Beeld van 't Land
Dien rijken oogst als onderpand
Van wat de toekomst eens zal wezen :
De knapen sterk, met helder brein ;
De meisjes schoon, met harten rein ;
Wat heeft het land te vreezen !

DE KINDEREN (JONGENS)

U zegelof ! en heil aan u !
Die onze jonge schreden leidt !
Aan wie het zorgen lief en zoet is ;
Die goed zijt als een vader goed is ;
En ons het leven voorbereidt.

(MEISJES EN JONGENS)

O fiere, trotsche Scheldestede,
Zoo hoogbefaamd door 't kunstverleden,
Gij aller steden bloem !
Uw scholen zijn uw fierheid thans ;
Uw scholen zijn uw stralenkrans ;

Uw scholen zijn uw roem !
Wat gij ons maakt, wij zullen 't wezen ;
Het Vaderland heeft niets te vreezen.

TWEEDE DEEL

JONGENS

Het land vandaag herdenkt den strijd
Der vaadren, en herdenkt den tijd
Dat ons een landaard werd geboren,
Met d' ouden adellijken naam ;
Lijk veertien eeuwen reeds te voren
Zijn weer de Belgen saam.

Ze voelden dat er een schaduw lag
Op den glans van hun eersten vrijheidsdag,
En rijk ende arm, 't vloog al in 't geweer ;
Ze kenden die vlag niet en ze haalden haar neer.
Nu Brabantsche kleuren gehecht aan den stang !
Een eigen vaandel en een eigen zang !
En onder den gordel en den blauwen kiel,
Ze voelden één land met eenzelfde ziel.
Ze wilden dat land en ze gaven hun bloed...

Glorie en eer aan hun heldenmoed !

Zij wilden wat nu ons fierheid is ;
Het Land van Maas en Schelde !

DE MEISJES

Wij zullen u steeds noemen
Met lof en dank en eer,
En uwe daden roemen
O Helden van weleer !

Wij brengen d'offeranden
Die kinderliefde biedt :
De bloemen in ons handen
En op den mond ons lied.

Eenstemmig zal het schallen,
Want eens is hart en geest ;
Een hoogtijd is voor allen
Het Vaderlandsche feest.

DE MEISJES

I

Doch kindren van den vrede,
Met zachter ideaal,
Zijt gij voor ons 't verleden
Van krijg en vuur en staal.

2

Hier klink' uit kinderscharen
Het vredig, hartlijk lied,
Dat zacht op harpesnaren
Uit onze zielen vliet.

De Jongens

Maar machtig en breed zij de groet
Die stijgt uit het jongensgemoed :
Heil t' land van Maas en Schelde !

Samen

Heil 't land van Maas en Schelde !
O Land van Maas en Schelde !

Van de bruisende zee tot het ruischende woud ;
Met valleien en heuvels vol zwatelend goud ;
Met Vlaanderens glorie in d' eene hand,
In d' andre de schatten van t' Walenland !
Met steden, die beuren door de wolken heen
Den trots van hun torens uit het roemvol verleen ;
Met al uwen rijkdom, uw kunst en uw faam,
Wees fier op uw driekleur en fier op uw naam,
O Belgenland !
O Land van Maas en Schelde !

TE DEUM

A l'issue de la manifestation patriotique, un *Te Deum* solennel a été chanté en l'église cathédrale de Notre-Dame. Toutes les autorités provinciales y assistaient : sénateurs, membres de la Chambre des Représentants, conseillers provinciaux et communaux, la majorité des bourgmestres et échevins de la province, la garde civique, l'armée, les fonctionnaires des différentes administrations.

La maîtrise de la cathédrale a interprété, sous la direction de l'auteur, un nouveau *Te Deum — De Wambach* — ainsi que la *Brabançonne,* orchestrée du même.

LES BANQUETS DES DÉLÉGATIONS SCOLAIRES

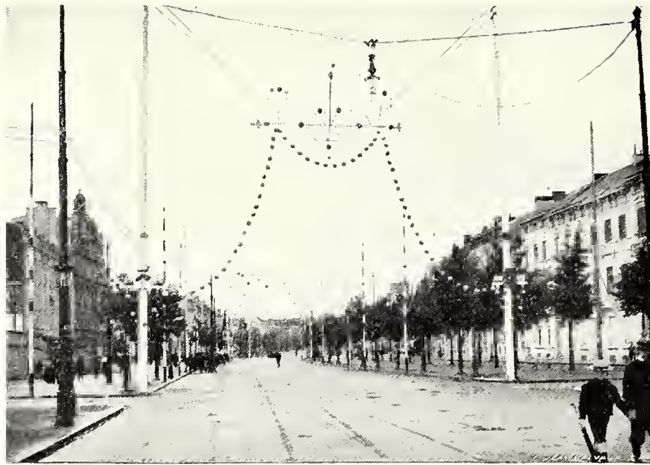
Le Comité provincial des fêtes avait convié les enfants formant les délégations de la province à un grand banquet dans la vaste salle des concerts de la Société royale d'Harmonie. 2,300 enfants y étaient invités ; pour diverses raisons — trop grand éloignement ou difficulté des communications — certaines communes s'étaient vues dans l'obligation de décliner l'invitation.

Exactement 1,210 enfants, accompagnés d'un instituteur et d'une institutrice par commune représentée, soit près de 1,400 convives en tout, prirent part au repas.

Faut-il dire l'animation de cette fête, son coup d'œil charmant?

Dès 2 heures, les groupes frais et animés de fillettes et de garçonnets, toujours parés des écharpes aux couleurs nationales, gagnent rapidement et avec beaucoup d'ordre les

places qui leur sont réservées. Il y a là près de 100 délégations, réparties entre 11 longues rangées de tables parallèles. A voir tout ce petit monde, encore pimpant et coquet, malgré la pluie qui a fripé plus d'une robe blanche et déparé maint veston noir tout flambant neuf, on se prend à regretter plus amèrement le fâcheux contretemps de la matinée, ces ondées désespérantes, qui ont, en dispersant le cortège, noyé la fête et assombri les cœurs.



Décoration des rues. — L'avenue des Arts.

La table d'honneur, dressée sur l'estrade, dans le fond de la salle, était présidée par M. Van Hoof, inspecteur en chef, entouré de MM. Constant Lenaerts, inspecteur pour la musique ; Peeters, inspecteur pour le dessin ; Roelofs et Mulder, commissaires des fêtes. Le Menu, succulent et copieux, fut très goûté par tous les convives.

Au dessert, M. Van Hoof s'est levé et a prononcé une courte, mais émouvante allocution, à laquelle M. Jacobs, d'Hérenthals, a répondu au nom de tous.

Les enfants des écoles paroissiales de la ville avaient été réunis, de leur côté, au *Kalkoenschen Haan,* Marché Saint-Jacques. 250 garçons et fillettes, sous la conduite des instituteurs et des institutrices, banquetaient là. C'est assez dire que l'animation et la gaieté n'y manquèrent point non plus. Une musique discrète égayait ces agapes enfantines. Très beau Menu également, largement servi, auquel il fut fait un accueil digne des jeunes appétits auxquels il était destiné.

Quant aux enfants des écoles communales, ils furent réunis par groupes de 30 à 100 dans différents restaurants de la ville : au *Saint-Jean,* au *Paardewei,* à la *Couronne,* au *Nieuwen Buiten,* etc. Le même succès fut fait partout au Menu et la même joie régnait autour des tables.

De cette journée, il restera dans le cœur des enfants un souvenir ineffaçable. Tous furent enchantés de l'accueil qu'Anvers leur a réservé, mais tous aussi — les instituteurs surtout — emportaient le vif regret de n'avoir pu prendre part au cortège de la matinée : la raison même de leur voyage. C'est en vue de ce défilé que, depuis des semaines, tant de préparatifs avaient été faits, tant de rêves s'étaient ébauchés !

LE BANQUET DES BOURGMESTRES

Le temps fâcheux qui contraria la grande journée des fêtes patriotiques à Anvers n'a pas absolument fait sentir ses effets sur le banquet offert aux bourgmestres de la province, ainsi qu'aux échevins et secrétaires communaux des villes et communes émancipées de la province, et auquel les autorités civiles et militaires étaient aussi invitées. Cette réunion eut lieu dans la grande Salle des Fêtes de la Société royale de Zoologie et réunit 400 convives.

La table d'honneur était présidée par M. Van Rijswijck, bourgmestre d'Anvers, ayant

à sa droite : MM. le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire ; De Cocq, bourgmestre de Malines ; le général Willaert, chef de la garde civique d'Anvers ; Desguin, échevin ; Le Clef et le comte van de Werve, sénateurs ; Coremans, membre de la Chambre des Représentants ; Van Kuyck, échevin ; Lefebvre, membre de la Chambre des Représentants ; Van Cutsem, président du tribunal de première instance ; Peeters, le doyen de la députation permanente, et van der Beken-Pasteel, greffier provincial et secrétaire du Comité provincial des fêtes. A sa gauche : MM. Fréd. Cogels, gouverneur de la province ; Van Hal, bourgmestre de Turnhout ; Cristophersen, doyen des consuls à Anvers ; J. Verspreeuwen, échevin d'Anvers ; Ad. Verspreeuwen, sénateur ; Bergmann, sénateur ; Fréd. Delvaux, représentant ; le général Pâris ; Ceulemans, échevin ; Van de Walle, représentant de Malines ; C. Goemare, président du tribunal de commerce ; A. Possemiers, secrétaire communal et secrétaire du Comité provincial des fêtes.

Une table spéciale avait été réservée aux consuls étrangers, qui, à quelques rares exceptions, étaient au grand complet.

Pendant le banquet, la musique du 6e régiment de ligne a exécuté une dizaine de morceaux de son répertoire, tous œuvres de compositeurs belges.

Au champagne, M. Van Rijswijck boit au Roi : « Voici quarante ans, dit-il, que Léopold II a pris en mains le gouvernement de l'Etat. Son rôle a été parfois difficile ; mais, avec une science d'homme d'Etat peu commune, il a vaincu toutes les difficultés. Il se dresse fièrement dans sa verte vieillesse, et c'est avec satisfaction qu'il peut comparer la Belgique telle qu'elle était à son avènement à ce qu'elle est devenue sous son règne. »

Des applaudissements nourris ont salué ce toast et la *Brabançonne*, exécutée par la musique du 6e régiment de ligne, a été écoutée debout par toute l'assistance.

Reprenant ensuite la parole, M. Van Rijswijck boit à ses invités, les bourgmestres des communes de la province d'Anvers. Il insiste sur la communauté qui existe entre Anvers et la province. « La jeunesse des écoles a été associée ce matin à la fête patriotique, mais cette communauté se manifeste surtout par les ouvriers qui, au nombre de 20,000 au moins, viennent travailler à Anvers tous les jours et s'en retournent tous les soirs dans leurs foyers. »

Ce toast également a été vigoureusement applaudi.

M. Van Hal, bourgmestre de Turnhout et président du conseil provincial, répond à M. Van Rijswijck et boit à la santé du bourgmestre d'Anvers.

Enfin, M. Christophersen, doyen des consuls à Anvers, vante les progrès que la Belgique a faits pendant les soixante-quinze ans de son existence et remercie le bourgmestre d'Anvers pour son aimable invitation. Ce toast met fin à la partie officielle de la fête.

L'ARRIVÉE DU « KAISER KARL DER GROSSE »

Pendant que toutes ces agapes se déroulaient, une foule de curieux, que ne rebutait pas la pluie, s'est portée sur les promenoirs, le long des quais, au ponton central, pour assister à l'arrivée du grand cuirassé allemand, que sa réputation avait précédé et qui venait en visite au port d'Anvers.

Vers 5 h. 1/4, des coups de canon partent du fort d'Austruweel : c'est le salut au navire, dont s'aperçoit dans la brume la lourde masse grisâtre, surmontée de ses deux cheminées et de deux mâts blindés. Majestueusement, il glisse sur l'eau et bientôt les détails de son armature se précisent. Le pont porte une dizaine de petites forteresses, abritant 32 canons

de tous calibres, depuis les longues et lourdes gueules effrayantes des canons de 24, jusqu'aux canons à tir rapide, allongés et plus élégants, sans compter les lance-torpilles !

Le capitaine Gühler, entouré de ses officiers et du pilote Jacques Van Schoor, est sur bridge, commandant la manœuvre. L'équipage est rangé sur les deux ponts. A l'avant se trouvent le baron von Winterfeldt, attaché militaire à la légation allemande à Bruxelles, ainsi que le lieutenant-colonel Liger, directeur de la pyrotechnie, et le lieutenant Vogels, attachés à la personne du commandant allemand pendant son séjour à Anvers, qui sont allés jusqu'au Doel à la rencontre du *Kaiser Karl*. Tandis que celui-ci vire, la musique du 8[e] régiment de ligne, sous la direction de M. Degrez, entonne le *Heil dir im Sigerkranz*. La musique du bord répond en exécutant la *Brabançonne*, et de la foule partent de longues acclamations.



Le " Kaiser Karl der Grosse ,,.

Sur le quai s'étaient donné rendez-vous de nombreuses personnalités de la colonie allemande, entourant MM. Pritsch, consul général d'Allemagne ; Bulcke, capitaine du port; Van de Kerchove, directeur du pilotage ; le major Monthaye, chef d'état-major de la 2[e] circonscription militaire, et le lieutenant Lemowe, adjoint d'état-major, représentant l'autorité militaire.

La foule admire l'armement formidable du beau navire. Elle manifeste bruyamment ses sentiments devant le colosse (il jauge 24-25 pieds), qui évolue avec majesté. Il est 6 heures lorsqu'il accoste à quai. Le consul et le vice-consul d'Allemagne montent à bord et sont reçus par le capitaine en personne, qui, les présentations faites, se rend à la rencontre du major Monthaye. Celui-ci, en termes cordiaux, lui souhaite la bienvenue. Le commandant remercie le major Monthaye et lui fait part de son émotion devant la magnifique et enthousiaste réception qui lui est faite à Anvers.

Quelques membres de la colonie allemande vont présenter au capitaine les souhaits de bienvenue.

Le cuirassé allemand fait des préparatifs pour l'illumination de la soirée et tout le long du pont on dispose des ampoules électriques.

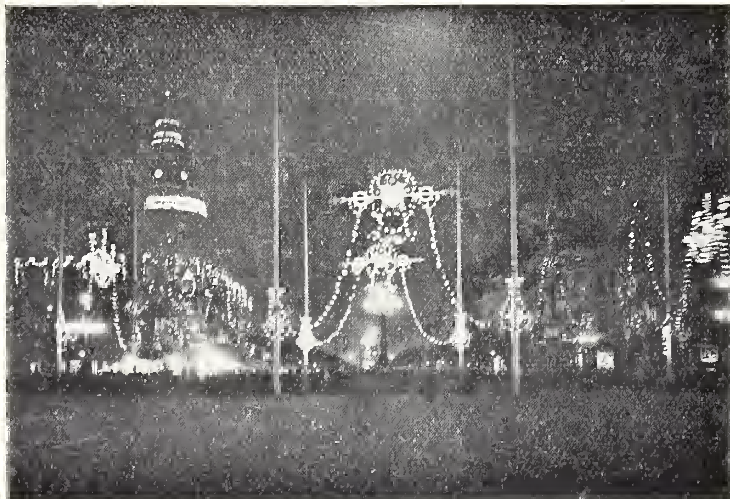
Au moment où le consul allemand quitte le navire, les canons-revolvers de la tourelle blindée tirent une salve de trois coups.

L'ILLUMINATION

Vers le soir, la pluie ayant cessé de tomber, les lampions s'allumèrent partout. L'électricité, le gaz, la vieille bougie même sont mis à contribution.

Citons les belles illuminations de : la Grand'Place et l'Hôtel de Ville, la Red Star Line, l'hôtel Saint-Antoine, le gouvernement provincial, le Norddeutscher Lloyd, le Cercle français, la Banque centrale anversoise, le Cercle artistique, le Lloyd belge, la Métropole, le Théâtre flamand, le marché Saint-Jacques, les rues Carnot et de la Commune, la place de la Gare, les bâtiments de la Société royale de Zoologie, la station centrale d'électricité, la rue de la Province, le boulevard Léopold, la rue d'Argile, la chaussée de Malines, les boulevards, la place Léopold, l'avenue des Arts, la Banque Nationale, la rue Léopold, l'avenue de Keyzer, la rue des Tanneurs, la Longue rue de l'Hôpital, etc.

Au port, le *Kaiser Karl der Grosse* et un bâtiment du Norddeutscher Lloyd dessinaient leurs silhouettes au moyen de cordons électriques. Un monde inouï circulait sur le promenoir sud, sous lequel une musique faisait entendre les morceaux les plus entraînants.



Les illuminations.

Au promenoir sud, la compagnie des pontonniers avait installé un projecteur balayant la rade et la ville de son faisceau lumineux.

Une foule énorme, à pied, en tram, en voiture, circula pendant toute la soirée dans les rues ; une véritable joie animait ses manifestations. Les bambins organisaient des cortèges ; des fanfares faisaient entendre leurs plus entraînants pas redoublés ; le gros bourdon de la cathédrale tonnait ; les légères volées du carillon couraient, en bondissant, à travers la ville ; l'allégresse était partout dans la grande cité.

LE BANQUET DE LA COLONIE ALLEMANDE

Dans le superbe cadre de la Salle des Fêtes de la Société royale de Zoologie, la colonie allemande donna, le 25 juillet, au soir, un grand banquet pour fêter le soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance.

Une décoration magnifique embellissait encore ce milieu imposant : des guirlandes de verdure enrubannées des couleurs belges, allemandes et anversoises ; un faisceau de drapeaux groupés avec art au-dessus des grandes orgues et surtout les palmiers, les fleurs rares aux couleurs tendres, les hortensias, donnaient à la salle un aspect de féerique splendeur

Les bustes de Léopold Ier, de Léopold II et de l'empereur Guillaume II se détachaient sur le fond de verdure, qui dissimulait aux yeux des convives un orchestre bien stylé, dirigé par M. Bonzon.

Au nombre des convives, qui étaient plus de cinq cents, figuraient tout ce que la colonie allemande compte de notabilités en Belgique, ainsi que toutes les personnes en vue dans le monde anversois : l'armée, la politique, l'administration, le commerce, l'industrie.

La table d'honneur était présidée par M. Albert de Bary, président des sociétés allemandes, à qui revient l'honneur d'avoir organisé ce banquet, et par M. le comte von Wallwitz, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Allemagne à Bruxelles.

A la droite de M. de Bary se trouvaient : MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; J. Rautenstrauch ; le baron van Eetvelde, Ministre d'État de l'État Indépendant du Congo ; Alfred Havenith ; Selb, sénateur ; Th. Bracht ; Coremans, membre de la Chambre des Représentants ; Wapnewsky, officier du *Kaiser Karl der Grosse ;* le chevalier van der Elst, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères; Alfred Suchard ; Van Cutsem, président du tribunal de 1re instance ; Van den Broeck, membre de la Chambre des Représentants ; le capitaine Wehmeyer, du *Kaiser Karl der Grosse ;* le général Pâris ; Liebrechts, secrétaire général à l'État Indépendant du Congo ; Ed. Schwenn.

M. de Bary avait à sa gauche : MM. G. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; Eug. Kreglinger ; le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire ; W. Marsily ; Van Rijswijck, bourgmestre ; H. Osterrieth ; Le Clef, sénateur ; M. Trumper, ingénieur maritime ; le général van Sprang ; Albert Ouboussier ; Goemaere, président du tribunal de commerce ; H. Rieth, consul général de Russie ; Pochez, trésorier général de l'État Indépendant du Congo ; Eiffe ; Charles Corty, président de la Chambre de commerce d'Anvers ; Victor Weber.



L'autre côté de la table était présidé par M. le comte von Wallwitz, ayant à sa droite : MM. Schollaert, président de la Chambre des Représentants ; Pritsch, consul général d'Allemagne à Anvers ; le comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour ; von Bergen ; Cogels, gouverneur de la province d'Anvers ; le capitaine de corvette Nordman ; le général Lauwick, président du Comité d'études de la position fortifiée ; Schutzler ; le capitaine « zur see » Gühler, commandant le *Kaiser Karl der Grosse ;* Cappelle, directeur général au Ministère des Affaires étrangères ; de Winter, membre de la Chambre des Représentants ; Van den Nest, sénateur ; Georges de Bary. A sa gauche : MM. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Simonis, premier vice-président du Sénat ; le baron von Winterfeldt, attaché militaire à la légation d'Allemagne à Bruxelles ; Sauveur, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

Carton de Wiart, secrétaire du Roi ; le baron Goffinet, secrétaire des commandements du Roi ; Berré, procureur du Roi ; le général Willaert ; Huverstuhl ; Fuhrmann ; le chevalier de Cuvelier, etc.

Parmi les autres invités, se trouvaient de nombreux membres des Chambres législatives, des conseillers communaux, des députés permanents, des fonctionnaires du pilotage, des autorités militaires, des officiers du *Kaiser Karl der Grosse*.

A l'heure des toasts, M. le comte von Wallwitz, Ministre d'Allemagne à Bruxelles, prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les applaudissements :

Messieurs,

L'anniversaire que, dans ce moment, fête la Belgique a fait tourner vers elle les regards non seulement de l'Europe, mais, on peut bien le dire, du monde entier.

Là où paisiblement et tranquillement la vie d'un peuple s'écoule en suivant dans son chemin



La médaille de M. Dupuis.

toujours les mêmes ornières, une période de soixante-quinze ans paraît plutôt courte; elle produira l'effet contraire, dès qu'il s'agit d'un peuple actif et énergique.

Tel est le cas de la Belgique, qui, dans ces trois quarts de siècle, a su parcourir un chemin immensément long, la conduisant au premier rang des nations les plus avancées par leur développement intellectuel et matériel.

Les Belges peuvent, en effet, se glorifier d'avoir fait de leur Pays, presque du jour au lendemain, un des centres de production les plus intenses de l'univers et le pays modèle d'expansion mondiale.

C'est en bonne voisine, avec intérêt et sympathie, que l'Allemagne a suivi cette marche en avant. Nos sympathies vous sont acquises, elles convergent vers le même point que notre propre intérêt : c'est une Belgique forte que nous désirons, tant au point de vue politique que commercial ; en passant, je puis dire que, pour nous autres, Allemands, le maintien du traité de garantie conclu à la naissance de la Belgique actuelle est une espèce d'axiome politique, auquel, d'après nos idées, nul ne saurait toucher sans commettre la plus grave des fautes.

Votre développement matériel nous est précieux, l'échange de nos produits respectifs le suit de près en augmentant régulièrement, nos rapports se multiplient. Ces rapports sont facilités par des immigrants allemands venus peu à peu en Belgique : l'Allemagne a envoyé de ses enfants chez vous ; vous leur fîtes bon accueil et ils se sentent heureux ici, pleins de reconnaissance pour la bienveillance qu'on leur montre toujours, bienveillance qui se manifeste aujourd'hui encore par la présence ici de tant d'éminentes personnalités belges. Si, dans cette salle, j'aperçois également des représentants de l'État Indépendant du Congo, j'en éprouve une vive satisfaction : je conclus de leur

présence qu'ils se rendent compte de ce qu'en Allemagne les sympathies pour la grandiose œuvre de votre Souverain s'accentuent de plus en plus.

Je vois encore devant moi des officiers de notre marine : l'Allemagne a tenu à s'associer à votre jubilé national par l'envoi d'un de ses grands cuirassés, qui est venu saluer dans cette superbe ville es couleurs belges lors de la visite de S. M. le Roi Léopold.

L'on sait apprécier chez nous, à leur juste valeur, les éminentes qualités de votre Roi, qui incarne le génie belge et qui, d'une main sûre, guide savamment l'expansion mondiale de la Belgique.

C'est la plus profonde admiration que l'Allemagne entière ressent pour le Souverain de la Belgique, c'est une reconnaissance illimitée que respectueusement Lui vouent les Allemands résidant en Belgique, et particulièrement les membres de la colonie allemande d'Anvers.

En leur nom, j'ai l'honneur de m'adresser aux Belges ici présents, avec la prière de se joindre à nous en levant leurs verres et en s'écriant avec nous : « Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges, hurrah ! ! ! »

Une *Brabançonne* vibrante, des hourras sans fin accueillent ces belles paroles.

M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants, remercie M. le comte von Wallwitz des paroles si affectueuses qu'il a prononcées.

Nous avons tous été touchés, dit-il, de l'invitation de la colonie allemande, qui a voulu célébrer avec nous les fêtes de notre Indépendance. Votre initiative de ce jour est un signe que vous avez été contents de notre hospitalité. A mon tour, je porte un toast à l'Empereur d'Allemagne. Je salue en lui l'un des garants de notre neutralité. A lui et aux autres Puissances garantes va toute notre reconnaissance. Vous pouvez être fier de votre Empereur, qui a compris que l'Allemagne, après s'être couverte de gloire sur les champs de batailles sanglantes, pouvait se couvrir d'une gloire plus pure sur les champs de batailles pacifiques de l'industrie et du commerce.

Votre Empereur nous fait apporter son salut par un des puissants navires de sa belle flotte. Je salue les officiers du *Kaiser Karl der Grosse* et je prie M. le comte von Wallwitz de transmettre à son Empereur le salut et la reconnaissance de la Belgique.

M. Schollaert fait ensuite l'éloge de Guillaume II, de ses qualités d'organisateur et de gouverneur de peuples. « Mais, dit-il, en terminant, je ne puis oublier que Guillaume II s'est surtout attaché à faire régner la paix. Je bois donc de tout cœur à Guillaume II, l'Empereur de la paix ! »

Le *Heil dir im Siegerkranz* salue la péroraison du beau discours de M. Schollaert, que de longs applaudissements soulignent.

A son tour, M. de Bary s'exprime ainsi :

Messieurs,

En me confiant le soin de porter, en cette mémorable circonstance, un toast à la Belgique hospitalière et à notre chère ville d'Anvers, la colonie allemande m'a chargé d'une mission dont je suis heureux autant que j'en suis fier.

J'en suis heureux, parce que je me félicite d'avoir l'occasion de mêler ma voix à toutes celles qui ont déjà contribué à glorifier le grand événement dont la Belgique entière fête en ce moment le soixante-quinzième anniversaire. J'en suis fier, parce que je ne connais pas de mission plus belle que celle de prouver au début de ce XXe siècle, qui a déjà dissipé tant d'illusions généreuses, que néanmoins la fraternité des peuples n'est pas un vain mot.

En effet, Messieurs, en organisant la manifestation de ce jour, nous n'avons pas simplement voulu nous acquitter d'une dette de reconnaissance. Dans notre idée, cette manifestation a un but plus noble encore, une signification plus élevée.

J'ose dire au nom de tous les membres de la colonie allemande que, nés sous un autre ciel, nous nous sommes tous sentis attirés vers ce coin de terre vraiment privilégié que forme la Belgique.

Nous nous sommes sentis attirés vers ce pays, petit peut-être en étendue, mais grand par ses traditions historiques et artistiques, grand par son amour du travail, grand par le génie de ses enfants dans toutes les sphères de l'activité humaine, grand surtout par son renom incontesté d'hospitalité.

Et nous avons été accueillis à bras ouverts par l'industrieuse famille belge, nous avons été si puissamment encouragés dans l'accomplissement de la tâche que nous nous étions proposée, que ce n'est plus seulement la reconnaissance qui nous lie à notre seconde patrie.

Non, nous nous croyons le droit de nous présenter à tout le peuple belge en véritables frères et de lui dire : Nous sommes là pour partager vos joies comme nous y serions pour partager vos peines, et c'est loyalement que nous vous tendons la main pour vous aider, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, à vous accompagner vers les hautes destinées auxquelles vous aspirez à si juste titre.

Car, Messieurs, il n'y a pas un de nous qui n'ait la conviction de voir la Belgique sous l'égide de ses Rois, dont l'histoire glorifiera les noms et redira de l'Un la haute sagesse, de l'Autre, l'admirable esprit d'entreprise, qui ouvrit à la civilisation et au commerce ce vaste bassin du



En course.

Congo, de voir la Belgique, dis-je, marcher de front avec les nations qui garderont le culte du travail, du progrès et de la liberté.

Il n'est pas un de nous qui ne voie la ville d'Anvers, grâce à l'initiative éclairée de S. M. le Roi, grâce aux soins jaloux que toutes les autorités mettent à soigner son développement, devenir un des premiers, sinon le premier port du monde.

Et ce n'est pas seulement notre colonie allemande qui forme ces vœux pour le Pays qui nous accueillit et pour la ville qui nous héberge.

La présence en ce port d'un des plus puissants navires de la marine impériale allemande, la présence, à cette fête, de S. Exc. M. le Ministre et de M. le consul général d'Allemagne, du brillant état-major du *Kaiser Karl der Grosse*, vous prouvent que c'est notre auguste Empereur, c'est toute l'Allemagne qui, en ce moment d'allégresse, salue la Belgique, la félicite et l'acclame.

C'est l'expression de ce sentiment que nous avons voulu perpétuer en faisant frapper, comme souvenir de cette fête, une médaille où la Germanie est représentée offrant ses vœux à la Belgique. Nous nous permettrons d'offrir un exemplaire de cette médaille à S. M. le Roi et nous prierons la ville d'Anvers de bien vouloir en recevoir également un exemplaire pour ses archives. Et vous, Messieurs, acceptez l'exemplaire qui vous sera remis tantôt et gardez-le en souvenir de cette fête.

Puisse cette médaille vous rappeler le solennel hommage que nous rendons en ce moment à la Nation et au peuple belge, hommage que je traduis en priant mes compatriotes de lever avec moi leur verre à l'hospitalière Belgique et à notre chère ville d'Anvers.

Les vivats répétés des convives attestent l'accueil fait au discours de M. de Bary.



En suivant les courses.

M. le comte de Smet de Naeyer se lève ensuite, et c'est au milieu d'un grand silence qu'on écoute ce toast :

Monsieur le Président,

C'est avec un sentiment de fierté patriotique que les Belges ici présents ont écouté les paroles élevées que vous venez de prononcer à l'éloge de leur Patrie et des deux Souverains qui ont successivement présidé aux destinées de la Belgique depuis la proclamation de son indépendance.

Au nom du Gouvernement et au nom de tous mes compatriotes, je vous remercie de tout cœur de vos félicitations si chaleureuses ; je vous remercie aussi, et surtout, d'avoir proclamé les sympathies de la grande nation allemande envers notre Pays.

Messieurs, la Belgique n'a pas oublié qu'elle doit, en grande partie, son indépendance au concert des Puissances européennes, qui n'ont cessé, depuis trois quarts de siècle, de l'entourer de leur bienveillance.

Ce bienfait, elle a toujours tenu à le reconnaître en ouvrant ses portes toutes larges aux étrangers, sans distinction de nationalité, qui viennent se livrer sur son territoire à n'importe quelle branche de l'activité humaine : ces étrangers jouissent chez nous de toutes les libertés publiques et privées, dont la Constitution belge assure l'exercice aux citoyens du Pays.

Messieurs de la colonie allemande, votre nation, obéissant aux inspirations éclairées et très modernes de son Souverain, donne au monde le spectacle de l'activité et du progrès économiques. Vous, en particulier, vous nous donnez ici l'exemple de l'étude et du travail appliqués à toutes les

œuvres du commerce, de l'industrie, de la navigation, l'exemple des conceptions hardies et persévérantes en matière d'entreprises à l'étranger.

Loin d'envier votre part de succès, nos compatriotes se sentent unis à vous dans la solidarité d'un commun labeur qui met en œuvre l'ensemble des moyens et des ressources pour le plus grand profit de tous et de chacun, depuis le chef d'entreprise jusqu'au petit employé et jusqu'à l'ouvrier. N'est-ce pas, en effet, l'emploi actif et parfois audacieux du capital dans les voies éclairées par l'intelligence et la science qui ouvre plus largement les sources de la richesse et en fait découler, avec le travail et le salaire de plus en plus abondants, le bien-être et l'aisance de la société tout entière ?



En course. Temps calme.

C'est dans cet esprit de fraternité sociale que nous nous félicitons de voir la colonie allemande s'associer, d'un mouvement spontané et dans une cérémonie solennelle, à nos fêtes jubilaires nationales.

Dans sa vibrante allocution, M. de Bary a insisté particulièrement sur l'attachement de la colonie allemande à la ville d'Anvers ; il s'est plu à prédire à Anvers les plus belles destinées.

Facteur nécessaire entre tous de la prospérité publique du Pays, le port d'Anvers est la chose de la Belgique entière, et les intérêts de notre métropole commerciale se confondent avec ceux de la Nation elle-même. Aussi m'appartient-il, comme organe du Gouvernement, de faire l'accueil qui convient à un vœu exprimé en termes si excellents au nom de la colonie allemande.

Je vais plus loin : j'ajoute que notre grand port de mer est d'intérêt mondial comme le sont, d'ailleurs, ceux qu'on appelle parfois ses rivaux ou ses concurrents. Les ports de mer ne sont-ils pas, en effet, les principaux instruments qui servent à mettre en œuvre l'activité industrieuse de tous les pays civilisés, pour le bien commun de toute la société humaine ?

Le projet de loi soumis récemment à la Législature atteste à quel point S. M. le Roi et son Gouvernement, d'accord avec la ville, s'appliquent à atteindre l'objectif énergiquement précisé dans le toast auquel j'ai l'honneur de répondre : assurer à Anvers la situation d'un port de tout premier rang, et cela au grand avantage non seulement de la Belgique, mais de tout le Hinterland d'Anvers.

Ce vœu est le vôtre, Messieurs de la colonie allemande, de même qu'il est celui de mon Pays ; je vous remercie de l'avoir proclamé par l'organe de votre président.

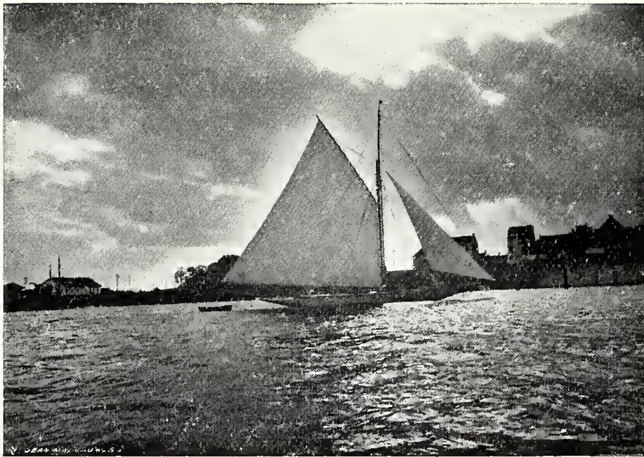
Je vous remercie enfin de la délicate pensée que vous avez eue de faire frapper, en souvenir de la fête de ce jour et en témoignage des sentiments de nos amis d'Allemagne, une médaille qu représente la Germanie offrant ses vœux à la Belgique ; les Belges auxquels vous voulez bien en offrir un exemplaire vous seront reconnaissants de cette marque d'attention.

Et maintenant, je vous convie tous, Messieurs, Allemands et Belges, à boire à l'amitié qui unit la Belgique et l'Allemagne, à la nation allemande et à la colonie allemande anversoise !

Toute la salle est debout. Les vivats, les *hip, hip hurrah !* se croisent en un vibrant ensemble.

M. Van Rijswijck, bourgmestre, clôt la série des discours par une brillante improvisation en allemand d'abord, en flamand ensuite.

L'orateur fait l'éloge de la colonie allemande d'Anvers. Il vante les grands avantages du port d'Anvers, dont l'Allemagne est l'Hinterland. Il rappelle les relations séculaires qui ont lié le pays allemand et la patrie belge.



En course. Un grain.

« Nous revivons, à Anvers, dit-il, la grande période des prospérités du XVIe siècle. L'avenir nous réserve de grandes choses si nous entretenons la belle amitié avec l'Allemagne.

» Je lève donc mon verre aux deux enfants d'une même mère, l'Allemagne et la Belgique. » *(Longues acclamations.)*

La partie officielle de la fête est terminée, mais celle-ci se continue plus intime au milieu de l'enthousiasme général.

Une belle médaille commémorative, due au talent de M. Dupuis, est remise à chacun des invités.

CHAMPIONNAT DU MONDE

L'Union cycliste internationale fit choix de la ville d'Anvers pour y faire courir sous son patronage les championnats cyclistes et motocyclistes du monde. Après entente avec le Comité provincial d'Anvers et l'administration communale, ces courses eurent lieu les 16, 21 et 23 juillet et obtinrent un vif succès parmi les amateurs de ce sport.

GRANDES RÉGATES INTERNATIONALES POUR YACHTS DE PLAISANCE, ORGANISÉES PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE NAUTIQUE ANVERSOISE ET LE ROYAL YACHT CLUB DE BELGIQUE

Le première journée des régates internationales, fixées au 24 juillet, comprenait le parcours d'Ostende-Flessingue. Elle a été courue par un temps pluvieux le matin, superbe à midi et par une belle brise N.-O. La mer était assez forte.

Voici les résultats :

1re CATÉGORIE : *Hamburg*, walk over.

Etaient inscrits : *Météor*, à S. M. l'Empereur d'Allemagne, qui n'a pas pris part à la course, *Clara, Navahoe, Thérèse, Suzanne, White Heater.*

2e CATÉGORIE : 1. *Angèle*, de la S. R. N. A., à MM. P. Roeis et fils; 2. *Rosamond*. Non placés : *Créole* et *Palmera*.



Sur l'Escaut.

3e Catégorie : 1. *Senga;* 2. *Nan*. Non placés : *Gauntlet, Vièra, Indumer, Sybil, Olga*.

Une malle-poste a suivi les régates.

Des grands yachts qui ont fait le trajet d'Ostende-Flessingue, le *Hamburg* est le seul qui ait accompli le trajet. Il l'a fait en 2 h. 27 m. Les autres grands yachts n'ont pu pousser au large à cause de l'état de la mer (3.5 à Flessingue).

Voici les heures pour les autres yachts :

Rosamond, 3 h. 46 ; *Créole*, 3 h. 53 ; *Angèle*, 3 h. 56 ; *Gauntlet*, 4 h. 10 ; *Senga*, 4 h. 12 ; *Indumer*, 4 h. 18.

Yachts sans signal : 4 h. 20 ; 4 h. 22 ; 4 h. 24 ; *Nan*, 4 h. 26.

La deuxième journée, 25 juillet, a été consacrée à la course Terneuzen-Anvers. Une belle brise ouest favorisait le match. Le Comité des régates d'Anvers avait mis à la disposition des invités la malle l'*Emeraude*, leur procurant ainsi une charmante excursion.

Le départ pour la première catégorie de yachts de 25 à 58 tonneaux a été donné à 12 h. 45. *Créole* part en tête.

A 1 h., la seconde catégorie, yachts de 25 à 48 tonneaux, part en groupe serré, sauf *Psyché*, hollandais, coupant la ligne avec 10 minutes de retard. Sitôt en course, les yachts établissent leur spumaker offrant au vent l'immense surface de leurs voilures.

Entre Hansweerd et Bath, le *Rosamond* abandonne, tandis que *Créole* prend une belle avance sur *Angèle*.

La deuxième catégorie reste très groupée.

Créole arrive 1er en ville à 5 h., suivi du 1er de la 2e catégorie, à 15 minutes d'intervalle.

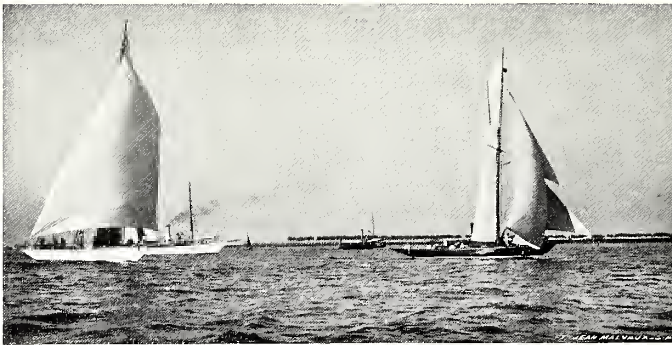
Résultats :

1re Catégorie : 1er prix, 1,100 fr., *Créole* (anglais), au lieutenant colonel Villers-Bagot ; 2e prix, 500 fr., *Angèle*, de la S. R. N. A., à MM. Roeis et fils.

2e Catégorie : 1er prix, 600 fr., *Nan* (anglais), à M. Holland ; 2e prix, 250 fr., *Senga* (anglais), à M. Georges Terred.

Cette journée de régates, très réussie, a constitué un fort beau succès.

La dernière journée des régates ne l'a cédé en rien aux courses Ostende-Flessingue et Terneuzen-Anvers. Outre les yachts anglais que les régates avaient réunis à Anvers, les yachts hollandais et belges ont fourni des courses des plus intéressantes. L'aspect de la rade, à 10 h. 3/4, était merveilleux. Les embarcations s'entre-croisaient, évoluaient avec autant de grâce que d'habileté en attendant l'heure du départ.



Les courses.

Un coup de canon retentit et voici que les concurrents, coupant la ligne, entrent en course. L'arrivée à Bath a lieu à petits intervalles à 1 h. 1/4. Un seul incident à noter : *Créole*, qui menait la course, s'est échoué un peu au delà de Doel.

A 4 h., un coup de canon donne de nouveau le signal du départ et les grands yachts, en groupe serré, toutes voiles hissées, se remettent en course pour rentrer à Anvers. Le *Vièra* échoue à la hauteur du Kruischans. La course est superbe. Il est 6 h. 15 m. quand *Gauntlet* rentre le premier, suivi, à courte distance, par les autres yachts.

Voici les résultats par catégories :

Régates anglaises. — 1er match : 1. *Rosamond ;* 2. *Angèle*. 2e match : 1. *Gauntlet ;* 2. *Indumer*.

Régates hollando-belges. — 1re course : 1. *Angèle*, en 5 h. 15 m. 27 s.

2e course : 1. *Gauntlet*, en 4 h. 21 m. 44 s. ; 2. *Indumer*.

3e course : 1. *Zwerver*, en 5 h. 20 m. 8 s.

4e course : 1. *Stella*, en 5 h. 26 m. 22 s. ; 2. *Narcisse*.

5e course : 1. *Antwerpia*, en 5 h. 17 m. 22 s. ; 2. *Peut-Etre*.

6e course : 1. *Jubilé ;* 2. *Cake Walk*.

7e course : A la suite de réclamations, la course a été réservée.

8e course : 1. *Maria*, en 6 h. 31 m. 34 s. ; 2. *Scaldis*.

Le succès de la semaine de régates internationales à Anvers a été très grand. L'affluence d'étrangers, les résultats obtenus en sont la preuve et ont dû flatter les dévoués organisateurs de ces belles joutes.

LA VISITE DE S. M. LE ROI

Le 27 juillet, par une magnifique journée, que la Presse anversoise a qualifiée d'historique, S. M. le Roi et S. A. R. le Prince Albert de Belgique ont visité la métropole. La grande ville commerciale leur ménagea une réception triomphale.

Le bourgmestre d'Anvers avait annoncé la visite royale par cette proclamation à ses concitoyens :

Concitoyens,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que S. M. le Roi visitera la ville d'Anvers, le jeudi 27 courant.

Vers midi, Sa Majesté arrivera devant la ville, à bord du yacht *Alberta*.

A 1 heure, Elle débarquera au ponton du Steen et se rendra à l'Hôtel de Ville par le Canal au Sucre et la Grand'Place.

Après la réception du conseil communal, le Roi se rendra au local de la Bourse, par le Vieux Marché au Blé, rue de la Place Verte, place Verte, Marché aux Souliers, Pont de Meir et rue des Douze-Mois, et sera reçu, à 2 heures, par la Chambre de commerce.

Après cette réception, le Roi se rendra au Musée des Beaux-Arts par le Pont de Meir, Marché aux Souliers, place Verte, rue de la Place Verte, rue Reynders, Marché du Lin, quai Van Dyck, quai Plantin, quai Saint-Michel, rue de l'Escaut, rue d'Egmont, place Léopold de Wael, rue des Peintres et rue des Graveurs, où Sa Majesté ouvrira l'Exposition Jordaens, à 3 h. 1/2.

En dernier lieu, le Roi fera une visite aux installations maritimes du Sud par la rue des Sculpteurs, place Léopold de Wael, rue du Musée, rue des Armes, quai Cockerill, quai de la Station, quai Ledeganck et quai d'Herbouville.

Après cette visite, le Roi traversera la ville par la rue Van der Sweep, le quai Flamand, rue Kroonenburg, rue Nationale, place Verte, Marché aux Souliers, Pont de Meir, place de Meir, rue Leys, avenue de Keyzer, place de la Gare et Jardin zoologique, et partira à 7 h. 1/2.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 25 juillet 1905.

Le Bourgmestre,
JAN VAN RIJSWIJCK.

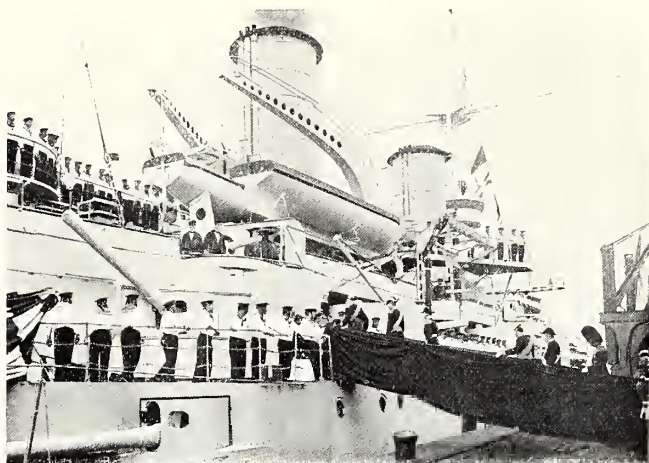
La ville s'était parée pour la visite du Roi.

Les trains avaient apporté à la foule des citadins des renforts extraordinaires, venus de la banlieue et de la province. La ville était archi bondée et l'affluence de monde dans les rues, richement décorées, prêtait à la cité un aspect merveilleux de fête. On évoquait aisément une de ces solennités somptueuses d'antan, dont les pinceaux des maîtres et les chroniques ont retracé le luxe.

A 9 heures du matin, tandis qu'une chaude brise caresse les eaux papillottantes de l'Escaut, un essaim de bateaux, délicieusement pavoisés aux couleurs de toutes les nations, s'y balancent, s'assemblent bientôt et, en cortège, doublent le coin d'Austruweel. Les mâtures des vapeurs et des voiliers, les simples agrès des sabots, les luxueuses formes des bateaux de plaisance se profilent à l'horizon et s'enfoncent avec le fleuve dans les polders. Ils forment une escadre tumultueuse qui semble s'agiter pour la parade. Tout le monde est sur le pont : plus de 3,000 personnes encombrent celui de la malle *Marie-Henriette*. Le *Wilford II*, le *Président Ludwig*, le joli yacht de M. Osterrieth, des steamers frêtés pour la circonstance par des sociétés de navigation emportent de compagnie un nombre considérable d'invités. Sur les quais, les promenoirs, la foule suit les manœuvres et le départ en les acclamant. Tout le monde est à la joie. Il ne s'agit pas de quelque départ guerrier ou bien encore de la conduite vers une expédition lointaine pleine d'espérance. Anvers célèbre

à sa façon le jubilé national. Ville maritime, elle a voulu organiser sur l'Escaut, source de de richesse pour la métropole comme pour le Pays, une fête mirifique.

Le cortège naval qui disparaît vers la mer, suivi par des milliers de curieux agrippés aux rives, se porte à la rencontre de l'*Alberta,* le yacht royal. Celui-ci, venant d'Ostende, conduit à Anvers S. A. R. le Prince Albert de Belgique. Une légère indisposition avait déterminé le Roi à se rendre à Anvers par chemin de fer.



Le Roi montant à bord du « Kaiser Karl der Grosse ».

Au Doel, toute la population est massée le long du fleuve ; partout, les drapeaux congolais et belges mêlent leurs vives couleurs. Bientôt à l'horizon se détache, sur la masse d'eaux, un point blanc; il grandit, il se précise ; c'est un yacht: c'est l'*Alberta* qui marche à faible allure. Des signaux de reconnaissance sont échangés. Et bientôt le yacht entre dans le cercle des embarcations. On salue, on acclame. L'*Alberta* prend la tête, encadré des petits bateaux de tous genres qui évoluent ; il s'avance en un triomphal cortège sur les eaux de l'Escaut, qui semblent un miroir capricieusement biseauté. Des villages entiers sont accourus aux rives et manifestent leur enthousiasme pour cette entrée solennelle, rappelant les arrivées historiques et légendaires des conquérants. Le bateau glisse légèrement ; sa coque blanche se balance comme quelque colombe et vient apporter, en ce jour resplendissant, de nouveaux gages de bonheur, de paix et de prospérité à l'antique et grand port.

Les curieux n'ont point, à Anvers, quitté leur poste.

Le long des quais, comme dans les bassins, la forêt des mâts pavoisés semble un immense bouquet aux vives couleurs. Le cuirassé allemand *Kaiser Karl der Grosse,* en visite à Anvers, domine les navires voisins de sa masse formidable. Tout à coup, au loin, apparaît l'*Alberta,* la foule bruyante augmente de minute en minute. Elle déborde des toits des maisons, des balcons, des terrasses ; elle rétrécit le passage des rues, que maintiennent à grand'peine les chasseurs de la garde civique et la police à cheval. La gaieté, l'enthousiasme règnent en maître et soulèvent des acclamations formidables. Elles répondent aux salves des forts, à la grosse artillerie du *Kaiser Karl der Grosse,* qui salue 21 fois le yacht royal. Il est 12 h. 1/4 quand celui-ci accoste au ponton. Les équipages de la Cour se mettent en ligne à la place du Steen.

MM. le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire ; Cogels, gouverneur de la province d'Anvers; Van Rijswijck, bourgmestre de la ville d'Anvers ; le général Willaert, chef de la garde civique ; le général Pâris, commandant la place, etc., se portent vers le yacht royal et reçoivent S. A. R. le Prince Albert. Celui-ci est accompagné du général Jungbluth, son aide de camp, et du capitaine du Roy de Blicquy, son officier d'ordonnance. Son Altesse Royale se rend sous le hangar déblayé du quai Van Dyck, devant lequel s'arrêtera tantôt le train royal, qui doit amener le Roi venant de Bruxelles. De nombreuses

autorités, dont S. Exc. le comte von Wallwitz, Ministre d'Allemagne à Bruxelles, s'y trouvent déjà réunies.

Le navire de guerre allemand, pavoisé aux couleurs belges et allemandes, occupe toute la longueur du quai devant le hangar ; des marins font la haie devant la passerelle. L'équipage est en ligne sur les ponts.

Le train royal arrive à 12 h. 45, salué par des acclamations enthousiastes. Le Roi est accompagné de MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre ; Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ; le comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour ; le lieutenant général Bricoux, écuyer d'honneur du Roi ; le Dr Thiriar ; le colonel baron Snoy, commandant du Palais, etc.

Les clairons de la garde d'honneur, formée par les chasseurs de la garde civique, éclatent en fanfare. La *Brabançonne* retentit sur le quai et à bord du cuirassé. Une immense acclamation répète la joie de la foule. On crie : « Vive le Roi ! Vive le Prince Albert ! » Le Roi salue. Après avoir serré cordialement la main à M. Cogels, gouverneur de la province, Sa Majesté se dirige vers le navire allemand, devant lequel les marins font la haie. Le commandant Gühler et le comte von Wallwitz lui souhaitent la bienvenue, puis Sa Majesté monte à bord. Un monde fou est massé sur le promenoir et sur les navires voisins, entre autres sur le *Zieten*. On acclame très vivement le Roi, qui se rend ensuite à l'arrière du bâtiment. Une tente y a été adossée à une tourelle ; elle est décorée de drapeaux belges et allemands et du portrait de l'empereur d'Allemagne.

Le commandant Gühler présente au Roi plusieurs officiers. Un peloton de soldats exécute quelques exercices. Le Roi visite le navire en détail. Chaque fois que Sa Majesté paraît à la coupée, la foule des promenoirs ovationne. Le Roi interroge les officiers et se fait désigner les plus anciens d'entre eux, avec qui il s'entretient amicalement.

A 1 h. 15, le Roi quitte le bord, salué par trois « hoch » et par une salve d'artillerie. Sa Majesté monte en landau pour se rendre à l'Hôtel de Ville, entouré de l'escadron de cavalerie de la garde, qui constitue la garde d'honneur.

Une foule énorme s'est massée sur le parcours du cortège royal et manifeste sa joie par des ovations répétées. A l'Hôtel de Ville, le Roi, le Prince, les Ministres, précédés des huissiers, se rendent, par la Salle des Mariages, à la Salle Leys, où sont réunis le bourgmestre, le corps échevinal et tous les conseillers communaux.



Le Roi pendant la visite du « Kaiser Karl der Grosse ».

Après que les visiteurs ont jeté un coup d'œil sur les peintures murales, M. Van Rijswijck s'avance et lit un discours flamand, dont voici la traduction :

Sire,

Au nom du Conseil communal, de tout cœur, je souhaite à Votre Majesté la bienvenue en l'Hôtel de Ville.

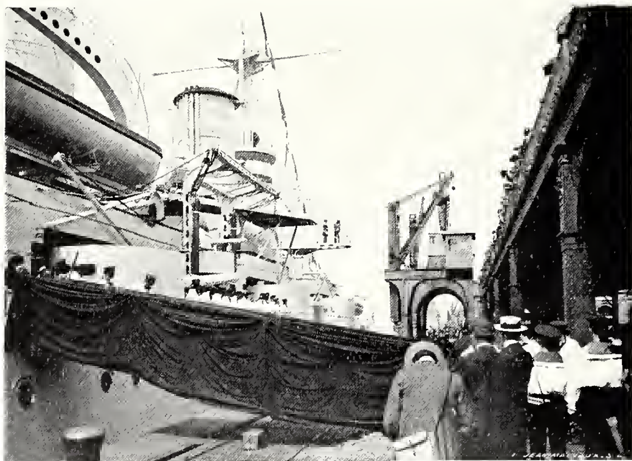
Il y a quelques jours, Sire, toute la population était réunie autour de la statue de Votre illustre Père et celui qui prit la parole, au nom d'Anvers, rappelait les liens nombreux qui attachaient la population et la Commune au fondateur de Votre dynastie, au premier Roi de la Belgique libre et indépendante. *(Bravos.)*

Aujourd'hui, nous voyons parmi nous notre second Roi et nous nous réjouissons de sa verte vieillesse.

Nous savons, Sire, combien Votre Majesté, tout comme Léopold Ier, avec une attention toute particulière, veille au sort de notre ville. Sous Votre règne, elle a atteint le faîte de sa prospérité. Une population de plus de 300,000 habitants, une entrée de navires jaugeant 9 millions de tonnes, voilà les chiffres marquants de son bilan actuel.

Mais Anvers veut s'étendre plus loin encore; nous aspirons à faire de notre port, si possible, le plus grand du monde. En ce moment, un projet est soumis au Parlement qui a l'approbation de tous les Anversois de toutes les opinions; nous espérons que ce projet, bientôt devenu loi, sera un jalon sur notre route vers une prospérité illimitée du commerce et de la navigation. Et ceux qui fêteront le centenaire de notre Indépendance affirmeront que votre Majesté qui, toujours a eu foi dans l'avenir d'Anvers, d'un œil prévoyant sondait la profondeur de l'avenir.

Sur les murs de cette salle, l'artiste a ressuscité le XVIe siècle. Ce qu'il y a décrit a malheureusement disparu. Mais puissions-nous, après trois siècles, renouer l'histoire interrompue et nous mettre à la hauteur jadis.


Le Roi à bord du « Kaiser Karl der Grosse ».

Que cette fois *fortunata Antverpia* ne soit pas une expression vaine, mais qu'elle couronne l'énergie et l'initiative de nos concitoyens.

Sire,

Le Conseil communal comprend des membres de divers partis politiques et qui défendent leurs idées avec indépendance ; je parle en mon nom et aussi au nom des membres d'autres partis. Mais aujourd'hui — est-ce l'effet de la présence de Votre Majesté ? — aujourd'hui toute compétition est bannie, il ne reste qu'un désir unanime : assurer Votre Majesté de notre attachement constant et de notre fidélité patriotique. *(Applaudissements prolongés.)*

Le Roi répond en ces termes :

« Monsieur le Bourgmestre, Messieurs,

» Attaché de tout cœur au bien-être de la Belgique, je me suis surtout préoccupé de celui » d'Anvers.

» Je suis profondément ému de vos chaleureux souhaits de bienvenue et je vous remercie de » votre dévouement et de votre loyauté.

» Je suis particulièrement heureux d'entendre, en cet Hôtel de Ville, le bourgmestre d'Anvers » affirmer que tous les Anversois sont unis pour applaudir aux projets du Gouvernement.

» L'union fait la force est une des conditions de la prospérité.

» Espérons que les Chambres adopteront le projet qui leur est présenté.

» Que votre souhait, Messieurs, puisse se réaliser.

» Ayons toujours foi dans la persévérance. »

Ce discours provoque une indescriptible ovation.

Sa Majesté et le Prince Albert signent ensuite au livre d'or de la ville. Puis, le Roi et son neveu se montrent au balcon de l'hôtel, où les accueillent de nouvelles acclamations. La musique de l'artillerie de la garde civique, massée sur la place, exécute la *Brabançonne*, à laquelle le carillon de la cathédrale joint ses notes joyeuses.


Le Roi quittant le navire allemand.

Le Roi regagne son landau et se rend à la Bourse, où doit avoir lieu une grande manifestation organisée par la Chambre de commerce d'Anvers ; le cortège arrive à 2 h. 15. Partout, ce ne sont qu'émotionnantes ovations.

M. Charles Corty, président de la Chambre de commerce, accompagné de MM. Castelein, Wynen, vice-présidents ; Desjardins, trésorier ; Martroye, secrétaire général, s'est rendu à l'entrée de la rue des Douze-Mois, pour attendre l'auguste visiteur. En quelques paroles, M. Corty dit au Roi toute la fierté, tout le bonheur que ressent le commerce anversois à le recevoir à la Bourse. M. Corty présente à Sa Majesté MM. Castelein, Wynen, Desjardins, Martroye, membres du bureau de la Chambre de commerce. Le Roi remercie M. Corty et, appuyé au bras du Prince Albert, s'avance vers l'estrade, au milieu des acclamations. On crie : « Vive le Roi ! Vive le Prince Albert ! »

Le Roi est accompagné des Ministres, de sa suite et des autorités qui ont reçu Sa Majesté à l'arrivée. Une foule énorme se presse dans l'immense corbeille de la Bourse et dans les galeries du rez-de-chaussée. Les membres du Comité central de la Chambre de commerce, ainsi que toutes les autorités anversoises, sont présents à cette cérémonie, les sénateurs, les membres de la Chambre des Représentants, le gouverneur, les députés permanents, le greffier provincial, le commissaire d'arrondissement, le collège échevinal et le conseil communal, le président du tribunal, le procureur du Roi, les fonctionnaires des administrations, les consuls des puissances étrangères à Anvers, les officiers de la garde civique et de l'armée.

Quand les dernières acclamations se sont tues, M. Corty s'avance et lit le discours suivant :

Sire,

Toute la Belgique, en fête au soixante-quinzième anniversaire de la consécration de son Indépendance, se porte au-devant de Votre Majesté pour la troisième célébration jubilaire de ce mémorable événement, couronné aujourd'hui par trois quarts de siècle de paix et de prospérité.

Unie à Votre Majesté par une inaltérable et affectueuse confiance, la Nation se réjouit avec le Chef de l'Etat du bonheur de la Patrie, objet des constantes préoccupation de Votre Majesté.

A cette glorification du sol natal, que nos ancêtres ont illustré depuis des siècles et que l'activité des générations de 1830 a fait briller avec éclat parmi les peuples, chacune de nos villes, chacun de nos villages veut apporter sa participation, en offrant à Votre Majesté l'expression de sa gratitude, de sa fidélité et de sa foi dans l'avenir.

Gouvernants et gouvernés, écartant en ces jours de joie générale tout ce qui peut les diviser, se groupent, Sire, autour de Votre Majesté, comme devraient toujours le faire tous les enfants de la famille des bords de la Meuse et de l'Escaut. *(Applaudissements.)*

La Chambre de commerce d'Anvers, à l'occasion de la fête nationale par excellence qui réunit ses membres, a sollicité le privilège et l'insigne honneur de recevoir Votre Majesté.

La résurrection de la Belgique en 1830, manifestation intégrale de liberté, devait produire aussi ses effets dans le domaine du commerce et de l'industrie.

Notre pays ne pouvait tarder longtemps à se préparer des horizons nouveaux sur le terrain

économique; les progrès accomplis, après quelques tâtonnements, restent une des gloires du règne de Léopold Ier.

La création en Belgique, en 1835, du premier chemin de fer continental donna l'impulsion au besoin d'activité et d'expansion de notre jeune nation indépendante.

Encore sous l'influence d'idées restrictives, mais déjà travaillée par des aspirations nouvelles, notre Patrie sacrifia une dernière fois aux erreurs du passé par l'application des droits différentiels en 1844.

Cependant, l'émancipation économique de la Grande-Bretagne avait déjà éclairé le gouvernement du Roi, qui proposa, dès 1850, le plan des réformes douanières, vigoureusement vulgarisées depuis 1846 par la première association belge pour la liberté commerciale.

Des lois de 1852 et de 1853 portèrent les premiers coups au régime restrictif, et la loi de 1856, abolitive des droits différentiels, préluda à l'orientation de la Belgique dans la voie de la liberté économique.

Le traité de commerce avec la France, en 1861, le traité (justement célèbre) du rachat du péage de l'Escaut, en 1863, et l'extension du tarif conventionnel, en 1865, furent les heureux compléments de la série des réformes économiques réalisées sous le règne de notre premier Roi.

Constatons ici, Sire, le chemin parcouru pendant cette période féconde de trente-cinq ans, période de constructions et d'orientation, sagement, énergiquement et méthodiquement développées, et auxquelles déjà Votre Majesté participa en sa qualité de membre du Sénat.

Le nombre des arrivages dans les ports belges qui, en 1831, était de 1092, atteignit, en 1865, le total de 4525; le tonnage passait de 126,094 à 920,031, et le commerce spécial de la Belgique montait de 89,988,567 francs d'importations et 96,555,274 francs d'exportations, respectivement à 756,420,342 francs et 601,651,543 francs. Tels furent, Sire, les résultats de cette première période de notre émancipation économique.

Le premier bateau à vapeur était arrivé à Anvers en 1817; en 1836, nous en relevons 88 avec 14,256 tonneaux.

Pendant les quarante années qui se sont écoulées depuis, tous les totaux acquis en 1865 se sont, non seulement accrus, mais multipliés dans des proportions que nous aurons l'occasion de relever, en rappelant, devant Votre Majesté, les grandes lignes et les traits principaux du mouvement commercial de la Belgique depuis 1866.

Après avoir ainsi résumé les faits considérables du Règne précédent qui ont contribué à la prospérité du pays et du port d'Anvers, et dont la Chambre de commerce a éternisé le souvenir en érigeant la statue équestre du Roi Léopold Ier, nous devons remémorer à Votre Majesté que la Belgique, à l'aurore de son règne, se trouve en pleine application de réforme douanière, les traités de commerce — œuvre de conciliation — exercent leur bienfaisante action, la navigation à vapeur s'empare du domaine des mers intérieures comme des océans.

L'activité de la Belgique s'accentue à mesure que la franchise commerciale progresse et que les moyens de transport se multiplient et se perfectionnent. Le réveil national s'affirme jusque bien au delà de nos frontières, non seulement par l'échange, mais aussi par des concours financiers et des créations d'entreprises avec une énergie et une ampleur qui étonnèrent les nations.

L'année 1865 avait été marquée par une extension de réforme douanière que l'expérience mûrit et consolide.

De 1870 à 1875, le pays résoud le problème de la vie à bon marché et de la production industrielle économique, par la libre entrée des denrées alimentaires et des matières premières : depuis 1866, en moins de dix ans, le commerce extérieur et le mouvement maritime de la Belgique ont doublé, la navigation à vapeur au port d'Anvers a triplé.

Pendant ces cinq années, la Belgique se place au rang de grande puissance parmi les nations commerçantes. Elle consolide vigoureusement cette situation brillante, au point que notre Association, à quelques jours de sa création en 1871, peut proclamer et prouver que cette prospérité promet de croître indéfiniment, à condition que disparaisse l'obstacle matériel de l'insuffisance des installations, trop modestes déjà, pour l'augmentation du trafic qu'elles doivent précéder et provoquer. (*Applaudissements.*)

Plusieurs nouveaux bassins avaient été ajoutés aux deux bassins construits sous le régime français; on avait érigé des hangars, établi des outillages, transformé et agrandi les gares commerciales; mais, sans cesse et toujours, le port d'Anvers se retrouvait trop petit proportionnellement à l'extension des affaires.

La navigation rapide à vapeur exigeait des accostages plus faciles, plus spacieux et plus profonds que les anciens appontements dans le fleuve. La construction des quais de l'Escaut, inaugurés en 1888 par Votre Majesté, nous dota de 3,580 mètres de quai en eau profonde, avec 180 mètres de largeur, et parut un moment devoir combler la mesure de tous les besoins du trafic belge. Les proportions de cette installation parurent alors gigantesques, mais en même temps que le Nord encombré donnait un maximum de rendement toujours renforcé et encore renforcé, le graphique de croissance marquait déjà la nécessité impérieuse de nouveaux et bien plus considérables agrandissements dans tous les sens.

Ainsi, Sire, la fin du XIX[e] siècle nous a trouvés en possession d'une ligne de quai en eau profonde de 5,500 mètres de développement, dont la section nouvelle de l'amont d'Anvers, longue de 2,000 mètres, présente un terre-plein large de 244 mètres.

Déjà antérieurement, Anvers avait dû empiéter sur ses faubourgs, par le nord, pour l'exten-



Le Roi à l'Hôtel de Ville.

sion des bassins, construits par la ville; voici que toute une lisière de la banlieue sud a dû lui être annexée ; il a fallu déménager l'installation des pétroles, insuffisante comme tout le reste, vers l'amont, où déjà, depuis longtemps, avait été grandement logé le batelage. Une installation toute moderne, aussi puissante que perfectionnée, a été appliquée à cette section maritime de tout premier ordre.

La courbe progressive du commerce de la Belgique, identifié dans le trafic de son grand port national, continue de s'élever sans cesse avec une rapidité plus grande que celle de l'extension des moyens destinés à les desservir.

Sire, dès 1891, il était reconnu et déclaré officiellement que tout se trouvait à l'étroit au port d'Anvers, que le maximum de rendement était atteint et qu'il ne pouvait plus être question de demi-mesures.

Déjà avant que, récemment, les derniers 2,000 mètres de quais de l'amont fussent parachevés, leur appoint de trafic, estimé 2,000,000 de tonnes, nous était acquis, et il restait des demandes de 41 services réguliers à vapeur ne pouvant obtenir satisfaction, faute d'emplacement disponible ; il en reste toujours un bon nombre en souffrance aujourd'hui.

Les innombrables études faites, tant par des particuliers que par les pouvoirs publics, ont consacré le bien-fondé des affirmations déjà anciennes de notre Chambre, et sur les besoins immenses auxquels il faut pourvoir avec une sage prévoyance, et sur la nécessité d'une solution complète et décisive, qui a trop tardé.

Des années ont été consacrées en discussions. La rentrée du bassin *America* dans le service général, la construction des deux bassins intercalaires et celle d'une troisième écluse auront incontestablement une grande utilité relative, mais seront bien en deçà des exigences heureusement toujours croissantes.

Aussi le gouvernement du Roi, s'inspirant des grandes conceptions qu'on a réalisées ou qui sont en voie de réalisation dans des ports étrangers tels que Hambourg, Rotterdam, Liverpool, a-t-il soumis à la Législature un projet qui résout la question de l'extension du port d'Anvers dans une prévision très large des besoins de l'avenir. *(Bravos ! Bravos ! Longues acclamations.)*

Creusement d'un nouveau lit de l'Escaut et d'un vaste bassin-canal sur lequel viendront se brancher une série de darses; établissement de nouveaux quais qui borderont tant le nouveau lit du fleuve que le bassin et les darses; construction d'écluses et de cales sèches à l'usage des plus grands navires; telles sont, Sire, les grandes lignes du projet d'extension de notre port.

Et voici quelle sera la mesure de cette extension.

La longueur des murs de quai à l'Escaut sera portée de 5,500 à 14,100 mètres; — pour les bassins, le développement des murs et perrés accostables passera de 13,001 à 42,406 mètres ; — la superficie des bassins maritimes, qui est de 62 hectares 61 ares, atteindra 470 hectares 88 ares, sans compter les 589 hectares 50 ares du bassin formé par l'ancien lit de l'Escaut ; les hangars, qui couvrent aujourd'hui 37 hectares 50 ares, s'étendront graduellement sur 337 hectares 70 ares ; — enfin, les murs et perrés accostables des bassins de batelage, mesurant actuellement 2,660 mètres courants, atteindront, par la suite, 4,860 mètres et la superficie de ces bassins progressera de 5 hectares 79 ares à 22 hectares 29 ares.

L'exécution de ce programme placera nos installations maritimes parmi les plus importantes du monde entier, même en tenant compte des nouveaux progrès qu'on peut prévoir ailleurs.

La série des darses est réalisable par étapes ; quant aux quais du nouveau lit du fleuve et à ceux de la rive gauche du bassin-canal, qui sont d'exécution immédiate, ils suffiront à pourvoir aux nécessités actuelles et aux besoins les plus prochains.

Notre Chambre de commerce, Sire, a donné son adhésion complète au projet. *(Applaudissements.)* Elle a pleine confiance dans la science du corps des Ponts et Chaussées belge ; au point de vue pratique des facilités de la navigation, le dispositif, notamment en ce qui concerne les écluses et leur chenal d'accès, a emporté la complète approbation du commerce maritime ; enfin la fixation du point de confluence du bassin-canal avec l'Escaut est de nature à dissiper toute crainte quant aux conséquences de la formation éventuelle de hauts-fonds pendant la période de coexistence des deux lits du fleuve.

Mais il ne suffit pas de créer ou d'accroître les richesses nationales : il importe tout autant d'assurer la sécurité.

Le système défensif, traditionnellement admis dans le pays, fait d'Anvers le réduit de la défense de l'Indépendance nationale dans le cas où — ce qu'à Dieu ne plaise ! — le pays serait victime d'une invasion. Cela étant, la Chambre de commerce anversoise ne peut qu'applaudir au déplacement de l'enceinte qu'exigent l'extension des installations maritimes et le développement de la cité, ainsi qu'au complément de la défense avancée qui tend à mettre la ville et son port à l'abri du bombardement.

Dans certains milieux, le projet du Gouvernement a rencontré des critiques qui semblent trouver surtout leur origine dans son ampleur même. Il ne faut pas s'en étonner. Chaque fois, peut-on dire, que l'Etat veut faire grand, on voit se manifester des appréhensions chez ceux qui, à l'origine, ne voient qu'une simple avance de fonds et sans mettre la dépense réelle en balance avec les avantages et le profit que la généralité de la nation est appelée à retirer du projet. *(Applaudissements.)*

J'ai eu l'honneur de rappeler, au début de ce discours, la création de notre premier chemin de fer, il y a soixante-dix ans. Or, n'a-t-on pas vu surgir à l'encontre de l'idée de la route de fer, comme on disait alors, des objections qu'on ne peut relire aujourd'hui sans sourire ? N'a-t-on pas prétendu, jusque dans l'enceinte parlementaire, que le transport des voyageurs par le chemin de fer ne serait qu'un objet de luxe dont l'utilité ne compenserait pas le préjudice porté aux messa-



La visite du Roi à Anvers. — Manifestation de la Bourse.

geries, — que la route de fer ne profiterait qu'à quelques industriels, armateurs et commissionnaires, — que, loin de rendre service à l'agriculture en facilitant l'écoulement de ses produits, le chemin de fer ruinerait l'élevage du cheval en Belgique ?

Certes, personne, dans notre pays, n'en est plus à concevoir des appréhensions d'un genre aussi puéril ; mais il n'en est pas moins vrai que celles qui se manifestent aujourd'hui procèdent bien plus d'une première impression causée par la grandeur exceptionnelle de l'entreprise, que d'une appréciation réfléchie de sa nécessité au point de vue de l'intérêt général.

Puisque je parle des chemins de fer, remarquons que toutes nos installations ont été faites trop petites; leur réfection coûte bien plus que ne coûtera le projet du Gouvernement. C'est une économie que de savoir prévoir l'avenir. *(Approbation.)*

Aussi avons-nous la confiance, Sire, que les idées d'opposition qui se sont fait jour de certains côtés ne tarderont pas à se dissiper à la lumière de la discussion publique ; nous exprimons le ferme espoir que la Belgique pourra, à bref délai, inscrire dans son Livre d'Or la promulgation, par Votre Majesté, d'une loi rassurant enfin le port d'Anvers sur l'accomplissement de ses destinées.

Nous nous souvenons, Sire, de la journée inoubliable du 16 octobre 1898, dans laquelle toute la Belgique commerciale et industrielle a rendu hommage à Votre Majesté pour l'œuvre du Congo. *(On applaudit.)* Chaque année, dans notre statistique générale, nous trouvons l'Etat Indépendant

en relation avec la Belgique pour un chiffre d'affaires déjà important, C'est, pour 1904, d'une part, une somme de 17,369,869 francs de produits belges importés au Congo, et, d'autre part, une quantité d'une valeur de 48,531,949 de produits du Congo, qui déjà fait d'Anvers le premier marché de l'ivoire, en attendant le jour prochain où elle sera aussi le premier marché de caoutchouc de l'Europe, voire du monde, avec un même espoir pour les produits congolais jusqu'ici ignorés ou encore inexploités.

Et maintenant, Sire, constatons sans phrases et avec la simple éloquence des chiffres les résultats acquis pendant le règne de Votre Majesté, 1866-1904.

Le nombre de navires entrés en Belgique en 1866 était de 4,568 jaugeant 1,067,886 tonneaux ; en 1904, il est entré dans les ports belges 9,063 navires jaugeant 11,176,239 tonneaux. — Anvers figure dans ces totaux : en 1866, pour 2,895 navires et 894,532 tonneaux, et en 1904, pour 5,854 navires et 9,373,703 tonneaux, dont 5,310 vapeurs, jaugeant 9,110,260 tonneaux. Le commerce spécial de la Belgique s'élevait, en 1866, à 747,352,102 francs aux importations et 643,195,364 francs aux exportations; en 1904, il a atteint respectivement 2,782,219,972 et 2,183,260,722 francs.

L'accroissement du mouvement maritime est donc de 1,000 p. c., celui des importations de plus de 3,000 p. c. et celui des exportations de plus de 2,500 p. c.

Ainsi que nous le faisons remarquer nous-mêmes à chaque occasion, le tonnage de jauge, quelle que soit son importance, n'est qu'un heureux indice ; mais il est représentatif d'une très grande proportion de marchandises, dont l'entrée et la sortie, s'appliquant au commerce comme au transit, donnent déjà à notre port un trafic général qui dépasse, chiffres en mains, celui des ports concurrents.

La courbe progressive du mouvement à l'entrée du port d'Anvers ferait passer le tonnage de jauge de 9,373,703 tonneaux en 1904, à 22,820,000 tonneaux en 1914, et l'on peut évaluer, d'après la proportionnalité, combien à cette époque notre trafic sera considérable, pour peu que les désirs de Votre Majesté puissent s'accomplir.

Nous croyons inutile, Sire, de commenter les chiffres du présent ou ceux de l'avenir.

Ceux du présent parlent par eux-mêmes ; ceux de l'avenir sont une probabilité déduite d'une progression constante, à laquelle nous avons le ferme espoir de voir participer la marine marchande rénovée, au rang qui lui revient dans l'activité nationale.

Nous formons, Sire, le vœu que Votre Majesté puisse présider pendant bien longtemps encore aux destinées de la Patrie, voir la Belgique jouir au XX[e] siècle d'une ascension de la prospérité qu'elle a conquise au XIX[e] et, comme couronnement de Son règne, Anvers devenir le premier port du monde.

Ce magnifique discours est accueilli par de vifs applaudissements.

D'une voix forte et vibrante, Léopold II répond en ces termes :

« Messieurs,

» J'ai écouté avec toute l'attention qu'il mérite le discours fort riche en faits dont M. Corty, » l'honorable président de la Chambre de commerce d'Anvers, vient de me donner lecture.

» Je suis heureux de me trouver entouré de tous les représentants du commerce d'Anvers et » d'affirmer une fois de plus, au milieu d'eux, mon dévouement plus que cinquantenaire et iné- » branlable à la cause du développement de notre grand port. *(Applaudissements.)*

» M. Corty a fait l'éloge du projet que le Gouvernement a présenté aux Chambres, et il n'a » jamais mieux dit ni dit plus vrai. *(Bravos.)* Ce projet transactionnel est en tous points satisfai- » sant, large et conforme aux exigences modernes. M. Corty a rappelé ce qui s'est passé en 1834, » et toutes les craintes et sinistres prédictions qui furent alors exprimées aux Chambres à l'occasion » de la construction des chemins de fer, craintes manifestées en France par l'éminent M. Thiers » lui-même.

» Comme vous le rappelez, nos installations de chemins de fer sont partout trop petites, et » leur réfection coûte beaucoup plus que ne coûtera le projet du Gouvernement relatif à Anvers.

» Il y a économie à prévoir l'avenir, surtout lorsqu'on peut s'appuyer sur l'avis unanime des » spécialistes de notre corps des Ponts et Chaussées, parmi lesquels il s'en trouve qui, depuis un » quart de siècle, font du régime de l'Escaut l'objet constant de leurs études. *(Applaudissements.)*

» En Belgique, on est trop souvent méfiant et frondeur.

» Asservis pendant des siècles, les Belges regardaient, et non sans raison alors, le pouvoir » comme l'ennemi. On oublie trop maintenant que le pouvoir est devenu belge dans son essence » même et qu'être frondeur de nos jours n'est plus un acte d'indépendance, mais simplement un » empêchement au progrès national, source de la prospérité individuelle des Belges, car c'est bien » la Nation, dont procèdent tous les pouvoirs, qui régit souverainement ses destinées. *(Accla-» mations.)*

» La Nation, en négligeant les œuvres qui assurent ses destinées, se frappe elle-même et nous, » un des peuples les plus pratiques du monde, nous sommes souvent illogiques contre nous-mêmes. » Cette méfiance est un malheur public. Quand on se méfie, on ne marche plus, on hésite et la » peur de mal faire, souvent imaginaire, fait piétiner. Mais piétiner ce n'est point avancer, et un » peuple qui n'avance plus, recule, glisse sur la pente funeste et rapide, et s'expose à tomber en » une léthargie qui ressemble à la mort.

» Anversois et Belges de toutes nuances et de tous partis, vous tous, dont les intérêts sont » complètement solidaires et ne peuvent qu'être solidaires, voulez-vous qu'on vous entraîne fût-ce » même involontairement sur la route fatale de la décadence ? *(Non ! Non ! Non ! dans l'assistance.)* » Je vous interroge et vous demande de me répondre. *(Non ! Non ! Non !)*

» Vous ne voulez pas et alors, c'est bien simple, barricadons solidement la route de la déca-» dence, montons-y une garde vigilante et patriotique, afin que le Pays soit préservé du malheur » irréparable de s'y engager, car on ne remonte pas la pente rapide de cette route néfaste, au bout » de laquelle est un précipice plus dangereux que la roche tarpéienne.

» Promettons-nous ici *(Oui ! Oui !)*, foi inébranlable de citoyens libres, de poursuivre l'adop-» tion du projet présenté par mon Gouvernement, qui fera d'Anvers le plus grand port du monde » et assurera la sécurité indispensable à sa prospérité, prospérité indissolublement liée elle-même » à celle de la Belgique. *(Acclamations.)*

» Antwerpen Boven ! Voor Antwerpen ! En bovenal voor Belgenland ! »

L'ovation qu'on fait au Roi est un vrai triomphe : la salle vibre sous les applaudissements.

L'importance des discours prononcés, les manifestations loyalistes de la population anversoise ont fait du 27 juillet 1905, ainsi que l'affirmaient les organes principaux de la Presse anversoise, une journée historique, dont le souvenir restera dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté et qui marquera à jamais dans les fastes anversoises.

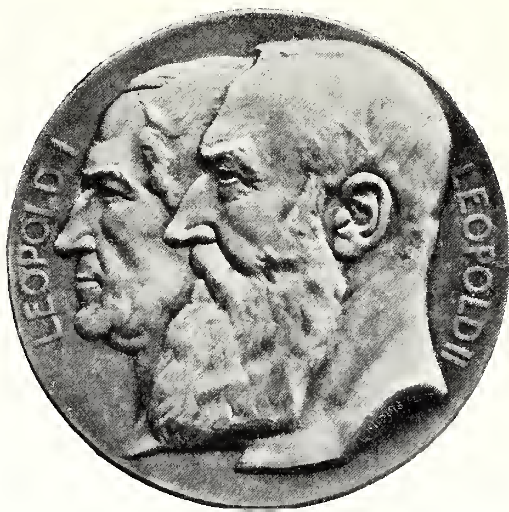
M. Corty présente ensuite au Roi les membres du Comité de la Chambre de commerce. Après avoir remercié une dernière fois le président de la Chambre de commerce, le Roi se dirige vers la rue des Douze-Mois. La foule acclame, les musiques jouent la *Brabançonne*, que mille voix répètent.

Sa Majesté se rend ensuite au Musée des Beaux-Arts pour ouvrir l'Exposition Jordaens. Les abords du Musée sont noirs de monde. Des détachements de la garde civique et de l'armée rendent les honneurs.

Le Comité de l'Exposition, au grand complet, attend le Roi à l'entrée du Musée, ainsi que de nombreuses personnalités. Citons : MM. De Mont, conservateur du Musée des Beaux-Arts; Max Rooses, conservateur du Musée Plantin: Juliaan De Vriendt, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts ; Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique ; Le Clef, Selb, Van den Nest, Van de Walle et de Ramaix, sénateurs ; Aug. Delbeke, Segers, Fréd. Delvaux et Verheyen, membres de la Chambre des Représentants ; Havercorn-Van Ryzewyck, conservateur du Boeymans-Museum de Rotterdam ; de nombreux consuls, magistrats, conseillers provinciaux, entourant M. Van Hal, président du conseil provincial. Les peintres Van Leemputten et Piet Verhaert qui, avec M. De Mont, ont assuré le placement des tableaux, etc.

La visite des salons, merveilleusement tapissés des œuvres de Jordaens, commence aussitôt. Le Roi témoigne à plusieurs reprises l'admiration que cette exhibition lui suscite. Il signe au livre d'or, ainsi que le Prince Albert.

La sortie du Musée du royal visiteur est saluée par de nouvelles ovations, qui se renouvellent sur tout le parcours que suit le cortège, à travers des rues populeuses, pour se rendre aux nouveaux quais. Les équipages suivent lentement la longue ligne des quais jusqu'à l'extrémité du quai d'Herbouville et reviennent sur leurs pas jusqu'à la gare du Sud.



La médaille de Dupuis.

Les augustes visiteurs prennent dans le train royal, qui y stationne, une courte collation et se rendent ensuite au Jardin Zoologique, par les rues centrales de la ville. Le peuple anversois peut ainsi à l'envi démontrer par des manifestations d'allégresse les sentiments d'attachement qu'il professe à l'égard de Léopold II.

Il était 6 heures quand le Roi et sa suite ont fait leur entrée dans le Jardin de la Société royale de Zoologie. Tout Anvers était là, formant une foule énorme et enthousiaste. Les landaus s'arrêtent devant le jardin d'hiver. M. Thys, président du Conseil d'administration, congratule Sa Majesté. Un concert avait été composé par M. Keurwels, mais au bout de quelques instants le Roi quitte le siège qui lui était réservé et se rend dans les jardins pour se mêler à la foule. La promenade dure près d'une heure, à la grande joie des Anversois, qui ne cessent d'acclamer le Souverain.

A 7 heures, le Roi s'engage dans une coupure pratiquée à travers les bosquets du côté de la gare et se rend directement, par une porte dérobée, sous le grand hall. Des détachements des 7e et 8e régiments de ligne et des chasseurs de la garde civique formaient la haie. Le Roi et le Prince Albert montent dans leur train, accompagnés par M. Cousebant d'Alkemade. Une *Brabançonne*, une dernière bordée d'acclamations, et le train s'ébranle.

La grande manifestation est terminée.

LE BANQUET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

A peine le Roi avait-il quitté la Bourse de Commerce que des ouvriers de toute espèce l'envahissent et transforment le grand local en salle de banquet pour 1,000 convives. C'est, en effet, à 7 heures du soir qu'a lieu le banquet de la Chambre de commerce.

La table d'honneur était présidée par M. Corty, président de la Chambre de commerce, ayant à sa droite : MM. Schollaert, président de la Chambre des Représentants ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; Edgar Castelein, vice-président de la Chambre de commerce ; le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire ; Gühler, commandant du cuirassé *Kaiser Karl ;* Coremans, membre de la Chambre des Représentants ; Willaert, général de la garde civique ; de Cuvelier, secrétaire général au Département des

affaires extérieures de l'Etat Indépendant du Congo; Christophersen, consul général de Suède et de Norwège; Van den Nest, sénateur; Pritsch, consul général d'Allemagne; le capitaine Nordman, du cuirassé *Kaiser Karl der Grosse;* Van den Broeck, membre de la Chambre des Représentants; Van Hal, président du conseil provincial; Selb, sénateur; de Ramaix, sénateur; Carteron, consul général de France; César Goemaere, président du tribunal de commerce; Tonnelier, membre de la Chambre des Représentants; baron de Vinck de Winnezeele, sénateur; Segers, membre de la Chambre des Représentants; Ortegat et Montens, députés permanents; Van Kuyck, échevin des Beaux-Arts; Pierrot, ingénieur des Ponts et Chaussées; Daniel Steinmann-Haghe; Martroye, secrétaire de la Chambre de commerce; Boen, président de la Commission de la Bourse; Berré, procureur du Roi; van der Beken-Pasteel, greffier provincial; Aerts, président de la Fédération maritime; Troost, Verachtert, député permanent.

A sa gauche : MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics; Liebaert, Ministre des Chemins de fer; Wynen, vice-président de la Chambre de commerce; Cogels, gouverneur de la province; Capelle, directeur général au Ministère des Affaires étrangères; Le Clef, sénateur; Libbrechts, secrétaire général aux Affaires intérieures de l'Etat Indépendant du Congo; Van Cutsem, président du tribunal; de Winter, membre de la Chambre des Représentants; le général Lauwick, président du comité d'études de la position fortifiée d'Anvers; Verspreeuwen, sénateur; Aug. Delbeke, Biart et Fréd. Delvaux, membres de la Chambre des Représentants; Hertslet, consul général britannique; Van de Walle, sénateur; de Meester et Verheyen, membres de la Chambre des Représentants; Desjardins, trésorier de la Chambre de commerce; Maurice Van den Abeele, président de la Chambre d'industrie; Brems, député permanent; Royer, ingénieur de la ville; baron von Ohlendorff; Borniche, président de la Chambre de commerce française; Verspreeuwen, échevin du commerce; Dubois, directeur de l'Institut supérieur de commerce; Ceulemans, échevin; baron Prisse; Luhrmann, etc.

Plusieurs officiers du cuirassé allemand se trouvaient également à la table d'honneur.

Dans la salle, on remarquait de nombreux consuls, fonctionnaires, représentants du haut commerce de la place.

Un orchestre, dissimulé dans la galerie, près de la rue de la Bourse, donne pendant le banquet un joli concert.

A l'heure des toasts, M. Corty prend le premier la parole :

Messieurs,

Dans une occasion aussi solennelle que celle qui nous réunit aujourd'hui, notre première pensée doit être pour le Roi.

Au Chef actuel de cette Dynastie qui a mené le Pays à une prospérité ininterrompue de soixante-quinze ans, nous tenons à exprimer une fois de plus notre reconnaissance et notre admiration. La journée d'aujourd'hui est une journée historique; elle restera mémorable dans les annales du monde commercial. Le Roi, invité par la Chambre de commerce, a prononcé à cette place même, aujourd'hui, des paroles inoubliables et qui montrent avec quelle sollicitude il poursuit son idéal, qui est le nôtre : l'avenir grandiose de notre port.

A Léopold II, Messieurs. Puisse son règne fécond et glorieux se prolonger de longues années encore pour la grandeur de la Patrie belge !

Au Roi !

Ce toast est acclamé par l'assistance.

M. Corty se lève de nouveau et ajoute :

Messieurs,

La Chambre de commerce d'Anvers occupe une place trop importante dans l'activité économique de ce pays, pour que nous n'ayons considéré comme un patriotique devoir sa participation éclatante à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance.

Aussi bien, éloignés par nos statuts même des écueils de la politique, mieux convaincus que personne du grand et nécessaire effort que les pouvoirs publics doivent au port d'Anvers, heureux enfin d'avoir vu se produire entre eux l'entente préalable à la solution du problème vital d'où dépendent les destinées de notre place et l'avenir de la Belgique, nous nous applaudissons doublement de pouvoir saluer ce précieux résultat en la même journée où la Patrie célèbre soixante-quinze années de progrès intellectuels, scientifiques et artistiques, dans une situation de prospérité industrielle et commerciale incomparable.

Quel chemin prodigieux nous avons parcouru depuis 1830, sur le terrain économique, les faits et les résultats le proclament autour de nous avec une éloquence saisissante.

Après avoir, au lendemain de notre émancipation, inauguré le premier chemin de fer du continent, nous sommes devenus le pays qui, proportionnellement à sa superficie, ne possède pas seulement la population la plus dense, mais encore la plus longue étendue de voies de communication de tous genres. Relativement à sa population, le mouvement commercial de la Belgique est le plus considérable parmi tous les pays du globe.

Pionniers de la première heure de la liberté commerciale, nous en sommes restés comme nous en resterons les défenseurs inébranlables.

On s'était habitué à lancer aux Belges le reproche de ne pas se répandre dans le monde. Ce reproche, Messieurs, nos interventions au Congo et en Chine, grâce aux glorieuses initiatives du Roi Léopold II, nous le font mériter de moins en moins.

Mais si l'on veut dire que l'étendue de nos pacifiques conquêtes pour faire une Belgique de plus en plus grande doit s'élargir d'année en année, certes, nous sommes prêts à reconnaître que des champs nouveaux et encore immenses, fort heureusement, restent ouverts à notre esprit d'entreprise.

Pour y arriver, Messieurs, nul effort ne doit paraître au-dessus de nos moyens. Et jamais, peut-être, une occasion plus solennelle et plus favorable ne s'est offerte de le proclamer devant la nation laborieuse, intelligente et entreprenante que nous sommes.

Honorés de la présence des représentants les plus élevés des administrations du Pays, qui témoignent ainsi du puissant intérêt qu'ils attachent à nos préoccupations patriotiques, nous pouvons aujourd'hui adresser un puissant appel à leur clairvoyance, à leur dévouement aux grands intérêts publics, à l'union de toutes les bonnes volontés.

Au point où se manifeste la faveur du monde à l'égard du port d'Anvers devenu trop étroit pour y répondre, nous adjurons les pouvoirs publics de réunir leurs communs efforts pour donner une impulsion décisive à la prospérité de la Belgique, en faisant d'Anvers — car cela ne dépend que de nous tous le centre du monde économique.

Cette vision, Messieurs, qui, après des siècles de fermeture de l'Escaut et pendant les premières années du réveil national, a pu paraître chimérique, avait pourtant déjà commencé à se réaliser dès que notre activité, stimulée par l'intervention de la navigation à vapeur, eût fait reprendre aux nations les chemins menant à notre pays.

Les puissances ont consacré et encouragé nos espérances dans cette voie, notamment par le rachat du péage de l'Escaut, dont elles ont généreusement gratifié la Belgique en 1863.

Presque au lendemain de cet événement mémorable, en 1870-1871 survint une recrudescence d'activité aussi vive qu'inattendue et, depuis lors, il ne s'est pas passé une seule période décennale sans que notre position acquise ne se soit consolidée et accentuée.

Cependant, l'heureux état de choses qui nous est échu depuis 1830 démontre avec une clarté saisissante que trop longtemps nous avons tardé d'aller au-devant de la fortune qui venait vers nous ; nous ne lui avons pas offert d'accès assez vaste pour les trésors qu'elle n'a cessé de vouloir nous apporter à pleines mains. Mais nous croyons enfin avoir réussi à *faire* comprendre l'ampleur de nos destinées. Le nouvel Anvers sera de son siècle. Le projet soumis par le Gouvernement à la Législature constitue, comme nous l'avons proclamé dans notre résolution du 17 avril dernier, la

réalisation du programme que la Chambre de commerce a toujours préconisé en matière d'installations maritimes.

Nous le remercions, Messieurs, de vouloir donner aussi complètement satisfaction aux besoins d'aujourd'hui et aux exigences plus grandes de demain.

Ne regrettons donc pas tant d'années d'efforts consacrés à atteindre le résultat deux fois heureux de la présentation du projet lui-même et de l'accord intervenu entre l'Etat et la ville, aux applaudissements de toute notre population.

Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, que si, dans l'accomplissement des tâches nombreuses et souvent singulièrement lourdes et délicates assumées par la Chambre de commerce d'Anvers, nos requêtes et nos revendications prennent parfois des allures plus pressantes, toujours elles s'in-



Décoration des rues. — Les bureaux de M. de Bary.

spirent des intérêts généraux, toujours elles se gardent des exagérations, toujours aussi nous avons rendu justice à ceux qui portent le fardeau des affaires publiques.

En cette circonstance solennelle, rendons un sincère et public hommage au dévouement, au tact, à la courtoisie, à l'équité et à la compétence avec lesquels, à tous les degrés de la hiérarchie, nos administrations, sans exception aucune, savent résoudre, dans les grandes choses comme dans les petites, le difficile problème de la conciliation des intérêts publics et privés. Rendons-leur cet hommage et ajoutons-y l'expression de notre sincère reconnaissance.

Et si vous voulez aussi me permettre, Messieurs, de donner pour un moment à cette allocution le caractère d'un de ces messages à nos membres dont quelques-uns ont fait le tour du monde, je répondrai certes à votre désir commun, en exprimant publiquement la reconnaissance du commerce d'Anvers aux Nations amies, protectrices de la Belgique, dont les représentants résidant dans notre port ont bien voulu venir partager les joies de cette journée historique.

S. M. l'Empereur d'Allemagne a voulu nous marquer toute sa haute sympathie à l'occasion de nos fêtes jubilaires, en envoyant dans notre port un des plus beaux navires de sa flotte. C'est à cette circonstance que nous devons l'honneur de posséder parmi nous Messieurs le commandant et les officiers du *Kaiser Karl der Grosse*.

Le court séjour qu'ils feront dans notre port leur laissera, nous l'espérons, un souvenir

durable des sentiments de fraternité internationale des Belges en général et des Anversois en particulier.

Et maintenant, Messieurs, reprenons, pour la conserver parmi nos meilleurs souvenirs patriotiques, la pensée-mère de cette magnifique réunion.

Puisse l'heureuse entente entre nos pouvoirs publics devenir désormais de plus en plus étroite et sincère, pour le plus grand bien de la Belgique et de notre chère cité ! Puisse leur loyal accord se refléter désormais dans les sentiments et les actes de tous nos compatriotes !

Messieurs, c'est l'heure où jamais de nous inspirer de la devise nationale : *L'Union fait la Force !*

Je bois à l'union généreuse et féconde des pouvoirs publics, pour la prospérité d'Anvers et pour la grandeur de la Patrie !

Le discours de M. Corty est fréquemment interrompu par les applaudissements et la péroraison est accueillie aux cris de : « Vive le Roi ! »

Au moment où M. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics, se lève pour répondre, il est l'objet d'une interminable ovation.

Le chef du cabinet s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Je suis heureux de me trouver, en ces jours de fêtes jubilaires, sur le sol d'Anvers, au milieu de l'élite du commerce anversois. L'ascension économique du Pays, son avancement prodigieux dans les diverses branches du commerce et de l'industrie, marqués par les chiffres éloquents que M. le président de la Chambre de commerce a cités dans son allocution au Roi, ne sont-ils pas l'un des résultats les plus éclatants de la conquête de notre Indépendance nationale et où peut-on mieux les célébrer que dans ce centre d'activité incomparable qu'est notre métropole commerciale !

Ce résultat, presque merveilleux, la Belgique, sous la haute impulsion de Souverains éclairés entre tous, l'a atteint en dépit de certaines conditions désavantageuses, notamment l'exiguïté de son marché intérieur par rapport à l'abondance de ses richesses naturelles et à l'activité de sa population.

Pour compenser cette cause d'infériorité, les Belges devaient s'appliquer tout particulièrement à perfectionner leurs méthodes et leurs procédés de production, comme aussi leur outillage industriel.

A côté de l'outillage individuel et privé, il y a l'outillage national — chemins de fer, routes, canaux, installations maritimes — dont il appartient aux pouvoirs publics, à l'Etat surtout, de doter le Pays. Les divers Gouvernements qui se sont succédé depuis soixante-quinze ans n'ont point failli à ce devoir ; mais il m'est permis de constater que, dans le cours des dix dernières années, le Gouvernement a dû faire des efforts plus grands et plus continus pour mettre l'outillage économique du Pays à la hauteur de circonstances mondiales nouvelles et de nouvelles exigences.

Et l'ère de nos dépenses de cet ordre n'est pas close. Votre distingué président ne vient-il pas de proclamer fort justement que nul effort ne doit paraître au-dessus de nos moyens pour faire une Belgique de plus en plus grande, capable de mettre à profit, sans se laisser devancer par d'autres, les vastes champs nouveaux qui s'ouvrent à notre esprit d'entreprise ?

Mais à côté de l'élite qui a la claire vision des intérêts généraux du Pays et des résultats d'une politique économique ainsi orientée, il y a le grand nombre de ceux qui n'envisagent que le coût apparent des grands travaux d'outillage : esprits timorés qui se laissent trop facilement apeurer par le spectre de la mégalomanie ou alarmer par l'augmentation de notre dette.

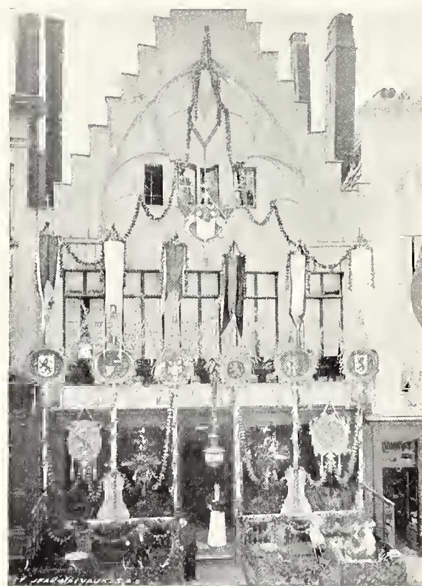
Ce sont, Messieurs, sous les apparences d'une fausse prudence, les plus redoutables adversaires, sans le vouloir, de cette Belgique plus grande qu'on nous faisait entrevoir il y a quelques instants.

Et j'aurai rendu service à votre cause, j'aurai facilité la réalisation des projets grandioses que vous caressez, en montrant que les capitaux demandés à l'emprunt pour être employés à des travaux d'ordre économique judicieusement conçus, loin de constituer une charge pour la Nation, ne tardent pas à apparaître comme le plus lucratif des placements.

L'occasion me sera donnée d'en faire la démonstration par des chiffres très précis ; qu'il me suffise, pour le moment, de vous signaler le fait que voici, attesté par une statistique financière embrassant le dernier quart de siècle : à mesure que notre dette publique s'augmente des capitaux empruntés pour notre outillage économique, on voit leur produit net progresser en manière telle que la charge réellement supportée par le contribuable, du chef de ces emprunts, obéit à une progression inversement proportionnelle au montant de la dette.

En 1878, cette charge correspondait à fr. 4.07 par tête d'habitant et en 1904, pour une dette plus que doublée, on voit cette même charge tomber à fr. 1.39 par tête.

C'est donc bien à tort que d'aucuns s'alarment du montant de la dépense ou, pour parler plus exactement, de l'avance de fonds que comportent les travaux maritimes projetés d'Anvers. C'est l'intérêt national lui-même qui s'y trouve en jeu, et les capitaux qui seront consacrés demain au port d'Anvers, grâce à l'heureux accord de l'Etat et de la ville, retomberont en pluie d'or sur la généralité de la Nation.



Decoration des rues. — Un café.

Vous pouvez beaucoup, Messieurs, pour propager et vulgariser ces idées. Une fois comprises de la masse, elles contribueront puissamment à écarter de la voie du progrès l'obstacle principal que rencontrent trop souvent ceux qui partagent vos aspirations.

C'est en formulant ce vœu que, profondément dévoué à tout ce qui peut coopérer à la grandeur de la Patrie et reconnaissant envers la Chambre de commerce anversoise de ses patriotiques efforts, je bois à la prospérité d'Anvers et à la prochaine extension de notre grand port national.

Le discours de M. le comte de Smet de Naeyer donne lieu à une nouvelle ovation. La série des toasts officiels était close. L'animation semblait arrivée à son comble, quand une nouvelle sonnerie vint annoncer encore un toast.

M. Frédéric Delvaux, membre de la Chambre des Représentants, se lève et, remplaçant M. le bourgmestre d'Anvers, qui s'était fait excuser à la dernière minute, propose de porter la santé de M. Corty, le dévoué et distingué président de la Chambre de commerce.

Il échoit alors à M. Corty une ovation qui lui aura démontré que le commerce anversois apprécie les services éminents qu'il lui a rendus pendant sa longue carrière présidentielle.

M. F. Delvaux reprend la parole et, dans une improvisation eloquente, rend hommage à son adversaire politique, M. le comte de Smet de Naeyer. M. Delvaux affirme que le projet gouvernemental assure la prospérité d'Anvers et déclare que, devant les intérêts supérieurs de la Patrie, on doit savoir reléguer au second plan les intérêts purement politiques.

Cette manifestation est accueillie par une ovation délirante. La salle debout ovationne pendant plusieurs minutes M. de Smet de Naeyer et M. Frédéric Delvaux.

M. le général circonscriptionnaire Timmermans fait acclamer l'armée à la suite d'une patriotique et vibrante improvisation.

M. Coremans prononce quelques mots en flamand.

M. le comte de Smet de Naeyer se lève encore et demande à pouvoir, au nom de M. Corty et en son propre nom, remercier M. Frédéric Delvaux pour ses paroles patrio-

tiques. En des phrases lapidaires, l'orateur louange l'esprit qui a accueilli à Anvers le projet du Gouvernement.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics, après une vibrante péroraison, boit à l'union des partis pour la réalisation des projets qui doivent assurer l'avenir d'Anvers; il boit à ses adversaires politiques qui lui offrent un concours loyal et patriotique.

Après cette heureuse et magnifique allocution, toute la salle est debout, on grimpe sur les chaises, on agite les serviettes, on crie : « Vive de Smet! Vive de Smet! » L'ovation se prolonge. L'enthousiasme est à son comble.

CORTÈGE AUX LUMIÈRES

Un grand cortège aux lumières a parcouru toute la ville d'Anvers, en cinq sorties, du 13 au 27 août.

Dix sociétés de la ville se sont partagé les primes.

Le cortège était fort beau. Deux ou trois chars constituaient de véritables merveilles.

Citons celui de l'*Albert Grisars Kring*, représentant la *Femme renversant l'Idole*, qui a obtenu le 1er prix, avec un total de primes de 3,950 francs.

La *Lutte et la Paix*, le char de la *Société Léopold*, avec ses groupes costumés, était superbe; classé second, il a obtenu un total de 3,760 francs de primes.

Les cornes d'abondance, représentant la *Source des Arts couronnés par la Paix*, obtiennent la troisième place et 3,770 francs de primes.

Voici les autres résultats :

4. *IJver en Broedermin* : les *Victimes de la Séduction* : 3,280 francs.
5. *Vondel* : la *Lumière de la Civilisation* : 3,065 francs.
6. *Verbroedering*: le *Triomphe de la Lumière*: 2,875 francs
7. *De Vaste Ring* : *Lumen* : 2,710 francs.
8. *De Jonge Fonteinisten* : la *Belgique du Nord et du Sud* : 2,670 francs.
9. *Hoop en Liefde* : la *Gloire de la Patrie* : 2,380 francs.
10. *De Klauwaarts* : la *Libération de l'Escaut* : 2,240 francs.



Decoration des rues.
Un magasin.

Toutes les sorties ont fort bien réussi, hormis celle du 27 août, qui ne put avoir lieu tant la pluie et le vent firent rage dans la soirée.

CANTATE

La cantate *Feest in den Lande*, paroles de Rafaël Verhulst, musique de Jan Blockx, qui devait être exécutée le 26 juillet, fut remise au 31 juillet. Elle eut lieu à la place Verte,

à 8 h. 1/2 du soir, sur une immense estrade. Les chœurs et l'orchestre du Conservatoire royal flamand en assurèrent l'exécution et le succès. La nouvelle œuvre de Jan Blockx est divisée en trois parties : le début est une description symphonique de l'aurore d'un jour de fête : salut à la Patrie, invocation à Dieu. La deuxième partie retrace une kermesse très animée, très vivante, émaillée des chansons folkloriques. La troisième partie vante les arts de la Patrie, la gloire d'Anvers et sa prospérité.

M. Jan Blockx dirigeait lui-même son œuvre. A l'issue de la deuxième partie, les auteurs ont été, de la part des exécutants, l'objet d'une manifestation de sympathie.

Les applaudissements d'une assistance énorme ont constitué une véritable ovation pour MM. Blockx et Verhulst, et aussi pour les exécutants, qui ont interprété leur œuvre avec un ensemble et un talent tout à fait remarquables.

Voici les paroles de ce poème :

FEEST IN DEN LANDE

Gedicht van Rafaël Verhulst. *Getoonzet door Jan Blockx.*

EERSTE DEEL

(Het ochtendkrieken, in de eerste strophe beschreven, wordt door de muziek alleen uitgedrukt.)

Seinen van licht slaan uit aan de kimmen ;
De dag breekt door !
De zee, de stroomen, de rivieren glimmen
In den morgengloor.
En met torens, belforten en steden,
In de weelde, in de vreugd van den vrede,
Treedt een heerlijk land hervoor.

HIER VALLEN DE STEMMEN IN :

Gezegend land, gegroet ! Gegroet,
Mijn land van Maas en Scheldevloed !
De lach zweeft op uw jong gelaat,
En sierlijk golft uw frisch gewaad
Van groene dalen en van korenblonde velden,
Gegroet, mijn land van Maas en Schelde !

Liefelijk en zalig oord,
Dat de wereld steeds bekoort
Door de goddelijke gave,
Door de wondervolle gunst
Van uw schoonheidszin en kunst.

Nog steeds wordt gij vereerd
Om uwe landjuweelen ;
Gij beeldt en gij boetseert
Nog reuzentafereelen
Met bonte scharen in vorstendracht,
Met rijdende kasteelen,
En koninklijke stoetenpracht.

Maar gansch uw zin voor kunst en praal
Strooit al zijn paarlen uit,
Wanneer bij dreunend klokkengeluid
Overschrijden 't kerkportaal :
De luister, de glorie, de trots,
De heerlijkheid van uw tempelen Gods.

(Kerkmotief.)

Welk een tafereel !
Langs pleinen en straten
't Is al glinstering van goud en fluweel
Bij 't slingeren der wierookvaten.
En in den walm
Dier koperen wellen,
't Gerinkel van bellen
Met zilveren galm.
Lichtengewemel,
Fonkeling zacht,
Als een sterrenhemel
Bij zomernacht.

Maagdekens blank
Met sluiers azuur,
Als leliën slank,
Als leliën puur.
Straten met bloemen bestrooid,
Beelden getooid
Als vorstinnen zoo schoon,
Met fulpen mantels en glinsterkroon.
Biddende zang
Bij 't verre, biddende klokkengeklang ;
En baldakijnen
Waaronder zonnen schijnen,
Glorie der zinnebeeldige taal !
Gebed van schoonheid, van luister, van praa

TWEEDE DEEL

't Is kermis ! 't Is kermis !
Wat gezond is en jong,
Heeft de vreugd in zijn oogen,
Maakt een kermissprong.

Nu ronken de snaren,
En op koper en trom,
Danst en joedelt
De kermis alom.

KINDEREN

De molenkens draaien
Met paardekens bont,
En we vliegen en zwaaien
Op de paardekens rond.

Waar is er ter wereld
Nog een rijkdom te zaam
Als de koningsweelde
Van zoo 'n kermiskraam !

JONGENS

De kermisgezellinnen
Gaan dansend hand aan hand,
En zingen 't lied van minnen
In 't bloeiend lenteland.

DE MEISJES

Hoe vroolijk zoo te zweven
In huppelende rei,
Langs bogerd, haag en dreven
En door de bloemenwei.

KERMISGASTEN

Hoort ze met de potten boffen
En met glazen klinken !
Te drinken ! Te drinken !
Goed heil ! Goed heil !

STEMMEN

Zomerwindjes wuiven
Koelte voor de druiven :
Ochtenddauw en zonneschijn :
Ziel en frischheid van den wijn.

KINDEREN

(Naar het gekend Antwerpsch rondedansliedje.)

En zij heeft haar kermiskleedjen aangedaan,
En haar hoedeken met bloemen ;
En hoe fraai haar parelschoentjes staan
Om aan het dansen te gaan.
Rondedans ! Kinderdans !
Kermisvreugd in zonneglans !

MAAGDEKENS

Op Sinjorke !
Dansen maar !
Op Sinjorke !
Altegaar !

KNAPEN

Op Sinjorke !
Wat moet ik doen ?
Op Sinjorke !
Geef me een zoen !

MAAGDEKENS

Op Sinjorke !
Ik uw bruid ?
Op Sinjorke !
Ik lach u uit !

SAMEN

Op Sinjorke !
Dansen maar !
Op Sinjorke !
Altegaar !

WALS. *(Jongens en meisjes.)*

Wij wiegen en glijden
In lucht vol muziek,
Een roes van verblijden,
Op tooverwiek.

Wij baden in stroomen
Vol streelend gestoei ;
Wij zwijmen in droomen
Vol klankenbloei.

Wij ijlen en zweven,
En slingeren rond
In een zalig beven,
Den kus op den mond.

O dartele klanken !
Bedwelmend genot,
Waar geest en lichaam
Op dobbert en vlot.

KERMISGASTEN

Jongens ! Jongens !
Ons zij de vreugd !
Jongens ! Jongens !
Een droom is de jeugd.

't Is kermis ! 't Is kermis !
Wat gezond is en jong,
Heeft de vreugd in zijn oogen,
Maakt een kermissprong.

DERDE DEEL

De kunst die beeldt
Met beitel en penseel,
Gij kreegt die, o Vlaming,
Tot uw vorstelijk deel.

AAN DE BEELDHOUWERS

Brons en marmer leven
Wanneer uw geest er door komt zweven.

MANNENSTEMMEN

Heil u die zegt
Tot het marmer : « Word wakker ! »
« Ontwaak ! » tot den zwijgenden steen.
Levend wordt wat zielloos scheen.

AAN DE SCHILDERS

VROUWENSTEMMEN

En wie leerde uw oog
Toovren met den regenboog ?
En met gloed van zonnestralen
Licht en lucht en leven malen ?

KNAPEN

Schilder te zijn,
Wat een droom !
En dat in het rijk
Van Rubens, Jordaens en Van Dijck !

KOOR

En 't lied ?
Het zoete Vlaamsche lied !
Wien streelt en wien bekoort het niet ?

MEISJES

Hier zijn onze blaadjes, rein en blank ;
Een rijmpje, dichter, een liedjen, een zang ?

DE DICHTERS

Wij zijn de merels van het woud
Die fluiten in 't struweelig hout.
Wij zingen van den lentebloesem ;
Van den zwellenden boezem
Der lachende zee ;
Van 't wispelend koren ;
Van zonnegloren ;
Van smart en van vreugd ;
Van liefde en jeugd.
Ja vooral van de liefde !

DE MEISJES

Het liefdelied !
Klinkt dat het allerzoetste niet ?

MANNEN EN VROUWEN

Van lief of leed,
Van wel of wee,
Wij minnen uw lied,
En wij zingen het mee.

AAN DEN TOONDICHTER

Gij dichter, die schept en beeldt
Met toon en klank,
Zing trotsch en stout
Uw eigen zang.

DE TOONDICHTER

De blauwe zonnetent,
'tOnmeetlijk firmament,
De starrelichte hemelen
Zijn nu tempelgewelf en troon
Op blanke vleugelen komt neerwemelen
't Ongeziene, 't onzegbare schoon.
Onstoflijke beelden vertolken
Wat ieder gevoelt, niemand weet.
Mijn spraak is de taal aller volken,
Waar ze in juichen hun vreugd,
In schreien hun leed.

KOOR

O Muziek ! o Poëzie !
Schoonheid in klank en schoonheid in woord !
Blijft eeuwig te gaar,
Lieflijk zusterpaar,
Hand in hand
Tot eer en glorie van 't Vaderland.

Als bloemekens neigt gij te zamen
't Jonkvrouwelijk aangezicht ;
En kust, en lispelt woorden en namen,
En fonkelt in 't zonnelicht.

Gij lacht : 't is zoo speelsch en minnelijk ;
Het streelt, en koost en stoeit ;
En 't is zoo heilig zinnelijk
't Genot dat uit u bloeit.

Gij weent : 't zijn goddelijke tranen,
't Zijn parels vol morgenglans,
Waar nog in vonkelt en schittert
Het licht van den hemeltrans.

Rept samen uw machtigen vleugelslag !
Rept vlammende vleugels van Serafijnen,
Tot in der hemelen lichtwoestijnen,
Tot waar geen vleugel meer kleppren mag.

AAN ANTWERPEN

De kunst is het kind van de weelde.

O Scheldestad !
Gij hebt twee zinnebeelden :

Uw klimmende Toren,
In licht en lucht,
Uit loutere schoonheid,
Uit kunstenaarsvlucht
Uit vernuft en uit weelde geboren,

De Toren die ons eeuwig bezielt !
En uw landstroom, overkield.
Met de bodems aller landen,
Met den rijkdom aller stranden,
Maakt u weer fier en schoon als in uw groot verleen
Wanneer in haren krits uw gloriezonne scheen.

O zingende Toren ! O Bruisende Vloed !
Machtige boezem die volkeren voedt !
Reuzenmast boven de golven, boven de stede,
Boven de duizenden masten der reede,
Die gansch de Schelde bestrijkt
Tot waar de Schelde een zee gelijkt !

O Toren en o Scheldevloed,
Nooit zal ons lied u scheiden ;
Gij, Toren, zijt ons kunst ! Gij Schelde, ons overvloed !
En heel ons Scheldestad, die zijt gij met u beide !

De Toren trekt ons blikken naar den hooge !
Ons zielen vliegen opwaarts langs zijn bogen ;
En langs den zwaren rit van uwe baren,
O landsstroom, komt de weelde in 't vaderland gevaren !

Steenen glorie in den zonnegloed,
Waar langs de Schelde haar bochten kronkelt !
Reus van den lande ! Keus van de aard !
Met aan uw voet
Een breed en machtig zwaard
Dat glimmert, glanst en vonkelt !
O zingende Toren ! O bruisende Vloed !
O machtige, heerlijke Schelde !

CONCOURS DE FAÇADES

Le Comité provincial des fêtes avait décidé d'ouvrir un concours pour l'ornementation des façades des maisons particulières et de commerce. Le soin de son organisation fut confié à la Société l'*Art dans la vie publique*. Des artistes, pris parmi ses membres, expo-

sèrent des modèles de façades ornementées, ainsi que des projets de drapeaux. Le concours produisit une vive émulation et la ville d'Anvers, aussi bien au centre de la cité que dans les quartiers populaires, présenta, pendant la durée des fêtes, un fort bel ensemble de décorations et de pavoisements, où l'ingéniosité rivalisa avec le sens artistique.

LES ILLUMINATIONS (14 ET 15 AOUT)

Il y eut foule, le 14, au soir, au port, pour contempler l'illumination des quais et le feu d'artifice sur la rive droite de l'Escaut. Cette foule n'était rien, cependant, auprès de celle qui, le 15, s'est rendue à l'illumination générale des avenues et à la féte vénitienne du Parc.



Les apprêts de l'illumination sur l'Escaut.

La cohue était invraisemblable. C'était une véritable marée humaine qui n'a cessé de rouler partout ses flots, d'ailleurs pacifiques et réjouissants.

La décoration lumineuse des boulevards a été une réussite complète et il faut en féliciter tout spécialement l'auteur des plans, le peintre Edgar Wiethase.

Dès 7 h. 1/2, l'affluence en ville était énorme. Dans plusieurs grandes artères, des illuminations déjà vues se rééditaient. Citons, entre autres, à la place de Meir, la merveilleuse décoration lumineuse du *Norddeutscher Lloyd* et de l'hôtel Osterrieth.

C'était aux avenues que se concentrait la foule. Du Théâtre Flamand, le flot humain se dirigeait en masse compacte vers la Banque, envahissant les terre-pleins, les trottoirs, le macadam lui-même. Le spectacle était d'une incomparable grandeur. Les mâts, les arcades lumineuses se superposaient et formaient comme une espèce de dôme de lumière aux mille feux éclatants. Les guirlandes de ballons en celluloïde, éclairés par des lampes à incandescence, faisaient le plus bel effet.

Les lanternes vénitiennes qui reliaient les poteaux blancs marbrés de rouge vif jetaient comme une note plus intime, plus populaire aussi, dans le brillant tableau.

A l'avenue de Keyzer, les arcs lumineux forment comme un dais étincelant, auquel les lampes électriques, mauves, blanches, jaunes, piquées dans les guirlandes de verdure des poteaux jubilaires, ajoutent encore un éclat nouveau. L'animation est extraordinaire.

A l'avenue Marie-Henriette, des fleurs lumineuses s'accrochent entre les arbres. Au loin, les frondaisons du Parc, parsemées d'étoiles, se sont embrasées.

A l'avenue Louise-Marie, la statue de Leys se ceint d'une guirlande lumineuse. La Banque étincelle de mille feux, un grand pylone à quatre mâts, avec les écussons belges et anversois, les millésimes 1830-1905, excitent l'admiration. Plus loin, la fontaine, dont

les eaux jouent parmi la lumière électrique, clôt, d'un bouquet fulgurant, la route de feu qui s'allonge par l'avenue.

Des musiques circulent. Des villageois esquissent des pas de danse. D'étranges lueurs se jouent sur les visages. Le spectacle est superbe.

C'est au Parc que la vraie féerie commence et s'infiltre dans les feuillages touffus des ormes, des peupliers, des acacias, des saules et des frênes qui se penchent sur le bord de l'étang et se mirent dans ses eaux immobiles. Des guirlandes incandescentes ourlent les berges et piquent les pelouses de mille feux papillotants. Sur les plates-bandes, des lanternes vénitiennes rougeoyaient parmi les bosquets épais.

La foule a admiré ce spectacle très pittoresque et qui valait vraiment la peine d'être vu.

REPRÉSENTATIONS THEATRALES POPULAIRES

Diverses représentations populaires ont été données au Théâtre lyrique flamand, du 1er août au 9 septembre. Elles ont été très suivies et ont obtenu un vif succès. Notons spécialement celui de la première représentation, où la troupe donnait *Herberg prinses*, de Nestor de Tière et de Jan Blockx, et à laquelle assistaient les membres du Congrès international de la Presse, en excursion dans la métropole.

Voici la série des autres représentations :

6 août. — *Quinten Matsys*, de Raf. Verhulst et Em. Wambach.
12 août. — *Charlotte Corday*, de E. Van der Ven et Peter Benoit.
13 août. — *Herberg prinses*.
20 août. — *Quinten Matsys* et *Arendsnest*, d'Aug. Monet et J. Schrey.
22 août. — *Charlotte Corday*.
27 août. — *Winternachts droom*, de Ducatillon et De Boeck; *de Vergissing*, de Paul Billiet et Mertens, et *Het Minnebrugge*, de Rap. Verhulst et A. Van Oost.
3 septembre. — *Parisina*, de Frans Gittens et Keurvels.
9 septembre. — La même représentation que le 27 août.

Le Théâtre néerlandais organisa également trois représentations, qui attirèrent aux spectacles une foule empressée.

Voici les programmes :

15 août. — *Spoken* (les Revenants), d'Ibsen.
22 août. — *Toen zij gestorven was*, de Delattin, et *Asschepoester*, de Van Soten.
30 août. — *Een nieuw Leven* et *Tortelduiven*, deux pièces de Hubert Melis.

EXÉCUTION D'UNE OEUVRE DE PETER BENOIT

Le 16 août, dans l'immense hall de la Salle des Fêtes de la Société royale de Zoologie, a eu lieu l'exécution de l'oratorio *Lucifer*, de Peter Benoit, par la société le *Peter Benoits-Fonds*.

Cette manifestation artistique a été digne du puissant maître flamand.

La salle, tout étincelante de lumières, avec les claires toilettes des chanteuses,


La fête militaire. — La tribune.

les fracs noirs des hommes, l'éclat des instruments, l'affluence énorme de la foule, présentait réellement un aspect fort brillant.

L'interprétation a été très bonne. Les chœurs ont manœuvré avec souplesse et sûreté, l'orchestre a bien observé les nuances qui sont tout son charme ; enfin, les solistes : M. Henri Fontaine (Lucifer), MM^mes Feltesse-Ocsombre et Jeanne Flament (le Feu), M. Laurent Swolfs (l'Eau), M. Jef Van Risseghem (la Terre), ont tenu parfaitement leur rôle. C'est à M. Keurvels, le chef d'orchestre, pour une bonne part, que sont allés les applaudissements qui, à diverses reprises, ont salué les pages admirables du maître, et les quelques mots de félicitations de M. Octave Selb, sénateur, président du Comité administratif.

LA FÊTE MILITAIRE

La fête militaire donnée par les troupes de la garnison d'Anvers, le dimanche, 20 août, au champ de courses de la plaine de Wilryck, a été fort intéressante et, sans conteste, l'une des plus complètes parmi celles organisées à l'occasion des fêtes nationales jubilaires. Elle a fait ressortir une fois de plus les qualités de discipline et d'endurance, ainsi que le bel entrain de nos soldats.

Malgré la pluie qui est venue contrarier la fête et, à diverses reprises, pendant une bonne partie de l'après-midi, a obligé le public à ouvrir de nombreux parapluies, les divers numéros du programme, aussi long que varié, ont pu se développer et ont captivé, les uns après les autres, l'attention des assistants, trois heures durant.

Une foule considérable, comprenant un grand nombre d'étrangers, assistait à la fête.


La fête militaire. — La charge.

La loge d'honneur était présidée par le général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire. On y remarque M. le gouverneur et Mme Cogels, Mmes Timmermans,

Osterrieth ; MM. Verspreeuwen, échevin ; les généraux Lauwick, Pâris, Mascart, Heimburger, le major d'état-major Monthaye ; dans la tribune officielle ont pris place des sénateurs, des membres de la Chambre des Représentants, des consuls, des députés permanents, de nombreux officiers supérieurs de l'armée et de la garde civique. M. Hespeel, ancien Combattant de 1830, s'y trouve aussi.

L'ascension du ballon libre de la compagnie des aérostiers du génie figurait en tête du programme ; elle dut être remise, par suite de la pluie et du grand vent qui inclinait parfois jusqu'à terre l'énorme masse du ballon. Cette ascension put cependant avoir lieu vers 4 h. 1/2, pendant un des numéros de la reconstitution historique. A ce moment, le temps était magnifique et le ballon s'est élevé lentement dans les airs, emportant dans sa nacelle deux intrépides aéronautes : le commandant Le Clément de Saint-Marcq et le lieutenant Michelet, dont le départ a été salué par les bravos de la foule.

Puis, après cette ascension, voici les caporaux et les soldats des 7e et 8e régiments



La fête militaire. — L'infanterie belge de 1831 (7e régiment de ligne).

de ligne, qui viennent, sous la direction du 1er sergent Rabau, exécuter, avec une précision et un ensemble vraiment remarquables, les divers mouvements de l'escrime à la bayonnette.

Suit un des plus jolis numéros de la fête : le carrousel couru par les sous-officiers du régiment du train et des détachements des 1er et 2e régiments d'artillerie, sous les ordres du capitaine Mercier et du lieutenant Lalieux.

Le coup d'œil est vraiment charmant : tous ces cavaliers, en grande tenue, tenant en main leurs lances aux drapelets tricolores et dont les chevaux caracolent, des rubans à la crinière, bleus pour le train, rouges pour l'artillerie. Les diverses figures du carrousel sont enlevées avec une vigueur, un entrain et une précision impeccables, tandis qu'une musique, sous la direction de M. Degrez, accentue la cadence des chevaux.

Intéressants également ces exercices de sports combinés, exécutés, sous la direction du commandant Lefébure et du capitaine De Wattines, par les sous-officiers et soldats de divers corps de la garnison : voltiges à cheval, sauts par-dessus deux, trois, quatre, cinq chevaux accolés, exercices de bâton, boxe, canne, fleuret, massues et jusqu'à la gymnastique suédoise. Voilà bien des exercices qui ont dû donner aux assistants une excellente idée de l'agilité et de l'adresse de nos troupiers.

Mais voici les exercices et les manœuvres de force, réservés à des détachements des 1er et 2e régiments d'artillerie. Défilé, galop, charge, démontage, remontage des canons, exécutés sur un commandement donné au sifflet. Des exercices connus, mais toujours intéressants quand ils sont bien exécutés.

Pour terminer, les artilleurs, après avoir évolué, ont tiré une salve de leurs pièces, qui, ô poésie ! ont lancé des fleurs sur le public, au milieu du fracas et de la fumée de la



La fête militaire. — L'infanterie belge de 1859 (7e régiment de ligne).

poudre, ce pendant que des sous-officiers, porteurs de paniers fleuris, allaient de-ci de-là dans les tribunes, offrant des bouquets aux dames.

Le clou de la fête est sans contredit la *reconstitution historique*, représentant *l'évolution de l'infanterie et de l'artillerie de 1830 à 1905*.

Comme le faisait remarquer le programme de la fête, ce numéro avait pour but de démontrer les progrès réalisés dans les armes à feu et leur emploi, de mettre en relief l'influence de ces perfectionnements sur les exercices et procédés de combat, sur les uniformes et sur la physionomie tout entière de nos troupes.

Cette démonstration était présentée sous forme de quatre tableaux correspondant aux époques de 1831, 1859, 1860 et 1905, lesquelles, à ces divers points de vue, sont particulièrement intéressantes. Cette reconstitution historique, œuvre du lieutenant-colonel Tinne, du capitaine commandant de Castres de Tersac et du lieutenant Maton, était parmi tous les numéros du programme celui qui avait demandé le plus de temps pour son organisation, le plus de peine pour sa préparation.

La partie infanterie a fait l'objet des recherches du lieutenant-colonel Tinne. Elle était extrêmement soignée, tant au point de vue de la fidélité dans la reproduction des uniformes



La fête militaire. — L'artillerie belge de 1831.

des différentes époques qu'au point de vue de l'exactitude dans la reconstitution des exercices, qui ont été particulièrement travaillés.

Il était, du reste, aisé de s'en rendre compte, en voyant la correction avec laquelle ont évolué les hommes de 1831, armés du fusil à silex et dirigés par le 1er sergent Meert, du 7e régiment de ligne, et ceux de 1859, porteurs de fusils à capsule.

Voici d'abord les soldats d'*infanterie de 1831* : en habit de drap bleu foncé, avec plastron boutonné à droite et à gauche par sept petits boutons de métal jaune, pantalon blanc, buffleteries blanches croisées sur la poitrine et supportant la giberne et la bayonnette, ainsi que le *briquet,* sabre d'infanterie, tout cela pendant derrière le dos.



La fête militaire. — En charge.

La coiffure, c'est le shako de feutre noir, avec jugulaire en cuivre et muni, sur le devant, d'une plaque en cuivre portant le numéro du corps et surmontée d'un lion debout. Au-dessus, une cocarde tricolore en cuir bouilli et, au-dessus du shako, le pompon et la flamme.

Les hommes arrivent au pas lent de parade et, suivant les règlements d'alors, s'alignent un par un.

La caractéristique des mouvements de l'époque, c'est la lenteur : nous sommes au temps où les hommes avancent au feu astiqués comme pour la parade et la tête haute. Ce mépris des balles se justifie, du reste, par la faible portée des armes et par leur médiocre justesse.

L'arme du fantassin, c'est le *fusil à silex, modèle 1777,* du calibre 17 1/2 millimètres ; avec cette arme, les ratés étaient fort nombreux, surtout par les temps humides.

Nous ne parlerons pas des uniformes *d'infanterie de 1859,* non plus que de ceux *de 1868,* ces uniformes se rapprochant beaucoup de ceux de nos fantassins actuels.

Un point important à noter, c'est que, dès 1841, la batterie à silex des fusils est remplacée par la *batterie à percussion,* permettant l'emploi des capsules. De là une plus grande rapidité dans le tir et un abaissement considérable du nombre des ratés.

En 1853, le *fusil rayé* est adopté pour l'armée belge et, du coup, les armes vont gagner en portée.

Aussi, tandis qu'en 1831 les formations compactes étaient la règle, à partir de 1853, la formation en tirailleurs va peu à peu augmenter d'importance. Tout cela amènera également une rapidité plus grande dans les mouvements. La cadence du pas est plus rapide et s'accentuera encore en 1868.

En 1887, une nouvelle modification s'introduit dans l'armement de nos troupes d'infanterie, qui se voient dotées du *fusil Albini,* se chargeant par la culasse.

Cette arme, qui, pour l'époque, répondait parfaitement à son but, est de nos jours encore employée par l'artillerie de forteresse.

L'adoption par la Belgique du fusil Albini correspond à l'adoption par la France du *fusil Chassepot* et à l'emploi par la Prusse du *fusil à aiguille Dreysse.* Conséquence de ce nouvel armement : le soldat va devoir, sur le terrain, recourir à une plus grande mobilité, afin de ne point servir de cible à l'ennemi.

Aujourd'hui, l'adoption des *fusils à répétition, à chargement rapide,* le Mauser, par

exemple, a renforcé encore cette tactique et le soldat de notre époque est forcé d'utiliser les accidents du terrain pour s'en faire un abri. C'est ce que les exercices exécutés par les figurants de la fête militaire ont établi.

La partie artillerie, qui était réservée au capitaine commandant de Castres de Tersac, était hérissée de difficultés.

Il s'agissait de remettre sur pied, de manière à pouvoir exécuter des tirs, un matériel déclassé et incomplet. Le zèle et l'activité du commandant de Castres lui ont permis de vaincre toutes ces difficultés et ses efforts ont été couronnés du plus grand succès.

L'un des deux canons lisses, de 9 centimètres, de la période de 1831, qui a figuré à la fête, — le seul qui existe encore en Belgique, — appartient au Musée de la Porte de Hal.



La fête militaire. — Le char.

Son affût, sans qu'il y parût extérieurement, était dans un état de vétusté tel, que, lors de son transport à la gare du Midi, à Bruxelles, d'où il devait être dirigé sur Anvers, il s'est effondré en pleine ville.

L'autre canon, de 9 centimètres, utilisé à la fête — et qui appartient à une batterie de salut — avait un appareil de fermeture Wahrendorff.

Par un ingénieux truquage, le commandant de Castres lui a donné l'apparence d'un canon ancien, en lui faisant adapter un faux bouton de culasse.

En 1831, le costume de l'artillerie consistait en un habit en drap bleu foncé, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf boutons de métal jaune ; le collet était bleu avec liséré rouge ponceau ; le pantalon blanc, en tenue de manœuvres.

Sur la tête, un shako noir, avec galon rouge au bord supérieur ; sur le devant, deux canons en croix et une grenade en cuivre; au-dessus, une cocarde et, plus haut, un pompon en laine rouge. Les jugulaires étaient en cuivre.

Un type de canon employé alors, c'était le *canon de 9 centimètres*, appelé aussi canon de 6 livres, du poids de son boulet. Celui qui a évolué à la fête militaire vient du Musée de la Porte de Hal. Ce canon tirait un boulet sphérique ; si la forme de son boulet était nuisible à la justesse du tir, son tir à mitraille était toutefois plus efficace, mais pas à plus de 400 mètres.

Le public qui assistait à la fête militaire a pu remarquer la manière primitive de mettre le feu à la pièce d'artillerie de 1831. La mise à feu s'opérait alors au moyen d'un engin appelé *lance à feu*, que le canonnier allumait à une mèche disposée dans un *porte-mèche*, la protégeant contre la pluie. Cette mèche était elle-même allumée au moyen de *brûlin* conservé dans une boîte *ad hoc* et qu'on enflammait à l'aide de la pierre à feu.

Ce sont de pareils engins, primitifs dans leurs procédés, approximatifs dans leurs résultats, qui ont pourtant mené à l'apogée de sa gloire guerrière un soldat de génie, un Napoléon, et lui ont assuré ses écrasants succès.

En 1859, les bouches à feu avaient peu varié, mais le matériel s'était perfectionné. Les moyens primitifs de mise à feu avaient disparu : l'emploi de *l'étoupille* va se généraliser.



Affiche des Fêtes jubilaires.

Dès 1866, la Belgique possède des canons rayés du système Wahrendorff. Ce matériel était excellent et se classa immédiatement parmi les meilleurs. Depuis, la Belgique, dans la mesure du possible, a toujours marché en avant dans la voie du progrès, au point de vue de ses armements.

La fête s'est terminée par les évolutions des 18e et 19e batteries à cheval, de Malines, dirigées par les lieutenants van den Borre et Smeyers; la correction avec laquelle elles les ont exécutées a soulevé les applaudissements unanimes des spectateurs.

Cette partie du programme n'était pas la moins intéressante. La réputation des batteries d'artillerie à cheval n'est plus à faire : elles manœuvrent avec une fougue, une habileté et une précision qui émotionnent et émerveillent. Dans les charges, leur impétuosité est prodigieuse; dans les entre-croisements, leur savoir-faire semble un défi. Tantôt, elles s'enlèvent avec une furia que l'on prévoit irrésistible : on entrevoit la conflagration et on est tout préparé à quelque désastre irréparable, juste au moment où les attelages s'arrêtent net dans un nuage de poussière, qui laisse à peine deviner les canons et les affûts. Tantôt, ceux-ci et leurs servants à cheval se mêlent, décrivent des courbes en lacets, semblent absolument enchevêtrés les uns dans les autres; mais soudain, sans un arrêt, sans la moindre complication, ils retrouvent la route qu'il leur faut prendre dans ce labyrinthe mouvant, pour se remettre en ligne et cueillir les applaudissements de la foule, aussi émue qu'enthousiasmée d'autant d'audace et d'habileté.



Les armes d'Anvers. — Medaille de Dupuis.

A une telle fête, où se mêlaient agréablement le souci historique et le désir de montrer combien les soldats modernes connaissent leur métier, les organisateurs ont voulu donner un couronnement : un défilé impeccable a permis à tous les participants de la fête de se montrer une dernière fois comme dans une fresque mouvante. Les applaudissements ne leur ont point été épargnés et ils ont pu se convaincre combien la fête militaire était réussie au gré des spectateurs.

Le salut final, la *Brabançonne* et l'apparition d'un char, au sommet duquel s'élevait le buste du Roi, ont soulevé des ovations aussi enthousiastes qu'unanimes. Ce fut une vraie apothéose et la foule, sous le coup d'une émotion patriotique, la salua de ses acclamations interminables.

Elle trouva ainsi l'occasion de témoigner, une fois de plus, au moment de la clôture de la série des fêtes jubilaires, son attachement à la Dynastie; elle voulut aussi associer à toutes ses manifestations de joie et de contentement les organisateurs de ce beau spectacle.

Les fêtes jubilaires organisées au chef-lieu de la province d'Anvers ont réuni, dans une même pensée, tous les éléments de la population. Les habitants des villes, aussi bien que ceux des campagnes, se sont complus à ces démonstrations.

Les autorités civiles et les autorités militaires, les commerçants, les industriels de toute la province se sont portés vers le chef-lieu pour proclamer leur joie et aussi leur reconnaissance envers la Patrie. Les artistes ont voulu coopérer à la célébration de l'anniversaire national en prêtant leurs talents aux cérémonies et aux fêtes.

TENTOONSTELLING

Alfr. Van Neste

Jacob Jordaens

ingericht door de STAD ANTWERPEN onder de
hooge bescherming van Z. M. den KONING
met de ondersteuning van het Staatsbestuur
in het MUSEUM van SCHOONE KUNSTEN
27 Juli - 15 October 1905

Namens het College van Burgemeester en Schepenen

Bij verordening
De Secretaris
Aug. Possemiers

De Burgemeester
Jan van Rijswijck

ANVERS. — AFFICHE DE
L'EXPOSITION JORDAENS

Par diverses manifestations souvent touchantes, toujours cordiales, les colonies étrangères ont tenu à affirmer publiquement combien elles estimaient l'hospitalité belge. En s'associant à l'allégresse du Pays et particulièrement de la grande ville commerciale, elles ont encore renforcé les liens d'amitié qui les unissent aux Belges.



Médaille des régates à la voile à Anvers.



A la Grand'Place.

BRUXELLES

Il est une cité qui vit entre les fêtes,
Qui d'une heureuse paix savoure le trésor
Et qui, fermant l'oreille au fracas des tempêtes,
Semble avoir le secret d'un nouvel âge d'or.
Riche en grands souvenirs, belle entre les belles,
Surpassant aujourd'hui son antique renom,
Vieille et jeune à la fois, cette ville est Bruxelles.

Comte de Marseille-Civry.
(Fêtes de septembre 1848.)

Le *Moniteur belge* du 1er janvier 1904 publiait l'arrêté ministériel suivant :

Fêtes nationales de 1905. — Comités provinciaux.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté royal du 11 avril 1903, instituant une Commission nationale chargée d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui auront lieu, en 1905, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique,

Arrête :

Article premier. — Il est institué, pour la province de Brabant, un Comité dont la mission spéciale sera de préparer le programme et de diriger l'organisation des fêtes et réjouissances qui auront lieu, en 1905, à Bruxelles, indépendamment des cérémonies et des fêtes nationales.

Art. 2. — Des Comités institués dans les autres provinces, à l'initiative et sous la présidence des gouverneurs, organiseront le concours de chacune d'elles à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

Art. 3. — La Commission nationale correspondra avec les Comités provinciaux.

Bruxelles, le 30 décembre 1903. J. de Trooz.

Voici comment fut composé le Comité provincial du Brabant :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté ministériel, en date du 30 décembre 1903, qui institue pour la province de Brabant un Comité ayant notamment pour mission de préparer le programme et de diriger l'organisation des fêtes et réjouissances qui auront lieu, en 1905, à Bruxelles, indépendamment des cérémonies et des fêtes nationales ;

Considérant que la mission de ce Comité est aussi d'assurer le concours de la province à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale,

Arrête :

Article premier. — Le Comité du Brabant est ainsi composé :
Président d'honneur : M. Vergote, gouverneur du Brabant.
Président : M. De Mot, bourgmestre de Bruxelles.
Vice-Présidents : MM. Dupret, membre du Sénat ;
Frick, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode ;
Roberti, membre du Sénat ;
le duc d'Ursel ;
Willame, membre de la Députation permanente.
Membres :
MM. Agniez, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles ;
Attout-Soenens, président de la Société des voyageurs, patrons et employés de commerce
Barbier, architecte ;
Beauduin, bourgmestre de Tirlemont ;
Bockstael, bourgmestre de Laeken ;
Borremans, président du *Cercle instrumental ;*
Bosquet, conseiller communal de Bruxelles ;
Brabant, bourgmestre de Perwez ;
Brunard, président de la Société royale les *Artisans réunis ;*
Bruylant, échevin de Bruxelles ;
Cappellen-Smolders, commissaire de l'arrondissement de Louvain ;
Cardon, artiste-peintre décorateur ;
Carpay, directeur du *Cercle Tilman ;*
Carton de Wiart, membre de la Chambre des Représentants ;
Charlot, bourgmestre de Jodoigne ;
Cordemans, conseiller communal de Bruxelles ;
Cossoux, vice-président du comité de la Société *Bruxelles-Attractions ;*
Crespin, artiste-peintre décorateur ;
Dassonville, trésorier de la Société *Bruxelles-Attractions ;*
De Becker, bourgmestre d'Aerschot ;
De Boeck, bourgmestre de Hal ;
De Coster, bourgmestre de Louvain ;
le baron de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, à Louvain ;
Defreyn, président de la Société royale dramatique *De Noordstar ;*
le comte de Hemricourt de Grunne, sénateur, président de l'Automobile Club de Belgique
De Jaer, conseiller communal de Bruxelles ;
De Ketelaere, président de la Société royale de la *Grande Harmonie ;*
de Lalieux, bourgmestre de Nivelles ;
Delo, président de la Société royale *De Wijngaard ;*
de Locht, conseiller communal de Bruxelles ;
De Potter, échevin de Bruxelles ;
le baron de Royer de Dour, commissaire de l'arrondissement de Bruxelles;
De Rudder, statuaire ;
De Veen, président de la Société royale l'Union dramatique et philanthropique ;
De Winde, président du *Davidsfonds ;*
Dupuis, chef d'orchestre du Théâtre royal de la Monnaie ;

MM. Duray, bourgmestre d'Ixelles ;
Evenepoel, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
Gaigneaux, président de la Société royale l'*Orphéon* de Bruxelles ;
Grauwels, conseiller communal de Bruxelles ;
Grégoire, président de la Fédération belge des sociétés d'aviron ;
Guelton, chef de division, secrétaire du cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
Guidé, directeur du Théâtre royal de la Monnaie ;
Hannon, artiste-peintre et homme de lettres ;
Hanon de Louvet, président de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles ;
Hanssens, bourgmestre de Vilvorde ;
Hendrickx, directeur du Théâtre royal flamand ;
F. Hollanders, à Louvain ;
Hollevoet, bourgmestre de Molenbeek-St-Jean ;
Hoste, président du *Willemsfonds ;*
Huart-Hamoir, bourgmestre de Schaerbeek ;
Hulin, président du Conseil provincial ;
Hymans, représentant, président du Cercle artistique et littéraire ;
le chevalier Hynderick de Theulegoet, président de la Fédération belge des cercles d'escrime ;
Janssens, directeur général de la Société anonyme les Tramways bruxellois ;
Keym, secrétaire général de la Société *Bruxelles-Attractions ;*
Khnopff, artiste-peintre ;
Kufferath, directeur du Théâtre royal de la Monnaie ;
Lemonnier, conseiller communal de Bruxelles ;



M. le duc d'Ursel,
vice-président du Comité provincial du Brabant.

Lepage, échevin de Bruxelles ;
Leurs, échevin de Bruxelles ;
Lynen, artiste-peintre décorateur ;
Mabille, directeur à l'administration communale de Bruxelles ;
Mahiels, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
Marivoet, maître de chapelle de l'église des Saints-Michel et Gudule ;
Mignot, président honoraire de la Fédération belge de gymnastique ;
Moreau, bourgmestre d'Anderlecht ;
Piat, bourgmestre de Wavre ;
Plissart, bourgmestre d'Etterbeek ;
Puttaert, président du Royal Sport nautique de Bruxelles ;
Reding, directeur du Théâtre royal du Parc ;
Schoukens, secrétaire du Grand Serment Union et Constance ;
le baron M. Snoy, à Bruxelles ;
Steens, échevin de Bruxelles ;
Theodor, conseiller communal à Bruxelles ;
Vanbever, président du Grand Serment royal de Saint-Georges ;
Van Der Linden, membre du Conseil général des hospices ;
Van Derton, président du Jockey Club de Belgique ;
Vanham, commissaire de l'arrondissement de Nivelles ;
Van Hemelryck, président de la Société royale *Cercle Weber ;*
Van Meenen, bourgmestre de Saint-Gilles ;
L. Van Neck, homme de lettres ;
Verheven, conseiller communal de Bruxelles ;
Walckiers, président de la Fanfare royale *Phalange artistique ;*
Wouters, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Art. 2. — Les membres du bureau du Comité de la Presse, institué par arrêté ministériel du 10 juin 1903, qui appartiennent à la Presse de la capitale, ainsi que M. Gille, président de la Section bruxelloise de l'Association de la Presse belge, sont nommés membres du Comité brabançon.



M. Guelton,
Secrétaire du cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
Secrétaire du Comité provincial du Brabant.

Art. 3. — Rempliront les fonctions de secrétaires : MM. Guelton, chef de division, secrétaire du cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et Mabille, directeur à l'administration communale de Bruxelles.

Bruxelles, le 27 janvier 1904.

J. de Trooz.

Par arrêtés ministériels des 30 avril, 14 juillet 1904 et 6 mars 1905, MM. le comte Eug. d'Oultremont, président de la Société royale hippique de Belgique ; A. Robert, président du Cercle dramatique et littéraire wallon *Nameur po tot ;* Drossart, président de la Fédération des sociétés d'ex-militaires de l'agglomération bruxelloise ; A. Feyerick, président de la Fédération belge des cercles d'escrime, sont nommés membres du Comité provincial du Brabant.

Les membres du bureau du Comité de la Presse : MM. Mallié, G. Lemaire, Huyghe, Patris, R. Desmarès et H. Dumont, furent également adjoints au Comité.

Après une étude très complète de nombreux projets, le Comité adopta un programme comprenant la décoration des rues, le concours et le cortège des drapeaux des gildes, le festival des sociétés de musique, le concert d'œuvres belges, les illuminations générales, les fêtes de la garde civique, l'exposition d'Art ancien bruxellois, l'exposition rétrospective de l'Art belge, les retraites militaires, la fête aérostatique. A cette série de fêtes vinrent s'ajouter celles organisées par la ville de Bruxelles. Elles formèrent un programme adopté par le Comité brabançon et la ville de Bruxelles et ratifié par le Gouvernement.

La relation de toutes ces fêtes dans l'ordre chronologique fait l'objet des pages suivantes :

LE LONGCHAMP FLEURI

Fête de luxe, de fleurs et de rubans, le Longchamp a fait défiler, le lundi 19 juin, à 1 h. 1/2, les théories de ses charmants véhicules au milieu d'une quintuple haie de curieux. Cette première fête, inscrite au programme des festivités organisées par le Comité provincial brabançon, a parfaitement réussi. En file serrée, les voitures légères, les véhicules aristocratiques, les lourds chariots champêtres sont partis au Bois pour faire leur tour traditionnel.

Il y avait là des amoncellements de fleurs, des chefs-d'œuvre de bon goût. Les bicyclettes, pour leurs ingénieuses combinaisons, les attelages d'enfants, pour leur grâce, ont obtenu le plus vif succès. Les chars villageois ont fait pour la première fois leur apparition au Longchamp. C'est ainsi que la Société *Boitsfort-Attractions* avait envoyé un chariot attelé de quatre bœufs conduisant des « boerinekes » très accortes qui lançaient des bouquets à la foule. Le marché matinal de Bruxelles s'était mis également de la partie.

Le Longchamp s'est tenu par un temps superbe, aux accents joyeux de musiques militaires, et, pour être la première expression des fêtes, il en restera aussi, malgré l'amoncellement de luxe, la fête charmante, chaude et savoureuse des fleurs.

DÉCORATION DES RUES

Le soin d'organiser la décoration des rues de la capitale, d'après un plan d'ensemble, fut confié à une sous-commission composée de : MM. De Mot, bourgmestre, et Lepage, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, présidents; Dupret, sénateur; Van Neck, Wauwermans, Theodor, conseillers communaux ; Is. Verheyden, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles ; H. Baes, Ad. Crespin, C. Montald, Acker, professeurs à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles ; Mabille, directeur de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, membres ; Sauer, secrétaire.

Le programme suivant fut arrêté par cette Commission et ratifié par les autorités compétentes :

1° Décoration des principales artères de la ville au moyen de 45 mâts décoratifs, dont 8 mâts de 22 mètres de hauteur et 37 mâts de 18 mètres, portant soit le drapeau national, soit celui de la ville de Bruxelles. Ces drapeaux, mesurant 8 mètres sur 7^{m}50, furent d'un très bel effet décoratif. Tout ce projet avait été présenté par M. l'architecte Acker, qui exécuta gracieusement les dessins d'ensemble et les plans d'exécution ;

2° Décoration des maisons de la Grand'Place, au moyen de 27 drapeaux en soie peinte, avec motifs décoratifs reproduisant les écus des corporations qui avaient occupé l'un de ces locaux ou rappelant l'enseigne historique de l'immeuble. Les modèles de ces drapeaux furent conçus par M. Herman Teirlinck ; l'exécution en fut confiée à M. F. Dubois, décorateur.

Le vue de la Grand'Place fut un enchantement. Dans le cours de cette relation, il en sera reparlé. Elle était d'ailleurs rehaussée :

3° Au moyen de trabes décoratives placées au-dessus des rues y aboutissant. Ces trabes furent exécutées par M. Henri Baes, qui en avait conçu le projet. Ce fut le même artiste qui orna la façade de l'Hôtel de Ville au moyen de guirlandes de verdure, ainsi que de draperies en velours rouge frappé aux écus des nations et des lignages bruxellois.

D'autres places de Bruxelles furent également parées. A la place Royale et à la rue Royale, les candélabres furent reliés par des guirlandes, des corbeilles fleuries et des couronnes dorées. Le long des attiques des maisons de la place Royale, des draperies en velours s'harmonisèrent avec des guirlandes de fleurs ; les balcons et les arcades furent parés de plantes à feuillages, selon un projet conçu par M. Crespin.

A la Colonne du Congrès, une immense oriflamme tombait de la balustrade de la plate-forme.

La décoration de la place de la Bourse fut confiée à M. C. Montald, qui maria les feuillages et les rubans en un ensemble réjouissant.

Le collège échevinal adressa un appel spécial aux habitants de la ville, les conviant à pavoiser et à orner les façades de leurs maisons, afin de donner à la capitale l'aspect le plus complet de la joie générale. Et l'on vit commerçants et bourgeois s'assembler et procéder avec méthode pour donner à certaines rues le plus gracieux embellissement.

Citons les rues Neuve, des Fripiers, Royale, Montagne de la Cour, de la Madeleine, Marché aux Herbes, etc.

Bruxelles, comme aux jours les plus fastueux de l'histoire, vibrait d'élégance; les couleurs les plus vives lui formaient une parure resplendissante et semblaient rehausser l'éclat de la joie du peuple.

LA REVUE DES ÉCOLES

Les fêtes de l'enfance obtiennent aisément le succès. Aussi le projet d'une revue des écoles de l'agglomération bruxelloise était-il appelé à recueillir de nombreux adhérents. Une commission fut chargée d'en assurer la préparation. M. Lepage, échevin de l'Instruction publique de la ville de Bruxelles, la présidait, assisté de MM. Frick, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode ; Moreau, bourgmestre d'Anderlecht ; Max, conseiller communal de Bruxelles ; Cocq, échevin d'Ixelles ; Delva, échevin de Laeken ; Smets, échevin de Molenbeek-Saint-Jean ; Morichar, échevin de Saint-Gilles ; Bottiau, échevin de Saint-Josse-ten-Noode ; Beaurain, échevin de Schaerbeek ; Hellinckx, bourgmestre de Koekelberg ; Vanderkindere, bourgmestre d'Uccle, membres ; Mabille, directeur de l'Instruction publique, et Tock, secrétaires.

La revue eut lieu le 2 juillet. Les classes de 6e, 5e et 4e années d'études des communes de Bruxelles, Anderlecht, Ixelles, Koekelberg, Laeken, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Uccle y prirent part. Des députations d'enfants étaient envoyées par les communes de Watermael-Boitsfort, Zellick, Jette-Saint-Pierre, Dilbeek, Auderghem, Dieghem, Saventhem, Ganshoren et Steenockerzeel. Le cortège comportait un effectif d'environ 45,000 enfants.

Une estrade avait été établie place de la Bourse pour les autorités. M. De Mot, bourgmestre de Bruxelles, y prit place, entouré de MM. Lepage, échevin ; Dubois, président de la Société des Combattants volontaires de 1830 ; Moreau, bourgmestre d'Anderlecht ; Duray, bourgmestre d'Ixelles ; Huart-Hamoir, bourgmestre de Schaerbeek ; Hollevoet, bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean ; Frick, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode ; Van Meenen, bourgmestre de Saint-Gilles ; le lieutenant général Verstraete, commandant supérieur des gardes civiques des provinces d'Anvers et de Brabant ; les lieutenants généraux Ninitte et Bruylant, etc. Beaucoup de dames assistaient également au défilé. Une foule énorme se pressait derrière les barrières Nadar. Les enfants se sont groupés aux abord de la gare du Midi, d'où ils se sont rendus place Rogier, en suivant les boulevards du Hainaut, Anspach et du Nord.



La revue des écoles.

A 11 heures, les écoles défilent devant les autorités. Les orphelines et les tout petits bambins, qui saluent en passant devant la tribune, obtiennent un réel succès. Le spectacle est charmant. L'Ecole modèle ferme la marche.



La revue des ecoles.

Au moment du départ du cortège, des souvenirs (médailles et broches) avaient été remis aux enfants, au nom du bourgmestre de la capitale.

La revue des écoles, dans sa simplicité, fut des plus impressionnantes.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE
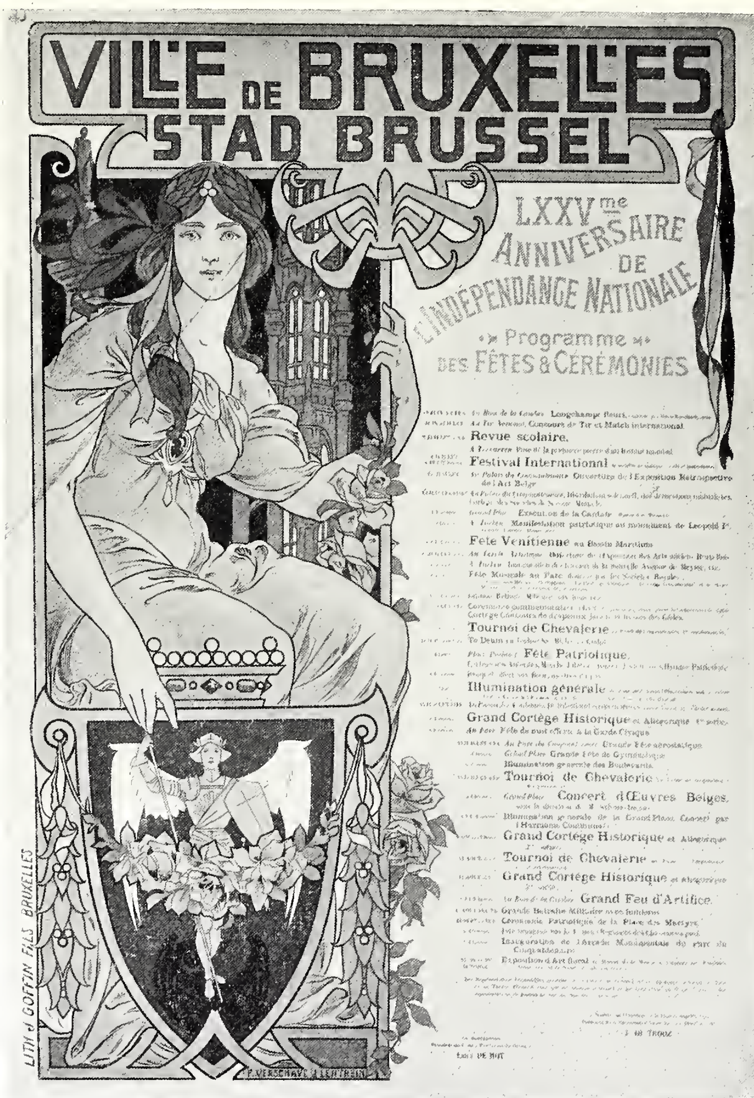
(9 JUILLET 1905)

Voilà bien une fête traditionnelle et qui obtient, chaque fois qu'on l'organise, un égal succès. Elle attire non seulement les Belges, mais encore les étrangers, et des villages les plus éloignés comme des villes accourent des sociétés qui attestent combien la musique est aimée du peuple.

Un sous-comité organisateur avait été chargé de préparer le festival international de 1905. Il était présidé par M. Bosquet, conseiller communal de Bruxelles, assisté des délégués des principales sociétés de la capitale : MM. A. Walkiers, président de la fanfare royale *La Phalange artistique ;* H. Borremans, président du *Cercle instrumental ;* Ad. Gaignaux, vice-président de la Société royale l'*Orphéon* de Bruxelles ; P. Louckx, vice-président de la société royale *Les Artisans réunis ;* J. Preckeer, compositeur et directeur de musique, membres ; Dieu, secrétaire.

Attirées par de nombreuses primes (7,000 francs) et par l'animation extraordinaire de la capitale en fête, les sociétés de musique s'étaient empressées de répondre à l'appel du Comité : 350 d'entre elles s'étaient fait inscrire, 300 accoururent à Bruxelles, le 9 juillet ; parmi elles, 25 sociétés étrangères, la plupart françaises, auxquelles le Comité avait réservé la place d'honneur dans le cortège. Le public leur a ménagé un chaleureux accueil.

L'animation régnait aux abords de la gare du Midi dès 10 heures du matin. D'après le programme, les participants devaient se grouper, à 11 h. 1/2, au boulevard du Midi, la tête du cortège à la hauteur du Café de la Terrasse, et s'étager vers l'Abattoir. Les sociétés étrangères leur faisaient face. Dès 11 heures, tous arrivent les uns après les autres aux sons des plus tonitruants pas redoublés. Tout à coup, des sonneries, dominant à peine le tumulte de la foule, se font entendre. A ce signal, chacun s'en va à la recherche de la place que lui assignent les règlements officiels. L'ordre s'établit, les sociétés s'alignent et s'alignent toujours le long du boulevard extérieur, et cette longue série de bannières et de banderoles



L'affiche des fêtes de Bruxelles.

aux couleurs chatoyantes sous les rayons du soleil forme la plus agréable perspective qui se puisse rêver.

Il était 11 h. 45 quand les premières sociétés se sont engagées boulevard du Hainaut.

Notons parmi les Sociétés belges : *Les Sans-Nom, De Jonge Tooneelliefhebbers, Les Petits Belges,* Le choral mixte *A Capella, Les Petites Têtes, Hoop in de Toekomst, De Meibloem, Concordia de Bruxelles, La Société royale Philharmonique* de Menin, *Les Elèves de la Fanfare* de Wasmes, un chœur de Dames de Gand, *Les Anciens Pompiers* d'Ypres, *La Lyre Luxembourgeoise* de Barvaux, *La Lyre Larochoise* de Laroche, l'Ecole de musique d'Amay, *L'Espérance musicale* de Villers-la-Tour, *Les Orphéons Leuzois, La Jeune Lyre* de Quaregnon, *Les Amis Réunis* de Vilvorde, *La Fanfare, La Tempérance* de Pâturages, *Antwerpens Rubenskring, L'Emulation* de Soumagne, *Constantia* de Borgerhout, la Fanfare de Houtain-l'Evêque, *Kring Marnix* d'Anvers, *L'Agrément* de Hollogne-aux-Pierres, *L'Union musicale* de Grivegnée, *Patria Belgica* d'Anvers, *De Scheldezonen* d'Hoboken, *La Chorale Hesbignonne* de Remicourt, *Nut en Vermaak* de Lierre, *Les Alliés* de Corswarem, La Fanfare des Sourds-Muets de Woluwe-Saint-Lambert, *La Neutralité* d'Ecaussinnes, *Ten-Bosch-Fausse-note,* etc. A remarquer parmi les sociétés étrangères : *L'Union* d'Ancy-sur-Moselle (Lorraine allemande), *La Philharmonie de Saint-Augustin* de Paris, *Les Amateurs ocariens et mandolinistes* de Boulogne-sur-Mer, l'harmonie *Amicitia* de Banholt-Mheer (Hollande), *La Lyre Saint-Quentinoise* de Saint-Quentin (Aisne), *L'Union musicale* de Carvin (Pas-de-Calais), la Fanfare de Malmédy (Allemagne), la Fanfare de Tétange (Grand-Duché) et de nombreuses sociétés du département du Nord.

Le cortège, où s'assemblent les tenues les plus diverses, est très fêté et très applaudi par une foule compacte ; il suit la ligne des grands boulevards jusqu'à la gare du Nord,

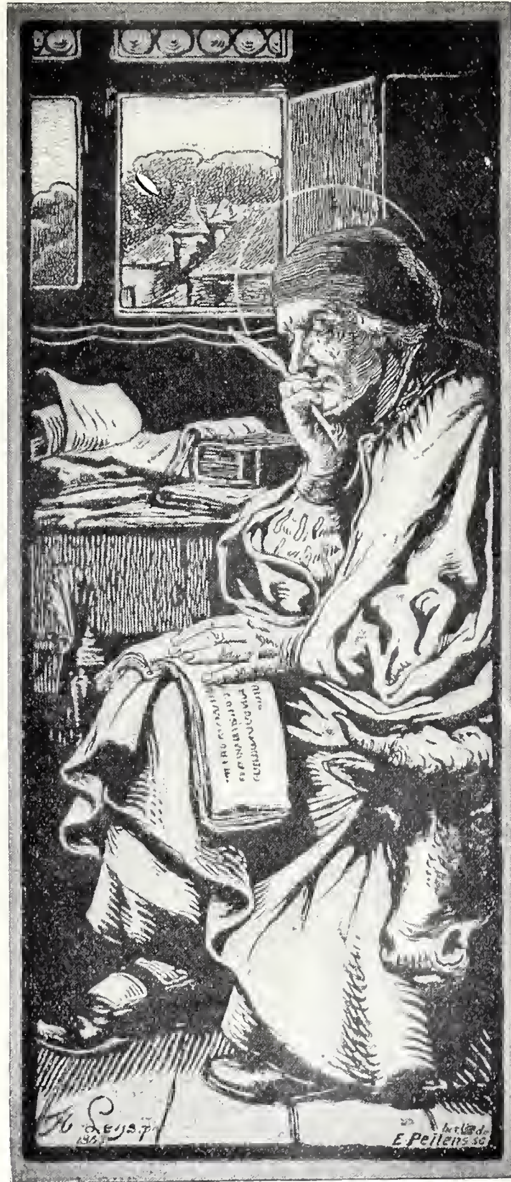
descend la rue Neuve jusqu'à la place de la Monnaie et, par la rue des Fripiers, débouche à la Grand'Place.

Les délégués des sociétés participantes sont reçus par le Collège dans la Salle Gothique.

De 2 h. à 8 h., les 300 sociétés se font entendre sur les vingt kiosques disséminés en ville : Grand'Place, au Parc, place de Brouckere, place Anneessens, place Rouppe, place Sainte-Catherine, Vieille Halle aux Blés, place de la Justice, place de la Chapelle, Marché aux Porcs, place Surlet de Chockier, place de Ninove, place d'Anvers, rue de l'Education, porte de Hal, square Marguerite, avenue de Cortenberg, avenue de la Brabançonne, avenue Livingstone et rue Archimède.

La journée du 9 juillet avait aussi rassemblé autour du canal de Willebroeck, entre « le Marly » et Buda, les amateurs de sport nautique pour prendre part aux grandes régates internationales organisées par le *Cercle des Régates* avec le concours du *Royal Sport nautique* et l'*Union nautique de Bruxelles*. Leurs joutes se continuèrent le lendemain au milieu d'un grand concours de monde.

Tandis que les rameurs faisaient des prouesses de rapidité, les nageurs montraient la résistance de leurs biceps à la grande fête internationale de natation organisée au *Bain Royal,* rue de l'Enseignement, par la Société *Hygiène et Charité* et le *Cercle de Natation*, avec le concours des élèves des cours de natation des écoles communales de Bruxelles. On y admira autant la force des amateurs que les espérances et les prodiges d'habileté des enfants.



Affiche de l'Exposition retrospective de l'Art belge.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE L'ART BELGE

L'idée d'organiser, à l'occasion du jubilé national, une exposition rétrospective de peinture moderne (1830-1905), présentée pour la première fois par la Société des Beaux-Arts, fut examinée à la fois par la Section artistique de la Commission nationale des fêtes de 1905 et par le Comité provincial du Brabant. Il fut décidé que cette exhibition rentrerait dans la compétence de ce dernier, qui en avait été saisi le premier. On fut d'accord pour comprendre, dans cette exposition rétrospective, la peinture, la sculpture, l'archi-

tecture et la gravure et de n'y admettre que les œuvres d'artistes décédés et produites postérieurement à l'année 1830.

Le Gouvernement décida de nommer une Commission spéciale composée de membres de la Section artistique de la Commission nationale, de délégués du Comité brabançon et



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — Un coin de la salle De Braekeleer.

de ceux de la Société royale des Beaux-Arts. A cette Commission de patronage fut adjoint un Comité exécutif.

Par arrêté du 19 janvier 1905, les Ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur et de l'Instruction publique constituaient comme suit la Commission de patronage :

Présidents : MM. le marquis de Beauffort, président de la Section artistique de la Commission nationale des fêtes de 1905, président de la Société royale des Beaux-Arts ;
De Mot, président du Comité provincial du Brabant des fêtes de 1905, bourgmestre de Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Verlant, directeur des Beaux-Arts, membre de la Section artistique de la Commission nationale;
Evenepoel, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, membre secrétaire de la Commission nationale.

Membres :

MM. Acker, architecte, membre de la Société des Beaux-Arts ;
Barbier, architecte, membre du Comité provincial du Brabant ;
Cardon, artiste-peintre décorateur, membre du Comité provincial du Brabant;
Carton de Wiart, membre de la Chambre des Représentants, membre du Comité provincial du Brabant ;
Courtens, artiste-peintre, membre de la Commission administrative de la Société royale des Beaux-Arts ;
Crespin, artiste-peintre décorateur, membre du Comité provincial du Brabant ;
le baron de Beeckman, membre de la Commission administrative de la Société des Beaux-Arts ;
De Potter, échevin de Bruxelles, membre de la Section artistique de la Commission nationale ;
De Rudder, statuaire, membre du Comité provincial du Brabant ;
De Vriendt, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, membre de la Section artistique de la Commission nationale ;
le duc d'Ursel, vice-président du Comité provincial du Brabant ;

MM. Hannon, artiste-peintre, membre du Comité provincial du Brabant ;
Hymans, président du Cercle artistique et littéraire, membre du Comité provincial du Brabant ;
Khnopff, artiste-peintre, membre du Comité provincial du Brabant ;
le baron Lambert, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts ;
Lepage, échevin de Bruxelles, membre de la Section artistique de la Commission nationale ;
Lynen, artiste-peintre décorateur, membre du Comité provincial du Brabant ;



L'Exposition retrospective de l'Art belge. — Un coin de la salle Leys.

MM. Maquet, architecte, membre de la Section artistique de la Commission nationale ;
Scribe, artiste-peintre, vice-président de la Société des Beaux-Arts, de Gand ;
Struys, artiste-peintre, vice-président de la Société royale des Beaux-Arts ;
Systermans, critique d'art au *XXe Siècle ;*
Van den Nest, sénateur à Anvers ;
Van Zype, critique d'art à *la Gazette ;*
Vinçotte, statuaire, membre de la Société royale des Beaux-Arts ;
Wauters, membre de la Société royale des Beaux-Arts.

Secrétaire : M. P. Lambotte, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts.

Secrétaire adjoint : M. J. Mommen, secrétaire adjoint de la Société royale des Beaux-Arts.

Le Comité exécutif fut ainsi composé :

Président : M. le marquis de Beauffort.
Vice-Président : M. Verlant.
Membres : MM. Acker, Cardon, le baron de Beeckman, De Vriendt, Struys, Vinçotte, A.-J. Wauters.
Secrétaire : M. P. Lambotte.
Secrétaire adjoint : M. Georges Macoir, attaché aux Musées royaux.

L'organisation de l'Exposition rétrospective fut laissée aux soins de la Société des Beaux-Arts. Le hall de l'aile gauche du Palais du Cinquantenaire fut mis à la disposition de cette Société par M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

L'Exposition rétrospective de l'Art belge s'est ouverte le 15 juillet, après midi, dans le hall sud du Parc du Cinquantenaire. Le Roi, accompagné de la Princesse Clémentine, l'inaugura à 4 h. Le Souverain fut complimenté par M. le marquis de Beauffort, président du Comité exécutif. Des fleurs ont été offertes à la Princesse. De l'avis général, l'exposition était très belle et répondait à un but artistique et d'éducation nationale.

Dans une remarquable étude consacrée à l'Exposition rétrospective de l'Art belge,



L'Exposition retrospective de l'Art belge.

M. Gustave Van Zype expliquait, d'une manière très juste, pourquoi l'on ignore ou l'on connaît à peine les peintres belges du XIXe siècle. « Jadis, écrivait M. Van Zype, la Belgique constituait une province de l'un ou l'autre grand État et son art bénéficiait des ressources de pénétration, d'expansion, offertes par un grand pays. Un duc de Bourgogne et un Archiduc Albert faisaient s'étendre au loin la gloire d'un Van Eyck ou d'un Rubens. Ces temps sont révolus, la Belgique est aujourd'hui un petit pays autonome : elle jouit d'une

indépendance qui présente certes de grands avantages, mais qui offre aussi quelques inconvénients : son art n'emprunte plus son prestige à la grandeur d'un empire. On lui accorde peu d'attention. Les journaux belges qui révèlent ses chefs-d'œuvre n'ont pas la pénétration qui fait les réputations universelles. »

L'Exposition rétrospective de l'Art belge organisée par la Société royale des Beaux-



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — La grande salle.

Arts aura eu pour résultat d'affirmer aux yeux du public l'existence de cette École moderne, dont la vitalité s'est manifestée, du reste, d'une manière éclatante, tant au point de vue de la sculpture qu'au point de vue de la peinture.

Le but que s'étaient proposé les promoteurs de cette exposition avait été de réunir, en les groupant autant que possible, les œuvres des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et médailleurs décédés, ayant marqué dans l'Ecole belge depuis 1830.

Le local de l'Exposition situé dans un des halls du Palais du Cinquantenaire, du côté de l'avenue des Nerviens, avait été aménagé à cette fin par l'Administration des Bâtiments civils. L'établissement de ce local et ses arrangements intérieurs ont été exécutés d'après les indications et les plans de M. Th. Serrure, architecte des Bâtiments civils, artiste de goût et de talent.

Pour les besoins du classement des œuvres exposées, le local avait été divisé en une série de petites salles — réservées à des artistes comme Navez, Madou, Ch. De Groux, H. Boulenger, De Braekeleer, Rops, A. et J. Stevens, Dubois, Artan, Agneessens, Verstraete et tant d'autres — situées à droite et à gauche d'une nef centrale attribuée aux portraits d'artistes, à Gallait, etc., et se terminant par un compartiment réservé à Leys et un autre, plus loin, à Verwée et à De Winne.

A droite et à gauche de ce compartiment, un couloir, où régnaient les architectes, donnait accès à une grande salle réservée à Constantin Meunier et à son *Monument au Travail*. A l'entrée de l'Exposition se trouvait le compartiment de la Sculpture et des Médailles.

C'est dans ce local, coquettement décoré et aménagé, que les amateurs d'art ont pu,

pendant trois mois, venir étudier et admirer les productions de l'Ecole belge contemporaine.

Dirons-nous également qu'une grande partie de l'intérêt de l'Exposition résidait dans ce fait que, autant que possible, l'on n'avait fait choix, dans les œuvres à exposer, que de celles appartenant à des collectionneurs, en se disant avec raison que, pour celles exposées déjà dans les musées « et qui ne sont pas toujours les meilleures, » le public les ayant là à sa disposition, il était inutile de les déplacer.

Sans aller jusqu'à vouloir faire ici une étude de l'évolution de l'art pictural belge au



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — La grande salle.

XIX[e] siècle, nous ne croyons pas inutile cependant de dire un mot de la situation de l'Art en Belgique, au moment où David, réfugié dans notre pays, commença à y former école.

Le XVIII[e] siècle avait été pour l'Art flamand une période de stagnation : les aspirations de ce siècle, ses élégances affinées et ses mœurs ne convenaient pas aux descendants des Van Eyck, des Rubens et des Jordaens ; ils ne retrouvaient pas dans cette atmosphère alanguie ce qui avait servi à établir les solides qualités et la robustesse de leurs devanciers.

La tourmente révolutionnaire passée, qui balaya comme d'un coup d'aile toute une civilisation, nos artistes vont retrouver leur voie et reprendre avec ardeur les traditions de réalisme qui avaient dominé « l'Ecole ».

Celui qui devait être l'artisan de cette rénovation, ce fut Louis David. Artiste probe et consciencieux, mais exclusif et prétentieux, David, exilé de France par cette même Révolution dont il avait été un des plus ardents propagateurs, se réfugia à Bruxelles, où il mourut en 1821.

Nourri de l'antiquité classique, pour laquelle il professait un culte enthousiaste, David, dans son enseignement, tenta presque exclusivement de ramener l'art au classicisme.

Au point de vue de la forme et de la perfection du travail, David, qui fut surtout un portraitiste, a été un admirable artiste.

Parmi les nombreux artistes formés à son école, durant le séjour forcé qu'il dut faire dans notre pays, le plus remarquable fut Navez, un des meilleurs portraitistes du XIXe siècle.

Le romantisme, qui succéda à l'influence davidienne, donna naissance à la peinture d'histoire, dans laquelle se distinguèrent, avec des mérites divers : Wappers, Nicaise de Keyser, de Biefve et surtout Louis Gallait.

Le meilleur tableau de ce dernier : « les Gildes bruxelloises rendant les derniers honneurs aux comtes d'Egmont et de Hornes », qui appartient au Musée de Tournai, figurait à l'Exposition rétrospective. C'est une belle œuvre, d'une facture puissante, où les grandes qualités picturales de l'artiste se révèlent avec intensité.



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — Un coin de la salle Verwée.

La peinture de genre, représentée par Ferdinand De Braekeleer et Madou, se trouve sacrifiée par l'essor trop rapide que prend la peinture historique. L'art affadi de F. De Braekeleer ne présentait, du reste, aucun intérêt.

Madou fit faire un pas en avant à la peinture de genre, en introduisant dans ses œuvres des types plus variés, des croquis pris sur le vif.

Wiertz, peintre et sculpteur, travailleur acharné, penseur ardent, cœur généreux, a mis son pinceau au service des grandes idées philanthropiques et humanitaires : l'amour de l'humanité, de la paix et de la fraternité universelle.

Malgré la noblesse, la générosité des idées, son œuvre n'est point complète ; il a manqué à Wiertz une bonne formule pour les exprimer. Son art n'est pas affiné.

Henry Leys, le rénovateur en Belgique de la peinture historique, substitua à l'anecdote historique, sans intérêt, généralement traitée par ses devanciers, la peinture exacte

des hommes et des événements; artiste consciencieux, coloriste admirable, évocateur puissant, Leys nous a laissé, en de magistrales compositions, des restitutions fidèles et savantes du siècle de la Réformation.



L'Exposition rétrospective de l'Art belge.
Félicien Rops. Satan semant l'Ivraie.

Non loin de Leys, se trouve le salonnet de Henri De Braekeleer.

Peintre de genre et d'intérieurs, Henri De Braekeleer, dans ses toiles, un peu bourgeoises d'aspect, a su fixer avec un talent étonnant les jeux de lumière. Son art délicat et fin donne aux choses les plus vulgaires un intérêt nouveau, qui vaut surtout par les minuties et la saveur du rendu. Il est, dans son genre, le digne continuateur des Pieter de Hooch et des Vermeer de Delft.

Florent Willems, malgré la saveur intime de ses compositions, le fini de l'exécution, le réel talent pictural qui le caractérise, ne peut plus, de nos jours, rencontrer qu'un succès d'estime : remarquable artisan, ses œuvres manquent de profondeur.

De Groux et les Stevens vont ouvrir à l'art une voie nouvelle en s'essayant aux représentations des réalités de la vie moderne.

En proie à la hantise de la pauvreté, pauvre lui-même, Charles De Groux a peint l'humanité misérable et souffrante et, dans ce genre, il a atteint la maîtrise. Quelle intensité d'expression dans ses physionomies pâles et blêmes, hâves, rongées par la misère et l'angoisse des lendemains douloureux et incertains.

Joseph Stevens, qui partageait avec son frère un des salonnets de l'Exposition, est un peintre qui a quelque analogie avec De Groux. Tandis que celui-ci s'est attaché à la peinture de l'humanité qui peine et qui souffre, il semble que J. Stevens ait été un peu le peintre de l'*animalité* souffrante. Il a été, en tout cas, un observateur profond de la nature, en même temps qu'un artiste sincère.

Un peintre essentiellement moderne, chez lequel toute attache avec la tradition disparaît, c'est Alfred Stevens. Il s'est voué à la peinture de son époque et c'est la femme

moderne, la bourgeoise riche, tout au moins, qu'il a prise comme sujet de ses compositions. Il l'a peinte chez elle, en visite, à la campagne, à la mer, vêtue de riches étoffes, des velours et des soies chatoyantes, ou bien couverte de ces cachemires de l'Inde que la mode du moment avait mis en faveur.

Les tableaux d'Alfred Stevens sont, en somme, de véritables chroniques du temps, exactes et fidèles, d'un coloris merveilleux.

En attachant une importance exagérée à sa manière de peindre seulement, sans se préoccuper suffisamment de l'idée, de la conception de ses œuvres, Louis Dubois, qui



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — Alfred Verwee. Le Taureau aux Eupatoires.

fut, tour à tour, peintre de portraits, de paysages, d'animaux et de natures mortes, a été un artiste incomplet. Heureusement, Dubois, dont l'Exposition contenait un heureux choix d'œuvres, rachetait cette insuffisance de la conception par un coloris remarquable et puissant.

Ce nom de Dubois nous amène tout naturellement à parler ici des paysagistes, parmi lesquels un artiste de toute première valeur semble résumer, en lui seul, toutes les fortes traditions de robustesse et de coloris de l'école. Cet artiste, c'est Alfred Verwée, qui fut, en même temps qu'un séduisant interprète de la nature, un animalier d'un puissant talent.

Verwée a peint, dans des toiles d'un naturalisme intense, les grasses fertilités de la généreuse terre des Flandres. Ce qui charme et séduit dans ses tableaux, ce sont les finesses en même temps que les intensités des colorations, l'admirable talent de praticien de l'artiste, les sensibilités délicates de son œil.



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — Joseph Stevens. Le Chien à la Mouche.

Parmi les autres paysagistes qui figurèrent à l'Exposition rétrospective, il en est un certain nombre que leur maîtrise a fait classer hors de pair, à des titres, du reste, fort différents.

Ainsi Théodore Fourmois, artiste d'un vigoureux talent, au coloris élégant et fin, introduit dans la note conventionnelle du classicisme étroit de son époque un peu de sentiment et une vision plus nette de la nature considérée en elle-même.

Alfred de Knyff se révèle dans des paysages d'une coloration naturelle et délicate.

Hippolyte Boulenger, le promoteur et le fondateur de l'Ecole de Tervueren, traça une voie nouvelle aux artistes en établissant comme règle de conduite l'étude directe de la nature. Coloriste profond, observateur attentif de la nature, il a su en rendre les aspects les plus divers avec un remarquable talent de praticien.



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — Entrée de l'Exposition de Sculpture.

Joseph Coosemans, qui appartient aussi à l'Ecole de Tervueren, est un artiste personnel qui possédait à fond les ressources de son métier. Coloriste raffiné, Coosemans a été aussi un observateur ému de la nature, se révélant parfois comme un exquis poète.

Théodore Baron, Henri van der Hecht, Vogels, G. De Greef tenaient fort bien leur place dans ce concert des chantres de la nature.

P.-J. Clays, étalant ses marines calmes, et Artan, se révélant dans ses visions majestueuses de la mer du Nord, constituaient, en somme, dans le groupe des marinistes les deux personnalités les plus marquantes.

L'impression qui se dégageait à l'examen de tout cet ensemble de peintures qui figurèrent à l'Exposition rétrospective, c'est que le souci de la technique, le sens des colorations, la robustesse, l'observation des réalités constituent les caractéristiques de l'École.

Une collection des principales œuvres des médailleurs belges, présentée avec goût, dans quelques vitrines, par les soins de M. Alph. de Witte, président de la Société des Amis de la Médaille, suffisait à montrer l'évolution de l'art de la médaille dans notre pays, depuis les œuvres de Jean-Henri Simon et de Joseph Braemt, jusqu'aux œuvres plus récentes de Charles Wiener et d'Edouard Geerts, en passant par les belles pièces dues au talent des frères Jacques et Léopold Wiener, dont l'un fut le dessinateur des premiers timbres belges et l'autre le graveur en chef des monnaies du royaume.


L'Exposition rétrospective de l'Art belge.
Paul De Vigne. Psyché.

Le compartiment de la gravure comprenait une jolie petite collection de lithographies, d'eaux-fortes et de miniatures choisies avec soin par M. René Van Bastelaer, conservateur à la Bibliothèque royale, parmi les œuvres des artistes qui, dans notre pays, se sont le plus distingués dans le genre. Il y avait là notamment de jolies miniatures d'Alexandre de Latour et d'Edouard, son fils ; des lithographies de Henri Van der Haert, de G.-A. Simonau, de J.-B. Madou, de Louis Ghémar ; des eaux-fortes et des gravures au burin par Jean-Baptiste et Karl Meunier, David Desvachez, Joseph Frank, Gustave Biot, des gravures sur bois par François Pannemaeker.

Parmi les artistes belges qui se distinguèrent dans l'art de la gravure, Félicien Rops occupe une place à part, due à son habileté technique, à l'originalité et aux hardiesses de son talent.

Rops, qui avait débuté par la lithographie, abandonna bientôt ce mode de travail, pour s'adonner à la gravure à l'eau-forte, qui lui donnait plus de facilités d'expression. Artiste d'une fécondité étonnante, Rops, au point de vue de la forme, s'est évertué à être impeccable. Au point de vue du ton, de la ligne, des couleurs, il est admirable ; il n'y a pas de faiblesse dans ses compositions : la main rendait chez lui, avec une fidélité et une sûreté remarquables, ce que l'esprit avait conçu. Rops a également sacrifié à la peinture et, sous l'influence de Manet, servit en Belgique la cause de l'impressionnisme.

Le salonnet réservé à Rops à l'Exposition rétrospective, et où M. E. Deman avait disposé avec élégance les œuvres de l'artiste, contenait une série de peintures diverses et notamment des aquarelles, où se retrouve toute la technique de l'impressionnisme.

Comme il eût été difficile d'exposer les travaux des architectes sous forme de maquettes, de plans, de dessins, ce qui eût présenté une grande monotonie et dérouté un public non spécialiste, le Comité avait eu l'excellente idée de représenter l'œuvre des architectes exposables par une série de photographies exécutées d'après leurs travaux les plus remarquables.

M. l'architecte Acker, qui avait bien voulu se charger de faire choix des photographies à exposer, en avait confié l'exécution au service photographique des Musées royaux du Cinquantenaire. Il nous est particulièrement agréable de rendre ici hommage au talent de M. Verstraeten, chef de ce service, qui s'est vraiment surpassé dans l'accomplissement de la mission, ardue quelquefois, dont on l'avait investi.



L'Exposition rétrospective de l'Art belge.
Julien Dillens. Jean de Nivelles.

Grâce à un accord conclu entre le Comité de l'Exposition et la direction des Musées royaux du Cinquantenaire, toutes ces belles photographies représentant les travaux les plus remarquables des Suys, des Van Overstraeten, des J.-P. Cluysenaer, des Durlet, des Poelaert, des Coppens, des Balat, des Béthune, des Beyaert, des Jamaer, des Baes, des Hankar, etc., se trouvent aujourd'hui concentrées dans les collections documentaires des Musées du Cinquantenaire, pour servir aux besoins de la section d'architecture, dont M. Eugène Van Overloop, l'éminent conservateur en chef de ces Musées, poursuit avec ardeur l'utile et si désirable création.

En ce qui concerne la sculpture, nous manquons un peu de ce recul des ans nécessaire pour pouvoir juger sainement des hommes et des œuvres.

Parmi les disparus d'hier, trois artistes s'imposent à notre attention par leur conception nouvelle de l'art : nous voulons parler de Paul de Vigne, de Julien Dillens et de Constantin Meunier.

Il semble que Paul de Vigne, au milieu de l'art figé de son temps, du néo-hellénisme

qui sévissait à outrance à son époque, d'après les formules des Fraikin, des Geefs, des Simonis, ait été le premier à introduire en sculpture la conception d'un art plus vivant, une compréhension plus nette et plus saine du rythme et du mouvement. Témoin son monument Breydel et de Coninck, à Bruges.

Julien Dillens, artiste délicat, a réalisé pour lui-même, en l'idéalisant toujours, cette conception de la statuaire vivante qui est assurément une des caractéristiques de l'Ecole moderne. Son art, plein de noblesse, a su animer le marbre et le bronze, quoiqu'il ait le plus souvent donné à ses compositions plus de charme que de puissance.



L'Exposition rétrospective de l'Art belge.
Paul de Vigne. Maquette du Monument Breydel et de Coninck.

En réglant la contribution qu'apporteraient à l'Exposition rétrospective les artistes exposables, le Comité organisateur avait décidé d'accorder une large place à certaines personnalités qui s'imposent dans l'Ecole. Et en cela il fit bien ; il valait mieux, au point de vue éducatif, sacrifier — par nécessité — certains artistes de second plan, afin de permettre une plus large exposition de ces grandes figures de notre art qui sont les Leys, les De Braekeleer, les Verwée, les Stevens, les Rops, les Constantin Meunier.

C'est ce désir très louable qui avait poussé le Comité à accorder une salle entière à l'œuvre de Constantin Meunier, alors que la plupart des autres sculpteurs — si l'on en excepte Paul de Vigne et Julien Dillens — n'étaient guère représentés que par une ou deux de leurs œuvres.

Au surplus, cette faveur était en même temps l'ultime hommage rendu à l'admirable artiste que l'art belge venait de perdre.

Constantin Meunier, sculpteur et peintre, doit peut-être à l'amitié qui le lia avec Charles De Groux son grand amour des humbles et des travailleurs. C'est vers eux qu'allaient ses préférences et sa pitié. Il avait, du reste, compris de suite, comme Millet, en France, tout le parti qu'un artiste pouvait tirer de ce vaste champ d'observation qu'est le monde des travailleurs et des ouvriers.

La peinture de Meunier n'a ni recherche, ni dureté ; son coloris est remarquable, particulièrement adéquat au sujet représenté. Voyez, par exemple, l'admirable tableau intitulé : *le Retour des Mineurs*.

En sculpture comme en peinture, Meunier a été un précurseur : il a fait entrer dans le domaine de l'art les ouvriers, les travailleurs. Il a aimé à rendre le rythme des mouvements du corps en travail et il se complaisait à noter et à interpréter les déformations que le travail, en asservissant les muscles, leur impose.

Ce qui est remarquable chez Meunier, c'est l'harmonie des formes, la beauté et la puissance de l'expression, le caractère vraiment sculptural de son œuvre. Son art est sobre, mais



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — Constantin Meunier. Monument au Travail.

d'une rare puissance, et la simplicité robuste qui est la caractéristique de ses œuvres sculpturales les rend éminemment propres à la décoration monumentale.

Il en est ainsi notamment du *Monument au Travail,* qui est la pièce capitale et comme la synthèse de l'œuvre du maître.

A l'Exposition rétrospective où figurait une reproduction de ce monument — qui a été acquis par l'État pour le Musée de Bruxelles — le Comité organisateur avait fait restituer l'œuvre dans la forme que l'artiste lui-même avait désiré lui voir donner, en faisant encadrer les quatre bas-reliefs en pierre — l'*Industrie,* la *Mine,* la *Moisson* et le *Port* — dans une architecture simple et sévère, dessinée par M. l'architecte Acker.

Entre ces quatre bas-reliefs étaient placées des reproductions des quatre statues en bronze faisant partie du Monument : le *Semeur,* le *Forgeron,* le *Mineur,* l'*Ancêtre,* ainsi que le groupe de la *Maternité.*

Constantin Meunier n'était pas un polémiste ; il n'y a aucune intention politique ou révolutionnaire dans son œuvre. Meunier a sculpté comme il a peint, en artiste simple et bon, profondément épris de son art, sans autre passion que celle de son idéal très pur et très noble. Au surplus, Meunier ne s'est pas complu dans la reproduction d'une humanité déjetée,

harassée, exténuée par le travail : ses types d'ouvriers sont des êtres forts, à la musculature puissante. En ce sens, l'œuvre de Meunier, et surtout le *Monument au Travail,* est une véritable *Glorification du Travail.*

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIE DU CERCLE « L'EFFORT »

Une Exposition d'art photographique organisée par le Cercle *L'Effort,* à la Galerie Boutte, rue Royale, 134, fut inaugurée le samedi 15 juin. Elle resta ouverte jusqu'au 15 août et fut très courue par les amateurs.

RETRAITES MILITAIRES AUX LUMIÈRES

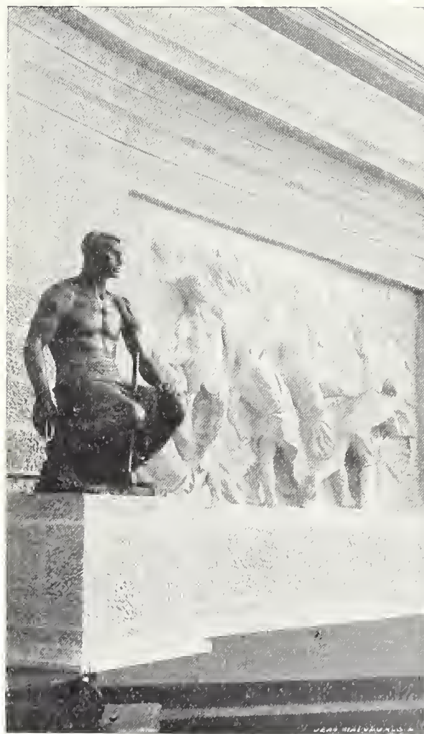
(17 JUILLET ET 21 AOUT)

Il n'y a pas de grandes fêtes en Belgique sans retraite militaire aux lumières. On eut soin, dans l'organisation des fêtes, de confier à une commission spéciale le soin d'en préparer la sortie et de prêter à ces marches, qui doivent signaler l'ouverture et la clôture des festivités, toute l'originalité et la nouveauté désirables.

M. Steens, conseiller communal, présida à ce travail, assisté de MM. le capitaine Remy, du régiment des grenadiers ; le lieutenant Sayoen, de l'état-major de la Place ; Duhot, membres, et C. Tock, secrétaire.

1,851 soldats et musiciens de la garnison ont pris part aux sorties du cortège ; douze corps de musique, y compris ceux de la garde civique, avec un effectif total de 600 musiciens, étaient compris dans ce nombre.

Ce fut une féerie éblouissante. Le cortège s'était formé au Parc. A 9 heures, un roulement de tambours, des appels de clairons et la retraite s'avance par les rues Ducale, de la Loi, Royale, boulevard Botanique, boulevard du Nord, place de Brouckère, boulevard Anspach, place de la Bourse, rue de la Bourse, rue au Beurre, Grand'Place, rue de la Tête d'Or, rue Marché au Charbon, place Fontainas, boulevard du Hainaut, boulevard du Midi, rue Haute, place de la Chapelle, rue Stevens, place du Sablon, rue Bodenbroeck, rue de la Régence, place des Palais et rue Ducale.



Constantin Meunier. L'Industrie.
Bas-relief du Monument au Travail

En tête du cortège marchent une escouade de policiers, suivie par 25 gendarmes à cheval, et les pompiers armés. Viennent ensuite les trompettes, les tambours, les musiques, les soldats porteurs d'appareils lumineux de trois catégories : 690 de ces appareils sont éclairés à l'acétylène, d'un modèle nouveau, ornés de motifs décoratifs ; 492 appareils en celluloïde avec motifs décoratifs et éclairés aux bougies, produisant 692 lumières

et 24 cartels ; enfin 552 appareils sont des ballons en papier et lanternes japonaises produisant 936 lumières.

L'ensemble était magnifique et parfois, en groupe, s'apercevaient des allégories, telles les Armes de la Belgique, des neuf provinces, de la ville de Bruxelles.

Lorsque le cortège arrive à la Grand'Place, des trompettes le saluent du haut du balcon de la Maison du Roi.

L'aspect de la Grand'Place était délicieux à contempler. Aux fenêtres des maisons dorées, éclairées, illuminées, se pressaient les curieux avides ; l'Hôtel de Ville, la Maison du Roi, les demeures des corporations, tout brillait et flamboyait comme en un songe de



L'Exposition rétrospective de l'Art belge. — Coin de la salle Constantin Meunier.

féerie. Dans la multitude, à peine un léger murmure, le bruit vague, indistinct des agglomérations d'hommes... Au centre, des grenadiers, l'arme au pied, et là-haut, par-dessus la flèche et le bon saint Michel à la cuirasse étincelante aussi, une étoile tremblotante qui semblait sourire à la cité en fête...

Ceux qui furent là — et on compta les assistants par milliers — garderont l'impérissable souvenir d'une cérémonie qui fut grandiose. Quand, après les impatiences résignées de l'attente, sonnèrent au loin les clairons et qu'on vit déboucher nos soldats, ce fut un unique regard d'admiration. Et dans la fantasmagorie des lumières, quand le chef des orchestres monta sur l'estrade qui lui était réservée et que soudain claqua au sommet d'un mât le drapeau aux trois couleurs, chacun se découvrit et la *Brabançonne* fut écoutée avec recueillement d'abord, avec enthousiasme ensuite. Les musiciens du maître Waucampt exécutèrent

l'hymne national de façon irréprochable. Electrisée, la foule cria *bis* et les 1000 exécutants répétèrent le chant évocateur de tant de souvenirs glorieux.

Cela dura un quart d'heure à peine, mais chacun a emporté de cette manifestation réellement belle, noble et de fière allure, une très vive impression.

Après l'exécution de l'hymne national, la retraite s'est remise en marche pour gagner le quartier populeux et populaire de la capitale.

La foule était énorme et ses acclamations ne tarissaient pas. La retraite semait sur son passage l'enthousiasme et éveillait la gaieté populaire.

Parmi les fêtes populaires, rappelons encore :

La première journée du championnat d'honneur pour le jeu de petite balle organisé, le 16 juillet, par la *Société royale du Jeu de la petite balle au tamis*, qui s'est continué les 17, 18 et 19 juillet. C'est la partie de Montigny-sur-Sambre qui est sortie victorieuse de cette lutte.

Le choral mixte *A Capella*, sous la direction de M. Bauvais, avec le concours de la musique du régiment des grenadiers, sous la direction de M. C. Lecail, a donné un concert gratuit et public au Waux-Hall (16 juillet).

Le 16 juillet, avait eu lieu l'ouverture du grand concours de pigeons voyageurs, sous le patronage et avec le concours de la ville de Bruxelles, par la Fédération des sociétés colombophiles bruxelloises, au local de la société la *Libre d'Abéona*, rue des Tanneurs. Le lâcher des pigeons fut fait à Dax, le samedi 15 juillet.

Des concerts à la Grand'Place (16, 18, 19, 20 et 21 juillet). Une grande fête musicale, au Parc, organisée par les sociétés royales *les Artisans réunis, l'Orphéon, la Phalange artistique, le Cercle instrumental, le Cercle Meyerbeer* et toutes les musiques militaires de la garnison (17 juillet) ; jeux nautiques de la Toison et du Beaupré, au Bassin du Commerce (17 juillet); spectacles de cinématographie, de prestidigitation et de pantomime (17, 18, 19 et 20 juillet). Des représentations au Théâtre du Parc, au Cirque royal (17-23 juillet), etc. Des fêtes de gymnastique données par la Fédération belge de gymnastique (23 juillet).

Le 17 juillet, rue du Marché du Parc, une foule considérable assista aussi à un spectacle de cinématographie.

Notons enfin les représentations gratuites au Théâtre royal flamand, données par la société dramatique *de Noordstar*, ainsi que des concerts donnés, les 22 et 23 juillet, sur différents kiosques de la ville.

LES ILLUMINATIONS

(21, 23, 27, 30 JUILLET ET 6 AOUT)

Un des clous des fêtes jubilaires à Bruxelles est, sans contredit, l'illumination féerique de la ville. On a innové dans ce numéro du programme, comme on l'a fait pour presque toutes les fêtes. La science, le progrès, la méthode et l'esprit d'organisation se sont mis d'accord pour apporter aux yeux émerveillés des curieux la sensation la plus intense.

M. De Mot, bourgmestre de Bruxelles, avait tenu à présider la sous-commission chargée de résoudre le problème de l'organisation des illuminations de Bruxelles et composée de : MM. Léon Lepage, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Verheven, conseiller communal ; G. Lemaire, rédacteur à *l'Etoile belge* ; Wybauw, directeur du service



Motif des illuminations.

de l'électricité ; Aerts, directeur du service du gaz; A. Mabille, directeur de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Putzeys, ingénieur en chef de la ville ; Lacomblé, ingénieur au service de l'électricité ; Saintenoy, professeur à l'Académie des Beaux-Arts.

La sous-commission arrêta ses suffrages sur le projet d'illumination présenté par MM. les architectes Saintenoy et Vaes. Ce projet comportait l'illumination générale, au moyen de l'électricité, des boulevards Bischoffsheim, du Jardin Botanique, d'Anvers et Léopold II jusqu'au parc de Koekelberg, ainsi que des boulevards du Centre, de la gare du Nord à la gare du Midi, au moyen de décors transversaux reliés par des motifs latéraux. Un grand décor allégorique, représentant le lion belgique, fut placé à l'extrémité du boulevard de la Senne. L'illumination de l'Hôtel de Ville et de la Maison du Roi, au moyen de lampes à incandescence, fut aussi décidée. La réalisation de ce projet fut confié à la *Belgian Electric Lighting Board*.

L'exécution du projet nécessita le placement de 388 mâts et de 56,703 lampes à incandescence de 5 bougies.

L'illumination générale des boulevards eut lieu les 21, 23, 27, 30 juillet et le 6 août. Chaque fois, elle attira une foule considérable et eut, auprès du public, un très vif et mérité succès. C'était, d'ailleurs, la première fois que la ville de Bruxelles était illuminée à l'électricité. Les différentes illuminations, comme celles de l'Hôtel de Ville, réussirent magnifiquement, tantôt par des soirées superbes, tantôt entre les ondées de l'orage. Ces fêtes des yeux furent des plus populaires. La cohue envahit les rues. Aller voir les illuminations fut le but de promenade des familles, à la grande joie des enfants, qui ne cessaient d'exprimer leur admiration devant l'émerveillement et la profusion des mille lumières.

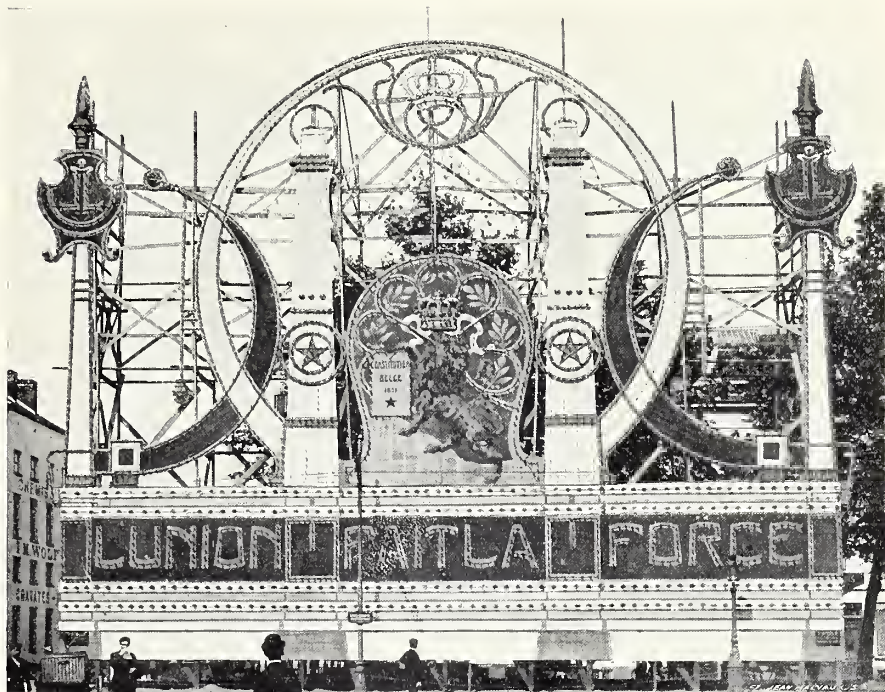
Le 21 juillet, vers 9 h. 10, la foule compacte fut intriguée en voyant déboucher de la rue Guimard un peloton de gardes civiques à cheval que suivaient trois voitures. Dans la première



Motif des illuminations.

avaient pris place MM. De Mot, bourgmestre de Bruxelles, et de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; la seconde était réservée à LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique ; les officiers de leur suite occupaient la troisième.

Le Prince et la Princesse vont admirer l'illumination. Ils sont bien vite reconnus. On les salue, on les acclame. La foule manifeste sa sympathie pour le couple princier. Elle s'entr'ouvre pour laisser passer le cortège ; elle l'entoure en l'acclamant, et ce fut pendant toute la promenade une suite d'ovations enthousiastes et de manifestations tout à la fois familières et respectueuses. Après avoir suivi les boulevards et gagné la Grand'Place, les Princes ont suivi les rues de la Montagne, Sainte-Gudule, le Treurenberg, la rue de la Loi, le boulevard du Régent.



Motif des illuminations.

Beaucoup de maisons particulières, le Palais de la Nation, les Ministères publics ont voulu coopérer aux illuminations, en y ajoutant la décoration lumineuse de leurs façades.

La ville était superbe ; les éclats des rayons fulgurants, les feux des rampes à gaz qui donnaient des couleurs plus vives aux tentures pavoisant les maisons, la gaieté de la foule, les joyeux accords des musiques, tout ce grandiose ensemble formait un spectacle étourdissant, une féerie inoubliable.

LE RAOUT A L'HOTEL DE VILLE

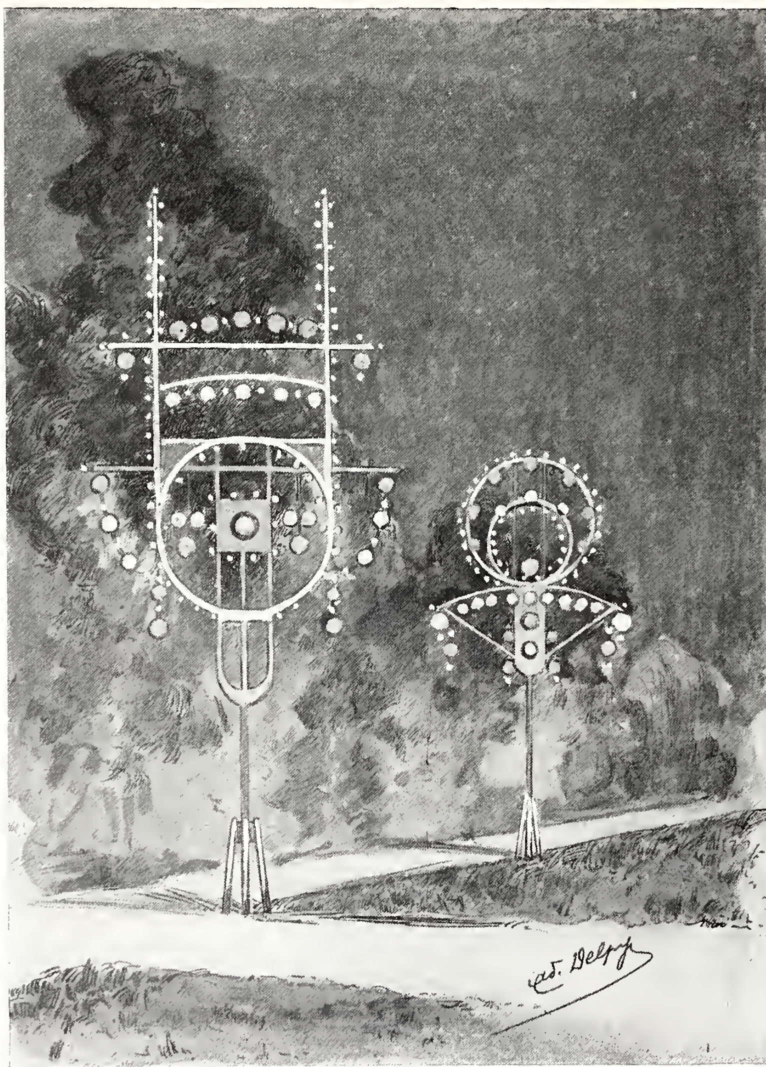
(20 JUILLET)

Les bourgmestres du Pays avaient été invités par le Gouvernement aux fêtes des 20 et 21 juillet. A l'occasion de leur séjour à Bruxelles, l'Administration communale de la Capitale tint à honneur de les recevoir chez elle. Le raoût qui eut lieu à l'Hôtel de Ville, le 20 juillet, à 9 heures du soir, fut particulièrement brillant. Le décor s'y prêtait d'ailleurs à merveille et la présence de quinze cents bourgmestres dans ce milieu unique ajoutait à sa munificence un cachet pittoresque et original.

Les invités étaient reçus dans l'antichambre du cabinet du premier magistrat par

M. le bourgmestre De Mot, MM. les échevins De Potter, Bruylant, Lemonnier, et MM. les conseillers communaux Max, Verheven, Grauwels, Kufferath, Steens, Leurs, Wauwermans, Levêque, Bosquet, etc.

Successivement arrivent M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants; MM. les Ministres comte de Smet de Naeyer, de Trooz, Van den Heuvel, Francotte et Liebaert ; MM. Beernaert et Devolder, Ministres d'Etat; MM. les barons Auguste et Constant Goffinet ; Buls, ancien bourgmestre ; Paul Hymans, De Coster, Van Merris, de Sadeleer, l'abbé Daens, membres de la Chambre des Représentants ; Delannoy, Van Vreckem, comte de Grunne, Steurs, Meyers, sénateurs ; Nagels, procureur du Roi ; Carton de Wiart, secrétaire du Roi ; Mahiels, directeur général au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Georges Guelton, secrétaire du cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, etc.



Motif des illuminations au Parc.

Du corps diplomatique, notons la présence de MM. Gérard, Ministre de France ; le comte von Walwitz, Ministre d'Allemagne ; sir Phips, Ministre de la Grande-Bretagne ; Kato, Ministre du Japon ; Yang-Tsao-Yum Tastaï, Ministre de Chine ; le baron Guillaume, Ministre de Belgique à La Haye, etc.

De nombreux officiers supérieurs de la garde civique et de l'armée se sont joints à l'élément civil. Notons MM. les lieutenants généraux Chapelié et Ninitte, le général de Heusch.

Non seulement la plupart des bourgmestres qui assisteront au banquet étaient venus, ainsi que nous l'avons dit, mais les autorités administratives étaient également représentées par MM. Cogels, gouverneur de la province d'Anvers ; Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége ; de Kerckhove, gouverneur de la Flandre Orientale ; de Bethune, gouverneur de la Flandre Occidentale ; le comte de Briey, gouverneur du Luxembourg.

Les commissaires d'arrondissement voisinaient avec les bourgmestres de leur district et les maïeurs des grandes villes, en uniforme, coudoyaient les représentants de l'autorité civile des plus humbles villages.

Vers 10 heures, un mouvement extraordinaire se produit. Du dehors montent des acclamations; une *Brabançonne* éclate. C'est la foule qui s'écrase sur la Grand'Place, merveilleusement illuminée, et qui fait une vibrante ovation au Prince Albert, qui a tenu à répondre à l'invitation du conseil communal de la Capitale.

Le Prince, qui porte la grande tenue de général, sur laquelle se détache le cordon de l'Ordre de Léopold, et qui est accompagné du capitaine du Roy de Blicquy, officier d'ordonnance, est reçu par M. le bourgmestre et MM. les échevins de Bruxelles.

M. De Mot dit combien il est heureux de voir Son Altesse Royale rehausser de sa présence l'éclat de cette fête, et le Prince Albert remercie l'honorable magistrat d'avoir bien voulu l'inviter.

Après les présentations dans le cabinet du bourgmestre, le Prince Albert pénètre dans la Salle gothique, envahie par tous les invités. Son apparition est accueillie par une chaleureuse ovation, tandis que les orchestres jouent l'hymne national.

Le Prince s'entretient avec un grand nombre de bourgmestres, qui lui sont présentés par MM. les gouverneurs.

Le Prince Albert a quitté l'Hôtel de Ville vers 11 heures, salué, comme à son arrivée, par les acclamations des invités et de la foule massée sur la Grand'Place.

Les invités se sont ensuite séparés, enchantés de cette fête jubilaire et communale, et, fort tard, on a pu voir, dans les rues du centre de la ville et dans les établissements publics, des messieurs en uniformes, coiffés du claque à plumes blanches, d'autres en civil, ceints de l'écharpe tricolore : c'étaient les représentants du pouvoir communal du Pays entier, les hôtes pour quelques heures de la Capitale du Royaume.

EXPOSITION D'ART ANCIEN BRUXELLOIS

L'ancienne capitale du Brabant a eu la fortune peu commune de posséder, pendant plusieurs siècles, une industrie très florissante : celle des tapisseries. Ses productions sont encore répandues dans toutes les contrées de l'Europe et elles remplissent les plus riches garde-meubles princiers.

Donner un aperçu de la richesse, de la puissance, de la vitalité de cette industrie était une idée heureuse à plus d'un titre, et il faut savoir gré au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles d'avoir voulu réaliser ce projet à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. Aussi S. M. le Roi a-t-il été particulièrement heureux d'assurer son haut patronage à un salon d'un genre tout nouveau.

Le Gouvernement, la Commission nationale des fêtes jubilaires, le Comité provincial brabançon et la ville de Bruxelles favorisèrent le projet. Des concours vinrent de toutes parts s'ajouter à ces appuis officiels. Sous la présidence de S. A. R. le Prince Albert de Belgique se constitua comme suit un

COMITÉ D'HONNEUR

Président : S. A. R. le Prince Albert.
MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ;
le baron de Favereau, Ministre des Affaires étrangères ;

MM. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture ;
Émile De Mot, bourgmestre de Bruxelles.

Parmi la liste ci-après des membres protecteurs, certains concours furent particulièrement précieux aux organisateurs :

MEMBRES PROTECTEURS ÉTRANGERS

S. Exc. M. Gérard, Ministre de France à Bruxelles ;
Mme la marquise Arconati-Visconti, Paris ;
M. le Dr Bode, directeur du Musée de peinture, Berlin ;
Sir Purdon Clarke, directeur du South Kensington Museum, Londres ;
MM. Gustave Dreyfus, Paris ;
le Dr Max J. Friedlaender, directeur au Kaiser Friedrich Museum, Berlin ;
J. Guiffrey, membre de l'Institut, administrateur de la Manufacture des Gobelins, Paris ;
Ed. Haraucourt, directeur du Musée de Cluny, Paris ;
Homolle, membre de l'Institut, directeur des Musées nationaux, Paris ;
Rt. Hble Lord Iveach K. P., Londres ;
R. Koechlin, secrétaire général de la Société des Amis du Louvre, Paris ;
Paul Leroi, directeur du journal *l'Art*, Paris ;
le Dr Lessing, directeur du Kunstgewerbe Museum, Berlin ;
Martin-Leroy, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, Paris ;
Gaston Migeon, conservateur au Musée du Louvre, Paris ;
Pierpont Morgan, New-York ;
Pit, conservateur des Musées de l'État, Amsterdam.

MEMBRES PROTECTEURS BELGES

MM. Beernaert, Ministre d'État, membre de l'Académie royale de Belgique ;
Charles Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles ;
H. Carton de Wiart, membre de la Chambre des Représentants ;
Mme Isabelle Errera ;
MM. Hippert, conseiller à la cour d'appel, ancien président du Cercle artistique et littéraire ;
Henri Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique ;
le baron Kervyn de Lettenhove, ancien président du Comité de l'Exposition des primitifs flamands à Bruges ;
Lepage, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Bruxelles ;
Mélot, procureur général honoraire près la cour de cassation, ancien président du Cercle artistique et littéraire ;
Victor Tahon, président de la Société d'archéologie de Bruxelles ;
le colonel Thys ;
Van Overloop, conservateur en chef des Musées royaux des arts décoratifs et industriels ;
Vermeersch, membre de la Commission de surveillance des Musées royaux des arts décoratifs et industriels ;
le Dr Vleminckx, ancien président du Cercle artistique et littéraire ;
Sam Wiener, sénateur.

Signalons d'abord l'accueil très sympathique que les organisateurs ont reçu du Gouvernement de la République française. C'est grâce à l'appui de M. Bienvenu-Martin, Ministre des Beaux-Arts et de l'Instruction publique, et de M. Guiffrey, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, que les amateurs d'art ont pu admirer à Bruxelles, pendant plusieurs semaines, des œuvres de très grand mérite. De son côté, le Kensington Museum se privait aussi de la jouissance de la plus délicate de ses tapisseries

et à Cologne le chapitre de la cathédrale faisait sortir de son trésor un gracieux monument de l'art brabançon. Les pages qui suivent permettront de citer maints collectionneurs qui s'étaient fait représenter par des œuvres parfois du plus haut prix. Mais, auparavant, il importe de rappeler les noms de ceux qui firent partie du

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : M. Paul Hymans, membre de la Chambre des Représentants, président du Cercle artistique et littéraire.
Vice-Présidents : MM. le baron Lambert, vice-président du Cercle artistique ;
Ernest Verlant, directeur des Beaux-Arts.
Secrétaires : MM. Jean De Mot, attaché aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts ;
G. Systermans, homme de lettres, trésorier du Conservatoire royal de Bruxelles.
Trésorier : M. Édouard Hauman, ingénieur.
Membres :
MM. Jules Barbier, architecte ;
Ch.-Léon Cardon, membre de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture, etc. ;
Omer Coppens, secrétaire du Cercle artistique et littéraire ;
Ad. Crespin, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts ;
Joseph Destrée, conservateur aux Musées royaux des Arts décoratifs et industriels;
Alfred Frédérix, membre de la Commission du Cercle artistique et littéraire ;
Fernand Khnopff, artiste-peintre ;
E. Keym, secrétaire de *Bruxelles-Attractions ;*
Lenain, graveur, membre de l'Académie royale de Belgique, vice-président du Cercle artistique et littéraire ;
Mabille, directeur de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles ;
François Malfait, sculpteur ;
Patris, homme de lettres ;
Schleisinger, secrétaire du Cercle artistique et littéraire ;
Ch. Tardieu, homme de lettres, membre de l'Académie royale de Belgique.

Le zèle du Comité organisateur aboutit à une Exposition d'un grand caractère, comprenant non seulement les tapisseries, mais encore les sculptures en pierre, en bois ou en métal (dinanderies), les faïences et, en général, tous autres objets exécutés à Bruxelles antérieurement au XIXe siècle.

L'Exposition se tint dans les locaux appropriés du Cercle artistique de Bruxelles, de juillet à fin septembre.

L'ouverture en fut faite par le Roi, le 19 juillet, à 4 h. de l'après-midi.

En grande tenue de lieutenant général, Sa Majesté fait son entrée, donnant le bras à S. A. R. la Princesse Clémentine de Belgique.

M. Paul Hymans, président du Cercle artistique et de la Commission d'organisation, se porte à la rencontre du Roi, entouré de S. Exc. Mgr Vico, nonce apostolique, et de S. Exc. M. Gérard, Ministre de France ; de MM. Schollaert, président de la Chambre des Représentants ; le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture ; Beernaert et Woeste, Ministres d'État ; Simonis et Dupont, vice-présidents du Sénat ; le baron Descamps et Wiener, sénateurs ; De Jaer, Carton de Wiart, Lemonnier, membres de la Chambre des Représentants ; De Mot, bourgmestre de Bruxelles ; le baron Lambert, le général Pioch, Verlant, directeur des Beaux-Arts ; Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles, etc.

M. Paul Hymans souhaite la bienvenue au Souverain et le conduit dans un grand salon, où les autorités font cercle autour de sa personne.

M. Hymans prononce alors le discours suivant :

Sire,

L'Exposition qui s'ouvre aujourd'hui, sous le patronage de Votre Majesté, commémore et célèbre les traditions d'art dont Bruxelles fut le foyer dans les siècles passés.

De toutes les industries artistiques où se déploya le génie décoratif de nos ancêtres, nulle ne dépassa en somptuosité, en abondance et en variété de sujets, en perfection d'exécution, celle de la Tapisserie. Elle mit en œuvre l'imagination créatrice de nos plus grands peintres, Van Orley, Roger Van der Weyden, plus tard Rubens et Teniers ; la patience et la dextérité de nos plus habiles artisans. Les ateliers de haute lisse de la capitale brabançonne étaient renommés bien au delà de nos provinces. Tous les palais d'Europe se disputèrent leurs produits. Les ducs de Bourgogne ornèrent leurs résidences princières de ces vastes tentures aux tons opulents, aux bordures fleuries encadrant les plus harmonieuses compositions allégoriques, historiques et religieuses.



Affiche de l'Exposition d'Art ancien bruxellois.

Charles le Téméraire, au cours de ses expéditions guerrières, emportait dans ses bagages ses plus magnifiques tapisseries de Bruxelles pour en décorer ses tentes ducales.

Nous avons entrepris de grouper, dans les salons du Cercle, des échantillons caractéristiques de cette merveilleuse floraison. L'initiative est neuve et nous a coûté de grands efforts, que l'appui éclairé de l'État et de la ville, le concours bienveillant des Gouvernements de France et d'Angleterre et de collectionneurs généreux nous ont permis de mener à bien.

Nos sculpteurs en bois, nos ciseleurs et fondeurs de cuivre rivalisèrent avec nos haute-lissiers. Les chœurs, les autels de nos églises ont gardé pieusement leurs œuvres délicates et fastueuses où rayonnent l'instinct inventif et la maîtrise de nos ouvriers d'art. On en retrouvera dans nos galeries d'admirables expressions.

Il nous a paru que cette évolution de nos anciennes gloires était opportune au milieu des festivités du soixante-quinzième anniversaire. Elle renoue la chaîne de l'histoire et rapproche le passé du présent.

Le Cercle artistique et littéraire est reconnaissant au Roi, qui fût si souvent son hôte, de revenir aujourd'hui chez lui au moment où, de toutes parts, les manifestations de la vie nationale saluent l'apothéose de la Belgique indépendante. Le Cercle a tenu à s'y associer par une démonstration d'art. Ses membres, assemblés ici à l'occasion de la visite royale, communient dans une même pensée de dévouement à la Dynastie et au Pays.

Sire,

La Belgique est en fête. L'âme nationale s'épanouit en ces journées de fraternelle effusion, vouées au culte de la Patrie. Devant nous monte le chemin qui nous conduira au premier centennat de l'Indépendance. Derrière nous se prolongent les grandioses perspectives d'un passé plein d'honneur et de gloire. Au point où nous sommes, nous pouvons mesurer avec orgueil l'étape parcourue, envisager d'un cœur ferme les tâches de l'avenir. Les Belges ont aimé de tout temps à faire resplendir leurs joies dans la pompe éclatante et sonore des cortèges et des cérémonies. Les solennités de cette semaine jubilaire, où se révèle le génie de nos races, ont une signification morale plus haute. Elles empruntent à la poésie du souvenir, aux élans puissants de l'espoir civique, de la noblesse et de la grandeur. C'est un beau spectacle que celui d'une nation suspendant durant quelques jours ses labeurs pour célébrer ses institutions et ses Princes, la liberté, le droit et la paix.

Puissent les temps futurs leur donner la consécration séculaire.

Madame,

Votre présence à cette fête ajoute au prestige de la Majesté royale le charme et la grâce. Nous faisons à Votre jeune et fière Altesse une large part dans les sentiments de respectueux attachement que nous portons à la Famille Royale tout entière.

Le Roi répond :

« Je vous remercie, Monsieur Hymans, du discours très bien pensé, très bien écrit et très » bien dit que vous venez de prononcer. Le Cercle placé sous votre présidence a eu une fort » bonne pensée en voulant s'associer à nos fêtes par une manifestation d'art où sont réunis les » anciens travaux de nos grands artistes et de nos artisans. La tapisserie a été et est encore un art » tout à fait national. C'est à Bruxelles que se trouvaient ces ateliers célèbres où on faisait si bien » et d'où sont sorties ces œuvres admirables dont la plupart des palais, aujourd'hui, sont ornés. Vous » avez ajouté à votre exposition des spécimens de l'art de la sculpture sur bois. A toutes les époques, » nos sculpteurs ont été adroits. La fonderie de cuivre, dont les œuvres sont ici exposées, est aussi » une des industries d'art intéressante. Elle continuera, je l'espère, à fleurir chez nous.

» Je suis très heureux de me trouver ici et de pouvoir dire au Cercle les vœux que les miens » et moi nous formons pour sa prospérité.

» Cette Société a toujours été très patriotique. Tout à l'heure, Monsieur Hymans, je vous » faisais compliment sur votre discours; mais je tiens à vous faire particulièrement compliment » sur votre péroraison. Oui, des routes s'ouvrent devant nous. Vous ne nous avez parlé avec raison » que d'une seule, celle qui monte vers le centième anniversaire de notre Indépendance. Puis- » sions-nous faire le nécessaire d'une façon virile pour gravir cette route avec succès. C'est un vœu » qui nous est cher à tous. La Belgique a été prospère dans le passé ; si elle le veut, un bel avenir » s'ouvre devant elle, et il faut le vouloir.

» Nous sommes dans une période de fêtes, mais les fêtes ne suffisent pas à assurer la vie natio- » nale. Si les Belges veulent vivre, ils doivent vouloir des actes patriotiques. *(Vifs applaudisse-* » *ments dans l'auditoire.)*

» Je vous remercie, Messieurs, d'avoir souligné ces mots de vos applaudissements. Certains » symptômes récents donnent à ce vœu une gravité particulière. Que Dieu protège la Belgique et » que les Belges soient toujours dignes d'eux-mêmes. » *(Longues acclamations.)*

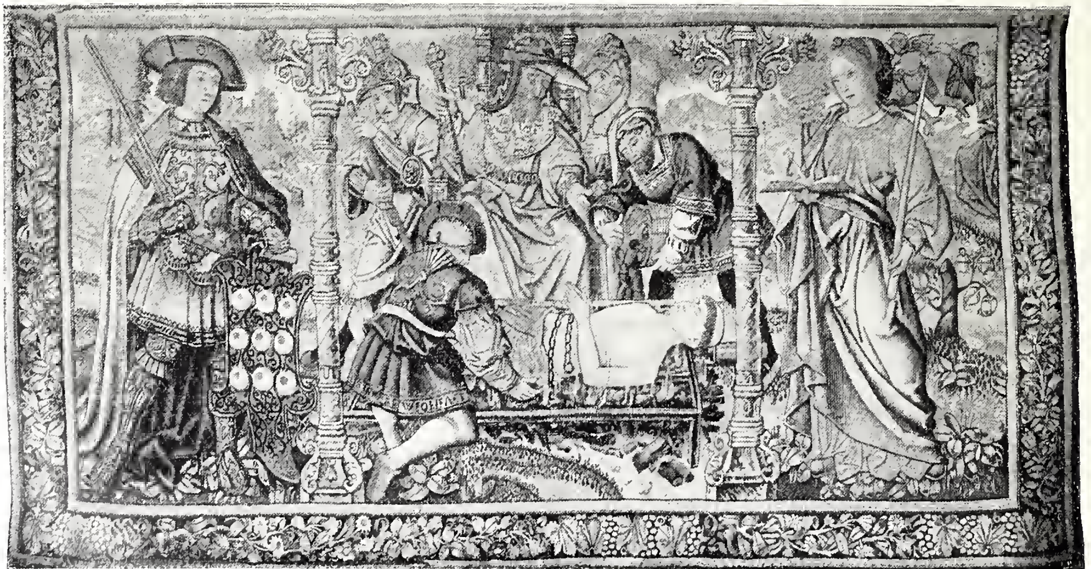
Après ce discours, le Roi commence la visite de l'Exposition et la foule se répand à sa suite dans les salons.

Le Roi s'est retiré à 5 h. 1/2.

A vrai dire, ce n'est pas la première fois qu'on expose des tentures de ce genre à Bruxelles : déjà, en 1880, on en vit un grand nombre; mais, faute d'espace et d'une présentation convenable, l'effet produit fut, en somme, médiocre. Au reste, amateurs et collectionneurs n'appréciaient pas encore à leur juste valeur ces tableaux textiles qui ont joué dans la vie artistique de nos ancêtres un rôle si important.

Il fut un temps où les « vieux tapis » étaient l'objet de tous les dédains : on en couvrait le sol ou bien on s'en servait en guise de bâches. Grâce à une heureuse réaction, une admiration, qui dégénère parfois en engouement, a succédé à l'insouciance de jadis. Aujourd'hui, on est si fier d'exhiber des « Gobelins », — le mot « tapisserie » n'étant plus assez relevé. Il nous souvient d'avoir entendu employer ce terme à satiété à l'Hôtel de Ville de Bruxelles par une jeune fille qui pilotait les visiteurs à travers les salles de notre Palais communal. Sur l'observation que ce mot, à Bruxelles, ne rimait à rien, elle protesta qu'on ne pouvait dire autrement. Si les Allemands et les Français font du mot « Gobelin » un terme générique, il est inadmissible que des Belges tombent dans le même travers. Bruxelles avait déjà vu l'âge d'or de sa maîtresse industrie, avant qu'il fût question de la Manufacture des Gobelins. Impropre également est la dénomination de « tapisseries des Flandres ». On en a fait non seulement à Bruxelles, mais aussi à Bruges, à Anvers, à Tournai, à Audenarde, à Enghien, pour ne citer que les centres les plus importants. Les érudits devraient donc, pour l'édification du public, n'employer que des termes exacts.

Les marques les plus anciennes n'apparaissent à Bruxelles que vers 1528, en suite d'une ordonnance de Charles-Quint. Il plane donc des incertitudes sur nombre de pièces qui ne portent aucune indication spéciale. C'est le cas, entre autres, pour les deux tapisseries : L'*Annonciation* et l'*Adoration des Mages*, prêtées par le Musée des Gobelins. A coup sûr, elles sortent d'un centre belge : les compositions relèvent d'un de nos maîtres. Pour M. Jules Guiffrey, elles se rattachent à Roger Van der Weyden ; cette manière de voir peut se justifier à certains égards, car l'action de cet artiste a eu une influence si étendue et, en même temps si profonde, qu'elle se fait sentir dans de nombreuses productions appartenant au XVe siècle ;

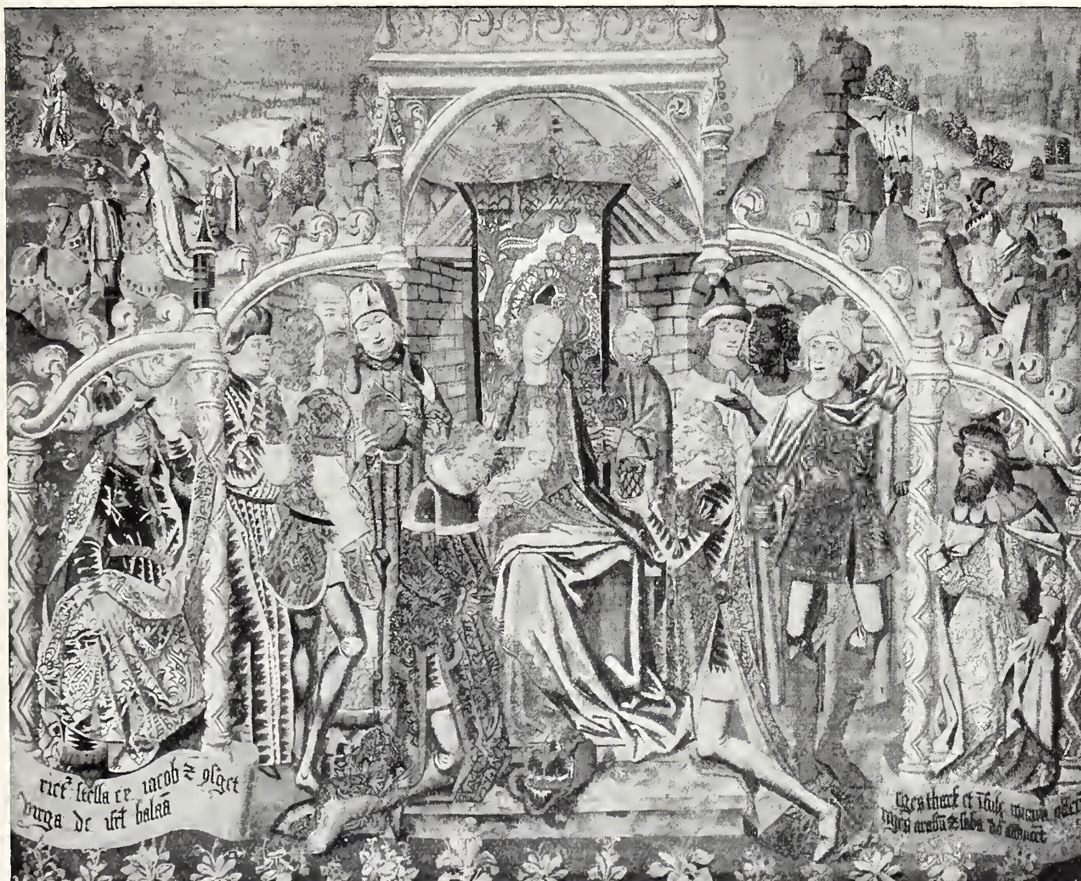


Martyre de saint Laurent.
Antependium, 1er tiers du XVIe siècle, appartenant à Mgr le duc d'Arenberg.

elle est même si intense dans les débuts de Memling, que la critique hésite à se prononcer sur la paternité de certaines œuvres.

Les tapisseries prêtées par le Musée des Gobelins sont dépourvues de bordure proprement dite ; mais l'auteur du modèle a cru toutefois qu'il était convenable de les encadrer en recourant à la forme d'un retable. Ce qu'il importe de signaler, ce sont les figures.

Notons dans l'*Annonciation* les anges et les chérubins qui entourent le Père Éternel. Ils ne brillent certes ni par la beauté ni par la grâce ; ils ont plutôt cet air maigre et souffreteux que l'on remarque dans les anges du triptyque des Portinari, à Florence. La Vierge évoque un type cher à Hugo Van der Goes. Dans l'*Adoration des Mages*, le roi à la chevelure bouclée semble écrit de la même main qui a tracé la tête d'Adam dans un diptyque conservé dans la galerie de peintures de Vienne et qui est attribué par des critiques autorisés au célèbre peintre gantois. Le roi vieillard, mais c'est la réplique d'un personnage



Adoration des Mages.
Tapisserie de la seconde moitié du xve siècle, appartenant au Musée des Gobelins.

qui figure dans une copie ancienne d'une *Mise au tombeau*, restituée également à Hugo par M. Friedländer.

Il ne serait pas hors de propos de faire encore un autre rapprochement entre une des tapisseries les plus célèbres qui existent et un antependium de la cathédrale de Sens représentant l'*Adoration des Mages*. L'œuvre, à notre avis, n'émane pas d'un centre français. Il y a, par contre, plusieurs points de contact avec les deux tapisseries du Musée des Gobelins. C'est ainsi que, pour n'en mentionner que deux, on y rencontre saint Joseph tenant la coupe et que le roi vieillard se retrouve, pour la tête du moins, dans le Père Éternel apparaissant à Ève. Faut-il encore relever un autre détail qui a son importance : les deux têtes qu'on aperçoit par une lucarne font songer à ce personnage de l'*Adoration des Mages* de la Pynacothèque de Munich, copie de Gérard David d'après Van der Goes, qui passe aussi la tête dans l'encadrement d'une lucarne, et des cavaliers de l'*Adoration des*

Mages du Musée des Gobelins, sont conçus dans le même esprit que ceux qui figurent dans la célèbre composition d'*Abigaïl allant à la rencontre de David avec des présents*. Devons-nous conclure d'une manière définitive que les modèles qui ont servi aux tisseurs émanent de Hugo ? Non, mais il faut bien concéder néanmoins que rien ne s'oppose à ce qu'il ait travaillé pour les tapissiers, lui qui a fait des modèles pour les verriers. Il était d'ailleurs admirablement doué pour aborder les compositions décoratives, témoin l'*Adoration des Bergers* du Musée de Berlin, témoin encore le célèbre triptyque de Florence.

Elle est d'un grand intérêt la tapisserie représentant *la Levée du Siège de Salins* qu'avait encore prêtée le Musée des Gobelins. Elle fut exécutée, en 1501, par Jean Sauvage, maître tapissier à Bruges, pour l'église de Saint-Anathoile, de Salins en Franche-Comté. Les amoureux du pittoresque peuvent y faire ample moisson de données curieuses. L'auteur du carton est peut-être un Français, mais le coloris est bien celui des tisseurs flamands. Il nous paraît moins riche que celui qui était en honneur dans les ateliers bruxellois. Citons cette œuvre de la fin du XVe siècle appartenant à M. Lowengard, de Paris, d'une saveur toute particulière, due à des artistes français : on voit dans un enclos des cerfs et des daims occupés à brouter, tandis qu'au dehors bergers et bergères s'adressent de menus propos moins explicites, à coup sûr, que ceux qui se lisent sur la tenture de Gombaut et de Macé, qui eut tant de succès en France, au XVIe et même au XVIIe siècle. La bergerade de M. Lowengard possède de grandes qualités de coloris : les bleus et les rouges sont d'une rare beauté.

C'est un sujet énigmatique que celui que présente la tapisserie de Mme la marquise Arconati-Visconti. Faute d'être fixé, force nous fut bien d'accueillir le titre l'*Enlèvement d'un enfant par des Bohémiens* qui lui avait été octroyé. Un chercheur y voyait un épisode du massacre des Innocents.

L'apparition de la tapisserie exposée par M. Pierpont Morgan a fait sensation. Comme on le pense, le public n'a pas tardé à savoir que cette tapisserie avait été assurée pour la somme de 2,085,000 francs. Ce chiffre presque fantastique équivaut, aux yeux de la masse, à la plus belle des auréoles. L'œuvre est précieuse à quelque point de vue que l'on se place. Aussi ne faut-il pas être surpris qu'au début du XIXe siècle l'un des hommes les plus entendus de son époque, Alexandre Lenoir, ait cru devoir lui consacrer un opuscule. Avant Millin, Mérimée, dans son *Voyage pittoresque*, l'avait déjà décrite; de plus, elle a un état civil fort honorable quoique incomplet. Elle a appartenu au cardinal Mazarin et ensuite à son neveu, le duc Mazarin. Elle fut acquise à la vente de ce dernier par le duc de Villars, gouverneur de Provence. Celui-ci mourut au château des Aigalades et laissa la tapisserie, qui s'y trouvait avec tous les meubles ornant sa résidence seigneuriale, à M. le Mestre des Aigalades. Au moment où Alexandre Lenoir écrivait, le château appartenait à M. Barras. Cette tapisserie, qui fut reproduite la première fois dans le troisième volume des *Voyages* de Millin dans le Midi, était exposée, à Paris, dans l'hôtel des Archives, rue du Chaume. A qui fut-elle dans l'intervalle ? Il ne nous a pas été donné de le découvrir. Du Kensington, où le puissant propriétaire l'a déposée, elle est venue à Bruxelles pour quelques semaines.

On comprend sans peine que cette page ait fait naître des légendes et qu'on ait vu dans certaines figures les portraits d'augustes personnages. Il semble que cartonniers et haute-lissiers aient lutté à l'envi pour en faire un joyau incomparable : les brocarts les plus somptueux, l'or, l'argent, les pierreries et les perles les plus précieuses y sont semés à profusion. C'est moins une tapisserie qu'un tableau et, comme tel, elle égale les miniatures

par la perfection, le raffinement et la délicatesse de l'exécution. Qu'on l'examine de près, on constatera que toutes les draperies sont des imitations aussi habiles que consciencieuses des tissus les plus estimés de la fin du XVe siècle qui soit sortis des mains des tisseurs italiens ; les colliers, les ceintures, les couronnes sont dessinés d'après d'excellents modèles. Toutes ces imitations de joyaux sont d'une facture trop précise pour procéder de la seule imagination de l'artiste : il a vu d'excellents originaux. Au point de vue décoratif, la tapisserie souffre d'être dans le voisinage d'autres œuvres aux contours accusés ; elle souffre surtout d'être au grand jour ; mais elle gagne, dans une discrète pénombre,



Le Mois de mai. — Apprêts d'un festin. (Belles chasses de Maximilien.)
D'après un carton de Bernard van Orley. Musée du Louvre.

un peu de ce relief qui lui manque, n'ayant pas été conçue ni exécutée pour être mise dans une salle moderne recevant la lumière d'en haut. La tapisserie de M. Pierpont Morgan se rattache positivement à la suite de l'*Histoire de la Vierge* qui a figuré au pavillon d'Espagne, à l'Exposition de Paris, en 1900. On y retrouve la même distinction, la même finesse dans les têtes, les mêmes tonalités ivoirines des chairs, la même prédilection pour les brocarts et les draps d'or, le même amoncellement de pierres précieuses. Mettons aussi en vedette ce fait que la suite de l'*Histoire de la Vierge* est ornée, elle aussi, de scènes se répartissant dans des polyptyques. D'autre part, on n'y remarque aucun relief, mais une densité extrême de composition. Ce genre précieux ne comprend, comme on le pense bien, qu'un nombre restreint de spécimens. Nous ne connaissons que l'*Histoire de la Vierge*, dont plusieurs pièces, au pavillon d'Espagne, lors de l'Exposition de Paris,

en 1900, furent l'objet d'une admiration universelle. Cette tenture vient de la reine Jeanne la Folle, et son fils Charles-Quint l'appréciait à ce point qu'à l'époque de son abdication, à Bruxelles, en 1556, il ne voulut pas s'en séparer et la fit transporter au monastère de Saint-Just, en Estramadure, où il avait pris sa retraite.

Avant d'appartenir au cardinal Mazarin, quelles furent, peut-on se demander, les premières destinées de la tapisserie de M. Pierpont Morgan ? Ne fut-elle pas commandée pour des personnages princiers ? Alexandre Lenoir croit que la scène qui montre Esther partageant le trône d'Assuérus se rapporterait à l'union de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Le plus grand défaut de cette hypothèse ingénieuse réside surtout dans l'absence de ressemblance avec les personnages évoqués. Il faudrait, en effet, être doué d'une bonne volonté peu commune pour y reconnaître ces princes ou d'autres princes contemporains, Philippe le Beau et Jeanne la Folle, ou Maximilien et son épouse. Sous ce rapport, on devra renoncer à découvrir une identification satisfaisante. Quel est du moins l'auteur du carton ? Délicate et épineuse question. Les tracés des figures, l'idéal qui règne dans la composition et le choix des types feraient admettre à certains érudits que c'est une production de l'école brugeoise. Il n'y a pas jusqu'à ce raffinement de miniaturiste qui ne favorise cette façon de voir. Bien que Bruges eût perdu beaucoup de son ancienne prospérité, elle n'en restait pas moins un centre de luxe. Il ne nous surprendrait pas que cette tenture y eût été ouvrée. On n'hésite pas à rendre à des artistes de cette ville la tapisserie représentant la *Vierge glorieuse* léguée au Musée du Louvre par le baron Davillier. L'attribution n'a pas été contestée, mais il s'en faut que cette œuvre se rapproche, sous le rapport de la facture, de celle de M. Pierpont Morgan; elle semble plus près de la *Messe de Saint-Grégoire,* appartenant à la Couronne d'Espagne. Or, dans une inscription qui borde un ornement, on lit le mot BRUXEL. A rapprocher encore de cette pièce une tapisserie des Musées royaux achetée à la vente des collections de Somzée, en 1902. Un examen même superficiel de celle-ci montre que l'auteur a connu celle qui nous occupe, dont l'origine bruxelloise semble d'ailleurs, quoique en l'absence de toute marque, ne pouvoir être mise en doute ni pour le modèle, ni pour l'interprétation. D'ailleurs, une analyse attentive permet de reconnaître — dans la tapisserie des Musées — plusieurs types d'hommes, de vieillards et de femmes appartenant à une série très importante qui se rattache à l'*Histoire de l'Enfant prodigue,* au *Combat des Vertus et des Vices,* etc.

La *Présentation au Temple* faisait face à la tapisserie de M. Pierpont Morgan. Cet autre joyau, qui appartient à M. Martin-Leroy, provient de l'église de Saint-Salvador, à Saragosse, à laquelle une sœur de Charles-Quint l'avait offerte. L'ordonnance générale est celle d'un retable, la partie médiane est occupée par la *Présentation au Temple.* Comme le maître de l'*Histoire de la Vierge,* l'auteur a fait en sorte d'occuper tout l'espace dont il disposait en superposant les personnages et en introduisant dans le haut un groupe d'anges chanteurs. La composition est ingénieuse et neuve et bien divergente de celle des imagiers, des peintres et des enlumineurs du XVe et du XVIe siècle, qui donnent beaucoup d'importance à l'architecture du monument dans laquelle la scène se passe. Ici l'attention n'est, en quelque sorte, pas distraite. Dans les petits panneaux du haut, on voit les sacrifices de Caïn et d'Abel et celui d'Abraham ; dans ceux de côté, la présentation du jeune Samuel au grand-prêtre Héli, et le jeune Salomon couronné sur les pressantes instances de Bethsabée ; ces compositions sortent du cycle des scènes familières à l'iconographie médiévale de nos contrées. Cette circonstance suffirait à prouver, s'il en était besoin, l'intervention d'une personnalité instruite, d'un clerc ou de tout autre homme versé, en tout cas, dans la science sacrée. La

tapisserie, au premier plan de laquelle sont figurés deux prophètes, entre autres David reconnaissable à sa couronne, appartient, du reste, à un ensemble important de tapisseries du premier tiers du XVIe siècle. Dans le nombre, signalons le *Combat des Vertus et des Vices,* dont on voyait un exemplaire à l'Exposition, prêté par MM. Goldschmidt de Francfort, et plusieurs pièces de la collection Berwick d'Albe : le *Jugement dernier,* le *Triomphe du Christianisme,* etc. Ce maître a beaucoup produit, et autant qu'il est permis de se prononcer dans l'état actuel de la question, son activité a été limitée à des productions de cartons de tapisseries. On a voulu, se basant sur certains rapprochements, l'identifier avec Quentin Metzys ; mais, en dépit de certaines affinités de styles et de types, on n'est pas encore autorisé à lui attribuer la paternité de ces productions.

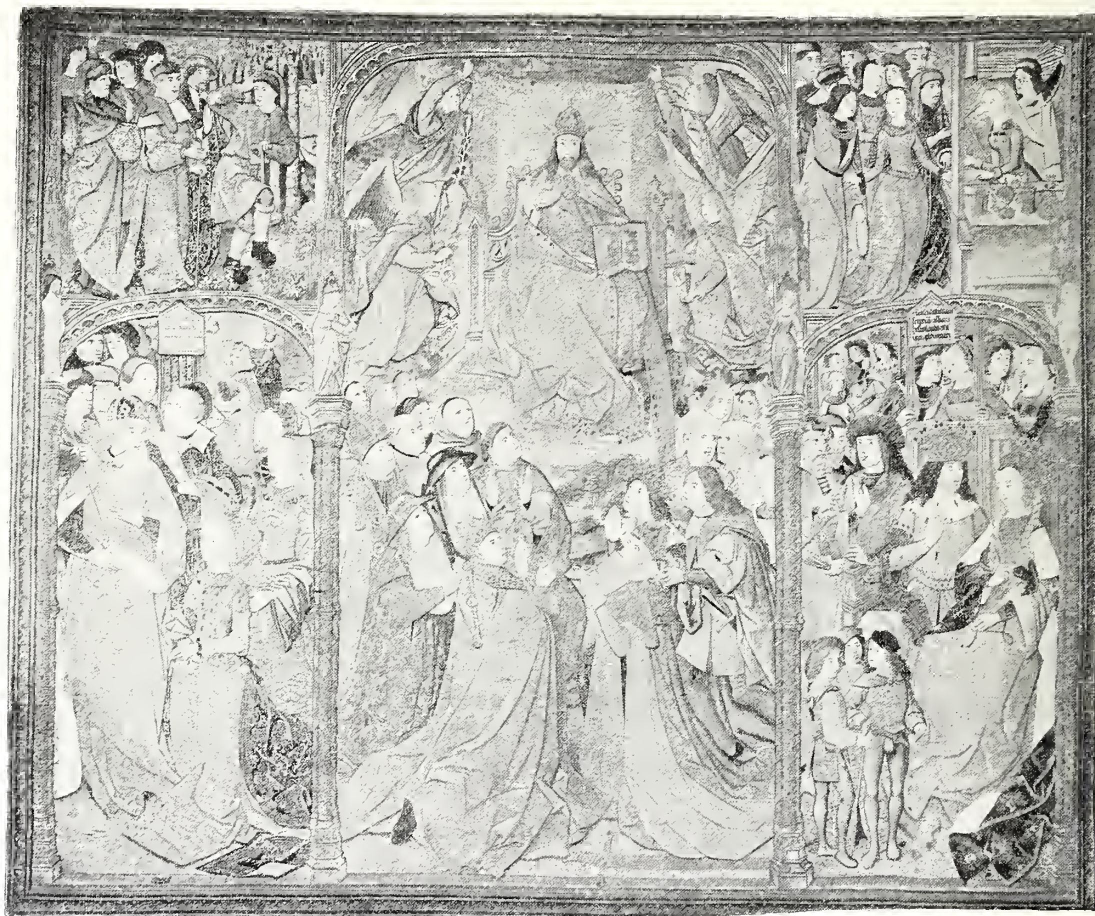
Revenons un instant au *Combat des Vertus et des Vices.* A vrai dire, il conviendrait peut-être de l'appeler le *Triomphe du Rédempteur,* car si les vertus l'emportent sur les vices, si le Nouveau Testament l'emporte sur l'Ancien, c'est grâce à la toute-puissance du Sauveur immolé sur la croix. Le sens de cette composition ressort, du reste, très clairement des textes inscrits sur les banderoles portées par deux anges qui planent à côté du divin Crucifié : *Pange lingua gloriosi pretium certaminis.* C'est le premier vers d'une hymne due à Venance Fortunat, poète du VIe siècle. La tapisserie exposée par MM. Goldschmidt de Francfort est certes l'une des plus curieuses qui aient été tissées dans un atelier bruxellois du début du XVIe siècle. Quelle variété et quelle ingéniosité dans les figurations des Vertus et des Vices, qui tous combattent avec l'arme la mieux appropriée à leur caractère. Les Vertus sont conduites au combat par le Christ en personne, monté sur une licorne ; il est revêtu d'une armure complète sur laquelle flotte un manteau ; son casque, dont la visière est levée, porte une couronne d'épines. Que l'on examine figure par figure, et on trouvera une foule d'allusions piquantes dans les cimiers et les boucliers des personnages. On sent que chaque détail a été choisi avec soin, de manière à produire une composition à la fois pittoresque et savante.

On remarquera, au premier plan, la présence de deux prophètes portant des textes en rapport avec le sujet. Or, l'on retrouve des prophètes présentés sous les mêmes dehors dans une suite de tapisseries provenant de la collection Berwick d'Albe qui figuraient dans l'Art ancien à l'Exposition nationale de 1880, à Bruxelles. Toutes ces compositions émanent d'un même maître ou sortent d'un même atelier ; elles constituent l'un des plus beaux ensembles décoratifs qui aient été produits par l'école brabançonne du XVIe siècle. Mais, entre toutes, la grande scène du *Combat des Vertus et des Vices* est la plus originale, celle qui frappe le plus l'imagination et qui donne la pleine mesure de l'ingéniosité de son auteur.

On voyait aussi au Cercle artistique un excellent fragment, appartenant à M. Ch.-L. Cardon et comprenant une partie de la même composition, à savoir : la figure du Nouveau Testament, un ange et les têtes de plusieurs Vertus. Tapisserie et fragment procèdent d'un même modèle; le morceau s'affirme par des tonalités puissantes et très franches, tandis que la tapisserie est exécutée dans une note adoucie et harmonieuse.

Le Musée de Cluny avait prêté l'une des pièces de la plus belle de ses tentures représentant l'*Histoire de Bethsabée,* qui, restaurée discrètement à l'atelier de rentraiture des Gobelins et présentée avec plus de soin et de goût, est devenue un objet d'universelle admiration : somptuosité de composition, noblesse des types, dignité des attitudes, variété et richesse des costumes, délicatesse d'exécution, tout contribue à en faire une œuvre hors de pair de l'industrie bruxelloise. L'argent et l'or n'ont pas été épargnés, mais les fils de métal, en

s'oxydant, ont compromis certains effets. Tout est raisonné dans cette page, tant pour la topographie que pour le mouvement des troupes ; et le costume militaire est rendu avec tant de fidélité qu'on se croirait en présence d'un épisode contemporain de Maximilien. Nous avions cru, il y a quelques années, à ne considérer que certaines affinités de types, que l'auteur de ce chef-d'œuvre devait être Maître Philippe. Mais il nous semble qu'il faut considérer cette suite comme une production d'un émule contemporain. Il y a chez cet anonyme plus de logique, plus d'esprit de coordination. Dans l'auteur de la *Communion*



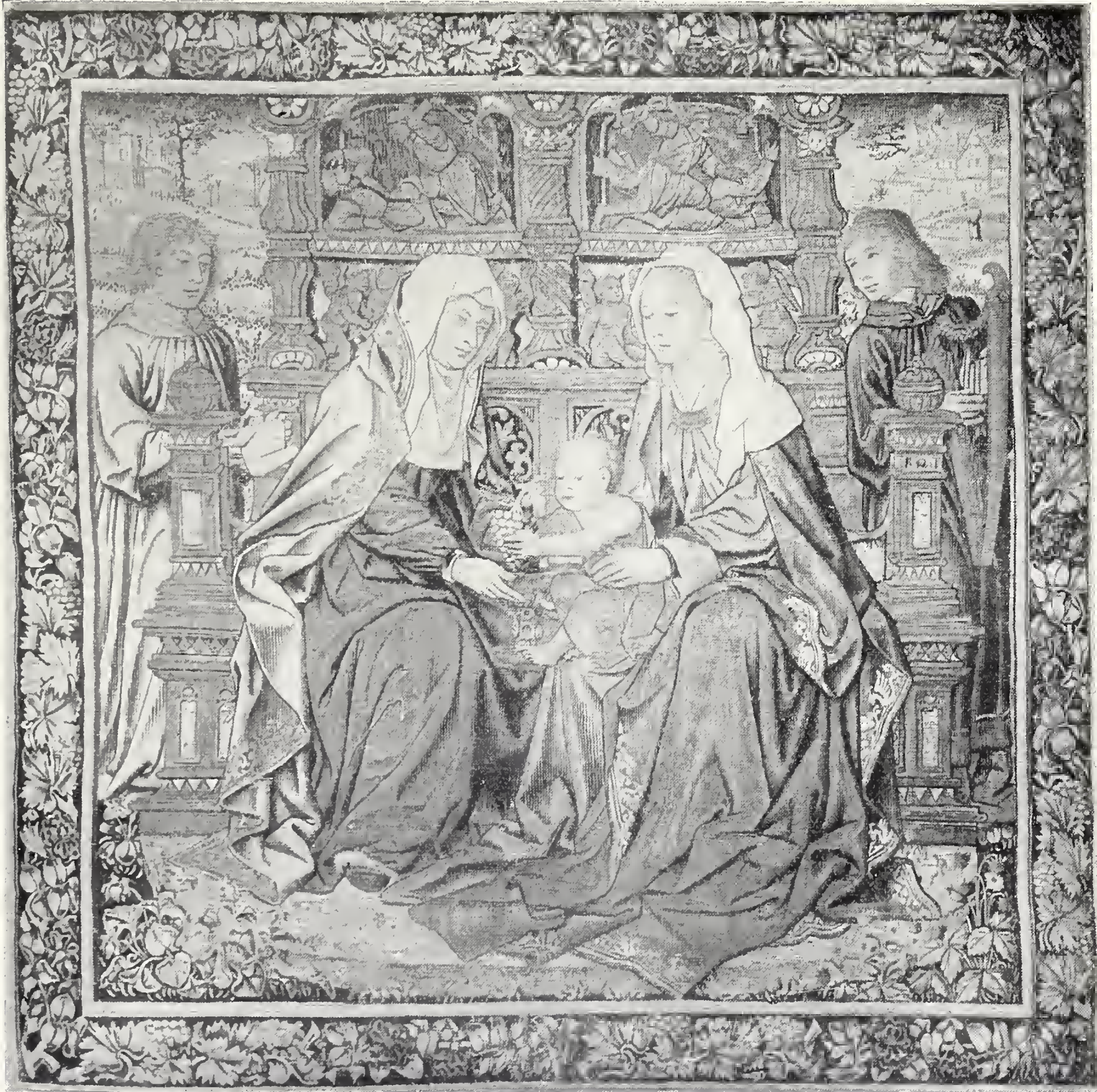
Le Royaume des cieux.
Tapisserie du XVe-XVIe siècle, appartenant à M. Pierpont Morgan.

d'Herkenbald, la composition vise plus au décor, moins à l'action concertée. C'est dans la *Bethsabée à la Fontaine,* appartenant à la ville de Bruxelles, que ce parti pris éclate d'une façon sensible. Là où il ne faudrait logiquement que quatre ou cinq personnages, il y a foule, et c'est à peine si quatre d'entre eux y jouent un rôle vraisemblable, les autres n'apparaissent dans la composition que pour l'agrément des yeux.

Noublions pas de citer, à propos de la tenture du Musée de Cluny, le projet de carton, ou mieux le modèle au « petit pied », représentant un épisode de l'*Histoire de David et de Bethsabée.* Ce dessin délicat qui appartient à M. Donaldson et s'apparente de si près, pour l'expression des physionomies, à la tenture du Musée de Cluny, qu'on incline à le considérer comme émanant d'un même artiste.

Histoire de l'Enfant prodigue. La tenture comporte deux pièces : la première, la

seule prêtée par M. Nardus, représente la *déchéance du Prodigue ;* la seconde, son repentir et sa *réhabilitation*. Page puissante, très décorative et qui eut le don de fixer l'attention de la plupart des visiteurs. On aimerait mieux la simplicité de la parabole ; mais, du moment où l'artiste voulait obtenir un grand effet, il devait recourir, en quelque manière, à un artifice, et voilà le Prodigue assailli par ses passions ; après l'épreuve et la chute, les Vertus



L'Eucharistie.
Tapisserie de Bruxelles, 1er tiers du XVIe siècle, appartenant aux Musées royaux du Cinquantenaire.

seront là pour l'entourer et le ramener vers son vénérable père. L'auteur de la composition nous semble être le même que celui qui a créé le Combat allégorique dont il vient d'être parlé. Maître habile, fécond, perfectionnant sa composition et sa facture, cet anonyme ne cessera de progresser et d'aboutir à la tapisserie de M. Martin-Leroy dont il a été question plus haut. Et si l'on tient compte des déductions que nous avons présentées au sujet de Maître Philippe, dans l'étude déjà citée, on serait peut-être autorisé à identifier cet anonyme avec Jean Van Room, qui livra à Maître Philippe le croquis d'après lequel celui-ci exécuta la *Communion d'Herkenbald*, des Musées royaux de Bruxelles.

Le Musée du Kensington s'était dessaisi pour plusieurs semaines de l'un de ses principaux joyaux, en confiant au Comité une très remarquable *Adoration des Bergers*. La composition décèle un artiste très délicat, très fin et en même temps éclectique. Les deux groupes d'anges qui donnent un concert céleste au divin Enfant et à sa sainte Mère rappellent apparemment les anges du polyptyque des frères van Eyck. La Vierge qui prie, les mains jointes, tandis que son fils repose sur ses genoux, dans sa nudité native, n'évoque à notre connaissance le souvenir d'aucune œuvre originaire de la Flandre ou du Brabant. L'artiste a emprunté ce motif charmant à quelque maître italien, peut-être à André de Sienne, dont on conserve une Vierge dans le Musée des Conservateurs, à Rome. La madone italienne présente une attitude presque identique et le sujet se complète par la présence de deux anges adorateurs placés assez haut, de façon à dominer la scène.

Cet emprunt n'est pas un cas isolé dans l'art bruxellois. Il en existe un exemple typique dans la *Descente de Croix,* des Musées royaux, qui figurait aussi au Cercle artistique. L'auteur du carton a emprunté le groupe principal du sujet à un tableau du Pérugin conservé dans la Galerie de l'Art antique et moderne, à Florence. Mais, dans l'œuvre qui se trouve au Parc du Cinquantenaire comme dans la belle page du Kensington, quelle indépendance vis-à-vis du modèle ? Dans ces deux cas, les auteurs ont su rester fidèles à leur tempérament ethnique, en enrichissant la scène et en la complétant pour l'adapter au genre qu'exige une tapisserie bien conçue.

Les procédés d'exécution n'ont pas été favorables à cette page si belle, si empreinte de poésie grave et sereine. L'abus des fils d'argent et une finesse exagérée lui ont enlevé du caractère, sinon du style. Vue à une courte distance, la tapisserie donne l'impression d'une miniature très délicate, mais décolorée ; la bordure, consistant en branches de rosiers couvertes de fleurs et de boutons entr'ouverts, n'a pas souffert autant de l'action du temps et du soleil, pour le motif que les fils de métal n'y ont pas été employés en aussi grande quantité.

La tapisserie, l'*Eucharistie,* des Musées royaux, est d'un sentiment plus jeune que celle dont il vient d'être question, mais elle se rattache au même courant d'idées et de sentiments. Elle est brabançonne, en tout cas, par son sujet, qui a dû être familier à l'école de Bruxelles.

La tapisserie du Kensington reflète des influences diverses ; les panneaux prêtés par la cathédrale d'Aix sont franchement brabançons. On y voit ces plis arrêtés où dominent la perpendiculaire et les creux profonds de forme triangulaire. A qui faut-il restituer ce monument textile souvent cité ? Feu A. Michiels le considérait comme une œuvre de Quentin Metzys. Chronologiquement, il n'existe pas d'invraisemblance, la tenture portant la date de 1511 ; mais avec toute la bonne volonté du monde, il nous paraît impossible d'adhérer à son sentiment. Certes, la figure de saint Jean bénissant, dans la *Mort de la Vierge,* évoque immédiatement le souvenir de l'Enfant Jésus dans la même attitude, que l'on voit dans le triptyque de la famille de sainte Anne, appartenant au Musée royal de peinture et de sculpture de Bruxelles; seulement, les têtes des personnages des deux sexes ne correspondent pas à celles que l'on connaît du maître louvaniste. Ces compositions sont, en tout cas, d'un artiste très habile, qui a le bon goût de ne pas compliquer les scènes. Celles-ci sont simples, claires, écrites d'une main très nette et soulignées dans les points les plus importants. Il n'y a aucun raffinement de colorations, mais des cernés puissants, des oppositions de tons, des hâchures habilement disposées qui produisent de très grands effets. Pour sobre qu'elle est, elle ne laisse pas d'intéresser et de retenir l'attention des amateurs les moins initiés à l'art.

On doit une mention spéciale à cet antependium prêté par Mgr le duc d'Arenberg. C'est une page d'un travail excellent, qui nous montre les images de saint Quirin et de sainte Gudule et le martyre de saint Laurent. Il appartenait autrefois aux tapissiers enghiennois, dont la gilde s'est éteinte dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Et si l'on se rappelle que le haute-lissier Pierre Van Aelst a quitté Enghien pour s'établir définitivement à Bruxelles pendant le règne de Philippe-le-Beau, qui l'avait créé valet de chambre, il y a grande chance que cette production précieuse ait été exécutée dans l'ancienne capitale du Brabant.

La *Légende de N.-D. du Sablon* n'a jamais perdu de sa popularité à Bruxelles ; la tapisserie des Musées royaux, qui en met en scène plusieurs épisodes, offre un charme exceptionnel par la foule de souvenirs qui s'y rattachent : on y voit les portraits de Maximilien, de Marguerite d'Autriche, de Charles-Quint, de son frère Ferdinand et de leurs cinq sœurs, du donateur François de Taxis, maître des Postes de l'Empire, ainsi que celui de son neveu. Cette page, qui date de 1518, se présente dans un décor emprunté à l'art de la Renaissance qui commençait à s'acclimater dans nos provinces.

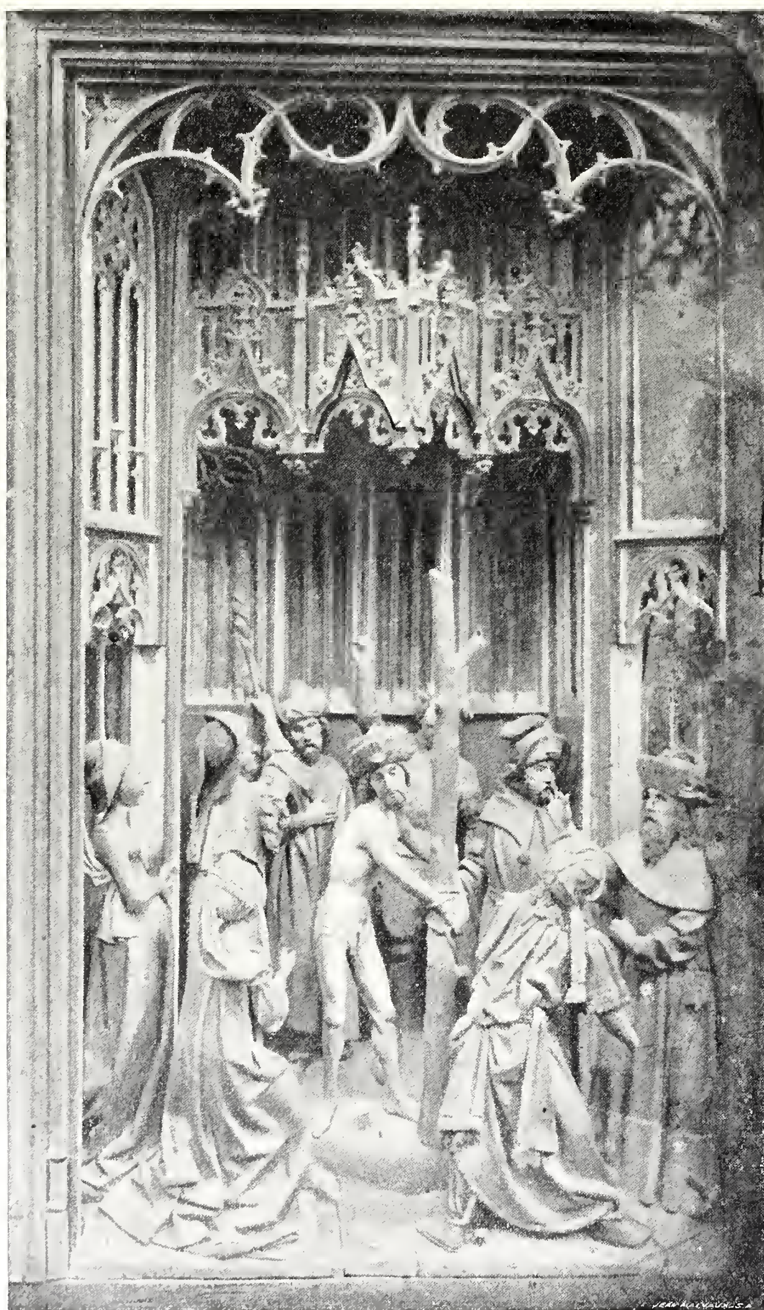
Les mois ! quels thèmes féconds pour les artistes de nos contrées et quelle magnifique galerie ne formerait-on pas en groupant les œuvres qu'ils ont inspirées !

Le *Mois de Décembre*, appartenant à M. Ffoulke, nous montre des scènes de patinage. On voit au premier plan des couples de qualité et des groupes de femmes et d'enfants ; au plan suivant, des patineurs des deux sexes, des groupes de diverses conditions habiles à évoluer ou des débutants craintifs et maladroits. On remarque, dans le paysage accidenté qui constitue le fond, une maison de plaisance qui doit être la reproduction d'une ancienne résidence seigneuriale, peut-être du Brabant ; et à l'arrière-plan, un village en feu, d'où s'échappent les habitants affolés. Cette pièce passe pour avoir fait partie des Mois dits de Lucas, parce qu'ils auraient été exécutés d'après les modèles de l'artiste de Leyde. L'auteur du carton ne tient en quoi que ce soit du maître hollandais; il se rattache plutôt à Bernard van Orley, sans en posséder toutefois la robustesse. La bordure peut être citée comme un modèle de bon goût : elle consiste en médaillons, en camaïeu gris, contenant des bustes antiques ou des petits génies, et en guirlandes de fleurs et de fruits qu'anime la présence de quelques oiseaux au plumage varié.

La tapisserie du *Mois de Juillet*, appartenant à M. Seligmann, ne revêt pas les dehors d'un grand tableau de genre proprement dit : c'est la combinaison du genre et de l'allégorie. La scène de la Moisson est dominée par l'image du mois de Juillet figuré sous les traits d'une jeune femme. Ce sujet est encadré d'une ceinture formée par l'alternance des signes du Zodiaque et des Heures et les écoinçons sont remplis par des figures de femmes symbolisant : la pleurésie, la pestilence, l'angine et la fièvre. A part la dernière, belle et gracieuse jeune fille, elles apparaissent sous les traits de matrones, de mégères et même de furies.

Les *Chasses de Maximilien*, dont le Musée du Louvre avait confié un spécimen à l'Exposition, constituent aussi une suite de Mois, attendu que, au nombre de douze, ils présentent, chacun, l'un des signes du Zodiaque. Bernard van Orley, au lieu de donner les occupations variées de l'année, nous présente une série de scènes se rapportant aux chasses princières qui se déployaient dans les environs de Bruxelles. On assiste entre autres aux chasses au cerf et au sanglier, à des apprêts culinaires et à des festins dans la forêt de Soignes où ces diverses scènes se sont déroulées. Ces compositions sont faites sur des études prises sur le vif. Ici, comme dans maints épisodes de la *Bataille de Pavie* conservée au Musée

national de Naples, Bernard van Orley, ne subissant plus la contrainte de cette Renaissance dont il s'était si fort engoué, se montre bien maître de tous ses moyens. On devrait peut-être en excepter cette frise, en camaïeu représentant Neptune et des divinités marines, qui manque de finesse et de délicatesse d'exécution ; mais il serait peut-être plus juste d'attribuer ce défaut au tapissier et, dans l'ensemble, c'est un détail.



Martyre de saint Adrien.
Fin du XVe siècle. Église de Boendael-Ixelles.

Bernard van Orley reste, pour la première moitié du XVIe siècle, la personnalité la plus connue des artistes bruxellois. Il a un faire qui lui est propre et, le succès lui étant venu, il a eu des imitateurs. Parmi les tapisseries où se reflète sa manière, il y a lieu de signaler la *Justice de Trajan*, exposée par M. Friedel. On est frappé de certaines inégalités et de lourdeurs, mais elle ne manque pas de parties intéressantes ; la célèbre devise S. P. Q. R., inscrite à rebours sur un étendard, montre que le carton destiné à être exécuté en haute lisse le fut sur un métier horizontal, ou vice versa, que le carton destiné à des ouvriers de basse lisse fut traité par des haute-lissiers.

Le *Triomphe de David*, appartenant à M. Ffoulke, offre à l'observateur des données précieuses pour les costumes et les traits de mœurs de la première moitié du XVIe siècle. La bordure consiste uniquement en un décor floral admirablement dessiné et d'un aspect très décoratif. L'auteur du carton a représenté, avant tout, des scènes et des personnages qu'il a eus sous les yeux. Par contre, en dépit de certains détails d'une naïveté de terroir, l'auteur

du modèle de l'*Histoire du jeune Tobie*, de la collection de Mme la marquise Arconati-Visconti, se montre franchement italianisant. C'est également en Italie que l'auteur du *Triomphe de Bacchus*, des collections de l'Etat français, avait pris le sujet de sa composition ; celle-ci est d'une saveur presque pompéienne, car, en dernière analyse, les motifs et l'esprit qui l'animent sont bien de l'antiquité. La bordure fort bien comprise peut être citée comme une des meilleures du XVIe siècle. Ce travail fait, en tout cas, grand honneur au tapissier François Geubels.



Martyre de saint Adrien.
Fin du XVe siècle. Église de Boendael-Ixelles.

L'*Hercule*, de M. Schutz, est un type intéressant d'un sujet antique traité par un Flamand ou un Brabançon du XVIe siècle ; il a de la ligne et du caractère.

Le *Tournoi* de M. le baron Goffinet et les *Scènes de Chasse* de M. Bracquenié, de Paris, appartiennent à une catégorie très nombreuse de pièces bruxelloises qui se distinguent par la prédominance d'une tonalité jaune clair. Les bordures formées par des sujets allégoriques alternent avec des vases de fleurs.

On a voulu restituer à Bernard van Orley le carton de la *Décollation de saint Paul* que M. Ch.-L. Cardon a gracieusement offert à la ville de Bruxelles. L'auteur du modèle semble être aussi un italianisant de nos contrées qui ne cède guère au célèbre artiste bruxellois en habileté, en style et en caractère. La scène de la Décollation, d'après ce modèle, faisait partie d'une suite qui existe encore en entier dans le garde-meuble de la maison impériale de

Vienne et dans les collections de la Couronne d'Espagne. Il fut, pendant de longues années, la propriété de M. le vicomte Vilain XIIII, ainsi qu'une tapisserie tissée au XVII[e] siècle, par le tapissier Auwercx, dont on voit la signature, en bas, dans la lisière. La bordure avec ses fleurs est de l'époque du tapissier qui s'est montré très indépendant vis-à-vis de son modèle : il a substitué à une plante qui occupe l'un des angles un chardon très décoratif, si fort en vogue chez nos artistes au XVII[e] et au XVIII[e] siècle.

L'étude de ce carton est des plus instructives; elle initie, en effet, à la manière de procéder des anciens lisseurs. Outre qu'il est conçu en sens inverse pour l'exécution en basse lisse; on remarquera, en outre, que les couleurs n'y jouent qu'un rôle fort restreint. Aucune des nuances ne correspond ni aux tons de l'interprétation qu'en a faite Auwercx, ni à ceux que l'on relève sur des tapisseries bruxelloises contemporaines, donc du XVI[e] siècle.

A la fin du XVI[e] siècle, les tapisseries bruxelloises se distinguèrent par un abus du jaune et par l'absence de tons vifs et chauds. Il en résulta une fadeur, qui, jointe à la monotonie des cartons, menaça le bon renom de l'industrie de la capitale du Brabant. Les bordures, elles aussi, avec leurs perpétuelles figures allégoriques, mériteraient la même critique. Heureusement, les artistes brabançons sortirent de cette ornière où les avaient jetés les défaillances de certains italianisants. On ne sait trop quel est l'auteur du retour à la bonne et puissante tradition, mais ce revirement coïncide avec le XVII[e] siècle; le décor floral en fait la plupart des frais, et Rubens eut le bon goût de ne pas dédaigner cette ressource.

Aucune tapisserie de l'Exposition ne relève du génial décorateur des temps modernes. On doit signaler cependant le modèle représentant la *Charité,* provenant de son atelier et qu'avait exposé M. l'architecte Van Isendyck. Tout grand peintre qu'il fut, Rubens n'excella pas toujours comme auteur de modèles de tapisseries; d'autre part, certaines exagérations ont été mal comprises et accentuées même par ses interprètes; mais on doit convenir cependant que les fleurs et les fruits entourent très heureusement ses compositions : témoin les bordures qui encadrent l'*Histoire d'Achille,* conservée aux Musées royaux du Cinquantenaire et qui font pardonner en quelque sorte les tendances outrancières qui éclatent dans ses compositions. A cet égard, Jacques Jordaens n'a pas été fort bien inspiré, ainsi qu'on a pu le voir, il y a quelques mois, à Anvers : les pilastres, les cartouches s'emparent des bordures, s'étalant ainsi à la place de guirlandes de fleurs et de fruits, qui apportent toujours une note gaie et légère à la composition. On remarquait à l'Exposition quelques bordures, entre autres celles de la *Décollation de saint Paul,* de M. Ch.-L. Cardon; des *Noces sacrées,* de M. Schutz; de *Narcisse à la Fontaine,* de M. le D[r] Casse, dans laquelle des oiseaux au plumage varié et éclatant viennent se mêler aux fleurs de jardin. Une bordure qui mérite d'être étudiée en détail, c'est celle de la *Continence de Scipion,* prêtée par Lord Iveagh, tissée par Gérard Vander Strecken, maître tapissier bruxellois qui vivait au XVII[e] siècle. La composition principale se voit déjà dans une suite de l'*Histoire de Scipion,* conservée dans le garde-meuble de la Couronne d'Espagne. Feu le comte de Valencia attribuait la paternité du carton à Jules Romain. Les amateurs de sujets classiques, assez rares en ce moment, n'éprouvent peut-être pas une grande satisfaction à voir cette scène; mais ils devront accorder leurs suffrages à la bordure. Dans la suite du XVI[e] siècle, qui se trouve à Madrid, la bordure consiste en courses de rinceaux comprises entre des rais de cœur. A ce décor un peu froid, l'artiste du XVI[e] siècle a substitué des amours, des touffes de fleurs, des trophées, des armes et des armures qui font pendant avec des volatiles aux riches couleurs, tels que des faisans et des dindons. Quant à l'exécution, elle est comparable aux bordures les plus fines et les plus délicieuses du XVI[e] siècle

Au XVe siècle et au début du XVIe siècle, les armoiries ont joué un rôle important dans l'art du tapissier ; citons, à ce propos, deux tapisseries appartenant à MM. Bacri, de Paris, avec les armoiries de Marguerite d'Autriche, comme fille de Maximilien et comme épouse de Philippe de Savoie et chaque fois avec la fameuse devise *fort. une. fortune. infortune.* Il serait malaisé de dire à quelle école il faut attribuer ces deux panneaux héraldiques. Ils ne sortent ni d'un atelier flamand, ni d'un atelier brabançon. Un amateur distingué assurait avoir rencontré en Espagne des écussons conçus dans le même style. D'après un autre renseignement, ces tapisseries auraient appartenu jadis à l'église de Brou, ce superbe mémorial que la tante de Charles-Quint avait érigé à son époux Philibert de Savoie. Française ou espagnole, la seconde hypothèse paraît moins vraisemblable que la première. Cette tapisserie héraldique offre donc, au point de vue belge, un intérêt tout spécial par les souvenirs qu'elle rappelle.

La portière exposée par M. Marquereau est une composition allégorique : une nymphe et de petits génies portent des armoiries, tandis que l'Amour couvre de chaînes le Temps, qui semble se laisser faire le plus bénévolement du monde. La composition est signée de David Teniers. Il ne s'agit pas du peintre fêté des paysanneries flamandes, ainsi qu'Alphonse Wauters en a fait judicieusement la remarque, mais de son fils, qui portait le même prénom que lui. Il est intéressant de noter que ce même carton a été interprété à diverses époques par des tapissiers différents. L'exemplaire exposé par M. Marquereau est signé du tapissier Jean Leyniers.

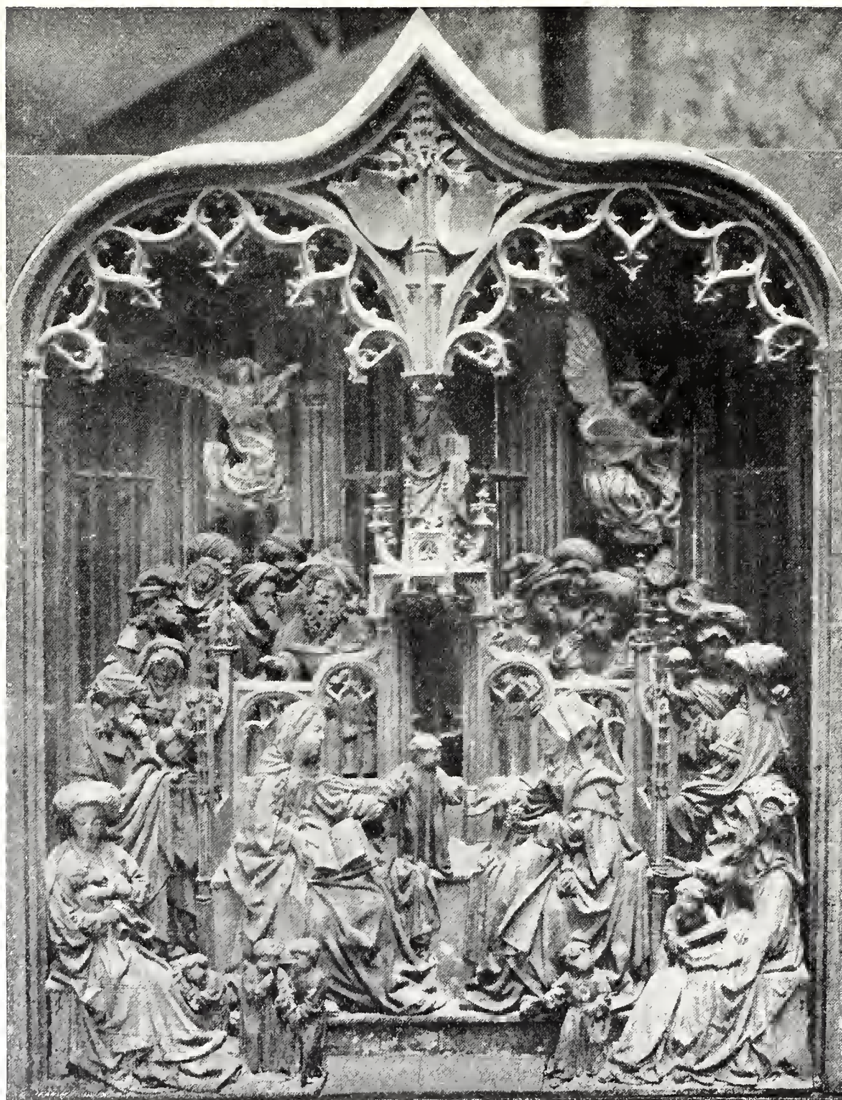
Les armoiries interviennent quelquefois aussi dans les bordures ; on en voyait un exemple intéressant dans celle de la *Continence de Scipion :* ce sont les armoiries de Don Luis Francisco, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas espagnols. Dans l'une des pièces de la tenture donnée par Mgr van Susteren, en 1731, à l'église Saint-Sauveur à Bruges, l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem,* exécutée au XVIIIe siècle par Van der Borght, d'après les cartons de Jean van Orley, les armoiries du donateur sont très ingénieusement placées dans la partie supérieure du cadre, de façon à ne pas empiéter sur le sujet principal. C'est encore aux armoiries que l'auteur du modèle de la *Bataille de Nieuport,* prêtée par les Musées royaux de Bruxelles, a emprunté les principaux éléments de sa bordure. Cet entourage sied à merveille à la composition, qui se distingue par une extrême finesse. Il y a des raisons sérieuses de croire que ce chef-d'œuvre textile procède de l'atelier de François Spiring, cet habile artiste d'origine bruxelloise qui était allé s'établir à Delft.

Le *Triomphe de David,* qu'avait envoyé M. Seligmann, de Paris, portait précisément et la signature de ce maître et la marque de l'atelier hollandais. La composition de cette dernière pièce plaisait tout particulièrement, grâce au charme ingénu qui s'en dégage.

Les verdures ont été très goûtées de nos ancêtres. Ils y trouvaient, comme dans les bordures, une occasion propice à y déployer leur sens décoratif. A l'Exposition, on ne pouvait cependant pas se rendre tout à fait compte de l'habileté qu'ils ont manifestée dans ce genre. Il manquait, en effet, certains spécimens tels qu'on en voit dans les collections impériales de Vienne, où les armoiries de Charles-Quint s'enlèvent sur un fond de fleurs magnifiquement groupées. Pour une époque plus récente, les verdures prêtées par M. Bracquenié ne manquaient pas d'un certain aspect décoratif. Mentionnons entre autres les paysages ayant des avant-plans garnis de grands arbres avec fond ensoleillé. Ces motifs, aux oppositions accentuées, sont souvent dépourvus de marques de provenance ; mais, en général, on les considère comme sortant d'un atelier audenardais. Dans les *Noces sacrées,* prêtées par

M. Schutz, de Paris, le paysage joue un rôle prépondérant, au point qu'on serait en droit de l'appeler une verdure historiée.

Les décorateurs modernes ont une tendance à revenir au motif floral. C'est surtout dans le genre des verdures dont nous venons de parler qu'ils trouveront les exemples les plus heureux, ceux, en tout cas, qui peuvent encore cadrer avec le goût moderne. Il va sans dire qu'il ne peut être question de pastiches, le pastiche ne convenant qu'à ceux qui n'ont pas assez de tempérament ou d'indépendance pour voler, à un moment donné, de leurs propres ailes; mais, tout en réprouvant les serviles imitations, on peut néanmoins s'inspirer de fortes et puissantes traditions; et, d'autre part, on pourrait s'évertuer à interpréter d'autres modèles. Grâce aux importations qui ne cessent de se produire, la flore s'enrichit dans d'énormes proportions et les artistes n'ont vraiment que l'embarras du choix.



Groupe de retable représentant la famille de sainte Anne.
Premier tiers du XVIe siècle. Musées royaux du Cinquantenaire.

SCULPTURES EN BOIS

L'Exposition contenait un remarquable ensemble de retables en chêne sculpté. Le plus célèbre, celui de Saint-Georges, provient de l'église de Notre-Dame-du-Dehors, à Louvain, démolie en 1798, et c'est merveille que le retable ait échappé à la destruction. L'œuvre a été exécutée par le Bruxellois Jean Borman, en 1493. Cet artiste passait, à cette époque, pour le meilleur tailleur d'images de la contrée. Quand on étudie l'œuvre de près, on doit convenir que cette réputation est bien méritée. Il a fallu, en effet, une forte dose d'ingé-

niosité pour concevoir ces sept scènes de martyre, d'une ordonnance si complexe. Les mystères qui se jouaient au moyen âge ont pu aider l'artiste dans sa tâche, mais il lui restait néanmoins un grand effort à faire pour fixer des observations aussi fugitives. On note maintes attitudes d'une vivacité et d'un naturel frappant, mais la charge ne lui est pas étrangère. Le proconsul qui se tire une barbe disciplinée en deux tresses élégantes est d'un comique achevé, et il est saisi sur le vif, ce bourreau qui manie le soufflet pour activer le feu sur lequel est étendu le généreux martyr : l'aspect et le mouvement de la tête décèlent un homme affligé d'humeurs froides. Ici Borman se montre comme le précurseur de Breughel ; mais il ne sacrifie pas toujours au réalisme implacable : il sait aussi atteindre des conceptions plus nobles, entre autres dans la figure de saint Georges subissant le martyre de la fustigation. La tête est d'un modelé très distingué, presque idéal, et le corps a une pureté et une incomparable délicatesse de formes qu'on ne rencontre presque jamais dans les sculptures flamandes et brabançonnes du XV[e] siècle. Il semble que Jean Borman se soit inspiré d'une œuvre appartenant à quelque maître quattrocentiste, et l'on ne s'aventure guère en affirmant que le sculpteur brabançon ne le cède en rien au plus habile d'entre eux. Mais c'est principalement dans les figures de femmes de la septième scène que le maître s'est surpassé. De-ci, de-là, on pourrait encore signaler des têtes bien caractérisées et empruntées au monde qui s'agitait autour de l'imagier. Ni l'or ni la couleur ne furent employés pour le parachèvement de la sculpture ; le ciseau seul a dû effectuer le travail. Les deux groupes du Martyre de saint Adrien de l'église de Boendael (voir pp. 466 et 467) paraissent émaner sinon de Jan Borman du moins de son atelier.

Le retable de Claude de Villa des Musées royaux du Cinquantenaire qui, après plusieurs siècles, est revenu aussi à son lieu d'origine. Il porte sur l'un des ais d'assemblage la marque des imagiers bruxellois. La densité des compositions nuit à l'impression d'ensemble, mais quelques figures méritent de nous retenir un instant : la Mère des Douleurs relève très directement de l'école de Roger Van der Weyden. Prononcer le nom de ce maître, c'est évoquer, en réalité, l'artiste qui a donné à l'école une vie, un ressort et un caractère qui lui assignent une place si distinguée dans l'art de nos anciennes provinces. Sa vivacité de sentiments était, du reste, trop en harmonie avec le tempérament brabançon pour qu'il n'en sortît pas un véritable courant, que l'on peut suivre même au delà de nos frontières. D'une observation charmante est ce groupe des donateurs agenouillés au premier plan devant la scène de la Passion : Claude, en dépit de son armure, n'a rien de bien décidé ; il semble même prier fort timidement. Cependant, Gentine tourne distraitement les feuillets de son Livre d'heures et paraît glisser sur la pente douce de la rêverie. Ces deux personnages, les meilleures figures de l'ensemble, doivent être étudiés isolément, tant l'imagier s'y est surpassé. L'architecture des dais l'apparente très directement avec celle du retable de Saint-Léonard, à Léau. L'apprêt et la polychromie ont souffert ; mais on peut encore se rendre facilement compte des procédés. Les ornements rapportés, qui imitent des dessins de brocart et des orfrois, impriment un aspect précieux à la sculpture ; mais ils offrent le grave inconvénient d'être d'une résistance très relative. C'est, sans doute, pour ce motif qu'on a préféré la polychromie proprement dite, exécutée directement sur l'or.

Le retable de Lombeek a fait son apparition à Bruxelles pour la seconde fois : les amateurs se souviennent de l'avoir vu lors de l'Exposition rétrospective de 1888. Seulement, comme on ne s'attendait pas alors à le recevoir ou plutôt comme on n'y avait songé qu'un peu tard, il ne lui fut réservé qu'une place assez médiocre. Il fut installé, en outre, d'une façon aussi défectueuse qu'à l'église de Lombeek, c'est-à-dire que la partie médiane fut posée sur

les deux volets. L'œuvre, néanmoins, fit sensation, et ce poème, déjà signalé par Alphonse Wauters en termes très laudatifs, est devenu, depuis lors, l'une des productions les plus vantées, voire les plus populaires de notre art national. Il serait difficile, en effet, de mentionner dans les sculptures en bois de l'époque une suite de scènes où l'on trouve plus de données présentées sous une forme plus attrayante. L'antiquaire y admire un mobilier ravissant : cheminée avec manteau, dressoir, petit retable domestique, lit, chaire, clôture, ustensiles de ménage, tout y est rendu avec goût et un réel souci d'exactitude ; mais ce n'est là qu'un mérite de second ordre. L'auteur se montre un artiste de grande valeur et, dans plusieurs scènes, d'une grâce idyllique, entre autres dans la Nativité de Notre-Dame et dans l'Adoration des Bergers. Nous aimons moins les Epousailles de la Vierge ; la figure de celle-ci est un type caractéristique de l'école brabançonne bien éloigné de ceux de Memling ou de Gérard David, car il ne reflète que des charmes peu empreints d'idéal.

La Mort de la Vierge et ses Funérailles ne le cèdent en rien à ce qui a été produit soit dans la peinture, soit dans la tapisserie. La composition est claire tout en étant condensée; les attitudes et les expressions des acteurs sont d'une incomparable justesse. Et l'on ne saurait assez louer l'exécution pour la sûreté et le goût que l'on constate dans les moindres détails. Il convient, toutefois, de reconnaître que, si remarquable qu'il soit, le retable de Lombeek ne témoigne pas de cette même vigueur de tempérament qui donne tant de prix au retable de Saint-Georges ; seulement, le retable de Lombeek s'est acquis plus de sympathie par la grâce et l'harmonie qui se dégagent de chacune des scènes.

Le monument a intrigué la critique. De qui émane-t-il ? On ne possède aucune donnée positive. M. le chevalier Marchal a cru devoir le restituer à Pasquier Borman. Qu'il en soit contemporain, il n'y a pas le moindre doute à cet égard; mais il y a quelque chose de plus nerveux, de plus tourmenté et, partant, de moins harmonieux dans le retable des Saints Crépin et Crépinien, d'Hérenthals, et dans celui de Güstrow, où Pasquier a dû être le collaborateur de Jean Borman, son père. Dans ces deux retables, on est autrement frappé du réalisme trivial de certaines figures, ce que l'on ne constate dans aucun endroit du monument de Lombeek. Celui-ci, en revanche, peut être rapproché d'une œuvre peu connue, conservée dans l'église de Villers-la-Ville, d'une partie de retable transportée en Angleterre depuis une vingtaine d'années. Il y a là un groupe d'œuvres qui semble procéder d'un même maître. On pourrait les placer sous la dénomination du maître du retable de Lombeek. Le retable appartenant à l'Hôtel de Ville de Bruxelles ne peut rentrer dans ce groupe, bien que les sculpteurs se soient inspirés de compositions communes. L'exécution en fait un monument d'un aspect assez différent. Outre que l'artiste a recouru à la dorure et à la polychromie pour le parachèvement de son travail, son ciseau ne révèle ni la même finesse, ni la même élégance, ni la même personnalité.

Retable de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. — C'est une œuvre d'atelier qui offre l'immense intérêt d'être complète et dont la marque d'origine, tant pour la sculpture que pour la polychromie et la dorure, se représente plusieurs fois sous le nom « bruesel ». Il est pourvu de doubles volets. Les premiers sont peints; étant fermés, ils nous montrent trois grands personnages : Jessé est assis; à la hauteur de sa poitrine sort l'arbre symbolique se terminant par les images de la Vierge et de saint Joseph. Aux deux côtés du père de David se trouvent, avec leurs attributs traditionnels, à droite saint Mathieu et à gauche saint Luc. On sent dans la dernière figure l'influence manifeste de Quentin Metzys. Ouvert, le retable nous montre les panneaux peints se rapportant tous indistinctement à l'histoire de saint Joseph : la Nativité de saint Joseph, ses débuts comme ouvrier charpentier, sa cha-

rité envers les pauvres. — Saint Joseph entouré des prétendants à la main de Marie. Saint Joseph tenant en main la branche fleurie que le grand-prêtre vient de lui remettre. — Epousailles de la Vierge. — Saint Joseph reçoit sur le seuil de sa demeure la Vierge agenouillée et accompagnée de plusieurs jeunes filles. — Marie et Joseph viennent se faire inscrire à Bethléem, berceau de la maison de David. — Intérieur de la maison de Nazareth. — Marie et Joseph trouvent Jésus instruisant les Docteurs. — Mort de saint Joseph et ses funérailles. Au-dessus de ces scènes se trouve l'image de saint Jérôme. Voilà un programme qui, à notre connaissance, est unique dans l'iconographie de nos contrées. La physionomie du juste Joseph au moyen âge, et même au début de la Renaissance, reste comme dans la pénombre ; souvent même, il n'est pas nimbé, tandis qu'une assistante, par exemple, renseignée par les apocryphes comme garde-couche, portera ce symbole de la sainteté. Ce n'est que vers le XVII[e] siècle que le culte du père nourricier de l'Enfant Jésus tendra à se populariser. Cependant, les Franciscains n'avaient pas attendu ce temps pour l'honorer d'une façon spéciale. Le programme des volets doit, du reste, avoir subi leur influence, ainsi que semble le démontrer la présence de saint Bernardin de Sienne, dont la popularité fut immense dans toute l'Italie. C'est d'ailleurs pour un gentilhomme de ce pays, un Pensa di Mondari, dont les armes apparaissent plusieurs fois répétées, que le retable fut exécuté. Quant à saint Jérôme, sa présence se justifie par le fait qu'il était peut-être le patron du donateur.



Affiche des métiers de haute lisse de l'école d'Héverle.
Institut du Sacré-Cœur et de l'Immaculée Conception.

Voilà donc, du moins pour les panneaux peints, une œuvre de commande, pour laquelle on a eu un programme très strict. Etant donné qu'il sort des données familières, le peintre ne s'en est pas acquitté maladroitement ; mais ni le dessin, ni la couleur ne révèlent un tempérament de premier ordre : c'est une production d'atelier où dominent de fortes traditions. Nous ne reviendrons sur les sculptures que pour relever un point : les têtes et les draperies n'ont ni le caractère, ni le relief, ni le fini du retable de Lombeek ; il est écrit plus lourdement. Et qu'on n'objecte pas que cette infériorité résulte de l'intervention de la dorure et de la polychromie ; ce décor, qui a prévalu dans la famille de sainte Anne, n'a pas nui, le moins du monde, à la réalisation d'une œuvre pleine d'observations et de poésie. Quelle pose pleine d'abandon que celle de Marie laissant son divin Fils s'approcher de son aïeule, qui lui présente la grappe de raisin symbolique ! Le modelé des têtes et les attitudes sont admirablement interprétés. On se plait à rapprocher cette scène familiale du sujet similaire traité par Quentin Metzys : l'imagier, sur une échelle plus restreinte et plus modeste, ne s'est pas montré inférieur à son illustre émule. Ajoutons que cette sculpture des Musées royaux, si admirée au Cercle artistique, est un fragment de retable provenant

d'Auderghem. Le même sujet se voit aussi dans un retable bruxellois de Wadstena (Suède); mais ce dernier spécimen nous paraît d'une facture moins heureuse.

Le retable de Saint-Christophe, de Boendael, marque plutôt une époque de décadence. Les fines et délicates architectures ont disparu ; les bandeaux qui en tiennent lieu consistent en rinceaux dans lesquels s'agitent de jeunes amours. Il y a des réminiscences manifestes des Borman ; mais les figures sont souvent disproportionnées, ce qui produit un manque d'harmonie, aggravé par une restauration menée trop énergiquement. Les volets montrent des portraits de magistrats bruxellois qui ne doivent retenir l'attention que pour leurs insignes, entre autres un collier d'une importance capitale qui, par son ampleur, surpasse même celui des carabiniers de Nivelles, conservé dans les collections des Musées du Cinquantenaire.

Pour les statues et les fragments, l'Exposition était moins bien partagée qu'on ne l'avait espéré. Certaines participations nous ont même fait défaut presque au dernier moment. En suivant l'ordre chronologique, mentionnons le groupe du Père Eternel entouré de neuf anges, longtemps perdu dans un coin de nos Musées et sur lequel l'attention avait cependant été attirée il y a quelques années déjà. Il nous semble de provenance bruxelloise; M. Maeterlinck l'a reproduit dans la *Gazette des Beaux-Arts* et il a prononcé le nom de Roger Van der Weyden. On sait que Roger a été le collaborateur d'imagiers en renom; il est certain aussi que son action fut pour les artistes de nos contrées ce que celle de Rubens devait être au XVIIe siècle pour l'école d'Anvers; mais rien n'établit qu'il ait manié le ciseau : on aurait, en effet, quelque peine à comprendre que, apprécié et recherché comme peintre, il se soit occupé de sculptures moins bien cotées d'ailleurs que la peinture.

Citons des groupes d'un retable, poinçonnés au maillet bruxellois, venus de l'église Saint-Pierre à Louvain et qui appartiennent aux Musées du Cinquantenaire. La *Descente de Croix* témoigne d'une vigueur de tempérament qui ne s'est guère révélée dans le Brabant, on ne saurait se lasser de le redire, que sous l'action de Roger Van der Weyden. La même observation s'applique aussi à maintes œuvres qui ne figuraient pas au Cercle artistique : tel que le retable de *la Passion* de Roanne, qui fut exécuté pour un gentilhomme de la cour de Philippe le Bon. Or, ce personnage fut en relation avec le célèbre artiste; les volets peints du retable lui ont même été attribués.

Accordons une mention spéciale à une *Descente de Croix*, en noyer sculpté, de la seconde moitié du XVIe siècle et appartenant à M. Paul Garnier. La scène, très habilement disposée, est d'un admirable sentiment, les attitudes des personnages sont remarquables de vérité et d'observation. Il serait difficile de citer une œuvre équivalente en sculpture, mais le maître a dû connaître certains panneaux peints. En tout cas, ce groupe rappelle la petite *Descente de Croix*, du Musée de Vienne, dans laquelle des critiques autorisés ont vu une production de Hugo Van der Goes. On objectera peut-être la qualité du bois ; mais il n'est pas difficile de prouver que les artistes brabançons ont employé couramment le noyer pour les retables et les statuettes isolées. Seulement, nombre de spécimens, n'ayant pas la résistance de ceux exécutés en chêne, ont disparu. Elle est encore en noyer l'intéressante sainte Anne prêtée par M. François Malfait; elle appartient à un type qui, dans nos contrées, a été répandu dans des proportions invraisemblables. Cette diffusion du culte de sainte Anne s'est produite surtout dans les pays germaniques dans la seconde moitié du XVe siècle et au delà du XVIe. En général, le sujet est conçu comme une scène familiale ; cependant, il s'y mêle parfois une idée symbolique quand l'artiste fait tenir une

grappe de raisin par l'un des trois personnages : l'Enfant Jésus, la Vierge ou sainte Anne. Dans la jolie tapisserie appartenant aux Musées royaux de Bruxelles, reproduite page 463, le doute n'est pas admissible : l'Enfant Jésus presse une grappe dans un calice tenu par sainte Anne. Souvent aussi, ce sera sainte Anne ou sainte Marie qui présentera une pomme ou même une poire au divin Enfant. Convenons que, dans ce cas, si le symbole existe, il faut le chercher un peu loin.

ŒUVRES EN MÉTAL

L'œuvre la plus populaire, sinon la plus remarquable de la Dinanderie belge, est le saint Michel qui termine la tour de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Considérée de près, l'image de l'archange fait sourire par son air gauche et la naïveté apparente de l'exécution. Est-ce le résultat du calcul ou l'effet du hasard ? A cent mètres au-dessus du sol, cette figure devient d'une rare sveltesse et d'une incomparable élégance. L'œuvre de Martin Van Rode, placée sur la tour en 1445, a été réparée et restaurée à diverses reprises; mais il semble que l'on ait eu à cœur de n'apporter aucune modification à son aspect primitif.

Jacques de Gérines, concitoyen du maître qui vient d'être cité, a laissé un nom autrement célèbre. Il a exécuté plusieurs œuvres de fonte, entre autres le monument de la duchesse Jeanne, femme de Wenceslas ; mutilé pendant les événements du XVI[e] siècle, restauré du temps des archiducs Albert et Isabelle, ce tombeau fut anéanti lors du bombardement de Bruxelles par le maréchal de Villeroy. La gravure de l'ouvrage de Butkens n'en donne qu'une idée imparfaite; en revanche, celles qui ont été faites d'après les dessins de Millin nous renseignent d'une façon assez précise sur celui de Louis De Male, qui était jadis conservé dans l'église Saint-Pierre, à Lille. Les statuettes représentant les personnages princiers qui étaient censés former l'escorte du noble gisant et de ses deux femmes ont malheureusement disparu au début du XIX[e] siècle; mais ces figures ont leur réplique dans les statuettes appartenant à la ville d'Amsterdam. Deux spécimens de cette incomparable série ont figuré au Cercle artistique ; ils offrent le double intérêt d'avoir été fondus à Bruxelles, d'après des modèles livrés par un imagier qui devait vraisemblablement y résider, peut-être Jean Delamer, qu'on sait avoir été associé au fondeur pour certains travaux.

Le Chandelier de Léau, fondu par le bruxellois René Van Thienen et que la gravure et la photographie ont vulgarisé depuis longtemps, a été revu à Bruxelles avec grand plaisir. On en signale souvent l'importance au point de vue du mobilier, mais on oublie peut-être les figures du Calvaire, qui sont d'un pathétique et d'un caractère qui feraient songer à Roger Van der Weyden, n'était la date plus tardive du travail, 1483, ou plutôt aux débuts de Quentin Metzys, surtout dans l'image de saint Jean. L'intervention d'un peintre peut, en principe, être admise, certaines œuvres plastiques réclamant parfois la collaboration d'un architecte, d'un peintre, d'un sculpteur et enfin du fondeur.

Pour clore le XV[e] siècle et marquer le début du XVI[e] siècle, on doit citer le ravissant tombeau de Marie de Bourgogne, dans l'église de Notre-Dame, à Bruges, exécuté par un autre artiste bruxellois, Pierre de Beckere. On ne connaît aucun de ses collaborateurs ; l'exécution en a fait une œuvre somptueuse, sans rivale, et l'on s'étonne qu'on ait pu, aux heures troublées de la cité brugeoise, soustraire ce joyau à la cupidité des pillards. On ne se lasse pas d'admirer les essaims d'anges qui animent les arbres généalogiques, d'une conception si pittoresque.

Le monument votif de Jacques de Croy, en bronze fondu et ciselé, a été très remarqué.

On le conserve précieusement dans la salle du Trésor de la cathédrale de Cologne ; à l'Exposition de Dusseldorf, en 1902, il était peut-être éclipsé par d'autres chefs-d'œuvre et ils étaient nombreux. Au Cercle artistique, on a pu l'examiner et l'étudier à loisir; il était, pour ainsi dire, dans son véritable milieu: dessiné, conçu et exécuté par des artistes du Brabant, il y a grande chance qu'il soit Bruxellois. Le donateur appartient à l'une des principales familles nobiliaires de la Belgique, dont la puissance coïncide avec les débuts du XVIe siècle. Jacques de Croy occupa le siège de Cambrai de 1504 à 1509 et mourut à Dilbeek, près de Bruxelles. Il gouverna son peuple, disent les chroniqueurs, avec paix et amour et fut chéri de tous.

Ce gracieux monument est un témoignage de la gratitude et de la piété du prélat à l'égard de la Vierge et des Rois Mages ; il a voulu rappeler l'époque où il était chanoine de la cathédrale de Cologne. C'est l'adaptation au métal de ces monuments votifs en pierre ou en marbre, dont on conserve des spécimens si remarquables, entre autres dans la collégiale Saint-Pierre, à Louvain. Les formes architectoniques sont bien franchement celles de la Renaissance à ses débuts et dans nos contrées et cadrent, par certains détails, avec les colonnettes de la tapisserie de Notre-Dame du Sablon. La partie plastique se rattache manifestement à la scène des Rois Mages du retable de Notre-Dame de Lombeek ; le sujet est bien conçu et les personnages heureusement agencés, en dépit du peu d'espace dont l'artiste disposait. La figure de Jacques de Croy, assisté de son saint patron, considère avec une ardente dévotion le groupe de Marie et de l'Enfant.

L'origine bruxelloise semble se justifier, non seulement par les similitudes auxquelles il vient d'être fait allusion, mais encore par cette circonstance que le prélat donateur résidait fréquemment à Dilbeek, qu'il était ainsi dans l'occasion d'y connaître des maîtres et, qui sait, de faire à l'un d'eux la commande d'un ex-voto. Il se peut aussi qu'il ait laissé à cet égard des dispositions testamentaires tout à fait formelles.

FÊTES TRADITIONNELLES

Il a paru intéressant, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance nationale et pour illustrer originalement les fêtes commémoratives organisées à Bruxelles, de puiser aux sources savoureuses des vieilles traditions belges.

En vérité, le passé de la Capitale brabançonne ne se trouve pas seulement dans les splendeurs architecturales de sa Grand'Place, de ses églises, de ses monuments petits et grands, tourelles en dentelle et pignons en escaliers, souvenirs de pierres, pieusement arrachés aux ravages du temps ; le passé aussi demeure tout entier dans l'âme même du peuple et telles habitudes, multiples et obstinées, rebelles, malgré tout, à l'évolution cosmopolite, sont comme le parfum éventé et délicat de mœurs très lointaines. On s'étonne devant cette persistance étrange, devant cet entêtement caractéristique, on s'étonne surtout de sentir si près de la vie actuelle la semblable vie de jadis...

Les fastes d'une grande joie nationale ne pouvaient plus amplement s'épanouir que dans la conscience qu'a un peuple de sa nationalité. Cette conscience se découvre dans mille expressions traditionnelles, immuablement conformées aux joies et aux douleurs de la race, et l'on a cru pouvoir recourir avec bonheur à ces expressions populaires pour glorifier infiniment l'Indépendance de la Nation. On n'a pas exploité, en les pastichant, les traditions bruxelloises; on leur a donné, en les respectant, un lustre nouveau et solennel, convaincus

qu'elles devaient, par leur grandiose sincérité, affermir la confiance de la cité et exalter son amour de la Patrie.

LA DÉCORATION DE LA GRAND'PLACE

La décoration de la Grand'Place avait été confiée à MM. Dubois et Baes, décorateurs.

M. Dubois suspendit aux fenêtres de ces maisons merveilleuses d'énormes bannières multicolores, et l'on vit chanter au soleil, parmi les gris et les ors des façades, les soies mobiles, vives ou fanées, larges ou précieuses, amples ou saccadées. C'étaient de grands drapeaux flottants, dessinés naïvement en forme de « vaendels » symboliques et réalisant, par un heureux arrangement, des tonalités exquises, des harmonies du meilleur goût. Ils portaient diversement les allégories d'une corporation, les écus d'une confrérie, les armes d'un serment fameux, les pampres ou les houblons d'une enseigne séculaire. La Grand'Place revivait des fêtes écoulées pour vivre la grande joie d'à présent.



Un coin de la Grand'Place pavoisée.

Tout alentour, les trabes décoratifs de M. Baes fermaient les rues et des banderoles ondulaient dans le vent. Ce fut dans ce décor prestigieux que vinrent se dérouler successivement le cortège des géants, l'ommegang, le cortège des drapeaux et le cortège historique.

LE CORTÈGE DES GÉANTS (16 JUILLET, 20 JUILLET, 7 AOUT)

Les géants se trouvaient là au grand complet, famille formidable, dont les membres hors d'usage avaient été remplacés et les autres remis à neuf somptueusement. Eu égard aux circonstances jubilaires, leurs costumes avaient été coupés à la mode de 1830, et l'on peut dire que jamais géants ne revêtirent un aspect plus fringant. Ils étaient au nombre de douze, conduits par le nabot Manneken-Pis et rangés dans l'ordre obligatoire : Janneken, Pietje, Michieltje, Mieke, Gudule, Jean de Nivelles, Papa, Maman, Bon-Papa, Bonne-Maman (que l'on appelle aussi Mon Oncle et Ma Tante), la Sultane et le Grand Turc.

Une musique étrange, composée de flûtes, hautbois, clarinettes et bassons, les précédait en exécutant de vieux airs, arrangés par M. Aug. De Boeck et destinés, par le rappel des bonnes « deuntjes » bruxelloises, à les exciter à la danse.

Ils se promenèrent ainsi trois fois par la ville, se trémoussant cocassement et suivis par le majestueux cheval Bayart.

Dans les ruelles populeuses, ce fut, à chaque sortie, du délire. La foule se pressait de tous côtés et se livrait à la plus franche, la plus bruyante gaieté. C'était la joie d'enfants, que le jeu amuse, et l'étonnement éclatant de vieux camarades, qui se retrouvent. C'était la caresse des traditions vivifiées, quand elle touche soudain, à travers les temps, le tempérament inaltéré du peuple.

L'OMMEGANG (11 JUILLET)

Cet ommegang bruxellois fut de son temps la fête-type du Brabant. Sept siècles ont consacré son importance et, si cette marche processionnaire peut, en nos jours, paraître étonnante, elle sied encore fort bien aux goûts de nos populations. Car ceci est le cortège par excellence, le défilé obligatoire des archers, arbalétriers, carabiniers, jouteurs et joueurs de toutes sortes — la promenade solennelle, ennoblie par l'usage et émerveillée par le recul des années. Et l'on a vu l'Indépendance belge glorifiée par le moyen d'une procession vénérable, qui commémora jadis la célèbre victoire de Woeringen.

L'organisation de l'ommegang fut, en 1905, confiée à une commission composée de MM. Brabandt, conseiller communal, président ; Is. De Rudder, Am. Lynen, Eug. Keym, A. Crespin, L. De Veen ; M. H. Teirlinck en était secrétaire.

Cette commission organisa un cortège original, qui, tout en respectant l'allure des ommegangs anciens, revêtit un caractère franchement moderne. Il ne s'agissait pas, en effet, de reconstituer, en tableaux vivants, les vieilles estampes conservées et de convertir en mascarade un divertissement demeuré, malgré tout, contemporain. Il fallait continuer, sans détours comme sans mesquinerie, un usage persistant. M. De Rudder s'employa à l'arrangement de groupes décoratifs, qui devaient précéder, en les symbolisant par de pimpantes allégories, les diverses sociétés de tirs ou de jeux. M. Crespin confectionna de magnifiques bannières en soie, sur le modèle des « vlaggen » à hampe courte.

On fit ensuite appel à toutes les gildes de l'agglomération et le cortège se forma au boulevard Barthélemy, à 9 h. 1/2 du matin, dans l'ordre suivant : sociétés des archers à la perche, sociétés des archers au berceau, les sociétés de tir à la grande arbalète au but et à la petite arbalète, les arbalétriers à la perche, les arbalétriers dits « bolboogschutters, » les carabiniers flobertistes, les joueurs de petite balle au tamis, les joueurs de grosse balle, les joueurs de balle à la pelote, les quilliers, les joueurs de palets, les joueurs à la boule plate, les joueurs de crosse, enfin les pêcheurs à la ligne.

Les géants bruxellois et le cheval Bayart fermaient solennellement le cortège, qui déambula lentement par les rues extraordinairement animées de la ville basse : rue de Flandre, rue Sainte-Catherine, rue de la Vierge Noire, rue de Laeken, rue du Pont-Neuf, boulevard du Nord, boulevard Anspach, Marché aux Poulets, Marché aux Herbes, rue de la Colline.

En vertu des traditions formelles, le collège des bourgmestre et échevins reçut, sur le perron de l'Hôtel de Ville, les sociétés participantes, afin de procéder à la distribution de médailles et de primes destinées aux vainqueurs des concours qui devaient s'ouvrir immédiatement après l'ommegang. Les sociétaires et gildebroeders s'étaient ornés de fleurs et de rubans et portaient leurs armes ou les emblèmes de leurs jeux.

Ces festons et guirlandes, l'éclat des groupes décoratifs de M. De Rudder, la splendeur des drapeaux et des bannières, les riches atours des géants s'ébattant, tout cela réalisa sur la Grand'Place encombrée, sous un soleil d'or vif, un effet mobile et chatoyant, une grandeur digne du jubilé que la cité célébrait.

En vérité, c'était là une célébration significative et importante, en raison des caractères de race qu'elle révélait si résolument.

LE CORTÈGE-CONCOURS DE DRAPEAUX, TRÉSORS ET JOYAUX DES GILDES

(20 JUILLET)

La ville de Bruxelles confia aux soins d'un comité composé de MM. Dassonville, conseiller communal, président ; Eug. Keym, Am. Lynen, Titz, L. De Veen, P. Defreyn, Terroir, Weber, V. Tahon et H. Teirlinck, secrétaire, l'organisation d'un cortège-concours de drapeaux, trésors et joyaux des gildes, qui constitua l'une des plus originales, des plus luxueuses et des plus « nationales » de nos fêtes commémoratives.

Il y fut consacré, en primes, médailles, diplômes, etc., une somme de 35,000 francs. Il s'agissait d'un concours pour drapeaux, étendards, bannières, fanions et cartels, et un concours de joyaux et de trésors, appartenant aux anciennes gildes, confréries et corporations du Pays.

L'appel, lancé par voie de circulaires et affiches, réunit l'adhésion de près de 800 sociétés concurrentes.

L'arrangement, l'ordre et la décoration du cortège furent confiés à MM. Dubois et Lynen, qui firent précéder chaque groupe par des porte-drapeau cavaliers et des porte-cartel fantassins.

Ces groupes se suivaient comme ci-dessous :

I. Groupe des *sociétés diverses* (agrément, philanthropie, etc.), précédé de 10 trompettes thébaines, 2 porte-cartel annonciateurs, 1 porte-cartel présentant les armoiries de Bruxelles, 10 porte-drapeau à cheval, présentant la bannière belge et celles des 9 provinces, 2 porte-cartel présentant l'annonce des sociétés d'agrément, et 1 cavalier portant le drapeau symbolique : art, plaisir, charité.

II. Groupe des *sociétés de mutualité, d'épargne, de retraite,* etc., précédé de 1 porte-cartel et de 4 cavaliers, portant, en bannières, les allégories de l'épargne, de la retraite, de la prévoyance et de la mutualité.

III. Groupe des *corporations professionnelles et estudiantines,* précédé de 1 porte-cartel et de 5 cavaliers présentant, en drapeaux flottants, les



Le Cortège des Gildes et Drapeaux passant devant Sainte-Gudule.

symboles de l'union professionnelle, de l'agriculture, de l'industrie extractive et du commerce.

IV. Groupe *des sociétés de gymnastique et de sport,* précédé de 1 porte-cartel et de 5 porte-drapeau cavaliers personnifiant l'escrime, la vélocipédie, les régates, la natation et la gymnastique.



Le cortège des Gildes et Drapeaux passant devant Sainte-Gudule.

V. Groupe *des sociétés dramatiques,* précédé de 1 porte-cartel et de 2 cavaliers portant les emblèmes de la farce et du drame.

Quant aux nombreux corps de musique, ils étaient disséminés tout le long du cortège et y entretenaient une joyeuse animation.

Tous ces groupes étaient encore subdivisés de manière à présenter des faisceaux variés et multicolores de bannières, fanions, étendards, etc.

Enfin, venait le groupe important des *gildes et chambres de rhétorique,* précédé de 2 porte-cartel annonciateurs à cheval, 1 porte-cartel fantassin et 6 porte-drapeau portant des bannières symboliques dessinées par H. Crespin.

Ces gildes étaient rangées par ordre de province.

Il est impossible de s'imaginer la splendeur qu'elles déployèrent en joyaux riches et souvenirs précieux.

On vit enfin ce défilé prestigieux des serments anciens, portant leurs emblèmes magnifiques, des chambres de rhétorique munies de leurs trésors et prix inestimables, des rois de tir ornés de leurs colliers fins et de leurs « braak » à plaques ciselées, les massiers de confrérie porteurs de la masse sculptée et du bâton de cérémonie, des bedeaux avec leurs armatures de médailles, des « schildknechts » chargés d'écussons séculaires, de blasons antiques, d'insignes divers et glorieux, de torches, de torchères, d'armes vieillies.

Mais ces richesses accumulées n'étaient rien, à considérer le spectacle extraordinaire de ces hommes solennels, de ces paysans robustes, auxquels les richesses seyaient toutes ! Ce n'était pas un vain déballage d'antiquités curieuses, une promenade monotone de reliques surannées. C'était le déploiement admirable d'une foule jalouse de ses libertés et fidèle à ses traditions. On sentait tout à coup les attaches inaltérables qui enchaînent ces âmes présentes aux mœurs permanentes des ancêtres lointains, et l'on revivait à rebours, sans chocs, l'évolution entière de ce peuple.

Il y avait là une petite fille blonde, vêtue de blanc et portant un collier formidable, tout ruisselant de ciselures et de pierreries (1). Elle s'avançait majestueusement, consciente

(1) Ce collier appartient à la Sinte-Barbaragilde de Diest, fondée en 1457, et obtint le premier prix.

du trésor infini dont elle était parée, et elle devenait grande ainsi, à force d'être solennelle. Elle était véritablement l'image et la signification de cette fête : sa jeunesse continuait, sans hésitation, la vie passée, dont ce lourd et mort joyau apportait jusque sur son cœur le muet témoignage.

Le cortège, après un long trajet, arriva Grand'Place. Quand les cavaliers se furent rangés, bannière au vent, le long de la maison des ducs de Brabant, quand les faisceaux de drapeaux eurent dessiné tout alentour un immense cercle de couleurs mobiles, quand les vieilles confréries et les chambres de rhétorique eurent pris place au milieu, le spectacle fut réellement inoubliable. Le soleil éclatait sur ce fouillis de soies chatoyantes, d'ors criards, de cuivres rouges, de métaux blancs et jaunes, les hampes résonnaient sur les pavés, les cliquetis des médailles et des plaques bavardaient comme des clochettes, et par-dessus tous les bruits s'élevaient les musiques. Devant l'Hôtel de Ville, les 120 femmes-archers de la Sint-Sebastiaansgilde de Haeren exécutèrent la vieille danse de Jan Smith, qui est un pas de menuet bizarre et lent, et ainsi se termina la plus impressionnante fête qui soit.

La cité, devant les grandeurs passées, que sans cesse cette fête rappelait, chérissait plus encore la Patrie, dont elle célébrait la présente grandeur.

Voici l'ordonnation du cortège :

SOCIÉTÉS DIVERSES

Groupe I. — 1. Cercle l'Emulation, Bruxelles. — 2. La Royale belge des Décorés, Bruxelles. — 3. Cercle luxembourgeois « les Sangliers », Bruxelles. — 4. Cercle sans l'sou, Bruxelles. — 5. Les Philanthropes inséparables, Bruxelles. — 6. Cercle des anciens sous-officiers du 9e de ligne, Bruxelles. — 7. Anciens caporaux des carabiniers, Bruxelles. — 8. Cohn-



Une Gilde de Saint-Sebastien.

Donnay Club, Bruxelles. — 9. Arendonck's Kempenzonen, Bruxelles. — 10. Les vrais Philanthropes, Bruxelles. — 11. La Croix Rouge, Bruxelles. — 12. Les Bons Amis réunis, Bruxelles. — 13. Pantomimist Club, Bruxelles. — 14. Les Rigolboches, Bruxelles. — 15. Les



Un collier de Gilde.

Bouffons, Bruxelles. — 16. Les Sauveteurs bruxellois, Bruxelles. — 17. Les anciens Enfants de Troupe, Bruxelles. — 18. Les Anciens frères d'armes de Molenbeek, Bruxelles. — 19. Les Matelots du Congo, Bruxelles.

Groupe II. — 20. L'Alliance du Valet de Cœur, Ixelles. — 21. La Boule d'Or, Laeken. — 22. Les Excursionnistes, Saint-Gilles. — 23. Les Chevaliers de la Fourchette, Saint-Gilles. — 24. De Struifspelmaatschappij, Louvain. — 25. De Vergulden Haan, Louvain. — 26. Les ex-sous-officiers « la Fraternité », Gand. — 27. Konink. Maatschappij tot bevordering van Nijverheid en Wetenschappen, Gand. — 28. Vriendenkring « Rabot », Gand. — 29. Turnhoutsche Kring « De Onafhankelijken », Anvers. — 30. De Vereenigde Olmenaren en Vrienden, Anvers. — 31. La Fougère, Liége. — 32. Les Artisans du Chêne, Grivegnée. — 33. Les Montagnards spadois, Spa. — 34. Le Sillon, Verviers. — 35. Les s' Clats, Huy.

Groupe III. — 36. Les Amis de la Pèche, Molenbeek. — 37. Les Pêcheurs Alliés, Saint-Gilles. — 38. Les Pêcheurs Philanthropes, Bruxelles. — 39. La Prévoyance des Pêcheurs, Bruxelles. — 40. Les Pêcheurs de l'agglomération, Bruxelles. — 41. Les Petits Pêcheurs bruxellois, Bruxelles. — 42. La Boule Volante, Bruxelles. — 43. Société Saint-Antoine, Bruxelles. — 44. Les Quatre Saisons, Bruxelles. — 45. L'Industrie, Bruxelles. — 46. La Parfaite Amitié, Bruxelles. — 47. Les Joyeux Quilliers du Quartier Léopold, Bruxelles. — 48. La Parfaite Union, Bruxelles. — 49. Les Petits Bras de fer, Bruxelles. — 50. Les Quilliers Réunis, Bruxelles. — 51. La Boule Ronflante, Bruxelles. — 52. Les Joyeux Amis, Etterbeek. — 53. De Gaaibolders, Coolkerke (Bruges).

Groupe IV. — 54. Les Amis Inséparables (crosse), Bruxelles. — 55. L'Union Fraternelle, Bruxelles. — 56. Les Bons Amis, Bruxelles. — 57. Les Boulophiles, Bruxelles. — 58. De Vlaamsche Bolders, Laeken. — 59. L'Espérance, Bruxelles. — 60. Société royale de petite balle au tamis, Bruxelles. — 61. Société Pelote Bruxelles S.-O, Bruxelles. — 62. Bruxelles-Alliés, Bruxelles. — 63. La Pelote Ixelloise, Bruxelles. — 64. La Pelote Sablon, Bruxelles. — 65. La Paume Laekenoise, Laeken. — 66. Pelote Club, Etterbeek. — 67. Les Brabançons, Bruxelles. — 68. La Fraternelle, Bruxelles. — 69. L'Union Belge, Bruxelles. — 70. Société royale Indépendante, Bruxelles.

Groupe V. — 71. Les Vrais Amis (2 drapeaux), Bruxelles. — 72. L'Union des Francs Tireurs, Bruxelles. — 73. Les Francs Tireurs brabançons, Bruxelles. — 74. La Fine Carabine, Bruxelles. — 75. La Tyrolienne, Bruxelles. — 76. La Diane (2 drapeaux), Bruxelles. — 77. Les Flobertistes, Bruxelles. — 78. Les Carabiniers Excursionnistes, Bruxelles — 79. La Jeune Carabine, Bruxelles.

— 80. Le Grand Serment Guillaume Tell, Bruxelles. — 81. Les XXV Flobertistes, Bruxelles. — 82. La Société Royale Léopold, Bruxelles. — 83. Les Arbalétriers de Schaerbeek, Schaerbeek. — 84. L'Alliance, Ixelles. — 85. Les Descendants de Guillaume Tell, Schaerbeek. — 86. Société Scheut-Veld, Anderlecht.

Groupe VI. — 87. La Bonne Espérance, St-Josse-ten-Noode. — 88. Les Vrais Amis de Saint-Michel, La Hulpe. — 89. Le Duc de Brabant (2 drapeaux), Malines. — 90. Société Saint-Sébastien (2 drapeaux 1830), Edeghem. — 91. Société Saint-Georges (2 drapeaux d'avant 1800), Wevelgem. — 92. Jong en Moedig, Lierre. — 93. Société « Vrede », Tamise. — 94. Société Sint-Isidorus, Eppeghem. — 95. Société Guillaume Tell, Ardoye. — 96. Sint-Martinus Vrienden, Rutten. — 97. Société Saint-Sébastien (Drapeau 1655), Beverloo. — 98. Taxandria (1700), Turnhout.

Groupe VII. — 99. La Nouvelle Alliance (3 drapeaux 1860-1885-1897), Bruxelles. — 100. Société royale Guillaume Tell, Bruxelles. — 101. Cercle du Vautour, Bruxelles. — 102. De Scherpschutters, Bruxelles. — 103. La Paix (drapeau de 1795), Bruxelles. — 104. Société Saint-Michel, Bruxelles. — 105. De Wintervlieren, Anvers. — 106. L'Espérance, Borgerhout. — 107. Société Saint-Sébastien (drapeau de 1656), Lummen. — 108. Société Saint-Sébastien drapeau de 1724), Meerendré. — 109. Société Saint-Sébastien (drapeau de 1634), Zeelhem. — 110. Antwerpia, Anvers. — 111. Société Saint-Sébastien (2 drapeaux avant 1830), Lierre.

SOCIÉTÉS MUTUELLES, D'ÉPARGNE, DE RETRAITE

Groupe VIII. — 112. La Prévoyance des sapeurs-pompiers, Bruxelles. — 113. Les anciens artilleurs, Bruxelles. — 114. Les anciens Frères d'Armes, Bruxelles. — 115. Société militaire, Les anciens Militaires du 10e de ligne, Bruxelles. — 116. Les anciens Militaires 1870-1871, section-mère, Bruxelles. — 117. Les anciens Sous-Officiers du 5e régiment de ligne, Bruxelles — 118. Les ex-sous-officiers de l'Armée belge, Bruxelles. — 119. Les anciens Militaires 1870-1871, Bruxelles. — 120. Les anciens Militaires du 6e de ligne, Bruxelles. — 121. Les anciens Militaires du 3e chasseurs à pied, Bruxelles. — 122. Les anciens Frères d'Armes du 7e de ligne, Bruxelles. — 123. Les ex-sous-officiers de l'Armée belge, société royale, Bruxelles. — 124. Les anciens Militaires du 11e de ligne, Bruxelles. — 125. Société nationale des anciens Guides, Bruxelles. — 126. Les anciens Militaires sous Léopold Ier, Bruxelles. — 127. Les ex-militaires de Laeken, Laeken. — 128. Les anciens Militaires de Harlebeke.



Gilde de Saint-Sebastien de Renaix.

Groupe IX. — 129. L'Espérance, Bruxelles. — 130. Cercle Saint-Joseph, Bruxelles. — 131. La Gardienne, Bruxelles. — 132. L'Assurance mutuelle, Bruxelles. — 133. La Prévoyance, Bruxelles. — 134. Union et Prévoyance, Bruxelles. — 135. Société royale des décorés et médaillés, Bruxelles. — 136. Les Vrais Amis doreurs sur bois, Bruxelles. — 137. La station Allée-Verte, Bruxelles. — 138. Les sourds-muets, Bruxelles. — 139. Les Amis de la Justice, Bruxelles. — 140. Institut de la Concorde belge, Bruxelles. — 141. Les établissements Merchie-Pède, Bruxelles. — 142. La société allemande de secours mutuels, Bruxelles. — 143. Hulp in Nood, Bruxelles. — 144. Union tournaisienne, Bruxelles — 145. Vriendenkring « Limburg », Bruxelles.

Groupe X. — 146. L'Etoile, Bruxelles. — 147. Saint-Eloi, Bruxelles. — 148. Concordia,

Bruxelles. — 149. Cercle verviétois, Bruxelles. — 150. Les Agents communaux, Bruxelles. — 151. L'Union Ganymède, Bruxelles. — 152. Les Artisans décorés, Bruxelles. — 153. Société Sarlabot (2 drapeaux), Bruxelles. — 154. Les Amis réunis, Bruxelles. — 155. Le Monde du Cheval de Belgique, Bruxelles. — 156. L'Avenir de l'ouvrier, Bruxelles. — 157. Les Travailleurs décorés, Bruxelles. — 158. Cercle louvaniste, Bruxelles. — 159. La Confraternité, Saint-Josse-ten-Noode. — 160. La Prévoyance, Saint-Josse-ten-Noode.



Gilde de Saint-Sébastien de Tongerloo.

Groupe XI. — 161. Les Mutualistes de Saint-Josse (2 drapeaux), Saint-Josse-ten-Noode. — 162. L'Union mutuelle, Saint-Josse-ten-Noode. — 163. L'Alliance amicale du Nord, Saint-Josse-ten-Noode. — 164. Patronage Saint-Jean Berchmans, Saint-Gilles. — 165. De Voorzorg, Schaerbeek. — 166. La Prévoyance, Ixelles. — 167. Union des ouvriers de la Compagnie continentale du gaz, Ixelles. — 168. Union fraternelle, Molenbeek. — 169. Les Vrais Amis, Molenbeek. — 170. Union philanthropique, Molenbeek. — 171. Dieu, Roi et Patrie, Feluy-lez-Seneffe. — 172. Sainte-Almelberga, Tamise. — 173. De Vereenigde Briefdragers, Hal. — 174. Hulp in Nood (2 drapeaux), Thourout. — 175. Société Van Schoonbeke, Anvers. — 176. Katholieke Werkmanskring, Borgerhout. — 177. Ziekenbus Werkmanskring, Malines. — 178. De Toekomst, Grammont. — 179. De Vereenigde Briefdragers, Lier. — 180. De Broederlijkheid, Lier. — 181. Hulp in Nood, Zeelhem. — 182. Hoop in de Toekomst, Zeelhem. — 183. Sint-Rochus gilde, Belcele.

CORPORATIONS PROFESSIONNELLES ET ESTUDIANTINES

Groupe XII. — 184. Concordia (2 drapeaux), Bruxelles. — 185. Les Encaisseurs de Banque, Bruxelles. — 186. Corporation des ouvriers de transport, Bruxelles. — 187. Association des patrons boulangers, Bruxelles. — 188. Chambre syndicale des bouchers, Bruxelles. — 189. Drapeau de l'école Bischoffsheim, Bruxelles. — 190. Drapeau de l'Académie, Bruxelles. — 191. Les selliers-garnisseurs, etc., Bruxelles. — 192. Les employés communaux de Jette, Koekelberg, Ganshoren. — 193. Union des anciens élèves de l'école N° 5, Saint-Gilles. — 194. De Jonge Druivelaren, Hoeylaert. — 195. Sint-Quirinus gilde, Park-Héverlé. — 196. Société Saint-Salomon, Baele. — 197. Les Anciens élèves de l'école industrielle, Louvain. — 198. De liberale Voorwacht, Louvain. — 199. Nederduitsche Burgerskring, Gand. — 200. De Vrijheidsliefde, Gand. — 201. Van Combrugghe 's Genootschap, Gand. — 202. De Vereenigde Werkvrienden, Gand.

Groupe XIII. — 202bis. De Vereenigde Briefdragers, Ieperen. — 203. De Verkensbeenhouwersbond, Anvers. — 204. De Werkmansvereeniging « Vrede » (12 drapeaux fédérés), Anvers. — 205. Nederlandsche Studentenkring, Anvers. — 206. Oud-leerlingenbond van school Nr 4, Anvers. — 207. Oud-Studentenbond van St-Johannes Berchmans, Anvers. — 208. Maatschappij Sint-Jan, Anvers. — 209. Jonge liberale wacht, Anvers. — 210. De Volkskring, Lierre. — 211. Oudleerlingenbond der Oefenschool, Lierre. — 212. De Vrije Burgersbond, Bruges. — 213. De Vereenigde Werklieden, Zeelhem. — 214. De Werkmanszonen, Sichem. — 215. De Werkmansgilde, Sichem. — 216. Hulp in Nood, Thourout. — 217. Société « Herman de Stainlein » (2 drapeaux), Angleur. — 218. Corporation des serruriers, Charleroi.

SOCIÉTÉS CHORALES

Groupe XIV. — 219. Les Artisans réunis (3 drapeaux), Bruxelles. — 220. Orphéon Royal, Bruxelles. — 221. Cercle Weber, Bruxelles. — 222. Les Amis du Travail, Bruxelles. —

223. La Mélodie, Bruxelles. — 224. L'Aigle, Bruxelles. — 225. La Gaîte (3 drapeaux), Bruxelles. — 226. Les Sans-Nom, Bruxelles. — 227. Choral Club, Bruxelles. — 228. Vriendenkring, Bruxelles. — 229. Peter Benoitskring (1 drapeau, 1 cartel), Bruxelles. — 230. A Capella, Bruxelles. — 231. Les Mélomanes, Molenbeek. — 232. L'Union démocratique (2 drapeaux), Schaerbeek. — 233. Cercle Haydn, St-Josse. — 234. Le Progrès, Schaerbeek. — 235. Royale Orphéique, Saint-Gilles. — 236. Union chorale, Saint-Gilles. — 237. La Royale Réunion lyrique, Saint-Gilles. — 238. Cercle Tilman (1 drapeau, 1 cartel), Saint-Gilles. — 239. Société chorale, Boitsfort. — 240. Willemsvrienden, Bouchout. — 241. Les Sans-Souci, Gand. — 242. Vreugde en Vrede, Gand. — 243. Société Excelsior, Gand. — 244. Nevejan's Genootschap, Gand. — 245. Les Ouvriers réunis, Gand.

Groupe XV. — 246. Le Pepita's Kring, Gand. — 247. De Miry's vrienden, Gand. — 248. Vermaak in zang, Gand. — 249. In Vlaanderen vlaamsch, Hamme. — 250. De Vrije zangers, Waerschoot-Gand. — 251. Onder Ons, Ostende. — 252. Zang en Vermaak, Louvain. — 253. De Oude Ankerschaar, Louvain. — 254. De Jonge Kunstvrienden, Louvain. — 255. L'industrie leuzoise, Leuze. — 256. La Pipe consolatrice, Frameries. — 257. La Jeune Lyre, Quaregnon. — 258. De Vereenigde vrienden, Brussegem. — 259. De Denderzonen, Ninove. — 260. Nut en Vermaak, Lierre. — 261. Orpheus, Lierre. — 262. Hoop en Moed, De Pinte. — 263. Kunst en Vermaak, Distel. — 264. Chorale ouvrière, Hornu. — 265. L'Alliance sérésienne, Seraing. — 266. L'Union chorale, Fléron. — 267. Les Amis réunis, Tilleur. — 268. De Verbroedering, Meldert. — 269. Temsche Zonen, Tamise. — 270. Les Artisans réunis, Tournai.

HARMONIES ET FANFARES

Groupe XVI. — 271. Les Enfants de la Belgique, Bruxelles. — 272. Personnel Brasserie Caulier, Bruxelles. — 273. Peter Benoît, Bruxelles. — 274. Cercle Fisher, Bruxelles. — 275. L'Union musicale, Bruxelles. — 276. Muse musicale, Bruxelles. — 277. Les anciens Militaires sous Léopold Ier, Bruxelles. — 278. Les Fanfares St-Denis, Forest. — 279. Fanfare Sainte-Cécile, Etterbeek. — 280. Les Ateliers Luxembourg, Ixelles. — 281. Concordia, Laeken. — 282. Cercle Gevaert, Schaerbeek. — 283. Les Vrais Amis, Koekelberg. — 284. Cercle Grétry, Molenbeek. — 285. Fraternité ixelloise, Ixelles. — 286. Harmonie, Molenbeek. — 287. De Eendracht, Heysel-Laeken. — 288. Les Fanfares, Maleyzen-Ter Hulpen. — 289. Eendracht maakt Macht, Eyzer-Overyssche. — 290. L'Alliance musicale, La Hulpe. — 291. Union et Progrès, Boitsfort. — 292. L'Union fait la Force, Watermael. — 293. La Fanfare, Evere. — 294. Les Enfants de la Forêt, Notre-Dame-au-Bois. — 295. Fanfare postale, Liége. — 296. Harmonie Grétry, Roclenge-s/Geer. — 297. Eendracht maakt Macht, Hofstade. — 298. Grétry, Gand.

Groupe XVII. — 299. De Onafhankelijken, Bouchout. — 300. St-Laurentius Vrienden, Anvers. — 301. Bond der Belanghebbende van Dokken en Kaaien (3 drapeaux), Anvers. — 302. Politie Verbroedering, Anvers. — 303. Fanfare Grétry, Anvers. — 304. Les Douanes et Accises, Anvers. — 305. De Ware Vrienden (1 drapeau, 1 cartel), Anvers. — 306. De Scheldezonen, Hoboken. — 307. Ecole de Musique, Amay. — 308. Les Echos d'Orphée, Amay. — 309. De Oud-Weesjongens, Louvain. — 310. Les Moncrabaux, Namur. — 311. La Société royale d'Harmonie, Huy. — 312. L'Harmonie Sainte-Cécile, Gemmenich. — 313. La Royale Harmonie (1 drapeau 1826, 1 cartel), Leuze. — 314. Sainte-



Les Arbalétriers de Visé.



Collier de la Gilde Sainte-Barbe de Diest.

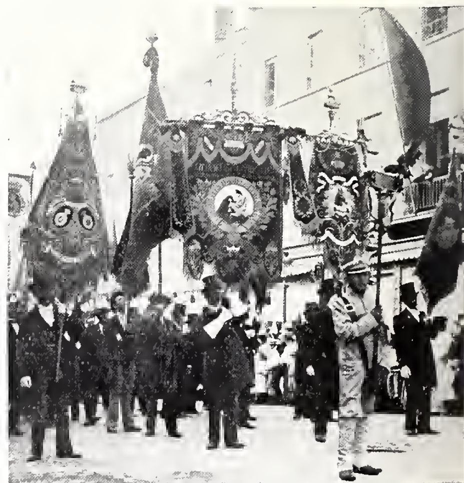
Cécile, Mont-à-Leux. — 315. Sainte-Cécile, Basècles. — 316. L'Etoile bleue, Pâturages. — 317. De Vrije Vlaamsche Zonen, Cappelle-au-Bois. — 318. Kunst en Vrede, St-Ulric-Capelle. — 319. La Concorde, Seneffe. — 320. Les Pélissiers, Binche. — 321. Les Chasseurs du Ban, Anthée. — 322. Les Montagnards, Houtain-St-Siméon. — 323. Cercle Verdi, Molenbeek. — 324. St-Hubert, Elewyt. — 325. De Jonge Wacht, Lebbeke. — 326. Kunst en Vrijheid, Ganshoren. — 327. Les Echos de Loyers. — 328. Vlamingen Vooruit, Cortenberg. — 329. Laurier-Chêne, Alsemberg. — 330. Ste-Cecilia, Stabroeck.

Groupe XVIII. — 331. Fanfare Heidegalm, Loonhout. — 332. De Ware Vrienden, Kortryck-Dutsel. — 333. L'Armandine, Sart s/Court-Saint-Etienne. — 334. Vlug en Vroom, Niel. — 335. De Drie Koningen, Deurne. — 336. Willen is Kunnen, Lembeek. — 337. Hoop in Toekomst, Steenhuffel. — 338. De Kunstvrienden, Merxplas. — 339. Les Fanfares de la Houssière, Villeroux. — 340. Sainte-Cécile, Zellick. — 341. La Société lyrique et philharmonique, Hensies. — 342. De Broederbond, Sichen-Sussen. — 343. Saint-Lambert, Huysen. — 344. Kunst Adelt, Malines. — 345. Les Fanfares de Momalle, Momalle. — 346. « Getrouwe », Eecloo. — 347. Saint-Léonard, Huysinghen. — 348. Eendracht maakt Macht, Steendorp. — 349. L'Union, Lombeek-Notre-Dame. — 350. Société philharmonique, Ghlin. — 351. Sint-Stephanus, Nederockerzeel. — 352. Les Enfants de la Sainte-Cécile, Schaerbeek. — 353. Sinte-Cecilia (2 drapeaux 1811-1872), Thourout. — 354. Harmonie royale, Ordre et Progrès (2 drapeaux 1821-1866), Thuin. — 355. Jupille-Choral, Jupille. — 356. La Concordia, Waalhem.

SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE ET DE SPORT

Groupe XIX. — 357. L'Union Cycliste Nord-Est, Bruxelles. — 358. Les Cyclistes Amateurs Bruxellois, Bruxelles. — 359. Boitsfort-Vélo, Boitsfort. — 360. Véloce-Club, Watermael. — 361. Vélo-Sport, Molenbeek. — 362. Noord-Club, Anvers. — 363. Lustige Wielrijders, Anvers. — 364. La Pédale Liégeoise, Liége. — 365. Le Cyclist's Pesant Club, Liége. — 366. Bressoux-Vélo, Bressoux. — 367. Touring Club, Braine-le-Comte. — 368. Wielrijders Club, Zele. — 369. De Vereenigde Wielrijders, Ghistelles. — 370. Liersche Pedaalclub, Lierre. — 371. Pédale louvaniste, Louvain. — 372. Cavalleria Rusticana, Zulhem.

Groupe XX. — 373. Fédération belge de gymnastique, Bruxelles. — 374. Région du Centre, Bruxelles. — 375. Société libre de gymnastique, Bruxelles. — 376. Cercle royal de gymnastique, Bruxelles. — 377. Société Gymnastique, Schaerbeek. — 378. Société Populaire (2 drapeaux), Bruxelles. — 379. La Populaire Louvaniste (2 drapeaux), Louvain. — 380. L'Ixelloise, Ixelles. — 381. Société de gymnastique, Saint-Josse-ten-Noode. — 382. L'Ancienne, Saint-Gilles. — 383. Travail et Progrès, Bruxelles. — 384. Société de gymnastique et d'escrime, Molenbeek. — 385. La Concorde, Wavre. — 386. La Contemporaine, Bruxelles. — 387. La Fraternelle, Bruxelles. — 388. La Populaire (2 drapeaux), Hal. — 389. La Jodoignoise, Jodoigne. — 390. La Vaillante, Tubize. — 391. La Laekenoise, Laeken. — 392. Rust Roest, Jette. — 393. L'Etterbeekoise, Etterbeek. —



Porteurs de bannières.

394. Gymnastique-Club, Lembeek-Hal. — 395. Cercle d'escrime, Uccle. — 396. La Forestoise, Forest. — 397. La Taugissartoise, Taugissart. — 398. Mechelsche Turners, Malines. — 399. Libertas, Borgerhout. — 400. Antwerpsche Turnvereeniging, Anvers. — 401. L'Esneutoise (1 drapeau, 1 fanion), Esneux. — 402. Les Artisans, Arlon. — 403. Turnkring, Boom. — 404. Les Gymnastes Malinois (2 drapeaux), Malines. — 405. Liersche Turnkring, Lierre. — 406. La Gantoise (2 drapeaux, 1 fanion), Gand. — 407. De Gymnastische Volksvereeniging, Saint-Nicolas. — 408. La Vaillante Jemappienne (1 drapeau, 1 fanion), Jemappes. — 409. Cercle Brainois, Braine-le-Comte. — 410. L'Etterbeekoise, Etterbeek.



Société royale de Musique et de Rhétorique de Hasselt.

Groupe XXI. — 411. Turnkring, Boom. — 412. Liersche Turnkring, Lierre. — 413. Volkskring (2 drapeaux), Anvers. — 415. Sparta, Ninove. — 416. Royal Club, Hodimont. — 419. L'Etoile, Vaulx-sous-Chèvremont. — 420. Les Alliés (2 drapeaux), Herstal. — 421. La Ransartoise, Ransart. — 422. La Renaissance, Andenne. — 423. Les Juniors salle Merckx, Bruxelles. — 424. Les Alliés, Bressoux. — 425. Goed Heil, Boitsfort. — 426. Les Jeunes Gens de Ghlin. — 427. Jeunesse de Sainte-Walburge, Liége. — 428. La Jeunesse, Rotheux. — 429. L'Avenir des Tempérants, Lierre. — 430. Club Ansois, Ans. — 431. La Chaineutoise, Chaineux. — 432. L'Andennaise, Andenne. — 433. La Belle Etoile, Stockay. — 434. Gymnase Hutoise, Huy. — 435. Turn en Wapenkring De Hoop, Malines. — 436. La Grammontoise, Grammont. — 437. Nut en Vermaak, Lierre. — 438. Vrijheidsliefde, Gand. — 439. Door Volharding, Ledeberg.

SOCIÉTÉS DRAMATIQUES

Groupe XXII. — 440. La Grande Harmonie, Bruxelles. — 441. Union Dramatique et Philanthropique, Bruxelles. — 442. De Wijngaard (2 drapeaux), Bruxelles. — 443. De Noordstar, Bruxelles. — 444. Euterpe, Bruxelles. — 445. De Morgendstar, Bruxelles. — 446. De Vlamingen, Bruxelles. — 447. De Jonge Tooneelliefhebbers (1 drapeau, 1 cartel), Bruxelles. — 448. De Kunstvrienden (1 drapeau, 1 cartel), Bruxelles. — 449. Hoop in de Toekomst, Bruxelles. — 450. De Ware Vlamingen, Bruxelles. — 451. De Zennezonen, Bruxelles. — 452. De Taalzucht, Bruxelles. — 453. De Vriendenkring, Bruxelles. — 454. De Parnassusberg, Bruxelles. — 455. La Belle Alliance, Bruxelles. — 456. Le Masque, Bruxelles. — 457. La Muse Lyrique, Bruxelles. — 458. Le Noyau, Bruxelles. — 459. Nameur pô tot, Bruxelles. — 460. L'Orchidée, Bruxelles. — 461. Thalie et Melpomène, Bruxelles.

Groupe XXIII. — 462. Cercle de Fiennes, Anderlecht. — 463. Les Amis du Progrès,

Ixelles. — 464. Les Amis du Plaisir, Saint-Josse-ten-Noode. — 465. Eendracht, Molenbeek. — 466. De Broedermin, Koekelberg. — 467. Hoop en Liefde, Molenbeek. — 468. Jonge Tooneelliefhebbers, Molenbeek. — 469. Avant-Garde conservatrice, Molenbeek. — 470. Volksstar, Molenbeek. — 471. Kunst en Liefde, Molenbeek. — 472. Félix Vandezandekring, Koekelberg. — 473. Weergalm, Koekelberg. — 474. De Maalbeekzonen, Laeken. — 475. Jonge Tooneelliefhebbers, Schaerbeek. — 476. Cercle Dramatique, Schaerbeek. — 477. De Kunstvrienden, Schaerbeek. — 478. De Barden, Evere. — 479. Rammenassenkring, Louvain. — 480. Vooruit voor Kunst, Louvain. — 481. Morgendstar, Louvain.



Confrérie des SS. Éloi et Guidon de Bruxelles.

Groupe XXIV. — 482. De Vrije Kunst, Anvers. — 483. Antwerpsche Postbediende Anvers. — 484. Morgendstar, Anvers. — 485. Willem Ogierskring, Anvers. — 486. Marnixkring, Anvers. — 487. IJver en Broedermin, Anvers. — 488. Onze Kunst, Anvers. — 489. Hoop en Liefde, Anvers. — 490. De Klauwaarts, Anvers. — 491. De Bloeiende Rozen, Anvers. — 492. De Vereenigde Mechelaren, Anvers. — 493. De Jonge Breidels, Anvers. — 494. Consciencekring, Borgerhout. — 495. De Jonge Vrienden, Borgerhout. — 496. De Vlaamsche Kunstminnaars, Borgerhout. — 497. Vlaandrens Telgen, Borgerhout. — 498. Ordewacht, Borgerhout. — 499. Voor Taal en Kunst, Borgerhout. — 500. Kunst en Eendracht, Berchem-Anvers. — 501. Vrije Kunst, Berchem-Anvers.

Groupe XXV. — 502. Le Lilas, Wegniée. — 503. Les Douze, Bressoux. — 504. La Fougère, Liége. — 505. Les Wallons, Verviers. — 506. Les Jeunes Wallons, Tilleur. — 507. L'Immortelle, Verviers. — 508. Les Bons Vivants, Dison. — 509. Vooruit, Saint-Nicolas. — 510. Vrijheidszonen, Malines. — 511. Dylezonen, Malines. — 512. De Jonge Tooneelliefhebbers, Louvain. — 513. Het Kersouwken, Loven. — 514. Mariakring, Gand. — 515. Dallaertszonen, Gand. — 516. Dieu et Patrie, Gand. — 517. Cleynaertskring, Diest. — 518. Vreugd en Deugd (1 drapeau 1476, 1 cartel), Grammont. — 519. Voor Eer en Kunst (1 drapeau 1804, 1 drapeau), Grammont. — 520. Roeysche Barbaristen (1 drapeau 1685), Poperinghe. — 521. De Tony's Vrienden (1 drapeau, 1 cartel), Lierre. — 522. Trouw aan Kunst, Hamme. — 523. Minerva, Hasselt. — 524. De Ware Vrienden, Elinghen.

GILDES ET CHAMBRES DE RHÉTORIQUE AVEC JOYAUX ET TRÉSORS

BRABANT

525. Société royale Saint-Sébastien, fondée en 1428 (1 drapeau 1719, collier-plaques argent, reliques de saint Sébastien, etc.), Bruxelles.

526. Le Grand Serment royal Saint-Georges (3 drapeaux, dont un d'origine inconnue, 2 médailliers, joyaux divers), Bruxelles.

527. Ancien Grand Serment royal et noble des Arbalétriers et Carabiniers (3 drapeaux, écharpe), Bruxelles.

528. Société royale l'Union, fondée en 1837 (1 drapeau, collier du Roi, etc.), Bruxelles.

529. Confrérie des SS. Éloi et Guidon (1 drapeau datant de 1631, 2 cartels, etc.), Bruxelles.

530. Grand Serment « Union et Constance » (1 drapeau, collier du Roi, joyaux divers), Bruxelles.

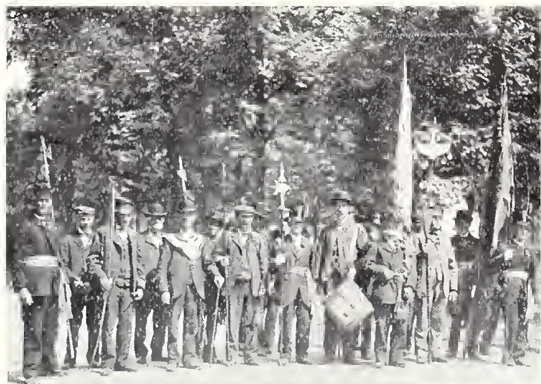
531. Grand Serment royal des Archers au berceau de Guillaume Tell (2 drapeaux, dont un d'avant 1830, collier du Roi, médailles etc.), Bruxelles.

532. Société royale « La Fidélité » (2 drapeaux et 2 médailles), Bruxelles.
533. Société d'Arbalétriers « La Renaissance » (2 drapeaux, médailles, etc.), Bruxelles.
534. Société de jeu de Quilles « La Brabançonne » (1 drapeau, 1 cartel, 1 collier), Bruxelles.
535. Le Quillier royal (1 drapeau, collier du Roi), Bruxelles.
536. Chambres de Rhétorique « De Meibloem » (1 fanion, écus, livre d'or, etc.), Bruxelles.
537. Sint-Sebastiaansgilde (1 étendard de 1807, 2 drapeaux, collier de 1898, joyaux divers), Schaerbeek.
538. Société Saint-Sébastien (2 drapeaux d'origine inconnue (1600 ?), collier, hallebardes), Droogenbosch.
539. Sint-Sebastiaansgilde (2 drapeaux, collier, livre d'or, etc.), Elewijk.
540. Gilde Saint-Sébastien (drapeaux 1825, collier, écharpe, etc.), Eppeghem.
541. Gilde Saint-Sébastien (drapeau, joyaux), Hackendover.
542. Gilde royale « Les Archers de Saint-Sébastien » (2 drapeaux de 1751 et 1700, collier en argent, couronne, etc.), Machelen.
543. De Oude Edele Voetbooggilde van Sint-Joris, fondée en 1182 (1 drapeau d'origine inconnue, piques, collier, etc.), Vilvorde.
544. De Wipmaatschappij Sint-Sebastiaan (1 blason 1694), Leeuw-Saint-Pierre.
545. Société Saint-Sébastien (drapeau, joyaux), Linden.
546. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau 1791, collier 1793, joyaux), Attenrode.
547. Gilde van Sint-Sebastiaan (drapeau 1616, collier, piques, etc.), Steenockerzeel.
548. Gilde Saint-Sébastien (drapeau d'origine inconnue, collier, lance), Stockel.
549. Kolveniers gilde Sint-Hubertus (drapeau de date inconnue, médailles), Becquevoort.
550. Gilde Saint-Sébastien (2 drapeaux (1829-1856) collier, vase d'argent, aigle, hallebarde, etc.), Perck.
551. Wipschutters « Sint-Martinus » (1 drapeau d'origine inconnue, collier), Everberg.
552. Gilde Saint-Sébastien (1 drapeau, collier), Campenhout.
553. Gilde Saint-Sébastien (2 drapeaux (1717), collier, joyaux divers). Cette gilde est représentée par 120 couples (hommes et femmes) de tireurs, Haeren.

Les femmes exécutèrent, Grand'Place, l'antique danse de Jan Smith.

HAINAUT

554. La Société de tir à l'arc, Sainte-Vierge et Saint-Sébastien (2 drapeaux (1801), collier), Enghien.
555. Société royale des Archers l'Union (1652),(2 drapeaux 1802), collier, oiseau du Roi, etc.), Braine-le-Comte.
556. Confrérie Saint-Sébastien, fondée en 1573 (drapeau de 1864, collier, etc.), Saint-Ghislain.
557. Société de tir à la perche Saint-Jean (drapeau, collier), Arbre-lez-Ath.
558. Les Culveriniers Saint-Laurent (drapeau de 1514, collier, etc.), Confrérie Saint-Sébastien (drapeau de 1819, drapeau de 1849, collier en argent 1806, etc.), Beaumont.
559. Saint-Sébastien (drapeaux, colliers, etc.), Beaumont.
560. Société Saint-Sébastien (1766), (drapeau de 1820, collier), Bernissart.
561. Société Saint-Sébastien (Guidon de 1646, collier), Feluy.



Gilde de Saint-Sébastien à Elewijk.

562. Société Saint-Sébastien (1400), (collier de 1570), Leuze.
563. Société Saint-Sébastien (drapeau, joyaux), Saint-Ghislain.
564. Société Saint-Sébastien (1716), (drapeau de 1837, collier de 1716, etc.), Seneffe.

LIÉGE

565. Compagnie royale des Arquebusiers (1576), (4 drapeaux, collier, médailles, etc.), Visé.

566. Compagnie royale des Anciens Arbalétriers (2 drapeaux de 1776, 2 étendards de 1776, 1 drapeau de 1819, 3 drapeaux, tambours, joyaux, collier, arbalètes anciennes, blasons, etc.), Visé.

LIMBOURG

567. Société royale de Rhétorique (bannière, collier, cannes de cérémonie, écus, trésors, etc.), Hasselt.

568. Koninklijke Sint-Sebastiaansgilde (drapeau de 1655, canne, joyaux), Hasselt.

569. De Jonckmanskamer (1654), (2 drapeaux, piques, masses), Hasselt.

570. Gilde Saint-Sébastien (2 drapeaux (1642), tambour de 1642, cannes, arcs anciens, tabatière, etc.), Duras.

571. Sint-Jorisgilde (drapeau de 1765, tambour, collier, plaques, etc.), Lommel.

572. Sinte-Barbaragilde (drapeau de 1601, plaques d'argent, tambour, etc.), Lommel.

573. De Schutterij (drapeau, pique, joyaux), Saint-Trond.

574. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau restauré, collier, tambour, etc.), Pael.

575. Sint-Pietersgilde (drapeau de 1649, collier, piques), Pael.

576. Sint-Jansgilde (drapeau restauré, collier, tambour, etc.), Pael.

577. Schutterij « De Eendracht » (2 bannières (1798), collier, joyaux), Genck.

578. Sint-Sebastiaansgilde (1631), (drapeau, joyaux), Lowaige.

579. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau, masse, plaques), Rutten.

580. Gilde Saint-Antoine (drapeau de 1645, collier, etc.), Beverloo.

581. Sint-Pietersgilde (drapeau, plaques), Leuth.

582. Sinte-Barbaragilde (drapeau, de date inconnue, collier, oiseau du Roi), Haelen.

583. Sint-Sebastiaansgilde (2 drapeaux (XVIIe siècle), collier, canne, cruchette), Haelen.

584. Société Saint-Jean (drapeau de 1880, oiseau de 1663, fusil de 1723, bèche de 1766), Schuelen.

585. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau de date inconnue, joyaux), Linckhout.

586. Onze-Lieve-Vrouw Gilde (drapeau de date inconnue, joyaux), Linckhout.

587. Sinte-Barbaragilde (1457), (drapeau de 1494, carabines), Diest.

588. Sint-Martinusgilde (2 drapeaux (1662), plaques, oiseau d'argent, etc.), Munster.

589. Gilde Saint-Jacques Reckhoven (2 drapeaux (1710), collier, etc.), Lummen.

590. Sint-Hubertusgilde (drapeau, oiseau), Lummen.

591. Schuttersgezelschap Sint-Joris (2 drapeaux (1581), collier, joyaux, etc.), Munster-Bilsen.

592. De Jonge Schutterij (1 drapeau, joyaux), Eggenbilsen.

ANVERS

593. Sint-Sebastianusgilde (drapeau de 1500, collier, tambours, etc.), Saint-Gilles-Waes.

594. Oude Edele Kruisboog (1315), (drapeau de 1732, collier, joyaux, etc.), Malines.

595. De Drie Koningen (drapeau de 1750, torches), Lierre.

596. Sint-Sebastiaansgilde van Hagenbroeck-Lisp (1643) (drapeau 1767, collier, etc.), Lierre.

597. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau 1661, cannes de 1599, oiseau de 1696, joyaux), Merxem.

598. Chambre de Rhétorique : Wil en Kracht zijn één (2 drapeaux (1705), collier, livre d'or, etc.), Thourout.

599. Sint-Sebastiaansgilde (2 drapeaux (1665), 2 cartels, collier, tambours, etc.), Schooten.

600. Tooneelkring « Taal en Kunst » (1 cartel, joyaux), Borgerhout.

601. Groote Voetkruisboog Sint-Joris (1671), (drapeau de 1819, joyaux), Calmpthout.

602. Aloude Gilde Sint-Sebastiaan (drapeau de 1765, cartel, pique de 1596, collier, etc.), Westerloo.

603. Gilde Saint-Sébastien (drapeau de 1500, drapeau de 1600, collier, tambour, etc.), Tongerloo.

604. Sint-Jorisgilde (1534), (drapeau, collier, etc.), Wortel.

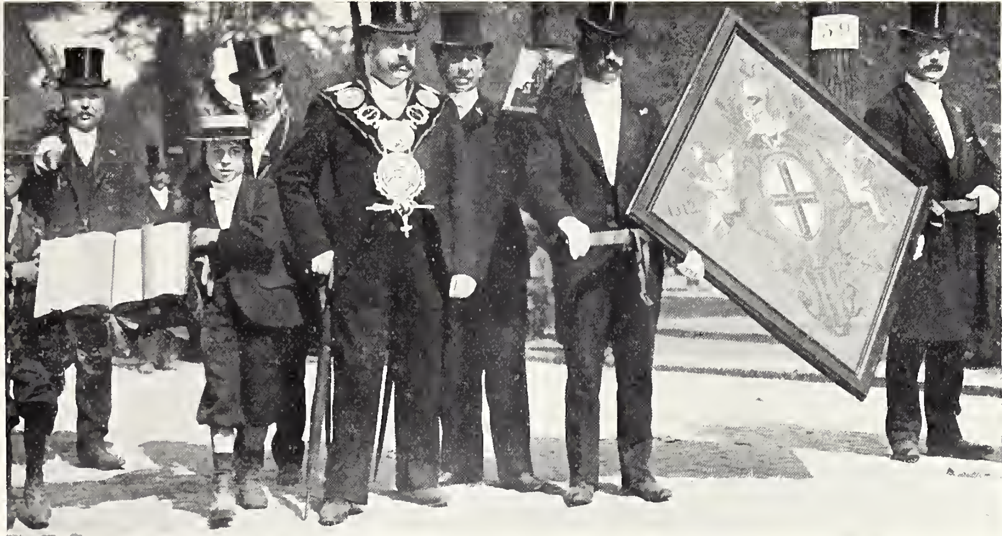
605. Sint-Antoniusgilde (drapeau d'avant 1830, collier, etc.), Rethy.

606. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau de 1830, collier, pique, etc.), Edeghem.

607. Sebastiaansgilde (drapeau de 1600, tambour, collier), Grobbendonck.
608. De Edele Handboog Sint-Sebastiaan (drapeau de 1826, collier de 1808), Turnhout.
609. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau restauré de 1600, collier, oiseau, joyaux), Schelle.

FLANDRE ORIENTALE

610. De Rederijkkamer « De Fonteyne » (1448), (4 drapeaux de 1600, 1 drapeau de 1850, blason, collier, canne de cérémonie, livre d'or, privilèges des Flandres, etc.), Gand.
611. Gilde Sint-Sebastiaan (drapeau, collier de 1705, joyaux), Ninove.
612. Chef Confrérie royale et chevalière Saint-Sébastien (1300), (3 drapeaux (1720, 1780,



Colliers et Cartels.

1810), blason, masses, coupes en or, dont une donnée par Albert et Isabelle ; collier d'or fin, etc.), Gand.
613. De Rederijkkamer « De Goudbloem » (2 drapeaux (1580 et 1600), écu, étendard, etc.), Saint-Nicolas.
614. Gilde (drapeau, joyaux), Grammont.
615. Voor Eer en Kunst (drapeau de 1797, drapeau 1854, livre d'or, joyaux), Grammont.
616. Gilde Saint-Sébastien (drapeau ancien, guidon, collier, cartel, trésors précieux, etc.), Renaix.
617. Koninklijke Gilde Sint-Sebastiaan (drapeau de 1700, collier, etc.), Overmeire.
618. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau de 1816, lance de 1680, oiseau, etc.), Eyne.
619. Koninklijke Sint-Sebastiaansgilde (4 drapeaux (1751 et modernes), collier, joyaux), Stekene.

FLANDRE OCCIDENTALE

620. Koninklijke en Prinselijke Hoofdgilde Sint-Joris (3 drapeaux (1750, 1750, 1827), 3 canons, poudrière, médailles, collier, reliquaire, joyaux divers, sceptres, etc.), Bruges.
621. Ambacht der Bakkers (écu, 7 blasons), Bruges.
622. Handbooggilde « Fort Lapin » (drapeau, collier, etc.), Bruges.
623. Sint-Sebastiaansgilde (collier de 1571), Courtrai.
624. Société Saint-Sébastien (drapeau de date inconnue), Roulers.
625. Mansgilde (2 drapeaux, collier de 1600), Westcappelle.
626. Société royale Saint-Sébastien (2 drapeaux de 1827, collier du XVe siècle, collier moderne, etc.), Ypres.
627. Koninklijke Rederijkkamer Arm in de Beurze, en van sinnen jonc (1530) (drapeau de 1837, emblèmes, collier du Roi, collier de la Reine, etc.), Furnes.

628. Rederijkkamer « Heden iet, morgen niet » (1410), (drapeau de 1808, 6 blasons, Dixmude.
629. Willem Tell (XVIe siècle), (drapeau 1836, etc.), Dixmude.
630. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau 1830, collier aux armes de Bourgogne, joyaux (1784), Waeken.
631. Saint-Sébastien (2 drapeaux, colliers, etc.), Kemmel.
632. Sint-Pietersgilde (drapeau de date inconnue, collier de 1590, tambour), Maxenzele.
633. Société Saint-Georges (drapeau, collier), Furnes.
634. Sint-Sebastiaansgilde (1600), (drapeau de 1801, trésors), Wervicq.
635. Société Saint-Georges (1 drapeau 1802, collier, etc.), Mouscron.
636. De Sint-Jorisgilde (1462), (2 drapeaux 1780, joyaux), Poperinghe.
637. De Rederijkkamer « Langhoirs Victorienen » (blason 1561, titre de 1490), Poperinghe.
638. Sint-Sebastiaansgilde (drapeau de 1824, collier, joyaux), Zweveghem.
639. Scerpdeure onder thelich Crus (1300), (drapeau de 1871, blason, etc.), Dixmude.
640. Société impériale et royale Saint-Sébastien (drapeau 1754, collier), Zillebeke.
641. De Rederijkkamer « De Zeegbare Herten » (drapeau de 1600, blasons, emblèmes, chartes, tambours, hallebardes, colliers, joyaux, etc.), Roulers.

Les sociétés de musique qui ont participé en corps au cortège ne figurent pas ici. Nous comptons parmi le nombre : Le Cercle Instrumental et la Phalange Artistique de Bruxelles, la fanfare Boulangerie Nationale, la Phalange Ixelloise, la fanfare Vélocipédique, la fanfare Sainte-Cécile d'Uccle, celle de Schepdael, Hoop en Toekomst d'Eppeghem, l'Avenir, la fanfare Cycliste, la fanfare Saint-Lambert de Loth, les Vossem's Voerezonen, l'Etoile d'Evere, Sainte-Cécile de Vilvorde, etc.

Voici les résultats du concours entre les sociétés :

La Sinte-Barbaragilde (1457), de Diest, remporte le 1er prix, consistant en une somme de 1,000 francs (drapeau de 1494, carabines).

Les cinq prix de 500 francs chacun sont décernés aux gildes ci-après :

Société royale Saint-Sébastien, fondée en 1428, Bruxelles (1 drapeau de 1719, collier-plaques argent, reliques de saint Sébastien, etc.).

La Société de tir à l'arc, Sainte-Vierge et Saint-Sébastien, Enghien (2 drapeaux (1801), collier).

Koninklijke en Prinselijke Hoofdgilde Sint-Joris, Bruges (3 drapeaux (1750, 1750, 1827), 3 canons, poudrière, médailles, collier, reliquaire, joyaux divers, sceptres, etc.).

Compagnie royale des Anciens Arbalétriers, Visé (2 drapeaux de 1776, 2 étendards de 1776, 1 drapeau de 1819, 3 drapeaux, tambours, joyaux, collier, arbalètes anciennes, blasons, etc.).

Chef Confrérie royale et chevalière Saint-Sébastien (1300), Gand (3 drapeaux (1720, 1780, 1810), blason, masses, coupes en or, dont une donnée par Albert et Isabelle ; collier d'or fin, etc.).

Enfin, les cinq prix de 250 francs chacun sont attribués aux sociétés suivantes :

Gilde van Sint-Sebastiaan, Steenockerzeel (drapeau (1616), collier, piques, etc.).

De Rederijkkamer « De Zeegbare Herten », Roulers (drapeau (1600), blasons, emblèmes, chartes, tambours, hallebardes, colliers, joyaux, etc.).

Société royale de Rhétorique, Hasselt (bannière, collier, cannes de cérémonie, écus, trésors, etc.).

Sint-Sebastiaansgilde, Courtrai (collier de 1571).

Société royale Saint-Sébastien, Ypres (2 drapeaux (1827), collier du XVe siècle, collier moderne, etc.).

CORTÈGE DES SOCIÉTÉS D'EX-MILITAIRES

(30 JUILLET)

Les sociétés d'ex-militaires avaient, ainsi qu'il a été dit plus haut, fait la haie sur le passage du Roi se rendant le 21 juillet à la manifestation patriotique de la place Poelaert. Leurs adhérents avaient clôturé cette belle journée en assistant au Théâtre royal à la représentation d'un drame lyrique en 2 actes et 4 tableaux : *Le Sergent De Bruyne*, poème du lieutenant A. Lechevallier, musique de François Simon.

La Fédération des ex-militaires de l'agglomération bruxelloise organisa de belles fêtes le 30 juillet à l'occasion de la réception dans la capitale des sociétés des militaires du Nord de la France.

Un cortège s'est formé à la gare du Nord pour se rendre, par les principales rues de la ville, au mausolée de la place des Martyrs. La musique des grenadiers faisait escorte à ces nombreuses délégations. Une couronne fut déposée au pied du monument.

M. Milliez, président des vétérans des armées de terre et de mer, prononça un discours. Les sociétés françaises et bruxelloises furent ensuite reçues à l'Hôtel de Ville par le collège des bourgmestre et échevins.

M. Drossart, président du Comité organisateur, présenta au collège les délégués français et belges. M. De Mot, bourgmestre, souhaita la bienvenue aux hôtes de la Fédération bruxelloise et M. Cheval, président de la Fédération lilloise, complimenta le magistrat de Bruxelles pour la réception cordiale qu'il réservait aux ex-militaires français.

Un raoût a réuni tous les participants à ces fêtes à la *Maison des Brasseurs*. Une fête champêtre les rassembla encore au Parc, où des concerts, feu d'artifice et représentation furent organisés.

FÊTE HISTORIQUE DE L'AÉROSTATION

(3 AOUT)

L'Aéro-Club de Belgique organisa en Belgique des fêtes superbes. L'une d'elles figura au programme des fêtes jubilaires du Comité brabançon et fut fixée au 23 juillet, au Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Le Comité avait arrêté le programme suivant :

1° Reconstitution du premier voyage aérien fait sous la direction de Mongolfier, en 1783, dans le jardin de la Muette, à Paris ;

2° Reconstitution de la première ascension de ballon monté, gonflé au gaz hydrogène, en 1783 ;

3° Reconstitution du premier ballon captif militaire, à la bataille de Fleurus, en 1793 ;

4° Reconstitution de la première descente en parachute, d'une hauteur de 1,000 mètres, en 1797 ;

5° Manœuvre d'un gonflement en campagne d'un ballon captif militaire moderne ;

6° Ascension d'un ballon parachute moderne ;

7° Ascension d'un ballon cerf-volant captif, semblable à ceux employés en aérostation militaire et scientifique ;

8° Ascension d'un ballon gréé spécialement pour les recherches de la météorologie atmosphérique ;

9° Ascension de 10 ballons libres sphériques et gréés selon tous les perfectionnements modernes ;

10° Ascension d'un ballon géant à ballonnets compensateurs, monté par 20 passagers;

11° Bouquet aérostatique composé de 3,000 ballonnets et d'un ballon allégorique « Le Jubilé ».

Des démarches faites auprès de M. le Ministre de la Guerre avaient assuré à la fête la participation de la compagnie d'aérostation du génie.

Le mauvais temps fit remettre cette fête au 3 août.

On a revu, ce jour-là, la première ascension du ballon monté, gonflé au gaz hydrogène. Le 1er décembre 1783, les physiciens Charles et Robert s'élevèrent, dans le jardin des Tuileries, à bord d'un ballon de 800 mètres cubes. L'aérostat était muni d'une soupape supérieure et possédait la plupart des éléments qu'on retrouve perfectionnés dans les ballons actuels. Le gaz hydrogène était obtenu en faisant agir de l'acide sulfurique sur de la limaille de fer dans un appareil constitué par des tonneaux étagés et réunis par des tuyaux en cuir.

On a revu ensuite le fameux ballon de Fleurus, le premier ballon captif militaire, employé par Jourdan, le 8 messidor an II (27 juin 1793). La manœuvre était faite par des aérostiers du génie, costumés en soldats de la République.

Le troisième départ a été celui du « parachute Garnerin », un aérostat monté par le commandant Soucy et M. Dessy, secrétaire de la Société belge d'astronomie, qui ont lâché, à un millier de mètres de hauteur, un parachute semblable à celui qu'employa Garnerin, le 22 octobre 1797.

Est monté ensuite le ballon à « sauveteur aérien » de Capazza, lequel a bientôt provoqué la déchirure de l'aérostat pour descendre en parachute.



La fête aérostatique.

Immédiatement après vint la reconstitution de l'ascension qui eut lieu à Versailles, le 10 septembre 1783, sous la direction des frères Montgolfier, en présence de Louis XVI et de la Cour. La montgolfière dont on va se servir ici a été construite par Glorieux et le réchaud dans lequel on brûlera de la paille pour le gonflement est une pièce historique ayant appartenu à l'ancien aéronaute Blanchard, contemporain des frères Montgolfier.

Puis est monté le ballon « La Belgique », piloté par le comte d'Oultremont et le duc d'Arenberg.

Après une ascension captive d'un ballon cerf-volant pour recherches météorologiques, le « drachen-ballon » des Allemands a commencé une série d'ascensions libres de ballons sphériques, partant à quelques minutes d'intervalle. Il y en avait une douzaine au moins et ce n'était pas un spectacle banal de voir tous ces aérostats évoluant à la fois. Il y avait, de plus, un ballon captif militaire moderne,

celui des aérostiers d'Anvers, gonflé au gaz hydrogène comprimé. Enfin, quantité de ballonnets de toute espèce : ballons-sondes, ballons-pilotes, sujets baroques et animaux de baudruche, ballonnets à longue queue multicolore, etc.

Pour le bouquet, un lâcher de 3,000 ballonnets en caoutchouc, formant dans le ciel comme une nuée de mouches.



La fête aerostatique. — La Mongolfière.

Par ces quelques indications, on voit que l'Aéro-Club a organisé une véritable revue rétrospective, qui joignit au charme intrinsèque de la reconstitution le grand attrait de la nouveauté, de la vie et de l'action.

CONCERT D'OEUVRES BELGES, GRAND'PLACE

(30 Juillet)

La Commission organisatrice de ce concert était composée de MM. Ch. Hanssens, conseiller communal, président; Sylvain Dupuis, Paul Gilson, G. Guidé, M. Kufferath, L. Hoyois et L. Soubre, membres ; C. Tock, secrétaire.

Le concert comprenait l'exécution de la *Brabançonne ; Vlaanderen's grootheid*, poème d'Hubert Melis, musique de Jan Blockx ; *Machbeth*, phrase symphonique de Sylvain Dupuis ; *Fantaisie* pour orchestre, sur deux noëls populaires wallons de Joseph Jongen ; *Cantate inaugurale* de l'Exposition de Bruxelles de 1897, poème d'Antheunis, musique de Paul Gilson ; *Vers l'Avenir*, paroles d'Antheunis, musique de Gevaert.

L'exécution était assurée par 700 élèves des écoles communales, ainsi que par les Sociétés

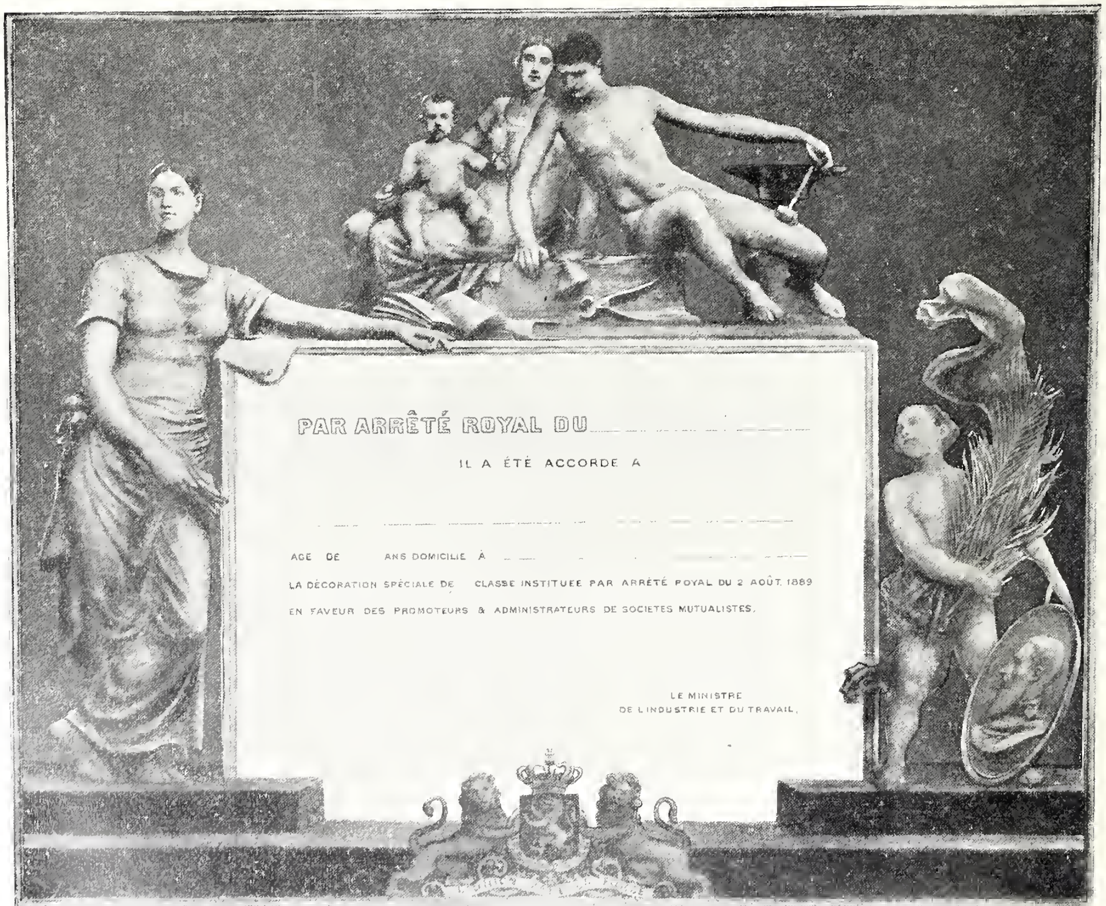
chorales l'*Orphéon,* les *Artisans réunis,* les *Sans Nom,* de *Jonge Tooneelliefhebbers,* le *Choral mixte* et les sections chorales des écoles n°s 10 et 13. Le concert, dirigé par M. Sylvain Dupuis, a été écouté par une foule énorme.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA MUTUALITÉ

(7 Aout)

Le IIe Congrès international de la Mutualité a tenu ses assises à Liége du 2 au 6 août.

Le lundi 7 août, la *Fédération libre des Secours mutuels de Bruxelles,* d'accord avec la *Fédération Saint-Michel,* sous la présidence d'honneur de MM. Lepage, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles, et J. Dubois, directeur général de l'Office du Travail, a reçu à Bruxelles les délégués étrangers au Congrès de Liége.



Diplôme de Mutualiste.

En cortège, précédés de la musique du *Cercle instrumental,* les congressistes sont conduits au local de la Fédération, où un lunch leur est offert.

M. Judenne, président de la Fédération de Bruxelles, composée de 105 sociétés, explique le fonctionnement de celle-ci.

M. H. Borremans fait l'historique de la Société coopérative des pharmacies populaires.

M. de Casamajor, délégué de la Presse mutualiste française, remercie les mutualités belges de leur fraternelle réception.

« Vous nous avez donné, dit-il, à Liége comme ici, de belles et utiles leçons, dont nous saurons nous inspirer à l'avenir en France. »

M. Judenne célèbre l'union de tous les mutualistes. On entend encore MM. Mousset, président de la *Fédération Saint-Michel,* R. Thomas (Français) et Wormhout (Belge).

Les congressistes, après avoir visité la Capitale, se sont retrouvés, vers 6 heures du soir, au Parc du Cinquantenaire, où de brillantes fêtes avaient été organisées en leur honneur, avec la participation du *Cercle instrumental,* de l'*Harmonie royale des Beaux-Arts de Tirlemont,* de la *Concordia,* des *Jonge Tooneelliefhebbers,* de l'*Orphéon* et de l'*A Capella.*

LE FEU D'ARTIFICE

(15 Aout)

Voici encore une fête des plus populaires; aussi le 15 août, tout Bruxelles s'était-il porté à la nuit tombante vers l'île du Bois de la Cambre. La foule était énorme et ses acclamations, ses explosions de joie firent concurrence au fracas de la poudre. Le feu d'artifice réussit merveilleusement : les bombes, les fusées, les sujets pyrotechniques se succédèrent variés dans leur retentissement et leurs trajectoires. La pièce principale, aux armes de la ville, portait les millésimes 1830-1905. Le bouquet eut aussi beaucoup de succès.

LE CORTÈGE-CONCOURS D'ATTELAGES

(17 Septembre)

Le cortège-concours d'attelages est sorti le 17 septembre. Il a marqué un réel progrès, tant par le nombre des participants que par la qualité des attelages.

A 3 heures, le cortège débouche place De Brouckère, où sont installées les tentes des invités et du jury. Aux sons de pas redoublés, le cortège défile dans un ordre parfait.

Voici les bannières de la ville, que portent des cavaliers travestis, montés sur les robustes chevaux de la Ferme des Boues et des cartels nous invitant à être bons envers les animaux. Voitures de commerce, jolies et ornées avec goût, charrettes légères des blanchisseurs, lourds camions de brasseurs, voitures d'abatteurs, de marchands d'ameublements et de grandes maisons de confections se suivent. Le cortège se termine par un fardier, que traînent vingt-quatre chevaux et qui supporte un demi-volant de machine, d'un poids de cinquante mille kilogs !

LE SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DES CHASSEURS-ÉCLAIREURS

Les chasseurs-éclaireurs ont fêté, le 24 septembre, le soixante-quinzième anniversaire de la fondation du corps, par un grand banquet donné dans la salle du Marché de la Madeleine, qui avait reçu, pour la circonstance, un décor militaire.

Les convives étaient huit cents. MM. les colonels Leurs et Tahon présidaient le

banquet. A la table d'honneur, on remarquait : MM. De Mot, bourgmestre ; les lieutenants généraux Donny, Ninitte et Verstraete ; les généraux Blanquaert et Cuvelier ; les échevins Lepage et De Potter ; les colonels Hannay, Van Dam, Ceulemans, Anspach ; Tempels, commandant de la division cycliste des chasseurs, et le comte d'Ursel, petit-fils du marquis de Chasteleer, fondateur du corps. Plusieurs Combattants de 1830 assistaient au banquet.

M. Leurs a ouvert la série des toasts en buvant au Roi. D'enthousiastes acclamations ont souligné ce discours.

M. le lieutenant général Verstraete excuse M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, retenu à Louvain par la maladie de sa mère.

M. Dubois, président des Combattants de 1830, a fait de nouveau acclamer le nom du Roi.

M. le lieutenant général Donny a parlé au nom de l'armée.

M. De Mot a félicité les vaillants chasseurs « chasteleers », au nom de la population bruxelloise.

M. le comte d'Ursel a remercié pour les hommages rendus à son aïeul. Et la fête s'est continuée gaiement.

EXPOSITION D'ART FLORAL

Le dernier numéro de l'important programme des fêtes et cérémonies qui ont marqué à Bruxelles le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale annonçait, pour les 27, 28 et 29 octobre, au Marché de la Madeleine, une Exposition d'Art floral organisée par la Société *Bruxelles-Attractions* et la *Société royale Linnéenne*.

M. De Mot, bourgmestre de Bruxelles, a ouvert l'Exposition le 27, à 2 h. 1/2. Cette Exposition, la première du genre à Bruxelles, comportait non seulement des fleurs, mais aussi tous les objets qu'elles décorent et agrémentent, et notamment les tables servies.





La Porte d'Ostende à Bruges.

BRUGES

Le carillon recommence à tinter. On entendit le chant du *Lion de Flandre,* un vieux chant populaire su par tous, anonyme comme la tour elle-même, comme tout ce qui résume la race. Les clochers séculaires rajeunirent, proclamèrent la vaillance et l'immortalité de la Flandre... Flandre au lion ! C'était le lion de gloire des gildes et des corporations triomphantes. On le croyait décidément enfoui aux coffres bardés de fer où se conservaient les chartes et les privilèges des anciens princes dans une salle de tour... Et maintenant le chant ressuscitait : Flandre au lion ! un chant rythmique comme un peuple qui marche, scandé en mélopée, guerrier et humain à la fois, tel un visage dans une armure... Le chant des hommes alla dans l'air à la rencontre du chant des cloches et l'âme de la Flandre plana, comme le soleil, entre le soleil et la mer.

G. RODENBACH.

PAR arrêté du 9 janvier 1904, M. le baron de Bethune, gouverneur de la province de Flandre Occidentale, institua un Comité dont la mission spéciale fut d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes dans cette province, et spécialement à Bruges, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique.

Ce Comité, présidé par le gouverneur de la province, fut composé comme suit :

Vice-Présidents : MM. Eugène Van Vinckeroy, général major, commandant la province, à Bruges ;
comte Amédée Visart de Bocarmé, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Bruges ;
Alphonse Pieters, bourgmestre de la ville d'Ostende.

Membres :

MM. Alphonse Claeys, conseiller communal, président du Syndicat du commerce et de l'industrie, à Bruges.
René Colaert, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville d'Ypres ;
Robert Coppieters 't Wallant, à Bruges ;
Emile Cousin, ingénieur, directeur des travaux de construction du port de Bruges ;
Jean de Brouwer, avocat, à Bruges ;
Louis Delacenserie, membre de la Commission royale des monuments, à Bruges ;


M. le baron de Bethune, Gouverneur de la province de Flandre Occidentale.

MM. Désiré De Laey, conseiller provincial, à Hooghlede;
Léon De Wulf, échevin, à Bruges ;
Charles d'Hont, lieutenant-colonel, commandant la garde civique de Bruges ;
Adolphe Duclos, chanoine, à Bruges ;
Arthur Ganshof, avocat, secrétaire du Cercle artistique brugeois, à Bruges ;
baron Charles Gillès de Pélichy, membre de la Chambre des Représentants, à Iseghem ;
Léopold Goethals, secrétaire de la Commission provinciale d'agriculture, à Bruges ;
Auguste Hamman, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Ostende ;
Edouard Jean, conseiller provincial, à Ostende ;
baron Henri Kervyn de Lettenhove, président de la Société des Amis des Musées, à Saint-Michel-lez-Bruges ;
Edouard Lagae, président du Comice agricole de Courtrai-Menin, à Heule ;
Ferdinand Merghelynck, commissaire d'arrondissement, à Ypres ;
Karel Mestdagh, directeur du Conservatoire de musique, à Bruges ;
Julien Nyssens-Hart, ingénieur en chef, secrétaire de la Société des installations maritimes, à Bruges ;
Charles Piens, ingénieur principal des Ponts et Chaussées, à Bruges ;
Camille Quatannens, conseiller provincial, à Dixmude ;
Auguste Reynaert, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Courtrai ;
baron Albert Ruzette, membre de la Chambre des Représentants, à Bruges ;
Félix Soleil, président de la Fédération des sociétés d'attraction et du Cercle *Bruges en avant*, à Bruges ;
Hippolyte Spillebout, bourgmestre de la ville de Roulers ;
Léon Termote, membre de la Chambre des Représentants, à Bruges ;
Flori Van Acker, artiste-peintre, à Bruges ;
Louis Van Gansberghe, ingénieur en chef, à Ostende ;
Edmond Van Hee, président du conseil provincial, membre de la députation permanente, à Furnes ;
Louis Van Iseghem, conseiller provincial, bourgmestre de Snaeskerke ;
Gustave Van Nieuwenhuyze, président de la Société des Installations maritimes, à Bruges ;
Georges Vercruysse, sénateur, à Courtrai ;
Arthur Vierendeel, ingénieur en chef du service technique provincial, à Bruges ;
Etienne Visart de Bocarmé, avocat, à Bruges ;
Edouard Willems, président du tribunal de commerce, commandant de la compagnie des chasseurs-éclaireurs, à Bruges.


M. le comte Visart de Bocarmé, Bourgmestre de Bruges.

Le Comité provincial, d'accord avec la Commission nationale des fêtes, arrêta le programme suivant :

2 juillet. — Ouverture de l'Exposition rétrospective de Bruges et de la West-Flandre, à l'hôtel Gruuthuuse.

30 juillet. — Visite du Roi ; fête patriotique ; ouverture de l'Exposition nationale horticole ; inauguration de l'ancienne salle échevinale à l'hôtel de ville ; illumination ; fête de nuit.

31 juillet. — Grande fête militaire.

2 août. — Fête vénitienne.

23 septembre. — Cortège militaire aux flambeaux.



BRUGES. — AFFICHE
DES FÊTES JUBILAIRES

OUVERTURE DE L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE BRUGES ET DE LA WEST-FLANDRE, A L'HOTEL GRUUTHUUSE

Les fêtes brugeoises ont été inaugurées, le 2 juillet, par l'ouverture de l'Exposition rétrospective de Bruges et de la West-Flandre, à l'hôtel Gruuthuuse. Cette antique demeure seigneuriale a été complètement restaurée par la ville de Bruges et se prête merveilleusement aux exhibitions de ce genre.

M. le baron Kervyn de Lettenhove reçoit les autorités, entouré de MM. Schramme, échevin des beaux-arts et président du Comité exécutif de l'Exposition, docteur de Meyer, chanoine Bethune, Jonckheere, Stiénon, baron van Zuylen van Nyevelt et Gilleman, membres de ce Comité. Notons parmi les notabilités présentes : MM. le comte A. Visart de Bocarmé, membre de la Chambre des Représentants et bourgmestre de Bruges, entouré du collège échevinal ; le général Van Vinckeroy, commandant la province ; Kervyn, commissaire d'arrondissement ; les sénateurs, les membres de la Chambre des Représentants, les conseillers provinciaux et communaux, les magistrats, le clergé, etc.

M. Schramme prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance amène les populations de toutes nos régions à rivaliser, dans un élan de fierté patriotique, pour célébrer les progrès réalisés par la Nation belge dans toutes les branches de l'activité humaine. Chacune de nos provinces a voulu que cet anniversaire ne soit pas seulement le signal de la joie populaire, mais que cette joie trouve sa raison d'être et sa réconfortante justification dans la conscience de tout ce dont le patrimoine national s'est enrichi sous l'égide de notre autonomie.

Ces manifestations toutefois seraient incomplètes si, à côté des résultats acquis dans les sciences, les arts, l'industrie et le commerce modernes, on ne songeait pas à rappeler aussi les utiles leçons du passé, et surtout ce double sentiment qui animait si puissamment nos ancêtres et contribua à dégager et à maintenir, malgré toutes les vicissitudes politiques, les signes distinctifs d'une nationalité propre : le culte du goût artistique jusque dans les moindres manifestations de la vie et le souci d'un art personnel, caractérisant à la fois et l'artiste créateur de l'œuvre et la cité où l'œuvre était créée.

Là où le culte de l'art est absent, la richesse qu'accumulent les sciences, l'industrie et le commerce forfait à la mission qui lui incombe d'élever et d'ennoblir les sentiments de la Nation, et là où l'artiste n'a plus ambition d'être soi-même et d'être de chez



soi, la nationalité disparaît avec l'individualité pour ne laisser place qu'à cette uniformité qui est l'agonie de l'art.

Peu de provinces pouvaient, autant que la nôtre, assumer la tâche de faire revivre ces choses du passé, et peu de villes pouvaient, comme la nôtre, rassembler autant de joyaux religieusement conservés à travers les âges. C'est la tâche que, dans une pensée patriotique, la Commission provinciale des Fêtes a confiée à notre Comité. Pour réaliser ce programme, le Comité n'a pas cherché à offrir aux visiteurs de cette antique demeure seigneuriale la froide et aride accumulation d'objets catalogués comme des choses mortes : il a choisi, parmi tout ce que le concours de bonnes volontés a mis à sa disposition, les objets les plus marquants, en les plaçant dans leur cadre naturel, en leur assignant, autant que possible, le rôle qu'ils étaient destinés à jouer dans la réalité — de sorte que la présence de ces objets animât ce cadre merveilleux destiné, espérons-le, à s'embellir encore et que, en retour, ce cadre idéal communiquât aux objets qui le parent l'illusion de la vie d'autrefois.



Hôtel Gruuthuuse.

Nous espérons que les efforts de notre Comité, grâce aux concours bienveillants que nous avons rencontrés, ne seront pas restés trop éloignés du but qui nous était assigné.

Parmi ces concours, il me sera permis de signaler, comme hors de pair, celui du donateur généreux dont le nom reste lié à Gruuthuuse et qui, à l'occasion de cette Exposition, a doublé la dette de reconnaissance contractée à son égard par la « Ville des dentelles ». *(Acclamations.)*

C'est avec confiance que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à procéder à la première visite de notre Exposition. L'honorable Commissaire du Roi, qui s'était fait une joie d'assister à cette fête d'art à laquelle il n'a pas marchandé sa précieuse collaboration, s'est trouvé au dernier moment empêché d'être parmi nous. Il m'a chargé d'en exprimer tous ses regrets.

Au nom du Président de la Commission provinciale des fêtes, j'exprime le vœu que notre œuvre porte des fruits appréciables et que ses résultats demeurent même après la durée qui lui est assignée. *(Applaudissements.)*

La cérémonie d'ouverture est terminée. La foule, pendant que la musique du 4e régiment de ligne joue des airs anciens, se répand dans les salles, parcourt le rez-de-chaussée, se rend aux étages, de section en section, sollicitée par les nombreuses et superbes curiosités.

On a inauguré, par la même occasion, une nouvelle salle du Musée des dentelles, qui est venue s'ajouter aux autres, grâce à un don de M. le baron Liedts, à qui Bruges devait déjà sa belle collection.

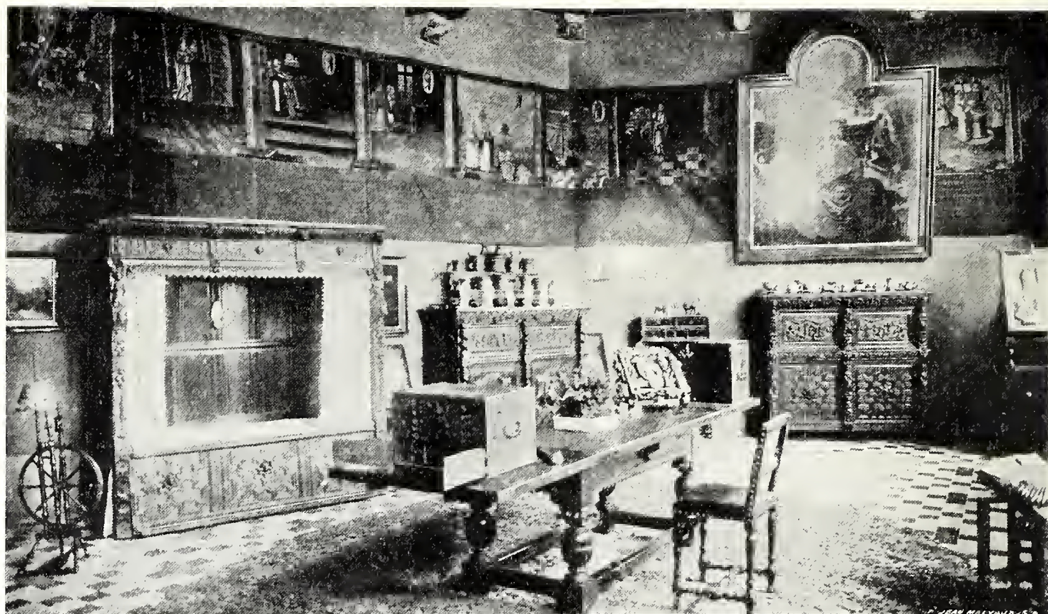
L'Exposition d'Art ancien montre l'hôtel Gruuthuuse complètement meublé : salle d'armes, grande salle d'honneur, chambre à coucher, salle à manger. Le tout est de style authentique et les objets appartiennent tous à l'époque. Ce sont des bahuts, armoires, tables, fauteuils et chaises, des porcelaines rares, des tableaux anciens figurant les vues de Bruges.

Le tout est disposé avec soin et prête à l'imposante demeure un cachet incomparable.

Dans la salle d'armes sont rassemblés les souvenirs des vieilles corporations d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de la ville de Bruges ; des salles gothique et renaissance suivent.

Les vues de l'ancien Bruges sont aussi des plus intéressantes. Chaque objet se trouve en son milieu et reconquiert sa vraie valeur.

Les organisateurs, MM. le baron Kervyn de Lettenhove et Edouard Jonckheere, ont



Hôtel Gruuthuuse. — Chambre Renaissance.

accompli, en cette Exposition, une œuvre réellement artistique et qu'on voudrait permanente, ainsi qu'il fut fait pour le Musée Plantin, à Anvers.

LA VISITE DE S. M. LE ROI

Le 30 juillet, le chef-lieu de la West-Flandre a fait au Roi une réception enthousiaste.

La ville s'est, semble-t-il, réveillée : à sa vie quotidienne, pleine de poésie sentimentale, sont venues se mêler les acclamations enthousiastes d'une foule nombreuse, qui auront fait tressaillir les vieux monuments assoupis et rappelé les jours de gloire et de faste où Bruges vivait des fêtes de la Cour de Bourgogne.

Le pavoisement des maisons est général, aussi bien dans les rues modernes que dans les quartiers populaires. Aux pignons et croisillons, les drapeaux aux couleurs aimées flottent allègrement, prêtant une parure plus vive aux façades. Dans les rues où le Roi doit passer, de grands mâts, ornés de verdure et de guirlandes, forment des allées vers des arcs de triomphes majestueux. Rue Saint-Pierre, une porte monumentale s'ouvre sur la ville et impose son inscription : *Welkom !*

A partir de midi, la foule se masse aux environs de la gare, aux abords de la Grand'-Place. Le soleil est cuisant et anime encore les évolutions d'une population toute à la joie.

A midi, dans la grande salle des Halles, un lunch est offert par le conseil provincial



La Grand'Place pendant les fêtes.

de la Flandre Occidentale aux bourgmestres et échevins de la province. Six cents convives ont répondu à l'invitation.

La table d'honneur était présidée par M. Van Hee-Faure, président du conseil provincial. Il était entouré MM. le baron de Bethune, gouverneur ; comte Visart de Bocarmé, bourgmestre ; Mgr Waffelaert, Évêque de Bruges ; MM. Van Ockerhout, Capelle, baron G. de Vinck de Winnezeele, Paul Van den Peereboom, sénateurs ; De Brabandere, baron Ruzette, Van der Heyde, Van Merris, De Groote, J. Delbeke, membres de la Chambre des Représentants ; Loontjens, Verhaeghe, Landas, membres de la députation permanente ; le colonel Jacoby, du 4e régiment de ligne ; le lieutenant-colonel baron de Stein d'Altenstein ; Verougstraete, greffier provincial ; Standaert, Thibault de Boesinghe, Goethals, secrétaires du conseil provincial

M. Van Hee porte, en flamand, le toast suivant au Roi et à la Dynastie :

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous adresser tout d'abord mes sincères remerciements, non pas tant parce que vous avez bien voulu, en si grand nombre, répondre à notre appel, que parce que votre présence à cette mémorable solennité témoigne, une fois de plus, de l'intégrité du patriotisme west-flamand, gardé intact à travers les âges.

Aujourd'hui, Messieurs, nous fêtons l'évocation de soixante-quinze ans de paix ininterrompue, de soixante-quinze ans de liberté, de soixante-quinze ans d'inouï progrès et d'inégalable prospérité.

Et vous, Messieurs, l'élite et les leaders du peuple flamand, vous avez tenu à venir vous réjouir ici



Sur la Place.

avec nous de l'allégresse de la Patrie et à vous grouper autour de notre Roi bien-aimé pour lui crier votre affection, votre respect et votre reconnaissance.

Un peuple comme le nôtre, qui, depuis des siècles, a gardé dans le sang la fidélité au Trône et au Roi, n'a pas besoin de mots pour stimuler son enthousiasme, quand on l'invite à acclamer le nom auguste de celui qui, dans quelques instants, viendra célébrer avec nous la fête patriotique de ce jour, de celui qui, depuis quarante ans — *fortem et tenacem propositi virum* — met son énergique volonté au service de tout ce qui est bon — de notre très choyé Souverain, S. M. Léopold II.

Messieurs, si, depuis trois quarts de siècle, notre Belgique a été la nation la plus indépendante, la plus riche, la plus heureuse du monde civilisé, ne vous semble-t-il pas qu'à chacune des soixante-quinze dernières pages de notre histoire la glorieuse auréole de la Royauté a donné un éclat et un lustre spécial ?

N'est-ce pas au Roi, à Léopold le Sage, que nous devons la Belgique, en dépit des menaces du dehors et des périls internes, devenue et restée libre et prospère ? Et, pour ne citer qu'un seul exemple, n'est-ce pas à l'audacieuse et éclairée prévoyance de S. M. Léopold II que nous, West-Flamands, nous devons la métamorphose de notre aride littoral en un Eden de luxe et de bien-être ?

N'est-ce pas grâce à Lui qu'ici même, dans l'antique cité de Bruges, jadis reine du commerce et de l'industrie, brille enfin l'espoir d'un superbe renouveau ?

A Léopold II, Messieurs, le défenseur convaincu, la vigilante sentinelle de nos chères libertés !

A Léopold II, le Souverain à la volonté de fer, dont l'esprit de persévérance a hissé notre Patrie à la cime du progrès.

Messieurs, levons et vidons nos verres à la santé de Sa Majesté. Que Dieu nous garde longtemps encore le Roi et la Famille Royale !



L'arrivée du Roi.

Ces paroles émues sont écoutées debout par tous les convives, qui applaudissent et crient à plusieurs reprises : « Vive le Roi ! »

A tous ses invités, le conseil provincial fait remettre une médaille-souvenir en bronze, où sont gravés, d'un côté, le Menu du lunch, de l'autre, les portraits de Léopold Ier et de Léopold II, avec, comme motif, la reproduction de la tour des Halles et les armes de la province.

Dès 1 heure, les chasseurs de la garde civique, ainsi que des détachements du 4e régiment de ligne, avec musique et drapeau, s'alignent à l'intérieur de la gare ; le 3e régiment de lanciers occupe la place de la Station et maintient la foule, qui ne cesse de s'accroître.

A 1 h. 1/2, le train amenant le Roi entre en gare. La musique du 4e régiment de ligne exécute la *Brabançonne*. Les tambours battent aux champs, le canon tonne. Sa Majesté descend de berline et est reçue par MM. le baron de Bethune, gouverneur de la province ; comte A. Visart de Bocarmé, bourgmestre de Bruges ; général Van Vinckeroy, commandant la 2e brigade d'infanterie. Le Roi est accompagné de MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; Van den Heuvel, Ministre de la Justice ; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture ; comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour ; le lieutenant général Bricoux, écuyer d'honneur du Roi ; le baron Snoy, commandant du Palais ; docteur Thiriar, médecin du Roi, etc.



La rue Saint-Pierre.

Après avoir passé en revue les troupes du service d'honneur, le Roi gagne la salle d'attente, aménagée avec un goût parfait. Puis, Sa Majesté et les personnages de sa suite prennent place dans les équipages de la Cour. Des vivats enthousiastes sortent de milliers de poitrines.

Le cortège se met immédiatement en marche. En tête chevauche un peloton de lanciers, immédiatement suivi des voitures du gouverneur et du bourgmestre. Dans la première voiture de la Cour se trouvent le Roi, MM. le comte de Smet de Naeyer et le comte John d'Oultremont ; dans la deuxième, les Ministres Van den Heuvel, de Trooz et van der Bruggen. Un second peleton de lanciers suit les dernières voitures, occupées par les dignitaires de la Cour.

Dans les rues du Sud, du Sablon et des Pierres, l'enthousiasme est délirant ; partout on agite les mouchoirs et les chapeaux ; de toutes parts, on crie : « Vive de Roi ! » Sa Majesté a l'air rayonnant. Elle salue sans discontinuer et, visiblement, prend un vif plaisir aux démonstrations de la sympathie populaire. Les ovations ne cessent pas un instant et redoublent encore au moment où le cortège débouche sur la Grand'Place.

Ici la manifestation est réellement grandiose. Des acclamations partent de tous les côtés de l'immense forum, acclamations auxquelles le gros bourdon des Halles mêle sa voix triomphale. Les enfants des écoles agitent des drapeaux en ovationnant le Roi. Ce spectacle est ravissant.

Le cortège s'arrête devant l'escalier d'honneur de l'hôtel du gouvernement provincial, transformé en tribune royale. Le Roi y accède avec sa suite. Dans les tribunes proches ont pris place les autorités de la province. A gauche de la tribune royale se trouve celle des autorités civiles et militaires et du clergé, conduit par Mgr Waffelaert, Évêque de Bruges ; à gauche, les conseillers provinciaux, les bourgmestres. En face se tiennent les enfants des écoles officielles et privées.

M. le baron de Bethune prend la parole pour souhaiter la bienvenue au Roi, au nom de la province ; le gouverneur de la Flandre Occidentale rappelle les améliorations et les œuvres grandioses qu'elle doit à son Souverain.

Sire,

Appelé à l'honneur d'offrir à Votre Majesté, au nom du conseil provincial et des collèges échevinaux de toutes les communes de la Flandre Occidentale, l'hommage de leur profond respect, en même temps que l'expression de leur plus vive gratitude et de leur indéfectible dévouement, je suis particulièrement heureux de pouvoir constater que ces sentiments sont unanimement partagés par toutes les administration publiques, sans aucune exception, dans notre chère West-Flandre.

Lorsqu'en 1831 l'auguste Fondateur de la Dynastie vint prendre possession de la couronne à



La tribune royale.

laquelle l'appelaient les vœux du peuple belge, ce furent les habitants de notre province qui, les premiers, eurent le bonheur d'acclamer leur nouveau Souverain. Les soixante-quinze années de paix et de prospérité que nous devons à la sagesse et à la perspicacité de nos Rois ont indestructiblement scellé le loyal attachement de nos populations envers la Monarchie, qui forme le glorieux couronnement de l'édifice constitutionnel.

Les fréquents séjours que Votre Majesté daigne faire dans notre province, l'attention qu'Elle veut bien donner, lorsqu'Elle parcourt notre région, à tout ce qui peut contribuer au développement de la prospérité publique ont valu à la West-Flandre des œuvres grandioses, dues à la généreuse et féconde initiative de Votre Majesté.

Le développement des installations maritimes, à Bruges et à Ostende, permettra à la Nation belge de mieux correspondre aux vues élevées du Roi, qui a préparé pour son peuple un domaine colonial dont l'importance répond à la surabondance de nos ressources économiques.

Les industries qui, de toutes parts, s'établissent sur le territoire de la West-Flandre recueil-

leront les bénéfices de cette expansion mondiale, dont le développement tant souhaitable de notre marine marchande est appelé à devenir le principal facteur.

Grâce à la situation géographique de notre province, l'agriculture, dont nous constatons avec bonheur les remarquables progrès, est appelée à pourvoir de denrées alimentaires — viandes, fruits et légumes, laitage — les grandes agglomérations urbaines, qu'à mainte reprise Votre Majesté s'est plue à signaler à l'attention de nos cultivateurs.


Les Combattants de 1830 vis-à-vis du Roi.

Les améliorations hygiéniques font, à juste titre, l'objet des préoccupations de Votre Majesté et de son Gouvernement. Parmi elles, la distribution d'eau alimentaire s'impose comme une nécessité urgente dans les diverses régions de cette province.

La Flandre Occidentale peut être fière de son magnifique réseau de routes. La bienveillance du Gouvernement n'a cessé de seconder l'action du conseil provincial et des administrations locales, tant pour les grandes voies de communication que pour les chemins secondaires, si utiles à l'agriculture.

D'autre part, le développement considérable des chemins de fer vicinaux constitue, dans notre province, un excellent complément du railway national.

Dans un domaine autre que celui des intérêts matériels, nous sommes heureux de constater les progrès constants de l'instruction populaire.

Depuis un demi-siècle, le nombre des élèves fréquentant les écoles primaires a doublé. Pour les écoles d'adultes, de même que pour les écoles gardiennes, la population a quadruplé pendant les vingt-cinq dernières années.

L'enseignement professionnel, lui aussi, s'est notablement développé et s'impose de plus en plus à l'attention des administrations publiques.

Les œuvres mutuellistes s'étendent aujourd'hui à toutes nos communes. Sous des formes diverses, elles procurent à l'ouvrier un sort plus heureux, à l'agriculteur une source de prospérité.

Fidèles à leurs antiques souvenirs, nos cités et bon nombre de nos villages conservent avec un soin attentif les monuments et les œuvres d'art que leur ont légués les âges passés. En même temps, nos villes s'embellissent d'édifices nouveaux, parmi lesquels il en est qui provoquent une juste admiration. L'édilité brugeoise, notamment, s'efforce de rendre à ses vieilles rues leur aspect typique et, d'accord avec le Conseil provincial, elle appelle de tous ses vœux l'heure où son antique forum verra compléter un ensemble de constructions dignes de sa renommée artistique.

En donnant l'occasion de jeter un regard en arrière sur le chemin parcouru depuis trois quarts de siècle, les fêtes jubilaires auxquelles Votre Majesté a bien voulu venir présider permettent d'augurer de l'avenir avec confiance.

La Nation belge se préparera des destinées vraiment enviables, si elle demeure fidèle à ses glorieuses traditions, à ses principes constitutionnels, à la Dynastie qui veille à son bonheur.

Profondément pénétrés de ces sentiments de patriotisme, heureux de pouvoir exprimer à leur Roi les hommages de leur reconnaissance la plus vive et de leur dévouement le plus respectueux, les magistrats provinciaux et communaux qui m'entourent prient Votre Majesté d'agréer aussi l'assurance de leur profond attachement aux institutions nationales, qu'à leur entrée en fonctions ils ont juré de maintenir et de défendre.

C'est avec une conviction profonde qu'en cette circonstance solennelle, en présence de cette foule immense accourue de toute la province, au pied de cet édifice, témoin six fois séculaire de



La cantate.

l'histoire de notre peuple, devant cette statue des héros populaires qui sauvèrent jadis la Patrie en danger, nous renouvelons aux mains de notre Souverain notre serment de fidélité au Roi, d'obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. *(Vifs applaudissements.)*

Puis M. le comte Amédée Visart de Bocarmé, bourgmestre de de la ville Bruges, prononce, au nom du Conseil communal, l'éloquent discours suivant :

Sire,

Votre Majesté daigne aujourd'hui donner par sa présence un éclat extraordinaire à nos fêtes patriotiques et inaugurer elle-même la restauration splendide de la salle échevinale de notre Hôtel de Ville, pleine des souvenirs des grands hommes et des héros qui ont illustré la Flandre et donné, quand il le fallait, leur sang et leurs richesses pour la Patrie et la liberté.

Le conseil communal, exprimant les sentiments de tous les Brugeois, saisit avec joie et enthousiasme cette occasion propice d'offrir à la Royauté l'hommage de son respect et de son dévouement.



Le Roi à l'Exposition horticole.

Nous savons, et nous n'oublierons jamais, que c'est à Léopold Ier et à son digne successeur que la Belgique doit une période de liberté, de bonheur et de paix qui est sans exemple dans notre histoire et même dans l'histoire d'aucun pays. La sagesse et la loyauté de nos premiers Rois ont été le plus grand bienfait de la Providence à notre égard. Sans jamais porter la moindre atteinte aux droits de la Nation, ils ont exercé sur ses destinées une action puissante et salutaire. Leur histoire sera l'histoire même de la prospérité de la Belgique et de ses progrès, qui étonnent le monde.

Sans Léopold Ier, elle n'eût pas conquis la situation qu'elle a en Europe ; sans Léopold II, elle n'eût pas donné à son activité et à ses aspirations cet essor admirable qui l'a transformée.

Sire, parmi les villes belges, Bruges est de celles qui doivent le plus de reconnaissance à Votre Majesté. La création de notre port de mer est un des actes importants de son règne. La résurrection de notre existence maritime et commerciale, réalisation de nos espoirs séculaires, n'eût jamais été possible sans son impulsion et son appui. C'est Votre Majesté qui a compris et fait comprendre par des paroles inoubliables qu'un grand port de mer sur notre littoral était une nécessité nationale. C'est elle qui nous montre sans cesse cet océan limitrophe où nous pouvons retrouver notre prospérité ancienne et même beaucoup plus. Grâce à son intervention et aux grandes vues de son Gouvernement, notre port aura des dimensions et des profondeurs qui naguère auraient paru excessives et seront à la hauteur de tous les besoins de l'avenir. En même temps, une vaste extension de notre territoire, amoindri et mutilé au commencement du siècle dernier, nous permettra d'élargir nos plans et nos propres conceptions.

Aucun souverain, depuis le moyen âge, n'avait apporté à Bruges de semblables bienfaits.

Nous savons toute la sollicitude de Votre Majesté pour la beauté de notre ville. Elle a déjà favorisé des travaux artistiques qui ont effacé en partie les outrages des époques néfastes.



Le Roi s'entretenant avec Mgr Waffelaert.

La restauration et la décoration de la grande salle de l'Hôtel de Ville ont été largement subsidiées par le Gouvernement. Grâce aux talents éminents de M. Delacenserie et de MM. De Vriendt, cette œuvre architecturale et picturale est dans son genre une des plus belles de l'Europe et digne de la visite de Votre Majesté.

Le conseil communal, du reste, ne cesse de faire des efforts et des sacrifices pour embellir la ville et pour sauvegarder son caractère artistique. Nous espérons posséder bientôt un musée de tableaux digne de Bruges et compléter la reconstitution fidèle de l'Hôtel Gruuthuuse et de ses abords. Nous avons une pleine confiance que le Gouvernement ne nous refusera pas ses encouragements et que, de son côté, il achèvera, dans un avenir prochain, les travaux esthétiques qui le concernent et en particulier ceux des édifices qui sont rapprochés de la Grand'Place et de l'Hôtel de Ville. Nous sommes certains que, dans cet ordre de choses, la sympathie de Votre Majesté ne nous fera jamais défaut.

Sire, le conseil communal, profondément reconnaissant de l'honneur que Votre Majesté lui fait aujourd'hui, la prie d'agréer avec bienveillance l'expression de ses sentiments d'attachement inaltérable à la Patrie, à nos libres institutions et à notre Souverain bien-aimé. *(Applaudissements prolongés.)*

Le Roi, d'une voix forte, répond, en ces termes, aux deux orateurs :

« Messieurs,

» Je vous remercie de vos bonnes et affectueuses paroles. Le gouverneur a retracé les immenses » progrès accomplis par la West-Flandre depuis soixante-quinze ans. Presque tous les progrès » réalisés ont été laborieux, surtout au début. L'embellissement de la côte a rencontré bien des résis- » tances dont j'ai été le témoin et auxquelles on regretterait amèrement aujourd'hui d'avoir cédé.

» L'idée de Brugge zeehaven n'a pas été lancée sans peine : elle a été l'objet d'abondantes » critiques. On trouvait la concep- » tion folle, bien trop vaste, et, à » peine l'œuvre avait-elle été enta- » mée, qu'il a fallu en accroître les » dimensions.



La visite de l'Exposition rétrospective de la West-Flandre.

» Notre agriculture parviendra » finalement, je l'espère, à approvi- » sionner, pour sa part, les grands » centres qui nous entourent. Nos » routes continueront à s'améliorer, » grâce aux crédits importants solli- » cités par mon Gouvernement. Il » est certain que la West-Flandre a » encore bien des travaux à pour- » suivre ; je pense qu'il lui serait » utile, à cet effet, de se ménager les » sympathies des autres provinces. » Tous, en Belgique, nous devrions, » au moins sur le terrain des inté- » rêts, nous appuyer fortement les » uns les autres. L'idée de tirer » parti de la mer devait attirer l'attention des Brugeois ; elle me paraît accueillie avec faveur » par l'opinion publique, mais les années se passent, les autres s'emparent de plus en plus des » océans et nous les regardons nous devancer sans bouger pour les suivre. Le temps perdu ne se » rattrape pas toujours facilement.

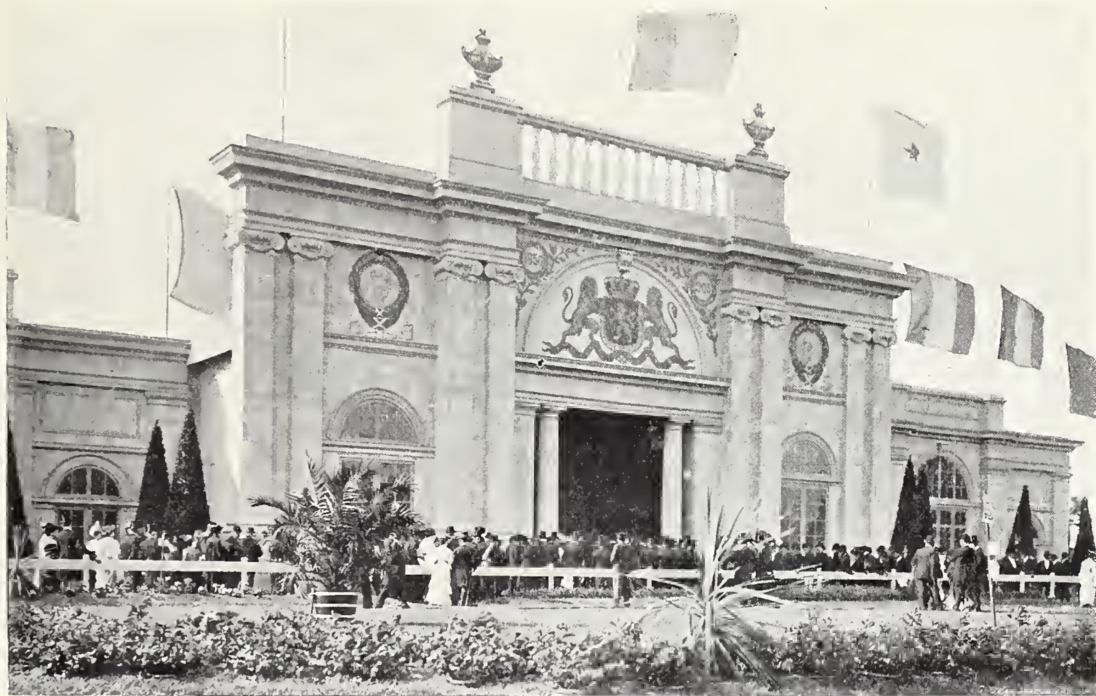
» Le bourgmestre m'invite à inaugurer la salle échevinale restaurée, pleine des souvenirs des » grands hommes et des héros qui ont défendu avec vaillance la liberté et la Patrie. Je le ferai avec » une vive satisfaction. Nous ne » saurions trop souvent nous remé- » morer les actions patriotiques de » nos ancêtres, nous pénétrer de » l'esprit courageux qui les animait » et nous mettre de toutes façons » en état de nous montrer dignes de » leurs grands exemples, et cela pour » le bien de la Patrie. La ville de » Bruges a raison de restaurer ses » monuments, de garder soigneu- » sement son cachet, de ne pas » combler les fossés qui l'entourent, » de maintenir ses vieilles portes et, » par des modifications de voirie, » de ne point faire disparaître des » demeures intéressantes. Je me » réjouis de ce que l'on paraisse maintenant, ce qui n'a pas toujours été le cas, généralement » d'accord sur ces points.



Le Roi à l'Hôtel Gruuthuuse.

» Dans les deux discours qui viennent d'être prononcés, vous avez eu la bonté de me combler

» d'éloges que je n'ai guère pu jusqu'ici mériter. Vous voulez bien m'exprimer une confiance » extrême dans le chef constitutionnel de l'Etat, qui, depuis quarante ans, avec un soin jaloux que » lui dicte le respect de son serment, s'est constamment appliqué, conformément à nos institutions, » à s'intéresser au bien public. Puisque vous me témoignez tant de confiance, laissez-moi vous prier



L'Exposition horticole.

» de m'aider lorsque je me permets d'attirer l'attention favorable de la Nation sur les projets » déposés, utiles à son développement et qui ne touchent à aucune question de parti.

» Messieurs, il vous a plu de me réitérer aujourd'hui vos sentiments ; acceptez que, de mon » côté, je vous réitère la promesse du chef constitutionnel de l'Etat de ne rien négliger de ce qui » peut être utile à la West-Flandre, où je suis heureux de résider souvent et qui connaît mon » grand attachement. »

De longues ovations soulignent la fin de cette allocution.

On entonne immédiatement la cantate *De Wereld in*, de Peter Benoît, chantée par 1,500 exécutants. Le Roi fait appeler le directeur du Conservatoire, M. Mestdagh, pour le complimenter et demander l'exécution du chant *Vers l'Avenir*. Des applaudissements, dont le signal est donné par le Roi, éclatent de toutes parts.

Deux vieux Combattants de 1830 de Bruges assistent à la fête en costume de volontaire. Le Roi, les apercevant, dit : « Laissez-les là, épargnez-leur la difficulté de monter les escaliers et donnez-leur une chaise. »

A ce moment, les élèves des écoles agitent leurs drapelets et poussent à tue-tête les cris de : « Vive le Roi ! Leve de Koning ! »

Le cortège royal se remet en marche et se dirige vers l'Hôtel de Ville. Le Roi va inaugurer la magnifique salle échevinale, restaurée à grands frais avec la collaboration d'artistes de grand renom, tels que l'architecte M. Delacenserie, les peintres Albert et

Juliaan De Vriendt et le sculpteur Jules Anthone. Sa Majesté, pour gravir les escaliers, s'appuie au bras du bourgmestre. Elle entre dans la salle aux sons de la *Brabançonne*, jouée par un orchestre symphonique.

Le Roi est reçu par le collège échevinal. M. Juliaan De Vriendt, qui a achevé l'œuvre commencée par son frère, est entouré par nombre de ses élèves : MM. Mortelmans, Wante, Gogo, Opsomer, Muller, Walravens, Fonteyne, Van Sype, Rommelaere, Bosier, Lomal, Delehaye, etc. Le Roi cause avec les personnes présentes. La visite à l'Hôtel de Ville prend fin à 3 h. 1/2.

A L'HOTEL GRUUTHUUSE — A L'EXPOSITION HORTICOLE
LE DÉPART

Le Roi se rend ensuite à l'hôtel Gruuthuuse, où il est reçu par M. le baron Liedts et où il visite l'une des salles de l'Exposition d'Art ancien. Puis le cortège traverse la rue Notre-Dame, place Simon Stevin, la Grand'Place, rue Flamande, où le *Burgersbond* présente au Roi une requête, la rue Saint-Georges, où le Roi est longuement acclamé.



Le cortège arrive, à 4 heures, à la grande Exposition horticole, une vraie merveille. Le terrain de l'Exposition, d'une étendue de trois hectares, est situé à côté de la gare de Bruges-Nord. Il a été converti en parc ; un vaste hall aboutit à l'Exposition. Les adhérents sont venus de tous les coins du Pays.

Dans un décor prestigieux, 600 collections ont été réunies par 110 exposants et participants à 275 concours. On vit rarement plus remarquable collection d'orchidées, de palmiers, d'authurums, de géraniums, etc. Toute cette flore est magnifique.

Le Roi, à son entrée, est l'objet d'une longue ovation et est complimenté par M. Thooris, président du Comité. Une visite en détail de l'Exposition a lieu ensuite. Le Souverain s'entretient avec les exposants et membres du Comité organisateur. Pendant la visite se donne un concert très applaudi.

A 5 h. 1/2, le Roi, salué encore par des acclamations, gagne le train royal stationnant en gare de Bruges-Nord. Sa Majesté, avant de quitter la cité flamande, exprime aux autorités toute sa satisfaction pour la réception grandiose et vraiment patriotique dont il a été l'objet.

LA FÊTE COMMÉMORATIVE DES CHASSEURS DE LA GARDE CIVIQUE

La compagnie des chasseurs de la garde civique de Bruges s'est rendue, musique en tête, le samedi 15 juillet, à 8 heures du soir, au Foyer du Théâtre, où avait lieu la séance solennelle commémorative du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de la compagnie.

Les anciens membres de la compagnie des chasseurs, parmi lesquels se trouvaient le lieutenant-colonel D'Hont, commandant la garde civique, les majors Jonckheere et De Wynter, le capitaine commandant honoraire Ensor, assistaient à la cérémonie.



Combattants de 1830.

M. Ganshof, lieutenant de la compagnie, souhaite la bienvenue aux anciens frères d'armes et aux délégués de la garde civique.

La Belgique tout entière, dit-il, se groupe dans un grand élan de patriotisme pour célébrer le jubilé de soixante-quinze années d'Indépendance. Et c'est dans ce moment où la Patrie est en fête que la compagnie a la joie de pouvoir célébrer aussi le jubilé de sa fondation. Ces deux solennités ont suggéré à notre commandant l'idée d'une conférence sur tous ceux qui, dans notre compagnie, dont l'histoire est glorieuse, se sont mis au service de la Patrie. Quand vous aurez entendu l'orateur, vous serez convaincus que la compagnie à laquelle vous avez appartenu est digne de l'honneur que le Roi vient de lui faire en reconnaissant officiellement le vieux drapeaux de 1830. *(Acclamations.)*

L'orateur salue ensuite le commandant de la garde, les majors Jonckheere et De Wynter, anciens chasseurs, et M. le capitaine honoraire Ensor.

C'est la première fois que, depuis la réorganisation de la garde, anciens et nouveaux sont réunis. Cette réorganisation a été le signal de l'exode d'un grand nombre des meilleurs de nos camarades. Notre compagnie traversait un moment critique et c'est grâce à l'énergie de notre commandant que tout fut aplani et les cadres reformés.

Une première fois déjà, le commandant avait sauvé la compagnie : c'était en 1873. Trois hommes à qui doit aller notre reconnaissance ont coopéré à cette œuvre de salut. Ce furent MM. Ensor, Willems, Van Cauwenberghe, et je les ai réunis dans une même pensée, afin qu'ils soient acclamés tous ensemble. *(Applaudissements.)*

Nous comptons, dans notre corps, un vieux chasseur qui a quarante-trois ans de service et qui est toujours au poste : le doyen de la compagnie, le populaire Jean Joye. *(Ovation.)* Il jouit de la sympathie de tous les chasseurs.

Pour terminer, il me reste encore un vœu à exprimer : c'est que nous ayons plus souvent parmi nous ces anciens camarades. Ce vœu sera bientôt réalisé, grâce à l'initiative de notre



La fête militaire. — Bandes d'ordonnance.

excellent camarade M. Charles De Schryver. Sur sa proposition, une société d'anciens chasseurs vient d'être constituée. Puisse-t-elle prospérer et nous garder longtemps la vision d'un passé qui nous rappelle notre première jeunesse.

Le drapeau qu'on reconnaîtra demain est un symbole d'union, un signe de ralliement. On ne s'en sépare jamais et j'en vois la preuve dans la présence de M. Ensor, dont on fêtera dans quelques mois le jubilé de cinquante ans de service aux chasseurs. Ce sera pour nous l'occasion de lui renouveler notre profonde sympathie et notre réel attachement. *(Ovation.)*

La *Brabançonne* retentit. On crie : « Vive le Roi ! » Le vin d'honneur circule.

M. Albert Thooris, le plus ancien des lieutenants honoraires, répond, au nom de ceux-ci, aux paroles du lieutenant Ganshof. Il remercie le corps de chasseurs d'avoir songé à associer les « anciens » à la fête de la reconnaissance du drapeau. C'est au sein, dit-il, de cette compagnie qu'on apprend à pratiquer cette cordialité réciproque qui reste une tradition et une règle pour toute la vie. La compagnie s'est toujours inspirée des grands principes contenus dans la Constitution. Elle sait que son rôle ne se borne pas seulement à garantir la sécurité publique, mais à garder jalousement ces grands principes de liberté, si indispensables à la prospérité du Pays.

Le commandant Willems fait ensuite une intéressante conférence, retraçant l'historique



La fête militaire. — Les milices communales.

de la compagnie durant ces soixante-quinze années écoulées. Le souvenir des Brugeois illustres, tels que De Potter, etc., est souligné par des applaudissements enthousiastes;

l'importante série de projections lumineuses qui illustre la conférence obtient également beaucoup de succès.

Le dimanche, 16 juillet, au matin, la compagnie des chasseurs se réunissait Cour des Halles, tandis que les autorités se groupaient sur le perron de l'hôtel du gouvernement provincial, où un pavillon étoffé de draperies tricolores avait été dressé. Notons la présence de M. le baron de Bethune, gouverneur, ayant à sa droite le général Van Vinckeroy, à sa gauche le comte Visart de Bocarmé, bourgmestre; un peu en arrière prenaient position les corps d'officiers du 4e régiment de ligne et du 3e régiment de lanciers au complet.

La fête militaire. — Conflit entre Seigneurs rivaux.

Sur la place, entre la statue et le beffroi, se rangeait la compagnie, front aux Halles ; à droite, tous les « anciens » chasseurs, portant l'insigne de la nouvelle société récemment créée ; à gauche, se remarquaient les officiers de la garde civique.

A 11 h. 15, le lieutenant général baron Greindl, commandant supérieur des gardes civiques des deux Flandres, spécialement délégué par le Roi pour faire la remise du drapeau, arrive entouré de son état-major et accompagné du lieutenant-colonel Dhont.

Les tambours battent aux champs, les clairons sonnent, la *Brabançonne* retentit, pendant que le général salue les autorités et passe la troupe en revue.

Le général passe ensuite devant le front de la compagnie ; puis, s'arrêtant, le drapeau de 1830 déployé à sa droite, il prononce d'une voix vibrante, dont l'écho porte loin, un discours en flamand plein d'ardent patriotisme : il félicite la compagnie qui fête son jubilé, remet et reconnaît officiellement le drapeau ; il sera, dit-il, entre les mains de patriotes qui le défendront comme les ancêtres brugeois l'ont toujours défendu.

Les officiers prêtent serment et le commandant Willems remercie le délégué du Roi; il le prie d'être auprès de Sa Majesté l'interprète de la gratitude des chasseurs pour l'honneur échu à la compagnie


La fête militaire. — Les dragons.

Le lieutenant général baron Greindl et son état-major se rangent ensuite près des autorités civiles et militaires et le défilé a lieu.

La Société des *Anciens Serviteurs sous le règne de Léopold Ier*, musique en tête, traverse alors la place et passe avec son drapeau, don du Roi, devant le front des troupes, qui présentent les armes. Derrière ce cortège suit un landau où ont pris place deux Com-

battants volontaires de 1830, Jantje De Pierre et De Craye ; des acclamations saluent son passage.

La cérémonie, favorisée par un beau soleil, prend fin vers midi.

Un grand banquet réunissait à 1 h. 1/2, à la salle des Concerts, cent convives. La table est parée de fleurs, des drapeaux nationaux ornent la salle ; le buste du Roi se distingue, au fond, dans un massif de verdure. La fanfare de la compagnie, sous la direction de M. Alexis Hotton, exécute la *Brabançonne*.

M. le commandant Willems préside la table d'honneur, ayant à sa gauche : MM. le gouverneur, baron de Bethune ; comte A. Visart de Bocarmé, bourgmestre de Bruges ; le lieutenant-colonel D'Hont, chef de la garde ; le major Timmermans, commandant le bataillon des chasseurs de Gand ; le major Jonckheere, le commandant De Cock de l'état-major ;



La fête militaire. — La garde impériale.

le capitaine De Smet de l'état-major ; le capitaine Chomé, aide de camp du général Van Vinckeroy ; le lieutenant Marsilly, délégué des chasseurs d'Anvers ; le docteur Rootsaert, le sous-lieutenant Noë ; le docteur Neelemans. — A sa droite : le lieutenant général baron Greindl, le général Van Vinckeroy, le colonel Cardon de l'état-major, le lieutenant-colonel baron de Stein d'Alstenstein, commandant le 3e régiment de lanciers ; le major Verbessen, directeur du service disciplinaire ; le major De Wynter, le docteur Van der Ghinst, le commandant Vander Hofstadt, officier rapporteur ; le lieutenant Ganshof, le lieutenant Vander Hofstadt, Van Hove, artiste-peintre, et Albert Thooris, lieutenant honoraire.

A l'heure des toasts, le commandant Willems lève son verre en l'honneur de S. M. le Roi, protecteur éclairé des sciences, des arts, de l'industrie ; il adresse ses remerciements au lieutenant général Greindl, délégué de Sa Majesté et qui a remis aux chasseurs le vieux drapeau de 1830 ; au gouverneur, baron de Bethune, dont le concours fut précieux dans l'organisation de la fête actuelle et qui s'évertue à conserver à la ville de Bruges ses joyaux artistiques.

Le lieutenant général baron Greindl se dit très touché de l'accueil qui lui a été fait, à Bruges ; toast chaleureux de M. le lieutenant Ganshof à tous les chasseurs ; éloquente improvisation du général Van Vinckeroy, buvant à l'union intime de la garde civique et de l'armée.

M. le baron de Bethune, gouverneur, dans une heureuse improvisation, dégage la moralité de cette réunion patriotique en évoquant, avec le passé et les souvenirs glorieux des anciens chasseurs, les fastes de notre nationalité dont le pays fête, en ce moment,

la fondation sous l'égide de nos deux Souverains bien-aimés. De vifs applaudissements ont salué tous ces toasts.

On remet ensuite au commandant Willems, au milieu des acclamations et de l'enthousiasme grandissant de la salle, une magnifique gerbe de fleurs, ainsi que son portrait, peint par M. Van Hove.

Pendant le banquet, la fanfare des chasseurs avait organisé un très beau concert.

LA FÊTE MILITAIRE

La journée du 31 juillet a été marquée par la grande fête militaire organisée par la garnison de Bruges avec le concours du 1er régiment d'artillerie, sur la plaine des nouveaux bassins. Une foule immense composée du « Tout Bruges » élégant et officiel assistait à ces joutes intéressantes, à ces brillants exercices et aux représentations historiques. La fête, présidée par M. le gouverneur baron de Bethune, entouré de Mgr Waffelaert, Evêque de Bruges, de M. le général Van Vinckeroy et d'une foule de notabilités, a été vraiment grandiose et fait le plus grand honneur aux organisateurs dévoués et intelligents : MM. le lieutenant-colonel baron de Stein d'Alstenstein, du 3e régiment de lanciers ; le commandant Van Compenolle, du 4e régiment de ligne ; le commandant du génie Van Huele, et encore au lieutenant Le Bailly, du 3e régiment de lanciers, et à l'adjudant Vangrootenbril, du 4e régiment de ligne, chargés de la partie technique.

Le programme comportait une partie historique et une partie jubilaire.

La première partie débutait par la grande ouverture de *Flandre au Lion*, de Gevaert, orchestrée pour harmonie et fanfare pour les musiques de la garnison par M. Bury. Venaient ensuite de nombreux tableaux et exercices représentant les armées aux temps des périodes



La fête militaire. — Travail d'ensemble.

communale, bourguignonne, espagnole, autrichienne, française et hollandaise. C'est ainsi que l'on voit défiler des gildes, des bandes d'ordonnance ; puis, ce sont : un conflit entre seigneurs rivaux, arrêtés par l'arrivée d'une patrouille d'un régiment national belge ; les dragons de Flandre de l'armée des Patriotes au Carrousel ; des exercices d'escrime par les

pelotons de la garde impériale ; enfin le drapeau français sauvé après avoir été mis en danger par les hussards belges de Croy.

La seconde partie commence par une grande Marche jubilaire nationale de Muldermans, exécutée par les musiques réunies de la garnison.

La période de 1830 est caractérisée par un groupe de patriotes belges arborant le drapeau national. Les sous-officiers des régiments de guides, de chasseurs à cheval et de lanciers se livrent à des exercices de vigueur qui dénotent des cavaliers accomplis, complètement maîtres de leur monture. Deux batteries du 1er régiment d'artillerie organisent ensuite un carrousel de douze pièces avec mouvements de force. Une compagnie belge et une compagnie congolaise font un travail d'ensemble.



La fête militaire. — Travail d'une compagnie congolaise et d'une compagnie belge.

Le spectacle se termine par l'apothéose : La Patrie et ses Rois glorifiés par l'armée. Les chœurs, soutenus par l'orchestre, entonnent le chant : *Vers l'Avenir*, de Gevaert. Le défilé triomphal des Combattants de 1830 soulève, en bourrasque, l'enthousiasme et les ovations.

LE « TE DEUM » ET LA MANIFESTATION DES ANCIENS MILITAIRES

Le 6 août, un *Te Deum* solennel fut chanté à Bruges.

La Grand'Place, inondée de soleil, avec ses mâts oriflammés et écussonnés aux gracieuses guirlandes, avec ses cent pavois tricolores, son autel-reposoir polychromé et son estrade masquée de verdure, présentait un aspect de grande fête.

Vers 11 h., l'immense forum se garnit d'une foule énorme : aux Brugeois étaient venus se joindre de nombreuses délégations de la province.

Bientôt l'on vit s'approcher les cinquante bannières et drapeaux de sociétés escortant Mgr Waffelaert, Évêque de Bruges, entouré de son chapitre et de son clergé, mitre en tête, crosse en main; le prélat s'avance jusqu'au pied de l'autel. Derrière les autorités ecclésiastiques, une vaste enceinte est réservée aux personnages officiels invités à la cérémonie.

Les lanciers et la garde civique font le service d'ordre. Voici que, débouchant de l'hôtel provincial, s'avancent et se rangent par ordre de préséance, à droite de l'autel : MM. le gouverneur de la province, le général commandant la province, le président du conseil provincial, le président du tribunal de 1re instance, le procureur du roi, le président du tribunal de commerce, le bourgmestre de Bruges, les sénateurs et membres de la Chambre des Représentants, la députation permanente du conseil provincial et le commissaire d'arrondissement de Bruges, le tribunal de 1re instance, le parquet, le tribunal de commerce, M. Ch. D'Hont, colonel de la garde civique, M. Goffinet, colonel du 3e régiment de lan-



Le « Te Deum ». — L'aspect de la Grand'Place.

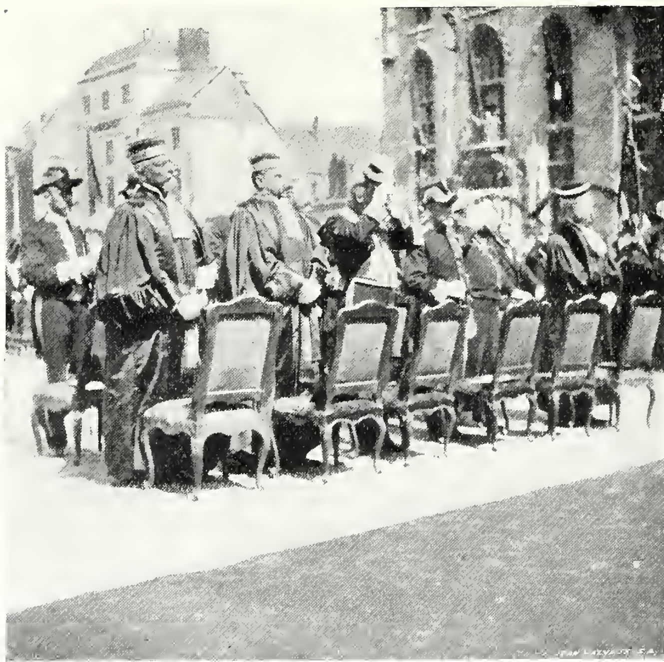
ciers, etc., et à gauche de l'autel : MM. les conseillers provinciaux, le conseil de guerre, l'auditeur militaire, le conseil civique de revision de la garde civique, le sous-intendant et les autres officiers n'appartenant pas aux cadres des régiments de la garnison, les officiers de la gendarmerie nationale, les officiers des régiments de la garnison, etc.

Une place spéciale avait été réservée au bas de l'autel à MM. De Craye et De Pierre, de Bruges; Van den Bussche, de Roulers ; Maselis, de Hulste , et Fréd. Goderis, de Zonnebeke, Combattants de 1830.

Dans le fond de l'enceinte réservée, autour de M. F. Soleil, major retraité, et M. De Meyere, s'alignaient les rangs compacts des 3,000 anciens militaires délégués à la fête par les 65 sociétés fédérées de la province.

Ensemble imposant et recueilli, que domine un instant la stridente fanfare des trom-

pettes thébaines. Elles claironnent le motif initial de la marche de circonstance, expressément composée par M. Aug. Reyns, sur un thème archaïque et religieux s'harmonisant admirablement avec le caractère grandiose de la cérémonie.



Le « Te Deum ». — Les autorités

Mgr Waffelaert entonne le triomphal *Te Deum*, que reprennent en chœur les exécutants massés sur l'estrade adossée aux Halles.

Les strophes de l'hymne liturgique sont chantées par la *scola cantorum* du séminaire épiscopal et gravement scandées avec le rythme propre à la mélodie grégorienne par les masses chorales, sous la direction du maître de chapelle de Saint-Sauveur.

L'impression de ce chant sacré, de la Grand'Place noire de monde, est émouvante, inoubliable.

Le *Te Deum* d'Aug. Reyns est une heureuse trouvaille, en même temps qu'un tour de force au point de vue de la métrique musicale.

La musique des lanciers exécute la *Brabançonne*, la garde civique et l'armée présentent les armes, les autorités civiles et religieuses défilent, escortées d'un cortège d'étendards, et le public, un moment retenu par le défilé pittoresque, se porte vers le Bourg, où une autre manifestation patriotique, organisée par la Fédération des anciens Militaires, va faire défiler devant M. le baron de Bethune, gouverneur de la province, 3,000 ex-soldats de l'armée belge présents à Bruges. Le cortège s'ouvre par les vénérables Combattants de 1830, amenés en landaus de gala, et les 3,000 ex-militaires viennent ensuite derrière leurs trente étendards. M. le major retraité Soleil présente les Fédérés en termes élevés et touchants, profitant de cette inoubliable manifestation pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur les fastes de la Nation, que nos Rois ont faite grande, libre et prospère, et sur



Le « Te Deum ». — La garde civique et l'armée.

l'histoire de l'armée belge, cette grande école de patriotisme, dont les leçons n'ont pas été perdues pour ceux qui sont sortis de ses rangs. A preuve, les sentiments d'ardent loyalisme dont l'expression brille dans les yeux de ces milliers d'ex-soldats réunis en la cour d'honneur du gouvernement provincial, sentiments dont la Fédération dépose l'hommage aux pieds du patriote éclairé qu'est le gouverneur de la province et qu'elle prie l'honorable commissaire du Roi de transmettre à Sa Majesté, le premier citoyen de la Belgique et le chef vénéré de l'armée belge.

De formidables acclamations émaillées de vibrants : « Vive le Roi ! Vive le gouverneur ! » saluent ce speech. M. le baron de Bethune, profondément ému de cet hommage patriotique, remercie M. le major Soleil et les organisateurs de la manifestation, puis, haranguant en flamand les ex-soldats rassemblés, l'honorable gouverneur remercie les assistants d'être venus en si grand nombre assister à la grandiose manifestation de la Grand'Place.

Vous avez fait mieux encore, dit M. le baron de Bethune. Profitant de cette solennelle circonstance, vous avez tenu à manifester avec un éclat inaccoutumé vos sentiments de loyalisme devant le représentant du Roi, fier de cette patriotique aubade. C'est que, comme le disait si bien tantôt l'honorable président de la Fédération, l'armée est une grande école de patriotisme.

Vous n'avez pas oublié les nobles leçons qu'elle vous a données. Si l'habit a changé, le cœur est resté le même.



Le « Te Deum ». — Les Officiants.

Après vous avoir remercié pour les hommages que vous m'avez chargé de transmettre à S. M. le Roi, je vous dois un cordial merci pour l'affection et le dévouement que vous avez bien voulu me témoigner. Les éloges de votre président sont trop flatteurs. Cependant, il a rendu hommage à mon patriotisme. Oui, je suis patriote et j'en suis fier. Mon grand'père était colonel d'artillerie en 1830 et en 1831 commandait la charge à Stroobrugge. Son uniforme troué par les balles homicides est là dans une armoire, où pieusement je le garde comme une relique. *(Ovation et cris répétés de :* « Vive le Gouverneur ! » *Les Combattants de 1830 se dressent dans leurs landaus pour acclamer l'orateur.)*

Nourris aux sources fécondes du loyalisme le plus éclairé, nous travaillerons ensemble à la grandeur et à la prospérité de cette province et de la Patrie qu'ont faite libre et indépendante nos glorieux ancêtres tombés sur le champ de bataille avec l'inappréciable concours de ces vénérables survivants de la grande épopée nationale à qui Dieu permit d'assister en triomphateurs aux fêtes jubilaires du soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance.

Nouvelle ovation : « Vive le Roi ! Vive le gouverneur ! » Au dehors, les Fanfares Delhaize entonnent une imposante *Brabançonne :* toutes les têtes se découvrent pendant que l'on va féliciter les Combattants, ravis du souvenir des journées historiques, et que M. le gouverneur, avec son affabilité habituelle, reçoit dans ses salons les délégués des 65 sociétés fédérées représentées à la cérémonie.

Les manifestants, encadrés d'une forêt de bannières et d'étendards, franchissent, entre une double haie de curieux sympathiques, le seuil gothique de l'Hôtel de Ville, où l'administration communale leur ménage une réception officielle.



Le « Te Deum ». — Les Combattants de 1830.

Dans la salle du conseil, M. le bourgmestre comte A. Visart de Bocarmé, entouré de MM. les échevins baron E. van Caloen, Fraeys, Goethals et De Wulf et des conseillers communaux MM. De Brouwer, De Schrevel, Ryelandt, Vuylsteke, De Schepper, Van der Ghote, Ghyoot et Minnebo et de M. Salmon, ingénieur directeur des travaux de la ville, reçoit les anciens militaires, que présente M. le major retraité Soleil. En termes heureux, l'honorable président fait ressortir le caractère éminemment patriotique de la manifestation et remercie l'administration communale de l'avoir revêtue d'une consécration officielle.

Dans un speech bilingue, M. le comte A. Visart de Bocarmé, au nom de l'administration, dit combien il est heureux de recevoir les anciens militaires de la province et spécialement les vénérables Combattants de 1830 qui ont survécu aux journées historiques de la fondation de notre Indépendance.

Puis le vin d'honneur circule et les autorités présentes, après avoir avec l'assistance porté un triple hourrah en l'honneur du Roi, vont trinquer avec les Combattants, installés sur les sièges municipaux.

Peu de temps après, édiles et conseillers prennent affectueusement congé de leurs hôtes d'une heure et le Comité de la Fédération s'en va couronner par de fraternelles agapes cette mémorable journée.

LA FÊTE VÉNITIENNE

Les rives des quais qui vont du Bassin à la Coupure n'ont jamais vu tant de monde que le 6 août, au soir. Une foule énorme est accourue à Bruges jouir du coup d'œil enchanteur que présente le spectacle d'une fête vénitienne dans la Venise du Nord.

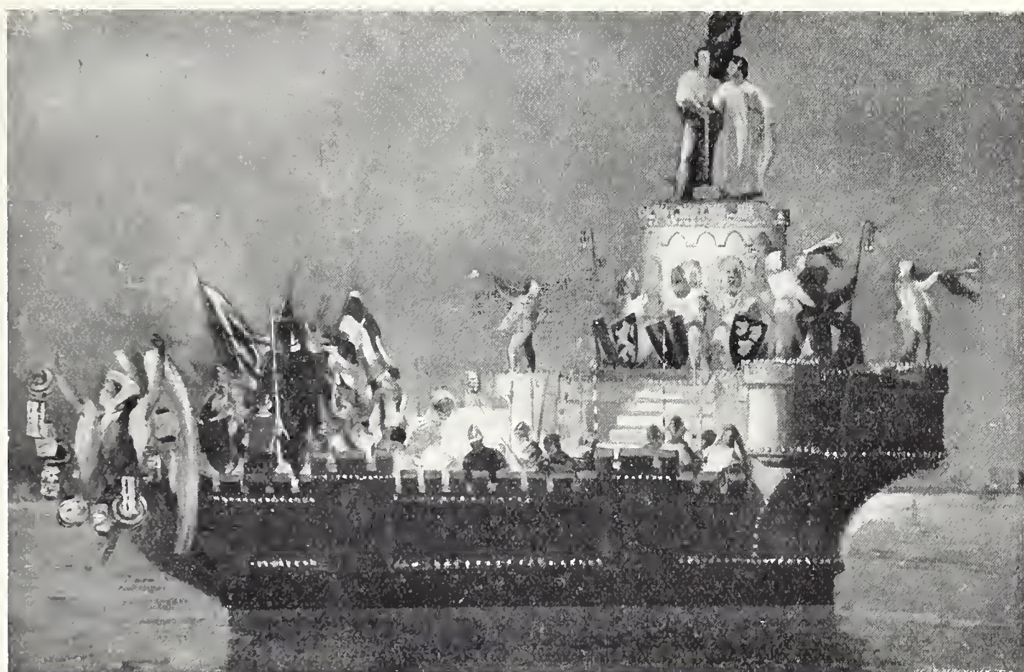
L'harmonie du *Van Gheluwe's Genootschap*, qui occupe le Pont au Moulin, l'harmonie de la *Katholieke Burgersgilde*, installée sur le Pont de la Paille, et le *Cercle Instrumental*, qui a pris place devant le pont des Snaggaerts, sur le kiosque de la ville, donnent des concerts.

A 9 h. 1/2., la tête du cortège apparaît. Aux acclamations du public, un bataillon de cygnes nagent en éclaireurs. Ils étaient 38, très étonnés de ce remue-ménage et comme effrayés du bruit inaccoutumé hantant, ce soir-là, leur paisible domaine.

Le bataillon de Langhals est déjà loin, lorsque majestueusement s'avance un autre cygne aux ailes déployées, faisant ruisseler de mille feux pivotants les gemmes multicolores de sa robe de cristal.

Puis suit, à intervalles réguliers, la file étincelante des embarcations de rêve qui tracent dans l'eau moirée de la *Reye* un magique sillon de lumière et irradient d'un fantastique éclat les pignons dentelés.

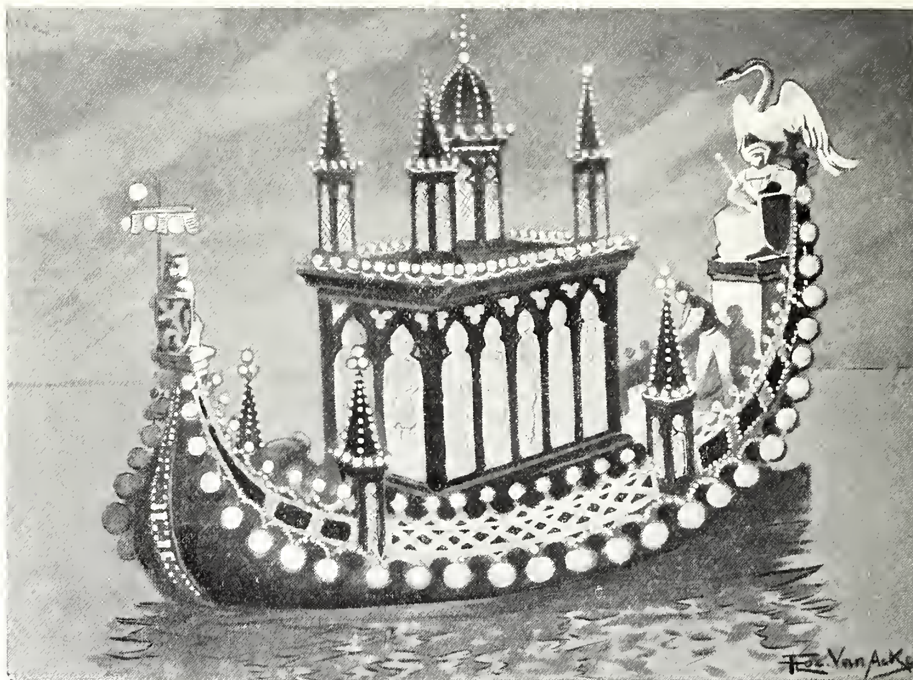
Toutefois, parmi les vingt-trois conceptions primées par la Commission organisatrice, il importe de citer le *Fort Lapin* avec son donjon lumineux habité par une intéressante colonie de léporides; la superbe pagode de *Bruges en Avant*, où le choyé baryton brugeois Albert Van Acker, de la Monnaie, lançait de sa voix puissante aux échos d'alentour les strophes grandioses des *Rameaux* de Faure ; le Moulin de Sans-Souci aux ailes de feu, où l'ombre de maître Aliboron jetait une note caractéristique et réussie ; le palais flottant du



La fête vénitienne. — Hommage à Breydel et de Coninck.

roi Gambrinus avec sa cour opulente ; la gondole de la Douzaine avec ses choristes aux archaïques atours chantant des hymnes au premier citoyen de Bruges, le sympathique *Beertje van de Lohie ;* une blanche gondole annoncée par d'éclatantes sonneries de trompettes thébaines ; l'immense et superbe caravelle aux gréements de feu montée par d'anciens élèves de Saint-Louis en costume de l'époque; la barge où chantaient, sous la direction de M. Em. Verkeyn, nos meilleurs amateurs et professionnels; l'imposante embarcation de MM. Coiseau et Cousin, *Brugge Zeehaven*, avec ses deux phares de feu reliés par des guirlandes lumineuses et encadrant des motifs d'une originalité sévère, rehaussés de devises et de chiffres étincelants ; le bateau de l'armée, avec le groupe prestigieux de feu Henry Pickery, Breydel et De Coninck couronnant le château de Maele, dont les bastions crénelés sont garnis de communiers bardés de fer; le Temple de la Paix avec l'imposante *Pax* et la claironnante *Renommée* de Gustave Pickery ; l'embarcation immense de la *Concorde* avec son groupe compact de chanteurs; le pittoresque bateau de la *Gilde der Ambachten*, écus-

sonné aux armes des métiers et peuplé de clairons et de tambours comme un bâtiment de guerre ; le bateau jubilaire 1830-1905 avec ses superbes transparents évoquant des sites pittoresques de Bruges la Belle ; l'embarcation de la *Dramatique,* écussonnée aux armes



La fête vénitienne. — Le bateau « Bruges, la Venise du Nord ».

des neuf provinces et peuplée de Combattants de 1830 entourant la blanche statue de la *Paix* et fraternisant aux mâles accents de *Flamands et Wallons.*

Le succès de cette fête est dû à la Commission organisatrice, présidée par M. De Wulf, échevin de Bruges, assisté de M. Flori Van Acker, artiste-peintre.

Voici le résultat du concours d'embarcations :

Petites embarcations : 1er prix : M. H. Pardoen : 2. Gonissen ; 3. Hacke ; 4. M. De Graeve.

Grandes gondoles : 1. Cercle la *Douzaine ;* 2. Les *Amis du Minnewater ;* 3. Cercle *Adrien Willaert ;* 4. Bateau auxiliaire de la *Concorde.*

Grands bateaux : 1. *Bruges en Avant ;* pagode japonaise ; 2. « L'Arbre de la Liberté », *Gildeder Ambachten ;* 3. Barge 1830, *les Amis du samedi ;* 4. Bateau de commerce du XVe siècle ; *In 't verleden ligt het heden ;* 5. « Temple de la Paix » : *Concorde ;* 6. *Ex æquo :* Une fête à la cour du roi Gambrinus (corporation des Brasseurs) et l'*Union fait la Force* (Chambre de Commerce) ; 7. Remorqueur Teniers ; 8. Le Moulin de Sans-Souci, *Septuagénaires indigents* (Boulevard) ; 9. *Fort Labin ;* Société du Tir à l'arc de la *Warande.*

CORTÈGE MILITAIRE AUX FLAMBEAUX

(23 Septembre)

Pour clôturer la série des festivités organisées au chef-lieu de la province de Flandre Occidentale en l'honneur de l'Indépendance nationale, un cortège, retraçant l'histoire des organisations militaires belges, depuis l'époque des communes jusqu'à nos jours, a circulé le soir du 23 septembre dans les rues de Bruges.

Ce cortège se composait de dix-sept groupes.

Il s'ouvrait par des pelotons de gendarmes à cheval, de cavaliers aux luminaires tricolores, ainsi que des tambours-clairons du 4ᵉ régiment de ligne.

Venaient ensuite des soldats d'infanterie portant des luminaires aux couleurs brugeoises, des communiers flamands en marche vers Courtrai, défilant à la lumière des torches, des cavaliers avec luminaires aux couleurs bourguignonnes.

Un conductier escorté des lances admises après la montre précédait la musique du 3ᵉ régiment de lanciers.

S'avançaient alors les patriotes belges de l'armée du général Vandermeersch.

Un groupe de lanciers avec luminaires aux couleurs françaises escortait les grenadiers de la garde de l'empereur Napoléon licenciés, rentrant dans leurs foyers, et les hussards belges de Croy servant dans l'armée hollandaise.

La musique du 4ᵉ régiment de ligne ouvrait la marche des soldats de l'armée de l'État Indépendant du Congo, escortés de soldats belges.

Des cavaliers portant les armes de la Belgique, de la Flandre Occidentale et de Bruges ouvraient la voie au char : Le Génie de la Patrie.

Un peloton de cavalerie avec ballons tricolores fermait cet intéressant défilé.

Le cortège est sorti à 8 heures du soir de la caserne de cavalerie et a parcouru l'itinéraire suivant : rues Longue, Haute, Malenberg, Philipstock, Flamande, de l'Académie, Espagnole, quais Espagnol et des Augustins, rues Jean Miral, Sainte-Claire, Saint-Georges, Flamande, Adrien Willaert, des Tonneliers, de la Monnaie, Nord du Sablon, place de la Station, rues Sud du Sablon, des Pierres, Grand'Place, où a été sonnée la retraite, après laquelle les troupes, réunies au centre de la place, exécutèrent la cantate *Vers l'Avenir*, de Gevaert, suivie de la *Brabançonne*. Le cortège reprit ensuite les rues aux Laines, le quai du Rosaire, la rue des Dominicains et la rue Longue.

Ces pittoresques théories étaient rehaussées par le fantastique attrait d'un luminaire portatif qui jetait sur ce typique ensemble des gens d'armes un singulier et mystérieux éclat.

Lorsque, sur la Grand'Place au cadre prestigieux, se massèrent les communiers flamands et le conductier bourguignon flanqué de ses lances, les patriotes belges de l'armée de Vandermeersch et les grenadiers de la garde, les hussards de Croy et les soldats du Congo, ce fut dans le public, qui avait envahi en foule le forum, un moment de grand enthousiasme et de patriotique émotion.

En guise de bouquet, les hommes d'armes entourant le char qui symbolisait le Génie de la Patrie entonnèrent l'Hymne de l'Expansion, ainsi que la *Brabançonne*. Ces chants

d'ensemble, répétés par la foule, s'élevèrent puissants et redirent, dans leurs accents émus, le profond attachement des Brugeois à leur Pays et à la Dynastie.

Les applaudissements et les ovations du public couronnèrent cette belle soirée et clôturèrent, sur la Grand'Place de Bruges témoin, à travers les siècles, de tant de manifestations populaires, les fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale en une démonstration unanime de bonheur et de paix.

Souvenir du banquet des bourgmestres
et échevins de la West-Flandre.



Le Rabot à Gand.

GAND

> La voyez-vous cette immense ruche avec l'animation de ses quais, de ses ponts, de ses rues, de ses places et de ses marchés, avec tous ses métiers, grands et petits, en mouvement du matin au soir, avec son étape de blés, cette ville opulente, où « il abonde, ainsi que le remarque Froissart, moult de finances par le fait de marchandises » qui sait se parer comme une reine des ornements les plus somptueux pour célébrer les grandes fêtes de la paix, tournois chevaleresques, assemblées de la Toison d'Or, mariages ou baptêmes princiers, visites de souverains, cérémonies religieuses ou civiles, réjouissances populaires...
>
> R. P. Etourneau. *(Les Gantois.)*

En vue de commémorer, dans la province de Flandre Orientale, le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, M. le baron de Kerchove d'Exaerde prit l'arrêté suivant, le 6 janvier 1904 :

Le Gouverneur,

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 1903 (*Moniteur belge* du 1er janvier 1904), portant en son article 2 : « Des comités institués dans les autres provinces, à l'initiative et sous la présidence des gouverneurs, organiseront le concours de chacune d'elles à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale. »

Arrête :

Le Comité institué à cette fin, dans la province de Flandre Orientale, est composé de la manière ci-après :

Présidents d'honneur : MM. le lieutenant général commandant la circonscription militaire ;
le premier président de la cour d'appel ;
le procureur général près la cour d'appel ;
le lieutenant général commandant la garde civique des deux Flandres ;
S. G. Mgr l'Evêque de Gand.

Président : M. le gouverneur de la province de Flandre Orientale.

Vice-Présidents : MM. le bourgmestre de la ville de Gand;
le général commandant la province ;
le président du conseil provincial, à Audenarde.

Secrétaires : MM. J. De Smet, président du Cercle artistique, à Gand ;
G. Verhaeghe de Naeyer, propriétaire, à Gand.

Membres :

MM. le bourgmestre d'Alost;
le bourgmestre d'Audenarde ;
le bourgmestre d'Eecloo ;
le bourgmestre de Renaix ;
le bourgmestre de Saint-Nicolas-Waes;
le bourgmestre de Termonde ;
le bourgmestre de Mont-Saint-Amand ;
L. de Hemptinne, ancien membre de la Chambre des Représentants, industriel à Gand ;
F. de Smet de Naeyer, président du Cercle commercial et industriel, à Gand ;
le chevalier Schellekens, à Alost ;
Th. Philips, industriel, à Termonde ;
A. Maertens, président de la Banque de Flandre, à Gand ;
Oct. Bruneel, échevin, président de la Chambre syndicale des horticulteurs belges, à Gand ;
G. Carels, industriel, président de la Chambre de commerce et des fabriques, à Gand ;
Ch. Boddaert, échevin des Beaux-Arts, à Gand ;
le comte de Kerchove de Denterghem, sénateur, président de la Société royale d'horticulture et de botanique, à Gand ;
A. Vercruysse-Bracq, sénateur et industriel, à Gand ;
V. Van Wambeke, conseiller à la cour d'appel ;
J. Vander Linden, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand ;
A. Ligy, ancien membre de la Chambre des Représentants, colonel de la garde civique, président de la Commission du Conservatoire royal de musique, à Gand ;
P. Dobbelaere, ancien conseiller communal, industriel, président de la Société *Tot bevordering van Nijverheid en Wetenschappen,* à Gand ;
J. Van Hoorde, président de la Section gantoise de la Presse belge, à Gand ;
Ch. De Waegenaere, président de la Ligue du commerce et de l'industrie, à Gand ;
le chanoine Van den Gheyn, président du Cercle archéologique, à Gand ;
A. De Vos, sénateur, à Gand ;
W. Bontinck, conseiller provincial, à Gand ;
A. Huyshauwer, membre de la Chambre des Représentants, à Gand ;
le baron V. Casier, industriel ;
le baron della Faille d'Huysse, sénateur, président du *Landbouwersbond* de la Flandre Orientale, Deurle ;
E. de Kerchove d'Ousselghem, sénateur, président de la Commission provinciale d'agriculture, à Gand ;
F. Scribe, artiste-peintre, secrétaire de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts, à Gand ;
G. Hulin, professeur à l'Université ;
A. Feyerick, secrétaire de la Société royale et chevalière Saint-Michel, à Gand.



M. le baron de Kerchove d'Exaerde,
Gouverneur de la province de Flandre Orientale.

Le Comité se mit à l'œuvre et adopta un programme, dont l'exécution fut assurée par le bureau du Comité provincial et par l'administration communale de Gand.

LA VISITE DE S. M. LE ROI

Le 18 juin, le Roi a honoré de sa présence les fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale à Gand. La vieille cité flamande eut l'insigne honneur de recevoir, la première, au cours de l'année jubilaire, la visite de Sa Majesté. Aussi s'était-elle parée. Depuis le centre de la ville jusqu'aux quartiers les plus éloignés, les maisons et les édifices publics sont décorés. Les drapeaux aux couleurs belges et gantoises flottent à toutes les fenêtres. Les rues se sont transformées en allées de verdure et de fleurs. Dans tous les doyennés, antique division de la ville qui réunit les rues ou voisinages et où s'est conservée l'habitude d'élire annuellement un doyen et une doyenne *(deken en dekenin)*, des comités se sont constitués pour organiser des apprêts par souscription. Des concours ont été ouverts pour la plus belle décoration de maison. On a travaillé, l'émulation a gagné les masses. La Roi va venir ! On ira le voir. Il passera ici ; chacun veut donner de sa personne, de sa bourse. L'imagination populaire invente de naïfs emblèmes et ses trouvailles décorent la ville d'une magnificence resplendissante. Les ressources du progrès moderne jettent leurs éclats aux façades des hôtels, l'émotion du peuple y ajoute de touchantes manifestations. L'ensemble affirme la joie unanime et les sentiments loyalistes qui animent le peuple gantois.



M. Braun,
Bourgmestre de Gand.

LE « TE DEUM »

La journée débute par la cérémonie religieuse du *Te Deum*, chanté en l'église cathédrale de Saint-Bavon. Le temple est splendidement décoré. Un cordon de palmiers et de lauriers entoure la nef principale. Des cartouches aux couleurs nationales et gantoises ornent les colonnades ; le drapeau national flotte au sommet de la tour ; le lion belge, entouré de l'inscription « God bescherme ons Vaderland », pare le fronton du portique.

Dès 10 h. du matin, tandis que le carillon égrène ses notes perleuses, un détachement du 1er régiment de ligne vient se ranger devant l'édifice pour rendre les honneurs.

Les invités commencent bientôt à arriver. Ce sont, tout d'abord, les délégations des nombreuses sociétés de la ville avec leurs drapeaux et cartels. Plus de cent d'entre eux se rangent dans le chœur. Bientôt après, les autorités viennent occuper les places qui leur sont réservées : MM. le lieutenant général Lorain, commandant la 1re circonscription militaire ; le lieutenant général baron Greindl, commandant supérieur des gardes civiques des deux Flandres ; le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province de Flandre Orientale ; le général Ligy, commandant la garde civique de Gand ; le général Pinte ; la cour d'appel et le tribunal de 1re instance ; MM. Léger, baron della Faille d'Huysse, Claeys-Boúúaert, Fiévé, Vercruysse, de Kerchove d'Ousselghem, Van Vreckem, sénateurs ; Begerem, Cooreman, de Béthune, de Ghellinck d'Elseghem, Maenhaut, Tibbaut, Van Cleemputte, Verhaegen, membres de la Chambre des Représentants ; les membres de la députation permanente, du conseil provincial, des nombreux conseillers communaux, des bourgmestres des villes et communes de la province ; l'administrateur-inspecteur de l'Uni-



Le beffroi et l'église cathedrale de Saint-Bavon.

versité, entouré de professeurs ; les fonctionnaires des administrations provinciales, les officiers de la garde civique et de l'armée, etc.

On remarque aussi la présence de M. Jacques Janssens, de Winkel-Sainte-Croix, un ancien Combattant de 1830, âgé de 95 ans.

A 10 h. 1/2, S. G. Mgr Stillemans, Évêque de Gand, entouré des chanoines du chapitre, entonne le *Te Deum*, œuvre inédite de feu le chanoine Van Damme. Ce chœur à quatre et sept voix mixtes avec strophes alternatives en plain-chant est exécuté, sous la direction de M. Verschaffelt, maître de chapelle de Saint-Bavon, par soixante-quinze exécutants. Le plain-chant est chanté par cinquante séminaristes, sous la direction de M. l'abbé van den Woestyne, professeur au séminaire. La cérémonie était terminée à 11 h.

LA FÊTE PATRIOTIQUE

La gare de Gand avait reçu une jolie décoration. Le square central était orné de fleurs aux couleurs vives, s'harmonisant avec celles des nombreux drapeaux. Deux compagnies du 1er régiment de ligne et l'artillerie de la garde civique font le service d'honneur.

A 1 h. 1/2, le train royal entre en gare. Sa Majesté est reçue, à la descente du train, par MM. les lieutenants généraux baron Greindl et Lorain ; le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province ; Braun, bourgmestre de la ville ; le général major Ligy, commandant de la garde civique de Gand, et le général Pinte.

Le Roi est accompagné de MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; Van den Heuvel, Ministre de la Justice ; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; le comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour ; le lieutenant général Chapelié, aide de camp du Roi ; le lieutenant général Bricoux, écuyer

d'honneur du Roi ; le baron Snoy, commandant du Palais, etc.

Après s'être fait présenter les autorités, Sa Majesté passe en revue les troupes de la garde civique et de l'armée qui assurent le service d'honneur. Elle monte ensuite dans sa berline, attelée à la daumont et précédée de piqueurs ; la suite prend place dans d'autres voitures. Le cortège se met en marche, escorté par l'escadron de la garde civique à cheval et un escadron du 4e régiment de lanciers.

Le Roi se rend à la plaine Saint-Pierre par les rues de Flandre, Digue de Brabant, Courte du Jour, Neuve et Saint-Pierre. Il est chaleureusement ovationné sur tout le parcours.

Il est 2 heures quand le cortège arrive sur la plaine Saint-Pierre. La vaste étendue offre un spectacle magnifique. Toutes les tribunes, bondées d'invités, la tribune des dames surtout, ruisselante de toilettes claires, trépignent d'enthousiasme et une énorme clameur : « Vive le Roi ! » accueille l'arrivée de Sa Majesté. Le moment est indescriptible ; les mouchoirs et les bannières que tiennent des fillettes s'agitent, les drapeaux s'inclinent.



Affiche des fêtes jubilaires.

L'aspect de la plaine est féerique. La tribune des dames, sur laquelle plus de deux mille spectatrices ont pris place, forme un groupe d'un effet admirable. Au fond, sur une estrade, les 5,000 exécutants de la cantate sont réunis : ce sont les membres de 40 sociétés chorales de Gand et de plusieurs communes de la province, des dames, des jeunes filles, des garçons et des fillettes, élèves de toutes les écoles de Gand, et toutes les musiques militaires de la garnison.

Le Roi prend place à la tribune qui lui est réservée, entouré de MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; Van den Heuvel, Ministre de la Justice ; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; M. de Riemaecker



La fête patriotique. — La tribune royale.

président du conseil provincial ; le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province de Flandre Orientale ; Braun, bourgmestre de Gand ; Nap. de Pauw, procureur général près la cour d'appel ; Van Maele, faisant fonctions de premier président de la cour d'appel ; les lieutenants généraux baron Greindl et Lorain ; les généraux Ligy et Pinte ; Mgr Stillemans, Évêque de Gand ; les officiers de la maison du Roi.

A droite de la tribune royale prennent place trois Combattants de 1830 : MM. Janssens, de Winkel-Sainte-Croix ; Reihl, de Saint-Nicolas, et Pierseaux, de Gand ; les généraux, les états-majors ; MM. Claeys-Boúúaert, de Kerchove d'Ousselgem, Eug. de Kerchove, baron della Faille d'Huysse, De Vos, Léger, comte t'Kint de Roodenbeke, Vercruysse, sénateurs ; Begerem, Cooreman, Maenhaut, Mechelynck, Persoons, Tibbaut, Van Cleemputte, Verhaegen, membres de la Chambre des Représentants ; de nombreux officiers de la garde civique et de l'armée ; M. van Loo, ancien Ministre de Belgique en Italie ; la députation permanente, des conseillers provinciaux, des conseillers communaux, les bourgmestres des villes et communes de la province, les professeurs de l'Université de l'Etat, les

membres du personnel enseignant de l'Etat et de la ville, les fonctionnaires, les consuls, les membres du Comité provincial des fêtes, ainsi que les membres des Comités spéciaux.

A gauche de la tribune, se trouvent la cour d'appel de Gand, les tribunaux de 1re instance de la province, les tribunaux de commerce, les auditeurs militaires, etc.

M. le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province et président du Comité provincial des fêtes, offre au Roi le programme de la fête, relié en maroquin rouge.

Le défilé du cortège patriotique commence aussitôt. L'orchestre, sous la direction de M. Carlier, exécute la *Marche triomphale* de Uyttenhove.

En tête du défilé s'avancent deux sous-officiers portant l'un une bannière aux couleurs belges, l'autre un étendard congolais. Ils précèdent le groupe des commissaires de police de la ville de Gand et de la province. Suivent une théorie soyeuse, les drapeaux de la garde civique et de l'armée, escortés chacun d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant ; puis les délégations des pompiers de toutes les villes de Flandre, les orphelins de la ville de Gand, les vétérans du travail porteurs de la croix industrielle, agricole ou mutualiste ; les Sociétés royales des ex-sous-officiers et anciens soldats de l'armée belge, les innombrables sociétés particulières (avec plus de 350 drapeaux) de la ville et de la province, et, pour clôturer, le groupe très applaudi des Combattants de 1830, escortés par la musique de l'école des pupilles.

Le défilé terminé, M. Oscar Roels, le compositeur de la cantate *Vlaanderen,* paroles de M. E. Van Goethem, monte sur l'estrade pour diriger son œuvre.

La cantate produit une grande impression.

Le Roi s'est fait présenter MM. Verhaeghe, président du Comité des fêtes, Van Zantvoorde, président des *Mélomanes,* Monnier, Uyttenhove, Hullenbroeck, Roels et Van Goethem.

M. le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province et président du Comité provincial des fêtes, s'avance alors et offre au Roi, en souvenir de cette journée, un livre d'or, qui est un chef-d'œuvre de reliure ouvragée. Ce livre, dont chaque page a été illustrée par un artiste de talent, contient une adresse du Comité provincial des fêtes, ainsi que les noms des membres des différents Comités exécutifs. L'adresse a été calligraphiée par M. Jules de Bruyne.



La fête patriotique. — L'armée.

M. le baron de Kerchove d'Exaerde donne lecture de l'adresse, qui est ainsi conçue :

Sire,

Les habitants de la Flandre Orientale et de la ville de Gand sont fiers et heureux de recevoir, aujourd'hui, leur Souverain, au moment où ils célèbrent, avec une joie bien légitime, le soixante-

quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale. Les communes et les sociétés de la province ont répondu avec un enthousiasme touchant à l'appel de notre Comité. Elles ont saisi avec empressement l'occasion de témoigner à Votre Majesté toute la part qu'elles prennent au glorieux jubilé que nous fêtons et de lui exprimer les sentiments de respectueuse gratitude et d'inaltérable attachement qu'elles lui ont voués.

Sire ! la vieille cité qui vous acclame aujourd'hui reçut dans ses murs, il y a trois quarts de siècle, le premier Roi des Belges, à son entrée dans le pays. S'adressant aux magistrats communaux venus pour le saluer, S. M. Léopold Ier s'exprima en ces termes : « J'ai connu l'état de souffrance de la ville de Gand. Je suis venu pour cicatriser ses plaies : je connais vos besoins et je m'appliquerai spécialement à rouvrir la source des prospérités dans votre cité laborieuse. Je m'en occuperai sans relâche comme des intérêts de tout le Royaume. »

L'événement a prouvé, Sire, combien l'auguste fondateur de la Dynastie prenait à cœur ces nobles paroles. Digne héritier des traditions paternelles, vous avez fait vôtres ces promesses. Elles reçoivent, à soixante-quinze ans de distance, la plus éclatante des consécrations. Sous le règne de Votre Majesté, la Flandre Orientale a vu germer et fleurir, en son domaine, tous les arts de la paix. Les sciences et les lettres, l'industrie, l'agriculture et le commerce s'y sont développés librement, et le magnifique épanouissement de l'heure présente n'eut certes son égal en aucune des périodes de notre histoire.

Sans doute, la belle province que Votre Majesté honore aujourd'hui de sa visite a trouvé, en son sol fertile, en sa population laborieuse, en sa situation privilégiée, en ses nombreuses voies navigables, bien des éléments de grandeur et de prospérité.

Mais qu'en advint-il à certaines époques du passé, quand la sécurité, la tranquillité et la liberté lui firent défaut ? Qu'en serait-il advenu depuis 1830, sans l'appui d'un Gouvernement éclairé et prudent, expérimenté et clairvoyant ?

Ce précieux concours de circonstances favorables à l'harmonieux développement du pays aura été réalisé sous le règne de Votre Majesté. La Flandre en a conscience. Elle ne l'oubliera jamais.

Dans leurs efforts pour accroître la beauté, la richesse et la renommée du sol natal, ses enfants ont toujours trouvé auprès de Votre Majesté l'appui, l'encouragement et l'inspiration. Ils ont appris à voir de loin et à voir grand. Votre Majesté a su provoquer les énergies, susciter les enthousiasmes, éveiller dans tous les domaines cet entrain au travail et cet esprit d'initiative qui sont l'orgueil et la fortune de la Belgique.

C'est pénétrés de cette idée, Sire, que les habitants de la Flandre Orientale, réunis aujourd'hui pour fêter le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale, se groupent étroitement autour du Trône et confondent, en un même sentiment de vénération, la Patrie et le Roi !

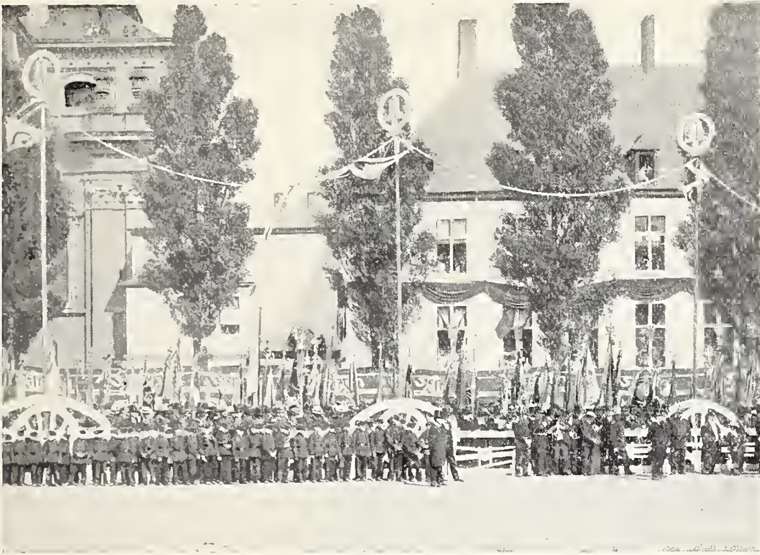
Le bourgmestre, M. Braun, prend ensuite la parole en flamand :

Sire,

Le Comité des fêtes nationales vient, par l'organe de son président, de rappeler à Votre Majesté les progrès accomplis dans tous les domaines depuis soixante-quinze ans dans notre belle province. Qu'il me soit permis, au nom de la ville de Gand, d'exprimer quelques vœux dont la réalisation prochaine contribuerait largement à assurer encore davantage sa grandeur et sa prospérité.

Nous nous réjouissons des gigantesques travaux qui doivent faire bientôt du canal de Terneuzen une voie maritime de premier ordre et donner à notre commerce et à notre industrie un nouvel et puissant essor. Nous désirons voir se poursuivre activement la construction de la nouvelle ligne ferrée qui établira des communications plus fréquentes et plus rapides entre notre ville et la capitale.

Nous nous unissons à ceux qui réclament des mesures énergiques pour empêcher la pollution de nos canaux et rivières empoisonnés par le déversement dans l'Escaut et dans la Lys des eaux industrielles du Nord de la France. Privés de bonnes eaux potables, nous sommes heureux de pouvoir annoncer au Roi que les commissions réunies du conseil communal ont accepté à l'unanimité les propositions de la Société intercommunale de la banlieue de Bruxelles.



La fête patriotique. — La garde civique.

Nous serons ainsi à même de livrer à notre population une eau saine et abondante : notre ville est prête à faire de grands sacrifices pour atteindre ce résultat, qui aura aussi les conséquences les meilleures pour les Flandres.

En vue de rendre plus attrayant notre beau parc dont profitent toutes les classes de la société, nous voudrions y incorporer le plus tôt possible les terrains encore occupés actuellement par des casernes, dont la démolition est décidée.

Parmi les souffrances des classes laborieuses, il n'en est pas de plus pénibles que celles qui résultent du chômage involontaire. Pour y porter partiellement remède, nous avons, les premiers en Belgique, institué le fonds du chômage, qui a rendu déjà de grands services.

Nous avons formé le projet de compléter avec l'intervention des pouvoirs publics cette institution par le développement de notre bourse de travail, en nous inspirant de ce qui existe, sous ce rapport, à l'étranger. Enfin, nous ambitionnons de donner à tous nos établissements d'enseignement à tous les degrés industriel et professionnel, commercial et artistique, un développement de plus en plus considérable.

Voilà, Sire, esquissée dans ses grandes lignes, quelle sera notre œuvre de demain, œuvre pour la réalisation de laquelle nous croyons pouvoir compter sur l'appui bienveillant de Votre Majesté. Son règne déjà si glorieux se continuera ainsi dans une auréole brillante vers laquelle se tourneront avec gratitude tous les cœurs de ses fidèles Gantois. Vive le Roi !

Après avoir remercié le gouverneur et le bourgmestre, le Roi répond en ces termes :

« M. le gouverneur a fait allusion à la visite du Roi mon père à Gand ; il a rappelé aussi les » intentions que le Roi avait exprimées à cette époque lointaine en faveur de votre cité. J'aime à » constater que les vœux de mon père ont été exaucés. Les Flandres sont devenues toujours plus » prospères, et la ville de Gand s'est affirmée de plus en plus comme une cité de premier ordre. » Certes, il y a encore beaucoup à faire, mais on peut affirmer que votre ville a réalisé rapidement » de belles choses en » faveur du peuple, » à l'activité duquel » je rends d'ailleurs » avec joie un légi- » time hommage. » J'ai entendu avec » émotion que l'in- » tention des auto- » rités locales était » d'amener l'eau po- » table qui manque » à Gand ; c'est là » une résolution hu- manitaire au pre- » mier chef et bien



La fête patriotique. — Les chœurs.

» digne de l'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui. J'espère que votre ville réalisera promp-
» tement ces intentions ; j'espère aussi qu'à l'occasion de l'inauguration de la prochaine distribu-
» tion d'eau potable, Gand voudra bien m'inviter à me rendre encore dans ses murs. J'espère que
» l'initiative prise par vo-
» tre ville dans ce sens sera
» suivie par les Flandres,
» dont certaines villes ne
» bénéficient pas encore
» de ce bienfait. Vous avez
» parlé aussi du canal de
» Terneuzen, qui a tou-
» jours fait l'objet de la
» sollicitude du Roi mon
» père. En 1828, ce canal
» ne devait avoir que 3 mè-
» tres de profondeur ; mais,
» sous le nouveau régime,
» ces profondeurs ont été
» augmentées. Je crois
» avoir sur moi un dessin
» qui établit ce que sera le
» canal de Terneuzen dans
» l'avenir. Je souhaite qu'il
» soit tout à fait conforme
» à vos vœux. Le croquis
» en est assez intéressant, et, avec la permission du Ministre des Finances, je le laisserai au
» bourgmestre de Gand. Mais on peut déjà constater, pour peu qu'on jette un coup d'œil sur
» l'ensemble du plan, que votre ville aura, un jour, un grand et bel accès à la mer.



La fête patriotique. — La tribune des Dames.

Le Roi déploie les croquis des travaux à effectuer. Le Souverain dit encore :

» Il est bon que des anniversaires comme celui-ci soient marqués par des résolutions qui
» laissent une empreinte utile dans l'intérêt des populations. Gand marquera bientôt cette em-
» preinte, cette date, en amenant l'eau potable chez elle. Mon Gouvernement, ajoute le Souverain,
» s'est préoccupé de présenter au Pays des projets patriotiques dont l'adoption est nécessaire pour
» la prospérité nationale et la sécurité du Pays. La Belgique est un pays de liberté, qui a ses
» destinées entre ses mains ; elles seront ce que vous voudrez bien en faire. J'affirme que vous
» avez devant vous de longues années de prospérité, et il dépendra de la Belgique de se les assurer
» pour le plus grand profit de tous. »

Ce discours est salué par des applaudissements prolongés et des ovations enthousiastes.

Le dernier numéro du programme de la fête patriotique consiste dans la *Jubelsymphonie* de M. Hullenbroeck, qui se termine par la *Brabançonne*. Le canon tonne, les cloches et les bourdons sonnent à toute volée, tandis que l'orchestre, les chœurs et des milliers de spectateurs entonnent l'hymne national.



La fête patriotique. — Défilé des sociétés.

Le moment est solennel et la manifestation chaleureuse qui se fait aux cris de « Vive le Roi ! Vive la Belgique ! » est des plus émouvantes.

AUX NOUVELLES INSTALLATIONS UNIVERSITAIRES

Il est 2 h. 1/2 quand le Roi quitte la plaine Saint-Pierre. Par l'avenue des Arts, le boulevard de la Citadelle, le boulevard des Hospices et la rue Kluyskens, le cortège royal, au milieu des acclamations, se rend à l'Institut Rommelaere pour l'inaugurer et visiter les nouvelles installations de bactériologie et de pharmaco-dynamique.


Un collier de corporation.

Les étudiants se sont massés à l'entrée et acclament longuement le Souverain.

A l'intérieur du bâtiment, M. Thomas, recteur de l'Université, et M. Van der Linden, administrateur-inspecteur, entourés des membres du Conseil académique et de tous les professeurs de l'Université, auxquels s'est joint M. Rommelaere, professeur à l'Université de Bruxelles, reçoivent Sa Majesté.

M. Thomas prononce le discours suivant :

Sire,

L'Université de Gand est heureuse et fière de pouvoir, en ce jour d'allégresse patriotique, souhaiter la bienvenue à Votre Majesté et lui présenter l'hommage de son respectueux attachement. Vous avez daigné, Sire, réserver une part de votre temps précieux à l'inauguration de nos nouveaux instituts. Cette marque d'intérêt, ce témoignage de votre haute bienveillance, nous touche profondément et nous en sentons tout le prix.

La Belgique a vu, sous vos auspices, son horizon s'élargir et son activité se développer dans tous les domaines ; ses énergies latentes se sont éveillées ; elle a pris conscience d'elle-même et du rôle qu'elle est appelée à jouer. Dans cet élan de notre vie nationale vers le progrès, la science ne pouvait pas rester en arrière. La science est aujourd'hui une puissance et une puissance bienfaisante, qui récompense largement les sacrifices qu'on fait pour elle.


Université de Gand. — Institut Rommelaere.

C'est ce que comprennent et les pouvoirs publics et les particuliers. La cérémonie de ce jour fournit une preuve éclatante de l'esprit qui les anime. L'Institut d'hygiène et de bactériologie a été fondé, en grande partie, grâce à la libéralité éclairée d'un généreux donateur, feu M. Renier, qui, en reconnaissance des soins qu'il avait reçus de M. le docteur Rommelaere, a voulu que l'Institut portât le nom de cet émi-

nent professeur. Le Gouvernement, s'inspirant des nobles idées de Votre Majesté, et la ville de Gand, toujours pleine de sollicitude pour l'enseignement supérieur, ont pris à cœur de compléter l'œuvre de M. Renier et, à côté de l'Institut Rommelaere, se sont élevés les instituts de physiologie et de pharmacodynamique. L'Université sera éternellement reconnaissante à tous ceux qui l'ont si richement dotée. Le bel ensemble de bâtiments que nous avons l'honneur de montrer à Votre Majesté a été conçu et exécuté d'après les plans de M. Cloquet, notre professeur d'architecture, dont le talent s'affirme ici une fois de plus. Les laboratoires sont installés d'après les derniers perfectionnements et peuvent rivaliser avec ce que l'étranger a de mieux dans ce genre. Certes, les dépenses ont été considérables, mais nous avons le droit d'en attendre de grands fruits. Placés dans les meilleures conditions de travail, entourés de tous les instruments nécessaires à leurs recherches, nos professeurs et nos élèves ne négligeront rien pour remplir dignement leur mission. Et cette mission est belle, car elle consiste à scruter les mystères de la nature pour améliorer le sort des hommes, à étendre le champ de nos connaissances pour restreindre celui de la maladie et de la douleur.



Université de Gand. — Institut de Pharmaco-dynamique.

Servir la Patrie, servir l'humanité, tel est, Sire, le programme de notre enseignement. En nous efforçant de le réaliser, nous ne ferons que suivre, dans une sphère modeste, l'exemple du Souverain qui a porté la civilisation sur les rives du Congo et qui consacre tous ses soins à la prospérité de notre chère Belgique.

Le Roi répond :

« Avec vous, Messieurs, je répète que l'œuvre de l'Université est belle, puisqu'elle a pour » mission l'éducation de notre jeunesse. J'ai été heureux d'apprendre que vous étiez dotés d'éta» blissements dignes de votre haute mission. Je serai enchanté de les visiter. »

M. Thomas présente à Sa Majesté le conseil académique, ainsi que M. Rommelaere. On parcourt les installations nouvelles. En traversant la rue de la Pharmacie pour passer d'un établissement dans l'autre, le Souverain est l'objet d'une enthousiaste ovation de la part des étudiants qui se sont massés sur son passage.

Le Roi leur adresse quelques mots :

« Je suis heureux et vivement impressionné, dit Sa Majesté, de la manifestation dont je suis » l'objet de votre part.

» Profitez, Messieurs, de l'enseignement qui est à votre portée. Soyez aussi dévoués à votre » Patrie. Devenez tous de bons citoyens dont la Patrie aura le droit d'être fière.

» Un vieillard vous souhaite de tout cœur prospérité et bon succès dans vos études, à tous » bon succès et n'oubliez pas que le mot d'ordre est *travail et succès* pour la jeunesse. »

Une longue ovation accueille ces paroles.

Dans la salle de réunion des professeurs, le Roi et les autres autorités signent un diplôme rappelant la date de l'inauguration officielle de l'Institut.

La visite se termine à 4 h. 15, et c'est à travers une foule compacte que le cortège royal se dirige vers le Palais de Justice par la nouvelle rue de l'Hôpital, la Coupure, le Pont du Pain perdu, la rue Basse des Champs et la place du Commerce.

Cet édifice est paré de plantes ornementales, de drapeaux. Les autorités de la province s'y sont donné rendez-vous.

AU PALAIS DE JUSTICE

A la grille donnant accès au Square attendent MM. Van Maele, faisant fonctions de premier président de la cour d'appel ; de Pauw, procureur général près la cour d'appel; Roels, président de chambre à la cour d'appel ; A. Callier, premier avocat général près la cour d'appel. Le Roi est reçu par cette délégation et conduit avec sa suite dans la salle des assemblées générales de la cour, où se sont groupés les membres de la cour d'appel, du tribunal de 1re instance de la province, du tribunal de commerce et du conseil de discipline de l'ordre des avocats.

M. le président Van Maele prononce le discours suivant :

Sire,

La cour d'appel de Gand et les tribunaux de la Flandre Orientale se félicitent du grand honneur qui leur échoit de recevoir Votre Majesté dans ce palais et de pouvoir lui offrir, au milieu de cette fête jubilaire, le tribut de leur profond respect et de leur loyal dévouement.

Après soixante-quinze années d'existence indépendante, la Belgique occupe dans le monde une position enviée et les Belges, par un labeur incessant dans toutes les branches de l'activité humaine, se sont placés aux premiers rangs.

Constater un pareil résultat, c'est rendre hommage au Roi, auquel remonte comme à sa source la prospérité de la Patrie, au Souverain dont la sollicitude éclairée est toujours en éveil et dont la généreuse initiative a ouvert à notre Pays des voies nouvelles déjà fécondes et pleines d'espérance.

Sire,

L'épanouissement de la Nation est intimement lié à nos droits et à nos libertés constitutionnels.

Et ces libertés et ces droits ne sauraient eux-mêmes se concevoir sans l'ordre et la légalité dont la sauvegarde est confiée au pouvoir judiciaire.

Pénétrée du sentiment de cette haute mission, la magistrature comprend la gravité des devoirs qui en dérivent. Intègre et impartiale, elle s'efforce de rendre la justice prompte, accessible aux humbles, égale pour tous, et en accomplissant cette tâche à laquelle elle s'emploie sans partage, elle fait œuvre de conservation sociale, soucieuse de mériter la confiance du Pays et la bienveillance du Roi.

Sa Majesté répond en ces termes :

« Je vous remercie des paroles que vous venez de m'adresser.

» Je suis très heureux de me trouver au milieu de la magistrature des Flandres. Je sais quelles » sont les qualités solides qui la distinguent. Cette magistrature fait honneur à son Pays. On peut » juger de l'état de civilisation de la Nation par le développement et le perfectionnement de tout » ce qui touche à la magistrature et au fonctionnement de la justice.

» Vous rendez la justice avec impartialité. La justice, c'est l'ordre. Vous êtes les gardiens de » l'ordre. L'ordre, c'est la liberté ; et l'ordre et la liberté font ensemble la prospérité du Pays. »

Après ce discours, le Roi se fait présenter les magistrats et paraît ensuite au balcon du Palais de Justice pour voir défiler le cortège nautique.

La ville de Gand se prête merveilleusement à ce genre de festivités.

LE CORTÈGE NAUTIQUE

En tête du cortège navigue le yacht de l'administration des Ponts et Chaussées, à bord duquel se trouvent les chefs de service. Suivent le yacht de M. Van der Stichelen ; le bateau du *Jubilé* (d'après les dessins de MM. De Vos et De Wette), sur lequel s'élèvent les bustes de Léopold I[er] et de Léopold II, qu'entourent des Combattants de 1830; les embar-



Le cortège nautique.

cations de l'*Architecture*, de la *Sculpture* (M. de Maertelaerte), de la *Peinture* (MM. De Vos et De Wette), des *Belles-Lettres* (MM. De Vos et De Wette), de la *Musique* (M. Jotthiers), de l'*Enseignement* (MM. De Vos et De Wette), des *Sports* (MM. De Vos et De Wette), de nombreux yachts fleuris; le bateau des *Industries linières* (MM. De Vos et De Wette) et *métallurgiques* (M. Jotthiers), du *Commerce d'importation et d'exportation* (Firme De Baerdemaecker, dessins de M. F. De Smet) ; des barques zélandaises très originales (M. Cassauwers); le bateau de la *Mutuelle congolaise* (MM. De Vos et De Wette). Les sociétés horticoles avaient assuré l'ornementation de quatre bateaux représentant la *Flore*, l'*Avenir horticole*, la *Glorification* et le *Commerce horticole*. Ces embarcations sont superbes : elles accumulent une profusion florale d'un goût artistique; les guirlandes, les groupements de

fleurs et de plantes forment un ensemble d'une luxuriance admirable. Au son de musiques entraînantes, toute cette flottille de parade s'avance sur le canal et défile devant le Roi.

Ce cortège est tout à fait superbe et original ; il fait honneur à ses organisateurs, en tête desquels se place M. Boddaert, échevin de la ville de Gand, assisté de MM. Lucien De Cock, Ch. Lybaert et Michel. Dans la figuration du cortège, de nombreuses sociétés gantoises ont tenu à apporter l'aide de leur concours. Citons la Société Populaire de gymnastique, de Liederkrans, Van Crombrugghe 's Genootschap, l'Association athlétique, la Gantoise, le Royal Club gymnastique, Racing-Club, Jeanne d'Arc, Antisocialistische Katoenbewerkersbond.

Le clou du cortège nautique a été sans contredit la participation des sociétés agricoles. La Société royale d'horticulture et de botanique avait confié à M. L. de Landtsheere le soin de parer le bateau représentant *Flore*. L'*Avenir horticole* était dû à la collaboration de la Société des « jeunes » et de MM. De Wette et De Vos. Le Cercle horticole Van Houtte avait voulu glorifier la mémoire du célèbre horticulteur explorateur. Les promoteurs de cette œuvre étaient MM. Joseph Vindevogel et Joseph Hullebroed. La Société l'*Union* de Mont-Saint-Amand avait prêté un bateau à vapeur ; M. Michiels y avait groupé en symbole le *Commerce horticole*.



Le cortège nautique. — Embarcation du commerce agricole.

Pendant le passage du cortège, le Roi exprime différentes fois à son entourage ses impressions flatteuses pour les organisateurs de ce beau spectacle.

Le Roi prend congé des magistrats, qui l'accompagnent jusqu'au bas de l'escalier du Palais de Justice.

Le cortège royal gagne bientôt la gare par la rue des Champs, Marché aux Grains, rue Longue Monnaie, Marché du Vendredi, rue Neuve Saint-Jacques et rue Charles-Quint. La foule acclame le Roi et ses ovations se prolongent jusqu'au moment où le train royal quitte Gand. Il est 6 h. 05.

Sa Majesté, avant de monter en berline, avait passé en revue les troupes de la garde civique et de l'armée qui lui rendaient les honneurs. Le Roi avait tenu à remercier vivement le gouverneur de la province, les officiers généraux et le bourgmestre de la belle réception qu'ils lui avaient ménagée à Gand. Il chargea M. Braun de porter à la connaissance de la population gantoise l'expression de sa gratitude.

Le soir, la ville était brillamment illuminée et l'animation des rues, l'empressement et l'enthousiasme de la foule témoignaient de la parfaite réussite de cette journée patriotique.

LA FÊTE MILITAIRE

La seconde journée des fêtes jubilaires a eu lieu le 22 juin. Elle comprenait une fête militaire, organisée par les régiments de la garnison, sous la direction d'un Comité exécutif, à la tête duquel se trouvait le lieutenant-colonel Scheere.

Quinze mille personnes s'étaient donné rendez-vous à la plaine Saint-Pierre pour y assister.

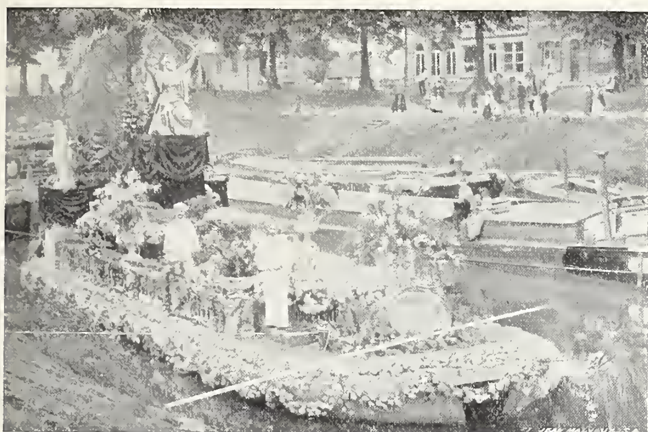
Par une généreuse pensée, les organisateurs de cette fête avaient tenu à associer



Le cortège nautique. — Le bateau des sports.

les malheureux à la joie générale et les cartes d'entrée étaient vendues au profit des pauvres de la ville.

Après une marche jubilaire, écrite par M. Morel de Westgaver et exécutée par toutes les musiques de la garnison, la compagnie cycliste des carabiniers a fourni un ensemble d'évolutions qui a été très apprécié. Puis sont venus successivement les quadrilles d'armes par le 1er régiment de ligne, la fantasia et le carrousel du 4e régiment de lanciers, les mouvements d'ensemble au fleuret par les sous-officiers du 1er régiment de ligne, le travail de vingt-quatre tandems par les sous-officiers de cavalerie, un excellent numéro de gymnastique suédoise avec armes par cent hommes du 2e régiment de ligne et un carrousel de batteries d'artillerie, dont les détonations, bien que faites à charge réduite, ont fait voler en éclats quelques dizaines de carreaux, au grand émoi des spectateurs et propriétaires voisins.



Le cortège nautique. — Embarcation de la Société royale d'Agriculture et de Botanique.

Cette fête, pleine d'entrain et qui a permis d'admirer la souplesse et la belle allure du soldat belge, s'est terminée par une apothéose très heureusement ordonnée, à laquelle ont participé toutes les musiques, ainsi que tous les détachements de la garnison.

L'ensemble était magnifique et il fut très impressionnant d'entendre, dans ce cadre merveilleux et au milieu du plus profond silence, la voix chaude d'un sous-officier dire les paroles rythmées de l'*Ode au Drapeau,* de Levis.

Les participants à ces joutes ont ensuite défilé par groupes, recueillant sur leur passage les acclamations enthousiastes de la foule des assistants.

Les autorités locales s'étaient jointes à la population pour assister à ce très beau spectacle, qui, à ses mérites divers, ajoutait celui d'avoir provoqué la participation de la garnison de Gand à la célébration du Jubilé national.



Le cortège nautique.— Embarcation du Cercle l'Avenir.

LA FÊTE VÉNITIENNE

Le 9 juillet, une fête vénitienne devait être donnée à Gand. Des embarcations ornées allaient suivre aussi bien les larges rubans des canaux qui amènent au chef-lieu les richesses du nord et du sud de la Flandre que ceux qui s'insinuent en vestiges du passé entre



Le cortège nautique. — Embarcation de la ville de Gand.

de hauts murs gris. Un orage a contrecarré les projets les mieux établis et, en quelques instants, au moment du départ, a causé des dégâts irréparables aux embarcations.

Voici l'ordre du cortège nautique :

1. Le yacht des Ponts et Chaussées.

2. Gand et les villes des Flandres au XVIe siècle. Sur cette embarcation prennent place les trompettes et tambours, ainsi que les artificiers, qui tirent un feu d'artifice.

3. Un corps de musique.

4. Embarcation de la Pucelle de Gand, entourée d'une nombreuse figuration.

5. Yacht de M. de Hemptinne.

6, 7, 8, 9. Embarcations contenant des chanteurs isolés.

10. Embarcation du dragon, avec trompettes et tambours.

11. Embarcation de l'Empire (Charles-Quint). Sous un dais est assise Marguerite de Parme. Devant elle se tiennent des cors de chasse et les membres de la chorale mixte des *Mélomanes,* sous la direction de M. Aerschodt.



Le cortège nautique. — Embarcation du Cercle Van Houtte.

12, 13. Les embarcations de l'Escaut et de la Lys, précédées par le dauphin crachant le feu.

14. Apothéose de la partie flamande (bateau des pompiers).

Sur ces deux dernières embarcations, il y avait des cascades et des fontaines lumineuses. Le bateau des pompiers était brillamment illuminé.

M. Dutry-Massy voulut bien se charger de l'aménagement de l'installation électrique sur ces embarcations.

Vint ensuite la partie vénitienne :

15. Yacht de M. Coppens, traînant les gondoles suivantes :

16, 17, 18, 19. Gondoles avec chanteurs isolés, s'accompagnant de la guitare ou de la mandoline.

20. Embarcation (remorqueur) du Lion de Saint-Marc et de Saint-Georges, avec tambours, trompettes et fifres.



Le cortege nautique. — L'embarcation de l'Architecture.

21. Le bateau de l'ambassade de Venise (XVIe siècle), représentée par la chorale mixte de Ledeberg, sous la direction de M. Hullebroeck.

22, 23. Embarcations avec musique.

24, 25. Bateaux à voiles.

26. Yacht de M. Loore.

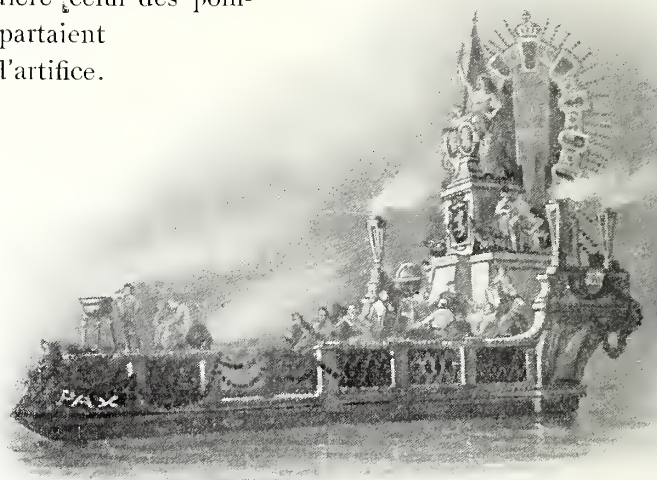
27. Gondole avec chanteur isolé.

28, 29. Gondoles contenant les membres du Cercle des étudiants mandolinistes.

30. Embarcation (remorqueur) avec trompettes, tambours et fifres.

31. Embarcation du *Bucentaure,* la grande galère des doges de Venise, sur laquelle se tiennent les membres du Cercle choral, dirigé par M. Duvosel.

Derrière ce bateau et derrière celui des pompiers suit un radeau, duquel partaient les gerbes enflammées d'un feu d'artifice.



La fête vénitienne. — Le bateau de l'apothéose.

Des milliers de curieux étaient massés le long des berges sur le passage du cortège.

La partie flamande du cortège avait le plus souffert de l'orage. Seul, le bateau des pompiers, avec ses multiples jets d'eau sortant des têtes de monstres marins à la gueule et aux yeux flamboyants, avait un aspect fantastique. Malheureusement, les batteries d'accumulateurs qui devaient permettre d'illuminer la partie supérieure du bateau, ainsi que la cascade lumineuse du bateau de l'Escaut et de la Lys, ne fonctionnaient pas.

Dans la partie vénitienne, des gondoles fort originales, la grande embarcation de l'ambassade de Venise et spécialement le *Bucentaure* ont provoqué de vigoureux applaudissements.

Le cortège aurait été fort beau, si le malencontreux orage n'avait pas jeté la perturbation dans les projets des organisateurs. Il obtint cependant un très vif succès de curiosité.

RÉGATES INTERNATIONALES

Les championnats d'Europe offrent un grand intérêt, parce qu'ils réunissent les plus forts équipiers des différents pays. Il est ainsi permis aux amateurs de rowing de s'initier aux progrès accomplis et d'étudier les derniers perfectionnements.

On se trouve entre amateurs, on discute, on s'exerce l'un contre l'autre et les luttes elles-mêmes ne servent qu'à aiguillonner l'amour-propre et à exciter l'émulation des équipes.

Le public aime à assister à de belles joutes pacifiques.

Le spectacle est d'ailleurs attrayant : les fêtes nautiques sont toujours décoratives et l'on y admire la force jointe à l'habilité.

Le championnat d'Europe s'est disputé à Gand, le 27 août.

Les championnats qui se font en ligne droite trouvent un excellent et vaste champ de course, d'une largeur de 100 mètres, entre le nouveau pont de Langerbrugge et l'ancien pont du chemin de fer de Wondelgem.

Malgré la pluie qui commence à tomber dès 2 heures, de nombreux curieux se rendent vers le canal de Terneuzen. Le vent, qui souffle du sud-ouest, rend la course des plus pénibles ; la pluie nuit, d'ailleurs, à la beauté du spectacle.

N'importe, le public ne se lasse pas trop et les intrépides jouteurs luttant avec ardeur contre les éléments se disputent les championnats.

Voici les résultats des championnats d'Europe et des régates internationales :

I. Championnat d'Europe à quatre rameurs de pointe. — Prix de France. — « Challenge » et 4 médailles d'or, offertes par la Fédération internationale des Société d'aviron :

1er, Sport nautique, Gand ; 2e, S. C. Querim, Venise ; 3e, Emulation nautique, Boulogne.

II. Championnat d'Europe à un rameur de couple. — Prix de la Belgique. — « Challenge ». — Premier prix : médaille d'or offerte par la Fédération internationale des Sociétés d'aviron :

1er, Sport Club, Strasbourg ; 2e, Société nautique, Basse-Seine, Paris.

III. Embarcations à huit rameurs de pointe. — Premier prix : 9 insignes en vermeil. — Second prix : 9 insignes en argent :

Les équipes du Royal Sport de Bruxelles et du Sport nautique de Gand ne s'étant pas mises en ligne, cette course se réduit à un row-over pour le Rowing Club de Paris.

IV. Championnat d'Europe à deux rameurs de pointe. — Prix de l'Adriatique. — « Challenge » et 2 médailles d'or, offertes par la Fédération internationale des Sociétés d'aviron :

1er, Sport nautique, Gand ; 2e Sport nautique, Abbeville ; 3e R. S. Anienne, Rome.

V. Embarcations à un rameur de couple. — Premier prix : un insigne en vermeil. — Second prix : un insigne en argent.

Pendant cette course, les équipiers sont gênés par un grand steamer. Notamment « L'Oiseau Mouche » de Bruges, qui avait la tête, était obligé d'interrompre la course. L'arbitre annule la course et il est décidé qu'elle est à recommencer à la fin du programme.

VI. Championnat d'Europe à deux rameurs de couple (sans barreur). — Prix de la Suisse. — « Challenge » et 2 médailles d'or, offertes par la Fédération internationale des Sociétés d'aviron :

1er, Union nautique, Bruxelles ; 2e Rowing Club, Paris.

VII. Embarcations à quatre rameurs de pointe. — Premier prix : 5 insignes en vermeil. — Second prix : 5 insignes en argent :

1er, Royal Sport nautique, Bruxelles ; 2e, Union nautique, Liége.

VIII. Championnat d'Europe à huit rameurs de pointe. — Prix de l'Italie. — « Challenge » et 8 médailles d'or, offertes par la Fédération internationale des Sociétés d'aviron :

1er, Emulation nautique, Boulogne, gagne de de deux longueurs ; 2e, Sport nautique, Gand.





MONS

Regardez comme nos cimes noires sont noires !
Mais joyeuse, pareille a ces jets pailletés,
Arcs d'or magnifiant la gloire des cités...

Jules Sottiaux.

Le chef-lieu du Hainaut, ancienne capitale du comté fameux dans l'histoire belge, a participé grandiosement à la commémoration nationale. La ville wallonne, centre d'une région de fiers labeurs, s'était mise en frais.

L'unanimité fut touchante. Les travaux du Comité provincial et l'active collaboration de l'administration communale aboutirent à un programme complet, rehaussé, grâce à l'inspiration du Roi, par les assises importantes du premier Congrès international d'Expansion économique mondiale.

Le 18 février 1904, M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province de Hainaut, prenait l'arrêté suivant :

Le Gouverneur du Hainaut,

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 1903 instituant dans chaque province un Comité chargé d'organiser le concours de chacune d'elles à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale;

Vu plus spécialement la disposition de l'article 2 du susdit arrêté, qui charge les gouverneurs de province de composer ces comités et qui leur en confie la présidence,

Arrête :

Le Comité du Hainaut chargé d'élaborer, pour 1905, un programme de fêtes destinées à commémorer, dans la province, le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale est composé comme suit :

Président : M. le baron Raoul du Sart de Bouland, gouverneur.
Vice - Présidents : MM. le comte Werner de Merode, sénateur, à Loverval ;
Joseph Descamps, président du conseil provincial, à Mons ;
Henry Sainctelette, bourgmestre de Mons et sénateur ;
le lieutenant général Tournay, commandant les gardes civiques des provinces de Hainaut et Namur, à Thulin.

Secrétaires : MM. M. Damoiseaux, commissaire d'arrondissement, à Mons ;
C. Wiliquet, greffier provincial, à Mons.
Secrétaire adjoint : M. Talaupe, chef de division à l'administration communale, à Mons.
Membres :
MM. A. Auger, chanoine et doyen de Sainte-Waudru, à Mons ;
C. Bara, industriel, à Tournai ;
P. Boël, industriel, à La Louvière ;
E. Boval, bourgmestre, à Frasne-lez-Buissenal ;
G. Braconnier, colonel, commandant de la place de Tournai ;
L. Busine, lieutenant-colonel, commandant de la garde civique de Mons ;
L. Canon, conseiller provincial et président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, à Mons ;
V. Carbonnelle, bourgmestre de Tournai ;
U. Cauchie, conseiller provincial, à Ath ;
E. Damseau, inspecteur principal de l'enseignement primaire, à Mons ;
N. Daneaux, président de l'Académie de musique de Tournai ;
A. Dayez, docteur en médecine, membre de la Commission de la Société Royale *Union chorale*, à Pâturages ;
le prince Alphonse de Chimay, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Chimay ;
M. de Dordolot, commissaire d'arrondissement, à Charleroy ;
le comte A. de la Boëssière-Thienne, aide de camp du lieutenant général, commandant la garde civique du Hainaut, à Lombise ;
G. Deladrière, président de l'Association houillère du Couchant de Mons, à Wasmes ;
L. Delée, général commandant la 7e brigade d'infanterie, à Mons ;
H. De Looze, directeur de la Société de musique, à Tournai ;
E. Delrue, conseiller provincial, à Tournai ;
G. de Paul de Barchifontaine, commissaire d'arrondissement, à Thuin ;
E. Derbaix, membre de la Chambre des Représentants et bourgmestre, à Binche ;
E. de Savoye, industriel, à Soignies ;
H. Desguin, directeur du journal *Le Hainaut*, à Mons ;
L. Devillers, archéologue, membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Mons ;
E. Devreux, échevin faisant fonctions de bourgmestre, à Charleroy ;
H. Dom, commissaire d'arrondissement, à Soignies ;
L. Dubois, membre de la députation permanente du conseil provincial, à Templeuve ;
le comte A. du Chastel, bourgmestre de Wez-Velvain ;
L. Duquesne, commissaire d'arrondissement, à Tournai ;
E. Dutrieux, bourgmestre de Montigny-sur-Sambre ;
le baron J. du Vivier, ancien échevin, ancien membre de la députation permanente du conseil provincial, à Mons ;
L. Gendebien, avocat et membre du Conseil des mines, à Thuin ;
F. Gilliaux, directeur des charbonnages d'Amercœur, à Jumet ;
E. Gorlia, juge de paix, à Ath ;
A. Hubert, sénateur, à Mons ;
V. Janssens, directeur du *Journal de Mons*, à Mons ;
G. Leclercq, échevin des Finances et des Beaux-Arts, à Mons ;
J. Ledoux, bourgmestre, à Jumet ;
A. Le Tellier, avocat, président du Cercle *L'Emulation*, à Mons ;
V. Mabille, industriel, à Morlanwelz ;
G. Maigret, président du Cercle *L'Amitié*, à Mons ;
A. Marcq, secrétaire du conseil provincial et bourgmestre, à Athis ;
A. Mestdag, lieutenant-colonel, commandant la garde civique de Tournai ;
E. Motte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons ;



M. le baron du Sart de Bouland,
Gouverneur de la province de Hainaut.

MM. H. Neumann, vice-président du conseil provincial et bourgmestre, à Braine-le-Comte ;
le baron Nothomb, président de *La Kéramis*, à La Louvière ;
O. Ouverlaux, membre de la Chambre des Représentants et bourgmestre, à Ath ;
E. Roger, conseiller communal, membre des commissions des Sociétés musicales *La Concorde* et *La Chorale*, à Jemappes ;
E. Scockaert, président de la Fédération mutualiste de l'arrondissement de Mons et bourgmestre, à Jemappes ;
E. Servais, lieutenant-colonel, commandant le 1er régiment de chasseurs à pied, à Charleroy.
A. Sohier, directeur-gérant des mines de Monceau et président de l'Association des maîtres de forges de Charleroy, à Monceau-sur-Sambre ;
A. Soil, président du Cercle artistique et du comité de *Tournai-Attractions*, à Tournai ;
E. Soil, vice-président du tribunal de Tournai, président de la Société historique et archéologique, à Tournai ;
J. Schmidt, maître de verreries et président du Comité verrier de l'arrondissement de Charleroy, à Dampremy ;
M. Smits, commissaire d'arrondissement, à Ath ;
C. Stiévenart, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Mons ;
O. Sury, président de l'Association des commerçants de la ville de Mons, à Mons ;
Ch. Tondreau, major à l'état-major de la garde civique, juge au tribunal de commerce, à Mons.


M. Lescarts,
Bourgmestre de Mons.

J. Van Cutsem, bourgmestre de la ville de Soignies ;
Van Damme, lieutenant-colonel, chef de la garde civique de Charleroy ;
J. Van den Eede, directeur du Conservatoire de musique, à Mons ;
F. van de Kerchove, président de la Société de gymnastique *La Vaillante*, à Tournai ,
Vanderbeek, président de l'Association des commerçants, à La Louvière ;
A. van Kerchove, général retraité, président de la Fédération des sociétés des sous-officiers de l'armée pour le Hainaut, à Mons ;
Van Malcote de Kessel, général major, commandant la 3e brigade de cavalerie, à Mons ;
V. Vilain, bourgmestre de Thuin ;
L. Vasse, bourgmestre, à Marchienne-au-Pont ;
le vicomte Adrien Vilain XIIII, bourgmestre, à Maisières ;
R. Warocqué, membre de la Chambre des Représentants et bourgmestre, à Morlanwelz ;
A. Wouters, substitut du procureur du Roi, à Mons, et président de la Société de musique *La Royale Harmonie*, à Frameries.

Le Comité provincial s'entendit avec l'administration communale de Mons et, le 1er mai 1905, un programme définitif fut soumis aux délibérations du conseil, qui l'adopta.

Voici ce programme :

Dimanche 25 juin. — Fête musicale en plein air sur la Grand'Place, réservée à l'exécution des œuvres des maîtres de l'Ecole belge depuis 1830.

Lundi 26 juin. — 3 à 8 h., concerts et ascension de ballon, Grand'Place ; 6 h. 1/2, représentation populaire wallonne, au Théâtre, par le Cercle *Les XV*; 9 h., bal populaire, Grand'Place.

Dimanche 2 juillet Fête des Fleurs, cortège, ornementation florale de la ville, concours de façades fleuries, etc.

Lundi 3 juillet. — 3 à 7 h , concerts place Léopold ; 6 h. 1/2, représentation populaire wallonne, au Théâtre, par le Cercle *Plaisir et Charité ;* 8 à 11 h., concerts et cinématographe, Grand'Place.

Dimanche 9 juillet. — Fêtes populaires au Marché au Poisson.

Dimanche 16 juillet. — Fêtes populaires à la Croix Place.

Vendredi 21 juillet. — Fêtes nationales, 12 h., concert, Grand'Place, par une musique militaire ; 5 à 8 h. : Concert, place Léopold, par une musique militaire et ascension de ballon ; 8 h., concert, Grand'Place, par la musique des chasseurs à pied de la garde civique ; 9 h. 1/2, retraite militaire ; 10 h. 1/2., feu d'artifice, Grand'Place.

Dimanche 23 juillet. — 5 h., concert, Grand'Place, par l'harmonie de l'infanterie de la garde civique ; 8 h., bal populaire, Grand'Place ; cinématographe, Grand'Place.

Dimanche 6 août. — Kermesse du faubourg du Parc ; fêtes populaires.

Dimanche 13 août. — Kermesse du faubourg de Bertaimont ; fêtes populaires.

Dimanche 20 août. — Fêtes populaires du quartier du Béguinage.

Dimanche 27 août. — Kermesse du faubourg d'Havré ; fêtes populaires ; représentation populaire wallonne par le Cercle *Le Labeur*.

Dimanche 3 septembre. — Kermesse du faubourg Saint-Lazare ; fêtes populaires ; représentation populaire wallonne par le Cercle *Le Labeur*.

Dimanche 17 septembre. — Fêtes populaires du quartier des Chasses d'Havré.

Dimanche 24 septembre. — Visite du Roi ; réception à l'Hôtel de Ville ; présentation des autorités ; banquet ; illumination de la ville ; concerts publics.

Lundi 25 septembre. — Cortège aux lumières ; feu d'artifice.

Dimanche 1er octobre. — Kermesse du quartier du Grand-Quiévroy ; fêtes populaires.

Pour être complet, il convient d'ajouter à cette série de fêtes la solennité de l'ouverture du *Congrès international d'Expansion économique mondiale,* qui coïncida, le dimanche 24 septembre, avec la visite du Roi.

Les fêtes populaires de quartiers, les concerts, ascensions de ballons, fêtes cinématographiques, etc., eurent tout l'entrain et toute l'exubérance que le peuple apporte dans ses réjouissances.

La fête musicale, la fête des fleurs, les représentations populaires wallonnes et la visite royale, ainsi que le *Te Deum,* feront l'objet d'une relation détaillée.

Pour l'organisation des fêtes jubilaires, une commission centrale et des sous-commissions furent nommées.

Elles étaient composées des membres du collège des bourgmestre et échevins, de conseillers communaux et de personnes de la ville qui, par leurs connaissances ou par leurs fonctions, se trouvaient à même d'apporter un concours précieux à l'administration communale.

La Commission centrale était formée de :

MM. Henry Sainctelette, bourgmestre ; Jean Lescarts, Fulgence Masson, Georges Leclercq, Léon Barbier, échevins ; Léon Save, Maurice Juste, Herman Benaets, Adrien Baudelet, Maurice Sohier, Frédéric Vanderlinden, Oscar Deghilage, Rodolphe Paternotte, conseillers communaux.

Les fonctions de secrétaire étaient remplies par M. Gaston Talaupe, chef de division à l'administration communale.

M. Henry Sainctelette, décédé, fut remplacé, dans les fonctions de président de la Commission centrale, par M. Jean Lescarts.

Les membres des commissions et sous-commissions organisatrices rivalisèrent de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de leur mission ; il leur revient une grande part de l'inoubliable succès obtenu, à Mons, par les fêtes commémorative de l'Indépendance nationale.

LA FÊTE MUSICALE

(25 JUIN)

Dans sa réunion du 1er avril 1905, la Commission centrale des fêtes décida, et sa décision fut ratifiée par le conseil communal le 1er mai suivant, de faire figurer, à la date du 25 juin, une grande fête musicale au programme des festivités destinées à célébrer, à Mons, le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale. Cette fête musicale devait, de plus, être consacrée à l'exécution d'œuvres de maîtres de l'École belge depuis 1830.

La pensée était heureuse, au moment de commémorer un anniversaire national, de choisir des œuvres musicales exclusivement belges : la Belgique, depuis 1830, possède une pléiade de compositeurs de talent.

Pour qui connaît le goût artistique des populations montoise et boraine, on ne pouvait être mieux inspiré.

La présidence du sous-comité organisateur fut confiée à M. Leclercq, échevin, un distingué dilettante, qui trouva pour adjoints, au sein de la sous-commission :

MM. Auguste Marlier, Maurice Juste, conseillers communaux ; Camille Bouillot, membre de la Commission de surveillance du Conservatoire de musique ; Jean Van den Eeden, directeur du Conservatoire de musique ; Désiré Prys, chef d'orchestre ; Louis Meurant, Henri Chauvaux, membres de la Commission du *Cercle Fétis*. MM. Gaston Talaupe, chef de division, et Jules Brasseur, commis à l'administration communale, furent nommés respectivement secrétaire et secrétaire adjoint de la Commission.

La Commission s'étant assuré le concours de la *Royale Harmonie de Wasmes*, de l'*Harmonie du 1er régiment de Guides* et du *Cercle Fétis*, de Mons, le programme ci-dessous fut choisi :

A 4 h. 1/2, *Royale Harmonie de Wasmes*. Directeur : M. Henri Séha :

1. *Fest-Marsch* (transcription pour harmonie de H. Séha) . . . Lassen (1830-1904).
2. *Ouverture d'Hamlet*. . . . . Stadtfeld (1826-1853).
3. *Chanson de jeune fille* . . . . Aug. Dupont (1828-1890).
4. *Ouverture du capitaine Henriot* (1864) (transcription pour harmonie de H. Séha). . . . . G.-A. Gevaert.
5. *Le Centenaire* (1904), poème musical en trois parties :
   A. Temps anciens (Allegro moderato). — *B*. Le Progrès (Andante). — *C*. Vers l'Avenir (Tempo di Marcia). Paul Gilson.

A 6 h. 1/2, *Harmonie du 1er régiment de Guides* (musique particulière du Roi). Directeur : M. Léon Walpot.

1. *Suite pour harmonie :*
   A. Introduction solennelle (1899). — *B*. Prière et finale (1899). — *C*. Fugue à 3 voix pour clarinettes, clarinettes-basses, saxophones, bassons et contrebassons (1902). — *D*. Danse caractéristique pour les mêmes instruments (1902) . . . . Léon Walpot.
2. *Le Roi des Aulnes*, ouverture (transcription de C. Lecail) . Peter Benoit (1834-1901).
3. *Fantaisie-Caprice* . . . . Vieuxtemps (1820-1881).
4. *Milenka*, ballet (1888) . . . . Jan Blockx.

5. *Concerto pour 15 clarinettes*	Bender (1801-1875).
6. *Marche-cortège* (1889).	Paul Gilson.
7. *A travers l'œuvre de Peter Benoît* (transcription de Degrez) .	Peter Benoit (1834-1901).

A 9 heures, le *Cercle Fétis*, de Mons (chorale mixte et symphonie), composé de 350 exécutants). Directeur : M. Joseph Duysburgh.

Première partie :	1. A. *La Brabançonne*	Van Campenhout.
	B. *Vers l'Avenir* (1905)	Gevaert.
	2. *Vive le Roi*, cantate (transcription de A. Norel).	Jules Denefve (1815-1877).
	3. *Jacques Van Artevelde*, cantate (1863) .	Gevaert.
Deuxième partie :	*Jacqueline de Bavière* (1876). Oratorio pour soli, chœurs et orchestre, poème de E. Hiel, traduction d'Antheunis .	J. Van den Eeden.

Donnons ici quelques fragments des paroles des cantates et oratorios.

Vive le Roi ! fut composée en 1856 par Jules Denefve, directeur de l'Ecole de musique de Mons; les paroles sont d'Antoine Clesse, le poète populaire montois.

VIVE LE ROI !

Grands et petits, hommes, femmes, enfants,
Un peuple entier fête l'anniversaire
Du Souverain qui, depuis vingt-cinq ans,
A gouverné les Belges comme un père.
Roi populaire, il montre pour appui :
La loi, le droit et le peuple lui-même.
Il fit monter sur son trône avec lui
La liberté, cette force suprême.
Voix du canon, carillon du beffroi,
Accompagnez la voix de la Patrie !
C'est la liberté qui s'écrie :
Vive le Roi ! Vive le Roi !

Chantons d'une voix attendrie
Ce prince qui se fait chérir.
Sur son règne, l'on voit fleurir,
Les Arts et l'Industrie.

Jacques van Artevelde fut écrite en 1853 par G.-A. Gevaert, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, sur un poème de N. Destanberg, traduit en français par V. Wilder.

JACQUES VAN ARTEVELDE !

Flandre, lève-toi !
Cloches et bourdons résonnent;
Les clairons, les trompes sonnent ;
Francs bourgeois, peuples et marchands,
Gens des villes et des champs,
Gildes fières, tous entonnent,
Chantent l'hymne triomphant,
Du vaillant tribun flamand !

Jacqueline de Bavière est un oratorio historique de Jean Van den Eeden, directeur du Conservatoire de musique de Mons, sur un poème d'Em. Hiel, adaptation française de G. Antheunis.

JACQUELINE DE BAVIÈRE !

Peuple altier, courbe-toi.
Gloire, hommage au grand duc, à son ceptre, à sa loi.
Oui sa force et sa vaillance
Resplendissent en ce jour.
Rends hommage à sa puissance,
Peuple, acclame son retour.

Les habitants ont répondu à l'appel que l'administration communale a lancé le 22 juin 1905 :

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE MONS.

A l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, l'administration de la ville de Mons organise une fête musicale et une fête des fleurs, qui auront lieu respectivement les dimanches 25 juin et 2 juillet.

Ces festivités, par leur importance et par leur signification, attireront à Mons une foule d'étrangers.

Elles marqueront dans les fastes de notre chère cité.

L'administration communale espère que, les dimanches 25 juin et 2 juillet, les habitants auront à cœur de pavoiser leurs maisons, en arborant le drapeau national.

Elle espère que son appel sera entendu par la population tout entière.

Le 25 juin, dès 10 heures du matin, les rues de la ville sont envahies par le public. Les trains et les tramways vicinaux déversent des flots d'étrangers. Des trains spéciaux avaient été organisés par l'État belge et la Compagnie des Chemins de fer vicinaux.

Les Montois ont eu à cœur de pavoiser leurs demeures à l'occasion de cette fête. La Grand'Place offre un coup d'œil superbe.

Vers 4 h. 1/2, la *Royale Harmonie de Wasmes* prend place sur le kiosque installé près de l'estrade et, de suite, commence la *Fest-Marsch* de Lassen.

Nous ne donnerons pas une appréciation détaillée de ce concert. Disons simplement que l'interprétation du programme, composé de numéros presque inédits, fut magistrale.

Le Centenaire, poème musical de Gilson, qui clôturait le concert fit la plus grande impression sur le public massé autour du kiosque.

C'est dire que l'exécution de cette œuvre — comme celle de toute les œuvres inscrites au programme — fut saluée par les applaudissements unanimes du public, composé surtout de dilettanti.

La Royale Harmonie de Wasmes fut ensuite reçue dans les salons de l'Hôtel de Ville par M. l'échevin Leclercq, qui complimenta la brillante phalange.

A l'Harmonie de Wasmes succéda l'*Harmonie du 1er régiment de Guides*, dont la réputation est aussi indiscutée à l'étranger qu'en Belgique.

Les éléments qui la composent, tous musiciens distingués, constituent un ensemble

homogène de toute première valeur; ils sont conduits par M. Walpot, un chef de talent, qui possède le précieux mérite de faire valoir la science musicale des artistes qu'il dirige.

Il est donc superflu de dire que l'interprétation des diverses œuvres inscrites au programme fut superbe et qu'elle eut, de la part du public, un succès des plus frénétiques.

Comme l'Harmonie de Wasmes, l'Harmonie du 1[er] régiment de Guides fut reçue dans les salons de la Maison communale.

Aux félicitations de M. l'échevin Masson, M. Lauwers, lieutenant porte-étendard au 1[er] régiment de Guides, répondit par quelques paroles aimables à l'adresse de la population montoise.

Le *Cercle Fétis*, qui venait en troisième lieu, s'installa, vers 9 heures, sur une estrade adossée à l'Hôtel de Ville et débuta par une magistrale *Brabançonne*, vivement acclamée par la foule des auditeurs (évalués alors à 30,000) qui se pressaient sur la Grand'Place.

Le nouveau chant patriotique *Vers l'Avenir*, que l'on exécutait pour la première fois à Mons, reçut, de la part du public, un accueil des plus chaleureux.

Vinrent ensuite *Jacques Van Artevelde*, de Gevaert, et *Jacqueline de Bavière*, de Van den Eeden.

Le succès de l'exécution de ces pages musicales fut énorme; il fêtait non seulement les auteurs, mais aussi M. Duysburgh, qui dirigeait, avec sa maîtrise habituelle, la masse chorale et instrumentale que forme le Cercle Fétis.

Les plus vifs éloges reviennent à ce Cercle, qui, d'accord avec la Commission, avait assumé l'organisation de cette dernière partie de la fête.

L'administration communale, à l'effet de connaître le nombre d'étrangers venus à Mons à l'occasion de la fête musicale, demanda à M. le chef de gare et à M. le directeur de la Compagnie des Chemins de fer vicinaux montois le nombre de coupons recueillis pendant la journée du 25 juin, tant à la gare de Mons que sur les lignes de la banlieue.

Voici les chiffres qui furent renseignés :

Coupons recueillis à la gare de Mons	7,200
Voyageurs venus par la ligne électrique de Mons-Boussu . . .	5,491
Lignes de la banlieue	3,234
Total . . .	15,925

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre de personnes venues à pied, on peut, sans exagérer, évaluer à 20,000 le nombre d'étrangers arrivés à Mons le 25 juin 1905.

LES REPRÉSENTATIONS WALLONNES

(26 JUIN, 21 AOUT, 28 AOUT ET 5 NOVEMBRE)

Les représentations wallonnes, devenues à la mode à Mons, depuis l'heureuse initiative d'un cercle d'amateurs, devaient retenir l'attention de ceux à qui incombait la tâche d'organiser les fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

D'autre part, la ville de Mons possédant, parmi ses nombreuses sociétés, trois cercles dramatiques à qui l'on pouvait confier l'exécution de pièces wallonnes, le Cercle *Les XV*, le Cercle *Plaisir et Charité* et le Cercle *Le Labeur*, il était facile à la Commission centrale des fêtes de répartir, en plusieurs soirées, la quantité de petits chefs-d'œuvre de littérature

wallonne qui ont vu le théâtre avec succès depuis une quinzaine d'années et de permettre ainsi à une plus grande partie du public de bénéficier des représentations.

Ce furent ces diverses raisons qui décidèrent la Commission centrale des fêtes à faire produire des pièces populaires wallonnes.

Une sous-commission, choisie par elle et composée de MM. Barbier, échevin ; Save, Marlier, Baudelet, Deghilage, Vanderlinden, Paternotte, Benaets, Sohier, conseillers communaux ; Jules Declève, président de l'Association des auteurs wallons ; Alfred Gouche et Arthur Pottier, respectivement secrétaire et trésorier de la même Association ; Maximilien Vanolande, régisseur du Cercle *Plaisir et Charité,* et Désiré Gauthier, président du Cercle *Les XV,* auxquels on adjoignit MM. Talaupe et Caillet, comme secrétaire et secrétaire adjoint, fut chargée de l'organisation proprement dite de ces représentations.



Le cortège des fleurs. — La Pensée.

Les trois cercles dramatiques cités plus haut présentèrent un programme qui fut admis et, pour permettre aux Montois habitant les faubourgs de prendre leur part des fêtes, il fut décidé que le Cercle *Le Labeur,* au lieu de se produire, comme les deux autres cercles, dans la Salle du Théâtre, jouerait aux faubourgs d'Havré et de Saint-Lazare, où la population est de beaucoup plus dense que partout ailleurs, en dehors de la ville.

Les représentations furent fixées au 26 juin (pour le Cercle *Les XV)* et au 3 juillet (pour le Cercle *Plaisir et Charité).* La représentation du 3 juillet dut être remise à cause du décès de M. le bourgmestre Henry Sainctelette. Elle fut reportée au 21 août suivant. Quant au Cercle *Le Labeur,* les dates choisies pour ses représentations furent le 28 août et le 5 novembre.

Les programmes, composés d'œuvres originales montoises, comprenaient : 1° Représentation du 25 juin (Cercle *Les XV) : l'Escappé,* de Jules Declève ; *Trop d'esbrouffe,* d'Emile Lebas, et *Enne affaire dé cotte,* de Maurice Carez et Fernand Friart; 2° Représentation du 21 août (Cercle *Plaisir et Charité) : Enne drôle d'héritance,* de Charles Dausias ; *l'Onque Zidore,* de Maurice Carez ; *Enne chambourlette,* de Gaston Talaupe et Maximilien Vanolande.

Quant au Cercle *Le Labeur,* il interprétait à la représentation du 28 août : *les Deux camerluches,* d'Arthur Pottier ; *el Parain d'rinconte,* d'Henry Chauvaux ; *Ein concours dé pinsons,* de Frédéric Vanderlinden, et à celle du 5 novembre, *el Fieu adoptif,* de Charles Dausias ; *Totor el Choumaque,* de Jules Declève.

Ces soirées, offertes gratuitement à la population montoise, obtinrent un vif succès.

Les trois cercles dramatiques donnèrent à chacune des œuvres inscrites au programme une interprétation superbe de naturel et d'entrain.

Le public, excessivement nombreux et enthousiaste à chacune des représentations, leur témoigna, d'ailleurs, sa vive satisfaction par ses bravos nourris et répétés.

LA FÊTE DES FLEURS

(2 JUILLET)

La sous-commission de la fête des fleurs était composée de :

MM. Lescarts, bourgmestre-président ; Sohier, Vanderlinden, conseillers communaux ; Devillers, archiviste de la ville ; Declève, vice-président du Cercle archéologique ; Wiliquet, secrétaire général de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut ; Hublard, secrétaire annuel de la même société ; Losseau, bibliothécaire de la même société ; Motte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts ; Stiévenart, Dubois, Rau, professeurs à l'Académie des Beaux-Arts ; Devillez, artiste-sculpteur ; Dehaut, Joseph Hubert, Henry Raeymaeckers, Auguste Jottrand, membres de la commission des Beaux-Arts ; Anselin, directeur intérimaire de l'école d'horticulture ; Talaupe et Degroot, secrétaires.



Le cortège des fleurs.
Le Tournesol, l'Iris, le Fuchsia, la Bouquetière et la Fleur des Champs.

Afin d'activer le travail d'organisation de la fête, cette sous-commission nomma dans son sein un comité formé de MM. Sohier, président ; Motte, Stiévenart, Rau, Losseau, Hublard, Anselin, membres ; Talaupe, secrétaire.

Ce comité fut chargé de présenter à la sous-commission des propositions pour la composition du programme de la fête.

Celui-ci, arrêté définitivement en séance du 13 juin 1905, comprenait, en ordre principal, un cortège des fleurs, l'ornementation florale des rues et voies publiques, un concours de façades fleuries, le tout réuni sous le titre de « fête des fleurs ».

En voici le programme :

Peloton de gendarmes. — Tambours. — Musique villageoise. — Les Semeurs. — Charrette des Semailles.

LE PRINTEMPS

La Violette. — Le Lilas. — L'Aubépine. — La Marguerite. Voiturettes fleuries, paniers fleuris. — La Pensée. — *La Ducasse de Messines sous Léopold Ier :* Fanfare montoise, bourgeois et bourgeoises, retour de Messines ; Char de la Ducasse de Messines ; bergers et bergères ; le parc des moutons ; musique pastorale.

L'ÉTÉ

La Rose, corbeilles et dômes fleuris. — *Le Souvenir de la Malmaison :* Bonaparte, premier consul et sa cour (1800). — L'Œillet. — L'Iris. — Le Fuchsia. — Les messagères. — Les petites jardinières. — *Le Retour de la Moisson :* le Bluet, le Coquelicot, les Fleurs des champs ; moissonneurs, batteurs ; musique champêtre. — Char de l'Eté représentant le Soleil vainqueur de la Nuit fécondant la terre. — *Le Marché aux Fleurs au Cours-la-Reine, sous Louis XV :* Tambours et

fifres, musique des gardes françaises, chaises à porteurs fleuries, marquis et marquises, bouquetières. — *Les Insectes* : Parterres fleuris, les Hannetons, les Coccinelles, les Sauterelles, les Libellules, les Papillons, les chasseurs de papillons. — Char des Fleurs aquatiques.

L'AUTOMNE

Le Dalhia. — Le Chrysanthème. — Musique japonaise. — Le Tournesol. — Le Char de l'Automne. — Le Langage des Fleurs. — Les Jouets fleuris. — La Fanfare *Les Amis de Flore*. — Les Armes de la ville de Mons. — Char de la Floriculture.

Peloton de gendarmes.



Le cortège des fleurs. — Le Berger et la Bergère.

Les types des costumes qui devaient figurer les fleurs, ainsi que les chars du cortège, furent dessinés par les membres de la sous-commission faisant partie du personnel enseignant de l'Académie des Beaux-Arts.

Il fut fait appel au concours du corps professoral de l'école communale professionnelle de demoiselles pour la confection des costumes-types, ainsi qu'au concours du corps professoral de l'école communale d'horticulture pour l'arrangement des fleurs naturelles.

Ces dames et ces messieurs firent preuve, en cette occasion, d'un dévouement auquel nous nous plaisons à rendre un hommage bien mérité.

Des enfants formaient les groupes et composaient la figuration des chars, — ce qui imprima au cortège ce caractère de grâce et de fraîcheur qui contribua pour une part très large au succès.



Le cortège des fleurs.
Retour de la kermesse de Messines, 1848.

La journée du 2 juillet, favorisée par un temps merveilleux, réunit en ville une foule énorme.

La statistique des étrangers venus à Mons, le 2 juillet 1905, par voie ferrée, démontre la curiosité qu'avait suscitée cette fête des fleurs, annoncée d'ailleurs dans de nombreux journaux, ainsi que par une affiche artistique, distribuée à profusion.

Des cartes postales illustrées représentant les figurations des fleurs, et vendues à des milliers d'exemplaires, avaient répandu partout la nouvelle de cette belle fête.

La ville présentait un aspect charmant par la décoration florale des rues, des places publiques, de la Grand'Place surtout, qui était d'un gracieux effet décoratif. De nombreuses maisons particulières avaient leurs façades fleuries; partout flottaient les couleurs nationales et communales. Et c'est sous les



Affiche des fêtes jubilaires.

rayons d'un beau soleil que se déroula, au milieu de l'animation, admirée par la foule des curieux, la poétique théorie des groupes et des chars du cortège des fleurs. Ce fut une véritable fête d'art. L'impression qu'elle laissa aux spectateurs fut profonde.

Le concours de façades fleuries, organisé le 2 juillet dans le but de provoquer parmi les habitants une certaine émulation dans la décoration extérieure de leurs demeures, obtint un plein succès. Il leur donna l'occasion de montrer leur bon goût et leur ingéniosité. Certains immeubles étaient somptueusement garnis.

Le jury du concours était composé de M. Léon Save, conseiller communal, président ; de MM. Vanderlinden, conseiller communal ; Motte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts ; Stiévenart et Rau, professeurs au même établissement ; Hublard, professeur à l'école communale d'horticulture ; Lombard, horticulteur ; Maurice Desenfans, avocat, et Joret, rentier, membres.

La journée du 2 juillet se termina par un concert joué sur le carillon du beffroi communal par l'artiste carillonneur Denyn, de Malines, et par un bal populaire, qui attira, sur la Grand'Place, un nombreux public.

Le tableau ci-dessous donne le chiffre des personnes venues à Mons, par voie ferrée, à l'occasion de la fête des fleurs.

Billets recueillis à la gare de Mons	10,700
Voyageurs des trains vicinaux	5,016
Voyageurs de la ligne électrique Mons-Boussu	6,759
Total . . .	22,475

LE « TE DEUM »

Le 22 juillet, à 10 h. 1/2, en la collégiale de Sainte-Waudru, a été chanté un *Te Deum* solennel, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique.

Dès 10 heures, la cathédrale était occupée par les troupes en grande tenue. Une foule compacte emplissait les nefs latérales.

M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province ; l'état-major de la garde civique, les généraux et officiers supérieurs de la garnison de Mons occupaient le chœur, où l'on remarquait la présence des autorités civiles : magistrats, consuls, conseillers provinciaux et communaux, M. Wiliquet, greffier provincial, le conseil de fabrique, etc.

Un grand nombre d'officiers de l'armée et de la garde civique, ceux-ci conduits par le colonel Busine, emplissaient la grande nef. Les délégués des sociétés catholiques de la ville, les élèves de l'école normale, les élèves des écoles libres assistaient également à la cérémonie.

La superbe église avait reçu une décoration appropriée à ses majestueuses lignes architecturales.

Mgr Walravens, Evêque de Tournai, officiait, entouré de Mgr Ferdinand de Croy, curé-doyen, et d'un nombreux clergé.

La maitrise, sous la direction de l'abbé Godard, a chanté l'hymne triomphale.

La *Brabançonne*, jouée par les grandes orgues, a souligné la fin de la cérémonie.

LES FÊTES DE SEPTEMBRE

Dimanche 24 septembre. — A 1 h. 30, arrivée de S. M. le Roi à la gare de Mons, départ pour l'Hôtel de Ville. — A 2 heures, à l'Hôtel de Ville : réception par S. M. le Roi de la Mission spéciale envoyée par le Gouvernement de la République française ; réception de S. M. le Roi par



Le Roi assistant au défilé du cortège des fleurs.

le conseil communal de Mons; seconde sortie du grand cortège des fleurs. A 6 heures, départ de S. M. le Roi pour la gare. De 5 h. 1/2 à 9 heures, Grand'Place, concert par la *Société des Fanfares* de Flénu et la Société philharmonique *La Concorde* de Jemappes. De 5 h. 1/2 à 11 heures, place Léopold, concert par l'*Harmonie des Ateliers centraux* de Mons-Cuesmes, *L'Harmonie* de Cuesmes et la fanfare *L'Indépendance* d'Estinnes-au-Mont. — De 9 heures à minuit, Grand'Place, grand bal populaire; illumination de la Grand'Place, de l'Hôtel de Ville, de la place Léopold, des principales voies publiques de la ville et des bâtiments de la gare.

Lundi 25 septembre. — A 8 heures du soir, retraite militaire, grand cortège aux lumières; après le cortège, sur la Grand'Place, concert par la musique du régiment des chasseurs à pied de la garde civique; illumination de la Grand'Place, de l'Hôtel de Ville, de la place Léopold, des bâtiments de la gare et des principales rues de la ville; concours d'illumination de façades.

Mardi 26 septembre. — De 7 h. 1/2 à 9 heures, sur la Grand'Place, concert par la fanfare *Les Amis de Flore.*



Le général Lebon. M. Deruault, préfet du Pas-de-Calais.
Les envoyés du Président de la République française.

LA VISITE ROYALE

L'organisation de cette inoubliable journée fut confiée, pour la seconde sortie du cortège des fleurs, au Comité formé au sein de la sous-commission de la fête des fleurs du 2 juillet.

Les fêtes populaires, illuminations, retraite militaire, concerts, etc., furent organisés par un comité composé de MM. Save, échevin-président; Deghilage, Paternotte, Sohier, Benaets, conseillers communaux.

Les soins d'organisation du raoût donné en l'Hôtel de Ville furent réservés au collège des bourgmestre et échevins.

Le programme de ces fêtes annonçait également les assises du Congrès international d'Expansion économique mondiale, organisé par le Gouvernement et qui devait être honoré, à la séance solennelle d'ouverture, au Théâtre, de la présence de S. M. le Roi.

Sa Majesté avait visité, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance du Pays, tous les chefs-lieux de province, sauf Mons. Bien qu'elle fût la dernière à accueillir le Souverain, elle s'était préparée à lui réserver une réception qui devait dépasser, en sympathie et en enthousiasme, toutes celles qui l'avaient précédée dans les autres provinces.

En prévision de l'affluence qu'attirerait à Mons les fêtes de la visite royale, une ordonnance de police avait été prise, le 16 septembre, en vue de réglementer la circulation.

Le 20 septembre, la proclamation suivante était placardée dans les rues de la ville et communiquée aux journaux :

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE MONS

Le Roi visitera la ville de Mons, le dimanche 24 septembre.

Sa Majesté a voulu, à l'occasion des fêtes jubilaires de l'Indépendance de la Belgique, mar-

quer, par sa présence au chef-lieu de chaque province, l'attachement qu'Elle éprouve pour le peuple belge.

L'ouverture, par le Roi, du Congrès International d'Expansion économique mondiale donne à la visite de notre Souverain une importance toute spéciale.

Tous les habitants, en arborant nos couleurs nationales, témoigneront au Roi de leur reconnaissance pour la longue période de paix et de prospérité qu'a vécue notre Pays et de leur inaltérable confiance en notre Dynastie.

L'Administration communale est certaine que Sa Majesté recevra, à Mons, un accueil chaleureux et enthousiaste.

Une affiche artistique avait annoncé la solennité dans toutes les communes du Hainaut, ainsi que dans les principales villes du Pays et du nord de la France.

La décoration des rues, le dimanche 24 septembre, est superbe. Les drapeaux belges et congolais, les couleurs communales, les drapeaux des pays étrangers arborés à l'occasion du Congrès d'Expansion économique mondiale donnent à la ville un aspect réjouissant.

Contre l'Hôtel de Ville sont adossées deux vastes tribunes, tendues de velours, l'une où doit prendre place le Roi pour assister au défilé du cortège des fleurs, l'autre destinée au *Cercle Fétis*, qui chantera la *Brabançonne* à l'arrivée du Roi à l'Hôtel de Ville et, au moment du départ du Roi pour la séance d'ouverture du Congrès, la cantate patriotique *Vers l'Avenir*.

Dès l'aurore, une pluie fine et tenace enveloppait la ville de son brouillard intense et semblait devoir, sous des tons endeuillés, masquer la joie qui voulait absolument imposer ses accents à la cité. Le haut beffroi perce de ses clochetons l'épaisse bruine et l'église Sainte-Waudru laisse deviner son armature imposante.

La visite du Roi, les fêtes jubilaires et l'ouverture du Congrès d'Expansion mondiale ont amené à Mons une foule énorme et bigarrée. La ville du Doudou est toute changée : ses rues à surprise, où s'alignent d'immenses hôtels vieillots, rappelant les splendeurs passées d'une capitale, sont sillonnées par une foule où les chamarrures des personnages officiels dominent. Le Borinage est descendu vers la cité, et ses types de mineurs, aux traits profonds, à la démarche ballante, se reconnaissent sous les habits dominicaux ; ils se distinguent des carriers de Soignies, des gais Tournaisiens, des censiers de Thuin et des métallurgistes de Charleroy.



Le cortège des fleurs. — Le Marquis et la Marquise.

On les remarque tous et ni la pluie ni le vent n'ont pu les décider à rester chez eux. Ils sont venus, non point tant pour voir la deuxième sortie du cortège des fleurs ou pour attendre les congressistes, mais bien pour se masser sur le passage du Roi, assister et participer à la réception qu'on lui prépare et l'acclamer.

Il y a vingt-huit ans que Sa Majesté n'a plus rendu visite à la bonne ville de Mons ! C'est une bien longue étape ; aussi, beaucoup de petites gens de la région ne connaissent pas encore leur Roi et veulent le saluer.

La pluie du matin s'est tarie vers midi. Quand le train royal amène, en gare de Mons,

Sa Majesté, un radieux soleil illumine Mons et y jette avec des flots de lumière une franche joie.

Il est exactement 1 h. 1/2 quand le train royal entre en gare.

Le Roi est accompagné de MM. le comte John d'Oultremont, grand maréchal de la Cour ; le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; le baron de Favereau, Ministre des Affaires étrangères ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; les lieutenants généraux Chapelié et Bricoux ; le baron Snoy, commandant du Palais, le Dr Thiriar et le lieutenant Binjé.



Le cortège des fleurs.

Dans le salon d'attente, richement décoré, le Roi est reçu par MM. le baron du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut ; Lescarts, bourgmestre de Mons ; le lieutenant général Tournay, commandant supérieur de la garde civique des provinces de Namur et de Hainaut, et par le général Delée, commandant la province.

M. le baron du Sart adresse quelques paroles de bienvenue au Roi. Sa Majesté remercie. Elle passe en revue le détachement de ligne et la garde civique, qui font le service d'honneur, puis monte en voiture et se dirige, escortée par la garde civique à cheval et la cavalerie légère des chasseurs, par la place Léopold, les rues de la Station, de la Chaussée, jusqu'à la Grand'Place. Sur tout le parcours du cortège, le Roi est vivement acclamé.

Le long de ce parcours sont échelonnées les sociétés de la ville, avec drapeaux, ainsi que de nombreuses sociétés d'anciens militaires de la province.

Les bravos des spectateurs forment une clameur ininterrompue sur tout l'itinéraire.

Sur la Grand'Place, noire de monde, le cortège a de la peine à se frayer un passage jusqu'à l'Hôtel de Ville.

Les vivats redoublent, étouffent les accents du carillon et des *Brabançonnes*.

A L'HOTEL DE VILLE

Sur l'estrade royale ont pris place de nombreuses personnalités.

Aussitôt a lieu la réception à l'Hôtel de Ville. Dans la salle des Tapisseries, le Roi reçoit la mission chargée, par M. Loubet, Président de la République française, d'aller le saluer à Mons. Cette mission est composée de M. le général Lebon, commandant du 1er corps d'armée ; de M. Deruault, préfet du Pas-de-Calais, et du capitaine Delisle, officier d'ordonnance du général Lebon

Au cours de cette entrevue, le général Lebon s'est exprimé comme suit :

Sire,

Je suis particulièrement heureux que mon poste, à la tête du 1er corps d'armée française, à Lille, m'ait valu le très grand honneur d'être désigné, par le Gouvernement de la République française, pour venir, en son nom, avec M. le préfet du Pas-de-Calais, saluer et féliciter Votre Majesté à l'occasion de sa visite à Mons et pour lui dire que le Gouvernement et le peuple français s'associent de tout cœur aux fêtes qui commémorent le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique.

Depuis cette époque de l'Indépendance, la France est heureuse de suivre le magnifique développement du peuple belge, dont le Congrès qui s'ouvre aujourd'hui solennellement est un nouvel et éclatant témoignage. Elle est heureuse de voir les intérêts communs, croissant chaque jour, cimenter davantage l'amitié naturelle qui unit les deux nations. Le Gouvernement et le peuple



Le cortège des fleurs. – Retour de la Malmaison.

français font les vœux les plus sincères pour la continuation et le développement de l'admirable prospérité de la Belgique.

J'apporte également à Votre Majesté les vœux que forme pour son bonheur M. le Président de la République française, dont Votre Majesté connaît les sentiments à son égard, sentiments de haute estime, de sympathie et d'amitié. Aucune mission ne pouvait m'être plus agréable, car elle évoque le souvenir des huit années pleines de charmes où j'ai vécu au milieu du peuple belge en qualité d'attaché militaire à la légation de France à Bruxelles ; ces années, pendant lesquelles j'ai appris à apprécier, à aimer, à admirer cette nation belge où la vie abonde et se répand avec tant d'intensité dans toutes les branches de l'activité humaine.

Permettez-moi, Sire, d'ajouter que je garderai toujours le souvenir fidèle et vivant de l'extrême bienveillance que Votre Majesté a daigné me témoigner pendant mon séjour à Bruxelles, et je suis heureux de saisir la nouvelle occasion qui s'offre à moi de Lui en redire toute ma gratitude et de L'en remercier de tout cœur.

Le Roi a répondu en se déclarant très touché des sentiments que le Gouvernement français lui exprimait. « La fête d'aujourd'hui, continue le Souverain, me rappelle que la France a contribué à constituer l'Indépendance de la Belgique et à l'élever au rang de

nation. Depuis cette époque, les relations des deux pays sont des plus amicales, et jamais elles n'ont été meilleures qu'à présent. »

Le Roi s'est dit très sensible aux vœux exprimés par le Président de la République, avec lequel il a été heureux, il y a quelques jours, de pouvoir voyager. Il prie le général Lebon de remercier le Gouvernement français de ses vœux et de lui dire qu'il forme des souhaits sincères pour la prospérité de la France.

Sa Majesté prie le général Lebon de témoigner de sa sympathie et de son amitié au Président de la République. Le Roi a invité les membres de la mission française à se joindre à sa suite et à assister à l'ouverture du Congrès. Le Souverain s'est entretenu ensuite, pendant quelques instants, avec le préfet du Pas-de-Calais.

Après que le Roi eut pris congé de la mission, le capitaine baron Buffin, attaché à la personne du général Lebon pendant son séjour en Belgique, a remis, au nom du Roi, le grand-cordon de son Ordre au général Lebon, la croix de commandeur au préfet Deruault et celle de chevalier au capitaine Delisle.

L'entrevue terminée, le Roi se rend en la salle des séances du Conseil communal, où celui-ci est réuni.

M. le bourgmestre prononce alors le discours suivant :

Sire,

La présence de Votre Majesté parmi nous est un événement mémorable pour la ville de Mons.

Au nom du conseil communal, au nom de toute la population montoise, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Votre Majesté.

Notre ville ne peut montrer les splendeurs de nos grandes métropoles commerciales ; elle n'est que la petite capitale d'une très importante province.

Mais elle a le droit d'être fière de l'ensemble de ses travaux d'utilité publique et de ses établissements d'instruction.

Privée d'industrie, elle a voulu augmenter le bien-être de ses habitants et répandre, autour d'elle, l'enseignement des sciences.

Elle possède un outillage scientifique imposant, pour lequel elle a fait des sacrifices considérables.

La ville de Mons a été choisie comme siège de l'important Congrès d'Expansion économique mondiale.

Elle doit ce choix à Votre Majesté, qui a montré ainsi sa sollicitude pour notre province, et elle Lui en est vivement reconnaissante.

La Wallonie Hennuyère méritait cet honneur par son épanouissement industriel immense.

C'est grâce à la science et à l'activité de ses chefs d'industrie, de ses ingénieurs, aidés par la puissance et l'âpreté du travail de ses ouvriers, qu'elle a conquis la première place dans la grande industrie belge.

La solennité donnée au Congrès par Votre Majesté sera un levier puissant pour l'extension de ses relations commerciales avec le monde.

La ville de Mons espère que le Roi gardera un souvenir bienveillant de son séjour parmi nous, et la population montoise forme des vœux pour qu'Il préside longtemps encore aux destinées de la Belgique.

Le Roi répond en ces termes au bourgmestre :

« Je vous remercie, Monsieur le bourgmestre, de l'excellent discours que vous venez de pro-
» noncer. C'est pour moi une grande satisfaction de me trouver au milieu de vous. La ville de Mons
» m'a fait tantôt une réception des plus affectueuses, qui m'a touché très profondément. Croyez-le
» bien, je forme pour elle les meilleurs vœux. J'ai pu admirer tantôt la belle décoration de la ville :
» celle de la place est vraiment remarquable.



Le cortège des fleurs. — Le char du Soleil.

» Votre ville est très intéressante : elle possède de beaux monuments. Je vous félicite de tout » ce que vous avez fait pour améliorer l'hygiène de ses habitants et pour favoriser les études scienti- » fiques. Sans études, il est, en effet, impossible d'occuper sa place dans le monde.

» Je suis heureux, Messieurs, a ajouté le Roi en s'adressant aux membres du conseil, de ce que » la réunion du Congrès mondial ait lieu dans votre ville. Je suis heureux que mon Gouvernement » ait proposé de le convoquer ici. Des discussions importantes s'y produiront ; elles contribueront, » je l'espère, à stimuler la prospérité de la Belgique et aussi de cette importante province. Je vous » remercie encore très chaleureusement de l'accueil que j'ai reçu ici. »

Le bourgmestre présente ensuite au Roi les membres du conseil communal. Sa Majesté signe au livre d'or et se dirige vers la salle des réunions du collège échevinal, où sont réunis les sénateurs et députés. Citons parmi ces personnalités : MM. Harmignie, Descamps, Masson, Garcia, Hoyois, Mabille, Warocqué, Levie, Gendebien, Hubert, Terwangne, Duquesne, Pirmez, Brabant, Begerem, Cooreman, de Broqueville, Segers, Dewandre, membres de la Chambre des Représentants ; della Faille d'Huysse, Vandevelde, Hubert, Werner de Merode, Lamarche, Houzeau de Lehaie, Stiénon du Pré, etc., sénateurs.

Le Roi s'entretient avec chacun d'eux individuellement.

LE CORTÈGE DES FLEURS

Lorsque cette cérémonie est finie, le Roi va prendre place dans la tribune réservée et, ayant à ses côtés M. le gouverneur du Hainaut et M. le bourgmestre, assiste au défilé du cortège des fleurs.

Sa Majesté prend le plus grand plaisir à voir passer les groupes charmants et les chars du cortège.

A maintes reprises, le Souverain exprime son admiration et, le défilé terminé, se fait présenter M. Sohier, conseiller communal, président du Comité du cortège des fleurs. Il le félicite chaleureusement, ainsi que ses collaborateurs.

L'heure est venue de la séance solennelle d'ouverture du Congrès.

Sur le parcours de l'estrade au Théâtre, Sa Majesté est l'objet d'ovations répétées et formidables. Elle s'arrête un moment et entend l'exécution, par le *Cercle Fétis,* de la cantate *Vers l'Avenir.*

M. Henry Chauvaux, qui dirige la Société, reçoit les félicitations royales.

Sa Majesté pénètre ensuite dans le Théâtre, où a lieu la séance inaugurale du Congrès international d'Expansion économique mondiale.

OUVERTURE DU CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION MONDIALE

Jamais le Théâtre de Mons ne vit salle aussi comble et assistance plus imposante. Tout ce que la Belgique compte d'hommes éminents dans les domaines de l'activité intellectuelle et économique s'y rencontrait avec des hommes d'Etat, des représentants officiels, des savants et des hommes d'œuvres des pays étrangers.

Le Roi, à qui revient l'idée première de ces importantes assises, en honorant de sa présence la séance d'ouverture, dut constater combien son initiative était opportune et combien sa pensée avait été accueillie avec enthousiasme.

Parmi les personnalités qui assistaient à cette réunion, il convient de signaler les délégués qui avaient été désignés spécialement pour représenter les Gouvernements étrangers au Congrès, notamment : S. Exc. Don Manuel Maria Péralta, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République de Costa-Rica à Bruxelles; S. Exc. M. de Giers, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Russie à Bruxelles; S. Exc. M. Gérard, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République française à Bruxelles ; S. Exc. Sir Constantin Phipps, K. C. M. G. C. B., Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Royaume-Uni à Bruxelles; S. Exc. M. le comte de Wallwitz, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de l'Empire d'Allemagne à Bruxelles ; S. Exc. Yang Tsao Yum Taotaï, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Chine à Bruxelles ; S. Exc. M. le comte Bonin Longare, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles; S. Exc. M. H. Lane Wilson, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à Bruxelles; S. Exc. M. de la Barra, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Mexique à Bruxelles; S. Exc. Don Carlos Calderon, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République de Colombie à Bruxelles; S. Exc. M. E. S. Sanfuentès, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Chili auprès de la République française; S. Exc. M. le D[r] Victorino de la Plaza, ancien Ministre de la République Argentine ; M. Constant Bleunar, Consul de

la République de Bolivie à Mons; M. Vernazza, Commissaire général de la Bulgarie, à l'Exposition de Liége ; M. le chevalier de Cuvelier, secrétaire général du Département des Affaires étrangères de l'Etat Indépendant du Congo ; M. César Pinto, Chargé d'Affaires de la République de Cuba à Bruxelles ; M. Jensen, capitaine de vaisseau en retraite, directeur de l'enseignement de la navigation à Copenhague ; M. J. T. Mera, Consul général de la République de l'Equateur en Belgique ; S. Exc. M. J. Navarro Reverter, sénateur à vie, ancien Ministre des Finances d'Espagne ; M. Charalamby, Consul général de Grèce à Bruxelles; M. Machado, Chargé d'Affaires de la République de Guatémala à Londres ; M. le Dr F. Fuhrmann, Conseiller de section au Ministère du Commerce de Hongrie; M. Rokuro Moroi, Consul du Japon à Anvers ; M. Henrion, Conseiller de Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ; M. Vallez, Consul général de la République de Nicaragua à Bruxelles ; M. Oostendorp, Consul général de la République de Paraguay en Belgique ; M. A. Muller, directeur de la Société « Nederlandsche Handel - Maatschappij », membre de la Chambre de commerce et des fabriques d'Amsterdam ; M. de Oliveira Soarès, Chargé d'Affaires de Portugal à Bruxelles ; M. Filality, Conseiller de la Légation de Roumanie à Bruxelles ; M. Malmen, directeur du commerce extérieur à l'Administration du commerce de Suède ; M. J. Borel, Consul général de Suisse à Bruxelles, et M. Herosa, Chargé d'Affaires de la République de l'Uruguay en France.


Le Beffroi.

La Mission française chargée par le Gouvernement de la République de saluer le Roi à Mons était placée à droite de la loge royale.

La séance est ouverte par M. Beernaert, Ministre d'Etat, président du Congrès, à 3 h. 1/2, aussitôt après l'arrivée du Roi. Ont pris place au bureau : MM. Schollaert, président de la Chambre des Représentants; le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; le baron de Favereau, Ministre des Affaires étrangères ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; le baron Descamps, sénateur ; le baron du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut ; Lescarts, bourgmestre de Mons, et Solvay, vice-présidents du Congrès ; Sauveur, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Dupont, vice-président du Sénat, et Canon-Legrand, présidents de sections ; Capelle, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, directeur général du commerce et des consulats au Ministère des Affaires étrangères, et Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, secrétaires généraux du Congrès, ainsi que les vice-présidents des sections et le capitaine commandant Morel, adjoint d'état-major, commissaire général du Congrès.

Derrière le bureau étaient groupés les membres et les secrétaires des comités d'organisation des sections. La salle était bondée du haut en bas.

M. le baron de Favereau remercie S. M. le Roi pour l'appui qu'Il a bien voulu accorder au Congrès et souhaite, au nom du Gouvernement belge, la bienvenue aux délégués des Gouvernements étrangers. Il s'exprime en ces termes :

Sire,

Lorsque le Gouvernement sollicita le Haut Patronage de Votre Majesté en faveur du Congrès d'Expansion économique mondiale, il crut pouvoir affirmer son entière confiance dans le succès de l'entreprise.

La brillante réunion à laquelle je suis heureux, Sire, de souhaiter la bienvenue au nom de Votre Majesté et de son Gouvernement témoigne éloquemment de l'intérêt que les Gouvernements étrangers et les personnalités marquantes de tous les pays portent à la solution des questions importantes qui figurent au programme du Congrès.

Nous y trouvons aujourd'hui la certitude du succès que nous espérions et auquel le Royal appui et les encouragements de Votre Majesté auront si puissamment contribué.

Mesdames et Messieurs,

L'époque actuelle a réalisé des progrès remarquables dans le domaine économique. La vapeur et l'électricité ont supprimé les distances, facilité les échanges d'idées et aidé au rapprochement des hommes de toutes nationalités.

La publicité s'est faite internationale et l'on peut dire que rien de ce qui intéresse une nation n'est indifférent aux autres.

Le temps n'est plus où les peuples pouvaient borner leur horizon aux limites de leur territoire, qu'ils s'efforçaient d'ailleurs de fermer aux investigations de leurs voisins.

S'inspirant des idées nouvelles, le Congrès qui va s'ouvrir s'est donné pour mission de rechercher les moyens les plus efficaces de développer l'esprit de solidarité entre les nations.

Il n'entre pas dans son rôle de détailler les multiples et importantes matières qu'embrasse le programme qui vous est soumis. Qu'il s'agisse de rechercher les moyens les plus propres à former les jeunes générations aux carrières d'expansion ; à tirer des constatations officielles des enseignements pratiques ; à déterminer l'influence de la politique économique et douanière sur le développement des relations internationales ; à assurer des communications directes et rapides entre les pays que séparent les mers ; à provoquer le mouvement civilisateur dans les pays neufs ou, en général, à réaliser l'expansion dans des conditions favorables, toujours et dans tous ces cas, des échanges de vues entre les représentants des différents pays intéressés ne peuvent que produire les plus heureux résultats.

Les Gouvernements qui, en si grand nombre, ont donné leur adhésion officielle au Congrès de Mons se sont rendu compte de ces avantages.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs, qui avez mis tant d'empressement à nous prêter votre concours autorisé, vous avez donné la meilleure preuve de l'intérêt que vous portez aux questions qui vont être débattues et si plusieurs d'entre vous n'ont pas reculé, pour se trouver parmi nous, devant les difficultés d'un long voyage, c'est qu'ils ont la conviction profonde qu'il n'est aucun pays, si avancé qu'il soit sur le terrain économique, qui n'ait à retirer quelque profit de son contact avec les autres nations.

Qu'il me soit permis de joindre à nos souhaits de bienvenue l'expression de notre vive reconnaissance pour la sympathie témoignée à l'initiative du Gouvernement du Roi.

Nous formons les vœux les plus sincères pour l'heureuse issue de vos travaux. *(Vifs applaudissements.)*

M. Beernaert prononce ensuite le discours suivant :

Sire,
Mesdames,
Messieurs,

La vie moderne, si puissamment intéressante à tous les points de vue, a été notamment marquée par une série d'inventions extraordinaires. La vapeur et l'électricité, ces deux fées, suffisaient déjà à révolutionner les conditions de la vie. Mais que d'autres découvertes! Le télégraphe Morse, le téléphone, la machine à coudre, la dynamite, l'éclairage électrique, les nouveaux moteurs rotatifs ou à gaz, la photographie, la télégraphie sans fil, le transport et l'énergie électrique, l'automobile, que sais-je encore.

Tout cela fait au monde une autre existence, avec de nouvelles ressources et de nouveaux besoins, de nouveaux biens, de nouveaux périls.

De là, déjà, la nécessité de réunions internationales telles que celle-ci. Jamais il n'y eut entre les peuples plus de rapports, plus de transactions, plus de mélange d'intérêts et partant plus de raisons de bonne entente. Le monde entier ne forme plus qu'un vaste marché; la mer est sillonnée de navires, le voyage est devenu le premier de tous les besoins; on se rencontre, on se connaît, on se parle à travers les mers et ainsi tombent les préventions et les préjugés.

Ce n'est pas que la notion de la patrie s'affaiblisse. Jamais la terre natale n'a apparu à tous plus chère et plus douce. Loin de se confondre, les races et les individualités nationales s'affirment avec une vigueur nouvelle et même les vieilles langues, naguère négligées, ressuscitent.

Mais ces intérêts divers, on ressent universellement la nécessité de les harmoniser, de les régler en commun, de s'entendre, de réduire les occasions de discorde et de conflits.

Déjà, dans cette voie, de grandes choses ont été faites, et la Belgique a eu l'honneur d'en prendre plus d'une fois l'initiative.

Il y a trente ans, c'était le règlement international des transports par chemin de fer, dont le projet fut d'abord traité d'utopie.

Puis, ce furent le règlement des rapports des postes et des télégraphes, le système métrique des poids et mesures.

Un code international des signaux maritimes a établi sur l'Océan une langue muette qui dispose de milliers de combinaisons et que tous comprennent. Les observations météorologiques sur mer se font d'après un système uniforme. Une complète entente s'est établie sur les feux dont les navires ont à se couvrir la nuit et sur les manœuvres auxquelles ils doivent recourir. On a cherché à régler sur les routes très parcourues des voies différentes à l'aller et au retour, de manière à réduire le danger des collisions, et je souhaite ardemment qu'au cours de notre session, cette question de si haute importance puisse se rapprocher d'une solution.

Les lois qui régissent la navigation devraient être uniformes, et déjà en matière d'avaries grosses, les règles d'York et d'Anvers sont devenues d'application générale.

En 1885, à l'occasion de l'Exposition d'Anvers, je crus que le moment était venu de tenter la réalisation d'un progrès plus considérable et, sur ma proposition, le Roi voulut bien ordonner la convocation d'un Congrès en vue de l'unification du droit maritime, au moins dans ses éléments les plus internationaux. Il s'agissait aussi d'étudier l'établissement de règles communes quant à la lettre de change. Ce Congrès eut un grand succès et à cet effort vraiment considérable demeure attaché le souvenir de trois compatriotes illustres, malheureusement morts tous les trois : le baron Lambermont, E. Pirmez et V. Jacob.

Les espérances que ce Congrès avait permis de concevoir ne se réalisèrent point, et d'autres préoccupations sans doute empêchèrent les Puissances de donner suite aux propositions qu'il avait arrêtées.

Mais depuis son œuvre a été reprise par l'Association maritime internationale. Quatorze sociétés, groupées en une fédération, dont le centre est à Anvers, étudient, chacune dans leur pays, le perfectionnement et l'unification du droit maritime, et voici qu'à la suite de discussions réitérées, la question est entrée, quant à plusieurs de ses principaux éléments, dans la sphère des négociations diplomatiques. Et l'on peut compter, je pense, sur un succès prochain. Votre Majesté sait qu'une conférence diplomatique, dont Son Gouvernement a pris l'initiative, doit avoir incessamment sa réunion finale et que toutes les puissances maritimes y seront représentées.

Antérieurement déjà, la Belgique avait pris d'autres initiatives utiles.

En 1862, c'était le Congrès de l'Association pour le progrès des sciences sociales; en 1873, le Congrès en vue de la réforme et de la codification du droit des gens; en 1873 aussi, la fondation de l'Institut de droit international, fait de très haute importance; en 1888, l'institution de l'Union pour la publication des tarifs douaniers.

Une initiative plus récente fait à la Belgique plus d'honneur encore. Le régime des sucres se trouvait absolument faussé par tout un système suranné de primes à l'exportation et d'autres dispositions fiscales non moins arbitraires. Il était vraiment d'intérêt universel de faire disparaître un pareil état de choses et la Belgique en avait une première fois fait la proposition, alors que j'avais l'honneur de faire partie du Gouvernement. Des négociations en ce sens aboutirent, mais des ratifications firent défaut. Une nouvelle tentative, habilement dirigée par le Cabinet actuel, a eu, au contraire, un plein succès. Toute espèce de prime à l'exportation est interdite et désormais la production se réglera sur la consommation.

C'est là un fait et surtout un précédent économique de grande importance.

Plus importantes encore ont été, dans un autre ordre d'idées, les conventions de La Haye, qui ont arrêté les lois de la guerre pour en adoucir les maux, en l'humanisant, et qui règlent les conditions, le mode et la procédure de l'arbitrage en sollicitant ainsi à y recourir.

Une nouvelle réunion des Puissances dans le même but a été récemment provoquée par l'éminent Président des Etats-Unis, et ses ouvertures ont, dit-on, été universellement bien accueillies. Cette conférence aura une tâche grande et saine entre toutes, il lui faudra résoudre les problèmes qui, à La Haye, ont été réservés et notamment le règlement des droits et des devoirs des neutres, qui intéresse tout spécialement notre pays; sans doute aussi, elle tiendra à honneur de reprendre les questions que l'Assemblée de La Haye a dû se reconnaître impuissante à résoudre, et surtout celle d'une limitation conventionnelle des armements de terre et de mer. Tel devait être l'objet essentiel de la première conférence et en prenant l'initiative de sa convocation, l'Empereur Nicolas II disait : « Les charges énormes qui, depuis 1871, résultent de l'état de paix » armée où vit l'Europe, sont de nature à atteindre et à paralyser la prospérité publique à sa » source; leur marche toujours ascendante entraînerait un fardeau écrasant que les peuples auraient » de plus en plus de peine à porter. » Rien n'était plus vrai et, cependant depuis, ces armements si lourds se sont accrus dans des proportions énormes. Il y a en ce moment près de 6 millions d'hommes sous les armes; depuis 1870, la dette publique de l'Europe a presque doublé; elle s'élève à 130 milliards et, tous les ans, il faut qu'elle trouve pour payer les intérêts de cette dette et les dépenses militaires environ 14 milliards — 14 milliards à demander chaque année à l'impôt ou à l'emprunt !

Se peut-il que semblable situation, que les temps passés n'ont jamais connue, soit sans remède et sans terme? Et ne peut-on, au contraire, espérer qu'après la sanglante guerre qui vient de finir — et l'atmosphère rafraîchie comme après une pluie d'orage — cette entente qui — même limitée — n'a pas été possible il y a cinq ans, pourra s'établir aujourd'hui ?

Toujours est-il que le seul fait de voir examiner en commun, par les Puissances, de semblables questions, est déjà par lui-même considérable et encourageant.

Et à côté de ce fait capital, que d'autres inspirés du même esprit. Voici que la Convention de Genève a réglementé le sort des militaires blessés sur le champ de bataille; voici que les trois Amérique ont fondé entre elles une vaste union inspirée de l'esprit le plus progressif. Voici qu'une conférence internationale vient de se tenir en Suisse, en vue d'étudier une entente sur la législation du travail. Une autre, à Washington, a préparé une réforme internationale des tarifs de chemins de fer.

En Belgique même, rien qu'à l'occasion de l'Exposition de Liége, nous aurons eu plus de quatre-vingts Congrès, sur les sujets les plus variés, et je ne crois pas qu'un seul ait été inutile. Tous ont attiré de nombreux concours.

C'est encore, Sire, un des aspects caractéristiques de notre temps que ces réunions internationales où accourent, des contrées les plus diverses, des hommes qui ne se connaissent pas ou ne se connaissent guère, et qui, sans aucune préoccupation d'intérêt personnel, d'intérêt national ou même d'amour-propre, viennent étudier en commun des problèmes sociaux ou économiques et se faire part du fruit de leur expérience et de leur savoir.

Le Gouvernement de Votre Majesté n'a cessé, Sire, d'encourager les assemblées de ce genre et voici qu'Elle a voulu leur donner, comme pour couronnement, une réunion de portée plus



L'École des Mines de Mons.

haute et plus vaste. C'est ce Congrès de Mons, que Votre Majesté daigne ouvrir Elle-même en ce moment, et qu'Elle a pris sous son haut patronage en en conférant la présidence d'honneur aux présidents des deux Chambres et à cinq de ses Ministres. Je ressens comme il convient le grand honneur que m'a fait le Roi en m'en confiant la présidence effective.

Le titre du Congrès de Mons est essentiellement moderne et, à dessein sans doute, il est d'une généralité un peu vague. Mais le rapport adressé à Votre Majesté, au sujet de son institution, permet de dégager la haute pensée qui y a présidé.

C'est bien de l'expansion qu'il s'agit, mais non pas seulement de l'expansion économique. Ce qui est notre but, ce qu'il nous faut étudier, ce sont les voies du développement de la civilisation universelle, dans l'ordre de la solidarité des intérêts et par l'effort collectif. Il s'agit, pour les nations parvenues au sommet de la montagne, d'aider les populations arriérées à y arriver à leur tour, et cela dans l'intérêt des unes comme des autres.

De plus en plus, dit le rapport au Roi, un irrésistible mouvement d'expansion met en présence les producteurs des différentes nations. Il en est bien ainsi, et l'expansion a même un caractère plus général. Le voyage est devenu un besoin universel, un besoin de tous les jours, et ainsi s'opère, en dehors même des échanges commerciaux, une pénétration de peuple à peuple de plus en plus profonde. Naguère, l'homme était de son village et souvent il n'en sortait pas. Aujourd'hui, il tend de plus en plus à devenir citoyen du monde.

Et c'est là une situation nouvelle, féconde en conséquences, même au point de vue économique.

Comment faut-il régler ces rapports de personnes et d'affaires devenus à la fois si fréquents et si nécessaires ?

Dans ces dernières années, il semble qu'une grande vague protectionniste ait passé par le monde. La plupart des frontières ont été hérissées de tarifs presque prohibitifs, complétés par d'autres mesures, moins franches, mais tendant au même but.

Est-ce là la vraie politique à suivre ? Répond-elle aux exigences de transactions et de rapports quotidiens ? La protection ne coûte-t-elle pas parfois cher, même aux protégés ?

D'autre part, que faut-il penser, au point de vue intérieur, des monopoles d'Etat et des concentrations d'intérêts connus sous le nom de trusts ou de cartels ?

Telles sont les questions qu'aura à étudier la 3e section.

La seconde aura pour champ d'examen des matières où la contradiction d'intérêts ne semble pas à craindre. Il s'agit de la statistique, et tous les Etats auraient le même avantage à avoir des renseignements non seulement exacts et complets, mais comparables entre eux, à raison des conditions identiques dans lesquelles ils auraient été recueillis.

Je sais que, pour en arriver là, les difficultés ne seront pas minces ; mais si le but ne pouvait être atteint, au moins pourrait-on s'en rapprocher.

Déjà, la question avait été posée à l'important Congrès de statistique qui s'est tenu à Bruxelles en 1853. Il exprima notamment le vœu qu'un rapport fût fait sur les tableaux du commerce dressés dans les différents pays, « en signalant leur dissemblance aussi bien quant à leur forme, qu'en ce qui concerne les renseignements qu'ils contiennent ».

On est revenu sur ce sujet en 1900, à Paris, au Congrès international de la réglementation douanière, et peut-être cette fois aboutira-t-on à des résultats satisfaisants, car on dispose aujourd'hui de méthodes scientifiques excellentes et pratiques.

La 5e section a pour objet des questions également intéressantes pour tous les pays de surproduction ou de surpeuplement. Comme je le disais tantôt, entre les pays neufs et les pays de vieille civilisation, il peut s'établir des rapports également profitables aux uns et aux autres. Ceux-ci trouvent au loin d'utiles marchés et des territoires propres à l'émigration de populations surabondantes. Ceux-là, grâce à l'exemple et à l'enseignement, peuvent s'élever à un stade supérieur de civilisation.

Comment préparer ces relations et ces établissements ? Comment y préparer ceux qui doivent en être les agents et les éducateurs ?

Cette étude sera l'objet, non seulement de la 5e section, mais aussi de la 1re, consacrée à l'enseignement.

Comment faut-il élever nos enfants ? Dans ce monde qui se transforme à vue d'œil, les anciennes méthodes n'ont-elles pas fait leur temps, au moins dans leur généralisation ?

A d'autres activités, à des besoins nouveaux, ne faut-il pas répondre par des procédés plus modernes ? Les jeunes gens ne doivent-ils pas notamment apprendre à bien connaître la terre et ses ressources ? La connaissance des langues, dont l'usage commercial est le plus étendu, n'est-il pas devenu une impérieuse nécessité ?

Sans vouloir écarter les spécialités scientifiques, ne faut-il pas se préoccuper beaucoup d'une formation générale, en telle manière qu'un ingénieur, un administrateur, un explorateur puisse à un moment donné suffire à tout, même à l'imprévu ?

D'autre part encore, ne faut-il pas encourager cet échange temporaire de professeurs et d'élèves qui déjà, de pays à pays, se pratique sur une assez vaste échelle ?

Voilà assurément, Sire, une série de problèmes qui méritent de faire l'objet d'une étude approfondie, et je n'exagère pas en disant qu'elle a été admirablement préparée au Département de l'Instruction publique. On y a ouvert une vaste enquête, où tout le personnel enseignant du pays a été entendu, et dont les résultats seront communiqués au Congrès. Elle a porté sur l'enseignement à tous les degrés, depuis l'école primaire, destinée aux masses, et l'école moyenne, qui doit former, dans tous les genres, de bons sous-officiers du travail, jusqu'à l'université, ouverte aux seules élites. On a examiné quelle place il convient de faire partout aux sciences, aux langues, aux arts et même aux exercices du corps. Et l'on ne s'est pas moins préoccupé de l'éducation, car le maître doit former avant tous des hommes de conscience, de volonté et d'initiative, trempés pour toutes les luttes.

Une dernière section, Sire, aura à s'occuper de la marine et voici assurément un domaine où tout est international. La mer ne connaît ni maîtres, ni frontières et, grand' route du monde, elle est, dans le plan de la nature, un instrument de rapprochement et d'union. Ici, je l'ai dit déjà, la besogne est en partie préparée, et bientôt, j'espère, les choses de la mer seront soumises à des lois identiques, mais il reste bien d'autres points à étudier, dans un esprit d'ensemble — modes de développement et d'encouragement, protection officielle, primes et subsides, crédit maritime, ports et bassins.

Qu'il me soit permis d'ajouter que c'est du côté de la mer surtout que je souhaite à mon pays de nouveaux avenirs. — J'ai connu la Belgique bourgeoisement repliée sur elle-même, ignorante de l'étranger, oublieuse ou défiante de lointaines entreprises. Il sentait chez nous le renfermé. Aujourd'hui, les fenêtres sont ouvertes, mais je les voudrais plus ouvertes encore, vers la mer, à l'air vivifiant du large.

Enfin, Sire, et je m'excuse de devenir long, au-dessus des problèmes divers, dont je viens de dire quelques mots, se dresse une question qui leur est commune, au moins quant à la plupart de leurs éléments.

Les études que nous allons faire en commun ne doivent-elles avoir qu'une vie de quelques jours ? Et ne serait-il pas, au contraire, d'intérêt universel que des assemblées telles que celle-ci se renouvelassent périodiquement et qu'entre-temps une sorte d'office permanent s'attachât à rassembler les renseignements nécessaires à préparer les réunions futures ?

Cette idée a été exprimée à divers propos.

A Liége, le Congrès des chambres de commerce a demandé l'établissement d'un bureau international permanent, et déjà l'association allemande avait formulé le même vœu. Ils seront communiqués au Congrès.

La Société belge de sociologie a décidé l'organisation d'une vaste enquête ethnographique, s'étendant à toutes les régions encore sauvages, et elle voudrait ici aussi un organisme international permanent.

Il est certain que l'on pourrait rendre ainsi des services importants à la généralité. Dans les pays neufs, l'homme a quotidiennement besoin de l'indigène et la connaissance de ses besoins, de ses usages commerciaux, de ses coutumes, voire de ses préjugés, peut écarter plus d'un malentendu, plus d'un conflit.

De leur côté, les ingénieurs ont demandé une statistique internationale des mines.

Et si les questions d'enseignement ne peuvent être réglées que par la loi propre à chaque pays, il y aurait cependant utilité à étudier en commun les questions générales de méthode.

De toute part s'ouvre donc au Congrès un champ fécond d'observations et de discussions.

Je rappelais tantôt que cette année la Belgique a été le siège de nombreuses réunions savantes et que toutes ont été inspirées d'un sincère désir d'entente internationale. A plus forte raison, Sire, en sera-t-il ainsi du Congrès de Mons, dû à l'initiative personnelle de Votre Majesté et qui, ayant à reprendre à un point de vue général et d'ensemble les questions déjà isolément traitées ailleurs, viendra les synthétiser pour devenir en quelque sorte un Congrès des Congrès.

Avant de terminer, que Votre Majesté me permette encore d'appeler, avec Son agrément, à la vice-présidence du Congrès le premier délégué officiel de tous les pays représentés ici. Quant aux pays qui n'ont point de semblables représentants, je prie MM. les Congressistes de bien vouloir s'entendre tout à l'heure pour désigner celui des leurs qui sera appelé aux mêmes fonctions.

Le discours de M. Beernaert a été fréquemment interrompu par des applaudissements frénétiques.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Après la séance, le Roi s'est rendu au foyer du Théâtre, où il a reçu les membres de la Mission française et les délégués officiels des Pays étrangers. Les congressistes, groupés par nationalités, ont ensuite défilé devant Sa Majesté. Les étrangers ont été présentés au Roi par leurs Ministres respectifs, les Belges par le grand maréchal de la Cour.

Jusqu'à l'issue de la cérémonie de l'ouverture du Congrès et la sortie du Roi, la foule attend patiemment sur la Grand'Place.

Le public qui était installé aux balcons et fenêtres reste à son poste.

On commence alors l'illumination générale, confiée à la Société du gaz, de la Place et des carrefours des rues conduisant à la gare.

Sur le parcours que doit suivre le cortège royal, de nombreuses façades particulières s'illuminent.

A 6 h. 1/2, le Roi sort du Théâtre, et le cortège des voitures traverse lentement la cohue, au milieu de vivats délirants.

L'enthousiasme se continue pendant tout le trajet, de la Grand'Place à la place Léopold, où l'affluence est indescriptible.

Le Souverain, arrivé à la gare, prend congé des autorités et remercie M. le gouverneur et M. le bourgmestre. Le train royal part à 6 h. 45.

L'entrain et les réjouissances se prolongèrent fort tard par toute la ville.

D'excellentes musiques de la région donnaient, sur la place Léopold et sur la Grand'-Place, des concerts très applaudis.

Le bal populaire, qui clôturait la journée, obtint un plein succès.

LE RAOUT DE L'HOTEL DE VILLE

A 8 heures s'ouvrait à l'Hôtel de Ville le raout organisé par l'administration communale et offert aux notabilités du monde officiel des arts, du commerce et de l'industrie, ainsi qu'aux membres du Congrès d'Expansion économique mondiale.

Dans l'étincellement des lumières, les salles du rez-de-chaussée et les salons de l'étage avaient un aspect somptueux.

Un jardin d'hiver, installé dans la cour intérieure, reliait les salles entre elles.

MM. les bourgmestre, échevins et conseillers communaux reçoivent leurs invités dans le salon boisé.

La foule — de nombreuses invitations avaient été lancées et acceptées — devient bientôt très dense.

Les dames, en grand nombre, des personnages aux costumes chamarrés circulent et conversent dans les salons. On fait honneur aux mets que comporte le Menu.

Pendant la fête se font entendre deux orchestres symphoniques, ainsi que M[lle] Vanderlinden, MM. Tondeur et Lexin.

Cette réunion brillante, où ne cessa de régner la plus vibrante animation, ne prend fin que très tard.

Voici le Menu :

SAUMON, SAUCE VINCENT
FILET DE BŒUF EN BELLE-VUE
MACÉDOINE DE LÉGUMES
POULARDES FARCIES TRUFFÉES
GELÉE DE VIANDE
ASPIC DE FOIE GRAS
CHAUD-FROID DE LANGOUSTE
SANDWICH AU JAMBON
GLACES VANILLE ET CAFÉ
BORDEAUX BLANC, BORDEAUX ROUGE, CHAMPAGNE
EAU SAINT-GALMIER, KAIZERBUNNEN

Pendant le raout, deux orchestres, sous la direction de MM. Désiré Prys et Philippe Postel, donnèrent des concerts dans le grand salon et le jardin.

La journée du 24 septembre 1905 marquera dans les annales de la cité. Jamais on n'a vu à Mons une telle affluence d'étrangers.

Le 25 septembre, le bourgmestre, pour remercier la population de la réception sympathique faite à S. M. Léopold II, faisait afficher et publier la proclamation suivante :

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE MONS

Le Roi a reçu, hier, de la population montoise, un accueil chaleureux qui l'a profondément touché.

Avant son départ, Sa Majesté a bien voulu me témoigner sa vive satisfaction et Elle a insisté pour que j'en porte l'expression à la connaissance des habitants.

Je suis heureux de m'acquitter de cet agréable devoir et j'adresse en même temps mes remerciements personnels à mes concitoyens pour les sentiments patriotiques qu'ils ont manifestés en cette mémorable circonstance.

Statistique des voyageurs venus à Mons, par voie ferrée, le dimanche 24 septembre 1905 :

Billets recueillis à l'arrivée à la gare de Mons.

Lignes de l'Etat	21,113
Voyageurs de la ligne Nord-Belge	4,045
Voyageurs des trains vicinaux	5,400
Voyageurs de la ligne électrique Mons-Boussu	8,987
Total	39,545

En ce qui concerne la visite royale, si l'on ajoute au chiffre de 39,545 le nombre de personnes venues pédestrement à Mons, on peut, sans risquer de s'écarter de la vérité, évaluer à une cinquantaine de mille le total des étrangers qui ont visité la ville le 24 septembre.

CORTÈGE AUX LUMIÈRES. — CONCOURS D'ILLUMINATION DE FAÇADES

(LA SOIRÉE DU 25 SEPTEMBRE)

Une des constantes préoccupations de la Commission des fêtes fut de donner au peuple la plus grande part des réjouissances qu'elle organisait.

Il importait donc, dans cet ordre d'idées, de faire suivre la réception du 24 septembre — raout offert par l'administration communale — d'une fête tout à fait populaire.

La Commission décida d'organiser pour la soirée du 25 septembre une grande retraite-cortège lumineux.

La participation de l'armée avec ses musiques et celle des musiques de la garde civique, mises obligeamment à la disposition de l'administration communale, devaient assurer le succès de cette fête.

Le lundi 25 septembre, vers 8 heures du soir, les rues, et notamment la Grand'Place, comprises dans l'itinéraire du cortège étaient noires de monde. Le cortège parvenait à grand'peine à faire une trouée dans la foule compacte qui les remplissait.

Mais ce qui provoqua le plus d'enthousiasme, ce fut le passage de la retraite dans les quartiers populeux, la Commission ayant compris dans l'itinéraire du cortège les quartiers ouvriers du Béguinage, des chasses d'Havré et du Grand-Quiévroy.

De partout surgirent des groupes, voire des bandes de jeunes gens qui, chantant et dansant, se mêlaient aux lignes correctes des militaires porteurs de lanternes : c'était véritablement une joie folle, confinant au délire. Rien n'était plus gai que cette foule, évaluée à plus de cinq mille personnes, qui s'agitait et dansait, entraînée par de joyeux pas redoublés.

Il importe, en terminant, de rendre hommage à la bonne obligeance dont fit preuve, en cette circonstance, l'autorité militaire et de féliciter, pour leur bonne tenue, les troupes qui participèrent au cortège.



Médaille du Conseil provincial.

Un concours d'illumination de façades avait lieu pendant la même soirée.

Ce concours, auquel 2,000 francs de primes avaient été affectés, fut couronné d'un plein succès.

Dans les rues les plus retirées de la ville (le concours était réservé à la partie de la ville limitée par les boulevards), comme dans les artères les plus fréquentées, les habitants avaient fait montre d'une réelle émulation.

Et, comme pour le concours de façades fleuries du 2 juillet, le résultat obtenu fut encourageant pour l'administration communale qui, depuis les mémorables fêtes du tricentenaire de la mort de Roland de Lassus, en 1894, n'avait plus organisé semblable réjouissance.

Parmi les fêtes organisées à Mons en dehors du programme officiel des fêtes, il y a à signaler une séance patriotique donnée au Collège Saint-Stanislas, le 6 juillet 1905 ; les fêtes organisées les 13, 14 et 15 août par la Maison des Ouvriers de Mons, ainsi que le banquet des hospices du 25 juillet.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Ce Congrès, dont la cérémonie d'inauguration est décrite plus haut, ne fut pas seulement l'événement capital des fêtes de Mons : il fut comme le couronnement de la célébration du soixante-quinzième anniversaire. A ce titre, une notice spéciale lui est due.

PRÉPARATION DU CONGRÈS

Le 17 février 1905, le Roi nomma la Commission d'organisation du Congrès. L'arrêté était précédé d'un rapport au Roi :

Sire,

Les questions économiques et les solutions qu'elles comportent sont actuellement l'objet des préoccupations de tous les Gouvernements.

Les développements et les progrès de l'industrie, les facilités de communication, l'ouverture

de pays nouveaux à la civilisation servent de stimulants à un mouvement de plus en plus accentué d'expansion qui met en présence, dans une lutte ardente, les producteurs des différentes nations.

Ce serait un honneur pour la Belgique d'affirmer sa confiance dans les résultats d'efforts judicieusement combinés.

L'Exposition universelle de Liége, dont le succès est certain, et les fêtes nationales amèneront prochainement en Belgique des représentants autorisés du commerce et de l'industrie, des savants et des économistes de tous les pays ; des congrès spéciaux provoqueront des échanges de vues sur une série de questions d'actualité pratique.

Il semble, Sire, qu'on pourrait avantageusement couronner ces multiples manifestations de l'initiative officielle et privée en décrétant l'organisation d'un grand congrès international dont le programme, conçu dans les vues les plus larges, comprendrait l'ensemble des matières intéressant l'expansion économique mondiale.

Dans le but de faciliter la marche des travaux et d'assurer éventuellement plus de précision aux conclusions, on créerait au sein du Congrès un certain nombre de sections ayant à traiter respectivement l'enseignement, la statistique, la politique douanière, les questions maritimes, les questions d'expansion civilisatrice, ainsi que les moyens et les agents d'expansion en général.

Au surplus, les détails de l'organisation et la détermination du programme définitif seraient confiés à une Commission composée de personnalités spécialement compétentes.

Si Votre Majesté, dont la sollicitude éclairée est acquise à toutes les œuvres qui peuvent contribuer au rapprochement des nations et au progrès économique, daigne accorder au Congrès Son Haut Patronage et approuver le projet que nous avons l'honneur de Lui soumettre, Elle voudra bien revêtir de Sa Royale Signature le projet d'arrêté ci-joint, destiné à en assurer la réalisation.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,
les très humbles, très obéissants
et très fidèles serviteurs,

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
Comte de Smet de Naeyer.
Le Ministre des Affaires étrangères,
Baron de Favereau.
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. de Trooz.
Le Ministre de l'Industrie et du Travail,
Francotte.
Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,
J. Liebaert.

Bruxelles, le 16 février 1905.

Arrêté :

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et des Travaux publics, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Industrie et du Travail, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Sous la présidence d'honneur des présidents du Sénat et de la Chambre des Représentants, de Nos Ministres des Finances et des Travaux publics, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Industrie et du Travail, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, une Commission est instituée pour l'organisation d'un Congrès international d'Expansion économique mondiale, qui se réunira à Mons fin septembre 1905.

Art. 2. — Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Arnold, directeur du service du contrôle de l'Etat Indépendant du Congo ;
Beernaert, Ministre d'Etat ;
Canon-Legrand, président de la Chambre de commerce de Mons et de la Fédération des associations commerciales et industrielles de Belgique ;
Capelle, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, directeur général du commerce et des consulats au Ministère des Affaires étrangères ;
Carlier, président du conseil d'administration de la Société anonyme *La Métallurgique ;*
Cooreman, membre de la Chambre des Représentants ;
Corty, président de la Chambre de commerce d'Anvers ;
le chevalier de Cuvelier, secrétaire général du Département des Affaires étrangères de l'Etat Indépendant du Congo ;
le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la Flandre Orientale ;
Auguste Delbeke, membre de la Chambre des Représentants ;
le baron Descamps, Ministre d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo ;
Devolder, Ministre d'Etat ;
Digneffe, industriel ;
Droogmans, secrétaire général du Département des Finances de l'Etat Indépendant du Congo ;
Dupont, vice-président du Sénat ;
le baron du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut ;
Fivé, colonel commandant le 2e régiment de guides ;
Greiner, directeur général de la Société John Cockerill, à Seraing ;
Guelhuy, procureur général des Missions de Scheut ;
Harmignie, vice-président de la Chambre des Représentants ;
Helleputte, membre de la Chambre des Représentants ;
Hubert, sénateur ;
Isaac, directeur de charbonnages, à Frameries ;
Janssen, gouverneur général honoraire de l'Etat Indépendant du Congo ;
Kebers, directeur général des douanes au Ministère des Finances et des Travaux publics ;
Lacanne, directeur général de la Société de la Providence, à Marchienne-au-Pont ;
le baron Lambermont, Ministre d'Etat ;
le baron Lambert ;
Morisseaux, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail ;
Sainctelette, bourgmestre de Mons ;
Segers, membre de la Chambre des Représentants ;
Simonis, vice-président du Sénat ;
Solvay, industriel ;
Strauss, président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce ;
Van Elewyck, président du tribunal de commerce de Bruxelles ;
Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
Verbrugghe, directeur de l'administration de la marine au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ;
Warocqué, membre de la Chambre des Représentants.

Art. 3. — M. Beernaert est nommé président de cette Commission.

MM. le baron Descamps, le baron du Sart de Bouland, Sainctelette et Solvay sont nommés vice-présidents.

MM. Capelle et Van Overbergh sont nommés secrétaires généraux.

Art. 4. — Nos Ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur et de l'Instruction publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 17 février 1905.

LÉOPOLD.

La Commission d'organisation arrêta le programme détaillé du Congrès, qui fut divisé en six sections : l'enseignement, la statistique internationale, la politique économique et douanière, la marine, l'expansion civilisatrice vers les pays neufs, les moyens et agents d'expansion.

Programme :

SECTION I. — ENSEIGNEMENT

I. — *Enseignement primaire.*

La préparation à l'expansion économique d'un pays doit-elle se faire dès l'école primaire ?

1. — Quels sont les moyens les plus efficaces pour développer chez l'enfant l'énergie de la volonté et l'esprit d'entreprise ?

(Carrières d'expansion sur lesquelles il faut attirer l'attention des générations présentes ; moyen d'imprimer le goût de l'expansion : enseignement spécial et enseignement occasionnel, bibliothèques et conférences, etc.)

2. — Quels sont les *moyens de préparer* la jeunesse à cette expansion, tant à l'école primaire qu'à l'école d'adultes et à l'école professionnelle ?

(L'enseignement des langues étrangères ; l'initiation aux industries et aux professions manuelles exotiques, coloniales ; les musées scolaires et d'art professionnel, etc.)

3. — Quels sont les moyens d'adapter le personnel enseignant aux besoins nouveaux ?

a) La formation à l'école normale ;

b) La formation de l'instituteur en fonctions.

II. — *Enseignement moyen.*

La préparation à l'expansion économique doit-elle se continuer dans l'enseignement moyen : dans l'enseignement moyen du degré inférieur ou dans l'enseignement primaire du degré supérieur, dans l'enseignement moyen du degré supérieur ; dans l'enseignement général comme dans l'enseignement spécial ?

1. — Quels sont les *moyens* à employer pour donner cette direction nouvelle ? (Notamment en ce qui concerne : les leçons sur la langue maternelle, les langues étrangères, la géographie et l'histoire, les sciences naturelles, etc. ; l'enseignement professionnel, commercial, industriel, agricole ; la culture physique ; la formation des professeurs dans les écoles normales ; la préparation du personnel enseignant en fonctions ; en toutes ces matières, décrire éventuellement les exemples suivis dans les divers pays, surtout en matière commerciale, et se préoccuper à la fois du côté théorique et pratique ?)

2. — Faut-il réorganiser dans ce but le programme des humanités anciennes et modernes ?

(Modification, par exemple, de la proportion des heures consacrées aux langues anciennes et aux langues modernes ; accroissement de la culture scientifique, etc.)

3. — Quelles *langues modernes* préconiser dans l'enseignement moyen de tous degrés, tant général que spécial ?

(Langues obligatoires, facultatives ; méthodes ; voyages ; professeurs, etc.)

4. — Y a-t-il lieu de créer des sections spéciales autres que les sections commerciales, industrielles, agricoles, professionnelles, qui existent actuellement sous des noms divers, en différents pays, et répondant plus adéquatement aux besoins d'expansion d'une manière particulière ?

III. — *Enseignement supérieur.*

1. — Dans l'ordre de l'expansion, quelle est la meilleure organisation d'enseignement supérieur :

a) Pour les professeurs d'enseignement moyen supérieur et spécialement ceux d'histoire, de géographie, de commerce, etc. ?

b) Pour les ingénieurs de toutes catégories (préparation générale ou spéciale) ?

c) Pour les colonisateurs, les fonctionnaires coloniaux, les commerçants, etc. ?

2. — Quelle est la meilleure préparation des autres spécialités professionnelles élevées, en vue des carrières hors du pays ?

3. — Quels sont les meilleurs moyens d'organiser, dans l'enseignement supérieur, les *cours de langues étrangères ?*

(Instituts spéciaux dans ou à côté des universités ; cours libres et obligatoires ; cours donnés par des professeurs ou des praticiens ; professeurs et lecteurs nationaux ou étrangers ; voyages et séjours dans les pays dont on étudie la langue ; échange à tous ces points de vue avec les universités étrangères ; la question des interprètes à l'usage des légations et des consulats, des sociétés industrielles et commerciales, etc.)



M. Capelle,
Directeur général du Commerce et des Consulats au Ministère des Affaires étrangères.

4. — Quelle doit être la culture physique dans les établissements d'enseignement supérieur ?

5. — Quels moyens préconiser pour faciliter le placement à l'étranger des nationaux diplômés ?

(Le système des bourses de voyage, des missions, des sociétés de placement, etc.)

6. — L'expansion et les cours de vacances, les cours d'été, etc., organisés dans les universités, à l'usage des étrangers. Échange des étudiants et des professeurs.

7. — De quelle manière les extensions universitaires et les universités populaires peuvent-elles contribuer à la vulgarisation des idées d'expansion ?

SECTION II
STATISTIQUE INTERNATIONALE

1. — Quelles sont les sources de renseignements sur la production industrielle et agricole, notamment quant aux principales matières utilisées dans l'industrie (charbon, minerais, fonte, bois, caoutchouc, coton, laine, ivoire, cafés, céréales, etc.) ? En quoi et comment sont-elles susceptibles d'amélioration ?

2. — Quelles bases d'appréciation uniformes convient-il d'adopter pour l'étude comparée des richesses naturelles des principaux pays producteurs ?

3. — Dans quelle mesure la statistique internationale des fluctuations de l'encaisse et du portefeuille des banques peut-elle être utilisée pour apprécier la situation économique des divers pays ?

4. — Comment former une statistique internationale des valeurs mobilières ? (Examen de l'état de la question, des résultats obtenus et des mesures à prendre pour améliorer ceux-ci.)

5. — Quelles sont les méthodes suivies dans les divers pays pour la formation de la statistique du commerce international et comment faut-il apprécier leurs résultats ?

6. — Comment classer d'une manière uniforme les marchandises pour la formation des statistiques commerciales, en vue de faciliter la comparaison de celles-ci ?

(Rechercher, à cette fin, tout en laissant chaque pays maître de sa propre statistique, de quelle façon les marchandises importées et exportées devraient être groupées dans un nombre limité de catégories qui seraient identiques pour tous les pays.)

7. — Quelle méthode suivre pour déterminer la valeur des marchandises importées et exportées ?

Est-il préférable de fixer cette valeur selon les déclarations des importateurs et des exportateurs ou bien selon les prix computés annuellement par des commissions officielles *ad hoc ?*

8. — Que faut-il entendre, au point de vue de la statistique commerciale, par marchandises nationalisées ?

(Rechercher les moyens de distinguer dans cette statistique les produits nationalisés des produits nationaux.)

9. — Faut-il établir la statistique en enregistrant les importations et les exportations selon le pays d'origine et de destination réelle ou selon le pays de provenance et de destination directe ?

(Définir les règles qui devraient être adoptées à cet égard.)

10. — Quelle est la meilleure méthode pour établir l'effet utile des ouvriers suivant la race, l'état social et l'organisation du travail ?

11. — Y a-t-il lieu de renseigner dans la statistique commerciale les quantités ou les valeurs des marchandises ou à la fois les unes et les autres ?

SECTION III. — POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DOUANIÈRE

1. — Examiner les conséquences de la concentration d'intérêts industriels, commerciaux ou financiers connus sous le nom de trusts, de cartels, etc. — La loi doit-elle intervenir pour prévenir et réprimer les abus pouvant résulter de ces organisations ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures à prendre ?

2. — L'exploitation de monopoles d'État, dans le domaine industriel, se concilie-t-elle avec l'intérêt général ?

3. — Par quels moyens les différents pays pourraient-ils sauvegarder les intérêts légitimes de l'industrie et du commerce national, sans recourir à des mesures prohibitionnistes à l'égard de la concurrence étrangère ? — Conviendrait-il d'établir un régime de réciprocité relative entre pays qui s'engageraient à ne pas dépasser, dans leurs tarifs douaniers, un maximum déterminé de droits ? — Système en vertu duquel les différents pays réserveraient un traitement de faveur chez eux aux pays qui assureraient à quelques-uns des articles essentiels de leur exportation un régime à convenir.

4. — Quels seraient les avantages des unions douanières ou des groupements d'intérêts entre pays disposés à appliquer une politique douanière s'inspirant de principes communs ?

5. — Les faveurs accordées par la mère-patrie à ses colonies se concilient-elles avec la clause du traitement de la nation la plus favorisée garantie par les traités, quelle que soit la nature du lien colonial ?

6. — Serait-il possible d'arriver à une classification douanière uniforme ou du moins concordante dans les principaux pays ?

7. — Mesures à prendre pour le règlement des contestations internationales en matière de tarifs douaniers.

SECTION IV. — MARINE

1. — Quels sont les meilleurs moyens d'aboutir à une entente internationale sur la législation maritime : l'abordage et l'assistance, l'avarie commune, l'affrètement des navires, le libellé des connaissements, les conditions de la réception des marchandises à embarquer et à débarquer, les us et coutumes des ports, l'abandon du navire, le fret du navire abandonné en mer, etc. ?

2. — Comment établir d'une façon uniforme les règles déterminant la jauge brute et la jauge nette des navires de mer ?

3. — Y a-t-il lieu d'imposer des prescriptions internationales quant aux itinéraires à suivre par les steamers dans les parages fréquentés :

a) En vue d'éviter les collisions entre steamers ?

b) En vue d'assurer la sécurité des pêcheurs ?

4. — Quels enseignements peut-on puiser, au point de vue de l'expansion maritime des peuples modernes, de la formation et de l'histoire des compagnies de navigation ?

5. — Quelles sont les mesures à prendre pour assurer le mieux le crédit maritime, tant pour les armements que pour les constructions navales ?

6. — Y a-t-il lieu d'encourager officiellement — et éventuellement comment — le développement de la marine nationale (primes, subventions, etc.) ?



M. Cyr. Van Overbergh,
Directeur général de l'Enseignement supérieur,
des Sciences et des Lettres
au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

7. — Quels sont les meilleurs modes de formation et de recrutement :

a) Du personnel marin, écoles de mousses, de matelots, de mécaniciens, d'officiers du commerce ;

b) Du personnel technique et ouvrier des chantiers, etc. ?

8. — Quels sont les avantages et les inconvénients d'une marine d'Etat ? (Protection des navires au loin, son influence sur le développement économique du pays, etc.)

9. — Quelles sont les mesures à prendre par l'Etat pour favoriser le développement des constructions navales ? (Primes, subventions, commandes de navires par l'État, régime douanier.)

10. — Quels types de navires préconiser au point de vue de leur exploitation ? (Navires à vapeur, à triple ou quadruple expansion et navires à turbines, navires à voiles, navires mixtes, navires en bois, navires en fer, navires en acier, navires neufs et navires de seconde main, etc.)

11. — Quelle est l'influence sur l'armement des débouchés commerciaux et des colonies ?

12. — Quels rapports y a-t-il entre les progrès de la navigation moderne et la transformation des ports et des installations maritimes ? (Accostage, appontements, quais des rivières, des darses et des bassins ; mouillage dans les rades et rivières ; corps morts ; outillage ; hangars et magasins ; engins mécaniques et autres pour le chargement et le déchargement appropriés à la nature des marchandises ; importance des installations pour le chargement et le déchargement au point de vue de l'importation, de l'exportation et du transit des marchandises ; cales sèches et docks flottants, etc.)

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

1. — Quels sont les moyens les plus propres à provoquer et à développer le goût des carrières vers les pays neufs ?

2. — Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ? — (Conviendrait-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun et de définir ce programme ? — Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques, l'organisation de missions, l'élaboration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc., la création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc. ?)

3. — Quels sont les moyens les plus propres à préparer et à former ceux qui se destinent aux carrières vers les pays neufs ?

4. — Convient-il de créer des établissements d'enseignement approprié, instituts spéciaux et écoles coloniales, en vue de la formation aux carrières vers les pays neufs ?

(Quel devrait être le programme théorique et pratique en vue de rendre les candidats aptes à ces diverses carrières, notamment aux services publics, administratifs et judiciaires et de les instruire des meilleures méthodes à suivre dans les relations des éléments étrangers avec les populations indigènes dans le but d'améliorer les conditions matérielles et morales de ces populations ? — Quel serait le meilleur mode de former un personnel enseignant compétent ?)

5. — Convient-il d'étendre l'institution des musées coloniaux et des pays neufs et quelles seraient les meilleures voies à suivre pour leur assurer la plus complète utilité (échanges internationaux, conférences, publications, etc.) ? — Faut-il multiplier les collections de vulgarisation pour des villes de province, les établissements d'enseignement à tous les degrés et comment les concevoir ?

6. — Comment organiser les expositions nationales ou internationales des pays neufs et des colonies de manière à leur faire rendre le maximum d'effet utile en vue de l'expansion des pays organisateurs ?

7. — Quelles suggestions convient-il de faire dans l'intérêt de la situation matérielle et morale des agents coloniaux, en ce qui concerne notamment la possibilité d'emmener leur ménage avec eux, les délassements d'ordre intellectuel et physique, tels que la création de bibliothèques et l'établissement de jeux sportifs, les traitements de congé et d'attente, les pensions, allocations de retraite et assurance sur la vie, l'institution de caisses de prévoyance pour les veuves et orphelins, la fondation de sanatoria et établissements de convalescence, etc. ?

8. — Les traités d'extradition existant dans la mère-patrie doivent-ils être exécutés dans les colonies ? Comment convient-il de traiter les cas de désertion, de sédition et de révolte, au point de vue des droits et devoirs des colonies voisines ?

SECTION VI. — MOYENS ET AGENTS D'EXPANSION

Examiner quel est, en cette matière, le rôle de l'initiative privée ; comment cette initiative peut, en certains cas, être encouragée par les pouvoirs publics et dans quelle mesure doit se produire l'action directe des Gouvernements et de leurs agents officiels.

I. — *Initiative privée.*

Création, organisation et conditions de succès de maisons d'exportation ou d'importation et de comptoirs.

Services à attendre de l'établissement à l'étranger d'employés de commerce, d'ingénieurs, etc.

En dehors de l'enseignement, quelle préparation spéciale, pratique et théorique devraient subir les personnes qui se destinent aux carrières d'expansion ?

Rôle des voyageurs de commerce.

Observations pratiques concernant l'envoi en pays étrangers de réclames, d'échantillons et de livres d'adresses en plusieurs langues.

Discuter les avantages et les inconvénients que peut offrir, pour l'expansion économique d'un pays industriel, la création à l'aide de ses propres capitaux d'industries ou entreprises nouvelles dans un autre pays.

II. — *Encouragements officiels à l'initiative privée.*

Allocations de bourses de voyage et d'études ; subsides à des missions commerciales.

Mesures à prendre pour assurer la diffusion à l'étranger des publications économiques d'initiative privée.

Protection et direction en matière d'émigration et d'expatriation.

Protection des entreprises nationales à l'étranger.

III. — *Action directe des Gouvernements et de leurs agents.*

a) Investigations à effectuer en pays étrangers en vue de connaître la situation du marché.

Quel est, à cet égard, le rôle des agents diplomatiques et consulaires ? Quelles qualités doit-on exiger d'eux ? Comment assurer leur formation professionnelle ? Y a-t-il lieu de leur adjoindre éventuellement des collaborateurs techniques, soit à titre permanent, soit à titre temporaire, suivant la nature des questions qu'ils ont à traiter ?

Comment faut-il organiser les explorations consulaires et les missions commerciales officielles ?

Recommandations à faire aux agents en vue d'assurer un caractère pratique aux rapports consulaires.

b) Utilisation des renseignements recueillis à l'étranger.

Observations relatives à la publication des informations officielles, rapports, etc. ; à la communication directe aux intéressés des renseignements urgents ou présentant un caractère confidentiel ou privé.

Organisation et fonctionnement des bureaux de renseignements, des musées commerciaux, etc.

c) Renseignements à fournir aux pays étrangers en vue de faire apprécier les ressources du pays investigateur.

Organisation de musées officiels d'exportation, de musées flottants, d'expositions permanentes.

Publications destinées à faire connaître à l'étranger l'industrie nationale ; transmission aux agents officiels du service extérieur de monographies et de répertoires élaborés par le Gouvernement.

Par arrêté ministériel du 14 juillet, les Ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur et de l'Instruction publique instituèrent les Comités d'organisation des six sections du Congrès.

La première section, celle de l'enseignement, comprenait 59 membres. Le bureau était ainsi composé :

Président: M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut.
Vice-Présidents: MM. Bruylants, lieutenant général, directeur de l'École militaire ;
Harmignie, vice-président de la Chambre des Représentants ;
G. Montefiore Levi, ingénieur ;
Solvay, industriel, président de la Société belge des ingénieurs et des industriels et de la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger.
Secrétaires : MM. Damoiseaux, commissaire d'arrondissement, à Mons ;
De Leener, professeur à l'Université de Bruxelles ;
Helleputte, chef de division au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
Emile Jottrand, directeur de l'Institut commercial des industriels du Hainaut, à Mons ;
Wauters, inspecteur de l'enseignement professionnel au Ministère de l'Industrie et du Travail.

La deuxième section, celle de la statistique internationale (47 membres), avait comme bureau :

Président: M. M. Sauveur, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
Vice-Présidents : MM. Beco, secrétaire général du Ministère de l'Agriculture;
Cooreman, G., ancien Ministre, président du Conseil supérieur du travail;
Morisseaux, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail ;
Vergote, gouverneur du Brabant.
Secrétaires : MM. De Lannoy, professeur à l'Université de Gand ;
Jacquart, chef de bureau de la statistique au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
Julin, directeur à l'Office du travail au Ministère de l'Industrie et du Travail ;
Muller, V., avocat, du Musée social ;
Waxweiler, directeur de l'Institut Solvay de sociologie et de l'École supérieure de commerce.

Les 51 membres de la troisième section (politique économique et douanière) avaient à leur tête le bureau suivant :

Président : M. Dupont, vice-président du Sénat.
Vice-présidents : MM. Cogels, gouverneur de la province d'Anvers ;
Corty, président de la chambre de commerce d'Anvers, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce ;
Aug. Delbeke, membre de la Chambre des Représentants ;
le baron de Moreau, ancien Ministre, président du Conseil supérieur de l'agriculture ;
De Mot, sénateur, bourgmestre de Bruxelles ;
Verhaegen, membre de la Chambre des représentants.
Secrétaires : MM. le baron de Trannoy, avocat ;
L. Hennebicq, avocat ;
Huisman, attaché au Ministère des Affaires étrangères, professeur à l'École de commerce à l'Université de Bruxelles ;
E. Kebers, avocat ;
Vander Elst, avocat.

La quatrième section (57 membres) s'occupait de la marine et avait comme bureau :

Président : M. Beernaert, Ministre d'Etat.
Vice-présidents : MM. A. Aerts, président de la Fédération maritime, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce ;
le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la Flandre Orientale ;
L. Hubert, membre de la Chambre des Représentants ;
Ch. Le Jeune, vice-président du comité maritime international ;
Van den Broeck, membre de la Chambre des Représentants ;
Van Rijswijck, bourgmestre d'Anvers.
Secrétaires : MM. Edouard Bech, secrétaire général de la ligue maritime belge, professeur principal à l'École de navigation de l'Etat, à Anvers ;
Desmedt, avocat ;
Hervy-Cousin, avocat directeur de la *Belgique maritime et coloniale ;*
G. Lecointe, directeur à l'Observatoire royal ;
L. Rycx, avocat.

A la cinquième section étaient réservées les questions de l'expansion civilisatrice vers les pays neufs. A la tête de ses 55 membres se trouvait le bureau suivant :

Président : le baron Descamps, Ministre d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo, sénateur, professeur à l'Université de Louvain.
Vice-présidents : MM. Begerem, ancien Ministre, conseiller au Conseil supérieur de l'Etat Indépendant du Congo ;
le chevalier de Cuvelier, secrétaire général du Département des Affaires étrangères de l'Etat Indépendant du Congo ;
Droogmans, secrétaire général du Département des Finances de l'Etat Indépendant du Congo ;
F. Fivé, colonel, commandant le 2e régiment de guides ;
Liebrechts, secrétaire général du Département de l'Intérieur de l'Etat Indépendant du Congo ;
le baron van Eetvelde, Ministre d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo ;
Sam Wiener, sénateur, avocat à la cour d'appel.
Secrétaires : MM. P. Graux, avocat ;
A. Halot, avocat, consul du Japon, secrétaire du Conseil supérieur de l'Etat Indépendant du Congo ;
C. Herrmann, avocat, secrétaire de la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger ;
Pourbaix, avocat, secrétaire de la Société d'études coloniales ;
René Vauthier, avocat, secrétaire de la *Belgique maritime et coloniale.*

Les moyens et agents d'expansion furent étudiés par la sixième section (51 membres), dont voici le bureau :

Président : M. Canon-Legrand, président de la Fédération des associations commerciales et industrielles de Belgique.
Vice-présidents : MM. Carlier, président du conseil d'administration de *La Métallurgique*, vice-président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce ;
de Broqueville, membre de la Chambre des Représentants ;
Devolder, Ministre d'Etat, sénateur ;
Janssens, gouverneur général honoraire de l'Etat Indépendant du Congo ;
Simonis, vice-président du Sénat ;
Vercruysse-Bracq, sénateur.

Secrétaires : MM. Bomerson, avocat, vice-président de l'Association des licenciés sortis de l'Université de Liége ;
le comte R. de Briey, avocat ;
le baron H. de Woelmont, secrétaire de légation ;
L. Donny, chef de division au Ministère des Affaires étrangères ;
A. Jottrand, avocat, secrétaire de l'Association houillère du Couchant de Mons ;
Olivier, directeur de la *Revue Economique internationale.*

MM. le chevalier L. de Moreau, chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères, et L. de San, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, furent attachés au secrétariat général du Congrès en qualité de secrétaires ; MM. G. de Formanoir de la Cazerie, avocat ; le chevalier E. de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewijck, A. De Man, O. Dupont et A. Rutten, attachés au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et H. Segaert, avocat, furent nommés secrétaires adjoints.

M. le capitaine commandant Morel, adjoint d'état-major, fut appelé aux fonctions de commissaire général.

Un arrêté ministériel du 30 juin 1905 institua à Mons un Comité spécial, composé de 33 membres, chargé de régler toutes les questions locales d'organisation. Le bureau fut constitué comme suit :

Président : M. le baron R. du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut, à Mons.
Vice-présidents : MM. Louis Canon, président de la chambre de commerce et conseiller provincial, à Mons ;
Léopold Delée, général major, commandant la 7e brigade d'infanterie, la province et la place, à Mons ;
Armand Hubert, sénateur, à Mons ;
Henry Sainctelette, bourgmestre et sénateur, à Mons.
Secrétaires : MM. Emile Jottrand, directeur de l'Institut commercial des industriels du Hainaut, à Mons ;
Edouard Servais, avocat, professeur à l'École supérieure commerciale et consulaire du Hainaut, à Mons ;
Abbé François Van Caenegem, directeur de l'École supérieure commerciale et consulaire, à Mons.
Secrétaires adjoints : MM. Jules Deleuze, commis greffier du tribunal de commerce, à Mons ;
Gaston Talaupe, chef de division à l'administration communale, à Mons ;
Émile Van Mella, commis à l'administration provinciale du Hainaut, Mons.

M. Henry Sainctelette, vice-président de ce Comité local, étant venu à mourir, fut remplacé par M. Lescarts, son successeur comme bourgmestre de Mons.

L'horaire du Congrès, outre la séance d'ouverture, fut définitivement arrêté comme suit :

Lundi 25 et mardi 26 septembre. — De 10 heures à midi et de 14 à 16 heures, ainsi que *mercredi 27,* de 10 heures à midi, séances des sections à l'École des Mines.

Mercredi 27. — A 16 heures, réception des congressistes au Palais de la Bourse de Commerce de Bruxelles par la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger et allocution de S. M. Léopold II.

Jeudi 28 septembre. — A 10 heures, au Théâtre de la ville, séance solennelle de clôture.

LISTE DES DÉLÉGUÉS OFFICIELS DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE. — S. Exc. M. le comte de Wallwitz, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'Empire d'Allemagne à Bruxelles; M. Pritsch, conseiller intime de Légation, consul général de l'Empire d'Allemagne en Belgique.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — S. Exc. M. le Dr Victorino de la Plaza, ancien Ministre; S. Exc. M. le Dr W. Escalante, ancien Ministre.

BOLIVIE. — M. Constant Bleunar, consul de Bolivie à Mons; G. Godchaux, vice-consul de Bolivie à Bruxelles.

BRÉSIL. — S. Exc. M. B. Itiberé da Cunha, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire des États-Unis du Brésil.

BULGARIE. — M. Vernazza, commissaire général du Gouvernement Bulgare à l'Exposition de Liége.

CHILI. — S. Exc. M. E. S. Sanfuentès, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Chili auprès de la République française.

CHINE. — S. Exc. Yang Tsao Yum Taotaï, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Chine à Bruxelles.

COLOMBIE. — S. Exc. Don Carlos Calderon, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République de Colombie à Bruxelles.

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO. — MM. le chevalier de Cuvelier, secrétaire général du Département des Affaires étrangères de l'Etat Indépendant du Congo; le commandant Liebrechts, secrétaire général du Département de l'Intérieur de l'Etat Indépendant du Congo.

COSTA-RICA. — S. Exc. Don Manuel Maria Peralta, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République de Costa-Rica à Bruxelles.

RÉPUBLIQUE DE CUBA. — M. César Pinto, chargé d'Affaires de la République de Cuba à Bruxelles.

DANEMARK. — M. Jensen, capitaine en retraite, directeur de l'enseignement de la navigation.

ÉQUATEUR. — M. J. T. Mera, consul général de l'Equateur en Belgique.

ESPAGNE. — S. Exc. M. J. Navarro Reverter, sénateur à vie, ancien Ministre des Finances; S. Exc. M. de la Barre y Diaz de Manso, baron de la Barre de Flandre, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. *Pour le Ministère des Affaires étrangères :* M. Mariano Brusola Tellez, consul général d'Espagne à Anvers. *Pour le Ministère de l'Agriculture :* M. Luciano Lopez Ferrer, vice-consul d'Espagne à Anvers. *Pour le Ministère des Finances :* M. Rogelio Madariaga.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — S. Exc. M. Henry Lane Wilson, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Bruxelles; MM. J. C. MacNally, consul des Etats-Unis à Liége; le Dr Josiah Strong, président de l'*American Institute of Social Service* de New-York; C. J. Murphy, commissaire-inspecteur des grains de l'Iowa; G. Cante, professeur, membre de l'*American Institute of Social Service* de New-York; J. M. Finlay.

FRANCE. — S. Exc. M. Gérard, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République française, à Bruxelles. *Pour le Ministère du Commerce, de l'Industrie, Postes et Télégraphes :* MM. Klotz, député de la Somme; Métin, agrégé de l'université. *Pour le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :* MM. J. Gauthier, inspecteur général, chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Gons, recteur de l'Académie de Poitiers; Garnier, professeur d'économie politique à la faculté de droit de l'Université de Nancy; Giraud, professeur d'économie à la faculté de droit de l'Université de Nancy; Lefèvre professeur des sciences de l'éducation à la faculté des lettres de l'Université de Lille; Petit Dutaillis, professeur d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de l'Université de Lille. *Pour le Ministère des Colonies :* M. Ch. Mourey, chef de section du commerce à l'Office colonial. — *Algé-*

rie : M. Moucherout, directeur des douanes de l'Algérie. — *Tunisie :* M. Crozier, consul de la République française à Liége.

Grande-Bretagne. — S. Exc. Sir Constantin Phipps, K. C. M. G. C. B., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Royaume-Uni à Bruxelles. *Australie. — Pour le Commonwealth :* M. T. A. Coghlan I. S. O., agent général pour la Nouvelle-Galles du Sud à Londres. *Pour l'Australie du Sud :* M. Hon. J. G. Jenkins, agent général pour l'Australie du Sud à Londres. *Pour la Nouvelle-Zélande :* M. Hon. William Pember Reeves, haut commissaire pour la Nouvelle-Zélande à Londres.

Grèce. — M. Charalamby, consul général de Grèce à Bruxelles.

Guatémala. — M. J. T. Machado, chargé d'Affaires de la République de Guatémala à Londres.

Hongrie. — MM. le Dr François Fuhrmann, conseiller de section au Ministère royal du commerce ; Oscar Solymassy, inspecteur supérieur de navigation.

Italie. — S. Exc. M. le comte Bonin Longare, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles ; M. Duhayon, agent consulaire d'Italie à Gand.

Japon. — MM. Rokuro Moroi, consul du Japon à Anvers ; Oka, conseiller au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, commissaire général du Japon à l'Exposition de Liége ; S. Ito, commissaire au tribunal supérieur de la marine marchande à Tokio ; K. Joshida, professeur à l'École normale supérieure des filles à Tokio ; K. Toda, professeur suppléant de droit à l'Université impériale de Kioto.



M. Harmignie,
Vice-Président de la Chambre des Représentants.

Grand-Duché de Luxembourg. — MM. Henrion, conseiller de Gouvernement ; Eydt, ingénieur industriel et inspecteur du travail.

Mexique. — S. Exc. M. de la Bara, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Mexique à Bruxelles.

Nicaragua. — M. Vallez, consul général de la République de Nicaragua à Bruxelles.

Paraguay. — M. Ostendorp, consul général de la République de Paraguay en Belgique.

Pays-Bas. — MM. A. Muller, directeur de la *Nederlandsche Handel-Maatschappij,* membre de la Chambre de commerce et des fabriques d'Amsterdam ; J. C. A. Everwijn, secrétaire de la *Commissie voor de handelspolitik. Pour les Colonies Néerlandaises :* M. J. Paulus, premier secrétaire du Gouvernement des Indes Néerlandaises.

Portugal. — M. Ant. de Oliveira Soarès, chargé d'affaires de Portugal à Bruxelles.

Roumanie. — M. Filality, conseiller de la légation de Roumanie à Bruxelles.

Russie. — S. Exc. M. N. de Giers, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Russie à Bruxelles. *Pour le Ministère des Finances :* MM. Basil Timiriaseff, conseiller privé, adjoint du Ministre des Finances ; A. Raffalovich, agent du Ministère des Finances à Paris. *Pour le Ministère de l'Instruction publique :* M. Kovalewsky, conseiller d'État, membre du comité scientifique au Ministère de l'Instruction publique.

Suède. — MM. Ch. Malmén, directeur du commerce extérieur à l'administration royale du commerce ; Hultgren, inspecteur des douanes, secrétaire de l'Association générale maritime suédoise.

Suisse. — M. J. Borel, consul général de Suisse à Bruxelles.

Turquie. — M. Mihran Effendi Cavaffian, chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles.

Uruguay. — M. A. Herosa, chargé d'affaires de la République Orientale en France.

LES CARACTÈRES DU CONGRÈS MONDIAL ET SES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Il n'entre pas dans le cadre de ce volume de rendre un compte détaillé de ces solennelles assises, sans précédents, peut-on dire, où les personnalités les plus éminentes discutèrent pendant quatre jours sur les problèmes les plus passionnants de la solidarité internationale.

Plus de quatre cents rapports avaient été imprimés et distribués avant les discussions. Deux mille cinq cents adhérents se pressaient dans les huit sections de travail (1). Une centaine de vœux constituent les conclusions des débats, qui se distinguèrent par la hauteur des vues et par l'éloquence des orateurs.

Les journaux des deux mondes s'occupèrent de l'importance inusitée d'un grand nombre de ces résolutions, vraiment d'intérêt mondial.

I. — *Caractères.*

Quels sont les caractères originaux du Congrès de Mons; en quoi se différencie t-il des quatre-vingts Congrès qui tinrent leurs sessions en Belgique pendant l'année 1905 ?

Le premier doit être recherché, sans contredit, dans l'idée qui constitue son âme.

Le titre parut peu expressif, au début. Congrès international d'Expansion économique mondiale : qu'était-ce à dire ? Bientôt on s'aperçut que cette expression, un peu vague, cachait une pensée originale, correspondant à une réalité vivante, encore blottie à moitié dans les voiles de l'avenir, mais déjà visible dans ses traits essentiels pour des yeux exercés et attentifs.

L'étude du programme projeta des lumières nouvelles.

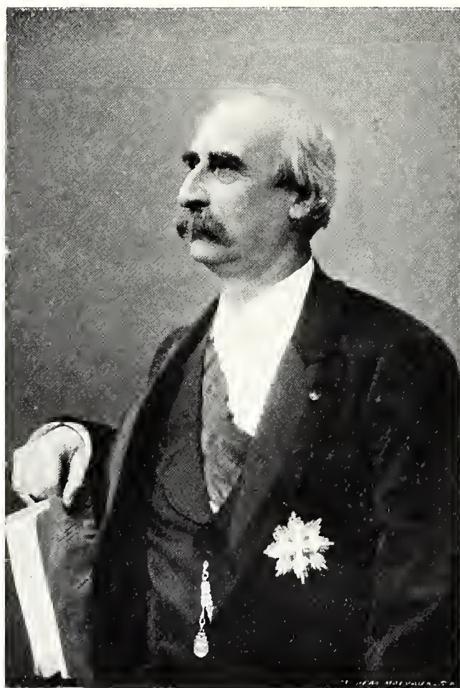
C'était un Congrès des peuples ayant pour objectif l'étude des intérêts qui les unissent ou qui peuvent les unir. On n'allait plus envisager les problèmes du point de vue national égoïste, mais du côté de la solidarité. Sans doute, les patries sont sacrées, mais elles ne sont point antagoniques à perpétuité ; de même qu'autrefois les familles adversaires finirent par s'unir au sein de la cité, de même que les provinces s'associèrent en vue, tout à la fois, de leur développement propre et de celui de la Nation, de même aujourd'hui peut-on espérer voir les peuples prendre conscience de ce qui les unit, tant pour leur bien-être personnel que pour le plus grand progrès de la civilisation et de l'humanité. Sur la base reconnue du respect des droits de chacun, s'élèvera l'édifice des échanges équivalents de service, que chaque pays ne saurait bâtir, mais que leur collaboration peut édifier.

Cette notion de solidarité, qui est comme le principe de vie du Congrès de Mons, ne doit pas être entendue de manière étroite. Elle ne comprend pas seulement les possibilités

(1) La section de l'enseignement avait pris, en effet, un tel développement, que les organisateurs s'étaient vus contraints de la diviser en trois sous-sections : celle d'enseignement primaire, celle d'enseignement moyen, celle d'enseignement supérieur.

des unions internationales temporaires ou permanentes en tous domaines; elle s'applique aussi bien à l'étude collective de la satisfaction des besoins internes de chaque pays, en tant que ces exigences sont semblables chez tous.

Tous les peuples arrivés à un même stade de développement ont un intérêt identique à connaître les méthodes les meilleures d'atteindre à de nouveaux progrès, pourquoi ne chercheraient-ils pas de concert les voies à suivre ?



M. Montefiore Levi,
Sénateur.

L'expérience de chacun peut servir de base à des discussions fécondes, également utiles à tous.

Et si, à première vue, le mot d'expansion mondiale se comprend aisément lorsqu'il s'agit de nations à civilisation développée et à population débordante, on doit reconnaître que les peuples plus ou moins inférieurs ont le plus grand intérêt à étudier ne fût-ce que les méthodes que leurs tuteurs de toute nature emploieront pour les élever à un degré supérieur de civilisation. N'est-ce pas d'ailleurs en suivant les exemples des modèles plus parfaits qu'on se corrige soi-même et qu'on grandit ? C'est en s'adaptant les procédés nouveaux qu'on a chance d'aboutir à des résultats pareils à ceux qu'on admire. Ainsi l'expansion doit s'entendre de manière active et passive : on aide les autres ; on en est aidé.

C'est la formule de coopération, dans son sens le plus large, transportée dans le domaine international.

De même que la science moderne a montré l'action féconde de la coopération en tous domaines biologiques et économiques, les organisateurs du Congrès de Mons ont voulu systématiser l'action internationale non seulement au point de vue économique, mais encore à tous les points de vue sociologiques.

Une explication complémentaire s'impose.

Le titre du Congrès vise l'expansion mondiale, sans doute; mais ne la restreint-il pas aux questions d'économie par l'ajoute du qualificatif « économique » ? Peut-être. Mais il n'en est pas moins vrai que le programme du Congrès déborde cette digue verbale. En faut-il d'autre preuve que l'inscription des problèmes de l'enseignement, de l'éducation et ceux de la sociologie ethnographique ?

Au surplus, tous les rapporteurs l'ont compris et le monument gigantesque qu'ils ont édifié (1) prouve à l'évidence qu'ils n'ont point entendu y loger seulement les conceptions économiques.

L'explication vraie du titre du Congrès doit être cherchée dans un double fait : sous peine de donner au Congrès un champ d'action trop vaste, il fallait canaliser la pensée des participants en trouvant un mot qui indiquât la principale direction dans laquelle on souhaitait voir entrer leur effort; incontestablement la tendance économique était la mieux étu-

(1) Et qui tient en 8 gros volumes in-8°.

diée et, partant, la plus féconde. En même temps, et c'est le second fait qui semble avoir inspiré les organisateurs, qui ne sait qu'en sociologie le facteur le plus général, sinon le plus important, est l'économie ? Sans être partisan des théories marxistes, ni même de l'école allemande du matérialisme historique, on peut admettre que l'économie joue le rôle, non pas unique, mais souvent déterminant, dans la vie et l'évolution des peuples.

Est-ce pour corriger un peu le titre primitif ou pour établir une balance plus exacte entre le programme et les rapports, d'une part, et le titre, d'autre part, qu'au frontispice de l'École des Mines de Mons, où siégèrent les sections, se détachait sur fond blanc, en lettres monumentales, l'inscription suivante : Congrès international d'Expansion mondiale?

Si telle est l'idée génitrice du Congrès de Mons, qui contestera son originalité ?

Ainsi envisagé comme assemblée des peuples étudiant collectivement, sous l'égide de la solidarité, les principaux problèmes sociaux dont la solution dépend de leur action commune, le Congrès de Mons se distingue des autres assemblées internationales similaires au moins de deux manières : d'abord, par l'ampleur de son programme; ensuite, par la méthode générale de ses travaux.

Tandis que les réunions internationales modernes ont chacune un seul objet à leur ordre du jour, si bien que leur programme ne constituera, la plupart du temps, que des sous-questions d'un problème unique ou une série de problèmes d'une même matière, le Congrès de Mons n'hésite pas à réunir, en vue du but qui est sa raison d'être, toute une série de matières fort diverses.

Parmi les Congrès internationaux de cette année, on distingue un Congrès de navigation, un Congrès d'ingénieurs, un Congrès de jeux olympiques, un Congrès de gymnastique, un Congrès de chambres de commerce, un Congrès de statistique, un Congrès d'économie sociale, un Congrès d'enseignement et combien d'autres, dont ceux-ci ne font qu'éveiller le souvenir. Le titre précis de ces Congrès explique suffisamment leur but et leurs tendances.

Comparez d'ailleurs leurs programmes et leurs délibérations d'une année à l'autre : l'objet se restreint sans cesse dans le sens, sinon d'une précision, du moins d'une spécialisation plus grande. La marche ne se dessine pas dans la voie de l'extension, mais plutôt du rétrécissement.

Au contraire, pour le Congrès de Mons. Du haut de son point de vue d'expansion mondiale, il peut compter une série d'objets et notamment, par quelque côté, ceux qui font la matière des réunions internationales énumérées ci-dessus.

Son organisation en sections diverses se prête à leur encadrement systématique. Les problèmes d'enseignement et de culture physique se rangent naturellement dans la section de l'enseignement primaire, moyen ou supérieur. Les questions maritimes rentrent dans la section maritime. Ainsi pour les sections économiques, coloniales ou civilisatrices diverses.

Ce qui unit tous ces compartiments, comme ce qui sélectionne les problèmes des diverses matières, c'est l'idée-mère du Congrès qui opère souverainement, à la façon d'un agent infaillible.

Au reste, remarquez comme le Congrès de Mons, au rebours de ses congénères internationaux, possède la capacité de s'étendre presque indéfiniment. Combien de types identiques aux sections actuelles peuvent être créés ! A mesure qu'un domaine paraîtra épuisé, on aura la faculté d'ajouter des terrains nouveaux qui seront livrés à l'exploitation systématique de la collaboration internationale.

Si donc les Congrès internationaux ont un caractère plutôt analytique, le Congrès mondial revêt un caractère plutôt synthétique.

C'est une première différence fondamentale. En voici une seconde : les Congrès internationaux semblent poussés irrésistiblement vers une spécialisation de plus en plus grande de leur objet, vers son isolement relatif, au point de ne plus rien avoir en vue que sa seule forme, sa substance et ses qualités, comme s'il devenait réellement sans relation avec les ambiances. Le Congrès de Mons, au contraire, groupe les spécialités en son sein ; il les rapproche, et de leur mise en rapport autant que de leur collaboration réciproque, il tire ses conclusions. Les Congrès internationaux obéissent à la loi de la division du travail. Le Congrès de Mons réactionne contre l'abus que pourrait entrainer une division de travail trop exclusive. Les uns et l'autre obéissent donc à une méthode différente. Ce faisant, l'action du Congrès de Mons correspond à celle d'une tendance parallèle qui s'affirme de jour en jour plus puissante dans le monde de la science sociale. Pendant le XIXe siècle, le progrès s'affirma en grande partie par la spécialisation des études. Certains penseurs, en s'adonnant exclusivement au Droit, développèrent cette branche du savoir. D'autres cultivèrent avec le même succès les sciences politiques, économiques, etc. Mais peu à peu certaines générations savantes perdirent de vue que la branche qu'elles étudiaient faisait partie du tronc social et qu'elle était en relation étroite d'interdépendance avec ses voisines. A force d'isoler l'objet de sa spécialité, on aboutit, de-ci de-là, à l'*homo juridicus*, l'*homo politicus*, l'*homo economicus* surtout. Ces abstractions prirent, dans plusieurs écoles, l'aspect de réalités vivantes, quand ce n'étaient que de vains simulacres. Contre ces abus, une réaction se produisit ; on délaissa l'*homo juridicus, politicus, économicus ;* on regarda l'homme en chair et en os, dans sa vie agissante au milieu de la société réelle. Entre les diverses sciences sociales s'affirma une solidarité féconde. Ces relations firent même l'objet d'une science nouvelle, qui, sous le nom de sociologie, conquit peu à peu droit de cité dans le monde où l'on pense. Aujourd'hui donc, il se fait que la mise en rapport systématique des sciences sociales diverses résulte des fruits tellement nombreux et choisis, promesses des cultures d'avenir, qu'il n'est plus permis d'étudier les spécialités sans se préoccuper de l'ensemble harmonique dont elles font partie.

C'est une mise en rapport de même nature qu'a essayée le Congrès de Mons et cette méthode, qui a donné des résultats appréciables, constitue une originalité qu'on ne saurait contester.

II. — *Résultats*

Reste à voir si les résultats correspondent aux espérances des organisateurs et s'ils restèrent logiques avec l'idée inspiratrice. Il n'est pas besoin de faire appel aux rapports ni aux débats. Il suffit de consulter le texte des vœux. D'ordinaire dans des réunions internationales importantes et complexes, le vote n'est pas admis.

Que les Congrès purement scientifiques se contentent d'écouter une série plus ou moins longue de communications savantes ! C'est peut-être une nécessité issue de la nature même de la science expérimentale. Mais qu'un Congrès d'Expansion mondiale, aux applications immédiates pour tous les peuples, n'aboutit point à des résolutions nettes et pratiques, ce ne parut ni possible ni souhaitable.

On admit toutefois qu'on ne proposerait le vote qu'au cas de majorité bien dessinée. En réalité, la plupart des vœux furent votés à l'unanimité : ce qui leur assure une autorité particulière.

Ils sont trop nombreux et souvent trop détaillés pour être rapportés ici. Il suffira de noter les principaux.

On peut les diviser en trois catégories :

Ceux qui sont d'ordre plutôt scientifique ;

Ceux qui, dans leur application, relèvent de la législation nationale ;

Ceux qui sont internationaux et font appel à un nombre plus ou moins grand de pays.

A. Dans la première catégorie, où le Congrès fit œuvre d'académie, se rangent des vœux dans le genre de celui-ci : La Section de statistique internationale exprime l'opinion que la théorie d'après laquelle il est possible de prévoir la crise et la reprise des affaires par les variations corrélatives de l'encaisse et du portefeuille des banques ne présente qu'une valeur relative.

B. Dans la deuxième catégorie se classent notamment la majeure partie des conclusions relatives à l'enseignement.

Les débats sur la culture physique occupèrent deux séances sur cinq à la sous-section de l'enseignement primaire ; une séance à l'enseignement secondaire ; une séance à l'enseignement supérieur.

C'est assez dire l'importance que le Congrès y attacha. Le *mens sana in corpore sano* fut commenté passionnément. Le combat fut moins entre les partisans de la culture intellectuelle et les tenants de la culture physique qu'entre les deux écoles qui se disputent l'hégémonie dans la direction des méthodes de la gymnastique éducative.

Pour l'école primaire, on vota la demi-heure effective journalière et obligatoire, en dehors des heures de récréation. Tandis que le matin on ferait ainsi de la *gymnastique rationnelle*, l'après-midi, principalement pendant la bonne saison, serait réservé aux applications pratiques en plein air, autant que possible : gymnastique, jeux, chants, travaux manuels, excursions, etc.



M. Solvay,
Sénateur.

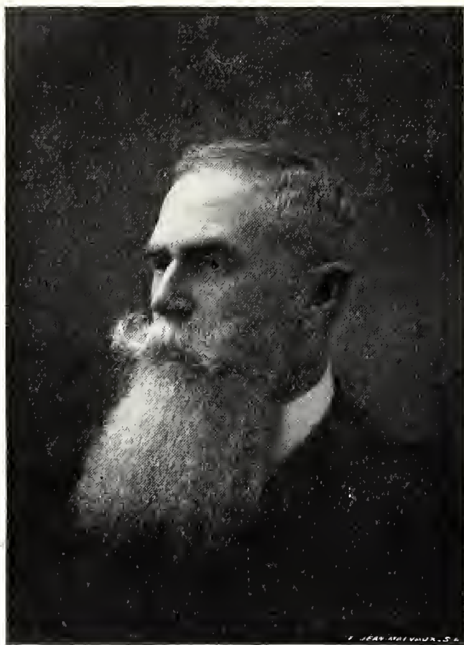
La poussée fut rude et unanime à l'enseignement moyen, dans le même sens d'ailleurs qu'à l'école primaire. Mais tandis que là la méthode suédoise avait été légèrement amendée, ici elle triompha.

A l'enseignement supérieur, on préconisa la création d'institutions destinées à faire aboutir pratiquement les réformes votées aux premiers degrés d'enseignement. Quant à la méthode, on vota à l'unanimité le texte suivant : « Dans la pratique des exercices corporels, on s'inspirera d'une méthode fondée sur la connaissance physiologique du corps humain dont Ling a été le principal initiateur. »

Ces résultats furent applaudis sans réserve à l'assemblée générale de clôture. Une large place devait être faite à l'éducation physique dans les programmes scolaires de tous les degrés. Cette éducation, dont la méthode la meilleure est maintenant reconnue par tous, se divise en gymnastique éducative et en exercices sportifs.

Si certains pays servent d'éclaireurs, si la Scandinavie est le modèle à suivre pour la

gymnastique, si l'Angleterre tient la tête pour le mouvement sportif, il est certain que la plupart des pays et notamment les pays germaniques et latins ont à compléter leurs programmes s'ils veulent sauvegarder la vigueur de la race, base de toute instruction et même d'une grande partie de la vie morale.



M. Canon-Legrand,
Président de la Fédération des Associations commerciales et industrielles de Belgique.

Après la culture physique, la question scolaire la plus impérieuse est celle de l'enseignement des langues étrangères. Presque tous les rapports en traitent directement ou indirectement : ce fut un vaste referendum, qui aboutit à une réponse affirmative unanime. Il faut commencer à l'école primaire ; à la langue ainsi apprise par la méthode directe en viendront s'ajouter d'autres au cours du passage de l'élève à l'école secondaire. Enfin les établissements d'enseignement supérieur feront face à tous les besoins ; toutes les langues modernes importantes y seront enseignées.

La plupart des pays, il est vrai, satisfont déjà plus ou moins à ces exigences ; mais le Congrès a voté non seulement une série de sanctions qui, notamment à l'entrée des universités, excluraient ceux qui ne connaissent déjà un certain nombre de langues vivantes — ce qui, dans sa généralité, est une mesure nouvelle — mais encore il a décidé que l'enseignement des langues modernes devait être donné à l'instar de celui des langues anciennes, comme instrument de culture générale et littéraire.

L'unanimité qui a salué cette résolution marque une étape dans l'évolution des humanités.

Longtemps le monde pédagogique considéra comme unique moyen de culture littéraire le grec et le latin. Les rapporteurs et les orateurs du Congrès de Mons, bien que divisés sur la question de savoir si les langues anciennes traditionnelles étaient ou n'étaient pas les meilleurs instruments de la culture générale, s'accordaient sur ce point fondamental : que dorénavant, question de priorité réservée, on ne pourrait méconnaître aux langues modernes des qualités de culture littéraire pour la formation générale des étudiants et que c'était résolument de ce côté qu'il fallait aiguiller l'enseignement secondaire supérieur, quel qu'en fût le contenu spécifique.

C'est en se pénétrant de cette pensée qu'on saisit la signification profonde du vœu relatif à la réforme des humanités, qui, à raison de son importance exceptionnelle, est reproduit dans son texte :

« Considérant qu'il importe de conserver à l'enseignement des humanités son caractère de culture général et de formation désintéressée de la jeunesse ;

» Considérant que cet intérêt peut se concilier toutefois avec une modification des programmes donnant à l'enseignement moyen supérieur une adaptation plus adéquate aux besoins de notre civilisation et notamment de l'expansion économique ;

» Considérant qu'il est sage de subordonner à une expérience loyale et complète la consécration d'une réforme de ce genre,

» Le Congrès émet le vœu :

» Qu'à côté de l'enseignement gréco-latin des humanités anciennes, il soit organisé un type d'enseignement nouveau, dont l'étude scientifique de la langue maternelle, combinée avec celle des langues modernes et du latin, formerait le centre de gravité. »

Est-il besoin de faire observer la haute signification du considérant qui domine la résolution comme un drapeau et qui synthétisait si bien la pensée des rapporteurs comme des orateurs du Congrès ?

La superbe communication de M. Brunetière avait dès l'abord admirablement posé le problème. « Si l'objet de l'enseignement secondaire, concluait-il, est d'assurer « la transmission de la culture », il semble que l'on commence d'entrevoir ici ce que devront être ses programmes. En principe, il importera peu que la matière en soit du latin... ou du bas-breton, de la géométrie ou de la physique, de l'histoire naturelle ou de la géographie ; et en fait, il ne s'agit que de vérifier lesquelles de ces matières seront les plus capables d'assurer la « transmission de la culture ». Voilà le grand point et, en réalité, voilà toute la question. »

Sous l'égide de ces principes, on discuta et on aboutit à la création d'un type d'enseignement nouveau, dont l'étude scientifique de la langue vivante maternelle fût le centre de gravité, les autres langues modernes (au même titre que le latin) devenant les satellites de l'astre nouveau.

L'expérimentation de ce type nouveau d'humanités tentera-t-elle les nations les plus expansives ?

Il va sans dire que des vœux nombreux furent votés pour l'organisation meilleure de la géographie, de l'histoire et des autres matières directement liées à l'expansion des peuples.

Mais ce sont là question de programmes plus que d'orientations nouvelles.

Ce qu'il importe de signaler, c'est le souffle large et puissant qui anime ces résolutions. On dirait que l'atmosphère élevée du Congrès a fait disparaître les préoccupations trop utilitaires qui limitent trop souvent la portée de ces sortes d'assemblées.

Il n'est pas jusqu'aux institutions les plus professionnelles qui ne soient montées à des hauteurs qui avaient paru inaccessibles jusque-là. Témoin la résolution émise à l'unanimité relativement aux écoles commerciales supérieures : « qu'une préparation complète équivalente à celle exigée pour les autres facultés universitaires soit exigée des récipiendaires ; que les programmes soient moins professionnels, nettement scientifiques, de façon que ces écoles fournissent des hommes éclairés possédant une *culture complète* ».

Préoccupation semblable chez les ingénieurs de toutes catégories. On sait combien est vive la lutte entre les partisans de la spécialisation et les tenants de la formation générale. Les deux groupes paraissaient irréductibles.

Le Congrès les mit d'accord sur une formule aussi sage que féconde :

« Il y a lieu, tant au point de vue de l'expansion que de l'industrie nationale, d'assurer une *formation générale* à l'ingénieur. Cette formation doit comporter un fonds commun de connaissances scientifiques et techniques. Mais elle sera complétée par des études *spéciales* en vue de carrières déterminées (1). »

(1) Ce n'est pas le lieu de rappeler les nombreuses décisions en faveur du meilleur enseignement professionnel, colonial, maritime, etc. Ce sont là des questions spéciales qui ne renforceraient pas sensiblement la démonstration poursuivie.

C. Les résultats les plus féconds du Congrès mondial sont les résolutions dites internationales.

Jamais peut-être aucune réunion n'en adopta autant de si belle qualité.

La première qu'il convient de relever est la création d'un Institut mondial, qui s'élèverait au-dessus des écoles coloniales et des établissements d'enseignement supérieur de toutes catégories comme un achèvement et un aboutissement. Le Congrès de Mons estima qu'il fallait réserver à cet « Institut de hautes études », dont l'enseignement serait basé sur une forte culture générale, la préparation à la fois morale et scientifique, entre autres des candidats aux carrières coloniales de direction ; dans le programme, une large part serait assurée aux matières propres à former l'esprit légal et le sens pratique, à l'étude approfondie des coutumes et des tendances des peuples de civilisation inférieure, et à l'hygiène générale et spéciale; autour de l'organisme central viendraient se grouper les laboratoires, les musées, collections, bibliothèques, etc.

Un passage du discours du Roi des Belges est consacré à l'École mondiale de Tervueren, dont la première pierre fut posée en juillet dernier, au début des fêtes jubilaires nationales et dont une commission internationale va être appelée à délibérer sur les détails du programme.

Mais ce fut surtout le domaine du renseignement qui produisit un nombreux contingent de vœux internationaux.

La section de l'enseignement elle-même joua son rôle : entre les musées scolaires nationaux devrait se créer un organisme international qui faciliterait les échanges de produits et de renseignements. Ainsi chaque pays participant pourrait toujours connaître, par la visite de ses collections, l'état de l'enseignement chez toutes les nations du globe. Et si, par raison d'espace, d'économie ou d'utilité, on voulait limiter l'exposition permanente aux nations les plus avancées, l'application de l'idée, pour être moins étendue, n'en serait que plus féconde.

La section de statistique se distingua. Elle aboutit à quatre conclusions internationales.

Elle émit les vœux de voir la réunion d'une conférence internationale pour unifier les bases de la statistique minérale dans les différents pays du monde — une entente se faire entre les différents pays en vue de créer un recueil financier international — de provoquer la réunion des chefs de service de statistique commerciale des divers pays pour arriver à la réalisation de l'entente internationale pour l'établissement de la statistique douanière d'après une classification uniforme des produits — des conférences régulières entre les offices du travail en vue d'unifier les méthodes et d'organiser des recherches communes, spécialement celles qui auraient pour objet d'établir comparativement, avec le plus de vigueur possible, l'effet utile des ouvriers dans certaines branches de la production.

La section économique et douanière confirma le troisième vœu de la section de statistique et affirma sa foi dans les principes de l'arbitrage pour toute contestation internationale douanière.

La section de la marine émit les vœux — qu'une prochaine conférence diplomatique comprenne l'établissement d'un jaugeage international pour les navires — que soit reprise l'œuvre de la conférence de Washington en ce qui concerne la vitesse des navires en temps de brume et les routes à prescrire à la navigation de certaines mers.

Ce fut la cinquième section qui aboutit aux vœux internationaux les plus nombreux et les plus éclatants.

Non seulement elle préconise l'extension et l'organisation systématique des musées

coloniaux et des pays neufs, en chaque nation, mais elle veut voir établir des liens de coopération internationale entre les divers musées centraux, notamment par les échanges d'objets, par l'accord destiné à délimiter les sphères d'action et le but propre à chaque musée, par l'entente en vue d'organiser, à frais communs, certaines explorations devant donner lieu à des récoltes d'objets, par la collaboration en vue de déterminer scientifiquement les spécimens possédés, par l'étude en commun des questions se rattachant à la technique, à l'organisation des musées, etc.

Mais le musée ainsi compris sous son aspect international n'est pas suffisant. A côté de lui doit subsister parallèlement, mais en compénétration intime, un office central de documentation et d'information. Ces offices centraux des divers pays seront en relations continues. Au-dessus fonctionnera un office international ayant pour objet d'organiser la documentation mondiale en matière économique, industrielle, commerciale, juridique, sociale, etc. Comme l'Office international de Bibliographie de Bruxelles a déjà réalisé un effort colossal dans cette voie avec plein succès, c'est lui qu'il conviendrait d'ériger en service international.

Après le musée et la bibliothèque qui collectionnent les documents, après l'office de bibliographie qui donne des renseignements, que peut-on encore souhaiter en matière d'information ?

Une institution qui pousse activement l'enquête permanente sur les peuples et spécialement sur les peuples de civilisation inférieure. Chaque puissance fait des efforts isolés pour connaître surtout la vie des peuplades qui habitent ses colonies. N'est-il pas opportun de systématiser ces travaux dispersés, d'étudier leurs résultats avec une méthode semblable, de les publier suivant un type commun, pour le plus grand bien de tous et le plus grand progrès de l'humanité ? Sept rapporteurs, de pays divers, aboutissaient à la même conclusion affirmative. Aussi la proposition de la Société belge de Sociologie réunit-elle, le 25 septembre, l'unanimité des suffrages. Le Congrès décide qu'il y avait lieu de créer, sans retard, un bureau international d'ethnographie qui aurait pour but de publier des questionnaires ethnographiques et sociologiques et, éventuellement, d'unifier ceux qui existent; d'envoyer, par l'intermédiaire des autorités compétentes, ces questionnaires aux fonctionnaires coloniaux, aux explorateurs, aux missionnaires, etc. ; — de publier les réponses à ces questionnaires, toutes sur un même plan; — de distribuer ces réponses à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, collaborent à l'enquête.

Comme sanction spéciale à ce vœu, dont l'importance n'échappe à personne, le Congrès nomma sur l'heure une commission provisoire chargée d'en poursuivre, sans tarder, la réalisation immédiate et pratique.

On voit combien ces résolutions dépassaient le domaine économique. C'était de musées d'éducation et d'ethnographie qu'il s'agissait, de bibliographie universelle et d'enquêtes sociologiques. Autant d'aspects grandioses de l'idée mondiale qui avait inspiré le Congrès et qu'on sent frémir sous chacun de ces vœux gigantesques.

Mais voici qu'allaient surgir deux propositions non comprises dans le programme définitif et cependant si intimement liées à l'idée-mère du Congrès, que celui-ci ne fit aucune difficulté pour les accepter, les discuter et les voter au milieu d'enthousiastes acclamations : la première concernait l'organisation d'expéditions internationales polaires, la seconde se rapportait à la création d'une cour permanente des parères.

Les pôles sont les derniers refuges de l'inconnu géographique. Le moment est venu de les conquérir par un gigantesque effort international, scientifiquement combiné. De même

que la carte du centre de l'Afrique, jadis tache blanche, fut dressée par l'action persévérante de l'*Association internationale africaine*, de même les cartes polaires seront achevées par l'*Association internationale pour l'étude des régions polaires*.

Tel était l'espoir des dix-neuf explorateurs qui signèrent la motion présentée au Congrès de Mons :

S. A. le duc des ABRUZZES, S. A. R. le duc d'ORLÉANS, MM. ARCTOWSKI, BRAINARD, BEIDGMAN (pour PEARY), BRUCE, CHARCOT, COOK, DE GERLACHE DE GOMERY, FIALU, GREELY, LECOINTE, MOSSMAN, NORDENSKJÖLD, RACOVITZA, SCOTT, SHACKLETON, SVERDRUP, VON DRYGALSKI.

Les buts de l'association internationale sont : d'obtenir un accord international sur diverses questions discutées de la géographie polaire, — de tenter un effort général pour atteindre les pôles terrestres, — d'organiser des expéditions ayant pour objet d'étendre nos connaissances des régions polaires dans tous les domaines, — d'arrêter un programme de travaux scientifiques à exécuter dans les divers pays pendant la durée des expéditions polaires internationales.

Le Congrès de Mons émet le vœu : de voir jeter les bases de l'association en 1906, par la convocation préalable d'une assemblée générale des états-majors scientifiques et maritimes des expéditions polaires principales entreprises jusqu'à ce jour, — de voir le Gouvernement belge saisir éventuellement les Gouvernements étrangers des résolutions à conséquence internationale qu'auraient prises les congrès préparatoires ou l'association elle-même.

C'est là une de ces résolutions qui s'élèvent dans les sphères les plus hautes de la science et de l'énergie.

Elles ornent un congrès mondial comme une gloire.

La même cinquième section vota, le 27 septembre, un vœu d'ordre juridique dont l'éclat, pour être moindre que le précédent, n'en obtint pas moins les suffrages unanimes des partisans de la collaboration internationale effective. Le Congrès estima que l'état actuel des transactions dans le monde et des questions contentieuses en matière de droit privé, commercial ou civil réclame l'institution, sur un type international, d'une cour permanente des parères à juridiction facultative générale, ouverte aux nombreux litiges qui ne relèvent pas normalement d'une juridiction nationale déterminée. Le Gouvernement belge était prié de prendre, au besoin, l'initiative de l'institution nouvelle.

De l'étude sommaire des trois catégories de vœux précités et des exemples produits résulte, à l'évidence, que le Congrès d'Expansion mondiale a correspondu dans ses résultats comme dans son organisation à l'idée large et originale qui anima son institution.

Tout converge vers l'unité parfaite, aux parties harmonisées.

L'effort collectif, la collaboration effective, l'interpénétration réciproque des Puissances, le souci de l'action combinée, palpitent sous chaque résolution.

D'un bout à l'autre, c'est un élan, sans heurt, vers la solidarité réelle.

Pas un pays qui ne puisse en retirer des leçons salutaires pour les réformes internes. Pas une nation qui n'ait l'occasion de collaborer, comme ses voisines, à l'une ou l'autre des œuvres collectives ou à toutes à la fois.

Il reste à la Belgique l'honneur de l'initiative et la gloire d'avoir vu éclore ces plantes nouvelles sur son petit territoire, au soir de ses fêtes jubilaires.

Le 27 septembre, à la grande assemblée du Palais de la Bourse, à Bruxelles, les représentants les plus autorisés du monde économique belge fêtaient les membres du Congrès

mondial. Sous une coupole de lumières, en face des représentants de tous les pays, Léopold II terminait son admirable discours par ces paroles qui sont la devise d'un règne et la conclusion belge de ces solennelles assises : « Sans ambition politique, la petite Belgique veut être de plus en plus la capitale d'un notable mouvement intellectuel, artistique, civilisateur et économique, être un membre modeste mais utile de la grande famille des nations et apporter sa petite part de services à l'humanité. »

Le royal semeur avait jeté la graine. Les vœux du Congrès mondial sont les promesses de la moisson. Aux nations progressives, la culture et la récolte !

FÊTES ET RÉCEPTIONS

1. *Dimanche 24 septembre :* à 7 h. 1/2, raout offert par le conseil communal dans les salons de l'Hôtel de Ville de Mons. On a pu lire plus haut (page 578) ce que fut cette fête.

2. *Lundi 24 septembre :* à 9 h., réception à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Un très grand nombre de congressistes, usant des trains spéciaux qui, continuellement, sillonnaient les lignes Mons-Bruxelles et sollicités par la courtoisie de l'édilité bruxelloise, étaient venus admirer les splendeurs artistiques du palais communal. M. De Mot, bourgmestre et vice-président du Congrès, faisait les honneurs, à la tête du collège échevinal. De merveilleux accords accompagnaient les exclamations flatteuses qu'arrachaient aux congressistes ces inégalables reflets d'une illumination féerique. Il était d'une exquise saveur, ce charme d'art ouaté de sympathie, après la journée de ces immenses décisions qui avaient fait bondir les cœurs : l'enquête sur les peuples et la conquête des pôles !

3. *Mardi, 26 septembre.* Programme chargé : à 6 h. 1/2, raout offert par le Gouvernement dans les salons de l'Hôtel de Ville de Mons. — A 8 h. 1/2, au Théâtre de Mons, représentation de gala, avec le concours de la *Comédie française*, offerte par la Chambre de commerce de Mons.

Au raout, ce fut M. de Favereau, Ministre des Affaires étrangères, qui reçut la foule des invités dans la salle gothique. La musique du régiment des guides emplissait les salons d'ondes exquises d'harmonie. L'affluence fut énorme : nationaux et étrangers fusionnaient en de délicieuses agapes autour de huit plantureux buffets.

A 8 h. 1/2, les congressistes se rendirent au Théâtre pour la représentation de gala. Au programme : *Bataille de Dames* et le *Bonhomme Jadis*, avec le concours de MM^mes Muller et Duminil, de MM. Largier et Dehelly, de la Comédie française ; comme intermède, MM^lles Louise et Blanche Mante, de l'Opéra, délicieuses dans leurs danses Louis XV et Directoire.

Salle bondée, élégante et très décorative, qui a fait grand succès aux excellents artistes de ce spectacle de choix.

4. *Mercredi, 27 septembre :* à 4 h., raout offert par la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger, au Palais de la Bourse, à Bruxelles. S. M. le Roi, ajoutait l'horaire, honorera la réception de sa présence.

La Bourse n'était plus la Bourse : elle avait revêtu une toilette prestigieuse, qui l'embellissait et multipliait ses charmes.

Au dehors, de grands mâts font flotter les couleurs de Belgique et de Bruxelles ; le large escalier possède deux rampes fleuries et le centre se décore d'un large tapis de velours

rouge. Un dais majestueux balance ses franges sur les invités qui font l'ascension du péristyle, transformé lui-même en jardin verdoyant. Sur le tout plane un style noble et puissant.

A l'intérieur, le décor est une féerie : cordons lumineux, festons étincelants, girandoles électriques alternant avec des trophées de drapeaux, tandis qu'un globe terrestre symbolique, là-haut, s'illumine.

Vers 3 h. 1/2, des milliers d'invités se pressaient dans l'immense vaisseau, sur le péristyle, sur les escaliers, partout. Le Congrès était virtuellement clos dans sa partie travail ardu, les résultats étaient acquis, chacun était satisfait et rayonnait, prêt à l'enthousiasme que provoquent, en ces moments de clôture, les idées synthétiques bien formulées.

A 4 h. 1/2, le Roi Léopold II fait son entrée, dans une étourdissante clameur de vivats et de hourras en toutes les langues. Il est reçu sur le péristyle par MM. Ernest Solvay, président de la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger ; de Smet de Naeyer, chef du cabinet ; Beernaert, président du Congrès; De Mot, bourgmestre de Bruxelles; les membres du corps diplomatique et les innombrables membres des bureaux organisateurs.

Lentement, entre deux haies compactes de congressistes, sous un tonnerre de « Vive le Roi » qui s'accroît de minute en minute, Sa Majesté s'avance, souriant, saluant, ne cachant pas son admiration pour l'inoubliable spectacle : ce fut un enthousiasme presque délirant sous cette voûte de beauté et d'apothéose !

Quand, à force d'efforts répétés, les commissaires ont pu obtenir quelque silence, M. Ernest Solvay, à deux pas du Roi, au-dessous du dôme où luit l'étoile du Congo, prononce le discours suivant :

Sire,

La Belgique économique entière acclame le Roi. Elle est ici condensée en la personne de ses représentants les plus autorisés. Ils sont venus de tous les points du pays. Ils se groupent autour de Celui qui a toujours eu de notre puissance productive la conception la plus haute et de son développement le souci le plus élevé.

Dans Son ampleur de vues, Votre Majesté envisage le monde. Le monde est le champ d'action de tous. Le monde doit s'organiser, s'unifier pour s'ouvrir ainsi de lui-même à l'activité générale.

C'est Votre Majesté qui a voulu le Congrès de Mons ; Elle l'avait en germe dans les idées depuis 1858, devançant les temps, pressentant le grand mouvement moderne. Elle a voulu le Congrès de Mons pour qu'il cherchât à conclure en faits, et des faits, des résolutions et des fondations d'organisme de haute portée en sont déjà sortis.

Votre Majesté a ouvert le Congrès à Mons et Elle lui fait honneur à Bruxelles ; Elle montre ainsi clairement aux yeux de tous l'importance qu'Elle y attache.

Derrière la production et son expansion mondiale qu'Elle favorise, Votre Majesté voit le bien-être à flots répandu : celui-ci dérive de celles-là, Elle en a la pleine conscience, et les moins clairvoyants de notre époque ne tarderont plus longtemps à se pénétrer de l'évidence frappante de cette toute simple vérité.

Le progrès scientifique, industriel, agricole, commercial est dans les ardents désirs de Votre Majesté, une meilleure organisation de l'humanité en dépend. L'outillage s'affine, se multiple, se substitue à l'homme ; et l'homme des durs labeurs travaillera moins, s'instruira et se reposera davantage, il aura de plus en plus la quiétude et l'agrément de la vie. Il s'élèvera dans l'échelle sociale, il accroîtra son bien-être matériel et moral en accroissant et en diffusant toujours la production matérielle et morale.

Et les lois de progression de ce relèvement de la vie et de la dignité humaines peuvent se définir ; elles se traduiront en lois d'application.

Votre Majesté est un des plus grands pionniers de cette œuvre mondiale, économique et

humanitaire, qui doit mener l'homme social méthodiquement, sans perte de temps et avec sûreté, vers sa meilleure, vers son ultime destinée.

Sire, la *Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger* avait présumé que Votre Majesté désirerait sans doute honorer le Congrès de Mons en le recevant à Bruxelles. Elle avait aussi la conviction que la Belgique économique tiendrait à entourer le Roi en cette circonstance et à l'occasion des fêtes jubilaires ; en l'y conviant, la *Fédération* n'a fait que saisir un vœu latent, un vœu général intense et profond du pays.

C'est avec Votre Majesté, Sire, avec ses Ministres, avec ses Ministres accrédités qui se rangent à ses côtés, avec le monde économique belge enfin, que nous recevons, remercions et honorons nationalement et de tout cœur les hommes éminents, les hommes de foi dans l'humanité active et de volonté dans l'action qu'une telle foi suscite qui ont répondu sans hésiter et de partout à l'appel du Congrès international d'Expansion économique mondiale de Mons.

Ensuite, tandis que les applaudissements et les bravos roulent comme une mer, le Roi, qui a écouté avec une attention profonde, annonce qu'il va prendre à son tour la parole. Dans le silence qui se fait, religieux, sa voix porte jusqu'aux confins de l'édifice. Ses paroles sont entendues de tous et des acclamations grandioses soulignent les passages essentiels.

« Je remercie bien sincèrement M. Solvay de ses paroles excellentes, mais beaucoup trop élo- » gieuses à mon égard.

» C'est avec une vive satisfaction que j'ai accepté l'invitation de la Fédération pour la défense » de nos intérêts à l'étranger et que je profite de l'occasion qu'elle m'offre de la féliciter chaleu- » reusement, ainsi que son très distingué président, de l'esprit qui l'anime et du but si juste et si » patriotique qu'elle poursuit.

» Je suis heureux de voir les représentants autorisés de la Belgique économique, fiers de tous » les progrès réalisés depuis 1830 par les travailleurs belges, groupés en si grand nombre autour de » moi pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire d'une Indépendance qui fut féconde pour » notre développement économique et sera, si nous le voulons bien, plus féconde encore dans » l'avenir. Je vous remercie, Messieurs, d'avoir répondu à l'invitation de la Fédération pour la » défense de nos intérêts à l'étranger et d'être accourus aujourd'hui pour fêter avec elle et moi les » membres du Congrès mondial de Mons.

» Nous avons commencé les cérémonies de notre Jubilé par la pose de la première pierre de » l'Ecole mondiale que l'Etat du Congo crée à Tervueren. Une commission de sommités étran- » gères et belges sera bientôt convoquée pour formuler les programmes d'études et d'exercices » corporels à faire suivre par les élèves. Nous clôturons nos cérémonies jubilaires par la tenue du » Congrès mondial de Mons, convoqué à la suite d'une résolution de mon Gouvernement à » laquelle j'ai vivement applaudi.

» J'espère que les délibérations du Congrès seront utiles à la noble cause de l'activité » humaine, à l'augmentation de notre bien-être et du bien-être général. Son attention et sa com- » pétence se portent sur bien des points. Parmi ces points qui nous intéressent particulièrement » se trouve la nomenclature de ce que doit apprendre corporellement et intellectuellement le » jeune homme qui se destine aux carrières mondiales, s'il veut se procurer les chances d'y réussir. » Parmi ces points se trouvent également l'indication des meilleurs moyens pour stimuler le mou- » vement maritime là où il existe et l'encourager à naître là où il fait encore défaut.

» La mer, comme le disait éloquemment le président du Congrès, appartient à tous et doit » servir à tous.

» Je me persuade que le Congrès mondial de Mons fera sage et utile besogne ; je me permets » d'exprimer cette confiance aux membres du Congrès qui se trouvent ici. Je salue avec empres- » sement les étrangers distingués qui ont bien voulu se rendre au Congrès et y apporter leurs » lumières et leurs talents. Les Belges et moi souhaitons qu'ils gardent un bon souvenir de leur » séjour en Belgique et qu'ils y reviennent pour continuer la tâche commencée.

» Et quant à vous, mes compatriotes, représentant ici des forces économiques de la Belgique, » laissez-moi vous dire que votre activité augmente le nombre des raisons d'être de notre vie indé- » pendante. Sans ambition politique, la petite Belgique veut être de plus en plus la capitale d'un » notable mouvement intellectuel, artistique, civilisateur et économique, être un membre modeste » mais utile de la grande famille des nations et apporter sa petite part de services à l'humanité. »

Des « Vive le Roi » frénétiques saluent ces admirables paroles et l'orchestre entonne, vibrant, le *Chant de l'Expansion*.

Alors commencent les présentations innombrables. Le Souverain, ovationné sans cesse, circule dans la foule qui s'ouvre et se referme, traçant de minute en minute des cercles nouveaux, ardents et acclamants. Ainsi en fut-il jusqu'à 5 h. 1/2, sous des flots d'harmonie.

Lorsque Sa Majesté reparut au péristyle et que sa longue taille se dressa en silhouette sur ce fond incertain qui n'était plus la lumière électrique de l'intérieur et qui n'était pas encore le soleil qui brillait au dehors, ce fut un moment d'inénarrable émotion. Tous se souvinrent de la synthèse des paroles tombées des lèvres royales ; comme dans un raccourci se présente la multiplicité des efforts de cet Initiateur de l'expansion mondiale qui s'épanouissait aujourd'hui ; les souvenirs firent balle et l'émotion de l'heure fut la poudre : de ces cinq mille poitrines sortit un cri d'une énergie indescriptible ; il en débordait de la reconnaissance, de l'admiration, de l'enthousiasme, de l'amour... La Belgique économique tressait sa couronne de lauriers à son Maître...

Ce fut un beau geste d'apothéose, au soir de ces fêtes du soixante-quinzième Anniversaire, qu'aucun des assistants n'oubliera et que l'histoire doit enregistrer.

5. *Jeudi, 28 septembre :* à 10 heures, au Théâtre, séance générale de clôture. L'après-midi, excursions diverses.

SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE. La plupart des personnalités présentes à la séance inaugurale, notamment les délégués officiels des Gouvernements étrangers, assistaient à cette réunion.

A 10 heures, M. le président, entouré de MM. les secrétaires généraux et de MM. les présidents des différentes sections, déclare la séance ouverte.

Il accorde la parole aux Présidents des huit sections pour donner lecture des vœux.

M. le président est heureux de constater, au moment où le Congrès arrive à la fin de ses travaux, que jamais réunion internationale n'a plus complètement répondu aux espérances qu'elle avait fait concevoir. Le Congrès de Mons, dit-il, a provoqué un effort intellectuel énorme ; parmi les 400 rapports qui lui ont été adressés, il en est beaucoup d'un puissant intérêt ; on a compté plus de 2,500 adhérents, appartenant aux nations les plus diverses ; dans toutes les sections, les discussions ont été brillantes et aussi courtoises qu'animées, et, chose à noter, nulle part on n'a parlé pour ne rien dire ou pour dire des riens, et c'est là certes un compliment que ne méritent pas toutes les assemblées de l'espèce.

M. Beernaert constate que si certaines discussions ont été incomplètes, certaines solutions seulement ébauchées, on ne s'en est pas moins rapproché du but poursuivi et que le seul fait de semblable travail en commun et d'un effort collectif vers le progrès constitue déjà par lui-même une chose considérable, de haute portée et vraiment moderne.

M. le président rappelle ensuite qu'en ce moment même s'accomplit un acte historique d'inspiration puissamment fraternelle et progressive, que l'assemblée voudra certainement saluer de ses acclamations avant de se séparer. L'empereur Nicolas II, à qui déjà est due l'initiative de la première conférence de la paix, propose la réunion d'une nouvelle assemblée dans le même but. Aujourd'hui que, grâce à la généreuse intervention de M. le Président Roosevelt, a cessé la guerre — et quelle guerre ! — ce serait une tâche sainte entre toutes que de travailler à assurer le maintien de la paix par l'arbitrage, de régler la

situation des neutres et de chercher à réaliser conventionnellement une réduction des charges énormes qu'entraîne la perspective de la guerre. Le Congrès, dit-il, acclamera certainement l'initiative prise et exprimera ses vœux de succès. *(Applaudissements prolongés.)*

M. le président remercie enfin les Gouvernements étrangers qui ont bien voulu se faire représenter officiellement à Mons, les hommes dévoués à qui est surtout due l'organisation du Congrès et les savants étrangers qui, en si grand nombre, lui ont apporté le concours de leur expérience et de leur savoir.

Il exprime notamment l'espoir que tous conserveront de ces journées passées en commun un durable souvenir et que nos amis du dehors y puiseront quelque estime nouvelle pour la Belgique, ce petit pays riche, parce qu'il travaille et heureux, grâce à ses libertés. *(Une longue ovation est faite à l'orateur.)*

S. E. Don Juan Reverter, sénateur à vie, ancien Ministre des Finances d'Espagne, délégué du Gouvernement espagnol, remplit un agréable devoir en remerciant, au nom du Gouvernement de Sa Majesté Catholique, le Souverain éclairé qui a pris l'initiative de cette réunion internationale, M. Beernaert, l'éminent président de celle-ci, les membres du secrétariat général, ainsi que les présidents des différents sections du Congrès.

Les remerciements de l'orateur s'adressent également aux villes de Mons et de Bruxelles pour la fastueuse hospitalité qu'elles ont donnée aux congressistes.

En constatant avec la plus vive satisfaction le succès considérable des travaux accomplis, S. E. Don J. Navaro Reverter est amené à proposer à l'assemblée d'attribuer à ce Congrès un caractère de permanence et de prendre, dès lors, telles mesures opportunes en vue de provoquer une réunion de ce genre au moins tous les deux ans. *(Applaudissements prolongés).*

M. Beernaert, président, déclare que la proposition de S. E. Don Juan Navarro Reverter sera actée au procès-verbal.

M. Klotz, député de la Somme, délégué du Gouvernement français, au nom du Gouvernement de la République, adresse au président du Congrès l'expression de sa profonde gratitude.

Les délégués français ont trouvé en Belgique un accueil courtois et empressé, et une mission spéciale est venue, par ordre du Président, remercier très respectueusement le Roi pour la haute initiative que Sa Majesté avait prise à cette occasion.

En répondant nombreux à l'appel du Gouvernement belge, le but des adhérents français a été de s'instruire mutuellement et de faire, si possible, un nouveau pas dans la voie de l'entente entre nations.

La paix se poursuit au travers des années, et l'on ne peut qu'espérer, ajoute l'orateur, que l'honorable M. Beernaert apportera le précieux concours de son expérience et de son talent à la nouvelle réunion de La Haye.

En terminant, M. Klotz est heureux de s'associer aux remerciements adressés par son honorable collègue, le délégué espagnol, aux villes de Mons et de Bruxelles, qui ont si chaleureusement accueilli les représentants étrangers. *(Applaudissements).*

M. Raffalovich, délégué du Ministère impérial des Finances de Russie, se joint, au nom de la délégation russe, aux éloquentes paroles des honorables délégués de l'Espagne et de la France. *(Applaudissements.)*

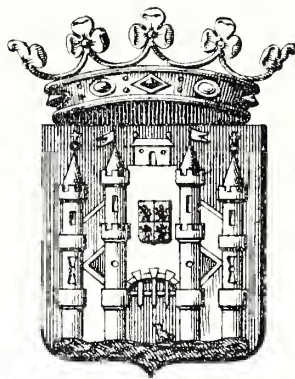
M. von Mayer, sous-secrétaire d'État, professeur à l'Universite de Munich, s'associe, au nom de l'Allemagne, et plus spécialement de la Bavière, que des liens étroits rattachent à la Belgique, aux sentiments de respectueuse reconnaissance exprimés envers l'auguste

Souverain qui a daigné se faire l'inspirateur de ce Congrès, et aux remerciements adressés au Gouvernement de Sa Majesté et aux villes de Mons et de Bruxelles pour l'accueil si bienveillant qui a été réservé aux congressistes étrangers. *(Applaudissements.)*

L'après-midi, les congressistes étaient invités à l'une ou l'autre des excursions suivantes, à leur choix :

a) Visite des installations d'électricité du charbonnage du Grand-Hornu ;
b) Visite des exploitations de phosphates de M. Hardenpont, à Saint-Symphorien ;
c) Visite des installations du puits « du Quesnoy », des charbonnages du Bois-du-Luc.

Des centaines de congressistes se rendirent, par trains spéciaux, à l'une ou à l'autre de ces destinations. De brillantes réceptions avaient été organisées en leur honneur par les Administrations





Le cortège des XXXII métiers dans la cour du Palais de Justice.

LIÉGE

Mes camérâd m'ont v'nou dir' : « C'est noss' fiesse
Vinez danser. »

NICOLAS DEFRÊCHEUX.

LE Comité provincial chargé de préparer le programme et de diriger l'organisation des fêtes jubilaires à donner à Liége, en 1905, a été institué par arrêtés des 4 janvier et 5 février 1904.

Il était composé comme suit :

Membres d'honneur : MM. le général major Decroos, commandant la 3e circonscription militaire, à Liége ;
Ruys de Beerenbroeck, premier président de la cour d'appel de Liége ;
Faider, procureur général près la cour d'appel de Liége ;
le lieutenant général Londot, commandant supérieur de la garde civique des provinces de Liége, Limbourg et Luxembourg.

Président : M. le gouverneur de la province.
Vice-Président : M. G. Kleyer, bourgmestre de la ville de Liége.
Secrétaire : M. Eug. Corensse, greffier provincial, à Liége.
Membres :
MM. le baron Ancion, sénateur, à Liége ;
Ch. Berryer, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;
F. Bleyfuesz, commissaire de l'arrondissement de Verviers ;
Maurice Braconnier, président de l'Union des fabricants d'armes de Liége, à Liége ;
le colonel L. Canon, chef d'état-major de la 3e circonscription militaire, à Liége ;
E. Carpentier, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Liége ;
Chainaye, bourgmestre de la ville de Huy ;
Th. Collin, secrétaire du Comité pour l'érection du monument de l'Indépendance nationale, à Liége ;
J. Dallemagne, membre de la Chambre des Représentants, à Liége ;
Emile de Damseaux, président de la Société royale des ex-sous-officiers, à Spa.

MM. J. Demarteau, commissaire de l'arrondissement de Liége, à Liége ;
J.-E. Demarteau, président de l'Institut archéologique liégeois, à Liége ;
le général major baron de Menten de Horn, chef de la garde civique de Liége ;
le général major de Saint-Mortier, commandant la 6e brigade d'infanterie, à Liége ;
le général De Schepper, président du comité pour l'érection du monument de l'Indépendance nationale, à Liége ;
E. Digneffe, président du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;
A. Dumoulin, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;
Victor Dumoulin, trésorier général du Comité des fêtes de l'Exposition universelle et internationale de Liége ;
P. Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;
L. Fraigneux, président de la Société *Liége-Attractions* et colonel commandant le 2e régiment d'infanterie de la garde civique de Liége, à Liége ;
H. Francotte, professeur à l'Université de Liége, conseiller provincial, à Dalhem ;
le colonel A. Fréson, chef d'état-major du lieutenant général commandant supérieur de la garde civique des provinces de Liége, Limbourg et Luxembourg, à Liége ;
N. Goblet, conseiller communal et provincial, membre du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;
G. Grégoire, membre de la députation permanente de Liége ;
F. Hanquet, fabricant d'armes, membre du Conseil supérieur du travail, à Liége ;
Jacques, secrétaire général du Comité des fêtes de l'Exposition universelle et internationale de Liége ;
E. Jamar, architecte, membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Liége ;
J. Keppenne, sénateur, président de la Société *Les Disciples de Grétry*, à Liége ;
R. Lamarche, sénateur, commissaire général du Gouvernement près l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;
le colonel Lemarchal, commandant de la 3e direction des fortifications, à Liége ;
Le Maire de Warzée, directeur des fêtes de la ville de Spa ;
H. Lepersonne, président de la chambre de commerce de Liége-Huy-Waremme, à Liége ;
E. Loumaye, président du conseil provincial de Liége, à Huy ;
le colonel Malengraux, commandant le 8e régiment d'artillerie de forteresse à Liége ;
G. Mertens, recteur de l'Université de Liége ;
A. Micha, échevin de la ville de Liége ;
E. Mullendorff, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Verviers ;
Ernest Nagelmackers, président du Conseil d'administration de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;
Frédéric Nyst, président du Comité exécutif de la manifestation en l'honneur de Zénobe Gramme ;
Noirfalize, contrôleur général du Comité exécutif de l'Exposition, à Liége ;


M. Pety de Thozée,
Gouverneur de la province de Liége.

le colonel L. Ogez, commandant le 14e régiment de ligne, à Liége ;
Léon Ortmans, vice-président de la Société *Liége-Attractions* ;
A. Philippe, inspecteur général des chemins de fer du Nord-Belge, à Liége ;
F. Pholien, secrétaire-trésorier du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;

MM. Alexandre Pirotte, secrétaire du Comité de la Société *Liége-Attractions* ;
Th. Radoux, directeur du Conservatoire royal de musique de Liége, à Liége ;
O. Remy, président de la *Ligue vélocipédique*, à Liége ;
le lieutenant-colonel Saillez, commandant le 2e régiment de lanciers, à Liége ;
le colonel L. Simonis, commandant la garde civique de Verviers, à Verviers ;
François Springuel, conseiller communal, à Huy ;
Ubaghs, artiste-peintre, à Liége ;
P. Van Hoegaerden, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition universelle et internationale de Liége, à Liége ;
le colonel J. Van Wetter, commandant le 12e régiment de ligne, à Liége ;
J. Van Zuylen, président de la chambre de commerce (Union commerciale et industrielle) de Liége, à Liége ;
le général major G. Vent, gouverneur de la position fortifiée de Liége.


M. Kleyer,
Bourgmestre de Liége.

Dans sa séance d'installation (22 mars 1906), le Comité provincial conclut à l'institution d'une Commission locale chargée de lui soumettre un avant-projet devant servir de base à ses travaux.

Faisaient partie de cette Commission :

MM. G. Kleyer, bourgmestre de Liége, président; A. Micha, échevin des Beaux-Arts de Liége ; Canon, colonel d'état-major ; De Schepper, général major retraité; Fourez, capitaine commandant au 2e régiment de lanciers; L. Fraigneux, échevin, président de *Liége-Attractions ;* G. Grégoire, député permanent; A. Henrion, ingénieur, chef du service du gaz et de l'électricité de la ville de Liége; L. Jacques, ingénieur électricien, membre du Comité de *Liége-Attractions ;* Lhoneux, ingénieur en chef, directeur du service mécanique et électrique de l'Exposition de Liége; A. Mahiels, ingénieur en chef de la ville de Liége; E. Masson, président de l'*Union nautique;* L. Ortmans, vice-président de *Liége-Attractions ;* F. Pholien, secrétaire-trésorier du Comité exécutif de l'Exposition; A. Pirotte, chef de bureau à l'administration communale; L. Polain, président du *Royal Sport nautique ;* J. Ubaghs, artiste-peintre.

Cet organisme se scinda en trois sections : la première avait à préparer le projet de fête commémorative proprement dite et qui fut, peu après, rangée parmi les fêtes nationales. Nous en avons rendu compte (page 313). La seconde devait soumettre des projets de fêtes à organiser avec le concours de l'armée. La troisième se réservait de préparer un ensemble de fêtes nautiques et de genres divers. D'accord avec le Gouvernement, la Commission nationale des fêtes, le Comité provincial liégeois et l'administration communale de Liége, indépendamment de la fête commémorative qui consisterait en l'inauguration du monument Rogier, le programme fut arrêté comme suit :

I. Retraite militaire ;

II. Fêtes nautiques : *a)* Corso fleuri sur la Meuse, avec le concours des sociétés nautiques ; ornementation des rives de la Meuse; *b)* Fête des ponts de la Meuse; fête de jour et fête de nuit; illumination des ponts; combat naval sur la Meuse; feu d'artifice, etc.

III. Fêtes populaires : Fêtes des *XXXII Métiers ;* concours de cramignons et autres réjouissances publiques; illumination; décoration des rues, etc.

Le soin d'organiser les fêtes jubilaires, d'en régler les détails et d'en assurer l'exécution incombait à la fois au bureau du Comité provincial et au collège des bourgmestre et échevins, agissant de commun accord.

Avec l'assentiment du Gouvernement, le collège échevinal délégua ses pouvoirs à des organismes spéciaux.

Les deux sociétés nautiques liégeoises *Le Sport* et *L'Union* furent ainsi chargées de préparer les régates et le corso fleuri.

Un comité spécial, présidé par M. le colonel Canon, et dont M. le capitaine adjudant-major Fourez était secrétaire, s'est occupé des retraites militaires.

Enfin, la Société *Liége-Attractions* a reçu la mission de s'employer au succès des fêtes populaires. Son comité central s'attacha à régler les illuminations, ainsi que la décoration des rues et des quais.

Un comité spécial, composé principalement d'artistes et de personnes s'occupant d'archéologie, organisait la fête historique des *XXXII Métiers*.

Le Comité central de *Liége-Attractions* fut ainsi composé :

Président : M. Louis Fraigneux, échevin des Travaux publics.
Vice-présidents : MM. Ch. Dalimier et Léon Ortmans.
Secrétaire : M. Alex. Pirotte.
Secrétaire adjoint : M. Max Kirsch.
Trésorier : M. A. Ogez.
Membres : MM. Edmond Baar, Bomboir, Victor Dumoulin, Léon Dupont, Julien Heussi, Léon Jacques, Auguste Javaux, J. Ledent, Lucien Limbourg, Denis Linchet, Victor Mallieux, Alfred Moyano, Florent Pholien, Georges Springuel, Gustave Thonard, Joseph Verschueren, Arthur Snyers, architecte, et Jean Ubaghs.

Voici la composition du Comité organisateur de la fête historique :

Présidents d'honneur : MM. Léon Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége ;
Gustave Kleyer, bourgmestre de la ville de Liége.
Président : M. Florent Pholien, membre effectif de l'Institut archéologique liégeois.
Vice-président : M. Léon Ortmans, vice-président de *Liége-Attractions*.
Secrétaire : M. Léon Jacques, secrétaire général du Comité des fêtes de l'Exposition.
Trésorier : M. Lucien Limbourg, membre du Comité de *Liége-Attractions*.
Membres :
MM. J.-E. Demarteau, professeur à l'Université, ancien président de l'Institut archéologique liégeois ;
Adolphe Fourez, capitaine commandant, adjudant-major au 2e régiment de lanciers ;
Théodore Gobert, archiviste provincial ;
Godefroid Kurth, professeur à l'Université ;
Paul Lohest, ingénieur, conseiller communal, secrétaire général à l'Exposition de l'Art ancien ;
Victor Mailleux, membre du Comité de *Liége-Attractions ;*
Alfred Moyano, membre du Comité de *Liége-Attractions ;*
Edouard Poncelet, archiviste de l'Etat, à Mons ;
J.-Th. Radoux, directeur du Conservatoire royal de musique de Liége ;
Arthur Snyers, architecte, membre du Comité de *Liége-Attractions ;*
Jean Ubaghs, artiste-peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége ;
Louis Vandenschilde, secrétaire du Conservatoire royal de musique de Liége.

Les fêtes populaires de quartiers furent ordonnées, sous le contrôle de la Société *Liége-Attractions*, par l'Association des commerçants et industriels du quartier de l'Ouest, par l'Association des commerçants et industriels du quartier du Nord et par la Société *Est-Attractions*.

L'administration communale a traité directement la question de l'illumination électrique des six ponts de la Meuse.

La décoration des rues et des quais, l'illumination du centre de la ville et des ponts de la Meuse eurent un caractère permanent pour la période des fêtes.



La fête nautique.

Les deux rives, depuis le pont de Fragnée jusqu'au pont Maghin, furent parées. Les mâts des tramways, surmontés de hampes, supportaient des oriflammes aux couleurs des diverses nations représentées à l'Exposition. Les pylônes étaient garnis, à mi-hauteur, de corbeilles fleuries. Le tout formait un ensemble très heureux, s'harmonisant par la ligne capricieuse des pignons et le cours mouvementé du fleuve.

L'électricité prêta aux illuminations ses ressources variées.

La place du Théâtre et le square entourant la statue de Grétry, la place Saint-Lambert, la place du Marché avec ses anciennes fontaines étaient sillonnés de cordons lumineux ; des ampoules, dissimulées dans les arbres, en détaillaient dans des fulgurances fantasmagoriques le feuillage épais ; des fleurs multicolores, montées sur des motifs divers, y mêlaient leurs tons vifs. L'effet était ravissant et, depuis le 27 avril, soir de la première illumination, jusqu'au 28 septembre, deux fois par semaine, la ville resplendit des clartés élégantes dont on l'avait enguirlandée. Le pont Maghin, la passerelle, le vieux pont des Arches, le pont du Val-Benoît reflétèrent, du 18 juin au 17 septembre, dans les eaux rapides du fleuve, leur armature, dont mille lampes précisaient les lignes. Ce spectacle amena par trente-six fois sur les bords de la Meuse la foule des curieux : elle ne cessait d'admirer ce coup d'œil féerique.

LES FÊTES NAUTIQUES

(4 ET 5 JUIN)

Les fêtes nautiques organisées par les deux sociétés liégeoises *Le Sport* et *L'Union* obtinrent un vif succès.

Elles débutèrent par les régates internationales des 4 et 5 juin, dans la partie de la Meuse comprise entre le pont des Arches et le barrage de la Fonderie royale des canons. Le cadre était grandiose et original : la courbe gracieuse du fleuve, les lignes curieuses des maisons des deux rives qui se profilent sur les coteaux verdoyants forment un décor charmant, bien fait pour le développement d'un programme de fêtes. La foule s'y était massée

aussi bien le 5 que le 6 juillet. Elle admira les légers esquifs, poussés par de robustes bras, qui fendent les eaux et vainquent la distance.

Voici les résultats de ces joutes :

I. — *Yoles franches à 4 rameurs de pointe juniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. de Sagher), 6 partants : 1. Union Nautique de Liége; 2. Cercle des Régates de Bruxelles ; 3. Sport Nautique de Gand.

II. — *Embarcations à 2 rameurs de couple seniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. L. Ponsart), 2 partants : 1. *Tel ou Tel,* du R. S. N. de la Meuse, Liége ; 2. *Dani-Polo,* du C. des R. de Bruxelles.

III. — *Embarcations à 2 rameurs de pointe juniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. L. Ponsart), 3 partants : 1. *Livelong,* du S. N. de Gand ; 2. *Liquidation,* de l'U. N. de Bruxelles, à 7 longueurs.

IV. — *Embarcations à un rameur de couple juniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. Chisy), 3 partants : 1. *Niver Mind,* du S. N. de Gand ; 2. *René,* de l'U. N. de Bruxelles ; 3. *Vert-Galant,* de la S. N. Soissonnaise.

V. — *Embarcations à 4 rameurs de pointe seniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. Hannot), 4 partants : 1. *Goed Gedacht,* du S. N. de Gand ; 2. *Noost-te-Oveden,* du S. N. de Gand; 3. *Resnovo,* du R. S. N. de Liége.

VI. — *Embarcations à 8 rameurs de pointe juniores,* 1,400 mètres (arbitre, M. Janssens), 5 partants : 1. *Goede Hoop,* du S. N. de Gand ; 2. *Persévérance,* du C. N. de Gand; 3. *Red Pinck,* du R. S. N. de Bruxelles.

VII. — *Embarcations à 2 rameurs de pointe seniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. Choisy) : 1. *Nooid Gedacht,* du R. S. N. de Gand; 2. *Tel ou Tel,* du R. S. N. de la Meuse.

VIII. — *Embarcations à un rameur de couple seniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. L. Ponsart) : 1. *Clarembaux,* C. des R. de Bruxelles; 2. *Dequanter,* de l'U. N. de Bruxelles.

IX. — *Embarcations à 4 rameurs de pointe juniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. Sahuguet), 6 partants : 1. *Nooit te Vreden,* du S. N. de Gand ; 2. *Light Weight,* de l'U N. de Gand ; 3. *Carotte,* du C. N. de Gand ; 4. *Lait Battu,* du S. F. de Gand.

X. — *Yoles franches à 4 rameurs de pointe débutants,* 2,200 mètres (arbitre, M. De Dryver), 3 partants : 1. *Sirène,* du S. N. de Bruges ; 2. *Moulin au Vent,* du R. S. N. de Liége ; 3. *La Trouille,* du R. C. de Bruxelles.

XI. — *Embarcations à 2 rameurs de couple juniores,* 2,200 mètres (arbitre, M. L. Ponsard), 3 partants : 1. *Lity,* de l'U. N. de Bruxelles ; 2. *Niet Spuwen,* du R. S. N. de Liége ; 3. *Guillaume Tell,* du R. S. N. de Bruxelles.

XII. — *Embarcations à 8 rameurs de pointe juniores,* 1,400 mètres (arbitre, M. Haux), 7 partants : 1. *Goede Hoop,* du S. N. de Gand; 2. *Le Sport,* du S. N. de Gand; 3. *Water Chute,* de l'U. N. de Liége ; 4. *Sennette,* du C. des R. de Bruxelles ; 5. *Muraille,* du C. N. de Gand ; 6. *Faune,* de R. S. N. de Liége ; 7. *Cakefretters,* du R. C. de Bruxelles.

Ce fut la plus belle course des deux journées des régates. Les derniers instants ont même été émouvants, car, arrivé sous le pont Maghin, *Le Sport* avait bien une longueur d'avance, lorsque *Goede Hoop,* s'enlevant superbement, remonte peu à peu l'autre bateau et passe devant la tribune avec une légère avance.

Le public a vivement applaudi les trois courageuses équipes.

M. Léon Polain était président du jury; M. Haux, premier arbitre.

LE CORSO FLEURI

(25 JUIN)

Les fêtes nautiques constituent toujours un spectacle élégant : les ondulations des embarcations, la grâce qu'elles mettent tantôt à glisser sur l'eau, tantôt à fendre placidement et irrésistiblement les lames rebelles leur donnent un cachet prenant et dont la foule ne peut se lasser. Heureuses les villes que traverse quelque cours d'eau large. Il y trace sa voie allègrement, ses caprices forment des surprises, à ses bords s'agrippent les maisons, tantôt audacieuses dans leurs avancés, tantôt simples et naïves dans leur timidité ; les ponts rapprochent les rives et la vie par-dessus son ruban séparateur. La Meuse, majestueuse à Liége, se prête particulièrement aux évolutions des esquifs ; aussi au milieu de la gaieté des fêtes et de l'Exposition, entre la décoration chatoyante qui court le long des berges, un corso fleuri sur le fleuve devait-il obtenir un franc succès et former un spectacle ravissant.

Les embarcations évoluèrent du pont de Fragnée à l'écluse (ancienne chapelle du Paradis). Sur la berge de la Boverie prennent place les invités des deux sociétés organisatrices. Il y a là notamment MM. G. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; Kleyer, bourgmestre ; Micha, Fraigneux et Falloise, échevins ; Jacques et Pholien, du Comité ; Mahiels, Lhoneux, Jacquemain, ingénieurs ; le lieutenant général Londot, le général retraité De Schepper, le colonel Canon, des conseillers communaux, enfin la Commission organisatrice, composée de MM. Ed. Van den Bergh, Masson, Polain, Duvivier, Van Tyn et Albert Lhoest. Ces organisateurs et leurs invités ont pris place sur le *Jean-Louis*, pour suivre le corso, tandis que M. Van Tyn, sur l'*Argus*, fait la police de la fête.



Les fêtes nautiques. — Le corso fleuri.

La Meuse est sillonnée de bateaux électriques, à pétrole, à voiles, de barques de plaisance et de gondoles balladant des curieux. Ces embarcations passent et repassent devant les tribunes improvisées, tandis que, de deux îlots, ancrés à hauteur du Palais des Beaux-Arts et du pont Hennebique, partent les accents joyeux de musiciens. Quatre-vingts bateaux parés de fleurs forment un groupe tout à fait joli, qui fait d'ailleurs honneur aux artistes qui les ont conçus : MM. Henrion et Van Malderen, et au personnel des maisons Rosoux et Mosbeux, chargées de la décoration florale.

Une centaine d'embarcations fleuries et décorées participent à la fête et forment un groupe merveilleux qui s'agite, se mêle et laisse miroiter ses parures. Le Perron liégeois fait de roses, le cygne de Lohengrin, le serpent de mer, la baleine évoluent au milieu de lotus, de tournesols, de nénuphars ; ils croisent des palanquins, des gondoles. Au milieu, de gros bouquets qui balancent leurs touffes légères s'aperçoivent des rameurs, des jolies filles aux fraîches toilettes.

Neuf grands bateaux symboliques (œuvre de MM. Emile et Oscar Berchmans) représentent l'histoire de la navigation ; ce sont : le radeau préhistorique, la barque égyptienne, les bateaux grecs, japonais, normands, romains, etc. Les petites embarcations devaient entourer les colonnes et défiler.

La pluie est venue jeter un peu de perturbation dans cette partie du programme. N'importe, malgré l'averse, la foule admire et contemple toutes les splendeurs que les organisateurs étaient parvenus à amasser ; elle se prend à regretter que le soleil n'ait point souri à tant de jolies choses, conçues avec un goût et un sens vraiment artistiques.

LES RETRAITES MILITAIRES

(21 JUILLET ET 13 AOUT)

Deux retraites militaires ont été organisées : l'une le 21 juillet, à l'occasion de la fête nationale ; l'autre le 13 août, à l'occasion de la visite du Shah de Perse.

La retraite du 21 juillet fut de beaucoup la plus importante. Douze cents hommes des régiments de la garnison y participèrent, ainsi que sept corps de musique de la garde civique et de l'armée.

Les hommes portaient des torches, des lampions coloriés, des lampes vénitiennes de toutes formes, des écrans lumineux évoquant le Pays, les provinces, les villes belges ; l'étoile du Congo y brillait ; des fleurs lumineuses y montraient la grâce de leurs pétales. Parfois des feux de Bengale jetaient leurs couleurs uniformes sur toutes choses, une gerbe de feu tournante partait en fusée et avec sa pétarade répandait au-dessus de l'allégresse du public sa pluie de feu ; des moulinets épandaient des paillettes d'or ; et les musiques redisaient avec fracas les vieux airs populaires. La joie était partout. Cette nuit de fête plaisait à la foule.

Le cortège s'est formé aux environs du pont Maghin, a traversé la rue Féronstrée, la place Saint-Lambert, la place Verte, les rues de l'Université, de la Cathédrale et du Pont-d'Avroy, le boulevard d'Avroy, l'avenue Rogier, le boulevard Piercot, le pont de la Boverie, les rues Grétry, Méan, la place Delcourt, les rues Surlet, Chaussée-des-Prés, le pont des Arches, les rues Sur-Meuse, de la Cathédrale, Vinâve-d'Ile, des Dominicains et de l'Harmonie, les places Verte et Saint-Lambert, la rue Léopold et la place Saint-Pholien, le boulevard de la Constitution pour venir s'éteindre à la caserne des Ecoliers.

Un temps superbe avait favorisé cette sortie et ce fut dans les rues de Liége la grande joie populaire, franche et bruyante.

La retraite du 13 août ne fut pas moins réussie, et le Shah de Perse sembla prendre un vif plaisir à voir le cortège des fenêtres de l'hôtel du gouvernement provincial.

LE « TE DEUM »

Le dimanche 23 juillet, un *Te Deum* a été chanté à la cathédrale de Liége pour la célébration du soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance. Il a été entouré cette année d'une plus grande pompe. Des plantes d'ornement décoraient l'entrée, ainsi que le chœur, où l'on avait suspendu les tentures des grands jours. Dans la grande nef principale, des trophées de drapeaux nationaux avec les armes de Belgique au centre.

Jamais l'assistance officielle n'a été aussi considérable : les autorités civiles et militaires, les consuls, les curés de la ville et les supérieurs des maisons religieuses occupaient des places spéciales.

Le public a été extraordinairement nombreux.

Mgr Rutten, Evêque de Liége, a présidé la cérémonie, assisté de ses vicaires généraux, et entouré de tout le chapitre de la cathédrale, en costume de chœur. La maîtrise a chanté le *Te Deum* à grand orchestre de Riga et la musique militaire a exécuté la *Brabançonne*, que toute l'assistance a écoutée debout.

Le dimanche suivant, dans toutes les églises paroissiales de la ville, on a chanté de nouveau le *Te Deum*.

Dans les autres paroisses du diocèse, le *Te Deum* a été chanté le même jour qu'à la cathédrale.

FÊTE HISTORIQUE DES XXXII MÉTIERS

(26 ET 30 JUILLET)

Cette fête mérite une mention toute spéciale en raison de son caractère, rappelant l'une des institutions caractéristiques de la vieille cité de Liége. Les corporations de travailleurs se retrouvent durant une longue succession de siècles à la base de l'organisation communale et sociale de l'ancienne cité des princes-évêques.

Faire défiler sous les yeux du public les trente-deux corps de métiers, reconstitués tels qu'ils existaient au XVIe siècle, dans les costumes qu'ils revêtaient alors aux jours de fêtes, faire entendre les vieux airs des joueurs de cloches, de fifres, de carillons, des tambourinaires et des timbaliers, rééditer la cérémonie de l'élection et de l'installation du bourgmestre de la cité, tel fut le programme qui servit de base aux travaux de la Commission spéciale chargée de l'organisation de la fête historique des métiers.

Sa réalisation demanda de longues et minutieuses études. La fête fut une reconstitution fidèle d'une des époques glorieuses de l'histoire de Liége.

Une courte note historique sur les anciens trente-deux bons métiers de Liége trouve ici sa place.

LES BONS MÉTIERS

Vraisemblablement l'on ne sera jamais à même de préciser la date de leur origine. Ce qui distinguait par-dessus tout le moyen âge, c'était l'esprit d'association, qu'entretenaient



Affiche du cortège historique des XXXII métiers.

les coutumes religieuses de l'époque. Il y avait nécessité de s'unir pour assurer le droit et l'indépendance, aussi bien que pour faciliter les communications, étendre le commerce, développer et perfectionner le travail.

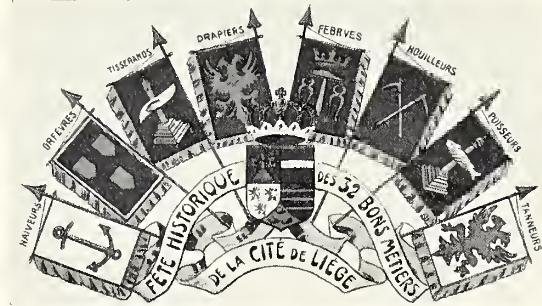
Dans le courant de la première moitié du XIII[e] siècle, voire auparavant, sans nul doute, il existait à Liége des confraternités d'artisans. Toutefois, elles ne jouissaient point de la reconnaissance légale. Privées, par conséquent, de privilèges, régies non par des statuts écrits, mais par la coutume, ces unions visèrent, pendant longtemps, exclusivement à la police de leur profession manuelle respective.

Des chroniqueurs, d'âge trop peu reculé, montrent, il est vrai, différents corps de métiers, celui des houilleurs notamment, organisés militairement et prenant une part notable au siège de Bouillon, l'an 1139. Ils attribuent aussi à la valeur guerrière des tanneurs, des bouchers et des houilleurs encore la brillante victoire remportée par les Liégeois à la warde de Steppes, en l'année 1213. Mais leurs dires s'étayent uniquement sur la version du trop crédule conteur de la fin du XIV[e] siècle, Jean d'Outremeuse.

Les métiers liégeois ne firent leur apparition sur la scène communale que vers l'année 1253, lorsqu'ils répondirent à l'appel de Henri de Dinant, le plus ancien tribun liégeois. Ils furent assez forts pour obliger, la même année, le prince régnant, l'indigne et tyrannique Henri de Gueldre, à s'éloigner de sa capitale. Rentré seulement deux ans plus tard, avec l'appui de troupes étrangères, il n'accorda la paix à ses sujets qu'à la condition que les corporations ouvrières armées seraient supprimées.

Le coup dut être rude pour les corporations naissantes. Une couple d'années après, en 1257, parut la première charte connue concernant l'industrie liégeoise; elle émanait de l'Elu Henri de Gueldre et du chapitre de Saint-Lambert. Bien que cette pièce eût pour

titre : *Lettre des Bolengiers et des Meuniers,* la corporation y resta étrangère : elle avait dû vraisemblablement se dissoudre avec les autres. En tout cas, les tanneurs se trouvaient parfaitement réorganisés avant l'année 1288, ainsi que l'atteste un acte authentique de ce métier, de cette même date.



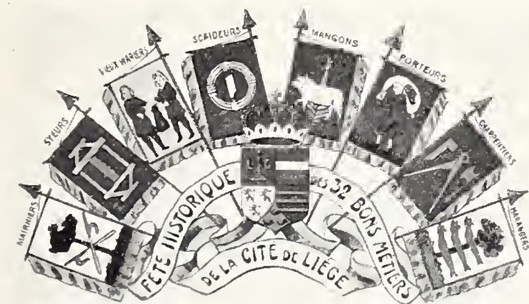
Drapeaux des XXXII métiers.

A l'année 1297, les travailleurs de la cité étaient partagés en douze affiliations bien distinctes, nombre qui fut porté à vingt-cinq par la Paix de Seraing du 20 août 1307, en attendant le jour prochain où il allait être fixé à trente-deux.

Une ère nouvelle pour les métiers résulta de la paix de Jeneffe, signée le 23 juin 1330. L'article 12 de cette paix autorisait les métiers à mettre par écrit leurs règlements et en promettait la confirmation, pourvu que ces règlements fussent « raisonnables ».

Cette stipulation, en même temps qu'elle empêchait toute mesure contraire à l'honnêteté et à la justice qu'aurait pu prendre tel ou tel métier, apportait aux corporations une autorité spéciale et d'un intérêt majeur. Jusqu'alors, leurs statuts, qui se transmettaient par simple tradition ou par le témoignage des anciens, n'avaient aucun caractère légal. Désormais, chaque corps de travailleurs recevant la personnification civile, ses règlements eurent force obligatoire. Les corporations, à ce point de vue, devinrent autant d'états dans l'Etat.

Pourtant, les associations professionnelles n'avaient pas attendu l'octroi de leurs chartes de privilèges pour s'organiser régulièrement. Leur organisation reposait alors sur des bases appropriées aux circonstances. Au moyen âge, un système économique restrictif ou protectionniste s'imposait. En présence d'une industrie à ses débuts, de villes closes, de communications rares, dangereuses et coûteuses, d'un commerce très limité, il s'agissait, avant tout, pour chaque agglomération d'artisans, de se réserver des acheteurs dont le nombre était forcément restreint comme leurs besoins. Des dispositions protectrices du travail ne nuisaient alors ni au mouvement industriel, ni à la masse des consommateurs, au peuple. Au surplus, les chefs de la principauté établirent un contrepoids sérieux à la hausse exagérée des denrées et des marchandises par des foires franches périodiques, où des marchands étrangers venaient exposer librement toutes espèces de produits aux prix qu'il leur plaisait. Pour l'alimentation même, les personnes du dehors qui introduisaient des vivres à Liége pouvaient les y débiter certains jours de la semaine sans avoir de ce chef à acquérir le métier.



Drapeaux des XXXII métiers.

Malheureusement, à la longue, les corporations s'immobilisèrent dans leurs privilèges et ne surent plus s'accommoder aux exigences sociales. A côté d'avantages sérieux, elles se prêtèrent à de criants abus. Par des statuts variés, on tendait à diminuer le nombre des patrons, à restreindre aussi celui des travailleurs d'un même métier, à empêcher l'introduction d'ouvriers du dehors, décisions

Drapeaux des XXXII métiers.

contre lesquelles les princes durent réagir à maintes reprises. Trop souvent, les règlements finirent par s'élaborer dans un esprit étroit, tracassier et vexatoire. Cet esprit mesquin des métiers n'a pas peu contribué à leur chute, ici comme dans les pays voisins.

Tels n'étaient pas, nous l'avons dit, le but et le caractère primitif des corporations. Elles offraient, au contraire, des garanties à tous, patrons et ouvriers, producteurs et consommateurs.

En principe, et la règle fut observée, nul ne pouvait pratiquer un métier sans en avoir acquis le droit ou sans l'avoir hérité de ses parents.

Trois grandes catégories de travailleurs composaient le métier : le *maître*, le *compagnon* et l'*apprenti*. En faisant son entrée dans la corporation qu'il avait choisie librement, l'apprenti se rattachait pour ainsi dire à une famille nouvelle. Sans cesse l'objet de la sollicitude et de la surveillance du patron, il s'initiait peu à peu, mais d'une manière assurée, à la fabrication. Au bout de trois ou cinq ans de cette école professionnelle, il devenait *compagnon*, second degré du métier. Il passait encore quelques années à compléter ses aptitudes industrielles avant d'aspirer à la *maîtrise* et jouir enfin du droit d'établir un atelier à son compte.

Ayant offert des garanties aux points de vue de l'habileté manufacturière et de la dignité personnelle, préparé avec méthode et de longue main, le maître se trouvait apte à viser aux plus hautes fonctions du métier : *reward* (inspecteur), *greffier* (secrétaire), *rentier* (receveur), voire *gouverneur* ou chef suprême. Au XVIe siècle, il fut décidé, par le Conseil de la Cité, qui avait juridiction sur les trente-deux métiers, que l'on ne pourra plus porter quelqu'un au poste de gouverneur « s'il n'est ouvrier de la main, de l'art et pratique du métier, partant, en effet, » disait le Conseil, « qu'il est impossible à un aveugle de juger des couleurs ».

Quel que fût leur rang dans l'association, tous les affiliés se retrouvaient côte à côte pour traiter amiablement de leurs intérêts réciproques, des conditions du travail. Chefs et ouvriers encore se réunissaient d'une façon toute spéciale aux fêtes du patron du métier, dans de grandes circonstances, telles qu'aux joyeuses entrées des princes ou à la rénovation magistrale. Ainsi se multipliaient les occasions qui servaient à resserrer les liens de la fraternité et du dévouement réciproque. Les règlements eux-mêmes, comme les us et coutumes du métier, étaient combinés pour que, selon la fréquente expression des statuts, « le petit pût vivre chez le grand, en amour et concorde ».

Grâce aux dispositions réglementaires des métiers, qui exigeaient de tous les associés des preuves de tenue et de moralité, l'ouvrier se sentait anobli de par son métier même. Si grandes étaient l'estime et la considération qu'avaient su conquérir les corporations liégeoises que, jusqu'à la fin de l'an-

Drapeaux des XXXII métiers.

cien régime, la plupart des familles notables se faisaient gloire d'être inscrites dans un ou plusieurs métiers, et elles possédaient, à cet effet, un registre spécial. Par une faveur particulière, l'enfant qui naissait aux bourgmestres pendant leur magistrature était reçu de droit dans les trente-deux bons métiers. En dehors de ce cas, l'honneur d'être affilié à tous les métiers à la fois, honneur le plus signalé de la cité, ne se décernait qu'exceptionnellement, pour services éminents rendus à la généralité de la commune.

La place de chaque métier se trouvait marquée aux cérémonies officielles auxquelles il se rendait avec son pennonceau et sa bannière distinctive, où l'on voyait représentées ses armoiries séculaires. Dans les réunions d'apparat, la bannière de la plupart ou plutôt des principaux métiers était portée très souvent par un compagnon à cheval, et en tête de la compagnie.

Le métier attachait une valeur extraordinaire à son étendard : tel de nos jours le drapeau du régiment. Véritable symbole d'indépendance et de franchise, on ne le déployait, en dehors des grands jours d'allégresse, que pour donner le signal de l'insurrection ou pour le suivre dans les combats contre l'ennemi extérieur. Aussi, lorsque les défenseurs de la cité succomberont au moyen âge dans une lutte contre le prince, une des premières mesures de vengeance de celui-ci sera-t-elle de confisquer ou d'anéantir les fières enseignes des métiers. Ce fut le cas, l'an 1409, après la sanglante bataille d'Othée.



Le cortège des XXXII métiers.

En revanche, c'est avec un noble sentiment de fierté professionnelle que le métier étalait la bannière aux jours de solennelles festivités, aux joyeuses entrées des princes ou à d'autres fêtes religieuses et civiles de la ville.

Faut-il ajouter que, durant des siècles, ce fut une charge des plus recherchées que celle de porte-bannière de la corporation? Comme on l'a écrit déjà, on la conférait parfois au gouverneur, au rentier ou au greffier du métier. C'était un moyen de les récompenser du zèle avec lequel ils administraient la corporation.

Ceux qui sont peu initiés à notre passé national trouvent étrange la fixation des métiers au chiffre de trente-deux. En réalité, le nombre des professions représentées était beaucoup plus considérable. Chaque métier abritait les compagnons d'une longue série d'industries variées. Ces subdivisions portaient le nom de *membres*.

Le maintien du chiffre des métiers à trente-deux s'explique par ce fait que ces corporations ne formaient pas de simples associations professionnelles, qu'elles constituaient également des corps politiques. Pas un impôt ne pouvait être perçu dans la cité, un emprunt émis, une décision communale importante être prise sans le consentement particulier des bons métiers.

C'est eux également qui procédaient annuellement à l'élection des magistrats de la

commune. Ils défendaient cette prérogative avec un soin jaloux et avec la plus ardente opiniâtreté.

Après les désastres successifs qui l'avaient accablé pendant le XVe siècle, Liége se ressaisit sous le règne long et pacifique du ferme et prudent Erard de La Marck. Ce règne inaugura pour la cité une ère de progrès et de prospérité matérielle. A nulle autre époque, la puissance corporative des métiers ne se manifesta aussi fermement, tant au point de vue industriel que par l'ardeur dont ils firent montre pour conserver, avec les principes fondamentaux, les franchises et les libertés populaires. Voilà pourquoi la Commission a cru devoir faire revivre les corporations d'artisans de ce temps aux yeux des Liégeois du XXe siècle.



Le cortège des XXXII métiers.

La solennité de ce jour remémore l'élection, en l'an 1544, des bourgmestres Guillaume de Meeffe et Jean de Miche. A la suite de la proclamation du scrutin au son des trompettes sur le Perron de l'Hôtel de Ville, où se tiennent, sur un siège commun, les deux bourgmestres sortants, les nouveaux élus y sont conduits triomphalement, précédés par les trompettes et timbales de la ville, par les métiers et par le peuple. Ayant entendu et approuvé la lecture du procès-verbal de l'élection, les deux anciens bourgmestres reçoivent le serment de leurs successeurs, puis leur remettent les clefs magistrales, insignes du pouvoir administratif dont ils viennent d'être investis.

Après cette cérémonie, les deux nouveaux chefs de la cité doivent, suivant une antique coutume, aller renouveler leur serment à l'église Saint-Jacques; ils s'y rendent en un splendide cortège, composé de délégués de tous les métiers avec bannières, etc. La haie est formée alternativement de détachements de la compagnie des Vieux-Arbalétriers et de la compagnie de milice dite des Dix-Hommes, parce qu'elle était formée de *dix hommes* fournis par chacun des trente-deux métiers.

Etablie à la suite de la célèbre conspiration de l'ambitieux chef de houilleurs, Wathieu d'Athin, conspiration qui éclata la nuit du 6 janvier 1433, cette garde bourgeoise, ainsi forte de 320 hommes au total, avait pour mission de défendre l'Hôtel de Ville contre toute surprise, de garder aussi, dans les circonstances solennelles surtout, la personne

des bourgmestres. Ceux-ci avaient, en outre, des gardiens spéciaux et ordinaires, des varlets.

Pour faire revivre aujourd'hui cet ancien personnel, les accessoires ont une importance exceptionnelle, du moment qu'il s'agit de renouer des traditions historiques. Aussi a-t-on recherché la figuration des costumes et bannières dans les documents les plus sûrs, de tout genre : mais c'est encore un manuscrit de notre ancien historiographe Abry, de la Bibliothèque castrale de Warfusée, mis obligeamment à la disposition du Comité, sur sa demande, par le propriétaire, M. le comte Bauduin d'Oultremont, qui a jeté le plus de jour sur les ornements publics des *Métiers* et des *Vinâves*.

Ce précieux manuscrit a été exposé au Palais de l'Art ancien, à l'Exposition.



Le cortège des XXXII métiers.

Le cortège s'est formé dans la cour du Palais, pour se diriger vers l'Hôtel de Ville par la rue Royale et la place du Marché. Les *gouverneurs* quittent le cortège et se rendent à l'Hôtel de Ville pour y procéder à l'élection des deux bourgmestres. Cette élection terminée, les *gouverneurs*, accompagnés des bourgmestres sortants, des gardes du corps des *Dix-Hommes*, ainsi que des bannières des Vinâves et de la Cité, se rendent au local de la Bourse, qui représente pour la circonstance l'habitation des nouveaux élus.

Ceux-ci sont conduits solennellement à l'Hôtel de Ville, où ils rencontrent leurs prédécesseurs et, sur le Perron, ils font le salut aux métiers.

Après cette cérémonie, le groupe entier prend place dans le cortège, qui se dirige ensuite place Saint-Lambert ; là, chaque métier défile devant la foule.

Après le défilé, le cortège tout entier, simulant, selon la tradition, une visite à la chapelle des Maîtres de la cité, en l'église Saint-Jacques (chapelle qui, d'ailleurs, existe encore et qui est située dans le chœur de la dite église), parcourt la ville suivant itinéraires déterminés.

ORDRE DU CORTÈGE

Groupe de trompettes à cheval. — Groupe de chanteurs de cramignons.

LES MÉTIERS

1. Fèvres. Travail des métaux. Les forgerons, maréchaux, cloutiers, couteliers, taillandiers, serruriers, chaudronniers et mignons, potiers de cuivre et d'étain, fabricants et marchands de canons portatifs, platineurs, graveurs sur armes, fabricants et marchands d'épées, hallebardes, marteaux d'armes, mors de brides, éperons, étriers, marchands de métaux, épingliers, fondeurs de cloches, horlogers, etc. — Groupe de joueurs de cloches et de carillon.

2. Charliers. Les charrons, futailliers, cendriers (revendeurs de cendres), patiniers (patins en bois pour fouler la terre et patins à glace), tourneurs de bois.

3. Cherwiers. Les laboureurs, les agriculteurs, les fermiers, les cultivateurs.

4. Meuniers. Les meuniers, les malteurs.

5. Boulangers. Fabricants de pains, miches, couques, pains d'épices, gâteaux et pâtisseries.

6. Vignerons. Cultivateurs et possesseurs de vignobles, maraîchers ou cortilliers, terrassiers, cultivateurs ou marchands de houblons, fèves, légumes, semences, vin du pays, vinaigre, fruits et crus des jardins et cotillages, éleveurs de bestiaux du produit de leur métairie, et les marchands de lait.

7. Houilleurs. Houilleurs, marchands de charbon.

8. Pêcheurs. Pêcheurs et marchands de poissons d'eau douce. — Groupe de fifres et tambours.

9. Cuveliers et sclaideurs. Fabricants de tonneaux, de cuvelles, tinnes, seaux de bois; les sclaideurs ou déchargeurs de vin, les tourneurs et les futaillers.

10. Porteurs. Porteurs de marchandises transportables par sacs, comme le grain et le sel.

11. Brasseurs. Ouvriers et patrons qui s'occupaient de la fabrication de la bière destinée au commerce, et aussi les revendeurs, les tenanciers de brasseries, c'est-à-dire les cabaretiers du temps.

12. Drapiers. Marchands de drap et toutes les personnes occupées à sa fabrication. Drapiers (propriétaires de métiers ou marchands de drap), tisserands et foulons.

Les professions auxiliaires étaient la teinturerie, le cardage, le filage, le peignage.

13. Retondeurs. Artisans s'appliquant à la « police » ou embellissement des draps et des pièces d'étoffes.

14. Entretailleurs de drap. Tailleurs d'habits, les couturiers, les tailleuses et les couturières.

15. Pelletiers.

16. Vieux-Wariers. Fripiers. — Groupe de trompettes, de hérauts et timbaliers.



Le cortège des XXXII métiers.

GROUPE MAGISTRAL

Gardes du corps des *Dix-Hommes*. — Porte-étendard de la Cité, à cheval. — Porte-étendard des *Vinâves*, à cheval. — 1. Vinâve d'isle ; 2. Saint-Servais ; 3. Marché ; 4. Nouvice ; 5. Saint-Jean-Strée ou Féronstrée ; 6. Chaussée des prez. — Pages. Greffiers de la cité. Trompettes. — Les deux bourgmestres sortants. — Les deux bourgmestres élus. — Gardes du corps des *Dix-Hommes*.

17. Soyeurs. Scieurs de planches ou scieurs de long.

18. Naiveurs ou Bateliers. Bateliers, propriétaires de bateaux et tous ceux qui se rattachaient à la navigation et au trafic par eau.

19. Mairniers. Marchands de bois de construction, ronds, carrés ou fendus ; la petite rate comprenait les ouvriers et manœuvres travaillant pour les maîtres mairniers.

20. Charpentiers. Charpentiers, menuisiers, écriniers, entretailleurs de bois ou sculpteurs, fabricants de meubles, faiseurs de bois d'arquebuses, pontonniers, constructeurs de barques et bateaux, luthiers, faiseurs d'orgues et d'épinettes.



Le cortège des XXXII métiers.

21. Couvreurs d'ardoises. Plombiers et tous ceux qui s'occupaient de la vente ou du placement des ardoises.

22. Maçons. Maçons, tailleurs et sculpteurs de pierre et marbre, maîtres de carrières, paveurs, chaufourniers et entrepreneurs de bâtisses. Les simples manœuvres, faiseurs de mortier, épinceurs, etc., ne relevaient que de la petite rate du métier.

23. Corduaniers. Fabricants de bottes et chaussures d'hommes.

24. Corbesiers. Fabricants de souliers de femmes et d'enfants. Savetiers.

25. Texheurs. Tisseurs de toile, fabricants de nappes, serviettes et objets de lin.

26. Cureurs et Toiliers. Personnes confectionnant des ouvrages de toile, nappes, mouchoirs, etc., les lingères, blanchisseurs et blanchisseuses; marchands de lin, chanvre avec leurs semences, cordes-toiles, couvre-chefs et semblables, arpick, daguet pour blanchir, curer les toiles.

27. Harengiers et Fruitiers.

28. Bouchers. Personnes s'occupant de l'abatage des bestiaux et du débit de la viande. Bouchers, mangons et mascliers ou machecliers. — Groupe musical : hautbois, cors, bassons et trompettes.

29. Tanneurs. Propriétaires de tanneries et tous ceux qui s'occupaient à préparer les cuirs avec le tan pour les rendre plus solides, imperméables et imputrescibles. Les corroyeurs, mégissiers, maroquiniers.

30. Chandelons et Floqueniers. Fabricants et marchands de chandelles et de torches de cire et de suif servant aux houillères, aux établis, etc., les propriétaires de pressoirs ou stordoirs servant à la fabrication de l'huile et de la moutarde; les marchands de savon, huile, moutarde, ramons, brocalles, produits de teintures et toutes espèces de craseries et les teinturiers. Marchands de flocons, tapissiers, chapeliers de feutre, fabricants de moutonnes, tisseurs et marchands de couvertures, matelas, traversins, oreillers, ticles de lits, begades, camelots, tirtaines, boffutz, plumes de lits, coussins, toutes espèces de draps de laine où se trouvent des chaînes ou fils d'esse, poils, noppe des retendeurs, enfin les potiers de terre.

31. Merciers. La compétence de ce métier s'étendait aux passementeries, velours, rubans, cordon, galon, soie, tissus, habillement d'église, drap d'or et d'argent; sayetterie, bonneterie, chausses, draperies, peausseries, parchemin, velin, corduan, peaux de mouton, cuirs de maroquin, pots et bouteilles de cuir, gants; quincaillerie, dagues, couteaux et gaînes, armes et armures; bijouterie, bibeloterie, jouets, chapelets, etc.; miroirs, berriques, objets d'optique; toutes sortes d'épiceries, huile d'olive, saurets de Flandre, sirop, miel, figues, raisins, fruits secs, bonbons ; articles d'apothicaire, cire, savon, potasse, colle, amidon, couleurs, soufre, encre, papier, etc.

32. Orfèvres. Les joailliers, les bijoutiers, les lapidaires, les batteurs d'or. On comprenait dans ce métier ceux qui employaient l'or ou les métaux précieux : les selliers, les éperonniers, les

gorliers ou bourreliers, les spécliers ou faiseurs d'épées, les lormiers, les brodeurs, les peintres, les verriers et les vitriers, les imprimeurs, les graveurs, les libraires. — Groupe de hallebardiers.

Pour la remise des pouvoirs aux « mayeurs », une estrade avec rampes d'accès fut construite place Saint-Lambert, à un mètre du sol, de façon que la foule pût voir défiler les groupes successifs des métiers.

Cette scène magistrale consiste en ceci :

Deux pelotons de gardes d'honneur, appelés jadis la *Garde des Dix-Hommes,* sont placés, par moitié, sur chacune des deux rampes. Derrière eux, de chaque côté également, sont rangées les bannières des *Six Vinâves* portées par des cavaliers. Au centre de l'estrade, la bannière de la cité, avec son ancien *Perron,* est tenue par un cavalier. Aux deux côtés de ce dernier se tiennent les secrétaires, les porteurs des armoiries des bourgmestres élus, le page avec des clefs magistrales en argent et le greffier de la cité.

Bientôt s'avancent les deux bourgmestres sortants, suivis des deux bourgmestres élus.

Le greffier, se portant vers ces derniers, donne lecture du serment à répéter par les élus; ceux-ci, touchant de la main le parchemin, jurent fidélité au peuple et aux lois.

Deux secrétaires posent ensuite — signe du pouvoir — les manteaux rouges sur les épaules des magistrats élus et les coiffent des chapeaux définitifs.

Le page présente alors les clefs magistrales et les bourgmestres renouvellent leur serment, tandis que des fanfares éclatent.

On amène les chevaux des deux bourgmestres élus et le groupe magistral prend place dans le cortège, pendant qu'une harmonie joue les *Valeureux Liégeois.*

Cette fête fut merveilleuse. Il était 3 h. 1/4 quand une allègre sonnerie de trompettes annonça la sortie du cortège, qui s'était formé dans la cour du Palais de Justice. A 4 h. 1/2, la fête de la place Saint-Lambert était terminée et le cortège défila dans la ville au milieu de la joie et de l'admiration populaire.

Il faut en savoir gré à tous les organisateurs et à leur président, M. Pholien, ainsi qu'à M. J.-Th. Radoux, qui avait composé avec un art remarquable les pièces musicales.

La seconde sortie du cortège des XXXII Métiers s'effectua le 30 juillet et son succès fut aussi vif qu'à sa première apparition.



Sceau du chapitre de saint Lambert.



Langeman en Hendrick.

HASSELT

> Ils ont passé dans la magnificence des couchers de lumière, les tâcherons glorieux, en l'attitude hiératique ancrée par le même homme à la même terre; ils perpétuent un geste, aussi fixé dans le fond de l'humanité que l'étoile première qui frémit à cette heure, dans le même coin de ciel, depuis les commencements.
>
> G. VIRRÈS.

PAR arrêtés des 31 décembre 1903, 3 août 1904 et 4 mai 1905, le Comité provincial, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs Hiegaerts, gouverneur de la province de Limbourg, avait été constitué comme suit :

Vice-Présidents : MM. le chevalier de Borman, député permanent, président du conseil provincial de Limbourg, à Schalkhoven ;
F. Portmans, bourgmestre de la ville de Hasselt.

Membres :

MM. J. Anten, échevin de la ville de Hasselt ;
L. Baltus, industriel, à Saint-Trond;
P. Bamps, avocat, à Hasselt ;
L. Bourgoignie, ingénieur principal faisant fonctions d'ingénieur en chef-directeur des Ponts et Chaussées, à Hasselt ;
C. Cartuyvels, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Saint-Trond ;
H. Celis, chef de division à l'administration provinciale, à Hasselt :
L. Cox, avocat, président de la Société royale de musique et de rhétorique, à Hasselt ;
E. de Caritat, conseiller provincial, à Lanaeken ;
le chevalier A. de Corswaren, membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Hasselt ;
Henrard, major adjoint d'état-major au 11e régiment de ligne, à Hasselt ;
L. Jaminé, architecte provincial, à Hasselt ;
L. Leynen, major de la garde civique, à Hasselt ;
B. Machiels, chef de bureau à l'administration provinciale, à Hasselt ;
J. Martens, bourgmestre de la commune de Brée ;
F. Meyers, sénateur, bourgmestre de la ville de Tongres ;
L. Nagels, notaire et conseiller provincial, à Saint-Trond ;

MM. L. Naveau, docteur en droit, à Bommershoven ;
A. Neven, avocat à Tongres ;
Cl. Peten, bourgmestre de la commune de Velm ;
N. Rachels, curé-doyen de la ville de Hasselt ;
J. Ramackers, bourgmestre de la commune de Zeelhem ;
E. Tits, industriel, président de la Société royale de Sainte-Cécile, à Hasselt ;
Van Hyfte, colonel commandant le 11[e] régiment de ligne, à Hasselt ;
H. Van Neuss, membre du Comité provincial des monuments, à Hasselt ;
F. Verkissen, bourgmestre de la ville de Maeseyck.

Secrétaire : M. H. Celis, chef de division à l'administration provinciale, à Hasselt.



M. le baron de Pitteurs Hiegaerts,
Gouverneur de la province de Limbourg.

Ce Comité soumit à l'approbation du Comité national le programme suivant :

2 septembre. — Retraite aux flambeaux.

3 septembre. — Visite du Roi ; exposition horticole; cortège, représentant : *a)* le Limbourg agricole, commercial et industriel; *b)* introduction de l'industrie houillère; illumination.

4 septembre. — Revue des écoles ; fêtes de gymnastique; fête militaire ; feu d'artifice.

Pour la réalisation de ce programme, le bureau du Comité résolut de faire appel à l'initiative privée et d'intervenir par voie de subsides dans l'exécution des projets de chars et de groupes.

Il constitua à cet effet un Comité de propagande chargé de recueillir les adhésions, de dresser ou d'approuver les plans et projets, d'aider de ses conseils les particuliers et les sociétés et de veiller à ce qu'aucun projet ne s'écarte dans l'exécution du programme général.

Ce Comité était composé comme suit :

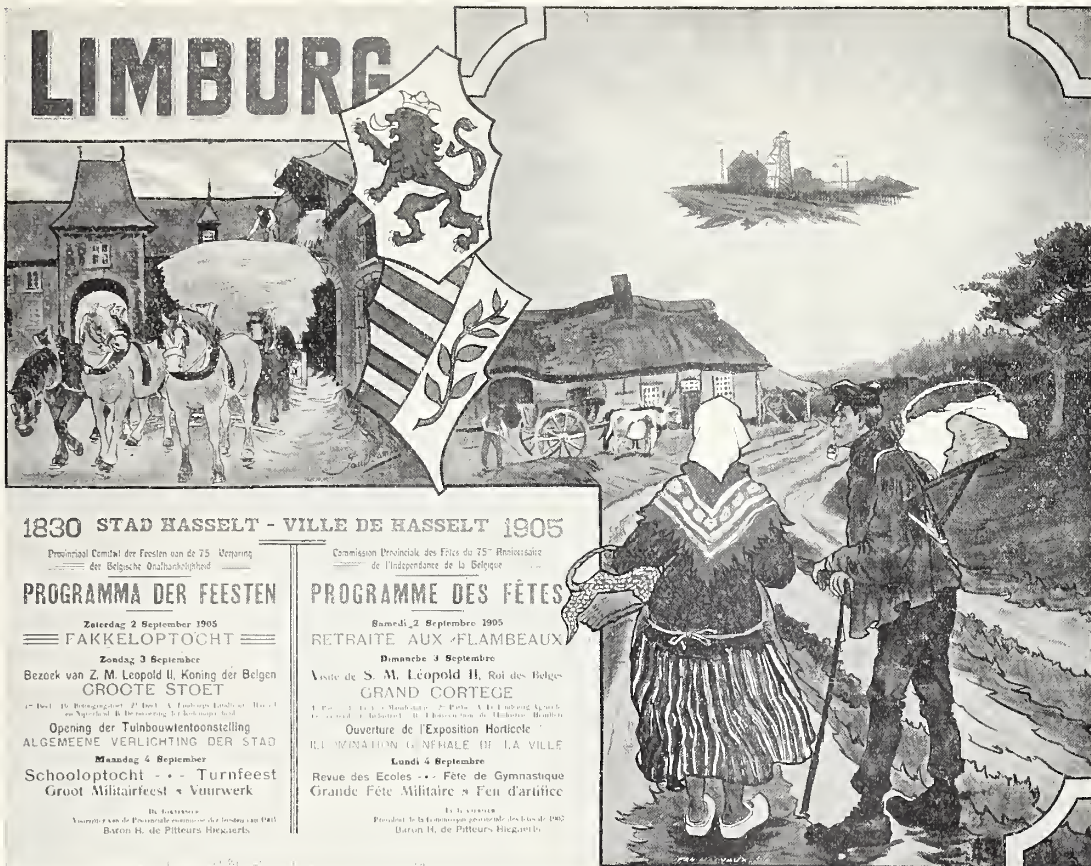
MM. Van Hyfte, colonel commandant le 11[e] régiment de ligne, à Hasselt;
L. Baltus, industriel, à Saint-Trond ;
P. Bamps, avocat, à Hasselt ;
L. Jaminé, architecte provincial, à Hasselt ;
B. Machiels, chef de bureau à l'administration provinciale, à Hasselt ;
J. Ramackers, conseiller provincial et bourgmestre, à Zeelhem ;
F. Celis, chef de division à l'administration provinciale, à Hasselt.



M. Portmans,
Bourgmestre de Hasselt.

Le Comité de propagande obtint de nombreux concours gracieux et, par un travail incessant, parvint à recueillir des adhésions dans toute la province; il s'assura même, par l'intermédiaire de l'administration provinciale, le vote d'un léger subside de la part des communes. Le total des interventions votées par les communes atteignit la somme de 4,040 francs.

Le même Comité, auquel M. le capitaine commandant Rigaux du 11[e] régiment de ligne fut adjoint, fut chargé, sous le nom de Comité organisateur, d'aviser aux mesures d'ordre et



Affiche des fêtes jubilaires.

d'exécution des diverses fêtes. Quarante jeunes gens de la ville de Hasselt se mirent à sa disposition.

Les fêtes avaient été annoncées par une affiche exécutée d'après les dessins de M. Paul Bamps, membre du Comité.

Les diplômes qui furent remis aux industriels et aux groupes participant au cortège agricole et industriel sont dus au même crayon.

Pour les sociétés d'agrément participant au cortège-manifestation, le Comité avait fait frapper une médaille en bronze doré portant au recto l'effigie de LL. MM. Léopold Ier et Léopold II et au verso l'inscription suivante : « 75e verjaring van Belgie 's Onafhankelijkeid. Bezoek van Z. M. den Koning te Hasselt op 3^{n} September 1905. »

Des exemplaires, en argent, furent aussi remis aux adhérents du cortège agricole et industriel.

CORTÈGE AUX LUMIÈRES

(2 SEPTEMBRE)

Les fêtes débutèrent le 2 septembre par une retraite aux flambeaux. Voici la composition de ce cortège :

1. Corps de musique. Société royale de musique et de rhétorique ;
2. Groupe. Sainte-Thérèse ;

3. La Belgique libre. De Tooneelvrienden (Scherpensteen);
4. Groupe. Saint-Crépin ;
5. Premier groupe : Hommage à la patrie ; Second groupe : la Presse. La Fédération des imprimeurs hasseltois ;
6. Groupe. Saint-Antoine ;
7. Apothéose de l'armée. Les combattants de 1870-1871 ;
8. Groupe de trompettes. Musiciens réunis ;
9. Groupe. Les joueurs de domino ;
10. Les libertés garanties par la Constitution. La Maison des ouvriers ;
11. La défense de Hasselt. De Jongmanskamer ;
12. Premier groupe : Les armoiries de Hasselt et du Limbourg. De Avondster ;
13. Second groupe : Léopold Ier et Léopold II; Zucht naar Vooruitgang ;
14. Stand. Société royale Saint-Sébastien ;
15. La glorification de la Belgique. Minerva ;
16. Corps de musique. Société royale de Sainte-Cécile ;
17. Hommage au Roi. Cercle mélodique ;
18. Hommage à la Belgique. De Tooneelvrienden ;
19. Groupe. De Vlaamsche Zangers ;
20. Glorification de la Patrie. 1er groupe : Allégories. Leesgezelschap ;
21. 2e groupe : L'Etoile du Congo ; 3e groupe : Apothéose de la Liberté. Excelsior ;
22. 1er groupe : Les neuf provinces ; 2e groupe : Le Congo ; 3e groupe : L'Indépendance de la Belgique. 11e régiment de ligne.

Pour réaliser cette partie du programme, le Comité organisateur avait obtenu l'appui du 11e régiment de ligne et de vingt et une sociétés d'agrément de la ville de Hasselt.

La pluie n'avait cessé de tomber toute la journée. Vers 8 heures du soir, une éclaircie permit aux participants de se réunir et à 8 h. 1/2 le cortège se mit en marche.

Le long défilé se déroula, fier et magnifique, à la lumière des flambeaux et des lampions. Il s'ouvrait par la Société de musique et rhétorique, l'héritière de la vieille chambre de rhétorique de Hasselt. Les groupes les plus remarquables étaient ceux de la gilde des imprimeurs, des anciens combattants de 1870-1871 de la « Jongmanskamer », laquelle représentait la défense de Hasselt contre une troupe de soldats allemands, action dans laquelle les membres de cette société se sont distingués ; de la Société royale Saint-Sébastien, de la Société Minerva, représentant la glorification de la Belgique, le corps de musique de la Société royale Sainte-Cécile ; les groupes du Cercle mélodique (Hommage au Roi), des Sociétés Tooneelvrienden (Hom-



La décoration. — Marché aux Fruits.

mage à la Belgique), Leesgezelschap (Glorification de la Patrie) et Excelsior (Etoile du Congo et Apothéose de la Liberté). Les Sociétés Tooneelvrienden et Excelsior se firent remarquer par la richesse des costumes; la société Leesgezelschap exhiba un beau transparent dessiné par le peintre Djet Iwennen.



L'arc de triomphe de la rue de Démer.

Des milliers de petits ballons multicolores et de lanternes multiformes jetaient sur ce long cortège la joie de leurs reflets fantastiques.

Tous les participants étaient porteurs de véritables trophées de lanternes vénitiennes, d'un effet très réussi.

Les groupes formés par les soldats du 11e régiment de ligne représentaient les neuf provinces, le Congo, l'Indépendance de la Belgique.

Quatre corps de musique avaient pris part à cette marche féerique : celui de la Rhétorique, les Musiciens réunis (trompettes), celui de la Sainte-Cécile et celui du 11e régiment de ligne.

Le cortège se disloqua vers 10 heures à la place d'Armes, après une splendide apothéose.

LES FÊTES DU 3 SEPTEMBRE

Hasselt s'était paré, et l'unanimité de la population à vouloir fêter l'anniversaire national était telle, que la décoration des rues était son œuvre exclusive.

Dans chaque section, comprenant une ou plusieurs rues, avait été élu un comité nommé « Rot », chargé de recueillir les souscriptions des habitants et de pourvoir à l'exécution d'une décoration d'ensemble.

Il s'était ainsi constitué dans la ville 39 comités, qui recueillirent 23,400 francs, auxquels vinrent s'ajouter les subsides de 2,520 francs alloués par le Comité provincial.

Les diverses sections rivalisèrent pour obtenir la décoration la plus soignée et la plus variée.

Cette décoration comportait comme fond la plantation d'une allée de sapin, entremêlée de fleurs, de drapeaux, d'arcs de triomphe, de groupes allégoriques. Elle charmait à la fois par sa diversité et son aspect pittoresque.

Au cours des délibérations du Comité des fêtes fut suscité le projet d'organiser, à



Monument de l'Indépendance érigé rue de Maestricht.

l'occasion de la visite du Roi, une manifestation des communes limbourgeoises en l'honneur du Souverain.

Cette heureuse idée fut aussitôt accueillie et l'administration provinciale se chargea de la réaliser.

Une circulaire fut adressée à toutes les administrations communales pour demander leur adhésion à la manifestation projetée, invitant tous les bourgmestres de la province, accompagnés du garde champêtre porteur d'un drapeau spécialement destiné à la fête, à venir au chef-lieu du Limbourg acclamer le Roi, s'unissant ainsi, en une même pensée, pour lui exprimer les sentiments patriotiques et loyalistes des populations limbourgeoises.

Le 3 septembre, plus de 200 magistrats communaux, représentant la totalité des habitants de la province, se trouvaient à Hasselt pour prendre part à la fête.

Le Limbourg tout entier, le chef-lieu de la province et la plus humble commune, les opulentes localités de la Hesbaye et les pauvres bourgades de la Campine voulaient rendre hommage au Roi et, dans un accord unanime, fêter le glorieux anniversaire de l'Indépendance de la Patrie.

Trois types de drapeaux en étoffe de soie avaient été adoptés pour être remis aux bourgmestres.

Les drapeaux des villes étaient formés de deux parties : l'une à la hampe constituée par les armoiries du Limbourg (d'argent au lion de gueules), l'autre aux couleurs de la ville et portant ses armoiries.

Les drapeaux des chefs-lieux de canton sont blancs au lion limbourgeois et garnis d'une bordure aux couleurs nationales ; ceux des communes possédant un sceau particulier portent, outre le nom, un écusson aux armoiries, dans un coin du fond blanc, et leurs couleurs, en dentelé, le long de la bordure tricolore contre la hampe.

Les drapeaux des communes sont blancs bordés de rouge (couleur de la province) ; le côté interne de cette bordure, le long de la hampe, est orné d'un dentelé aux couleurs nationales.

Sur le fond blanc sont placés en haut, à



Le cortège des bourgmestres. Place de l'Hôtel de Ville.

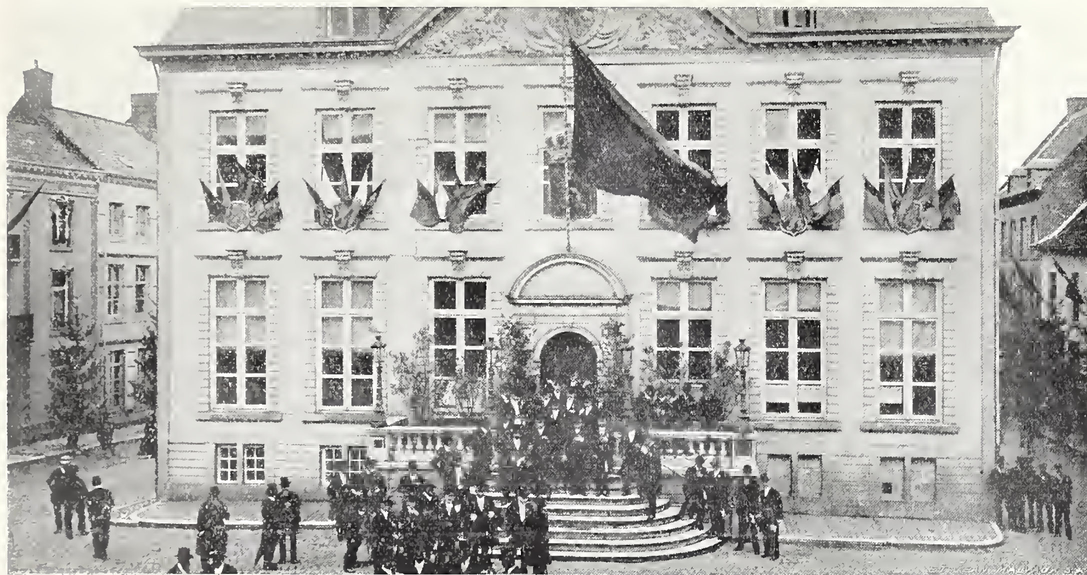
gauche, un écusson aux armes du Limbourg, en bas à droite un écusson aux armes de l'Etat; pour les communes possédant un sceau particulier, le dentelé tricolore est remplacé par un dentelé aux couleurs de la commune et les armoiries de l'Etat par celles de la commune.

Le nom de celle-ci et une inscription commémorative complètent la décoration du drapeau.

Toutes les hampes sont largement cravatées aux couleurs nationales.

Le 3 septembre, les représentants des communes étaient convoqués dans la nouvelle salle des séances du conseil provincial, spécialement aménagée et ornée pour la circonstance.

A 10 h. 1/2, le gouverneur de la province, les membres de la députation permanente, le



La réception des bourgmestres à l'Hôtel de Ville.

greffier provincial et les commissaires d'arrondissement font leur entrée dans la salle et vont prendre place sur l'estrade qui leur est réservée.

M. de Pitteurs Hiegaerts, gouverneur, prononce, en flamand, le discours suivant :

Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au chef-lieu de la province.

Votre présence ici est une preuve des sentiments patriotiques et loyalistes qui animent toutes les populations du Limbourg et dont la manifestation d'aujourd'hui sera la solennelle expression.

Il va être procédé à la remise des drapeaux commémoratifs des fêtes jubilaires de l'Indépendance de notre chère Patrie.

Gardez-les précieusement, Messieurs, en souvenir de cet anniversaire glorieux! Qu'ils servent à rehausser l'éclat des fêtes locales que vous avez organisées cette année. Et qu'ils flottent à la façade de vos maisons communales dans les circonstances solennelles où vous célébrerez les fêtes de la commune et de la Patrie.

Le gouverneur procède ensuite à la remise des drapeaux aux bourgmestres des villes; les bourgmestres des communes les reçoivent des mains de MM. Claes et Caimo, commissaires des arrondissements de Hasselt, Maeseyck et Tongres.

A 11 h. 1/2, le conseil communal de Hasselt offrit à l'Hôtel de Ville un lunch aux bourgmestres de la province, tandis que les porteurs de drapeaux étaient conviés à un repas dans un autre local.

LE CORTÈGE

Cependant, un cortège grandiose s'organisait pour défiler devant Sa Majesté.

Divisé en trois parties, il comprenait dans la première la députation permanente avec les délégués des communes venus pour saluer Sa Majesté ; la deuxième partie se composait des gildes et sociétés d'agrément ; la troisième partie représentait l'agriculture, l'industrie et l'avenir du Limbourg.

Le Comité de propagande était parvenu à réunir l'adhésion de toutes les communes de la province et de 345 sociétés d'agrément, composant la deuxième partie.

Quant à la dernière partie du cortège, elle était l'œuvre de l'initiative privée ; elle était formée de 34 groupes costumés, 78 cavaliers, 25 chars traînés par 98 chevaux et 12 bœufs ; le Comité de propagande avait recueilli les adhésions, donné des conseils, remanié et approuvé les projets des groupes et chars.



L'arrivee du train royal.

Les divers groupes, après approbation de leur projet, avaient reçu un subside du Comité provincial.

Dès midi, sur une longueur de 2 kilom. 1/2, au milieu de la foule des curieux et des visiteurs, le cortège se formait.

Pendant quelque temps, les divers groupes se confondirent dans un désordre des plus pittoresques, — désordre apparent, car chaque groupe avait des instructions précises, ainsi qu'un numéro d'ordre, qui se trouvait reproduit le long de la voie de formation.

Aussi lorsqu'à 1 heure 1/2 les clairons sonnèrent « en garde », l'immense cortège se trouva prêt à défiler devant le Roi dans un ordre impeccable.

ARRIVÉE DE S. M. LE ROI

Le train royal entra en gare à 1 h. 1/2.

Le service d'honneur était fait à l'intérieur de la gare par la garde civique de Hasselt et un bataillon du 11e régiment de ligne.

A la descente du train, le Roi a passé en revue l'escorte d'honneur ; puis, accompagnée de MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; Cousebant d'Alkemade, Ministre de la



La tribune royale.

Guerre ; Comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour ; des lieutenants généraux Chapelié et Bricoux, aides de camp du Roi ; baron Snoy, commandant du Palais ; colonel comte du Chastel ; lieutenant comte d'Ursel ; D[r] Thiriar, Sa Majesté s'est rendue dans le salon d'honneur, où la bienvenue lui a été souhaitée par M. le baron de Pitteurs Hiegaerts, gouverneur de la province de Limbourg.

Le Roi a répondu en ces termes :

« La Providence a déposé de très grandes richesses dans le sous-sol de notre bonne et si » patriotique province. J'espère, et mon Gouvernement avec moi, que ces richesses pourront » bientôt être exploitées. J'espère que, lorsque les Chambres se réuniront de nouveau, elles trou- » veront le temps de s'occuper de la loi que mon Gouvernement a préparée depuis longtemps, » qu'elles trouveront aussi le temps de voter tous les projets que mon Gouvernement leur a » présentés et qui ont pour but et pour objet le développement de la prospérité nationale. A mon » sens et d'après l'esprit de notre Constitution, nous tous, le Roi, les Ministres, les Représen- » tants, nous devons consacrer toute notre activité au développement de la prospérité publique. » Nous appartenons au service national Je suis heureux, et j'aurais désiré pouvoir le faire » depuis longtemps déjà, de pouvoir vous dire quels sont mes sentiments à l'égard de notre » bonne et patriotique province, et je vous assure qu'en ma qualité de Chef d'Etat je ferai tout » ce qui est en moi pour sa prospérité ! »

Une longue ovation a accueilli le discours royal.

Ensuite, le bourgmestre de Hasselt, M. Portmans, a souhaité au Roi la bienvenue, en flamand, au nom de la population hasseltoise. Le Roi a répondu en flamand.

A la sortie de la gare, Sa Majesté fut saluée par les acclamations enthousiastes de

plusieurs milliers de personnes, pendant qu'un orchestre de 200 musiciens exécutait la *Brabançonne*.

La population du Limbourg avait préparé au Roi une entrée triomphale.

Depuis l'extrême frontière du Limbourg jusqu'à la gare de Hasselt, des drapeaux tricolores avaient été arborés le long de la voie ferrée, sur les clochers, les arbres, les maisons, pendant que les habitants, réunis près des gares et des barrières, acclamaient Sa Majesté au passage du train royal.

En s'avançant à travers les rues pavoisées de la ville de Hasselt, le cortège royal fut salué par les cris enthousiastes de « Vive le Roi ! Leve de Koning ! » sortant de milliers de poitrines, tandis qu'une cinquantaine de sociétés de musique, échelonnées le long du parcours, exécutaient successivement la *Brabançonne*.

A 12 h. 1/2, le cortège des bourgmestres s'était formé pour se rendre à la place Léopold, où deux cents magistrats communaux, ceints de l'écharpe, se rangent des deux côtés de la chaussée, le drapeau de la commune derrière eux, pour faire la haie au passage du Roi.

Des *Brabançonnes* lointaines annoncent l'arrivée du cortège royal. Bientôt apparaît l'escorte de guides. Le Roi est là !

Le moment est solennel ! Les acclamations des délégués des communes du Limbourg saluent le Souverain et les ovations enthousiastes de la foule les répercutent.

Le Roi prend immédiatement place sur la tribune, splendidement décorée, qui avait été dressée sur la terrasse de la Société royale Sainte-Cécile.

A la gauche de la tribune royale avaient été réservées des places pour les dames, à la droite pour les autorités et hauts fonctionnaires, sénateurs, membres de la Chambre des Représentants, députés permanents, conseillers provinciaux.

Une vibrante *Brabançonne* donne le signal du défilé.

Le Limbourg va une fois de plus témoigner au Roi son attachement et de sa joie patriotique en cette année de fête.



Le cortège. — Un groupe de sapeurs.

La députation permanente marche en tête, suivie des bourgmestres des villes et de toutes les communes, accompagnés des agents de police aux uniformes parfois pittoresques, portant fièrement le drapeau de la commune, soutenu par un baudrier aux couleurs de la province.

Les acclamations redoublent, les drapeaux s'inclinent devant la tribune royale, l'enthousiasme est à son comble. L'hymne *Vers l'Avenir* mêle ses accords nouveaux au bruit des ovations sans cesse répétées du Limbourg tout entier qui acclame son Roi.

Le défilé des drapeaux communaux s'achève, tandis que les magistrats des communes vont se placer en face de la tribune royale, sur une estrade, dont l'unique, mais imposante décoration, était constituée par les drapeaux claquant au vent ; un immense drapeau aux armes de la province flottait au-dessus de la tribune, symbolisant bien l'unanimité des sentiments de toute la population du Limbourg.

Le cortège-manifestation s'ouvre par la Société royale de musique et de rhétorique à Hasselt, dont le président, M. Cox, portait le célèbre collier, formé de joyaux recueillis par l'antique société dans les siècles précédents. Cette société était accompagnée du traditionnel *Langeman*, le géant de Hasselt.

Venaient ensuite, en une foule compacte, 345 gildes et sociétés d'agrément avec drapeaux et bannières.

On remarque beaucoup les drapeaux anciens des sociétés de tir à l'arc, à l'arbalète et



La moisson. La dernière charrette de foin.

du tir au fusil, héritières des anciennes sociétés d'arquebusiers, dont les présidents, les rois portent les superbes colliers.

En passant devant le Roi, les drapeaux s'inclinent, les musiques jouent, les gildes armées présentent les armes.

Voici la liste des sociétés participantes :

1ste AFDEELING

HASSELT : 1. K. M. van Muziek en Rhetorica ; 2. K. M. de Ware Vrienden ; 3. Zang en letterkundige Maatschappij « De Melophielen » ; 4. De Oud-Strijders van 1870-71 ; 5. Maatschappij « De Avondster » ; 5*bis*. Sint-Michel ; 6. Maatschappij « De Vlaamsche Zangers » ; 7. Maatschappij « De Posthoorn » ; 8. Hasseltsche Werkmansbond ; 9. Zang- en Tooneelmaatschappij « Minerva » ; 10 Werkmanshuis ; 11. Limburgsche Werkliedenbond ; 12. Maatschappij « De Tooneelvrienden » ; 13. Maatschappij « De Jongmanskamer » ; 14. K. M. « Sint-Sebastiaan » ; 15. Maatschappij « Sint-Crispijn » ; 16. Zang- en Tooneelmaatschappij « Zucht naar Vooruitgang » ; 17. Maatschappij « Sint-Elius » ; 18. Turnkring « Excelsior » ; 19. Maatschappij « Dominospelers » ; 20. Leesgezelschap ; 21. Hasseltsche Drukkersvereeniging ; 22. K. M. de Redders van België. — LUIK : 22*bis*. De mannen van de dikke pomp ; 22*ter*. Toon- en tooneelmaatschappij « De Moedertaal ».

2e AFDEELING

Achel ; 23. Kempenbloei, fanfaren ; 24. Sint-Jozefsgilde ; 25. Rodenrijst-Luister ; 26. Prins Albert ; 27. Sint-Jansgenootschap — Beeringen : 28. Arbeid en Spaarzaamheid ; 29. Gilde Sint-Martinus. — Gingelom : 30. Fanfaren. — Beverloo : 31. Sint-Antoniusgilde. — Bree : 32. Bree-Velo. — Cosen : 33. Sint-Laurentius Pensioenkas. — Curingen : 34. Sint-Sebastiaan ; 35. Zangmaatschappij « De Boerenjongens ». — Burg-Léopold : 36. Fanfaren maatschappij Sint-Hubert ; 37. L'Echo de la Jeune Campine ; 38. Help u Zelven. — Cortessem : 39. La Jeune Garde (zang) ; 40. Sint-Sebastiaan. — Burg-Léopold : 41. Sint-Joseph, fanfaren.

3e AFDEELING

Cortessen : 42. Kluchtige schutters ; 43. Vreugd en Arbeid (zang). — Diepenbeek : 44. Sint-Jorisgilde. — Donck : 45. Onze-Lieve-Vrouw Pensioenkas. — Dilsen : 46. Sint-Martinus, fanfaren. — Duras : 47. Gilde van Sint-Sebastiaan. — Fresin : 48. Société caisse de retraite. Genck : 49. Schuttersgilde « De Eendracht » ; 50. « De Eendracht » Matigheidsbond. — Gerdingen : 51. Veloclub « Sint-Quirinus. — Gors-op-Leeuw : 52. Kunst en Arbeid, fanfaren. — Groote-Brogel : 53. De Dorpelingen (zang) ; 54. Gilde Sint-Sebastiaan. — Groot-Gelmen : 55. Maatschappij van O. B. Sint-Martinus. — Groote-Spauwen : 56. Sint-Cecilia, fanfaren ; 57. De Zwaluw, Veloclub. — Gruitrode : 58. Schutterij Sint-Gertrudis. — Guygoven : 59. Sint-Sebastiaan, — Gorssum : 60. De Eendracht van Schelfheide, fanfaren. — Halen : 61. Turnkring Limburgia ; 62. Gilde van Sint-Sebastiaan ; 63. Sint-Barbaragilde.

4e AFDEELING

Herck-Sint-Lambert : 64. Maatschappij Sint-Ambrosius. — Heusden : 65. Sint-Jansgilde ; 66. Schutterij Sint-Annagilde ; 67. Schutterij Sint-Jacobsgilde. — Houthaelen : 68. Broederkring, fanfaren. — Kerckom : 69. Sint-Martinus, maatschappij van O. B. ; 70. Pensioenkas Sint-Eduard. — Kessenich : 71. Schutterij Sint-Martinus ; 72. Schuttersgilde « De Breidelzonen ». — Kleine-Spauwen : 73. De Eendracht, fanfaren ; 74. Sint-Amandusgilde. — Lanaeken : 75. Schutterij Sint-Sebastiaan. — Lille-Saint-Hubert : 76. Kruisbooggezelschap Sint-Lambertus. — Hoesselt : 77. Fanfaren. — Linckhout : 78. De Vereenigde Vrienden (Zang) ; 79. Gilde Sint-Sebastiaan ; 80. O.-L.-Vrouwe Gilde ; 81. Cavaleria Rusticana. — Loon : 82. Burgerwelzijn, fanfaren ; 83. De Brievenbestellers (Posthoorn) ; 84. De Kluchtige Bolders ; 85. Tooneelmaatschappij « Nut en Vermaak » ; 86. De Voorzienigheid, O. B. ; 87. Schutterij Sint-Sebastiaan ; 88. Schutterij Sint-Sebastiaan ; 89. Sint-Cecilia, fanfaren.

5e AFDEELING

Loxbergen : 90. Sint-Ambrosiusgilde. — Maeseyck : 91. Het Vooruitzicht. — Lommel : 92. Sint-Ambrosiusgilde ; 93. Hoop in de Toekomst, fanfaren ; 94. Gilde van Sint-Sebastiaan. Lummen : 95. Gilde van O.-L.-Vrouw van den Beukenboom ; 96. Sint-Annagilde. — Lommel : 97. De Heidegalm (Kerkhoven), fanfaren. — Lummen : 98. Onderlinge Bijstand ; 99. Schutterij Sint-Jansgilde ; 100. Schuttersgilde Sint-Jacob ; 101. Sint-Hubertusgilde ; 102. Sint-Sebastiaansgilde. — Lommel : 103. De Heidegalm (Kerkhoven-Bourg-Léopold), fanfaren. — Membruggen : 104. De kluchtige zangers. — Molenbeersel : 105. Schutterij Sint-Lambertus. — Mopertingen : 106. Sint-Catharinagilde. — Munsterbilsen : 107. Sint-Jozefsmaatschappij ; 108. De Oude Schutterij. Nederheim : 109. Fanfaren maatschappij.

6e AFDEELING

Neeroeteren : 110. Sint-Donatusschutterij ; 111. Gilde Sint-Jan (Voorshoven). — Neerpelt : 112. Buitenlust, schutterij ; 113. Hoop in de Toekomst. — Opgrimby : 114. Fanfaren Sint-Cristoffel. — Overpelt : 115. Schutterij Semper Unitas ; 116. Sint-Jorisgilde ; 116*bis*. Schutterij Lindel-Hoeven. — Montenaeken : 117. Les Echos des Steppes, fanfares. — Pael : 118. Sint-Jan-Baptistgilde ; 119. Sint-Pietersgilde ; 119*bis*. Sint-Bastiaansgilde. — Peer : 120. De Vereenigde postvrienden. — Opoeteren : 121. De Oetergalm, fanfaren. — Quaedmechelen :

122. Maatschappij Sint-Ambrosius ; 123. Ongewapend vrijwillig pompierskorps ; 124. Veloclub. — ROTHEM : 125. Fanfare Sint-Cecilia. — RUCKELINGEN (LOON) : 126. Sint-Sebastiaansgilde. — ROCLENGE s/GEER : 127. La Vallée du Geer, société de secours mutuels. — OVERREPEN : 128. Fanfaren Sint-Laurentius. — SCHUELEN : 129. Sint-Jansgilde. — SICHEN - SUSSEN - BOLRÉ : 130. De Werkmanszonen, fanfaren; 131. Werkmansgilde.



Le char de la vannerie.

7e AFDEELING

SINT-TRUIDEN : 133. Sint-Barbarakring; 134. S. R. Sint-Sebastien. 135. De Sint-Truidensche Postkring. 136. Sint-Gerardus hulpkas; 137. Harmonie der Gilden. — STOCKROYE : 138. De Ware Vrienden. — SUTENDAEL : 139. O. - L. - Vrouwegilde ; 140. Schutterij Sint-Catharina. — STEVOORT : 141. Sint-Sebastiaansgilde. — TONGEREN : 142. Garde Eburonne, Harmonie; 143. Volksbond Sint-Maternus ; 144. De Vrije Schutters. — VEULEN : 145. Gilde van Sint-Sebastiaan. — VLIERMAEL : 146. De Pruimelaren, fanfaren ; 147. Sint-Cecilia (zang). — VLIJTINGEN : 148. Zangmaatschappij. — WALTWILDER : 149. Maatschappij Sint-Ambrosius ; 150. Schuttersgilde Sint-Gregorius. — WEYER : 151. Gilde Sint-Sebastiaan. — WIMMERTINGEN : 152. Zangmaatschappij De Opkomst. — WONCK : 153. Les ouvriers réunis du Bas-Geer. — 154. Gilde van Sint-Job. — ZEELHEM. 155. De plezante jongens (zang) ; 156. Sint-Sebastiaan (zang).

8e AFDEELING

AALST : 157. Boerenbond. — ALKEN : 158. Boerengilde Sint-Isidorius. — BEERINGEN : 159. Boerengilde. ; 160. Veeverzekering ; 161. Paardenverzekering ; 162. Spaar- en leengilde; 163. Pensioenkas. — BERBROEK : 164. Boerengilde ; 165. Pensioenkas; 166. Melkerij ; 167. Veeverzekering ; 168. Paardenverzekering ; 169. Spaar- en Leengilde. — BEVERLOO : 170. Fanfaren ; 171. Boerengilde; 172. Veeverzekering; 173. Spaar- en Leengilde; 174. Pensioenkas ; 175. Melkerij O.-L.-V. van Bijstand. — BOCHOLT : 176. Boerengilde. — CORTESSEM : 177. Fanfaren Sint-Catherine ; 178. Veeverzekering ; 179. Paardenverzekering ; 180. Spaar- en Leengilde ; 181. Pensioenkas ; 182. Boerengilde Sint-Isidorius. — COSEN : 183. Boerengilde; 184. Veeverzekering; 185. Paardenverzekering ; 186. Melkerij ; 187. Boerengilde (Cortenbosch); 188. Veeverzekering. — CURINGEN : 189. Boerengilde; 190. Veeverzekering ; 191. Spaar- en Leengilde ; 192. Pensioenkas. — DIEPENBEEK : 193. Fanfaren « La Renaissance » ; 194. Boerengilde ; 195. Veeverzekering Sint-Rochus ; 196. Paardenverzekering Sint-Paulus ; 197. Spaar- en Leengilde ; 198. Melkerij Sint-Servaas.

9e AFDEELING

GENCK : 199. Fanfaren Sint-Martinus ; 200. Boerengilde ; 201. Werkmansbond. — GROOTE-BROGEL : 202. Boerengilde Sint-Isidorius. — 203. Boerengilde. — HALEN : 204. Boerengilde ; 205. Veeverzekering ; 206. Spaar- en leengilde ; 207. Pensioenkas. — HELCHTEREN : 208. Boerengilde ; 209. Spaar- en leengilde ; 210. Sint-Lucia melkerij ; 211. Sint-Trudo's veeverzekering ; 212. Pensioenkas. — HEUSDEN ; 213. De Vereenigde Vrienden, fanfaren, 214. Boerengilde Sint-Jozef; 215. Parochiale Boerengilde (Eversel). — HEX : 216. Sint-Isidorusgilde ; 217. Spaar- en leengilde ; 218. Pensioenkas.

10e AFDEELING

Hoesselt : 219. Boerengilde ; 220. Boerengilde (Alt-Hoesselt) ; 221. Veeverzekering (Alt-Hoesselt) ; 222. Paardenverzekering (Alt-Hoeselt) ; 223. Melkerij Alt-Hoesselt). — Horpmael : 224. Boerengilde ; 225. Veeverzekering ; 226. Spaar- en leengilde ; 227. Pensioenkas ; 228. Melkerij. — Houthaelen : 229. De Hoeverheidegalm, fanfaren ; 230. Boerengilde ; 231. Lijfrentkas ; 232. Veeverzekering van Lillo. — Kermpt : 233. Boerengilde Sint-Isidorus ; 234. Veeverzekering. — Kleine-Spauwen : 235. Veeverzekering Sint-Amandus. — Lille-Sint-Hubert : 236. Muziekmaatschappij Sint-Lambertus ; 237. Boerengilde ; 238. Veeverzekering ; 239. Paardenverzekering. — 240. Pensioenkas ; 241. Melkerij.

11e AFDEELING

Linckhout : 242. De Fanfaren ; 243. Boerengilde Sint-Isidorus ; 244. Koopvereeniging H. Familie ; 245. Veeverzekering ; 246. Pensioenkas ; 247. Spaar- en leengilde ; 248. Veeverzekering Sint-Antonius abt. — Loxbergen : 249. Boerengilde. — Lummen : 250. Harmonie Sint-Cecilia ; 251. Boerengilde Sint-Isidoor ; 252. Veeverzekering Sint-Brigitta ; 253. Pensioenskas. — Martenslinde : 254. Sint-Martinusparochiale Boerengilde ; 255. Veeverzekering Sint-Gerlacus. — Mechelen-aan-de-Maas : 256. Fanfaren Sint-Hubert ; 257. Boerengilde. — Meldert : 258. Boerengilde Sint-Isidoor. 259. Veeverzekering ; 260. Maatschappij van Melkerij ; 261. Spaar- en leengilde ; 262. Lijfrentkas.

12e AFDEELING

Membruggen : 263. Boerengilde ; 264. Veeverzekering ; 265. Melkerij Sinte-Brigitta. — Molenbeersel : 266. Fanfaren Sint-Isidorus ; 267. Veeverzekering ; 268. Spaar- en leengilde ; 269. Pensioenkas ; 270. Melkerij (dorp) ; 271. Melkerij (Grootbeersel) ; 272. Matigheidsgenootschap ; 273. Boerengilde. — Ophoven : 274. Boerengilde. — Mopertingen : 275. Boerengilde. — Munsterbilsen : 276. Boerengilde. — Oostham : 277. Boerengilde ; 278. Veeverzekering ; 279. Spaar- en leengilde. — Opgrimby : 279*bis* Pael : 280. Muziekmaatschappij ; 281. Veeverzekering ; 282. Boerengilde ; 283. Paardenverzekering ; 284. Spaar- en leengilde ; 285. Pensioenkas.

13e AFDEELING

Peer : 286. Boerengilde. — Quaedmechelen : 287. Boerengilde ; 288. Veeverzekering. 289. Spaarzaamheid en vooruitzicht. — Schalkhoven : 290. Boerengilde ; 291. Veeverzekering ; 292. Spaar- en leengilde. — Schuelen : 293. Boerengilde ; 294. Veeverzekering. — Sichen-Sussen-Bolré : 295. Boerengilde. — Spalbeek : 296. Boerengilde ; 297. Veeverzekering. — Sint-Truiden : 298. Boerengilde en Veeverzekering ; 299. Boerenbond van het kanton Sint-Truiden. — Stevoort : 300. Boerengilde ; 301. Veeverzekering ; 302. Paardenverzekering ; 303. Spaar- en leengilde ; 304. Pensioenkas ; 305. Samenwerkende melkerij ; 306. Matigheidsbond Sint-Jan ; 307. Veekweekbond ; 308. Bergmansgenootschap.

14e AFDEELING

Stockroye : 309. Boerengilde ; 310. De Toekomst, Pensioenkas ; 311. Veeverzekering ; 312. Spaar- en leengilde. — Sutendael : 313. Vooruitzicht ; 314. Veeverzekering ; 315. Spaar- en leengilde ; 316. Melkerij ; 317. Boerengilde. — Tessenderloo : 318. Fanfaren Sint-Lucia (Engsbergen) ; 319. Boerengilde Sint-Isidorus ; 320. Veeverzekering Sint-Brigitta ; 321. Voorzienigheid ; 322. Matigheidsvrienden. 323. Boerengilde van Schoot ; 324. De Zaaier. — Vliermael : 325. Boeren-gilde ; 326. Veeverzekering ; 327. Pensioenkas.

15e AFDEELING

Vlytingen : 328. Koninklijke Harmonie « La Concorde » ; 329. Boerengilde. — Werm : 330. Boerengilde ; 331. Veeverzekering. — Wintershoven : 332. Boerengilde. — Zeelhem. 333. De Biekorf (Lijfrente) ; 334. Hoop in de Toekomst ; 335. Hulp in Nood (ond. bijstand) ;

336. Het Bietje ; 337. Veeverzekering ; 338. Bieboeren der Kempen ; 339. Het Mierke ; 340. L'Abri ; 341. Raiffeisenkas. — ZOLDER : 342. Boerengilde van Bolderberg ; 343. Veeverzekering van Bolderberg ; 344. Boerengilde Viversel ; 345. Veeverzekering Viversel.

Pour la réalisation de la troisième partie du cortège, le Comité avait voulu, dans une synthèse, exposer les progrès accomplis dans la province de Limbourg à partir de 1830 et les opposer à l'avenir brillant que réserve l'exploitation du bassin houiller, qui vient d'être découvert.

Tous les plans et projets avaient été conçus dans une note réaliste, en vue de reproduire les costumes et usages actuels.

En tête du cortège marchaient les traditionnels « veilmans », hommes des bois, qui font partie de toutes les fêtes limbourgeoises. Ils sèment sur la route du progrès des obstacles, qu'enlèvent les sapeurs de 1830.

Puis vient un groupe symbolisant la bruyère en 1830, char superbe, d'allure sauvage, suivi d'un équipage de chasse au grand complet.

Suivent, rationnellement, les groupes et chars représentant le défrichement et le lent envahissement des bruyères et des bois par l'agriculture.

Des semeurs en bande esquissent le geste épandeur. Un essaim d'accortes villageoises brandissent des bottes de trèfle. Plusieurs charrettes fleuries transportent les récoltes. Déjà la moisson est terminée.

Ce tableau mouvant d'une saison aux champs est d'un grand réalisme, amabilisé par quelques coquetteries heureuses apportées aux costumes.

Dans un char représentant une laiterie à vapeur traîné par onze bœufs, l'industrie laitière symbolise l'immense développement qu'elle a pris dans le Limbourg.

Les aviculteurs font un lâcher monstre de pigeons devant la tribune royale.

Un groupe de paysans et paysannes se rendant au marché précède le char des fleurs et le char des fruits, tous deux très réussis.

La collectivité des « Boerengilden » et la Commission provinciale d'agriculture avaient organisé les groupes représentant l'agriculture limbourgeoise en 1905.

De ces groupes se dégageait une impression de force et de puissance ; les chars, de conception gracieuse et originale, étaient traînés par des chevaux lourds et majestueux, comme d'ailleurs les montures des cavaliers, pendant qu'on conduisait à la main des étalons superbes, qui semblaient descendus des tableaux de Rubens.



Char de la bienvenue de l'industrie minière.

La partie du cortège représentant l'industrie débutait par l'industrie la plus primitive : la fabrication des balais, qui utilise les produits spontanés de la bruyère. Suivent, tout naturellement, les vanniers de la vallée de la Meuse et les tresseurs de paille de la vallée du Geer. Ouvriers

et ouvrières sont en costume de travail et les chars représentent un atelier en pleine activité. Les typographes hasseltois s'avancent en groupe compact, suivis d'un char très admiré, où se fait l'impression d'un journal sous les yeux du public.

Les chars de l'industrie du sirop et l'huilerie sont conçus de la même façon : une usine en activité. Le char de l'huilerie est d'une conception à la fois originale et décorative.



Apothéose de l'industrie minière.

Vient ensuite le char de l'industrie du bâtiment.

L'industrie métallurgique, qui a pris un si bel essor dans le Limbourg, est représentée par des groupes nombreux avec deux chars.

Le char allégorique des mutualités clôture cette partie du cortège.

L'avenir du Limbourg comportait deux parties : la joyeuse entrée de l'industrie minière et son apothéose.

En tête s'avance une musique endimanchée, aux rubans tricolores ; suivent des ouvriers industriels et une compagnie de mineurs limbourgeois en costume de travail, lampe au côté.

Le char de la joyeuse entrée, de composition heureuse, est accueilli aux cris de : « Vive Dumont ! »

Un corps de musique, composé de 100 mineurs, précède le char de l'apothéose.

Les applaudissements éclatent de tous côtés.

Le Roi se fait présenter M. Dumont.

A ce moment, un chœur de 500 enfants, placés en face de la tribune royale, interprète le chant suivant :

Fragment uit *de Artevelde-cantate :*

WIE HERBRACHT HIER DE RUST OP EEN TEEKEN

Muziek van A. Gevaerts.

I

Wien verbeidt een triomf in deez' gouwe
Vrij en Vrank ?
Wie verpandde ons Limburg zijn trouwe
Hart en hand ?
Leopold ! Leopold ! Hij de roem van ons land !
Hem verbeidt een triomf in deez' gouwe
Vrij en Vrank ?

II

Wie regeert en bestiert met veel wijsheid
Belgenland !
Wie beschermde in jeugd en in grijsheid
t' Dierbaar pand ?
Leopold ! Leopold ! Hij de roem van ons land !
Hij regeert en bestiert met veel wijsheid
Belgenland ?

III

Wie ontdekt' eenen heerlijken werkkring
Aan 't zwart strand ?
Wie toch schonk ons het rijk van den Keerkring,
Congoland ?
Leopold ! Leopold ! Hij de roem van ons land ?
Hij ontdekt' eenen heerlijken werkkring
Aan 't zwart strand ?

IV

Wie herschept eens in goud van de heiden
't Dorre zand ?
Wie schenkt dra het geluk van de mijnen
't Kempenland ?
Leopold ! Leopold ! Hij de roem van ons land !
Hij herschept dra in goud, van de heiden
't Dorre zand !

Les paroles sont de M. Jan Ramackers. Le chœur était dirigé par M. Vanderheyden.

Le Roi se fait présenter le Comité organisateur. Il le félicite et le prie de remercier en son nom la population fidèle du Limbourg pour la manifestation de ses sentiments loyalistes et patriotiques.

Sa Majesté se rend ensuite à l'hôtel provincial.

EXPOSITION HORTICOLE

A 3 h. 1/2, le cortège royal quitte l'hôtel provincial et se dirige vers l'Exposition horticole, acclamé sur tout son parcours par une foule enthousiaste.

Cette Exposition, très réussie, était organisée par la Société horticole de Hasselt, sous le patronage du Comité provincial des fêtes. En dehors du subside accordé à la Société horticole, le Comité provincial avait alloué des primes pour l'arrangement artistique des collections. Aussi, l'émulation des exposants, en vue de mériter ces primes, était-elle visible.

La bienvenue fut souhaitée au Roi par M. Goetsbloets, président.

Le Roi visite l'Exposition et s'entretient avec diverses personnes, notamment avec M. André Dumont.

A 4 h. 1/2, le cortège royal se reforme pour le départ du Roi. Sa Majesté, sur tout le parcours, est saluée par les acclamations de la foule. Place de la gare notamment le chant *Welkomgroet aan den Koning* fut entonné par plusieurs milliers de personnes, dominant la *Brabançonne,* exécutée par la musique militaire.

Avant de quitter Hasselt, le Roi remercia les autorités limbourgeoises, notamment M. de Pitteurs Hiegaerts et M. Portmans, pour la belle réception qu'elles lui avaient faite.

Après le départ du Roi, le gouverneur et Mme la baronne de Pitteurs Hiegaerts ont reçu à l'hôtel provincial le monde officiel et la Presse.

La journée du 3 devait se clore par une illumination générale de la ville. Cette illumination était l'œuvre, dans chaque quartier, du Comité spécial dit « Rot ». Quoique contrariée par le temps, son caractère original fut fort admiré.

LES FÊTES DU 4 SEPTEMBRE

La journée du 4 septembre comprenait une revue scolaire, une fête militaire et de gymnastique et un feu d'artifice.

Pour la revue scolaire, le Comité avait demandé à toutes les écoles primaires communales, adoptées et libres l'envoi d'une délégation.

Un Comité spécial avait été institué pour la fête militaire, sous la présidence de M. le colonel Van Hyfte, assisté de MM. le major Migeon, le capitaine commandant Poncin et le lieutenant Thélie du 11e régiment de ligne.


La fête militaire. — Les sous-officiers du 11e régiment de ligne.

Ce Comité obtint le concours du 2e régiment de lanciers et du 2e régiment d'artillerie.

La fête eut lieu place d'Armes. Au fond se trouve la caserne, splendidement décorée ; sur les trois côtés était réservée une quintuple rangée de places pour les enfants des écoles.

Derrière les enfants se trouvaient des milliers de spectateurs. En face de la caserne, une immense tribune groupait 3,000 spectateurs.

Dès la première heure, la ville s'anime. Des enfants arrivent de tous les coins de la province pour assister à la fête scolaire.

L'heure de la fête scolaire approche. Trois mille cinq cents enfants, arborant les couleurs nationales, par des cocardes et des rubans fixés aux habits, attendent place Léopold le signal du départ. Le cortège se met bientôt en marche, aux acclamations de la population, pour gagner, à travers les rues principales de la ville, la place d'Armes.



La fête militaire. — Les lanciers.

Parmi les groupes, on remarque celui des élèves de l'école de filles de Neerpelt. Elles représentent de gentilles petites bergères, tenant à la main la houlette fleurie.

Les élèves des Frères de la Charité de Hasselt, au nombre de quatre cents, portent divers cartels, les uns représentant les neuf provinces du Royaume, les autres marquant les épisodes principaux du pays.

Sur tout le parcours, l'animation est grande. Des cris de « Vive le Roi » se répètent sans interruption.

Précédés d'une batterie d'artillerie et aux sons de la musique de la Société royale de Sainte-Cécile, fillettes et garçons font leur entrée dans l'enceinte réservée à la fête militaire, défilent devant les tribunes et acclament M. de Pitteurs Hiegaerts, gouverneur de la province, ayant à ses côtés MM. Portmans, bourgmestre de Hasselt, Van Hyfte, colonel commandant la province, les membres de la députation permanente, les membres du Sénat, les membres de la Chambre des Représentants de la province, les autorités civiles et militaires, ainsi que de nombreuses dames.

Les enfants, après avoir fait le tour de la place, s'installent sur les gradins spécialement aménagés pour eux. Ils forment ainsi un groupe chatoyant de couleurs, qu'encadrent plus de 15,000 spectateurs.

Après le défilé des enfants, les officiers du 11e régiment de ligne offrent de superbes bouquets à Mme la baronne de Pitteurs Hiegaerts et à Mme Van Hyfte.

Le programme de la fête était ainsi composé :

PREMIÈRE PARTIE.

I. Ouverture par la musique du 11e régiment de ligne. *Meiliea Hasseltois* (1re exécution). F. ROGISTER.

II. Batoude et voltige au galop, par le détachement du 2e régiment de lanciers.

III. Quadrille de canne par les sous-officiers du 11e régiment de ligne.

IV. Manœuvres de force par les batteries à cheval du 2e régiment d'artillerie.

DEUXIÈME PARTIE.

I. *Vers l'Avenir* (l'Expansion belge), par la musique du 11e régiment de ligne. F.-A. GEVAERT.
II. Travail aux écoles du cavalier. Courses de têtes. — Combat par le feu. — Charges en fourrageurs. — Sauts d'obstacles. — Charge en ligne, par le 2e régiment de lanciers.
III. Escrime à la baïonnette exécutée par les soldats du 11e régiment de ligne.
IV. Carrousel par les batteries du 2e régiment d'artillerie. Apothéose.

Les divers numéros du programme furent exécutés avec un ensemble et une précision remarquables. On ne se lasse pas d'admirer l'habileté et l'entraînement des troupes.

Pour l'apothéose de l'armée, les divers corps s'étaient groupés autour d'un char représentant l'Indépendance de la Belgique.

Des fantassins en costume de 1830 se rangent de manière à représenter la phrase « Vive le Roi », que la foule répète immédiatement et à plusieurs reprises.

A 9 heures du soir, un feu d'artifice, tiré à la place d'Armes, clôtura les fêtes.

Vers 10 heures, des milliers de spectateurs reprirent le chemin de la ville, aux cris de : « Vive le Roi ! Leve de Koning ! »



Le char de l'apothéose.



Sur la Place.

ARLON

Et puis nous arrivons dans le pays des genêts
Et des fougères, dans une grande forêt.

V. KINON.

LES fêtes jubilaires au chef-lieu de la province de Luxembourg marqueront dans ses annales. Elles furent élaborées par le Comité provincial constitué par un arrêté, du 14 janvier 1904, de M. le comte de Briey, gouverneur.

Voici la composition de ce Comité :

Vice-présidents : MM. Lefèvre, président du conseil provincial du Luxembourg, à Tintigny ;
Ensch-Tesch, bourgmestre de la ville d'Arlon ;
le colonel Duflot, commandant le 10e régiment de ligne, à Arlon.

Secrétaire-trésorier : M. Léon Petit, vice-consul de Honduras, président du Comité d'*Arlon-Attractions,* à Arlon.

Secrétaire adjoint : M. Wagner, vice-président du Comité d'*Arlon-Attractions,* à Arlon.

Membres :

MM. Braffort, président de la Société d'agriculture du Luxembourg, à Arlon ;
E. Caprasse, commissaire d'arrondissement, à Bastogne ;
Deleau, membre de la députation permanente du conseil provincial, à Martilly (Straimont) ;
Delhaye, major au 10e régiment de ligne, à Arlon ;
Déom, bourgmestre de la ville de Neufchâteau ;
Dierscken, major au 10e régiment de ligne, à Arlon ;
Duchesne, bourgmestre de la ville de Bastogne ;
Fabry, commissaire d'arrondissement, à Neufchâteau ;
Foncin, bourgmestre de la ville de Virton ;
Gilles, commissaire d'arrondissement de Marche ;
Henrotte, président de la députation permanente du conseil provincial, à Muno ;
Jacques, président de la Fédération des sociétés mutualistes chrétiennes, à Florenville ;
Jacques, professeur de dessin à l'Athénée royal d'Arlon ;
Joset, directeur de l'*Avenir du Luxembourg,* à Arlon ;
Lambé, conseiller communal, à Arlon ;
Lambot, ingénieur, professeur de mathématiques supérieures à l'Athénée royal d'Arlon;
Lecocq, adjudant-major de régiment au 10e régiment de ligne, à Arlon ;
Maréchal, membre de la députation permanente, à Houffalize ;

MM. Michotte, président de la Fédération des mutualités neutres, à Florenville ;
Poncin, directeur de l'*Echo du Luxembourg*, à Arlon ;
Reding, major, commandant la garde civique d'Arlon ;
Reuter, échevin de la ville d'Arlon ;
Seeliger, bourgmestre de la ville de Marche ;
Tandel, commissaire d'arrondissement, à Arlon ;
Van de Wyngaert, architecte provincial honoraire, à Arlon ;
Wéry, major au 10e régiment de ligne, à Arlon ;
Isaye, directeur de l'école de musique, à Arlon.


M. le comte de Briey,
Gouverneur de la province de Luxembourg.

MM. Berger, président de la chambre de commerce à Arlon ; Thonon, chef de cabinet du gouverneur ; Pugh, directeur des hauts fourneaux d'Halanzy ; Pierret, inspecteur des eaux et forêts à Arlon ; Thibeau, directeur des hauts fourneaux d'Athus, et Houba, inspecteur des eaux et forêts, à Marche, prêtèrent, par la suite, leurs bons offices au Comité provincial.

Grâce au zèle de ses membres, grâce aussi à l'administration de la ville d'Arlon, les fêtes réussirent parfaitement. Elles donnèrent lieu à des manifestations patriotiques et loyalistes inoubliables. On pourra aisément s'en convaincre à la lecture des pages suivantes.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

(9 SEPTEMBRE)

Les fêtes jubilaires ont débuté, à Arlon, le samedi 9 septembre, par une retraite aux lumières. Un cortège, auquel prennent part les nombreuses sociétés de la ville, ainsi que le 10e régiment de ligne, a parcouru les rues, y jetant une extraordinaire animation. Les théories lumineuses et multicolores se déroulent, tandis que des musiques les animent de leurs joyeux accents. La joie éclate et la population applaudit, songeant par-dessus tout au lendemain, qui verra Léopold II, Roi des Belges, au chef-lieu de la province de Luxembourg.

VISITE DE S. M. LE ROI — FÊTE PATRIOTIQUE — DÉFILÉ DES SOCIÉTÉS — CANTATE — CONCERT — ILLUMINATION

(10 SEPTEMBRE)

Le chef-lieu de la province de Luxembourg a célébré solennellement, le dimanche 10 septembre, le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale par des fêtes patriotiques rehaussées par la présence de S. M. Léopold II.

Un programme très complet avait été composé, mais n'a pu être entièrement exécuté par suite d'une pluie tenace, pénétrante, qui enveloppa la ville, toute la journée, d'une buée grise. Et cependant tout avait été préparé : la place Léopold, où s'imposent les larges façades du cossu hôtel du gouvernement provincial et du solennel temple de la Justice, avait

été aménagée d'estrades, de barrières, d'arcades, d'oriflammes ; le parc lui-même laissait voir, entre les feuillages, l'armature des trophées de lampions ; les rues étaient bordées de mâts aux couleurs « bleues et blanches », où s'agitaient pesamment, en des plis alourdis, les drapeaux tricolores.

Tout le monde s'était mis en frais. La pluie a battu en brèche le programme : elle a effiloché les tentures; elle a gâté les couleurs des oriflammes et des banderoles; elle a détruit le côté pittoresque des fêtes ; elle n'est cependant point parvenue à refroidir l'enthousiasme des Luxembourgeois. Arlon était bondé de visiteurs. Des députations des communes de la province, de nombreuses sociétés d'agrément, de sport, de bienfaisance, de mutualité s'y étaient donné rendez-vous pour manifester, devant le Roi, les sentiments de profond loyalisme des Luxembourgeois. La pluie avait terni le brillant des cuivres des fanfares, elle avait encapuchonné les drapeaux de velours qui disparaissaient dans des enveloppes caoutchoutées. Ce fut une catastrophe pour la décoration : les rues prirent une physionomie désolée ; les sociétés de musique intrépides, qui devaient coopérer à un festival, tentèrent d'affronter l'eau et le vent, mais se virent privées de la foule d'auditeurs qu'elles méritaient. Vers 2 heures, les sociétés arlonaises et de la province vont se ranger dans les rues pour former la haie sur le passage du Roi. Peu après, les autorités se rendent à la gare. Dans la salle d'attente de première classe, décorée avec goût, on remarque MM. le comte de Briey, gouverneur de la province de Luxembourg ; Ensch-Tesch, bourgmestre d'Arlon ; Devolder, Ministre d'Etat ; baron Orban de Xivry, baron de Pitteurs Hiegaerts et Finet, sénateurs ; Heynen, Henry Delvaux, comte van Limburg Stirum et François, membres de la Chambre des Représentants ; les bourgmestres des chefs-lieux, les conseillers provinciaux et les députés permanents de la province ; le préfet de l'Athénée royal et le corps professoral ; le colonel Ruwet, du 10e régiment de ligne, etc.

Le service d'honneur est assuré à la gare par la garde civique, commandant Reding, et par un détachement du 10e régiment de ligne.

Le Roi, venant de Paris, par Erquelinnes et Namur, arrive à 2 h. 37 exactement, en train royal de gala. Le Souverain est accompagné de MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics; Van den Heuvel, Ministre de la Justice ; des lieutenants généraux Chapelié, baron de Wykerslooth de Rooyestein, aides de camp du Roi, et Bricoux, commandant du département du grand-écuyer ; du baron Goffinet, Ministre plénipotentiaire, secrétaire des commandements du Roi ; du colonel baron Snoy, commandant du Palais ; du commandant Cumont, officier d'ordonnance, et du docteur Thiriar.



M. Ensch-Tesch,
Bourgmestre d'Arlon.

Tandis que le canon tonne, le Roi passe en revue la garde civique et l'armée, s'entretient avec les commandants et se rend ensuite, suivi de son escorte officielle, dans la salle d'attente, où a lieu la présentation des autorités.

M. le comte de Briey, gouverneur du Luxembourg, prononce les paroles suivantes :

Sire,

Le Luxembourg, en ce jour, est heureux et fier de l'honneur que daigne lui faire Votre Majesté.

Il est heureux de pouvoir saluer respectueusement et acclamer avec enthousiasme une Person-

nalité auguste, dont l'existence se trouve intimement liée aux destinées de la Belgique et en qui s'identifient notre indépendance et nos libertés.

Il est fier de posséder aujourd'hui au chef lieu de la province ce Monarque bien-aimé qui, pendant plus de la moitié de notre existence nationale, n'a cessé de travailler à la grandeur morale et matérielle de tout ce que son auguste Père avait vu se fonder.

Plus que jamais, nous sentons en effet le besoin de nous serrer autour de la Famille Royale et de voir en Elle le symbole d'un heureux passé et la sauvegarde de l'avenir.

Daigne Votre Majesté agréer aujourd'hui l'hommage du profond et inaltérable dévouement de la population luxembourgeoise ; puisse-t-elle présider longtemps encore à nos destinées nationales et que Dieu protège toujours la Belgique et son Roi. *(Tous les assistants crient : « Vive le Roi ! »)*



Affiche des fêtes jubilaires.

Le Roi répond :

« Je vous remercie, Monsieur » le gouverneur, pour les paroles » que vous venez de prononcer. Je » suis très heureux d'être aujour» d'hui au milieu de vous.

» Je profite de l'occasion qui » m'est offerte pour rendre justice » aux qualités qui distinguent les » Luxembourgeois. J'ai toujours » constaté qu'ils étaient fort en» treprenants et qu'ils apportaient » une grande persévérance dans » tous les domaines de l'activité.

» Peuple pratique, il a su s'initier aux besoins actuels; il s'adonne spécialement à l'étude des » langues étrangères, qu'il apprend avec beaucoup de facilité.

» J'ai pu reconnaître le précieux concours qu'en toutes circonstances le peuple luxembour» geois a apporté au pays.

» Les fonctions que j'ai confiées aux Luxembourgeois ont toujours été bien remplies.

» L'éloge chaleureux que je leur adresse ne se démentira pas ; je serai toujours heureux de » m'associer aux efforts des Luxembourgeois dans tout ce qu'ils entreprendront pour leur bien-être. »

Ces paroles provoquent de chaleureuses acclamations.

Le cortège se rend ensuite à l'Hôtel de Ville par l'avenue des Voyageurs, l'avenue Tesch, la rue du Luxembourg, la rue Saint-Jean et la rue de l'Athénée. En tête du cortège vient un peloton de guides, puis les voitures du bourgmestre et du gouverneur, le landau du Roi, où ont pris place, aux côtés de Sa Majesté, MM. le comte de Smet de Naeyer et le comte d'Oultremont, les voitures de M. Van den Heuvel et des dignitaires de la Cour.

Malgré la pluie, il y a foule. Le public ne cesse d'acclamer le Roi, qui salue de la main. Chaque musique, à son passage, joue la *Brabançonne;* des sociétés chorales chantent l'hymne national.

A l'Hôtel de Ville, les pompiers font le service d'ordre. Le conseil communal s'y trouve réuni au grand complet; de nombreuses notabilités de la province se sont jointes à lui et acclament le Roi à son entrée dans l'édifice communal.

M. Ensch-Tesch, bourgmestre, s'adresse au Roi en ces termes :

Sire,

J'ai l'honneur de vous présenter les membres du conseil communal d'Arlon. Au nom de mes collègues et au nom des habitants de notre ville, permettez-moi de souhaiter à Votre Majesté une respectueuse et cordiale bienvenue.

Votre présence parmi nous, au moment où les Luxembourgeois se préparent à célébrer leurs fêtes jubilaires, est certainement de nature à réconforter notre patriotisme. C'est avec un légitime orgueil que nous évoquons aujourd'hui le souvenir des soixante-quinze années que la Belgique a vécues sous l'égide de ses deux premiers Rois. Cette longue période s'est passée au milieu d'une paix profonde et d'une prospérité générale, qui reste sans précédents dans notre histoire. Nous avons le droit d'en être fiers.

Quant à l'avenir, il nous apparaît également sous un jour favorable. Nous disons même que nous le considérons avec une confiance absolue, si la Nation, secondant les efforts de Votre Majesté, consent à s'imposer les sacrifices nécessaires pour conserver ses richesses et défendre son territoire.

Les Luxembourgeois, qui ont déjà tant souffert du morcellement de notre province, se sentent encore particulièrement menacés. Aussi font-ils des vœux sincères pour qu'un accord patriotique intervienne, sans retard, au sujet de la défense militaire du pays.

Nous sommes appelés, Sire, après les autres provinces, à offrir nos hommages respectueux à Votre Majesté. Sous ce rapport, nous ne craignons pas les redites et nous sommes heureux de pouvoir exprimer, devant Vous, les sentiments d'admiration et de reconnaissance que nous éprouvons pour la personne du Roi. Depuis quarante ans, nous avons été témoins des services inappréciables que Léopold II rend à la Belgique et nous souhaitons ardemment que cette Royauté bienfaisante, qui est avant tout celle de l'intelligence et du dévouement, puisse durer longtemps encore pour le bonheur de la Nation.

Si ce jubilé est fêté, Sire, avec autant d'enthousiasme par les Luxembourgeois, c'est parce que nous trouvons, dans les circonstances actuelles, l'occasion unique de pouvoir glorifier, le même jour, deux choses qui nous sont également chères : l'amour de la Patrie et l'apothéose d'un grand règne !

Sous l'empire de ces sentiments, nous convions nos honorables collègues à crier avec nous : « Vive la Belgique ! Vive le Roi ! »



Arrivée du Roi.

Ces cris sont répétés plusieurs fois par l'assistance.

Le Roi répond :

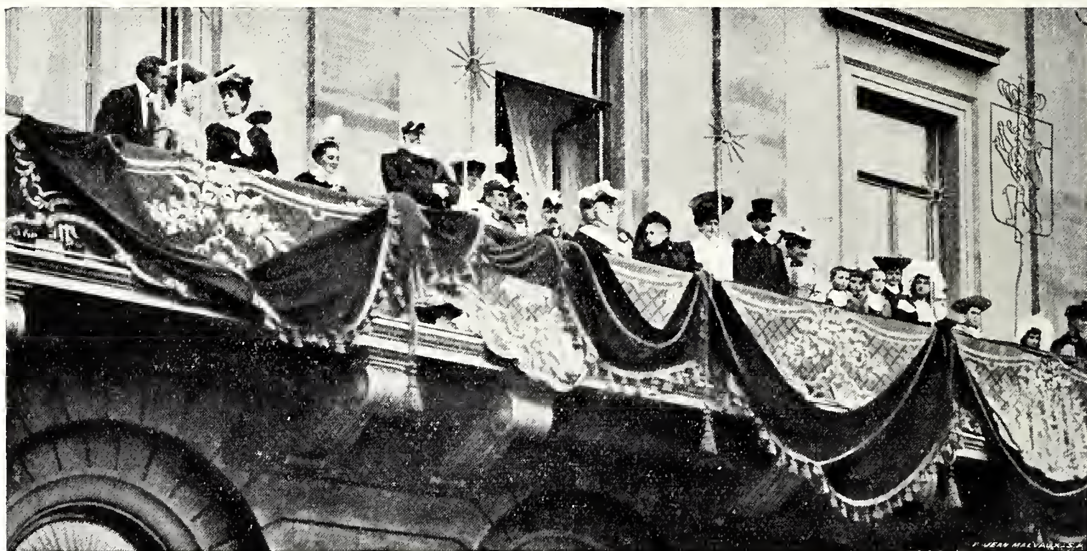
« Monsieur le bourgmestre, laissez-moi vous remercier des paroles excellentes que vous venez » de m'adresser. Comme je le disais tout à l'heure, à la gare, les Luxembourgeois sont débordants » de qualités. Votre langage prouve que j'avais raison. L'intérêt du Luxembourg est de ne rien » négliger pour développer, selon ses moyens, le bien-être du Pays. Le Luxembourg a fait depuis » 1830 beaucoup de progrès. Il en fera encore, j'en suis persuadé.

» Quant à moi, tout ce que je pourrai faire pour être utile à votre bonne province, je le ferai » de grand cœur. Je tiens à vous dire, en terminant, que je suis bien attaché à mon Pays et à tous » les citoyens qui comprennent leur devoir et savent l'accomplir. Les Luxembourgeois ont toujours » été de ceux-là.

» Je vous réitère mes meilleurs vœux pour la ville d'Arlon. »

Après le discours du Roi, vivement applaudi, ont lieu les présentations des membres du conseil communal ; puis le Souverain se rend à l'hôtel du gouvernement provincial par la Grand'Rue, le Marché aux Légumes, la rue du Palais de Justice et la place Léopold.

Une délégation, envoyée spécialement par le Grand-Duc de Luxembourg, est venue



Le Roi assistant, du balcon de l'hôtel du gouvernement provincial, au défilé des sociétés.

saluer le Roi ; elle était composée de MM. Eyschen, Ministre d'Etat, et Braun, commissaire du district de Luxembourg. Sa réception a lieu dans le salon d'honneur de l'hôtel du gouvernement provincial.

A ce moment, la pluie cesse de tomber ; mais, le temps restant menaçant, le Roi renonce à prendre place dans la tribune royale qui lui avait été spécialement aménagée à la place Léopold, et c'est du haut du balcon de l'hôtel du gouvernement provincial qu'il assiste au défilé des sociétés. L'apparition du Roi provoque une vibrante ovation. Les autorités de la province sont groupées sur des estrades et acclament le Souverain. Le défilé des sociétés commence bientôt. En tête vient la compagnie des sapeurs pompiers, suivie par *La Philharmonique*, qui escorte le glorieux drapeau de 1830 ; les sociétés de la ville et de la province viennent ensuite, précédées de drapeaux et de cartels ; toutes joignent leurs acclamations à celles de la foule. Lorsque la musique militaire entonne la *Brabançonne*, les manifestations prennent un caractère d'enthousiasme émouvant.

La pluie force le Roi à se retirer quelques instants dans les salons de l'hôtel provincial, qu'il quitte bientôt pour se rendre, par la rue du Palais de Justice, le Marché aux Légumes, la Grand'Rue et la rue de l'Athénée, au Salonnet des artistes luxembourgeois, organisé dans les salles de l'Athénée royal, que Sa Majesté veut honorer d'une visite. M. Léon Petit, président de la Société *Arlon-Attractions*, congratule Sa Majesté. Le Roi a des mots aimables pour les Arlonais. Il s'est longuement arrêté devant les tableaux

exposés. Sa Majesté s'est plu à admirer les œuvres de M. Lambert, peintre, ainsi que celles de MM. Gaudy, Castillon, Strauss, etc.

Cette visite terminée, le Roi se rend au Théâtre d'Arlon, hâtivement aménagé ; c'est là, vu le mauvais temps, qu'a lieu la cantate, dont les paroles sont de M. Oscar Lambot, professeur à l'Athénée royal, et la musique de M. Jos. Ysaye, directeur de l'école de musique d'Arlon.

La composition est de belle allure, non moins d'ailleurs que le chant patriotique *Nos Soldats,* musique de M. Emile Henckels, paroles de M. Nicolas Schwartz.

Voici les paroles de la cantate :

CANTATE

Paroles de M. Oscar Lambot. *Musique de M. Joseph Ysaye.*

O Luxembourg, terre des chênes !
C'est ta sève, comme un sang pur,
Qui leur fait dresser vers l'azur
L'orgueil de leurs cimes hautaines.

O Luxembourg, terre de preux !
C'est ton blé qui donne la force
A tes fils dont la rude écorce
Cache un cœur noble et généreux.

O Luxembourg, terre bénie,
Où dorment ceux qui nous sont chers !
D'une humble croix les bras ouverts
Protègent leur tombe fleurie.

O Luxembourg, terre de Foi !
Tes enfants au passé fidèle
Prêts à des croisades nouvelles
Sauraient encore mourir pour toi.

Oui, nous t'aimons, province pauvre et fière,
Et dans le chant des buccins glorieux,
Nous évoquons ces farouches aïeux,
Dont nos pieds foulent la poussière.

Rudes Trévirs, dont le bras courageux
Ne voulait point porter le poids des chaînes,
Vous avez su des cohortes romaines
Briser l'élan impétueux.

O Godefroid, ta gloire féodale
Vient de ta foi, dont la pure ferveur
Auréola ta mort, dans la splendeur
D'une victore triomphale.

Quand l'étranger impie et détesté
Faisait gronder vos colères épiques,
O paysans, comme vos lourdes piques
Combattaient pour la liberté !

Mais nous t'aimons aussi pour le charme tranquille
De tes hameaux perdus dans la lande stérile
Au pied des vieux clochers ;
Pour tes beaux genêts d'or et tes bruyères roses
Et toute la moisson des fleurettes écloses
Aux creux de tes rochers ;

Pour tes ruisseaux jaseurs à l'eau claire et chantante
Où, de tes beaux prés verts pleins de flouve odorante
Revit le frais décor ;
Pour tes bois solennels où dans l'effroi tragique
Des profondes rumeurs, passe, mélancolique,
Un chant lointain de cor.

O Luxembourg, tu mets dans notre âme attendrie
L'émotion sacrée où nos mâles accents
Vont puiser la ferveur et les mots frémissants
D'un hymne ardent et fier, digne de la Patrie.

O Belgique, ton nom fait tressaillir nos cœurs
Épris d'indépendance ;
Ton drapeau nous est cher avec ses trois couleurs,
Symbole d'espérance.
Obscurs héros tombés dans l'éclat glorieux
Des luttes séculaires,
Tribuns qui souleviez des métiers orgueilleux
Les tragiques colères,
Princes bons et pieux dont la paix des tombeaux
Garde la pure gloire,
Les Belges ont serti, comme de fins joyaux,
Vos grands noms dans l'histoire.
Nos pères ont compris d'un passé douloureux
Les leçons de vaillance
Et notre liberté fut de ces fiers aïeux
La noble récompense.

O Belges, l'avenir ouvre ses portes d'or.
D'un peuple libéré le radieux essor
Ne connaîtra point de frontières,
Car tous les peuples sont nos frères.

Semez, ô Laboureurs, le blé dans vos sillons ;
Le soleil de la paix mûrira vos moissons.
Ouvriers, que l'outil dans votre main habile
Morde le dur métal et la pierre fragile.
Savants révélez-nous les lois de l'univers.
Peintres, par vos pinceaux, Poètes, dans vos vers,
Célébrez la beauté. Pour tous l'œuvre est sublime
Et la Belgique attend votre effort magnanime.

O Roi, d'un cœur loyal nous saluons en toi
L'artisan de nos gloires.
Dans les arts de la paix la Belgique te doit
L'éclat de ses victoires.
Ton génie a conquis pour nos féconds labeurs
L'Afrique inviolée
Et ton rêve royal unit à nos couleurs
La bannière étoilée.

Dieu garde la Belgique et lui donne la paix !
En nos cœurs dévoués à notre Dynastie,
Avec le souvenir ému de ses bienfaits.
Qu'Il imprime à jamais l'orgueil de la Patrie !

Le Roi, après avoir félicité et complimenté les auteurs, s'est entretenu avec les membres des Chambres législatives qui se trouvaient dans la salle.

A 5 h. 1/2, le Roi se rend à la gare. On acclame frénétiquement le Souverain, et le train royal s'ébranle à 6 heures, salué par des vivats sans fin, auxquels se mêlent la voix du canon et le son des cloches.

Les fêtes de la soirée ont été compromises par suite du mauvais temps.

La publication suivante était affichée le lendemain sur les murs de la ville :

AUX HABITANTS D'ARLON

Mes chers concitoyens,

Je m'empresse de porter à votre connaissance qu'au moment de son départ le Roi m'a chargé de remercier la population de notre ville pour l'accueil patriotique qu'elle a fait à Sa Majesté à l'occasion de nos fêtes jubilaires.

Le bourgmestre,
N. Ensch-Tesch.





Médaille commémorative.

FÊTE MILITAIRE — CONCERT — ILLUMINATION

(11 SEPTEMBRE)

La journée du lundi 11 septembre fut marquée par de fort belles fêtes militaires.

Le matin, à 11 h., devant un public considérable, les sous-officiers et soldats du 10e régiment de ligne exécutèrent, avec un brio superbe, l'intéressant programme suivant :

1. — Mur au fleuret, par 40 sous-officiers ;
2. — Assauts au fleuret par 4 groupes de 2 sous-officiers ;

3. — Mur au sabre par 40 sous-officiers ;
4. — Assauts au sabre par 4 groupes de 2 sous-officiers ;
5. — Quadrille à la canne royale par 16 sous-officiers ;
6. — Exercice à la baïonnette par 40 caporaux et soldats.

MM. les officiers assistent à ce spectacle, à côté de M. le comte de Briey, gouverneur, du balcon de l'hôtel du gouvernement provincial. De nombreuses autorités avaient pris place sur l'estrade. La foule acclame les jouteurs et leur fait un très vif succès.



La fête militaire.

A 2 h., devant un public considérable qu'attire toujours ce genre de spectacle, a lieu, place Schalbert, l'ascension du ballon *Le Rêve*, piloté par M. Gheude.

Les curieux en foule se retrouvent vers 3 heures à la plaine de la Gendarmerie pour assister à la dernière phase de l'attaque d'un retranchement, exécutée par le génie et le 10e régiment de ligne. Cette fête militaire d'ensemble est des plus belles. Elle atteste l'intrépidité et le sang-froid des soldats ; canon, pétarade, explosion de fougasses, rien n'y manque. Le public salue de vigoureux applaudissements les différentes parties de cette opération militaire et ovationne les soldats et leurs chefs quand, par un défilé magnifique, ils terminent cette fête très réussie.

Le soir, dans le parc illuminé, est donné un fort beau concert.

VISITE DE LL. AA. RR. LE PRINCE ET LA PRINCESSE ALBERT DE BELGIQUE

CORTÈGE INDUSTRIEL — CONCERT — ILLUMINATION

(17 SEPTEMBRE)

La troisième journée des fêtes jubilaires à Arlon fut spécialement consacrée à la visite de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique.

Leurs Altesses Royales, continuant leurs voyages en Belgique, faisait ce jour-là ce que le peuple appelle leur joyeuse entrée à Arlon.

Ce fut une superbe journée toute ensoleillée. Les drapeaux belges et bavarois s'agitent

sous une douce brise ; les mâts vénitiens, les pylônes aux corbeilles fleuries, les arcs de triomphe jettent dans les rues grises la gaieté de leurs vives couleurs. La ville est animée, les trains y déversent des députations venues de tous les coins de la province.

A 10 h., les sociétés étrangères sont reçues à la gare par le Comité d'*Arlon-Attractions* : toutes prennent place, vers 10 h. 1/2, avenue des Voyageurs et avenue Tesch, sur le parcours que suivra tantôt le cortège princier. Viennent également se ranger, des deux côtés de l'avenue Tesch, tous les cercles et sociétés de la ville, les patronages, les associations ouvrières, etc., avec leurs drapeaux.

A 11 h. 1/2, le train princier arrive en gare. Le canon tonne, la musique du 10e régiment de ligne, qui rend les honneurs, exécute la *Brabançonne*. Leurs Altesses Royales sont accompagnées de M. le baron de Favereau, Ministre des Affaires étrangères ; de Mme la comtesse Elisabeth d'Oultremont, dame d'honneur de S. A. R. la Princesse Elisabeth de Belgique ; du général Jungbluth, aide du camp ; du capitaine du Roy de Blicquy et du baron de Woelmont, chevalier d'honneur de S. A. R. la Princesse Albert.

Les Princes sont reçus par MM. le comte de Briey, gouverneur de la province, et Ensch-Tesch, bourgmestre d'Arlon.

Le Prince Albert passe en revue la garde civique et les deux compagnies du 10e régiment de ligne massées sur le quai de la gare, tandis que Mlle de Briey, fille du comte de Briey, gouverneur de la province, remet à la Princesse un bouquet de fleurs, en lui adressant un gracieux compliment.

Le Prince et la Princesse se rendent aussitôt dans le salon d'honneur, où se trouvent MM. le baron Orban de Xivry, le baron de Pitteurs Hiegaerts et Finet, sénateurs, le lieutenant général baron de Wykerslooth de Rooyestein, aide de camp du Roi, le colonel Ruwet du 10e régiment de ligne. M. le comte de Briey, gouverneur de la province, salue en ces termes les augustes Visiteurs :

Monseigneur,
Madame,

Que Vos Altesses Royales soient aujourd'hui les bienvenues au chef-lieu de la province.



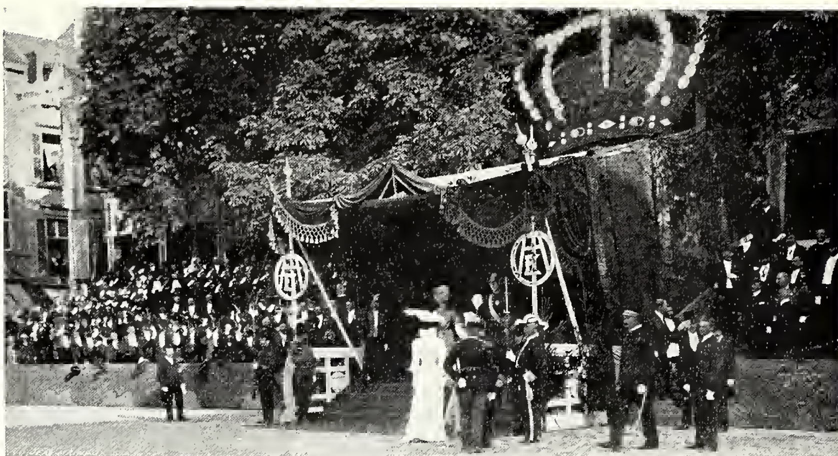
La visite du Prince Albert. — A l'Hôtel de Ville.

Le soleil brillant et radieux qui nous éclaire, la nature qui, aujourd'hui, a revêtu ses plus beaux atours, les drapeaux et les oriflammes qui flottent fièrement au souffle de la brise, reflètent mieux que je ne pourrais le dire moi-même les sentiments d'allégresse et de joie qui animent tous les cœurs.

La population luxembourgeoise salue avec bonheur cette visite ardemment désirée et impatiemment attendue et, depuis les petits enfants qui, tout à l'heure, vont défiler devant Vos Altesses Royales, jusqu'aux vétérans de notre milice nationale, qui, dimanche dernier, saluaient avec enthousiasme l'auguste Chef de notre Dynastie, tous brûlent du désir d'acclamer ce Prince, qu'Arlon eut plusieurs fois l'honneur de posséder

dans ses murs, et cette Princesse dont la renommée leur a vanté depuis longtemps les vertus, les charmes et les mérites.

C'est vers le Trône que le Luxembourg a toujours porté ses regards, c'est à la Famille Royale, dont il a toujours largement partagé les joies et les peines, qu'il est heureux de témoigner en ce jour sa reconnaissance et son respectueux attachement.



Le Prince et la Princesse Albert de Belgique à la tribune de la Grand'Place.

Daignent Vos Altesses Royales en recevoir ici la sincère expression et puisse la Providence leur réserver de longs jours pour le bonheur et la prospérité du Pays.

Des cris enthousiastes de : « Vive le Prince ! Vive la Princesse ! » retentissent.

Le Prince Albert remercie, en quelques mots aimables, l'honorable gouverneur. Celui-ci présente ensuite à Leurs Altesses Royales les notabilités, avec lesquelles les Princes s'entretiennent quelques instants.

Leurs Altesses Royales montent ensuite en landau, au milieu d'acclamations émouvantes, et le cortège se dirige vers l'Hôtel de Ville par l'avenue Tesch, les rues de Luxembourg, Saint-Jean et de l'Athénée. Sur tout le parcours, ce n'est qu'une suite d'ovations ininterrompues. On jette des fleurs à la Princesse, dont la simplicité charmante et l'amabilité touchent la foule. A tous les coins de rue, des fillettes lui offrent des bouquets. L'enthousiasme se propage, s'accentue.

Il est midi quand le cortège arrive à l'Hôtel de Ville, dont le perron est couvert de riches draperies. Les Princes sont reçus par le conseil communal.

M. Ensch-Tesch, bourgmestre, prend la parole :

Monseigneur, Madame,

C'est avec une joie profonde que le bourgmestre d'Arlon salue Vos Altesses Royales et qu'au nom de la population tout entière de notre ville, représentée ici par son conseil communal, il adresse à nos Princes l'hommage de nos sentiments respectueux et dévoués.

Dimanche dernier, nous avons eu l'insigne honneur de recevoir, dans cette même salle, S. M. le Roi des Belges. Nos cœurs ont battu à l'unisson du sien, lorsque, en célébrant notre jubilé national, nous avons évoqué devant Lui l'image de la Patrie et rappelé le souvenir des soixante-quinze années de bonheur que la Belgique a traversées comme un beau rêve.

C'est le passé glorieux et fécond que nous avons fêté sous les auspices du vénérable Chef de l'Etat.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'acclamer dans nos rues la Joyeuse Entrée du Couple auguste dans lequel s'incarnent les destinées du Pays. C'est l'aurore d'une période nouvelle qui se lève. C'est l'avenir qui nous sourit, plein de promesses et d'espérances.

Les habitants d'Arlon se félicitent de recevoir à leur tour les héritiers du Trône. Ils veulent démontrer, par l'éclat de leurs fêtes populaires, les sentiments d'affection et de reconnaissance qui les unissent à la Famille Royale.

Madame,

Lorsque vous êtes entrée dans la famille de nos Rois, le peuple Belge vous a fait un accueil chaleureux. Connaissant les hautes destinées que l'avenir vous réserve, conquis d'autre part, et d'avance, par la réputation de vos vertus et par les qualités du cœur et de l'intelligence que nous aimons de voir rayonner sur le front de nos Reines, les Arlonais sont particulièrement flattés de cette première visite.

Ils considèrent comme un grand honneur de pouvoir saluer en vous la fille de ce noble archiduc de Bavière qui consacre tout son temps au culte de la science et qui la met en pratique au profit des malheureux.

Depuis que vous vivez sur notre sol, vous avez donné deux Princes à la Dynastie. De plus, vous nous rappelez chaque jour, par vos mérites personnels et par une vie édifiante, la mémoire de nos Reines les plus vénérées. A tous les titres, vous avez gagné le cœur des Luxembourgeois : soyez, Madame, la bienvenue.

Monseigneur,

La vieille cité d'Arlon ne vous est pas inconnue. Comme officier des grenadiers, vous avez pris part, à différentes reprises, aux exercices de tir et aux manœuvres du camp de *Lagland*. Votre vie de garnison a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs.

Soyez également le bienvenu et croyez au bonheur que nous éprouvons de pouvoir vous exprimer nos sentiments de fidélité au Trône et d'attachement à la Famille de nos Princes.

On applaudit vigoureusement.

Le Prince prononce alors d'une voix ferme, scandant chaque phrase, le discours que voici :

« Je vous remercie, Monsieur le bourgmestre, des paroles de bienvenue que vous venez de » nous adresser.

» Nous y sommes d'autant plus sensibles, la Princesse et moi, que nous désirions depuis long- » temps cette occasion de donner à votre ville, à la province entière, un gage de notre dévouement.

» Ce n'est pas la première fois que je viens à Arlon : vous l'avez rappelé en termes très » aimables. J'ai conservé, croyez-le bien, le meilleur souvenir de ces visites et sourtout de la » sympathie que j'ai rencontrée auprès des habitants d'Arlon.

» J'avais alors le plaisir de voir au milieu de vous notre regretté gouverneur, le baron Orban » de Xivry ; si j'évoque ici » sa mémoire respectée, c'est » pour rendre un hommage » ému à cet homme de cœur, » dont la vie fut consacrée » au bien de ses concitoyens.

» Messieurs, les nom- » breux séjours que j'ai » passés dans le Luxembourg » m'ont permis d'apprécier » par moi-même le caractère » trempé, la volonté ferme » et l'opiniâtreté au travail » du Luxembourgeois.

» C'est dans ces fortes » qualités de race qu'il faut » chercher le secret de la » remarquable expansion de » votre province.



La visite du Prince Albert. — Les chœurs.

» En se reportant aux premières années de notre Indépendance, en se rappelant les difficultés » rencontrées pour la culture de la terre, dans cette nature si prodigue de ses beautés et si avare » de ses richesses, on est frappé maintenant de la fécondité du sol, de l'abondance des pâturages » et de l'aisance qui se répand partout.

» Votre province fut longtemps quelque peu oubliée et même abandonnée à ses propres » forces ; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : elle est sillonnée de routes spacieuses et d'un réseau » de chemins de fer intense qui la relie davantage au cœur du pays.

» Mais si les forêts du Luxembourg se sont animées, si le campagnard, après avoir fouillé cette » terre ingrate, en recueille maintenant une moisson digne de ses efforts, si vos industries agricoles, » toutes florissantes, vous créent un avenir prospère, il faut en reporter le mérite en grande part » sur vous-mêmes : c'est l'âme ardennaise, âpre au travail et résignée dans les épreuves, qui vous a » ouvert les voie du progrès et de l'émancipation.

» Dans l'ordre moral, le Luxembourg se distingue au premier rang par le développement de » l'enseignement primaire, par l'organisation de la bienfaisance publique, par l'esprit d'association » et de solidarité.

» Ses fils se rencontrent dans le pays entier : partout, on apprécie, on rend hommage à leurs » remarquables aptitudes.

» Messieurs, la Belgique est un pays d'énergie. La source de sa puissance économique jaillit » des efforts simultanés de sa population agricole et de sa population industrielle ; elle s'alimente à » la fois dans ces régions qui retentissent du bruit des forges, de la voix haletante des fabriques, » où se perpétue une race de travailleurs expérimentés, et dans ces autres, que régénère sans cesse » la belle Nature, où le paysan vivifie la terre de sa sueur et conserve à la Nation une race forte, » une race heureuse, marchant vers le progrès sans abdiquer ses traditions.

» L'agriculture, un instant effacée par l'expansion de la grande industrie, s'est rajeunie par la » science et la mécanique perfectionnée ; elle reste toujours une force nationale : n'est-ce pas votre » province qui nous en donne le meilleur témoignage ?

» Messieurs, nous célébrons avec d'autant plus de joie notre jubilé national, qu'il représente » non seulement soixante-quinze années d'indépendance, mais aussi soixante-quinze années de » travail et de progrès.

» Et c'est pourquoi nous pouvons célébrer ici, Messieurs, le merveilleux essor du Luxembourg, » autrefois si pauvre et si délaissé, aujourd'hui si prospère, et nous sommes heureux, la Princesse » et moi, de nous associer de tout cœur à vos fêtes patriotiques. »

Après ce discours, accueilli par de vives acclamations, a lieu la présentation des membres du conseil communal et de différentes autorités locales.

A l'issue de cette cérémonie, Leurs Altesses Royales, accompagnées des dignitaires de la Cour, des députés et des sénateurs, se rendent sous le dais installé sur le pérystile de l'Hôtel de Ville.

MM[lles] Ensch et Gregorius offrent un bouquet à la Princesse au nom de la population. La Princesse embrasse affectueusement les gentilles messagères, ce qui lui vaut de la part de la foule, massée devant l'Hôtel de Ville, une enthousiaste ovation.

Puis a lieu le défilé des sociétés arlonaises, provinciales, françaises et grand-ducales, avec, en tête, le groupe des pompiers.

De chaque groupe, une fillette se détache et vient déposer un bouquet aux pieds de la Princesse, qui, inlassable, attire toutes les fillettes à elle et les embrasse sur les deux joues.

Et le cortège continue à défiler, les acclamations à s'élever, enthousiastes, et les bouquets à s'amonceler.

Les Princes remontent en landau et gagnent l'hôtel provincial par la Grand'rue, rue du Palais de Justice et place Léopold. Un déjeûner tout intime, auquel assistent Leurs Altesses et leur suite, réunit à leur table : M. le gouverneur et M[me] la comtesse de Briey ; M. le Ministre des Affaires étrangères et M[me] la baronne de Favereau ; M. le colonel Ruwet ; M. le bourgmestre Ensch-Tesch ; M. Lefèbvre, président du tribunal ; M. le commissaire d'arrondissement Tandel ; M. Lefèvre, président du conseil provincial ; MM. les députés permanents Dubois, Lonchay, Franchimont et Maréchal ; M. Caprasse, greffier provincial ; M. Ensch, échevin, et M. le doyen Knepper.

Après ce lunch a lieu dans les salons de l'hôtel provincial la présentation des autorités. Tour à tour défilent devant Leurs Altesses Royales les sénateurs, représentants, députés permanents, conseillers provinciaux, bourgmestres, magistrats, membres du clergé des différents cultes, fonctionnaires supérieurs des administrations publiques, présidents des sociétés provinciales, personnel de l'Athénée, de l'Académie des Beaux-Arts et des écoles, membres des différentes commissions, officiers de la garde civique et de l'armée, membres des comités des fêtes et d'*Arlon-Attractions*.



Le char de la Laiterie.

M. L. Petit, président de cette dernière Société, remet au prince une médaille d'or commémorative; Mlle Wagner offre à la Princesse une gerbe de roses et d'orchidées.

Leurs Altesses Royales vont ensuite prendre place sur la tribune dressée au milieu de la place Léopold. La jeunesse scolaire de la province défile au son de pas redoublés, en ovationnant les Princes et en chantant des airs patriotiques. Les enfants de toutes les écoles de la ville sont là, suivis par l'imposante théorie des délégations des écoles d'Athus, Attert, Aubange, Autel-Bas, Bonnert, Guirsch, Habergy, Hachy, Fouches, Halanzy, Heinsch, Hondelange, Messancy, Thiaumont, Tœrnich, Tontelange, Paliseul, Assenois, Léglise, Massul, Bellefontaine, Lahage, Chantemelle, Châtillon, Etalle, Sivry, Lamorteau, Harnoncourt, Meix-devant-Virton, Meix-le-Tige, Villancourt, Mussy-la-Ville, Saint-Mard, Sainte-Marie-sur-Semois, Fratin, Saint-Vincent, Tintigny, Rance, Houdrigny, Villers-sur-Semois, Virton, Gleid, Signeulx, Ethe, Saint-Remy, Sainte-Marie, Hachecourt, Ruette, Torgny, etc.

Les bouquets affluent dans la tribune royale et la Princesse, toujours souriante, est sans cesse ovationnée.

Une partie de ces groupes se retire près de l'estrade des chanteurs, adossée au Palais de Justice, et, en chœur, entonnent le chant patriotique *Nos Soldats*, de Henckels. La cantate de MM. Lambot et Ysaye, qui n'avait pu être donnée en plein air le 10 septembre, est exécutée. L'aspect de la place est imposant. Le Prince fait appeler les compositeurs et les félicite aimablement.

Plusieurs groupes de petites filles, ceintes d'écharpes tricolores, complimentent les Princes et offrent à la Princesse de superbes bouquets. Le clou de la manifestation est un magnifique cortège composé de quinze chars; toutes les activités se rattachant au commerce et à l'industrie du Luxembourg y sont représentées.

La plupart des dessins sont dus à M. Vaes, ingénieur-architecte à Bruxelles; d'autres ont eu pour auteurs MM. Léonard, Van de Wyngaert et Haverland; la « Décoration Artistique » de Gand, sous la direction technique de M. Van der Cruysen, avait été chargée de la composition des différents chars, ainsi que MM. Schreurs, Bausch-Decker, etc.

Analysons rapidement la composition de ce cortège.

La diligence rappelle le mode de transport de 1830; celle qui se trouve dans le cortège provient des environs d'Eecloo et date de l'époque. Elle roule, précédée de piqueurs, chargée de voyageurs, surmontée de colis, portant sous elle des paniers de volailles. Devant la tribune officielle, elle s'arrête, une portière s'ouvre et un couple, très 1830, vient offrir à la Princesse une superbe gerbe de fleurs.

Puis, c'est le char du Commerce : il se compose d'une mappemonde sur laquelle sont dessinés, à l'avant, la Belgique et, à l'arrière, le Congo; Mercure est debout sur la mappemonde; en avant, une femme représentant la navigation et une femme symbolisant le chemin de fer; deux petits blancs devant et deux petits nègres derrière; d'un côté et de l'autre, le diagramme du commerce et de l'industrie.

Vient ensuite le char de la Brasserie : à l'avant-plan, un tonneau, avec inscription 1830, parmi d'anciens ustensiles; en arrière, un foudre de 3,000 litres; à l'entour, les ustensiles de la brasserie moderne : moule à glace, réfrigérant, soutireuse, filtre, etc. Des guirlandes de houblon et d'orge relèvent le tout.

Le char de la Pisciculture : un ravissant paysage ardennais s'essore sur une plate-forme garnie de filets, de poissons énormes et décoratifs. Du haut d'un rocher, où s'érigent des sapins familiers, tombe une cascade blanche, qui s'étale en ruisseau; des pêcheurs y attendent la truite ou la tanche. A l'avant du char, un habile marinier lance l'épervier. Des pêcheurs à la ligne précèdent en tenue pittoresque.

Le char de la Chasse montre un tertre ombragé, orné des plus beaux spécimens de la faune familière à nos Nemrods ardennais; sous une tente, Diane chasseresse; tout autour, des piqueurs sonnant du cor, le drapeau forestier, les chasseurs, la célèbre meute de Vielsalm; les gardes forestiers du Roi, du Prince d'Arenberg, de l'Etat et des particuliers, etc. Un imposant chœur, formé des chorales de Hollogne, Aye, Marche, Melreux, Baillonville, Charneux, précède le char et exécute un hymne à la forêt, dû à M. l'inspecteur Houba, que les Princes complimentent.

Le char de l'Industrie du tabac, consacré à la glorification d'une des industries les plus florissantes du Luxembourg, représente une maison de paysan, aux pignons couverts de plantes de tabac à sécher; une jeune Ardennaise, appuyée à la fenêtre, regarde les ouvriers préparer le tabac selon les procédés et les machines les plus anciennes et les plus perfectionnées. A l'avant du char, un nègre, costumé en planteur, symbolise l'introduction du tabac des pays chauds, origine de cette industrie dans nos contrées.

Le char des Horticulteurs d'Arlon étale un fouillis de roses, de pervenches, de chrysanthèmes, d'anémones, multicolores et étincelantes, un tapis de verdure fine sur lequel glissent d'aimables déesses, qui sèment, sur tout le parcours, des brassées odorantes. S. A. R. la Princesse Albert de Belgique a particulièrement été fleurie par les jardiniers arlonais.

Le char de la Laiterie est aussi très coquet. A l'avant, de vieilles femmes battent le beurre suivant l'ancien système (tronc conique à piston). Derrière, les appareils de la laiterie moderne; trois jeunes filles occupées au travail en costume de circonstance. Le char est surmonté d'un dôme, sous lequel s'épanouit une pyramide de beurre. Ce char est précédé de groupes très réussis, tels que : une vache laitière enrubannée conduite par 2 domestiques endimanchés; 2 voitures d'enfants au biberon, entourées de jeunes filles; 5 filles et 5 garçons portant des cruches; 3 voiturettes à chien, conduites par des jeunes filles; 6 jeunes filles qui portent les produits des laiteries (lait, beurre, etc.); 2 hommes avec

ces produits dans des corbeilles ; le char est entouré de porteurs de cartels disant la prospérité de l'industrie laitière dans le Luxembourg.

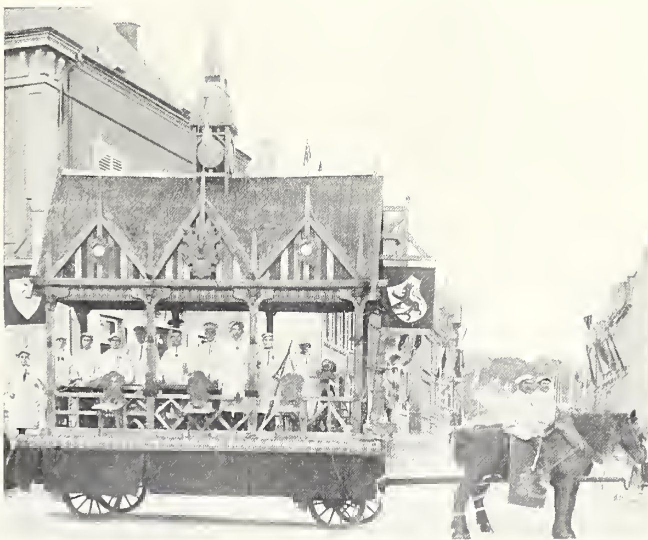
L'Agriculture fut superbement exaltée : un vaste portique, au fond duquel trône Cérès. Tout autour, les machines agricoles les plus perfectionnées. Au milieu, des gerbes dorées.

L'industrie du bois était glorifiée par deux chars. D'abord, l'exploitation du bois, avec les différentes façons de le travailler : mise en quartier des troncs d'arbres, sciage de long et au moyen de la scie circulaire, raboteurs, lieurs, fagoteurs, refondeurs, etc. Un second char était plus spécialement consacré à la distillation du bois, tant en plein air : charbon de bois, qu'en vase clos : papiers et autres produits.

Le char de la Boissellerie représentait un châlet, très délicatement travaillé, et abritant des ouvriers occupés à façonner les objets de bureau et d'étagères ; à l'avant, un sanglier, en bois sculpté, grandeur naturelle, envoyé par la Boissellerie Artistique d'Andenne ; tout autour, l'exposition des objets de la Boissellerie de Villers-devant-Orval, ainsi que des banderoles aux couleurs luxembourgeoises, des drapelets aux couleurs belges, des écussons aux armes d'Orval et du Luxembourg, de riches étoffes avec lions héraldiques et franges de style aux couleurs d'Arlon.

Le char des Ardoisières montre une cavité sombre, creusée dans le schiste bleu, d'où sort un wagonnet chargé de blocs. Ceux-ci sont saisis par l'ouvrier qui les passe au scieur, lequel les débite en minces ardoises. Les bas côtés du char symbolisent la gloire de l'ardoise qui couvre les tours et les clochers.

Un des chars les plus remarqués est celui de la Ferronnerie bouillonnaise. Une double balustrade de marbre, ornée d'un grillage comme celui qui borde la Semois à Bouillon, vient s'amortir dans des pilastres, de marbre également, surmontés de groupes symboliques. Cet agencement met très heureusement en relief l'enclume et la presse de ferronnerie qui se trouvent à l'avant-plan. Au fond, la déesse de l'Indépendance. Sur les côtés, des pages avec les armes de Bouillon et de la province. Sur le dessous, des tentures et panneaux qui servent à l'exposition, en nature, des produits de la ferronnerie.



Le char de la Boissellerie.

Le char de la Métallurgie et les Hauts fourneaux : sur le bâti du char, orné d'envergures rappelant la puissance de l'outil et le travail du fer, s'élèvent 2 hauts fourneaux : le 1er de 1830, timide et mal dégrossi ; le 2e dominant de toute sa hauteur la perfection du dernier modèle.

Puis s'avance le char de l'apothéose de la Révolution de 1830 : un Combattant élève le drapeau de la liberté, tandis que, derrière le lion belge, un chœur d'enfants chante des motifs patriotiques. Une théorie de jeunes filles, précédant le char, apporte à la province de Luxembourg l'hommage de ses villes.

A 4 h. 1/2, les voitures de la Cour amènent les Princes rue de l'Hôpital, où doit s'effectuer la pose de la première pierre d'un chemin carrossable conduisant à l'église Saint-Donat.

Dès leur arrivée, Leurs Altesses apposent leur signature au bas du procès-verbal, rédigé comme suit :

Sous le règne de Léopold II, Roi des Belges, le 17 septembre 1905, LL. AA. RR. le Prince Albert-Léopold-Clément-Marie-Meinrad de Belgique, général major, et la Princesse Elisabeth-Gabrielle-Valérie-Marie, née duchesse en Bavière, ont posé la première pierre de ce chemin donnant accès carrossable au parvis de l'église Saint-Donat, dépendance de l'ancien couvent des Capucins, élevé lui-même sur l'emplacement d'un château fort, contemporain des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Ce travail a été décrété par l'administration communale d'Arlon, représentée par MM. N. Ensch-Tesch, bourgmestre ; H. Ensch et P. Reuter, échevins ; Appelmans, Grégorius, Hubert, Kraft, Lambé, Ménard, Meyer, Pomba et Rimbeaux, conseillers ; L. Jacob, secrétaire, et H Knops, receveur, et exécuté avec le concours financier de la province, représentée par M. le comte de Briey, gouverneur, et celui de l'Etat, représenté par M. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics, et M. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture.

Prirent encore part à la cérémonie de ce jour : MM. A. Knepper, curé-doyen de Saint-Donat, Van de Wyngaert, architecte de la ville, auteur du projet, et Elie Habay, entrepreneur des travaux.

Aux présents, il a été joint un certain nombre de pièces de monnaie et médailles de frappe récente.

Le procès-verbal, les pièces de monnaie et les médailles sont renfermés dans une boîte de métal. Le Prince prend la boîte et la dépose dans l'entaille d'une pierre de base du pilastre, formant pivot du nouveau chemin. La Princesse s'avance, prend du mortier au moyen d'une truelle argentée et l'étend, à trois reprises ; puis, d'un coup de maillet, la pierre est scellée. Aussitôt, Leurs Altesses Royales remontent en voiture pour se diriger vers la gare par les quartiers populeux.

De nouvelles adresses, de nouvelles gerbes sont remises aux augustes Hôtes et les acclamations saluent sans cesse leur passage.

Il est 5 h. 45 lorsque le cortège officiel débouche place de la Station. La foule tient à faire aux Princes une dernière ovation.

A 5 h. 50, le train se met en marche.

Le soir, un feu d'artifice est tiré vis-à-vis de l'hôpital militaire. C'est la clôture des fêtes luxembourgeoises.



Timbre-réclame des fêtes.



Le régiment des piquiers Beauvoisis (siége de Namur, en 1692).

NAMUR

Et cette agglomération d'apparence vivante, avec ses squares fleuris, ses nouveaux boulevards décorés de riches façades, ses marchés bruyants, ses innombrables façades de victuailles, s'adapte bien à la belle humeur d'un peuple bon enfant, dégourdi, luron, bavard, plein d'entrain, aimant les aises de la vie, les bombances de la table, les joyeux propos qu'inspire le vin, attaché du reste d'une si forte tendresse à son berceau, que ce refrain plaisant : « Vive Nameur po to ! » se mêle à toutes ces gaîtés comme un noël d'allégresse.

Camille Lemonnier.

LE Comité provincial des fêtes de 1905, à Namur, fut constitué, de la manière suivante, par un arrêté du gouverneur, en date du 9 janvier 1904 :

Président : M. le gouverneur de la province de Namur.
Vice-Présidents : MM. le bourgmestre de la ville de Namur ;
le président du conseil provincial ;
Thibaut, membre de la députation permanente de Namur.
Secrétaire : M. le greffier provincial.
Membres :
MM. le vice-président du conseil provincial ;
Bribosia, échevin de la ville de Namur ;
Golenvaux, conseiller communal, à Namur ;
le bourgmestre de la ville de Dinant ;
le bourgmestre de la ville d'Andenne ;
le bourgmestre de la ville de Philippeville ;
le bourgmestre de la commune de Ciney ;
le bourgmestre de la commune de Gembloux ;
le bourgmestre de la commune de Rochefort ;
le commissaire de l'arrondissement de Namur ;
le commissaire de l'arrondissement de Dinant ;
le commissaire de l'arrondissement de Philippeville ;
le colonel commandant du 13e régiment de ligne, à Namur ;

MM. le colonel commandant le 1er régiment de lanciers, à Namur ;
le colonel commandant l'artillerie de forteresse de la position fortifiée de Namur ;
le colonel commandant la 4e direction des fortifications, à Namur ;
le lieutenant colonel commandant la garde civique de Namur (groupe) ;
le major commandant la garde civique de Dinant ;
Boveroulle, architecte provincial, à Namur ;
Lange, architecte, à Namur ;
Van Gheluwe, architecte, à Namur ;
le directeur de l'Académie de musique de la ville de Namur ;
le directeur de l'Académie de peinture de la ville de Namur ;
le président de la Chambre de commerce de Namur ;
M. Bequet, président de la Société archéologique de Namur ;
Thémon, président de la Société pour la conservation des sites et monuments de la province de Namur ;
Cambron, président de la Société royale philanthropique de *Moncrabeau*, à Namur ;
Wodon, président de la Société de gymnastique et d'armes *La Spartiate*, à Namur ;
Marlaire, président du Royal Club nautique de Sambre-et-Meuse, à Namur ;
Hicguet, président du Cercle artistique et littéraire, à Saint-Servais ;
le président de la Société de la Croix-Rouge ;
Kegeljan, président de la Société royale d'horticulture, à Namur ;
le comte de Cunchy, président de la Société agricole et forestière, à Villers-sur-Lesse ;
le docteur Falmagne, vice-président du Cercle *Concordia*, à Namur ;
Gauchie, président du Cercle *Le Progrès*, à Namur ;
Delvaux, président du Cercle *L'Emulation*, à Namur ;
le président du Cercle catholique de Namur ;
Fromont, président du Cercle musical, à Moustier ;
Van Schoor, président de la Société chorale *Les Bardes de la Meuse*, à Namur ;
Attout, président du Syndicat des voyageurs, patrons et employés, à Namur ;
Tonglet, président de la Fédération provinciale des sociétés dramatiques wallonnes, à Namur ;
Van Hoye, président de la Société royale des ex-sous-officiers de l'armée, à Namur ;
le chanoine Henry, président de l'Alliance des présidents des sociétés de secours mutuels, à Namur ;
Marneffe, président de la Société *Les Sauveteurs de Sambre-et-Meuse*, à Jambes ;
Fadeux, président de la Société des officiers retraités, à Namur.

Le Comité provincial s'entendit avec l'administration communale pour l'étude d'un programme des fêtes, dont celle-ci confia l'organisation à des comités spéciaux.

Les fêtes jubilaires à Namur furent très nombreuses et obtinrent un vif succès. On s'en convaincra aisément.



M. le baron de Montpellier,
Gouverneur de la province de Namur.

LES RÉGATES

(2 ET 3 JUILLET)

Sous les auspices du Comité provincial des fêtes et de l'administration communale, le Royal Club nautique de Sambre-et-Meuse de Namur avait organisé pour les dimanche et lundi 2 et 3 juillet des régates internationales sur la Meuse, à 2 h. 1/2.

Les courses comprenaient un parcours de 2,000 mètres avec deux virages à babord, sauf pour les courses à 8 rameurs.

Jamais on n'a assisté à Namur à des régates aussi réussies, tant au point de vue de l'organisation que de l'affluence du monde. Des milliers de personnes encombraient les berges de la Meuse, tandis que les autorités civiles et militaires se trouvaient groupées dans une enceinte réservée.


M. Mélot,
Bourgmestre de Namur.

Le jury, composé des notabilités sportives, siégeait dans une coquette tribune.

Les courses, qui présentaient un charmant coup d'œil, ont été très disputées par les concurrents.

Voici les résultats de la première journée :

I. 2 rameurs de couple juniors. — 6 partants : 1. *Surentraînés,* U. N. Bruxelles, 10'20; 2. *Roma,* C. R. Bruxelles, 10'25 ; 3, *Sans gêne,* R. S. N. M. Liége ; N. P. *Renès,* U. N. Liége, *Mille feuilles,* C. N. Gand, *Guillaume Tell,* R. S. N. Bruxelles.

II. 2 rameurs de pointe seniors. — 3 partants : 1. *Trial,* U. N. Bruxelles, 10'10; 2. *Tel ou Tel,* R. S. N. M. Liége, 10'25; 3. *Red White,* C. N. Gand, 11'10.

III. 4 rameurs de pointe juniors. — 5 partants : 1. *Good Will,* C. R. Bruxelles, 9'34 ; 2. *Carotte,* C. N. Gand, 9'44; 3. *Laririette,* R. C. Paris, 9'51; N. P. *Light Wèight,* U. N. Liége, *Lait battu,* S. N. Gand.

IV. 1 rameur de couple seniors. — 5 partants : 1 *Hanôvre,* U. N. Bruxelles, 10'28; 2. *Lutin,* R. S. N. M. Liége, 10'37; 3. *René,* U. N. Bruxelles, 10'42; N. P. *Hirdebaus,* R. C. N. S. M. Namur, *Fredo,* U. N. Liége.

V. Canoës double scull. — 3 partants : 1. *Délaissés,* U. N. Bruxelles, 11'10; 2. *Pôvres vieux,* U. N. Bruxelles, 11'16; 3. *Sans gêne,* R. S. N. M., Liége.

VI. 8 rameurs de pointe juniors. — 5 partants : 1. *Laririette,* R. C. Paris, 6'41; 2. *Goede hoop,* S. N. Gand, 6'43; 3. *Mouleheek,* C. R. Bruxelles, 6'48 ; N. P. *Persévérance,* C. N. Gand, *Water chute,* U. N. Liége.

La seconde journée n'a pas moins bien réussi.

Les rives de la Meuse, la terrasse du Kursaal, le promenoir du boulevard Ad Aquam étaient remplis de curieux et les places réservées avaient leur fort contingent d'amateurs de rowing.

Les courses furent très belles, très chaudement disputées. En voici les résultats :

I. Embarcations à 2 rameurs de couple (seniores), 2,000 mètres. — 1. *Trial,* U. N. Bruxelles; 2. *New Combination,* C. des R. Bruxelles; *Sans gène,* R. S. N. de Liége, abandonne.

II. Embarcations à 2 rameurs de pointe (juniores), 2,000 mètres. — 1. *Liquidation,* U. N. Bruxelles; 2. *Avec gène,* R. S. N. Liége; 3. *La Ferme,* R. S. N. Liége.

III. Embarcations à 4 rameurs de pointe (seniores), 2,000 mètres. — 1. *Larron,* C. N

Gand; 2. *Res Nova*, R. S. N. Liége ; 3. *Syndicat*, U. N. Bruxelles; *Light Weight*, U. N. Liége, est mis hors course pour abordage.

IV. Embarcations à un rameur de couple (juniores), 2,000 mètres. — 1. *René*, U. N. Bruxelles; 2. *Oiseau-Mouche*, S. N. Bruges; 3. *Triboulet*, R. S. N. Liége. Non placés : *Hiderbaus*, R. C. N. S. M. Namur; *Jenesepa*, R. S. N. Bruxelles. *Fredo*, U. N. Liége, abandonne.

V. Embarcations à 4 rameurs de pointe (débutants), 2,000 mètres. — 1. *Clairette*, C. R. Bruxelles; 2. *Mikado*, R. S. N. Bruxelles; 3. *Li-Hung-Tchang*, R. C. N. Liége.

VI. Embarcations à 8 rameurs de pointe (seniores), 1,800 mètres. — 1. *Mitraille*, C. N. Gand; 2. *La Sennette*, C. R. Bruxelles; 3. *Water Chute*, U. N. Liége.

La musique du 1er régiment de lanciers prêtait à la fête son concours très apprécié.

Immédiatement après la dernière course, les prix sont remis aux vainqueurs des deux journées, dans la tribune du jury. Le Royal Club nautique namurois était représenté par M. Marlaire, président, et M. Edmond Haux.

S. M. LE ROI A NAMUR

Le 9 juillet, le Roi se rendit à Namur pour assister aux fêtes jubilaires.

La ville était parée. Du sommet de la citadelle, où flottaient les trois couleurs belges et la bannière jaune et noire de la cité, jusqu'à la gare, les drapeaux, les fleurs, la verdure décoraient les fenêtres et les balcons; des mâts fleuris, des corbeilles de fleurs aux réverbères, des arcs de triomphe avec des souhaits de bienvenue, des banderoles portant les mots : « Vive le Roi! Namur salue son Roi! » parachevaient cette joyeuse décoration.

La ville est transformée ; elle s'est donné un décor de féerie.



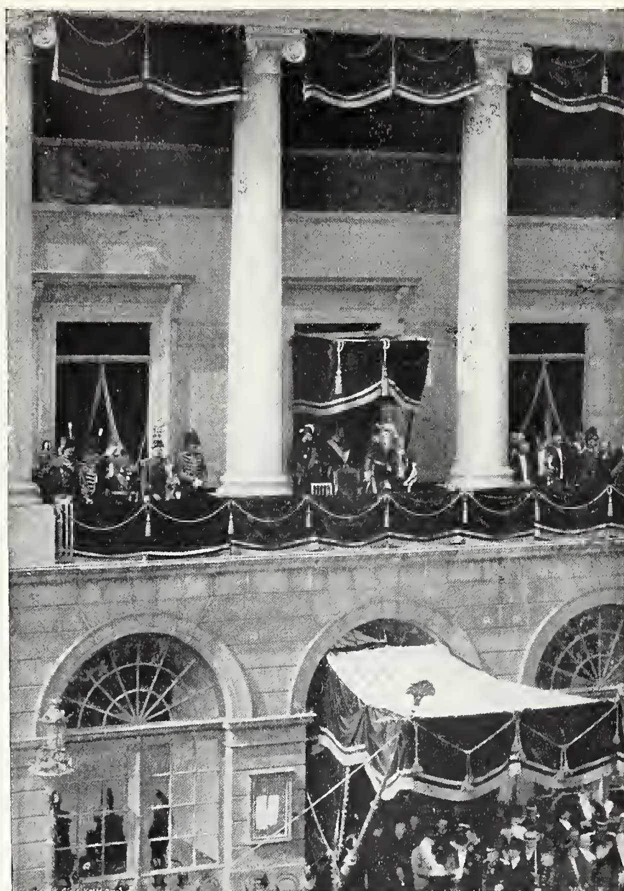
L'arrivée du Roi.

Vers 1 heure, arrivent à la gare les autorités : MM. le baron de Montpellier, gouverneur de la province; le général Theunis, gouverneur militaire ; le sénateur Mélot, bourgmestre ; le général Courtin, commandant la 2e brigade de cavalerie et commandant de province.

A l'intérieur, le service d'honneur est assuré par deux compagnies de la garde civique, sous le commandement du lieutenant-colonel Dupierreux, chef de la garde, avec drapeau et musique, et par deux compagnies du 1er régiment de chasseurs à pied, sous les ordres du colonel Servais, avec drapeau et musique.

A l'extérieur, l'ordre est assuré par la police, la gendarmerie, ainsi que par la demi-batterie d'artillerie de la garde civique, sous les ordres du commandant Triffaux.

Le Roi, en grand uniforme de général en chef, descend de sa berline. Trois Ministres l'accompagnent : MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; le lieutenant général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre.



Le Roi au balcon de l'Hôtel de Ville.

La suite du Roi est composée de : MM. le comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour ; le lieutenant général Bricoux ; le colonel baron Snoy ; le docteur Thiriar.

Les clairons sonnent aux champs, la *Brabançonne* retentit, les troupes présentent les armes. Le Roi, après avoir serré la main du bourgmestre et du gouverneur, inspecte rapidement les quatre compagnies et s'entretient quelques instants avec leurs commandants. Puis il traverse la salle d'attente et sort de la gare.

Sur la place attend l'escorte, formée par un escadron du 1er régiment de lanciers, avec étendard, sous les ordres du colonel Fivé.

Dès que le Roi apparaît au seuil de la salle des Pas Perdus, une immense acclamation retentit : « Vive le Roi ! Vive le Roi ! » crie la foule. Les vivats se répètent à l'infini et les mouchoirs et les chapeaux s'agitent, tandis que le Roi, souriant, salue.

Le cortège se forme. En tête, la voiture du bourgmestre, celle du gouverneur, un piquet de cavalerie, puis les voitures de la Cour. Le Roi prend place dans la première avec MM. de Smet de Naeyer et le comte John d'Oultremont. Les trois autres sont réservées aux Ministres et à la suite. A droite du landau du Roi chevauche le colonel Fivé.

Par les rues Mathieu, de Fer, Saint-Jacques, de Bruxelles, du Chenil, la place Saint-Aubain, le cortège se rend à l'hôtel du gouvernement provincial.

Le canon ne cesse de tonner à la citadelle.

Sur tout le parcours, ce sont des ovations enthousiastes, auxquelles le Roi répond en s'inclinant. A l'ancienne église Saint-Jacques, les enfants des mariniers sont rangés sur le portail et groupés des deux côtés sur des échelles de corde. Leurs acclamations sont chaleureuses.

Au coin de la rue de Bruxelles et de la rue du Chenil, les élèves du Collège Notre-Dame de la Paix, avec l'ardeur de leur jeunesse et l'entrain de leur patriotisme, manifestent leur affection pour le Roi.

A l'hôtel du gouvernement provincial, après avoir salué la famille de M. le baron de Montpellier, le Roi se rend dans le grand salon, où a lieu la présentation des autorités.

Successivement défilent devant Sa Majesté : MM. le marquis de Beauffort, Ernest Mélot, le baron d'Huart, sénateurs ; Dohet, Auguste Mélot, Petit, Cousot, Hubert, Hambursin, le baron d'Huart, membres de la Chambre des Représentants ; Mgr Heylen, évêque de Namur; le chanoine Henry, doyen du Chapitre ; les vicaires généraux ; les curés des paroisses de la ville ; M. Louis Huart, président du conseil provincial; les conseillers provinciaux; la députation permanente et M. Malisoux, greffier provincial; les commissaires des trois arrondissements ; M. Thibaut, président du tribunal, et les



Le défilé des mutualistes.

magistrats du tribunal de première instance ; M. Capelle, procureur du Roi et les magistrats du parquet ; les juges de paix des deux cantons de Namur ; le tribunal de commerce ; le bâtonnier de l'ordre des avocats ; la commission administrative des prisons avec le secrétaire et le directeur de la prison ; la commission administrative des hospices ; le bureau de bienfaisance ; la commission administrative du Mont de Piété ; le bureau administratif de l'Athénée royal et des écoles moyennes de l'Etat, avec le secrétaire-trésorier ; le préfet de l'Athénée et le directeur de l'Ecole moyenne de l'Etat pour garçons ; les professeurs de l'Athénée royal et de l'Ecole moyenne ; l'inspecteur principal et l'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire et les instituteurs en chef des écoles primaires ; l'inspecteur diocésain principal des écoles primaires ; la commission administrative des pensionnats avec le secrétaire ; la commission administrative de l'Ecole industrielle avec le directeur et les professeurs ; la commission administrative de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie de musique, avec les directeurs et les professeurs ; la commission administrative de

l'Ecole de bienfaisance de l'Etat ; la commission médicale provinciale ; le comité de salubrité publique ; le président de la commission du Musée archéologique ; le président de la Chambre de commerce ; le président de la crèche ; les agents consulaires ; l'ingénieur en chef - directeur et les ingénieurs principaux des Ponts et Chaussées ; l'ingénieur en chef-directeur et l'ingénieur principal des Mines; l'inspecteur du travail ; l'inspecteur des eaux et forêts ; les chefs des services des chemins de fer de l'Etat et le chef de la station ; l'inspecteur du Nord-Belge ; le directeur des postes et les percepteurs des postes et télégraphes ; le directeur, l'inspecteur provincial, les contrôleurs et les receveurs des contributions directes et des douanes à Namur ; les contrôleurs du cadastre à Namur ; le directeur de l'enregistrement ; l'inspecteur de l'enregistrement ; le conservateur des hypothèques ; les receveurs de l'enregistrement ; l'agent de la Banque Nationale ; l'agent du Trésor ; le vérificateur des poids et mesures ; l'archiviste provincial et l'architecte provincial ; les officiers de la garde civique et les officiers de l'armée.


Le Roi à la Citadelle.

La réception terminée, le Roi se rend à pied à la Cathédrale.

A l'entrée de la grande nef, Mgr Heylen, MM. le chanoine Henry, doyen du chapitre, les vicaires généraux, les chanoines et un nombreux clergé attendent Sa Majesté, qui est introduite par M. le chanoine Descy, maître des cérémonies.

Sire, dit Mgr Heylen, au nom du clergé et des fidèles du diocèse de Namur, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté l'hommage de nos sentiments de vénération profonde, d'affection sincère et de soumission chrétienne. Nous vénérons en Votre Majesté l'autorité dont Dieu l'a revêtue. Nous aimons en Votre Majesté le Roi qui se dévoue pour le bien de tous les Belges, le Roi qui veut que la religion exerce son influence salutaire sur la population, qui veut qu'elle aille l'exercer même jusque sur nos frères noirs du Congo. Nous prions Dieu qu'Il garde Votre Majesté sous sa protection et qu'Il rende toujours la Belgique heureuse.

Le Roi répond en ces termes :

« Monseigneur, je vous remercie pour toutes les paroles aimables que vous venez de m'adres-
» ser. Il y a peu d'instants, j'ai eu le plaisir de vous remercier d'un autre discours. Je vous ai dit le
» prix que j'attache aux sentiments du clergé et nous sommes convenus que vous adresseriez vos
» pressantes prières au Tout-Puissant pour qu'Il continue à veiller sur la Belgique. Nous allons

» vous suivre, Monseigneur, pour visiter cette belle cathédrale et nous agenouiller aux pieds du
» Tout-Puissant. »

Le Roi, Mgr Heylen, le clergé, les Ministres, les autorités, la suite s'avancent alors vers le chœur.

Au pied de l'autel, un prie-Dieu et un fauteuil sont placés. Le Roi s'y agenouille et prie. Mgr l'Evêque prend place sur un autre prie-Dieu à gauche, sur le côté de la nef.

Quand le Roi se lève, Sa Grandeur revient près de lui et Sa Majesté lui parle de la cathédrale, dont il examine la grande nef, les orgues et dont, à l'invitation de Mgr l'Evêque, il va voir le grand chœur.

Le Roi, à l'issue de cette visite, remonte en voiture et gagne l'Hôtel de Ville par les



La fête militaire. — La foule.

rues du Collège, de la Croix, de l'Ange et la place d'Armes. Les acclamations enthousiastes de la foule escortent Sa Majesté.

Dans la salle des séances, M. Mélot, bourgmestre, entouré des échevins et de nombreux conseillers communaux, reçoit le Roi et lui adresse l'allocution suivante :

Sire,

Permettez-moi de vous offrir les hommages les plus respectueux de la ville de Namur, représentée, dans cette salle, par son conseil communal.

Depuis 1866, depuis bientôt quarante ans, Namur n'avait plus eu la joie de dire de près à Votre Majesté, en une cérémonie solennelle, les sentiments de respect, de fidélité et d'affection qui l'attachent profondément à l'auguste Dynastie dont vous êtes le Chef vénéré. A cette époque, tandis que, jeune Souverain, Souverain déjà aimé, vous visitiez les chefs-lieux de nos provinces, la foule faisait monter autour de vous le concert de ses acclamations. Les années ont passé et le même cortège de fidélité vous escorte, et les mêmes sentiments vont à Votre personne royale, accrus de tout ce que la reconnaissance publique peut y joindre d'intensité.



La fête militaire. — Le Roi et sa suite.

Quand la Belgique, célébrant le soixante-quinzième anniversaire de sa glorieuse et féconde Indépendance, jette ses regards vers le passé, c'est à ses Rois que vont les premiers de ces regards. Tout en laissant — Votre Majesté le répétait récemment encore — la Nation maîtresse de ses destinées, Léopold I[er] et son Illustre Fils ont su guider les pas de notre jeune Pays et d'un peuple au berceau, respecté, prospère et heureux ; la gratitude du Pays est à la hauteur de ce bienfait.

Sire, la ville de Namur, dont la destinée fut souvent tragique, de nouveau entourée de fortifications redoutables, s'est soumise patriotiquement, dans l'intérêt de la défense du Pays, aux éventualités que lui réserve l'avenir ; mais, si la place qu'elle occupe sur les rives de la Meuse lui impose une telle charge, elle désire au moins profiter pleinement des avantages que cette situation lui offre en échange.

Privée des ressources propres, sans industrie bien importante, n'ayant à proximité ni le fer ni le charbon, elle a le sentiment qu'elle doit beaucoup attendre de sa position merveilleuse et de la splendeur de ses sites incomparables. Votre Majesté, dont l'active sollicitude s'étend à tout et qui porte un si grand intérêt à la prospérité des villes de son Royaume, a été, avec une admirable perspicacité, la première inspiratrice de cette idée. C'est vous, Sire, qui, le premier, avez eu la pensée de céder à la ville de Namur, pour y aménager un parc magnifique, les terrains et ouvrages militaires de la citadelle démantelée. Bien plus, pour l'étude et les travaux de transformation, Votre Majesté a prêté généreusement le concours de spécialistes dont elle connaissait le talent ; ils ont guidé l'administration dans cette tâche difficile.

Croyez bien, Sire, que la ville de Namur vous en sera toujours sincèrement reconnaissante.

Depuis lors, notre ville a consacré d'énormes sommes à l'aménagement du superbe parc qu'elle doit à la bienveillance éclairée de Votre Majesté ; je pourrais ajouter que nos ressources sont limitées, que des dépenses diverses et nécessaires s'imposent encore à la commune, que si l'initiative privée, éveillée et active à Namur, prête son concours à l'administration communale, nous craignons néanmoins, abandonnés à nos seules forces, de ne pouvoir réussir aussi rapidement que l'exige l'intérêt de nos concitoyens. C'est là tout ce que le respect me permet d'exprimer dans cette cérémonie à Votre Majesté, vers qui nous ne pouvons cependant nous empêcher de tourner des regards d'espérance.

D'ailleurs, c'est sous l'impression de la reconnaissance pour les bienfaits passés, de l'admiration pour les grandes œuvres que Votre Majesté a entreprises et menées à bonne fin par une indomptable persévérance, de l'immuable attachement que Namur porte au grand Roi qu'elle a l'honneur de recevoir en ce jour, que j'aime à terminer ces brefs et ardents souhaits de bienvenue.

Vive le Roi !

Le conseil applaudit et répète le cri : « Vive le Roi ! »

Sa Majesté remercie en ces termes :

« Je remercie beaucoup Monsieur le bourgmestre du discours qu'il vient de m'adresser, dis-» cours très affectueux et trop élogieux. Le bourgmestre a rappelé ma première visite officielle à » Namur ; je n'ai garde d'en perdre souvenir.

» Bien des années se sont écoulées depuis lors et je suis excessivement touché de retrouver » aujourd'hui ce même accueil si chaleureux de la part des Namurois. Il me prouve que les Namu-» rois savent combien je leur suis attaché et combien tout ce qui touche leur prospérité et leur » sécurité me tient au cœur.

» Namur est une position extrêmement importante. Il est nécessaire, dans l'intérêt national » comme dans l'intérêt namurois, qu'elle soit bien gardée. Il est certain qu'il y a grand intérêt » namurois à ce que vous ne receviez jamais ici de visite indiscrète ; elles sont toujours très » onéreuses.

» Namur est non seulement une position importante, mais aussi un site charmant. Je ne l'ai » jamais plus apprécié qu'aujourd'hui.

» La ville est véritablement ravissante et tout près d'ici sont exécutés des travaux qui m'in-» téressent beaucoup. Tout à l'heure, nous allons monter sur le plateau de la Citadelle, d'où nous » verrons si bien cette jolie ville.

» Vous avez rappelé que je me suis quelque peu intéressé aux premiers plans à faire pour ces » travaux. La ville a fait beaucoup pour leur exécution. Je sais qu'il reste beaucoup à faire encore.

» Vous avez fait appel à mes sentiments pour Namur. Moi et mon Gouvernement, nous pen-» sons souvent à la ville de Namur. Mon Gouvernement sait ce qui lui manque, et il aura le plus » grand plaisir à ne rien négliger de tout ce qui peut rendre Namur une ville de plus en plus belle, » de s'occuper de tout ce qui peut contribuer à sa prospérité. »

Et Sa Majesté se tourne vers M. le Ministre de Smet de Naeyer : « Vous ne me démentirez pas, mon cher Ministre ? »

M. de Smet s'incline et, tandis que les conseillers communaux applaudissent, le Roi se tourne vers eux et continue :

« Vous voyez, n'est-ce pas, Messieurs ?



La fête militaire. — Carrousel par le 1er régiment de lanciers.



La fête militaire. — Attaque de l'infanterie par la cavalerie.

» Messieurs, vous avez crié tantôt : « Vive le Roi ! » A mon tour, je crie maintenant : Vive » Namur et vivent les Namurois ! et de bien bon cœur. »

Ces paroles de Sa Majesté sont chaleureusement applaudies.

Après les discours, les membres de l'administration communale sont présentés successivement au Roi.

Le Roi apparaît au balcon de l'Hôtel de Ville. Les ovations reprennent de plus belle.

Sur une immense estrade élevée face à l'Hôtel de Ville, ont pris place les masses chorales et orchestrales, groupées sous la direction de l'auteur, M. Balthasar-Florence. L'orchestre prélude, les chants s'élèvent et les solistes, Mme Vercauteren et M. Pieltain, disent avec un art impressionnant, d'une voix admirable, les différentes strophes de la *Polonaise héroïque*, paroles de l'abbé Cousot. A l'apothéose patriotique mêlée de triomphales *Brabançonnes* et des sonneries des trompettes thébaines se répondent de la place les Sociétés chorales : *La Lyrique* d'Andenne, *Les Ouvriers dinantais*, *Les Bardes de la Meuse*, *Les Artisans*. Les élèves de l'Académie de musique et l'orchestre symphonique de la ville, soit 800 exécutants, prêtaient leur concours à cette solennité.

On applaudit vigoureusement. Le Roi fait appeler les auteurs et les félicite, s'associant ainsi aux applaudissements de la foule.

Tandis que la cantate se poursuivait, un petit garçon, vêtu de blanc, s'approche du Roi, lui lit un compliment et lui offre une gerbe de fleurs. C'est un filleul du Roi, Léopold Lecocq, fils d'Eugène Lecocq, verrier, rue Saint-Nicolas. Sa Majesté paraît charmée et amusée de l'attention de son jeune filleul. En souriant paternellement, elle serre à deux reprises la main de l'enfant et le remercie.

Après la cantate, commence le défilé des sociétés mutuellistes.

En tête, une délégation composée de MM. le chanoine Henry, président d'honneur de la Fédération namuroise ; Félix Douxchamps, président ; Attout, Fernand Golenvaux, Jeanmart, Loze, Edouard de Pierpont, Lafleur, secrétaire général ; Merveille, trésorier, etc.

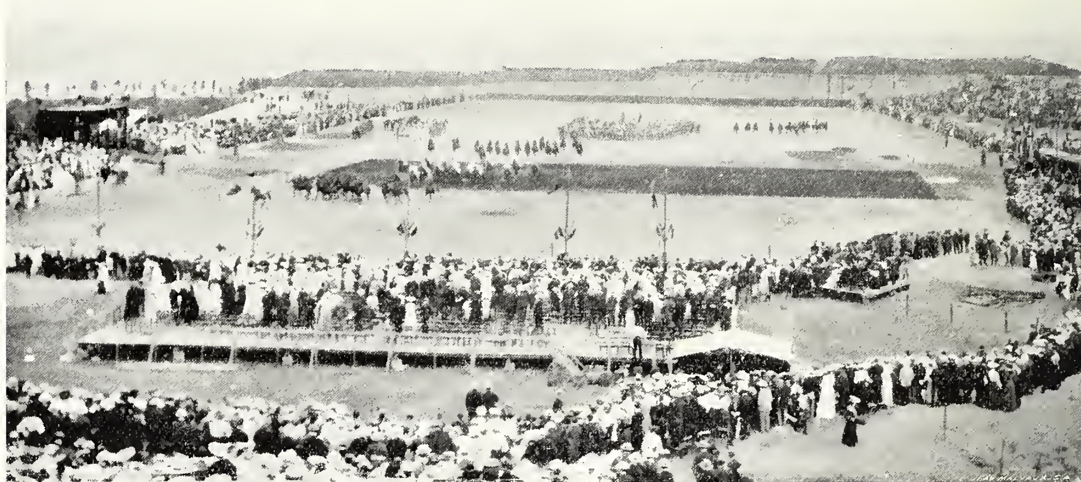
Ces messieurs sont reçus par Sa Majesté à l'Hôtel de Ville et M. Félix Douxchamps lit l'adresse suivante :

Sire,

Admises au grand honneur d'occuper une place parmi les cérémonies et les solennités de cette patriotique journée, les Mutualités namuroises se font un devoir d'offrir à Votre Majesté l'hommage de leur respect, de leur inaltérable attachement et de leur fidélité.

Par l'esprit de vraie fraternité qui les anime, par la situation des classes appelées à recueillir leurs bienfaits, par le noble but qu'elles poursuivent, les institutions de mutualité forment une armée compacte et puissante, au service de la cause du travail, de l'ordre et de la paix.

Elles s'associent, avec enthousiasme et bonheur, aux fêtes jubilaires de notre Indépendance



La fête militaire. — Attaque de cavalerie.

pour célébrer un passé riche de gloires, dû aux efforts généreux de la Nation et surtout à l'intelligence et au dévouement de nos Souverains bien-aimés.

Constatant les merveilleux progrès réalisés dans le domaine de la prévoyance au cours de ces vingt-cinq dernières années, notre gratitude se porte ardente et profonde vers le Roi sage et populaire, qui borne toute son ambition à assurer le bonheur de la Patrie et le bien-être de ses plus humbles sujets.

Sire,

A cette heure solennelle de notre histoire, mille vœux s'échappent de nos poitrines et demandent au Ciel de prolonger les jours précieux et le règne glorieux de Votre Majesté pour affermir de plus en plus la prospérité du Pays et le guider dans l'accomplissement de ses magnifiques destinées.

Ces vœux, nous les traduisons par le cri traditionnel, si cher aux Belges : Vive le Roi ! Vive Léopold II !

Le Roi répond au discours des mutuellistes et dit notamment : « Messieurs, vous connaissez mon âge. On ne sait ni l'heure ni le moment. Mais le peu de jours qui me restent à vivre, je ne cesserai de les consacrer à la Patrie. »

Le défilé comporte 303 sociétés avec 10,000 participants ; les drapeaux qui furent exposés le matin au Kursaal en un superbe chatoyement d'ors et de couleurs, les affiches des vieilles corporations namuroises : les portefaix, les boulangers, les fripiers, etc., antiques œuvres d'art, faites d'argent et de vermeil, soigneusement conservées soit dans les familles, soit dans le Musée archéologique de la ville.

A 3 h. 45, le Roi part pour la Citadelle, où l'appelle la fête militaire.

Les sociétés mutualistes précédent la voiture royale. Les drapeaux et les musiques se sont rangés des deux côtés du boulevard d'Omalius, et c'est au milieu d'une double haie d'étendards s'inclinant, de bons citoyens l'ovationnant, que le Roi a passé.

L'effet était prestigieux.

Le cortège se dirige vers la place Wiertz par les rues de Bavière, Emile Cuvelier, Saint-Jacques, de Bruxelles, la place Louise-Marie, le boulevard d'Omalius.

Place Wiertz, un tram spécial attend le Roi et l'emporte vers la Citadelle, où doit avoir lieu la fête militaire. L'Esplanade de la Citadelle est envahie par une foule énorme. Enceintes publiques et gradins, tout est comble. Il y a 15 à 20,000 personnes. Le coup d'œil est charmant et grandiose.

Sur les côtés de la tribune royale, les estrades officielles sont remplies de monde.

Quand le Roi apparaît, une immense acclamation s'élève. Les vivats partent de tout le pourtour du vaste cirque et les mouchoirs et les ombrelles s'agitent, tandis que les musiques du 13e régiment de ligne et du 1er régiment de lanciers font résonner une vibrante *Brabançonne.*

Le Roi salue les dames et les autorités, puis prend place à la tribune royale.

Aussitôt la fête commence.

Cette fête, dont le commandant d'artillerie Lefevre fut l'organisateur, comportait des exercices de piquiers, de hallebardiers du XVIIe siècle, des attaques de troupes d'infanterie et de cavalerie de cette époque, pour se terminer par le simulacre d'un épisode du siège de Namur par Louis XIV. Des exercices des lanciers furent intercalés dans le programme.

Le souci de la vérité historique dans la reproduction des exercices militaires du XVIIe siècle avait été poussé à la minutie. Rien ne manquait au pittoresque : les costumes, les armes, les airs de musique, les tambours, les fifres, etc. En voici d'ailleurs le programme :

Ire PARTIE

1° *Marche triomphale,* par les musiques du 13e régiment de ligne et du 1er régiment de lanciers . . . . A. NEURAY

2° *Escrime de piquiers au XVIIe siècle* en costumes de l'époque (Régiment Beauvoisis ayant participé au siège de Namur en 1692) :

a) Mouvements d'ensemble avec la pique ;
b) Attaques et parades ;
c) Charges de 3 rangs contre 3 autres.
Par 72 soldats du 13e régiment de ligne.

3° *Exercices de vigueur,* par le 1er escadron du 1er régiment de lanciers.



La fête militaire. — Le siège de la citadelle.

4° *Escrime de hallebardiers au XVIIe siècle,* en costumes de l'époque (Régiment Stoppa ayant participé au siège de Namur en 1692) :

a) b) c) comme au n° 2°.
Par 72 caporaux du 13e régiment de ligne.

5° *Entrée et première partie du carrousel,* par le 1er régiment de lanciers.

6° *Travail et voltige au tremplin,* par 20 brigadiers et cavaliers du 1er régiment de lanciers.

7° *Escrime à la baïonnette au XVIIe siècle,* en costume de l'époque (Régiment Dauphin ayant participé au siège de Namur en 1692) :

a) b) c) comme au n° 2°.

Par 72 sous-officiers du 13e régiment de ligne.

8° a) *Attaque d'une troupe mixte d'infanterie au XVIIe siècle* (fusiliers, piquiers, hallebardiers) par une troupe analogue.

b) *Attaque de la même troupe par de la cavalerie :*

1. De front : formation en joug ;
2. Sur deux flancs : formation en herse ;
3. De front et sur deux flancs : formation en hérisson;
4. Par les quatre faces : formation en bataillon radieux.

1er régiment de lanciers et 13e régiment de ligne.

9° *Deuxième partie du carrousel,* par le 1er régiment de lanciers.



La fête militaire. — Le depart du Roi.

10° *Marche jubilaire,* du major adjoint d'état-major Deppe, par les deux musiques de la garnison, sous la direction de M. Maréchal, chef de musique au 1er régiment de lanciers.

2e PARTIE

Episode du siège de Namur par Louis XIV. Assaut infructueux de Terre-Neuve, livré le 28 juin 1692.

3e PARTIE

Cortège de l'entrée à Namur, le 17 mai 1712, de Maximilien-Emmanuel II, Electeur de Bavière. Marche composée d'airs de l'époque.

La première partie était à peine terminée, lorsque l'heure du départ de Sa Majesté sonna. Il était 5 h. 3/4. Une nouvelle et émouvante ovation salue le Souverain. Le Roi, visiblement ému, remercie du geste, en s'inclinant.

Le Roi gagne la gare en tram.

Comme à l'arrivée, deux compagnies de la garde civique, sous les ordres du lieutenant colonel Dupierreux, et deux compagnies du 1er régiment de chasseurs à pieds, commandées par le colonel Servais, font le service d'honneur.

Le Roi les passe rapidement en revue et remercie les chefs. Il serre la main au baron de Montpellier, à M. le bourgmestre Mélot et au lieutenant général Theunis.

Sa Majesté prend place dans sa berline. La machine siffle. Une dernière et vibrante acclamation retentit, au milieu du vacarme des sonneries de clairons et des *Brabançonnes.*

Le soir, les illuminations furent superbes et clôturèrent dans la joie et l'éclat d'une décoration brillante les belles fêtes de la journée.

Le lendemain, on pouvait lire sur les murs de Namur la proclamation suivante :

CHERS CONCITOYENS,

Le Roi a daigné me charger, à l'issue de la journée d'hier, de vous transmettre l'expression de sa vive satisfaction pour l'accueil chaleureux qui lui a été fait à Namur.

Au cours de cette inoubliable journée, le Roi a bien voulu, à plusieurs reprises, manifester la joie qu'il éprouvait de se trouver au milieu de la population namuroise, dont les acclamations enthousiastes le touchaient profondément.

La journée du 9 juillet fait de nouveau honneur aux sentiments patriotiques de la population, qui a su préparer à son Souverain une réception si éclatante.

Namur, le 10 juillet 1905.

Le Bourgmestre,
ERNEST MÉLOT.

FÊTES PATRIOTIQUES

(30 JUILLET)

Des fêtes patriotiques furent organisées le 30 juillet par la Société royale des ex-sous-officiers de l'armée belge. Elles consistaient principalement dans un pèlerinage au monument commémoratif des Combattants namurois de 1830, élevé au cimetière de Belgrade.

La pensée d'associer la mémoire des morts aux joies du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale était pieuse ; la manifestation du 30 juillet fut touchante.

A 11 h. 1/4, un cortège imposant part de la place de la Station. Il est ouvert par les tambours du 13e régiment de ligne, suivis du vieux drapeau de 1830, entouré des sous-officiers du même régiment. Défile ensuite une longue théorie de sociétés d'ex-sous-officiers, d'ex-militaires du règne de Léopold Ier, d'ex-mobilisés de 1870-71, de mutualités, etc. En tout une quarantaine de groupes, accompagnés de deux sociétés de musique.

Drapeaux déployés, on se dirige vers le cimetière de Belgrade par le boulevard Léopold et l'avenue de Belgrade.

Là, tout au bout des allées, dans le coin où se dissimule le monument, on se masse comme on peut et M. Charles Van Hoye, président des ex-sous-officiers de Namur, après avoir déposé une couronne au pied de la stèle, prononce un discours ému, où il dit toute la reconnaissance des Belges pour ceux qui, en 1830, donnèrent leur sang pour le Pays.

Après M. Van Hoye, M. de Werchin, au nom des Léopoldistes (ex-serviteurs du règne de Léopold Ier), et M. Thibaut, au nom des ex-mobilisés de 1870-71, ont pris la parole et ont célébré les gloires de 1830.

Au retour, le cortège s'est rendu place d'Armes. Les presidents et porte-drapeaux ont été reçus à l'Hôtel de Ville par M. l'échevin Bribosia, remplaçant M. le bourgmestre, empêché, et par les membres du conseil communal.

M. Bribosia a félicité les ex-sous-officiers et les a remerciés du bel acte de patriotisme qu'ils venaient de poser.

Après les réponses de MM. Van Hoye et Devy, ce dernier au nom de la Fédération

royale des ex-sous-officiers, M. Bribosia a repris la parole pour adresser, en un discours charmant, des félicitations toutes spéciales au doyen des ex-sous-officiers, M. Callewaert, né en 1814 et que ses 91 ans n'avaient pas empêché de prendre part au cortège, dans un landau qui lui avait été réservé.

La cérémonie a pris fin au cri de « Vive le Roi ! » tandis que la *Brabançonne* résonnait sur la vieille place communale.

Immédiatement après cette cérémonie officielle, une réception intime eut lieu au local des ex-sous-officiers, Café Royal, place du Théâtre, accompagnée du tirage des primes.



La fête patriotique.

A 5 heures, un grand concert artistique est donné au Parc Louise-Marie par les deux phalanges royales des Cristalleries du Val-Saint-Lambert (harmonie et chorale), 300 exécutants.

FÊTE COLONIALE

Le 31 juillet, une grande fête patriotique et coloniale fut organisée au Théâtre de Namur par le *Cercle d'études coloniales* (Président : baron Paul de Gaiffier d'Herbroy; secrétaire : le sous-lieutenant A. Geno).

Une nombreuse assistance entendit et acclama la *Brabançonne,* exécutée par les musiques militaires ; *Salut Belgique,* hymne patriotique par M. Ch. Hemleb ; *Grande Marche Jubilaire* de M. Paul Lebrun ; *Vers l'Avenir,* chant de l'Expansion belge de Gevaert.

La soirée se termina par la représentation du drame lyrique *Le Sergent de Bruyne,* en deux actes et cinq tableaux, poème du lieutenant Le Chevallier, du 13e régiment de ligne, musique de François Simon, sous la direction de l'auteur.

Un nombreux public fit fête aux auteurs.

FÊTE CYCLISTE

(6 ET 7 AOUT)

La fête fédérale de la Ligue vélocipédique belge fut organisée par le Véloce Club namurois (président : M. E. Scholl; secrétaire : M. E. Noël); elle réussit parfaitement.

A midi, la Commission des fêtes et le conseil communal, sous la présidence de M. Charlier, qui a souhaité la bienvenue aux cyclistes, ont reçu les participants.

La fête eut lieu à 2 heures, place d'Armes. De nombreuses sociétés avec sections de fanfares et de trompettes y prenaient part.

La distribution des prix s'est faite à l'Hôtel de Ville, à 7 heures.

Voici les différents résultats :

CONCOURS DE TENUE. — 1er prix, Berchemsche Wielrijders club, fr. 50; 2e, Cyclistes amateurs bruxellois, 30 ; 3e, Union vélocipédique louvaniste, 20; 4e, Touring club liégeois, une médaille en vermeil ; 5e, Cyclist's Pesant club liégeois, une médaille en argent.

CONCOURS DE FANIONS. — 1er prix, Cyclistes amateurs bruxellois, fr. 50; 2e, Berchemsche Wielrijders club, 30 ; 3e, Touring club liégeois, 20; 4e, Cyclist's Pesant club liégeois, une médaille en vermeil; 5e, Veloce club Watermael, une médaille en argent.

MOUVEMENTS D'ENSEMBLE. — 1re *catégorie :* 1er prix, Union vélocipédique louvaniste, fr. 100; 2e, Cyclistes amateurs bruxellois, 75 ; 2e *catégorie :* 1er prix, Club l'Hirondelle de Gand, fr. 50; 2e, décerné à titre d'encouragement au Rapide club du Val-Saint-Lambert, 30.

CONCOURS DE TROMPETTES. — 1er prix, Cyclistes amateurs bruxellois (avec félicitations), fr. 75 ; 2e, Cyclist's Pesant club liégeois, 50; 3e, Berchemsche Wielrijders club, 35; 4e, Touring club liégeois, 20; 5e, Saint-Georges Vélo, de Stockay, médaille en vermeil.

CONCOURS DE FANFARES. — 1er prix, Java cyclist club de Louvain (avec félicitations), fr. 300; 2e, l'Hirondelle, de Gand, 200.

CONCOURS DE NOMBRE. — 1er prix, Berchemsche Wielrijders club (52 membres), fr. 40; 2e, Cyclistes amateurs bruxellois (45 membres), 30; 3e, Java cyclist club de Louvain (43 membres), 20.

PRIMES DE CORTÈGE (Participation). — 1re *catégorie :* Clubs ayant au moins 25 membres : 1re prime, Java cyclist club de Louvain (43), fr. 75 ; 2e, Cyclistes amateurs bruxellois (45), 75; 3e, Touring club liégeois (30), 50; 4e, Cyclist's Pesant club liégeois (25), 50; 5e, Saint-Georges vélo, de Stockay (25), 40. — 2e *catégorie :* Clubs ayant au moins 10 membres : 1re prime, Rapide club du Val-Saint-Lambert (22), fr. 50 ; 2e, Bressoux vélo (19), 30; 3e, Union vélocipédique louvaniste (15), 20.

Le lundi, les fêtes eurent lieu à 2 heures, plaine Saint-Nicolas; elles comportaient de grandes courses cyclistes internationales. Il y avait foule pour assister à ces belles joutes, auxquelles participèrent les meilleurs coureurs belges et étrangers.

RÉSULTAT DES COURSES. — 1 Championnat provincial. — 6 tours. — 8 partants. — 1er, Salmon, de Bouillon, fr. 40; 2e, Marincx, de Saint-Servais, 25; 3e, Boulanger, de Namur, 15.

2. Grand prix de l'Indépendance. — 6 tours. — 17 partants. — 4 séries. — Final. — 1er, Vanderstruyft, d'Anvers, fr. 125; 2e, Achten, de Grâce-Berleur, 75; 3e Grogna, de Liége, 50.

3. Championnat du V. C. N. — 4 tours. — 4 partants. — 1er, Gillain, de Saint-Servais, médaille en vermeil; 2e, Boulanger, de Namur, id.; 3e, Daquin, de Vedrin, médaille en bronze.

4. Courses de primes (10 tours). — Prime de 5 francs au gagnant de chaque tour. — 11 partants. — Finale. — 1er Vanderstruyft, fr. 40; 2e, Bertrand, 30; 3e, Achten, 15.

5. Prix de Consolation (4 tours). — 8 partants. — 2 séries. — Finale. — 1er, Jamar, fr. 50; 2e, Leturgée, 30; 3e, Bertrand, 20.

CORTÈGE DES SAISONS

(13 ET 20 AOUT)

Le 13 août, par un soleil radieux, une foule énorme, joyeuse, animée, avide d'admirer le beau spectacle qu'on lui a promis, envahit les rues pour voir le superbe cortège qui va défiler.

Il devait être superbe : l'armée, toutes les sociétés de musique de Namur, de Jambes, de Saint-Servais, le personnel enseignant, les élèves des écoles, en tout 1,200 personnes, le composaient, éparpillés en groupe, séparés par 14 chars et 6 grands corps de musique.

Le cortège part à 2 heures du boulevard d'Omalius, les gendarmes ouvrant la marche. Quatre cavaliers défilent ensuite : l'Age d'or, l'Age d'argent, l'Age d'airain, l'Age de fer, avec leurs attributs.



Affiche des fêtes jubilaires.

Voici les saisons :

C'est le Printemps. Un groupe de jardiniers (Société d'harmonie de Saint Servais) annonce la saison nouvelle. Des enfants costumés en violettes, en coquelicots, en papillons, en marguerites, en boutons d'or, en pensées, disent le retour du beau temps. Cet ensemble, charmant de couleurs délicieusement harmonisées, de costumes coquets, d'élégantes parures, est exquis.

Le char des œufs de Pâques (MM. Thirionnet et E. Boudart), tout tintinnabulant des sonneries des « Cloches de Rome » et où d'un œuf énorme sortent des œufs de toutes cou-

leurs, montre au sommet un œuf ouvrant sa coquille brisée, servant de berceau à un bébé joufflu, qui sourit à l'éveil.

Les hirondelles blanches et noires, aux ailes effilées, suivent, puis des jardiniers. Et c'est maintenant — des mêmes auteurs — le char du Printemps, symphonie délicieuse de lilas, de verdures, d'enfants, de bergers et de pastourelles, de moutons enrubannés, de draperies servant de cadre ou d'avant-plan à la jolie cabane d'or, à claire-voie, où trône la déesse de la jeune saison.

Le groupe de l'Eté est précédé de la musique du roi Soleil (société d'harmonie *Le Réveil,* de Jambes). Le Soleil — une gracieuse jeune fille — est vêtu d'un tissu d'or et de gaze dorée. Des enfants forment sa cour symbolique. Les hannetons, les scarabées, les libellules, les coccinelles bruissent derrière lui en un essaim multicolore. Le zéphir l'accompagne et trône sur un char, composé par M. Désiré Morny.

D'une fleur de nénuphar émerge une déesse qui guide trois cygnes gigantesques, cour-



Le cortège des fleurs devant Saint-Aubain.

siers de son léger esquif. Un site de la Meuse se dessine dans le fond. La cour du zéphir est composée de petits canotiers et de petits Chinois.

Le groupe de l'Eventail laisse voir une princesse hindoue portée dans un palanquin par des esclaves attentifs précédant le char, figurant un immense éventail aux teintes délicatement nuancées, très artistique, réunissant seigneurs et dames Louis XV.

Les abeilles suivent, entourant leur reine, aussi fière que jolie. Une exquise guirlande de fleurs part du sommet de la ruche, scintillante de l'or du chaume jauni. Sur le char, composition de M. Désiré Morny, s'agitent les ouvrières ; derrière bourdonnent les guêpes.

Le Veloce Club namurois suit en bicyclettes, coquettement fleuries. Viennent ensuite les moissonneurs et le char majestueux de l'Agriculture, où s'entassent épis, gerbes, bluets, coquelicots. C'est Cérès trônant au sommet de la moisson bénie. Ce char est dû à M. Henry Bodart.

L'Automne arrive. Des fillettes représentent le bouquet charmant des chrysanthèmes; elles sont costumées en japonaises et portent dans les cheveux la fleur d'arrière-saison.

Le char des Forêts, conçu par M. Henry Bodart, les suit. Un paysage sylvain. Des troncs d'arbres et des feuilles. Des gnomes, des sorcières, des faunes. Au centre, le monstrueux dragon que terrasse Siegfried vainqueur. Suivent des enfants costumés en pêcheurs, puis les veneurs, puis les chasseurs, le fusil à l'épaule, puis les plaisirs de la table qui défilent



Le cortège des saisons. — Chars de l'Hiver et des vieux Contes.

sous la forme des mets les plus divers portés par une cohorte de petits marmitons, puis les fruits, le vin, la bière, représentés par des fillettes.

Le char de l'Automne, précédé de trois cavaliers sonnant la trompette thébaine, clôture cette partie du cortège. M. Van Eeden, directeur de l'Académie, en est l'auteur. Il se compose de deux colonnes avec entablement et sous-bassement de style grec. Le tout est orné de feuilles mortes ; des figures allégoriques représentant les Beaux-Arts, la chasse et l'abondance des fruits.

Voici l'Hiver...

La musique des soldats de Faust (Cercle d'harmonie *Les XXV*) annonce le char du théâtre, char blanc et or, drapé de blanc et de beige, œuvre de M. Théo Tonglet, professeur de l'Académie de Namur.

Une élégante colonnade soutient un dôme, que surmonte une lyre, et sous lequel trône



Lecortège des saisons. — Chars de la Moisson, des Forêts et de l'Automne.

la déesse du théâtre. A l'avant-plan, deux griffons d'or, puis des palmiers. Le tout animé par les personnages des principaux opéras : le duc de Mantoue et Rigoletto, Marguerite au rouet, Faust et Méphisto, le vieux Lothario et la plaintive Mignon, Carmen et don José, le dragon d'Alcala.

Les plaisirs de l'hiver, plaisirs du coin de feu, sont représentés par le jeu de dominos, le jeu de cartes, le jeu d'échecs et trois chars qui narrent à ravir les vieux contes de la veillée.

M. Paul Thémon, l'artiste aquarelliste, est l'auteur de tout ce groupe.

C'est d'abord Grand'Mère, assise en sa chaumière, qui conte aux petits enfants, tout émerveillés et bien sages, les naïves histoires du temps jadis : Chat botté, Petit Poucet, Chaperon rouge, Cendrillon.

Le patinage s'avance : ce sont fillettes et garçonnets vêtus de brun et d'astrakan, coiffés



Le cortège des saisons. — Chars de l'Eventail, des Abeilles et de l'Apothéose de la Belgique.

de la toque coquette ; et puis, le bonhomme de neige entouré d'une joyeuse cohorte de bambins, qui le bombardent. Et c'est encore le char du grand saint Nicolas.

M. Théo Tonglet y a placé le saint cher aux enfants sur son âne pacifique. Père Fouettard le suit : la hotte où l'on met les verges est à côté de la hotte pleine de joujoux.

Un groupe de pierrots : c'est le Carnaval, représenté par les fanfares des Verreries d'Herbatte et de Jambes.

Le groupe se termine par un char où la saison des frimas est décrite en une large composition de M. Henry Bodart. Sur un roc glacé plane un aigle, les ailes étendues. Bonhomme Hiver laisse pendre autour de lui les larges plis de sa robe blanche. A ses pieds, la Charité protège les malheureux, qui se pressent autour du brasier ardent. De chaque côté, à l'avant-plan, un bonhomme de neige.

Toutes les saisons ayant défilé, s'avance l'Apothéose de la Belgique.



Le cortège des saisons. — Le char des Œufs de Pâques, du Printemps et du Zéphir.

Derrière la musique du 13e régiment de ligne marche un groupe nombreux de fillettes vêtues de blanc et portant en écharpe les couleurs nationales. Elles agitent des palmes pour célébrer la Patrie. Celle-ci trône, souveraine et fière, au sommet d'un char triomphal. Elle se détache sur un large trophée de drapeaux tricolores entourant l'écusson belge. Deux lions la protègent. A ses pieds, les neuf provinces avec leurs armoiries. A l'avant, deux femmes tiennent les médaillons blanc et or supportant un cartouche marqué aux dates jubilaires 1830-1905. Des artilleurs forment la haie de chaque côté.

Ce char, dû à M. Henry Bodart, offre un ensemble imprégné d'une idée sincèrement patriotique ; sur plusieurs points du parcours, il a soulevé des applaudissements mérités.

L'itinéraire de la première sortie (13 août) fut celui-ci : Boulevard d'Omalius, place Louise-Marie, boulevard Léopold, place de la Station, rues Mathieu, de Fer, de l'Ange, place d'Armes, rue du Pont, boulevard Ad Aquam, avenue du Square, avenue de La Plante,

rues Notre-Dame, de l'Hôpital, du Pont, place d'Armes, rues Bas de la Place, de Gravière, place Lilon, rues Saint-Nicolas, J.-B. Brabant, Pepin, Emile Cuvelier, Saint-Jacques, de Bruxelles, dislocation.

Lors de la seconde sortie (20 août), le cortège suivit le parcours suivant : Boulevard d'Omalius, place Louise-Marie, boulevard Léopold, place de la Station, rues Godefroid, de Bruxelles, Saint-Jacques, de Fer, Borgnet, place Léopold, rues Dewez, Pepin, Emile Cuvelier, place de la Monnaie, rue de Bavière, place d'Armes, rues de l'Ange, de Fer, Mathieu, place de la Station, boulevard Léopold, place Louise-Marie, boulevard d'Omalius, place Wiertz, avenue de Salzinnes, vieux pont de Salzinnes, rue Saint-Aubain, place Saint-Aubain, dislocation.

Cette seconde sortie fut, comme la première, un grand succès, un véritable triomphe. Quand le groupement final se fit vers 5 h. 1/4, place Saint-Aubain, ce fut un émerveillement.

Une vibrante *Brabançonne* s'éleva, saluée par les acclamations de la foule en liesse.

Les applaudissements chaleureux vont particulièrement aux artistes qui ont conçu et exécuté l'inoubliable cortège des Saisons et spécialement à MM. Arthur Charlier et Emile Berger, président et secrétaire du Comité organisateur.

FÊTE MUSICALE

(27 AOUT)

La Société chorale *Les Bardes de la Meuse*, une des meilleures et des plus renommées du pays, voulant célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation, avait organisé une fête musicale composée d'œuvres belges. Le mauvais temps ne permit pas de la donner au Parc Louise-Marie. Elle eut lieu au Théâtre, avec le bienveillant concours de Mme Simony, du Théâtre royal de la Monnaie et du Grand Théâtre de Gand ; de Mlle Irma Maes, premier prix du Conservatoire royal de Bruxelles ; de Mlle Taffanel, cantatrice ; de M. Luc Disy, du Théâtre royal de la Monnaie ; de M. Pieltain, professeur de chant, premier prix du Conservatoire royal de Bruxelles ; des demoiselles de la ville, des chœurs et orchestre des *Bardes* (300 exécutants), sous la direction de M. Louis Anciaux.

En voici le programme :

1re PARTIE

1. *Les Humoresques*, n° 3, fantaisie (WAMBACH), la symphonie.
2. A. *Zémir et Azor*, air de la Fauvette (GRÉTRY) ; B. *Villanelle* (DELL' ACQUA), Mme Simony.
3. A. *Invocation* (JOURET) ; B. *Magnificat* (RIGA) ; *Les Bardes de la Meuse*. Solistes : MM. L. Disy et F. Pieltain.
4. *Duo de l'opéra Jean Michel* (ALBERT DUPUIS), Mlle Irma Maes et M. L. Disy.
5. *Ma langue maternelle* (PETER BENOIT), M. F. Pieltain.
6. *Lied* pour quator vocal (ALBERT DUPUIS), Mme Simony, Mlle Taffanel, MM. L. Disy et F. Pieltain.

2e PARTIE

1. *Cantate inaugurale* (PAUL GILSON), chœurs mixtes et orchestre (300 exécutants).
2. *Brabançonne* (chœurs mixtes et orchestre).

Les applaudissements d'une assistance énorme accueillirent les différents numéros de ce programme, qui fut clôturé par une ovation enthousiaste

FÊTE VÉNITIENNE

(3 SEPTEMBRE)

Cette fête, organisée par la Commission des fêtes de la ville de Namur avec le concours du Royal Club nautique de Sambre-et-Meuse, se déploya sur la Meuse entre le Kursaal et le pont de Jambes.

Cinquante-quatre embarcations voguèrent sur la Meuse. Six grands bateaux de vingt mètres de long, traînés par des cygnes et des chevaux marins, représentèrent l'apothéose du règne de Léopold I[er], l'Industrie, le Commerce, les Sciences, les Arts, l'apothéose du règne de Léopold II. Venaient ensuite le char de Lohengrin, une pagode chinoise, un temple égyptien, un yacht à voiles, une gondole vénitienne, la sirène, la barque du diable et le sphinx, des barques vénitiennes, des animaux aquatiques formant un ensemble curieux et attrayant.

Une belle illumination a embrasé le vieux pont de la Meuse.

Pour la clôture, un feu d'artifice a éparpillé dans la nuit ses étoiles filantes.

Pendant la fête, un concert a été donné par la Société *Les Veneurs de Saint-Hubert* d'Anvers et par la musique du 1[er] régiment de lanciers.

SECONDE FÊTE MUSICALE

(16 SEPTEMBRE)

La fête musicale organisée le 10 septembre par *Les Bardes de la Meuse* a recueilli un plein succès. Comme à la première de ces fêtes, le temps ne permit pas de donner l'audition au Parc Louise-Marie ; c'est au Théâtre, devant une salle archicomble, que fut donné le concert.

L'harmonie du régiment des grenadiers, dirigée par M. Lecail, se fit applaudir dans la *Marche Jubilaire* de M. le major Deppe, l'ouverture du *Pardon de Ploërmel* de Meyerbeer, le *Concerto romantique* de Lecail, *Rossignol et Merle* de Kling et dans son interprétation de la transcription de *Lohengrin*, de la sélection sur la *Bohême* et de la fantaisie sur *Aïda*.

Les Bardes de la Meuse, sous la direction de M. L. Anciaux, chantèrent *Les Eburons* de Tilman et *Les Emigrants irlandais* de Gevaert. Accompagnés par la musique des grenadiers, ils firent ensuite entendre le *Chœur des Pèlerins*, du *Tannhäuser* de Wagner.

Les grenadiers et *Les Bardes* réunis clôturèrent la soirée par l'hymne écrit sur l'Etat Indépendant du Congo par Lecail et enfin par une éclatante *Brabançonne*.

FÊTE DE GYMNASTIQUE

(17-18 SEPTEMBRE)

Les dimanche 17 et lundi 18 septembre 1905, de grandes fêtes de gymnastique ont été organisées à Namur par la Commission des fêtes, avec le concours de la Fédération des Sociétés catholiques de gymnastique et d'armes de Belgique. Huit cents gymnastes, répartis en une trentaine de cercles, se forment, vers 10 heures du matin, en un cortège, d'où se détachent de nombreuses bannières et fanions cravatés aux couleurs nationales. L'harmonie des *XXXII*, dirigée par M. Vulners, ouvre la marche. Le cortège pénètre dans la cour du

Collège Notre-Dame de la Paix, où elle se livre, en guise de répétition, à quelques mouvements d'ensemble, puis gagne la place d'Armes.

Des députations, sous les plis de leurs drapeaux, s'en détachent pour se rendre à l'Hôtel de Ville.

M. l'échevin Bribosia, entouré de MM. Charlier, Douxchamps, Fronville, Antoine, conseillers communaux, J. Cabu, Moxhon, Douxchamps et Derenne, membres de la Commission des fêtes, leur souhaite la bienvenue au nom de l'administration communale catholique.

M. Jean van Elderen, secrétaire général de la Fédération, répond aux paroles cordiales de M. l'échevin Bribosia.

Après cette réception, les gymnastes se rendent à l'église-cathédrale de Saint-Aubain, où Mgr Heylen, évêque de Namur, les harangue.

Bientôt Namur s'emplit d'une joyeuse animation, en attendant l'heure de cheminer vers la plaine Saint-Nicolas, le stade gymnique où vont se révéler, sous la direction de M. Camille Hennart, l'admirable cohésion des mouvements d'ensemble, la vigueur et la souplesse des gymnastes fédérés.

C'est devant une foule nombreuse que s'est déroulé, l'après-midi, le programme des différents concours : Exercices d'ensemble imposés avec accompagnement de musique ; Concours de mouvements d'ensemble facultatifs libres ; Concours de mouvements d'ensemble facultatifs avec instruments ; Concours de mouvements d'ensemble d'armes ; Concours de pyramides libres ; Concours de pyramides avec engins ; Travail en section avec engin ; Défilé.

Vers 8 h. 1/2 du soir, sur la place d'Armes, noire de monde, commence, en guise de fête de nuit, la série des poses plastiques, sur lesquelles l'électricité du balcon des Galeries Namuroises projette des faisceaux lumineux : deux scènes distinctes ont été aménagées sur un même plan, tandis que l'harmonie des *XXXII* donne un joyeux concert.

La fête met en un vigoureux relief des scènes multiples des mieux ordonnées : combats, tableaux évocateurs des luttes de notre Indépendance nationale ou glorifiant les arts et la paix, l'œuvre civilisatrice des missions catholiques.

La seconde journée des fêtes gymnastiques a obtenu, comme la première, un vif succès.



Corporation des Bateliers

LES FÊTES LOCALES

La Belgique, et ses horizons nouveaux, est tout aussi bien un produit du génie humain que celui-ci un effet de la nature. Un peuple crée son paysage, et la culture de sa glèbe n'est qu'une harmonie née de la culture de son cerveau. Le Flamand, patient et mélancolique, a réduit ses marécages et ses bruyères en jardins et en polders. Le Brabançon, sensuel et mystique, s'est enfoncé en rêveries sous les religieuses futaies de Groenendael. Comme ses ancêtres gaulois, le Hennuyer, devenu industriel, vit en bourgades autour des cheminées hautes et noircies, et Liégeois, Campinaires, Ardennais ou Tournaisiens, chacun d'eux présente une tonalité propre et rend un son apparié au décor au milieu duquel ils vécurent. La nature s'est pliée à cette œuvre séculaire que continuent les générations. La Belgique et les mille nuances de ses jardins est faite à l'image des jardiniers.

Aussi de tous les pays de l'Europe et du monde, le mien est le plus européen de tous. En lui se concentrent sur le plus petit territoire les plus nombreuses variétés de l'âme occidentale. Bouquet fleuri, il doit n'exhaler qu'un parfum unique, fait de l'haleine de ses fleurs dissemblables, et ce parfum, qui est notre âme nationale, est aussi ce qui fera notre fierté.

Léon Hennebicq.



Octroi des privilèges communaux, par Guffens, 1846.

> Si la Belgique a fini par se faire accepter et respecter dans le monde, c'est parce que ses populations ont montré une trempe virile, révélé des convictions fortes, déployé une activité féconde, obéi à des aspirations élevées et persistantes. Sa nationalité, si longtemps contestée ou raillée, aujourd'hui l'objet d'une juste considération, sera à jamais indestructible si la même fermeté, la même prévoyance, la même hauteur de vues continuent à prévaloir dans les sphères supérieures de l'État, si le même patriotisme ne cesse pas d'armer les masses, si, en un mot, le souffle généreux de 1830 survit et renaît sans cesse dans les générations nouvelles.
>
> ÉMILE BANNING, 1880.

LES fêtes *nationales*, célébrées pour la plupart dans la Capitale, conviaient le Pays à se réjouir et à témoigner son allégresse dans des manifestations grandioses. Les fêtes *mixtes* réunissaient dans chaque chef-lieu les populations des provinces, en leur permettant d'acclamer le Roi et de célébrer les bienfaits d'une ère pacifique et prospère. Les fêtes *locales*, plus intimes, assurèrent la participation des villes et des communes à la joie générale.

On peut affirmer que partout elle eut son écho, puisque dans toutes les églises paroissiales du Royaume, à la suite d'une lettre pastorale des Evêques, un *Te Deum* d'actions de grâce fut chanté.

Les administrations provinciales intervinrent parfois, comme dans le Hainaut, pour aider les communes à donner à leurs fêtes jubilaires un plus vif éclat, parfois, comme dans le Brabant, pour associer les indigents à l'allégresse de la Nation.

Les comités provinciaux des fêtes, tels ceux d'Anvers, des Flandres, du Limbourg et du Luxembourg, organisèrent, au chef-lieu, des manifestations dans

lesquelles une place prépondérante était réservée aux représentants officiels des communes de la région.

Dans certains arrondissements administratifs, tels ceux d'Ath, Tournai, Soignies, etc., des comités spéciaux assurèrent le succès de démonstrations publiques avec le concours de tous les villages du district.

Les manifestations suscitées partout, en un élan magnifique, furent impressionnantes par l'unanimité des adhésions. Le présent — les autorités locales — formait le trait d'union entre le passé, représenté par les glorieux survivants de 1830, et l'avenir, dont les foules scolaires apportaient l'heureux présage.

Aussi il apparaît que le jubilé national eut sa répercussion dans les villes, les communes et jusque dans les moindres hameaux.

Les uns, faute de population dense ou aux prises avec des difficultés matérielles, limitèrent leur participation aux seules cérémonies religieuses ou aux fêtes intercommunales. D'autres voulurent y ajouter quelque démonstration inspirée par le sentiment patriotique ou la générosité des cœurs simples.

La plupart se complurent à composer des programmes de divertissements et de cérémonies, à en assurer l'accomplissement, et ce fut une émulation sans pareille à travers le pays pour faire bien et beau.

Il a paru intéressant, afin de donner à cette relation d'un anniversaire mémorable la plus grande sincérité, de grouper des indications sur les fêtes locales, d'en détailler parfois l'originalité ou l'importance, de s'efforcer d'en préciser la pensée pieuse ou émue.

Ainsi chacun pourra se convaincre du profond attachement des Belges à leur Pays indépendant.



Sceau de Jean seigneur de Ligne
et de Belœil, 1433.



Vers la Mer.

PROVINCE D'ANVERS

Tes fils, de superbe stature et dieux des avenirs, continueront au sang de leur race ta vigueur de roi campagnard ; et leurs femmes aux fraîches joues sont robustement belles sous la haute coiffe massive à lourdes guipures, garnies d'épingles.

ERNEST PERIER.

ARRONDISSEMENT D'ANVERS

DANS toutes les communes de l'arrondissement d'Anvers, des fêtes jubilaires réunirent en des manifestations patriotiques les autorités locales, les sociétés d'agrément et de philanthropie, les enfants des écoles. Ils formèrent des cortèges pour se rendre à l'église paroissiale et assister au *Te Deum*. Des discours furent prononcés par les bourgmestres. Les enfants chantèrent des hymnes nationaux devant la maison communale. Des jeux populaires, des représentations cinématographiques, des illuminations et feux d'artifice et aussi des distributions aux pauvres complétèrent ces programmes. Les communes étaient pavoisées et les habitants, partout, voulurent donner aux jours d'allégresse un éclat et une originalité qui redisent aux alentours leur enthousiasme à célébrer le jubilé national.

Tantôt les cortèges s'amplifièrent de groupes allégoriques comme à *Aertselaer* (3 septembre), *Brecht*, *Boom* (8, 9 et 15 octobre, chars évoquant l'histoire nationale), *Borgerhout* (30 juillet, 8 chars), *Bouchout* (20 août, cortège aux fleurs), *Cappellen* (2 juillet), *Hemixem* (10 septembre, avec chars), *Kiel* (18 septembre), *Merxem* (4 mars), *Wuestwezel* (13 août, cortège historique), *Reeth* (30 juillet).

Tantôt les militaires et les anciens militaires prennent une grande part aux fêtes : à *Beirendrecht* (13 avril), *Contich* (30 juillet), *Hemixem*, *Hoboken* (1,400 enfants), *Kiel*, *Ranst*, où le 9 juillet est inauguré le drapeau des Léopoldistes, *Terhaegen* (29 octobre).

Des banquets, lunchs ou repas furent offerts aux autorités, aux enfants et aux vieil-

lards, à *Austruweel* (30 juillet), *Boom, Brasschaet* (3 et 31 juillet, les fêtes coïncidèrent avec le soixante-quinzième anniversaire de l'érection de la commune, autrefois un hameau d'Eeckeren), *Eeckeren* (6 août, lunch et banquet), *Massenhoven* (10 juillet), *Mortsel* (6 août), *Westmalle* (20 août).

Des manifestations plus particulièrement loyalistes eurent lieu à *Contich* le 6 août à l'occasion de la remise d'un drapeau offert par le Roi aux anciens militaires ; à *Eeckeren* autour de la statue de Léopold II, élevée en 1873 ; à *Hemixem* devant les bustes de Léopold Ier et de Léopold II, 800 enfants y viennent déposer des palmes et des fleurs ; à *Hoboken* (30 juillet), où toutes les autorités, les sociétés et 1,400 enfants défilent devant les bustes de Léopold Ier et de Léopold II et déposent des fleurs, — un délégué de la colonie allemande dépose une couronne et remercie les Belges de leur hospitalité ; à *Ranst* à l'occasion de la remise d'un drapeau offert par le Roi aux Léopoldistes ; à *Wyneghem*, où est inaugurée une statue de Léopold II.



Des cantates furent chantées à *Beirendrecht*, à *Boom*, à *Borgerhout* (6 août, cantate de Dierckx et Seoens : *Lofzang aan het Vaderland*), à *Bouchout*, à *Brecht* (fêtes des 13, 14 et 15 août), à *Broechem* (30 juillet), à *Cappellen* (2 juillet), à *Contich* (6 août), à *Deurne* (15 octobre, 150 choristes), à *Edegem* (10 septembre), à *Eeckeren* (composée par M. Fr. Papen sur les paroles de M. l'abbé Peeters), à *Esschen* (30 juillet), à *Halle* (13 août), à *Hoboken* (*Hulde aan het Vaderland*, par l'Orphéon-Hoboken), à *Hoevenen* (20 août), à *Hove* (30 juillet), à *Kiel* (*Heerlijk Belgenland*, par 150 chanteurs), à *Lillo* (30 juillet), à *Loenhout* (30 juillet), à *Merxem* (*Heilig Vaderland* de Wambach), à *Mortsel* (6 août, 300 chanteurs), *Oeleghem* (20 août), *Oorderen, Rumpst* (23 juillet), *Santhoven* (31 juillet), *Schelle* (9 juillet), *Schooten* (6 août), *Waerloos* (30 juillet), *Wilmarsdonk* (22 octobre), *Wilryck* (30 juillet), *Wuestwezel, Wyneghem*.

Des distributions de secours furent faites aux pauvres, entre autres : à *Austruweel, Boom, Broechem, Edegem, Kiel, Linth* (4 juin), *'S Gravenwezel* (27 juin), *Wuestwezel, Wommelghem*.

Des souvenirs jubilaires furent remis à *Edegem, Esschen, Hemixem, Kiel, Reeth, Stabroeck, Waerloos, Zoersel*.

A noter de nombreuses conférences aux enfants et réceptions à la maison communale à *Viersel* (30 juillet), *'S Gravenwezel, Schilde* (10 octobre), *Santvliet* (20 août), *Saint-Léonard* (6 août), *Sint-Job-in-'t-Goor* (6 août), *Calmpthout* (15, 16 et 30 juillet).

Les fêtes de gymnastique corsèrent souvent les programmes ; il en fut ainsi spécialement à *Brecht* et à *Lillo*.

A *Oostmalle* (16 juillet), inauguration du drapeau de la Boerengilde.

Toutes ces fêtes furent marquées par des concerts et des jeux populaires, qui entretinrent la joie.

A *Boom*, une grande manifestation eut lieu, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la remise de décorations et de médailles civiques.

A *Borgerhout*, le 30 juillet, discours de M. A. Delbeke, membre de la Chambre des



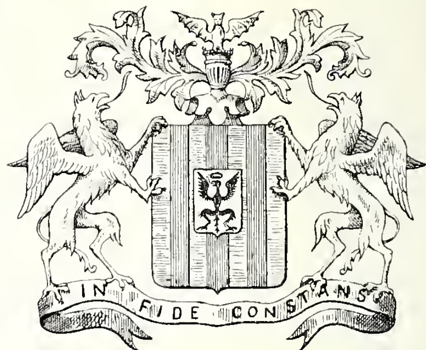
La Grand'Place de Malines.

Représentants, et cortège historique. Après la garde d'honneur, les pompiers avec leurs clairons, une musique en costumes anciens, des cavaliers arborant des couleurs belges et borgerhoutoises, venaient les chars symbolisant les libertés constitutionnelles, le char de l'Egalité (De Breydelszonen), avec des types de paysans et d'ouvriers très réussis ; la Liberté des Cultes (Consciencekring) ; la liberté de l'Enseignement (Liberale Volksbond) avec son contingent d'enfants ; la liberté de la Presse (Club excentrique), personnifiant l'imprimerie ; le Droit d'Association (Vlaamsche Kunstminnaars), un char superbe ; enfin un groupe (Ordewacht) qui avait pour sujet : Tous les pouvoirs émanent de la Nation. La deuxième partie du cortège était consacrée aux grandes industries belges : l'éclairage au gaz (Vereenigde Gasbewerkers), l'or noir, avec des mineurs typiques (Jonge Vrienden) et l'industrie diamantaire (Vlaanderen's Telgen). Revue de 1,100 enfants, le 6 août, qui défilent devant les autorités et M. Cogels, gouverneur de la province. Revue des écoles à *Brecht*. Inauguration des peintures offertes par M. Huysmans à *Contich*. Réception de M. Cogels à *Deurne*. A *Schilde*, le cortège a défilé devant l'Arbre de la Liberté.

ARRONDISSEMENT DE MALINES

MALINES

Une série de fêtes ont été organisées, sous les auspices de l'administration communale, à l'occasion du jubilé national. Enregistrons, tout d'abord, un concours de gymnastique, qui réunit à Malines, les *17, 18* et *19 juin*, plusieurs milliers de jeunes gens.



Sceau de la ville de Malines.

Les *9, 10* et *11 juillet*, eut lieu un concours offert aux sociétés de tirs à l'arc, à l'arbalète et au berceau. Septante sociétés avaient répondu à l'appel du Cercle organisateur, *Le Duc de Brabant*, et le jour de l'ouverture du concours, plus de deux mille cinq cents tireurs défilèrent dans les rues de Malines, leurs arcs ornés de drapelets tricolores et précédés de leurs antiques bannières, enseignes, armoiries de leurs doyens, etc.

Le *30 juillet*, revue et défilé des troupes de la garnison ; *Te Deum*, chanté à l'église métropolitaine Saint-Rombaut par S. Em. le cardinal Goossens et auquel assistaient les autorités civiles et militaires ; revue des enfants des écoles, qui, au nombre de 6,000, défilèrent devant les autorités communales et chantèrent ensuite la *Brabançonne* et *Vers l'Avenir*.

Une fête militaire, organisée par le 2e régiment d'artillerie et les sociétés de gymnastique de la ville, eut lieu le *31 juillet* et fut très brillante.

Les festivités ont été clôturées, le *1er octobre*, par une touchante cérémonie : l'inauguration d'une plaque commémorative appliquée sur la façade de la maison portant le n° 24 de la rue *de Beffer*, où mourut de ses blessures le comte Frédéric de Merode. Cette plaque, en bronze, œuvre du sculpteur Van Perck, mesure 1m80 de hauteur et est ornée du portrait du héros. A cette occasion, un cortège avait été organisé par la Société *Malines-Attractions*. Il a parcouru les rues de la ville et s'est rendu rue *de Beffer*, où se dressait une estrade sur laquelle avaient pris place les membres de la famille de Merode, S. Em. le cardinal Goossens, les sénateurs Fris, de Meester de Betzenbroeck et Bergmann ; les membres de la Chambre des Représentants De Cocq, Lefebvre, Van Cauwenbergh et Van de Walle ; le collège échevinal, le conseil communal, les autorités civiles et militaires. Au premier rang, on remarquait trois anciens Combattants de 1830. Après l'exécution d'une cantate, composée par M. Van Hoey, M. De



Malines. — Maison de la gilde des Pêcheurs « Le Saumon ».



LA PORTE DE BRUXELLES
A MALINES

Cocq, bourgmestre, fit l'éloge du héros. Discours très applaudi, auquel M. le comte de Merode, président du Sénat, a répondu. La cérémonie se termina par une réception des invités à l'Hôtel de Ville.

Les fêtes jubilaires eurent lieu, comme dans l'arrondissement d'Anvers, dans toutes les communes et notamment à *Beersel* (23 juillet), *Bevel* (30 juillet), *Bonheyden* (24 septembre), *Bonhem* (18 juin), *Gestel* (27 août), *Liezele* (22 juillet), *Lippeloo* (29 août), *Mariakerke, Saint-Amand* (29 juillet), *Wavre-Sainte-Catherine* (30 juillet et 9 août), *Wiekevorst* (13 juillet). Des cantates furent chantées à *Breendonck* (30 juillet), *Heyst-op-den-Berg*



Église de Puers.

(300 chanteurs), *Hombeek* (13 août), *Kessel* (30 juillet), *Koningshoyckt* (10 septembre, 150 chanteurs), *Ruysbroeck* (10 septembre), *Thisselt* (21 et 24 juillet), *Wavre-Notre-Dame* (6 août). Des souvenirs jubilaires furent remis aux enfants à *Berlaer* (30 juillet), *Heyndonck* (30 juillet), *Schrieck*, *Weert* (3 septembre). Des cortèges historiques furent organisés à *Blaesveld* (14 mai, 10 groupes reconstituant l'histoire de la localité depuis le VII[e] siècle), *Duffel* (30 juillet, 57 groupes), *Waelhem* (13 août), *Heyst-op-den-Berg*. Des distributions aux pauvres furent faites, entre autres, à *Oppuers* (29 juin), *Ruysbroeck*, *Rymenam* (1[er] octobre), *Breemdonck*. Des festivals de musique s'organisèrent à *Hallaer* (9 juillet), *Heffen* (30 avril), *Leest* (30 juillet). A *Iseghem*, concert populaire sous le tilleul de la place.

A *Heyst-op-den-Berg* (18, 25, 27, 28 juin et 30 juillet), à noter l'inauguration du monument élevé à la mémoire des Combattants de 1830, originaires de la ville.

Lierre (26 juin). Après l'assistance au *Te Deum* chanté en l'église collégiale de Saint-Gommaire, les autorités civiles et militaires, les décorés et les délégués des sociétés locales se formèrent en cortège et se rendirent à l'Hôtel de Ville, où ils furent reçus par M. Van Cauwenbergh, bourgmestre. Le lendemain, un cortège, composé d'une centaine de sociétés, parcourut la ville. On y remarqua des groupes d'enfants costumés aux couleurs

nationales et M. *Albert Verriest*, Combattant volontaire lierrois de 1830. Des chants patriotiques furent exécutés sur la Grand'Place par les sociétés chorales et les harmonies. Les réjouissances populaires ont été continuées, le 2 juillet, par une fête de gymnastique.

Le clou des festivités a été la revue des écoles, le 3 juillet. 5,000 enfants, fillettes et garçons, portant des cartels, des drapeaux, des bouquets, des couronnes et des palmes, défilèrent Grand'Place devant les autorités et déposèrent des bouquets de fleurs autour des bustes de Léopold Ier et Léopold II, les écoliers se formèrent en groupes et 1,400 d'entre eux exécutèrent des chants populaires. Une *Brabançonne* fut suivie de longues ovations et d'une majestueuse et émouvante manifestation. Le soir, illumination générale de la ville et concert-promenade.



Breendonck.

Nylen (30 juillet). Inauguration de locaux scolaires. *Puers,* cortège de sociétés vélocipédiques. *Putte,* toutes les autorités signent un livre d'or.

Waelhem (21 août). Inauguration d'une pierre commémorative des volontaires de 1830, appliquée à la façade de la maison historique « *De Gulden Bargie* ». Après un cortège, les enfants, tous parés des couleurs nationales, exécutèrent une cantate jubilaire. La fête militaire du 3 septembre consista dans « la prise du pont de Waelhem » par une demi-batterie du 2e régiment d'artillerie de Malines, renforcée par l'artillerie du fort.

Le 17 septembre eut lieu à *Willebroeck,* en présence de M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, et de M. Cogels, gouverneur de la province d'Anvers, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de feu Louis de Naeyer, en son vivant industriel et bourgmestre de Willebroeck.

ARRONDISSEMENT DE TURNHOUT

TURNHOUT

Turnhout a fêté avec entrain le jubilé national. Les réjouissances ont été inaugurées par un cortège aux lumières, dans lequel figuraient plusieurs chars.

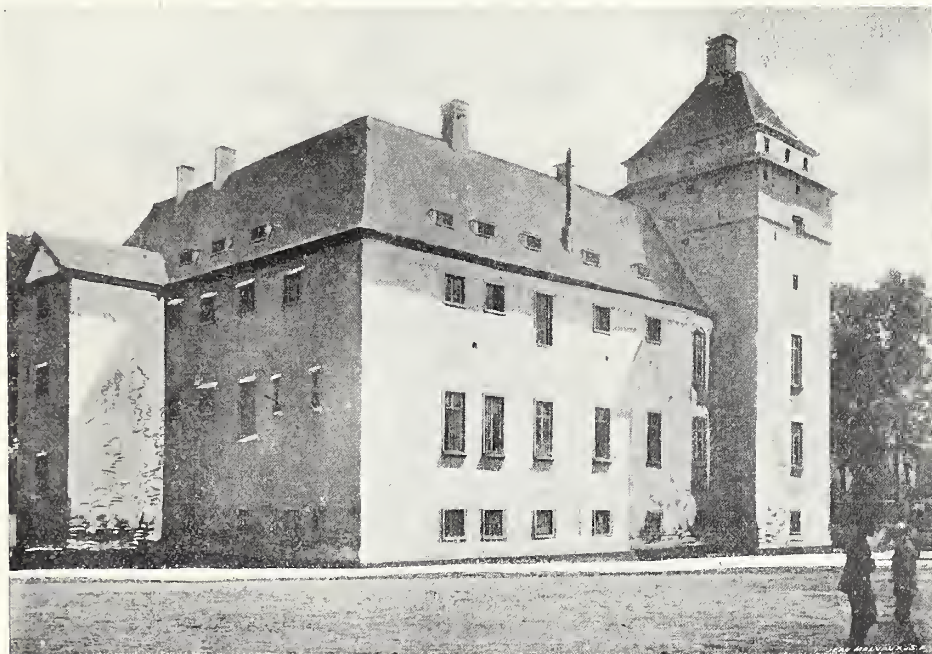
Au *Te Deum*, assistaient les autorités, les officiers de la garde civique et des pompiers. Les notabilités et les délégués des sociétés furent reçus ensuite à l'Hôtel de Ville, où M. le bourgmestre Van Hal prononça un discours jubilaire vantant la gloire de la Nation belge et la prospérité de la ville de Turnhout.

Toute la jeunesse scolaire se réunit Grand'Place et plus de mille chanteurs exécutèrent des chœurs patriotiques. Les écoles, les sociétés et les gildes parcoururent la ville en cortège, arborant leurs bannières, drapeaux et cartels et recueillant partout des ovations enthousiastes. La journée s'est clôturée par un feu d'artifice.

Les fêtes jubilaires eurent une grande répercussion dans la Campine anversoise : toutes les communes rivalisèrent pour donner de grandes fêtes, notamment à *Baelen* (13 août),

Beersse (30 juillet), *Eynthout* (30 juillet), *Grobbendonck* (30 juillet), *Houtrenne* (30 juillet), *Hulsthout* (21 juillet), *Morckhoven* (17 septembre), *Norderwyck* (21, 22 et 23 juillet), *Oevel* (23 juillet), *Poppel* (27 juillet), *Raevels* (3 septembre), *Tongerloo* (16 juillet), *Vaerendonck* (22 juin), *Veerle* (30 juillet), *Vlimmeren, Vorsselaer* (30 juillet), *Vosselaer* (30 juillet), *Wechelderzande* (30 juillet), *Weelde* (23 juillet), *Wortel* (30 juillet), *Zoerle-Parwys* (28 mai).

Des distributions de secours aux pauvres furent faites à *Baer-le-Duc* (30 juillet), *Casterlé* (30 juillet), *Lichtaert* (30 juillet), *Moll* (30 juillet), *Olmen* (30 juillet), *Oolen* (30 juillet), *Poederlé* (30 juillet), *Rethy* (30 juillet), *Merxplas* (30 juillet), *Vorst* (29 juin), *Westerloo*.



Le château de Marie-Thérèse à Turnhout.

Des souvenirs furent remis et des repas furent offerts aux enfants à *Arendonck* (30 juillet), *Bouwel* (22 et 23 août), *Deschel* (30 juillet et 27 août), *Gheel* (9 septembre), *Hersselt* (septembre), *Meerle* (30 juillet), *Meir* (21 mai, festival, 8 septembre), *Merxplas*, *Westmeerbeek* (septembre), *Westerloo*.

Des cantates furent chantées à *Gierle* (15 août), *Hérenthout* (3 septembre), *Hoogstraeten* (30 juillet), *Lille* (13 août), *Meerhout* (30 juillet), *Minderhout* (30 juillet), *Ryckevorsel* (30 juillet), *Thielen* (30 juillet), *Vieux-Turnhout* (30 juillet). A noter un festival à *Ramsel* (3 septembre).

A *Gheel*, M. Verstappen, un ancien Combattant, a eu les honneurs des manifestations patriotiques. Le 12 septembre, revue des 2,300 enfants des écoles et remise d'un drapeau à la Société des anciens militaires par M. le colonel Van Wetter, délégué par S. M. le Roi.

Hérenthals. De nombreuses fêtes et manifestations ont eu lieu les 30 juillet, 26, 27, 28, 29 août et 3 septembre. A la revue des écoles, 1,800 enfants et jeunes gens ont pris part. Cortège des écoles et des sociétés locales. A l'issue du *Te Deum*, le cortège se groupa autour d'un kiosque, où les autorités avaient pris place. Les écoliers exécutèrent divers chœurs



Hoogstraeten.

patriotiques et entendirent une allocution prononcée par M. le bourgmestre.

Westerloo (18 juin). La commune de Westerloo, dont M. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat, est le bourgmestre, a célébré brillamment l'anniversaire de l'Indépendance. *Te Deum*. A midi eut lieu, au château de Westerloo, un banquet en l'honneur de M. le général major Lauwick, chargé par Sa Majesté de remettre un drapeau aux anciens militaires de la commune. Tous les bourgmestres du canton y assistaient.

Un cortège de cinquante-trois sociétés vint prendre au château le délégué de Sa Majesté et le conduisit au kiosque d'honneur, dressé en face du monument érigé à la mémoire des héros de la guerre des paysans et de la Révolution de 1830.

Dans ce cadre de souvenirs patriotiques, on entendit d'abord un discours de M. Naets, conseiller provincial et président du comité des fêtes. Le général major Lauwick remit aux anciens soldats de Westerloo le drapeau que Sa Majesté leur confiait. M. le comte de Merode Westerloo, président d'honneur des anciens militaires de Westerloo, remercia et fit acclamer le Roi. Diverses festivités clôturèrent cette journée.



Sceau de Turnhout.



François II assurant, en 1793, au Brabant le maintien de ses Lois constitutionnelles.

PROVINCE DE BRABANT

Et parmi les rameaux, les cris, les chants de fêtes,
Les carillons d'argent qui pleurent des beffrois...

GIRAUD. (*Les dernières fêtes.*)

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES

LE soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale a été célébré dans toutes les communes de l'arrondissement de Bruxelles, aussi bien dans les villes et les faubourgs de la Capitale que dans les communes rurales.

Anderlecht. — Dans cette commune industrielle de l'agglomération bruxelloise, le jubilé national a été célébré par des fêtes et par diverses mesures dont la classe ouvrière et les nécessiteux ont bénéficié.

Soixante-quinze ouvriers furent envoyés à Liége, grâce à l'intervention de la commune et l'aide du Gouvernement. Le reliquat du subside a été réparti entre les sociétés mutualistes reconnues de la commune.

Le 21 juillet, distribution aux pauvres de la commune.

Le même jour, dans les hôpitaux et hospices, les malades, les vieillards, les orphelins et le personnel subalterne ont été conviés à plusieurs collations extraordinaires.

Du mois de mai au mois de septembre, de nombreuses fêtes ont été organisées, par les soins de l'administration communale, dans les différents quartiers d'Anderlecht.

Il faut encore signaler l'anniversaire de l'inauguration du drapeau de la Section Anderlechtoise de la Fédération royale des sous-officiers de l'armée et la fête par laquelle cette société commémora le jubilé national.

Etterbeek. — La commune d'Etterbeek avait nommé une commission pour composer un programme de fêtes jubilaires et pour en régler l'exécution.

Le 2 juillet eut lieu une imposante manifestation patriotique, précédée de la sortie

d'un cortège historique, auquel prirent part l'armée, la garde civique, les élèves des écoles et les sociétés de la commune.

Le cortège comportait 10 groupes avec 4 chars : 1° le char de Léopold Ier et de la Constitution ; 2° celui de Léopold II ; 3° le char des Arts, Sciences et Lettres; 4° le char de l'apothéose. C'est à la place Jourdan, point terminus du cortège, qu'eut lieu la manifestation patriotique à laquelle prit part le conseil communal.



La Maison communale d'Anderlecht.

Du haut d'une estrade, MM. Buedts, ff. de bourgmestre, entouré des échevins, du clergé, des membres du conseil communal et de la commission des fêtes, prononça un discours patriotique. La foule acclame. Les enfants des écoles, dans leurs coquets costumes, porteurs de fleurs et de palmes, entonnèrent des chants patriotiques, que les fanfares répétèrent. Une médaille commémorative fut remise aux présidents des sociétés présentes.

Signalons encore, le 10 juillet, une fête enfantine réunissant 1,500 élèves des écoles de la commune et l'ascension du ballon « Le Globe ». Enfin, le 9 octobre, un feu d'artifice.

Ixelles. — Ixelles a acclamé le défilé de ses écoles, comprenant 8,000 enfants qui se sont rendus de la place Sainte-Croix à la place Communale, où une cantate patriotique a célébré l'anniversaire jubilaire.

Les écoles sont groupées par sections. Les fillettes sont en blanc, coiffées du même petit chapeau de toile relevé sur le front, décorées du même insigne commémoratif de vermeil, portant, toutes, en écharpe, un large ruban tricolore. Les petits garçons ont, à l'épaule, un flot de rubans aux couleurs nationales.

A 3 heures, les magistrats communaux prennent place sur le kiosque, au pied duquel se sont réunis les membres du conseil communal et les personnalités du corps enseignant.

Des gymnastes gravissent les degrés, portant les drapeaux tricolores cravatés aux couleurs ixelloises qui vont être remis aux écoles ; au centre du kiosque, le drapeau offert à la commune en 1832.

Alors M. Duray, bourgmestre, remet aux écoles les drapeaux aux couleurs de la Patrie.

Et pendant qu'éclatent les applaudissements, les fillettes et les garçonnets, investis du poste glorieux de porte-drapeau, viennent recevoir l'emblème national.

Vers 6 heures, sur la place Communale, deux mille exécutants, dont douze cents enfants, interprètent la cantate jubilaire de Théo Mahy.

Jette-Saint-Pierre. — Le conseil communal, en séance du 18 avril 1905, nomme une commission à l'effet d'élaborer un programme de fêtes jubilaires.

Elles eurent lieu les 23 et 30 juillet, les 13, 15, 20, 27, 28, 29, 30 et 31 août, les 3, 7 et 10 septembre et consistèrent en des fêtes acrobatiques et de pantomime, concerts, lancement de ballons, concours de pigeons, de tir à l'arc au berceau et à la perche, de quilles et de tir à l'oiseau. Elles se clôturèrent par des illuminations et un grand feu d'artifice.



Médaille commémorative d'Etterbeek.

Koekelberg. — Des concerts publics eurent lieu, place Simonis, pendant les grandes illuminations des boulevards les 21, 23 et 27 juillet et 6 août. Un comité officiel avait été constitué et subsidié à cet effet par l'administration communale.

Molenbeek-Saint-Jean. — Cette commune a organisé, les 30 septembre, 1er et 2 octobre, des festivités locales à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

S'inspirant du caractère essentiellement populaire de leur industrieuse commune, les organisateurs conçurent le projet d'honorer le travail pour une fête patriotique à l'hôtel communal. Un appel fut lancé aux sociétés de Molenbeek-Saint-Jean, mutualités, syndicats, œuvres de bienfaisance, associations, corporations, œuvres scolaires et post-scolaires, sociétés d'art, d'agrément et de sports, invitant un certain nombre de leurs membres, proportionnel à la force numérique de leur groupement, à un raout démocratique, offert dans les locaux de l'hôtel communal. Deux mille cinq cents sociétaires et membres du personnel enseignant et des services communaux prirent part à la fête, en trois séries. Ils eurent accès à l'hôtel communal, la première série, de 8 à 9 h., la deuxième, de 9 à 10 h., la troisième, de 10 à 11 h. M. Hanssens, ff. de bourgmestre, les échevins, de nombreux conseillers communaux, M. de Royer de Dour, commissaire d'arrondissement, plusieurs échevins des communes de l'agglomération assistaient à la fête.



Ixelles. — La revue des écoles.

Le raout réussit parfaitement : 4,000 sandwichs et 2,000 pâtés furent servis; 500 litres de lambic et 15,000 litres de bock et de limonade furent versés. Tout fut très soigneusement organisé. Le service d'ordre et d'honneur était confié au corps des pompiers volontaires. La façade de l'hôtel communal et la place étaient brillamment éclairées. De 8 à 11 h., la musique du 9e régiment de ligne donna un concert sur la place.

Le 1er octobre, fête de gymnastique; les 1er et 2 octobre, nombreux concerts artistiques. Deux feux d'artifice ont clôturé les fêtes.

Le conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean avait associé les nécessiteux aux réjouissances nationales.

Saint-Gilles. — A l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale, la commune de Saint-Gilles a organisé toute une série de fêtes qui ont obtenu un grand succès. Elles ont été clôturées dimanche, 3 septembre, par une grande manifestation patriotique, qui a eu lieu à 4 heures de l'après-midi devant l'Hôtel de Ville.

Le programme comportait un concert par la musique du 1er régiment de guides, sous la direction de M. Walpot, et une seconde exécution des œuvres chorales qui ne purent être complètement interprétées à la fête patriotique de Laeken, le 16 juillet dernier, par suite du mauvais temps.

Plus de quinze cents exécutants, accompagnés par la musique du 1er régiment de guides, ont chanté, sous la direction habile de M. Duysburgh père, les *Cloches Jubilaires*, la cantate composée pour les fêtes de Laeken, paroles par M. Hubert Stiernet, musique de M. Florestan Duysburgh fils. L'œuvre a produit le plus grand effet.

On a entendu ensuite un *Chant patriotique*, paroles de M. A. Du Bois-De Jaeger, juge de paix à Laeken.

A l'issue du concert, tous ceux qui en avaient assuré le succès ont été réunis dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville et M. l'échevin Bréart, président du comité des fêtes, a remercié les organisateurs et leurs collaborateurs.

Saint-Josse-ten-Noode. — Un crédit extraordinaire a servi, pour une notable part, à payer les frais de l'illumination de la place Rogier et des voies publiques aboutissant au territoire de Bruxelles. Cette illumination a coïncidé avec celle de la capitale et a ainsi contribué à son éclat.

Des fêtes ont été données du 4 juin au 24 juillet et ont consisté en concours de tir, foire, retraite militaire, concerts, ascension de ballons, fête de nuit, séance de pantomime, exercices acrobatiques, exposition des travaux des élèves de l'école normale des arts du dessin, bals, grand cortège aux lumières et concours de groupes costumés, feu d'artifice, illumination, concours de jeu de grosse balle, etc.

Schaerbeek. — La commune de Schaerbeek a organisé un raout à l'Hôtel de Ville pour recevoir les tireurs étrangers ayant participé aux concours internationaux de tir.

Des subsides spéciaux ont été accordés à des ouvriers pour visiter l'Exposition de Liége. Le crédit des fêtes communales a été majoré.

Uccle. — A signaler dans cette commune, outre la participation des enfants des écoles communales à la revue scolaire organisée par la ville de Bruxelles, un grand concert donné place Brugmann, le 27 août, par l'*Harmonie Uccloise*.

Watermael-Boitsfort. — Les fêtes jubilaires, dans cette commune, eurent lieu le 25 juin et coïncidèrent avec les inaugurations de la maison communale et des bustes de feu Léopold Wiener et J.-R. Bischoffsheim.

Le conseil communal tint une séance extraordinaire et entendit un discours de

M. J.-H. Delleur, bourgmestre, qui retraça l'histoire de la commune, rendit hommage à ses prédécesseurs et spécialement à M. Léopold Wiener et à M. J.-R. Bischoffsheim, bienfaiteurs de la commune. M. Sam Wiener, au nom de sa famille, remercia la commune. On entendit encore M. Janson, député permanent, délégué par M. le gouverneur de la province de Brabant.

Après l'inauguration des bustes, eut lieu une cantate, musique de M. Jean Maeck, paroles françaises de M. Alfred Mabille et paroles flamandes de M. Herman Terlinck, exécutée par les enfants des écoles de Watermael et de Boitsfort et par la section chorale d'amateurs, avec le concours de la société royale l'*Harmonie de Boitsfort*.



La Maison communale de Schaerbeek.

Vint ensuite un défilé des élèves des écoles de garçons des deux sections de la commune, et cette patriotique manifestation se termina par la remise de drapeaux aux élèves des écoles communales.

Vilvorde. — Exposition-concours de bétail, chevaux et attelages et une autre exposition de fleurs, fruits, légumes et ustensiles de jardinage. Les fêtes ont revêtu un caractère officiel le 10 septembre, jour consacré à la grande manifestation patriotique, qui a débuté par un cortège des autorités civiles et militaires et de nombreuses sociétés. Les notabilités et les délégués des sociétés ont été reçus par l'administration communale à l'Hôtel de Ville, où M. Buisset, échevin, a prononcé une vibrante allocution, dont la péroraison a été saluée par une vive ovation. Le cortège s'est ensuite reformé pour défiler devant les autorités, groupées sur une estrade au pied de l'Hôtel de Ville. Une médaille commémorative a été remise à chaque société.

Le 14 septembre, un cortège aux lumières, organisé avec le concours de l'armée, a parcouru la ville.

Hal. — La ville de Hal organisa, avec le concours de la société *Hal-Attractions*, de grandes fêtes à l'occasion de la Pentecôte, de la kermesse et du jubilé national. Elles commencèrent les 11, 12, 13 et 15 juin, se continuèrent les 2, 9 et 30 juillet et se terminèrent les 3, 4 et 10 septembre. Fêtes artistiques et populaires, elles consistèrent en concerts, concours de tir, séances de cinématographie, de fêtes gymnastique et aérostatique, projections lumineuses, concours vélocipédiques, grands bals, etc. Le dimanche 9 juillet, à 2 heures, une manifestation patriotique a réuni devant les autorités communales

les élèves de toutes les écoles de la ville. A cette occasion, chaque école a reçu un drapeau national.

Les Communes rurales de l'Arrondissement

Dans chacune de ces communes, le programme des fêtes a été, en réalité, une série de manifestations patriotiques, qui, sous des formes diverses, ont permis à la population d'exprimer son vif attachement à la Patrie. Sauf dans trois ou quatre communes, dont la population est peu nombreuse, le caractère kermesse avait été écarté du programme adopté et une journée spéciale fut consacrée au Jubilé national.

Partout, la journée a débuté par une distribution aux indigents, associant ainsi les plus humbles à la joie générale. Le moins qu'on ait fait a été de leur distribuer du pain, tandis que dans certaines communes les notables voulurent s'associer à cette distribution et en faire une fête des pauvres. C'est ainsi qu'à *Malderen*, dès 7 heures du matin, les dames du village leur servirent elles-mêmes du café et des gâteaux et leur remirent, à midi, du pain et de la viande.

Citons encore les distributions des communes de : *Audenaeken, Auderghem, Beersel, Berchem-Saint-Laurent, Bierghes, Beyghem, Brages, Brusseghem, Cappelle-Saint-Ulric, Castre, Crainhem, Esschene, Ganshoren, Itterbeek, Leerbeek, Lombeek-Sainte-Marie, Merchtem, Molhem* (11 septembre), *Neder-Ockerzeel, Nosseghem, Opwyck, Peuthy, Ramsdonck, Strythem, Wambeek, Neder-Over-Heembeek, Ruysbroeck, Londerzeel, Haeren, Forest, Tourneppe.*

Ces distributions furent faites grâce aux ressources des bureaux de bienfaisance, aux subsides de la commune ou aux dons des particuliers ; dans quelques communes, elles furent facilitées par un subside de la province. Le total des sommes accordées par celle-ci pour le Brabant fut de 10,000 francs.



La Maison communale de Boitsfort.

Dans toutes les communes (sauf deux) eut lieu un cortège, auquel prirent part le collège et le conseil communal, les membres du bureau de bien-

faisance et de la fabrique d'église, le clergé paroissial et le clergé régulier, les fonctionnaires communaux, les enfants des écoles conduits par leurs instituteurs, les sociétés d'anciens militaires, de secours mutuels et d'agrément, les gildes et sociétés de musique, des délégations des divers corps de métiers, qui se rendit au *Te Deum ;* après la cérémonie religieuse, un cortège identique, précédé du drapeau national et dans lequel figuraient les enfants porteurs de petits drapeaux tricolores, a parcouru les principales rues et s'est rendu soit à la place communale, soit à la maison communale, où des discours ont été prononcés et où les enfants des écoles ont chanté des hymnes et chants patriotiques. Citons : *Alsemberg* (9 juillet), *Audenaeken* (17 septembre), *Beekerzeel* (27 août), *Bergh* (1er juin), *Berchem-Sainte-Agathe* (12 juin), *Bodeghem-Saint-Martin* (29 juin), *Borght-Lombeek*, *Brages* (8 mai), *Brusseghem*, *Buysingen*, *Cappelle-Saint-Ulric* (6 août), *Campenhout*, *Castre* (6 août), *Cobbeghem* (30 juillet, fête coïncidant avec les noces d'or d'un couple habitant la commune), *Crainhem* (16 juillet), *Dieghem*, *Dilbeek* (fête du 11 juin, coïncidant avec l'inauguration de la nouvelle maison communale), *Elinghen* (3 juillet), *Droogenbosch*, *Elewyt* (2 juillet), *Esschene* (15 octobre), *Gammerages* (23 juillet), *Ganshoren* (23 juillet), *Goyck* (15 septembre), *Grand-Bigard* (23 juillet), *Hamme* (27 août), *Hekelghem* (16 juillet), *Herffelingen* (24 juillet), *Hoeylaert* (23 juillet), *Hofstade* (23 juillet), *Itterbeek* (15 août), *Leerbeek* (30 juillet), *Lennick-Saint-Quentin* (27 août, cadeaux aux enfants), *Leeuw-Saint-Pierre* (2 août), *Lembecq* (27 août, banquet offert par le bourgmestre aux autorités), *Liedekerke* (6 août), *Linkebeek* (21 juillet), *Lombeek-Sainte-Marie* (souvenirs aux enfants, 2 novembre), *Lombeek-Sainte-Catherine*, *Maxenzeel* (souvenirs aux enfants), *Merchtem* (24 août), *Muysen* (concours de drapeaux), *Neder-Ockerzeel* (2 juillet, souvenirs), *Nieuwenrode* (21 juin), *Nosseghem* (4 juillet), *Opwyck* (26 juin), *Pepinghen*, *Peuthy* (29 mars), *Ramsdonck* (2 juillet), *Sehepdael*, *Sterrebeek* (30 juillet), *Strythem* (6 août), *Teralphene* (20 juillet, souvenir à chaque ménage), *Vollezeel* (23 juillet), *Wambeek* (29 juillet), *Wemmel* (18 juin), *Wesembeek* (18 juillet, coïncidence avec l'inauguration de la maison communale), *Wolverthem* (27 août), *Zelliek* (16 juillet), *Perck*, *Vlesenbeek* (3 septembre), *Woluwe-Saint-Étienne* (20 août), *Steenoekerzeel* (23 juillet), *Meysse* (20 août, manifestation devant la statue du baron Emmanuel Van der Linden d'Hooghvorst), *Hérinnes* (8 octobre, avec participation des ouvriers houilleurs et carriers en costume de travail), *Huyssinghen* (23 juillet), *Humbeeek* (6 août), *Londerzeel* (30 juillet), *Haeren* (30 juillet), *Pamel* (avec participation d'un Combattant de 1830), *Thollembeek* (23 juillet, avec participation des ouvriers en costume de travail), *Tourneppe* (16 juillet, médaille commémorative).



Melsbroeck. — Un char.

L'après-midi du jour de fête nationale, dans beaucoup de communes, des concerts ont été donnés ; l'organisation en était assurée par les sociétés locales et par les enfants des écoles. Ceux-ci étaient reconduits à leurs écoles, où la commission des fêtes leur faisait servir un

goûter, tandis que l'administration communale leur remettait des souvenirs patriotiques (médailles, portraits de la Famille Royale, chope, tasse, etc.).

Audenaeken, Beckerzeele (27 août), *Beersel* (23 juillet), *Bergh* (1er juin), *Berchem-Sainte-Agathe, Berchem-Saint-Laurent, Beyghem, Bierghes* (remise d'un livret de la caisse d'épargne aux enfants), *Bodeghem-Saint-Martin* (collation au château de Mme Marlier), *Bogaerden* (30 juillet), *Brages, Brusseghem, Bueken* (9 juillet), *Cappelle-Saint-Ulric, Elinghen, Elewyt, Esschene, Gammerages, Ganshoren, Hamme, Hekelghem* (17 juillet), *Hoeylaert. Liedekerke, Linkebeek, Lombeek-Sainte-Catherine, Nieuwenrode, Nosseghem, Wambeek, Woluwe-Saint-Pierre* (9 juillet), *Steenockerzeel* (400 participants), *Haeren* (30 juillet), *Pamel*. A signaler les cantates de circonstance d'*Assche, Campenhout*.

De nombreuses communes complétèrent les fêtes par des illuminations et feux d'artifice : *Alsemberg, Audenaeken, Auderghem* (3 septembre), *Beersel, Bergh, Berchem-Sainte-Agathe, Berchem-Saint-Laurent, Beyghem* (16 juillet), *Borgt-Lombeek, Bueken, Buysinghen, Castre, Cobbeghem, Dieghem, Dilbeek, Elinghen, Droogenbosch, Elewyt, Esschene, Gammerages, Grand-Bigard, Hekelghem, Hefferlingen, Itterbeek, Leerbeek, Liedekerke, Lombeek-Sainte-Catherine, Maxenzeele, Molhem-Bollebeek, Muysen, Neder-Ockerzeel, Nieuwenrode, Nosseghem, Pepinghen, Schepdael, Sterrebeeck, Strythem, Vollezeel, Wemmel, Woluwe-Saint-Pierre, Wolverthem, Zellick, Woluwe-Saint-Étienne, Saventhem, Melsbroeck, Strombeek-Bever, Ternath, Meysse, Huyssinghen, Humbeeck, Londerzeel, Tourneppe*.

A *Grimberghen*, le *Te Deum* fut chanté par l'abbé mitré ; à *Lennick-Saint-Quentin* (1er juin), le *Te Deum* fut chanté par tous les assistants.

Les administrations communales ont constitué pour la plupart une commission des fêtes à laquelle elles ont remis un subside prélevé sur la caisse communale, auquel sont venus s'ajouter parfois des dons particuliers. Citons parmi les donateurs : à *Melsbroeck*, Mme la baronne Albert Snoy; à *Haeren*, M. le marquis d'Assche ; à *Bodeghem-St-Martin*, Mme Marlier ; à *Tourneppe*, M. le comte Cornet de Grez; à *Grimberghen*, M. le comte Cornet de Peissant, M. Kips, MMlles les baronnes d'Overschie, les Pères Prémontrés, etc.; à *Machelen*, divers particuliers; à *Steenockerzeel*, M. et Mme Fuerison; à *Humbeek*, M. le baron Lunden.



Overyssche.

Notons les festivals de musique ou fêtes musicales d'*Assche* (24 septembre), *Grand-Bigard, Muysen* (17 mai), *Opwyck, Woluwe-Saint-Lambert* (4 juin).

D'autres communes ouvrirent des *expositions* et *concours agricoles* : *Assche* (17 septembre) et *Eppeghem* (9 juin) ; *Forest* envoya des enfants à l'Exposition.

Des communes donnèrent des fêtes scolaires avec défilé : *Auderghem* (17 août), *Droogenbosch* (29 juillet, remise de drapeaux aux écoles), *Haute-Croix* (4 juin), *Overyssche* (30 juillet, remise à toutes les écoles d'un drapeau), *Woluwe-Saint-Lambert*

(18 juin), *Ternath* (16 juillet), *Ruysbroeck* (20 août, remise d'un drapeau à chaque école), *Rhode-Saint-Genèse* (23 juillet, défilé de 700 enfants, remise de drapeaux), *Thollembeek* (23 juillet).

A signaler de grandes fêtes de gymnastique à *Auderghem* (3 septembre), *Brages* et *Esschene*.

D'autres communes organisèrent des fêtes autour de l'arbre de la liberté : *Leeuw-Saint*



Panorama de Louvain.

Pierre, Eppeghem (18 juin). A *Saintes,* le cortège, dans lequel on voyait un groupe d'hommes représentant les Combattants de la commune en 1830, escortant le drapeau décerné à Saintes en 1832, s'arrêta au pied de l'arbre de la liberté. M. Demeur, petit-fils de celui qui le planta, prononça un discours patriotique.

Des représentations dramatiques et populaires furent offertes à *Auderghem, Machelen* et *Forest* (22 juillet).

Des communes donnèrent des fêtes d'anciens militaires à *Neder-Over-Heembeek,* à *Strombeek-Bever.* Dans la première commune, le 4 juin, M. le général Burnell remit un drapeau au nom du Roi. Un défilé des enfants eut lieu devant le château de M. G. de Ro, bourgmestre ; 63 sociétés (6,000 personnes participèrent à la fête). Des discours furent prononcés par MM. le général Burnell et de Ro. Dans la seconde commune (30 juillet), le don du Roi (un drapeau) fut remis aux anciens militaires par le général de Heusch. Un concert fut donné par la musique du 9e régiment de ligne. Des fêtes semblables eurent lieu à *Wesembeek, Ophem* (13 août) et coïncidèrent avec l'inauguration de la maison communale.

En organisant des cortèges historiques et allégoriques, des communes sortirent de ce cadre et voulurent faire plus grand : *Elewyt* (8 chars), dont ceux de l'Indépendance et du Drapeau, *Weerde* (21 mai), *Schepdael* (Longchamp fleuri), *Peuthy* (29 mai, avec de nombreux chars), *Alsemberg, Grimberghen* (6 juin, 12 chars, rappelant l'histoire de la commune à travers les siècles), *Machelen* (9 juillet), *Malderen, Melsbroeck* (16 juillet),

Saventhem (30 juillet, 50 groupes), *Sempst* (28 mai), *Steenhuffel* (3 septembre), *Steenockerzeel* (23 juillet).

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN

LOUVAIN

Les fêtes eurent lieu le 27 août et obtinrent un très réel succès. Elles avaient été organisées sous les auspices de l'administration communale et la présidence de M. Vanderkelen, conseiller communal, par un Comité composé de MM. le colonel Van de Putte, commandant la place de Louvain; le lieutenant-colonel de Neeff, chef de la garde civique; le major Schelfhaut, commandant le bataillon du 10e régiment de ligne; le major Frans, du 4e régiment d'artillerie; R. Claes, échevin; Ch. Bosman, le Dr Aerts, Van Ex, Locus, conseillers communaux; L. Boels, président de la Commission des Hospices; Lecerf, directeur de la société de gymnastique *La Populaire Louvaniste;* baron de Dieudonné de Corbeek over Loo, président d'honneur de la *Section de gymnastique du Cercle catholique;* Van Bristom, vice-président de l'*Union vélocipédique louvaniste;* Delvaux, président de la fanfare du *Peeterman Cyclist Club*, et Van Hal, secrétaire

A la réception officielle des diverses autorités à l'Hôtel de Ville, où le vin d'honneur leur fut offert, M. l'échevin Colins, faisant fonctions de bourgmestre, entouré des membres du collège, prononça un discours patriotique.



La médaille commémorative de Louvain.

Après cette cérémonie, à laquelle assistaient MM. Roberti et Vanderkelen, sénateurs, Schollaert, Claes et De Becker, membres de la Chambre des Représentants, les autorités, précédées de la musique du 4e régiment d'artillerie, d'un piquet de l'armée, de la garde civique et des drapeaux de 1830, et suivies des présidents des sociétés prenant part à la fête et des drapeaux de toutes les sociétés locales, se sont formées en cortège pour se rendre à la caserne Saint-Martin. Là avait été organisée une fête militaire et sportive, avec le concours du 4e régiment d'artillerie, du bataillon du 10e régiment de ligne, des élèves des écoles communales, des orphelins de la ville, des cercles de vélocipédie et de gymnastique de Louvain et du faubourg de Blauwput. La fête s'est terminée par un carrousel et une charge émouvante, exécutés par les 38e et 39e batteries à cheval d'artillerie.

Le soir, les corps de musique de la ville et des principales localités de l'arrondissement se faisaient entendre sur les diverses places publiques, pendant qu'un concert-promenade était organisé par la fanfare du 4e régiment d'artillerie et animait la cité.

Au programme des fêtes figuraient encore des tableaux lumineux et patriotiques, une illumination générale et trois feux d'artifice.

Aerschot. — Le 11 juillet, la ville d'Aerschot a célébré le jubilé, au milieu d'une affluence de monde qu'avaient attirée les fêtes organisées par l'administration communale, lesquelles furent ouvertes par un *Te Deum*, chanté à l'église Notre-Dame, à 11 heures. L'après-midi, un cortège, dont les groupes et les chars glorifiaient d'anciens concitoyens, héros de 1830, se déploya par les principales rues, suivi des élèves des établissements de la ville, au nombre de 1,300. Les écoliers défilèrent sur la place du Marché. Deux concerts donnés sur la même place, par la fanfare *De Cirkel* et l'*Harmonie royale*, clôturèrent la journée.

Diest. — Les fêtes nationales ont été célébrées à Diest d'une façon solennelle et populaire. Le 2 septembre, un cortège, composé des élèves des écoles, des sociétés locales



Le château d'Héverlé.

et des autorités, s'est rendu à l'église, où un *Te Deum* fut chanté. Au retour, les écoliers exécutèrent sur la place communale, avec le concours des sociétés vocales et instrumentales, plusieurs chœurs patriotiques. Allocution de M. le bourgmestre.

Les festivités, à l'occasion du Jubilé national, furent reprises le 10 septembre. Au programme figurait une fête militaire organisée avec le concours de l'*Harmonie royale* et l'école du 14e régiment de ligne. Cette représentation fut des plus réussie. Non moins grand fut le succès de la fête cinématographique avec vues des principaux épisodes des événements de 1830. Un cortège aux lumières clôtura les réjouissances.

Héverlé. — De grandes festivités ont eu lieu à Héverlé les 8, 9, 10, 16 et 17 juillet.

La première journée fut consacrée à la commémoration de l'invention, en 1783, du gaz de houille par Jean-Pierre Minkelers, le savant professeur de l'Université de Louvain, procédé à l'aide duquel se firent le gonflement et l'ascension, le 21 novembre de la même année, d'un ballon libre dans le parc d'Héverlé, en présence du célèbre « duc aveugle » Louis-Englebert d'Arenberg, qui encouragea les recherches de Minkelers.

Après une brillante réception des autorités et des invités, parmi lesquels les membres de l'*Aéro-Club*, S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg présida à la pose de la première pierre de

la stèle destinée à glorifier l'illustre inventeur, à la haute science duquel M. Jacobs, président de l'*Aéro-Club*, rendit hommage en un intéressant et très éloquent discours.

L'inauguration de la nouvelle place Louis-Englebert d'Arenberg, en face de la gare d'Héverlé, en présence d'une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarqua le collège échevinal de Louvain et des personnalités du monde politique et scientifique, fut faite par M. le D[r] Vanden Bempt, bourgmestre, entouré des membres du collège échevinal et du conseil communal. M. le bourgmestre prononça un discours dans lequel il exprima les sentiments de loyalisme de la population envers la Dynastie et rendit un témoignage de reconnaissance, au nom de la commune d'Héverlé, à la munificence de la famille d'Arenberg. La réponse de Son Altesse Sérénissime fut fort applaudie; l'orateur mit en relief la prospérité croissante de la Belgique.



Tirlemont. — L'arrivée des autorités.

Le ballon *La Belgique*, appartenant à M. le comte Hadelin d'Oultremont, prit son essor, ayant à bord le duc d'Arenberg et M. Fernand Jacobs, pendant que furent lâchés plus de quatre cents ballons-pilotes et ballonnets, munis de cartes postales.

Au programme figuraient encore une fête de gymnastique, une promenade musicale, des représentations et jeux populaires et un feu d'artifice.

Tirlemont. — L'idée patriotique d'élever à Tirlemont un monument à la mémoire des volontaires de cette ville qui ont combattu en 1830 pour la conquête de l'Indépendance nationale revint au Conseil fédéral des sociétés d'anciens militaires de cette ville. Le conseil communal de Tirlemont, dans sa séance du 16 juillet 1904, approuva le projet et décida que la ville ferait elle-même élever le monument avec le concours des pouvoirs publics et de la Fédération des anciens militaires. M. Jef Lambeaux fut chargé de réaliser l'œuvre projetée.

La Commission nationale des fêtes de 1905 intervint par voie de subsides (3,000 francs) dans l'organisation des solennités d'inauguration du monument. Une commission fut nommée à l'effet d'en assurer la préparation.

Les fêtes jubilaires ont commencé, le samedi soir, par une retraite aux lumières, avec chars, à laquelle toutes les sociétés de la ville ont pris part.

Dimanche matin, les trains venant de diverses directions déversent une foule d'étrangers dans la ville brabançonne, richement pavoisée. On remarque des anciens Combattants

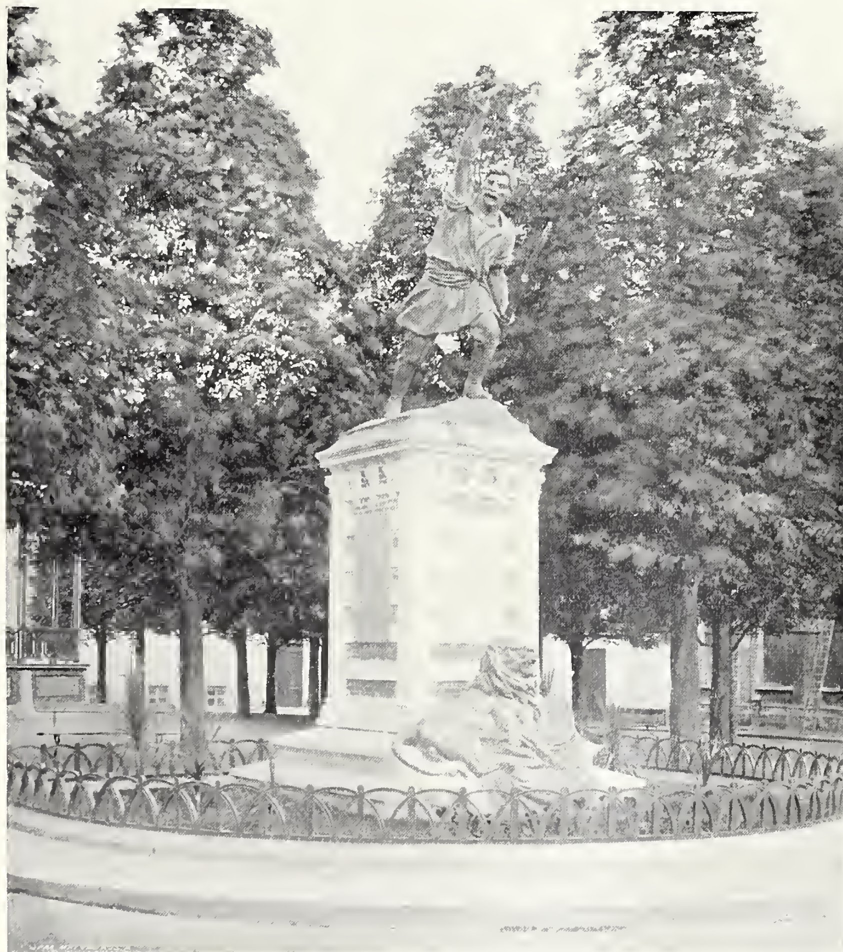
de 1830 : MM. Hespeel et Pierseaux, auxquels s'est joint M. G. Smets, de Tirlemont. Les fanfares des orphelins, rangées sur la Place, entonnent la *Brabançonne,* tandis que de vigoureux applaudissements éclatent de toutes parts.

Aussitôt se forme, place de la Station, le cortège des sociétés d'anciens militaires. Trent-huit groupes y prennent part. Il se dirige vers l'Hôtel de Ville.

On remarque des groupes de Bruxelles, d'Anvers, de Charleroy, de Louvain, de Liége, de Namur, d'Ixelles, de Wavre, de Huy, de Châtelineau, de Gembloux, de Beauvechain, de Termonde, de l'Union des anciens militaires de la province de Liége, de la Société des pensionnés d'Anvers, de la Fédération anversoise-brabançonne, des enfants des Combattants de 1830, de la Mutuelle congolaise.

A l'Hôtel de Ville, M. l'échevin Dony, faisant fonctions de bourgmestre, souhaite la bienvenue à tous.

M. Hespeel se lève et, d'une voix qui résonne encore avec énergie : « J'ai l'honneur, dit-il, au nom de mes compagnons d'armes, de remercier la ville de Tirlemont. Nous n'oublierons jamais l'accueil que nous avons reçu ici. »



Le monument de Tirlemont.

M. le général retraité De Schepper, au nom de l'Union des sociétés d'ex-militaires, remercie le conseil communal de son sympathique accueil.

Un lunch est servi. M. Baert, vice-président de la Fédération des ex-sous-officiers, a levé son verre en l'honneur de l'administration communale de Tirlemont.

A midi, a lieu dans le jardin de Saint-Georges une réception intime de tous les membres des sociétés d'anciens militaires étrangères à la ville.

Vers 3 heures, tandis que la foule envahit la Grand'Place, le canon tonne. Les autorités arrivent bientôt en voiture. Citons : M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur

et de l'Instruction publique, délégué par S. M. Léopold II ; M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants ; MM. les lieutenants généraux Verstraete et Theunis ; MM. Rosseeuw, Claes et De Becker, membres de la Chambre des Représentants ; M. Wouters, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; M. le général Heimburger ; MM. Raeymaeckers et Lacour, deputés permanents ; M. Cappellen, commissaire d'arrondissement de Louvain, etc.



La cantate à Tirlemont.

Les autorités se rendent en groupe à l'estrade adossée à la Justice de Paix. Le canon tonne, les cloches sonnent à toute volée, une vibrante *Brabançonne* éclate, la foule acclame le monument élevé en face du Square qui prolonge la place et se profile sur un fond de verdure.

M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, prend le premier la parole et exprime tout d'abord sa reconnaissance au Roi de lui avoir fait l'honneur de le déléguer à Tirlemont. L'orateur célèbre le Pays, rappelle l'élan d'allégresse qui s'est manifesté dans toute la Belgique pour rapprocher les hommes des opinions les plus diverses à l'occasion du Jubilé national. Il félicite la Fédération des sociétés d'anciens militaires tirlemontoise d'avoir obéi à une idée élevée en provoquant l'érection, sur cette belle et vaste plaine, d'un monument consacré à la mémoire des braves Combattants de 1830; il félicite aussi le conseil communal et toute l'assistance en faisant une mention spéciale des belles sociétés d'anciens militaires dont les membres ont au cœur, avec l'amour du drapeau, le culte de nos institutions. Après avoir dit la signification du monument, M. de Trooz termine en ces termes, au milieu d'une ovation enthousiaste :

La Belgique, Messieurs, est satisfaite de son sort, elle est fière de la place qu'elle occupe dans le concert des nations, elle se félicite de l'estime dont les Puissances l'entourent ; elle ne rêve pas d'accroissements de territoire, mais elle veut énergiquement demeurer ce qu'elle est, indépendante et libre, et elle saura consentir aux sacrifices nécessaires pour conserver jalousement tous les bienfaits qu'elle doit aux hommes de 1830.

Beaucoup de questions divisent les Belges ; souvenons-nous, au pied de ce monument, de ce qui les unit et acclamons ensemble le Roi et la Patrie.

Vive le Roi ! Vive la Belgique !

M. Dony remercie le Ministre d'avoir rehaussé cette fête de sa présence. Il indique

la portée de la fête, en rappelant l'active part des Tirlemontois aux événements de 1830. Il conclut en rendant hommage au Roi et en célébrant le patriotisme.

M. Chomé s'exprime au nom de la Fédération nationale des sociétés d'anciens militaires du Royaume.

M. Gonne dépose une couronne au nom de la Société des enfants des Combattants de 1830 et remercie la ville de Tirlemont d'avoir rendu hommage à ceux-ci.

Tous ces discours sont vivement acclamés. Après le discours de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, le voile qui cachait le monument est tombé. L'œuvre de Jef Lambeaux apparaît dans toute sa beauté. Elle est de belle allure dans ses lignes sobres. Elle représente un Combattant de 1830 courant au combat, la carabine d'une main, le sabre levé de l'autre. Au pied du socle est couché le lion belge protégeant le drapeau national.



La medaille commémorative de Tirlemont.

Différentes inscriptions ornent le socle. *Sur la face antérieure* : les armes de la ville et la devise nationale; *sur la face gauche*, on lit : « Erigé par la ville sur l'initiative de la Fédération tirlemontoise des Sociétés d'anciens militaires avec le concours de l'Etat et de la province, de dons particuliers et de collectes publiques, juillet 1905. » *Sur la face droite* est inscrit : « Soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale. La ville de Tirlemont à ses enfants martyrs ! Hommage de patriotique reconnaissance ! 1830-1905. » *Sur la face postérieure* sont gravés, au-dessous de cette inscription : « Gloire immortelle aux héros tirlemontois, défenseurs de notre liberté », les noms des volontaires tombés mortellement blessés sur le champ de bataille, des décorés de la croix de fer pour action d'éclat et des décorés de la croix commémorative.

Après les discours, une cantate, musique de B. van Perk, directeur de l'Académie de musique de Tirlemont, paroles de Julien Baerts, traduction flamande de L. Uten, est chantée par plus de mille exécutants, recrutés parmi les enfants des écoles et les sociétés de la ville.

Un cortège, composé d'environ 250 sociétés étrangères à la ville, défile ensuite au son de joyeux pas redoublés. Les drapeaux s'inclinent devant l'estrade des autorités et devant le monument. Toutes les sociétés reçoivent une médaille commémorative.

A 6 h. 1/2, un banquet a lieu au théâtre communal. Il est présidé par M. Dony, faisant fonctions de bourgmestre, entouré de MM. de Trooz, le lieutenant général Verstraete, Wouters, directeur général, De Becker, membre de la Chambre des Représentants, et Cappellen, commissaire d'arrondissement; MM. Schollaert, président de la Chambre des Représentants; le lieutenant général Theunis; Rosseeuw, membre de la Chambre des Représentants; le général Heimburger, le major Joos, Claes, membre de la Chambre des Représentants; Raeymaeckers, député permanent; Putzeys, conseiller provincial.

M. Dony porte le toast au Roi, remercie les pouvoirs publics et paye un tribut d'hommage au Gouvernement, à M. de Trooz, à la province, au président de la Chambre, à la garde civique, à ses anciens camarades de l'armée, aux Combattants de 1830 et à la Fédération des sociétés d'anciens militaires. *(Longs applaudissements.)*



A Wespelaer.

M. le Ministre de Trooz remercie la ville de Tirlemont d'avoir organisé une cérémonie aussi réconfortante et qui constitue une fête de gratitude pour tous ceux qui ont fait la merveilleuse Patrie que nous magnifions en cette année jubilaire.

M. le Ministre exprime toute la gratitude du Gouvernement à la ville de Tirlemont et particulièrement à M. Dony, organisateur de la cérémonie et l'interprète des aspirations du regretté bourgmestre défunt, M. Beauduin.

M. Alen rend hommage aux artistes.

Un feu d'artifice a clôturé la journée.

Lundi et mardi, des concerts et une nouvelle audition de la cantate ont eu lieu.

Les fêtes jubilaires dans les communes de l'arrondissement de Louvain furent empreintes d'un véritable caractère patriotique; elles consistèrent en un cortège groupant les autorités locales, les sociétés d'agrément et de mutualités, les enfants des écoles pour se rendre au *Te Deum*. A l'issue de cette cérémonie religieuse, des cantates et chants patriotiques furent exécutés par les enfants et des jeux populaires et concerts complétèrent le programme. Il en fut ainsi à *Attenrode* (23 juillet), *Bael* (4 juin), *Bautersem* (21 juillet et septembre), *Becquevoort* (11 septembre), *Beggynendyck* (16 juillet), *Berthem* (6 août), *Betecom* (23 juillet, 500 élèves), *Bierbeek* (23 juillet), *Binckom* (23 juillet), *Boortmeer-*

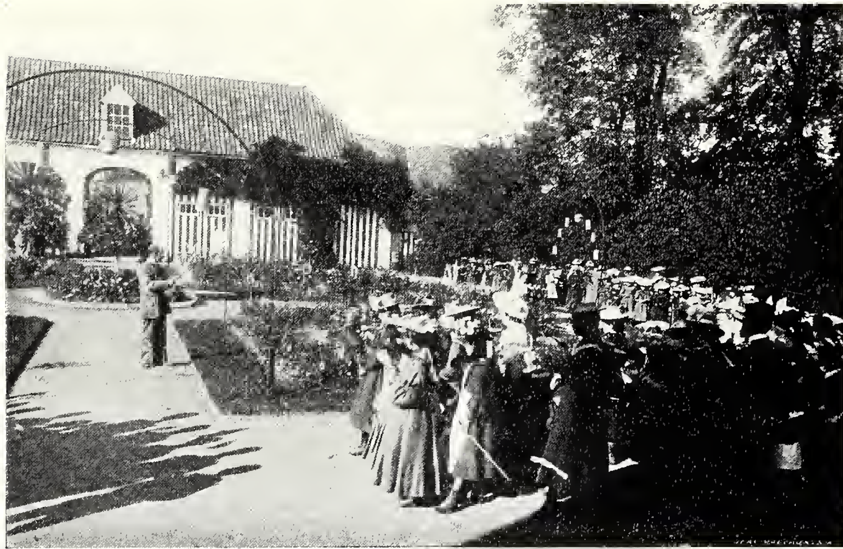
beek (4 juin), *Bost* (23 juillet), *Budingen* (21 juillet), *Caggevinne-Assent* (22 juin, discours par l'instituteur), *Corbeek-Dyle* (23 juillet), *Corbeek-Loo* (21 juillet), *Cortenaeken* (3 septembre, allocution du bourgmestre), *Cortenberg* (20 août), *Cortryck-Dutzel* (14 août), *Cumptich* (8 septembre), *Deurne* (21 juillet), *Dormael* (10 septembre), *Duysbourg* (23 juillet), *Erps-Querbs* (30 juillet), *Esemael* (21 juillet), *Everberg* (30 juillet, allocution du bourgmestre), *Geet-Betz* (23 juillet), *Gelrode* (16 juillet), *Glabbeek-Suerbempde* (23 juillet), *Haecht* (15 août), *Halle-Boyenhoven* (2 septembre), *Hanthem-Sainte-Marguerite* (21 juillet, conférence par l'instituteur), *Hauwaert* (28 août, lunch offert aux enfants par le bourgmestre M. de Troostenbergh), *Heelenbosch* (27 août), *Hever* (22 juin, discours du faisant fonctions de bourgmestre, M. Van Langendonck), *Hérent* (4 septembre, avec la participation de trois Combattants de 1830, cantate 50 exécutants, discours), *Hoeleden* (23 juillet), *Holsbeek* (10 septembre), *Hougaerde* (21 juillet), *Huldenberg* (6 août, manifestation autour de l'arbre de la liberté, planté en 1830), *Keerbergen* (23 juillet), *Kerkom* (24 septembre), *Kersbeek-Miscom* (3 septembre, fête scolaire, discours du bourgmestre), *Kessel-Loo* (24 septembre, discours du bourgmestre), *Langdorp* (4 septembre), *Léau* (27 septembre), *L'Ecluse* (20 août), *Leefdael* (20 août), *Linden* (24 août), *Loonbeek* (28 mai), *Lovenjoul* (24 septembre), *Lubbeek* (23 juillet, discours du bourgmestre, lunch), *Meensel-Kieseghem* (13 juillet), *Meerbeek* (20 août, discours du bourgmestre), *Melckweser* (23 juillet), *Meldert* (13 juin), *Messelbroeck* (23 juillet), *Molenbeek-Weersbeek* (13 juillet), *Molenstede* (21 juillet, discours de l'instituteur), *Montaigu*, *Neerheylissem* (1er octobre), *Neervelp* (23 juillet), *Neeryssche* (6 août, discours du bourgmestre), *Nieuwrode* (23 juillet), *Oirbeek* (21 juillet), *Opheylissem* (11 juillet et 13 août, discours de M. le baron van den Bossche, bourgmestre), *Oplinter* (26, 27, 29 juin, 2 juillet), *Opvelp* (23 juillet), *Orsmael-Gussenhoven* (20 août), *Pellenberg* (25 juin), *Rhode-Saint-Pierre* (6 août), *Rhode-Sainte-Agathe* (23 juillet), *Rillaer* (8 septembre), *Roosbeek* (3 septembre), *Rotselaer* (23 juillet), *Rummen* (23 juillet), *Schaffen* (2 juillet, lunch), *Sichem* (13 août), *Tervueren* (23 juillet), *Testelt* (21 juillet), *Thielt* (23 juillet), *Thildonck* (23 juillet), *Tremeloo* (30 juillet), *Vaelbeek* (23 juillet), *Velthem-Beyssem* (5 novembre, coïncidence avec le jubilé de diamant des époux Dierickx-Van Liewendael), *Vieux-Héverlé* (27 août), *Vissenaeken* (21 juillet), *Vossem* (10 septembre), *Waenrode* (21 juillet), *Webbecom* (23 juillet), *Weert-Saint-Georges* (15 octobre), *Werchter* (21 août), *Wesemael* (20 août, un Combattant de 1830 participe à la fête), *Wespelaer* (16 juillet, discours de M. le bourgmestre), *Willebringen* (21 juin),



A Rillaer.

Wilsele (21 et 23 juillet), *Winghe-Saint-Georges* (30 juillet), *Winxele* (28 mai et 23 juillet), *Zetrud-Lumay* (27 août).

Les pauvres ne furent pas oubliés : notons d'amples distributions de vivres et d'argent dans les communes d'*Attenrode, Bael, Bautersem, Betecom, Bierbeek, Binckom, Boortmeerbeek, Bost, Budingen, Corbeek-Dyle, Corbeek-Loo, Cortenberg, Duysbourg, Esemael, Geet-Betz, Glabbeek-Suerbempde, Halle-Boyenhoven, Hauthem-Sainte-Marguerite, Hauwaert, Heelenbosch, Hérent, Hoeleden, Linden, Meensel-Kieseghem, Messelbroeck, Molenstede, Neervelp, Neeryssche, Nieuwrhode, Oirbeek, Oplinter, Pellenberg, Rillaer, Roosbeek, Schaffen, Testelt, Thielt, Thildonck, Tremeloo, Vissenaeken, Webbecom, Weert-Saint-Georges, Willebringen, Wilsele, Winghe-Saint-Georges, Zetrud-Lumay.*



Exécution de la « Brabançonne » par les enfants, au château d'Hever.

Des souvenirs furent remis à *Becquevoort, Deurne, Glabbeek-Suerbempde* (souvenirs aux vingt ménagères les plus propres de la commune), *Keerbergen, Kersbeek-Miscom, Kessel-Loo, Leefdael, Lubbeek* (présent aux ouvriers décorés). *Melckweser, Neerheylissem, Neervelp, Tremeloo, Waenrode, Webbecom, Wesemael.*

Quelques cortèges historiques ou allégoriques parcoururent les communes de *Beggynendyck, Cortenberg, Hever, Hérent, Rillaer* (24 septembre, 22 groupes), *Werchter* (21 août).

Les localités étaient toutes pavoisées, ornées de décorations champêtres ; beaucoup terminèrent la journée jubilaire par des illuminations ou feux d'artifice. Il en fut ainsi à *Becquevoort, Beggynendyck, Betecom, Boortmeerbeek, Bost, Cumptich, Haecht, Hever, Hérent, Holsbeek, Hougaerde, Kessel-Loo, L'Écluse, Leefdael, Loonbeek, Lubbeek, Meerbeek, Neerheylissem, Oirbeek, Opheylissem, Oplinter, Rhode-Saint-Pierre, Tervueren, Testelt* (illumination du vieux tilleul), *Vaelbeek, Velthem-Beyssem, Vieux-Heverlé, Weert-Saint-Georges, Wespelaer, Wilsele* (13 août), *Zetrud-Lumay, Winxele.*

Des drapeaux furent remis à *Perthem*, à *Neerheylissem* (1er octobre, remise d'un drapeau, offert par le Roi aux anciens militaires, par le colonel van de Putte).

A noter des festivals de musique à *Bunsbeek* (14 mai), *Léau, Oplinter, Rhode-Sainte-Agathe, Winghe-Saint-Georges, Winxele* (28 mai) et une fête de gymnastique à *Wespelaer,* dans le parc de M. le vicomte de Spoelberg de Lovenjoul.

Cette énumération prouve la grande participation de l'arrondissement de Louvain aux fetes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

NIVELLES

L'ancienne capitale du Brabant wallon ne pouvait manquer de prendre une part importante aux manifestations patriotiques de 1905.

Les fêtes jubilaires eurent lieu du *28 mai au 5 juin* 1905.

Un comité avait été formé pour présider à leur organisation.

La partie des fêtes plus spécialement organisée pour célébrer le Jubilé national fut celle du *28 juin,* qui consista en une manifestation autour du monument élevé à la mémoire des Combattants de 1830 nivellois et transféré entre la Collégiale et l'Hôtel de Ville, à l'endroit marqué par leur dévouement.

Le cortège, composé de 51 groupes, parmi lesquels les sociétés d'anciens militaires de Nivelles, Bruxelles, Braine-l'Alleud, Tirlemont, Genappe,Gembloux, Charleroy, La Louvière, ainsi que de nombreuses sociétés d'agrément et de prévoyance de Baisy-Thy, Loupoigne, Houtain, Vieux-Genappe, Lasnes, Hal, Tubize, Pont-à-Celles, Thines, Thieu, Cortil-Noirmont, Braine-l'Alleud, Loth, Arquennes, Feluy, La Louvière, Buzet et Nivelles, s'est formé au faubourg de Namur pour venir se ranger Grand'Place.



Le monument commemoratif de Nivelles.



Nivelles. — L'inauguration du monument.

Le cortège se terminait par deux landaus, où avaient pris place deux vieux Combattants de 1830, MM. Demoulin, habitant Arquennes, et Pierseaux, de Schaerbeek.

La garde civique formait le carré autour du monument.

Une estrade est adossée à l'Hôtel de Ville. Les autorités de la ville et de l'arrondissement y prennent place, ainsi que M. Wouters, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, spécialement délégué par M. le Ministre de Trooz. Les Combattants de 1830 y sont conduits. Deux drapeaux nationaux : l'un en lambeaux, mais glorieux — celui que les volontaires de 1830 ont conduit au feu — l'autre offert en 1832 à la ville de Nivelles, se placent à leurs côtés. Tous les drapeaux des sociétés se rangent au milieu du carré. M. P. de Burlet prononce alors un discours dans lequel il célèbre l'amour de la Patrie ; il redit toute la part des Nivellois dans les événements de 1830 et il trouve des mots heureux pour célébrer leur vaillance. Il cite le commandant des volontaires, François Queval, les tués devant l'ennemi, Chapelle, Jubert, Voituron. Il rappelle qu'en 1834 un monument fut élevé à la mémoire de ces braves, dont M. Georges Willame, le spirituel et si érudit chroniqueur des choses nivelloises, a fait l'histoire.

« Il était simple et modeste comme ceux dont il devait perpétuer le souvenir, continue M. P. de Burlet. Un jour vint où il fut relégué en une lointaine perspective de notre cimetière communal.

» Notre population, les anciens militaires surtout, déplorait cet exil et souhaitait revoir au cœur même de notre cité ce monument qui doit être pour nous un glorieux souvenir.

» La voici donc réédifiée, cette colonne commémorative, sur l'emplacement même qui, il y a soixante-dix ans, lui fut consacré entre notre antique église, ce témoin de notre passé calme et poétique, et l'Hôtel de Ville, symbole de nos franchises communales. »

L'orateur remercie les autorités présentes et représentées et termine son discours au cri de : « Vive le Roi ! »

M. Gillard, président de la société des anciens militaires de Léopold I[er], prend ensuite la parole.

La cérémonie se termine par l'exécution de la *Brabançonne,* chantée par les enfants des écoles et la société chorale *Les Travailleurs Réunis,* avec accompagnement d'orchestre, sous la direction de M. Emile Dane (600 exécutants).

Une réception à l'Hôtel de Ville des délégués des sociétés participantes, une fête musicale, un banquet de soixante-quinze couverts à l'Hôtel de Ville, une fête cinématographique ont terminé cette journée.

Le banquet réunissait les anciens militaires de Nivelles.

Le commandant Van Beghinst a porté la santé du Roi.

Le *1[er] juin,* une fête militaire et musicale a été organisée par le corps cycliste du régiment des carabiniers.

Le *4 juin,* une fête musicale, aérostatique et pyrotechnique a clôturé cette série de festivés.

Genappe. — La ville de Genappe a fêté le Jubilé national, le 11 juin, par un cortège qui a parcouru les rues de l'agglomération. Trente-neuf groupes s'étaient réunis. Des sociétés de Rêves, de Nivelles, de Baisy-Thy, de Loupoigne, de Sart-Dame-Avelines, de Netthen, d'Houtain, de Wavre, de Bierges, de Taugissart s'étaient jointes à celles de Genappe. Des chars séparaient les différents groupes costumés. Le canon genappien *Rif tout d'ju* et le drapeau décerné en 1831 à la ville de Genappe précédaient la voiture où avait pris place M. Leghain, Combattant de 1830.

Une fête de gymnastique, la réunion de toutes les sociétés de musique sur la place pour y exécuter la *Brabançonne,* des concerts, une représentation cinématographique, un bal champêtre et l'illumination de la ville, tel est le bilan de cette belle journée.

La commune de *Glabais* a participé officiellement à cette fête.

Grez-Doiceau. — Un fort contingent d'habitants de cette commune prirent part aux événements de 1830 : ils furent 25 qui combattirent pour l'Indépendance du Pays.

L'administration communale de Grez-Doiceau, voulant leur rendre hommage, décida d'ériger en leur honneur un monument commémoratif, sur la Grand'Place de la commune.



Le monument de Grez-Doiceau.

Un Comité d'honneur fut constitué, sous la présidence de MM. le comte de Merode Westerloo, président du Sénat ; Schollaert, président de la Chambre des Représentants ; le baron Lambermont, Ministre d'Etat.

Le Gouvernement, la Commission des fêtes nationales, l'administration provinciale s'associèrent à cette entreprise par voie de subsides.

Grez voulut un monument digne de ceux dont elle honore la mémoire. Elle en confia l'exécution au sculpteur Jean Hérain, l'un de nos meilleurs artistes.

Un Comité exécutif s'était chargé, sous les auspices de l'administration communale, de mener à bien la manifestation qui se préparait et d'ouvrir une souscription, qui réussit parfaitement.



Jodoigne. — Char de l'agriculture.

La fête d'inauguration eut lieu le 28 juillet, après un *Te Deum* solennel.

A 10 h. 30, le tram venant de Wavre amenait dans la petite, mais patriotique commune, une affluence considérable de monde.

MM. Schollaert, président de la Chambre des Représentants; Wouters, directeur général au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, remplaçant M. de Trooz, empêché au dernier moment ; le général baron de Heusch ; les majors Chaltin et Daenen ; le major Dony, président de la Fédération des anciens militaires de Tirlemont ; le colonel Rosart, du régiment des carabiniers ; les sénateurs Roberti, Henricot, baron Orban de Xivry ; baron Snoy, membre de la Chambre des Représentants ; Willame, député permanent, remplaçant l'honorable gouverneur du Brabant ; Berger, Duquaine, conseillers provinciaux ; Duray, bourgmestre d'Ixelles, conseiller provincial ; Van Ham, commissaire d'arrondissement, etc., furent reçus par MM. V. Lacourt et A. Maricq, membres du Comité exécutif. Le service d'honneur était fait par l'école des carabiniers de Wavre et par un peloton de gendarmes à cheval.

Une vibrante *Brabançonne* accueillit l'arrivée des honorables invités, qui furent conduits à l'école communale des filles, où M. le comte J. du Monceau de Bergendael, bourgmestre, leur souhaita la bienvenue.

M. De Leemans, membre du comité organisateur, prononce le discours patriotique, montrant toute la part que la commune prit aux événements de 1830.

Le livre d'or se couvre de signatures et le vin d'honneur est offert à l'assistance.

Bientôt après, les autorités se dirigent vers la place pour procéder à l'inauguration du monument.

M. De Leemans remet à la commune le monument offert à celle-ci par la générosité des habitants et des familles des anciens Combattants, ainsi que par la large intervention des pouvoirs publics.

M. le comte J. du Monceau de Bergendael, bourgmestre, prononce ensuite un discours ; il remercie et vante le courage des volontaires de 1830, dont voici les noms :

Théophile Collette et *Philippe Thiry*, que leurs camarades avaient nommés officiers, *Constantin Collette, Alexandre Thiry, Désiré Thumas, Antoine Latour, Charles-Joseph Hanquet, Pierre-Antoine Lecapitaine,* porte-drapeau de cette glorieuse phalange, *Jean-François* et *Isidore Deridder, Jean-Joseph* et *Alexandre Lacourt, Jean-Joseph Librechts, Jean-François* et *Jean Vandries, Boniface Bonjean, Ghislain Hanquet, Pierre Hanset, Jean-François Rollin, Charles Borremans, Jean-Baptiste Boulanger, Jean-François Desonne, François Remy* et *François Roels.*

A ce moment, le voile tomba et le monument apparut dans toute sa beauté.

C'est une stèle en pierre blanche d'Euville de 3m50, portant un bronze en relief représentant l'Histoire devant le temple de la Gloire. La figure, de très belle allure, lève une main vers le ciel et tient de l'autre un rouleau de parchemin auquel est appendu le sceau de la franchise communale de Grez ; un pied repose sur une gerbe de laurier, l'autre sur un cartel portant les noms des vingt-quatre Combattants.

De vigoureux applaudissements éclatèrent et on fit une ovation à l'adjudant militaire M. Massart, qui récita l'*Ode au Drapeau*.

M. l'intendant militaire Gonne dépose, au nom des fils des Combattants de 1830 de Belgique, une couronne en fer forgé, et les petits-enfants des Combattants de Grez déposent, à leur tour, une gerbe de fleurs, nouée d'un large ruban aux couleurs de Grez.

Immédiatement après, on entend une cantate, paroles de M. Schepers (un Grézien), instituteur à Braine-l'Alleud, musique de M. Lucien Lacourt, instituteur communal à Grez-Doiceau. Un lunch est ensuite servi dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Vers le soir, un feu d'artifice japonais fait la joie des petits et des grands, une fête cinématographique patriotique provoque de longues ovations.

Jodoigne. — Les fêtes de Jodoigne ont été organisées par un groupe de citoyens désireux de commémorer les Journées de 1830 et particulièrement celles de Berchem, auxquelles un corps de soixante-dix Jodoignois prirent part. Le capitaine Martin (Jacques, chef de ces braves) fut tué aux côtés du comte Frédéric de Merode.

Le monument consiste en une pierre encastrée dans l'église Saint-Médard; un grillage artistique l'entoure. L'inscription est un hommage aux héros et renseigne les noms des souscripteurs.

Les fêtes ont été superbes. Elles ont eu lieu le 3 septembre ; mais, dès le 2 au soir, une retraite aux flambeaux donnait de l'animation à la jolie localité.

Le dimanche matin, un cortège se dirige vers l'église Saint-Médard pour assister à l'inauguration de la pierre érigée. Neuf gendarmes à cheval, en grande tenue, ouvrent le cortège ; puis viennent, portés par des descendants de Combattants jodoignois, les vieux étendards de 1830. Les membres du comité, encadrés par les soldats du régiment des carabiniers, suivent; puis les officiers de l'armée, les fonctionnaires et toutes les sociétés de la ville au grand complet, avec leurs drapeaux.



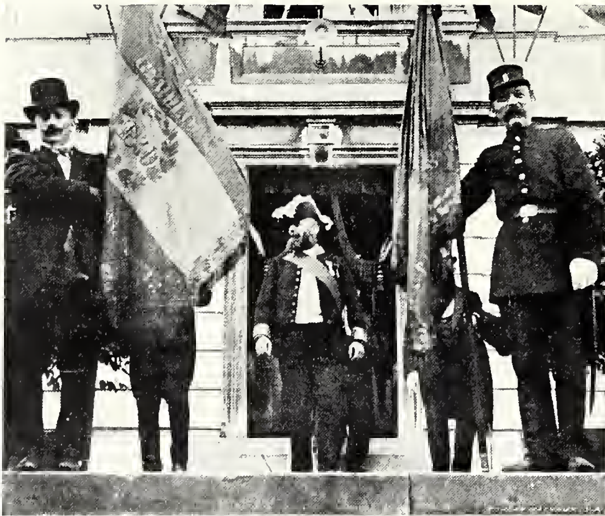
A Marbais.

Arrivé sur la place de l'église, le cortège se masse autour de la pierre, que l'on découvre. Sur l'escalier se rassemblent les drapeaux des sociétés, dont les couleurs chatoient quand même sous le temps maussade.

M. Louis Poncin, un des présidents du comité, remet le monument à la commune. Des acclamations soulignent le discours qu'il prononce. La société *Les Échos de la Gèthe* exécute *Vers l'Avenir,* de Gevaert.

M. le bourgmestre Charlot remercie en termes éloquents et célèbre la Belgique et ses Rois. La *Brabançonne* éclate, jouée par l'*Harmonie*. Les drapeaux s'inclinent.

Le cortège se reforme et se dirige vers la place Urban, où il s'arrête pour prendre, à la descente du tram, le vieux Combattant de 1830, M. J.-F. Leghain, de Marbais. Quand paraît le vieux brave, vêtu du bonnet et du sarrau légendaires de nos volontaires, c'est une immense acclamation. Sa voiture, pavoisée, se joint au cortège, qui vient alors se dissoudre Grand'Place, à l'arbre de la liberté.



A Perwez.

A midi, un déjeuner, offert au comité, réunit la plupart des organisateurs de la fête. Le vénérable M. Leghain préside, ayant, à sa droite : le capitaine commandant Detail, des carabiniers, M. Louis Poncin, le lieutenant Houba, des carabiniers, et le lieutenant commandant le détachement d'artillerie ; à sa gauche, M. Léon Pastur, le lieutenant Ch. Van Damme, des carabiniers, M. Max Pastur. Autour de la table présidentielle se rangent les autres membres du comité des fêtes.

A l'heure du champagne, M. Max Pastur se lève et prononce un toast qui fut fortement applaudi.

Un grand cortège historique, réunissant soixante-dix sociétés, parcourut ensuite les rues de Jodoigne. La période de 1830 y est évoquée, de même que la paix, le travail et la prospérité. Un char terminait le défilé. Notons encore, pour résumer le programme de cette journée, une fête cycliste, un combat simulé et des concerts.

Marbais. — Cette jolie commune, qui étale sa coquetterie à l'entrée d'une riche plaine agricole, possède encore un Combattant de 1830, M. Leghain. De grandes fêtes ont eu lieu en son honneur, le 30 juillet. La commune était pavoisée, le canon *Géant marbaisien* tonnait dès le matin, tandis que les cloches de l'église conviaient les autorités à un *Te Deum*.

A 2 h. 30, un cortège se forma, composé des sociétés de Marbais, auxquelles se sont jointes celles de Sart-Dame-Avelines, Gentinnes, Wagnelée, Genappe, Frasnes-lez-Gosselies, Tangissart. Les enfants des Combattants de 1830, la Société des Anciens militaires de Charleroy, les enfants des écoles de Marbais et de Marbisoux, les chasseurs-éclaireurs de Gosselies avec le drapeau de 1832, la Société des Anciens militaires de Fleurus avec le drapeau de 1832 précédaient le landau où avait pris place M. François-Grégoire Leghain, Combattant de 1830.

A 4 heures, une réception eut lieu à la maison communale.

M. Léon Thiry, président du comité organisateur, prend la parole pour célébrer le héros de la fête et remercier les autorités présentes.

M. le sénateur Dumont, bourgmestre, célèbre à son tour la Patrie et rend hommage aux habitants de la commune qui prirent les armes pour défendre le Pays en 1830.

Ils sont vingt-quatre : Leghain, François-Grégoire (seul survivant); Delstanche,



A Wavre.

Philippe ; Delstanche, Félix ; Davaux, Ferdinand ; Davaux, Henri ; Davaux, Hyppolite ; Davaux, Jean ; Demaret, Robert ; Demaret, Jean ; Durieu, Emmanuel ; Pieret, Emmanuel ; Vausort, Pierre-Joseph ; Vanopstal, Joseph ; de Fernelmont, Emmanuel ; de Fernelmont, Léopold ; Cannele, Adrien ; Malfaire, Justin ; Ruidant, Jean-François ; Rinchart, Antoine ; Ledrut, Michel ; Depasse, Pierre ; Descampe, Nicolas ; Tison, Pierre ; Devaleriola, Philippe.

Le discours du bourgmestre est vivement applaudi.

M. Gonne, au nom de la Société les enfants des Combattants de 1830, congratule M. Leghain.

M. le capitaine commandant, adjudant-major, Mathieu, du 1er régiment de ligne, remplaçant son colonel empêché, complimenta à son tour le vieux Combattant, qui fut soldat de ce régiment depuis sa création (1831) jusqu'au 1er juillet 1835.

Les enfants des écoles, au nombre de 300, chantent la *Brabançonne*.

Du haut du kiosque de la place, M. Gustave Dumont, avocat, prononce ensuite un discours patriotique, auquel la foule fait une longue ovation. Toutes les sociétés exécutent la *Brabançonne*.

Des concerts, une illumination générale, un feu d'artifice terminent cette belle fête.

Perwez. — Le *17 septembre*, le joli bourg de Perwez a tenu à célébrer en grande solennité les fêtes patriotiques du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

A 10 heures *Te Deum*.

Le cortège des autorités s'est rendu à la gare pour recevoir M. le Ministre Francotte, qui était accompagné de MM. le colonel Wouters, directeur général de la garde civique

du Royaume, délégué de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Morisseaux, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail; André, inspecteur général au Ministère de l'Agriculture; Léon Chomé, directeur de la *Belgique militaire;* Leghain, ancien Combattant de 1830, etc.



Beauvechain. — Char de la royauté.

M. le notaire Brabant, bourgmestre de Perwez et conseiller provincial, entouré du conseil communal, du Comité organisateur des fêtes, de MM. Brabant et Borboux, membres de la Chambre des Représentants ; de MM. les commandants Jadot, du 12e régiment de ligne, et Henrard, de l'artillerie de forteresse, et du sous-lieutenant Cayen du 3e régiment de chasseurs à pied, souhaite la bienvenue à M. le Ministre Francotte, qui remercie en excellents termes.

Précédé des gendarmes et de la musique du régiment de guides, le cortège se dirige vers la Grand'Place, où une tribune a été érigée pour les autorités. Au milieu des acclamations d'une foule enthousiaste a lieu le défilé des écoles, très réussi et accompagné par l'entraînante musique militaire.

L'inauguration des eaux et de l'électricité a lieu immédiatement après.

M. l'inspecteur général André a fort bien défini dans son discours l'utilité de celles-ci.

Les personnages officiels se sont alors rendus à l'Hôtel de Ville, où a été servi un lunch.

A 2 h. eut lieu, à la gare, la réception des 47 sociétés. Le défilé de ces sociétés musicales, de secours mutuels et d'anciens militaires fut superbe ; les drapeaux de 1830 de Perwez et de Gembloux ouvraient la marche du cortège ; ceux de la ville de Jodoigne, accompagnés par le Comité des fêtes de cette ville, précédaient la voiture de M. Leghain, que des ovations enthousiastes escortaient. La réception des délégués des sociétés participantes eut lieu ensuite dans salle des fêtes. M. l'avocat Ch. Brabant, président du Comité des fêtes patriotiques, souhaita la bienvenue à M. le Ministre, aux autorités, présidents, Combattants, etc.

Ce discours, ainsi que la réponse de M. le Ministre, furent entrecoupés d'applaudissements et de cris mille fois répétés de : « Vive le Roi ! Vive M. Francotte ! »

Tous les invités se sont alors dirigés vers le monument élevé à la mémoire des Combattants perwéziens et en ont fait l'inauguration. Les drapeaux d'anciens militaires et les drapeaux de 1830flottaient autour du monument. C'est une œuvre de M. Jules Herbays : la Belgique y est représentée par une femme drapée, assise sur un lion et tenant le drapeau national, ainsi que l'écusson perwézien. Le monument est surmonté du buste d'un patriote à la face énergique, appelant ses frères aux armes. Les plaques de cuivre portent les noms des Combattants. M. Ch. Brabant, président, remet le monument à la commune.

M. le Ministre Francotte a vanté la gloire des Belges qui ont défendu leur Patrie et a célébré la plus haute vertu, qui est l'esprit de sacrifice. Ce magnifique discours fut applaudi frénétiquement par la foule massée sur la Grand'Place.

La Société des enfants des Combattants de 1830 a fait déposer une gerbe au pied du

monument. M. Eugène Lepage, vice-président du Comité des fêtes, a offert à M. Leghain une magnifique gerbe de fleurs avec une médaille commémorative, souvenir de nos fêtes patriotiques.

Le festival suivit et remplit d'une joyeuse animation tous les quartiers de la cité.

A 5 h., sur la Grand'Place, la musique du 2e régiment de guides, dirigée par M. Simar, donna un concert, très applaudi.

Wavre. — Voici le programme des fêtes jubilaires :

Le 6 juin : Longchamp fleuri avec 800 francs de primes. Le 9 juillet : Fête patriotique. Remise d'un drapeau d'honneur à la Société des anciens frères d'armes, par le général Lambeau, délégué de S. M. le Roi; discours, revue des sociétés et défilé des écoles, cantate. Le 16 juillet : Fête militaire avec le concours de l'école régimentaire des carabiniers et d'une compagnie cycliste du même régiment.

Dans l'arrondissement de Nivelles, de nombreuses communes corsèrent le programme des fêtes communales annuelles, afin de célébrer l'année jubilaire.

Ce but fut atteint grâce à des subsides des administrations communales et aussi grâce aux souscriptions volontaires des habitants. Il en fut ainsi à *Archennes, Baisy-Thy, Bierges* (30 septembre, 1er, 2 et 8 octobre), *Biez* (1er octobre et 12 novembre), *Bossut-Gottechain* (14 15, 16 août, 3, 4 et 10 septembre), *Court-Saint-Étienne* (20, 22, 27 et 28 août), *Glimes* (7, 8, 9 et 22 octobre), *Ittre, Jandrain-Jandrenouille, Monstreux, Thines* (23 juillet), *Tubize* (2 et 9 juillet), *Walhain-Saint-Paul.*

D'autres communes ont organisé des fêtes populaires spéciales : *Clabecq* (30 juillet), *Cortil-Noirmont, Gentinnes* (11 juillet), *Longueville* (20 août), *Marilles* et *Enines* (conférence pour les sociétés de tempérance, de retraite, de secours mutuels, d'horticulture et de musique), *Nodebais, Wauthier-Braine* (les fêtes coïncident avec le jubilé de deux ménages de la commune, dont les époux comptent 50 ans de mariage).

Les pauvres ne furent pas oubliés. C'est ainsi que des secours extraordinaires leur furent remis à *Baulers, Braine-le-Château, Corroy-le-Grand, Dongelberg, Haut-Ittre, Hévillers, Incourt, Lathuy, Lillois-Witterzée, Limelette, Linsméau, Melin, Mont Saint-Guibert, Nethen, Noville-sur-Méhaigne, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Piétrain, Rosières, Roux-Miroir, Sart-Dame-Avelines, Saint-Géry, Saint-Remy Geest, Tourinnes-la-Grosse, Villers-la-Ville.*



Virginal. — La cantate.

Des souvenirs furent remis à *Baulers* (à tous les habitants, grâce à un généreux donateur, et acquisition est faite de quatre tableaux patriotiques pour la maison communale), *Bousval, La Hulpe, Longueville, Rixensart.*

La cérémonie de la distribution des prix a été plus solennelle à *Bauters.*

Excursions des enfants de *Lillois,* à Anvers. Les fêtes ont été remises à *Oisquercq* et à *Saint-Jean-Geest.* A *Orp-le-Grand,* les fêtes ont été remplacées par une manifestation en l'honneur de trois familles indigentes, dont les époux fêtaient leurs noces d'or.

Des cortèges historiques furent organisés à *Beauvechain* (17 septembre), *Nethen* (28 septembre), *Tourinnes-Saint-Lambert.*

Des festivals réunirent de nombreuses sociétés de musique à *Bousval* (27 août), *Jauche* (17 septembre).

Notons les feux d'artifice de *Bousval* (3 septembre), *Braine-l'Alleud, Limal, Mellery, Quenast, Tourinnes-Saint-Lambert, Virginal-Samme, Waterloo, Ways* (18 septembre).

Des communes organisèrent des fêtes patriotiques avec assistance des autorités au *Te Deum,* tels *Braine-l'Alleud* (18 juin, où l'on inaugura un monument en l'honneur des Combattants de 1830 de la commune), *Dongelberg* (23 juillet), *Genval* (27 août), *Haut-Ittre, Houtain-le-Val, La Hulpe* (20 août), *Limal* (400 enfants), *Linsmeau* (23 juillet), *Longueville, Nethen* (12 août), *Quenast* (21, 22, 23 juillet), *Rixensart, Roux-Miroir* (15 novembre), *Sart-Dame-Avelines, Virginal* (8 octobre), *Waterloo* (28 mai), *Ways* (17 septembre, fête autour de l'arbre de la liberté, discours de M. le comte P. de Cornet de Ways-Ruart).



Nivelles. — Le parc de la Dodaine.



La plaine Westflandrienne.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE

Or Flandre dite alors de toutes les manières,
A la façon des fils, à la façon des pères.

Max Elskamp.

ARRONDISSEMENT DE BRUGES

B*lankenberghe.* — La Société des anciens militaires organisa, sous les auspices de l'administration communale, une fête patriotique, qui fut célébrée le 3 septembre, et au cours de laquelle il fut rendu hommage au sergent De Bruyne, mort au Congo et à la mémoire de qui un monument a été élevé à Blankenberghe.

De nombreuses sociétés prirent part à cette fête, qui fut honorée de la présence d'un officier supérieur, délégué par le Roi, et d'anciens Combattants de 1830.

Thourout. — 12 mai. A midi et demi, un cortège se forma sur la Grand'Place et se porta à la rencontre du gouverneur de la province, qui honorait la fête de sa présence.

A 4 heures, un banquet eut lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Pendant l'après-midi, un concert fut donné sur la Grand'Place et le soir un feu d'artifice clôtura la fête.

Les communes rurales organisèrent des manifestations patriotiques, où les enfants des écoles firent entendre des chants en l'honneur de la Patrie; des cortèges conduisirent les autorités au *Te Deum* ou parcoururent la commune.

Il en fut ainsi à *Aertrycke* (Exposition horticole), *Assebrouck* (où les enfants défilèrent devant le buste du Roi), *Beernem* (Exposition d'horticulture et de culture maraîchère et, le 26 août, cantate honorée de la présence de M. le gouverneur), *Coolkerke* (23 juillet), *Damme* (23 juillet), *Dudzeele* (200 enfants), *Heyst* (revue des écoles, 23 juillet), *Houttave, Knocke* (23 juillet), *Lapscheure, Lisseweghe, Lophem, Nieuwmunster* (jeux d'enfants), *Moerkerke, Meetkerke, Oedelem* (6 août, télégramme au Roi), *Ootscamp* (10 septembre), *Oostkerke, Ramscappelle, Ruddervoorde* (deux manifestations), *Saint-*

André, Sainte-Croix, Saint-Georges, Saint-Michel, Snelleghem, Stalhille, Sysseele (remise d'un drapeau national aux enfants), *Uytkerke, Varssenaere, Wenduyne, Westcappelle, Zedelghem, Zerkeghem.*

Des lunchs, banquets, goûters ou distributions de friandises aux enfants furent organisés à *Assebroeck, Beernem, Damme, Houcke, Houttave, Lisseweghe, Lophem, Moerkerke, Oedelem, Saint-André, Sainte-Croix, Saint-Georges, Saint-Michel, Snelleghem, Stalhille, Sysseele, Uytkerke, Westcappelle.*



Le kursaal de Blankenberghe.

Parfois, un cortège donna un peu plus d'éclat aux fêtes, notamment : à *Beernem, Damme* (plantation d'un arbre de la liberté), *Ruddervoorde, Waerdamme, Zedelghem* (20 août).

Les indigents ne furent pas oubliés ; citons les distributions de *Coolkerke, Dudzeele, Lapscheure, Lisseweghe, Meetkerke, Moerkerke, Saint-André, Sainte-Croix, Saint-Georges, Saint-Michel, Snelleghem, Stalhille, Varssenaere* (aux familles ouvrières), *Zedelghem, Zerkeghem, Zuyenkerke.*

Notons les illuminations et fêtes vénitiennes de *Damme, Heyst, Knocke, Lapscheure, Oostcamp, Ramscappelle, Saint-André, Saint-Georges, Westcappelle, Zedelghem, Zerkeghem.*

Les administrations communales firent remettre des souvenirs aux enfants de *Houcke, Houttave, Lisseweghe, Meetkerke, Moerkerke, Ruddervoorde* (aux enfants et aux autorités, don du bourgmestre), *Saint-Michel, Uytkerke, Varssenaere.*

Partout, les communes furent pavoisées, mais quelques administrations, celles de *Coolkerke, Houcke, Houttave,* afin d'obtenir une décoration plus belle, établirent des primes pour les maisons les mieux ornées.

Citons encore les festivals de *Ruddervoorde* (23 mai), *Saint-Georges* (25 juin).

Telles sont, dans leur ensemble, les manifestations qui marquèrent dans l'arrondissement de Bruges le Jubilé national. Elles furent couronnées d'un plein succès par l'unanimité des adhésions et la réussite de toutes les fêtes.

ARRONDISSEMENT DE COURTRAI

COURTRAI

Le 19 août, une distribution extraordinaire de pains de gâteau, avec plaquette commémorative, fut faite aux indigents.

Le 20 août, *Te Deum*. A l'issue de la cérémonie, une matinée musicale fut donnée sur la Grand'Place, où, dans l'après-midi, une grande manifestation patriotique fut organisée par la Fédération régionale de gymnastique. Le soir, un concert eut lieu sur la Grand'Place, et au parc public de l'Esplanade il y eut une fête de nuit, avec illumination générale, concert artistique et feu d'artifice.

Les 21 et 22 août, il fut procédé à l'ouverture d'un concours et d'une exposition d'animaux de la race caprine. Concert, ascension de ballon et feu d'artifice.

Les fêtes se continuèrent les 24, 26, 27 et 28 août.

Harlebeke. — Le 14 mai, une fête militaire fut organisée à l'occasion de la remise d'un drapeau offert par le Roi à une société d'anciens militaires.

Un cortège, qui comprenait, entre autres, un grand nombre de sociétés d'anciens militaires établies dans les localités voisines et dans lequel avait pris rang, en costume de l'époque, un Combattant de 1830, M. Pierre Misselis, parcourut les principales rues de la commune.

Après le défilé, le général de brigade Van Vinckenroy fit la remise solennelle du drapeau. Des insignes furent offerts également en souvenir du Jubilé à l'ancien Combattant et aux membres les plus âgés de la société des anciens militaires de la localité.

Deux concerts furent donnés dans le courant de l'après-midi : l'un par la musique du 1er régiment des chasseurs à cheval, l'autre par des sociétés musicales.

Le soir, une manifestation fut organisée en l'honneur du Roi.

Hulste. — Le 3 septembre, la Société de musique de la commune exécuta une cantate et des chants patriotiques.

L'après-midi eut lieu une manifestation organisée en l'honneur d'un habitant du village, M. Pierre Misselis, le plus âgé des Combattants de 1830 encore en vie. M. Misselis prit rang dans un cortège composé de nombreuses sociétés d'anciens militaires établies dans les localités voisines. Une cantate fut exécutée sur la Grand'Place par 400 chanteurs. Après le *Te Deum*, M. Misselis fut reçu à l'Hôtel de Ville. Un concert termina les festivités.



Courtrai. — Pont et tours du Broel sur la Lys.

Menin. — Une fête patriotique fut célébrée le 2 juillet. Un cortège, composé de 45 sociétés, circula dans la ville aux sons de la musique. Lorsqu'il fut arrivé sur la Grand'-Place, les autorités communales le passèrent en revue et firent attacher à chaque drapeau un large ruban tricolore, portant les dates 1830-1905. Les présidents des sociétés participantes furent ensuite reçus à la maison communale, où le bourgmestre prononça un discours patriotique. Un lâcher de pigeons voyageurs eut lieu ensuite sur la Grand'-Place. Concert sur la Grand'Place avec le concours de la société de musique de Wattrelos. La journée se termina par un feu d'artifice.

Le 21 juillet, une autre fête eut lieu, organisée par le personnel du collège épiscopal. Devant l'établissement, richement orné de draperies et de transparents, un concert fut donné et un feu d'artifice fut tiré.

Le 23 juillet, un cortège conduisit au *Te Deum* les autorités et les ramena ensuite à l'Hôtel de Ville, où le bourgmestre remercia les participants et prononça une allocution patriotique. Les enfants des écoles exécutèrent ensuite, sur la Grand'Place, le chant *Vers l'Avenir* et la *Brabançonne*. Concert. Une distribution extraordinaire de pains avait été faite avant les fêtes aux indigents de la ville.

Mouscron. — Les 6, 7 et 8 juillet, concerts, jeux populaires, réjouissances publiques. Le 9 juillet, fête offerte aux pensionnaires de l'orphelinat.

Le 16 juillet, le corps de musique du 4me régiment de ligne et une société de musique de la commune française d'Halluin donnèrent des concerts sur la Grand'Place.

Le 23 juillet, un cortège, composé des enfants des écoles et de toutes les sociétés de la ville, conduisit les autorités au *Te Deum* et, à l'issue de la cérémonie, se dirigea vers la Grand'Place, où les élèves des écoles exécutèrent divers chants patriotiques.

MM. Den Reep, bourgmestre, et Busschaert, membre de la Chambre des Représentants, prononcèrent des discours.

L'après-midi, fête militaire et musicale, à laquelle participèrent vingt-trois corps de sapeurs-pompiers et cinq sociétés de musique, et fête de gymnastique.

Un feu d'artifice clôtura la journée.

Un tir international pour armes de guerre et des réjouissances populaires avaient, en outre, été organisés par l'administration communale.

Des manifestations patriotiques, consistant en cortège pour se rendre au *Te Deum* ou en chants devant la maison communale, eurent lieu un peu partout. Les enfants des écoles y prirent une grande part. Des concerts et un feu d'artifice complétèrent ce programme, des distributions de souvenirs ou de friandises furent faites aux enfants; citons : *Anseghem* (15 octobre), *Bisseghem, Coyghem, Dottignies, Gyselbrechteghem* (médaille commémorative à tous les ménages), *Luingne, Moorseele, Ooteghem, Sweveghem* (10 septembre, concert par la musique du 1er régiment de chasseurs à cheval), *Vichte* (16 septembre), *Vive-Saint-Eloi, Waermaerde* (27 octobre), *Ingoyghem* et *Moen* (revue des écoles).

Dans les communes d'*Anseghem, Coyghem, Gulleghem* (24 septembre), *Gyselbrechteghem, Luingne, Morseele, Reckem* (jubilé et noces d'or), *Sweveghem, Vive-Saint-Eloi* et *Waermaerde,* les pauvres participèrent aux distributions. A noter des distributions aux indigents de *Beveren, Caster* et *Kerkhove.*

La fête patriotique d'*Aelbeke, d'Anseghem, Coyghem, Cuerne, Dottignies, Heule, Lauwe, Sweveghem, Vichte, Vive-Saint-Eloi, Waereghem* (700 exécutants, 27 août), *Wevelghem* (17 septembre), se termina par un feu d'artifice.

Le jubilé de *Saint-Genois* coïncida, le 21 juillet, avec un festival; notons encore ceux de *Bavichove* (24 juillet), *Espierres* (23 juillet), *Herseaux* (23 juillet), *Lendelede, Ooteghem, Tieghem* (cortège historique et banquet), *Avelghem* (coïncidence avec la kermesse).

Les fêtes annuelles d'*Aelbeke, Autryve, Bavichove* (28 mai), *Belleghem, Beveren-lez-Courtrai, Bossuyt, Caster, Desselghem, Heestert, Helchin, Rolleghem* (11 septembre), *Waereghem* furent notablement corsées par des concerts, fêtes musicales, concours sportifs, courses de chevaux, fête de gymnastique, concours de bétail, etc.

A *Cuerne* (1er octobre) et *Deerlyk* (30 juillet), des fêtes militaires eurent lieu à l'occasion de la remise d'un drapeau offert par le Roi à des sociétés d'anciens militaires.

ARRONDISSEMENT DE DIXMUDE

Dans cet arrondissement, comme dans beaucoup d'autres, des manifestations eurent lieu à la suite du *Te Deum* et les indigents reçurent d'amples distributions de secours, tandis que des friandises et des souvenirs étaient remis aux enfants. Il en fut ainsi à *Beerst* (festival et noces d'or, 18 juillet et 30 octobre), *Clercken* (banquet offert par le bourgmestre), *Caeskerke, Cortemarck, Couckelaere* (12-13 juillet, fête au pied de l'arbre de la liberté), *Eessen* (6 juillet), *Keyem* (festival), *Lampernisse, Loo* (2 juillet, festival; 3 juillet, cortège historique avec vingt chars), *Leke, Merckem* (banquet à l'Hôtel de Ville), *Nieucappelle* (8 septembre), *Noordschote, Oostkerke, Oudecappelle, Pollinchove* (10 octobre), *Reninghe, Saint-Jacques-Cappelle, Stuyvekenskerke* (17 septembre), *Wercken, Woumen, Zarren* (22 octobre, banquet).

Toutes ces fêtes, auxquelles prenaient part les enfants des écoles, les autorités locales, les sociétés, eurent lieu au milieu des réjouissances populaires, feux d'artifice et illuminations.

Donnons une mention spéciale aux fêtes de deux communes :

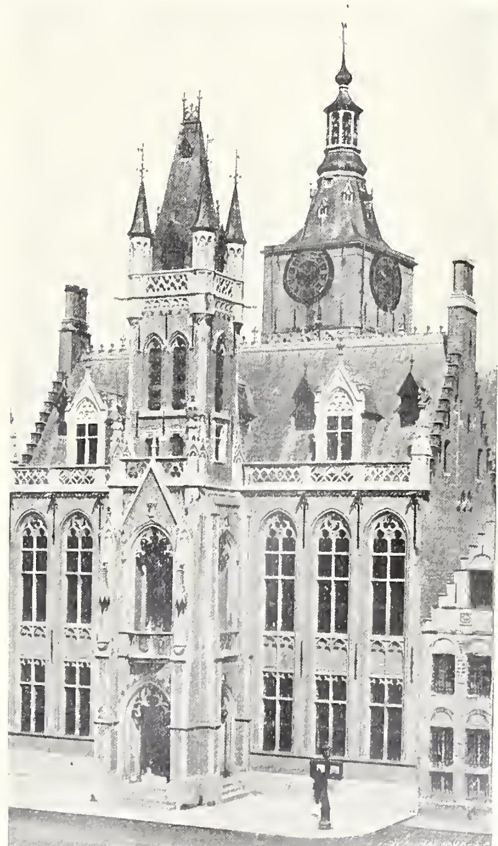
Handzaeme. — Le 11 septembre, un concert fut donné sur la Grand'Place illuminée et un feu d'artifice fut tiré.

Le 14 septembre, un cortège alla prendre à la maison communale un Combattant de 1830, M. Charles Trio, qui habite la commune.

Après la cérémonie, les anciens soldats, récemment libérés du service, exécutèrent divers mouvements sur la Grand'Place ; un groupe de jeunes gens fit ensuite des exercices d'escrime. Cette fête se termina par l'exécution de chants patriotiques.

A midi et demi, un banquet fut servi à la maison communale, auquel assistait l'ancien Combattant de 1830. Le bourgmestre prononça un toast patriotique et M. Charles Trio chanta une romance du temps de la révolution.

Vladsloo. — Un cortège, composé des



Hôtel de Ville de Dixmude.

sociétés de la commune et des enfants des écoles, porteurs de drapeaux tricolores, conduisit les autorités au *Te Deum*. Après la cérémonie, des gâteaux furent offerts aux enfants et une distribution de pains de gâteau fut faite aux indigents.

Le 12 novembre, la gilde des Léopoldistes fut inaugurée et des insignes furent remis à leurs membres.

Dans l'après-midi, un cortège historique, rappelant les épisodes de la révolution belge, parcourut le village. Il fit halte devant la maison communale et le président de la Commission des fêtes, M. le baron de Crombrugghe, conseiller provincial, prononça une allocution et lut un long télégramme en vers qui avait été adressé la veille au Roi, ainsi que la réponse que Sa Majesté y avait fait donner. Des chants patriotiques furent ensuite exécutés par les enfants des écoles.

Le 13 novembre, un arbre de la liberté fut planté solennellement dans la cour de l'école des garçons.

ARRONDISSEMENT DE FURNES

FURNES

La ville de Furnes, qui eut l'honneur de recevoir la première le Roi Léopold Ier, lorsqu'il fit son entrée en Belgique, fêta le jubilé le 13 août.

La veille, une distribution de pains de gâteau et de viande fut faite aux pauvres de la ville.

Le soir, comme prélude à la fête du lendemain, un concert fut donné sur la Grand'-Place.

Le 13 août, au matin, un cortège se forma et se rendit à la gare pour recevoir le gouverneur de la province.

M. le baron de Bethune, accompagné de M. Verougstraete, greffier de la province, fut, à sa descente du train, complimenté par le bourgmestre, qui lui présenta les autorités et les fonctionnaires présents.

Le gouverneur prit place dans le cortège, qui se dirigea vers l'église Saint-Nicolas, où un *Te Deum* solennel fut chanté.

Après la cérémonie, le cortège se rendit à la Grand'Place, où il fut passé en revue par le gouverneur. Le chant *Naar Wijd en Zijd* et la *Brabançonne* furent ensuite exécutés par les élèves des écoles.

A l'Hôtel de Ville, présentation des autorités.

Après une visite aux divers établissements de bienfaisance de la ville, les autorités prirent place au banquet. A l'heure des toasts, le bourgmestre but au Roi et porta la santé du gouverneur. M. le baron de Bethune, avant de répondre au toast du bourgmestre, s'adressa à M. Dumont, maire de Dunkerque, le remercia d'être venu à la fête et rappela l'appui que la France avait prêté à la Belgique en 1830 et en 1831. Il remercia également les autorités communales et la population de l'accueil qu'il avait reçu et but à la prospérité de la ville de Furnes. M. Dumont prononça ensuite un discours. Après avoir exprimé sa reconnaissance pour la réception qui lui avait été faite, il fit l'éloge de la Belgique et de sa Dynastie et but à la prospérité croissante du pays.

Dans l'après-midi, une ascension de ballonnets eut lieu sur la place et un concert y fut organisé. Le soir un feu d'artifice clôtura les fêtes.

Les communes suivantes de l'arrondissement de *Furnes* prirent part aux fêtes jubilaires par les manifestations patriotiques habituelles : *Alveringhem, Avecappelle, Beveren, Boitshoucke, Bulscamp, Coxyde, Eggewaertscappelle, Ghyverinchove* (figuration de scènes de 1830, 5 septembre), *Hoogstaede* et *Saint-Ricquiers* (union de deux communes pour les fêtes, basées sur la communauté des écoles), *Houthem* (12 juin), *Isenberghe, Leysele* (6 juillet), *Moeres, Oeren, Oostdunkerke, Pervyse* (festival), *Ramscappelle, Saint-Georges, Stavele* (chœur de 300 exécutants), *Steenkerke* (banquet par souscription), *Vinckem, Wulpen, Wulveringhem.*



Furnes.

Ces fêtes furent rehaussées par l'esprit d'initiative et réussirent à souhait grâce au soin qu'avaient pris les autorités d'y associer tous les habitants, les enfants et les pauvres. Des réjouissances populaires, des feux d'artifice et des illuminations les complétèrent avec la remise de souvenirs.

Mentionnons spécialement les fêtes de *Nieuport* et d'*Adinkerke.*

Nieuport. — Le 22 juillet, le géant, qui date de 1650, fut exposé devant l'Hôtel de Ville; le soir, il fut transporté, en musique, vers la place du Marché. Le 23 juillet, au matin, les indigents furent réunis à l'Hôtel de Ville. Le président du bureau de bienfaisance leur retraça les origines et les heureux effets de la révolution de 1830 ; il leur fit remettre ensuite un grand pain de gâteau. Pendant ce temps, la commission des hospices assistait à un déjeuner offert aux vieillards et aux orphelins. Le président prononça un discours, auquel une orpheline et un vieillard répondirent en lisant une pièce de vers.



Sceau de Nieuport.

Dans toutes les écoles, des conférences patriotiques furent données aux élèves.

Un cortège, composé de toutes les sociétés, des enfants des écoles et comprenant divers chars allégoriques, se forma et conduisit les autorités au *Te Deum*, à l'issue duquel les sociétés se dirigèrent directement vers la salle de réunion, où un échevin prononça un discours. Le bourgmestre remercia l'orateur et M. Roland van de Casteele lut une pièce de vers dont il était l'auteur.

L'après-midi, un banquet fut servi à l'Hôtel de Ville et M. le bourgmestre porta un toast au Roi.



Adinkerke.

A cause du mauvais temps, la fête patriotique dut être donnée à l'intérieur de l'hôtel communal ; elle consistait en un concert, pendant lequel furent exécutés des chants et des airs patriotiques.

Le soir, le temps étant devenu meilleur, l'illumination put avoir lieu et le cortège aux lumières put faire sa sortie. Le 24 juillet, le cortège parcourut les rues de la ville. Concert et illumination.

Adinkerke. — Le 6 août 1905, les habitants d'Adinkerke furent en fête. Ils se rappelaient que c'était par leur commune que le Roi Léopold Ier, venant de Dunkerque, par la plage, avait fait son entrée en Belgique, le 16 juillet 1831.

Un cortège, comprenant 25 gildes de la localité et les élèves des écoles, ornés des couleurs nationales et portant des drapeaux tricolores, conduisit les autorités au *Te Deum*. A l'issue de la cérémonie, les enfants exécutèrent devant la maison communale une cantate patriotique. A un banquet qui eut lieu le soir, les toasts au Souverain furent vivement applaudis.

Le 7 août furent célébrés deux services funèbres à la mémoire des patriotes tombés sur le champ de bataille. Une distribution de pains de gâteau fut faite aux ménages pauvres et un gâteau fut offert aux enfants des écoles.

ARRONDISSEMENT D'OSTENDE

OSTENDE

Le 3 septembre eut lieu la sortie du « cortège des danses ancestrales », organisé avec le concours des musiques du 3e régiment de lanciers et du 10e régiment de ligne, d'un escadron de lanciers et des artistes du Théâtre royal. Le défilé se composait de 6 groupes et de 6 chars et rassemblait 750 personnages. L'idée était heureuse et pittoresque et les groupes et les chars s'efforçaient, par des compositions curieuses et bien en couleur, de retracer les vieilles danses du pays, si originales et si vives d'entrain : la Sarabande, la Bourrée, la Gaillarde, la Pavane, la Farandole, la Branle, les danses wallonnes, la Courante, la Matelote, le Menuet et le fameux Cramignon.

Des concerts sur la place d'Armes et au Kursaal, une représentation au nouveau Théâtre royal et une illumination de la ville formaient le bilan de cette première journée de fête.

Le 4 septembre, il fut procédé à l'inauguration des nouvelles installations maritimes et de la nouvelle église.

Le Roi honora ces fêtes de sa présence.

Sa Majesté était accompagnée de MM. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics ; J. Van den Heuvel, Ministre de la Justice ; J. Liebaert, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, ainsi que de MM. le comte John d'Oultremont, grand-maréchal de la Cour; le lieutenant général Bricoux, écuyer d'honneur du Roi, le lieutenant général Chapelié, aide de camp ; le colonel comte du Chastel, officier d'ordonnance ; Dr Thiriar et baron Snoy, commandant du Palais.

Le Roi fut reçu par MM. le baron de Bethune, gouverneur de la province; Pieters, bourgmestre d'Ostende, et le colonel Goffinet, commandant le 3e régiment de lanciers.

Escortée par un escadron de lanciers, Sa Majesté se rendit immédiatement à la place d'Armes.

Les rues et les places publiques par où passa le cortège étaient ornées et pavoisées et



Ostende. — Les groupes des écoliers.

les édifices publics, ainsi que les maisons des particuliers, étaient décorés et ornés de drapeaux; les sociétés locales, au nombre de 98, avec leurs drapeaux et leurs bannières, formaient la haie sur tout le parcours du cortège royal.

Le Roi est reçu sous un dais, placé devant l'Hôtel de Ville, par toutes les autorités, parmi lesquelles avaient pris place Mgr Waffelaert, évêque de Bruges; les chanoines Dambry et Houttaeve; MM. le baron Ancion, Verbeke et de Limburg-Stirum, sénateurs; De Groote, Pil et Van der Heyden, représentants; M. Greiner, directeur général des établissements Cockerill; MM. Van Glabeeke, Liebaert, De Cock et Fermon, échevins; M. Van Hée, président du conseil provincial; les conseillers provinciaux d'Ostende; le commissaire d'arrondissement; M. Van Iseghem, secrétaire communal; M. Roels, président de la Cour d'appel de Gand; M. Gramarchi, consul de France; M. Hervey, consul d'Angleterre, etc.

Dès que les acclamations, qui avaient salué l'arrivée du Roi sur la place d'Armes, eurent pris fin, les enfants des écoles communales et la symphonie du Kursaal exécutèrent l'hymne national et la marche *Vers l'Avenir*.

Le bourgmestre adressa ensuite au Roi un discours dans lequel il fit ressortir l'importance des travaux dont on fêtait l'achèvement et remerciait le Souverain, au nom de la ville d'Ostende, de la sollicitude qu'il n'avait cessé de manifester à son égard et grâce à laquelle cette grande entreprise avait pu être menée à bonne fin.

Ce port, ajoutait-il, répond désormais aux besoins nouveaux de la navigation. La manifestation d'aujourd'hui est une manifestation de gratitude de la ville d'Ostende envers le Roi. Grâce à

Sa Majesté, grâce au Gouvernement, Ostende est maintenant armé pour la lutte économique. Le port présentera des facilités d'accès et des installations complètes. Les pouvoirs publics, dans cette importante question, ont suivi l'exemple d'énergie que leur donne le Roi. Les grands travaux accomplis ont été embellis par une pléiade d'artistes et l'avenue de Smet de Naeyer est digne des grandes capitales.

En terminant, M. Pieters constate que l'inauguration des travaux marque une étape nouvelle dans le développement de la ville d'Ostende.

Le Roi répond :

« Je remercie M. le bourgmestre de la ville d'Ostende du discours si bienveillant qu'il vient » de m'adresser.

» Je suis heureux d'avoir l'occasion de dire publiquement à mes Ministres combien je leur » suis reconnaissant de ce qu'ils ont fait pour le port d'Ostende, et j'exprime tout particulièrement » ma gratitude au Ministre des Finances et des Travaux publics, qui consacre, avec un patriotisme » si admirable, tout son temps et ses remarquables facultés à la prospérité publique.

» Aux Chambres aussi, j'adresse mes remerciements chaleureusement, parce qu'elles ont bien » voulu voter les subsides nécessaires pour le nouveau port.

» Je félicite aussi la ville d'Ostende d'avoir si bien compris ses intérêts et la nécessité pour elle » d'avoir ce port.

» Je la félicite aussi de la bonne résolution qu'elle a prise dernièrement. Je veux parler du » projet de distribution d'eau potable qu'elle vient de voter. C'est une bien bonne et salutaire » résolution et j'espère qu'elle aura une prompte exécution.

» M. le bourgmestre a bien voulu me rappeler qu'il y a sept ans j'ai eu la grande satisfaction » d'assister à la pose de la première pierre des travaux du port.

» Ce jour-là, je me rappelle une expression dont vous m'avez permis de me servir : que votre » ville et tous ses habitants et moi, nous étions des amis éternels.

» Je souhaite que ces sentiments réciproques ne fassent qu'augmenter. Je vous assure du » chaleureux appui du chef » de l'État constitutionnel » pour tout ce qui pourra » développer votre prospé- » rité.



Ostende. — Pendant le discours de M. Vanderheyde.

» Dans cette année jubi- » laire, j'ai eu un seul regret : » c'est de n'avoir pu venir » faire chez vous le séjour » que j'ai coutume de venir » faire.

» J'en ai été empêché » par diverses circonstances, » mais j'espère pouvoir me » dédommager l'an prochain.

» Je termine en faisant » les vœux les plus chaleu- » reux pour la prospérité de » la ville d'Ostende. » *(Acclamations.)*

Après la réponse du Souverain, M. Liebaert, échevin d'Ostende, s'approche du Roi et lui remet un écrin contenant la médaille, en or et en argent, qui a été frappée en souvenir de cette journée ; puis, dans le soleil qui rayonne sur la place, défile, devant le Roi, un long cortège d'enfants, de sociétés et de fanfares. Toutes les sociétés d'Ostende y prennent part

et les costumes originaux, les insignes parfois artistiques de leurs membres prêtent au cortège une note familière, mais touchante. Tous les participants saluent et acclament le Roi.

Quand le défilé est terminé, le Roi remonte en voiture et se rend à la nouvelle église des Saints-Pierre et Paul, construite d'après les plans de M. Dela Censerie, architecte, et que Sa Majesté inaugure.

L'arrivée du Souverain est saluée par la sonnerie de trompettes thébaines, installées sur la tour. Les élèves des écoles libres, massés sur le parvis, exécutent le chant *Vers l'Avenir*.

Le Roi est reçu par Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, entouré du clergé de la ville



Médaille commémorative d'Ostende.

et du doyenné. L'évêque, au nom du clergé et de la population catholique d'Ostende, offre au Souverain l'hommage de leur respect, de leur dévouement et de leur reconnaissance. Le Roi répond en remerciant le clergé de son loyalisme :

« Vous avez eu pour moi, dit Sa Majesté, des mots trop aimables. Vous avez voulu m'encou-
» rager dans mes vieux ans à travailler dans les limites constitutionnelles à la grandeur du Pays.

» Mieux que moi, Votre Grandeur sait ce que nous devons au Tout-Puissant, de quelles
» faveurs il a comblé notre Pays. Nous devons lui dire, dans nos prières, notre profonde recon-
» naissance. Prions-le tous, importunons-le de nos prières, afin que sa miséricorde s'étende encore
» sur notre Pays et lui donne la prospérité. »

M. Vanderheyde, président du bureau des marguilliers, dans un long discours, exprime les sentiments de reconnaissance de la population catholique d'Ostende et du conseil de fabrique de l'église à l'égard du Roi, des Ministres et des Chambres, et remercie tous ceux qui ont coopéré à la construction du monument.

Sa Majesté remercie l'orateur et se fait présenter l'architecte, M. Dela Censerie, et diverses autorités religieuses ; elle visite ensuite le monument, à l'intérieur duquel le clergé exécute le *Domine Salvum fac regem*.

En quittant l'église des Saints-Pierre et Paul, le Roi se rend au quai du nouvel avant-port, où l'avaient précédé les autorités invitées à la fête. Il s'embarque avec les autorités spécialement invitées par lui à bord du nouveau paquebot à turbines, la *Princesse Elisabeth*, sous le commandement de M. Dubois. Deux autres paquebots du service Ostende-Douvres



Ostende.

étaient mis à la disposition des autres invités, qui, au nombre de plus de mille, y prirent place.

Le vapeur *Topaze,* de la Société anonyme John Cockerill, qui fait le service d'Ostende-Tilbury-Londres, ainsi que le salon-steamer *Laveroek,* de la General Steam Navigation Company, qui organise un service régulier entre Ostende et Londres, avaient été désignés pour prendre rang dans l'escorte.

Au moment où Sa Majesté monte à bord du navire, le grand pavois qui y flottait est remplacé au grand mât par le pavillon ayant au centre l'écusson du Royaume. La batterie de la butte salue le pavillon de la salve réglementaire, pendant que le 3e régiment de lanciers entonne la *Brabançonne.*

La navire royal, suivi des quatre navires qui lui faisaient escorte, se met en marche et sort du port entre une double haie de bâtiments de types et d'importance divers, pavoisés et décorés. Après avoir pris le large, le cortège naval s'est dirigé vers Middelkerke en longeant la côte. En vue de Westende, il retourna vers Ostende.

Le Roi chargea le bourgmestre d'Ostende d'exprimer à la population sa satisfaction pour l'accueil qu'elle lui avait fait. Sa Majesté prit place à 2 h. 45 dans le train spécial qui devait la ramener à Bruxelles.

Les élèves de l'école des mousses faisaient la haie à la gare. Les acclamations de la foule saluèrent le Roi au moment du départ.

Le soir eut lieu à l'Hôtel de Ville un banquet offert par l'administration communale d'Ostende, à l'occasion des nouvelles installations maritimes. Au cours de ce banquet, le bourgmestre porta au Roi le premier toast, accueilli par d'enthousiastes acclamations. Il reprit ensuite la parole et porta la santé de M. le comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics, qu'il remercia de l'appui qu'il avait accordé à la ville d'Ostende dans l'exécution des travaux, dont il expose l'importance. Le Ministre remercia l'orateur et, dans un grand discours, exposa l'importance qu'avait non seulement pour la région côtière, mais encore pour le pays entier, la prospérité d'Ostende comme cité industrielle et comme station de plaisance.

Pendant la soirée, les bâtiments communaux furent illuminés et un cortège aux lumières parcourut les principales rues de la ville.

Des concerts furent organisés sur toutes les places publiques et un grand concert instrumental et vocal fut donné au kursaal.

Le 14 septembre, une grande fête militaire eut lieu à l'hippodrome Wellington.

A l'occasion du Jubilé national, la Société des bains de mer avait organisé au kursaal une série de conférences, qui furent données du 21 juin au 6 septembre et qui avaient trait

soit à l'histoire, soit à l'une ou l'autre des manifestations de l'activité politique, industrielle, commerciale ou artistique du peuple belge.

Enfin, le bureau de bienfaisance avait ordonné, au lendemain de la visite du Roi, une distribution de pains de gâteau et d'effets d'habillement aux pauvres de la ville.

Dans l'arrondissement d'Ostende, il faut encore signaler les manifestations patriotiques de *Bekeghem, Breedene* (21, 23, 24, 28 juillet, exposition devant la maison communale des portraits des deux Rois), *Clemskerke* (exposition agricole), *Eerneghem, Ettelghem, Ghistelles, Ichteghem* (chars représentant les volontaires d'Ichteghem en 1830 et un épisode historique), *Leffinghe* (exposition horticole), *Lombartzyde, Mannekensvere* (23 juillet), *Middelkerke, Moere, Oudenbourg, Roxem, Saint-Pierre-Cappelle, Schoore* (23 juillet), *Slype, Snaeskerke, Steene, Vlisseghem, Westende* (représentation d'un combat de 1830), *Westkerke, Wilskerke, Zande, Zandvoorde, Zevecote.*

Ces fêtes furent de la même nature que celles qui marquèrent dans toute la West-Flandre le Jubilé national. Les pauvres ne furent jamais oubliés.

ARRONDISSEMENT DE ROULERS

ROULERS

Le 27 août fut inaugurée solennellement l'Exposition agricole.

L'après-midi, un concours de tir à l'arc eut lieu dans le parc de la Société Saint-Sébastien.

Le 30 août s'ouvrit le concours provincial de bétail, d'animaux de basse-cour et de chiens de trait. L'exposition reçut à cette occasion la visite de M. le Ministre de l'Agriculture.

Un concours de tir à l'arc eut lieu l'après-midi dans le parc de la Société Saint-Georges.

31 août. Concours provincial de chevaux. — Courses de chevaux.

1er septembre. Concours de tir à la cible pour les membres de la garde civique de la ville.

3 septembre. Cortège de sociétés de musique ; concert sur la place du Marché ; promenade aux flambeaux ; réception à l'Hôtel de Ville des autorités et des présidents des sociétés ; discours du bourgmestre ; feu d'artifice.



La poste de Roulers.

Les communes rurales de l'arrondissement de Roulers célébrèrent avec unanimité le Jubilé national. Citons : *Ardoye* (21 juillet), *Beveren, Cachtem, Dadizeele, Emelghem* (festival, 4 juin), *Gits, Hooglede* (concours de che-

vaux et de bétail), *Ingelmunster* (24, 25 et 26 septembre), *Ledeghem, Lichtervelde* (concours, cortège fleuri), *Moorslede, Oostnieuwkerke, Onckene, Rolleghemcappelle, Rumbeke* (23 juillet), *Staden* (6 août), *Westroosebeke, Winkel-Saint-Eloi.*

Iseghem. — Le 6 août eut lieu l'installation du nouveau bourgmestre.

Un grand cortège, comprenant toutes les autorités, les sociétés et gildes et dans lequel figurait un char allégorique, conduisit le bourgmestre à la maison communale.

Dans l'après-midi, un concert fut donné sur la Grand'Place, suivi d'une représentation cinématographique.

A l'occasion des fêtes communales, de grandes courses de chevaux eurent lieu dans les prairies de la Wandel.

Enfin, le 10 septembre, un concours de tir à l'arc fut organisé par la gilde Saint-Sébastien.

ARRONDISSEMENT DE THIELT

THIELT

Le 2 octobre, le gouverneur de la province fit une visite officielle à la ville de Thielt. Il fut reçu et complimenté à la station par le bourgmestre, entouré des autorités et des fonctionnaires. Un cortège de toutes les sociétés le conduisit par les rues ornées et pavoisées à l'Hôtel de Ville, où les présentations eurent lieu. Le chef de la province visita l'église, l'hospice et l'exposition. Dans l'après-midi, un banquet d'une centaine de couverts eut lieu à l'Hôtel de Ville. Au dessert, le bourgmestre porta un toast au Roi, à qui un télégramme fut adressé, et but à la santé du gouverneur, qui remercia et exprima sa reconnaissance à la population pour la réception qu'elle lui avait faite.

Une exposition artistique et industrielle, qui dura quinze jours, reçut plus de 15,000 visiteurs.

Des fêtes jubilaires semèrent la joie et l'enthousiasme à *Aerseele* (16 juillet), *Caeneghem, Coolscamp, Denterghem* (autour de l'arbre de la liberté, planté en 1830), *Eeghem, Marckeghem, Oesselghem, Oyghem, Pitthem* (17 juillet), *Ruysselede* (3 juillet), *Schuyffers-Cappelle, Vive-Saint-Bavon, Wacken, Wielsbeke, Wynghene.*

Les fêtes furent à la fois des manifestations patriotiques, scolaires, religieuses et se terminèrent par des réjouissances populaires.

Il y a lieu de donner quelques détails sur les fêtes des localités suivantes :

Meulebeke. — Le 17 septembre, un cortège de 400 enfants, porteurs de drapeaux belges ou congolais, conduisit les autorités au *Te Deum.*

A l'issue de la cérémonie, une masse chorale de 500 personnes, adultes et enfants, exécuta des chants patriotiques.

Le corps de musique du 3e régiment de lanciers fut conduit à la Maison communale, où un repas lui fut offert. L'après-midi, il donna un concert sur la Grand'Place. Le soir, illumination générale.

A noter les 18, 19 et 20 septembre des fêtes populaires, ainsi que des expositions.

Oostroosebeke. — La fête du 29 juin, honorée de la présence du gouverneur de la province, fut célébrée avec éclat.

Dès le matin, une distribution de pains de gâteau avait été faite aux indigents.

Un cortège, comprenant quinze sociétés de musique, conduisit les autorités au *Te Deum.*

Après la cérémonie religieuse, les enfants des écoles, groupés sur une estrade à la Grand'-Place, chantèrent la *Brabançonne* et la musique communale exécuta des airs patriotiques. M. le baron de Bethune prononça une allocution.

Un festival, auquel se rendirent les sociétés participantes, bannières et drapeaux déployés, eut lieu l'après-midi. A l'issue de la fête, chaque société reçut une médaille artistique en argent, offerte par le gouverneur de la province.

ARRONDISSEMENT D'YPRES

YPRES

Le 23 juillet, deux concerts furent donnés sur la Grand'Place, le premier à midi, le second à 8 heures du soir, par le corps de musique du 4e régiment de ligne. L'après-midi, eut lieu, à l'Esplanade, une fête militaire. Après la première partie de cette fête, les enfants des écoles exécutèrent une cantate patriotique. Le soir illumination de la Grand'Place.

L'arrondissement d'Ypres prit une grande part aux fêtes jubilaires ; pour s'en convaincre, il suffira d'indiquer les nombreuses communes qui organisèrent des réjouissances et fêtes patriotiques : *Bas-Warneton* (16 juillet), *Becelaere* (13 juin), *Bixschoote* (27 août), *Boesinghe, Brielen* (22 juin), *Crombeke* (19 juin), *Dickebusch* (29 juin), *Dranoutre* (29 juin), *Elverdinghe* (27 août), *Gheluvelt* (23 septembre), *Gheluwe* (8 octobre, cortège historique et symbolique), *Hollebeke* (23 juillet), *Houthem* (29 juin), *Kemmel* (jubilé de quatre couples célébrant leurs noces d'or, 7 septembre), *Langemarck* (23, 25, 26, 27, 28 septembre, 1er octobre), *Locre, Messines* (fête de gymnastique), *Neuve-Eglise* (18 octobre, cortège allégorique), *Oostvleteren* (14 septembre), *Passchendaele* (festival), *Ploegsteert* (festival), *Poelcapelle, Proven* (27 août), *Reninghelst* (23 au 30 juillet), *Rousbrugge-Haringhe, Saint-Jean, Vlamertinghe, Voormezeele* (27 août), *Warneton* (5 août), *Watou* (21 juillet), *Westoutre* (18 juin), *Westvleteren, Woesten* (15 juin), *Wulverghem* (4 juin), *Zandvoorde* (27 août), *Zillebeke* (30 août), *Zuydschoote* (11 septembre), *Zonnebeke* (5 septembre).



Ypres.

Mentionnons spécialement les fêtes suivantes :

Comines. — Les 9 et 23 septembre, une distribution extraordinaire de secours fut



Zonnebeke.

faite aux pauvres ; le soir une retraite aux flambeaux parcourut les principales rues de la commune.

Le 10 septembre, un grand lâcher de pigeons eut lieu sur la place du Rond-Point. L'après-midi, toutes les sociétés de la ville se formèrent en cortège. Après la dislocation de celui-ci, les sociétés musicales qui en avaient fait partie exécutèrent sur la Place une cantate, ainsi que divers chants patriotiques, et donnèrent ensuite un concert instrumental.

Le soir, une illumination générale de la ville eut lieu, suivie d'un feu d'artifice.

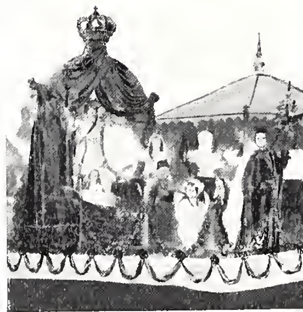
Les 17 et 24 septembre et dans le courant d'octobre, organisation de fêtes dans les hameaux.

Poperinghe. — Nombreuses fêtes populaires, marquées le 10 juillet par un cortège qui se dirige vers la place du Petit-Marché, où des chants patriotiques furent exécutés.

Wervicq. — Un cortège conduisit les autorités au *Te Deum* et se rendit ensuite à l'Hôtel de Ville. Une matinée musicale fut donnée sur la place Saint-Martin. Au cours de celle-ci, un lâcher de plus de 5,000 pigeons eut lieu.

L'après-midi, un concert fut donné sur la même place par les sociétés de musique de la ville et se termina par l'exécution d'une cantate patriotique. Le soir eut lieu une représentation cinématographique.

Des fêtes populaires et des réjouissances publiques furent organisées dans les divers quartiers, urbains et ruraux. Une large distribution de pains de gâteau fut faite aux indigents.



Neuve-Église.



L'Escaut en Flandre.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

Frôlant le nénuphar dormant,
La Lys coupait l'immense plaine

AUGUSTE VIERSET

ARRONDISSEMENT D'ALOST

ALOST

LES fêtes nationales coïncidèrent avec le centenaire de la fondation de l'Académie de dessin, décrétée en 1805 par Napoléon Ier.

A cette occasion, la ville avait organisé dans les locaux de l'Académie — récemment agrandis — une exposition des œuvres de ses professeurs et élèves depuis un siècle et, afin de laisser un souvenir plus durable de cet anniversaire, elle avait décidé la création d'un cours de peinture à l'huile.

Dimanche, 2 juillet, eut lieu l'ouverture de l'exposition, suivie d'une revue de la garde civique, des pompiers et de l'école des pupilles. A l'issue du défilé, un *Te Deum* fut chanté en l'église primaire Saint-Martin devant les autorités civiles et militaires et les sociétés patriotiques, ouvriers décorés, anciens militaires, etc.

La journée s'est terminée par une retraite aux flambeaux, apothéose de Léopold Ier et Léopold II, organisée par l'école des pupilles et les sociétés de gymnastique de la ville.

Lundi matin, les fêtes ont continué par la distribution annuelle des prix de propreté à l'Hôtel de Ville. A l'issue de cette cérémonie, l'administration communale a offert un banquet aux vieillards des hospices et aux pensionnés nés en 1830 et années antérieures. Plus de 300 convives avaient répondu à l'invitation de la ville. Après ce banquet commença la fête de la jeunesse. Au delà de 4,000 enfants des écoles communales et adoptées défilèrent devant les autorités communales et scolaires. L'aspect était ravissant et l'enthousiasme général. Rentrés dans leurs écoles, les enfants y ont reçu des friandises et de menus cadeaux.

Mardi soir, clôture des fêtes par une illumination de la ville.

Grammont. — Le 21 juillet, un cortège, comprenant les enfants des écoles et les

sociétés locales, a conduit les autorités au *Te Deum*. L'hymne national a été chanté par les écoliers. Des jeux populaires et une fête cinématographique ont complété le programme des fêtes.

Ninove. — Le 30 juillet, le général Belinne a remis solennellement un drapeau offert par le Roi à la société des anciens militaires. Le 31, un banquet patriotique a réuni les membres de celle-ci et les autorités.



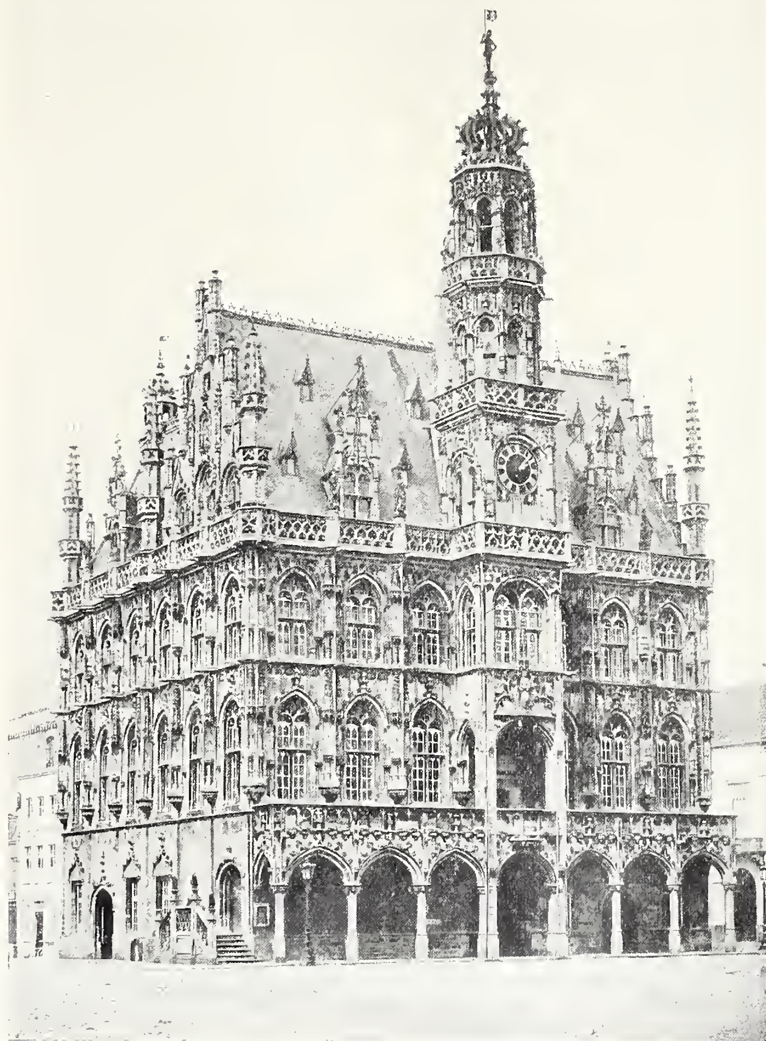
Hôtel de Ville d'Alost.

Sottegem. — Le 17 septembre, un cortège allégorique et historique, dans lequel figurait le drapeau des volontaires de 1830 et les autorités, a parcouru les rues de la commune. *Te Deum*. Cantate. Raout à la maison communale et illumination.

Erembodegem. — Un cortège, composé de toutes les sociétés et des enfants des écoles, conduisit les autorités au *Te Deum*. A l'issue de cette cérémonie, distribution de secours aux pauvres et manifestation patriotique. Un concert et une illumination générale avec retraite aux flambeaux ont terminé cette journée de fêtes.

Des fêtes à peu près identiques à celles d'Erembodegem, avec remise de cadeaux ou de friandises aux enfants, ont eu lieu à *Lede* (2 juillet), *Saint-Antelinckx* (10 septembre), *Appelterre-Eychem* (30 juillet), *Aspelaere* (25 juin), *Audenhove-Saint-Géry*, *Audenhove-Sainte-Marie*, *Aygem*, *Baerdegem* (29 août), *Baevegem*, *Bambrugge* (20 juillet), *Borsbeke* (23 juillet), *Burst* (29 juin), *Denderhautem* (29 juin), *Denderleeuw* (19 août), *Denderwindeke* (16 juillet), *Elene* (30 juillet), *Erondegem* (8 septembre), *Erpe* (28 juin), *Erwetegem* (10 septembre, un drapeau, offert par le Roi, est remis par le colonel van der Heyden à la société des anciens militaires), *Essche-Saint-Liévin* (8 septembre), *Godverdegem*, *Goefferdinge* (16 juillet, banquet offert aux vieillards des hospices), *Grimminge* (24 juillet), *Grootenberge* (30 juillet), *Gysegem* (22 juillet), *Haeltert* (16 juillet), *Hautem-Saint-Liévin* (22 juillet), *Heldergem* (2 octobre), *Herdersem* (23 juillet), *Herzele* (17 septembre, 1,000 exécutants d'une cantate), *Hillegem* (20 juillet), *Hofstade* (6 août, remise par le

colonel Berg d'un drapeau offert par le Roi à la Société des anciens militaires, 28 sociétés analogues prennent part à la fête), *Iddergem* (15 août), *Idegem, Impe, Kerkxken* (30 juillet), *Leeuwergem* (8 septembre), *Letterhautem* (20 août), *Liefferinge* (fête d'escrime par la société des anciens militaires), *Meerbeke* (9 juillet), *Meire* (3 septembre), *Meldert* (8 septembre), *Moerbeke* (24 septembre), *Moorsel* (25 juin), *Nederboulaere, Nederhasselt* (12 septembre), *Neyghem* (15 juillet, tombola pour les indigents), *Nieuwenhove* (23 juillet), *Nieuwerkerken* (22 juin), *Okegem* (16 juin), *Onkerzele* (23 juillet), *Oombergen* (22 et 23 juillet), *Oordegem* (26, 27, 28, 29 août et 3 septembre, deux cortèges, dont l'un avec plusieurs chars représentant l'industrie agricole et les métiers), *Ottergem* (8 septembre), *Oultre* (16 juillet), *Overboulaere* (12 juin), *Pollaere* (27 août), *Resseghem* (14 mai, remise, par le colonel Berg, à la société des anciens frères d'armes, d'un drapeau offert par le Roi ; 24 septembre, manifestation patriotique et *Te Deum*), *Santbergen* (2 juillet), *Sarlardinge* (17 septembre), *Schendelbeke* (10 juillet), *Smeerhebbe-Vloersegem* (9 juillet), *Smetlede* (1er juin), *Steenhuyse-Wynhuyse* (13 août), *Strypen* (27 août), *Velsique-Ruddershove* (13 août), *Viane* (27 août), *Vleckem* (20 août), *Vlierzele* (16 juillet, les personnes nées en 1830 se joignent aux enfants des écoles), *Voorde* (8 septembre), *Wanzele* (21 août, les géants figurent dans le cortège), *Welle* (22 juin), *Woubrechtegem* (22 et 23 juillet), *Zonnegem* (3 septembre).



Hôtel de Ville d'Audenarde.

Pour être complet, il faut ajouter que, dans de nombreuses communes, des allocutions patriotiques furent adressées par les magistrats communaux aux enfants et à la population. Des réjouissances, concerts, concours, etc., complétèrent les festivités jubilaires.

ARRONDISSEMENT D'AUDENARDE

AUDENARDE

Le 23 septembre s'ouvrit une exposition de peinture, de dessin, de photographie réservée aux amateurs de la ville. L'après-midi, une fête militaire fut compromise par le mauvais temps. La musique du 4e régiment de lanciers donna un concert et, le soir, il y eut un cortège aux flambeaux, un concert et une séance de cinématographie.

Les 4, 5 et 6 septembre, noces de diamant des époux Préau. Audition musicale patriotique par les élèves du Conservatoire, concert, illumination et divers concours.

Le 16 septembre, cortège des écoles et des sociétés, exécution du chant national *Naar Wijd en Zijd*, paroles de G. Antheunis, originaire d'Audenarde. Le soir, feu d'artifice.

Renaix. — La ville de Renaix fut en fête le 23 juillet. Un cortège conduisit les autorités au *Te Deum*. Les fêtes se continuèrent par la plantation d'un arbre commémoratif, revue des écoles, ascension de ballon et fête de nuit. Elles se complétèrent par le corso fleuri du 30 juillet, la fête cinématographique du 7 août et le feu d'artifice du 13 août.

Dans les communes de l'arrondissement, la note dominante est l'empressement des autorités à organiser des cortèges patriotiques, auxquels sont associés les enfants des écoles, les sociétés locales et aussi les pauvres. Les enfants sont invités à des collations, reçoivent des souvenirs et, après avoir chanté des hymnes nationaux, entendent des allocutions patriotiques. Ces cortèges ont lieu le plus souvent à l'occasion du *Te Deum*. Des fêtes populaires sèment la joie et de nombreux concours et expositions agricoles viennent rappeler la grande préoccupation de ces populations.



Renaix. — Le défilé des écoles.

Notons la liste des communes avec quelques particularités : *Auwegem* (9 juillet, courses de chevaux), *Beirlegem* (27 août), *Berchem* (28 août, concours de bétail), *Bevere* (25 août), *Boucle-Saint-Blaise* (29 août, concours de chèvres), *Boucle-Saint-Denis* (5 septembre), *Deftinge* (13 août, la fête a lieu autour de l'arbre de la liberté, planté en 1830), *Dickele* (10 septembre), *Edelaere* (20 août), *Eename* (16 juillet, festival), *Elsegem* (27 août, banquet offert par le bourgmestre, M. le vicomte de Ghellinck d'Elseghem ; télégramme au Roi ; remise d'un portrait du Roi et de la Famille Royale à toutes les familles), *Elst* (24 août), *Etichove* (23 juillet, festival),

Eyne (2 juillet), *Hemelverdegem* (18 juin), *Heurne*, *Hoorebeke-Saint-Corneille* (23 juillet), *Hoorebeke-Sainte-Marie* (20 juin), *Hundelgem* (17 septembre), *Huysse* (3 juillet), *Laethem-Sainte-Marie* (30 juillet), *Leupegem* (24 septembre, repas aux vieillards de l'hospice), *Lierde-Sainte-Marie* (20 août), *Lierde-Saint-Martin* (30 juillet), *Maercke-Kerkhem* (30 juillet, 24 septembre, inauguration de la Société des décorés de la commune), *Maeter* (10 juillet), *Melden* (13 août), *Meylegem* (6 et 13 août), *Michelbeke* (30 juillet), *Mooregem* (23 juillet, banquet offert aux autorités locales), *Munckswalm* (31 août), *Nederbrakel* (29 juin, concours de chevaux; 2 juillet, cavalcade; 10 septembre, festival, etc.), *Neder-Eename* (21 juillet), *Nederzwalm-Hermelghem* (2, 3, 10 juillet, 10 septembre, les membres du conseil communal ont abandonné leurs traitements pour l'organisation de fêtes jubilaires), *Nokere* (10 octobre, les fêtes ont lieu autour de l'arbre de la liberté), *Nukerke* (17 septembre), *Opbrakel* (24 septembre, collation aux vieillards de l'hospice), *Orroir*, *Oycke* (12 juin, festival), *Paricke* (6 août), *Paulaethem* (décoration des 36 maisons du village, cortège historique), *Peteghem* (6 juillet), *Quaremont* (8 octobre), *Rooborst* (8 septembre, feu d'artifice, don de M. Iweins d'Eeckhoute), *Roosebeke* (26 août), *Ruyen* (24 septembre), *Schoorisse* (23 juillet), *Segelsem* (8 septembre), *Sulsique* (23 juillet), *Syngem* (fêtes, grâce aux dons de M. Amelot, bourgmestre), *Volkegem* (24 septembre) *Wannegem-Lede* (23 juillet, distribution aux indigents et banquet de 150 couverts offert par le bourgmestre, M. le vicomte de Ghellinck d'Elseghem), *Welden* (22 août), *Wortegem* (18 juin), *Cruyshautem* (29 juin).

ARRONDISSEMENT D'EECLOO

EECLOO

30 juillet. — Cortège conduisant les autorités au *Te Deum*. — Exécution de chants patriotiques. — Concerts.

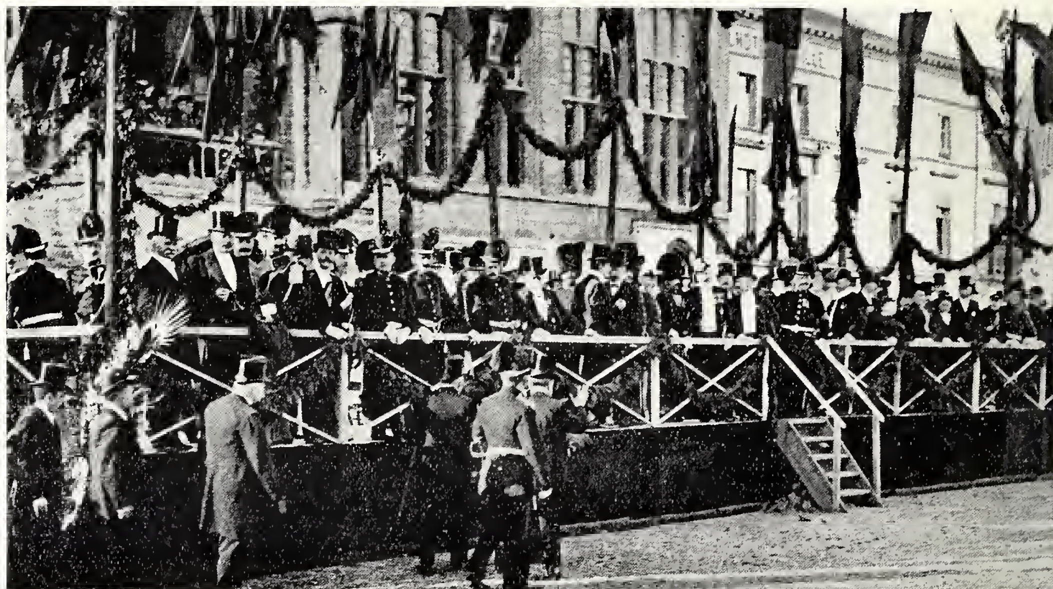
Dans les communes de l'arrondissement, des cortèges conduisirent les autorités au *Te Deum* et se terminèrent par des manifestations patriotiques à : *Assenede* (3 septembre), *Bassevelde* (4 septembre, autour de l'arbre de la liberté), *Bouchaute* (30 juillet), *Caprycke* (10 septembre), *Cluysen* (4 juin, festival), *Ertvelde* (19 novembre), *Lembeke* (23 juillet), *Middelbourg* (28 mai, festival), *Oost-Eecloo* (2 juillet, remise d'un drapeau offert par le Roi à la Société des anciens militaires), *Sainte-Marguerite* (2 juillet), *Saint-Jean-in-Eremo* (9 juillet), *Selzaete*, *Watervliet* (13 août).

A noter deux cortèges à *Selzaete*, le 13 août; un concours de jeu de boule, le 9 juillet, à *Waterland-Oudeman*; une fête de gymnastique et un cortège fleuri les 9 et 11 juillet, à *Adegem*. Enfin le cortège historique du 17 septembre, à *Maldegem*. Celui-ci ne comprenait pas moins de 8 chars et 10 groupes, rappelant la réception de Léopold Ier et de la Reine Louise-Marie en 1834 à Maldegem et célébrant l'industrie, l'agriculture, les arts.

ARRONDISSEMENT DE GAND

Voici les communes où des fêtes jubilaires ont eu lieu avec quelques particularités : *Aeltre* (30 juillet), *Afsné* (17 septembre), *Asper* (4 juillet), *Astene* (13 juillet), *Bachte-*

Maria-Leerne (10 septembre, allocution par le bourgmestre, M. le comte t'Kint de Roodenbeke), *Baelegem* (8 octobre), *Baeygem*, *Bellem* (23 juillet, festival), *Bottelaere* (fête musicale le 13 août), *Desteldonck* (22 juin, festival), *Deurle* (2 et 3 septembre, plantation d'un arbre commémoratif), *Deynze* (23 juillet, course de chevaux ; 24 juillet, fête de gymnastique), *Dickelvenne* (24 septembre), *Eecke* (14 septembre, cortège et concours d'attelages), *Everghem* (2 juillet), *Gavere* (manifestation devant la maison de Mlle De Smet, fille de M. Eugène De Smet, membre du Congrès national), *Gentbrugge* (10 octobre, fête autour du monument de Louis Van Houtte, un héros de 1830), *Gontrode* (6 août), *Gotthem* (9 octobre),



Saint-Nicolas. — La tribune des autorités.

Grammene (24 septembre), *Gysenzeele* (13 août), *Hansbeke* (15 août), *Knesselaere* (15 août), *Laethem-Saint-Martin* (9 et 30 juillet), *Landegem* (13 août, cortège historique), *Landscauter* (21 mai), *La Pinte* (10 septembre, collation offerte aux enfants par le bourgmestre), *Leerne-Saint-Martin* (13 août, inauguration de la nouvelle maison communale), *Lemberge* (6 août), *Loochristi* (30 juillet), *Lootenhulle* (13 août, remise d'un drapeau offert par le Roi à la Société des anciens frères d'armes), *Lovendegem* (12 juin), *Mariakerke* (17 septembre), *Meerendré* (8 octobre), *Meirelbeke* (17 septembre, allocution par M. Verhaegen, membre de la Chambre des Représentants), *Melle* (23 juillet), *Melsen* (16 juillet), *Mendonck* (13 août, festival), *Moerbeke* (28 août, revue des écoles, etc.), *Mont-Saint-Amand* (23 juillet, exposition horticole, concert par la musique du 2e régiment de ligne), *Moortzeele* (27 août), *Munte* (23 juillet), *Nazareth* (17 septembre), *Nevele* (6 août, festival), *Olsene* (3 et 28 septembre, conférences par MM. Martens et Verhaegen, membre de la Chambre des Représentants), *Oostacker* (21 et 28 mai, festival), *Oosterzeele* (16 juillet), *Oostwinkel* (10 octobre), *Peteghem* (8 octobre, illumination de l'arbre de la liberté), *Poucques* (23 juillet), *Ronsele* (8 septembre), *Saffelaere* (9 juillet), *Saint-Denis-Westrem* (13 août), *Schelderode* (3 septembre), *Seevergem* (20 août, course de chars, 21 août), *Semmersaeke* (10 septembre), *Sleydinge* (13 août), *Tronchiennes* (17 septembre), *Ursel* (24 septembre), *Vosselaere*, *Vynckt* (22 juin), *Vinderhaute* (1, 2, 3 octobre, grâce à l'initiative de MM. Firmin de

Smet, Morel de Westgaver, de Potter de ten Broecke et de Vreese-Heynssens), *Somergem* (20 août), *Wachtebeke* (3 septembre), *Waerschoot* (7 mai), *Winkel-Sainte-Croix*



Saint-Nicolas. — Le monument Rolliers.

(10 septembre, un cortège escorte un Combattant de 1830, M. J. Janssens), *Wondelgem* (6 août), *Zulte* (1, 2 et 3 octobre), *Zwynaerde* (26 septembre).

Dans ces communes, les indigents ne furent pas oubliés et l'on mit autant d'empressement à les faire participer à la joie et aux fêtes populaires qu'à laisser parmi l'enfance le souvenir du Jubilé national par un cadeau ou des réceptions.

Signalons encore les fêtes de *Ledeberg,* où les 19 et 20 août ont eu lieu une kermesse

flamande ; des fêtes et exposition de fleurs ; fête des sociétés de secours mutuels ; des sociétés d'anciens militaires ; fête offerte aux vieillards des hospices et des orphelins ; concert ; feu d'artifice ; bal populaire. 28 août et 3 septembre. Exposition artistique et industrielle.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NICOLAS

SAINT-NICOLAS

16 septembre. Jeu du carillon et promenade aux flambeaux.

17 septembre. Les autorités et les délégués des sociétés se rendirent en cortège au *Te Deum*. A l'issue de la cérémonie, un concert fut donné sur la Grand'Place par le corps de musique des chasseurs-éclaireurs de la garde civique de Gand. Bientôt arrive aussi la musique du régiment des grenadiers.

L'après-midi, un lunch réunit à l'Hôtel de Ville les autorités et de nombreux invités, parmi lesquels MM. Wouters, directeur général, délégué par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Persoons et Raemdonck, membres de la Chambre des Représentants ; M[lle] Rolliers, fille du major Rolliers, dont le monument devait être inauguré dans la journée ; MM. François et Alfred Rolliers, cousins germains du major, et MM. Rheel et Duymelinck, deux Combattants de 1830. M. Van Naemen, bourgmestre, prononça un discours et porta un toast.



Hôtel de Ville de Saint-Nicolas.

Les autorités communales et leurs invités prirent ensuite place sur une estrade pour assister au défilé des sociétés et des 3,500 enfants des écoles. Ceux-ci exécutèrent des mouvements d'ensemble et chantèrent des hymnes patriotiques.

Le cortège se reforma ensuite et se dirigea vers la place de la Régence, où se dresse le monument élevé à la mémoire du major Rolliers.

Devant le monument, M. Van Naemen, membre de la Chambre des Représentants et bourgmestre de la ville de Saint-Nicolas, prit la parole. Il constata l'élan d'enthousiasme qui s'était produit dans le Pays, dont, d'une frontière à l'autre, toutes les localités,

depuis la commune la plus modeste jusqu'aux villes les plus riches, avaient fêté l'anniversaire de l'Indépendance nationale, en même temps qu'une ère ininterrompue de prospérité ; il rappela le nom des hommes qui avaient, par leur sagesse et leur prévoyance, assuré au Pays une place honorable à côté des grandes Puissances et accorda un souvenir ému et reconnaissant à ceux qui avaient exposé leur vie pour conquérir la liberté et avaient été les artisans de la prospérité actuelle. Tel est, dit l'orateur, le but de la fête que l'on célèbre en ce jour et à laquelle les habitants de Saint-Nicolas prennent unanimement part ; c'est une fête de reconnaissance et de glorification en l'honneur des volontaires de Saint-Nicolas, et spécialement du célèbre major Bénédic Rolliers. M. Van Naemen rappelle les faits par lesquels le héros de la fête s'est illustré. Le lieutenant-colonel Grégoire, qui était en garnison à Bruges, avait conduit son régiment, et d'autres troupes qu'il avait ralliées en route, à Gand, où, de connivence avec



Saint-Nicolas. — La cantate.

les autorités civiles et militaires de la ville, il avait formé le projet de faire proclamer roi le prince d'Orange, le 2 février 1831, le jour même où le Congrès devait élire le Souverain. Rolliers était sous-lieutenant du corps des pompiers de Gand, qui représentait alors la force de la police de cette ville. C'est lui qui devina les visées du lieutenant-colonel Grégoire et qui incita son supérieur, le major van de Poele, à une résistance énergique. Ayant d'abord, de vive force, délivré le baron de Lamberts, gouverneur des deux Flandres, qui avait été fait prisonnier par les soldats du lieutenant-colonel Grégoire, il attaqua les troupes de celui-ci. Après un combat sanglant, il resta maître de la ville. Le Gouvernement provisoire éleva Rolliers au rang de capitaine et les patriotes des deux Flandres lui offrirent une épée d'honneur. Il prit part à divers combats de 1830 à 1839, et la Croix de fer, ainsi que la Croix de l'Ordre de Léopold, lui furent données en récompense des signalés services qu'il avait rendus à sa Patrie.

L'orateur remercie les autorités présentes. S'adressant ensuite à Mlle Rolliers, fille du major, il lui exprime toute la joie que causait à chacun sa présence à la cérémonie et lui offre une gerbe de fleurs.

Se tournant alors vers MM. Rheel et Duymelinck, il leur dit combien la population tout entière était heureuse de posséder deux Combattants de 1830 pleins de force et de

vie; il leur remet les titres de nomination dans l'Ordre de Léopold. Il félicite également M. Horenbout, l'auteur du monument, et lui remet une palme.

Le major Bisqueret, du régiment des grenadiers, rend hommage au major Rolliers, qui avait servi dans les rangs de ce régiment de 1837 à 1855, date de sa mise à la retraite.



Lokeren. — Groupe d'enfants des écoles.

Le sous-lieutenant Galasse, du corps des sapeurs-pompiers de Gand, exprime les sentiments de fierté et de reconnaissance qui anime le corps des sapeurs-pompiers à l'égard de leur ancien compagnon d'armes et dépose, en son nom, une palme au pied du monument.

M. Timmermans, major des chasseurs-éclaireurs de Gand, vante encore chaleureusement le fait d'armes du major Rolliers.

M. Martiny, échevin de la commune de Saint-Josse-ten Noode, où M. Rolliers passa les vingt-neuf dernières années de sa vie, révèle les nombreuses qualités de l'homme privé, qui avait conquis la sympathie et l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

M. Naets, au nom de la Société des enfants des Combattants de 1830, salue les deux Combattants qui assistent à la cérémonie et dépose une palme devant le monument.

Après ces divers discours, une cantate fut exécutée par 1,000 chanteurs, accompagnés par le corps de musique du régiment des grenadiers, qui donna ensuite un concert au Parc.

Pendant ce temps avait lieu un banquet offert par la société des Anciens militaires aux deux Combattants de 1830, MM. K. Duymelinck et P. Rheel.

Le soir, l'arbre de la liberté fut illuminé, un concert eut lieu sur la place de la Régence et un feu d'artifice clôtura la fête.

Les importantes fêtes au chef-lieu ne furent pas les seules de l'arrondissement de Saint-Nicolas. Comme dans tout le pays flamand, des fêtes patriotiques eurent lieu à : *Basel* (10 septembre), *Belcele* (28 août), *Beveren* (29 juin, don d'argent aux enfants), *Burght* (17 et 18 septembre, régates, noces d'or), *Calloo* (8 octobre), *Cruybeke* (24 et 25 septembre, discours de M. Mertens, bourgmestre), *Dacknam* (14 août), *Doel* (28 mai, festival), *Elversele* (30 juillet), *Exaerde* (20 et 27 août), *Haesdonck* (20, 23 et 24 août, concours de chevaux et de bétail), *Kemseke* (26 juin, discours de MM. Raem-

donck et Van Brussel, représentants), *Kieldrecht* (29 juin), *La Clinge* (23 juillet), *Meerdonck* (18 juin, remise d'un drapeau offert par le Roi à la société des Anciens militaires), *Melsele* (13 août), *Nieukerken-Waes* (24 septembre, festival), *Rupelmonde* (13 mai), *Saint-Gilles-Waes* (1er juin), *Saint-Paul* (13 août, festival), *Sinay* (24 septembre), *Steendorp* (27 août), *Stekene* (16 juillet), *Thielrode* (13 août), *Verrebroek* (30 août), *Vracene* (7 mai, festival ; 23 juillet, discours du bourgmestre), *Zwyndrecht* (23 juillet). Inutile



Tamise. — La cantate.

d'ajouter que, dans ces communes, comme ailleurs, les pauvres furent mêlés délicatement à la joie générale. Les villages étaient pavoisés, des réjouissances populaires, des illuminations et des feux d'artifice complétèrent les programmes.

Notons spécialement les fêtes de *Lokeren* et de *Tamise*.

Lokeren. — 23 juillet, concerts sur la Grand'Place. — 30 juillet, exécution d'une cantate par les élèves des écoles et diverses sociétés musicales ; concert ; représentation dramatique gratuite. — 6 août, ouverture de l'Exposition d'agriculture ; concert ; seconde exécution de la cantate. — Pendant le mois d'août, de nombreux concerts et fêtes populaires. — 13 août, troisième exécution de la cantate ; manifestation patriotique, exécution de la *Brabançonne* par les élèves des écoles et par des sociétés de musique, concert-promenade, cortège, feu d'artifice.

Tamise. — 24 septembre. Un cortège conduisit les autorités au *Te Deum*. A l'issue de la cérémonie, des chants patriotiques furent exécutés sur la Grand'Place par 1,700 enfants des écoles ; l'après-midi, une cantate fut chantée par 500 exécutants et le soir une promenade aux flambeaux clôtura la fête.

ARRONDISSEMENT DE TERMONDE

TERMONDE

Indépendamment des réjouissances annuelles, un cortège historique et une manifestation patriotique, consistant en une revue des écoles suivie de l'exécution de chants nationaux, furent organisés.

A cause du mauvais temps, ces fêtes, fixées au 27 août, furent remises au 22 octobre, mais ne purent avoir lieu que le 29 du même mois.

Un char allégorique y symbolisait la glorification de la Belgique.

Les fêtes rurales ont souvent beaucoup d'originalité : elles empruntent aux coutumes locales un pittoresque et un éclat qui proviennent tantôt de leur simplicité même, tantôt de l'élan et de l'enthousiasme des populations. Dans l'arrondissement de Termonde, les fêtes patriotiques furent aussi nombreuses que dans les autres districts des Flandres.

Elles eurent lieu à : *Appels* (18 août, souper aux anciens soldats de Léopold Ier), *Audegem* (16 juillet), *Baesrode* (17, 18 et 19 septembre), *Berlaere* (27 août), *Buggenhout* (10 septembre), *Calcken* (9 juillet), *Chersamp* (27 juin), *Denderbelle* (24 août), *Grembergen* (21 mai, festival, discours de M. Tibbaut, représentant), *Hamme* (19 août, cantate en présence de deux Combattants de 1830), *Laerne* (20 août), *Lebbeke* (4 juin), *Massemen* (7 août), *Mespelaere* (25 septembre), *Moerseke* (9 juin), *Opdorp* (2 octobre), *Overmeire* (11 juillet), *Saint-Gilles-lez-Termonde* (fête remise, à la suite de la mort de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre), *Schellebelle* (29 juin), *Schoonaerde* (29 juin), *Uytbergen* (10 septembre), *Waestmunster* (23 juillet), *Westrem* (9 juillet), *Wetteren* (23 juillet, 29 août), *Wichelen* (12 juin), *Wieze* (29 juin, cortège historique), *Zele* (21, 29 et 30 juillet, 3 septembre, fête régionale des sociétés de gymnastique et d'armes de Belgique).

Les indigents ne furent oubliés nulle part et si les cortèges pour se rendre au *Te Deum* et aux manifestations patriotiques furent nombreux, les concerts, illuminations et fêtes de nuit le furent tout autant et ne cessèrent de provoquer le plus grand enthousiasme dans les villages tout parés pour le Jubilé national.



Zele. — La fête de gymnastique.



Au Pays noir.

PROVINCE DE HAINAUT

Et par les yeux, dans les âmes en fête
Se sont mirées les flammes en baiser.
G. RAMAEKERS.

ARRONDISSEMENT D'ATH

ATH

DÈS la fin de 1904, un comité fut constitué à Ath pour préparer les fêtes jubilaires et grouper l'arrondissement tout entier au chef-lieu en une solennité imposante. M. Smits, commissaire d'arrondissement, présida ce comité, entouré des bourgmestres d'Ath, de Frasnes, de Flobecq, des délégués de Chièvres et de Quevaucamps, de MM. Pauchieu, conseiller provincial, lieutenant-colonel Warnez, commandant de la garde civique d'Ath, Flesch, capitaine commandant, et Gorlia, juge de paix.

D'accord avec l'administration communale de la ville d'Ath, la fête eut lieu le dimanche 3 septembre 1905. Toutes les communes de l'arrondissement y étaient représentées. MM. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province, et Wiliquet, greffier provincial, y assistaient, ainsi que M. J.-B. Dubois, président de la société des Combattants de 1830.

La ville était parée de décorations magnifiques, la foule était énorme, et ce fut, après les réceptions à l'Hôtel de Ville, un superbe spectacle de voir défiler dans les rues l'imposant cortège, en tête duquel se voyaient les Combattants de 1830, entourés d'officiers de la garde civique et de l'armée, des drapeaux d'honneur de Maffle, Meslin-l'Evêque et d'Ath, des conseils communaux et des sociétés de Hellebecq, Houtaing, Isières, Lanquesaint, Mainvault, Meslin-l'Evêque, Ostiches, Rebaix, Attre, Blicquy, Brugelette, Chièvres, Fouleng, Gages, Gibecq, Gondregnies, Grosage, Huissignies, Irchonwelz, Ladeuze, Maffle, Mévergnies, Moulbaix, Ormeignies, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Villers-Saint-Amand et Villers-Notre-Dame, Ellezelles et Everbecq, Flobecq, Wodecq, Anvaing, Arc-Ainières et Buissenal, Cordes et Dergneau, Ellignies-lez-Frasnes et Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Hacquegnies, Lahamaide, Saint-Sauveur, Aubechies, Basècles,

Belœil, Bernissart, Ellignies-Sainte-Anne, Grandglise, Pommerœul, Ramegnies, Quevaucamps, Stambruges, Thumaide, Tourpes, Ville-Pommerœul, Wadelincourt et Ath. Plus de 200 sociétés prirent part au défilé. Un groupe de machines agricoles précéda le char symbolisant l'agriculture.

Le cortège défila devant M. le gouverneur et les autorités rassemblées à l'Hôtel de Ville; les magistrats et fonctionnaires s'en détachèrent pour se grouper dans la grande salle, où un exemplaire de la médaille frappée par le conseil provincial leur fut remise.

M. Ouverleaux, bourgmestre de la ville d'Ath, prononça un discours patriotique. M. le baron du Sart de Bouland s'adressa à l'assistance pour la féliciter de l'imposante manifestation qu'elle venait de faire. Il célébra la Patrie et le Roi et termina en conviant chacun à accomplir fidèlement tous les devoirs qui peuvent consolider nos libres institutions.



Ath. — La fête militaire.

Une fête militaire, organisée par le régiment et la compagnie cycliste des carabiniers eut lieu à l'esplanade. Après une distribution de médailles aux sociétés, un banquet réunit les autorités. MM. Smits, le baron du Sart de Bouland, Ouverleaux et Vienne prononcèrent des toasts et la journée se termina par une superbe illumination.

Les fêtes d'Ath avaient groupé l'unanimité des communes, qui, pour la plupart, se trouvaient dans l'impossibilité de réaliser chez elles des fêtes ayant quelque éclat. Cependant, 45 communes voulurent s'associer au Jubilé national par des réjouissances locales : cortège en vue de l'assistance au *Te Deum*, chants patriotiques par les élèves des écoles.

Citons les suivantes : *Arbre, Arc-Ainières, Blicquy, Brugelette, Dergneau, Ellignies-lez-Frasnes, Forest, Gondregnies, Hacquegnies, Hellebecq, Houtaing, Huissignies, Isières, Ladeuze, Mévergnies, Moustier, Ormeignies, Quevaucamps, Ramegnies, Tongre-Notre-Dame* et *Villers-Notre-Dame*.

Quelques villages ont aussi composé des programmes de fêtes, tels que: *Anvaing, Aubechies, Basècles* (20 août), *Belœil, Bernissart, Bouvignies* (fête scolaire), *Chièvres, Everbecq, Ellezelles, Flobecq, Fouleng* (M. Sirjacobs, ancien Combattant de 1830, a pris part à ces fêtes), *Frasnes-lez-Buissenal, Gages* (2 juillet, bénédiction de drapeau, remise de la croix civique de 1re classe à M. Pilette, bourgmestre), *Ghislenghien* (3 septembre), *Grandglise, Irchonwelz* (22 et 23 juillet), *Lanquesaint* (21 juillet, banquet), *Maffle* (envoi des enfants à Bruxelles et à Liége), *Meslin-l'Évêque* (10 septembre), *Pommerœul, Saint-Sauveur* (1 et 2 octobre), *Thumaide, Villers-Saint-Amand*.

Ces fêtes, outre des manifestations scolaires et patriotiques, comprenaient des festivals, des fêtes mutualistes et aussi des jeux populaires dans le Hainaut, tel le jeu de balle au tamis.



ATH. — CHAR DE L'AGRICULTURE

ARRONDISSEMENT DE CHARLEROY

CHARLEROY

Les fêtes jubilaires ont débuté à Charleroy, le 2 juillet, par la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la formation de la Compagnie des chasseurs-éclaireurs de la garde civique. De nombreuses réjouissances populaires ont été organisées à cette occasion.

Mais la fête par excellence a eu lieu, le 16 juillet, à l'occasion de la visite du Prince et de la Princesse Albert de Belgique.

Les Princes ont été l'objet à Charleroy d'une réception tellement enthousiaste, qu'ils n'en auraient pu avoir de plus belle en Belgique, si un orage affreux n'avait détruit, en quelques minutes, le fruit de longs et coûteux préparatifs.

La ville de Charleroy, sous une prodigalité de draperies et de décors, avait pris l'aspect d'une cité de féerie.

A 1 heure de l'après-midi, les gardes civiques sont alignés le long des trottoirs ; les lanciers, appelés à escorter les Augustes Visiteurs, se trouvent devant la gare. A l'intérieur de celle-ci, magnifiquement décorée, se sont réunis MM. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province ; Devreux, bourgmestre, et ses échevins ; le colonel Servais, les conseillers communaux. Le train princier venait à peine d'être signalé par le canon, qu'une pluie torrentielle vint fondre sur la ville et détruire la décoration.

M. Devreux souhaite la bienvenue aux Princes et Mlle Devreux remet une gerbe de fleurs à la Princesse. Les présentations des autorités ont lieu dans le salon d'honneur.

Le Prince et la Princesse sont accompagnés du général Jungbluth, du capitaine du Roy de Blicquy, du baron de Woelmont et de Mlle la comtesse d'Oultremont.

Le cortège princier profita d'une accalmie pour pénétrer en ville au milieu des acclamations d'un enthousiasme délirant.

Arrivé au Palais de Justice, le Prince Albert remet un drapeau à la société des anciens Militaires du génie.

Son Altesse Royale prononce une émouvante allocution, qui est saluée de vivats et des cris de : « Vivent les Princes ! »

M. le colonel Van Damme, commandant la garde civique, prononce ensuite un discours fortement applaudi.

Après un défilé de la garde civique, les Princes se rendent à l'Hôtel de Ville, où se sont groupés les autorités civiles, militaires et religieuses, ainsi que les membres des trois associations industrielles.

M. Devreux, bourgmestre, salue les Princes et, tout en retraçant l'histoire de Charleroy, associe les Rois à sa prospérité.

M. Passelecq, président de l'Association charbonnière, apporte aux Princes les hommages des industriels et montre combien le Roi s'employa à provoquer leur émulation et à leur faire remporter des victoires.

Le Prince Albert répond en ces termes :

« Messieurs,

» Aux souhaits de bienvenue qui ont salué notre arrivée et dont nous remercions M. le
» Bourgmestre et M. Passelecq de s'être fait les interprètes, nous voudrions répondre, la Princesse
» et moi, par l'expression fidèle des sentiments que nous éprouvons en venant visiter un des
» centres industriels les plus importants du Pays.

» C'est avec reconnaissance et empressement que nous avons tenu à nous rendre à l'invitation » du conseil communal de Charleroy, heureux de pouvoir nous associer aux belles fêtes que vous » avez organisées patriotiquement pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de notre Indé- » pendance nationale.

» Nous sommes ici, Messieurs, sur le champ de travail où se montrent le mieux l'activité, » l'énergie et l'intelligence, caractères de cette race de travailleurs qui ont porté au loin, par des » produits de leur labeur, le renom du Pays et développé sa prospérité.

» Charleroy est un foyer de progrès dans l'ordre économique et dans l'ordre social. Au point » de vue économique, vos industries rivalisent avec celles des pays les plus entreprenants : c'est, » Messieurs, la récompense de votre esprit d'initiative.

» Vous ouvrez au travail de larges chantiers, vous y utilisez les rares qualités d'une population » forte et laborieuse ; vous appelez à vous seconder des ingénieurs vaillants épris de progrès, » s'armant des plus récentes découvertes pour perfectionner l'outillage.

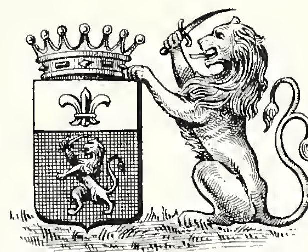
» Mais le côté social ne vous échappe pas ; les mutualités, les œuvres de prévoyance et » d'émancipation sont là, nombreuses, pour dire avec quel soin, avec quel zèle, on a pouvu » aux mille besoins qui assaillent les travailleurs dans les maladies, » le chômage, la vieillesse.

» Nous connaissons le mérite de votre classe ouvrière : souvent, » je l'ai admirée à l'œuvre quand je visitais vos usines.

» Nous sommes heureux de lui apporter aujourd'hui un hom- » mage de sincère sollicitude.

» Nous savons ses souffrances et nous voulons, la Princesse et moi, » dire aux populations frappées par une récente catastrophe nos » sympathies émues.

» Messieurs, nous célébrons, et Charleroy tout spécialement, » soixante-quinze années de paix et de bonheur, dont l'indépendance » a doté la Belgique.



Sceau de Charleroy.

» C'est en faisant éclore cette activité et cette initiative, c'est en stimulant la persévérance » dans l'effort que la liberté assure la prospérité industrielle.

» Nos aïeux l'ont généreusement conquise cette liberté ; vous avez su en profiter, Messieurs, » vous voudrez la maintenir, et ces fêtes nationales, en ravivant de glorieux souvenirs, cimenteront » l'union des cœurs dans un même élan de fraternité et de dévouement à la Patrie. »

Une salve d'applaudissements accueille ce beau discours.

Après les présentations, les Princes se rendent à l'église Saint-Christophe, où ils sont reçus par le clergé et complimentés par M. l'abbé Lalieu, doyen de Charleroy.

De là, Leurs Altesses Royales devaient aller, à l'emplacement du futur hôpital, poser une pierre commémorative, entendre un discours et une cantate, exécutée par les écoliers. La pluie faisant rage, il fallut se contenter de la cérémonie du scellement de la pierre.

Un cortège des fleurs, des industries du pays de Charleroy et des sociétés d'anciens militaires dut aussi se restreindre au défilé des seuls anciens militaires.

Au Musée provincial industriel, M. Pastur, député permanent, président de la Commission administrative, en recevant les Princes, fit l'historique de l'institution et les remercia de l'intérêt qu'ils y portaient. Il leur remit une gerbe en fer forgé.

S. A. R. le Prince Albert répondit en ces termes à l'orateur :

« Nous remercions sincèrement la Commission de l'aimable accueil qu'elle nous a réservé » ici. Comme je le disais tantôt au Bourgmestre, c'est avec le plus vif intérêt que nous visitons ces » remarquables institutions.

» En nous recevant ici, vous nous donnez l'occasion de vous féliciter, Monsieur Pastur, ainsi » que le Comité administratif d'avoir pris l'initiative de la création de ce Musée, dont vous venez » de tracer le très important programme. Laissez-moi vous dire combien je suis heureux de » vous entendre proclamer ici toute l'importance de l'enseignement professionnel ; je partage » entièrement votre conviction.

» La question de l'enseignement technique et industriel est une question primordiale.
» Elle touche à l'existence même d'un pays comme le nôtre.

. . . .

» Ainsi tous ceux qui s'intéressent à l'essor économique national et à l'avenir de notre » laborieuse population ont applaudi de tout cœur cette belle œuvre d'émancipation, créée » par la députation permanente du Hainaut.

» Vos institutions modernes provoqueront des capacités nouvelles, qui viendront vivifier » la grande industrie.

» A côté de ce noyau des ouvriers et des hommes de science et d'affaires, vous voulez créer » un corps de travailleurs d'élite, capables de régénérer sans cesse par leurs efforts intelligents, » actifs et pratiques l'outillage si compliqué de nos industries. Ils serviront ainsi de trait d'union, » de guide et de soutien au patron et à l'ouvrier. Vous avez fait appel à la petite bourgeoisie comme » à l'ouvrier intelligent pour vous seconder dans votre tâche.

» L'ouvrier, stimulé par les premiers fruits d'un enseignement rationnel, pourra profiter de » vos conseils et se perfectionner à vos cours ; la petite bourgeoisie devrait comprendre davan- » tage que l'avenir de ses enfants n'est pas de végéter dans des bureaux déjà encombrés de » personnel, mais de relever le travail manuel par la dignité et l'influence que confère l'éduca- » tion technique appropriée.

» Vous avez compris également la situation pénible de l'artisan, du petit patron qui travaille » obscurément, vaincu souvent par la grande production et la concentration industrielle. Son » sort dépendra d'une éducation technique plus développée.

» J'ai vu avec plaisir que, dans votre Musée, vous avez voulu réserver une place spéciale » aux collections des artisans de Charleroy. Je pourrai apprécier tantôt leur initiative et les » encouragements que votre Commission leur a si intelligemment prodigués.

» Les ouvriers belges, et en particulier ceux du pays de Charleroy, sont réputés pour leur » intelligence, leur habileté, leur endurance.

» Il n'y a donc rien qui les empêche d'être parmi les premiers du monde, de devenir cette » élite comme aux États-Unis, s'ils ont plus d'opportunité de s'instruire et de s'éduquer.

» Messieurs, formons tous le vœu qu'il en soit ainsi et que l'exemple donné par Charleroy » trouve beaucoup d'imitateurs. Répandre l'enseignement technique et développer l'éducation » professionnelle, donner au grand nombre le moyen de tirer plus de profit de ses aptitudes, » c'est faire acte d'un patriotisme fécond, dont je suis heureux de célébrer avec vous les bienfaits. »

Ce discours, plus d'une fois interrompu par de chaleureuses acclamations, est souligné par une véritable ovation.

Du Musée, les Augustes Visiteurs se rendirent à l'Hôtel de Ville, où un lunch les attendait. A leur arrivée, les Princes sont salués par les enfants de l'Œuvre du Grand-Air pour les petits, qui remettent à la Princesse une corbeille de fleurs.

Au moment du départ, la pluie a cessé et c'est en voiture découverte que les Princes ont pu recueillir sur leur passage d'incessantes ovations.

Dans l'arrondissement de Charleroy, les fêtes jubilaires coïncidèrent souvent avec les réjouissances annuelles des communes. Tantôt, elles revêtirent une importance plus considérable par la participation des écoliers ou bien par des manifestations patriotiques et des cortèges, ici par des jeux et des concours plus importants, là par des largesses envers les nécessiteux, partout par le vote de subsides spéciaux et des dons particuliers.

Voici la liste des communes qui prirent part à ces démonstrations : *Acoz*, *Aiseau*, *Arquennes* (25 juin, fêtes organisées en l'honneur de Philippe Demoulin, ancien Combattant de 1830), *Boignée*, *Bois-d'Haine*, *Bouffioulx*, *Brye*, *Chapelle-lez-Herlaimont*, *Châtelineau* (16 septembre, fête spéciale, télégramme au Roi), *Dampremy* (1er octobre, remise du drapeau offert par le Roi à la société des anciens Militaires, médaille), *Farciennes* (2 juillet), *Fayt-lez-Seneffe* (1er juin, fête aérostatique), *Forchies-la-Marche* (21 juin, célébration des noces d'or des époux Valenne-Danco, Thilmans-Barre

et Desomberg-Gays), *Godarville, Gosselies, Gougnies, Heppignies, Joncret* (17 et 18 septembre), *Jumet* (expositions horticoles), *La Hestre, Lambusart* (2 et 3 septembre), *Landelies, Leernes, Loverval* (15 août), *Lodelinsart* (concert par la musique des grenadiers), *Luttre* (22, 23, 24 et 30 juillet), *Manage* (17 septembre, inauguration du nouvel Hôtel des Postes, cortège de 600 facteurs, cantate spéciale), *Marcinelle* (21 août, remise d'un drapeau offert par le Roi aux anciens militaires), *Mellet, Monceau-sur-Sambre* (23 et 30 juillet), *Montignies-le-Tilleul* (noces d'or, revue des écoles), *Montignies-sur-Sambre* (23 et 24 septembre, 1, 8 et 15 octobre ; le 8 octobre, inauguration de la distribution d'eau, en présence de M. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture, cantate, par 1,500 exécutants, médailles), *Marchienne-au-Pont* (18 juin, 6 août, cantate par M. Paulin, sur des paroles de M. Jules Sottiaux), *Mont-sur-Marchienne* (1, 2, 3, 4 juillet, noces d'or des époux Divers, Rossignol, Vincent Charles, Thibaut, Douillet, remise des cadeaux du Roi aux jubilaires, cantate, etc.), *Piéton* (13 août), *Pironchamps, Pont-à-Celles, Pont-de-Loup, Presles* (1er octobre), *Roselies* (22 et 23 octobre), *Seneffe, Souvret* (20 août, cortège avec 7 chars), *Thiméon* (10 juillet), *Trazegnies* (11 juin, remise d'un drapeau offert par le Roi à la société des anciens militaires, 18 juin cortège, 13 août), *Viesville, Villers-Perwin, Wangenies Gerpinnes* (24 septembre, le conseil communal a organisé une excursion à Bruxelles pour le jour de la sortie du cortège historique), *Fontaine-l'Évêque* (23, 29, 30 et 31 juillet, 6 août, cortège aux lumières, avec char allégorique), *Châtelet* (10 journées de fête, inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur des Combattants de 1830 de Châtelet), *Gilly* (le 21 mai, remise par le lieutenant général Tournay d'un drapeau offert par le Roi à la garde civique ; 23 juillet, cantate par 2,000 exécutants ; 13 août, fête des drapeaux).



Noces d'or à Pont-à-Celles.

ARRONDISSEMENT DE MONS

Les fêtes dans les communes de l'arrondissement de Mons furent nombreuses. Elles empruntèrent un caractère patriotique aux manifestations des écoles, aux discours des bourgmestres, aux cortèges, à l'unanimité des populations ; elles furent joyeuses, grâce à

la parure dont s'étaient ornés les villages et aussi aux jeux qui furent organisés et auxquels ce peuple travailleur, ami de la gaieté, prit part avec entrain. Les pauvres ne furent pas oubliés.

Angreau (24 septembre), *Audregnies*, *Asquillies*, *Baudour*, *Bauffe*, *Baugnies*, *Cambron-Casteau* (24 juillet, fête devant le buste du Roi), *Cambron-Saint-Vincent* (30 juillet, allégorie rappelant les principaux métiers du pays), *Ciply* (27 août), *Chaussée-Notre-Dame-Louvignies* (27 août), *Cuesmes*, *Dour* (6 et 7 août), *Elouges* (30 juillet),



Soignies. — M. Dom lisant son discours.

Erbisœul, *Eugies* (28 mai, 13 et 18 août), *Flénu*, *Frameries* (23 juillet, après le *Te Deum*, un cortège s'est formé pour se rendre chez M. Philippe Passelecq, ancien échevin de Frameries, ancien Combattant de 1830; M. Isaac, directeur-gérant de la Compagnie des charbonnages belges, a complimenté le vénérable vieillard et lui a remis des fleurs en le félicitant de sa nomination dans l'Ordre de Léopold), *Genly* (13 août), *Ghlin* (bénédiction d'un drapeau offert à la société des décorés par le prince Juste de Croy), *Givry*, *Gœgnies-Chaussée*, *Hainin* (1er septembre), *Harvengt*, *Hautrage* (15 août), *Havay* (17 septembre), *Havré* (30 juillet, cortège historique et patriotique avec 17 groupes et chars, concert par la musique du 2e régiment de chasseurs à pied), *Herchies* (fête et noces d'or autour de l'arbre de la liberté planté en 1797), *Hensies* (1er octobre), *Hornu*, *Hyon*, *Jemappes* (17 mai, 17 septembre), *Boussu* (XVIIIe fête fédérale de la Région sud de la Fédération belge de gymnastique), *Jurbise* (remise d'un drapeau à chaque école, fête offerte par M. le comte de la Barre), *La Bouverie*, *Lens* (29 juillet, 9 et 11 septembre), *Lombise* (17 septembre, grande fête communale et patriotique en l'honneur du jubilé national et de M. Adolphe Decroly, ancien Combattant de 1830, cortège patriotique), *Maisières*, *Mesvin*, *Montignies-lez-Lens* (les écoliers reçoivent M. Adolphe Decroly, qui exerça pendant 30 ans le métier de berger à Montignies-sur Roc, et lui offrent des fleurs), *Montignies-sur-Roc*, *Montrœul-sur-Haine*, *Neufmaisons*, *Neufvilles*, *Nimy* (23 juillet), *Noirchain*, *Nouvelles* (9 juillet, cortège organisé par Mlle la baronne Pycke de Peteghem), *Obourg* (200 écoliers



LE MONUMENT DU
TRAVAIL A SOIGNIES

représentent le passé et l'avenir de la Belgique), *Onnezies, Pâturages, Quiévrain* (28 mai, grande fête le 16 septembre pour glorifier la part prise par les volontaires quiévrainois, qui, au nombre de 56 et sous la conduite du commandant Debast, prirent part aux événements de 1830, cortège de 39 groupes, parmi lesquels celui des descendants des volontaires, les drapeaux d'honneur de Quiévrain, de Mons, Dour, Jemappes et Saint-Ghislain), *Quévy-le-Grand, Quévy-le-Petit* (raoùt), *Roisin, Saint-Ghislain* (3 et 6 septembre, manifestation autour du drapeau d'honneur, festival), *Saint-Symphorien, Sirault* (23 juillet), *Spiennes* (16 juillet), *Tertre, Thulin* (25 juin), *Villerot, Warquignies, Wasmes.*

ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

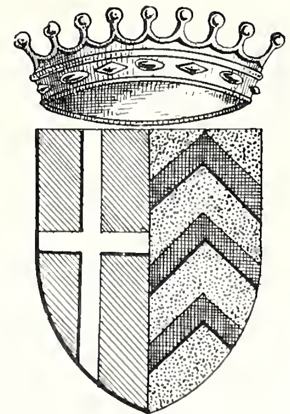
SOIGNIES

Soignies a tenu, à l'exemple d'autres villes, à commémorer le Jubilé national par l'édification d'un monument.

Celui-ci est l'un des plus originaux de ceux que l'année jubilaire a vu surgir. Il devait être exécuté par Constantin Meunier. A la mort du regretté artiste, l'œuvre n'était point commencée et le Comité ne crut pouvoir mieux faire que de s'adresser à un de ses élèves, M. Léandre Grandmoulin.

L'œuvre, où la simplicité du sujet s'allie à l'éloquence de l'expression, représente un carrier assis sur un bloc de granit, qu'il s'apprête à dégrossir. Elle produit un effet superbe parmi les acacias du square de la gare. La figure du carrier, en bronze, a 2^{m}20 de haut et le piédestal de granit, offert par l'Association des maîtres de carrières de Soignies, a un mètre de hauteur.

Le monument, élevé grâce au concours de l'Etat, de la province et de la ville de Soignies, est la glorification de l'industrie et du travail du petit granit du Hainaut, qui ont pris, dans le cours de ces trois quarts de siècle, une extension extraordinaire et ont amené la prospérité de la ville.


Sceau de Soignies.

Le projet d'élever ce monument fut introduit au conseil communal, le 9 mars, par M. Wincqz et accueilli par toute la population avec enthousiasme.

Un Comité, à la tête duquel se trouvait M. Dom, commissaire d'arrondissement, réalisa les projets et prépara les fêtes de l'inauguration. Elle eut lieu le 1er octobre.

La ville était superbement pavoisée et parée aux couleurs nationales.

Le Gouvernement était représenté à la cérémonie par M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; M. Wiliquet, greffier provincial, représentait M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province, empêché.

La journée débute par une réception dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

M. le bourgmestre Van Cutsem présente à M. Francotte les autorités, les décorés et les délégués des mutualités locales. Il prononce ensuite le discours de bienvenue.

M. Francotte répond qu'il est heureux de prendre part à cette fête patriotique, où s'est réalisée l'entente cordiale des partis.

Les sociétés locales se forment ensuite en cortège pour aboutir au square de la gare,

où les invités prennent place dans une enceinte réservée. L'estrade centrale est destinée à MM. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail; Wiliquet, greffier provincial, représentant le gouverneur du Hainaut; Van Cutsem, bourgmestre; Dom, commissaire d'arrondissement; de Savoye, sénateur suppléant, et à toutes les autorités régionales et locales.

Au moment où l'on découvre le monument, le canon tonne, la *Brabançonne* éclate.

M. le commissaire d'arrondissement, président du comité des fêtes, prend la parole. Il rappelle la part prise par la ville de Soignies aux événements de 1830, où 85 habitants se dévouèrent pour la Patrie. « La ville de Soignies, dit-il, ne pouvait rester étrangère au soixante-quinzième anniversaire, les trois derniers quarts de siècle ayant été pour elle une ère de prospérité sans exemple, grâce à son industrie des carrières, qui est devenue une des plus considérables de l'Europe. Notre cité a tenu à perpétuer cet anniversaire par un monument qui dira aux générations futures ce que peuvent le travail et l'énergie dans une ère de liberté. » L'orateur remet ensuite le monument à la ville de Soignies.



Hôtel de Ville de Braine-le-Comte.

M. Van Cutsem, bourgmestre, remercie le comité organisateur au nom de la ville.

M. le Ministre Francotte adresse ses chaleureux compliments à la population sonégienne, peuple travailleur, qui a tant contribué à doter le Pays de superbes édifices. L'orateur fait l'éloge des maîtres de carrières et des travailleurs de la pierre et termine en faisant des vœux pour la prospérité continuelle de l'industrie des carrières.

Ces discours sont longuement applaudis.

Les chœurs et l'orchestre entonnent une cantate de circonstance, composée et dirigée par M. Ferdinand Hinnens.

Une fête musicale est donnée ensuite, place Guillaume, par les fanfares des Deux-Houdeng. La journée se termine par une illumination et un feu d'artifice.

Braine-le-Comte. — Les fêtes jubilaires ont été célébrées les 3 et 4 septembre et ont coïncidé avec l'inauguration de l'Hôtel de Ville restauré.

Cette cérémonie a eu lieu sous la présidence de M. Neuman, bourgmestre, entouré de M. Félicien Latinis, Combattant de 1830, et des autorités locales.

Dans son discours, M. le bourgmestre a dit en excellents termes la signification du Jubilé national et combien était sincère la part qu'y prenaient les Brainois.



L'affiche de La Louvière.

« Nous voulons aussi, continue l'orateur, nous incliner avec respect devant ces braves qui, en 1830, ont versé leur sang pour nous conquérir le plus grand des biens : la Liberté !

» La ville de Braine-le-Comte a été une des premières à se rendre aux appels patriotiques des organisateurs de la révolution.

» Salut à la mémoire des disparus ! et parmi eux les Brainois que nous avons connus : Pluchard, de Saint-Moulin, Charbonnelle, Bosmans, etc. Salut au vénéré Félicien Latinis, un des rares survivants de la Révolution, que nous avons le privilège de posséder encore au nombre de nos concitoyens ! Félicien Latinis fut sous les drapeaux de l'armée belge du 25 août 1830 au 2 février 1831, et ce m'est un grand honneur de lui remettre dans la solennité d'aujourd'hui, au nom de S. M. le Roi, le brevet et la croix commémorative qui viennent de lui être conférés. »

M. Neuman, après avoir rendu hommage aux Souverains belges, dit la pensée qui a présidé à cette fête patriotique et familiale, car il s'agit aussi d'inaugurer le vieil hôtel communal restauré. Il termine aux cris de : « Vive la Patrie ! Vive Braine ! »

M. Charles Beguin, conseiller communal, et M. Grégoire Wincqz, ancien bourgmestre de Soignies, prennent également la parole.

La journée s'achève par des concerts et un feu d'artifice.

Le lundi, foire et concert donné par la musique du régiment des grenadiers.

De nombreuses communes de l'arrondissement prirent part aux fêtes du chef-lieu. La plupart tinrent cependant à organiser des fêtes locales ou à amplifier le programme des fêtes annuelles. En voici la liste : *Deux-Acren, Bassilly, Bièvène* (23 juillet, 6 août et 3 octobre), *Bois-de-Lessines, Boussoit, Bray* (18 juin), *Casteau, Ecaussinnes-d'Enghien, Ecaussinnes-Lalaing, Enghien, Gottignies, Graty, Hennuyères* (banquet offert par le bourgmestre), *Henripont, Horrues, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies* (2 juillet, inauguration du drapeau des Anciens militaires des deux Houdeng, 9 juillet, 8 octobre), *Hoves, La Louvière* (19, 20 et 21 août, banquet patriotique, corso fleuri, concerts par les musiques de la garde civique de Marchienne et du 2e régiment de chasseurs

à cheval), *Marche-lez-Ecaussinnes, Marcq, Maurage, Mignault, Naast* (3 septembre), *Ollignies* (27 août), *Papignies, Péronnes-lez-Binche, Petit-Enghien* (30 avril, remise, par M. le général van Malcote de Kessel, du drapeau offert par le Roi à la Société philanthropique d'ex-militaires, un cortège de trente-neuf groupes a conduit M. Léopold De Handschutter, ancien Combattant de 1830, à l'Hôtel de Ville), *Petit-Rœulx-lez-Braine* (27 août), *Rœulx* (concours agricole dans le parc de S. A. S. le prince de Croy), *Ronquières* (21 juillet, exposition régionale d'horticulture), *Saint-Denis, Saint-Pierre-Cappelle, Saint-Vaast, Steenkerque, Strépy-Bracquegnies, Thieusies, Thoricourt, Trivières, Villers-Saint-Ghislain, Ville-sur-Haine, Wannebecq.*

ARRONDISSEMENT DE THUIN

THUIN

Les fêtes du chef-lieu de l'arrondissement eurent lieu le 30 juillet. Un cortège, comprenant vingt-neuf sociétés de la ville et les élèves des écoles, se rendit à la place du Chapitre, où l'attendait M. Vilain, bourgmestre, entouré de MM. Gendebien, membre de



Vue de Thuin.

la Chambre des Représentants ; de Paul de Barchifontaine, commissaire d'arrondissement ; Losseau, juge de paix, et des membres du conseil communal. Un élève du collège royal et un élève de chacune des six écoles viennent recevoir des drapeaux, que leur remet le bourgmestre, au cours d'une allocution patriotique. Une fête scolaire, un concert par la fanfare royale *Les Chasseurs de Binche,* une illumination et une fête vénitienne sur la Sambre terminent la journée.

Dans l'arrondissement, un grand nombre de communes organisèrent des fêtes spéciales à l'occasion du Jubilé national, d'autres corsèrent le programme de la fête locale annuelle.

Citons : *Anderlues* (13 août), *Baileux* (21 juillet, fête spéciale), *Bailièvre* (23 juillet et 3 septembre), *Barbençon* (24 septembre), *Beaumont* (après le *Te Deum,* toutes les

sociétés sont reçues à l'Hôtel de Ville par M. Blin d'Orimont, bourgmestre, et défilent devant le buste du Roi, exposé au balcon de l'Hôtel de Ville), *Bersillies-l'Abbaye, Bienne-lez-Happart, Biercée* (23 juillet), *Bourlers* (10 septembre), *Buvrinnes* (6 et 7 août), *Carnières* (27, 28 et 29 août), *Chimay* (exposition agricole pour les cantons de Beaumont et Chimay), *Epinois* (18 juin), *Erpion* (23 juillet), *Estinnes-au-Mont, Forge-Philippe* (plantation d'un arbre commémoratif), *Forges, Fourbechies* (plantation d'arbres à haute tige autour de la place communale), *Fontaine-Valmont* (XXVe anniversaire de la fanfare), *Froid-Chapelle* (festival), *Gozée* (25 juin), *Grand-Reng* (8 octobre, cortège, cantate, 250 exécutants), *Grandrieu* (27 août), *Haine-Saint-Pierre* (10, 11, 12 et 17 septembre), *Ham-sur-Heure* (20 août), *Hantes-Wihéries* (15, 16 et 17 juillet), *Haulchin, Labuissière* (fêtes patriotiques dans les sept hameaux), *Leers-et-Fosteau* (3 septembre, festival), *L'Escaillière* (3, 4 et 5 septembre), *Leugnies* (festival), *Leval-Trahegnies, Macon, Marbaix-la-Tour* (24 septembre, cortège dans le parc du château de la Pasture), *Merbes-le-Château* (4 et 5 juin, fête gymnastique, médailles commémoratives), *Merbes-Sainte-Marie* (17 et 18 septembre), *Montbliart* (23 juillet, cortège, lunch à la maison communale), *Mont-Sainte-Aldegonde* (11 septembre), *Mont-Sainte-Geneviève* (2 juillet), *Morlanwelz-Mariemont* (4 juin, cortège patriotique, corso fleuri, bataille des fleurs, 44 groupes, chars, etc.), *Nalinnes, Peissant* (23 juillet), *Ragnies, Rance* (18, 19, 20 juin, 6 août, 1, 2, 3 et 8 octobre), *Renlies* (30 juillet, festival), *Ressaix* (3 septembre, banquet offert aux décorés par M. Evence Coppée), *Rièzes* (8 octobre), *Robechies* (18 juin), *Rouveroy* (21 juillet), *Saint-Remy* (23 juillet et 6 août), *Salles* (23 juillet), *Sars-la-Buissière* (2 et 21 juillet), *Seloignes* (3 et 4 septembre), *Solre-Saint-Géry* (10 septembre), *Solre-sur-Sambre* (17 septembre, illumination du château féodal), *Sivry* (13 août, lunch à la maison communale, 14, 15 et 20 août), *Thuillies* (3 septembre, cantate par les élèves des écoles), *Vellereille-lez-Brayeux, Villers-la-Tour* (24 septembre), *Virelles* (23 juillet, banquet scolaire avec la participation des autorités), *Waudrez* (23 juillet).



Hôtel de Ville de Binche.

Binche. — Le conseil communal, dans sa séance du 29 avril, décida d'organiser le dimanche 23 juillet 1905 une fête pour commémorer le départ pour Bruxelles des volontaires binchois en 1830.

Le 22, un cortège aux lumières, auquel prirent part 2,000 personnes et la Société royale *Les Pélissiers*, parcourut les principales rues de la ville. Le 23, assistance officielle au *Te Deum*, chanté par les élèves du collège patronné.

La compagnie des chasseurs de la garde civique faisait le service d'ordre. Le cortège était précédé du drapeau d'honneur remis à la ville en 1832.

A l'issue de la cérémonie, réception à l'Hôtel de Ville. Les 1,600 élèves des écoles se groupent sur la Grand'Place, porteurs chacun d'un drapeau tricolore. Avec accompagnement d'orchestre, ils chantent *Vers l'Avenir* et la *Brabançonne*.



Vue de Beaumont.

L'après-midi, réception de la musique de la compagnie des chasseurs de la garde civique de Charleroy, concerts, ascension du ballon « Prince Albert », bal et feu d'artifice.

ARRONDISSEMENT DE TOURNAI

TOURNAI

De grandes fêtes ont marqué à Tournai l'année jubilaire.

Le Prince et la Princesse Albert se sont rendus le 21 mai à Tournai, où ils sont arrivés à 2 heures. Leurs Altesses Royales ont été reçues à la gare par le conseil communal et les autorités civiles et militaires de la province.

Place de la Station, les visiteurs princiers sont salués par les acclamations de la foule. Un cortège se forme et gagne l'Hôtel de Ville. La réception a lieu dans le salon de la Reine, où se trouvent réunies toutes les autorités, M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province, Mgr Walravens, évêque de Tournai, MM. les sénateurs et députés.

M. Carbonnelle, bourgmestre, présente à Leurs Altesses Royales l'hommage du loyal dévouement de la ville de Tournai. « Le Tournaisis, dit-il, est heureux d'avoir le privilège d'ouvrir la série des fêtes jubilaires ; il rappelle la visite que Léopold II et la Reine Marie-Henriette firent à Tournai en 1866 et le désir exprimé alors par le Roi de voir bientôt

démanteler la forteresse, embellir et assainir la ville. Ces transformations ont été faites et, aujourd'hui, on en inaugurera un complément nécessaire : l'établissement de la distribution d'eau. »

Le Prince Albert remercie en son nom et au nom de la Princesse. Son Altesse Royale évoque le passé glorieux de Tournai, la vie brillante des communes au moyen âge, la lutte héroïque qu'elles entreprirent pour la conquête de leur autonomie. Le Prince rappelle que la cité qu'il visite aujourd'hui se signala toujours par son patriotisme et que ses enfants brillèrent au premier rang dans tous les domaines de l'activité nationale.

Ce discours est chaleureusement acclamé.

M. le bourgmestre présente ensuite à Leurs Altesses Royales toutes les autorités.

A 3 h. 1/4, le cortège quitte l'Hôtel de Ville et se rend à l'hôpital civil. Sur tout le parcours, les vivats éclatent. Après la visite de l'hôpital, les Princes se rendent à la cathédrale. Ils y sont reçus par Mgr Walravens, entouré de tout le chapitre.

Les Princes et les autorités ont assisté ensuite, d'une estrade adossée à la Halle aux Draps, à la manifestation et au cortège patriotique des administrations communales et des sociétés de l'arrondissement.



Vue de Chimay.

Chaque canton était précédé d'un cartel. Le cortège se terminait par des groupes historiques, comprenant un peleton de la compagnie des artilleurs volontaires en costume de la fondation 1831, escortant le drapeau d'honneur de 1832 ; un peleton de la garde bourgeoise à cheval de 1830, escortant la bannière offerte par la ville de Tournai à ses nobles enfants en souvenir des journées de septembre ; un peleton du 1er régiment de chasseurs à cheval créé à Tournai en 1830, et un char allégorique : Glorification de la Belgique indépendante, dessins de MM. A. Hugio et G. De Porre.

Après le défilé du cortège et l'audition de la *Brabançonne* et de *Vers l'Avenir*, exécutés par un millier de chanteurs, Leurs Altesses Royales se sont rendues place du Parc, où a eu lieu l'inauguration de la distribution d'eau de la ville et des bassins installés dans le Parc.

A 7 heures, Leurs Altesses Royales ont quitté Tournai, enchantées de la réception enthousiaste qui leur a été faite.

Le soir, illumination de la ville et du vieux beffroi ; feu d'artifice.

Le 17 septembre, pour célébrer plus particulièrement le Jubilé de l'Indépendance nationale, la ville de Tournai a voulu, par un cortège, rappeler aux Tournaisiens de 1905 les principaux événements auxquels prirent part les Tournaisiens de 1830.

Ce cortège s'est mis en marche vers 3 h. 1/2. Derrière un peloton de gendarmes à cheval et des hérauts apparaît la ville de Tournai, figurée par une amazone, accompagnée de deux pages. Le char de l'enrôlement vient ensuite, entouré de citoyens en costume de 1830. Après le défilé de la musique de la garde communale, du drapeau remis aux volontaires le 7 octobre 1830, s'avance, traîné par huit bœufs, richement harnachés, le



Tournai. — Char de la glorification de la Patrie.

char de la liberté. La musique du 3e régiment de chasseurs à pied, une escorte de cuirassiers, le 4e régiment de ligne, les régiments de Tournai et les tambours de l'armée française précèdent le char apothéotique. Il symbolise le Commerce, l'Industrie, l'Agriculture, l'Architecture et la Musique.

Les fêtes dans le Tournaisis furent nombreuses. Les communes avaient toutes été représentées au chef-lieu lors de la visite du Prince et de la Princesse Albert de Belgique. Beaucoup d'entre elles voulurent organiser des manifestations et réjouissances spéciales, qui, plus intimes, plus simples, n'en furent pas moins cordiales et patriotiques. Citons *Anserœul* (8 juin), *Beclers* (festival le 16 juillet), *Blandain, Blaton* (30 juillet, 13 août, 20 août, grand cortège historique, 2e sortie le 27 août), *Bleharies, Braffe, Brasmenil, Bury, Bruyelle, Callenelle* (17 septembre, cortège), *Calonne, Celles, Chapelle-à-Oie* (30 juillet), *Escanaffles* (10 septembre), *Esplechin, Esquelmes* (27 août), *Estaimbourg* (15 août, cortège fleuri), *Estaimpuis* (25 juin), *Evregnies* (16, 17, 18 juillet), *Froidmont* (le

9 juillet, cortège avec les 67 anciens militaires de la commune), *Froyennes* (27 août), *Gaurain-Ramecroix, Hérinnes, Hollain* (les fêtes jubilaires coïncident avec les noces d'or de 8 ménages de la commune), *Howardries, Jollain-Merlin* (cortège historique), *Laplaigne, Leers-Nord* (9, 10, 23 juillet, 15 août), *Ligne* (5 novembre, inauguration du monument à la mémoire de Philippe Provost, ancien Combattant de 1830), *Marquain* (10 septembre), *Maulde* (fête musicale et militaire, 9 juillet), *Melles* (18 juin), *Molenbaix* (2 juillet), *Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Néchin* (24 septembre), *Obigies* (20, 21 août), *Orcq* (8 octobre, cortège, char portant l'arbre de la liberté), *Pecq* (18, 19 et 25 juin), *Péronnes* (23 juillet), *Pipaix* (25 juin et 20 août), *Popuelles* (22 et 23 juillet), *Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rongy, Roucourt* (23 juillet, fête patriotique, organisée par un comité présidé par le général [illegible]), *Rumes* (21 juillet), *Ru[illegible]* (6 août), *Saint-Maur, Tai[illegible]gnies* (20 juillet, 13 août), *Te[illegible]pleuve* (16 juillet), *Thieul[illegible]* *Thimougies* (9 juillet), *Va[illegible]* (27 et 28 août), *Velaines* (25 [illegible]), *Warchin, Warcoing* (4 juin, festival), *Wattripont, Wez-Velvain, Wiers* (18 juin, 6 août, fête de gymnastique), *Willaupuis, Willemeau* (23 et 30 juillet, 28 août, 3 septembre).



Tournai. — L'arbre de la liberté.

Péruwelz. — La ville de Péruwelz, dont plus de 120 habitants prirent part aux événements de 1830, s'est associée aux fêtes de 1905 par de grandes réjouissances.

Les fanfares d'Antoing et l'Orphéon de Wasmes (4 juin), la société philharmonique *Les enfants de la Lyre*, de Wattrelos (2 juillet), les fanfares de Pommerœul, Quarouble, Quevaucamps, l'harmonie de Péruwelz (30 juillet), la musique du régiment des grenadiers (31 juillet), la fanfare des volontaires pompiers de Leuze (20 août), la *Royale Harmonie*, de Wasmes (3 septembre), donnèrent des concerts. Une grande fête de nuit, avec illumination du parc Ed. Simon et bal champêtre (30 juillet), et une fête cinématographique (31 juillet) complétèrent ce programme.

L'administration communale avait tenu à se rendre dans toutes les écoles communales et moyennes de la ville et, après des discours et chants patriotiques, avait remis à chac[illegible]n des élèves un opuscule de M. Léon Dugardin, secrétaire communal, rappelant les évé[illegible]nements de 1830 à Péruwelz.



A Tournai. — Groupes du cortège.

Leuze. — La ville de Leuze a organisé, en 1905, des réjouissances qui ont revêtu un caractère important par suite de l'année jubilaire. Les expositions d'instruments et machines agricoles, d'apiculture et de floriculture, les concours d'animaux reproducteurs, de pomologie et de culture maraîchère représentent le côté utile; les concerts et les jeux populaires forment le côté agréable.

Une fête patriotique couronna ce programme, le 24 septembre. Elle eut lieu sur la place autour de l'arbre de la liberté, planté aux premiers jours de la proclamation de l'Indépendance du Pays.

Tel est le résumé des fêtes du Tournaisis ; elles furent des mieux réussies ; elles commémorèrent surtout la grande part prise par les habitants de cette région aux événements de 1830. L'unanimité fut complète, l'élan parfait. C'est ainsi que le Hainaut tout entier, la vieille terre des rudes labeurs, tint à participer, d'une façon éclatante, aux fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.



Sceau de Tournai



Franchimont.

PROVINCE DE LIÉGE

Mais maintenant c'est la plus belle fête
Le ciel fleuri d'étoiles sur notre tête
Et grande foule en jubilation
Et musique et procession.

VICTOR KINON.

ARRONDISSEMENT DE HUY

DANS l'arrondissement de Huy, les fêtes organisées sont dues, pour la plupart, à l'initiative des administrations communales ; quelquefois cependant des comités organisateurs se forment sous les auspices de l'autorité et parfois des individualités ou sociétés exécutent un programme de réjouissances.

Les manifestations patriotiques, qui débutaient généralement par la réception des autorités communales, consistent en revues d'écoles, cortèges, *Te Deum*, cantates, concerts, festivals, tombolas, courses cyclistes, jeux populaires, illuminations, feux d'artifice, etc. De vibrants discours sont prononcés, des souvenirs sont remis aux enfants et les réjouissances et cramignons se sont déroulés au milieu de l'enthousiasme général.

Ce programme fut notamment suivi à *Abée-Scry* (23 juillet), *Amay* (3 septembre), *Ampsin, Antheit, Bois-et-Borsu, Borlez* (jubilé du bourgmestre, cortège, chars), *Burdinne, Comblain-Fairon, Ferrières* (cortège avec chars allégoriques et historiques), *Flône* (7 et 8 octobre), *Hamoir* (24 septembre, banquet par souscription), *Harzé* (24 septembre), *Héron, Hody, Huccorgne, Jehay-Bodegnée* (15 août, fête dans le parc du château), *Landenne-sur-Meuse, Lavoir* (27 août), *Lorcé* (8 octobre), *Modave* (jubilé de M. Braconier, bourgmestre), *Moha, Nandrin, Neuville-en-Condroz* (8 octobre, cortège avec chars, cramignons), *Ombret-Rawsa, Ouffet, Pailhe* (3 septembre), *Poulseur* (embrasement de la tour des Quatre Fils Aymon), *Saint-Séverin* (26 novembre, cortège, chars), *Seilles, Seny* (17 septembre), *Sohet-Tinlot, Strée* (8 octobre, discours du commissaire d'arrondissement), *Terwagne, Vaux-et-Borset, Verlaine* (16 juillet), *Vieuxville, Vieux-Waleffe, Villers-le-Temple* (cortège, char), *Vinalmont* (16 septembre), *Les Waleffes, Wanze* (3 septembre, manifestation autour d'un buste du Roi), *Waret-l'Évêque, Warzée, Xhoris.*

ARRONDISSEMENT DE LIÉGE

La population de l'arrondissement de Liége a tenu à s'associer aux fêtes jubilaires. La très grande majorité des communes ont rivalisé pour donner à cette participation le plus vif éclat. Les administrations communales se sont mises d'accord avec les sociétés d'agrément et ont élaboré des programmes de réjouissances variées auxquelles la population tout entière a fait un accueil enthousiaste. Nonante-six villes et communes ont fêté le Jubilé national.

Le personnel enseignant et des comités spéciaux ont joint leurs efforts à ceux des autorités. Les sociétés chorales et instrumentales, les sociétés de gymnastique ont prêté leur concours aux organisateurs. Si bien que les manifestations patriotiques furent presque unanimes et revêtirent partout le caractère d'une démonstration publique de reconnaissance à la Dynastie et d'attachement aux libres institutions du Pays.

Dans la presque totalité des communes qui ont organisé des festivités, le programme comprenait une fête scolaire. Les enfants des écoles, sous la conduite des membres du personnel enseignant, et porteurs de drapeaux tricolores ou d'insignes aux couleurs nationales, ont, conjointement avec les sociétés de l'endroit et souvent des environs, formé des cortèges qui, musique en tête et escortant les autorités locales, ont parcouru les différentes rues de la commune pour aboutir à la place communale. Là, des discours patriotiques étaient prononcés par le bourgmestre ou l'un des échevins ou encore par des instituteurs. Les écoliers et l'assistance entonnaient la *Brabançonne* ou d'autres chants de circonstance; des concerts publics, des réjouissances populaires avaient lieu et une collation était offerte aux enfants des écoles, auxquels on remettait des brochures, des gravures ou autres objets destinés à commémorer le souvenir de la journée.



L'affiche de Poulseur.

Citons : *Alleur* (9 octobre), *Ans* (6 août, cortège de 500 personnes), *Argenteau* (15 août), *Awans* (23 juillet, cortège de 14 sociétés), *Awirs* (3 septembre, cortège avec char patriotique), *Ayeneux* (30 juillet), *Aywaille* (27 août, cantate), *Barchon* (13 août), *Beaufays* (6 août), *Bellaire* (17 juillet), *Berneau* (6 août), *Bierset* (15 août, cortège avec chars fleuris, dont celui des anciens Combattants), *Boirs* (6 août, conférence sur la mutualité), *Bombaye* (23 juillet), *Boncelles* (26 août), *Bressoux* (30 juillet, cortège de 1,200 enfants, fête de gymnastique à la plaine des Manœuvres), *Cerexhe-Heuseux*, *Chaudfontaine* (1er octobre, cantate, fête de gymnastique), *Chênée* (30 juillet, cantate), *Cheratte* (20 août), *Chokier* (12 juillet), *Comblain-au-Pont* (30 juillet), *Dalhem* (15 août), *Dolembreux* (12 juillet), *Embourg* (27 août), *Engis*, *Esneux* (6 août, chaque école a formé des groupes allégoriques, nombreux chars), *Evegnée* (20 août), *Feneur* (18 septembre, discours patriotique et cramignon conduit par les membres de l'administration communale),

Fexhe-Slins (8 octobre), *Flémalle-Grande* (26 août), *Fléron* (27 août, cortège de 600 personnes, concert 300 exécutants), *Forêt* (6 août, cortège de 1,000 participants), *Gomzé-Andoumont*, *Glons* (23 juillet, cortège, décoration complète du village), *Grâce-Berleur* (10 septembre), *Grivegnée* (29 juillet, remise d'un drapeau à la société nationale des ex-militaires, fondée à Bois-de-Breux), *Haccourt* (12 août), *Hermalle-sous-Argenteau*, *Heure-le-Romain* (13 août), *Houtain-Saint-Siméon* (13 août), *Juprelle* (4 juin), *Liers* (1er octobre, discours des écoliers), *Lixhe* (20 août), *Loncin* (13 août), *Melen* (7 août), *Micheroux* (15 août), *Milmort* (3 septembre, le soir raoût à la maison communale), *Mons* (10 septembre, fête du centre du village, des fêtes ont également lieu aux hameaux de Souxhon et de Crotteux), *Mortier* (cantate *A la Patrie*), *Mouland* (3 septembre), *Oupeye* (17 septembre, chants patriotiques devant le château, illumination), *Paifve* (1er octobre, cortège, chars), *Plainevaux* (10 septembre), *Queue-du-Bois* (10 septembre), *Ramet-Yvoz* (19 et 20 août), *Retinne* (11 septembre, cortège et manifestation autour du vieux tilleul qui orne la place et qui fut planté au XVIe siècle), *Richelle* (6 août), *Rocourt* (20 juillet), *Rotheux-Rimière* (1er octobre, festival et fête de gymnastique), *Rouvreux* (24 septembre), *Saint-André* (24 septembre), *Saint-Remy* (2 octobre), *Saive* (3 juillet), *Seraing-sur-Meuse* (20 août, fête scolaire devant le château Cockerill, tombola pour la construction d'un hospice-hôpital), *Slins* (24 septembre), *Soumagne* (15 et 20 août), *Sprimont* (7 et 18 juillet, inauguration de l'école industrielle), *Tignée* (3 septembre), *Tilleur* (20 août, avec participation de la société des anciens militaires de la ville de Liége et du canton de Seraing ayant servi sous le règne de Léopold Ier), *Trembleur* (16 juillet, cantate), *Vaux-sous-Chèvremont* (3 septembre), *Villers-Saint-Siméon* (17 septembre), *Vivegnis* (3 septembre), *Voroux-lez-Liers* (1er octobre), *Vottem* (20 août), *Wandre* (24 septembre), *Warsage* (1er octobre, réception chez M. Fléchet, bourgmestre), *Wihogne* (8 octobre), *Xhendremael* (17 septembre).



Vue de Visé.

Souvent le cortège s'est rendu à l'église paroissiale, où il a assisté au *Te Deum*, chanté à l'occasion de l'anniversaire national, notamment à *Argenteau*, *Awans*, *Awirs*, *Aywaille*, *Barchon*, *Berneau*, *Boirs*, *Bombaye*, *Cerexhe-Heuseux*, *Cheratte*, *Dalhem*, *Dolembreux*, *Esneux*, *Feneur*, *Heure-le-Romain*, *Houtain-Saint-Siméon*, *Liers*, *Loncin*, *Milmort*, *Mons*, *Mortier*, *Mortroux*, *Mouland*, *Richelle*, *Rouvreux*, *Saint-André*, *Saint-Remy*, *Slins*,

Tignée, Trembleur, Villers-l'Evêque, Villers-Saint-Siméon, Visé, Voroux-lez-Liers, Wihogne.

L'armée a pris part à ces manifestations ; il en fut ainsi pour la batterie d'artillerie des forts de *Barchon, Boncelles, Cerexhe-Heuseux, Chaudfontaine* et *Fléron.*

Dans maintes localités, à *Chênée, Embourg, Glons, Micheroux, Saint-André, Vaux-sous-Chèvremont, Argenteau, Awans, Aywaille, Beaufays, Bierset, Boncelles, Dolembreux, Fexhe-Slins, Loncin, Rocourt,* la fête s'est terminée par l'envoi à S. M. le Roi d'adresses exprimant les sentiments loyalistes des manifestants.

Les pauvres n'ont point été oubliés et des distributions extraordinaires de secours furent faites, notamment, à *Boirs, Fexhe-Slins, Ramet-Yvoz, Houtain-Saint-Siméon, Slins, Fouron-le-Comte, Glons, Roloux.* Un concert de charité, au profit des pauvres de la commune, fut organisé à *Chaudfontaine.*

Parfois la manifestation coïncidait avec la distribution des prix aux élèves des écoles et l'importance de cette cérémonie en fut rehaussée. Ce fut le cas pour les *Awirs, Boncelles, Hermée, Mortier, Nessonvaux, Voroux-lez-Liers, Rotheux-Rimière, Glain-lez-Liége, Haccourt, Vottem.*

Une fête des arbres eut lieu à *Esneux,* indépendamment de fêtes diverses et d'un corso fleuri. Elle eut un grand retentissement et mérite une mention d'autant plus spéciale qu'elle donna l'exemple à d'autres communes. Elle fut provoquée par plusieurs littérateurs, en tête desquels se trouvaient : MM. L. Souguenet, Jean d'Ardenne, Camille Lemonnier, G. Virrès, etc. Les enfants des écoles y assistèrent et la commune fut en liesse.

Des fêtes et plantation d'arbres eurent lieu encore à *Boncelles, Chênée, Fléron, Rocourt, Houtain-Saint-Siméon, Oupeye, Retinne, Beaufays, Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Mouland, Rouvreux, Villers-Saint-Siméon.*

Quelques communes attirèrent l'attention par des fêtes spéciales. Citons *Angleur* (15 août), où les fêtes jubilaires coïncidaient avec l'inauguration des locaux scolaires; *Forêt, Jemeppe* (30 juillet, 6 août), où ont eu lieu des fêtes cyclistes et de gymnastique ; *Othée,* cortège historique et travesti, avec char triomphal de l'Indépendance, cramignon. Les fêtes étaient rehaussées par la présence de M. Léon Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége ; *Saive,* fête de gymnastique le 2 juillet ; *Velroux ; Ougrée ; Anthisnes ; Argenteau ; Flémalle-Grande ; Jupille ; Nessonvaux ; Chaudfontaine ; Housse ; Embourg ; Hollogne-aux-Pierres ; Fouron-le-Comte ; Glain,* festival (10 septembre) ; *Hollogne-aux-Pierres* (1er juin), remise d'un drapeau, offert par S. M. le Roi à la société des ex-militaires, par le général de Saint-Mortier, cortège ; *Wandre ; Rocourt ; Bellaire,* cantate retraçant la *Gloire des Aïeux,* écrite par M. J. Russon, instituteur de la commune, sur des paroles de M. F. Quoilin, instituteur à Verviers.

Des cavalcades et cortèges historiques ont parcouru les différents chemins, rues et hameaux de *Bierset, Mons, Paifve, Wihogne, Othée, Visé.*

Des communes se sont bornées à corser le programme des réjouissances qui s'organisent annuellement à l'occasion de la fête paroissiale. Citons : *Saive, Romsée, Housse* (concerts et courses vélocipédiques).

Les illuminations, concours de façades illuminées, feux d'artifice eurent lieu un peu partout, notamment à *Cheratte, Chokier, Sprimont, Vaux-sous-Chèvremont, Soumagne, Haccourt, Plainevaux, Slins, Evegnée, Fexhe-Slins, Fléron, Glons, Houtain-Saint-Siméon, Lixhe, Mons, Mouland, Rocourt, Rotheux-Rimière, Saive, Seraing-sur-Meuse, Sprimont, Tilff, Tilleur, Trembleur, Villers-Saint-Siméon, Wandre.*

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

VERVIERS

Les fêtes de Verviers débutèrent le 13 juillet par un *Te Deum,* auquel assistèrent de nombreuses autorités ; le 3 août, fête des étalages.

Le 15 août eurent lieu les grandes fêtes jubilaires de la *Royale Emulation* et du *Royal Orphéon,* avec banquet, réception.

Le 17 septembre, un cortège des Arts et du Commerce circula dans les rues de la ville. Le dernier char était dû au Comité communal. C'était un char patriotique escorté par



Verviers.

les sous-officiers du 12e régiment de ligne et entouré d'un imposant groupe de drapeaux et de bannières de sociétés de la ville.

Le 24 septembre, une autre manifestation essentiellement patriotique conviait la population au cimetière pour assister à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des Combattants de 1830, par la Société royale des anciens militaires ayant servi sous Léopold Ier.

Vers 1 h. 3/4, un cortège, composé de nombreuses sociétés d'anciens militaires, s'est formé à la gare Ouest. Parmi les groupes se trouvaient la musique de la garde civique de Verviers et les tambours de la garnison, ainsi que les officiers de l'état-major de la

garde civique, de nombreux officiers et gardes des divers corps de la milice citoyenne et de l'armée.

La Société Léopold Ier, très nombreuse, précédait les drapeaux d'honneur de 1830 de Dison, Ensival et Hodimont. En tête de cette société, dont le drapeau était porté par des sous-officiers de l'armée, marchait M. Julien Davignon, membre de la Chambre des Représentants, fils d'un constituant de 1830 et membre d'honneur des anciens militaires.

Le cortège s'arrêta à l'Hôtel de Ville, pour y prendre le drapeau d'honneur de 1830 de Verviers, et se dirigea ensuite vers le cimetière. Quand la foule fut massée devant le monument, celui-ci fut découvert.

M. Bertrand, président de la Société Léopold Ier, honora la mémoire de ceux qui conquirent leur liberté. M. Salée, secrétaire, rendit ensuite un vibrant hommage aux Rois belges.

Une couronne artistique en métal ayant été déposée au pied du monument, la cérémonie prit fin.

L'arrondissement de Verviers fut très empressé à célébrer le Jubilé national. De nombreuses communes s'associèrent à l'élan national : *Andrimont, Aubel* (où de très belles fêtes furent données le 30 juillet avec cortège et un festival auquel prirent part des sociétés belges, allemandes et hollandaises, discours de MM. Nols, Davignon, etc.), *Baelen* (4 juin), *Basse-Bodeux* (3 septembre), *Battice* (10 septembre), *Bilstain* (27 août), *Bolland, Bra-sur-Lienne, Charneux* (. o septembre, comme à Battice les fêtes de Charneux sont rehaussées par la présence des autorités de l'arrondissement, réception, discours), *Chevron* (17 septembre), *Clermont-sur-Berwinne* (8 août), *Cornesse* (16 juillet), *Ensival, Fosse-sur-Salm, Fouron-Saint-Martin,* (13 juillet), *Fouron-Saint-Pierre, Francorchamps* (17 septembre, cortège), *Gemmenich, Goé, Grand-Rechain* (2 et 3 juillet), *Henri-Chapelle* (23 juillet), *Heusy* (6 août), *Hombourg, Jalhay, Julémont* (20 octobre), *Lambermont, La Gleize,* (27 août, décoration du village), *La Reid* (8 octobre), *Limbourg, Membach, Montzen, Moresnet* (cortège, festival), *Neufchâteau-lez-Daelhem, Olne* (27 août), *Pepinster* (1er juin), *Petit-Rechain* (23 juillet), *Polleur* (20 août), *Rahier, Remersdael, Sart-lez-Spa* (3 septembre, S. A. R. la Princesse Clémentine rehausse les fêtes de sa présence), *Sippenaeken, Soiron, Spa* (15 août, grand concert avec le concours de toutes les sociétés chorales : *Hymne au Travail* et *Hymne au Drapeau*), *Stavelot* (23 juillet, cantate patriotique), *Stembert* (fête foraine de bienfaisance), *Stoumont* (17 septembre), *Teuven, Theux* (30 juillet), *Thimister, Wanne, Wegnez* (27 août), *Welkenraedt* (13 août grande manifestation, banquet, cortège, discours de M. Borboux), *Xhendelesse* (3 septembre).

Dans l'arrondissement de Verviers comme ailleurs, de nombreux télégrammes furent envoyés à S. M. le Roi, et les écoliers participèrent à toutes les fêtes.

Herve. — Les fêtes jubilaires de Herve ont débuté le 23 juillet par un *Te Deum* avec assistance du conseil communal.

A 2 heures, une cantate est exécutée par les enfants des écoles communales.

La pluie fit remettre la fête au lendemain, mais le temps ne fut guère meilleur que la veille. Vers 5 heures, la pluie cesse et, en un instant, les maisons se décorent. A 6 heures, le concert de la symphonie commence, suivi bientôt de l'exécution de deux chœurs par *Herve Choral.* Le soir, les façades s'illuminent et des groupes, formés par les différentes sociétés, s'organisent en cortège. Citons le char allégorique du Collège Marie-Thérèse, représentant la Belgique protégeant les Arts et les Sciences, et le groupe

du Cercle ouvrier. Différents transparents rappellent aux Herviens ce qu'ont fait leurs aïeux pour l'Indépendance. Une haute pyramide représente un monument érigé à la gloire des trois Herviens qui versèrent leur sang pour la Patrie. Le cortège se réunit enfin place du Perron : toutes les bannières, drapeaux et fanions se rangent autour du bourgmestre. Sur un signe de celui-ci, le vieux drapeau de 1830 apparaît. C'est alors un



Vue générale de Spa.

enthousiasme indescriptible. Pendant que tous les étendards s'inclinent, la foule applaudit et crie : « Vive le Roi ! Vive le Drapeau ! » Trois fois la *Brabançonne* est reprise, trois fois la foule renouvelle les mêmes acclamations.

ARRONDISSEMENT DE WAREMME

WAREMME

Le 30 juillet, le chef-lieu de l'arrondissement a fêté le Jubilé national sous les auspices de l'administration communale avec le concours des sociétés locales.

Un comité, sous la présidence d'honneur de M. le baron de Selys Longchamps et la présidence de M. Ch. Van der Velpen, s'est employé à donner aux fêtes le plus de splendeur. Les écoles communales de l'arrondissement avaient été invitées à prendre part à une revue.

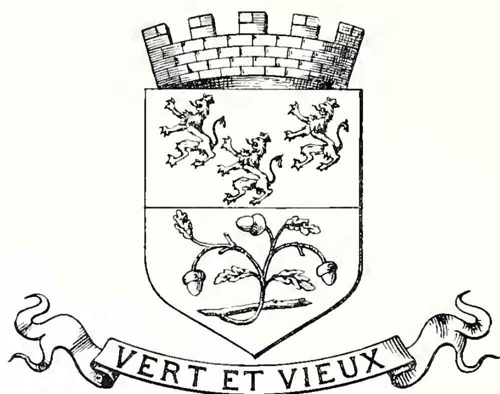
Le cortège s'est formé à 2 heures et a parcouru les rue de Waremme. Il était formé des écoliers de la ville, des délégations scolaires de l'arrondissement, des sociétés locales et de nombreux groupes représentant les épisodes les plus saillants de l'histoire de la Belgique. Un char clôturait le cortège et représentait la Belgique couronnant les héros de 1830 :

Léopold Ier, Frédéric de Merode, Surlet de Chokier, Rogier, de Gerlache, Jolly, baron d'Hooghvorst, Charlier et quelques Combattants.

M. Mommens, faisant fonctions de bourgmestre, a remis aux écoles de la ville deux drapeaux, dons de M. Ch. Lejeune, ancien bourgmestre de Waremme.

La manifestation a été des plus réussies tant par le nombre des participants que par l'enthousiasme qui y circula. Beaucoup de communes aux ressources limitées, en assistant à ces fêtes, témoignèrent de leur attachement au Pays et au Roi.

Les communes suivantes s'associèrent par des fêtes locales ou manifestations au Jubilé national : *Attenhoven* (17 septembre), *Avin* (intervention de MM. de Diest et le comte R. de Looz-Corswarem, 28 mai), *Berloz* (10 septembre, cortège), *Bertrée* (22 octobre, médailles commémoratives), *Bettincourt, Bleret, Celles, Cras-Avernas* (23 juillet), *Fexhe-le-Haut-Clocher* (célébration du centième anniversaire de Mme Ve Lequet), *Grand-Hallet, Hollogne-sur-Geer, Houtain-l'Évêque* (13 août), *Kemexhe, Landen* (23 juillet), *Lantremange, Lens-Saint-Remy* (8 octobre), *Lens-Saint-Servais* (15 octobre, fête autour de l'arbre de la liberté, planté en 1830), *Lens-sur-Geer* (8 novembre), *Limont, Lincent* (1er octobre), *Neerhespen, Neerlanden, Neerwinden, Oleye, Oreye* (17 septembre, cortège allégorique et historique), *Petit-Hallet* (27 août), *Pousset, Racour* (20 et 21 août), *Rumsdorp* (3 septembre), *Thisnes* (9 juillet), *Ville-en-Hesbaye, Villers-le-Peuplier, Wamont, Wansin.*



Sceau de Verviers.



Un coin de Campine.

PROVINCE DE LIMBOURG

Dans le fracas joyeux des cloc es, des canons,
Sur le seuil du temple, aux premiers rayons de l'aube.

LÉON SOUGUENET.

ARRONDISSEMENT DE HASSELT

SAINT-TROND

LE 23 juillet, un cortège, comprenant les sociétés locales, les enfants des écoles, la garde civique, la garnison, le corps des sapeurs-pompiers, défila devant le conseil communal. M. Cartuyvels, bourgmestre et membre de la Chambre des Représentants, remit à chaque société une médaille commémorative.

Après avoir parcouru les principales rues de la ville, le cortège se massa sur la Grand'-Place, où le clergé célébra un *Te Deum*. Une cantate patriotique fut chantée par 500 exécutants.

Une illumination et une fête cinématographique eurent lieu le lendemain.

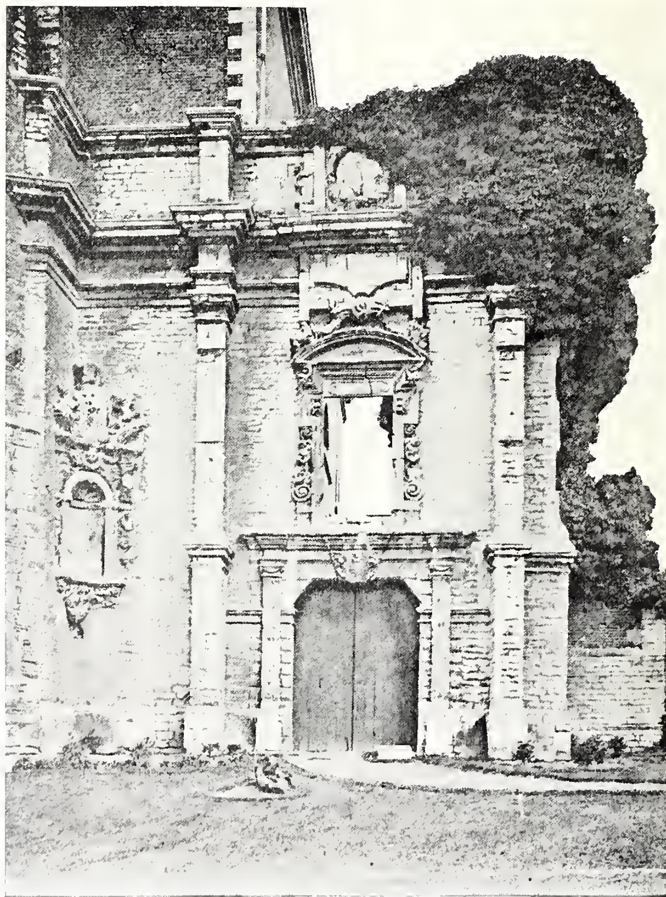
Une distribution extraordinaire de secours aux indigents avait été faite le matin du 23 juillet.

Dans l'arrondissement de Hasselt, les fêtes locales consistèrent surtout en cortèges des autorités, des enfants des écoles, des sociétés se rendant à l'église paroissiale pour assister au *Te Deum ;* des manifestations s'ensuivirent et donnèrent lieu à des cantates, fêtes scolaires, illuminations, feux d'artifice, réjouissances diverses et distributions de secours aux pauvres. Toutes les communes de la province avaient participé aux fêtes patriotiques de Hasselt, marquées par la présence du Roi ; mais les communes populeuses et aisées voulurent ajouter à cette démonstration de leur loyalisme des festivités plus intimes auxquelles toute la population pouvait prendre part. Voici la liste de ces communes : *Asch, Beeringen* (cortège avec chars), *Beverloo* (cortège avec chars), *Binderveld, Borloo, Bourg-Léopold, Brusthem* (remise à chaque enfant d'un porte-monnaie commémoratif contenant un franc), *Buvingen, Cosen, Coursel* (cortège historique et allégorique), *Curange,*



A Oostham.

Diepenbeek, Genck, Gingelom, Gorssum (cortège avec chars), *Engelmanshoven, Donck, Duras, Grand-Jamine, Halmael, Heppen* (cortège avec chars), *Herck-la-Ville* (cortège avec chars allégoriques et des métiers), *Heusden, Linckhout, Lummen, Melderl* (cortège avec chars), *Mielen-sur-Aelst* (cortège avec chars), *Montenaeken, Muysen, Neerglabeek* et *Gruitrode* (ces deux communes s'associent pour organiser des fêtes), *Niel-près-d'Asch, Niel-Saint-Trond* (excursion à l'Exposition de Liége) *Nieuwerkerken* (cortège avec chars), *Oostham* (cortège avec chars), *Opglabeek* (cortège avec chars), *Ordingen, Pael* (12 médailles, don du bourgmestre, sont offertes à 12 sociétés), *Quaedmechelen, Runckelen* (cortège avec chars), *Spalbeek* (s'associe avec la commune de *Kermpt* pour manifester devant la sépulture du capitaine Séville, Combattant de 1830), *Stevoort, Stockroye, Sutendael, Tessenderloo, Velm, Weyer, Wilderen, Wimmertingen* (réception chez le bourgmestre), *Zeelhem* (manifestation en l'honneur du baron Whettnall, sénateur), *Zepperen, Zolder, Zonhoven.*



L'entrée de l'ancienne abbaye de Saint-Trond.

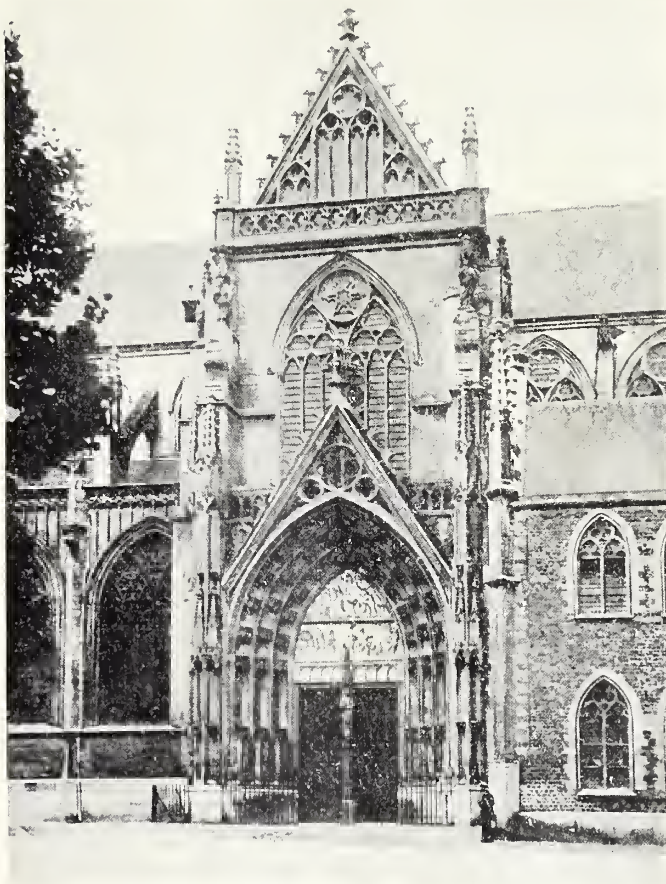
ARRONDISSEMENT DE MAESEYCK

MAESEYCK

Le 10 octobre, vers 1 h., M. le baron de Pitteurs-Hiegaerts, gouverneur de la pro-

vince, accompagné de MM. le comte de Grunne, sénateur; Helleputte, membre de la Chambre des Représentants ; Roelants, greffier de la province, est reçu par le conseil communal et par le Comité des fêtes et conduit à la maison communale, où les autorités lui furent présentées. Les autorités se rendirent ensuite au *Te Deum* et prirent place sur le perron de l'Hôtel de Ville pour assister au défilé d'un cortège.

Lorsque celui-ci arriva sur la Grand'Place, les drapeaux se rangèrent devant le perron, sur lequel parurent les autorités et les invités. Le bourgmestre prononça un discours patriotique.



L'église de Tongres.

Comme dans l'arrondissement de Hasselt, les communes suivantes de l'arrondissement de Maeseyck organisèrent des fêtes : *Achel* (cortège historique et allégorique, festival cantonal), *Beeck, Bocholt, Brée* (corso fleuri), *Caulille, Dilsen, Eelen, Ellicum, Exel* (cortège historique), *Grand-Brogel* (cortège historique), *Gruitrode, Hamont* (cortège avec chars), *Hechtel, Helchteren, Houthaelen* (les anciens militaires, revêtus du costume des Combattants de 1830, représentent le combat qui fut livré, en 1831, à Houthaelen, par les patriotes sous le commandement du major Le Charlier), *Kessenich, Kinroy, Lommel, Meuwen* (cortège historique et allégorique), *Molen-Beersel, Neeroeteren, Neerpelt, Ophoven, Opitter* (cortège historique, industriel et agricole), *Opoeteren, Overpelt* (cortège historique), *Peer* (festival cantonal, plantation d'un arbre de la liberté), *Petit-Brogel, Gerdingen, Reppel, Rothem, Tongerloo* (cortège historique avec chars), *Wychmael*.

ARRONDISSEMENT DE TONGRES

TONGRES

Le 24 septembre, la plus ancienne ville de Belgique commémora le Jubilé national. Le conseil communal avait fait appel aux habitants. Un cortège, composé de trente-cinq sociétés de la ville et de neuf sociétés de musique, se porta vers l'Hôtel de Ville, où M. Meyers, bourgmestre et sénateur, leur souhaita la bienvenue et exalta l'idée patriotique. L'assistance acclama le nom du Roi. Concerts sur la place, fête gymnastique avec le

concours de *Négoce et Métiers,* société liégeoise, feu d'artifice japonais, tel est le programme des réjouissances de la journée. Le soir, un grand feu d'artifice, des illuminations et l'éclairage de la ville à l'électricité prolongèrent la joie unanime.

L'arrondissement de Tongres, comme ceux de Hasselt et de Maeseyck, fut représenté par toutes ses communes aux fêtes du chef-lieu. Des cérémonies et réjouissances eurent lieu, en outre, dans de nombreuses communes. Citons entre autres : *Alken, Bassenge, Berg-Ketingen, Berlingen, Beverst* (cortège historique, national et allégorique), *Bilsen* (idem, avec chars), *Bommershoven* (idem), *Boorsheim, Brouckom, Canne, Cortessem* (cortège avec chars), *Cuttecoven, Eben-Emael, Eygenbilsen* (cortège historique avec chars), *Eysden* (idem), *Fall-et-Mheer* (festival), *Fologne, Freeren, Gellick, Genoels-Elderen, Gors-op-Leeuw* (fête dans le parc du comte d'Aspremont-Linden), *Gossoncourt, Gothem, Grand-Looz, Grand-Spauwen* (char de la laiterie et des métiers), *Guygoven, Heers, Hees, Hendrieken, Henis, Herderen, Hern-Saint-Hubert, Herstappe, Herten, Hex, Hoelbeek* et *Waltwilder* (ces deux communes s'associent pour organiser des fêtes jubilaires), *Hoesselt, Horpmael, Houppertingen, Jesseren, Kerniel, Koninxheim, Lanaeken, Lanaye, Lanklaer, Lenth, Looz* (cortège historique avec chars, représentant les industries, les métiers et l'agriculture), *Lowaige* (cortège historique, allégorique, industriel et agricole), *Mall, Marlinne, Martenslinde, Mechelen* (noces d'or d'un ménage), *Meeswyck, Membruggen* (cortège historique), *Mettecoven, Millen, Mopertingen, Munsterbilsen* (cortège historique avec chars), *Nederheim, Neerharen, Neerrepen, Opgrimby, Otrange, Overrepen, Petit-Jamine, Petit-Spauwen, Pirange, Reckheim, Riempst, Rixingen, Roclenge-Looz* (cortège historique et allégorique), *Roclenge-sur-Geer* (banquet), *Romershoven, Ryckel, Ryckhoven, Schalkhoven, 'S Heeren-Elderen, Sichen-Sussen-et-Bolré* (cortège historique et allégorique), *Sluse, Vechmael, Stockheim, Ulbeek, Veldwezelt, Vliermael* (idem), *Vliermaelroodt* (idem), *Vlytingen, Voordt, Vroenhoven, Vucht* (cortège historique), *Waltwilder, Wellen, Werm, Widoye* (excursion des enfants à Liége), *Wintershoven* (cortège avec chars), *Wonck.*



Oostham. – Le char de la laiterie.



La Haute Ardenne.

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Reconnais la patrie en ces sollicitudes
C'est elle, ce jardin, ce feuillage et cette eau,
Dont le rêve longtemps trompa nos solitudes ;
Mais nos rêves, pourtant, n'avaient rien d'aussi beau

FERNAND SEVERIN.

ARRONDISSEMENT D'ARLON

LE soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance du Pays fut fêté dans de nombreuses communes du Luxembourg. Les unes, les plus populeuses, organisèrent des réjouissances spéciales ; les autres, en l'absence de ressources ou d'éléments pour célébrer sur leur territoire le jubilé, envoyèrent des députations à Arlon, les 10 ou 17 septembre, pour participer aux cérémonies patriotiques rehaussées par la présence du Roi ou de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique.

C'est ainsi qu'à la manifestation patriotique du 17 septembre, les communes suivantes furent représentées : *Athus* par 2 écoles, 50 enfants avec 5 instituteurs et institutrices ; *Attert* par 6 écoles, 50 enfants et 6 instituteurs ; *Aubange* par 2 écoles, 40 enfants et 2 instituteurs ; *Autelbas* par 6 écoles, 140 enfants et 6 instituteurs ; *Bonnert,* 4 écoles, 110 enfants et 4 instituteurs ; *Guirsch,* 1 école, 15 enfants et 1 instituteur ; *Halanzy,* 4 écoles, 60 enfants et 5 instituteurs ; *Hachy,* 6 écoles, 120 enfants et 5 instituteurs ; *Hondelange,* 2 écoles, 30 enfants, 2 instituteurs ; *Heinsch,* 5 écoles, 100 enfants, 4 instituteurs ; *Toernich,* 3 écoles, 110 enfants, 4 instituteurs ; *Messancy,* 4 écoles, 115 enfants, 5 instituteurs ; *Tontelange,* 2 écoles, 50 enfants et 2 instituteurs ; *Meix-le-Tige,* avec 45 élèves et 4 instituteurs ; *Rachecourt,* avec 60 élèves et 3 instituteurs.

Le personnel des communes suivantes était au complet : *Habergy, Martelange, Nobressart, Thiaumont, Selange.*

La commune d'*Halanzy* organisa des fêtes, festival, etc., et eut l'heureuse inspiration de les annoncer par une affiche mentionnant les principaux faits de l'histoire du Pays

depuis 1830, *Heinsch (Te Deum), Martelange* (cortège de 800 personnes pour se rendre au *Te Deum*), *Thiaumont* (festival).

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE

Cet arrondissement n'est guère composé que de communes qui parviennent difficilement à équilibrer leur budget. Quelques-unes cependant se sont mises en frais et, grâce à des dons particuliers, ont pu organiser des fêtes spéciales.

Partout le *Te Deum* a été chanté le 9 juillet, devant les autorités locales.



La fête d'Halanzy.

Dans les deux villes de l'arrondissement, les fêtes ont eu lieu sous les auspices de l'administration communale et ont été particulièrement suivies grâce à l'initiative privée.

BASTOGNE

Le 19 juillet, les fêtes comprenaient un cortège conduisant les autorités au *Te Deum*, suivi de chants patriotiques, d'illuminations et d'un feu d'artifice. Ces cérémonies et réjouissances réussirent parfaitement. Le vieux drapeau d'honneur de la ville fut placé au centre de la place et autour de lui se fit une manifestation patriotique, simple et émouvante. La pluie étant venue contrarier la suite du programme, les concerts, illuminations et feu d'artifice eurent lieu le 22 juillet.

Les fêtes à *Houffalize* eurent lieu le 31 juillet. Escorte d'enfants et de sociétés aux autorités qui se rendent au *Te Deum*. Le cortège fit ensuite le tour de la ville et se groupa sur la Grand'Place, où le bourgmestre lui adressa une vibrante allocution. Un banquet par souscription, des concerts, une illumination et un feu d'artifice complétèrent ces fêtes.

Notons les fêtes de *Vielsalm* (Neuville et Burtonville, cortège avec chars, distributions aux pauvres).

Les communes de *Fauvillers, Hollange, Grand-Halleux* (cortège, plantation d'un arbre commémoratif), *Flamierge, Tintange* participèrent spécialement aux fêtes.



A Marche. — Le discours patriotique.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE

MARCHE

Les fêtes patriotiques et communales de 1905, à Marche, ont eu lieu les 2 et 3 septembre. Le mauvais temps a failli tout contrarier.

Le 2, vers 7 h. 1/2, la pluie cesse et le cortège aux lumières peut effectuer son parcours.

Le cortège, composé des différentes sociétés de la ville, ayant toutes des transparents aux multiples couleurs, descend la rue de la Gare; l'aspect de la coquette cité est complètement transformé. Des banderoles aux inscriptions patriotiques étaient placées à chaque carrefour; des arcs de triomphe avaient été élevés. Les habitants, répondant à une proclamation du bourgmestre, avaient illuminé leurs demeures.

La dislocation a lieu place du Marché, marquée par la décoration symbolique de l'Hôtel de Ville, évoquant les multiples souvenirs historiques.

Le dimanche à 3 heures, les sociétés de la ville se dirigeaient vers la gare pour recevoir la musique du 13e régiment de ligne. Déjà les enfants de toutes les écoles de Marche s'y trouvaient rassemblés, formant un charmant groupe. Sous la direction de leurs maîtres, ils s'étaient formés en cortège; tous étaient porteurs du drapeau national ou du drapeau congolais ; les petits garçons montraient des casques tricolores, les petites filles des banderoles aux couleurs nationales. Un groupe de petits «Vieux Combattants de 1830» a été fort remarqué.



Vielsalm.



A Marche. — Les petits « Vieux Combattants de 1830 ».

La musique militaire est reçue aux sons de la *Brabançonne* et de la *Marche du 13e*, exécutées par les deux sociétés d'harmonie de la ville.

Le cortège se forme ensuite, comprenant les enfants des écoles, les sociétés et les autorités. Ce cortège a parcouru la ville au milieu d'acclamations.

Arrivés sur la place du Marché, les enfants ont pris place près du kiosque et ont exécuté, sous la direction de M. Caro, deux cantates patriotiques. Puis les petits « Vieux Combattants de 1830 » ont chanté un chœur.

La musique du 13e régiment de ligne a donné ensuite un concert. M. Seeliger, bourgmestre, s'est fait l'interprète de tous pour remercier et féliciter M. Neuray, directeur de la musique militaire et les excellents solistes et musiciens qui composent cette phalange.

La kermesse communale s'est continuée lundi, mardi et mercredi. A noter encore une illumination et un brillant feu d'artifice, dont le bouquet figurait le portrait du Roi.



A Marche. — Les fillettes.

Dans l'arrondissement de Marche, les autorités ont assisté au *Te Deum* et le drapeau tricolore a été arboré dans les communes suivantes : *Amonines, Bande, Barvaux, Beffe, Borlon, Champlon, Durbuy, Erezée, Erneuville, Forriè-*

res, Grandhan, Grandmenil, Grune, Grupont, Hampteau, Hargimont, Harre, Harsin, Heyd, Hives, Hodister, Humain, Izier, Malempré, Marcourt, Marenne, Masbourg, Mormont, Odeigne, Ortho, Rendeux, Roy, Samrée, Septon, Tenneville, Vaux-Chavanne, Villers-Sainte-Gertrude, Waha, Weris, Aye, Hotton, Laroche, My, On, Soy, Tohogne, Nassogne.

Notons quelques fêtes spéciales : *Aye,* fêtes scolaires ; *Beausaint :* le 23 septembre, plantation d'un mai ; le 24 septembre, le portrait du Roi est exposé à la maison communale ; *Bende-Jenneret,* 21 juillet et 7 octobre, jubilé de M. le baron de Favereau, Ministre des Affaires étrangères, et présence de Mgr Heylen, évêque de Namur ; *Dochamps,*



Bouillon. — La tribune des autorités.

Halleux, Hottón, Laroche : 3 septembre, grandes fêtes auxquelles assistent M. le comte de Briey, gouverneur de la province ; M. le baron Orban de Xivry, sénateur ; M. le comte Adolphe de Limburg Stirum, membre de la Chambre des Représentants ; discours du bourgmestre, de M. le comte de Briey ; cortège des écoles, illumination des ruines du château ; *On* et *Tohogne,* envoi d'enfants à l'Exposition de Liége.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU

Le chef-lieu d'arrondissement, comme de nombreuses communes, voulurent fêter avec éclat le Jubilé national. On peut citer parmi celles-ci : *Daverdisse, Dohan* (plantation de 12 arbres), *Framont, Halma, Haut-Fays, Juseret, Lavacherie, Libramont, Libin* (cortège), *Lomprez* (plantation d'arbres), *Maissin, Moircy* (plantation d'arbres), *Noirefontaine, Nollevaux, Offagne, Orgeo, Paliseul* (plantation d'arbres), *Pussemange, Recogne, Remagne, Saint-Hubert, Saint-Médard, Sensenruth, Tournay, Transinne* (grandes fêtes le 17 sep-

tembre), *Ucimont, Wellin, Witry*. La plupart des communes de l'arrondissement participèrent aux fêtes d'*Arlon*, de *Bertrix* et de *Bouillon*. Les premières ont été relatées ; voici quelques détails sur les deux autres.

Bouillon. — Un comité d'honneur, présidé par MM. Corbiau, bourgmestre ; Pater-



Bertrix. — Char de l'Atelier du chemin de fer.

nostre, commandant la place, et dont faisaient partie MM. les conseillers provinciaux, le doyen, le juge de paix et les fonctionnaires, ainsi qu'un comité exécutif, sous la présidence du commandant Lambert, furent chargés de l'organisation des fêtes qui eurent lieu le 30 juillet.

Un *Te Deum* réunit le matin les autorités civiles et militaires. L'après-midi, les fêtes sont honorées de la présence de M. le gouverneur de la province de Luxembourg et de Mme la comtesse de Briey, de MM. le Ministre d'Etat Devolder, Finet et Orban de Xivry, sénateurs ; Heynen et Lorand, membres de la Chambre des Représentants. Cortège des écoles régimentaires et des écoles primaires, escortant le drapeau donné par S. M. Léopold Ier à la ville de Bouillon ; char de l'Indépendance ; revue de nombreuses sociétés ; visite à l'église et réception à l'Hôtel de Vilie.

Une fête militaire, comprenant des exercices par les élèves des écoles régimentaires de Bouillon, des chants patriotiques par les enfants des écoles communales et militaires, une apothéose du Drapeau et des concerts terminent cette partie des fêtes. Le soir, illumination générale, retraite aux flambeaux, embrasement de l'église et feu d'artifice.

Des jeux populaires ont continué les fêtes le 25 septembre.

Bertrix. — Sous le patronage de l'administration, une fête patriotique fut organisée le 24 septembre par un Comité de 40 membres choisis dans toutes les classes de la population.

Le conseil communal, au grand complet, les fonctionnaires de l'Etat, de la province et de la commune, auxquels s'étaient joints MM. Heynen, membre de la Chambre des

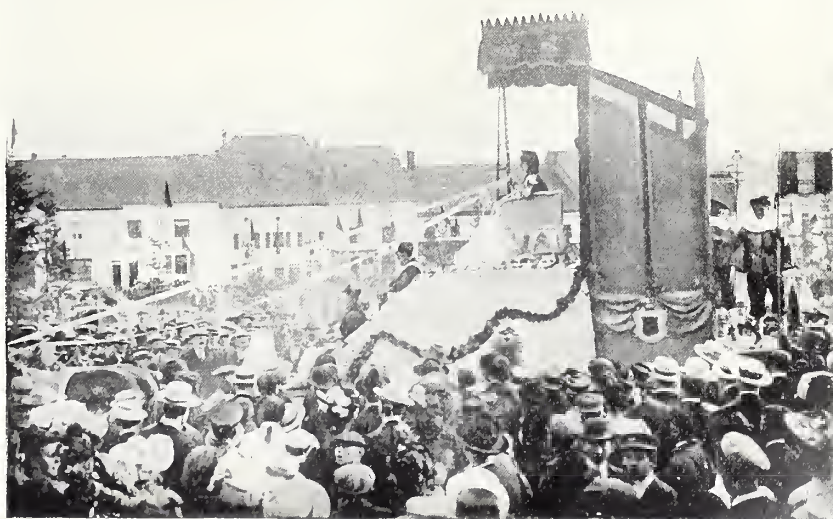
Représentants, et Delogne, conseiller provincial, ont assisté au *Te Deum*, ainsi qu'à la bénédiction du drapeau national que la commune a acquis à l'occasion du jubilé.

Un cortège se forme pour se rendre devant les arbres de la liberté. Ils sont au nombre de cinq pour représenter les cinq sections du village et seront plantés près de la chapelle Sainte-Barbe, sur un monticule qui domine Bertrix ; les arbres sont bénits par le clergé.

A midi, un cortège a parcouru les rues de la localité. En tête, le drapeau de la commune, escorté de jeunes gens costumés en Combattants de 1830. Venaient ensuite : le conseil communal, les enfants des écoles (700 environ) ceints d'écharpes et de rubans, porteurs de drapeaux tricolores ; les sociétés, chars allégoriques ; participation des écoles régimentaires de Bouillon, discours du président du Comité, de M. Heynen et du bourgmestre.

ARRONDISSEMENT DE VIRTON

L'arrondissement de Virton prit une grande part aux fêtes d'Arlon en y envoyant de nombreux contingents, composés de délégués de l'administration communale et des écoles : les communes de *Bellefontaine* avec 37 élèves et 4 instituteurs ; *Bleid* avec 53 élèves et 5 instituteurs ; *Chantemelle* avec 39 élèves et 3 instituteurs ; *Châtillon* avec 91 élèves et 4 instituteurs ; *Etalle* et *Sivry* avec 98 élèves et 6 instituteurs ; *Ethe* avec 205 élèves et 5 instituteurs ; *Lamorteau* avec 40 élèves et 6 instituteurs ; *Meix-devant-Virton* avec 45 élèves et 4 instituteurs ; *Mussy-la-Ville* avec 39 élèves et 4 instituteurs ; *Ruette* avec 15 élèves et 2 instituteurs ; *Saint-Mard* avec 80 élèves et 6 instituteurs ; *Sainte-Marie-sur-Semois* avec 54 élèves et 4 instituteurs ; *Saint-Vincent* avec 32 élèves et 3 instituteurs ; *Tintigny* avec 50 élèves et 5 instituteurs ; *Torgny* avec 37 élèves et 2 instituteurs ; *Vance* avec 70 élèves et 3 instituteurs ; *Villers-la-Loue* avec 10 élèves et 1 instituteur ; *Villers-sur-Semois* avec 26 élèves et 3 instituteurs ; *Virton* avec 82 élèves et 10 instituteurs.



Florenville.

Les membres du personnel enseignant des communes qui, par suite de l'éloignement ou du manque de ressources, n'ont pu amener leurs élèves à cette manifestation ont tenu à honneur de se joindre en groupe au cortège.

Parmi les communes qui fêtèrent le Jubilé national, il faut citer : *Buzenol, Etalle* (24 septembre, présence de M. le comte de Briey, gouverneur de la province, cortège avec

chars, illumination), *Fontenoille, Gérouville* (23 juillet), *Izel, Jamoigne* (20 août), *Muno* (2 septembre), *Mussy-la-Ville* (9 juillet), *Rulles, Sainte-Cécile, Saint-Mard* (6 août), *Saint-Vincent* (24 septembre), *Tintigny, Torgny* (9 juillet).

Une mention toute spéciale pour les fêtes de *Florenville* (13 août), en présence de M. le comte de Briey, gouverneur, du général L. Cuvelier, ainsi que de tous les bourgmestres et la plupart des échevins des communes du canton.

Les autorités sont reçues au parvis de l'église par M. l'abbé Glanden, curé-doyen. Elles se rendent ensuite à l'école des garçons, où les attendent le Comité des fêtes, les présidents des sociétés, les bourgmestres. M. le Dr Jacques, bourgmestre, leur souhaite la bienvenue, M. le comte de Briey répond. Après s'être rendues à l'Hôtel de Ville pour signer au livre d'or, les autorités prennent place sur une estrade édifiée sur la Grand'Place et assistent au défilé d un cortège rappelant la participation de Florenville aux événements de 1830 et comprenant des délégations de toutes les communes des cantons. M. le comte de Briey et le Dr Jacques prononcent des discours patriotiques.

Un jeune tilleul est planté à l'autre bout de la place, un corso fleuri continue la fête, des illuminations la terminent.



Florenville.



Namur en 1830. (Gravure de Lauters.)

PROVINCE DE NAMUR

Et puis, ici, sur les chemins,
Mes bonnes villes familières,
Où chacun a joie de sa pierre,
De sa maison et de ses saints.

MAX ELSKAMP.

ARRONDISSEMENT DE DINANT

DINANT

LES fêtes jubilaires au chef-lieu de l'arrondissement débutèrent, le 23 juillet, par une illumination, pour laquelle l'administration communale avait attribué un subside à répartir en primes. Un concert avait été donné par l'harmonie communale, les *Ouvriers dinantais*, qui avait interprété, entre autres morceaux, la cantate patriotique de Balthazar Florence.

Le 30 juillet, une grande fête scolaire fut organisée dans la cour de l'athénée. Un cortège défila par les rues Grande, Six et Saint-Pierre. Tous les élèves chantèrent l'hymne national et *Vers l'Avenir*. Les écoliers de Leffe, de Neffe et de Dinant, les écoles primaires et gardiennes, l'école moyenne et l'athénée participaient à cette fête et se livrèrent à des exercices d'ensemble.

Après des chants patriotiques et des cantates, eut lieu la distribution des prix au milieu du plus vif enthousiasme.

Les chefs-lieux de canton s'associèrent avec éclat au Jubilé national. A *Beauraing* (17 et 18 septembre), de nombreuses sociétés des environs escortèrent les enfants des écoles et assistèrent à leurs manifestations patriotiques. Une réception eut lieu à l'Hôtel de Ville. A *Ciney* (16 juillet), toutes les autorités ont pris part à une manifestation qui eut lieu à l'Hôtel de Ville; discours de M. de Pierpont, conseiller provincial. A *Gedinne* (27 août), manifestation à l'Hôtel de Ville, cantate, concert par la musique du 13e régiment de ligne. A *Rochefort* (27 août), manifestation patriotique, fête de gymnastique. Des fêtes eurent lieu à *Bièvre* (7 août, concours de bétail, banquet), *Bioul* (17 septembre, banquet offert par



Dinant. — L'église Notre-Dame et l'ancienne citadelle.

MM. Bruneel de Montpellier et Vaxelaire, à 398 personnes, cortège), *Jemelle* (30 juillet, cortège, fête patriotique), *Havelange* (13 août, cortège allégorique avec nombreux chars), *Anhée, Anseremme* (30 juillet), *Ave-et-Auffe, Chevetogne* (29 octobre), *Ciergnon* (23 juillet), *Conneux* (coïncidence avec les noces d'or de quatre familles de la commune), *Dréhance, Evrehailles, Hamois* (23 juillet, cortège), *Houyet* (27 août, manifestation avec la participation des bourgmestres de Honnay, Beauraing, Ciergnon, Villers-sur-Lesse, Houx, Mesnil-Eglise, Finnevaux, Chevetogne, Mont-Gauthier, Lavaux-Sainte-Anne, Custinne, Celles, Martouzin-Neuville, Wanlin, Winenne, etc.), *Mesnil-Église, Mohiville* (septembre), *Natoye* (22 et 29 octobre), *Sart-Custinne* (8 octobre), *Sovet, Villers-sur-Lesse* (7 octobre), *Wanlsort* (15 août, cortège 12 chars), *Willerzie* (23 juillet), *Winenne* (20 août).

Les villages de *Bouvignes, Dorinne, Flostoy, Falmignoul,* sans organiser des manifestations aussi imposantes que dans les communes ci-dessus mentionnées, ont tenu par quelques démonstrations à participer au Jubilé du Pays.

ARRONDISSEMENT DE NAMUR

Andenne. — De grandes fêtes patriotiques furent organisées les 23 et 30 juillet par la Société royale des Ex-sous-officiers et l'administration communale, avec le concours de toutes les sociétés de la ville. Le drapeau d'honneur de 1832 participa à un cortège-festival comprenant plus de 30 sociétés. Après une réception à l'Hôtel de Ville, les sociétés de musique se dirigent vers les kiosques qui leur sont destinés et donnent des concerts. A 2 h. 1/2,

place du Chapitre, fête de gymnastique par les sociétés de la ville. A 4 h. 1/2, 500 exécutants interprètent la cantate patriotique *Le Drapeau*, sous la direction de l'auteur, M. Aug. Bonhivers, d'Andenne ; une conférence 1830-1905 est donnée par M. J. Tixhon. Un feu d'artifice, avec embrasement de l'Hôtel de Ville, clôture cette première journée.

Le dimanche 30 juillet est consacré à la revue des écoles (cortège de 27 groupes), une fête militaire avec cantate (1,200 exécutants), la célébration de noces d'or, une fête japo-



Hastière.

naise, une conférence de M. L. Chomé, et se termine par des illuminations et feu d'artifice.

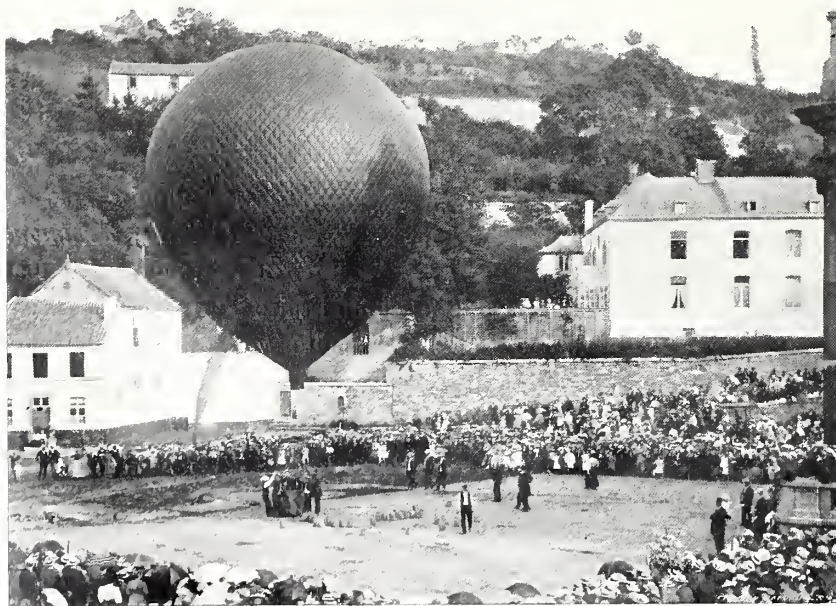
Auvelais (12 octobre), fête de gymnastique, feu d'artifice, cantate patriotique *Le Travail belge*.

Les communes suivantes de l'arrondissement s'associèrent aux fêtes jubilaires par des manifestations, réjouissances ou démonstrations diverses : *Aische-en-Refail, Arsimont, Arbre, Assesse, Beez* (fête spéciale en l'honneur de M. Prévost de Beuzet, ancien Combattant de 1830, avec l'assistance de MM. le baron Fallon, commissaire d'arrondissement, le baron Fallon, ministre de Belgique à Lisbonne, le général comte van der Burch, etc.), *Biesme, Bolinnes, Bonneville, Bossière, Bouge, Bothey, Bovesse, Champion, Corroy-le-Château, Courrière, Coutisse, Crupet* (plantation d'arbres), *Denée* (24 septembre), *Emines, Ermeton-sur-Biert, Ernage* (jubilé du bourgmestre), *Eghezée* (1er octobre, cortège de 4,000 personnes, discours de M. Dohet, représentant, festival), *Erpent* (22 octobre), *Evelette* (30 juillet), *Falisolle* (31 mai, fête des Ex-sous-officiers), *Floreffe, Furnaux, Franc-Waret, Gembloux* (2 juillet, XVe anniversaire de la Société royale des Ex-sous-officiers et de la Société mutuelle Saint-Guibert, assistance de M. Charles Prévost de Beuzet, ancien Combattant de 1830, discours de MM. Toussaint, de Lathuy, bourgmestre,



Le château de Waulsort.

colonel Dupont, Swartz, major Detry, cantate de 500 exécutants, concerts, illumination), *Goesnes*, *Grand-Leez, Haltinnes, Grand-Manil, Ham-sur-Sambre*, *Isnes*, *Lives* (23 juillet, le drapeau de 1830 est porté dans un cortège par le plus ancien militaire), *Keumiée, Ligny, Lesve, Longchamps, Maillen,' Loyers* (16 juillet), *Malonne*, *Maizeret* (cortège et fête militaire organisée par les soldats du fort), *Marchovelette* (23 avril), *Meux, Moignelée, Moustier-sur-Sambre, Mettet, Namêche, Naninne, Rhisne* (13 novembre, fête avec le concours de l'armée), *Saint-Gérard* (2 juillet), *Sart-Bernard, Sart-Eustache* (fête autour du drapeau de 1830, fête au château). *Saint-Servais, Sauvenière* (8 octobre), *Sombreffe* (13, 14 et 15



Andenne. — Ascension de ballon.



Andenne. — La cantate patriotique.

août), *Sorinne-la-Longue, Suarlée* (8 octobre, concert par la musique du 13[e] régiment de ligne), *Tamines* (fête des anciens militaires, apothéose du drapeau, cantate), *Upigny, Vedrin* (24 septembre, fête avec la participation de M. le baron de Montpellier, gouverneur de la province, qui rappelle la belle conduite des volontaires de la commune qui répondirent, en 1830, à l'appel de son oncle, M. Constant de Montpellier, cortège), *Velaine, Wépion* (2 juillet), *Wierde.*

Dans l'arrondissement de Namur, les fêtes furent nombreuses et empruntèrent un caractère très patriotique, grâce à la participation de l'armée en garnison dans les forts et des sociétés d'anciens militaires; les enfants des écoles y jouèrent un rôle important et les nombreux discours prononcés par les bourgmestres redirent la signification du Jubilé.

De nombreuses communes prirent part officiellement aux fêtes de Namur, d'Andenne, d'Eghezée et de Gembloux.

ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE

Dans le courant du mois de juillet dernier, quelques habitants de la ville se réunirent, sous les auspices de M. le commissaire d'arrondissement et du collège échevi-



Andenne. — La fête de gymnastique.

nal, dans le but de commémorer le soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance nationale.

D'un commun accord, ce comité décida de demander le concours des écoles régimentaires des 7e et 10e régiments de ligne et, à cet effet, une commission militaire lui fut adjointe.



Bonneville.

Il fut décidé que les fêtes jubilaires coïncideraient avec la fête communale et l'exposition du comice agricole.

Grâce aux subsides accordés par la députation permanente du conseil provincial, le conseil communal et surtout aux souscriptions publiques, le Comité des fêtes put élaborer un programme très chargé. En conséquence, on répartit les festivités en trois journées : les 13, 14 et 15 août.

Un festival fut organisé le dimanche 13 août, jour de l'exposition agricole. Six sociétés musicales des environs répondirent à l'invitation du Comité et donnèrent une audition qui dura jusqu'à la tombée de la nuit.



Institut agricole de l'État à Gembloux.

Le soir, la Grand'Place fut brillamment illuminée, ainsi que les rues de la ville, illumination à laquelle tous les habitants prêtèrent leur généreux concours.

La journée du lundi 14 août fut particulièrement réservée aux réjouissances annuelles, comprenant des jeux divers, concert donné par la fanfare de la ville et bal populaire.

Le mardi 15 août eut lieu la fête militaire, donnée sur la Grand'Place par les écoles

régimentaires de la ville, pendant que la musique du 1er régiment de chasseurs à pied, venue de Charleroy, donnait un concert.

Le soir, un cortège aux lumières parcourut toute la ville et souleva d'unanimes approbations. Organisé par les deux écoles régimentaires, il rappelait, en quelques groupes costumés, les grands faits de l'expansion belge au Congo et en Chine.

Afin de donner à ces festivités un éclat particulier, des invitations furent envoyées à tous les bourgmestres, fonctionnaires et principales notabilités de l'arrondissement.

Favorisée par un temps splendide, la fête réussit parfaitement et attira une foule énorme de tous les environs.



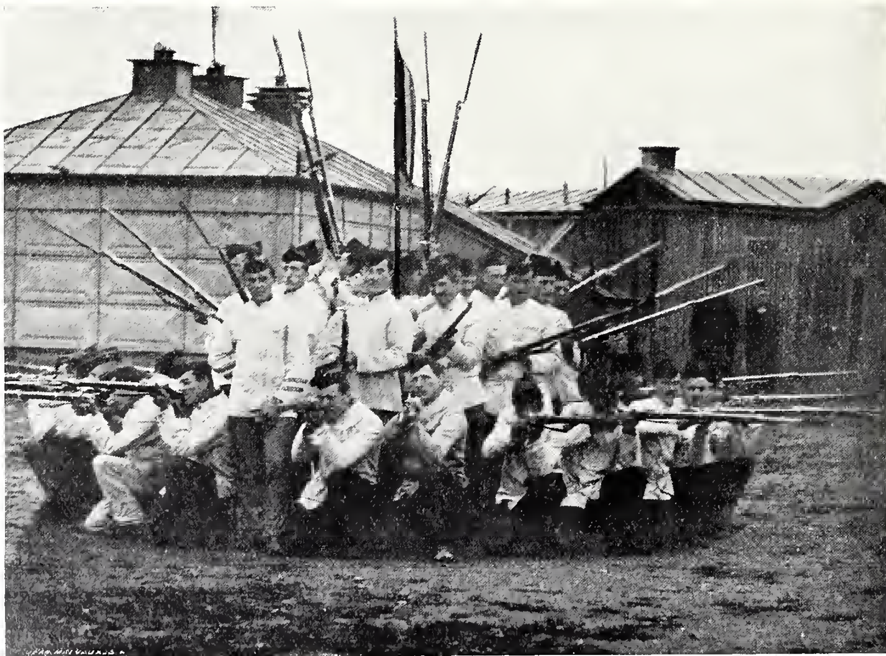
Hôtel de Ville de Rochefort.

Dans cet arrondissement, comme partout, les fêtes furent patriotiques et montrèrent l'émulation et l'enthousiasme des populations. Citons après le chef-lieu : *Agimont* (1er octobre), *Anthée* (30 juillet), *Aublain*, *Biesmerée* (3 juillet, marche militaire avec les sociétés des communes environnantes), *Boussu-en-Fagne* (6 août, réception à l'Hôtel de Ville, fêtes dues à la générosité du bourgmestre, M. le comte de Villermont), *Brûly*, *Brûly-de-Pesche* (24 septembre), *Cerfontaine* (20 août), *Chastrès*, *Corenne*, *Couvin* (8, 9, 28 juillet, 13 et 27 août, 3, 4, 5, 17 septembre, 8 octobre : concert, revue des écoles, fête militaire, concert par la musique du 1er régiment de chasseurs à pied, illuminations, jeux), *Cul-des-Sarts* (6 août), *Dailly*, *Doische* (15 octobre, chœurs en costume 1830), *Dourbes* (1er octobre), *Flavion* (24 septembre), *Florennes* (fête militaire avec le concours de l'école régimentaire du 7e régiment de ligne, revue des écoles), *Fraire* (9 juillet, marche militaire), *Franchimont*, *Frasnes* (1er octobre), *Gimnée*, *Gochenée* (29 octobre), *Hanzinelle* (1er octobre), *Hanzinne* (27 et 28 août), *Jamagne*, *Laneffe*, *Mariembourg* (20 août, cortège des enfants, des sociétés, des troupes de la garnison, fête militaire par l'école régimentaire du 8e régiment de ligne et la musique du 1er régiment de guides, illumination), *Matagne-la-Grande* (festival), *Mazée*, *Merlemont* (21 juillet, souscriptions de particuliers), *Morville* (marche militaire), *Neuville*, *Nismes* (16, 17, 18, 19, 20 septembre), *Niverlée*, *Olloy* (10 et 11 septembre, festival), *Omezée*, *Oret*, (20 août), *Petigny* (3 septembre, festival), *Rognée*, *Roly* (8 octobre, fête des écoles), *Romedenne* (cortège, cantate), *Romerée*, *Rosée*, *Saint-Aubin* (festival), *Sart-en-Fagne* (15 août), *Sautour* (22 et 23 octobre), *Senzeille* (festival), *Serville*, *Silenrieux*, *Somzée*, *Soulme* (10 septembre), *Stave*, *Surice* (1er octobre), *Thy-le-Bauduin*, *Treignes* (médaille),

Vaucelles (2 juillet), *Vierves* (7, 8, 9, 20 octobre, cortège patriotique), *Villers-deux-Églises*, *Villers-en-Fagne*, *Villers-le-Gambon*, *Vodecée* (8 et 9 octobre), *Vodelée* (24 septembre), *Vogenée*, *Walcourt* (3 septembre, cortège patriotique et remise de médailles commémoratives).

La caractéristique des fêtes de l'Entre-Sambre-et-Meuse est la profusion de marches militaires. En 1905, elles eurent pour principal but de commémorer le Jubilé national et leurs défilés s'amplifièrent de théories d'enfants qui donnèrent à ces cortèges traditionnels un aspect plus charmant et affirmèrent l'unanimité des agglomérations à se réjouir de la prospérité de la Patrie.

Cette longue énumération des villes et communes du Pays n'a pas la sécheresse d'une statistique ; elle évoque des manifestations touchantes, des cris de fête et de joie ; elle démontre l'unanimité du peuple belge à célébrer l'ère de paix et de grandeur qu'il doit à son indépendance, à son travail opiniâtre et à sa pratique sincère de la liberté.



Maizeret. — La défense du drapeau.

ANNEXES – BIBLIOGRAPHIE
LA PRESSE



La cantate « Belgie » à Lokeren.

I

Au banquet des bourgmestres, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, annonça l'institution d'une médaille commémorative créée par le Roi à l'occasion du quarantième anniversaire de son règne (1).

Le *Moniteur* du 12 juillet 1905 publiait les documents suivants :

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU RÈGNE DE S. M. LÉOPOLD II.

Rapport au Roi.

Sire,

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de Son règne, le Roi Léopold Ier a daigné instituer une décoration commémorative destinée à la garde civique et à l'armée. D'autre part, il a plu à Votre Majesté, en vue de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale, de créer la Croix commémorative des Combattants de 1830.

Si 1905 marque pour le Pays le soixante-quinzième anniversaire de son émancipation, il lui rappelle aussi que voici quarante années que Votre Majesté règne sur la Belgique.

Le Gouvernement a pensé, Sire, qu'à l'occasion d'un événement aussi rare dans l'histoire, il était désirable de voir conférer un signe distinctif à tous ceux qui, pendant vingt ans au moins, au cours du règne de Votre Majesté, ont rendu de bons et loyaux services au Pays.

Si le Roi daigne faire droit à ce vœu, je le prie respectueusement de vouloir bien revêtir de Sa signature l'arrêté royal annexé à ce rapport.

Je suis,

Sire,

de Votre Majesté,
le très humble, très fidèle et très obéissant serviteur,

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,
J. de Trooz.

(1) Voir page 226.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Voulant, à l'occasion du quarantième anniversaire de Notre règne, décorer d'un signe commémoratif ceux qui, pendant vingt ans au moins, au cours de cette période, ont rendu au Pays de bons et loyaux services ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une décoration commémorative, dont le modèle est joint au présent arrêté, est décernée à ceux qui, pendant vingt années, de 1865 à 1905, ont rendu au Pays de bons et loyaux services et qui se trouvent dans les conditions requises par les arrêtés organiques relatifs à la décoration civique.

Art. 2. Nos Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 21 juillet 1905.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.



Médaille commémorative.

II. — LETTRE PASTORALE

DE S. ÉM. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE MALINES ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES DE BELGIQUE, ADRESSÉE AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES A L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE (1).

Nos Très Chers Frères,

Dès que l'homme franchit le seuil de la vie, il rencontre une première société, la famille, que Dieu lui-même a établie dès l'origine, que le Christ a restaurée dans la plénitude des temps et qui constitue l'élément fondamental de toute société et la solide garantie de sa stabilité.

Tous l'ont éprouvé : il n'est pas de liens plus forts que ceux qui se nouent au sein de la famille, pas d'affections plus pures que celles dont elle est la source, pas de souvenirs plus durables que ceux qu'elle grave au fond des cœurs.

Mais l'homme fait aussi partie d'une autre société, également voulue par le Créateur et résultant de l'extension de la famille elle-même : c'est la Patrie !

Institution grande et sacrée, répondant au vœu de la nature humaine, elle est un fait constant, universel, antérieur à toute convention. Partout et dans tous les temps, sur le continent comme dans les îles les plus éloignées, dans la plus haute antiquité comme dans les temps modernes, la Patrie existe ; elle est honorée, aimée, servie, défendue avec passion. Elle offre à l'homme moins de douceurs d'intimités que le sanctuaire domestique ; elle ne connait pas, au même degré, les tendresses du cœur et les épanchements de l'amitié. Mais, société plus puissante, plus vaste, plus organisée, elle grandit l'homme en même temps qu'elle le complète. Dès que celui-ci prend conscience de ses devoirs de citoyen, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève, et, par l'abnégation et le sacrifice que réclame chaque jour la vie sociale, mille occasions lui sont données de pratiquer les plus héroïques vertus.

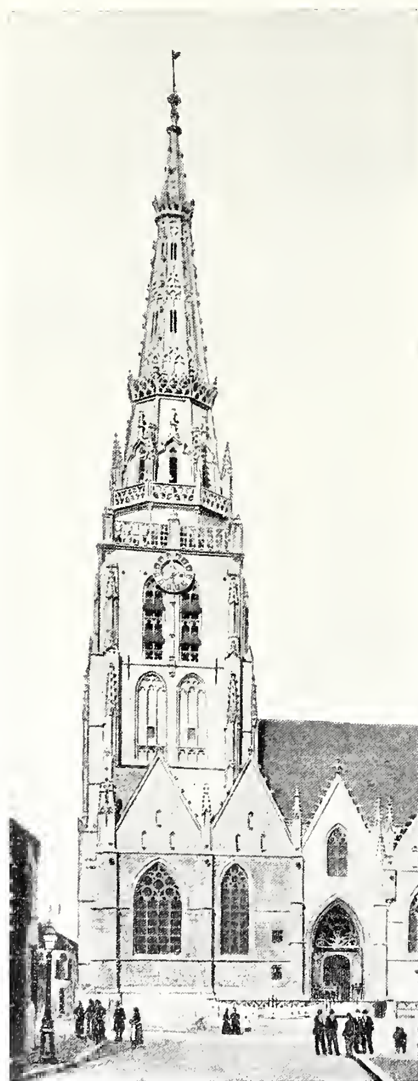


Cathédrale de Tournai.

Est-il nécessaire de le dire ? L'homme se doit à sa Patrie ! En tout temps, il lui doit ses services, son or et ses bras, le concours désintéressé de ses talents, de son activité et de son

(1) Page 693.

influence ; à l'heure où elle est en péril, où ses frontières sont menacées, il lui doit le tribut de son sang et même le sacrifice de sa vie. En vrai citoyen, digne de ce nom, il identifie ses destinées et ses intérêts avec les destinées et les intérêts de sa patrie. Tour à tour humilié et exalté avec elle, il partage ses épreuves et s'associe à ses joies ; il pleure ses deuils et gémit sur ses infortunes, comme il se glorifie de ses grandeurs et de ses triomphes. C'est une mère ! il l'aime et il l'assiste. C'est une bienfaitrice ! il la respecte et il l'honore.



Église d'Anderlecht.

L'amour de la Patrie a fait la force des peuples les plus célèbres de l'antiquité. Malgré l'abaissement moral dont ils ont donné trop souvent l'affligeant spectacle, il est des pages de leur histoire qui reposent et réconfortent ; ce sont celles qui ont été écrites par le sentiment national et le courage des héros, que l'amour de la liberté et de la patrie rendait invincibles.

Ce sentiment si légitime et si noble du cœur humain, la Religion chrétienne n'a eu garde de le désavouer ni de le contrarier. Bien plutôt, elle lui a donné, par la doctrine et par les exemples de son divin Fondateur, une consécration nouvelle, une élévation, une vivacité, une énergie inconnue des peuples païens. En fondant, sur les ruines de l'égoïsme, l'empire de la charité, en révélant au monde la loi d'universelle fraternité, l'Evangile nous intime un devoir de plus grande affection envers ceux qui se rapprochent davantage de nous par des droits et des intérêts communs.

« Si l'on est obligé d'aimer tous les hommes, » écrit Bossuet, « et qu'à vrai dire il n'y ait point d'étranger pour le chrétien, à plus forte raison doit-il aimer ses concitoyens. Tout l'amour qu'on a pour soi-même, pour sa famille et pour ses amis, se réunit dans l'amour qu'on a pour sa patrie, où notre bonheur et celui de nos familles et de nos amis est renfermé.

» Le Fils de Dieu fait homme, » continue l'Evêque de Meaux, « a non seulement accompli tous les devoirs qu'exige d'un homme la société humaine, charitable envers tous et sauveur de tous, et ceux d'un bon fils envers ses parents à qui il était soumis, mais encore d'un bon citoyen, se reconnaissant envoyé aux brebis perdues de la maison d'Israël.

» Quand il songe aux malheurs qui menaçaient de si près Jérusalem et le peuple juif, il ne peut retenir ses larmes ; et cette pitié, qui le presse dans son triomphe, ne le quitte pas dans sa passion.

» Fidèle et affectionné jusqu'à la fin à sa patrie, quoique ingrate, il verse son sang avec un regard particulier pour elle, et en offrant ce grand sacrifice qui devait faire l'expiation de tout l'univers, il veut que l'amour de la patrie y trouve sa place (1). »

Il est facile de concevoir que, sous l'influence de tels enseignements et de tels exemples, le patriotisme se perfectionne chez les nations devenues chrétiennes. Il s'élève, en effet, et grandit chez elles de toute la hauteur des vérités de l'Evangile, de la supériorité des mobiles qu'il leur inspire, de la magnificence des récompenses qu'il promet au devoir accompli. Elle est belle, l'histoire des dévouements sublimes que, jusqu'en nos temps, cet amour, soutenu par la Religion, suscite du milieu des générations humaines, et des enthousiasmes féconds qu'il y provoque et y entretient. Vains sont les efforts de certains novateurs insensés qui ont rêvé d'abolir l'amour et

(1) Ps. CXLVII, 20.

le culte de la Patrie ! Rien n'ébranlera dans les hommes cet attachement vigoureux à leur territoire et à leur nationalité, rien n'affaiblira dans les âmes ce ressort qui les rend capables de si grandes choses.

Ces pensées, ces convictions, ces sentiments sont les vôtres, N. T. C. F., et nous nous réjouissons de les voir se rajeunir, prendre une vie et une vigueur nouvelles à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'entrée de notre bien-aimée Patrie dans la grande famille des nations indépendantes.

Un puissant souffle patriotique fait vibrer les cœurs de tous ses enfants, et d'une frontière à l'autre du pays, c'est l'accord réalisé des esprits et des volontés pour célébrer avec transport cette date glorieuse de notre histoire.

Petite par le nombre de ses habitants et l'exiguïté de son territoire, mais grande par ses aspirations et forte par son union, la Belgique donne en ce moment à l'univers entier le spectacle d'une nation qui, consciente d'avoir rempli fidèlement jusqu'ici ses destinées, fait monter vers le Ciel d'unanimes actions de grâces, resserre les liens qui l'unissent à ses Princes et, s'appuyant sur son passé, envisage l'avenir d'un regard tranquille et assuré.

Tout justifie cette fierté nationale, tout légitime ces fermes et hautes espérances. Il est peu d'exemples, en effet, dans les annales de l'humanité, d'un peuple jouissant comme le peuple Belge, pendant une période de soixante-quinze ans, d'une paix ininterrompue au dedans et au dehors, et faisant preuve d'un aussi magnifique élan des esprits dans toutes les carrières : dans la législation sociale, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, dans l'agriculture, dans le développement du commerce et de l'industrie. Des voix nombreuses, s'élevant de l'étranger, ont rendu à la Belgique ce témoignage qu'elle marche à la tête des nations civilisées dans tous les domaines de l'activité humaine.



Église Sainte-Gertrude à Nivelles.

Non fecit taliter omni nationi (1) ! Cette parole du Psalmiste s'échappe aujourd'hui de nos lèvres, N. T. C. F., comme un cri de reconnaissance. Béni soit le Seigneur d'avoir donné à la Belgique une part privilégiéé dans ses faveurs ! Car c'est à la Providence divine — notre devoir est de le confesser — qu'il nous faut rapporter, comme à sa cause première, notre étonnante prospérité nationale.

Quel chrétien pourrait en douter ? La Providence dirige le cours de toutes les choses humaines. Tout lui est soumis ; et, pas plus que les particuliers, les sociétés ne peuvent s'affranchir de son gouvernement, ni échapper à ses jugements. Or, les nations, comme telles, ne se survivent pas dans l'éternité, puisqu'au pied du trône de Dieu les élus ne forment qu'une immense famille, où se confondent toutes tribus, toutes races, toutes langues. Il faut donc que Dieu

(1) Politique tirée de l'Écriture Sainte, L. 1er, De l'amour de la Patrie.

récompense ici-bas, au cours de leur durée terrestre, les peuples qui ont bien mérité de sa justice et qu'il châtie ceux qui s'éloignent des voies de ses commandements. Le Seigneur, est-il écrit, détruit jusqu'en leurs fondements les nations rebelles à sa loi, et sur leurs ruines il établit et fait grandir les nations qui lui sont soumises (1).

Reconnaissons-le donc, N. T. C. F. ; cette visible et constante protection du Ciel dont jouit notre Patrie, elle est due à tout ce qui se fait, au milieu de nous, de grand, de noble, de juste, d'honnête et de bon. Elle est due à ce respect général du droit, à cet amour du devoir, à cette probité d'habitudes, à cette modération de vie, qui sont depuis des siècles le fonds commun de notre race.



Furnes.

Elle est due à cet esprit de bienfaisance, à ce besoin de compassion et de charité, qui ont fait surgir du sol de notre Patrie d'innombrables institutions, refuges, orphelinats, patronages, hôpitaux, asiles de vieillards, sociétés de prévoyance, qui sèchent les larmes, pansent les plaies, guérissent les corps ou les âmes, préviennent ou adoucissent la misère et versent dans les cœurs l'espérance avec la foi.

Elle est due encore à ce zèle de l'apostolat qui brûle comme une flamme au cœur de nos Religieuses et de nos Missionnaires et qui les conduit vers les plages les plus lointaines, porter à des frères malheureux les vérités de l'Evangile et les bienfaits de la civilisation.

Mais loin de nous la pensée de le méconnaître : après Dieu, il est d'autres causes du bonheur public, il est d'autres sources de la prospérité nationale.

C'est la forme particulière des institutions qui nous régissent. Sans doute, celles-ci participent de l'imperfection des conceptions humaines, et elles ont dû s'inspirer des conditions de notre état social ; mais elles conviennent au génie du peuple belge, à ses traditions, à ses mœurs, et une longue expérience a démontré que sagement interprétées, sincèrement respectées, loyalement pratiquées, elles ont fondé dans notre Patrie la paix et l'ordre, garanti le respect des droits sacrés de la conscience, cimenté l'alliance heureuse de l'autorité et de la liberté et enfin doté la nation d'un tempérament politique qui emprunte au temps une croissante vigueur.

Née de circonstances historiques mémorables, écrite, pour ainsi dire, avec le sang de nos pères, la charte fondamentale se montre à leurs descendants à travers le rayonnement glorieux de ces impérissables souvenirs : c'est assez pour qu'ils lui vouent respect et inviolable fidélité.

Placée au sommet de nos institutions, la Royauté, issue du libre suffrage de la nation, s'est donné pour mission « de ne connaître d'autre ambition que celle de nous voir heureux (2) ». Au cours de règnes, dont la longue durée est, au témoignage de l'Esprit-Saint, un bienfait du Ciel (3), nos Princes ont veillé au salut de la Patrie et à son bonheur, déployant dans cette tâche délicate, et parfois pénible, une activité infatigable, une rare sagesse, une habileté consommée. Au milieu d'opinions divergentes, ils ont su conquérir l'estime et le respect de tous les Belges. Les liens qui unissent le peuple à son Roi sont faits de reconnaissance et d'amour ; ils se sont

(1) Eccli. X, 18. — (2) Discours d'inauguration du Roi Léopold Ier. — (3) Prov. XXVIII, 2.

noués dans l'espérance et dans la joie ; ils se sont fortifiés dans des épreuves communes et un dévouement réciproque. Rien ne pourra les relâcher, ni les rompre. C'est une alliance scellée à la vie et à la mort : *Ad commoriendum et ad convivendum* (1).

Il est juste encore, N. T. C. F., de faire remonter à la nation elle-même, pour une large part, l'honneur de l'œuvre patriotique accomplie pendant ces trois quarts de siècle.

L'histoire remémorera, non sans admiration, comment les Belges, se réveillant après deux siècles d'un long sommeil sous la domination de l'étranger, voulurent enfin une patrie libre et indépendante et comment ils se la donnèrent. Elle rendra hommage à ces patriotes ardents, dévoués, courageux, qui ont posé les premiers fondements de notre édifice social, qui ont fait la Belgique que nous voyons, constitué les Assemblées et les Pouvoirs qui la gouvernent. Elle dira aussi les efforts déployés, les progrès réalisés, les victoires obtenues par l'initiative, la sagacité, l'esprit de suite et de constance de nos populations, par leur invincible foi dans les œuvres d'une féconde liberté.

Ennemis par tempérament de tout excès quelconque, caractères faits de bon sens et d'équilibre, les Belges, bien qu'avec une vie politique intense, ont su éviter les dissensions intestines aiguës, les mouvements insurrectionnels et révolutionnaires. Vives sont les luttes des partis, ardentes les compétitions pour la direction des affaires publiques. Mais au-dessus de tout cela, plane l'amour de la Patrie, avec un besoin instinctif de l'ordre, et chacun sait sacrifier à ce suprême intérêt ses préférences et ses ambitions.



Un char de la royauté.

Ministres de Dieu, proclamons-le avec un profond sentiment de reconnaissance, la Belgique reste fidèle à ses vieilles croyances. Ce n'est pas seulement dans l'intimité des consciences ou le secret du foyer de la plupart des familles que la Religion est honorée, aimée, obéie: elle s'affirme chez nous au grand jour, sans faiblesse comme sans ostentation, en de fréquentes et imposantes manifestations de foi et de piété.

Nation catholique, notre Patrie est attachée par le fond de ses entrailles, par ses traditions, par tout le passé de son histoire, à l'Église romaine, Mère et Maîtresse de toutes les églises. Ni les assauts de l'impiété n'ont pu arracher cette foi du cœur de ses enfants, ni l'hérésie n'est parvenue à s'implanter sur son sol et à diviser les croyances de ses populations.

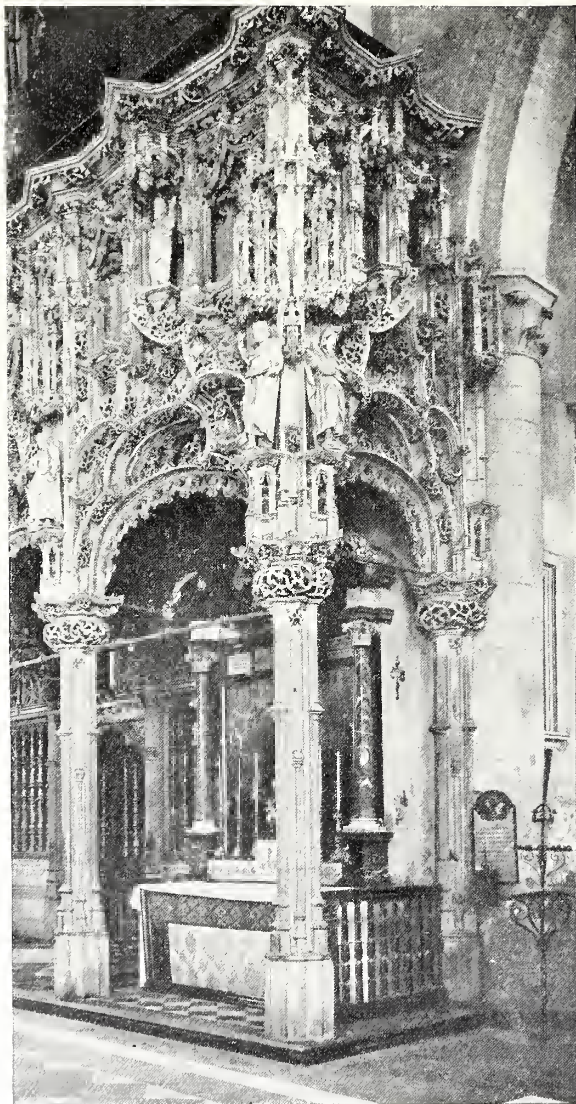
La séculaire devise d'une de nos Eglises : *Sancta Legia Romanæ Ecclesiæ filia*, la Belgique religieuse tout entière la revendique à bon endroit.

Terminons.

Un devoir sacré s'impose à notre patriotisme, N. T. C. F., c'est de nous montrer dignes de

(1) II Cor. VII, 3.

nos pères, en nous efforçant de conserver, d'accroître même, s'il est possible, une gloire et une prospérité qui sont l'ouvrage commun de la protection divine, du dévouement de nos Rois et des généreux efforts de la Nation.



Le jubé de l'eglise Saint-Nicolas à Dixmude.

« Pour le passé, c'est l'union qui a fait notre force aux jours de triomphe de notre nationalité comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée (1). »

Imprimons dans nos esprits ces paroles de l'Auguste Fondateur de la Dynastie ; elles expriment une des formes les plus importantes de notre devoir de citoyens. Qu'en ces jours mémorables se scelle à nouveau l'union de tous les membres de la grande famille belge dans une même pensée de dévouement à notre Patrie ! Ne l'oublions pas : c'est par la défiance et la division que les gouvernements tombent, que les institutions périssent et que les peuples souffrent. *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, et domus supra domum cadet* (2).

Soyons soumis à l'autorité légitime. A tous les degrés de sa hiérarchie et dans toutes les sphères de l'organisation sociale, elle représente l'autorité divine. Car, dit S. Paul, il n'est pas de puissance qui ne vienne de Dieu : celles qui existent ont été instituées par Dieu (3). Est-il nécessaire de vous le rappeler, N. T. C. F. ? L'autorité est ce qui relie le ciel à la terre, elle est la force qui porte le monde, le ressort de la vie de tous et de chacun. Y toucher méchamment, se lever à l'encontre, la contester, la nier, et surtout vouloir la détruire, c'est un attentat contre l'existence même de la société.

Enfin, soyons dévoués à notre Patrie. Servons-la par tous les moyens en notre pouvoir, acquittons-nous avec fidélité des emplois que nous tenons de sa confiance. Qu'elle reçoive puissance, lustre et gloire, cette Mère bien-aimée, de l'intégrité de ses magistrats, du courage de ses défenseurs, des découvertes de ses savants, des productions de ses artistes, des conquêtes de son industrie, des expansions de son commerce, des richesses de son sol, du travail, plus humble peut-être, mais non moins utile, de ses ouvriers et de ses artisans. Plus encore, puisse-t-elle s'enorgueillir des bonnes actions et des vertus de ses enfants ! « Car il n'y a de bon patriote, » a dit un écrivain célèbre, « que l'homme vertueux, l'homme qui comprend et qui aime tous ses devoirs et se fait un honneur de les pratiquer. »

La société humaine, en effet, ne vit pas seulement de finances et de police, d'œuvres d'art et de transactions commerciales, de littérature et de sciences, il lui faut pour exister, durer et pros-

(1) Discours du Roi Léopold I[er] aux fêtes jubilaires de 1856. — (2) Luc. XI, 17. — (3) Rom. XIII, I.

pérer des éléments d'un ordre supérieur : il lui faut la justice, la charité, la modération ; il lui faut l'abnégation, le renoncement et l'esprit de sacrifice. Nul ordre, nulle paix, nulle grandeur n'est possible avec la satisfaction de tous les appétits de la chair et le déchaînement des passions.

Il y a longtemps que l'Esprit-Saint l'a déclaré : La justice élève les nations et le péché les rend malheureuses (1). Et le grand Apôtre affirme, de son côté, que la vertu n'interdit à l'humanité aucune des espérances de la vie présente, tout en lui gardant, pour son bonheur et sa gloire, les promesses de la vie future (2).

O Dieu tout-puissant, qui, du sein de votre éternité, gouvernez les Rois et les peuples



Palme offerte par les enfants des Combattants de 1830.

agréez les actions de grâces qui, du cœur reconnaissant de la Belgique, s'élèvent aujourd'hui vers votre trône.

Souvenez-vous que, fidèles à la foi de ses Pères, elle a fait alliance avec votre nom et votre loi et qu'unis dans la prière et l'adoration, ses enfants se sont consacrés par des actes solennels au Cœur divin de votre fils Jésus, au Cœur Immaculé de sa Mère bénie, la Bienheureuse Vierge Marie.

Soyez miséricordieux pour notre Patrie : daignez lui continuer les marques de votre protec-

---

(1) Prov. XIV, 34. — (2) I Tim. IV, 8.



La colonne du Congrès.

tion et la conserver une, forte, prospère, attentive à votre parole, respectueuse de vos droits et soumise à jamais à vos adorables volontés.

Sera la présente Lettre pastorale lue en chaire dans les églises, chapelles publiques, communautés religieuses et collèges.

Donné en la fête du Sacré-Cœur de Jésus, 30 juin 1905.

✠ PIERRE LAMBERT, Cardinal GOOSSENS, Archevêque de Malines.

✠ ANTOINE, Evêque de Gand.

✠ GUSTAVE JOSEPH, Evêque de Bruges.

✠ CHARLES GUSTAVE, Evêque de Tournai.

✠ THOMAS LOUIS, Evêque de Namur.

✠ MARTIN HUBERT, Evêque de Liége.

Remarques : 1° Le 23 juillet, on chantera, dans toutes les églises et chapelles publiques du Diocèse, le *Te Deum* pour le Jubilé de l'Indépendance nationale.

2° La prière pour S. M. le Roi doit être chantée, dans toutes les églises et chapelles publiques, les Dimanches et Fêtes de précepte, après la Grand'Messe.



Une école.

III. — RECUEIL DE CHANTS PATRIOTIQUES POUR LES ÉCOLES

Le 6 mars 1905, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, prenait l'arrêté suivant :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Arrête :

Article premier. — Il est institué un comité chargé de l'organisation d'un concours poétique suivi d'un concours musical, à l'effet de réunir les matériaux destinés à former un *Recueil de chants patriotiques pour les écoles*.

Art. 2. — Est nommé président de ce comité *M. Van Overbergh,* directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres.

Sont nommés membres :

MM. *A. Braun,* membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen ;
Claeys, membre de l'Académie flamande de langue et de littérature, à Gand ;
Coopman, membre de l'Académie flamande de langue et de littérature, à Bruxelles ;
Corman, directeur général à titre personnel au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;
de Looze, inspecteur de l'enseignement de musique, à Tournai ;
Germain, président délégué du Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire ;
Gilkin, homme de lettres, à Bruxelles ;
Mathieu, directeur du Conservatoire royal de Gand ;
Solvay, homme de lettres à Bruxelles ;
Tinel, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles ;
van der Dussen de Kestergat, directeur général de l'enseignement moyen au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Art. 3. — M. de Looze remplira les fonctions de secrétaire du dit comité.

15,000 francs furent mis à la disposition du comité pour être répartis en primes et parer aux frais d'impression du recueil.

Le 11 février 1906, le *Moniteur belge* publiait les résultats du concours.

RÉSULTATS DU CONCOURS POÉTIQUE

LANGUE FLAMANDE

Prime de 500 francs

M. R. De Clercq, professeur à l'athénée royal, à Gand.

Primes de 200 francs

MM. A.-V. Bultynck, à Gand ; Huybrechts, à Anvers ; P. Van Assche, à Watermael.

Primes de 100 francs

MM. A. Cuppens, curé à Loxbergen ; T. Sevens, à Courtrai ; L. Slock, à Gand ; F. Swagers, professeur, à Anvers ; P. Tack, professeur à l'athénée royal, à Malines.

Primes de 50 francs

MM. L.-E. Aelbrechts, à Schaerbeek : H. Bouten, à Thisselt ; A.-V. Bultynck, à Gand ;



Une reine Belgique.

R. de Cneudt, à Gand ; P. Denys, à Comines (Belgique) ; L. de Schutter, à Anvers ; A. Geyskens, à Diest ; W. Gijssels, à Bruxelles ; Gunzburg, à Anvers ; C. Meert, à Hoorebeke - Sainte - Marie ; J. Moulckers, professeur, à Anvers ; L. Pol de Vreese, à Gand (2 primes) ; M. Sabbe, à Malines (3 primes) ; Mme Sevens-Lamoral, à Courtrai ; MM. L. Slock, à Gand ; J. Stinissen, à Anvers (2 primes) ; Strobbe, à Oostcamp ; J.-L. Van Mechelen, instituteur communal, à Etterbeek ; A.-O. Vermeiren, secrétaire communal, à Lierre ; V. Vermeyen, instituteur, à Vieux-Héverlé (Louvain) ; L.-F. Vissenaeken, à Berchem.

LANGUE FRANÇAISE

Prime de 200 francs

M. E. Cornet, à Houdeng-Aimeries.

Primes de 100 francs

MM. Jean d'Alzette, à Vilvorde ; G. Landoy, à Anvers.

Le *Moniteur* du 20 mai 1906 publiait les conditions d'un concours musical ouvert par décision de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, comme suite au concours poétique et en vue de former le recueil de chants patriotiques pour les écoles.

IV. — BIBLIOGRAPHIE

L'Illustration belge, publiée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance nationale, Vromant et Co, Bruxelles, 1905.

Notre Pays. Librairie Oscar Schepens et Cie, Bruxelles. 2 volumes en cours de publication.

La Belgique. Institutions, Industrie, Commerce, sous la direction de M. J. Mommaert, Bruxelles, Goemaere, 1905. Publication du Ministère de l'Industrie et du Travail.

Album commémoratif des fêtes du 75e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique et de l'Exposition universelle de Liége, par P. Renouard, Liége, Bénard. (En cours de publication.)

Soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale, 1830, par Arthur Verhaegen, Bruxelles, 1905, in-8o.

La Nation belge (1830-1905). Recueil des conférences jubilaires de l'Exposition universelle et internationale de Liége.

La Garde civique et ses origines, par Wauters et Geynst, Liége, Bénard, 1906.

Le Livre d'or de l'Exposition universelle et internationale de 1905, Histoire complète de l'Exposition de Liége, par Gustave Drèze.

Liége-Exposition. Organe officiel de l'Exposition universelle et internationale de Liége, 1905.

A travers l'Exposition de Liége. Album officiel de l'Exposition universelle et internationale de Liége, 1905, Liége, Fincœur et G. Lahaye.

L'Energie belge (1830-1905), par Ed. Ned. (Opinion d'une élite.) Bruxelles, Albert Dewit, 1906.

La Belgique (musées d'Europe), par Geffroy, Paris, Nilsson, 1906.

Histoire authentique des 4 journées de Bruxelles. Notes recueillies par M. E.-J. De Saegher et M. Jacquin, Renaix, Leherbe, Courtin, 1905.

La Patrie belge (1830-1905), publié sous la direction de M. Em. Rossel par le journal *Le Soir*.

L'École belge de peinture (1830-1905), par Camille Lemonnier, Bruxelles, G. Van Oest, 1906.

Tapisseries et sculptures bruxelloises à l'Exposition de l'Art ancien au Cercle artistique de Bruxelles, par Joseph Destrée, Buxelles, G. Van Oest, 1906.

Revue maritime. Numéro spécial publié à l'occasion du Soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

Chansons populaires des provinces belges, par E. Closson.

Léopold II, Roi des Belges, sa Vie et son Règne, par L. Olschensky et J. Garsou, Bruxelles, Van der Linden, 1905.

La Belgique, par Camille Lemonnier, Bruxelles, Castaigne, 1905.

Le Tournoi de Chevalerie. Scénario, par le lieutenant colonel De Witte et Joseph Cuvelier, Bruxelles, Van Damme, 1905.

Grand cortège historique et allégorique. Programme et notice, par A. Boghaert-Vaché, Bruxelles, Corné-Germon, 1905.

Congrès international d'expansion économique mondiale. Documents préliminaires et compte rendu des séances, Bruxelles, Goemaere, 1905.

Grand Concours de Tir : Garde civique, Armée, Union des Sociétés de Tir, Somers, éditeur, Bruxelles, 1905.



Decoration de maisons au village.



A Ostende.

V. — LA PRESSE

La Presse mondiale s'est complue, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance, à célébrer la Belgique, ses institutions et sa prospérité.

Dans ce livre, une place doit être réservée à la participation de la Presse aux fêtes jubilaires.

LE CONGRÈS DE LA PRESSE

En septembre 1904, le Congrès universel de la Presse, réuni à Vienne, décidait, sur les instances de M. Rotiers, membre du Comité de la Presse des fêtes de 1905, chaleureusement appuyé par les délégués hollandais, de tenir le Congrès de la Presse de 1905 en Belgique, afin de participer à la célébration des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance belge.



M. Mallié.

Et c'est ainsi que des membres de la Presse du monde entier se joignirent aux journalistes belges pour célébrer le Jubilé dans des fêtes mémorables. La Commission nationale des fêtes, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, les villes d'Anvers et de Bruxelles contribuèrent à leur éclat par l'octroi de larges subsides.

Le Congrès se réunit d'abord à Liége, où il ouvrit ses assises dans la salle du Palais des Princes-Évêques, sous la présidence de M. le Gouverneur Pety de Thozée, représentant M. de Trooz, retenu à Bruxelles par les travaux parlementaires. Et, successivement, les journalistes des diverses Nations représentées dirent le plaisir qu'ils ressentaient à se trouver réunis en Belgique au moment même où se célébrait un si bel anniversaire de liberté, d'indépendance et de progrès.

Diverses réceptions eurent lieu à Liége, mais les fêtes prirent un caractère particulièrement officiel et brillant à partir du 28 juillet, date à

laquelle les congressistes quittèrent Liége pour Bruxelles.

Ce jour même, à 3 heures, les membres du Congrès, au nombre de 450 environ, étaient reçus par le Roi au Palais de Bruxelles. Avec une bonhomie et un humour qui furent remarqués et que signala la Presse du monde entier, Sa Majesté eut, pendant plus de trois heures, des mots aimables pour chacun des congressistes, leur causant en français, en allemand, en anglais, en italien, des choses et des hommes de leur pays, évoquant des souvenirs de ses voyages, disant le grand rôle de justice et de vérité que doit remplir la Presse.



M. Rotiers.

Le lendemain samedi, à 9 heures du soir, les congressistes étaient les hôtes de l'administration communale de Bruxelles. Les merveilleux salons de l'Hôtel de Ville, brillamment illuminés, furent l'objet de l'admiration de tous.

Le dimanche après-midi, 30 juillet, les congressistes, invités par M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, assistèrent à la deuxième représentation du grand tournoi de chevalerie, cette évocation merveilleuse du faste belge aux siècles disparus, qui transporta d'admiration les journalistes, habitués cependant aux spectacles les plus éblouissants.

Leur surprise ne fut pas moindre quand, le soir, réunis autour des tables richement garnies de la Grande Harmonie, ils assistèrent à un des plus beaux banquets dont ils avaient mémoire, dans le cadre superbe des tapisseries flamandes, au milieu d'un ruissellement de fleurs, et au cours duquel chaque convive reçut l'artistique médaille du Congrès, œuvre du sculpteur Devreese, que nous reproduisons plus loin, et se vit offrir, les dames un porte-cartes, les hommes des havanes enveloppés dans un étui de cuir aux armes de Bruxelles, souvenirs fastueux des fêtes du Congrès de la Presse.



M. Patris.

A la table d'honneur de ce banquet unique dans les annales de la Presse, on notait : à droite de M. Fritz Rotiers, président, M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; M. Singer, président du Congrès ; M. Beernaert, Ministre d'Etat ; M. Heinzman-Savino, président de l'Association de la Presse belge ; M. Léopold Garnir, administrateur des Chemins de fer ; M. Sauveur, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; M. Mallié vice-président de l'Association de la Presse belge ; MM. Hecq et George Garnir, vice-présidents de la Section bruxelloise ; à sa gauche, M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ; M. De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles ; M. Hébrard, sénateur, directeur du *Temps ;* M. Carton de Wiart, secrétaire du Roi ; MM. Taunay, Valère Mabille, Paul Hymans, membre de la Chambre des Représentants ; Janssen, directeur des Tramways bruxellois ; Guelton, secrétaire du cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; Wouters-Dustin ; Guidé ; Kufferath ; Bourgeois, commissaire en chef de police.

Les toasts furent vivement acclamés. Celui de M. Rotiers au Roi disait des choses justes et peu banales.

« Toute sa vie, il l'a consacrée au bien, à la grandeur de la Patrie, et si nous, journalistes indépendants,

citoyens libres d'un pays libre, où fut proclamée, il y a soixante-quinze ans, la liberté de la Presse, nous discutons parfois les actes de notre premier citoyen, qui se glorifie, à juste titre, d'être le premier serviteur du pays, tous nous rendons hommage à la grandeur de ses vues, à l'énergie inlassable, à la vaillance indomptée, à l'ardeur toujours jeune avec laquelle il travaille à faire la Belgique plus grande, plus prospère, plus heureuse.



La gare d'Anvers.

» En cette année jubilaire, la reconnaissance du Pays à ce Souverain patriote, Belge de chair et d'âme, s'est exprimée de façon vibrante ; je demande à mes confrères de la Presse internationale, que le Roi a tenus hier sous le charme de sa parole, de joindre leurs acclamations à celles de la Belgique. » *(Longues acclamations.)*

M. le Ministre de Trooz répondit en portant la santé de la Presse, dont il caractérisa ainsi le rôle :

« La Presse, parce qu'elle est une puissance, a des devoirs et des responsabilités ; elle doit apporter, dans sa redoutable mission, d'autant plus de circonspection qu'elle est plus libre.

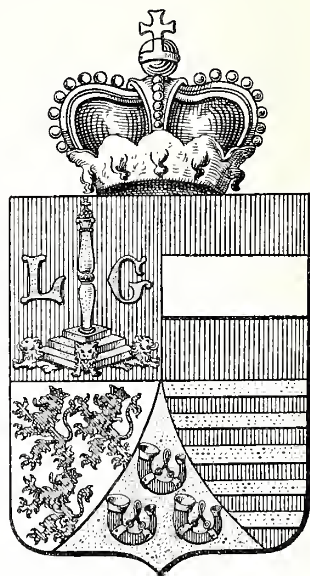
» J'ai aujourd'hui l'honneur apprécié de m'adresser à des représentants autorisés de la Presse mondiale. Ils me permettront de faire des vœux ardents et sincères pour que, grâce à leur action bienfaisante, les idées de concorde et de fraternité s'implantent de plus en plus parmi les nations.

» Certes, les peuples ont des intérêts vitaux qu'ils ont pour devoir de sauvegarder ; mais un grand effort vers l'arbitrage se manifeste heureusement à travers le monde ; que la Presse le popularise de plus en plus, qu'elle mette en œuvre sa force pour faire aimer la Paix, qu'elle rapproche les nations, qu'elle fasse que, tout en défendant leurs idées, les hommes s'estiment entre eux, et elle aura rendu à l'humanité de précieux services. »

A son tour, M. le bourgmestre De Mot dit notamment :

« De tout temps, les penseurs ont été les précurseurs des grandes évolutions, et les écrivains ont préparé, chez nous comme ailleurs, les progrès qui se sont accomplis.

» Mais, Messieurs, qu'était naguère la parole écrite, si on la compare à l'essor et à l'expansion d'aujourd'hui ? Par la diffusion des lumières, l'empire de la Presse s'est accentué, et l'on peut dire que, de nos jours, elle est la voix suprême de l'opinion et l'arbitre de nos destinées.



Sceau de Liége.

» Messieurs, parmi ceux qui nous accueillent ici, nous constatons avec joie la présence de représentants de nos voisins des Pays-Bas. Essaim de cette ruche laborieuse de l'historique Néerlande, la Belgique s'est élancée en la vie, et nos frères du Nord applaudissent à sa prospérité. Précieux et touchant témoignage : il nous va droit au cœur et renoue des liens séculaires de famille, sous l'égide du droit et de la liberté. »

Citons encore le discours admirable, dans la forme comme dans l'élévation de pensée, de M. Hébrard, directeur du *Temps :*

« Les zélateurs du premier Congrès d'Anvers, a-t-il dit en substance, peuvent être fiers de leur œuvre. La Belgique a donné les leçons les plus profitables à la Presse européenne; elle lui a enseigné l'activité, la vigueur, la probité et le loyalisme, qui est comme la poésie de l'esprit national. L'œuvre continuera à se développer; l'Association, asile de toutes les opinions libres et réfléchies, prouvera que l'on peut servir plusieurs patries en faisant son devoir, en rendant des services signalés à l'humanité entière. L'institution nouvelle sera irrésistible, si elle sent les limites de sa responsabilité. Parmi les discours de congratulation des banquets, on voit se dresser l'idée de la conquête à faire : il faut que, dominant la passion politique, les congressistes échangent autant d'idées que de sentiment, qu'ils déchirent les rideaux qui les séparent, afin qu'apparaisse la conscience universelle, maîtresse du monde. Ainsi les membres de la Presse, accédant à une tâche supérieure, seront des messagers de concorde, de justice et de liberte! »



Médaille de la Presse.

Le lendemain, pour clôturer les fêtes bruxelloises, les congressistes s'en furent en break par la forêt de Soignes, où ils lunchèrent sur l'herbe. Puis les congressistes excursionnèrent par Anvers, Gand, Bruges et Ostende.

Les fêtes de la Presse mondiale marquèrent dans celles du soixante-quinzième anniversaire, car elles portèrent au loin le renom belge, et il faut louer les organisateurs à qui le succès fut dû, et spécialement M. Patris, le secrétaire du Comité bruxellois de la Presse, qui en fut le manager diligent et habile.



Les orfèvres de Gand.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Les organes de la Presse des deux mondes s'occupèrent des fêtes jubilaires en des termes qui ne peuvent laisser de doute sur les sympathies conquises par la Belgique non seulement dans les pays voisins avec lesquels elle entretient des relations étroites d'amitié, mais aussi dans toutes les nations étrangères. On ne peut prétendre rassembler leurs éloges, ni même donner une nomenclature complète des journaux, qui, à l'occasion de l'anniversaire célébré en 1905, consacrèrent à la Belgique des études ou des comptes rendus des fêtes et cérémonies. Le cadre de cet ouvrage n'y suffirait pas.

La liste des journaux que nous publions n'est qu'une contribution incomplète à un travail de cette espèce. On y remarquera spécialement les journaux hollandais, dont les articles furent non seulement élogieux, mais reflétèrent des sentiments de réelle amitié, qui témoignent des excellentes relations entretenues avec nos voisins du Nord.



Marbehan.

JOURNAUX HOLLANDAIS

1. De Standaert, 16 juin.
2. De Telegraaf, 28 juin.
3. Het Vaderland, 19 juin.
4. Het Nieuws van den Dag.
5. De Echo, 15 juin, 25 juillet.
6. Haagsche Courant, 5 juillet.
7. Deutsche Wochenzeitung der Niederland und Belgien, juillet.
8. Het Centrum.
9. N. Rotterdamsche Courant, 24 juillet.
10. Laan en Volk.

JOURNAUX ALLEMANDS

1. Allgemeine Zeitung (Barmen).
2. Allgemeine Rundschau, 4 juillet.
3. Allgemeiner Anzeiger für Trier, 27 juillet.
4. Ahrensboker Nachrichten, 6 juillet.
5. Altonaer Narichten.
6. Algäuer Anzeigeblatt.
7. Berliner Tageblatt, 22, 24, 26 juillet.
8. Berliner Lokal Anzeiger, 20, 21, 22, 25, 26, 27 juillet.
9. Berliner Neueste Nachrichten, 22 et 26 juillet.
10. Berliner Borsen Zeitung, 4 octobre.
11. Bilchofswerdaer Nachrichten, 6 juillet.
12. Bocholter Volksfreund, 5 juillet.
13. Bote des Sulzbachs Tales, 5 juillet.
14. Burger Zeitung.
15. Coblenzer Volkszeitung.
16. Das Vaterland (Berlin), 21 juillet.
17. Das Reich (Berlin), 29 juillet.
18. Der Tag, 25 et 27 juillet.
19. Die Post (Berlin), 21, 22, 26, 28 juillet.
20. Das Freie Wort, 5 juillet.
21. Der Moselbote.
22. Der Volksfreund (Aix-la-Chapelle).
23. Der Grensbote.
24. Die Gegenwart.
25. Das Freie Wort.
26. Elberstädter-Anzeiger, 6 juillet.
27. Echo des Siebenborges.
28. Franckfürter Zeitung, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 28 juillet.
29. Frankischer Wald.
30. Freilinger Tagblatt.
31. Germania, 22 et 30 juillet.
32. Glauchauer Zeitung, 5 juillet.
33. General-Anzeiger für Bonn, 26 juillet.
34. General-Anzeiger (Magdeburg).
35. Glems et Würm Gauzeitung.
36. Hannoverscher Courrier, 17 mai, 20 juillet.
37. Hamburger Nachrichten, 21, 22, 26, 27, 28 juillet.
38. Heidelberger Fremdenblatt, 26 juillet.
39. Harz Zeitung.
40. Heider-Anzeiger.
41. Heidelberger Zeitung.
42. Iserboner Tageblatt, 27 juillet.
43. Journal d'Alsace, 18 juillet, 1er août.
44. Königlich Berlinische Zeitung, 20, 22, 26, 28, 29 juillet.
45. Kölnische Zeitung, 25 juin, 21, 22, 25, 26, 28 juillet.
46. Kramenzen Tageblatt, 6 juillet.

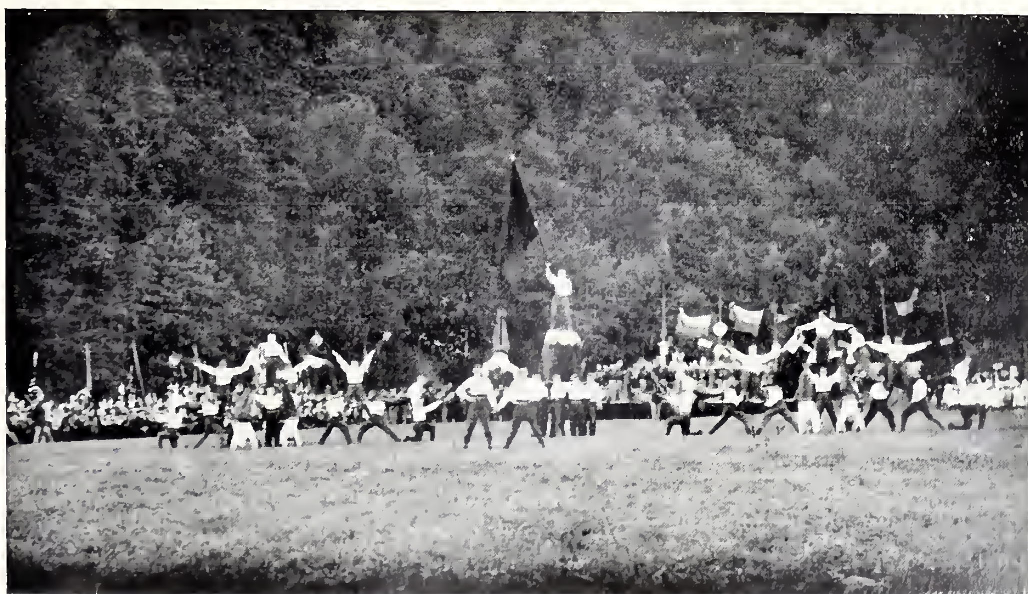
47. Kölnische Volkszeitung, 24 juillet.
48. Kirchenlamiker-Anzeiger.
49. Kitzinger Zeitung.
50. Lunerburger Tageblatt, 5 juillet.
51. Lothringer Burger Zeitung, 6 et 24 juillet.
52. Magdenburgische Zeitung, 21, 25, 26 et 28 juillet.
53. Münchner Neueste Nachrichten.
54. Neue Preussische Zeitung (Berlin), 20, 22, 24, 26, 27, 28 juillet.
55. National Zeitung (Berlin), 22, 26, 30 juillet.
56. Neueste Nahrichten, 11 juillet.
57. Naherthal Bote, 25 juillet.
58. Norddeutsche Allgemeine Zeitung.
59. Neue Gutersloher Zeitung.
60. Nahethal Bote (Oberstein).
61. Neuhaus Ostener Zeitung.
62. Neueste Nachrichten (Kirckham).
63. Oberhausen Volkszeitung, 5 et 27 juillet.
64. Opladener Zeitung.
65. Plöner Wachenblatt, 13 juillet.
66. Recklinghaüser Zeitung, 4 et 26 juillet.
67. Reinische Volkszeitung.
68. Rheins u Maas.
69. Radebergerg Echo.
70. Stadt. u Dorf Anzeiger, 28 juillet.
71. St-Johaan-Saarbrücker Volkszeitung, 5 et 26 juillet.
72. Stadt und Labondte.
73. Stolberger Anzeiger und Tageblatt.
74. Schönheider Wochenblatt.
75. Sobernheimer Zeitung.
76. Siegburger Kreisblatt.
77. Volks Zeitung St. Johann.
78. Werdauer Zeitung.
79. Wurfelener Zeitung.
80. Waldecksche Rundschau.
81. Weser Zeitung, 25 juillet.

JOURNAUX ANGLAIS

1. Times, 22 juillet.
2. Morning Post.
3. Western Daily Press.
4. Daily Dispatch.
5. Yorkshire Daily observer.
6. Nottingham Daily Guardian.
7. The Scotsman.
8. Northern Whig.
9. Morning advertiser, 21 juillet.
10. Hendon et Finchley Times.
11. Catholic Herald, 9 juin.

JOURNAUX FRANÇAIS

1. Le Temps, 7, 19, 20, 23, 24, 25 juillet.
2. Le Journal des Débats, 21, 29 juin, 4, 18, 24 juillet.
3. Le Petit Parisien, 21, 23 juillet.
4. Le Petit Journal.
5. L'Eclair, 1, 20 juillet.



L'apothéose du drapeau à Bouillon.

6. L'Action, 24, 28 juillet.
7. Les Annales politiques et littéraires, 23 juillet.
8. L'Autorité, 1er, 3 août.
9. Belgique-Paris, 9, 18 juillet.
10. L'Etude.
11. L'Echo de Paris, 18, 22, 28 juillet.
12. La Croix, 21, 22, 23, 24, 25, 26 juillet.
13. Le Correspondant, 25 juillet.
14. Echo de France, 23 juillet.
15. L'Événement, 11, 22 mai.
16. Le Figaro, 17 juillet.
17. Le Fermier, 15 juin.
18. Grand National, 3 juillet.
19. La Gazette de France, 30 juin, 23 juillet.
20. Gil Blas, 21 mai, 29 juin, 17, 21, 22 juillet.
21. Le Gaulois, 8, 18, 20, 21, 22, 25 juillet.
22. L'Humanité, 22 juillet.
23. L'Illustration, juillet.
24. L'Intransigeant, 23 juillet.
25. Le Journal, 21 juillet.
26. La Dépêche Coloniale, 22, 26 juillet.
27. La Lanterne.
28. La Liberté, 12 avril, 15 mai, 16, 22 juillet.
29. Le Matin, 17, 22, 23 juillet.
30. La Libre Parole, 17, 21, 22, 25, 28 juillet.
31. Le Messager de Paris, 22 juillet.
32. Le Ménestrel, 20 juillet.
33. Paris Moderne.
34. Le Pèlerin, 30 juillet, 6 août.
35. Le Peuple Français, 23 juillet.
36. La Politique Coloniale, 23 juillet.
37. La République Française, 17, 21, 22, 28 juillet.
38. Le Rappel, 22, 28 juillet, 10 août.
39. Le Radical.
40. Le Soleil, 21 mai, 29 juin, 17, 21, 22, 23, 28 juillet.
41. Le Siècle, 17, 22, 23 juillet, 30 août.
42. Le Signal, 23 juillet.
43. Le Soir, 14 mai.
44. Union Nouvelle.
45. L'Univers, 28 juin, 18, 20, 23 juillet.
46. La Vie illustrée, 28 juillet.
47. La Vérité Française, 21 juillet.
48. Le XIXe Siècle, 23 juillet.
49. Le Clairon de la Villette-Belleville, 21 mai.
50. Paris-Batignolles.
51. Montmartre-la-Chapelle.
52. L'Avenir de Neuilly, 6 avril, 21 mai, 30 juillet.
53. La Revue diplomatique, 23 juillet.
54. Le New York Herald de Paris, 16 juillet.
55. Le Petit Journal, 12 août.

JOURNAUX FRANÇAIS DE PROVINCE

56. L'Argus Soissonnais, 31 mai.
57. L'Avenir de Puy-de-Dôme, 24 juillet.
58. L'Avenir de la Dordogne, 22 juillet.
59. La Brigade de fer des Vosges.
60. La Brigade de fer de la Franche-Comté.
61. La Brigade de fer de Lorraine.
62. La Bourgogne, 7 juin.
63. La Croix de l'Aube, 18, 23 juillet.
64. Le Cicerone (Boulogne-sur-Mer), 1er juin.
65. La Croix du Nord, 29 avril, 18 juillet, 11, 29 août.
66. La Démocratie de Saint-Maur.
67. La Dépêche Républicaine de Franche-Comté.
68. La Dépêche Républicaine, 22 juillet.
69. La Dépêche (Toulouse), 23 juillet.
70. La Dépêche de Rouen, 22 juillet.
71. La Dépêche de Brest.
72. L'Écho de l'Est, 28 avril.
73. Gazette du Centre, 22 juillet.
74. Gazette du Midi, 23 juillet.
75. Le Journal de Béthune.
76. Journal d'Annonce (Nantes).
77. Le Journal de Méru.
78. Le Journal d'Henin-Lietard, 30 juillet.
79. Le Journal de l'Aisne, 22 juillet.
80. Le Journal de Roubaix, 18 juin, 21, 23 juillet.
81. Le Libéral de l'Aisne, 1er juin.
82. Lyon Républicain, 21 juillet.
83. Le Mémorial des Vosges, 3 juin.
84. Le Mois littéraire, septembre.
85. Le Mémorial de Pau, 27 juillet.
86. Le Nouvelliste de Lyon, 22 juillet.
87. Le Nouvelliste du Nord (Lille), 4, 18 juillet.
88. Le Nouvelliste de l'Ouest.
89. Le Patriote de l'Artois.
90. Le Progrès de la Campagne.
91. Le Progrès du Loiret.
92. Les Petites Affiches (Saint-Quentin).
93. Le Petit Patriote (Auxerre), 10 juin.
94. Le Progrès du Nord (Lille), 31 mai.
95. Le Petit Lensois, 30 juillet.
96. Le Petit Marseillais, 21 juillet.
97. Le Petit Méridional, 17 avril, 17 juillet.
98. Le Phare de la Loire, 23 juillet.
99. Le Petit Phare de Nantes.
100. Revue Universelle, 4 octobre.



Une fête au village.

101. Revue des Voyages, avril.
102. Roubaix-Tourcoing, 31 mai.
103. Revue artistique de Béthune, 7 juin.
104. Revue de l'Ouest, 23 juillet.
105. Le Rappel de l'Aisne, 21 mai.
106. La Revue Arlésienne, 2 juin.
107. Le Réveil de la Haute-Saône.
108. Le Réveil d'Étampe.
109. Le Ralliement d'Abbeville, 17 mai.
110. Sedan-Journal.
111. Salut Public, 17 juillet.
112. L'Union socialiste (Nogent-sur-Marne), 11 juin.
113. La Voix du Peuple (Auch), 21 juillet.
114. Chronique Picarde (Amiens), 26 juillet,
115. Petit Niçois, 31 juillet.
116. L'Est Républicain, 1er août.
117. La Dépêche des Ardennes, 1er août.
118. L'Élaireur de l'Est, 1er août.
119. L'Éclair (Montpellier), 31 juillet.
120. L'Express du Midi, 17, 31 juillet.
121. L'Écho du Nord, 29 juillet.
122. L'Éclaireur de Nice, 17 juillet.
123. Nouvelle Presse, 18 juillet.
124. Petit Troyen, 17 juillet.
125. La République de la Sarthe, 18 juillet.
126. La Dépêche de Lyon, 18 juillet.
127. Le Petit Ardennais (Charleville), 26 juillet.
128. Le Petit Provençal (Marseille), 17 juillet.
129. Le Progrès de la Côte-d'Or (Dijon), 18 juillet.
130. Le Messin (Metz), 18 juillet.
131. Le Sémaphore (Marseille), 17 juillet
132. L'Écho de France, 18 et 23 juillet.
133. Ouest-Éclair (Rennes), 22 juillet.
134. Echo de la Mayenne, 23 juillet.
135. La Phare du littoral, 23 juillet.
136. Dépêche Algérienne, 22 juillet.
137. Matin Charentais (Angoulême), 19 juillet.
138. Éclair Comtois (Besançon), 18 juillet.
139. Grand National, 19 juillet.
140. Petite République, 21 juillet.
141. Indépendant de Constantine, 17 juillet.
142. Monsieur et Madame.

JOURNAUX ITALIENS

1. La Tribuna (Rome), 22 juillet.
2. Le Temps de Milan, 22 août.
3. Le Secolo de Milan, 29 avril, 22 juillet, 28 août.
4. Unità Cattolica, 22 juin.
5. Patria (Rome), 23 juillet.
6. Rinovemento (Rome), 22 et 23 juillet.
7. Giornale di Roma, 17 juillet.
8. Giorno (Naples), 17 et 23 juillet.
9. Mattino (Naples), 22 juillet.
10. L'avvenire d'Italia, 24 juillet.
11. Vera Roma.
12. Resto del Carlino (Bologne), 23 juillet.
13. Caffaro (Gênes), 22 et 23 juillet.

DIVERS

1. Gazette de Lausanne, 14 juillet.
2. Le Journal de Genève.
3. Le Courrier de Genève, 22, 23, 25 juillet.
4. L'Indépendance Luxembourgeoise, 24 et 25 juillet.
5. La Neue Freie Presse (Vienne), 22 juillet.
6. Le Journal de Saint-Pétersbourg, 26 juillet.
7. Le Diario, 22 août.
8. La Epoca (Madrid), 20 juillet.
9. El Universo (Madrid), 18 juillet.
10. Le Diario (Burgos), 21 juillet.
11. Novidade (Lisbonne), 21 juillet.
12. Moniteur Oriental de Constantinople, 23 et 29 juillet.
13. The Herald (New-York), 13 août.
14. The Bystander, 9 août.
15. Courrier (Sophia), 26 août.
16. La Prensa (Buenos-Ayres), 24 septembre.
17. Gazette de Montréal, 17 août.
18. Le Courrier de la Plata, 25 mai.
19. L'American (Baltimore).
20. L'Écho de Chine, 7 juin.

LA PRESSE BELGE

La Presse belge contribua avec un zèle et un patriotisme éclairés à donner au Jubilé tout le relief et l'éclat des grandes fêtes d'un peuple.

Elle fit son œuvre entière en préparant le public par des renseignements nombreux, en ravivant les souvenirs historiques et en donnant aux réjouissances projetées le caractère d'une manifestation unanime de la Nation.

Elle répercuta le succès des cérémonies de la Capitale aux quatre coins du Pays ; elle en retraça la grandeur et redit l'explosion de joie et le patriotique élan qu'elles attestaient.

Elle relata de façon détaillée les fêtes aux chefs-lieux de province, les démonstrations et les divertissements des villes et des communes.

Si bien que dans la collection des journaux belges se trouvent rassemblés des documents très précieux sur la portée et sur le sincère succès du Jubilé de 1905.

Il y a été puisé largement et la trace s'en retrouve à chaque page de ce compte rendu des fêtes jubilaires. L'affirmer, c'est rendre justice, en même temps qu'exprimer un sentiment de gratitude à la Presse belge.



Les fêtes au village. — Un char.

TABLES

TABLE DES MATIÈRES



Un Cortège au village.

TABLE DES GRAVURES

HORS TEXTE

PRÉFACE

LES PRÉLIMINAIRES

LES FÊTES NATIONALES

L'ouverture de l'Exposition de Liége :

L'ouverture du grand Concours de Tir :

La fête patriotique :

Le banquet des bourgmestres :

Distribution solennelle des récompenses pour actes de courage et de dévouement :

Cortège historique et allégorique :

LES FÊTES AUX CHEFS-LIEUX DE PROVINCE

Bruxelles.

Liége.

Hasselt.

Arlon.

Namur.

LES FÊTES LOCALES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

S

W

Y

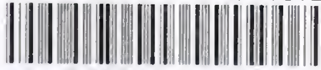
Z



En l'honneur du Travail.






POSADA
art books
1000 Bruxelles


1830
1905